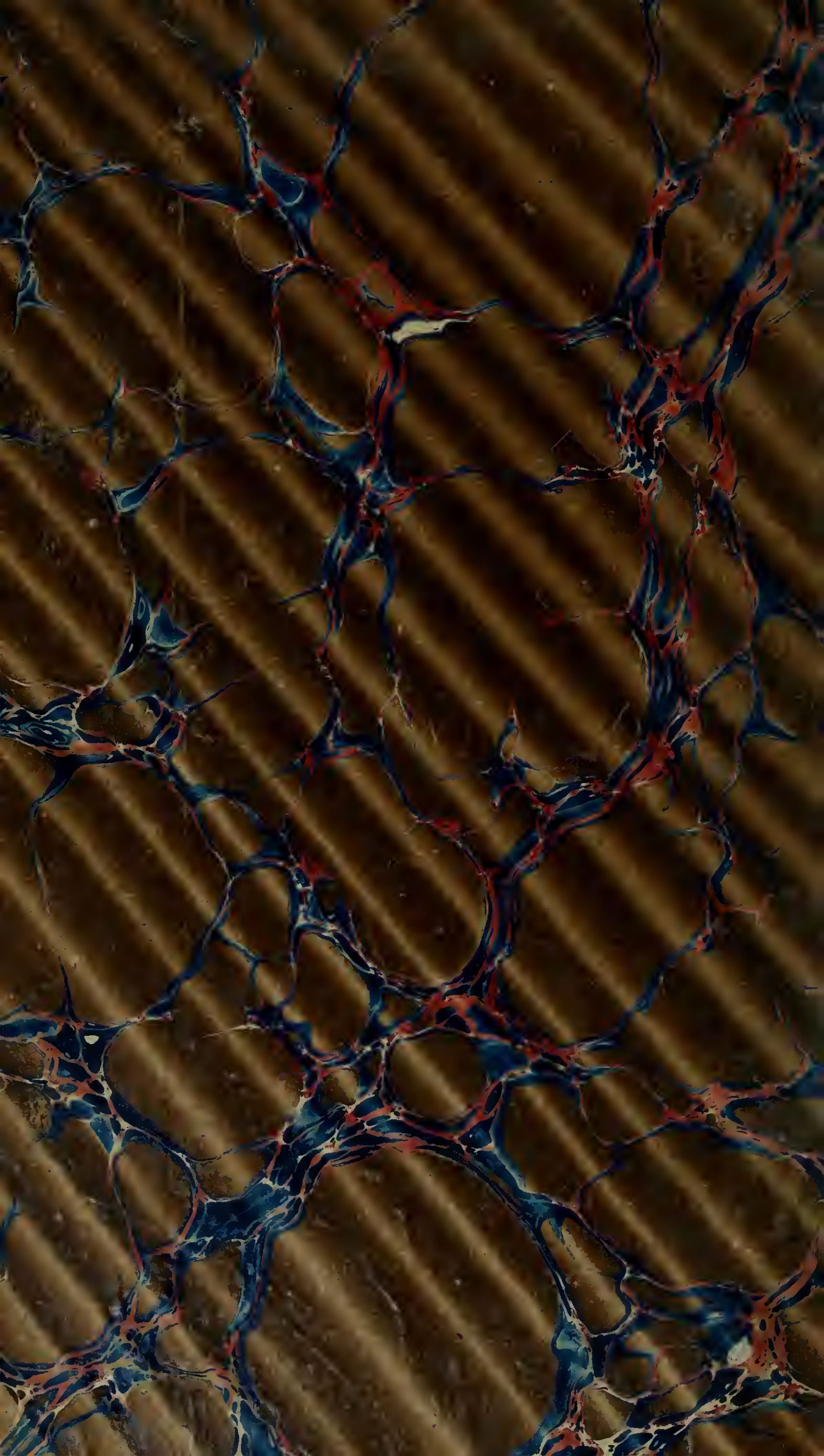
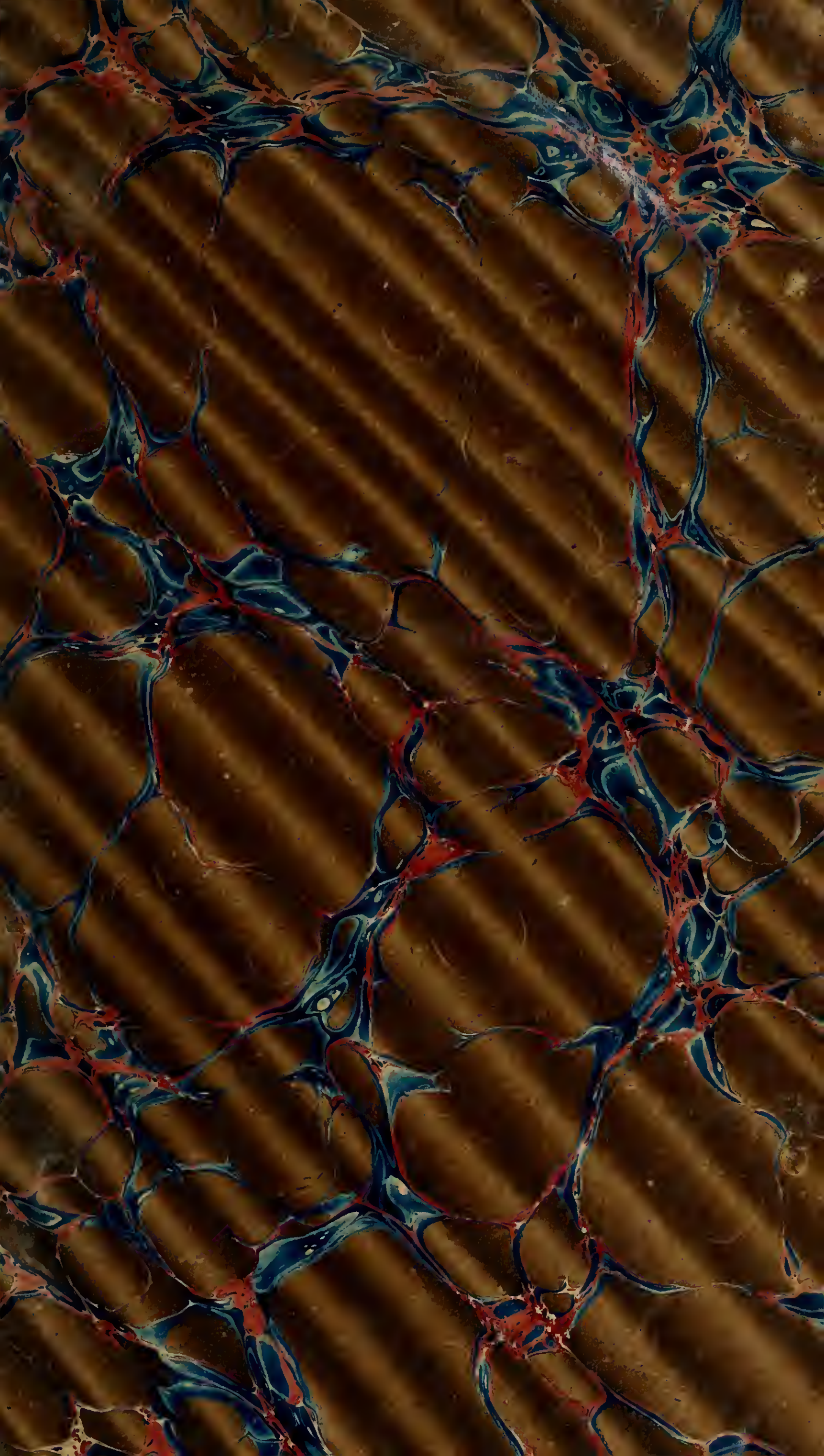








ANNALES

CATHOLIQUES

TROISIEME ANNÉE

VIII

AVRIL — JUIN

1874



PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 5, PL. DU PANTHÉON.

ANNALES
CATHOLIQUES

REVUE RELIGIEUSE HEBDOMADAIRE

DE LA FRANCE ET DE L'ÉGLISE

PUBLIÉE AVEC L'APPROBATION ET L'ENCOURAGEMENT
DE LEURS EMINENCES Mgr LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE ROUEN
ET LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI,
DE LL. EXC. Mgr L'ARCHEVÊQUE DE REIMS, Mgr L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE,
ET Mgr L'ARCHEVÊQUE DE BOURGES, ET DE NN. SS. LES ÉVÊQUES D'ARRAS,
DE BEAUVAIS, D'ANGERS, DE BLOIS, D'ÉVREUX, DU MANS, DU PUY,
DE MEAUX, DE MENDE, DE NANCY, DE NANTES, D'ORLÉANS, DE PAMIERS,
DE SAINT-CLAUDE, DE SAINT-DIÉ, DE TARENTAISE, DE VANNES, DE FRÉJUS,
DE CONSTANTINE, D'HÉBRON, ETC., ETC.

J. CHANTREL

RÉDACTEUR EN CHEF

TROISIÈME ANNÉE — TOME VIII

AVRIL — JUIN

1874



PARIS

13, RUE DE L'ABBAYE, 13.

A NOS LECTEURS

Nous venons, selon notre usage au commencement de chaque volume nouveau des *Annales catholiques*, causer un moment avec nos lecteurs, qui sont aussi nos collaborateurs et qui ont droit à savoir où en est l'œuvre commune.

Nous sommes arrivés au tome VIII de notre publication : il nous semble que ce chiffre seul indique assez qu'il ne s'agit pas d'une entreprise hasardée, d'une durée problématique, et destinée à mourir au début de sa carrière. Nous avons derrière nous près de trois années ; en constatant aujourd'hui que, depuis le mois de juin dernier, le nombre de nos Abonnés a été *plus que triplé*, nous nous croyons en droit de regarder en avant avec une certaine confiance.

Nous devons le dire en toute franchise et simplicité : publier une revue hebdomadaire telle que nous la concevons et telle que nous la voyons encouragée par tant de précieux suffrages, et, en même temps, malgré son développement, lui conserver le prix fixé primitivement, c'était une entreprise hasardeuse et difficile. Il fallait, pour réussir, que les souscripteurs vinssent en grand nombre, et que les Abonnés se fissent pour cela les zélés propagateurs des *Annales*. Nous nous sommes senti fort des encouragements et des bénédictions de l'Episcopat, nous avons eu confiance dans nos lecteurs et dans notre ferme volonté de faire une œuvre utile, chrétienne, catholique. Notre confiance n'a pas été trompée, puisque

nous vivons, et, après Dieu, nous en rendons grâces à nos sympathiques souscripteurs.

Nous vivons, mais vivre ne sufit pas : il nous faut de la force, il faut que la préoccupation de vivre ne nous absorbe pas, il faut que l'œuvre, pour continuer de mériter l'accueil qui lui est fait, s'améliore chaque jour tant au point de vue matériel qu'au point de vue de la rédaction. Pour cela, que nous faut-il ? Des abonnés, toujours des abonnés, et c'est pourquoi nous faisons encore un appel au zèle de nos anciens souscripteurs, comme à la sympathie de ceux qui nous sont arrivés en si grand nombre, surtout depuis quelques mois.

Le nombre a triplé, presque quadruplé depuis dix mois, il faut que le nombre actuel soit doublé à la fin de l'année 1874, et alors pourrait commencer, avec l'année 1875, après la publication de nos dix premiers volumes, une nouvelle série des *Annales catholiques* qui remplirait complètement le cadre que nous nous sommes tracé.

Afin de rendre cette propagande plus facile, nous avons pensé que le moment était venu de faire comme un compte-rendu de ce qu'ont publié les *Annales* jusqu'à ce jour, de ce qu'elles sont, de ce quelles doivent être, et des suffrages qui sont venus en encourager et en aider la publication. C'est pourquoi nous avons joint à la livraison qui ouvre ce volume un numéro supplémentaire, que nos souscripteurs pourront répandre et faire lire autour d'eux. Nous sommes d'ailleurs disposé à envoyer gratuitement autant d'exemplaires qu'ils le désireront à ceux qui voudront bien nous en faire la demande.

Présumons-nous trop de la valeur de notre œuvre? Sans doute elle ne répond pas encore à ce qu'on peut désirer, elle ne répond pas, nous ne craignons pas de l'avouer, à ce que nous-même nous voudrions qu'elle fût; mais nous croirions mal reconnaître les encouragements qu'on nous prodigue, et qui nous viennent

de si haut, si nous la croyions inutile à la sainte cause que nous voulons servir et défendre.

Son Eminence le cardinal-archevêque de Cambrai nous a fait transmettre les « vœux qu'Elle forme pour que « cette publication se répande de plus en plus dans « le monde catholique. »

Mgr de Beauvais nous écrit : « Mon vœu serait que les « *Annales* fussent reçues dans toutes les familles chré- « tiennes ».

Mgr Mermillod nous dit qu'il « recommande les « *Annales* aux prêtres et aux laïques désireux de vivre « de la vie catholique. »

Mgr l'évêque de Fréjus : « Les historiens futurs de « l'Eglise vous béniront. »

Et Mgr l'archevêqte de Toulouse : « Les *Annales ca-* « *tholiques* rendent à l'Eglise des services qui ne peuvent « plus être contestés. »

Des paroles si bienveillantes, des témoignages si autorisés nous obligent à redoubler d'efforts ; mais ne nous est-il pas permis de dire à nos Abonnés, à ceux qui connaissent notre œuvre, et qui veulent bien nous écrire qu'ils en sont contents, qu'ils doivent, eux aussi, redoubler de zèle pour propager les *Annales catholiques*, afin que le bien qu'elles font se répande plus au loin, et que ceux qui y collaborent puissent s'y employer avec plus de courage encore et plus complètement?

On se plaint tous les jours des ravages que fait la mauvaise presse : est-ce assez de gémir ? ne doit-on pas travailler en même temps à la diffusion de la bonne presse? On reconnaît la nécessité de faire l'aumône pour subvenir aux besoins corporels et matériels des pauvres ; n'y a-t-il pas d'autres besoins, n'y a-t-il pas d'autres indigences qui sollicitent plus fortement encore la charité chrétienne et le zèle de ceux qui aiment Dieu, le prochain, la patrie ?

Nous n'insistons pas. Sur ce point, Pie IX, les évêques, les prêtres, les hommes religieux sont d'accord. La mauvaise presse est l'un des plus grands fléaux de notre temps ; elle corrompt les mœurs, pervertit les intelligences, fomente les révolutions et bouleverse les sociétés. Nous ne demandons pas si l'on ne pourrait pas, si l'on ne devrait pas la détruire ; mais, tant qu'elle subsiste, la nécessité de la bonne presse n'en est que plus impérieuse, et nous croyons que c'est un devoir pour ceux qui le peuvent de contribuer à la propager dans la mesure de leur fortune et de leur influence.

J. Chantrel.

ANNALES CATHOLIQUES

LA SITUATION RELIGIEUSE

L'Eglise au tombeau. — La résurrection prochaine. — Mgr l'archevêque de Cologne. — La fête de l'Annonciation et les Enfants de Marie. — Les pèlerinages recommencent. — Pèlerins des Etats-Unis. — La persécution en Allemagne, en Suisse, au Brésil. — Mgr l'évêque de Nancy. — La Semaine sainte à Paris.

2 avril 1874.

L'Eglise est au tombeau avec Jésus ; il n'est guère d'époque où elle ait plus ressemblé à son divin Fondateur ; jamais on n'a cherché avec plus de rage et d'astuce à l'enchaîner et à la détruire, jamais, peut-être, elle n'a paru plus faible. Attachée à la croix, on lui dit d'en descendre pour prouver sa divinité ; on l'insulte en branlant la tête, et pendant qu'au nom de l'indépendance et de la souveraineté de l'Etat, cette nouvelle idole qui a remplacé l'ancien César de Rome, on lui forge partout des fers, partout aussi on l'attaque au nom de la liberté, du progrès, du bonheur des peuples.

Est-ce donc la fin ? Il y en a qui le proclament et qui s'en réjouissent ; d'autres craignent et s'affligent et se sentent ébranlés dans leur foi, découragés dans leur action. Aux uns et aux autres, nous disons : Non, ce n'est pas la fin, ce n'est que l'épreuve, épreuve qui purifie et qui fortifie ; c'est la tempête qui affermit l'arbre même contre lequel elle est déchaînée; c'est le torrent qui polit le rocher sans pouvoir le déplacer ; c'est le coup de crible qui sépare l'ivraie du bon grain ; c'est la mort, si l'on veut, mais cette mort qui conserve la vie et qui prépare la résurrection ; c'est ce travail caché, mystérieux, qui paraît n'opérer que la décomposition et qui va faire sortir du sol la moisson la plus magnifique.

Une grande voix nous arrive d'Allemagne, celle du vénérable archevêque de Cologne, Mgr Melchers, qui vient, à son tour, d'être conduit en prison, et qui s'écrie, au moment où la police lui saisit le bras : *Deo gratias* ! et qui, emmené par la force, ajoute : *Finis noster, victoria Ecclesiæ* !

Finis noster, victoria Ecclesiæ, notre fin, notre mort, est la victoire de l'Eglise. Voilà le mot de la situation, voilà le cri de victoire au moment où tout paraît perdu, car l'histoire est là pour l'attester, jamais l'Eglise n'est plus près de vaincre que lorsque tout appui semble l'abandonner, jamais elle n'est plus forte que lorsqu'elle paraît plus faible, et cela est depuis le commencement : l'Eglise est née dans une crèche et c'est d'un tombeau qu'elle est sortie ; Pâques après le Vendredi-Saint, l'*Alleluia* après les lamentations, ou plutôt toujours l'*Alleluia*, parce que toujours il faut louer Dieu de ce qui arrive.

Et les signes de la résurrection ne sont-ils point partout visibles ? Il s'est passé, le 25 mars, dans toute la France, un fait qui a passé presque inaperçu, mais qui est un grand fait religieux, un véritable événement. Quelques évêques avaient parlé, des prêtres zélés avaient donné un rendez-vous aux jeunes filles qui prennent le gracieux nom d'Enfants de Marie ; les femmes chrétiennes étaient à peine averties, et voici que, sur toute la surface du pays, le jour de l'Annonciation, les églises se remplissent de cette armée pacifique et suppliante, qui prie pour l'Église et pour la France, voici que retentit le patriotique et religieux refrain :

Dieu de clémence,
Dieu protecteur,
Sauvez Rome et la France
Au nom du Sacré-Cœur ;

et de magnifiques processions se déploient, le soir, au salut du Saint-Sacrement : l'enfant des écoles, la jeune fille, l'humble ouvrière, la grande dame, confondues dans un même sentiment et dans une même prière, toutes un cierge à la main, l'image du Sacré-Cœur sur la poitrine, chantent et prient pour cette chère France, si malheureuse et qui a tant de peine à reconnaître où elle trouvéra le salut, pour l'Église qui souffre, pour le Souverain-Pontife prisonnier, pour toutes ces âmes qui se perdent en croyant aller à la vie lorsqu'elles s'éloignent des enseignements de l'évangile.

A Notre-Dame de Paris, où la cérémonie était présidée, par

M. l'abbé Jourdan, vicaire général, au nom de Son Eminence le cardinal Guibert, l'affluence était telle, que beaucoup de personnes n'ont pu pénétrer dans le temple. A Meaux, à Orléans, à Bordeaux, à Besançon, à Saint-Etienne, à Lyon, à Chartres, à Nice, à Rodez, à Nantes, à Bourges, à Pont-l'Evêque (Calvados), à Soissons, à Versailles, à Blois, à Amiens, à Beauvais, à Pontmain, dans tous les diocèses, dans toutes les villes importantes, même affluence et même piété. Dans presque toutes les cathédrales, ce sont les évêques qui ont voulu présider eux-mêmes cette admirable manifestation de la foi et du patriotisme des femmes chrétiennes. Nos mères, nos sœurs, nos filles ont prié; la France est toujours le pays des Geneviève, des Clotilde, des Bathilde, des Jeanne d'Arc, des Jeanne de Valois; la France est la mère des Sœurs de la Charité, des Petites Sœurs des pauvres et de tant d'autres religieuses qui font bénir Dieu et qui portent le nom de notre pays jusque dans les plus lointaines contrées; l'Eglise produit encore par milliers ces religieux, ces religieuses, ces prêtres, ces évêques qui portent partout les enseignements du Christ, les bienfaits du christianisme, et qui ne savent pas hésiter lorsque parle le devoir. L'Eglise est-elle donc morte? La France va-t-elle mourir? Non, non, ce ne sont pas là des symptômes de mort. *Finis noster victoria Ecclesiæ*; la génération actuelle pourra souffrir, les luttes pourront être terribles, mais la vie est là, l'indestructible vie de la vérité et de la charité.

La vie religieuse qui se manifeste en France, se manifeste partout. Nous allons voir reprendre ces grands pèlerinages, qui n'excitent tant les fureurs et les plaisanteries de l'impiété, que parce qu'ils témoignent du réveil de la foi et qu'ils sont un puissant moyen de grouper les hommes de cœur et de conviction. La grande manifestation du jour de l'Annonciation a commencé le mouvement; lundi prochain, plusieurs paroisses de Paris vont envoyer à Beauvais, au sanctuaire de saint Joseph, des centaines de pèlerins, que suivront ceux d'Ars, de la Salette et d'Amettes; puis viendront les pèlerinages de Pontmain, de Notre-Dame de Lourdes, de Paray-le-Monial, de Notre-Dame

d'Issoudun, de Notre-Dame de Liesse, tous ces pèlerinages si nombreux en France, et qui montrent, par leur nombre même, la multitude des grâces extraordinaires dont notre pays a été favorisé. Paris, qui a son pèlerinage de Sainte-Geneviève au mois de janvier, a, pendant toute l'année, le pèlerinage à Notre-Dame des Victoires; il va avoir, sur les hauteurs de Montmartre, son pèlerinage au Sacré-Cœur, lorsque s'élèvera, pour l'accomplissement du Vœu national, cette église qui est en ce moment l'objet des méditations de nos plus habiles architectes.

Chaque pays a ses pèlerinages, de chaque pays viennent des pèlerins qui visitent nos plus célèbres sanctuaires, et qui prient pour l'Eglise et pour la France. Aux Etats-Unis mêmes vient de s'organiser, sous les auspices de l'archevêque de New-York, un pèlerinage national, qui viendra nous édifier comme l'a fait, l'année dernière, le pèlerinage des Anglais. Le départ aura lieu vers la fin du mois de mai; le voyage sera d'environ deux mois. On visitera d'abord Notre-Dame de Lourdes, puis on se dirigera vers Rome. Là, ceux qui voudront partir pour la Palestine pourront se séparer du groupe principal; les autres, après avoir prié à Notre-Dame de Lorette, reprendront le chemin du Havre en s'arrêtant à Paray-le-Monial. Un bateau à vapeur sera frété spécialement pour les pèlerins; toutes les mesures sont prises pour que le voyage s'accomplisse avec ordre et sans accidents. Ainsi ces eaux de l'Océan que parcourent tant de voyageurs qui ne pensent qu'à la fortune et au plaisir, vont être traversés par des pèlerins qui ne songeront qu'à prier et à louer Dieu; les chants sacrés retentiront au-dessus de ces abîmes et dans ces immenses déserts franchis par la foi de Christophe Colomb, et l'arrivée de ces catholiques du Nouveau-Monde montrera que partout les enfants de l'Eglise ont la même foi, les mêmes sentiments, les mêmes préoccupations et les mêmes espérances.

Nous ne pouvons que noter rapidement la situation générale. Nous venons de parler de l'arrestation de l'évêque de Cologne : voilà le troisième évêque d'Allemagne sur qui le césarisme prussien porte une main sacrilége; mais ces persécutions ré-

veillent les peuples catholiques, et l'on voit les plus indifférents revenir aux pratiques religieuses et montrer un courage qu'on n'aurait osé attendre. En Autriche, l'épiscopat, le clergé et les laïques luttent avec la même vigueur pour conserver la liberté de l'Eglise. En Suisse, la persécution produit les mêmes effets, en même temps que les révélations de chaque jour font de mieux en mieux connaître l'ignominie des apostats que les Césars républicains mettent à la place des prêtres fidèles. En Italie, les évêques maintiennent avec fermeté les droits de l'Eglise ; les évêques de Lombardie viennent d'adresser au roi Victor-Emmanuel une proposition motivée contre le projet de loi qui tend à faire précéder le mariage religieux par le mariage civil.

On avait prétendu que le Saint-Siége blâmait la conduite du courageux évêque d'Olinda, la victime des francs-maçons du Brésil, et nous avons été surpris de voir quelques journaux religieux rapporter cette nouvelle mensongère sans faire une seule réserve ; il suffit de lire le discours du Pape, qu'on trouvera ci-après, pour savoir ce qu'il faut penser à cet égard.

On avait prétendu aussi qu'un mandement de Mgr de Nancy, publié il y a huit mois, et pour la lecture duquel trente-huit curés ont été mis en jugement en Alsace, contenait des attaques directes et impudentes contre le gouvernement allemand ; la lecture du mandement fait justice de cette assertion. Nous y reviendrons, comme sur d'autres faits intéressants que nous ne pouvons pas même indiquer aujourd'hui.

Nous ne pouvons donner encore de nouvelles sur la physionomie de Paris, pendant la Semaine Sainte ; mais nous pouvons dire que les Eglises se remplissent de fidèles, que les chaires des prédicateurs sont entourées d'une foule d'auditeurs attentifs, et que les confessionnaux sont littéralement assiégés de pénitents. Dimanche prochain, Notre-Dame présentera le magnifique et consolant spectacle qu'elle présente tous les ans. La France catholiqne est encore vivante : *Alleluia* !

J. CHANTREL.

LE VATICAN ET LE QUIRINAL.

Nous avons dit un mot, dans notre dernier numéro, des paroles prononcées au Quirinal, où Victor-Emmanuel tient sa cour lorsqu'il est à Rome, par le *roi d'Italie*, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de son avénement au trône de Piémont. Pendant que le roi recevait les louanges plus ou moins hypocrites de la Révolution, le Pape voyait se presser autour de lui, le 23 mars, des milliers de Romains qui lui sont restés fidèles. Nobles, bourgeois et enfants du peuple, dit le *Journal de Florence*, se pressaient à l'envi dans la demeure de l'auguste prisonnier du Vatican. C'était un spectacle admirable à voir.

Tel était le nombre de ceux qui avaient voulu prendre part à cette manifestation de l'amour filial, qu'une seule salle n'a pu les contenir. Les seuls membres de la noblesse romaine ont suffi pour remplir la vaste salle du Consistoire : les autres visiteurs, qui se comptaient par milliers, se sont rangés sur deux lignes le long des loges de Raphaël.

Pie IX, accompagné d'une nombreuse cour, dans laquelle on remarquait LL. EEm. les cardinaux Patrizi, Guidi, Oreglia, S. Exc. Mgr de Mérode et LL. GG. Mgr Bécel, évêque de Vannes, et Mgr Hillion, évêque du Cap-Haïtien, s'est d'abord présenté dans la salle du Consistoire, plus voisine de ses appartements.

De quel sentiment de douce consolation son cœur n'aura-t-il pas été pénétré à la vue de la noble assistance qui l'y attendait !

Lorsque Sa Sainteté eut pris place sur son trône, S. Exc. don Mario Chigi, prince de Campagnano, s'avança et donna lecture, au nom de l'assistance, de la belle et noble adresse qui suit :

« Très-Saint Père,

« Au milieu des fêtes officielles, nous avons pris spontanément le chemin du Vatican, afin de vous offrir un nouveau témoignage de nos sentiments. Ils n'ont pas changé, Très-Saint Père, et ils ne changeront jamais.

« Notre fidélité au trône de Votre Sainteté est inébranlable, notre foi est immuable, l'admiration et l'amour que nous pro-

fessons pour votre auguste Personne sont constants et même croissent chaque jour.

« En ce moment, Très-Saint Père, vous souffrez une dure persécution, mais c'est l'histoire de l'Eglise; elle continue comme elle a commencé, comme elle a été et comme elle sera jusqu'au dernier jour.

« Ce furent les empereurs païens d'abord, ceux de Bysance ensuite, puis ceux d'Allemagne; enfin les rois de nos temps, soit par la jalousie, soit par ambition, soit par faiblesse, dirigent leurs armes contre le Saint-Siége, héritier et gardien de la vie éternelle, contre ce Saint-Siége qu'ils devraient soutenir dans leur propre intérêt.

« Mais si le monde attaque, Dieu défend, et c'est la défense qui a remporté la victoire; elle vainquit un peu plus tôt ou un peu plus tard, mais elle vainquit toujours et elle vaincra aujourd'hui encore.

« Oui, quelque perfide et universelle que soit la guerre actuelle, ce n'est que la tempête d'un jour, après laquelle le soleil brillera avec plus de splendeur, nous en avons la promesse dans la parole divine, dans les fastes de l'Eglise et même dans ce que nos regards contemplent. Car nos yeux contemplent un Pontife qui n'a pas une seule tache dans sa vie; qui, au milieu de difficultés énormes, a accompli des œuvres réputées impossibles; qui a répandu tant de bienfaits, qui a pardonné peut-être plus qu'aucun de ses prédécesseurs, et qui après avoir dépassé de beaucoup la période de règne après laquelle le Seigneur avait coutume de rappeler à lui ses représentants, régit d'une main vigoureuse et sûre le gouvernail de l'Eglise.

« Ce sont là, Très-Saint Père, des preuves évidentes et très-certaines que *Dieu est avec vous*, et nous ajouterons volontiers *avec nous*, parce que, en fils affectionés et en sujets fidèles, nous ne nous séparerons jamais de vous.

« Voilà, Saint-Père, le sentiment du patriciat romain; c'est aussi son devoir, parce que si la religion et la justice même se taisaient, le souvenir de ce qu'il doit à vous et à ce Siége apostolique parlerait assez haut.

« Placés par la divine Providence tout près de vous et pre-

miers héritiers des traditions apostoliques, nous jouissons du droit précieux de pouvoir nous dire les premiers parmi vos enfants. Nous conserverons avec le plus grand soin, Très-Saint Père, ce droit précieux, en vous prouvant par des actes cette fidélité que nous vous renouvelons solennellement en ce jour.

« Veuillez, Saint-Père, bénir cette résolution inaltérable que nous vous exprimons. »

Le Saint-Père répondit par un discours dont l'*Union* nous a apporté le texte suivant :

« Ces actes tant de fois répétés d'hommage et de dévoue-« ment rendus au chef de l'Eglise, et ces sentiments qu'a si « bien exprimés le noble prince qui vient de parler en votre « nom, sont pour vous un honneur, pour moi une consolation, « et pour beaucoup un sujet d'édification. Ils sont un honneur « pour vous, parce que par vos paroles et par les faits vous « avez imposé le respect même aux méchants; ils sont une « consolation pour moi, parce qu'ils attestent quel est votre « attachement et votre dévotion à ce Saint-Siége, et qu'ils me « soutiennent au milieu des tristesses qui m'environnent ; ils « sont enfin un sujet d'édification, parce que, quand le bon « exemple est donné dans les hautes sphères, il est toujours « imité en bas, tandis qu'il est difficile que l'exemple remonte « de bas en haut. C'est pourquoi votre exemple a encouragé « les autres et les a faits se modeler sur vous.

« Répétez-les donc souvent, ces actes, et surtout ceux qui « contribuent tant à la gloire de Dieu et au bien des âmes. Je « sais que nos ennemis, qui sont aussi les vôtres, n'aiment « pas que vous fassiez de tels actes. Je sais qu'ils leur « déplaisent, et qu'avec ces lèvres blanches des envieux ils « frémissent en vous voyant accourir près du Vicaire de « Jésus-Christ et lui rester fidèles ; ils vomissent le fiel et la « colère et se posent en censeurs violents; mais ne craignez » rien, vous avez Dieu pour vous, et il bénira votre zèle, « votre dévouement. Du reste, ces exemples que vous « donnez aujourd'hui ont été déjà donnés par vos ancêtres, « et l'histoire nous fait connaître les noms de tant de patriciens « qui ont donné l'exemple de la vertu et de la dévotion dans

« cette Rome, depuis les premiers siècles de l'Eglise jusqu'à « nos jours. Je ne m'arrêterai pas à vous les nommer tous et « à passer en revue leurs gestes, car ce serait trop long et « presque impossible ; mais je vous parlerai d'une seule de ces « familles patriciennes.

« Il y a vingt ans environ, hors de la basilique de Saint-Jean, « en pratiquant des fouilles, on découvrit une église très-« ancienne dédiée à saint Etienne.

« Cette église avait été bâtie par sainte Démétriade, fille de « sainte Paule, qui appartenait elle-même à une des premières « familles de Rome, ce qui nous montre que dès cette époque « reculée le patriarcat romain se distinguait déjà par sa piété « son dévouement à la religion et son zèle pour la gloire de « Dieu.

« Répétez ces actes, je vous le dis encore une fois; oui, « répétez-les. Et savez-vous pourquoi je vous dis de les ré-« péter? C'est parce que j'ai lu dans un de ces journaux impies « qui abondent aujourd'hui, que les libéraux, ayant vu une « Encyclique qui a été adressée par ce Saint-Siége aux évêques « d'un certain empire, se sont écriés que cette Encyclique ne « renfermait que les répétitions accoutumées.

« Eh bien ! qu'est-ce à dire? Quand les erreurs se répètent, « ne faut-il pas répéter leur condamnation? Or ne voyons-nous « pas partout les mêmes erreurs se répéter sans cesse? Jetons « un regard sur le monde, et dites-moi si on ne voit pas par-« tout se renouveler les mêmes fautes, les mêmes chutes, les « les mêmes folies depuis une centaine d'années? Je parle ici « des révolutions qui se sont succédé depuis 1789 jusqu'à ce « jour. Eh bien ! dès la première de ces révolutions terribles, « n'adorait-on pas déjà la déesse Raison, tandis qu'on dérai-« sonnait avec férocité? Alors aussi n'a-t-on pas dépouillé « les ministres des saints autels, emprisonné les prêtres et « les religieux et profané les édifices sacrés? Les nobles, « le clergé et les fidèles furent frappés d'ostracisme; alors « aussi on usurpa les Etats voisins et on fit ruisseler le « sang sur les échafauds. Eh bien ! que fait-on aujourd'hui? « Ne dépouille-t-on pas? N'envoie-t-on pas en prison, en « exil ? N'ose-t-on pas porter une main sacrilége sur la poi-

« trine des oints du Seigneur, sans respect pour ce morceau de « la croix du divin Sauveur qu'ils portent dans leur croix pas-« torale? Et ceci n'arrive pas seulement en Allemagne et en « Suisse, mais dans le Brésil même. Là, un évêque est con-« damné à une dure prison, et pourquoi? Parce que les francs-« maçons ne doivent pas être tracassés, parce que cet évêque « a fait fermer les églises où ces hommes-là prétendaient gou-« verner en maîtres, malgré les saints canons qui les con-« damnent.

« Ah! il me semble voir Dieu sur son trône et le démon se « présenter une autre fois devant le Seigneur et lui dire : *Cir-« cuivi terram et perambulavi eam*, et alors le Seigneur lui « répondre : Qu'as-tu trouvé? Puis vient l'histoire douloureuse « de Job. *Verumtamen animam illius serva*, dit le Seigneur. « Mais je l'ai déjà dit tant de fois à ces persécuteurs de l'Eglise, à « ceux qui ne respectent pas ses ministres : Prenez garde, vous « avez dépouillé les religieux et leurs églises, mais ces biens que « vous avez volés (*rubati*) sont comme autant de flammes qui « vous détruiront, vous et vos familles; *sed animam ejus serva*, « répéterai-je avec le Seigneur. Ils veulent priver l'Eglise « du droit d'enseigner aux peuples la vérité et la religion. « Jésus-Christ a dit à son Eglise : *Ite, docete omnes gentes*. « Mais à qui a-t-il adressé ces paroles? Ce n'est ni aux philo-« sophes du jour, ni à des professeurs d'une Université quel-« conque, mais il l'a dit aux apôtres et à leurs successeurs, et « à eux seuls il a confié la mission d'enseigner, *docete omnes « gentes*. Mais aujourd'hui tous prétendent régimenter et « définir; on vous dit que l'Eglise primitive était très-sainte, « très pure, c'est vrai; mais n'est-ce pas vous qui la troublez? « N'est-ce pas vous qui la méconnaissez en prétendant qu'elle « n'est plus la même aujourd'hui?

« L'Église est aujourd'hui ce qu'elle était alors; seulement « alors les apôtres étaient libres d'annoncer partout la parole « de Dieu, et quand ils ne le pouvaient pas, ceux qui les em-« pêchaient de le faire ne proclamaient pas comme aujourd'hui « la liberté, cette liberté qui siége en tyran pour dépouiller, « pour détruire et pour s'engraisser du bien d'autrui. Que « ferons-nous au milieu de tous ces maux? Nous nous tour-

« nerons vers Dieu et nous invoquerons son secours. Nous « lisions dans le saint Évangile de ce jour une parole qui m'a « beaucoup frappé : *Si quis sitit*, dit Notre-Seigneur, *veniat* « *ad me et bibat*. Si quelqu'un a soif, qu'il vienne à moi et « qu'il boive. Ah! moi aussi, mon divin Jésus, j'ai soif. (*Et en* « *prononçant ces paroles, le Saint-Père était si ému qu'on* « *voyait les larmes rouler de ses yeux.*)

« Oui, j'ai soif, mais soif de paix, d'ordre, de tranquillité. « Ah! étanchez la soif de ces âmes, ô mon Jésus, et donnez-« leur la paix, ô vous, le Roi pacifique. Vous qui avez créé et « réglé le monde entier, donnez-nous l'ordre! Que la tran-« quillité nous soit rendue, ou du moins donnez-nous le cou-« rage pour sortir de cette mer de tempêtes! Ayez pitié de « votre indigne Vicaire. Il vous a offert sa vie, ah! il vous « l'offre encore maintenant, si toutefois elle est encore de « quelque valeur; recevez-la, Seigneur, et rendez la paix à « votre Église. Ah! cette paix, je l'espère, je la désire, et j'ai « confiance dans votre sainte miséricorde.

« Seigneur, donnez la force à ce bras pour qu'il puisse bénir « les présents et les absents, ceux qui sont près et ceux qui « sont loin, Rome, l'Italie catholique et le monde tout entier. « Oui, je vous bénis tous. Je vous bénis, vous, je bénis vos « familles afin que les enfants donnent beaucoup de consola-« tions à leurs parents, et que vous soyez toujours une famille « chrétienne ne s'occupant que de la gloire de Dieu et de la « sanctification des âmes. Secourez les pauvres et donnez des « conseils salutaires à la jeunesse, qui ne connaît pas les « périls qui l'environnent. Que Dieu bénisse aussi vos intérêts « et vos biens, afin que vous puissiez continuer à vivre dans « cette paix qu'il vous a accordée jusqu'ici. Qu'il vous bénisse « pendant le reste de votre vie et surtout à l'heure de la mort, « de cette mort qu'on ne peut s'empêcher de désirer parce « que les maux qui nous affligent sont trop nombreux. *Cupio* « *mori*, mais je ne le mérite point, et c'est pour cela que je « reste ici pour y faire la sainte volonté de Dieu. Ah! que ce « Dieu vous bénisse, qu'il bénisse son indigne Vicaire, et qu'il « rende bientôt à son Église la paix, et aux peuples l'ordre et « la tranquillité. »

Pie IX se rendit ensuite dans les loges de Raphaël, où, comme nous l'avons dit, se trouvaient réunis plusieurs autres milliers de ses sujets, moins grands par la naissance et les richesses, mais non par l'amour et le dévouement à leur Père bien-aimé, à leur légitime souverain.

A l'apparition du Souverain-Pontife, les cris de : *Vive Pie IX! Vive le Saint-Père!* se sont fait entendre de toutes parts : les mouchoirs blancs s'agitaient en l'air, enfin l'enthousiasme était à son comble.

Pie IX a parcouru les rangs de la foule ; les assistants, émus jusqu'aux larmes, se pressaient sur son passage pour avoir le bonheur de baiser son anneau sacré.

Lorsque le vénérable Prisonnier du Vatican s'est retiré, les applaudissements ont retenti avec une nouvelle force et un nouvel élan : *Vive le Pontife de l'Immaculée!* s'écriait la foule, *Vive le Pape roi! Vive notre souverain!*

Jamais, dit le correspondant du *Journal de Florence*, jamais nous n'avions assisté à un spectacle aussi émouvant.

LES FÊTES TOULOUSAINES.

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

III

Le 8 mars, deuxième jour du Triduum, Mgr Legain, évêque de Montauban, pontifia solennellement. Ce jour-là, comme le précédent, on entendit exécuter, soit à la messe, soit aux vêpres, des compositions bien choisies.

La chaire fut occupé par le R. P. Cormier, provincial des Frères-Prêcheurs de Toulouse. Cette fois, c'était un frère louant son frère : *Caro nostra et frater est*, avait dit le P. Raymondi à Urbain V, en parlant de saint Thomas, et rappelant ainsi les paroles de Ruben à ses frères, au sujet de Joseph. L'orateur dominicain s'est placé à un point de vue intime, pour louer son frère d'il y a six siècles. Il a fait entrer les principales vertus du Saint dans un cadre très-simple : l'étude de la sagesse par le grand docteur, et sa transmission à tous les temps.

L'étude de la sagesse demande, outre les dons naturels de

l'intelligence, trois vertus principales : l'amour de la paix, la modestie de l'âme et la pureté du cœur. Saint Thomas renonça de bonne heure au monde, qui est un milieu turbulent, pour entrer dans la paix de la vie religieuse, et se mettre ainsi à même d'étudier la sagesse. De plus, il fut si modeste que l'on ne découvrit d'abord que comme par hasard les trésors que renfermait son génie ; modestie admirable que l'orateur a opposée à la suffisance du siècle. Enfin, sa pureté fut si grande qu'après un combat célèbre où elle demeura triomphante, Dieu le confirma pour toujours dans ce bienheureux état de chasteté, au milieu d'un monde où domine le sensualisme.

Dans la seconde partie de son discours, le panégyriste a montré combien c'est une tâche diffcile de transmettre la sagesse. Saint Thomas a su le faire avec un grand succès, évitant les excès du rigorisme aussi bien que le danger des doctrines relâchées. Les droits de Dieu et de l'Eglise, il les défendit avec une persévérante tenacité. C'est là que l'orateur a rappelé la lutte célèbre qui s'engagea au treizième siècle, entre certains docteurs de l'Université de Paris et les ordres mendiants. Il a représenté saint Thomas comme le défenseur le plus docte et le plus intrépide dans cette bataille gagnée par son génie ; et depuis lors, la victoire est restée aux ordres attaqués.

Le pieux dominicain a profité de ce souvenir pour remercier Mgr l'archevêque de Toulouse de la protection constante et vraiment paternelle qu'il ne cesse de donner aux institutions religieuses dans sa ville épiscopale, qui d'ailleurs leur fut toujours si hospitalière. Cet hommage bien senti et surtout bien mérité a été goûté assurément de tous les auditeurs, mais principalement de tous les ordres religieux, qui étaient représentés dans ce vaste auditoire.

A la fin de cette seconde partie, le zélé prédicateur a montré l'influence décisive, exercée dans le monde chrétien, et en particulier dans l'ordre de saint Dominique, par la doctrine de l'Ange de l'École ; et il a rappelé, en finissant, que, dans cette même chaire de Saint-Sernin, en 1852, le panégyrique de saint Thomas avait été prononcé par un orateur illustre, dont la doctrine, d'abord hésitante, n'avait acquis toute son ampleur et toute sa fermeté qu'à l'école du grand docteur, et que Lacor-

daire n'était devenu le premier prédicateur de son siècle qu'après s'être fait le disciple de saint Thomas dans l'ordre des Frères-Prêcheurs.

Il a terminé par un vœu que partagent assurément tous les cœurs catholiques : c'est que ces grandes Universités d'autrefois, qui se firent les propagatrices de la doctrine du Docteur angélique, se relèvent en France, grâce à une liberté que l'on attend et qui est dans les vœux de tous.

IV

Le 9 mars, dernier jour du Triduum, Mgr Leuilleux, évêque de Carcassonne, a pontifié solennellement à la messe et aux vêpres. Les séminaristes y ont exécuté des morceaux qui ont montré que le plain-chant peut lutter avec la musique pour la douceur et l'harmonie aussi bien que pour la gravité et l'ampleur.

Le panégyrique de saint Thomas a été prononcé par le R. P. Caussette, supérieur des missionnaires diocésains du Sacré-Cœur. Il est difficile, pour ne pas dire impossible, de donner une juste idée de ce discours : hardiesse des conceptions, nouveauté des aperçus, richesse et fécondité du plan, savante gradation dans les détails, imposante majesté de l'ensemble, grandeur et originalité des pensées, force et beauté des expressions, tout s'y trouve : on est en face d'un chef-d'œuvre ; et pour l'admirer, il aurait fallu l'entendre, ou il faut le lire. On vient heureusement de le livrer à l'impression, et chacun peut se donner le plaisir de goûter ce chef-d'œuvre.

En faveur de ceux qui ne pourraient pas le lire, comment en donner une idée convenable par une sèche et rapide analyse? Essayons cependant, tout en demandant grâce à l'orateur et au lecteur.

Voilà six siècles que le panégyrique de saint Thomas est commencé ; il n'est pas encore achevé. Le saint Docteur a élevé, dans sa *Somme théologique*, un monument plus haut et plus durable que les pyramides ; ce monument ravit et tourmente l'admiration du panégyriste. Il essaiera pourtant de le louer, parce que sa tâche est circonscrite par la fête de l'Adoration perpétuelle qui coïncide avec cette solennité, et il étudiera les

relations eucharistiques, s'il ose les appeler ainsi, du génie et de l'âme de saint Thomas.

L'Eucharistie, sacrement d'amour, le plus ineffable des sacrements, est la présence réelle de Dieu dans sa chair; mais Dieu est présent aussi dans la vérité de sa parole ; et il y a deux présences réelles de Dieu ici-bas, une première dans l'Eucharistie, une seconde dans la vérité de la parole sainte; et le prêtre se prépare avec la même pureté à la seconde qu'à la première. Un prédicateur qui parle est un ciboire qui s'ouvre. Admirable pensée que les hérauts de l'Evangile ne devraient jamais perdre de vue! Saint Thomas a composé quatre traités sur les Anges; il les connaît comme s'ils étaient ses frères, et et il a été bien surnommé l'*Ange de l'école.* Il fut aussi l'*Ange de l'autel*, et c'est sous deux aspects que l'éminent orateur va l'envisager ; en d'autres termes : sa doctrine et sa sainteté.

La fonction des anges, d'après saint Thomas, consiste à enseigner par des messages la vérité aux hommes, à combattre les ennemis de Dieu comme Michel combattit Lucifer, à être les gardiens des âmes, des villes et des Etats, enfin à voir la vérité d'une manière intuitive et sans travail de déduction. Or, Thomas partage ces attributs, et remplit dans l'Eglise la fonction d'ange enseignant, d'ange militant, d'ange gardien, d'ange révélateur.

Ange enseignant, Thomas est le docteur dont la sûreté de coup d'œil se rapproche le plus de l'infaillibilité de l'Eglise. Il n'a pas eu, comme saint Augustin, à écrire le livre de ses rétractations. Chez lui, le style n'est rien : la vérité est tout. Pourquoi d'ailleurs du style? A-t-on besoin de faire ressortir le firmament par des tentures, ou le soleil par des feux de bengale? Chez lui, l'art est remplacé par le vrai, seule parure de sa doctrine, et par le divin qui jaillit de tous ses enseignements. Le génie de saint Thomas est divin, par la hardiesse de son vol qui franchit les distances pour se perdre dans l'immensité de Dieu ; divin, par sa concentration dans l'étude des mystères de la foi ; divin, par la fermeté sereine avec laquelle il contemple Dieu, comme si sa paupière était miraculeusement affermie ; divin enfin, par sa divine prédestination dans l'école toute illuminée de ses enseignements.

Ange militant, Thomas fit contre les Sarrasins ce que n'avaient pu ni le Cid, ni Pélage : il les fit reculer. Sa *Somme contre les Gentils* est la bataille de Poitiers livrée sur le terrain de la doctrine.

De nouveaux Sarrasins nous menacent ; déjà, dans plusieurs parties de l'Europe, ils enfoncent les portes de la citadelle sainte. La papauté et le césarisme sont aux prises. Que Thomas demeure sur nos remparts avec le bouclier de sa doctrine, et la victoire restera à l'Eglise.

Ange gardien, Thomas préserve la théologie de toute erreur. Que sa doctrine règne toujours dans nos écoles : elle y sera la sauvegarde de l'orthodoxie.

Ange révélateur, Thomas nous enseigne des mystères qu'il a appris de la bouche même de Dieu. Chez lui, les révélations divines ajoutent leur lumière à celles du génie; et il a pu s'écrier, un jour : « J'ai appris de Dieu de si grandes choses que « tout ce que j'ai écrit ne me paraît qu'un reflet indigne de la « vérité. » On a dit de lui avec justesse : il est le plus saint des docteurs et le plus docte des saints.

Dans la seconde partie de son discours, le vénérable orateur a présenté saint Thomas comme le gardien visible de l'autel catholique, tandis que saint Michel en est, selon la doctrine même de l'Ange de l'école, le gardien invisible. Docteur et ministre de l'Eucharistie, saint Thomas est dans l'Eglise le premier ange défenseur et adorateur que le sacerdoce ait donné au Très-Saint Sacrement.

Ange défenseur, Thomas défend le mystère eucharistique dans l'exposé général de sa doctrine, mais surtout dans son traité spécial *du sacrement de l'autel*, l'acte de foi le plus imposant que les siècles aient entendu depuis le siècle même de l'Evangile. Il étend le culte de l'Eucharistie, comme saint Bernard avait propagé celui de Marie, et fait établir dans l'Eglise la Fête-Dieu, nous laissant comme mémorial de son amour pour l'Eucharistie les belles strophes du *Lauda Sion*.

Ange adorateur, Thomas prie avec la précision du dogme et soupire avec l'ivresse des séraphins, soit dans les touchantes strophes de l'*Ecce panis* et du *Tantum ergo sacramentum*, soit dans les ineffables élans du *Sacris solemniis* et de l'*Adoro te*

supplex. Il se révèle encore comme ange adorateur dans la célébration du saint sacrifice : quel plus touchant tableau la foi peut-elle se représenter que celui du Docteur angélique élevant l'Hostie immaculée entre la colère de Dieu et l'iniquité des nations ! Il est encore ange adorateur dans l'action de grâces : quel temple eucharistique que la poitrine virginale du saint Docteur, où résonnent sans cesse les hymnes angéliques de l'office du Très-Saint Sacrement ! Enfin, il est ange adorateur dans ses visites au Saint-Sacrement. Il passe des nuits entières au pied des autels. Le sanctuaire était, durant sa vie, le lieu de son repos ; et maintenant que ses ossements sacrés y reposent, le Saint remercie Toulouse de les avoir placés si près du tabernacle. Il continue ainsi, sous les voûtes de la basilique, une visite au Saint-Sacrement à laquelle les siècles assistent avec respect.

A la fin de son discours, le grand orateur montre saint Thomas exhalant surtout sa dévotion d'ange adorateur dans cette communion suprême qui le disposa à entreprendre l'acte perpétuel de son adoration dans le ciel. Puis, il termine, en souhaitant aux cinq prélats qui l'écoutent, que le Docteur angélique les éclaire des lumières de sa doctrine dans le gouvernement de leurs églises. Enfin, il invoque saint Thomas pour cette France déshéritée, mais non pour toujours, de sa puissance et de sa gloire, et fait des vœux ardents pour qu'elle recouvre au plus tôt, avec son ancienne foi, l'influence qu'elle a perdue : « Tant que notre patrie, s'est-il écrié, aura des » églises remplies de la présence réelle de Dieu pour y verser » ses larmes, elle n'en sera pas suffoquée. »

Il est impossible de rendre l'impression extraordinaire produite dans l'immense auditoire par cette éloquence forte, imagée, pénétrante. Qu'il nous soit permis, en terminant cette pâle analyse, de remercier l'illustre orateur de ses graves enseignements et des espérances qu'il nous a fait entrevoir pour l'avenir, espérances qu'il est si facile de partager en l'état où nous sommes, dans un pays qui a été la France, qui l'est encore, s'il plaît à Dieu, mais qui redeviendra plus grand que jamais, s'il sait profiter des leçons que lui envoie la divine Providence.

Les fêtes auxquelles nous venons d'assister ne sont pas faites pour diminuer cet espoir, mais pour l'augmenter. On a pu s'assurer, en effet, que la foi n'est pas encore éteinte dans le pays qui a produit les Croisades et la dévotion au Sacré-Cœur. Toutes les classes, toutes les conditions sociales se sont donné rendez-vous dans l'insigne basilique qui sert de reliquaire à la dépouille mortelle du Docteur angélique ; et nous espérons que, du milieu de cette multitude, il se sera élevé quelque voix, peut-être bien obscure ici-bas, mais assez puissante sur le Cœur de Dieu pour le fléchir en faveur d'un pays qui fut pendant quatorze siècles, en même temps que le fils aîné de l'Eglise, le messager de l'Evangile et le propagateur de la foi et de la civilisation catholiques. Puisse saint Thomas, en hâtant l'heure de notre retour à Dieu, devancer celle de notre triomphe !

AUG.-IS. MONIQUET, S. J.

LES SOLDATS DU SACRÉ-CŒUR

Quoique nous ayons déjà publié sous ce titre, dans nos numéros du 6 et du 13 septembre dernier, la plupart des détails qu'on va lire, nous n'hésitons pas à mettre sous les yeux de nos lecteurs le récit suivant, qui paraît dans le *Bulletin du Vœu national*, et qui donne l'histoire authentique, écrite par l'un des hommes les mieux placés pour le connaître, du glorieux étendard des zouaves pontificaux. « L'œuvre de réparation à « laquelle nous sommes tous attachés, écrit l'un de nos plus « vaillants officiers de marine, me paraît écarter en ce moment « de la France les maux qui la menacent de toutes parts. Je ne « m'expliquerais pas sans cela le calme relatif dont nous jouis- « sons depuis trois ans au milieu des dangers de toute espèce « dont notre malheureux pays est entouré. »

Cette œuvre, c'est l'œuvre du Vœu national au Sacré-Cœur, dont nous ne nous lasserons pas d'entretenir nos lecteurs, parce qu'elle est l'œuvre de salut par excellence dans nos temps si troublés. Cette œuvre grandit heureusement chaque jour ; la souscription pour l'église qui doit être construite à Montmartre a pris un élan considérable ; le monde artistique tout entier s'occupe de l'érection de cette église, et le concours ouvert par

Son Eminence le cardinal Guibert promet d'être des plus brillants. C'est donc le moment, dans cette semaine même où l'Eglise nous rappelle les souffrances de Celui *qui a aimé les siens jusquà la fin* (in finem dilexit eos), de retracer l'histoire de la glorieuse bannière où le Cœur aimant est représenté, et qu'ont teinte de leur sang tant de braves, enflammés par le divin Cœur d'un amour plus fort que la mort pour Dieu et pour la Patrie.

Nous laissons parler le *zouave pontifical* qui écrit ce récit; nous ne voulons pas dire son nom, puisqu'il le cache, mais l'accent guerrier et chrétien de ces belles pages ne le révèle-t-il pas suffisamment? J. Ch.

Le 27 septembre 1870, la partie française du régiment des Zouaves pontificaux débarquait à Toulon et était aussitôt envoyée sur l'ordre du ministre de la guerre à Tarascon.

En même temps, M. de Charette était appelé à Tours, et le gouvernement de la Défense nationale entrait en pourparlers avec lui, pour utiliser les cadres et les volontaires qui l'avaient suivi.

Sur ces entrefaites, une bannière, brodée par les religieuses de Paray-le-Monial, arriva à Tours entre les mains d'un homme dont les sentiments chrétiens bien connus nous dispensent de citer le nom.

Cette bannière était destinée, après nos premiers désastres, à être envoyée au général Trochu, et c'est sur les murs de Paris assiégé qu'elle devait être placée comme une invocation au secours d'en haut. L'investissement rapide de la capitale empêcha cet étendard d'arriver à destination, et il fut envoyé à Tours pour être remis, soit à M. de Cathelineau qui venait de faire une proclamation dans laquelle il invoquait la sainte Vierge, soit à un commandant des forces de l'Ouest.

Après douze longs jours d'attente, M. de Charette reçut l'ordre de se rendre chez le ministre de la guerre, qui lui annonça que son brevet était signé, mais qu'on exigeait qu'il changeât le nom de son corps. On le laissa libre de choisir, mais il répondit que quelle que fût la dénomination officielle qu'on lui

donnerait, *Zouaves pontificaux* ils étaient, et tels ils resteraient.

Après quelque hésitation, le ministre lui proposa le nom de *Volontaires de l'Ouest*, comme réunissant le plus de sympathies, l'élément breton formant la base du régiment. M. de Charette accepta, et se rendit tout joyeux chez une de ses parentes pour lui faire part de sa domination.

A ce nom de *Volontaires de l'Ouest*, une personne qui se trouvait présente s'avança et, s'adressant à M. de Charette lui dit :

« *Monsieur, les religieuses de Paray-le-Monial ont brodé une bannière du Sacré-Cœur, qu'elles m'ont chargé aujourd'hui même de remettre à un des commandants des forces de l'Ouest. Votre nomination et le hasard qui m'amène ici en ce moment, sont également providentiels, et c'est à vous que revient de droit le drapeau du Sacré-Cœur.* »

L'offre fut acceptée avec joie, et le colonel garda précieusement son drapeau, après lui avoir fait toucher les reliques de saint Martin, mais sans le déployer toutefois devant son régiment.

C'était une bannière blanche sur laquelle étaient brodés en rouge le Sacré-Cœur et l'exergue suivante : *Cœur de Jésus, sauvez la France.* Au revers on lisait ces paroles : *Saint Martin, patron de la France, priez pour nous* (1).

La bataille de Cercottes sous Orléans donna droit de cité en France aux Zouaves pontificaux.

Deux mois après, le régiment était formé, et faisait partie du 17e corps, sous le commandement du général de Sonis, celui qu'on devait bientôt surnommer le héros de Paray.

Le 1er décembre, le 17e corps se rendait de Coulmiers à Saint-Péravy la Colombe.

Le commandant des Volontaires de l'Ouest se trouvait en tête de la colonne avec le général de Sonis, quand celui-ci lui exprima le regret de ne point avoir quelque insigne religieux plus en vue que celui qu'il avait déjà sur son fanion.

M. de Charette profita de cette circonstance pour lui parler

(1) C'est par les soins de la famille Ratel et du peintre Lafon que cette dernière inscription fut ajoutée.

de son drapeau du Sacré-Cœur, et lui demander l'autorisation de le déployer devant l'ennemi à la première affaire.

La demande fut aussitôt accordée, à une condition, dit le général : « *Vous avez trois aumôniers, faites-nous dire une messe demain avant le départ, à 3 heures.* »

Par l'effet d'un nouveau hasard, le sort désigna comme prêtre officiant l'aumônier dominicain, et le rite de son ordre lui faisait célébrer ce jour-là la fête du Sacré-Cœur ; c'était aussi le premier vendredi du mois, jour consacré au Sacré-Cœur, comme on le sait.

Le lendemain à 3 heures du matin, une messe fut dite dans l'église de Saint-Péravy la Colombe, pour le général, le commandant des Zouaves pontificaux et quelques amis.

C'était le matin de la bataille de Patay.

Des quinze personnes qui assistaient à cette messe, six trouvèrent la mort ce jour-là et les neuf autres furent blessées.

Entre ceux qui succombèrent, trois portèrent successivement le drapeau.

Ces noms doivent rester gravés dans le cœur de tous ceux qui sont rangés sous cette bannière. C'étaient MM. de Bouillé, le père et le fils, et M. de Verthamon. C'est à M. de Bouillé père que fut offerte tout d'abord la garde du drapeau. Il s'en excusa avec cette modestie que seul possède le vrai courage, et, disons-le, le courage chrétien. « *Je suis, dit-il, un ouvrier de la dernière heure, et ce n'est point à moi que revient un tel honneur.* » Il y avait là près de lui un autre homme qui a laissé comme une auréole sur sa tombe. M. de Verthamon avait servi à Rome, et deux fois il avait demandé à M. de Charette de consacrer son régiment au Sacré-Cœur ; c'est à lui que fut confiée la bannière avec ordre de la déployer au moment où le régiment serait engagé dans la bataille.

Cette heure ne tarda pas à arriver, et bientôt les Zouaves, entraînés à la suite de leur commandant et du général de Sonis, commençaient au pas et sans tirer un coup de fusil cette charge mémorable de Loigny, où, sur un espace de 1500 mètres, une chaîne de tirailleurs de plus de sept cents hommes marcha à l'ennemi comme à la parade.

Mentionnons aussi le bataillon des mobiles des Côtes-du-

Nord, et les deux compagnies des francs-tireurs de Tours et de Blidah.

C'est à ce moment que M. de Verthamon, se plaçant au centre et en avant du bataillon, déploya l'étendard du Sacré-Cœur sur l'ordre du général de Sonis.

A la vue de cette bannière un cri de *Vive Pie IX*! et *vive la France!* s'éleva de toutes les poitrines, et pas une tête ne se courba sous la mitraille qui fauchait dans les rangs les plus nobles victimes. M. de Verthamon tombe blessé à mort, et le drapeau s'affaisse un instant, mais il est aussitôt relevé par M. de Bouillé père, qui ne tarde pas à succomber à son tour : il tombe et tend en mourant le drapeau à son fils qui est frappé presque aussitôt près de lui ; d'autres relèvent encore la bannière, entre autres M. de Traversay, blessé grièvement. Ce n'est que plus tard qu'elle est sauvée par un sergent nommé Parmentier, qui la rapporte le soir même au bataillon, ou plutôt à ceux qui restaient encore de cette héroïque phalange.

Le régiment des zouaves avait perdu son colonel blessé et fait prisonnier dans la retraite. Le général de Sonis était resté sur le champ de bataille, une jambe fracassée par une balle. MM. de Troussures, de Gastebois et tant d'autres avaient trouvé la mort, cette mort chrétienne qui donne au soldat les palmes du martyre.

Mais au milieu des regrets et des inquiétudes de ceux qui avaient laissé sur le terrain du combat un camarade, un chef aimé, un frère ou un ami, une pensée d'espérance se faisait jour dans tous les cœurs. Ce drapeau teint du sang de ses défenseurs, et arraché presque miraculeusement aux mains de l'ennemi, restait comme un gage de sacrifice dans le passé et de triomphe dans l'avenir.

La bataille d'Ivré-l'Evêque fut la quatrième étape glorieuse du régiment en France, mais le drapeau ne put y être arboré. Ce ne fut qu'après la guerre, au mois de mai, qu'il fut déployé pour la seconde fois, et cela au moment du licenciement et lorsque la Chambre venait de voter les prières publiques sur la proposition du zouave député (1), glorieux mutilé de Patay, et

(1) M. de Cazenove de Pradine.

gendre du porte-drapeau M. de Bouillé. Disons aussi que ce dernier était petit-fils lui-même de Bonchamp.

Le général de Charette avait réuni ses zouaves dans une église, à Rennes, et là en face du drapeau de Patay, en face du régiment, il prononça d'une voix forte et vibrante les paroles suivantes : *A l'ombre de ce drapeau teint du sang de nos plus nobles et plus chères victimes, moi, général baron de Charette, qui ai l'insigne honneur de vous commander, je consacre la légion des Volontaires de l'Ouest, les Zouaves pontificaux, au Sacré-Cœur de Jésus, et avec ma foi de soldat, et de toute mon âme, je dis et je vous demande de dire tous avec moi : Cœur de Jésus, sauvez la France* !

Ainsi s'accomplissait le vœu du porte-drapeau mourant ; ainsi s'accomplissait aussi le grand acte de foi en face de l'incrédulité générale, montrant à tous que là où bat un cœur vraiment chrétien, le patriotisme et l'abnégation découlent de source, et que Dieu seul peut affermir les armes dans les mains du soldat.

Au mois d'août 1871, la légion des Volontaires de l'Ouest était dissoute par un ordre ministériel. On se sépara après un dernier cri de *Vive Pie IX*! et *Vive la France* ! et chacun s'éloigna emportant les regrets de la séparation, les souvenirs de la lutte, et, comme un suprême espoir du lendemain, l'image du drapeau.

Un jour il reparut : de tous les points de la France accouraient ceux qu'il avait conduits sinon à la victoire, du moins au chemin de l'honneur.

C'était là, dans cette petite église de Paray-le-Monial, d'où il était parti, sur la châsse de la bienheureuse Marie Alacoque, l'initiatrice de la dévotion au Sacré-Cœur. La foule se pressait et venait contempler, près des reliques de la sainte, la bannière ensanglantée, entourée de fleurs et de lumières.

Que de lèvres brûlantes, que de larmes furtives vinrent déposer un souvenir, une prière sur les plis de ce drapeau ! Il ne reste de l'éclat de ces jours de fête que le souvenir et l'espérance.

Cœur de Jésus, sauvez Rome et la France !

LETTRE DE Mgr DUPANLOUP

SUR LES PROPHÉTIES CONTEMPORAINES.

Mgr l'évêque d'Orléans vient d'adresser au clergé de son diocèse une *Lettre sur les prophéties publiées dans ces derniers temps.* Avant d'en donner l'analyse et d'en citer des fragments, nous tenons à rappeler la ligne de conduite qu'ont suivie les *Annales catholiques* à l'égard de ces prophéties.

Dans le numéro du 3 janvier 1874, nous disions (page 3) :

Nous entendons faire autour de nous bien des prédictions : toutes semblent s'accorder à attester un prochain triomphe de l'Eglise, de la vérité et du droit ; toutes semblent aussi annoncer, avant ce triomphe, de nouvelles et terribles épreuves.

Nous avons eu plus d'une fois l'occasion de le dire : Il ne faut pas mépriser les prédictions qui se présentent avec des caractères d'authenticité et de véracité capables de frapper les plus graves esprits ; mais, tant que l'Eglise, tant que l'autorité ecclésiastique se tait, il ne faut pas non plus accorder trop de créance à ce qui se dit autour de nous. Il se produit, depuis quelques années, des faits merveilleux qui défient les dédains et les sarcasmes de l'incrédulité ; il y a aussi des paroles hasardées qu'inspirent peut-être seulement des pensées de spéculation.

Ne soyons donc pas incrédules, mais soyons prudents.

D'ailleurs, il importe de ne pas oublier que les prophéties s'accomplissent rarement dans le sens rigoureux des paroles qui les expriment, parce qu'elles sont en même temps des avertissements, des promesses ou des menaces. L'accomplissement en dépend donc de nous : si nous sommes dociles aux avertissements, la partie des menaces disparaîtra pour faire place à celle des promesses ; sinon, c'est la menace qui l'emportera sur la promesse.

Sans être prophète, on peut, dès maintenant, tant les faits parlent haut, tant les signes sont éclatants, prévoir ce qui arrivera dans un temps plus ou moins rapproché, et probablement beaucoup plus rapproché qu'on ne pourrait le penser.

Il y a une prophétie divine qui s'accomplira infailliblement : c'est que les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre l'Eglise.

Il y a une loi divine qui s'accomplit aussi infailliblement : c'est que le péché rend les peuples misérables et attire sur eux les fléaux de tout genre.

Il y a une autre loi divine non moins infaillible : c'est que la

prière, l'aumône, la foi et les bonnes œuvres couvrent la multitude des péchés et désarment la justice divine.

Nous voyons, depuis bientôt un siècle, l'accomplissement de la première de ces lois ; depuis quelques années, nous en voyons des applications de plus en plus terribles. Mais avec le châtiment vient la leçon, qui est un acte de miséricorde, et n'est-il pas vrai que si le plus grand nombre refuse encore d'ouvrir les yeux, un nombre de plus en plus considérable commence à comprendre ? N'est-il pas vrai que la prière publique rentre dans les mœurs, que l'aumône devient de plus en plus abondante, que la foi se ranime, que les bonnes œuvres se multiplient ? N'est-il pas vrai que les plus funestes erreurs de ces derniers temps, le gallicanisme et le libéralisme, ou sont morts ou ne font plus d'illusion ? N'est-il pas vrai qu'il y a dans l'admirable unité de l'Eglise catholique, dans l'intrépidité du Pontife suprême, dans la constance et l'union des évêques, dans la fidélité des prêtres, dans l'obéissance des fidèles, tous les symptômes d'une prochaine et merveilleuse résurrection ?

C'est la prophétie divine qui continue de s'accomplir au moyen des deux lois que nous citions, l'une qui châtie, l'autre qui sauve, et, puisque tout semble montrer que le progrès est dans le sens de la seconde loi, ne peut-on pas dire que c'est le salut qui s'approche ?

Dans le numéro du 14 février suivant, constatant avec bonheur que plusieurs *Semaines religieuses* avaient reproduit une partie de ces réflexions en y donnant leur assentiment, nous ajoutions :

Nous n'avons pas hésité à prémunir les chrétiens fidèles contre des terreurs ou des illusions dont la source se trouve, ou dans des imaginations troublées, ou dans une malsaine curiosité, ou dans des inspirations d'autre sorte qu'on ne saurait trop hautement blâmer. Nous avons reçu pour cela des remercîments qui nous ont confirmé dans la ligne par nous adoptée ; nous avons reçu aussi des reproches qui ne nous ont pas surpris, mais que nous ne craindrons pas d'encourir encore, parce que, avant tout, c'est la vérité que nous cherchons, c'est la vérité que nous voulons défendre.

En parlant comme nous l'avons fait, nous cherchions à nous inspirer des enseignements de l'Eglise, à nous pénétrer le plus possible de la doctrine des théologiens les plus estimés, des conciles et des Papes, et des paroles mêmes de notre Saint-

Père le Pape Pie IX ; nous nous appuyions également sur l'enseignement de nos évêques, et c'est pourquoi nous ne pouvions douter que nous fussions dans la bonne voie. Aujourd'hui, une voix plus autorisée et bien plus retentissante que la nôtre se fait entendre, après celle d'autres évêques qui ont déjà parlé ; il est de notre devoir de lui donner encore plus de publicité et de rappeler avec elle l'enseignement constant de l'Eglise au sujet des prophéties et des miracles. Nous voudrions reproduire toute entière la Lettre de Mgr Dupanloup ; mais l'espace nous manquerait ; nous en citerons assez pour que nos lecteurs soient complètement édifiés sur les matières si graves et si délicates dont elle s'occupe.

J. Chantrel.

Ce que Mgr Dupanloup se propose dans sa Lettre, c'est de « rappeler brièvement les conseils des Saintes-Ecritures, les avertissements de la raison chrétienne, l'expérience et la doctrine des saints, les déclarations récentes du souverain Pontife, et enfin les ordonnances formelles des Conciles et des Papes. »

Mgr d'Orléans affirme tout d'abord que « le surnaturel existe. C'est là le fondement même de notre foi, dit-il, le christianisme est un fait surnaturel et divin, c'est la grande révélation de Dieu aux hommes. » Et pour que cette révélation divine échappe aux interprétations variables et erronées de l'esprit privé, « Dieu a institué une autorité suprême, infaillible, la sainte Eglise... qu'il a fondée sur la Pierre immortelle, contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront jamais: *Tu es Pierre et sur cette Pierre je bâtirai mon Eglise.* »

Mgr Dupanloup continue : « Non-seulement le christianisme est un grand fait surnaturel ; mais, de plus, son établissement dans le monde est un grand fait miraculeux. Mais est-ce fini, et l'ère des faits miraculeux et surnaturels est-elle close à jamais? Ce serait un étrange excès d'incrédulité que de le prétendre. Non, le bras de Dieu n'est pas raccourci, ni le don des miracles supprimé, ni l'esprit de prophétie éteint dans l'Eglise, et les histoires des saints, les plus authentiques, les plus certaines, offrent sous ce rapport les traits les plus incontestables, comme les plus

adorables, de la puissance et de la bonté de Dieu. » Ici viennent les conseils de saint Paul : *Prophetias nolite spernere, omnia autem probate*, et ceux de saint Jean : *Nolite credere omni spiritui ; sed probate spiritus, si ex Deo sint.* Il ne faut pas mépriser les prophéties, il faut juger avec discernement ; il ne faut pas croire à tout esprit, il faut s'assurer si tel ou tel esprit vient de Dieu. Et Mgr d'Orléans cite ici Gerson, Benoît XIV, Fénelon, saint François de Sales, les actes du Saint-Office, etc., pour montrer l'accord des théologiens en cette matière. Puis il rappelle ces paroles de Pie IX, que nos lecteurs ont eu sous les yeux : « Je n'accorde pas beaucoup de crédit aux prophéties, « parce que celles-là surtout qui ont été produites récemment « ne méritent pas l'honneur d'être lues (allocution du 9 avril « 1872)... Il circule un grand nombre de prophéties ; mais je « crois qu'elles sont le fruit de l'imagination. La vraie pro- « phétie consiste à se résigner à la volonté de Dieu et à faire « le plus de bien possible (allocution du 5 juillet 1872). »

Un peu plus loin viennent trois citations, du Concile de Latran, du Concile de Trente et du Concile provincial de Paris, qui méritent d'attirer toute l'attention du lecteur.

Le Concile de Latran. — « Pour ce qui est du temps où doi- « vent arriver les malheurs futurs, le jour de l'Antechrist et le « jour du Jugement, que personne ne se permette de les an- « noncer et de les préciser, car la Vérité a dit que *ce n'est pas* « *à nous de connaître les temps ni les moments que le Père* « *tient en réserve dans sa puissance.* Tous ceux qui, jusqu'ici, « ont osé faire de telles prédictions, se sont trouvés menteurs, « et il est constaté qu'ils n'ont pas peu nui par là à l'autorité « de ceux qui se contentent de prêcher sans prédire. A l'avenir « donc nous défendons à tous et à chacun d'annoncer dans « leurs discours publics les choses de l'avenir en expliquant « à leur fantaisie les saintes Lettres ; de se poser comme « en ayant été instruits par l'Esprit-Saint, ou par une révéla- « tion divine, et de mettre en avant d'autres et vaines divi- « nations ou choses de cette nature. — Tempus quoque præfixum futurorum malorum, vel Antichristi adventum, aut certum diem judicii prædicare, vel asserere, nequaquam præsumant, cùm Veritas dicat : *Non est nostrum nosse tempora*

vel momenta quæ Pater posuit in sua potestate ; ipsosque qui hactenus similia asserere ausi sunt, mentitos ; ac eorum causa reliquorum etiam recte prædicantium auctoritati non modicum detractum fuisse constet ; inhibentes omnibus et singulis, ne de cætero in sermonibus suis publicis alia quæque futura in litteris sacris constanter prædicere, nec illa a Spiritu Sancto vel divina revelatione se habuisse affirmare, et alienas inanesque divinationes asseverando, aut alio quocumque modo tractando assument. »

Il ne s'agit ici que des prédicateurs ; mais qui ne voit que la prudence qui leur est recommandée n'est pas moins nécessaire aux *publicateurs*, dont le Concile de Latran s'est aussi occupé ; car il dit ensuite : « Si cependant le Seigneur faisait à quel-« qu'un des révélations sur quelques-uns des événements qui « doivent arriver dans l'Eglise, comme il s'agit alors d'une « chose de grande importance, attendu qu'il ne faut pas ajou-« ter foi à tout esprit, mais, ainsi que le dit l'Apôtre, éprouver « les esprits pour voir s'ils sont de Dieu, nous voulons que, en « loi ordinaire, il soit entendu que ces prétendues inspirations, « avant d'être publiées ou prêchées au peuple, sont dès main-« tenant réservées à l'examen du Siége apostolique. (Si, par « extraordinaire, la chose ne souffrait point de délai, elles se-« ront déférés à l'Ordinaire du lieu, qui, après les avoir exa-« minées avec trois ou quatre hommes doctes et graves, pourra, « de leur avis, en permettre la publication : ce que nous met-« tons sur leur conscience (1). Que si quelqu'un osait aller à « l'encontre de ces prescriptions, nous voulons que, outre les « peines portées en pareil cas par le droit, il encoure aussi « une sentence d'excommunication dont il ne puisse, excepté à « l'article de la mort, être absous que par le Pontife romain. —Cæterum, si quibusdam eorum Dominus futura quædam in Dei Ecclesia inspiratione quapiam revelaverit... quoniam res magni momenti est, eo quod non de facili credendum est omni spiritui, sed sint probandi spiritus, teste Apostolo, an ex Deo proveniant ; volumus ut lege ordinaria tales assertæ inspiratio-

(1) Nous ajoutons ici une phrase omise dans la lettre de Mgr Dupanloup, afin de donner le texte complet, que le prélat n'avait pas besoin de citer. V. Labbe, t.XIV, col. 288, seqq. (N. de la *R. des Annales.*)

nes, antequam publicentur, aut populo prædicentur, ex nunc apostolicæ Sedis examini reservatæ intelligantur. Si qui autem contra præmissorum aliquot committere quidquam ausi fuerint, ultra pœnas contra tales a jure statutas, excommunicationis etiam sententiam a qua non nisi a Romano Pontifice, præterquam in mortis articulo constituti, absolvi possint, incurrere volumus. »

Le Concile de Trente a complété le Concile de Latran en statuant aussi sur les miracles : « Le saint Concile décrète qu'il « ne faut admettre aucuns nouveaux miracles..., s'ils n'ont été « reconnus et approuvés par l'évêque ; et l'évêque, dès qu'il « sera question d'un fait de ce genre, réunissant un conseil des « théologiens et d'autres hommes pieux, fera ce qu'il jugera « convenable à la société et à la piété. — Statuit Sancta Synodus... nulla etiam admittenda esse nova miracula... nisi eodem recognoscente et approbante Episcopo ; qui simul atque de iis aliquid compertum habuerit, adhibitis in consilium theologis et aliis piis viris, ea faciat quæ veritati et pietati consentanea judicaverit. (Sess. 25, de *Reliquiis et Invocatione Sanctorum.*) »

(*La fin au prochain numéro.*)

L'ENSEIGNEMENT ÉPISCOPAL.

INSTRUCTIONS PASTORALES ET MANDEMENTS DE NN. SS. LES ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DE FRANCE, DE BELGIQUE, DE SUISSE ET D'ITALIE A L'OCCASION DU CARÊME DE 1874.

(Suite. — Voir les deux numéros précédents).

II° L'ÉGLISE ET SES EPREUVES, SON IMMORTALITÉ, SON ENSEIGNEMENT, NOS DEVOIRS ENVERS ELLE.

Alger. — Mgr Allemand-Lavigerie devant prochainement publier de concert avec ses suffragants une instruction pastorale pour la promulgation des Actes du concile provincial d'Alger, se borne à quelques courtes paroles sur la *Situation présente de l'Eglise*, et sur les devoirs que cette situation nous impose. Si nous jetons les yeux sur le monde, nous y voyons, en ces tristes temps, de nombreux sujets de douleur et d'amer-

tume; cependant pas de découragement en face des épreuves, mais confiance, pardon, pénitence et prière.

Perpignan. — Les progrès désolants de la haine contre l'Eglise déterminèrent, il y a un an, Mgr Ramadié à appeler l'attention sur cette flagrante injustice et à prévenir son peuple contre ses perfides influences ; cette année, le prélat essaye de montrer l'impuissance de ce mauvais sentiment, en écrivant sur l'*Immortalité de l'Eglise*, enclume qui brise tous les marteaux.

Après avoir dit que la fondation de la société chrétienne est l'œuvre du Verbe fait chair, que Pierre a reçu une primauté de juridiction, Mgr de Perpignan ajoute que la primauté de l'évêque de Rome nous garantit l'unité de doctrine et de gouvernement, et que l'épiscopat, par sa sagesse, son intelligence, son dévouement et son expérience, vient en aide à la Papauté, veillant avec une constante sollicitude sur le dépôt de la foi et sur la conservation des mœurs chrétiennes. L'économie qui préside aux fonctions de ce gouvernement garantit-elle aussi l'immortalité à ses glorieuses destinées? En effet, toute société qui veut vivre doit être gouvernée, sous peine de mort ou d'anarchie. Il faut une autorité responsable aux peuples pour éclairer les aveugles, soutenir les faibles, ramener les rebelles.

Tarbes. — A l'occasion de son voyage à Rome, Mgr Langénieux fait connaître à ses diocésains leurs *Devoirs envers le chef visible de l'Eglise*, après les avoir remerciés des réceptions magnifiques qui ont été faites au premier pasteur. Docteur de la vérité, pasteur suprême, père de nos âmes, le Saint-Père a droit à la soumission de l'esprit, à l'obéissance et à l'amour de tous ceux qui sont marqués au front du baptême de Jésus-Christ.

Nous détachons du Mandement le passage suivant :

« L'unité de gouvernement constitue l'Eglise de Jésus-Christ. L'Eglise, en effet, n'est pas seulement la chaire de vérité ; elle est aussi une société parfaite. Il fallait donc que cette société visible eût un chef visible, que cette société unique eût un chef unique... Ne craignez point que les sublimes priviléges qui n'appartiennent qu'au Souverain-Pontife diminuent la dignité et le pouvoir des évêques. Bien au contraire, nous gran-

dissons avec notre chef, nous avons part à sa puissance et à ses prérogatives. Comme lui et avec lui, nous sommes pasteurs... Notre appui, notre force, notre gloire, nous les trouvons dans l'obéissance au Souverain-Pontife. Nous vous donnerons toujours l'exemple de la plus parfaite soumission à toutes les lois de la sainte Eglise romaine... »

Belley. — Sur le point de partir pour Rome, Mgr Richard a laissé à son peuple une instruction sur les *Devoirs des fidèles envers l'Eglise* leur mère, et l'associe par là plus étroitement à l'acte de foi que le prélat est allé accomplir en leur nom et au sien. Les devoirs à remplir envers l'Eglise sont : 1° d'être docile à ses enseignements : rapports entre la raison et la foi, constitution qu'elle a reçue de son fondateur, c'est ce qui a été défini au dernier concile ; 2° d'agir pour l'Eglise, par l'exemple des vertus, le courage dans sa défense, la formation des familles chrétiennes, la diffusion des principes chrétiens dans la société ; 3° de prier pour l'Eglise ; et ce n'est pas assez de la prière individuelle de chaque chrétien, de la prière de la famille dans chaque maison, ayons la prière publique, la prière sociale.

Strasbourg. — Remontant jusqu'à la cause de nos malheurs passés et présents, Mgr Ræss établit comme condition de notre bonheur l'union des esprits et des cœurs. La négation de cette vérité est la cause première des désastres de ce siècle et la ruine des nations. Le prélat énumère les *Bienfaits de l'Eglise catholique pour le bonheur des individus et des sociétés.* L'Eglise, par cela seul qu'elle est établie pour tous les hommes par l'Auteur même de la nature, répond parfaitement aux besoins de la société, et procure spirituellement et temporairement son bonheur. En dehors d'elle, une société est comme un astre jeté hors de son orbite et de ses lois de gravitation. Et l'harmonie que l'Eglise établit dans l'homme privé, elle l'établit semblablement dans la famille, la cité, la nation, dans l'humanité tout entière. Les Etats ont essayé de faire l'unité dans les esprits et les cœurs ; ils ont fait appel à la science, à la presse, aux constitutions, aux lois, à la force. Rien n'a réussi. L'Eglise seule sait unir, parce que Dieu lui a donné cette vertu et imposé ce devoir.

Saint-Pierre et Fort-de-France (Martinique). — Mgr Fava tire de cette demande de l'Oraison dominicale, « Que votre règne arrive, » *l'Obéissance que doivent à l'Église catholique des enfants soumis*, et pour encourager à cette obéissance, le prélat montre : 1° que l'Eglise est infaillible dans son enseignement ; 2° la manière dont elle use de ce privilége divin. Nier l'infaillibilité doctrinale de l'Eglise, c'est dire que son fondateur lui a imposé une mission sans lui donner les moyens nécessaires pour l'accomplir, c'est l'accuser d'égarer les hommes, et arriver au matérialisme. L'Eglise est infaillible en vertu de l'assistance intime et toute puissante de l'Esprit-Saint ; et dans l'exercice de ce privilége, l'Eglise peut être considérée comme témoin et comme juge. Les divisions de cet important sujet sont examinées théologiquement et la thèse prouvée d'une manière péremptoire.

Saint-Flour. — Mgr Lamouroux de Pompignac, comme plusieurs de ses vénérables collègues, entretient en quelques pages ses diocésains des *Epreuves de l'Eglise*; il ne peut se défendre de l'indignation que provoque l'injustice et prémunit son peuple contre le danger des sociétés secrètes.

Dijon. — *Quelques réflexions sur les dimanches et fêtes* font le sujet du Mandement de Mgr Rivet. L'influence des fêtes et des réunions religieuses est telle, en effet, qu'on a vu des hommes sans foi en réclamer le rétablissement ou le maintien, seulement en considération du grand bien qu'elles procurent aux individus, aux familles et à la société civile. C'est à notre empressement à nous trouver aux fêtes de l'Eglise qu'on reconnaîtra, que nous reconnaîtrons nous-mêmes si nous sommes vraiment chrétiens.

Grenoble. — La France traverse une crise bien douloureuse sous l'action des sectes impies. Quels seront donc les *Devoirs des catholiques pour conjurer le péril social?* Il faut prier, il faut agir et connaître la cause du péril qni n'est pas dans un simple changement de nos constitutions, mais dans l'union des esprits et des cœurs, et dans le triple apostolat de la parole, des œuvres, des exemples, exercé par les catholiques. Mgr Paulinier fait dans sa lettre pastorale des réflexions très-pratiques sur la presse, l'éducation de la jeunesse, les œuvres des classes

ouvrières, les cercles catholiques et l'édification des bons exemples.

Langres. — Faisant allusion aux persécutions suscitées contre le catholicisme dans les pays voisins de la France, Mgr Guérin parle des *Epreuves de l'Eglise*, explique comment on doit envisager les persécutions. Nous ne devons pas nous en étonner ni nous en scandaliser, ne pas nous en effrayer ni nous décourager. Le prélat tire quelques conséquences concernant ces épreuves, expose les dispositions dans lesquelles, nous ses enfants, nous devons être à cet égard.

Quimper et Léon. — Quand tant d'erreurs et de calomnies retentissent chaque jour à nos oreilles et cherchent à égarer les esprits et à s'insinuer dans les cœurs, Mgr Nouvel établit la *Mission de l'Eglise sur la terre.* Cette mission consiste à faire connaître les vérités divines, à appliquer les fruits de la Rédemption et à rappeler à tous leurs devoirs ; et l'Eglise s'en acquitte avec sagesse. Elle n'a pas à s'occuper des questions purement politiques, des questions économiques, industrielles, commerciales ; mais toujours et partout il lui appartient de proclamer les grands principes nécessaires à la vie des sociétés ; elle montre le retentissement qu'ils doivent avoir dans la conscience de ceux qui ont une mission ou un devoir à remplir.

Evreux. — Comme un grand nombre de ses vénérables collègues, Mgr Grolleau veut parler de l'Eglise et de *Nos devoirs en présence des épreuves de l'Eglise.* Il faut compatir aux douleurs de notre mère, prier pour son triomphe et le salut de la société, et faire pénitence, car si l'expiation fut toujours nécessaire, n'est-ce pas un devoir plus rigoureux, lorsque le mal déborde de toutes parts et multiplie ses ravages ?

Séez. — Il y a deux ans, Mgr Rousselet signalait la guerre impie entreprise contre la religion catholique et la société civile ; cette guerre s'étendant chaque jour encore, il ne faut pas rester muet. C'est pourquoi, traitant cette année *de la haine et des persécutions du monde contre l'Eglise*, le vénérable prélat l'envisage, 1° dans son existence, et montre la puissance des ennemis de l'Eglise qui n'a d'égale que la perfide habileté avec laquelle, sous ce nom menteur de progrès, de liberté et de

bienfaisance, ils disposent des moyens d'action qu'ils ont en leur pouvoir ; 2° dans ses caractères, elle est cruelle, ingrate et, de nos jours, antichrétienne, antisociale et antifrançaise; 3° dans ses résultats, qui ne sauraient être douteux ; ils seront la défaite des ennemis de la religion et l'affermissement de l'Eglise qui se retrempera dans cette guerre et qui sortira plus belle et plus forte qu'auparavant.

Coire. — Mgr Florentini voyant que de toutes parts l'Eglise catholique est persécutée, calomniée par l'hérésie et l'incrédulité qui marchent de concert pour pervertir les peuples, engage ses prêtres à prémunir les fidèles contre tant de dangers, et dans un double mandement latin et allemand décrit le *Bonheur de faire partie de l'Eglise et le malheur d'en être exclu.*

Lausanne. — Pour tous les catholiques dignes de ce nom, dit Mgr Marilley, la *Situation actuelle de l'Eglise*, pleine de douleurs, est devenue le sujet principal de leur préoccupation et de leurs craintes les plus légitimes. De nos jours elle s'aggrave d'heure en heure. Les ennemis de la religion ont pour auxiliaires les incrédules, les libres-penseurs, les révolutionnaires de tous les pays. Ce tableau est suivi de l'état de la Suisse où les catholiques ont la douleur de voir leurs droits confessionnels méconnus, l'exercice de leur culte entravé, leurs pasteurs destitués, leurs églises profanées.

Saint-Gall. — Mgr le docteur Greith, dans une belle lettre pastorale, entretient ses diocésains de *Nos craintes et de nos espérances dans le temps présent*; mais si la justice de Dieu envers les méchants fait l'objet de nos craintes pour leur salut, nous avons lieu aussi d'espérer dans sa miséricorde.

Sion. — En présence de la position de la Suisse, position pleine d'angoisses et de périls, Mgr de Preux croirait manquer à son devoir s'il gardait le silence ; il donne à son peuple des avis paternels, et leur dit : *Union invincible au Pontife romain*; par là nous sommes arrivés à posséder la vérité, nous demeurons membres de la grande famille catholique et nous appartenons à l'Eglise.

Luxembourg. — Mgr Adamès s'occupe aussi des épreuves de l'Église et demande *Quels sont les ennemis de l'Eglise ?* Quels sont les moyens pour connaître ces ennemis? Et devons-nous

nous décourager en présence des persécutions ? La réponse à cette double question fait le sujet des conseils que donne aux habitants du grand Duché de Luxembourg le vénérable prélat qui gouverne avec tant de sagesse ce diocèse de création récente.

LÉON MARET,
Chanoine honoraire.

(*A suivre.*)

LES PRÉDICATEURS DU CARÊME.

(Voir les numéros précédents)

XII

Mgr Perraud, évêque nommé d'Autun, prêche la retraite de la semaine sainte à Saint-Philippe du Roule.

Le sermon que nous avons entendu est d'une grande et belle éloquence.

Charitas perfecta foras mittit timorem : La charité parfaite bannit la crainte (saint Jean).

Ne craignez pas, vous qui hésitez encore à faire les dernières démarches d'un croyant, n'ayez pas peur. Vous voyez autour de vous des chrétiens qui sont plutôt résignés qu'attachés à leur foi, et qui portent les vérités dogmatiques et les observances comme un joug ; et cela vous effraie, et vous hésitez à porter ce joug. Oui, j'en ai vu aussi de ces chrétiens ; et je les compare à ce cheval qui tourne les yeux bandés, décrivant cette circonférence dont il ne connaît pas les proportions, allant sans savoir ce qu'il fait, pourquoi il le fait.

Da mihi amantem, donnez-moi quelqu'un qui aime, et tout lui sera facile, et tout lui sera léger. A Dieu ne plaise que je veuille ici dissimuler les austérités de notre sainte religion, et vous présenter un *minimum* de christianisme ! mais je veux vous apprendre quel est le premier axiome, central, fondamental, essentiel du christianisme.

Ce premier axiome est contenu dans cette autre parole de saint Jean : Dieu est amour. Saint Augustin, ce grand Docteur, a parlé comme saint Jean ; et pour ne point aller chercher mes autorités si loin, Bossuet va nous ouvrir le cœur de Dieu par ces touchantes confessions d'Anne de Gonzague :

La princesse Palatine, Anne de Gonzague, en était arrivée à ce point d'incrédulité que lorsqu'on parlait sérieusement devant elle des mystères de la religion, elle avait peine, dit Bossuet, à retenir ce ris dédaigneux qu'excitent les personnes simples lorsqu'on leur voit croire des choses impossibles. Plus tard, convertie à Dieu, elle déclare que, lorsque les démons tâchent encore d'ébranler sa foi, elle a coutume de se dire à elle-même que l'amour de Dieu pour nous est la cause de tout ce que nous croyons. *Deus sic dilexit mundum.* Dieu a tant aimé le monde. Et c'est là, en effet, reprend Bossuet, l'abrégé de tous les saints livres et de toute la doctrine chrétienne ; c'est là toute la foi du chrétien : Dieu a tant aimé le monde.

Et vous vous laisseriez ébranler par les pauvretés de l'école naturaliste, qui n'a que cet argument à apporter à notre foi : Pourquoi Dieu vous aimerait-il ainsi ? Il vient à vous du ciel, il souffre l'indigence, il subit les outrages, le dernier des supplices et la mort. Il a tort d'aimer ainsi l'homme.

Oui, en dépit des doutes de la libre pensée, qui ont leurs racines dans l'égoïsme, considérez ce point : Dieu a tant aimé le monde.

Et nous ne correspondrions pas à tant d'amour ! Voyez Marie-Madeleine. Touchée de la grâce, elle sort de sa maison, va chez Simon le Pharisien, sans s'inquiéter de ce qu'on dira. Vous aussi, affranchis du respect humain et des passions mauvaises, venez à Dieu, venez à son Fils : il vous enseignera la parfaite vérité et la sainte liberté.

Par la composition et l'ordonnance de ses sermons comme par le style, Mgr l'évêque nommé d'Autun est un classique, de la grande école des Bossuet et des Bourdaloue. Il pose tout d'abord un texte qui est et qui reste le nœud de tout le discours ; les autres citations qu'il présente dans la suite s'y rattachent très-étroitement ; le tout est entremêlé d'exemples de personnages qui ont vécu, pour ne pas fatiguer l'esprit par ses abstractions continues. Sa parole est pure, châtiée, précise, vive par moments, toujours admirablement claire, et très-soigneusement dégagée des vieux oripeaux de rhétorique. Il n'expose de métaphysique et de science religieuse que ce qu'il sait que ses audi-

teurs peuvent en porter, soucieux, avant tout et surtout, d'être toujours compris.

XIII.

A Saint-Eustache, c'est M. l'abbé Saint-James qui est prédicateur du Carême.

M. l'abbé de Saint-James a de belles parties d'orateur : il a la puissance, l'éclat, le don des images saisissantes, la sonorité de la voix, l'ampleur du geste.

Il a pris pour son sujet du dimanche des Rameaux l'éternité. Nos lecteurs se souviennent sans doute que Mgr Gaume l'a traité supérieurement.

Nous nous amusons, dit le prédicateur de Saint-Eustache, pendant ces quelques heures qui nous sont données, et nous savons que nous allons à un abîme béant. Que diriez-vous d'un cavalier qui, sachant que le bout du chemin est un précipice, presserait son cheval de l'éperon, au lieu de le retenir avec le mors, et qui ne s'occuperait que de regarder les belles choses qu'il rencontre sur sa route?

Nous ne pouvons pas ne pas remarquer ici que la comparaison cloche quelque peu. L'homme ici-bas a beau presser le cheval, autrement dit le temps, de l'éperon, ou le retenir avec le mors; son heure n'en viendra ni plus tôt ni plus tard. Elle est marquée par un autre que lui et ses impatiences ni ses lenteurs n'y peuvent rien.

La seconde partie du sermon a été très-émouvante.

Qu'est-ce que c'est que l'éternité?

Dieu a été, Dieu est, Dieu sera ; ou plutôt, pour Dieu, il n'y a pas de passé, ni de présent, ni d'avenir. Dieu est. Voilà l'éternité.

Nous, nous pouvons dire : hier, aujourd'hui, demain. Voilà le temps.

Dieu est immuable ; ce qu'il était hier, il l'est aujourd'hui, il le sera demain. Dieu ne souffre pas de changements ni de révolutions. Voilà l'éternité.

L'homme n'était pas hier, il est aujourd'hui, il ne sera plus demain. La vie n'est qu'une série de vicissitudes. Chaque mo-

ment qui naît lui apporte une caresse ou une peine, un outrage ou un bienfait. Voilà le temps.

Après cette vie, il n'en est plus ainsi. Nous participons de l'immutabilité de Dieu ; notre sort est fixé éternellement. A l'instant de la mort celui-ci est ravi d'extase à la vue de ce bonheur qui le remplit tout entier, et celui-là reste pétrifié de stupéfaction devant l'horreur toute nue. Demandez à l'innocent Abel ce que c'est qu'aujourd'hui ou demain, il vous répondra : Je n'ai pas l'idée du temps, je suis heureux ; et au fratricide Caïn s'il espère un soulagement à ses peines, il répondra : Je n'ai pas l'idée du temps, je souffre.

Mais saint Paul a dit : un instant de tribulation porte le poids de l'éternité. De même, une bonne parole, un verre d'eau donné au nom de Jésus-Christ porte le poids de l'éternité, c'est-à-dire engage notre éternité. Le temps est la semence de l'éternité ; nous sommes les artisans de notre immortelle destinée.

C'est à nous, en ce saint temps, par une vie meilleure, par une bonne confession, par une sainte communion, à jeter dans cette vie la semence d'une éternité bienheureuse.

M. l'abbé de Saint-James a été très-attentivement écouté. Au reste j'ai remarqué que ce sujet de l'éternité produit toujours une très-vive impression. Tel qui ne voulait que passer dans l'église s'arrête, entend, reste jusqu'à la fin et s'en va tout pensif. La parole du prédicateur a été *un germe* qui lèvera.

Comment mieux clore cette série des prédicateurs du Carême que par quelques paroles, toutes paternelles et touchantes, de notre premier pasteur?

Son Eminence présidait à Saint-Gervais une assemblée de charité; et après le sermon, elle se leva :

« Je suis très-heureux d'être venu à Saint-Gervais. J'aimerais bien mieux employer mon temps à visiter les différentes paroisses de Paris qu'à rester assis auprès d'un bureau, à traiter des affaires, comme je fais. Mais chacun doit remplir les devoirs de la position où il se trouve. Le prédicateur a parlé du péché et de la miséricorde. Nous avons tous péché, nous devons tous faire miséricorde. Il vous a dit également le nombre considérable des familles dénuées de ressources, que votre bon curé vous demande de lui aider à secourir. La misère est grande

à Paris, mais je suis heureux de pouvoir donner ce témoignage que la charité y est grande aussi, très-grande, je puis dire admirable. Il y a des sectaires qui poursuivent de leur haine le prêtre; mais c'est le prêtre qui est l'ami des pauvres; c'est lui qui les découvre et qui vous donne les moyens de faire la charité. En ce saint temps, que chacun de vous se fasse prédicateur dans sa maison auprès de ses amis, de ses voisins : beaucoup d'hommes à Paris se tiennent éloignés de la pratique de leur religion, non pas tant par perversité que par respect humain et surtout par négligence. Je vais vous donner la bénédiction du Très-Saint Sacrement et prier que Dieu vous inspire l'esprit de générosité et de charité. »

Dans un dernier article, nous dirons si la parole des prédicateurs du Carême a porté ses fruits, et si la foule est grande aux cérémonies de la semaine sainte et du saint jour de Pâques.

(*La fin au prochain numéro*). EUGÈNE LEBLEU.

UNE QUESTION DE BIOGRAPHIE.

Un savant membre de la Société archéologique et historique du Limousin nous adresse la lettre suivante, en date du 25 mars :

Je lis avec le plus grand soin les *Annales catholiques*, et j'y ai remarqué l'exactitude avec laquelle vous renseignez vos lecteurs, non seulement sur les questions actuelles, mais encore sur les faits historiques.

Mais aujourd'hui je me trouve en désaccord avec vous dans l'article qui a pour titre : l'*Avénement de Henri* IV, par Mme Testas, numéro du 21 mars (page 693). Aussi je prends la liberté de vous adresser ces quelques lignes.

Voici les quelques notes que j'ai préparées sur un personnage dont il est question dans mes *Etudes biographiques sur les prêtres du diocèse de Limoges* :

«..... Pierre Benoist ayant embrassé l'état ecclésiastique fut pourvu d'un canonicat à la cathédrale, fut reçu archidiacre de Malemont le 22 avril 1582 et élu théologal de l'église de Limoges en 1595. Enfin il fut nommé à l'abbaye de Saint-Augustin de Limoges. Ce savant ecclésiastique était un des plus célèbres prédicateurs de son temps, et fut le catéchiste d'Henri IV. Il se rendit à Saint-Denis le

22 juillet 1593; le roi s'y trouva le lendemain et entra en conférence avec Pierre Benoist et les autres docteurs. Le formulaire de sa confession de foi fut dressé, et il la fit le dimanche suivant. Mézerai, dans son *Abrégé de l'Histoire de France*, donne à Benoist le titre de prévôt de Compreignac. La terre de Compreignac était en effet dans la maison des Benoist. Henri IV protégea dans la suite d'une manière très-particulière notre concitoyen et lui accorda une pension. Colin (*Lemov. mult. erud. illustres.* p. 9.) prétend qu'il fut empoisonné à Tours par les Calvinistes, et qu'il y fut inhumé. Son épitaphe, gravé sur cuivre dans l'église de Saint-Pierre-de-Queyroix, à Limoges, paraît dire le contraire. On y lit : ... *Petrus ille Benedictus inter primarios divini verbi concionatores claruit; hinc factum ut ex quatuor unus designatus fuerit, qui Henricum hujus nominis quartum Gallorum Regem, ab erroribus Calvini recens liberatum, in ipsa ortodoxæ fidei agnitione, consilio ac doctrina salutari confirmaret.* » (*Biogr. des hommes illustres du Limousin.*)

Il résulte de là :

1° Que son nom est Pierre Benoist et non René Benoist, comme il est dit page 694. Son épitaphe et le Nobiliaire, à l'article Benoist, le nomment également Pierre.

2° Ce nom de René, et le titre de curé de Saint-Eustache pourraient faire supposer qu'il diffère de Pierre Benoit, le catéchiste d'Henri IV. Il ne peut y avoir de doute sur ce dernier, puisque son épitaphe en fait foi.

3° S'il s'est rendu à Saint-Denis le 22 juillet 1591, on ne peut pas dire *dans les premiers jours de juillet*, comme à la page 694.

4° Si Henri IV fit sa profession de foi le dimanche après le 22 juillet, ce ne peut pas être le 15, comme il est dit à la même page.

Il y a, dans ces remarques de notre savant correspondant, deux questions principales : l'une de dates, l'autre de nom. La question de date n'offre aucune difficulté. A la page 694 du tome VII des *Annales catholiques*, il faut lire 25 *juillet* au lieu de 15 *juillet*: c'est une faute d'impression facile à corriger, et qui répond parfaitement au 4° ci-dessus. Quant au 3°, comme il s'agit, dans le texte, de la convocation faite par Henri IV *dans les premiers jours de juillet*, et non de l'arrivée des convoqués à Saint-Denis, il n'y a pas plus de difficulté; il existe, en effet, une lettre de Henri IV à l'archevêque de Bourges, lettre datée du 8 juillet, dans laquelle il parle de l'assemblée qui devait avoir lieu à Saint-Denis, vers les derniers jours du mois.

Reste la question de nom qui n'est pas aussi facile à résoudre.

Dans un article de la *Revue du Monde catholique* qui vient de paraître (25 mars), article précisément consacré par M. l'abbé Feret à l'abjuration de Henri IV, nous lisons (page 419) : « Les quatre curés qui avaient embrassé la cause royale, *René* Benoit, de Saint-Eustache,..... » Dans le *Nouveau dictionnaire historique* imprimé à Caen chez Le Roy, en 1786, nous voyons un article consacré à « BENOIT (*René*), Angevin, doyen de la Faculté de théologie de Paris, *curé de Saint-Eustache*, qui fut choisi pour confesseur de Henri le Grand, à la conversion duquel il avait beaucoup contribué. » Même prénom de *René* dans le *Dictionnaire historique* de Feller, continué par M. Henrion et publié en 1837, avec l'indication plus précise de Savenières, près d'Angers, comme lieu de naissance. Le continuateur de Fleury, tome XXXIV, édition de 1761, Paris, parle du même *René* BENOIT, *Angevin et curé de Saint-Eustache* qui, selon ce que disent aussi les deux *dictionnaires* que nous venons de citer, vit une traduction de la Bible qu'il avait faite condamnée par la Sorbonne en 1569 et par le pape Grégoire XV en 1575. *L'Encyclopédie catholique* donne les mêmes renseignements et le même prénom.

Le témoignage de Mézeray n'est pas plus favorable au prénom de *Pierre*, car nous lisons, dans son *Abrégé chronologique*, page 427 du tome IX de l'édition d'Amsterdam, 1740 : « Plusieurs prélats, quelques docteurs (entre autres Prévôt de Compregnac Limosin) et même trois curés de Paris, desquels était *celui de Saint-Eustache nommé* RENÉ BENOIT, étant venus à Saint-Denis... »

Il reste donc bien certain, d'après tous ces témoignages, que le curé de Saint-Eustache qui s'est trouvé à la conférence du 23 juillet 1593, à Saint-Denis, s'appelait *René* BENOIT : c'était, du reste, un personnage considérable, et qu'on avait surnommé le *Pape des halles*, à cause de l'influence qu'il exerçait sur le peuple. D'un autre côté, d'après l'épitaphe que nous fait connaître notre savant correspondant, il ne nous paraît pas moins certain qu'il y a eu un *Pierre* Benoit, Limousin, lequel était aussi un prédicateur renommé et qui contribua à la conversion

de Henri IV. Si ce *Pierre Benoît* est le prévôt de Compregnac dont parle Mézeray, il est clair que, d'après cet historien même, il se trouvait deux *Benoît* à la conférence de Saint-Denis, puisque, évidemment, Mézeray ne fait pas du prévôt de Compregnac le même que le curé de Saint-Eustache.

Ajoutons que les dates mêmes fournies par notre honorable correspondant nous conduisent à cette solution. Le *René Benoît, curé de Saint-Eustache*, né en 1521, était déjà connu depuis longtemps en 1569 ; il est mort le 10 mars 1608. Nous ignorons les dates de la naissance et de la mort de *Pierre Benoît* ; mais d'après la notice que nous envoie notre correspondant, il ne paraît pas qu'il ait pu être curé de Saint Eustache à Paris, et il devait être beaucoup plus jeune que René. Etait-ce un neveu? Appartenait-il à la même famille que *René*, l'Angevin, quoiqu'il fût Limousin? Ce sont là des points que l'érudition locale pourrait éclaircir, et cet éclaircissement aurait d'autant plus d'intérêt que la similitude des noms, s'il ne s'agit pas d'une seule et même personne, ne peut manquer de jeter la confusion dans l'esprit des historiens et des biographes.

Nous remercions notre savant correspondant des remarques qu'il nous a adressées, et des indications qu'il nous a fournies ; nous désirons que les nôtres puissent l'aider à résoudre complètement ce petit problème historique.

J. Chantrel.

POURQUOI L'ON PERSÉCUTE L'ÉGLISE.

Nous recommandons à toute l'attention de nos lecteurs l'article suivant du *Bien public*, de Gand ; ce qui est vrai pour la Belgique l'est également pour la France et pour tous les pays ; nous ne craignons pas de dire que le fait si extraordinaire sur lequel insiste le journal belge est un argument invincible en faveur de l'Église catholique pour tout esprit sérieux qui aime à se rendre compte des causes et des effets.

M. Hymans commençait, il y a quelques jours, la Chronique politique de l'*Office de Publicité* par l'aveu suivant (1) : « La

(1) Ce qui va suivre apprendra suffisamment à nos lecteurs ce qu'est M. Hymans comme publiciste et quel est l'esprit de l'*Office de publicité*. (N. des *Ann. cath.*)

question religieuse domine aujourd'hui toutes les autres : ouvrez n'importe quel journal, n'importe quel recueil, depuis la *Revue des Deux-Mondes* jusqu'à la *Revue britannique*, il y sera question de religion, de polémique religieuse, des rapports de l'Eglise et de l'Etat. »

Quoi d'étonnant d'ailleurs à ces universelles préoccupations? Les événements se chargent de prouver plus clairement, de jour en jour, que la question religieuse est la grande, et, pour ainsi dire, la seule question de notre temps. Il peut sembler étonnant, au premier abord, qu'une génération qui affecte l'incrédulité ou l'indifférence chez un nombre trop considérable de ses membres, attache une si haute importance aux problèmes religieux. Le contraire serait bien surprenant. La religion est une chose dont personne ne parvient à se désintéresser. L'indifférence réelle n'existe pas, et l'incrédulité est, de sa nature, batailleuse, haineuse, agressive.

Prenez ce bourgeois lourd et sensuel qui a fait un dieu de son ventre, et pour qui tout ce qui est étranger à sa fortune et à ses plaisirs paraît n'exister point. — Vous le croyez bien enterré, bien étouffé dans la matière? C'est une erreur. Qu'un débat s'engage à côté de lui entre un croyant et un incroyant, d'instinct il se rangera du côté de ce dernier. Il sera protestant contre le catholique, incrédule contre le protestant. La vérité le blesse, comme la lumière blesse les yeux malades. Quiconque n'est pas avec moi, a dit Jésus-Christ, est contre moi ; et les paroles de Jésus-Christ demeurent éternellement.

Descendez plus bas, si vous voulez, pour renouveler cette expérience. — Voici un homme qui n'a presque plus rien d'humain, tant la misère et les débauches l'ont dégradé. Il végète plus qu'il ne vit ! Mais dans sa dégradation, il reste fidèle à l'attrait que le mal exerce naturellement sur les âmes, et le blasphème pousse chez lui comme un champignon sur du fumier. Si vous l'interrogez, si vous grattez un peu cette ruine ambulante, vous découvrirez l'erreur sous le vice, absolument comme on découvre la racine sous le tronc.

L'indifférence religieuse n'existe donc réellement pas. On est ami ou ennemi, neutre, jamais.

Est-il besoin d'ajouter que la diffusion de l'impiété explique

précisément l'ardeur des luttes religieuses? L'indifférent prétendu n'est pas toujours porté à batailler. L'impie, au contraire, provoque incessamment au combat, soit pour s'étourdir lui-même si le doute existe encore, comme un ver rongeur, au fond de son âme, soit pour propager son impiété, si, pour son malheur, il est tombé dans l'endurcissement. C'est pour cela que la question religieuse tient une si grande place dans la plupart des journaux. Rires, blasphèmes, sophismes, mensonges, calomnies, insinuations odieuses et insinuations absurdes, toutes les armes leur sont bonnes pour attaquer l'Église. Au fond, ils n'ont guère d'autre but, car leur haine anti-chrétienne déteint jusque sur la politique, et principalement sur les problèmes sociaux. Jamais vous ne les entendrez louer le bien qu'un prêtre aura fait ; jamais le dévouement des religieux ne trouvera place chez eux. Mais si une défaillance se produit, et si un scandale éclate ; si quelque prêtre ou quelque moine traîne sa robe dans la fange, tout est recueilli, amplifié, et raconté de telle façon que les éclaboussures en rejaillissent sur le corps sacerdotal tout entier.

Telle est la justice de l'impiété, telle est sa loyauté.

De dire pourquoi tout se meut autour des questions religieuses, c'est facile. Mais il nous faut dire d'abord pourquoi tout se meut principalement autour de la question catholique.

L'observation en a été souvent faite, et il importe d'y ramener sans cesse l'attention : c'est le catholicisme qui est surtout le point de mire des attaques. Du judaïsme, personne ne s'occupe, pas même la plupart des Juifs. Quant au protestantisme, il est si faiblement retranché, si facile à gagner, si déplorablement gagné déjà que, l'Église abattue, ses défenses tomberaient d'elles-mêmes. Ce phénomène a déjà exercé une heureuse influence sur beaucoup d'esprits. Ils se sont dit qu'on ne poursuit pas l'erreur avec tant d'acharnement, et, se souvenant que les disciples ne devaient pas être mieux traités que le Maître, ils sont venus ou revenus vers cette Église toujours bafouée, toujours menacée, toujours combattue et toujours subsistante.

Quelque conclusion qu'on tire, du reste, de cette guerre incessante, le fait est hors de discussion. Un coup d'œil jeté sur

l'histoire et sur l'Europe contemporaine suffirait, d'ailleurs, à déchirer tous les voiles.

De notre temps, cette guerre a même revêtu deux caractères particuliers : elle est générale et radicale. On pouvait espérer que dans les pays catholiques, au moins, le catholicisme échapperait à cette cruelle épreuve. Eh bien ! non ; c'est peut-être dans les pays catholiques que l'épreuve sera plus rude. L'Autriche et l'Italie étonnent le monde sous ce rapport, — et si l'Espagne ne retrouve pas bientôt le repos dans l'ordre, et l'ordre dans le retour à ses traditions, on verra, là aussi, la persécution sévir et redoubler.

En France, un temps de répitsemble accordé au catholicisme; mais si ce pays descend dans le radicalisme, faudra-t-il bien longtemps pour y introduire au moins le régime qui fleurit à Genève et à Berne ?

Nous en disons autant de la Belgique. Nos libéraux sont avides de persécutions et déclarent tout haut que « l'Allemagne et la Suisse nous donnent un exemple bon à imiter. » Que le flot électoral les ramène au pouvoir et ils se seront bientôt mis au pas du libéralisme prussien et helvétique !

Que des populations foncièrement catholiques se laissent à ce point mener et opprimer par des minorités incrédules, c'est incompréhensible, mais trop réel, hélas ! En Italie, en Autriche, en Espagne, le peuple est catholique, et pourtant des lois existent ou s'y préparent qui devront enchaîner la parole et l'action de l'Eglise ! Le cas échéant, ce serait la même chose chez nous. D'où cela vient-il? d'où vient-il que le grand nombre puisse être *légalement* opprimé ? Est-ce parce qu'il est inerte ou parce qu'il est impuissant ? Dans le premier cas, il est coupable ; dans le second, les lois sont injustes.

La guerre, disions-nous plus haut, n'est pas seulement générale, mais encore radicale.

Pendant longtemps on avait attaqué tel ou tel dogme, telle ou telle institution. Aujourd'hui, on s'en prend à tout l'ensemble des doctrines, et la société se trouve placée comme au point d'intersection de deux routes.

Allez à l'Église, lui disent les catholiques, et vous serez sauvée !

Eloignez-vous de l'Église, répondent les libéraux, ou vous êtes perdue !

L'antagonisme est absolu.

Ici encore, il y a lieu à des surprises extraordinaires. Si le catholicisme était né d'hier, on pourrait contester sa valeur religieuse et sociale. Mais comment la contester en présence des preuves qu'il a fournies et de la transformation qu'il a opérée à travers les siècles? Car enfin, tout ce qui élève le monde chrétien au-dessus du monde païen ; tout ce qui, dans la famille, la cité, le gouvernement, la société, a contribué au progrès moral et au bien-être matériel, tout cela est l'œuvre de la vérité catholique. Sans doute, sur cette œuvre, la rouille du temps et l'imperfection de l'homme ont laissé des traces ; mais le fond subsiste et subsistera tant que l'Europe restera chrétienne.

Par quel aveuglement ces faits sont-ils dénaturés, niés, retournés contre nous ? Par quels artifices le mensonge parvient-il si souvent à tromper le peuple? L'influence moralisatrice et civilisatrice du catholicisme est écrite partout. — Pourquoi tant de gens ne la veulent-ils pas voir ?

Mystère de perversité ou mystère d'ignorante étourderie.

En attendant, la lutte est ce que nous venons de dire, mais la victoire finale n'est pas douteuse. Le monde verra une fois encore éclater la puissance et la bonté de Dieu qui laisse effacer pour écrire ensuite.

LES COMITÉS CATHOLIQUES

Les Comités catholiques vont tenir, dans la semaine de Pâques, les 7, 8, 9, 10 et 11 avril, leur troisième assemblée générale, avec la bénédiction de Son Eminence le cardinal Guibert, archevêque de Paris, sous la présidence de M. Chesnelong, député des Basses-Pyrénées, et la vice-présidence de MM. Kolb-Bernard, député du Nord, Combier, député de l'Ardèche, et du Bodan, député du Morbihan.

La commission de l'assemblée des comités catholiques, en vue des grandes questions d'enseignement qui se débattent à l'Assemblée nationale et qui préoccupent si vivement le peuple

catholique, a désigné l'époque des vacances de Pâques afin d'avoir le concours d'un grand nombre de directeurs et de professeurs d'établissements d'éducation.

Plusieurs députés ont consenti à présider des commissions.

Première commission. — *Œuvres de prières.*

Président : Mgr de Ségur, chanoine du premier ordre de Saint-Denis.

Cette commission a pour objet de prendre les mesures propres à appeler les bénédictions de Dieu sur les comités catholiques, sur leurs assemblées générales et sur notre bien-aimée patrie.

Elle devra se préoccuper aussi des moyens de répandre dans les comités et en dehors, l'esprit de prière et d'expiation.

Elle devra prévoir les règles de sage réserve à suivre dans le cas où l'on désirerait des prières publiques, qui ne peuvent être ordonnées et approuvées que par l'autorité ecclésiastique.

Deuxième commission. — *Œuvres pontificales.*

Président : M. Keller, député du Haut-Rhin.

Vice-présidents : M. le comte Lafond et M. le vicomte Edgard de Ségur-Lamoignon.

Troisième commission. — *Œuvres en général.*

Président : M.

Vice-présidents : M. le colonel Carron, député d'Ille-et-Vilaine ; M. le comte de Lambel, de Nancy, et M....., de Marseille.

Secrétaire : M. Jacquet.

ŒUVRE DES CERCLES CATHOLIQUES D'OUVRIERS.

Aumônerie de l'armée.

(La troisième délibération sur la loi concernant l'organisation du service religieux dans l'armée doit avoir lieu très-prochainement. On peut considérer la loi comme votée. Il faudra, dans peu de temps, passer à l'application. Il sera donc utile que les membres de l'assemblée générale des comités catholiques s'entendent sur cette question délicate. — La loi de l'aumônerie n'aurait que des résultats incomplets si elle n'avait pour com-

plément les Œuvres relatives aux soldats, et, au premier rang, les Cercles militaires.)

Des volontaires d'un an.

Quatrième commission. — *Economie charitable.*

Président : M. Lestourgie, député de la Corrèze.

Vice-présidents : M. Etienne Dupont, ingénieur en chef des mines, et M. Gustave Bressolles, professeur à la faculé de droit de Toulouse.

Secrétaire : M. Lallemand.

Cinquième commission. — *Publicité, presse, propagande.*

Président : M. de Saint-Victor, député.

Vice-présidents : MM. de Beaucourt, Ferdinand Levé et Méran (Bordeaux).

Secrétaire : M. d'Aubeigné.

Sixième commission. — *Contentieux.*

Président : M. Paul Besson, député du Jura.

Vice-présidents : M. le comte Anatole de Ségur, conseiller d'Etat ; M. Carel, professeur à la faculté de droit de Caen, et M....., de Grenoble.

Secrétaire : M. Herson-Macarel.

Septième commission. — *Enseignement supérieur.*

Président : le T.-R. P. d'Alzon, supérieur général des Augustins de l'Assomption.

Vice-présidents : M. Baudon et M. le marquis de Caulaincourt (de Lille).

Secrétaires : M. Cavrois (d'Arras), et....

PREMIÈRE QUESTION (Le T.-R. P. d'Alzon).

Importance capitale de l'enseignement supérieur. — Sur quel terrain les catholiques doivent-ils se placer pour revendiquer la liberté de cet enseignement (1).

(1) Vœux formulés à l'assemblée de mai 1873 :

« L'assemblée générale des comités catholiques réclame de nouveau, avec plus d'insistance, la liberté de l'enseignement supérieur, au nom du droit imprescriptible des pères de famille, et avant tout au nom du droit sacré des pasteurs de l'Eglise auxquels il a été dit : « Allez, enseignez toutes les nations. »

« En conséquence, nous émettons le vœu que MM. les députés catholiques

Le projet de loi adopté par la commission de l'Assemblée nationale leur accorde-t-il une liberté suffisante? — Quelle doit être leur attitude en présence de ce projet?

N'y aurait-il pas lieu d'adresser à l'Assemblée nationale une pétition motivée pour obtenir une liberté plus sérieuse et plus complète?

DEUXIÈME QUESTION (M. Champeaux, de Lille).

Efforts tentés depuis un an pour fonder un enseignement supérieur catholique. — Historique. — État de la question.

Opportunité d'ouvrir dès à présent des cours libres d'enseignement supérieur, soit pour combler en partie les lacunes de l'enseignement universitaire, soit pour préparer la fondation d'universités catholiques. — Conditions dans lesquelles pourraient être ouverts ces cours.

Que peut-on faire dès aujourd'hui pour l'enseignement du droit?

Huitième commission. — *Enseignement secondaire.*

Président : M. l'abbé Besson, chanoine de Besançon.

Vice-présidents : MM. le comte de Belcastel, député de la Haute-Garonne, et Fayet, ancien recteur d'Académie.

BACCALAURÉAT.

Que faut-il penser du projet de loi Laboulaye, qui conserve à l'Etat le monopole du baccalauréat, c'est-à-dire le programme et la sanction des études secondaires? — Accueillir ce projet, n'est-ce point proscrire en fait, sinon en théorie, dans les maisons d'éducation chrétienne comme dans les lycées, l'enseignement sérieux de la philosophie et même l'enseignement religieux pour les classes de seconde, rhétorique et philosophie?

fassent tous leurs efforts pour assurer prochainement à l'Eglise, par une loi, la liberté de remplir sans entraves auprès de la jeunesse la mission de l'enseignement qu'elle a reçue de Jésus-Christ.

« Et nous prions tous les membres des comités locaux, tous les catholiques zélés, de prêter leur plus actif concours à Nos Seigneurs les évêques, pour préparer sous leur direction l'établissement d'universités catholiques instituées canoniquement. »

Si cet état de choses paraît dangereux, que faut-il demander à la place? — Certificats d'études délivrés par les écoles secondaires. — Examens professionnels. — Jurys mixtes. — Diplômes des universités libres.

Que faut-il penser du double baccalauréat?

Dans l'état actuel, n'y aurait-il pas lieu d'attirer l'attention du conseil supérieur de l'instruction publique sur les programmes officiels, et de lui demander la radiation immédiate de tout ce qui présente des dangers pour la foi et pour les mœurs?

Bourses (M. le comte de Belcastel, député de la Haute-Garonne).

L'Etat ne doit-il pas, aux familles qui ont mérité des bourses, la liberté d'user de ces bourses dans les maisons d'éducation de leur choix, en réservant seulement une légitime surveillance dans l'emploi des fonds? — Soutenir la pétition adressée à l'Assemblée nationale pour obtenir cette liberté.

Utilité et moyens de fonder des bourses dans les maisons d'éducation chrétienne.

Neuvième commission. — *Enseignement primaire.*

Président : M. Martial Delpit, député de la Dordogne.

Droits de l'Eglise. — Droits des familles. — De l'intervention de l'Etat, des départements et des communes.

Projet de loi Ernoul.

Comment mettre l'enseignement primaire à l'abri des changements et des caprices des municipalités?

Ecoles normales primaires,

De la gratuité.

Des bons d'école.

Les catholiques emploient-ils pour la bonne direction des écoles tous les moyens qui leur sont ouverts par la législation? Se préoccupent-ils assez d'entrer dans les commissions de délégués cantonaux?

Des distributions de prix comme moyens de diffusion des bons livres. — Quelle influence peuvent exercer les catholiques dans leurs communes pour écarter les livres qui affectent de faire abstraction de toute croyance et pour obtenir de bons choix?

Ecoles commerciales.

Dixième commission. — *Œuvre du dimanche.*

Président : M. le baron Chaurand, député de l'Ardèche.

Vice-présidents : M. Homberg et M. Rohault de Fleury.

Secrétaire : M. le baron de l'Espée.

De l'introduction de la question du dimanche dans les travaux de diverses œuvres.

Des moyens d'arriver à la suspension du travail du dimanche dans les usines à feu continu.

De l'entente des architectes et des entrepreneurs chrétiens pour arriver à la cessation du travail du bâtiment le dimanche. (M. Douillard, architecte.)

Onzième commission. — *Art chrétien.*

Président : M.

Vice-présidents : M. le baron d'Avril, et...

Rapport sur les sociétés et sur les œuvres ayant pour objet l'art chrétien.

Les comités sont invités à envoyer d'avance une notice avec les prospectus sur les sociétés existantes ou en formation dans leur ressort.

Douzième commission. — *Organisation des comités.*

Cette commission aura pour objet d'exposer à nos confrères de province les voies et moyens pour l'organisation des comités.

L'Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers tiendra son assemblée générale immédiatement après celle des comités catholiques, c'est-à-dire du 12 au 16 avril.

Pour être admis à l'assemblée générale des comités catholiques, il suffit d'être présenté par le comité particulier auquel on appartient, ou d'adresser son adhésion au secrétariat de l'assemblée, rue de l'Université, 17, à Paris.

Le bureau de l'assemblée, chargé de recueillir les demandes, enverra des cartes personnelles, ou les tiendra à la disposition des membres.

Le prix des cartes applicable aux frais généraux de l'assemblée et à l'impression des comptes-rendus, est de dix francs.

Chaque membre de l'Assemblée aura droit à un exemplaire des comptes-rendus.

L'assemblée se tiendra rue de Grenelle-Saint-Germain, 84.

VARIÉTÉS.

UNE MANIFESTATION OCCULTE. — Un barbier de Saignelégier (Jura bernois) a perdu toutes ses pratiques pour avoir rasé le *curé intrus* de son village.

« Ce fait, écrit-on au *Journal de Genève*, n'est que la manifestation occulte exercée par le clergé ultramontain et ses amis qui ont organisé une ligue dont le but avoué est d'enlever tout travail et toute clientèle aux ouvriers et négociants qui pactisent avec les prêtres vieux-catholiques. Des efforts inouis ont été faits pour étendre cette ligue, et l'on a recueilli des signatures par toutes sortes de moyens peu avouables. C'est le système de l'intimidation et de la famine mis au service de la bonne cause. »

Nous trouvons ces belles choses dans *l'Église libre* du 16 janvier. Une *manifestation* OCCULTE, n'est-ce pas joli? *L'Église libre*, qui n'est pas difficile sur le français, pas plus que sur la franchise, a trouvé cela superbe, et elle a précieusement enchassé ce joyau dans ses colonnes. Mais *l'Église libre*, nos lecteurs le savent, s'enferre toujours dans ses malices. Dans le même numéro, elle prétend que la grande majorité de la population jurassienne est pour les prêtres intrus; de plus, elle n'ignore pas que le gouvernement appuie les intrus. Comment s'explique-t-elle donc que le *clergé ultramontain*, qui n'a pour lui que la minorité et qui a contre lui le gouvernement, puisse faire un tel tort aux barbiers de Saignelégier?

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5

ANNALES CATHOLIQUES

PAQUES 1874 (1).

Tous les ans, en lisant, pendant la Semaine-Sainte, le récit douloureux de la Passion ; tous les ans, également, en chantant à la fête de Pâques le joyeux *Alleluia* de la Résurrection, les chrétiens répètent leur propre histoire et l'histoire de l'Eglise.

Qui de nous, en effet, fût-il le plus heureux des hommes, n'a des heures d'épreuves, des luttes, des désolations à traverser et des larmes à répandre ? Qui de nous ne s'est point penché sur quelque lit funèbre, pour sentir se briser un de ces liens doux et forts qui attachent son âme à une autre âme? Qui de nous n'a eu les pieds meurtris par les ronces et les cailloux du chemin ? Qui de nous, en un mot, n'a eu ou n'aura son jardin d'agonie, son calice d'amertume, sa voie sanglante et son Calvaire ?

Heureusement, un rayon de foi illumine toutes ces tristesses et toutes ces épreuves. Le chrétien souffre avec confiance, et la mort elle-même, vaincue dans son triomphe, est désormais sans épouvantes. — « Je sais que mon « Rédempteur est vivant, répète le croyant avec le pa- « triarche du désert, et que je ressusciterai au dernier « jour. » La Croix, plantée sur toutes les tombes, est le symbole et le gage de cette espérance.

Aussi la fête de Pâques voit-elle éclater toutes les jubilations du ciel et de la terre. En célébrant la résurrection de Jésus-Christ, on célèbre réellement la délivrance du genre humain, et le tombeau du Sauveur, glorieux parce qu'il est vide, est pour tous les hommes

(1) *Bien public* de Gand.

et pour tous les siècles, le gage assuré de l'immortalité.

C'est de ces hauteurs qu'il faut envisager la vie pour en bien comprendre la trame mystérieuse, et pour en bien remplir les devoirs. La foi explique toutes les obscurités, et l'espérance fait accepter toutes les douleurs. On souffre dans cette vallée de larmes, on gémit et on pleure ; mais pas un soupir, pas un gémissement et pas une larme ne se perd. Comme ils ont accompagné Jésus durant sa Passion pour recueillir son sang, les Anges accompagnent l'âme fidèle durant son pèlerinage, pour recueillir ses prières, ses bonnes œuvres, — et l'âme du pécheur pour attendre son retour et recueillir ses regrets! Puis, un jour, tout finit, ou pour mieux dire, un jour, tout commence. On meurt; mais c'est pour vivre. On cesse de souffrir, et c'est pour être éternellement heureux ; on part, mais c'est pour rejoindre ou pour attendre au ciel ceux qu'on a aimés ici-bas. O mort ! où est ton aiguillon ? O mort ! où est ta victoire ?

Pendant ces jours de la Grande-Semaine nos églises offrent un spectacle touchant. Des multitudes innombrables viennent prier et se réconforter devant la Croix et l'Autel. Riches et pauvres, vieillards et enfants, ignorants et savants, tous les âges, toutes les conditions saluent Jésus mourant et Jésus ressuscité. Eh bien ! que demain, les vœux du libéralisme soient exaucés ; que les temples se ferment, que les prières soient interdites, que la foi s'éteigne et que la nuit se fasse dans les consciences, — à qui s'adresseront ces multitudes affamées et épuisées ? Qui relèvera les âmes abattues ? Qui raffermira les volontés chancelantes ? Qui consolera les affligés et qui nourrira les pauvres ? Ah ! les petits, et ceux qui souffrent et ceux qui pleurent, — c'est-à-dire le grand nombre ! — iront toujours à Jésus-Christ, à l'Evangile, à la Croix, à l'Eglise, comme le lierre va au chêne, comme l'enfant va dans les bras de sa mère !

Mais quelle œuvre mauvaise font donc les hommes qui sèment le doute, l'incrédulité et la haine; et quelle responsabilité ils assument! Du reste, le chrétien est prévenu et rien ne saurait l'étonner. Le disciple n'est pas au-dessus du maître ; et de nos jours, particulièrement, cette parole se vérifie à la lettre. Aussi, le moment est venu de retremper son courage et sa foi. Puisque rien n'est respecté par les ennemis de l'Eglise, rien ne doit paraître trop dur à ses enfants. Chaque fidèle est soldat. Le temps n'est plus où il pouvait suffire de se montrer chrétien dans l'intimité de sa conscience et dans le secret de sa demeure. Nous avons à professer notre foi avec d'autant plus de courage et de fermeté que les sociétés au milieu desquelles nous sommes appelés à vivre ont apostasié le catholicisme, sont infidèles à leurs devoirs de sociétés chrétiennes et ont, par une monstrueuse apostasie, prétendu se soustraire au règne social de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

L'époque actuelle est une époque de lutte ardente et universelle. Il n'est presque pas de village où l'impiété n'ait des adeptes, sinon des prosélytes. Le blasphème pénètre partout, propagé et multiplié par la presse libérale et par les mauvais livres et, en tous lieux, des ricanements se font entendre contre le Seigneur et contre son Christ.

A cette ligue opposons la ligue du bien, de la foi, des convictions franchement chrétiennes et surtout du bon exemple. Si les catholiques unis à leurs évêques et par leurs évêques à Pierre, savaient affirmer partout avec une énergie victorieuse du respect humain, des préjugés libéraux et surtout de la funeste erreur du libéralisme catholique, les attaques contre la religion seraient bien moins redoutables. Que pourraient toutes les forces de l'impiété contre une armée unie par le ciment de la charité et de l'obéissance, qui sait d'où elle vient et où elle

va, qui tient de Dieu lui-même la certitude de la victoire ?

Passons maintenant à l'histoire de l'Eglise.

Là encore, nous voyons la Passion et le triomphe de Jésus-Christ se reproduire fidèlement à travers les âges et les espaces. Jamais l'Eglise n'a été totalement triomphante ; jamais elle n'a été totalement abandonnée ; jamais, surtout, elle ne sera livrée aux caprices des hommes et aux fureurs de l'enfer. Mais, pourtant, elle traverse des phases diversement douloureuses, lesquelles, par une disposition providentielle, aboutissent à des phases diversement glorieuses. L'épanouissement de la nature vient après les rigueurs de l'hiver ; de même, dans l'ordre spirituel, la diffusion de la paix vient après les épreuves de la persécution. Il faut bien lui laisser, à cette Eglise, le temps de ramasser ses morts et de panser ses blessés ! D'autant plus que ce temps est ménagé d'une main avare. Quelques années ! un éclair dans la durée des siècles ; puis la lutte reprend sur un autre terrain et dans d'autres conditions. Il ne serait pas trop téméraire d'affirmer que l'Eglise souffre et triomphe perpétuellement, et presque simultanément, tantôt ici, tantôt là. — Un jour, elle saigne sous la main du bourreau ; un autre jour, elle se réjouit de la conversion d'un empire et d'un empereur. Plus tard, l'hérésie la déchire, mais des enfants lui naissent par milliers dans les contrées lointaines ; plus tard encore, la corruption fait de tristes ravages en son sein, mais en même temps d'intrépides apôtres plantent la Croix et la Foi dans des pays longtemps inconnus. Toujours à côté de la couronne d'épines est la couronne de gloire, et le calice d'amertume n'est jamais sans renfermer une goutte de miel.

Voyez plutôt ce qui se passe autour de nous. Il n'est guère de pays où l'Eglise soit aujourd'hui parfaitement

libre ; il n'en est point où l'insulte ne lui soit prodiguée à l'envi. Son Pontife, le doux, l'invincible Pie IX, gravit douloureusement le Calvaire à la suite de son Dieu. Les efforts redoublent pour arracher la foi des âmes et les âmes à Jésus-Christ. En Allemagne, en Suisse, en Italie sévit une persécution ourdie avec une prodigieuse habileté, poursuivie avec une persévérance vraiment satanique. Et cependant l'Eglise espère et triomphe. La lecture des *Annales de la Propagation de la Foi* est bien faite pour nous consoler de la lecture des journaux. Partout des missionnaires étendent le royaume de l'Evangile et des diocèses nouveaux viennent attester l'immortelle jeunesse et l'inépuisable fécondité du Catholicisme. L'Eglise triomphe dans les missions, elle triomphe jusque sous le couteau des persécuteurs qui multiplie les nouveaux chrétiens, elle triomphe même dans les pays où le libéralisme la poursuit aujourd'hui, car, là aussi, le bien réagit contre le mal et la foi, endormie peut-être, se réveille sous le fouet de la persécution. Quelle admirable attitude que celle des évêques suisses et allemands ! Quelle constance dans le clergé et parmi les fidèles ! Et par-dessus tout quelle héroïque fermeté dans Pie IX, dont la majesté plane au-dessus de cette lutte gigantesque et apparaît aux adversaires de l'Eglise eux-mêmes, illuminée des splendeurs d'un prochain triomphe...

Aujourd'hui c'est la Passion, demain ce sera la Résurrection, et, une fois de plus, nous pourrons redire : « O Mort, où est ton aiguillon ? O Mort, où est ta vic« toire !... »

Mais envers l'Eglise — nous ne saurions assez le redire — des devoirs plus impérieux nous sont imposés en ces temps difficiles. Elle est attaquée plus vivement que d'habitude ; il faut la défendre ; elle est calomniée plus perfidement, il faut la venger ; elle est méconnue plus universellement, il faut la consoler par notre fidélité.

Rangeons-nous autour d'elle comme autour d'une mère désolée, et formons-lui un vivant et invincible rempart. Après avoir combattu, nous triompherons avec elle ; et après avoir semé dans les larmes à ses côtés, nous récolterons dans l'allégresse des gerbes d'immortalité.

LA SEMAINE SAINTE ET LES FÊTES DE PAQUES

I

La paroisse Saint-Sulpice a donné le Jeudi-Saint un grand et bel exemple aux autres paroisses de Paris : le nombre des communions y a été encore de beaucoup supérieur à celui des autres années ; des hommes, beaucoup, jeunes et mûrs, mais peu de vieillards. Presque tous appartiennent à la bourgeoisie: très-peu d'ouvriers, même si peu que ce peu est bien voisin du point. Il y en a davantage le dimanche de Quasimodo, où a lieu habituellement, à Saint-Sulpice, la communion pascale des hommes, surtout des hommes du peuple.

Dans l'après-midi, les principales églises ont été très-visitées. A tout moment, dans la rue Saint-Honoré, au pied de l'église Saint-Roch, la circulation des voitures était arrêtée. Le reposoir de Saint-Roch était, comme toujours, fort beau. Ces hautes et larges tentures de velours rouge à franges d'or et ces amoncellements de fleurs sur le corps de Notre-Seigneur produisent un très-grand effet. L'affluence des fidèles était considérable, et la queue commençait à la porte latérale qui ouvre sur le passage Saint-Roch.

A Sainte-Madeleine, même affluence ; mais la disposition de l'église prête moins au développement de la foule. Dans une chapelle de côté, tout proche du portail, reposait le Sauveur ; au-dessus de la sainte Hostie, une croix de bois avec le suaire porté sur les bras. La croix en bois est d'un effet saisissant et plus religieux que la croix peinte sur toile du fond, comme aux tombeaux de Saint-Roch et d'autres églises. Un enfant de chœur avec le Crucifix est assis au bas des degrés de la chapelle. Cela vaut mieux aussi. Ailleurs, le Crucifix est loin du tombeau, en sorte que beaucoup d'adorateurs s'en vont sans avoir appliqué

leurs lèvres sur les pieds et les mains du Sauveur ; et, à Paris, l'on est attaché à cette pieuse coutume.

A la Sainte-Trinité, le reposoir est dans la crypte ; beaucoup de fleurs aussi et de lumière ; mais les fidèles qui prient ne sont pas garantis par des barrières, comme à Saint-Roch, contre les coudoiements incessants des allants et venants ; le recueillement est moins facile.

Toute l'après-midi, c'est dans ces églises une multitude d'adorateurs très-édifiante. Plus loin, on n'en peut pas dire autant ; il est vrai que nous entrons dans les quartiers du commerce et de l'industrie. A Saint-Vincent-de-Paul, l'affluence est moindre.

A Saint-Laurent, dans la chapelle de l'Archiconfrérie des pauvres malades, un dais magnifique, tout en satin blanc, recouvre la sainte Hostie ; d'immenses cierges lui font comme un rempart de feu. C'est très-agréable à l'œil. Il n'y a pas foule, mais il y a de la dévotion.

A Saint-Nicolas des Champs, Notre-Seigneur repose sous l'autel dans une excavation qui figure les tombeaux de la Judée. Mais le visiteur se fait bien rare. Messieurs les marchands de la rue Saint-Martin et du boulevard Sébastopol, vous savez gagner de l'argent ; mais vous ne savez pas assez que « si le Seigneur ne bâtit pas une maison, c'est en vain qu'ont travaillé ceux qui la bâtissent. ».

Le soir, dans les paroisses pauvres de Saint-Séverin et de Saint-Nicolas du Chardonnet, il y a du monde, mais plus de femmes que d'hommes. L'ouvrier à Paris est encore asservi au respect humain ; il en est qui tournent autour du tombeau, mais peu s'agenouillent et baisent le Crucifix.

Les PP. Dominicains, rue Jean de Beauvais, ont élevé dans leur chapelle un très-beau reposoir, très-brillamment décoré. Elle ne désemplit point.

II

Le Vendredi-Saint est essentiellement un jour de dévotion parisienne. C'est ce que constatait M. le Curé de Notre-Dame des Victoires : « Mais vous qui venez à l'église aujourd'hui, y êtes-vous venus dimanche ? Y viendrez-vous dimanche ? »

C'est aussi le jour de la musique sacrée, laquelle n'est pas toujours entendue très-pieusement. Assurément, dans la grande nef, il y a des fidèles qui viennent entendre pour le moins autant le sermon que la musique. Mais, dans les bas côtés, tous les hommes debout se poussent pour voir quand un artiste commence à chanter, c'est très-peu édifiant. Dans une chapelle tout au bas de l'église, sur le passage de la foule, un vieux prêtre est assis auprès d'un enfant de chœur qui offre le Crucifix à baiser. Dans le plateau, à la sortie, je vois deux sous. Ce n'est guère. Encore affaire de respect humain. Il faudrait subir tous les regards et l'on n'ose point.

A Notre-Dame, le soir, avant l'heure, la vaste nef centrale est remplie d'hommes. Les femmes occupent la nef de gauche. Ici deux indications dont il serait désirable qu'on tînt compte à l'avenir :

Tout le monde ne sait pas le *Miserere* et le *Stabat* par cœur ; on a apporté son livre pour suivre et pour chanter. Mais c'est l'éclairage qui est insuffisant. Aux lustres, les bougies ne sont pas toutes à leur place ; et parmi ces rares bougies, quelques-unes seulement sont allumées ; en sorte qu'on ne peut ni lire, ni partant chanter.

Le R. P. Monsabré a une voix forte, une bonne prononciation ; mais par moments il dit trop vite et trop bas, de sorte que ceux-là seuls qui sont au pied de la chaire peuvent entendre. Le P. Félix ce jour-là donnait à sa prononciation, naturellement si nette, une netteté toute particulière ; chaque syllabe tombait, claire et distincte, et allait frapper l'oreille du plus éloigné.

III

La messe de communion des hommes est célébrée le jour de Pâques à sept heures et demie du matin. Quatre membres du chapitre à la fois donnent la sainte communion, et cela dure pendant cinq quarts d'heure. Dans les bas côtés, des ouvriers, des étrangers, des femmes regardent ces files toujours renouvelées, qui viennent se ranger aux bancs dans le plus grand ordre ; et ils paraissent très-étonnés qu'il y ait tant d'hommes à Paris qui communient.

Ce spectacle en effet est très-saisissant. Tous ces hommes sont beaux ; ils sont beaux parce qu'ils sont doux, forts, calmes. L'observation que nous avons faite à propos de Saint-Sulpice, est également de mise ici : le vieillard est rare, l'ouvrier encore plus. La grande majorité est d'hommes de trente à quarante ans. Tant mieux : c'est entre leurs mains qu'est le présent et l'avenir du pays. A cet âge, on est dans le plein du travail de la vie, et l'on est chef de famille. Les vieillards, eux, ne tiennent plus rien ; leurs enfants sont placés et suivent leur voie, et le train du monde va sans eux. Leur salut devient une affaire exclusivement personnelle.

Les églises qui tiennent la tête du mouvement religieux, le Jeudi et le Vendredi-Saint, la tiennent encore le jour de Pâques. C'est toujours Saint-Roch, la Madeleine, et surtout Saint-Sulpice. Le sergent de ville, qui m'est assez indifférent dans la pratique ordinaire de la vie, me comble de joie dans les églises. On ne fait donc pas queue seulement aux théâtres et aux cafés-concerts ! Affluence énorme et piété très-vive. Les hommes avaient presque tous leur livre. Comme Jésus-Christ est encore cru, adoré et aimé à Paris ! Que d'amour et d'illumination dans tous ces yeux au moment de la bénédiction du Très-Saint Sacrement ! J'avais près de moi une jeune fille très-richement vêtue, qui, au premier coup de sonnette, s'est jetée à deux genoux sur la dalle avec un abandon et un dédain de la poussière vraiment charmants. Si à ce moment-là Dieu envoyait le bourreau et demandait des martyrs, combien il en trouverait !

Mais que de conquêtes restent encore à faire ! Deux faits seulement :

L'après-midi du dimanche de Pâques, on jouait à la Gaieté et le théâtre était absolument bondé ; on refusait du monde. Cette passion des Parisiens pour le théâtre va jusqu'à la démence.

Le Vendredi-Saint un grand restaurant des boulevards a servi un tiers de dîners maigres seulement. Malgré toute la bonne volonté possible, on ne saurait imputer les deux tiers de dîners gras aux Anglais et aux Turcs, à l'exclusion de tous autres.

C'est toujours le même Paris à deux faces ; il faut les voir

toutes deux et ne pas s'endormir. — Veillez et priez, a dit le Sauveur au jardin des Oliviers.

Eugène LEBLEU.

A NOTRE-DAME.

Voici l'allocution qui a été prononcée à Notre-Dame de Paris, le jour de Pâques, après la communion des hommes, par le R. P. Monsabré :

In nomine Patris, et Filii et Spiritus sancti. Amen.

Nequando dicant gentes : Ubi est Deus eorum? Que les nations ne disent plus : Où est leur Dieu ?

Messieurs,

Vous chantiez tout à l'heure ces paroles du Psalmiste, et il y avait dans les accents de votre voix autant de fierté que de bonheur. Cela m'a frappé, et (pardonnez-moi ma pieuse obstination) j'ai voulu profiter de notre dernière entrevue, ainsi que du mystère qui vient de s'accomplir dans vos âmes, pour vous entretenir encore une fois de nos grandes vérités. Je ne serai pas long.

Nequando dicant gentes... — Quelles sont ces nations dont parle le Psalmiste? Ce sont celles qui fabriquent des idoles d'or et d'argent. *Simulacra gentium, argentum et aurum, opera manuum hominum.* Ces idoles ont une bouche et ne parlent pas, *os habent et non loquentur*; elles ont des yeux et ne voient pas, *oculos habent et non videbunt;* elles ont des oreilles et n'entendent pas, *aures habent et non audient ;* elles ont des narines et ne sentent pas, *nares habent et non odorabunt* ; elles ont des mains et ne touchent pas, *manus habent et non palpabunt ;* elles ont des pieds et ne marchent pas, *pedes habent et non ambulabunt.* Tous ceux qui les fabriquent et tous ceux qui se confient en elles leur ressemblent.

Gentes ! Ne croyez pas, messieurs, qu'elles soient bien loin de nous, ces nations, et dans le temps et dans l'espace. Il est vrai qu'une grande révolution a bouleversé le monde de fond en comble, qu'elle a renversé les idoles et substitué aux vains simulacres de l'antiquité la croix du Sauveur. Mais il restait encore dans le sein de l'humanité un germe de paganisme; ce germe s'est développé de siècle en siècle, et il a fini par éclore tout à fait même au milieu des nations chrétiennes. Les Gentils nous entourent; les Gentils nous pressent de leurs flots déshonorés; les Gentils, c'est le

monde, vaste réunion d'idolâtres ; c'est l'écume du monde, la ténébreuse légion des impies. Ils font métier de mépriser tout ce qui est saint et ils adorent sous mille formes diverses un simulacre immense auquel ils ont immolé le vrai Dieu. Ce simulacre, c'est la matière ! Ils ont mis en elle leur confiance, et ils lui sont devenus semblables. Ils ont une bouche, mais ils *déparlent* plutôt qu'ils ne parlent ; ils ont des yeux, mais ils ne savent plus voir l'éternelle Beauté dans ses œuvres ; ils ont des oreilles, mais ils n'entendent plus les harmonies de ce monde ; ils ont des narines, mais ils ne respirent plus l'odeur de ce mystérieux encens qui s'élève de la création au Créateur ; ils ont des mains, mais ils touchent si brutalement qu'ils sont insensibles aux merveilleuses délicatesses de l'œuvre divine ; ils ont des pieds, mais ils ne marchent plus dans la voie du vrai progrès ; ces pieds impotents sont toujours rivés aux mêmes vieilles erreurs !

C'est à ces Gentils, messieurs, que vous portiez tout à l'heure ce défi : *Nequando dicant Gentes : Ubi est Deus eorum ?* Non ! qu'ils ne disent plus : « Où est leur Dieu ? » car, éclairés par les lumières de la vraie philosophie, de la philosophie chrétienne, vous répondez comme le peuple d'Israël : *Deus autem noster in cœlo. Omnia quæcumque voluit, fecit.* Notre Dieu ! il est dans le ciel, il a fait tout ce qu'il a voulu et il se manifeste par tout ce qu'il a fait. Qui ne voit rayonner ses perfections infinies dans son œuvre est incapable de comprendre cette œuvre et même d'expliquer son existence. Non, qu'ils ne disent plus : « Où est leur Dieu ? » car, chrétiens, tout nouvellement illuminés par le mystère de la croix, vous saurez leur répondre : « Nous confessons Jésus crucifié, dans lequel se manifeste toute la puissance de Dieu : *Prœdicamus Jesum Christum... Dei virtutem.* » Dieu est tout entier dans les admirables contrastes de ce bois sacré, que nous adorions il y a deux jours, de ce bois à la fois si vil et si glorieux, si abhorré et si aimé.

Qu'ils ne disent plus : « Où est leur Dieu ? » Car, temples vivants de Jésus-Christ, tout émus encore de l'entrée triomphale qu'il vient de faire en vous, vous portez la main à votre cœur, et vous vous écriez : « Dieu est là ! » Oui, messieurs, Dieu est là ! Il vous donne, au plus intime de l'être, un irrécusable témoignage de sa présence. Il ne s'agit pas pour vous de le voir à travers les images défaillantes de sa perfection infinie, ni de le saisir au bout d'un raisonnement ; vous le sentez, vous tressaillez à l'heure qu'il est sous l'impression sublime de son mystérieux toucher, et vous reconnaissez que c'est lui aux merveilleux effets qu'il produit dans votre âme. Tout à

l'heure, cette âme était encore troublée des orages du péché, maintenant elle possède une royale paix. Tout à l'heure, elle était accablée sous le poids de ses tristes souvenirs, maintenant elle nage dans la joie. Tout à l'heure, elle sentait en elle le vide creusé par une trop longue poursuite des félicités menteuses de la terre, maintenant elle est comblée au delà de ses désirs. Tout à l'heure elle était sous l'empire de la mort, maintenant elle s'écrie : Je vis! *Ego vivo!*

Qui donc a fait cela? messieurs, qui donc? — Les fragiles apparences, le tout petit signe que vous venez de recevoir? Evidemment c'est trop peu de chose pour de pareils effets. Mais, dans ce signe, il y avait le prince de la paix, il y avait la source de toute joie, il y avait la plénitude infinie, il y avait le principe de la vie, il y avait Dieu! Toutes les démonstrations s'effacent pour vous devant la preuve intime, mystique et surnaturelle de l'existence de Dieu que vous donne votre foi.

Messieurs, ne vous contentez pas de cette preuve pour votre usage; faites-la sortir, en quelque sorte, de vous-mêmes, et soyez par toute votre manière d'être, *per conversationem vestram*, des preuves vivantes de l'existence de votre Dieu. Montrez au monde ce que Dieu a opéré en vous; qu'en vous voyant, après toutes les fluctuations de votre volonté, — je pourrais dire pour beaucoup : après les désordres de votre vie, — qu'en vous voyant désormais persévérants dans vos résolutions, engagés à la vertu, fixés dans le bien, le monde s'étonne d'un si grand prodige, et se dise avec admiration : « *Digitus Dei est hic!* Manifestement le doigt de Dieu est là! »

Bref, soyez les preuves de l'existence de votre Dieu par le miracle de votre vie régénérée; je dis plus, soyez les preuves vivantes de l'existence de votre Dieu par la manifestation de ses perfections. Manifestez sa grande majesté par l'élévation de vos pensées, par la noblesse de vos desseins et la magnimité de vos résolutions. Manifestez sa justice par l'austérité de votre vie et votre sublime amour du devoir. Manifestez sa miséricorde par votre tendre compassion pour toutes les misères de vos frères. Manifestez sa sagesse par vos lumineux conseils et par l'exacte mesure de toutes vos actions. Manifestez sa toute puissance par votre courage dans les luttes de l'existence : lutte du travail, lutte contre la douleur, lutte contre les passions. Manifestez enfin, messieurs, manifestez son amour par le don complet de vous-mêmes.

L'amour, le dévouement, voilà surtout ce que je vous demande,

au nom de Jésus-Christ qui, lui, s'est donné à vous sans réserve. Donnez-vous aux grandes causes, à la sainte Eglise, à votre pays; donnez-vous aux grandes œuvres, aux ignorants, aux pauvres, aux infirmes, aux abandonnés, aux exploités, aux persécutés, aux opprimés, aux expatriés, à tous les malheureux, donnez-vous sans épargne! Assez longtemps vous vous êtes bornés à ce mouvement égoïste de la vie qui tourne autour de vos propres affaires, autour de vos propres intérêts, autour de vos affections de famille; il est temps de sortir de vous-mêmes et de vous répandre dans le monde, comme Jésus-Christ s'est répandu dans vos âmes. C'est à l'amour sans pareil du Sauveur qu'on reconnaît qu'il est Dieu, bien plus qu'à ses miracles; c'est à l'amour qu'il vous communiquera qu'on reconnaîtra que ce Dieu est dans vos âmes. On pourra résister aux démonstrations sèches de la raison, on ne résistera pas à la touchante démonstration de l'amour, soyez-en bien certains.

Il y a une multitude de malheureux qui attendent de vous cette démonstration. Messieurs, au nom du Dieu d'amour que vous venez de recevoir, ne la leur refusez pas, je vous en conjure. Au contraire, multipliez-la sous toutes les formes, et que les infortunés qui verront la multitude de vos miséricordes et la prodigalité de vos dévouements s'écrient : « Ces hommes disent vrai quand ils prétendent qu'ils ont reçu la visite de Dieu dans leur cœur, car nulle part il n'y a tant d'amour. O Dieu ! qui te manifestes à nous par l'amour libéral et dévoué de tes communiants, nous te louons, nous confessons ton existence et tes perfections : *Te Deum laudamus, te Dominum confitemur !* »

AU VATICAN

Le 29 mars, le Saint-Père a reçu en audience spéciale les élèves de l'Université catholique de Rome.

Nous devons dire, avec le *Journal de Florence*, pour ceux de nos lecteurs qui l'ignoreraient, que depuis le jour où des maîtres impies vinrent occuper les chaires de l'Université de la *Sapienza*, avec la mission de corrompre l'esprit et le cœur de leurs élèves, en leur enseignant les principes d'une fausse science, plusieurs centaines de jeunes Romains cessèrent spontanément de fréquenter les cours, aimant mieux se priver du bienfait de la science que de s'exposer à perdre leurs âmes.

Mais le Souverain-Pontife ne voulut pas que ce sacrifice tour-

nât au détriment de ceux qui avaient eu la générosité de se l'imposer. Il résolut donc de fonder en faveur de ces jeunes gens vraiment catholiques, une Université spéciale où ils pourraient faire les mêmes études qu'à la *Sapienza*, sous la direction de maîtres pour le moins aussi savants et aussi distingués que les professeurs du gouvernement, mais à coup sûr plus dignes, par leurs qualités morales, de remplir la délicate mission d'éducateurs de la jeunesse.

Telle est l'origine de l'Université catholique de Rome. Le Saint-Père a trouvé dans l'œuvre de sa fondation de zélés coopérateurs, dont le plus actif, le plus intelligent et le plus généreux a été, sans contredit, Son Excellence Mgr de Mérode, grand aumônier de Sa Sainteté. Cet illustre prélat a consacré une somme très-considérable pour la pourvoir du matériel nécessaire à l'étude de la médecine et des hautes sciences.

Malgré tous les obstacles que lui a créés le pouvoir, cette admirable institution fonctionne de la façon la plus satisfaisante. Maîtres et élèves s'acquittent avec une parfaite régularité de leurs devoirs respectifs. Bien que les professeurs ne reçoivent que des appointements fort modiques, on n'a jamais à déplorer des interruptions dans les cours, comme cela arrive si fréquemment à l'Université de la *Sapienza*, par le fait de la négligence des titulaires. Quant aux étudiants, ce sont, de l'aveu même des feuilles ennemies de toutes les institutions catholiques, des modèles de régularité, de docilité, d'ardeur pour le travail. C'est assez dire qu'ils font des progrès considérables dans les divines sciences auxquelles ils s'appliquent. Le gouvernement affecte de ne pas reconnaître les études qu'ils font ; mais les connaissances qu'ils acquièrent n'en sont pas pour cela moins réelles.

Le Saint-Père s'intéresse à cette institution, comme fondateur et surtout comme Pontife, puisque c'est à lui qu'incombe le soin de préserver la jeunesse des piéges de l'enfer. Aussi a-t-il vu avec bonheur réunis autour de sa personne les professeurs et les étudiants de l'Université catholique. A l'apparition de Sa Sainteté, les assistants, sur le visage desquels on lisait l'ardent désir de contempler ses traits vénérés, ont fait retentir la salle de leurs applaudissements. « Vive Pie IX ! s'écriaient-

ils avec enthousiasme ! Vive le Pontife-Roi ! Vive notre Souverain. »

En s'avançant vers le trône qu'on lui avait préparé, le Saint-Père a adressé quelques paroles de bienveillance aux étudiants placés au premier rang. Lorsqu'il s'est assis sur son fauteuil, un des professeurs a donné lecture d'une belle et touchante adresse, qui a profondément ému Sa Sainteté.

Pie IX a répondu par un remarquable discours dont voici le texte :

« Toutes les fois que dans la société humaine il s'est produit « quelque désordre, quelque révolution, quelque renversement « de l'ordre public, la jeunesse a toujours été prise comme « point de mire : par les uns pour la rappeler et la maintenir « dans la bonne voie, par les autres pour la corrompre d'abord « dans son cœur et ensuite dans son esprit. Vous-mêmes, vous « l'avez vu.

« Dans ces dernières années, les bataillons universitaires « ont surgi : les appels à la jeunesse ont paru de toute part, « et moi-même j'ai vu des professeurs de l'Université enflam- « mer les esprits faciles des jeunes gens pour les pousser à « toutes sortes de désordres, sous le prétexte de briser les « chaînes, d'honorer la patrie et de la rendre libre et indépen- « dante, mais pour la réduire au contraire à être pauvre, mal- « heureuse, digne de pitié.

« Par un miracle de Dieu et par l'intercession de sa très- « sainte Mère, l'Université romaine, comme dans les années « qui ont précédé la funeste brèche, s'est maintenue pure ; elle « n'a ouvert les oreilles ni au sifflement des serpents venimeux « ni à la voix des sirènes séductrices. C'est vraiment un pro- « dige que cette docilité de cœur des jeunes gens, cette sur- « veillance incessante des supérieurs, cette conduite si sage de « nos professeurs.

« Maintenant je vous le répète, dans toutes les révolutions, « qu'elles soient l'œuvre de la violence d'un conquérant, ou « d'une conspiration sectaire, toujours on a cherché à corrom- « pre la jeunesse. On ne manque pas d'exemples anciens et « modernes qui viennent à l'appui de cette affirmative consi- « dérée sous sa double origine.

« Nabuchodonosor, après avoir orgueilleusement conquis « Jérusalem, mit un soin tout spécial à amener avec lui, comme « prisonniers, beaucoup de jeunes gens qu'il plaça dans un « lieu convenable, sous la surveillance de supérieurs sévères, « chargés de les entraîner à la pratique des coutumes du paga- « nisme, et de leur faire abandonner les traditions de leurs « pères.

« Le jeune Daniel résista à ce conseil impie, et d'autres jeunes « gens courageux s'unirent à lui, en déclarant qu'ils resteraient « fidèles aux lois de leur pays.

« Au commencement de ce siècle, un autre conquérant altier, « persécuteur de l'Eglise et du souverain Pasteur, voulut aussi, « lui, rassembler dans la capitale un groupe choisi de jeunes « gens appartenant à des familles distinguées, et il y en avait « beaucoup à Rome, pour qu'ils servissent à la vanité du sou- « verain.

« Mais les révolutions les plus pernicieuses sont celles qui « proviennent des conspirateurs, auxquels se réunissent des « gens en grand nombre qui rêvent la félicité et n'arrivent, à « un temps donné, qu'à de tristes déceptions : le nombre de ces « malheureux est très-considérable ; mais après la déception, « ils ont même perdu toute cette activité qu'ils ont montrée « quand, dans leur aveuglement, ils concouraient au grand « renversement de l'ordre. Ce sont ceux-là que je nomme sédi- « tieux. Voici deux autres exemples : un dans les siècles re- « culés, et l'autre que nous avons sous les yeux.

« Ouvrons le livre des Machabées. A Jérusalem, l'esprit de « la foi commençait à faiblir. Un roi voisin qui accueillait avec « intérêt les plaintes des impies et fomentait leurs passions « perverses, ce roi que l'Ecriture désigne sous le nom de Ra- « cine du péché (*Radix peccatrix*), et qu'on nommait Antio- « chus, ce roi flattait ces impies (*surrexerunt impii ex Israel*), « et en fit les instruments de son ambition et de sa cupidité. Ce « fut alors qu'on vit s'ouvrir à Jérusalem un gymnase selon la « méthode des Gentils. On y instruisait les Hébreux déjà cor- « rompus, et à ceux qui ne l'étaient pas encore, on disait qu'ils « ne feraient jamais une grande nation s'ils ne se conformaient « pas aux us et coutumes des infidèles. Chez les Grecs les gym-

« nases servaient à des séances liitéraires et à certains exercices « pour les jeunes gens ; ces établissements furent d'abord re- « commandables, puis ils déchurent et devinrent des lieux de « réunions condamnables. Ce fut sous ces tristes auspices que « s'ouvrit le gymnase de Jérusalem, sous la protection du plus « mauvais des rois et avec l'appât de la plus basse corruption.

« C'est à peu près sous les mêmes formes que se présente « aujourd'hui l'esprit des séditieux; c'est ainsi que nous « voyons dans les chaires des professeurs incrédules ; que nous « voyons exclure des Universités et autres lieux d'éducation « tout élément religieux ; que nous voyons induire perfidement « en erreur la jeunesse dont on s'étudie à allumer les passions, « en diminuant chaque jour, et en écartant même tout ce qui « rappelle à son esprit Dieu, la foi, la religion et ses ministres.

« Au milieu de tant de maux auxquels ont ouvert la porte les « conquérants du jour, contempteurs de tous droits, et les re- « belles impies, le vrai refuge offert aux jeunes gens contre tant « de dangers, le vrai palladium pour eux, c'est de s'unir à ces « jeunes gens dont parle l'Evangile d'aujourd'hui, qui accom- « pagnaient Jésus-Christ à son entrée triomphale à Jérusalem « et qui le saluaient en criant : *Hosannah filio David, Benedictus* « *qui venit in nomine Domini.* Qu'il soit béni, celui qui vient « au milieu de nous au nom de Dieu. Il vient pour réconforter « l'Eglise dépouillée par ses ennemis et donner du courage à « ses ministres injustement persécutés ; inspirer aux jeunes « cœurs l'esprit de foi contre le venin de l'incrédulité, l'esprit « de piété et de recueillement contre l'esprit de dissipation, « présenté sous mille formes diaboliques.

« Il vient encore la balance à la main, et, comme un roi qu'il « est, il montre, il désigne par avance tous ceux qui sont des- « tinés à éprouver, quand le temps sera venu, les rigueurs de « sa justice irritée.

« Quant à nous, chers jeunes gens, suivons, suivons la voie « qu'il nous trace. Il a dit : *Ego sum via.* Suivez les pas du « divin Maître, et vous vous trouverez, presque sans vous en « apercevoir, diligents pour les exercices scolastiques, assidus « aux devoirs religieux, fermes dans les bons principes.

« Aussi je prie Dieu de vous bénir, d'aplanir les difficultés

« et d'écarter les iniques obstacles que créent ceux qui s'obsti-
« nent à nous refuser la *liberté d'enseignement* QUE NOUS VOU-
« LONS ENTIÈRE. Ils sont venus parmi nous la liberté sur les lè-
« vres, ils nous ont parlé de fers brisés et de joug rompu ; et
« après cela, après tant de promesses de liberté, on ne voudra
« nous donner qu'un abject esclavage?

« Fortifiés par notre bénédiction apostolique, retournez dans
« vos familles et faites-en part à vos parents. Suppliez, insistez,
« faites violence au divin Cœur ; demandez-lui que, dans le
« trésor inépuisable de ses grâces, il vous donne celles dont
« vous avez besoin, mais surtout la grâce de la persévérance
« dans le bien, afin qu'à la fin de votre carrière mortelle vous
« puissiez, quand le temps viendra, participer aux consolations
« éternelles. »

A notre prochain numéro, des détails sur l'audience du 4 avril, qui a été magnifique.

LE MANDEMENT DE L'ÉVÊQUE DE NANCY.

Voici, sur le mandement de Mgr l'évêque de Nancy et sur la condamnation des curés de son diocèse, soumis à la domination allemande, des détails que nous extrayons d'une correspondance adressée à l'*Univers* et que nous savons être parfaitement authentiques.

Le mandement de Mgr Foulon était relatif au *couronnement solennel de la statue de Notre-Dame de Sion.* Il date de huit mois. Trente-huit curés, de la partie du diocèse de Nancy annexée à l'Allemagne, ont été mis en jugement pour avoir lu ce mandement en chaire. Ils n'ont été jugés qu'il y a quinze jours ; on a pris le temps de réfléchir.

Le tribunal de Metz, devant lequel étaient cités les prévenus, a employé deux séances à juger l'affaire : le 13 mars, *vingt* curés ont comparu : le 19, *dix-huit* étaient cités, *deux* ont fait défaut pour cause de maladie. C'est donc en tout *trente-huit* accusés. Beaucoup de monde à l'audience : une sympathie visible et universelle, laquelle s'est traduite en deux ou trois occasions de manière à provoquer un rappel à l'ordre de la part du président, et même une menace d'expulsion

de la salle. Excellente tenue de tous les accusés; attitude fort convenable des juges. L'interrogatoire a été à peu près le même pour tous, sauf des incidents sans importance. On a fort remarqué la netteté, le calme et la parfaite dignité des réponses : Avez-vous lu le mandement? — Oui. — Saviez-vous ce qu'il contenait? — Oui. — Pourquoi l'avez-vous lu? — Pour obéir à mon évêque. D'ailleurs, cette pièce ne contenait rien de ce que vous prétendez y voir. — Ce n'est pas à vous à l'apprécier : le tribunal jugera.

Vient le défilé des témoins : cinq ou six, fort maladroits à force de vouloir être fort malveillants. Ils avaient été cités à la requête du ministère public; c'étaient des fonctionnaires salariés. Leurs dépositions n'ont donné que l'envie de rire... Tous les autres témoins, même les témoins à charge, ont été fort convenables et quelques-uns très-bien inspirés. Tous ont attesté qu'il n'était pas vrai que la lecture du mandement de l'évêque de Nancy ait occasionné le moindre trouble dans leur commune. L'un d'eux même se risqua à dire : *Mais le trouble, c'est vous* qui l'avez excité en accusant nos curés. — Allez vous asseoir, leur fut-il répondu; vous n'avez pas qualité pour juger.

L'avocat choisi par les prévenus prit ensuite la parole. C'est M. Raldenberg, homme de mérite, bienveillant, convaincu de la bonté de sa cause et le disant dans un langage simple, honnête, et s'élevant parfois à l'éloquence. Une réelle science du droit, de la logique et surtout du bon sens. Voici à peu près le résumé de son plaidoyer : Un prêtre ne peut être recherché et poursuivi pour la lecture faite par lui, en chaire, d'un mandement de son évêque en vertu de l'article 10 du concordat de 1801, qui régit encore le clergé d'Alsace-Lorraine, et des articles organiques dont le 30e est ainsi conçu : *Les curés seront immédiatement soumis aux évêques dans l'exercice de leurs fonctions.*

Si le mandement renferme quelque chose qui choque le gouvernement allemand, c'est à ce dernier d'en appeler comme d'abus, conformément à l'article 6 desdits articles organiques. Mais on objectera que l'évêque de Nancy n'étant pas sous la juridiction de l'empire d'Allemagne, ses actes ne peuvent pas être l'objet d'une poursuite de ce genre.

L'avocat entrant ici dans la discussion de la nature de *l'appel comme d'abus*, dit qu'il n'est pas destiné à atteindre les personnes, mais leurs actes, et que, dans l'espèce, l'acte de l'évêque de Nancy aurait été susceptible d'être déféré. Il cite à ce sujet des exemples qui lui paraissent faire jurisprudence dans la matière.

Quant à cet acte en lui-même, l'avocat l'examine au point de vue des critiques qu'on y a faites et trouve qu'elles ne se peuvent justifier.

D'abord, dit-il, ce mandement doit être examiné dans son ensemble, et non en détachant quelques phrases : c'est une œuvre complète qu'il faut prendre en bloc, si on veut en comprendre l'esprit.

Ce mandement demande-t-il des prières publiques, comme on l'a dit, pour le retour de Metz et de Strasbourg à la France? Nullement. Il invite à une cérémonie religieuse qui a un tout autre objet. — Mais il exprime des espérances pour l'avenir, des regrets pour le passé : depuis quand les espérances sont-elles des attentats, et les regrets des provocations?

Poussant plus loin l'examen, l'avocat détache dudit mandement les phrases incriminées, celles qui figurent dans les considérants d'un jugement porté, au mois de février dernier, dans l'affaire du curé de Lixheim, condamné à deux mois de forteresse pour avoir lu le même mandement. Les voici textuellement : nous n'en ajoutons ni n'en retranchons pas une syllabe, et nous prenons même soin d'indiquer la page :

Page 2 : « Aujourd'hui que les armées étrangères ont enfin « quitté le territoire de ce diocèse et qu'elles s'apprêtent à « évacuer les diverses parties qu'elles occupent en France, il « est possible et permis, non point sans doute de se livrer à la « joie, le souvenir de la patrie mutilée et de l'Eglise en deuil « nous interdira longtemps un sentiment de cette nature, « mais, du moins, d'accomplir enfin les solennités religieuses « différées jusqu'à ce jour et de porter à Sion nos douleurs, « nos vœux et nos indomptables espérances. »

Page 13 : « Et quel temps plus propice pour demander à « Dieu ses grâces? Après une guerre formidable qui a désolé « notre chère Lorraine, et une paix désastreuse qui l'a mutilée;

« au lendemain du départ des soldats étrangers qui foulaient « depuis trois ans notre sol, qu'il sera à propos de mêler aux « chants de la délivrance les prières du repentir, et de se « prosterner dans la douleur afin de se relever dans l'espé-« rance ! »

Page 12 : « A côté des bannières de Nancy marcheront, dou-« loureux souvenir, celles de nos deux infortunées sœurs : « Metz et Strasbourg ! »

Page 14... « Prions pour la patrie, afin que, ramenée à Dieu « par l'excès même de ses malheurs, elle trouve dans l'amer-« tume de ses humiliations un avertissement à ne plus retomber « dans les fautes qui les lui ont values : pour la patrie, afin « qu'elle mérite de voir bientôt se lever sur elle des jours meil-« leurs et que les revendications qu'elle désire, elle se les assure « d'abord par sa foi : pour la patrie, afin que les cruelles sépa-« rations que lui a imposées la guerre, ne soient pas sans espoir, « et que des sommets de Sion l'horizon ne soit pas à jamais « borné par une frontière.

Et c'est tout. En lisant d'un bout à l'autre ce mandement si correct à tous les points de vue, on se demandait avec l'avocat ce qu'il pouvait avoir d'offensant, et par quel prodige d'argu-mentation le ministère public en faisait ressortir une provoca-tion à la révolte.

Il faut être juste envers l'accusation. Le réquisitoire du pro-cureur impérial était modéré. A la manière même dont ce ma-gistrat l'a prononcé, parlant entre ses dents d'un ton de voix monotone et s'inquiétant peu d'être entendu, on pouvait deviner qu'il avait conscience d'être attelé à une ennuyeuse besogne. Il requit pourtant un mois de forteresse contre la plupart des inculpés, et une réduction de cette peine pour plusieurs autres à raison de leur âge, ou parce qu'ils avaient été moins chargés par les témoins, ou parce qu'ayant deux paroisses à desservir le dimanche, ils n'avaient pas pu lire en entier dans chacune d'elles le mandement incriminé. Voici du reste la liste exacte des condamnations prononcées :

A quatorze jours de forteresse, MM. les curés de Château-Salins, Haraucourt-sur-Seille, Fresnes, Brebain, Craincourt, Fossieux, Morville-les-Vic, Morville-sur-Nied, Prévaucourt, Ju-

ville, Lémoncourt, Oron, Juvélize, Marsal, Blanche-Eglise, Saint-Médard, Vergaville, Bidestroff, Lommange, Habondange.

A sept jours de forteresse, MM. les curés de Lesse, Aulnois, Baudrecourt, Domelay, Lay.

Acquittés : MM. les curés de Burlioncourt, Hampont, Amélicourt, Hélaucourt, Tinery, Moyessois, Lindre, Tarquimpol, Oriocourt.

M. Demnise, curé de Lucy, a été condamné à trois mois pour avoir ajouté à l'acte épiscopal des commentaires dont il a eu la bonté de communiquer le manuscrit au juge d'instruction. Sa confiance n'a pas été récompensée.

Voilà, dit le correspondant de l'*Univers,* tout ce que je puis vous dire de plus complet sur cette affaire. Il m'est revenu un bruit de palais d'après lequel le premier *considérant* du jugement reconnaît, à des curés, le droit de s'abstenir de lire une lettre pastorale en chaire : cela serait subversif et constituerait une violation formelle du concordat.

On a été jusqu'à me dire qu'un juge, le jour même de la sentence, avait fait un précieux aveu, à savoir que ce considérant suffirait, à lui seul, pour faire casser le jugement, mais qu'on avait reçu de Berlin l'ordre de ne pas s'inquiéter du concordat.

Ce qui paraît certain, c'est que, se fondant sur le concordat et sur l'absence d'appel comme d'abus, un juge d'instruction avait rendu une ordonnance de non-lieu dans le courant du mois de janvier, mais de la chancellerie était venu l'ordre de poursuivre quand même.

Voilà plus de huit mois que le mandement de l'évêque de Nancy a été publié. On pouvait le croire oublié, lorsqu'au mois de mars et sans qu'un seul grief, mais *pas un seul*, se fût ajouté aux anciens motifs de récriminations, *trente-huit prêtres* furent cités tout d'un coup devant le tribunal de Metz, à raison de la lecture faite par eux en chaire, le dimanche 3 août, d'un acte daté du 26 juillet. Ces nouvelles et incompréhensibles rigueurs s'étendant tout à coup et sans motif sur un nombre considérable d'ecclésiastiques, et menaçant tous les curés de la partie annexée du diocèse de Nancy, c'est-à-dire plus de cent cinquante prêtres, ne peuvent manquer de surprendre ceux qui remarquent leur

coïncidence avec les négociations entamées en ce moment avec le Saint-Siége.

Disons-le hautement, et à l'honneur du clergé de Nancy, il a montré dans cette circonstance comment il comprenait son devoir hiérarchique et la façon calme et courageuse dont il savait l'accomplir. Il n'y a qu'une voix pour lui rendre hommage.

Quant à l'évêque de Nancy, dès le mois de novembre, époque à laquelle il avait été question de son mandement dans la presse, il s'était empressé de protester contre les interprétations qu'on lui donnait. Nous savons même qu'il a écrit, dès cette époque, au ministre des cultes, afin de revendiquer pour lui seul la responsabilité de son acte et d'exprimer le regret qu'il éprouvait de voir des membres de son clergé inquiétés à son sujet ; il pria même le ministre de vouloir bien entretenir de l'affaire l'ambassadeur d'Allemagne à Paris, persuadé qu'une simple conversation mettrait fin à l'incident. Le ministre d'alors, M. Batbie, promit en effet à l'évêque de Nancy de se *faire auprès du gouvernement allemand l'interprète des sentiments généreux du prélat*. Nous ne savons pas ce qui s'est passé entre le ministre des cultes et l'ambassadeur ; mais à voir ce qui s'est passé depuis, il est évident que la courtoise démarche de M. Batbie a rencontré des obstacles avec lesquels il faut savoir compter.

LES ENFANTS DE MARIE DU SACRÉ-CŒUR.

La belle manifestation du 25 mars dernier ne doit point passer inaperçue. Presque improvisée, comme nous l'avons dit, elle a cependant pris les proportions d'un grand événement religieux. Dans un article publié par l'*Univers*, l'illustre abbé de Solesme, dom Guéranger, en a fait ressortir la signification ; nous reproduisons la plus grande partie de cet article.

L'intention de rattacher pour toujours au dimanche, premier jour de la création, la résurrection triomphante de celui qui avait daigné se faire le Rédempteur des hommes, a porté l'Église, dès son origine, à fixer un anniversaire fictif pour la commémoration de la mort et de la victoire du Fils de Dieu. Le mouvement de la lune de mars, qui vit ces grands événements,

détermine chaque année la place du Vendredi-Saint et de la Pâque; mais un souvenir touchant s'est conservé, dans lequel la piété chrétienne aime à chercher l'anniversaire proprement dit du grand sacrifice.

Tertullien, dont une partie de la vie appartient au deuxième siècle, atteste déjà que, de son temps, le 25 mars était regardé comme le jour propre de l'immolation du Christ. Saint Hippolyte, son contemporain, partage le même sentiment que nous voyons aussi professé par saint Augustin et par saint Jean Chrysostome. L'Eglise semble accepter avec certains égards cette tradition; en fixant au 25 mars, sur le Martyrologe, la commémoration du Bon Larron qui expira sur la croix le même jour que le Sauveur.

Mais cette date, qui précède de neuf mois celle de la naissance de Jésus, est chargée encore d'un autre souvenir, celui de la mission de l'ange Gabriel à Marie. C'est en ce jour même que la Vierge de Nazareth, acceptant l'ordre du Ciel, et devenant, selon la chair, la mère du Fils de Dieu, posa la base du salut universel et mérita le rôle glorieux et redoutable de Mère de Dieu. L'Eglise a nommé le 25 mars la fête de l'Annonciation de Notre-Dame, et dans les années où il arrive à ce jour béni de se confondre avec le Vendredi-Saint, ce rapprochement est particulièrement cher aux âmes pieuses. La France a conservé jusqu'aujourd'hui un souvenir solennel de l'antique dévotion à cet égard. Lorsque cette rencontre a lieu, la vénérable cathédrale du Puy, sanctuaire d'une de nos principales madones, voit s'ouvrir dans ses murs un célèbre jubilé fondé sur les plus authentiques priviléges, et son enceinte est inondée de la foule incessante des pèlerins.

Quel jour, en effet, pouvait être mieux choisi ponr présenter à Marie l'hommage de la terre, que celui où l'on voit ainsi se fondre ensemble les doux mystères primordiaux de l'Incarnation et de la Rédemption? Tout ne commence-t-il pas par le mystère de la seconde femme qui, par son humilité et son obéissance, relève le genre humain de la chute où la première l'avait entraîné par sa désobéissance et son orgueil? Sublime antithèse que toute la série des Pères de l'Eglise n'a cessé d'exalter et de redire, insistant sans cesse sur la puissance et

la sagesse de Dieu qui, s'il a fait commencer par l'homme l'existence de notre race sur la terre, a voulu, après qu'elle se fût perdue, la rétablir par la femme dans ses destinées premières. Le saint Evangile nous apprend que l'ange s'inclina à l'aspect de cette créature privilégiée, et que, de sa bouche céleste, descendirent ces paroles : « Vous êtes bénie entre les femmes! »

Si la ville de Beauvais, jusqu'à nos temps, pour célébrer l'intrépide dévouement de Jeanne Hachette, honore encore par une procession solennelle, où le pas est donné aux femmes sur les hommes, la mémoire de sa libératrice, quoi d'étonnant que les cœurs chrétiens, contemplant cette nouvelle reprise du genre humain qui commence par Marie au jour de l'Annonciation, se sentent illuminés par le mystérieux oracle du prophète dont l'accomplissement devait avoir lieu un 25 mars : « Dieu a créé quelque chose de nouveau sur la terre : c'est la femme qui entourera l'homme. » (Jérémie, XXXI, 22.)

Or voici que, cette année même, les dames de la pieuse association des Enfants de Marie du Sacré-Cœur, mues par ce sens chrétien qui demeure encore le principe vital de notre société en lambeaux, au delà des agitations et des déceptions de la politique, se sont unies dans cette pensée qu'un solennel hommage rendu le 25 mars à la Mère de Dieu par toutes les femmes de France que la foi réunit à l'Eglise, serait un tribut digne de lui être offert, et un puissant moyen d'accélérer les miséricordes célestes.

Filles de l'Eglise catholique, elles ont, dans la simplicité de leurs cœurs, dirigé vers le Pontife romain une humble supplique pour obtenir que le 25 mars de cette année fût, en France, pour tout leur sexe, un jour de grâces spéciales et un encouragement à unir leurs prières et leurs vœux pour le salut commun. La supplique, qui appartient désormais à l'histoire, était conçue en ces termes :

Très-Saint Père,

Humblement prosternées aux pieds de Votre Sainteté, les Enfants de Marie du Sacré-Cœur de Paris, viennent solliciter une indulgence plénière pour les femmes chrétiennes de France qui, ayant communié le jour de la fête de l'Annonciation, assisteront dans leurs églises respectives à la Procession aux flambeaux et au Salut du

Saint-Sacrement, en priant pour l'Eglise, le Souverain-Pontife et la France.

Nous sollicitons humblement la bénédiction apostolique de Votre Sainteté dont nous sommes

Les dévotes filles,

La vicomtesse des Cars, présidente,
Duchesse de Chevreuse, vice-présidente,
Comtesse de Bonneuil, vice-présidente,
Comtesse de la Villegontier, vice-présidente.

Cette supplique, rédigée, comme on le voit, dans les termes les plus modestes, a obtenu l'effet désiré, et Pie IX a daigné accorder pour cette année 1874 la faveur qui lui était demandée. Une haute distinction est donc descendue en ce jour du Siége apostolique sur toutes les femmes catholiques de France, et d'immenses grâces spirituelles ont été mises à leur disposition en cette fête qui consacre le jour où Marie a relevé pour jamais leur sexe de l'abaissement dans lequel l'avait précipité la prévarication d'Eve, en ce jour où Dieu daigna l'employer comme l'instrument de la restauration du monde.

Et ce n'est point par un simple rescrit que Pie IX a répondu à la supplique qui lui était adressée. Il a daigné faire expédier un bref *ad futuram rei memoriam*, qui figurera dans les Actes de son pontificat. La Lettre apostolique est ainsi conçue :

PIUS PP. IX

Ad futuram rei memoriam.

Supplices nobis preces nuper admovendas curaverunt dilectæ in Christo filiæ quæ vulgo *Les Enfants de Marie du Sacré-Cœur* nominantur Parisiensis Civitatis ut de benignitate Nostra Apostolica Plenariam Indulgentiam elargiri dignaremur in festivitate Annuntationis B. M. V. I., lucrandam iis Galliarum mulieribus Christifidelibus, quæ dicto festo vere pœnitentes, et confessæ ac S. Communione refectæ, in respectivis earum Ecclesiis pompæ qua Sanctissimum Eucharistiæ sacramentum deferatur et benedictioni ejusdem Sacramenti Augusti devote interfuerint, nec non pie divinam benignitatem pro Ecclesiæ Nostrisque et Galliarum necessitatibus exoraverint. Nos ad augendam fidelium religionem animarumque salutem cœlestibus Ecclesiæ thesauris pia charitate intenti, hujusmodi precibus lubenti animo obsecundare volentes, omnibus

et singulis mulieribus Christifidelibus supradictis, quæ festivitate B. Mariæ Virg. Imm. antedicta omnia et singula pietatis opera præfata rite præstiterint, Plenariam omnium peccatorum suorum Indulgentiam et remissionem quam etiam animabus christifidelium, quæ Deo in charitate conjunctæ ab hac luce migraverint, per modum suffragii applicare possint, misericorditer in Domino concedimus. Præsentibus hoc anno tantum valituris. Volumus autem ut præsentium litterarum transsumptis seu exemplis etiam impressis manu alicujus Notarii publici suscriptis et sigillo personæ in ecclesiastica dignitate constitutæ munitis eadem prorsus fides adhibeatur, quæ adhiberetur ipsis præsentibus si forent exhibitæ vel ostensæ.

Datum Romæ apud S. Petrum sub annulo Piscatoris die XII Martii MDCCCLXXIV.

Pontificatus Nostri Anno vigesimo octavo.

F. Card. ASQUINIUS.

(Locus sigilli.)

« PIE IX, PAPE

« *Pour en perpétuer le souvenir.*

« Nos chères filles dans le Christ, habitant la ville de Paris, et désignées sous le nom des Enfants de Marie du Sacré-Cœur, nous ont fait parvenir récemment une supplique par laquelle elles sollicitaient de Notre bénignité Apostolique une indulgence plénière en la fête de l'Annonciation de la bienheureuse Vierge Marie immaculée, pouvant être gagnée par les femmes chrétiennes de France qui, s'étant confessées avec les sentiments d'une véritable pénitence et s'étant nourries de la sainte Communion en ce susdit jour de fête, assisteront dans leurs églises respectives à la procession où l'on portera le très-saint Sacrement de l'Eucharistie, et à la bénédiction du même auguste Sacrement, et prieront avec piété la divine bonté pour les nécessités de l'Eglise, pour les Nôtres et celles de la France. Nous donc, à qui il appartient de veiller avec une tendre charité sur les célestes trésors de l'Eglise, afin d'accroître la religion des fidèles et de procurer le salut des âmes, voulant Nous montrer favorable et bienveillant à ces prières qui nous ont été adressées, accordons miséricordieusement à toutes les femmes chrétiennes qui auront accompli exactement, en la fête susdite de la bienheureuse Marie, Vierge et Immaculée, toutes et chacune des œuvres de

piété ci-dessus énumérées, indulgence plénière et rémission de tous les péchés, qu'elles pourront appliquer par mode de suffrage aux âmes chrétiennes qui sont sorties de cette vie étant unies à Dieu dans la charité ; les présentes devant avoir valeur cette année seulement. Et voulons qu'il soit accordé aux copies de ces mêmes présentes ou aux exemplaires même imprimés, souscrits de la main d'un notaire public, et munis du sceau d'une personne constituée en dignité ecclésiastique, la même foi que l'on aurait, si ces Lettres étaient exhibées ou montrées en original.

« Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 13 mars 1874, en la vingt-huitième année de notre pontificat.

« F. card. ASQUINI. »

(Place du sceau.)

Quelques-uns s'étonneraient peut-être que le Pontife, organe de Dieu, ait ainsi dirigé les faveurs de ce grand jour sur les femmes chrétiennes de la France, et non sur la généralité des fidèles de notre pays ; nous avons cherché à prévenir leur surprise, en redisant comment la gloire de la Vierge Mère a rejailli sur son sexe tout entier. Nous ajouterons que la munificence apostolique signalée par Pie IX envers ce sexe, qui semble n'être destiné qu'au second rang, paraît un trait de la divine Providence, qui aura voulu reconnaître l'influence de la femme chrétienne sur la France, telle que nous l'avait léguée le dix-huitième siècle.

Quand on se rappelle les cinquante premières années de celui-ci, qui pourrait s'empêcher de reconnaître un progrès incontestable dans les sentiments religieux d'un nombre incontestable de Français? Mais durant la période qui précéda, il est impossible de ne pas voir combien sont fondées les paroles de Mgr l'évêque de Poitiers dans son beau discours à l'occasion de sainte Theudosie. « Durant ces cinquante années dont je parle, dit le prélat, que s'est-il passé en France? Tandis que le sexe le plus noble et le plus fort, celui auquel le Créateur avait remis le sceptre de l'esprit, l'avait laissé tomber dans la boue pour ne relever que le sceptre de la matière ; tandis que les hommes réputés les plus sages et les plus fermes semblaient

avoir juré de ne plus regarder que la terre : *Oculos suos statuerunt declinare in terram*, la femme, la femme seule, resta debout, les yeux attachés au ciel, obéissant aux lois de l'esprit et vivant de la vie de la grâce et de la foi. » Laissez-nous croire que Dieu a voulu reconnaître une mission dignement et noblement remplie.

Il est seulement à regretter que le bref apostolique, qui pouvait encore aisément circuler dans la France entière et réunir en faisceau tant de supplications et d'espérances, se soit trouvé intercepté d'une manière douloureuse, et qu'il se soit trouvé ainsi privé de son cours libre et de son influence. Les démonstrations pieuses qu'il eût amenées, les œuvres saintes qu'il eût produites, les intercessions qu'il eût provoquées auraient placé la fête de l'Annonciation de 1874 à la hauteur de ces événements surnaturels dont l'esprit de foi nous révèle l'étendue et la portée. Les instructions préparatoire auraient ouvert les esprits et échauffé les cœurs, et l'antique piété, celle dont la sainte liturgie donne seule la clef, y eût pris de nouveaux accroissements. Une vague rumeur s'était répandue dans plusieurs villes qu'une grâce particulière était attachée cette année à la fête de l'Annonciation ; mais rien de distinct ne circula, si ce n'est vers les dernières heures. Plusieurs villes se sont distinguées par des hommages extraordinaires envers Marie ; et l'aspect qu'a offert Notre-Dame de Paris a été celui d'un magnifique triomphe ; que n'eût pas produit l'élan donné par le Vicaire du Christ à notré pays, non dans les proportions d'un diocèse ou d'une province, mais dans celles de la France entière ?

La piété française tendra, gardons-nous d'en douter, à réparer cette perte dans les manifestations religieuses que cette année n'offrira pas moins que la précédente. L'enthousiasme sacré ne fera pas défaut. Puisse-t-il se raviver toujours plus à la source de nos dogmes sacrés ; puisse la glorification de Dieu et la réparation de son honneur préoccuper les chrétiens plus encore que les craintes trop fondées qu'ils éprouvent ! Alors nous verrons que, par les divins mérites du Sacré-Cœur de Jésus, par l'intercession de la nouvelle Eve corédemptrice des hommes, le Ciel ne demeurera pas toujours fermé sur nos têtes

Les ténèbres qui aujourd'hui couvrirent la terre firent place à la lumière du soleil qui éclairait la roche du Calvaire imbibé du sang rédempteur. Ce sang, qui, comme dit l'Apôtre, crie plus fort que celui d'Abel (Heb. XII, 24) peut toujours opérer la délivrance d'un monde repentant.

Dom P. GUÉRANGER.

LA DATE DE PAQUES (1).

La fête de Pâques est d'origine juive.

Moïse l'institua, d'après l'ordre de Dieu lui-même, au moment de la sortie d'Egypte. Depuis cette époque, elle ne cessa d'être célébrée aux lieux où se trouvait le tabernacle, et, depuis Salomon, dans le temple de Jérusalem. Il y eut toutefois une remarquable exception : ce fut l'année de la naissance de Jésus-Christ. A la suite de la mort du roi Hérode, il s'éleva une sédition qu'Archélaüs étouffa dans le sang de trois mille fidèles, et les cérémonies commencées dans le temple ne purent être achevées.

Voici quelles étaient les règles de la célébration :

Dès le matin de la veille, les femmes pétrissaient la pâte qui devait servir à la confection du gâteau sacré ou *massa* destiné à la fête, ainsi qu'à la fabrication des pains *azymes* ou sans levain dont l'usage était seul permis pendant la semaine suivante.

Le *massa*, pâte douce, gâteau doux, a donné naissance au *massepain*, en usage dans les ménages.

A midi, tout travail cessait; on ne s'occupait plus que d'exercices pieux et de la préparation de l'agneau pascal. Cet agneau devait être âgé d'une année et être sans tache, c'est-à-dire sans vice rédhibitoire ; on l'immolait vers les quatre heures du soir.

Chez les juifs, la journée commençait au coucher du soleil. A ce moment, on sortait de l'office et on mangeait l'agneau, en

(1) Extrait de l'*Assemblée nationale*. On remarquera une divergence sur la date de Pâques entre ce qui est dit ici et ce qui est dit dans l'article précédent; dom Guéranger n'affirme pas; M. de Bénazit s'accorde avec le docteur Sepp et la plupart des chronologistes contemporains (*N. des Annales*).

commençant par l'épaule, ainsi qu'un gâteau nommé *halla* et qui avait été détaché du *massa*. Avec le sang de l'agneau, on faisait des marques sur la porte, en souvenir de celles qui avaient écarté l'ange exterminateur des premiers-nés d'Egypte.

Aux yeux des juifs eux-mêmes, l'agneau pascal contenait un double symbole : celui de la délivrance par Moïse, et celui de la rédemption par le Messie promis de Dieu.

Depuis leur dispersion, les juifs ne sont plus tenus d'immoler l'agneau hors de la Terre-Sainte ; quelques-uns pratiquent encore cette cérémonie ; mais le plus grand nombre se borne aux exercices pieux et aux *azymes*, dont les fervents ne manquent pas de se nourrir pendant toute la semaine.

Les juifs comptaient leurs années par mois lunaires de vingt-neuf et trente jours ; pour retrouver l'accord avec l'année solaire, ils ajoutaient tous les deux ou trois ans un mois intercalaire ou treizième. Il résultait de là un déplacement de toutes les dates pendant dix-neuf ans consécutifs : c'est ce qu'on appelle le cycle lunaire.

Le 14, au jour de la pleine lune du mois hébreux de nisan, était ce qu'on nomme le terme pascal ; Pâques était le lendemain.

En cette année 1874, le 14 nisan correspondant au 1er avril, la Pâque des juifs a commencé dans toutes leurs synagogues le soir de ce jour, et elle a été célébrée le lendemain et le jour suivant, car ils font deux jours de fête.

La Pâque chrétienne continue la fête juive, mais elle a surtout pour objet de célébrer la résurrection du Sauveur.

Adoptant le même calcul que les Israélites, l'Eglise célèbre la Pâque après la pleine lune de nisan, mais elle la renvoie au plus prochain dimanche. Il en résulte une mobilité qui fait varier le jour de la fête entre les mois de mars et d'avril ; en sorte que la plupart du temps la fête est très-éloignée de la véritable date de la Passion et de la Résurrection.

Cependant, la détermination est possible, à condition d'écarter les considérations étrangères qui ont troublé tous les calculs.

Il est de toute certitude que le Sauveur mourut un vendredi,

veille de la Pâque juive, et qu'il ressussita le dimanche suivant, lendemain de la même fête.

Or, pendant la première moitié du premier siècle, cette combinaison de la Pâque juive tombant un samedi ne s'est présentée que quatre fois, savoir : en l'an 1, en l'an 5, en l'an 29 et en l'an 49. Par conséquent, l'an 29 est celui de la Passion.

Cette date de l'an 29 ressort de plusieurs autres considérations. Ainsi, la tradition constante de l'Eglise est que la Passion eut lieu sous les deux Géminus, consuls, portant le même nom, en l'an 29 ; saint Paul dit qu'il alla à Jérusalem quatorze ans après sa conversion ; c'était en 44, année de la mort d'Agrippa et du martyre de saint Jacques le Majeur. De 44 ôtez 14, il reste 30, et, comme la conversion de saint Paul eut lieu près d'un an après la Passion, on retrouve pour celle-ci l'an 29.

D'un autre côté, il est certain que Jésus-Christ est né quatre ans et huit jours avant l'ère vulgaire ; en sorte qu'il avait bien trente-trois ans et quelques mois au moment de la Passion, comme l'assure la tradition, et trente ans au moment du baptême, ainsi que l'affirme saint Luc.

En l'an 29, le terme pascal tomba le vendredi 15 avril. C'est donc ce jour-là que Notre-Seigneur a été crucifié, entre neuf heures et midi, et qu'il a expiré à trois heures. Il fut descendu de la croix à quatre heures, enseveli avant le coucher du soleil, ce devoir ne pouvant être accompli, si le jour de la Pâque juive eût été commencé.

Le samedi 16 avril, jour de Pâques, le corps resta dans le tombeau sans que nul pût en approcher.

Le dimanche 17 avril, la résurrection fut constatée. Selon une tradition grecque, l'événement aurait eu lieu à quatre heures du matin.

Le terme pascal, jour de la mort du Sauveur, est tombé le 15 avril en 1862 ; il aura encore la même date en 1881 ; une fois en dix-neuf ans, dans ces années-là, on aurait un rapport exact, mais à la condition de ne pas renvoyer la Pâque au dimanche suivant ; en la renvoyant au dimanche, on a un écart de six jours au plus.

La fête de Pâques, telle que nous la célébrons aujourd'hui, fut instituée, par les apôtres, le 25 mars 31, deux années après

la Passion. C'était un dimanche et le jour de la Pâque juive; aussi, la fête a-t-elle été célébrée le 25 mars, jusqu'à l'adoption des fêtes mobiles.

A. DE BÉNAZIT.

ÉTAT MATÉRIEL DE LA PALESTINE.

(Correspondance particulière des *Annales catholiques.*)

Bethléem, 1er mars 1874.

Je vous ai parlé, dans ma dernière correspondance, de l'état religieux de la Palestine, je viens vous entretenir aujourd'hui de son état matériel, mais principalement de sa situation agricole. Ne croyez pas que ce soit là une matière indifférente; non, de grands intérêts religieux y sont attachés : l'on pourrait, en effet, tirer profit, pour la régénération religieuse de l'ancienne Terre-Promise, de la grande fertilité qu'elle a en partie conservée, d'immenses terrains qui restent incultes, et créer des établissements qui auraient pour but d'arracher la jeunesse à l'oisiveté, au vice, en formant de jeunes agriculteurs chrétiens. L'infatigable chanoine Belloni, l'ami dévoué de l'enfance de Terre-Sainte, vient de le tenter et d'ouvrir une petite ferme-modèle, bâtie sur des terrains laissés en friche depuis des siècles. Tout fait prévoir que le succès couronnera son œuvre, s'il peut l'étendre convenablement.

Mais fixons d'abord les limites exactes de la portion du pays dont nous voulons parler : nous entendons par Terre-Sainte ou Palestine cette étendue de terres qui va, selon l'expression de l'Écriture, *ab introitu Emath usque ad torrentem Egypti*, à savoir de Gaza à Acre, et *a mare usque ad mare*, c'est-à-dire de la Méditerranée à la mer de Galilée, qui est le lac de Tibériade ou de Génésareth dont parle souvent l'Évangile.

La Palestine ou Terre-Promise, la terre où selon les paroles de la Sainte-Écriture, coulaient le lait et le miel, la terre du froment n'est actuellement, dans sa plus grande partie, qu'une lande et un désert. Cette terre qui, au temps de David, comptait plus de cinq millions d'habitants, en compte à peine maintenant 300,000, et encore ne sont-ils pas tous indigènes.

Il résulte de cette grande diminution de population, que les

terres, au lieu de produire, restent incultes. Ajoutez à cette première cause l'indolence des habitants de la campagne ; se contentant de peu, ils ne s'inquiètent que médiocrement de la culture de leurs terres. Il n'y a, du reste, aucun encouragement donné par le gouvernement ; il décourage plutôt les agriculteurs par des exactions fréquentes, tandis que son devoir serait de stimuler les colons par des récompenses. Il faut dire aussi que la terre manquant de sources abondantes ne peut produire comme si elle avait plus d'humidité ; il ne pleut pas, généralement parlant, du mois d'avril au mois de novembre. Mais, si les pluies font défaut, on a, en revanche, beaucoup de rosées ; de sorte que les semis d'été, de sésame, de millet, de coton, de ricin, croissent parfaitement. De plus, les herbacés, comme les citrouilles, les pastèques, les haricots, etc., etc., ne demandent pas de pluie ; et ainsi la terre à laquelle est confiée la semence devient presque toujours très-féconde.

Le climat est assez favorable à la végétation, parce que les chaleurs du jour sont suivies de la température fraîche de la nuit, ce qui ranime les herbes et les plantes de toute espèce. Si les sources étaient plus abondantes, on pourraient certainement étendre l'horticulture et cela avec grand profit, puisqu'il est certain, comme le prouvent plusieurs essais faits dans des localités fort éloignées les unes des autres, qu'on obtient, à travail égal, les mêmes résultats, quoique la qualité des terres varie et que certaines denrées, comme cela arrive partout, soient plus propres à tel terrain ou à tel territoire qu'à tel autre. Tout cela prouve l'excellence du sol, et tout le parti qu'on pourrait en tirer, si la culture des terres n'était pas aussi négligée, et si les bras étaient plus nombreux pour défricher mille et mille hectares abandonnés depuis des siècles.

La colonisation de la Palestine serait le seul moyen d'en faire un marché de produits agricoles pour l'exportation en grand. La terre pourrait très-bien produire le sésame, le grain, le coton, l'olivier dont on extrairait l'huile ; notre pays fournirait encore la graine de ricin, le tabac, les peaux, la laine, le raisin sec, etc...

Le climat est si varié dans les diverses parties de la Palestine qu'un colon, en choisissant la contrée qui lui convient, s'y ha-

bituerait fort facilement. La partie montagneuse est presque toujours ventilée. même en été ; les plaines ont un air embrasé le jour et des nuits très-fraîches ; aussi M. Munk, dans une publication intitulée : *la Palestine*, dit qu'il y a peu de pays qui jouissent d'un climat aussi varié, dans un espace aussi restreint. La neige est ici presque inconnue.

L'humus des vallées de la Palestine est léger et fin, et il rend le sol, là où il abonde, extrêmement fertile presque sans travail. Les collines sont généralement formées de substances calcaires ; on y remarque l'absence de végétation ; la nécessité d'avoir du bois à brûler a fait qu'on les a défrichées ; on y récolte, cependant, sur un certain nombre d'entre elles, la figue, le raisin et l'olivier.

Des scories provenant d'éruptions se trouvent dans plusieurs localités, et principalement dans le contour du lac de Tibériade.

Quant aux arbres, on trouve le caroubier, le chêne, le mûrier, le térébinthe, le jujubier, l'olivier, le figuier, le dattier, le sycomore, l'oranger, le citronnier, le cèdre, le cyprès, le poirier, le pommier, le prunier, le pêcher, l'amandier, l'abricotier, etc.... Il n'y a ni cerisier, ni châtaignier.

Vous trouvez, en Palestine, pour bêtes de somme, le chameau, qui est le vaisseau du désert, l'âne, le mulet et le cheval. Le cheval arabe est le plus estimé et le plus agile ; un bon cheval de race vaut jusqu'à 2,000 francs.

Les arts et métiers sont encore fort arriérés ; les indigènes n'en savent guère plus qu'il y a cent ans, si vous en exceptez les maçons qui se sont fort perfectionnés dans l'art de construire ; il n'y a aucune manufacture en Palestine, sauf des fabriques de savon et d'étoffes grossières de coton, dont se servent uniquement les fellahs. Les beaux-arts y sont inconnus ; on fait cependant, à Bethléem et à Jérusalem, différents objets de dévotion, sculptés fort imparfaitement ; l'orphelinat de M. Belloni, à Bethléem, a un atelier de ce genre ; mais cette industrie n'est une source de richesses pour personne. On trouve encore à Jérusalem de prétendus artistes qui font des peintures à l'aquarelle en style grec, où le bleu et le rouge do-

minent à plaisir ; ils représentent le ciel, la terre, l'enfer. Voilà tout leur savoir.

Depuis quelques années, la face du pays est un peu changée : on y remarque plus de civilisation et de commerce, grâce à la présence de familles européennes qui, s'étant domiciliées ici, perfectionnent les métiers, introduisent dans le pays des marchandises de tout genre et développent ainsi le commerce, en reliant l'Orient à l'Occident par le trafic.

Les vivres sont d'un prix assez élevé, si vous en exceptez le grain et l'huile ; les vêtements sont aussi fort chers ; car la Palestine, n'ayant guère de fabriques, comme nous l'avons dit, tout doit venir du dehors. Il est donc difficile de s'amasser ici une petite fortune, surtout dans les villes, où les femmes ne font rien, sauf les travaux de la maison, encore ont-elles besoin souvent d'un domestique, car elles ne peuvent sortir pour faire leurs commissions : elles se déshonoreraient aux yeux des musulmans ; cela n'est permis qu'aux petites filles et aux femmes âgées. Les femmes de la campagne sont, en tout point, dans une position bien différente : du matin au soir, elles gémissent sous le poids des travaux domestiques et champêtres.

C'est à la campagne qu'il faut aller chercher les grands propriétaires de terres ; les habitants des villes ne le sont guère et à peine possèdent-ils même quelques parcelles. Malheureusement l'homme de la campagne ne sait pas tirer parti de ce qu'il a en main : il travaille peu, et ne récoltant que peu, les taxes du gouvernement, quoique assez légères en elles-mêmes, pèsent beaucoup sur lui ; ajoutez à cela que souvent d'avides et injustes employés du gouvernement le rançonnent à plaisir, comptant sur sa faiblesse et son défaut d'appui pour le pressurer.

De tout ceci je tire la conclusion que l'ancienne Terre-Promise n'est plus à présent un pays enchanteur ; c'est, au contraire, un séjour assez triste ; il faut en chercher la cause : 1° dans le manque d'agriculteurs ; 2° dans la paresse innée du peu d'agriculteurs qu'on y trouve ; 3° dans les vexations continuelles de certains agents du gouvernement ; 4° dans le manque d'émulation ; 5° dans l'absence presque complète de protection de la part de ce même gouvernement, insouciant, mal organisé

qui ne fait exécuter aucuns travaux publics : inutile de vous dire que nous n'avons ici ni chemins de fer, ni routes pavées ; il y a quelques années on a empierré le chemin que prennent les pèlerins d'Occident pour aller de Jaffa à Jérusalem ; il est vrai qu'un ingénieur a fait des études pour relier ces deux villes par un chemin de fer, mais on dit que ce projet est maintenant abandonné. Croiriez-vous que Jaffa, lieu de débarquement pour la Palestine de tout ce qui arrive d'Occident, n'a pas de port : les vapeurs français et autrichiens sont obligés de s'arrêter à deux ou trois kilomètres en pleine mer, où l'on vient de Jaffa prendre, au moyen de grandes barques, voyageurs, marchandises et dépêches ? La France et l'Autriche ont bon nombre de bureaux de poste dans la Turquie, où les timbres-poste de leur nation sont apposés sur les lettres destinées à l'Europe. Vous voyez quel chemin nous avons encore à faire pour arriver aux progrès matériels dont vous jouissez en Europe.

Une remarque à faire pour nos villes, en particulier, c'est que 1° le luxe et l'oisiveté engloutissent le salaire modique de l'ouvrier ; 2° que la Palestine n'ayant pas de manufactures, comme déjà nous l'avons dit, il n'y a pas d'exportation ; mais, au contraire, l'importation existe sur la plus vaste échelle. Il s'ensuit que l'argent qui circulerait ici, s'en va au-dehors enrichir les étrangers, aux dépens des habitants du pays : aussi l'argent est-il très-rare, et vous ne trouverez à emprunter qu'à douze pour cent, taux très-modéré ici, et vous vous estimez très-heureux qu'on n'exige pas de vous vingt pour cent ; 3° déjà nous l'avons dit, il y a peu de riches dans les villes, parce que les propriétaires de terres ne se trouvent guère qu'à la campagne ; aussi le paupérisme exerce-t-il de grands ravages dans les villes ; et s'il n'y avait pas, à Jérusalem, par exemple, des couvents qui font l'aumône, des hospices pour les malheureux, beaucoup n'auraient pas de pain à manger et d'abri pour se retirer.

Tel est le tableau de l'état matériel de la Palestine ; il n'est pas bien ravissant, en lui-même ; il attirera, cependant, l'attention de l'âme qui sait encore s'émouvoir pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. De grands intérêts moraux et religieux sont, en effet, intimement liés à cet état de choses ; nous

ne faisons que l'indiquer, il suffit d'un moment de réflexion pour s'en convaincre.

LETTRE DE Mgr DUPANLOUP

SUR LES PROPHÉTIES CONTEMPORAINES.

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent).

Le concile provincial de Paris, tenu en 1849, ne s'est pas exprimé en termes moins formels que les conciles de Latran et de Trente. « Puisque, dit-il au chapitre III, puisque, d'après « l'Apôtre, il ne faut pas croire à tout esprit, nous avertissons « que personne ne doit se constituer téméraireinent le propa- « gateur de prophéties, de visions et de miracles relatifs soit à « la politique, soit à l'état futur de l'Eglise, soit à d'autres « choses semblables, et circulant sans avoir été reconnus et ap- « prouvés par l'Ordinaire. Que les curés et les confesseurs, pru- « demment, détournent les fidèles de les accueillir trop facile- « ment, et qu'ils leur rappellent, à l'occasion, les règles tracées « par l'Église en ces matières ; que surtout ils les avertissent « que ce n'est pas d'après les révélations particulières, mais « d'après les lois ordinaires de la sagesse chrétienne, qu'il faut « gouverner sa conduite. — Cum ex Apostolo non sit omni spiritui credendum, monemus ne quis se propagatorem temere constituat prophetiarum, visionum, miraculorum, sive ad rem politicam, sive ad futurum Ecclesiæ statum, sive ad alia ejusmodi spectantium, quæ absque recognitione et probatione Ordinarii circumferuntur. Parochi et confessarii pro sua prudentia Christi fideles ab iis facilius suscipiendis deterreant. Item, data occasione, regulas ea de re ab Ecclesia præscriptas edoceant, præsertimque moneant, non ex privatis revelationibus, sed ex communibus sapientiæ christianæ legibus, fidelium agendi rationem esse moderandam (*Conc. Parisiens.* cap. III). »

Après avoir rappelé ces règles tracées par les Conciles et celles que le pape Urbain VIII a dictées dans ses célèbres décrets relatifs au culte permis ou défendu à l'égard des serviteurs de Dieu non encore canonisés ni béatifiés, et à la publication prématurée et incompétente de leurs miracles ou révélations, Mgr Dupanloup parle de quelques publications récentes où ces

règles sont mal observées et même violées. Il cite encore ce passage du mandement de carême de Mgr l'archevêque de Cologne. qui vient d'être mis en prison pour la défense des droits de l'Eglise :

« De nos jours, comme à toutes les époques où des événe-« ments grandioses remuent profondément les âmes, on entend « beaucoup parler de prophéties et de prédictions qui annoncent « toutes sortes de signes et de miracles dont Dieu se servirait « pour arrêter soudain les desseins de nos ennemis et pour pré-« parer à son Eglise un éclatant triomphe. Mais ces prétendues « prophéties, mes très-chers Frères, ne sont pas dans l'évangile. « N'y ajoutez aucune foi ; n'y mettez pas vos espérances. Sans « doute, de nos jours encore, l'Esprit de Dieu, qui seul a ins-« piré les prophètes de tous les temps, souffle où il veut. Mais « où sont les preuves certaines que cet Esprit de Dieu a parlé « par ces prétendus prophètes ? Le Tout-Puissant, qui est pa-« tient et plein de longanimité, parce qu'il est éternel, et qui, « en même temps, est infiniment sage et bon, prépare ordinai-« rement la ruine du mal par le développement naturel des con-« séquences du mal lui-même, mais rarement il se révèle par « une intervention extraordinaire et exceptionnelle dans le « cours des choses humaines. Ce sont les angoisses actuelles de « l'Eglise, les efforts et les hostilités de ses ennemis, et tous les « grands événements de notre temps qui serviront, finalement, « à l'accomplissement de ses desseins.

« C'est là ce que nous devons attendre et espérer fermement « des infaillibles promesses de la parole divine et de la divine « miséricorde. C'est ce que nous apprennent les enseignements « de notre foi, et c'est là le sens profond de ce vieux proverbe « allemand, si souvent vérifié et si consolant : « Plus la né-« cessité est extrême, et plus le secours de Dieu est proche. »

Voici les dernières pages de la lettre de Mgr Dupanloup :

« Les théologiens et les canonistes les moins sévères le reconnaissent : il y a péché, péché grave, très-grave, contre la piété et la charité, c'est-à-dire contre Dieu et les âmes, à propager de fausses révélations et de faux miracles ; péché que nulle pieuse intention ne peut excuser : *Peccatum maximum*

contra pietatem et charitatem quod nulla pia intentione potest excusari; ainsi parle Albitius, avec Cajetan, Sanchez, Melchior Cano, Baldellius et tant d'autres. Et voici comment s'explique à cet égard le savant Jésuite qui rédige en Belgique la *Collection des Précis historiques* : « Jouer le rôle de faux prophètes est « un des crimes les plus épouvantables qui se puissent imaginer. « C'est s'arroger un attribut divin ; ce qui est un horrible blas- « phème. C'est tromper la bonne foi des meilleures âmes dans « des choses très-importantes, ce qui est un mensonge des plus « pernicieux. C'est jeter le discrédit sur les prophéties les plus « divines, ce qui est préparer l'affaiblissement et même la perte « de la foi pour des cœurs très-fermes... Inutile d'ajouter que « ceux qui propagent les fausses prophéties, par transcription, « ou par la presse, ou par le commerce, participent au péché des « faux prophètes. Il n'y a pas de théologien tant soit peu instruit « qui ne convienne de ces principes. » Direz-vous que vous êtes de bonne foi? Eh quoi ! la témérité, la présomption, la cupidité, l'appât du gain, ajoutons, puisqu'il le faut bien, la passion politique, tout cela constitue-t-il la bonne foi? Vous ne prenez aucune des précautions qu'il faut prendre en pareille matière pour éviter de tomber dans l'erreur et d'y faire tomber les autres, et là où les plus doctes hésiteraient, ou plutôt n'hésiteraient pas, tant quelquefois la sottise est manifeste, vous prononcez, vous, et jetez en pâture, à la crédulité et à l'incrédulité, les miracles les moins prouvés, les prophéties les plus absurdes, et vous invoqueriez la bonne foi ! Non, c'est une intolérable illusion de conscience.

« Et qu'on n'allègue pas non plus ici la tolérance de l'Eglise. L'Eglise, messieurs, est la mère des âmes, et se conduit envers elles maternellement. Elle sait que le sentiment religieux, comme tout grand sentiment, ne se contient pas toujours exactement dans les limites rigoureuses de la froide loi, et quelquefois s'échappe, et déborde un peu ; et voilà pourquoi elle ferme facilement les yeux si, à côté des grands courants de la piété catholique, il vient à se former aussi ce que j'appellerai des dérivations innocentes ; mais il y a une mesure dans la tolérance, et si c'est pour ainsi dire, comme aujourd'hui, une rupture des digues et des dérivations désordonnées, oh ! alors, c'est un

devoir pour nous d'élever la voix, d'avertir, et c'est, pour ma part, ce que je fais en ce moment. La liberté de la presse, qui existe chez nous, ne permet pas aux évêques d'atteindre, comme le bien des âmes le demanderait, la spéculation misérable qui exploite ici, sous couleur de religion, la crédulité et la piété. Mais c'est notre devoir, messieurs, de dénoncer hautement ces abus et de dégager l'Eglise de toute solidarité avec de pareilles exploitations : c'est le vôtre de guider les fidèles dans le sens de ces précautions et de ces défenses.

« L'exploitation va même plus loin, et passe des prophéties et des miracles à certaines inventions de dévotions et à certains petits livres de piété, qui pullulent aussi sans approbation d'aucune sorte. J'en dis autant d'une certaine imagerie religieuse qui s'est affranchie également de tout contrôle, et qui atteint quelquefois, on peut le dire, les dernières limites du ridicule et de la fadeur. En vérité, qu'est donc devenu, dans l'esprit des fidèles, le mot de saint Paul : *Posuit Episcopos regere Ecclesiam Dei*? Tout spéculateur, tout illuminé, tout rêveur, tout esprit faible et borné, peut donc jeter en pâture à la piété des fidèles n'importe quel aliment? Non! un éditeur chrétien qui se respecte ne devrait jamais publier, en matière de religion, même un simple livre de piété que l'autorité ecclésiastique n'aurait pas laissé passer. Au dix-septième siècle, siècle de théologie, au siècle des Pétau, des Thomassin, des Bossuet, des Bourdaloue, on ne s'affranchissait pas de ces règles; mais aujourd'hui elles ne comptent plus.

« Ce n'est pas, et il ne faut point que le public religieux s'y trompe, ce n'est pas que l'autorité ecclésiastique recommande tout livre qu'elle permet simplement d'imprimer. Un simple *imprimatur* ne veut point dire qu'un livre n'est pas médiocre ; mais au moins y a-t-il là, dans cette condition préalable, une certaine garantie contre les ignorances et les erreurs censurables. De même, pour ne rien exagérer, pour garder envers les âmes tous les ménagements nécessaires, pour n'exercer sur personne aucune tyrannie, il faut bien savoir qu'un jugement de l'autorité épiscopale sur des faits surnaturels dont il lui appartient de connaître, ne ressemble pas à une décision dogmatique; et que, par conséquent, si un tel jugement mérite tou-

jours le respect, il n'impose pas à la conscience une adhésion absolue. Mais la piété des fidèles trouve là une garantie, et elle a d'autant plus lieu d'être rassurée que le jugement aura été plus solennel, et que l'autorité ecclésiastique, comme cela est arrivé dans notre siècle même, aura cru pouvoir aller jusqu'à permettre d'élever, en mémoire de ces faits, des édifices sacrés, comme à Lourdes et à la Salette, et à autoriser des dévotions publiques, de grands pèlerinages et de nombreux concours des peuples, comme à Notre-Dame de Paris, à Notre-Dame de Chartres et à Paray-le-Monial.

« Il n'y a de sécurité, messieurs, qu'à ne pas s'éloigner de ces principes. Redisons-le donc hautement : L'Eglise a réservé à l'autorité ecclésiastique de connaître des faits surnaturels.

« Quand cette autorité a prononcé, il y aurait, pour les simples fidèles, témérité à s'inscrire en faux et à combattre des dévotions et les pratiques ainsi autorisées ; mais aussi il y a abus à propager des prophéties sans autorité ; abus à les exposer à la crédulité et à l'incrédulité publiques ; abus et péril à se nourrir de ces lectures, où rien ne guide, où le champ s'ouvre, sans limites, aux imaginations et aux chimères.

« On fait souvent cette question : Croyez-vous aux prophéties et aux miracles ? — Oui et non, peut-on répondre ; cela dépend. En principe, oui, sans doute, nous y croyons, et nous ne sommes pas de ceux qui se piquent, comme disait Fénelon, de rejeter sans examen, comme fables, les merveilles que Dieu opère. Mais si on précise et si on dit : Croyez-vous à telle révélation, à telle apparition, à telle guérison ? C'est ici, messieurs, qu'il est nécessaire de ne point oublier les règles de la prudence chrétienne, ni les avertissements des saintes Lettres, ni la doctrine des théologiens et des saints, ni enfin les décrets des Conciles et les raisons de ces décrets. L'autorité compétente a-t-elle parlé ? Si elle a parlé, inclinons-nous avec le respect que l'on doit à la gravité et à la maturité des jugements ecclésiastiques, lors même qu'ils ne sont pas revêtus d'une autorité infaillible. Si elle n'a pas parlé, ne soyons pas de ceux qui rejettent tout de parti pris et veulent imposer à tout le monde leur incrédulité ; ni de ceux qui admettent tout à la légère et veulent imposer également leur crédulité ; gar-

dons-nous bien, en discutant un fait particulier, de rejeter le principe même du surnaturel, mais ne fermons pas non plus les yeux à l'évidence des témoignages; prudents jusqu'à l'examen le plus attentif, la matière l'exige, l'Ecriture le recommande, mais non pas sceptiques; sincères, mais non pas illuminés : voilà la mesure; et n'oublions pas que le plus sûr, en ces matières, est de ne point précipiter son jugement, de ne point trancher et affirmer absolument, en un mot, de ne point devancer, dans un sens ni dans un autre, le jugement de ceux qui ont ici qualité et mission pour examiner et prononcer, mais d'attendre, dans la simplicité de la sagesse chrétienne, une décision qui trace une règle prudente, quoique non pas toujours avec une absolue certitude.

« Il faut conclure :

« Chacun ici, messieurs, doit se défier de ses tendances.

« L'incrédulité ne veut voir Dieu nulle part; l'illuminisme veut le voir partout : il y est, en effet; mais non pas toujours par la prophétie et le miracle, autrement le surnaturel absorberait le naturel, et l'extraordinaire deviendrait l'habituelle loi. Ah ! sans doute, Dieu prend soin lui-même de se rappeler par des interventions assez visibles aux siècles qui l'oublient. Tandis que les coups de sa droite étonnent et troublent les impies eux-mêmes, les croyants se tournent vers lui, dans les calamités publiques et privées, avec une espérance pleine d'angoisses. Messieurs, ne décourageons pas l'espérance, ne décourageons pas la prière. En ces temps de vicissitudes étranges, où l'âme du chrétien, pressée entre le souvenir de tant de malheurs et la menace de tant de périls, éprouve le besoin de se rattacher plus fortement au ciel, que la terre se dérobe sous les pas, et que les appuis humains, sur lesquels nous devions le plus compter, nous manquent, à Dieu ne plaise que nous attristions la piété ! Non, mais ne permettons pas cependant qu'elle s'égare, par ce goût de l'extraordinaire et du prodigieux, jusqu'à l'illusion et l'extravagance, jusqu'à la présomption ou l'inertie.

« Tenter Dieu, c'est, aujourd'hui, dira-t-on, l'attrait périlleux de certaines âmes; et il est plus d'une manière de le tenter. Il y en a qui, au lieu de lutter virilement, se croisent les bras et disent : Dieu est là ! Dieu fera un miracle ! et croient

avoir tout dit. Messieurs, on ne répare rien, on ne sauve rien, par de telles confiances. Il y en a qui, plus téméraires encore, multiplient tranquillement les fautes, les défis à l'impossible, et se jetttent, pour ainsi dire, du haut du temple, comme si Dieu avait promis d'envoyer ses anges pour les recueillir dans leur chute. Messieurs, on se brise par de pareilles témérités. Il y en a, enfin, qui sont entrés, semble-t-il, dans les conseils de Dieu, qui connaissent ses desseins sur l'Eglise et sur la France, et, appliquant à des épreuves particulières des promesses générales, annoncent tour à tour la victoire ou la ruine ; et quelquefois, la victoire ou la ruine par tel homme, par tel moyen, pour tel jour ou telle heure ! Messieurs, Dieu fera ce qu'il voudra, ce que nous méritons qu'il fasse, et peut-être même, dans sa miséricorde, ce que nous n'aurons pas mérité ; mais son secret est à lui, et ce n'est pas à nous à lui prescrire ce qu'il doit faire. Il n'arrivera que ce que Dieu permettra ; sans aucun doute, mais que permettra-t-il ? Tremblons qu'il ne veuille encore nous châtier pour nos témérités, notre égoïsme et nos mollesses ; et pour mériter qu'il nous sauve, travaillons de toutes nos forces et par tous les moyens de prudence humaine et de sagesse chrétienne, à nous sauver nous-mêmes. C'est en ce sens qu'il faut entendre et répéter la belle parole du Saint-Père : « La « vraie prophétie est de se résigner à la volonté de Dieu et de « faire le plus de bien possible. » Prions, prions, espérons, mais surtout agissons, car, d'ordinaire, la coopération de l'homme doit s'ajouter à l'opération divine ; et tout instrument de la Providence a le devoir de répondre à sa mission, étudiée dans la lumière et la sagesse de Dieu, et non dans les illusions si faciles du jugement personnel : sinon, Dieu le rejette ; car nulle ne lui est nécessaire. L'histoire des individus comme celle des peuples est pleine de ces exemples. S'il n'en était pas de la sorte, le dogme chrétien de la Providence ressemblerait trop au *fatum* des païens, et l'homme n'aurait plus qu'à attendre, les bras croisés, les arrêts du destin.

« Restons donc, messieurs, dans la forte simplicité de la foi évangélique ; évitons les défaillances, les présomptions et les chimères ; soyons chrétiens et soyons hommes. Aimons l'Eglise, cette mère de nos âmes, et montrons-nous reconnaissants

des lumières qu'elle nous donne; reconnaissants, et en même temps dociles ; et, si nous l'aimons, ne nous contentons pas de compatir, par nos gémissements et nos larmes, aux maux profonds qu'en ce moment elle endure; sachons lui offrir un viril concours et, au besoin, de généreux sacrifices. Servons d'un effort non moins résolu et non moins efficace notre chère patrie; comprenons ce qu'elle exige de nous pour se relever, se refaire, se guérir. En un mot, soyons une génération énergique et dévouée, intelligente et capable, croyante et agissante, qui comprenne les besoins et la marche des agitations humaines, et ne s'en montre pas plus effrayée qu'il ne convient à ceux qui doivent puiser dans les lumières de la foi quelque chose de la sagesse et de la patience de Dieu, et qui, sans recourir à de vains et suspects oracles, peuvent trouver dans l'histoire de leurs pères et dans les souvenirs du passé les secrets de la Providence et les espérances de l'avenir.

« Veuillez agréer, messieurs, la nouvelle assurance de mon affectueux dévouement.

« FÉLIX, *évêque d'Orléans.*

« Orléans, 23 mars 1874. »

L'ENSEIGNEMENT ÉPISCOPAL.

INSTRUCTIONS PASTORALES ET MANDEMENTS DE NN. SS. LES ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DE FRANCE, DE BELGIQUE, DE SUISSE ET D'ITALIE A L'OCCASION DU CARÊME DE 1874.

(Suite. — Voir les deux numéros précédents).

III° VERTUS THÉOLOGALES ET CARDINALES; LA RICHESSE; LA PRIÈRE, etc.

Auch. — L'année dernière Mgr de Langalerie avait parlé de la Foi et de son influence sur l'intelligence : cette année, continuant le même enseignement *sur la Foi*, le prélat décrit le *Rôle de la volonté par rapport à la Foi.* Si la volonté intervient souvent dans les actes d'intelligence pour nous porter à voir et à juger comme elle le désire, cette intervention est beaucoup plus marquée et doit avoir des effets beaucoup plus décisifs pour les objets de nos connaissances qui relèvent du témoignage des hommes. Pour avoir la foi, qui est le principe de la justifi-

cation, il faut que la volonté intervienne dans l'acte de l'intelligence qui nous fait dire : « Je crois », il faut aimer les vérités annoncées, ce qui est un commencement d'amour envers Celui qui les annonce.

Cambrai. — La vérité continuant d'être non pas seulement oubliée parmi nous, mais combattue sans trêve ni merci, comment raffermira-t-on l'ordre moral? Par le retour aux notions fixes du devoir et aux vérités qui sont le fondement nécessaire de la vie sociale. C'est ainsi que l'éminent cardinal Régnier, écrivant aussi sur la *Foi*, rappelle en quelques mots la nécessité de croire aux vérités qu'elle enseigne, et l'obligation de pratiquer les œuvres qu'elle commande. Mgr l'Archevêque expose la doctrine de l'Eglise à ce sujet, et termine ainsi la première partie de son instruction : « Ne discutons point la parole de Dieu, mais assurons-nous que Dieu a parlé, et que l'Eglise est vraiment autorisée à nous transmettre ses enseignements.

« Loin d'être hostile à la science et de vouloir entraver ses progrès, loin de craindre ses découvertes sérieuses, l'Eglise les encourage et les bénit, assurée qu'elle est que la foi et la raison ayant pour auteur commun le Père des lumières, il ne peut jamais y avoir entre elles aucune réelle opposition. Elle s'en est formellement expliquée, tout récemment encore, au Concile œcuménique du Vatican.

« Au reste, l'histoire est là pour attester que le siècle où la raison a montré en Europe le plus d'élévation et de puissance, était un siècle de foi.

« Nos savants, nos écrivains, nos philosophes les plus illustres, pour ne parler que de la France, les Descartes, les Pascal, les Malebranche, les Fénelon, les Bossuet étaient aussi fermes croyants qu'ils étaient profonds penseurs. »

Chambéry. — Mgr Pichenot traite de l'*Importance et de la Nécessité de la Foi en elle-même*, et expose ensuite les motifs et les raisons de cette nécessité et de cette importance. La nécessité de la foi pour le salut est une vérité si clairement révélée qu'il faut rejeter la parole de Dieu, ou ne pas la connaître, pour en douter ; et l'enseignement du Maître est aussi celui des disciples et de la tradition tout entière. Dans la seconde partie de sa Lettre pastorale, Mgr l'archevêque de Chambéry répond en

sept paragraphes à cette double question : Pourquoi le dogme, pourquoi les croyances ?

Sens et Auxerre. — L'instruction de Mgr Bernadou a pour objet : la nature, la nécessité, la force, la puissance, les victoires et les conquêtes de la *Foi.*

« ... Privez l'homme de la foi, vous rapetissez son esprit et son cœur, vous le déshéritez de ses hautes destinées, vous l'abaissez au niveau des êtres subalternes dont Dieu l'a établi et le maître et le roi... Sans la foi, le chrétien n'a plus ni lumières, ni direction, ni but; sa raison d'être disparaît. Sans la foi, l'homme est un véritable phénomène dont aucune philosophie ne donnera jamais l'explication... »

Nice. — Mgr Sola parle de la nécessité de la *Foi*, soit pour éclairer ceux qui ne croient pas et les conduire à soumettre leur esprit aux vérités révélées, soit pour exciter dans ceux dont la foi est séparer des œuvres, à vaincre le respect humain et à conformer leurs actes à leurs propres croyances. Nous détachons le passage suivant de cette solide et intéressante instruction :

« La foi est la lumière destinée à nous apporter la solution des grands problèmes de l'humanité. Elle nous dit d'où nous venons, et où nous allons. Elle nous apprend que la vie présente est une préparation à l'éternité où la vie sera pleine, complète et même surabondante. Elle nous montre la main de la Providence dans les nations qui s'élèvent ou disparaissent selon les plans de la divine sagesse. Supprimez la foi, vous ne verrez que des nuages, vous vivrez dans les ténèbres et vous éprouverez les déchirantes agitations du doute et de l'incertitude.

« Méditez les changements merveilleux qu'a produits et que ne cesse de produire la foi. Elle a refoulé le sensualisme et le matérialisme qui s'étaient précipités comme des torrents sur le monde entier. Jésus-Christ, mort il y a dix-huit siècles, a tout renouvelé, tout spiritualisé, tout sanctifié, et il est universellement reconnu comme maître, obéi comme roi, aimé comme sauveur, adoré comme Dieu. Ce fait capital est continuellement sous vos yeux, c'est un miracle permanent, c'est une des grandes preuves de la divinité de notre religion. »

Poitiers. — Mgr Pie a fait une belle instruction sur l'*Obliga-*

tion de confesser publiquement la foi chrétienne ; il dénonce avec une autorité et une vigueur véritablement apostoliques comme la cause des souffrances et des ruines de la société moderne cette détestable prétention de l'Etat d'exclure Dieu des lois qui régissent les sociétés ; répond aux objections des pacifiques à outrance ; montre que ce n'est pas seulement dans la vie domestique que le chrétien doit affirmer sa foi, il doit encore l'affirmer dans la vie publique; ainsi sont tracés les devoirs des particuliers et les devoirs des peuples. Notre grief principal devant Dieu, c'est d'en être venus à ce point que la neutralité religieuse est présentée désormais comme essentielle à notre droit public. L'esprit de secte est éminemment opiniâtre. Il reproduit invariablement et sans pudeur les mêmes lieux communs contre l'Eglise. Mgr Pie réfute ces imputations et termine en signalant une étrange interversion des rôles et des responsabilités.

Saint-Denis (Réunion). — Mgr Delannoy traite de la *Foi pratique*, voulant prémunir ses diocésains contre les dangers qui les entourent. Le prélat s'inscrit en faux contre certains préjugés derrière lesquels quelques hommes cherchent trop souvent à abriter leur manque de courage. A les en croire, les obligations de la vie chrétienne exercent sur l'intelligence une sorte d'impression. Mgr l'évêque de Saint-Denis montre que les pratiques du culte grandissent l'homme au lieu de le rapetisser, élargissent ses idées au lieu de les rétrécir, et exercent une influence vivifiante sur le cœur. La foi pratique en un mot est précieuse pour la vie de l'intelligence, pour la vie du cœur et pour la vie de la grâce.

Blois. — A côté des motifs de consolation et d'espérance que nous présente le monde, il y a un mouvement de dégénération qui tient à l'*Affaiblissement de la foi* et dont Mgr Pallu du Parc signale en même temps les causes et les remèdes. — Les causes du dépérissement de la foi sont : le règne du péché et les passions du monde parmi lesquelles il faut surtout compter la cupidité ; le défaut d'éducation chrétienne et l'incrédulité. Les remèdes sont la vigilance, l'instruction chrétienne, et la fuite des relations dangereuses.

Léon Maret,
Chanoine honoraire.

(*A suivre.*)

M. PILATTE A PARLÉ.

I

Où l'on voit que M. Pilatte se décide à parler.

Enfin, enfin, M. Pilatte, rédacteur en chef de l'*Eglise libre*, s'est résigné à parler de son entrefilets du 23 janvier, ainsi conçu :

> En 1662, le nonce délégué en Suisse, recevait du saint-siége les instructions suivantes : « Vous vous attacherez essentiellement à proscrire les livres *païens*, surtout la Bible, car c'est le livre qui nous a amené la tempête dans laquelle nous avons été presque engloutis. *Notre enseignement est très-différent de l'Evangile et lui est plutôt opposé; voilà pourquoi il faut supprimer les exemplaires de la Bible.* »

C'est nous qui soulignons la dernière phrase; on verra pourquoi nous appelons spécialement l'attention des lecteurs sur cette phrase.

On comprend que l'assertion... hardie du journaliste protestant de Nice avait besoin de justification. Affirmer qu'un Pape proscrit la Bible et proclame que l'enseignement du Saint-Siége « est très-différent de l'Evangile et LUI EST PLUTOT OPPOSÉ », c'est se donner le devoir de prouver ce qu'on avance, et c'est pourquoi, dès notre numéro du 31 janvier, nous sommions, comme nous en avions le droit, M. Pilatte, d'apporter ses preuves ou d'avouer que sa bonne foi avait été surprise, sous peine de reconnaître qu'il ne reculait devant aucun mensonge pour satisfaire sa haine de protestant.

Nous avons attendu quinze jours, un mois, six semaines sans voir rien venir, et alors nous avons conclu qu'il fallait s'arrêter à la dernière alternative; il n'y avait plus à discuter avec l'*Eglise libre*, il n'y avait plus qu'à la montrer de temps en temps.

Ce n'était pas la première fois que M. Pilatte se défendait par le silence, après avoir calomnieusement attaqué le catholicisme, et ne faisait pas même savoir à ses lecteurs qu'on avait répondu; nous n'étions donc pas surpris de ce qui arrivait, mais nous nous affligions d'un procédé de polémique qui em-

pêche toute discussion loyale et qui témoigne d'un si faible désir de trouver la vérité.

Enfin, M. Pilatte rompt le silence dans son numéro du 3 avril, jour du Vendredi-Saint. Nous allons reproduire toute sa défense, selon notre usage : lorsque la vérité est en jeu, nous estimons que les assertions de l'adversaire que l'on combat doivent être textuellement reproduites ; le lecteur a le droit d'apprécier les arguments apportés de part et d'autres, car c'est lui qui est le juge, ou, si l'on aime mieux, c'est pour lui que l'on parle, afin de l'attirer dans le parti qu'on défend. Suivons donc pas à pas la réponse que publie M. Pilatte.

II

Où l'on voit M. Pilatte faire parler à sa place un pasteur de Genève.

Les *Annales catholiques*, dit-il après avoir reproduit son entre-filet du 23 janvier, nous ont alors sommé de prouver notre dire, et comme notre réponse se faisait attendre, elles nous ont prodigué les accusations de calomnie et de mauvaise foi. Nous ne pouvions cependant répondre aussitôt que nous l'eussions voulu ; nous avions pris l'assertion incriminée dans un journal qui possède notre confiance et nous n'avions pas nous-mêmes les documents nécessaires pour en prouver le contenu.

On verra dans la communication suivante que nous adresse M. le pasteur Louis Rœhrich, de Genève, qu'à la réserve d'un mot mal traduit, la citation incriminée est au fond parfaitement authentique.

Fort bien ; mais nous dirons d'abord à M. Pilatte que ce qu'il dit le 3 avril, il eût pu le dire dès le commencement de février ; ses lecteurs auraient su que les catholiques s'inscrivaient en faux contre l'assertion du 23 janvier, et il les aurait priés d'attendre les preuves, qui ne pouvaient manquer. Nous aurions attendu. Quant à voir, d'après la communication de M. le pasteur Rœhrich, « qu'à la réserve d'un mot mal traduit, la citation incriminée est, *au fond*, PARFAITEMENT AUTHENTIQUE », c'est ce que nous verrons. Voici ce que dit M. le pasteur de Genève :

Vous avez été violemment attaqué par les *Annales catholiques*

pour avoir reproduit un article emprunté à des journaux suisses, et vous avez été mis en demeure de prouver l'assertion qu'il renferme au sujet de l'Eglise romaine proscrivant la Bible.

Comme la culpabilité, si culpabilité il y a, retombe sur les *Basler Nachrichten*, qui ont publié l'article en question, il est tout naturel que ce soit de la Suisse que vous arrivent les documents justificatifs. Je vous les aurais transmis plus tôt si je les avais eus entre les mains, mais j'ai dû me les procurer en les réclamant à d'autres; c'est ce qui explique ce retard.

Vraiment, nous ne croyions pas avoir causé tant de dérangements à ces Messieurs. M. Pilatte appelle au secours M. le pasteur Rœhrich, qui est obligé de réclamer à d'autres les documents nécessaires; ces bons pasteurs ont été obligés de se livrer à de laborieuses recherches. Ils ont trouvé, mieux vaut tard que jamais; voyons ce qu'ils ont trouvé.

III

Où l'on voit le pasteur de Genève très-habile à esquiver le point capital de la question.

Remarquons, toutefois, en passant, que M. le pasteur de Genève esquive d'un seul coup la plus grosse difficulté, en ne parlant que de l'assertion relative à « l'Eglise romaine proscrivant la Bible », et ne soufflant pas un mot de cette autre assertion qui nous représente un Pape déclarant l'enseignement du Saint-Siége opposé à l'Evangile. Il y a là une omission trop utile à la cause pour qu'elle ne soit pas intentionnelle; on va le voir. M. le pasteur continue ainsi :

On vous accuse d'avoir dit que le Saint-Siége, dans des instructions à l'un de ses nonces en Suisse, avait recommandé de proscrire la Bible. (*On n'accuse pas*, *on constate que* l'Eglise libre *a dit cela*, *et on nie que cela soit vrai.*) Or, ce mandat a été positivement donné au R. P. Maldeschi, comme on peut s'en convaincre en lisant, page 157, l'ouvrage du docteur Louis Schnell, « Geschichte der « Einführeng der Nuntiatur in der Schweitz, etc., Baden, 1848. » Après plusieurs autres recommandations, se trouve celle-ci : « Ketzerische Bücher, in der Versammlungen der Synœden zu verbieten, besonders Testamente, Bibeln, etc. », *de défendre*, *dans les assemblées de Synodes*, *les livres hérétiques*, *surtout les Testaments et*

les Bibles, etc. Le seul tort des journaux de langue française a été de traduire le mot *ketzerische*, *hérétiques*, par celui de *païens*; mais cela ne change rien à l'interdiction du Saint-Siége, et cette méprise est un péché bien véniel, puisque l'Eglise romaine a toujours regardé et traité les hérétiques comme des païens.

Le pasteur de Genève a de l'esprit, mais cela ne suffit pas. Ce qui prouve, par exemple, que l'Eglise romaine ne traite pas les hérétiques comme des païens, c'est que le Pape déclarait, tout récemment encore, au puissant empereur d'Allemagne, qu'il lui est soumis spirituellement par le baptême. Cela a fait rire, peut-être, l'empereur Guillaume, et cela fait rire le pasteur de Genève comme le rédacteur de Nice, mais cela prouve, au moins, que, pour le Pape, un hérétique n'est pas la même chose qu'un païen.

Maintenant, nous ne cherchons pas à savoir qui est le docteur Schnell et de quelle autorité il est; nous prenons les assertions de cet auteur telles qu'elles sont; mais nous aurions aimé à voir le texte latin des instructions pontificales et nous serions très-curieux de lire derrière l'*etc.* qui suit le mot *Bibeln*. M. le pasteur Rœhrich, qui aurait dû profiter de l'occasion pour écraser le Pape, excite notre curiosité sans la satisfaire; c'est cruel, et nous lui demandons une nouvelle lettre à M. Pilatte. Nous savons bien, en effet, que l'Eglise romaine défend de se servir de traductions de la Bible non approuvées, c'est-à-dire, non sérieusement examinées par l'autorité ecclésiastique; nous savons que, dans son respect pour la parole de Dieu, dont elle est le plus vigilant et le plus ferme gardien, elle repousse les interprétations particulières et les imaginations qui altèrent le vrai sens de la Bible, et ce n'est ni M. le pasteur Rœhrich, ni M. le rédacteur Pilatte qui nous apprennent que les Papes, en présence de l'abus qui se faisait de la Bible, surtout à partir du seizième siècle et dans les pays troublés par l'hérésie, ont fait tous leurs efforts, comme ils le font encore de nos jours, pour empêcher la propagation de traductions sans autorité et le plus souvent mutilées de l'Ancien et du Nouveau-Testament; mais, entre proscrire des traductions fautives, mauvaises ou suspectes, et proscrire la Bible, il y a loin, et l'histoire est là pour montrer, au contraire, que l'Eglise ro-

maine a toujours pris le plus grand soin d'assurer l'intégrité et la pureté du texte des Livres saints, qu'elle les a défendus contre les mutilations et les altérations dont ils étaient l'objet de la part des hérétiques, et qu'elle a veillé à ce que les fidèles n'eussent entre les mains que des traductions fidèles et exactes. Ce sont là des faits indéniables; nous entrerons dans les détails, si M. Pilatte le désire.

M. le pasteur de Genève dit encore :

Quant à la phrase qui suit, et qui parle de la Bible comme ayant amené *la tempête*, elle aurait dû être séparée de la précédente. Ce n'est pas, en effet, dans les instructions au nonce qu'on la trouve, elle est contenue dans une consultation faite en 1553 par trois évêques, sur les ordres du pape Jules III, pour exposer les moyens de mettre une digue durable au courant de la réforme. Cette consultation porte le titre suivant : « Consilium quorumdam episco- « porum Bononiæ congregatorum, quod de ratione stabiliendæ « romanæ ecclesiæ Julio III datum est Bononiæ, 20 octobre « 1553, etc. » On la trouve tout au long dans l'ouvrage de Brown, London 1690, tome II, page 664. Elle est citée dans l'introduction de l'ouvrage de M. Snell, ci-dessus mentionné, où nous lisons ces mots appliqués à la Bible : « Denn diess ist das Buch, welches uns « von anderen diese Stürme zugezogen hat, etc., » *car c'est le livre qui nous a attiré cette tempête*, etc.

Notons l'aveu par lequel commence cet alinéa. Tout à l'heure, on disait qu'il n'y avait, dans l'entrefilets de l'*Église libre*, qu'un seul mot inexact, *païen* au lieu d'*hérétique*; voici, de plus, qu'il se trouve que les mots : « C'est le livre (la Bible) qui nous a amené la tempête dans laquelle nous avons été presque engloutis, » ne font plus partie des instructions données au nonce en 1662, mais d'une consultation donnée plus de cent ans auparavant par trois évêques assemblés à Bologne. Nous n'avons pas l'ouvrage de Brown, nous croyons l'exactitude de la traduction de M. Snell, et nous demandons à M. Rœhrich s'il n'est pas vrai que c'est au nom de la Bible et en l'interprétant chacun à leur façon que les réformés du seizième siècle ont fait répandre tant de sang et accumulé tant de ruines en Europe. Les évêques réunis à Bologne ne faisaient donc qu'énoncer une incontestable vérité, et le mal produit

par la lecture inconsidérée de la Bible et par les traductions sans autorité des novateurs prouve qu'il était sage de prendre des mesures à cet égard.

IV

Où l'on voit le pasteur génevois conclure à côté de la question.

Le pasteur de Genève conclut comme il suit :

Ainsi, monsieur le rédacteur, les assertions que vous avez reproduites ne sauraient aucunement être taxées de fausseté, et vous pourriez encore en ajouter bien d'autres qui prouvent que la diffusion de la Bible en langue vulgaire est fort peu sympathique à l'autorité romaine.

Et c'est tout.

Ainsi, d'après M. le pasteur Rœhrich, ce qu'il vient de dire (nous avons tout cité, sans omettre un seul mot), prouve que l'Eglise romaine proscrit la Bible, et qu'un Pape a dit, écrivant à l'un de ses nonces : « Notre enseignement est très-différent de l'Évangile et lui est plutôt opposé ! » Mais, M. le Pasteur, c'est précisément là qu'est la calomnie lancée par l'*Eglise libre* ou par les *Basler Nachrichten*, comme vous voudrez ; c'est précisément cette assertion qu'il faudrait prouver, et vous vous contentez de montrer que l'Eglise romaine est peu sympathique à la diffusion de la Bible en langue vulgaire (vous savez pourquoi et nous venons de le dire). Ne sommes-nous pas en droit de dire que vous avez précisément esquivé le point en discussion, pour vous jeter à côté sur un point qui est reconnu de tous, savoir que l'Eglise romaine proscrit les traductions hérétiques de la Bible, ce qui est aussi sage que naturel ? Ce que nous avons dit reste donc : l'entrefilets publié par l'*Eglise libre* dans un numéro du 23 janvier 1874 est une assertion calomnieuse et qu'on ne peut appuyer sur aucun texte authentique. Si ce texte existait, comme on s'empresserait de le produire ! Comment, un Pape, dans un document officiel, aurait avoué que l'enseignement du Saint-Siége est opposé à celui de l'Évangile, et les protestants, qui prétendent voir dans le Pape l'Antechrist ne s'empresseraient pas de donner le texte de ce document. Puisque

C'est de Suisse aujourd'hui que nous vient la lumière,

que M. Rœhrich reprenne donc ses livres, et Brown et Snell et tous les autres, qu'il consulte, et qu'il apporte ce texte précieux qui ferait si bien l'affaire des *vieux* de Genève et de tous les protestants.

S'il ne le fait pas, nous lui dirons comme à M. Pilatte :

Ou avouez que le texte est introuvable et que vous vous êtes trompé,

Ou, par votre silence, donnez-nous une fois de plus la preuve que le protestantisme ne cherche pas de bonne foi la vérité.

V

Où le pasteur génevois continue d'être à côté de la question.

Au reste, nous penchons à croire que M. le pasteur Rœhrich n'a voulu qu'être poli pour M. Pilatte, qui le consultait. Il n'a pas voulu lui dire : Mon cher frère, on vous a indignement trompé et vous vous êtes laissé prendre dans un piége des plus grossiers ; il s'est contenté de lui montrer qu'on ne pouvait maintenir l'assertion émise par l'*Eglise libre*, en faisant une réponse qui n'en est pas une.

Après cela, M. le pasteur se lance dans l'érudition :

Si les *Annales catholiques*, dit-il, ne connaissent pas les condamnations qui remontent aux siècles passés, elles devraient au moins se rappeler celles qui ont eu lieu à notre époque.

Quand on voulut faire réimprimer une ancienne traduction polonaise de la Bible, qui avait paru à Cracovie en 1599, le pape Pie VII adressa, le 29 juin 1816, à l'archevêque de Gnesen, en Pologne, un bref dans lequel se trouvent des expressions à peu près semblables et même bien plus fortes que celles qui vous ont été reprochées; il voit, dans cette publication, *une peste*, *la destruction de la foi*, *le plus grand danger pour les âmes..... la ruine de notre très-sainte religion préparée par ses ennemis*, *la malice d'une association criminelle*, etc. (Sanctissimæ religionis nostræ perniciem ab ejus hostibus paratam, nefarii concilii malitiam, etc.)

Chacun sait comment Grégoire XVI a anathématisé les Sociétés bibliques dans son encyclique du 8 mai 1844 : *Inter præcipuas machinationes*. Chacun sait aussi que Pie IX ne s'est pas montré plus favorable à la lecture de la Bible, quand il s'adressa aux évêques d'Italie dans sa lettre pontificale du 8 décembre 1849.

Les *Annales catholiques* auraient d'ailleurs un moyen bien simple de faire tomber toutes les accusations dirigées contre Rome à ce sujet, ce serait de fonder elles-mêmes, avec l'autorisation du pape, une grande Société biblique pour répandre la Bible dans toutes les langues et chez tous les peuples. Mais il faudrait, pour cela, renier le passé, et comment pourrait-on le faire puisque les papes sont infaillibles?

Tout cela est fort savant, mais ne va pas *ad rem*, puisque cela ne prouve ni qu'un Pape ait déclaré les enseignements du Saint-Siége contraires à l'Evangile, ni que l'Eglise romaine ait proscrit la Bible. Dans l'Encyclique de Pie IX, *Nostis et nobiscum*, du 8 décembre 1849, adressée aux Evêques d'Italie, le Pape s'exprime ainsi, en parlant des ennemis de l'Eglise : « Bien plus, usant du secours des Sociétés bibliques, qui, « depuis longtemps déjà, ont été condamnées par le Saint-« Siége, ils ne rougissent pas de répandre de saintes Bibles, « traduites, sans qu'on ait pris soin de se conformer aux règles « de l'Eglise, en langue vulgaire, profondément altérées et « rendues en un mauvais sens avec une audace inouïe, et, « sous un faux prétexte de religion, d'en recommander la lec-« ture au peuple fidèle. »

VI

Où l'on montre que les Papes ne repoussent pas la Bible, et où l'on donne à M. Pilatte un conseil qu'il ne suivra pas.

Voilà ce que proscrit l'Eglise romaine; ce n'est pas en voyant les interprétations si diverses et si contraires des protestants, dont beaucoup finissent par ne plus attribuer d'autorité divine aux Livres saints et d'autres par n'y voir que des mythes ou des légendes, qu'on reprochera à l'Eglise sa sagesse et sa vigilance. Au reste, puisque le pasteur Rœhrich a lu l'Encyclique de Grégoire XVI, *Inter præcipuas machinationes*, du 8 mai 1844, il y a vu pourquoi l'Eglise romaine repousse les Sociétés bibliques et il y a vu, ce qu'il se garde bien de dire, avec quelle sollicitude cette Eglise veille à ce que l'Ecriture sainte soit enseignée aux fidèles. Voici le commencement de cette Encyclique :

Entre les machinations principales par lesquelles, de nos jours,

les non catholiques de dénominations diverses s'efforcent de tendre des piéges aux fidèles serviteurs de la vérité catholique et de détourner leurs esprits de la sainteté de la foi, ce n'est pas le dernier rang que tiennent les Sociétés bibliques instituées d'abord en Angleterre, et de là répandues au loin, formant comme une armée, et conspirant toutes au but commun de publier à un nombre infini d'exemplaires les livres des divines Ecritures traduits dans toutes les langues vulgaires et de les disséminer au hasard, soit parmi les chrétiens, soit parmi les infidèles, afin d'engager chacun à les lire sans interprète et sans guide. Ainsi, ce que saint Jérôme déplorait déjà de son temps, on livre l'interprétation des Ecritures *au babil de la vieille femme, au radotage du vieillard décrépit, au bavardage du sophiste, à tous* (garrulæ anui, deliro seni, sophistæ verboso, universis), de toutes les conditions, pourvu qu'ils sachent lire, et, ce qui est encore plus absurde et presque inouï, on n'exclut pas de cette communion d'intelligence les peuplades infidèles.

Cette condamnation des procédés des Sociétés bibliques protestantes est vigoureuse, elle est juste. M. Pilatte, qui aime la vérité, ne refusera pas de publier dans son *Eglise libre*, afin d'édifier ses lecteurs sur les pratiques de l'Eglise romaine, ce qui vient un peu plus loin dans la même Encyclique; c'est Grégoire XVI qui répond personnellement, et par des faits authentiques, aux assertions qui représentent l'Eglise romaine comme l'ennemie de l'Ecriture sainte. Ecoutez, monsieur Pilatte, et veuillez bien imprimer ce qui suit :

Aussi les membres de ces Sociétés, dit Grégoire XVI, ne cessent de poursuivre de leurs calomnies l'Eglise et le Saint-Siége, comme si, depuis plusieurs siècles, ce Saint-Siége s'efforçait de défendre au peuple fidèle la connaissance des Ecritures sacrées. Et cependant, combien de preuves éclatantes du zèle singulier que, dans ces derniers temps mêmes, les Souverains Pontifes et, sous leur conduite, les évêques catholiques ont mis à procurer au peuple une connaissance plus étendue de la parole de Dieu écrite et transmise par la tradition (*ut catholicorum gentes ad Dei eloquia scripta et tradita impensius erudirentur*) ! A cela se rapportent d'abord les décrets du Concile de Trente, par lesquels non-seulement il est enjoint aux évêques de veiller à ce que *les Ecritures sacrées et la Loi divine* soient plus fréquemment expliquées dans leurs diocèses (Sess. 24, chap. IV, De reform.) ; mais, de plus, enchérissant sur une institution due au Concile de Latran, il fut réglé que, dans

chaque église cathédrale ou collégiale des grandes cités et des principales villes, il y eût une prébende théologale, et qu'elle fût conférée à des personnes parfaitement capables d'exposer et d'interpréter la divine Ecriture (Sess. 5, chap. 1, De ref.). Ce qui concerne l'érection de cette prébende théologale et les explications publiques à donner aux élèves et au peuple par un chanoine théologien, fut traité ensuite dans plusieurs synodes provinciaux et dans le concile romain de l'année 1725, où avaient été convoqués par le pape Benoît XIII non-seulement les évêques de la province, mais aussi plusieurs des archevêques, évêques et autres ordinaires des lieux qui relevaient immédiatement du Saint-Siége.

Voilà qui montre assez la sollicitude des Papes pour l'enseignement de l'Ecriture sainte ; toute l'Encyclique de Grégoire XVI en témoigne et M. Pilatte devrait bien la lire ; il y verrait que la condamnation des Sociétés bibliques s'accorde parfaitement avec cette sollicitude et qu'elle en est la conséquence.

Nulle part nous ne voyons cette répulsion pour la Bible et pour l'Evangile que l'entrefilets de l'*Eglise libre* prétendait dévoiler ; nulle part nous ne voyons un Pape proscrire l'Evangile comme contraire à la doctrine du Saint-Siége.

Sans doute MM. Rœhrich et Pilatte trouveront les textes dont ils ont besoin ; s'il ne faut attendre que trois mois, nous attendrons, mais, en attendant, M. Pilatte fera bien d'avertir ses lecteurs qu'il cherche et que les *Annales catholiques* maintiennent leur accusation de calomnie : c'est une question de bonne foi et de loyale polémique.

IV

Où l'on apprend comment M. Pilatte écrit l'histoire.

Et puisque nous avons l'honneur de causer avec M. Pilatte, nous ne prendrons pas congé de lui sans lui dire notre avis sur deux entrefilets du numéro du 3 avril de son *Eglise libre*. Voici le premier :

Le *Rosier de Marie*, journal très-catholique, publie sérieusement le récit que voici :

« Un homme *sérieux* m'a dit avoir parlé à un personnage con-
« naissant une dame française qui aurait vu l'Antechrist. Or,

« lorsqu'elle le vit, celui-ci fut subitement pris d'une forte colique.
« Sa mère lui demanda avec inquiétude ce qu'il avait, il répondit :
« Je ne sais pas; mais quand j'ai vu cette dame là-bas, je me suis
« senti mal au ventre. » C'était probablement le signe qui devait le
« faire connaître à cette femme, laquelle a déclaré que c'est un bel
« enfant de dix à onze ans. »

C'est avec ces histoires de crétins qu'on prétend ramener le peuple français à la religion.

On pourrait s'étonner de voir M. Pilatte lire avec tant de soin le *Rosier de Marie*; l'étonnement cesse quand on sait que ce passage se trouve dans la Lettre de Mgr Dupanloup sur les prophéties, lettre qui a déjà été reproduite pour un grand nombre de journaux. Le Prélat termine sa citation par ces mots, qui rendent bien le sentiment de toute personne sensée : « On « s'arrête de dégoût; voilà de quoi on repaît les âmes pieuses! »

M. Pilatte savait donc, en faisant la citation, que les catholiques sensés répudient ces récits qui font hausser les épaules; il pouvait apprendre, par la même occasion, que le *Rosier de Marie*, dont les rédacteurs ont les meilleures intentions, nous n'en doutons pas, n'est pas considéré comme une autorité dans le monde religieux; mais cela ne l'empêche pas de le présenter à ses lecteurs comme un journal très-catholique, et il se garde bien de leur dire ce qu'en pense l'évêque d'Orléans. Est-ce parfaitement loyal?

Voici le second entrefilets :

Le 21 février, l'évêque Don-Vital de Fernambouc a été condamné à la majorité de *six voix contre deux* par le tribunal suprême du Brésil à 4 années d'emprisonnement avec travail forcé, pour avoir prêché et pratiqué, au nom du pape, la rébellion aux lois de l'Etat.

Ainsi s'écrit l'histoire dans les colonnes de l'*Eglise libre*. Les lecteurs de M. Pilatte croiront que Mgr l'évêque d'Olinda a prêché la rébellion aux lois de l'Etat, qu'il l'a fait au nom du Pape, et qu'il a été condamné à une forte majorité; ils ne sauront pas que le crime de l'Evêque consiste à avoir déclaré que les francs-maçons sont excommuniés, ce qui est la très-exacte vérité, et qu'il a été condamnés par des francs-maçons, qui pratiquent, on le voit, très-libéralement la liberté de conscience

et le respect du catholicisme. Eh bien! nous croyons que le récit de M. Pilatte n'est pas conforme à toutes les règles de la probité historique et de la bonne foi.

J. CHANTREL.

VARIÉTÉS.

RENTRONS EN NOUS-MÊMES. — Un fier saucissonnier du Vendredi-Saint vient de s'attirer une réflexion qui ne l'a pas fait rire. Il mangeait *courageusement* son extrait de pourceau devant un bon catholique de ses voisins.

— Oh! dit celui-ci, je vois que vous allez vous convertir.

— Comment cela?

— Mais, voilà que vous rentrez en vous-même, et M. le curé dit que c'est là le meilleur moyen de se convertir.

Le saucissonnier ne trouva rien à répliquer.

ENCORE LES SAUCISSONNIERS. — Le *Gaulois* racontait l'anecdote suivante dans son numéro du Vendredi-Saint :

Il y a aujourd'hui vendredi six ans qu'eut lieu chez défunt Sainte-Beuve ce fameux dîner des libres-penseurs, des libres-mangeurs — philosophie et charcuterie mêlées — auquel ne dédaigna point de s'asseoir l'un des personnages les plus... considérables de la famille impériale.

Ce dernier, en se retirant, ayant commencé ainsi :

— Allons, Messieurs, avant de nous séparer, disons, jusqu'à l'année prochaine, *adieu* à notre amphitryon...

— *A Dieu*, interrompit celui-ci, vous n'y songez pas, Monseigneur. Nos principes s'y opposent. *Au revoir,* Messieurs, *au revoir* !

On parla beaucoup de cette manifestation de cuisine. On en causa jusqu'aux Tuileries, et quelqu'un s'étonna devant Leurs Majestés qu'eu égard au peu d'ordre qui régnait dans son intérieur, Sainte-Beuve eût pu recevoir ses illustres convives d'une façon au moins convenable. Un chambellan, M. de B... renchérit sur le fait :

— Assurément, avança-t-il, le service de la table devait laisser à désirer. C'est à peine s'il y avait deux bols de porcelaine assez dépareillés pour servir le café.

— Alors, interrogea l'empereur, dans quoi ses nombreux invités ont-ils donc pris le leur, l'autre jour ?

— Oh! fit l'impératrice, sans doute dans des tasses *à thé*. »

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5

ANNALES CATHOLIQUES

CHRONIQUE RELIGIEUSE.

SOMMAIRE. — Les fêtes pascales. — Assemblée générale des Comités catholiques; adresse au Saint-Père. — Election du supérieur général des Frères des Ecoles chrétiennes : la retraite, les délégués, le Frère Jean-Olympe. — Bref du Saint-Père sur le Frère Philippe. — Persécution en Allemagne : l'archevêque de Cologne; l'évêque de Paderborn; bref de Pie IX sur l'incarcération de l'évêque de Trèves. — L'évêque de Nancy cité en justice. — La Suisse : expulsion des Ursulines de Porrentruy; les vicaires vieux-catholiques de Genève; un arrêté du préfet Froté; vote sur la révision de la constitution fédérale. — Les lois confessionnelles en Autriche. — Un trait de l'*Eglise libre.*

16 avril 1874.

Les fêtes pascales ont été célébrées partout avec un redoublement de ferveur : c'est un fait que la presse religieuse de province et de l'étranger constate comme la presse de Paris, et c'est de toutes parts qu'arrivent les récits les plus consolants. A Paris, le spectacle présenté par les églises a été magnifique, et c'est, on peut le dire, dans toutes les paroisses que la communion pascale a couronné admirablement la station quadragésimale. Tout n'est pas fait, sans doute, et, dans l'immense capitale, dans cette ville de plaisir et de débauche, les chrétiens qui ne se contentent pas de porter ce nom sans faire les œuvres auxquelles il oblige, sont encore en minorité; mais cette minorité se recrute chaque jour de nouveaux prosélytes, elle affirme hautement sa foi et elle la montre par ses œuvres : c'est un immense progrès. L'heure n'est pas venue de se reposer, certainement; mais on commence à voir que le travail n'est pas inutile; ceux qui ont jeté le grain dans la terre voient pousser çà et là des épis; la moisson se prépare, elle sera belle.

Nous n'avons pas à revenir sur la communion de Notre-Dame, où tous les rangs, tous les âges, toutes les conditions sont si chrétiennement confondues devant la Table sainte qui

convie tous les hommes. Il y cependant certains uniformes et certains hommes qu'on aime à y voir et qu'il convient de signaler dans un intérêt d'édification. Ainsi là se trouvaient l'uniforme militaire à côté de l'uniforme de l'Ecole polytechnique, et plus d'une mère, retenue hors de l'enceinte, pouvait constater la fidélité, pleine d'espérance, de son fils revêtu de l'uniforme de volontaire. Là aussi l'on a vu des généraux, et, avec un certain nombre de députés, M. Buffet, le président de l'Assemblée nationale, M. le duc de Nemours, M. le duc de Chartres, et un grand nombre de personnages de distinction. La France officielle s'éloigne donc de l'athéisme ; on peut espérer que les hommes d'État et les législateurs ramèneront l'esprit chrétien dans le gouvernement et dans les lois.

A cette grande œuvre de régénération et de retour au christianisme travaillent les Comités catholiques, qui se multiplient si heureusement en France, et qui ont tenu leur assemblée générale pendant la semaine de Pâques. Nous donnerons successivement le compte-rendu de cet important Congrès, où ont été agitées et résolues dans le sens chrétien les plus importantes questions du jour, et principalement les questions de l'enseignement et des Universités catholiques, celles des cercles catholiques d'ouvriers, de la christianisation des ateliers industriels, etc. Dès aujourd'hui, nous tenons à faire remarquer le caractère profondément religieux de ce Congrès, et l'unanimité avec laquelle tous les membres des Comités se sont rangés autour du Saint-Siége et ont montré leur attachement et leur soumission aux enseignements de la Chaire infaillible.

L'Adresse suivante au Souverain-Pontife, proposée par M. Keller, l'illustre et éloquent député catholique, et adoptée avec acclamation, témoigue hautement de ces sentiments :

« Très-Saint Père,

« Avant de se séparer, les représentants des comités catholiques de France, réunis en assemblée générale, viennent déposer aux pieds de Votre Sainteté l'hommage de leur plus filiale tendresse et de leurs plus amères sympathies pour les

tristesses de votre captivité. Sans doute, comme l'Apôtre, vous prouvez que, si l'on peut renfermer le corps du Pontife dans une étroite enceinte, on ne saurait enchaîner la parole de Dieu; et les échos de cette parole, qui retentit de vos lèvres jusqu'aux extrémités du monde, nous éclairent, nous fortifient, nous donnent l'espérance.

« Ranimés par vos admirables encouragements, nous avons donné pour but principal à nos travaux l'accroissement d'œuvres anciennes, la fondation d'œuvres nouvelles par lesquelles nous voudrions ramener dans les classes ouvrières l'instruction religieuse, la pratique de la loi de Dieu, les sentiments d'une vraie piété, la fréquentation des sacrements.

« Mais, Très-Saint Père, où nos efforts ont le plus énergiquement porté, c'est sur la conquête de l'enseignement supérieur, dont la nécessité se manifeste et par le besoin de préserver la foi des jeunes générations contre les doctrines d'incrédulité répandues dans certaines carrières libérales, et par l'opportunité de donner aux décisions du dernier concile leur épanouissement dogmatique.

« Nous n'avons aucune prétention de fonder, mais nous voulons offrir à NN. SS. les évêques la facilité de prendre en mains, d'une manière plus féconde, le développement de la doctrine sacrée et des sciences qui se groupent autour de cette science principale comme des servantes autour de leur maîtresse. Et, quand les éléments nécessaires à une si grande entreprise seront disposés, nous osons espérer que, du haut de sa chaire infaillible, Pierre, qui est ici-bas la source de la vérité, vivifiera par la puissance d'une institution canonique ces grandes créations.

« Notre assemblée n'a plus besoin de protester de son inviolable soumission à toutes les décisions du Saint-Siége. Nous voulons pourtant affirmer notre horreur profonde pour ces associations funestes, frappées déjà par les Pontifes romains vos prédécesseurs, et récemment condamnées par vos propres sentences. Le mal qu'elles ont produit se montre à tous les yeux. Elles forment l'Église de Satan ; pour nous, nous voulons vivre et mourir, sous votre bénédiction bénie, dans l'Église de Jésus-Christ.

« Prosternés aux pieds de votre béatitude, nous demandons,

« Très-Saint Père,

« Votre bénédiction apostolique.

« Paris, le 11 avril 1874. »

Dans la même semaine de Pâques, le jeudi 9 avril, a eu lieu l'élection du Supérieur général des Frères des Ecoles chrétiennes qui va remplacer le regretté Frère Philippe.

Conformément aux règles de l'Institut, on doit s'occuper de l'élection trois mois après la mort du supérieur. Le Frère Philippe étant mort le 7 janvier, ce fut, en effet, le 7 avril que le Chapitre général des Frères des Écoles chrétiennes se réunit à la Maison mère, rue Oudinot, à Paris. La retraite a été prêchée par le R. P. de Ponlevoy.

Les formalités de ces élections religieuses méritent d'être étudiées ; quand on voit les précautions prises par les règles pour que le choix tombe sur le plus digne, on s'étonne moins de la vitalité des ordres religieux. Si les élections politiques étaient entourées des mêmes précautions, la face du monde changerait.

Le Chapitre général, chargé d'élire le nouveau supérieur, représente l'Institut tout entier, qui se compose actuellement de 60 provinces, dont 36 en France et 24 à l'étranger. Chaque province envoie un délégué qui porte alors le nom de *capitulant.*

Font partie *de droit* du Chapitre général :

1° Les assistants actuels ;

2° Les anciens assistants ;

3° Le Secrétaire général de l'Institut ;

4° Le procureur général à la suite du Régime (gouvernement central de l'Institut) ;

5° Le procureur général près le Saint-Siége ;

6° Le Vicaire général ou visiteur pour les Frères italiens de la province de Rome.

En font partie comme *appelés par le Régime :*

Un Frère visiteur (le plus ancien) de chaque province étran-

gère à la France continentale et à la Corse, si la province compte au moins *dix* maisons.

En font partie comme *élus par les Frères de l'école* pour la France continentale et la Corse :

18 députés choisis parmi les anciens (ayant au moins 20 ans de résidence dans l'Institut) ;

18 députés, directeurs de maisons qui comptent plus de sept Frères employés.

Voici les noms des provinces étrangères à la France avec le nombre des *députés* qu'elles envoient :

Algérie et Tunisie	2	députés.
Cochinchine française	1	—
Réunion, Maurice, Madagascar, les Seychelles	2	—
Maisons de Rome visitées par le Vicaire général	1	—
Maisons de Rome visitées par le Procureur général	1	—
Province de Tunis	2	—
Belgique	3	—
Allemagne (Autriche)	1	—
Égypte	1	—
Levant	1	—
Angleterre	1	—
Indes orientales	1	—
Montréal (Canada)	2	—
New-York	2	—
Saint-Louis, Nouveau-Mexique, Cali-	1	—
fornie	2	—
Équateur	1	—

Un seul dignitaire, le Frère visiteur pour la république de l'Equateur, n'a pu venir au chapitre général, à cause de la distance.

Après deux jours de retraite, le jeudi, les Frères capitulants se sont rendus, à six heures du matin, à la chapelle, où ils ont

tous communié. L'action de grâces finie, ils se sont rendus à jeûn dans la salle du chapitre, où doit se faire l'élection. A partir de ce moment, ils ne peuvent plus se séparer que l'élection faite ; cette élection doit être faite à jeûn, et, si les opérations se prolongeaient, les *capitulants* ne pourraient prendre d'autre nourriture que du pain et de l'eau.

Le jeudi, 9 avril, l'élection n'a été accomplie qu'à deux heures de l'après-midi. Il y avait 75 délégués et dignitaires. Alors tous sont sortis par rangs de deux, les étrangers marchant les premiers; enfin, le dernier de tous, venait le supérieur élu, qui est le Frère Jean-Olympe. Des acclamations ont éclaté sur son passage, et toutes les personnes présentes, Frères, prêtres et laïques, sont entrés dans la chapelle où le Saint-Sacrement était exposé. Le Frère Jean-Olympe est allé se placer dans la stalle que la mort du Très-Honoré Frère Philippe avait laissée vide, et l'on a chanté le *Te Deum.*

Le Frère Jean-Olympe était l'un des assistants du Frère-Philippe, le quatrième par ordre d'ancienneté, ayant été nommé en 1861.

Nous empruntons au *Monde* les détails biographiques qui suivent.

M. Just Paget, en religion Frère Jean-Olympe, mais beaucoup plus connu sous le nom populaire de « Frère-Olympe, » est né vers 1810, dans un village de la Franche-Comté. Il entra de bonne heure dans l'institut du vénérable abbé de La Salle et fit ses premières années à Lyon, où il créa plus tard un Noviciat des plus florissants et qu'on range immédiatement après celui de Paris. Successivement supérieur du noviciat de Saint-Claude et visiteur du district de Besançon, le Frère Olympe fut nommé, en 1861, assistant du supérieur général.

La guerre ne trouva pas, comme on le sait, les Frères inactifs. Les hostilités n'étaient pas encore entamées que déjà le supérieur général offrait à la Société de secours aux blessés le concours de tous les membres de son institut. Le Frère Jean-Olympe fut envoyé le premier au feu ; chargé d'organiser les ambulances de l'Alsace, de la Champagne, ce fut lui qui, pour ainsi dire, pansa les blessés de nos premiers revers.

Ce poste exigeait non-seulement un immense dévouement

et une charité inépuisable, mais un ardent patriotisme et de très-grandes qualités d'administrateur. Eh bien, toutes ces conditions, le Frère Jean-Olympe les réunit. Aussi reçut-il à cette occasion les éloges du Frère-Philippe.

Toutes les personnes qui connaissent le Frère Jean-Olympe s'accordent à reconnaître que les dignitaires de l'ordre ne pouvaient donner au Frère Philippe un successeur plus digne, et à l'Institut un supérieur plus dévoué aux traditions du Vénérable de la Salle.

En mettant à leur tête le Frère Jean-Olympe, les Frères ont voulu montrer qu'ils étaient avant tout des religieux attachés à leur mission et fidèles à leur devoir. Le nouveau supérieur personnifie, en effet, au plus haut degré l'homme intérieur et le religieux qui veut vivre surtout de la vie spirituelle. On fait en ce moment beaucoup de bruit autour de l'institut du Vénérable de la Salle ; les disciples du pieux abbé ont tenu à faire voir que leur plus grande gloire était celle d'être des instituteurs chrétiens et des hommes humbles et simples.

Nous devons ajouter ici le précieux hommage que le Souverain-Pontife a voulu lui-même rendre au Frère Philippe, en adressant ce Bref au vénérable Frère Calixte, qui remplaçait provisoirement le regretté supérieur, et aux autres assistants de l'Institut des Frères :

« Chers Fils, salut et bénédiction apostolique,

« Dieu, qui pour l'accomplissement et le progrès de ses œuvres, a coutume d'employer des instruments aptes, de fortifier par des secours opportuns et d'orner de ses dons les hommes choisis pour cette fin, concéda, pendant de longues années, à votre congrégation, cher fils, l'excellent supérieur que vous avez perdu.

« Il l'avait doté d'une intelligence droite dans un corps sain, et l'avait enrichi de l'esprit de foi et de charité. Et afin que le vent des mauvaises doctrines, qui souffle de toutes parts, ne le séduisît point, il fixa son cœur et son esprit à cette Chaire de vérité que votre supérieur entoura toujours du culte d'une humble vénération et d'un ardent amour.

« Telle est la source à laquelle il puisa cette vertu de fécondité, qui lui a fait quintupler la famille dont il avait reçu la direction et lui a permis d'offrir avec largesse les bienfaits de son ministère aux régions les plus éloignées.

« Et comme, par une éducation religieuse et soignée, par les exercices de la vie régulière, des exhortations fréquentes, la diligente surveillance de toutes choses et ses pieux écrits, votre supérieur avait pénétré de ses propres sentiments les membres de la Congrégation, ils sont devenus très-utiles non-seulement à la religion, mais encore à la patrie, à laquelle ils rendirent, dans ses revers, d'admirables services de charité.

« C'est donc avec raison que vous pleurez sa perte. Mais comme son esprit est vivant et florissant parmi vous, nous ne doutons point qu'il ne se trouve dans votre institut un nombre de membres entre lesquells on puisse élire un homme capable de conserver et de faire progresser l'œuvre que votre défunt supérieur a développée, perfectionnée et propagée par ses longs et incessants travaux. C'est là ce que nous vous souhaitons; et nous appelons à cette fin sur vous les lumières et les secours du ciel.

« En attendant, etc. »

Signé : PIE, PAPE, IXe du nom.

En sortant de France, nous retrouvons la persécution toujours aussi violente en Allemagne et en Suisse. On a publié, ces jours ci, des lettres, dont l'authenticité est contestée, mais dont le fond est vrai, et qui sont attribuées au comte d'Arnim. Le comte d'Arnim était un ambassadeur de la Prusse à Rome pendant le concile; il joua alors et un peu plus tard un rôle assez ambigu. Les lettres publiées montreraient que tout ce qui se fait aujourd'hui contre l'Eglise était dès lors prémédité. Nous pourrons revenir sur cette publication.

Nous avons déjà donné quelques détails sur l'arrestation de Mgr Melchers, archevêque de Cologne; en voici d'autres qui les compléteront.

Le Prélat avait demandé une heure pour faire ses préparatifs

avant d'être mené en prison ; le président de la police, Devens, ne lui accorda qu'un quart d'heure.

Cependant, le suffragant, Mgr Baudri, les membres du chapitre, les prêtres occupés au vicariat général, quelques autres ecclésiastiques et un certain nombre de bourgeois de Cologne s'étaient réunis autour de l'archevêque, qui protesta en leur présence contre la violence qui lui était faite et en même temps contre le refus de lui accorder assez de temps pour faire quelques préparatifs. Il déclara enfin qu'il ne voulait ni ne pouvait céder qu'à la violence, et M. Devens ayant déclaré que Sa Grandeur ne cédait effectivement qu'à la force, son aide M. Klose saisit le Prélat des deux mains par le bras : « *Deo gratias* ! voici la violence : *Finis noster victoria Ecclesiæ*, » dit l'archevêque. Tout le monde tomba à genoux, et Mgr Melchers donna la bénédiction épiscopale à ses fidèles collaborateurs et à la foule qui s'était amassée pendant ce temps et qui poussait en avant afin de pouvoir lui baiser la main.

Le secrétaire de l'archevêque demanda de pouvoir suivre son seigneur et son père, du moins pour les premières heures : il fut répondu que seul le procureur royal en chef pouvait faire cette concession. Le président de la police et M. Klose se placèrent aux côtés du vénéré captif dans la voiture de M. Devens.

On avait arrangé cette surprise, qui a réussi sans qu'on ait eu besoin de faire des préparatifs militaires. Les fidèles, pacifiquement réunis à la porte du palais, entonnèrent le cantique : *Wir sind im wahren Christenthum* (nous sommes dans le vrai christianisme), mais les sanglots y mirent fin au moment où la voiture fit un premier mouvement : ils se sentaient orphelins.

Le vicaire général a immédiatement publié une lettre adressée au clergé et aux fidèles de l'archidiocèse, pour leur communiquer ce triste événement. On a ordonné qu'après l'oraison *pro Papa*, l'oraison *pro pontifice constituto in carcere* soit récitée à chaque messe.

Mgr Martin, évêque de Paderborn, est également menacé de la prison, et c'est pourquoi ses fidèles diocésains s'empressent de lui témoigner leur attachement. Dans la journée du 6 avril, il a reçu une députation de 16,000 personnes, dont 12,000 appartenant à toutes les parties de son diocèse. Il a dû les rece-

voir dans son jardin en trois groupes distincts, le palais épiscopal étant trop étroit pour contenir une telle foule.

Cologne avait vu les mêmes manifestations avant l'incarcération de Mgr Melchers.

Du Vatican, où il est aussi prisonnier, Pie IX envoie à ses vénérables Frères, avec son exemple les encouragements et les consolations de sa parole apostolique. Voici le Bref qu'il a écrit, à la date du 21 mars, au chanoine Lorenzi, vicaire général de Trèves, à l'occasion de l'incarcération du Prélat.

« Vous pouvez mieux vous rendre compte des sentiments que nous avons éprouvés, que nous ne saurions les dire, en lisant votre lettre du 6 mars, dans laquelle vous nous annoncez la violence que l'on a exercée contre l'évêque de Trèves. La douleur profonde et cruelle qui nous a saisi à la vue de la peine inique qui a été infligée à votre évêque si distingué à cause de sa magnifique fermeté dans la défense de la liberté de l'Eglise, est indicible. Elle aurait été augmentée, si elle avait pu l'être, en apprenant encore par votre lettre qu'un certain nombre de dignes et de bien-aimés prêtres de votre diocèse ont été atteints par la même peine, parce qu'ils ont été fidèles à l'Eglise et à leur saint caractère. Dans l'amertume de notre cœur, nous devons néanmoins remercier particulièrement le Dieu tout-puissant et bon qu'il permette que ces souffrances injustes tournent à votre gloire, car elles n'ont en aucune manière ébranlé ni la foi ni la fermeté de votre Pontife distingué et des serviteurs du sanctuaire qui contribuent au contraire par leur invincible constance à la gloire et à l'édification de l'Eglise.

« En effet, la vertu apparaît dans une lumière éclatante et profondément enracinée quand elle est soutenue par une patience inébranlable dans la douleur et par une joie manifeste de participer par elle aux souffrances de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Du reste, Fils bien-aimé, nous élevons nos regards vers Dieu et nous mettons en lui notre confiance, dans la conviction que cet exemple magnifique de votre illustre Pontife et sa vertu épiscopale fortifieront votre clergé et le peuple catholique du diocèse de Trèves dans sa fidélité envers l'Eglise, envers la religion et envers le Saint-Siége apostolique. Puisse-t-il, lui et ses prêtres, marcher sous la bannière de la croix, qui a

vaincu le monde, et faire en sorte que l'épreuve à laquelle est soumise leur foi la purifie comme la fournaise purifie l'or, et qu'elle tourne à leur gloire et à leur récompense quand le souverain Juge viendra manifester sa puissance. Quant à nous, nous ne cesserons de prier avec ferveur, dans l'humilité de notre cœur, le Dieu tout-puissant, afin qu'il couvre votre premier pasteur de sa protection, qu'il vous fortifie, vous, Fils bien-aimé, dans les épreuves de votre administration, et qu'il accorde aux fidèles de votre diocèse, qui nous sont particulièrement chers à cause de leur dévouemant filial, ses plus riches bénédictions. Enfin, nous vous chargeons de faire part à notre vénérable Frère l'évêque de Trèves, que nous embrassons de tout cœur, de notre amour et de notre profonde sympathie. En même temps nous lui aceordons à lui, à vous, à tout le clergé, et à tous les fidèles diocésains de Trèves, la bénédiction apostolique, comme gage des grâces du Ciel. »

Le contre-conp de la persécution allemande se fait sentir en France. Nous avons, dans notre dernier numéro, fait connaître le procès intenté à plusieurs curés de l'Alsace-Lorraine qui font encore gartie du diocèse de Nancy. Après avoir obtenu la condamnation de la plupart de ces prêtres, le gouvernement prussien prétend attaquer l'évêque lui-même, toujours à l'occasion de ce Mandement sur le couronnement de la statue de Notre-Dame de Sion, Mandement publié il y a neuf mois. Mgr Foulon est cité devant le tribunal de Saverne pour le 18 avril. En vertu du concordat, qui est encore en vigueur en Alsace-Lorraine, l'évêque ne pourrait être cité que devant le conseil d'Etat; mais il paraît qu'il existe avec Bade une convention de 1846 qui a été étendue à toute l'Allemagne par le traité de Francfort, et en vertu de laquelle la susdite citation a pu être faite. Nous n'avons pas besoin de dire que Mgr Foulon fera défaut; mais que penser de cette action juridique intentée contre un évêque, au bout de neuf mois, pour un acte public, qui n'a été suivi d'aucun autre acte, et dans lequel, d'ailleurs, le Prélat français ne faisait qu'exprimer des regrets et des espérances qui n'ont jamais pu constituer un crime ou même un simple délit? Vraiment, ce serait à croire qu'au-delà du Rhin on verrait avec

moins de peine la France se fortifier et s'armer jusqu'aux dents que rester en bons termes avec l'Eglise catholique.

Nos malheureux frères de Suisse ne sont pas plus tranquilles. La Semaine sainte a vu les Ursulines quitter la ville de Porrentruy, où ces religieuses, aimées de toute la population, étaient établies depuis des siècles. Mme de Montalembert leur a préparé un asile dans son château de Maiche.

Six prêtres *vieux-catholiques* ont été, le mois dernier, élus vicaires pour les paroisses de Genève et de Carouge. Déjà, l'un de ces malheureux apostats, M. Auguste-Ernest Risse a été réclamé par la justice française, qui a des comptes à lui demander. Ils en sont tous à peu près là, et ceux qui ne tombent pas sous les coups de la justice humaine auraient du mal, s'ils étaient connus, à soutenir la réprobation de l'opinion publique. Les révélations se font peu à peu, même au sujet de *l'évêque* Reinkens : elles ne sont pas de nature à encourager les fauteurs de l'apostasie *vieille-catholique.*

Citons un nouvel exploit de M. Froté, le préfet de Porrentruy qui a expulsé les Ursulines sans pouvoir alléguer un motif sérieux :

« Nous, préfet du district de Porrentruy,

« Attendu qu'il résulte des rapports des agents de la police, que les pèlerinages des ultramontains (*sic*) à la frontière française donnent lieu fréquemment à des désordres ; que ces pèlerinages ne sont organisés qu'en vue de maintenir l'agitation dans le pays ; que les discours tenus par les curés révoqués sont de nature à exciter le fanatisme religieux des populations ;

« Considérant que les libations (*sic*) auxquelles se livrent les pèlerins ne disposent que trop ceux-ci à insulter les citoyens paisibles et à se livrer à des voies de fait ; qu'il est du devoir de l'autorité de prévenir ces abus qui menacent sérieusement de troubler l'ordre public ;

« Sur la proposition du commissaire du Gouvernement,

« Arrêtons :

« Toute procession, tout cortége se dirigeant soit à pied, soit en voiture à la frontière, sont sévèrement interdits.

« Les agents de police sont chargés de nous dénoncer les contrevenants, qui seront poursuivis conformément à l'art. 4 de l'ordonnance du 6 décembre 1873.

« Le présent arrêté, qui sera communiqué aux maires pour être publié en la forme accoutumée, ne concerne pas les visites individuelles que des personnes peuvent faire aux curés révoqués, pour autant que ces visites ne donnent lieu à aucun désordre.

« Donné à Porrentruy, en l'hôtel de la Préfecture, le 31 mars 1874.

« *Le Préfet*,

« J. Froté. »

Voilà où en est la liberté, même celle d'aller et venir, avec ces francs-maçons libéraux !

Le 19 avril doit avoir lieu le vote universel en Suisse pour la révision de la constitution fédérale. Nos lecteurs savent déjà combien cette révision menace la liberté de l'Eglise. Il n'est que trop à craindre qu'elle soit votée, et alors on verra s'étendre à tous les cantons la persécution qui ne sévit encore dans sa force qu'à Genève et à Berne.

L'Autriche s'avance rapidement dans les voies de l'Allemagne et de la Suisse. La majorité de la Chambre des Seigneurs vient de se prononcer en faveur des projets de lois confessionnelles. Elle a rejeté, dans sa séance du 13 avril, par 77 voix contre 45, une proposition tendant à passer à l'ordre du jour sur le premier de ces projets. La Chambre a ensuite adopté le projet en dernière lecture. Ainsi qu'ils l'avaient décidé d'avance, les prélats qui font partie de la haute assemblée ont quitté la salle avant la discussion des articles.

Nous n'avons pu encore reproduire la belle lettre collective écrite par les évêques d'Autriche contre les projets de lois confessionnelles ; nous le ferons à mesure que nous pourrons disposer d'assez de place : ce sont là des documents d'une importance majeure qui appartiennent à l'histoire de l'Eglise.

Ne faisons pas attendre l'*Eglise libre*, qui serait fâchée de ne pas voir réussir le trait d'esprit de ce nouvel entrefilets, dont elle a orné son numéro du 10 avril :

« La mort soudaine de l'ambassadeur de Prusse à Bruxelles, « M. de Balan, et la grave maladie de M. de Bismark ont « donné lieu en Allemagne à des rumeurs étranges. On va « même jusqu'à dire que ces hommes d'Etat auraient été em- « poisonnés par... des empoisonneurs. »

Voilà M. Pilatte content; cela le dispensera de prouver son autre calomnie contre ce Pape qu'il accuse d'avoir déclaré que la doctrine du Saint-Siége est le contraire de celle de l'Evangile.

Allez, allez toujours, M. le Pasteur : vous devenez de plus en plus intéressant et édifiant.

J. Chantrel.

LES CATHOLIQUES ÉTRANGERS AU VATICAN

Le Samedi-Saint, 4 avril, a eu lieu au Vatican une imposante manifestation du sentiment catholique. Douze cents catholiques étrangers, qui se trouvaient en ce jour-là à Rome, sont allés, dit le *Journal de Florence*, porter aux pieds de Pie IX, l'hommage de la vénération et de l'amour du monde catholique. En effet, presque toutes les nations de l'Europe, ainsi que les diverses contrées de l'Amérique, y étaient représentées. La vaste salle du Consistoire pouvait à peine contenir cette foule distinguée, qui s'est agenouillée tout entière au moment où le Saint-Père est entré dans la salle accompagné d'une nombreuse cour, dans laqnelle on remarquait Mgr Bécel, évêque de Vannes, et Mgr Hillion, évêque du Cap-Haïtien, ainsi que le T. R. F. Cyprien, supérieur des Frères de l'instruction chrétienne.

Le prince landgrave de Furstenberg, au nom de l'assistance et du monde catholique qu'elle représentait, a lu cette adresse au Saint-Père :

« Très-Saint-Père,

« Daignez permettre que des représentants de divers pays de

la grande famille catholique viennent déposer aux pieds de Votre Sainteté l'hommage de l'attachement inaltérable, de l'admiration et de la profonde reconnaissance dont ils sont pénétrés envers votre personne sacrée. Nous admirons la patience avec laquelle vous supportez les privations infligées sans relâche à Votre Sainteté ; nous partageons votre douleur pour la persécution de l'Eglise, dans plusieurs pays, et nous déplorons avec Votre Sainteté la suppression inique de tant de vénérables institutions. S'il ne s'agissait que de pertes matérielles et de souffrances personnelles, nous croyons qu'à l'exemple du Christ, vous seriez prêt à vous résigner et à dire : « Le Fils de l'homme ne sait où reposer sa tête. » Mais ces coups sont venus vous frapper même dans le libre exercice de votre pouvoir spirituel ; l'Eglise est menacée jusque dans le royaume qui n'est pas de ce monde, et pour combattre ces dangers, le divin Maître vous a inspiré un courage surhumain.

« Pendant la durée miraculeuse de Votre Pontificat, la Providence a voulu que ce fût le cœur le plus tendre, la bouche la plus suave, en même temps que la plus éloquente, qui prononçât une condamnation sévère contre certaines doctrines populaires de nos jours, d'apparence séduisante, mais qui s'attaquent aux bases de la société chrétienne. Telles sont les doctrines ressuscitées de l'antiquité païenne, par rapport à la toute-puissance de l'Etat prenant la place de Dieu ; sa tyrannie sur l'Eglise, même dans des matières purement spirituelles; la souveraineté du peuple et le prétendu droit absolu des nationalités, l'enseignement athée et l'éducation d'une société destinée à ériger des temples au matérialisme.

« En présence d'aussi graves dangers devant lesquels les gouvernements sont trop souvent restés muets, Votre Sainteté n'a pas craint d'élever la voix, au nom des principes immuables de l'autorité divine. Alors beaucoup ont dit comme les disciples dans l'Ecriture : « Ce langage est dur, qui peut l'entendre ? » Et quelques-uns se sont retirés et détournés de Vous.

« Cependant, lorsque vous, Très-Saint Père, à l'exemple de Notre-Seigneur, vous avez demandé à nos évêques : « Et vous, m'abandonnerez-vous aussi ? » Ceux-ci vous ont unanimement répondu : « Où irions-nous, Seigneur ! Vous possédez les pa-

roles de la vie éternelle. » Et cette réponse des princes de l'Eglise a trouvé un écho dans le cœur des fidèles de l'univers tout entier.

« Jésus-Christ nous a fait le plus grand de ses dons, en plaçant dans les fondements de l'Eglise, c'est-à-dire dans la personne de son Vicaire, l'Unité visible. C'était une garantie nécessaire à l'union de tous les fidèles, séparés les uns des autres par les frontières de leur patrie respective.

« Oui, Très-Saint Père, c'est le monde catholique tout entier qui réclame hautement l'indépendance de votre autorité suprême, et nous unissons constamment nos prières et nos efforts pour nous rendre dignes de la bénédiction, que nous venons aujourd'hui implorer humblement de Votre Sainteté. »

Le Saint-Père, profondément ému, répondit par le discours suivant :

« C'est pour moi une grande consolation que de vous voir « ici réunis et me formant une noble couronne. Cette conso- « lation s'accroît encore quand je réfléchis que vous êtes l'écho « de toutes ces voix si nombreuses, qui sur tous les points de « l'Europe, parlent comme vous et déplorent les maux qui af- « fligent l'Epouse immaculée de Jésus-Christ, la sainte Eglise.

« Toutefois les grandes solennités que l'Eglise elle-même « nous met sous les yeux ces jours-ci, et spécialement la mé- « moire de la Passion, prodige vraiment suprême et mystère « extraordinaire de l'amour du divin Rédempteur, doivent être « pour moi comme pour vous, un grand sujet d'exultation.

« Oui, voici une époque solennelle où il est grandement « opportun de nous rappeler combien il y en eut qui, restés « indifférents aux éblouissants miracles opérés par le Rédemp- « teur lui-même, pendant sa divine mission, se sentirent « ébranlés quand ils virent la grande œuvre de la Rédemption « arriver à son terme, et l'âme du Fils unique rentrer entre les « bras du Père éternel.

« Le soleil s'obscurcit en ce moment, et les ténèbres cou- « vrirent la terre tout entière : *Tenebræ factæ sunt super uni-* « *versam terram.* Ce fut alors que les bons se confirmèrent « dans leur résolution de suivre le Nazaréen. Pour les autres « il se produisit ce phénomène : les faibles et les égarés saisis

« d'émotion, ouvrirent les yeux et virent au milieu de l'obs-« curité et des ténèbres, ce qu'ils n'avaient point vu à la « clarté du soleil, ils le virent au milieu de l'obscurité et des « ténèbres, et reconnurent les erreurs dans lesquelles ils « avaient été enveloppés par la perfidie des Pharisiens, des « prêtres et des impies; mais ceux-ci au contraire restèrent « plongés dans leur iniquité. Les faibles et les égarés s'écrièrent « en ce moment : *Vere filius Dei erat iste.* Ils prirent courage « et se déclarèrent ouvertement disciples du Nazaréen.

« Mes très-chers fils, en ce moment encore la terre est « converte des ténèbres de l'incrédulité, et sur certains points « les ténèbres sont encore plus épaisses, parce qu'à l'incrédu-« lité vient se joindre cette obscurité infernale qui prend sa « source dans la haine contre Dieu et contre ses ministres.

« Mais cette obscurité elle-même ranime la ferveur des bons, « qui en voyant l'Eglise injustement persécutée, reprennent leur « énergie, et, pleins de courage, se préparent à en soutenir les « droits, et s'emploient à combattre les efforts des ennemis de « Dieu.

« L'Episcopat et le Clergé, en Allemagne, en Suisse, et par-« tout ailleurs, unis au peuple vraiment chrétien, deviennent « aujourd'hui un spectacle d'admiration pour le monde, pour les « anges comme pour les hommes; ce sont comme d'éclatantes « lumières qui attirent sur elles les regards des populations, et « beaucoup de chrétiens en imitent l'exemple.

« *Oportet hœreses esse, et qui probati sunt manifesti fiant* « *in vobis.* Ces erreurs et ces hérésies, proclamées aujourd'hui « et plus iniquement soutenues et répandues par certains « hommes puissants, sont cause que les cœurs généreux se ma-« nifestent pour soutenir la vérité sans craindre les menaces, les « peines et la mort. C'est ainsi que la religion se montre grande « et digne, et multiplie ses disciples, qui sont des disciples sin-« cères, résolus et constants.

« Il a déjà été dit autrefois que le sang des martyrs était « une semence de nouveaux chrétiens. C'est ce qui arrive en-« core en ce moment.

« La fermeté d'un grand nombre dont vous aussi vous faites « partie, multiplie les vrais adorateurs et les disciples de Jésus-

« Christ. Mais, prenez garde, il ne faut pas s'arrêter en chemin : « c'est là une recommandation essentielle parce que les loups « rapaces ne cessent jamais de dresser des embûches à la foi ; « tous les moyens leur sont bons, ils entrent dans la bergerie à « l'aide de la fraude, ils emploient la violence avec l'appui de « ceux qui sont haut placés, enfin ils ne négligent rien pour « atteindre leur but détestable qui est la destruction du christia- « nisme ; vrais apôtres de Satan, ils s'appuyent sur l'arrogance « tyrannique de certains Séjans et se persuadent que les me- « naces, l'exil, la prison, prépareront la voie à l'abolition impos- « sible de toute trace de la foi catholique.

« Mais vous, plaçant votre confiance dans l'aide de Dieu, re- « doublez d'efforts et n'oubliez jamais que la nature humaine « penche fatalement vers la faiblesse et la décadence, rappelez- « vous qu'il faut persévérer avec courage et que celui qui a « mis la main à la charrue ne doit pas retourner en arrière.

« S'opposer donc à la mauvaise presse, persévérer dans « l'action, prendre soin de la jeunesse, réclamer par les voies « légales en faveur de l'Eglise, qui n'a jamais été et ne sera « jamais servante, parce que Dieu la veut maîtresse ; et enfin « tenir haut les bras en les élevant vers le Ciel, et ne les « abaisser que quand l'ennemi sera humilié, et que le soleil « sera descendu à l'horizon, voilà le résumé de vos devoirs « dans les temps présents, voilà les moyens que je vous con- « seille d'employer, pour que vous puissiez, sous la conduite « des Evêques, voir les âmes tranquillisées, le retour de cette « paix relative dont on peut jouir dans cette vallée d'exil, et la « suspension, si ce n'est la fin, de la persécution de l'Eglise de « Jésus-Christ.

« Après cela, il ne me reste plus qu'à élever moi-même les « mains vers le ciel et à faire descendre une bénédiction sur « vous, sur vos parents et tous ceux qui ne sont pas présents « ici, mais dont vous représentez dignement les sentiments, « qui pensent comme vous, et avec vous.

« Que le Père Eternel vous bénisse et pénètre votre âme « d'un rayon de sa toute-puissance pour faire de vous de vail- « lants champions de la foi, toujours prêts à combattre et à « briser l'orgueil de ses ennemis.

« Que le Fils Eternel vous bénisse, et vous donne la sagesse « qui vous est nécessaire afin que les impies ne puissent vous « séduire par leurs sophismes ; cette sagesse qui vous donne « les armes opportunes pour confondre les erreurs, pour con- « tredire l'impiété.

« Que le Saint-Esprit, Esprit d'amour, Esprit de bonté, « vous bénisse et descende dans votre cœur.

« Oh ! Esprit divin, Vous qui êtes venu enflammer la terre « d'amour, venez en ce moment apporter votre lumière pour « détruire l'erreur et convertir les pécheurs. Venez bénir ce « peuple que j'ai sous les yeux, et tous ceux qui animés des « mêmes sentiments, sont répandus sur toute la surface de la « terre.

« Que Dieu donc vous bénisse, mes chers fils, maintenant et « pour le restant de vos jours ; qu'il vous bénisse à l'article de « la mort, pour que vous aussi, remettant comme Jésus- « Christ, votre âme entre les mains du Père Eternel, vous soyez « rendus dignes de le bénir et de le louer pendant toute l'éter- « nité des siècles. »

DOCUMENTS POUR L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE

Texte latin de l'Encyclique adressé par Pie IX aux évêques d'Autriche (1).

PIUS PP. IX.

Dilecti Filii nostri et Venerabiles Fratres salutem et apostolicam benedictionem.

Vix dum a Nobis catholico orbi denunciata fuerat per litteras datas die 24 novembris, anno superiori, persecutio immanis contra Ecclesiam Dei, in Borussia et Helvetia præsertim, excitata ; quum nova mœrori Nostro accessit sollicitudo ex allatis nunciis de aliis injuriis impendentibus eidem Ecclesiæ, quæ Sponso Divino similis effecta, jam et ipsa conqueri merito potest ea prophetica voce : *Super dolorem vulnerum meorum addiderunt* (2). Quibus injuriis eo gravius angimur quod a Gubernio irrogentur Austriacæ Nationis, quæ jampridem maximis

(1) Voir la traduction française dans le numéro du 21 mars

(2) Psalm. 68, 27.

Christianæ reipublicæ temporibus huic Sedi Apostolicæ conjunctissima pro catholica fide strenue decertavit.

Equidem jam aliquot ab hinc annis quædam in isto Imperio latæ sunt leges et ordinationes sanctissimis Ecclesiæ juribus et solemnibus pactis conventis plane adversæ, quas in Nostra allocutione ad Venerabiles Fratres S. R. E. Cardinales habita die 22 junii anno 1868 condemnare et irritas declarare pro officii Nostri munere debuimus. Nunc vero publicis Imperii Comitiis expendendæ et approbandæ proponuntur novæ leges, quæ eo manifeste spectant, ut catholica Ecclesia in perniciosissimam servitutem sub arbitrio civilis auctoritatis, contra divinam Jesu Christi Domini Nostri institutionem, omnino redigatur.

Humani enim generis Creator et Redemptor Ecclesiam fundavit tanquam visibile suum in terris regnum, non modo supernaturali charismate infallibilis magisterii ad sacram doctrinam tradendam, et sanctissimi sacerdotii ad divinum cultum animarumque sanctificationem sacrificio et sacramentis promovendam, verum etiam propria et plena regiminis potestate instructum ad ferendas leges, ad judicia exercenda, ad salubrem coercitionem adhibendam in rebus omnibus quæ ad proprium finem regni Dei in terris pertineant.

Quoniam vero supernaturalis hæc regiminis ecclesiastici potestas, ex ipsa Jesu Christi institutione, diversa prorsus est atque independens ab imperio politico; idcirco ipsum regnum Dei in in terris regnum est societatis perfectæ, quod continetur et gubernatur suis legibus, suis juribus, suis præpositis, qui pervigilant quasi rationem pro animabus reddituri, non civilis societatis rectoribus, sed principi pastorum Jesu Christo, a quo dati sunt pastores et doctores nulli terrenæ potestati in obeundo ministerio salutis obnoxii (1). Quare sicut ad sacros Antistites munus regendi, ita ad omnes fideles, monente Apostolo, officium pertinet eisdem obediendi et subjacendi, et proinde etiam populis catholicis sanctissimum jus est, ne in hoc officio divinitus injuncto sequendi doctrinam, disciplinam ac leges Ecclesiæ a civili gubernio impediantur.

(1) Motivorum Expos. p. 25.

Jamvero ipsi Nobiscum probe intelligitis, Dilecti Filii Nostri et Venerabiles Fratres, quam gravis violatio hujus divinæ constitutionis Ecclesiæ, quam intolerabilis subversio jurium Apostolicæ Sedis, sacrorum Antistitum, ipsiusque populi catholici in earum legum rogatione, de quibus apud Austriaca Comitia nunc agitur, contineatur et palam promulgetur.

Nam secundum easdem leges Ecclesia Jesu Christi in omnibus rationibus et actionibus, quæ ad regimen fidelium spectant, supremo civilis auctoritatis imperio prorsus obnoxia et subjecta existimatur atque habetur; idque in ea *Motivorum* expositione, quæ vim et sensum propositarum legum explicat, aperte veluti principii loco statuitur. Hinc etiam declaratur diserte, Gubernii civilis esse ex suprema sua potestate leges ferre, quemadmodum de civilibus, ita etiam de ecclesiasticis rebus, utpote quod Ecclesiæ advigilare et dominari debeat non secus ac aliis quibuscumque civium societatibus privatis mereque humanis intra Imperii fines existentibus.

Itaque civile Gubernium sibi arrogat tum judicium ac proinde magisterium de constitutione et juribus Ecclesiæ catholicæ, tum supremum ejusdem regimen, quod partim per seipsum suis legibus suaque actione, partim per ecclesiasticos viros sibi mancipatos exerceat. Quo fit, ut potestati sacræ ad regendam Ecclesiam ad opus ministerii atque ad ædificationem Corporis Christi divinitus institutæ arbitrium et vis subrogetur terreni imperii. Contra hujusmodi sacrorum usurpationes pro jure et veritate catholica respondet magnus Ambrosius : « Allegatur, imperatori licere omnia, ipsius esse universa. Respondeo : noli te gravare, ut putes te in ea, quæ divina sunt, imperiale aliquod jus habere. Noli te extollere, sed esto Deo subditus. Scriptum est : quæ Dei Deo ; quæ Cæsaris Cæsari. Ad imperatorem palatia pertinent, ad sacerdotem Ecclesiæ (1). »

Quod vero ad ipsas leges attinet, quibus memorata *Motivorum* expositio præfigitur, licet eæ speciem aliquam moderationis præseferre fortasse videantur, si cum novissimis Borussicis legibus comparentur, re tamen vera ejusdem rationis et indolis sunt, eamdamque Catholicæ Ecclesiæ in Austriaca ditione parant perniciem.

(1) Cf. Hebr., XIII, 17 ; Eph. IV, 11 ; I Petr. V, 2.

Nolumus singula earumdem legum capita prosequi; verum silentio præterire nullo modo possumus gravissimam injuriam, quæ ipsa harum legum propositione infertur Nobis ipsis et huic Apostolicæ Sedi, nec minus vobis, Dilecti Filii Nostri et Venerabiles Fratres, ac toti populo Catholico istius Imperii. Conventio nimirum inter nos et serenissimum Imperatorem anno 1855 inita, ac ab eodem catholico principe solemni sponsione munita, totique Imperio instar publicæ legis promulgata, nunc Imperii Comitiis declaranda proponitur tanquam omni prorsus ex parte abrogata et irrita, idque nulla cum hac Apostolica Sede tractatione prægressa, imo et justissimis Nostris expostulationibus plane contemptis. Hæc profecto iis temporibus, quibus fides publica adhuc valuit, ne tentari quidem potuissent; nunc vero in hac tristissima rerum conditione et tentantur et perficiuntur. Contra hanc solemnis pacti conventi violationem coram vobis, Dilecti Filii Nostri ac Venerabiles Fratres, iterum protestamur; multo vero magis intimo animi Nostri dolore denunciamus ac reprobamus injuriam illam toti Ecclesiæ illatam, dum et hujus Concordati abrogationis et ceterarum connexarum legum causa et excusatio audacter refertur ad definitiones revelatæ doctrinæ ab Œcumenico Vaticano Concilio editas, atque hæc ipsa catholica dogmata impie appellantur innovationes et commutationes doctrinæ fidei et Constitutionis Ecclesiæ catholicæ (1). Equidem si qui sunt in Austriaca ditione, qui nefariis ejusmodi commentis catholicam fidem abjiciant, eam retinet ac profitetur cum gloriosis Avis suis totaque imperiali domo augustissimus Princeps, eam retinet ac profitetur longe maxima pars populi, cui leges feruntur talibus commentis innixæ.

Ita Nobis insciis et invitis rescissa conventione solemni, quam cum serenissimo Imperatore celebravimus, ut animarum saluti simul et civilis reipublicæ commodis prospiceretur, nova quædam forma juris obtenditur, et nova facultas civili Gubernio vindicatur, ut mente proprio de spiritualibus et ecclesiasticis negotiis quidquid visum fuerit, constituat atque decernat.

Id eo valet, ut iis, quæ modo rogantur legibus, inviolabilis

(1) S. Ambr. ep. 20, n. 19.

Ecclesiæ libertas in animarum curatione, in regimine fidelium, in religiosa institutione populi et cleri ipsius, in vita ad evangelicam perfectionem exigenda, in administratione et proprietate ipsa bonorum importunis nexibus implicetur atque præpediatur; perversio inducatur catholicæ disciplinæ, foveatur ab Ecclesia defectio, sectarumque coalitio et conspiratio contra veram Christi fidem legum præsidio communiatur.

Magna profecto Nobis copia memorandi foret, quid et quantum malorum, si leges hujusmodi perferantur, metuendum sit; at vero prudentiam vestram, Dilecti Filii Nostri et Venerabiles Fratres, id neque fallere nec præterire potest. Scilicet officia fere omnia et beneficia ecclesiastica, imo et exercitium pastoralium munerum ita civili potestati fient obnoxia, ut sacri Antistites, si novis juribus (quod absit) acquiescerent, regimen diœcesium, pro quo districte rationem Deo sunt reddituri, non amplius juxta saluberrima Ecclesiæ præscripta retinere, sed ad nutum et arbitrium eorum, qui reipublicæ præfuerint, tractare et moderari cogerentur. Quid porro ex iis rogationibus expectandum erit, qnæ de agnitione religiosorum ordinum inscribuntur? Earum sane noxia vis et mens inimica tam aperta est, ut nemo non intelligat, eas, ad corruptionem et perniciem religiosarum familiarum excogitatas esse et comparatas. Temporalium denique bonorum jactura, quæ imminet, tanta est, ut a manifesta publicatione et direptione vix differat. Ea bona siquidem post infensas leges probatas, civile Gubernium in potestatem suam erit redacturum, sibique jus et fas esse ducet ea dividere, conferre et vectigalibus impositis sic exstenuare, ut misera quæ dabitur possessio et usus, non ad Ecclesiæ decus, sed ad ejus ludibrium et ad velamentum injustitiæ relicta haud immerito existimetur.

Quum hæ sint leges, de quibus in publicis Austriaci imperii comitiis disceptatur, et iis, quæ demonstravimus, principiis nitantur, perspecta vobis plane sunt, Dilecti Filii Nostri et Venerabiles Fratres, præsentia pericula, quæ gregibus vigilantiæ vestræ concreditis impendunt. Unitas namque et pax Ecclesiæ in discrimen vocatur, illudque agitur ut ei libertas adimatur, quam S. Thomas Cantuariensis scienter dixit : « Animam esse Ecclesiæ, sine qua nec viget nec valet adversus eos qui

quærunt hæreditate sanctuarium Dei possidere (1). » Quam sententiam jam antea defensor alter ejusdem libertatis invictus, S. Anselmus verbis hisce explicaverat : « Nihil magis diligit Deus in hoc mundo quam libertatem Ecclesiæ suæ; qui ei volunt non tam prodesse quam dominari, procul dubio Deo probantur adversarii : liberam vult esse Deus sponsam suam, non ancillam (2). » Quapropter, pastoralem sollicitudinem vestram, et zelum quo flagrantis pro modo Dei, magis magisque excitamus et incendimus, ut periculum quod instat, contendatis amovere. Magnos sumite animos, quibus dignum virtute vestra certamen obeatis. Certum namque Nobis est, nihil vos fore animis neque virtute minores iis Venerabilibus Fratribus, qui alibi inter vexationes acerbissimas pro hac ipsa libertate Ecclesiæ opprobriis et tribulationibus spectaculum facti non modo rapinam bonorum suorum cum gaudio suscipiunt, sed etiam in vinculis certamen sustinent passsionum (3).

Ceterum non in viribus nostris, sed in virtute Dei spes omnis posita est; Dei namque causa agitur, qui oraculo nunquam defecturo nos ita præmonuit et erexit : In mundo pressuram habebitis, sed confidite, ego vici mundum (4). Nos itaque, qui pro munere Nostro apostolico in hoc bello tam vario et atroci contra Ecclesiam indicto, divina gratia infirmitatem Nostram roborante, duces constituti sumus, ea vobis renunciamus ac spondemus, quæ S. Martyr Cantuariensis verbis olim expressit huic ætati et periculo opprime congruentibus : « Causa, quam contra nos exercent inimici Ecclesiæ, inter ipsos et Deum est, quia nos nihil aliud ab eis quærimus, nisi quod Ecclesiæ suæ æterno testamento pro ea in suscepta carne immortalis reliquit Deus. In fide ergo et charitate Christi exurgatis Nobiscum in auxilium Ecclesiæ, et auctoritate et prudentia vobis collocata occurrite hominibus, quibus nullorum successuum copia sufficit, si Ecclesia Dei gaudet libertate. Confidimus in vobis abundantius, præsertim in causa Dei. De Nobis autem pro certo tenete, quia satius ducimus mortem incurrere temporalem,

(1) S. Thom. Cantuar. ep. 75 ad Episc. Angliæ.
(2) S. Anselm. Epist. 9 ad Balduinum regem.
(3) Hebr. x, 32 seq.
(4) Joan., xvi, 33.

quam miseræ servitutis angustias perpetuare. Nam hujus controversiæ exitus trahetur ad consequentiam temporum futurorum, ut Ecclesia aut perpetuis, quod absit, ærumnis lugeat, aut perenni gaudeat libertate (1). »

Quum autem vobis interea adnitendum sit, ut quæ instant pericula, auctoritate, prudentia et studiis vestris præcaveatis, nihil utilius atque opportunius fore intelligitis, quam ut collatis conciliis disquiratis ac deliberetis quænam rationes viæque aptiores suppetant, quo certius atque efficacius propositum finem assequamini. Dum Ecclesiæ jura impetuntur, vestrum est ut adscendentes ex adverso murum opponatis pro domo Israel; solidius vero propugnaculum erit et defensio validior, quo magis concors et in unum conspirans singulorum opera et conatus erit; et quo diligentius prævisa et constituta fuerit agendi ratio pro varia necessitate rerum quæ forte ceciderint, adhibenda. Quare vos etiam atque etiam hortamur ut quamprimum conveniatis in unum, et communicatis consiliis normam constituatis certam omnibusque probatam, qua pro officii vestri ratione propulsetis unanimes mala ingruentia et Ecclesiæ libertatem fortiter tueamini. Hæc ideo vos a Nobis moneri par erat, ne officio Nostro in tanta rei gravitate deesse videremur. Nam persuasum Nobis est, vos etiam citra hortationes Nostras hæc ultro fuisse effecturos. Alioquin nondum spem omnem abjecimus fore ut eas, quæ protenduntur calamitates, alio tramite Deus avertat. Nos enim movet ad bene sperandum pietas et religio Carissimi in Christo Filii Nostri Francisci Josephi Imperatoris et Regis, quem Nos novis litteris hodierna die ad ipsum datis enixe obsecravimus, ne unquam committere velit ut in amplissima ditione sua inhonestæ servituti tradatur Ecclesia, et catholici cives ejus imperio subjecti in summas angustias adducantur.

Quoniam vero multi adversus Ecclesiam connituntur et mora quævis plena semper periculo est, vos minime oportet desides conquiescere. Præsit Deus consiliis vestris, et potenti præsidio suo vos adjuvet, ut quæ ad decus Nominis ejus et animarum salutem maxime pertinent constituere et perficere feliciter

(1) S. Thom. Cant., ep. 33.

valeatis. In auspicium autem cœlestis hujus præsidii et præcipuæ benevolentiæ Nostræ testimonium Apostolicam Benedictionem vobis universis et singulis, Dilecti Filii Nostri et Venerabiles Fratres, necnon Clero et fidelibus vigilantiæ vestræ commissis peramanter impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum die VII Martii anno Domini MDCCCLXXIV, Pontificatus Nostri vigesimo-octavo.

PIUS PP. IX.

LA SEMAINE SAINTE SOUS LA COMMUNE

Cette semaine de prières et de fleurs, où l'Eglise et la nature célèbrent les louanges de Dieu, et qui vient de nous montrer combien la foi a conservé d'empire à Paris, vous rappelez-vous ce qu'elle a été en 1871, pendant la période communarde? Trois années se sont écoulées depuis, et bien des faits se sont effacés des mémoires pour n'y laisser survivre que les gros événements. La *Patrie* reconstruit à larges traits ce triste tableau :

Le dimanche des Rameaux, dit-elle, était le 2 avril. La lutte n'était pas encore engagée entre l'armée de l'émeute et l'armée de l'ordre ; mais les murs étaient couverts de professions de foi révolutionnaires, d'affiches menaçantes; le journal de Rochefort annonçait la livraison de 30,000 bombes Orsini destinées à recevoir les *ruraux ;* le hideux drapeau rouge flottait sur les édifices, et dans les réunions publiques, dans les groupes de la rue, partout les insurgés faisaient entendre ce cri de guerre: *A Versailles! à Versailles!*

Aux gares de Saint-Lazare et de Montparnasse, on visitait les trains, à leur sortie, afin d'arrêter les soldats isolés qui pouvaient s'y trouver ; par la même occasion, on confisquait les journaux mal pensants et l'argenterie, — surtout l'argenterie.

De cruelles anxiétés assiégeaient tous les esprits honnêtes.

C'est dans ces circonstances que l'Eglise célébra la fête des Rameaux. De nombreux fidèles assistèrent aux offices, car l'émigration n'avait pas encore dépeuplé Paris, et si, le matin

même, on avait arrêté le directeur de l'entrepôt des tabacs, le clergé n'avait pas été frappé directement.

Mais, dès le lendemain la situation s'assombrit. La grotesque expédition contre Versailles échoue misérablement. Flourens est tué, et les colonnes des insurgés rentrent dans Paris en criant à la trahison. Aussitôt Cluseret prend un arrêté qui incorpore dans les bataillons fédérés tous les citoyens non mariés, âgés de dix-sept à quarante ans; la Commune décrète que toute personne prévenue de complicité avec le gouvernement de Versailles sera immédiatement incarcérée et considérée comme *otage du peuple*; on supprime plusieurs journaux; on promulgue l'horrible loi des représailles, et l'on ferme les gares des chemins de fer.

C'est le commencement de la panique, c'est le début de la Terreur : tout le monde veut s'en aller, chacun cherche les moyens de fuir, et la gare du Nord, la seule restée ouverte, parce que les Prussiens le veulent ainsi, la gare du Nord est encombrée de voyageurs qui se pressent et se bousculent autour des guichets, tant ils ont peur de ne pas pouvoir partir.

Le jeudi saint, la Commune fait incarcérer comme otages un grand nombre de personnes, ecclésiastiques et laïques, parmi lesquels se trouvent Mgr l'archevêque de Paris (1), Mgr Surat, l'abbé Deguerry, de la Madeleine, et le curé Simon, de Saint-Eustache, le président Bonjean, Chaudey, rédacteur du *Siècle*; M. Lagarde, vicaire général; l'abbé Crozes, aumônier des prisons; le curé de Saint-Séverin, etc., etc.; le couvent des Domicains de la rue Jean de Beauvais est pillé par un détachement du 151e bataillon, et le couvent des Dames de la Miséricorde est l'objet de minutieuses perquisitions, de même que celui des Carmélites, où on vole toute l'argenterie et 3,000 francs en or; les églises de l'Assomption et de Saint-Eustache sont fermées, et des sentinelles, placées aux portes, en interdisent l'entrée à tout le monde.

Le vendredi saint, les arrestations continuent, et deux autres églises sont fermées : Notre-Dame et Saint-Laurent.

Tel était le Paris de la Commune pendant la semaine sainte.

(1) L'arrestation de l'Archevêque de Paris a eu lieu le mardi saint. (Note des *Annales*.)

Il faut chercher probablement la cause de cette diminution du nombre de pèlerins dans le mauvais temps que nous avons eu depuis Noël. C'est une grande perte pour le commerce local et, en particulier, pour celui des objets de piété.

J'ai parlé de mauvais temps : pour vous donner une idée de celui dont nous souffrons, je vous dirai que, quoique arrivés au commencement du printemps, nous avons en ce moment une neige épaisse qui recouvre le sol, et cela, dans un päys où elle est presque inconnue. La neige est tombée le 18 de ce mois durant 24 heures. Il a neigé sept autres fois depuis Noël; c'est à peine, si, depuis plus de deux mois, nous avons vu six fois la face du soleil; pluies fréquentes, un tremblement de terre, vents impétueux, brouillards épais, froids intenses : tel a été cet hiver. Les vieillards ne se rappellent pas en avoir jamais vu un semblable, comme aucun d'eux n'a jamais été témoin d'un été aussi chaud que celui de l'an dernier.

J'arrive maintenant aux nouvelles religieuses : les Grecs viennent de faire l'acquisition de la maison de Zachée, à Jéricho, où Jésus passa une nuit, et les Russes ont acheté la grotte où il se retira durant quarante jours; elle n'est pas très-éloignée de Jéricho. Les Grecs et les Russes bâtissent un sanctuaire à ces deux endroits. C'est un nouveau triomphe du schisme à enregistrer. Ah ! quel malheur que les catholiques ne montrent pas plus de zèle pour disputer aux hérétiques ces pieux monuments; ceux-ci gagnent sans cesse du terrain et nous enfermeront enfin dans un étroit cercle de fer impossible à briser.

Le gouvernement turc se montre très-favorable aux Grecs schismatiques, partisans de Procope; les Russes tiennent pour les Grecs adhérents à Cyrille. Ce dernier, patriarche schismatique de Jérusalem, ne fut pas plus tôt déposé, le 19 décembre 1872, et remplacé par Procope, que les Russes se montrèrent hostiles à celui-ci pour favoriser Cyrille et ses partisans. Ceux-ci ne purent jamais obtenir aucune église; ils faisaient le service divin soit à la maison du curé, soit dans des grottes. Cette situation a donné lieu au fait de Begialla, du 7 de ce mois. Il est assez remarquable pour ne pas le passer sous silence. Les partisans de Cyrille, voulant sortir de leur situation précaire, prétendaient qu'on leur remît les clés d'une église où l'on n'of-

ficiait presque jamais, et voulaient y exercer leurs fonctions du culte concurremment avec le curé; mais les adhérents de Procope ne se prêtèrent pas facilement à un semblable arrangement; on en vint même à une mêlée où les pierres, les coups de poing et de bâtons ne firent pas défaut. Bientôt les cyrilliens restent maîtres du terrain, s'emparent des clés de l'église de Saint-Nicolas et s'y mettent en prière. La rumeur publique eut bien vite porté la nouvelle de ce haut fait d'armes à Procope. A l'instant, il envoie dix-huit cavaliers à Begialla où ils arrivent le soir à dix heures et demie; immédiatement ils enveloppent dans un même coup de filet les brouillons des deux partis, reprennent les clés de l'Eglise et emmènent leurs prisonniers et le curé cyrillien à Jérusalem, où on les jette dans un cachot. On dit que si ce curé ne se rétracte pas et s'il ne fait sa soumission à Procope, il sera dégradé et envoyé à Saint-Sabas, couvent schismatique dans le désert, pour y faire pénitence de son insubordination. La même menace est suspendue sur la tête de tous les autres curés cyrilliens; le Gouvernement protége Procope qui est, aux yeux de la Porte ottomane, l'autorité légitime. Que dira Bismark en apprenant la conduite de la Porte? celle-ci emprisonne les intrus pour prêter main forte à l'autorité religieuse légitime à ses yeux; le chancelier allemand donne l'or et l'appui de l'empire aux intrus et jette en prison les évêques et les prêtres catholiques qu'il reconnaissait hier encore comme légitimes.

UNE PAGE D'HISTOIRE CONTEMPORAINE (1)

Jadis la violence armée forma des empires, et à vrai dire la puissance de Rome païenne eut cette origine, bien que, dans

(1) Nous empruntons cette page au *Journal de Florence*, sans prétendre que tous les détails donnés soient parfaitement authentiques. Ces détails sont très-vraisemblables, et donnent la clef des événements, comme la Note remise à l'empereur Napoléon III par un de ses ministres, Note que les *Annales* ont reproduite il y a quelques mois. Il est, du reste, difficile de contester que l'attentat d'Orsini ait été le point de départ d'une politique nouvelle et que Napoléon III ait eu d'autre but, depuis cet événement, que d'aller le plus lentement possible dans la voie où le poussaient ses anciens engagements. Il n'eut pas le courage de s'exposer à la mort pour expier un serment coupable, et il tomba honteusement en entraînant la France avec lui. (N. des *Ann. catholiques.*)

Il faut chercher probablement la cause de cette diminution du nombre de pèlerins dans le mauvais temps que nous avons eu depuis Noël. C'est une grande perte pour le commerce local et, en particulier, pour celui des objets de piété.

J'ai parlé de mauvais temps : pour vous donner une idée de celui dont nous souffrons, je vous dirai que, quoique arrivés au commencement du printemps, nous avons en ce moment une neige épaisse qui recouvre le sol, et cela, dans un pays où elle est presque inconnue. La neige est tombée le 18 de ce mois durant 24 heures. Il a neigé sept autres fois depuis Noël; c'est à peine, si, depuis plus de deux mois, nous avons vu six fois la face du soleil; pluies fréquentes, un tremblement de terre, vents impétueux, brouillards épais, froids intenses : tel a été cet hiver. Les vieillards ne se rappellent pas en avoir jamais vu un semblable, comme aucun d'eux n'a jamais été témoin d'un été aussi chaud que celui de l'an dernier.

J'arrive maintenant aux nouvelles religieuses : les Grecs viennent de faire l'acquisition de la maison de Zachée, à Jéricho, où Jésus passa une nuit, et les Russes ont acheté la grotte où il se retira durant quarante jours; elle n'est pas très-éloignée de Jéricho. Les Grecs et les Russes bâtissent un sanctuaire à ces deux endroits. C'est un nouveau triomphe du schisme à enregistrer. Ah ! quel malheur que les catholiques ne montrent pas plus de zèle pour disputer aux hérétiques ces pieux monuments; ceux-ci gagnent sans cesse du terrain et nous enfermeront enfin dans un étroit cercle de fer impossible à briser.

Le gouvernement turc se montre très-favorable aux Grecs schismatiques, partisans de Procope; les Russes tiennent pour les Grecs adhérents à Cyrille. Ce dernier, patriarche schismatique de Jérusalem, ne fut pas plus tôt déposé, le 19 décembre 1872, et remplacé par Procope, que les Russes se montrèrent hostiles à celui-ci pour favoriser Cyrille et ses partisans. Ceux-ci ne purent jamais obtenir aucune église; ils faisaient le service divin soit à la maison du curé, soit dans des grottes. Cette situation a donné lieu au fait de Begialla, du 7 de ce mois. Il est assez remarquable pour ne pas le passer sous silence. Les partisans de Cyrille, voulant sortir de leur situation précaire, prétendaient qu'on leur remît les clés d'une église où l'on n'of-

ficiait presque jamais, et voulaient y exercer leurs fonctions du culte concurremment avec le curé; mais les adhérents de Procope ne se prêtèrent pas facilement à un semblable arrangement; on en vint même à une mêlée où les pierres, les coups de poing et de bâtons ne firent pas défaut. Bientôt les cyrilliens restent maîtres du terrain, s'emparent des clés de l'église de Saint-Nicolas et s'y mettent en prière. La rumeur publique eut bien vite porté la nouvelle de ce haut fait d'armes à Procope. A l'instant, il envoie dix-huit cavaliers à Begialla où ils arrivent le soir à dix heures et demie ; immédiatement ils enveloppent dans un même coup de filet les brouillons des deux partis, reprennent les clés de l'Eglise et emmènent leurs prisonniers et le curé cyrillien à Jérusalem, où on les jette dans un cachot. On dit que si ce curé ne se rétracte pas et s'il ne fait sa soumission à Procope, il sera dégradé et envoyé à Saint-Sabas, couvent schismatique dans le désert, pour y faire pénitence de son insubordination. La même menace est suspendue sur la tête de tous les autres curés cyrilliens; le Gouvernement protége Procope qui est, aux yeux de la Porte ottomane, l'autorité légitime. Que dira Bismark en apprenant la conduite de la Porte? celle-ci emprisonne les intrus pour prêter main forte à l'autorité religieuse légitime à ses yeux; le chancelier allemand donne l'or et l'appui de l'empire aux intrus et jette en prison les évêques et les prêtres catholiques qu'il reconnaissait hier encore comme légitimes.

UNE PAGE D'HISTOIRE CONTEMPORAINE (1)

Jadis la violence armée forma des empires, et à vrai dire la puissance de Rome païenne eut cette origine, bien que, dans

(1) Nous empruntons cette page au *Journal de Florence,* sans prétendre que tous les détails donnés soient parfaitement authentiques. Ces détails sont très-vraisemblables, et donnent la clef des événements, comme la Note remise à l'empereur Napoléon III par un de ses ministres, Note que les *Annales* ont reproduite il y a quelques mois. Il est, du reste, difficile de contester que l'attentat d'Orsini ait été le point de départ d'une politique nouvelle et que Napoléon III ait eu d'autre but, depuis cet événement, que d'aller le plus lentement possible dans la voie où le poussaient ses anciens engagements. Il n'eut pas le courage de s'exposer à la mort pour expier un serment coupable, et il tomba honteusement en entraînant la France avec lui. (N. des *Ann. catholiques.*)

le plan divin, elle dût servir de préparation et d'instrument au règne du Christ.

Mais dans notre siècle c'est la secte antichrétienne qui communique la puissance afin de détruire à jamais ce règne du Christ.

Palmerston a longtemps servi d'instrument à cette secte, puis elle a élevé Napoléon III, puis Cavour, puis Bismark. Grâce à elle, ces hommes ont pu conduire les événements dans la direction qu'elle voulait leur donner, et rien ne serait plus facile que de prouver, pièces en main, que la secte a fondé le royaume italien, qu'elle a fondé l'empire allemand.

Personne n'ignore que Napoléon Bonaparte avait été adepte de la Vente de Césène. Personne n'ignore non plus que Napoléon Bonaparte, lorsqu'il regardait le monde de la hauteur du trône, où il se vit élevé, ne tarda pas à comprendre que l'Eglise seule pouvait assurer son règne, consacrer sa dynastie, mais qu'un jour il fut brusquement arraché à ce sentiment par la bombe d'Orsini. Cette bombe servit de fondement au royaume italien : cela est incontestable.

Mais certains détails sont demeurés inconnus, et comme d'une part ils viennent à l'appui de notre thèse, comme d'autre part l'événement est déjà éloigné et appartient à l'histoire, nous croyons utile de les publier.

Nous les empruntons à un mémoire secret rédigé par un des fonctionnaires de l'empire, qui eut un rôle considérable, mais voilé dans les affaires franco-italiennes, et, pour ne pas dépasser les bornes d'un article, nous nous en tenons aux choses principales.

« ... Le soir de l'attentat (14 janvier 1858), l'empereur montra en présence du péril un sang-froid admirable. Comme lors des conspirations de l'Hippodrome et de l'Opéra-comique en 1853, de Pianori en 1855, il méprisa d'abord l'implacable persécution de la secte italienne dont il était membre, mais qu'il avait résolu de renier pour se vouer à la prospérité de la France et à l'établissement solide de sa dynastie.

« Mais vint bientôt la réflexion, et, avec la réflexion, cette frayeur rétrospective qui s'empare des âmes les mieux trempées et fait leur supplice. Le prince impérial n'était qu'un petit

enfant. Que deviendrait l'empire et que deviendrait ce prince héritier si la secte, qui avait juré la mort de Napoléon, parvenait à réaliser son exécrable dessein ?

« L'empereur, en proie à des perplexités terribles, se souvint d'un conseil que lui avait donné sa mère, la reine Hortense :

« Si vous vous trouvez jamais dans un grand péril, si vous « avez jamais besoin d'un conseil extrême, adressez-vous en « toute confiance à l'avocat X... Il vous tirera du péril et vous « conduira sûrement. »

« Cet avocat, que je ne veux point nommer ici, était un exilé romain que Napoléon lui-même avait connu dans les Romagnes, pendant le mouvement insurrectionnel de l'Italie contre le Saint-Siége. Il vivait près de Paris dans un état qui n'était ni la fortune, ni la médiocrité, cet état de mystérieuse aisance que la Maçonnerie assure à ses capitaines.

« Napoléon chargea M... d'aller le trouver et de l'inviter aux Tuileries.

« Il y consentit et rendez-vous fut pris le lendemain matin.

« Quand il entra dans le cabinet de l'empereur, celui-ci se leva, lui prit les mains et s'écria :

« — On veut donc me tuer? Qu'ai-je fait?

« — Vous avez oublié que vous êtes Italien et que des serments vous lient au service de la grandeur et de l'indépendance de notre pays. »

« Napoléon objecta que son amour de l'Italie était resté inaltérablement dans son cœur, mais que, empereur des Français, il se devait aussi et avant tout à la grandeur de la France. Et l'avocat répondit que l'on n'empêchait pas l'empereur de s'occuper des affaires de la France, mais qu'il pouvait et devait travailler aux affaires de l'Italie et unir la cause des deux pays, en leur donnant une égale liberté et un même avenir. Faute de quoi, on était parfaitement décidé à employer tous les moyens pour supprimer tous les obstacles, pour délivrer la péninsule du joug de l'Autriche et pour fonder l'unité italienne.

« — Que faut-il que je fasse ? Que me veut-on? demandait Napoléon.

« L'avocat promit de consulter ses amis et de donner dans peu de jours une décision.

« Cette décision ne se fit pas longtemps attendre.

« La secte demandait à Napoléon trois choses :

1° La grâce de Pierre Orsini ;

2° La proclamation de l'indépendance de l'Italie ;

3° La participation de la France à une guerre de l'Italie contre l'Autriche.

« On accordait un délai de quinze mois à Napoléon pour préparer les événements, et il pouvait, durant ces quinze mois, jouir d'une sécurité absolue. Les attentats ne se renouvelleraient pas, et les patriotes italiens attendraient l'effet des promesses impériales. »

Ici le mémoire accumule les documents connus qui marquèrent le revirement si brusque de la politique impériale et relièrent cette politique à la lettre à Edgard Ney.

Le fait est que l'empereur multiplia ses efforts pour réaliser la première demande de la Révolution anti-catholique. La grâce d'Orsini fut implorée par l'impératrice ; l'empereur consulta ses ministres, le corps diplomatique étranger, et ne trouva de résistance que dans un seul personnage. Mais ce personnage, le plus porté à la clémence par état, ne crut pas que l'empereur fût maître d'enchaîner le bras de la justice.

Le cardinal Morlot lui dit :

« Sire, Votre Majesté peut beaucoup en France, sans doute, mais elle ne peut pas cela. Par une miséricorde admirable de la Providence, votre vie a été épargnée dans cet affreux attentat ; mais autour de vous le sang français a coulé et ce sang veut une expiation. Sans cela toute idée de justice serait perdue et *justitia regnorum fundamentum.*

Napoléon avait compris. Il ne lui restait qu'une chose à faire, et il la fit. Il alla trouver Orsini.

Quel fut l'entretien des deux adeptes de la Vente de Césène? On ne le saura peut-être jamais. Ce que l'on sait pourtant, c'est que dans cet entretien Napoléon confirma les engagements pris en Italie dans sa jeunesse, renouvelés à l'avocat X..., et qu'il jura dans les bras de celui qu'il ne pouvait sauver, de se faire son exécuteur testamentaire.

L'expression n'est que juste, Napoléon a été l'exécuteur testamentaire d'Orsini. Il fut convenu que celui-ci lui écrirait une

lettre que l'empereur rendrait publique, et dans laquelle le programme de l'Idée italienne serait déclaré.

On vit alors l'un des plus grands scandales de notre temps : la lecture devant des juges de cette lettre-testament et sa publication dans le *Moniteur*.

Le mémoire donne la lettre où ne figure pas le passage relatif au Pape, passage qui a pourtant été connu depuis 1870.

Martyr de l'Idée italienne, Orsini monta sur l'échafaud avec la certitude que l'Italie serait Une, que le Pape serait découronné, et il cria en présence de la mort :

Vive l'Italie! vive la France!

Il est inutile de suivre le mémoire dans le récit des événements qui s'accomplirent. Disons seulement que dans la difficulté où il se trouvait de susciter légitimement une querelle à l'Autriche, laquelle écartait avec soin tout prétexte de mésintelligence, Napoléon jeta publiquement, le 1er janvier suivant, à M. de Hubner, ambassadeur de François-Joseph, cette déclaration inattendue qui retentit en Europe comme un coup de foudre et servit de prélude à la guerre de 1859.

La Prusse, qui n'était pas alors dans le jeu de la révolution italienne, vint arrêter tout à coup le progrès de l'Idée. Il fallut faire la paix de Villafranca (14 juillet 1859) et signer le traité de Zurich (12 novembre suivant).

Il fallut surtout endormir les susceptibilités françaises par l'annexion de Nice et de la Savoie (12 juin 1860), dissimuler aux yeux de l'Europe les fins véritables que la secte se proposait, et apporter certaines lenteurs à l'exécution des plans italiens.

La dissimulation et les lenteurs convenaient trop au caractère de Napoléon : ce furent là les raisons de son abandon et de sa perte. On le rejeta et l'on prit pour instrument M. de Bismark.

LA CHUTE DES NATIONS CHRÉTIENNES

Le Christianisme peut seul nous donner l'ordre et la liberté :

L'ordre, qui est la conformité aux dispositions de la sagesse et de la volonté divine que le Christ nous fait connaître ;

La liberté, qui est l'affranchissement par le service de Dieu

de la domination des créatures ; de la domination des imposteurs et des sophistes, des passions, des usurpateurs et des communards. C'est l'affranchissement de la tyrannie de Satan, de la chair et du monde joint à la libre disposition de tout ce qui nous appartient en propre.

L'ordre et la liberté sont un don du Christ, Ordonnateur et Libérateur de l'univers.

Le libéralisme n'est pas autre chose que la *rechute* des sociétés modernes. C'est la négation intégrale de tous les bienfaits du Christianisme. Rapportant tout à l'homme, cherchant en lui le principe et la fin de tout, cherchant sa seule gloire, il sépare totalement l'homme de Dieu par les libertés dites modernes, qui sont le masque de l'indépendance universelle.

La religion n'est plus ici un don du Christ, c'est un *sentiment* dont la source première est dans l'âme, qui, au lieu d'accepter *par devoir* le don de la foi et le culte, le crée par son activité propre. De là autant de religions que d'individus, et par suite la liberté et l'égalité des cultes, et même le droit de n'en avoir aucune.

La foi écartée et le lien religieux rompu, tous les autres liens entre l'homme et Dieu le sont également ; car la vérité, la loi, le pouvoir n'obligent l'homme que parce que Dieu en est la source première.

Il est logique, dès lors, que le libéralisme, après avoir proclamé l'indépendance de l'âme par la liberté de conscience et des cultes, proclame l'indépendance de toutes ses puissances.

Toute vérité universelle nécessaire et immuable, soit naturelle, soit divine, vient du Christ parce qu'il *est la vérité.* C'est le soleil qui illumine les intelligences, et dans l'ordre de la grâce par la révélation, et dans l'ordre de la nature par la création qui réfléchit la sagesse que Dieu a répandue sur toutes ses œuvres.

Or, le libéralisme, au lieu de voir dans l'intelligence humaine l'œil qui perçoit la lumière, le miroir qui la réfléchit, en fait une lumière propre. L'homme alors ferme les yeux, repousse les principes et la révélation, et marche dans les ténèbres en prenant pour unique guide son sentiment intime, c'est-à-dire

l'impression que les choses font sur lui ; en un mot son opinion.

L'indépendance de la volonté s'appelle morale indépendante. C'est la négation des lois naturelles et divines, et de la nécessité de la grâce pour les accomplir ;

L'indépendance du cœur ou l'égoïsme est la négation de la charité du Christ, qui alors est exclue de toutes les institutions et remplacée par le sentiment factice qu'on appelle l'humanité, la bienfaisance, la philanthropie, la sensibilité ;

L'indépendance des pensées, des paroles, des actions, se nomme la liberté religieuse, politique et civile. C'est la négation de toute autorité tant spirituelle que temporelle, tant naturelle que divine, et de toute hiérarchie.

Toute action morale implique deux choses : d'une part, l'action divine ; de l'autre, le concours de l'homme. Son adhésion est volontaire, sans doute, mais *imposée par le devoir.* Si l'homme refuse de l'accomplir, c'est à ses risques et périls.

De la faculté donnée à l'homme de remplir ou de violer son devoir, le libéralisme fait un *droit* absolu. Le libre arbitre, qui nous permet de choisir le bien ou le mal, l'erreur ou la vérité, la vie ou la mort, devient pour le libéral le *droit* de déterminer par nous-mêmes et sans l'aide de Dieu ce qui est vrai, bon, juste, raisonnable : c'est la négation du Christianisme.

Le catholique et le libéral disent l'un et l'autre que l'homme est sans pouvoir sur l'homme.

Donc, dit le libéral, le pouvoir appartient à la majorité ; conclusion absurde, puisque mille pauvres qui *n'ont rien* ne sont pas plus riches qu'un seul.

Donc, dit le catholique, tout pouvoir vient de Dieu. Sans Dieu, point de pouvoir ni dans l'individu, ni dans la majorité, car il est écrit : « Vous adorerez le Seigneur votre Dieu et ne servirez que lui seul. » Ce n'est qu'en son nom et sous son autorité que l'homme commande à ses frères.

Dans le Christianisme la religion est universelle, parce qu'elle est divine et obligatoire, dès lors, pour tous les hommes. Le petit nombre des fidèles n'en change pas la nature.

La raison générale, ici, est l'illumination de toutes les intelligences par le soleil des esprits. Elle est indépendante du

nombre des votants, car la lumière est faite pour tous : la multitude des aveugles n'en diminue pas l'éclat.

La volonté générale est l'accord de toutes les volontés par leur soumission aux lois divines, naturelles et fondamentales qui obligent également le prince et les sujets, et aux lois réglementaires proclamées par l'autorité compétente, suivant les formes légales et du consentement moral de tous les gens de bien, et effectif des corps chargés d'en examiner la justice et l'utilité avant que le souverain la sanctionne de son autorité.

L'intérêt général est l'intérêt de tous, parce que la société est un seul corps animé d'un seul esprit, et que les souffrances d'un membre sont la souffrance de tous, et que Dieu, au nom de qui règnent les rois, ne fait acception de personne et nous aime tous.

Dans le libéralisme, qui nie implicitement ou explicitement l'autorité religieuse et sociale de Dieu, la raison générale est l'opinion de la majorité ; la volonté générale, l'intérêt général sont la volonté et l'intérêt de la majorité. C'est là l'absolutisme dont les minorités sont toujours victimes.

Le libéralisme, en séparant de Dieu l'homme et la société, les jette sous la domination de la Révolution. Ses excès ne sont que la conséquence logique des libertés modernes, car la liberté de l'âme, de l'intelligence, de la volonté, jointe à l'absence de toute autorité légitime, entraîne la liberté des actes. Des intelligences l'anarchie passe dans la rue, de la volonté le crime passe dans les actions, et la Révolution, d'abord modérée, fait place à la Terreur et à la Commune. Dieu repoussé, Satan devient notre maître et donne l'empire aux scélérats, aux impudiques et aux impies.

Les vrais libéraux sont rares en ce qui les regarde personnellement. Il est peu de chrétiens qui apostasient volontairement et explicitement, peu d'hommes raisonnables qui ne conservent quelques principes naturels de religion naturelle et de raison. Aussi, les classes éclairées se révoltent-elles quand on expose dans toute sa nudité la doctrine libérale. Nous ne l'entendons pas ainsi, s'écrient-ils tout d'une voix, nous sommes honnêtes, bons pères de famille et même catholiques dans nos temples.

Rien de plus vrai. Mais le libéralisme découle de la « Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. » Or, s'il y a peu de vrais libéraux comme *hommes*, il y en a bien moins encore qui ne le soient pas comme *citoyens*, comme députés, comme ministres. Avant la Chambre actuelle, il n'y a peut-être pas eu un seul député qui n'ait adhéré aux libertés modernes. M. Berryer, le légitimiste éloquent et fidèle, y tenait autant que le catholique Montalembert. Tous les personnages officiels, de 1830 à 1871, appliquaient à la société une doctrine dont ils rougissaient pour leur conduite privée. Aussi le libéralisme a infecté les constitutions, les codes, les lois, les mœurs, les gouvernements, les administrations.

Le libéralisme se donne des airs de parvenu, mais nous avons ses parchemins.

La liberté de conscience date de Luther.

La liberté des opinions a pour père Descartes, qui a *séparé* la raison et *des principes* et de la foi. Aussi, la Convention n'a pas manqué de lui rendre hommage.

L'Etat laïque remonte à l'Assemblée de 1682.

La morale indépendante a ses racines dans le jansénisme, qui fermait les sources de la grâce.

Le constitutionalisme, comme l'a très-bien vu feu M. Dupin, entre autres, n'est qu'une espèce de gallicanisme qui voulait bien laisser régner le Pape, mais à charge de la suzeraineté du corps épiscopal et du Concile.

Enfin Rousseau a posé le principe de la souveraineté du nombre, et le philosophisme a jeté les jalons de la morale indépendante.

89 n'a fait que coordonner les erreurs du XVIe, du XVIIe et du XVIIIe siècles. Mais le libéralisme ne date pas seulement de la Réforme, il date du Paradis terrestre, car c'est la mise en action et en système du péché originel. La première libérale fut la mère du genre humain. La première elle chercha *en elle-même* la science du bien et du mal, attribut incommunicable de Dieu et du Christ, parce que le Christ est une personne divine. En tant qu'homme il reçoit tout de Dieu, comme il le répète si souvent.

Mais entre la chute et la rechute du genre humain la différence est grande.

Eve séduisit son époux, mais le Vicaire de Jésus-Christ est à l'abri de la séduction.

L'épiscopat de France, d'Italie, d'Autriche et surtout les nations et les rois de ces contrées, n'ont pu faire triompher le gallicanisme, le joséphisme, le libéralisme à Rome.

(*Monde*) V. DE MAUMIGNY.

L'ENSEIGNEMENT ÉPISCOPAL.

INSTRUCTIONS PASTORALES ET MANDEMENTS DE NN. SS. LES ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DE FRANCE, DE BELGIQUE, DE SUISSE ET D'ITALIE A L'OCCASION DU CARÊME DE 1874.

(Suite. — Voir les deux numéros précédents).

Nantes. — La foi a subi dans notre pays de tels assauts, on a dirigé, on dirige encore contre elle tant d'attaques, qu'on est parvenu à dénaturer, pour plusieurs, la vérité. Mgr Fournier parle donc aussi de *la Foi, de la nécessité de croire et de confesser la foi*, envisageant ce sujet non au point de vue social et politique, mais au point de vue de l'ordre religieux. La raison loin de perdre dans son union avec la foi a tout à gagner, elles se complètent l'une l'autre. Il faut se montrer ferme et dans ses convictions intimes et dans les affirmations extérieures de la religion et éloigner de nous le respect humain, la lâcheté, l'indécision.

Bruges. — Mgr Faict appelle l'attention de ses fidèles sur les *Embûches dressées contre la foi*, cette source féconde de notre bonheur du temps et de l'éternité.

Ce ne sont point les erreurs déclarées, mais les embûches secrètes, les attaques indirectes contre la Foi, contre les habitudes chrétiennes, qui ont inspiré ce Mandement. Il s'élève contre l'insouciance de l'éternité, l'omission de la prière privée et publique et le relâchement des mœurs, et invoque à l'appui de ses avertissements l'exemple de la France où l'affaiblisse-

ment de la Foi publique et des mœurs chrétiennes amena la révolution et les derniers désastres.

Ajaccio. — Mgr de Gaffory avait exposé l'année dernière la nécessité, les avantages et les qualités de la Foi. Cette année, le prélat traite de l'*Espérance* qui repose sur les fondements de la foi et en développe les motifs. Cette confiance préservera de la pusillanimité qui s'effraie des moindres obstacles ; de cette inégalité d'esprit qui met tant de contradictions dans notre conduite, de ces découragements dangereux et du désespoir. Le prélat espère que l'Eglise grandira sans cesse, malgré les persécutions, et étendra sur le monde entier son ombre salutaire. « ... Jamais peut-être la barque de Pierre n'a été plus fortement battue par la tempête ; jamais les vents conjurés des mauvaises passions et des doctrines perverses ne se sont élevés contre elle avec tant de violence. Les forces humaines succomberaient sans doute dans cette lutte inégale. Mais ici la foi soutient notre espérance, en nous rappelant les promesses divines. La main de l'invisible pilote qui dirige la barque du Pêcheur depuis tant de siècles, en tient avec force le gouvernail, et le conduira, malgré tous les obstacles, au port désiré du salut.

Versailles. — En continuant l'intéressant sujet sur les saints, dont Mgr Mabile s'occupe depuis dix ans, Sa Grandeur ajoute cette année la vertu de charité et, pour bien s'orienter sur ce sujet : *la Charité et les Saints*, pour savoir ce que la charité doit être dans l'homme, et ce que l'homme peut faire sous l'empire de la charité, il est indispensable d'examiner la conduite de Dieu dans ses rapports avec l'homme, l'amour de Dieu pour les hommes qui fait le sujet de toutes les promesses, de toutes les prophéties, de tous les événements qui remplissent l'histoire pendant quarante siècles. La charité occupe une grande place dans le plan divin. Elle établit l'harmonie entre Dieu et l'homme, dans la famille et dans la société. Si elle parvenait à pénétrer tous les cœurs et à régner seule, la terre ne serait plus qu'une image du ciel. Mgr de Versailles, après avoir considéré la charité dans son essence, la considère dans ses caractères et dans ses œuvres, la montre intelligente, universelle, tour à tour militante et pacifique, et se rencontrant dans les saints qui l'ont pratiquée avec toute la perfection possible.

Mgr Mabile fait voir la charité dans les saints du moyen-âge, époque qu'on a si injustement critiquée, dans saint Odilon de Cluny, saint Wenceslas, roi de Bohême, sainte Mathilde de Germanie et dans le pape saint Grégoire VII au caractère grand et énergique, et dont les actes ont une si grande valeur. Le Mandement se termine par deux belles pages sur Pie IX, le grand homme et le grand saint de notre époque.

Saint-Brieuc et Tréguier. — Quand on aime ardemment la religion et l'Eglise, la patrie et tout ce qui l'a rendue dans le passé si grande et si glorieuse, dit Mgr David, on éprouve une tristesse profonde en voyant le mal se multiplier, l'orage grossir, les ténèbres devenir plus épaisses et la division des esprits plus irrémédiable. Ici, le prélat fait un tableau vivant de l'état du monde actuel, de la série de nos épreuves, du matérialisme et de l'athéisme qui ont pour base le renversement de la société et, comme remède, il indique la *Nécessité de s'unir par la Charité.* La plaie la plus alarmante des temps présents, c'est l'égarement des masses. Chaque jour des maîtres impies leur prêchent ce qui flatte les passions, jamais ce qui les dompte, ce qui aigrit la souffrance, jamais ce qui l'explique et la console, ce qui abaisse le regard vers la terre, jamais ce qui le tourne vers le ciel. Qu'opposer à cette croisade de l'égoïsme? La croisade de la charité. Ce sera la mission des hommes courageux et des femmes chrétiennes.

Gap. — Mgr Guilbert rappelle dans son instruction pastorale l'*Amour que nous devons à Dieu*, grande et capitale obligation, tirée de l'essence même de Dieu, et basée sur ses infinies perfections. Cet amour ne doit pas être seulement dans le souvenir du cœur, ni dans les paroles ardentes et les discours ; il faut qu'il éclate dans les œuvres.

Montpellier. — C'est aussi de la charité, mais à un autre point de vue, qu'il est question dans le mandement de Mgr de Las Cases, vicaire capitulaire de ce diocèse. Le prélat examine *la Charité qui doit unir les hommes entre eux* : c'est la source la plus abondante de toutes les vertus ; elle aussi est la source de tous nos devoirs, la garantie de nos droits. Celui qui commande doit être charitable, aussi bien que celui qui obéit ; il y a autant de noblesse et de grandeur dans un acte d'obéissance

accompli avec amour que dans un acte de commandement exercé avec charité. En dehors de la charité, celui qui commande n'est qu'un despote ; celui qui obéit n'est qu'un esclave.

(*A suivre*). L'abbé Léon Maret,
Chanoine honoraire.

LE CHANT DE PAQUES (1).

Fils et filles, enfants de Dieu,
Les cierges brillent au saint lieu,
L'encens fume, les cloches sonnent ;
Alleluia !

Dans le chœur les hymnes résonnent
Et les psaumes mélodieux
Montent lentement vers les cieux.
Alleluia !

L'Eglise en vêtements de fête
Célèbre aujourd'hui la défaite
Et de la Mort et de la Nuit.
Alleluia !

Oui, le Roi de gloire aujourd'hui,
Comme de son nid la colombe,
S'est élevé hors de sa tombe.
Alleluia !

Les saintes femmes gémissant
Sur la mort du Christ innocent,
Avec des parfums sont venues.
Alleluia !

(1) « J'ai voulu, dit M. Marius Sepet dans l'*Union*, introduire dans la trame un peu élargie de l'*O Filii*, quelque chose du *Victimæ paschali laudes*, et composer en mêlant ces deux chants de Pâques, un cantique narratif. » Nos lecteurs remercieront M. Marius Sepet de cette tentative dont le succès encouragera sans doute d'autres versificateurs (N. des *Annales*).

Comme un éclair qui brille aux nues
Apparaît près du monument
Un habitant du firmament.
Alleluia!

L'épouvante saisit leurs âmes,
Mais l'ange annonce aux saintes femmes
Que Jésus est ressuscité.
Alleluia!

« Ce tombeau n'est pas habité,
« La victime s'en est allée,
« Vous la verrez en Galilée.
Alleluia!

Deux des disciples l'ayant su,
Au monument ils ont couru
Sur la foi de la Madeleine.
Alleluia!

Ils coururent à perdre haleine,
Mais Pierre par Jean distancé
Fut au sépulcre devancé.
Alleluia!

Les disciples sont au cénacle ;
Le Sauveur paraît, ô miracle!
Disant : « La paix soit avec vous! »
Alleluia!

Ils l'ont vu tous, entendu tous,
C'est en vain, leur parole est nulle,
Et Thomas demeure incrédule.
Alleluia!

« Eh bien! vois, Thomas, vois mes flancs,
« Vois mes mains, vois mes pieds sanglants,
« Et dorénavant sois fidèle. »
Alleluia!

Thomas vit la trace cruelle
De la lance et des clous et dit :
« Voilà mon Seigneur Jésus-Christ ! »
Alleluia !

L'évidence a vaincu Didyme;
Heureux ceux dont la foi sublime
Sans la voir croit la vérité !
Alleluia !

Des rayons de sa majesté
Dieu rassasiera leur prunelle,
Ils auront la vie éternelle.
Alleluia !

Fils et filles, enfants de Dieu,
Les cierges brillent au saint lieu,
L'encens fume, les cloches sonnent.
Alleluia !

A l'unisson les voix résonnent
Et le trope mélodieux
Monte lentement vers les cieux.
Alleluia !

O récits, mystères antiques.
Sur les ailes de nos cantiques
Montez jusques au Tout-Puissant ;
Alleluia !

Pour qu'au banquet resplendissant
Dressé sur le monde en ruines
Nous fassions les Pâques divines.
Alleluia !

Marius SEPET.

CAUSERIES BIBLIOGRAPHIQUES.

Les *Mois de Marie*. — 1. *Prières à la Vierge*, d'après les manuscrits du moyen âge, les liturgies, les Pères, etc., par Léon Gautier; in-32 de II-512 pages; Paris, 1874, chez Victor Palmé, rue

de Grenelle-Saint-Germain, 25 ; prix : 4 francs. — 2. *Mois de Marie pour tous*, par M. A. G.; in-12 de 72 pages; Caen, 1874, chez Chénel; prix : 30 centimes, 150 pour 100 pour la propagande ; — *Marie au Temple de Jérusalem*, modèle des jeunes filles chrétiennes pendant les années de leur éducation, du même auteur, chez le même; prix : 1 fr. 15 cent.; — *la Très-Sainte Vierge*, modèle des femmes chrétiennes, du même auteur, chez le même; prix : 1 fr. 50 c. — 3. *Mois de Marie*, vertus, titres, dévotions, prières, par le R.-P. Al. Lefebvre, S. J., 2e édition, in-12 de IV-408 pages; Paris, 1872, chez Henri Allard, rue de l'Abbaye-Saint-Germain, 13; prix : 3 fr.; — *Mois de Marie,* contemplations sur trente mystères de la vie de la Très-Sainte Vierge, du même auteur; in-12 de 384 pages; Paris, 1872, chez le même; prix : 3 fr. — 4. *Eve et Marie*, innocence, chute, réparation, par l'abbé Rogez; 2e édition, in-12 de 254 pages ; Paris, 1866, chez le même; — 5. *Mois de Marie* ou *Méditations pratiques pour chaque jour du mois de mai,* par l'abbé Berlioux; in-12 de VIII-208 pages; Grenoble, 1874, chez l'auteur, curé de Saint-Bruno, à Grenoble; prix : 1 fr. 25 cent., et *franco* 1 fr. 50 cent. — 6. *Le Mois des serviteurs de Marie*, par Mme Bourdon, 4e édition, in-18 de VIII-252 pages; Paris, 1870, chez Henri Allard, rue de l'Abbaye, 13. — 7. *Ave Maria,* nouveau mois de Marie, in-18 de 72 pages; Paris, 1870, chez V. Sarlit, rue de Tournon, 19; prix : 25 cent.

Voici le mois de Marie qui s'approche ; avec lui viennent les fleurs, et les joyeux cantiques, et les pieuses allégresses; c'est l'accomplissement de la prophétie faite par la Vierge elle-même : *Beatam me dicent omnes generationes*, toutes les générations m'appelleront bienheureuse. Aussi, à côté de la magnifique floraison de la nature, il y a, lorsque revient le beau mois, comme une floraison de piété et un renouvellement d'amour pour cette Vierge à qui le monde doit le Sauveur, dont il célèbre la glorieuse résurrection ; la peinture, la sculpture, la musique, la poésie, s'efforcent à l'envi d'entretenir ces sentiments, et les livres viennent à leur tour afin d'aider à passer plus saintement et plus utilement le mois consacré à la Vierge Marie.

Parmi ces livres, il en est un que nous n'hésitons pas à considérer comme l'un des plus beaux hommages présentés à la Mère de Dieu. Les *Prières à la Vierge* de notre excellent ami M. Léon Gautier sont un véritable trésor ; le volume elzévirien

qui les renferme, encadrées de gracieuses vignettes, est un délicieux bijou. En même temps que l'œil est charmé, que de choses pour l'intelligence et pour le cœur ! M. Gautier a lu les Pères, les liturgies, les manuscrits du moyen-âge, il s'est avancé jusqu'au dix-septième siècle, cueillant partout les fleurs les plus précieuses, toutes ces belles prières sorties du cœur des saints et des plus dévots serviteurs de Marie, et il en a fait un bouquet exquis, nous osons dire plus, un magnifique monument.

Le plan, d'ailleurs, est des plus simples. M. Gautier divise son livre en cinq parties : la *Journée*, la *Semaine*, le *Mois*, l'*Année*, la *Vie*. Pour la *Journée*, il suit l'ordre même des heures, à chacune desquelles s'élève une prière à Jésus et à Marie. C'est avec les différentes liturgies de l'Orient et de l'Occident catholiques qu'il a composé la *Semaine* ; il y a là des trésors. Le *Mois* offre, sous forme de prières, l'histoire complète du culte de la Vierge d'après les documents originaux. Cette histoire commence avant le Christ, elle se continue jusqu'à nos jours : c'est un nouveau *Mois de Marie*, divisé en 31 jours, et qui, en faisant passer tous les siècles devant la sainte Vierge, montre d'une manière frappante la réalisation de la prophétie que nous rappelions tout à l'heure : *Beatam me dicent omnes generationes.* L'*Année* est divisée en autant de chapitres qu'il y a de fêtes consacrées plus ou moins directement à la sainte Vierge. Enfin, pour la *Vie*, M. Gautier a reproduit les prières qui se rapportent à toutes les épreuves, publiques ou privées, dont Dieu peut nous imposer le poids, les demandes que nous avons à faire à la suprême Bonté, et à toutes les actions de grâces que nous devons à Dieu et à sa Mère.

Duc pennam, rege cor, Virgo Maria, precor, conduis ma plume, guide mon cœur, voilà ma prière, ô Vierge Marie ; telle a été la prière de M. Gautier pendant la composition de ce beau livre qui a dû lui coûter autant de travail qu'il lui a apporté de douces satisfactions ; nous ne craignons pas qu'on nous accuse de nous laisser ici abuser par l'amitié, et nous disons : Tous ceux qui liront les *Prières à la Vierge* trouveront que la divine Mère a exaucé son dévot serviteur.

Nous recevons quelques pages sur trois volumes que recommandent leur mérite intrinsèque et le nom de l'auteur, Mme Marie de Gentelles ; nous ne trouvons rien de mieux à faire que de reproduire une appréciation qui serait la nôtre.

La dévotion à la sainte Vierge, qui se ranime partout, et particulièrement en France, ne doit pas être stérile. Il faut prier la Vierge, sans doute, mais surtout l'imiter. Elle est le plus parfait modèle qui puisse nous être offert. C'est une pensée que Mme de Gentelles a développée dans les trois publications qu'elle a fait paraître en l'honneur de la sainte Vierge.

Prenant d'abord Marie dans ses premières années, passées à l'ombre du sanctuaire, au temple de Jérusalem, elle montre aux jeunes filles chrétiennes comment elles se sanctifieront en imitant les vertus qu'elle pratique. La suivant alors à Nazareth, à Bethléem, en Egypte, elle la donne aux femmes chrétiennes, dans un autre volume, comme le type le plus accompli de l'épouse et de la mère. Enfin, dans un opuscule de propagande, qui s'adresse aux pauvres comme aux riches, aux ignorants comme aux savants, elle prouve que la très-sainte Vierge s'est sanctifiée, non par des actions d'éclat, mais par l'accomplissement des devoirs ordinaires de la vie.

C'était là une sérieuse et difficile entreprise, que Mme de Gentelles a cependant menée à bonne fin, et déjà elle en a reçu une éclatante récompense dans deux brefs du Saint-Père.

On retrouve dans ces volumes le style correct et élégant qui avait frappé les lecteurs de l'*Appel aux jeunes femmes chrétiennes*, écrit à la veille de nos malheurs pour répondre au désir de Sa Sainteté Pie IX. L'élévation des pensées, la justesse et l'à-propos des réflexions, une doctrine sage, ennemie de toute exagération, expliquent l'empressement avec lequel ses publications sont accueillies.

Le plan adopté est excellent : chaque chapitre comprend l'exposé d'un trait de la vie de la sainte Vierge ou de l'une des vertus qu'elle pratique ; l'indication de la manière dont nous pouvons l'imiter et, pour nous encourager à le faire, un exemple parfaitement adapté au sujet, puis une prière tirée des œuvres des saints et une résolution.

Dans le petit volume *Marie au Temple de Jérusalem*, Mme de

Gentelles fait preuve, ainsi que le dit le Bref du Saint-Père « d'une si parfaite connaissance des mœurs, du caractère et « des inclinations de l'enfance et de la jeunesse, » qu'il serait bien à désirer qu'elle travaillât souvent pour un âge qui, plus que tout autre peut-être, a besoin d'ouvrages solides présentés sous une forme attrayante.

Qu'il nous soit permis cependant d'exprimer un regret. Pourquoi avoir appelé ces trois charmants volumes des *Mois de Marie* et sembler ainsi en restreindre l'usage à quelques semaines de l'année? Ils sont de si sages conseillers que nous voudrions les voir servir de lectures habituelles aux jeunes filles et aux mères. Il serait donc à souhaiter qu'à une prochaine édition ce caractère trop exclusif disparût, et que, véritables Imitations de la Sainte-Vierge, ils prissent place, sous ce titre, dans les bibliothèques des familles chrétiennes.

Voici encore deux autres *Mois de Marie*, dont nous avons rendu compte l'année dernière, et que nous devons recommander de nouveau à l'attention de nos lecteurs. Tous deux sortent de la plume élégante et pieuse du R. P. Lefebvre, de la Compagnie de Jésus. Le premier partage le mois de Marie en quatre semaines, qui ne se composent pas, d'ailleurs, d'un nombre égal de jours; ces semaines s'occupent successivement des *Vertus*, des *Titres*, des *Dévotions* et des *Prières*. L'auteur a fait suivre ce *Mois*, qui offre une méditation pour chaque jour, d'un autre mois très-concis, contenant, aussi pour chaque jour, sous le titre général de *Laudes marianæ*, louanges à Marie, quelques textes tirés des Pères ou des auteurs ecclésiastiques. Une troisième partie se compose d'un recueil des plus belles prières, et spécialement des litanies en l'honneur de la sainte Vierge, de saint Joseph et de sainte Anne, et d'un cantique qui est la paraphrase du *Memorare*.

Le second *Mois de Marie* offre une suite de contemplations sur les trente mystères de la vie de la sainte Vierge. Il se termine aussi par un recueil de prières à la Sainte-Vierge qu'on sera heureux de voir réunies : l'office de la Sainte-Vierge, les litanies de la Sainte-Vierge et du Saint-Cœur de Marie, le petit

office de l'Immaculée Conception, l'hymne de Saint-Casimir, le *Te Deum* de la Sainte-Vierge par saint Bonaventure, etc.

Un livre que rappelle le mois dans lequel nous allons entrer est l'*Ève et Marie* de M. l'abbé Rogez. C'est aussi un *Mois de Marie*, dont Mgr Parisis a dit, lorsque l'auteur l'a soumis à son approbation : « Nous jugeons que ce livre n'est pas seulement « pieux comme cherchent à l'être tant d'autres, composés à la « même fin ; mais que, de plus, il renferme une doctrine saine, « solide, substantielle, capable de faire bien connaître les ensei-« gnements de notre foi et de nourrir les âmes des vrais prin-« cipes de la piété chrétienne. » Nous ne saurions rien ajouter à un tel jugement porté par une si haute autorité.

M. l'abbé Berlioux, curé de Saint-Bruno, à Grenoble, à qui l'on doit aussi un *Mois de Saint-Joseph*, a publié un *Mois de Marie*, dont il consacre le produit à l'œuvre de la construction de son église, « preuve éclatante, lui a fait écrire le Saint-« Père, de la sollicitude remarquable avec laquelle il remplit « les devoirs de son ministère. » Le succès du *Mois de saint Joseph* fait augurer celui du *Mois de Marie*, dont Mgr l'évêque de Grenoble dit qu'il « réunit au même degré les avantages « d'une doctrine solide, d'une application pratique, d'un style « à la fois simple, clair et concis, ferme et onctueux. » Voici une lettre, qui nous est communiquée, et qui montre l'estime que fait Mgr l'archevêque d'Alby des œuvres de M. le curé de Saint-Bruno :

« Monsieur le curé, lui écrit le vénérable Prélat à la date du 4 avril, c'est avec votre beau *Mois de saint Joseph*, que je viens de faire, ainsi que je vous l'avais annoncé, le mois qui est spécialement consacré à ce glorieux Patriarche.

« Je ne saurais vous dire en termes assez expressifs, la douce et pieuse impression que sa lecture, chaque soir, laissait dans mon esprit.

« Pourquoi n'attendrais-je pas le même résultat du *Beau Mois de Marie* que vous venez de rééditer ? Il est conçu par la même pensée et executé sur le même plan.

« Tout dès lors me fait espérer que sortant de la même plume il produira les mêmes fruits dans les âmes qui seront fidèles à écouter ses pieuses réflexions et à profiter de ses salutaires exemples. »

La lecture du *Mois de Marie* de M. l'abbé Berlioux prouve qu'il mérite les précieux encouragements qu'il a reçus de plusieurs évêques.

Rappelons encore le *Mois des serviteurs de Marie*, par Mme Bourdon, qu'il suffit de nouveau pour dire aux lecteurs chrétiens le charme qu'ils éprouveront en le lisant. Nous avons déjà dit tout le bien que nous en pensons. Une courte lecture sur la vie et les vertus de Marie, des réflexions sur cette lecture, une prière et un exemple de dévotion à la sainte Vierge, forment l'exercice de chacun des jours du mois. Mme Bourdon a eu soin de choisir ses exemples, autant que possible, dans les siècles les plus rapprochés de nous, et elle a bien fait : les modèles pris chez les contemporains, chez ceux qui ont vécu de la même vie sociale, dans le même milieu et parmi les mêmes difficultés que nous, sont toujours les plus frappantes et les plus profitables.

L'*Ave Maria*, nouveau *Mois de Marie* tiré de la méditation de cette belle prière, présente, sous une forme aussi simple que pieuse, une série de considérations et de prières qui aideront à passer saintement le mois de mai. C'est là un petit livre qui se recommande autant par son originalité que par son bon marché.

J. Chantrel.

Nous avons déjà parlé à nos lecteurs du nouveau *Cursus theologiæ dogmaticæ*, par le savant prêtre espagnol D. Michel Sanchez, que nous pouvons fournir à nos abonnés, franco, moyennant 12 francs au lieu de 15 (un franc de moins qu'il ne coûte en Espagne). Un certain nombre de demandes nous ont été adressées ; nous avons le regret de ne pouvoir encore y faire droit, parce que les événements d'Espagne ont retardé l'arrivée des exemplaires qui ont quitté Madrid le 18 mars

dernier. Nous espérons que ce retard touche à sa fin, et que, dans quelques jours, nous pourrons envoyer aux souscripteurs les exemplaires demandés, ce que nous ferons dans l'ordre d'inscription.

La *Semaine religieuse* d'Arras dit, à propos de ce *Cursus* : « En un seul volume, d'une étendue considérable, il est vrai, ce *Cours de théologie dogmatique* contient énormément de choses et respire le plus pur esprit de foi catholique. Un professeur du grand séminaire nous a dit que cet ouvrage était remarquable par l'exposition et la réfutation des erreurs tant anciennes que modernes. »

LHOMME ET LE CANON.

Après avoir reproduit la belle étude de M. Léon Gautier sur le *Quatre vingt-treize* de M. Victor Hugo, il nous suffira de mettre sous les yeux de nos lecteurs ce passage où l'auteur dépeint la lutte d'un homme contre un canon, à bord d'un navire. C'est l'exagération de la description poussée à un degré où il semble que l'écrivain cherche à se parodier lui-même. On a vu ce que vaut l'œuvre au point de vue moral, on va voir ce qu'elle vaut au point de vue du style et de l'art.

..... Une des caronades de la batterie; une pièce de vingt-quatre, s'était détachée.

Ceci est le plus redoutable peut-être des événements de mer. Rien de plus terrible ne peut arriver à un navire au large et en pleine marche.

Un canon qui casse son amarre, devient brusquement on ne sait quelle bête surnaturelle. C'est une machine qui se transforme en un monstre.

Cette masse court sur ses roues, a des mouvements de bille de billard, penche avec le roulis, plonge avec le tangage, va, vient, s'arrête, paraît méditer, reprend sa course, traverse comme une flèche le navire d'un bout à l'autre, pirouette, se dérobe, s'évade, se cabre, heurte, ébrèche, tue, extermine. C'est un bélier qui bat à sa fantaisie une muraille. Ajoutez ceci : le bélier est de fer, la muraille est de bois.

C'est l'entrée en liberté de la matière; on dirait que cet

esclave éternel se venge; il semble que la méchanceté qui est dans ce que nous appelons les objets inertes sorte et éclate tout à coup; cela a l'air de perdre patience et de prendre une étrange revanche obscure; rien de plus inexorable que la colère de l'inanimé. Ce bloc forcené a les sauts de la panthère, l'agilité de la souris, l'opiniâtreté de la cognée, l'inattendu de la houle, les coups de coude de l'éclair, la surdité du sépulcre. Il pèse dix mille, et il ricoche comme une balle d'enfant. Ce sont des tournoiements brusquement coupés d'angles droits.

Et que faire? Comment en venir à bout? Une tempête cesse, un cyclone passe, un vent tombe, un mât brisé se remplace, une voie d'eau se bouche, un incendie s'éteint; mais que devenir avec cette énorme brute de bronze? De quelle façon s'y prendre? Vous pouvez raisonner un dogue, étonner un taureau, fasciner un boa, effrayer un tigre, attendrir un lion; aucune ressource avec ce monstre, un canon lâché. Vous ne pouvez pas le tuer, il est mort; et en même temps, il vit. Il vit d'une vie sinistre qui lui vient de l'infini. Il a sous lui son plancher. Il est remué par le navire, qui est remué par la mer, qui est remuée par le vent. Cette extermination est un jouet. Le navire, les flots, les souffles, tout cela le tient; de là sa vie affreuse.

Que faire à cet engrenage? Comment entraver ce mécanisme monstrueux du naufrage? Comment prévoir ces allées et venues, ces retours, ces arrêts, ces chocs? Chacun de ces coups au bordage peut défoncer le navire. Comment deviner ces affreux méandres? On a affaire à un projectile qui se ravise, qui a l'air d'avoir des idées, et qui change à chaque instant de direction.

Comment arrêter ce qu'il faut éviter? L'horrible canon se démène, avance, recule, frappe à droite, frappe à gauche, fuit, passe, déconcerte l'attente, broie l'obstacle, écrase les hommes comme des mouches. Toute la terreur de la situation est dans la mobilité du plancher. Comment combattre un plan incliné qui a des caprices? Le navire a, pour ainsi dire, dans le ventre la foudre prisonnière qui cherche à s'échapper; quelque chose comme un tonnerre roulant sur un tremblement de terre...

Le canon allait et venait dans l'entre-pont. On eût dit le chariot vivant de l'Apocalypse. Le falot de marine, oscillant sous

l'étrave de la batterie, ajoutait à cette vision un vertigineux balancement d'ombre et de lumière. La forme du canon s'effaçait dans la violence de sa course, et il apparaissait tantôt noir dans la clarté, tantôt reflétant de vagues blancheurs dans l'obscurité...

Un grain de plomb secoué dans une bouteille n'a pas des percussions plus insensées et plus rapides...

Quelle combattante que cette caronade !

Il s'agissait d'arrêter cette épouvantable folle.

Il s'agissait de colleter cet éclair.

Il s'agissait de terrasser cette foudre.

Tout à coup, dans cette espèce de cirque inabordable où bondissait le canon échappé, on vit un homme apparaître, une barre de fer à la main. C'était l'auteur de la catastrophe, le chef de pièce coupable de négligence et cause de l'accident, le maître de la caronade. Ayant fait le mal, il voulait le réparer. Il avait empoigné une barre d'anspect d'une main, une drosse à nœud coulant de l'autre main ; et il avait sauté par le carré de l'entrepont.

Alors une chose farouche commença : spectacle titanique ; le combat du canon contre le canonnier ; la bataille de la matière et de l'intelligence, le duel de la chose contre l'homme.

L'homme s'était posté dans un angle, et, sa barre et sa corde dans ses deux poings, adossé à une porquer, affermi sur ses jarrets qui semblaient deux piliers d'acier, livide, calme, tragique, comme enraciné dans le plancher, il attendait.

Il attendait que le canon passât près de lui.

Le canonnier connaissait sa pièce, et il lui semblait qu'elle devait le connaître, il vivait depuis longtemps avec elle. Que de fois il lui avait fourré la main dans la gueule ! C'était son monstre familier. Il se mit à lui parler comme à son chien.

— Viens, disait-il.

Il l'aimait peut-être.

Il paraissait souhaiter qu'elle vînt à lui.

Mais venir à lui, c'était venir sur lui. Et alors il était perdu. Comment éviter l'écrasement ? Là était la question. Tous regardaient terrifiés.

Pas une poitrine ne respirait librement, excepté peut-être

celle du vieillard qui était seul dans l'entrepont avec les deux combattants témoins du sinistre.

Il pouvait lui-même être broyé par la pièce, il ne bougeait pas.

Sous eux, le flot, aveugle, dirigeait le combat.

Au moment où, acceptant ce corps-à-corps effroyable, le canonnier vint provoquer le canon, un hasard des balancements de la mer fit que la caronade demeura un instant immobile et comme stupéfaite. « Viens donc ! » lui disait l'homme. Elle semblait écouter.

Subitement elle sauta sur lui. L'homme esquiva le choc.

La lutte s'engagea. Lutte inouïe. Le fragile se colletant avec l'invulnérable. Le belluaire de chair attaquant la bête d'airain. D'un côté, une force ; de l'autre, une âme.

Tout cela se passait dans une pénombre. C'était comme la vision indistincte d'un prodige.

Une âme ; chose étrange, on eût dit que le canon en avait une, lui aussi ; mais une âme de haine et de rage. Cette cécité paraissait avoir des yeux. Le monstre avait l'air de guetter l'homme. Il y avait, on l'eût pu croire du moins, de la ruse dans cette masse. Elle aussi choisissait son moment. C'était on ne sait quel gigantesque insecte de fer ayant ou semblant avoir une volonté de démon. Par moment, cette sauterelle colossale cognait le plafond bas de la batterie, puis elle retombait sur ses roues comme un tigre sur ses quatre griffes, et se remettait à courir sur l'homme.

Lui, souple, agile, adroit, se tordait comme une couleuvre sous tous ces mouvements de foudre. Il évitait les rencontres, mais les coups auxquels il se dérobait tombaient sur le navire et continuaient à le démolir.

Un bout de chaîne cassée était resté accroché à la caronade. Cette chaîne s'était enroulée, on ne sait comment, dans la vis du bouton de culasse.

Une extrémité de la chaîne était fixé à l'affût. L'autre, libre, tournoyait éperdûment autour du canon dont elle exagérait tous les soubresauts. La vis la tenait comme une main fermée, et cette chaîne, multipliant les coups du bélier par des coups de lanière, faisait autour du canon un tourbillon terrible, fouet de fer dans un poing d'airain. Cette chaîne compliquait le combat.

Pourtant, l'homme luttait. Même, par instant, c'était l'homme qui attaquait le canon, il rampait le long du bordage, sa barre et sa corde à la main ; et le canon avait l'air de comprendre, et, comme s'il devinait un piége, fuyait. L'homme formidable le poursuivait.

De telles choses ne peuvent durer longtemps. Le canon sembla se dire tout à coup : Allons, il faut en finir ! et il s'arrêta. On sentit l'approche du dénoûment.

Le canon, comme furieux, brisa une caronade à babord ; puis, ressaisi par la fronde invisible qui le tenait, il s'élança à tribord sur l'homme qui échappa. Trois caronades s'effondrèrent sous la poussée du canon ; alors, comme aveugle et ne sachant plus ce qu'il faisait, il tourna le dos à l'homme, roula de l'arrière à l'avant, détraqua l'étrave et alla faire une brèche à la muraille de la proue. L'homme s'était réfugié au pied de l'escalier, à quelques pas du vieillard témoin. Le canonnier tenait sa barre d'anspect en arrêt.

Le canon parut l'apercevoir, et sans prendre la peine de se retourner, recula sur l'homme avec une promptitude de coup de hache. L'homme acculé au bordage était perdu. Tout l'équipage poussa un cri.

Mais le vieux passager jusqu'alors immobile s'était élancé lui-même plus rapide que toutes ces rapidités farouches. Il avait saisi un ballot de faux assignats, et, au risque d'être écrasé, il avait réussi à le jeter entre les roues et la caronade.

Le ballot fit l'effet d'un tampon. Un caillou enraye un bloc, une branche d'arbre détourne une avalanche. La caronade trébucha. Le canonnier à son tour, saisissant ce joint redoutable, plongea sa barre de fer entre les rayons d'une des roues de derrière. Le canon s'arrêta.

Il penchait. L'homme, d'un mouvement de levier, imprimé à la barre, le fit basculer. La lourde masse se renversa avec le bruit d'une cloche qui s'écroule, et l'homme se ruant à corps perdu, ruisselant de sueur, passa le nœud coulant de la drosse au cou de bronze du monstre terrassé.

C'était fini. L'homme avait vaincu. La fourmi avait eu raison du mastodonte ; le pygmée avait fait le tonnerre prisonnier.

VICTOR HUGO.

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES

CHRONIQUE RELIGIEUSE.

SEMAINE. — La parole de Pie IX. — Condamnation répétée du libéralisme. — Tristes applications de la maxime l'*Eglise libre dans* l'*Etat libre.*— Le monument d'Auvours, près du Mans.

23 avril 1874.

Nous donnons encore aujourd'hui deux discours de Pie IX, l'un adressé aux jeunes élèves de la Propagande, l'autre aux représentants de toutes les société catholiques de Rome. Le Saint-Père ne néglige aucune occasion de faire entendre les paroles appropriées aux circonstances actuelles, il éclaire les intelligences, et fortifie les cœurs, et il le fait avec une netteté et une vigueur qui déconcertent ses ennemis. Les audiences se succèdent sans interruption au Vatican; Pie IX est toujours prêt à recevoir ses enfants, toujours prêt à leur parler, et toujours sa parole va droit au but.

Les protestants se montrent aussi empressés que les catholiques à présenter leurs hommages à l'auguste prisonnier du Vatican, et Pie IX daigne souvent les admettre en sa présence. Il profite de ces occasions pour leur dire quelques paroles utiles à leurs âmes. Tout récemment, il adressait à l'une de ces réunions de protestants un touchant discours dans lequel il louait l'excellence de la religion catholique, et il ajoutait combien son cœur serait heureux s'il voyait se vérifier sur toute la surface de la terre cette parole : *Unus pastor, unum ovile.* L'assistance parut vivement émue, et sans doute la parole du Pape sera, pour plusieurs de ses enfants égarés, une semence de conversion qui germera en son temps.

Ceux qui ont lu avec attention ces allocutions de Pie IX, doivent y avoir reconnu un accent de plus en plus ferme, la volonté de plus en plus énergique de signaler et de combattre les desseins de la Révolution. La parole de Pie IX est libre et franche ; aucune considération ne saurait l'empêcher de dire la vérité, de combattre l'erreur et le mal. Aucune question n'est omise par lui ; sur chacune, il donne la solution catholique. L'âge, loin de l'affaiblir, semble lui donner une nouvelle vi-

gueur. Quelle sûreté de coup d'œil, quelle sérénité d'esprit, quelle fermeté de forme dans ces discours improvisés sur tant de sujets différents ! Les feuilles libérales sont déconcertées de ces paroles qui frappent au cœur leurs théories les plus chères. « Ils crient liberté, dit Pie IX en s'adressant aux jeunes étu- « diants de Rome, et ils ne nous accordent pas la liberté d'en- « seignement ! » En deux mots, le libéralisme est montré tel qu'il est, et condamné.

C'est avec une véritable joie, avec un filial empressement que les catholiques doivent écouter cette parole de Pie IX, qui porte la lumière au milieu des ténèbres libérales et qui guide au milieu de la confusion actuelle. Qu'on le remarque, c'est principalement contre le libéralisme que le Souverain-Pontife s'efforce de nous mettre en garde, parce que c'est là qu'est le grand danger de notre temps. Il le montre bien différent en pratique de ce qu'il prétend être en théorie, et il prouve qu'il n'est que la négation de la liberté qu'il prétend établir partout. Le masque est arraché. Aussi les libéraux ne parlent-ils plus de *l'Eglise libre dans l'Etat libre :* ce qui se passe en Italie, en Suisse, en Allemagne, en Autriche montre trop clairement que cette maxime n'a été qu'un mensonge, et l'un des grands avantages de la parole de Pie IX a été de dévoiler cette hypocrisie qui ne peut plus tromper.

L'Eglise libre dans l'Etat libre, c'est, en Italie, la captivité du Pape, la spoliation des couvents, la liberté d'enseignement enlevée à l'Eglise, l'introduction du mariage civil obligatoire, l'enterrement civil, etc. ; c'est, en Suisse, l'exil des évêques, l'expulsion des prêtres fidèles et les paroisses livrées à des intrus qui sont le rebut des pays d'où ils accourent pour se jeter sur la curée qu'on leur offre ; c'est, en Allemagne, l'emprisonnement de trois évêques, qui ne seront pas les seuls, l'expulsion des religieux, la protection accordée aux schismatiques, des lois draconiennes contre tout ce qui reste fidèle à l'Eglise ; c'est en Autriche, de soi-disant lois confessionnelles qui ne sont autre chose que des chaînes astucieusement forgées contre la liberté religieuse ; c'est, au Brésil, l'emprisonnement d'un évêque qui a osé déclarer que les franc-maçons sont excommuniés ; *l'Eglise libre dans l'Etat libre*, c'est, partout,

l'oppression de l'Eglise et le retour de l'oppression césarienne, dont le christianisme avait délivré le monde.

On vient de voir, près du Mans, que c'est la religion qui conserve le mieux la mémoire des morts et qui sait leur rendre les plus magnifiques hommages. On se rappelle les batailles qui se sont livrées, à la fin de 1870 et au commencement de 1871, près de cette ville. Dans la journée du 11 janvier 1871, ce fut le plateau d'Auvours, situé sur la rive gauche de l'Huisne, entre Yvré-l'Evêque et Champagné, qui forma le centre des opérations de l'armée française; là se livra un combat sanglant, où les soldats français, et particulièrement les Volontaires de l'Ouest, firent des prodiges de valeur, qui eurent au moins l'avantage de préserver l'armée d'un épouvantable désastre. On résolut d'élever à la mémoire des héros tombés un monument sur le lieu même qui avait été témoin de leur lutte héroïque. L'initiative en est due à Mgr Fillion, évêque du Mans, qui, de concert avec Mgr l'évêque de Saint-Brieuc, et M. le baron de la Borde, maire d'Yvré, et grâce aux offrandes reçues par eux, ont fait élever à Auvours ce monument sur le terrain offert par M. d'Andigné de Resteau, maire de Maigné et membre du conseil général de la Sarthe.

Ce monument se compose d'une pyramide quadrangulaire en pierre de granit de Brest; sa hauteur est d'environ treize mètres; la pyramide est terminée par une croix latine. Dans les fondations se trouve une crypte où sont déposés les restes des glorieuses victimes qui sont tombées sur le champ de bataille.

L'architecte est M. Henri Maréchal.

Sur les quatre façades de la pyramide, on lit les inscriptions suivantes :

Façade d'Yvré :

DIEU ET PATRIE
AUX SOLDATS TOMBÉS DANS LA BATAILLE DU MANS
JANVIER 1871

Façade d'Auvours :

COMBAT D'AUVOURS
11 JANVIER 1871

Sur la façade droite :

ÆRE COMMUNI CONCIVES POSUERE MONUMENTUM

Sur la 4e face :

INCLYTI SUPER MONTES TUOS INTERFECTI SUNT
QUOMODO CECIDERUNT FORTES?

II *Reg.* I.

Au-dessus des sarcophages :

R. I. P.
REQUIESCANT IN PACE

Le monument d'Auvours a été solennellement érigé et béni le 14 avril, en présence d'une foule immense, et des autorités religieuses, civiles et militaires du Mans et du département de la Sarthe. Les autorités militaires étaient représentées par les généraux Deligny, commandant le 4e corps d'armée, Benoît, Gougeard, de Bouillé, Robinot-Marcy, de Charette, le commandant de Montcuit, le capitaine Lallemant et presque tous les officiers de la garnison.

Après le *Dies iræ* et le *De profundis*, Mgr David, en l'absence de Mgr Fillion, empêché par sa santé, bénit le monument et prononça au milieu du recueillement général un discours, où il développa cette grande pensée : que le sentiment religieux uni à l'amour de la patrie enfante des héros.

M. le baron de la Borde, maire d'Yvré, à qui sa conduite pendant la guerre donnait un droit spécial à paraître dans cette cérémonie, prononça ensuite un discours où la grandeur d'âme ne le cédait en rien au patriotisme ; aussi la foule attendrie ne put-elle retenir ses applaudissements.

Le général Gougeard, qui prit ensuite la parole, ne prononça que quelques mots, remerciant tous ces vaillants héros des régiments qui l'avaient si secondé pendant la terrible bataille.

Après cette courte allocution, la foule s'écoula lentement au milieu des taillis, des sapins et des vignes, marchant avec un pieux recueillement comme si elle eût craint de réveiller ceux qui s'étaient endormis dans l'éternité.

Le monument d'Auvours restera comme le témoignage de la valeur française, et, surtout, de la valeur des anciens zouaves pontificaux, de ces Volontaires de l'Ouest qui portaient le Sacré-Cœur sur leur poitrine, et qui puisaient dans leur foi un redoublement de courage et de patriotisme. J. CHANTREL.

FAITS DIVERS.

Il y a en ce moment à Rome plusieurs évêques de France. Son Eminence le cardinal archevêque de Cambrai vient d'y arriver, apportant au Saint-Père le Denier de Saint-Pierre de ses diocésains, s'élevant à deux cent cinquante mille francs: Mgr Régnier a apporté en même temps à Rome deux couronnes d'or pour les faire bénir par le Saint-Père : ces couronnes doivent être solennellement déposées sur les statues de l'Enfant-Jésus et de la Sainte-Vierge dans l'église de Notre-Dame de la Treille, à Lille.

Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, a été reçu en audience particulière le 14 avril. On pense que le Propre du diocèse d'Orléans, soumis à la congrégation des Rites, ne tardera pas à être approuvé. On dit que l'un des motifs du voyage de Mgr d'Orléans est la canonisation de Jeanne d'Arc. Avant d'arriver à Rome, Mgr Dupanloup avait écrit à un de ses diocésains cette lettre, qui a été reproduite par les journaux :

« Mon cher ami,

« Je vous écris sur le chemin de Rome; car j'y vais en ce moment. Je me suis décidé à faire ce voyage ; j'ai voulu me donner la consolation de me prosterner encore une fois devant le tombeau des saints apôtres, et, avant que je meure, de porter un dernier hommage au Saint-Père dans ses amertumes, et une nouvelle protestation, hélas ! trop impuissante de mon dévouement à cette souveraineté pontificale pour laquelle j'ai tant combattu dans ma vie.

« Tout à vous en Notre-Seigneur.

« † Félix, évêque d'Orléans.

« Turin, le 8 avril 1814. »

Mgr Mabille, évêque de Versailles, accompagné de Mgr Ardin, camérier, de notre Saint-Père le Pape et secrétaire général de son évêché, est arrivé à Rome mercredi de la semaine dernière. Sa Grandeur a été reçue en audience privée par Sa Sainteté le samedi suivant, et a remis les aumônes des fidèles de son

diocèse, s'élevant à soixante-deux mille francs, pour le Denier de Saint-Pierre. Le Saint-Père a reçu le vénérable prélat avec une bienveillance et une bonté toute particulière. Il l'a félicité de son zèle et de son dévouement si constant pour le Saint-Siége et pour l'Eglise.

M. l'abbé de Varax, vicaire général de la Société des Frères de Saint-Vincent de Paul, vient de quitter Rome emportant les bénédictions de Sa Sainteté, après avoir heureusement terminé les affaires qui l'y avaient amené.

Il y a à Rome en ce moment deux religieuses du diocèse de Saint-Claude appartenant à la Société dite des Petites Sœurs de Jésus, tertiaires de l'ordre de Saint-François. Elle ont été reçues par le Saint-Père et font une quête pour leur maison de Saint-Claude où elles entretiennent 120 pauvres idiotes. Œuvre pénible et sainte dans laquelle les Petites Sœurs de Jésus ont pour unique consolation Celui dont elles portent le nom.

Son Excellence Mgr Jacobini, archevêque de Thessalonique, nommé récemment à la nonciature de Vienne, a pris congé de Sa Sainteté et du cardinal Antonelli, et est parti pour sa nouvelle destination où il est arrivé ces jours derniers.

Son Excellence Mgr Meglia, archevêque de Damas, doit se rendre très-prochainement à Paris, où il doit remplacer Son Eminence le cardinal Chigi.

On attend prochainement à Rome une députation du comité catholique des pèlerins de France, qui doit, comme l'année dernière, venir déposer ses hommages aux pieds du Souverain-Pontife, à l'occasion de la fête du pape saint Pie V, que l'Eglise célèbre le 5 mai. On pense que cette députation sera plus nombreuse encore que celle de l'année dernière. Ses membres remettront au Souverain-Pontife le *Livre d'or des pèlerins français*, composé de plusieurs volumes de signatures, fournies par différents départements. Les comités provinciaux s'emploient

très-activement à recueillir ces volumes, pour les transmettre au comité central qui a son siége à Paris, et dont M. le vicomte de Damas est le président.

Les catholiques de Rome préparent à leurs frères d'outremonts un accueil digne du noble but de leur voyage dans la ville éternelle.

Mgr Aloisi, qui vient d'être nommé secrétaire de la Propagande, a été autrefois auditeur de nonciature à Munich et à Paris. Depuis son retour de France, il menait à Rome une vie retirée, édifiant par sa piété tous ceux qui le connaissaient. Il est doué d'une très-grande activité pour les affaires ; aussi est-on en droit de bien augurer du résultat de ses travaux dans la charge si importante qu'on lui a confiée.

On sait qu'il a accompagné dans sa mission à Constantinople Son Em. le cardinal Franchi, nouveau préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande.

Le R. P. Bernardin de Portogruaro, supérieur général de l'Ordre des Franciscains, vient d'envoyer aux Pères, aux Frères et aux Sœurs des trois ordres de Saint-François, une circulaire relative à la célébration du sixième centenaire de saint Bonaventure, mort, comme on sait, pendant le concile de Lyon, le 14 juillet 1274. Il rappelle les mérites et les vertus de ce grand saint, qui brillait comme une grande lumière dans l'Eglise, à côté de saint Thomas d'Aquin, et qui, comme le dit le vénérable supérieur général, peut être regardé comme le second fondateur de l'ordre des Frères-Mineurs. Un triduum sera célébré, à cet effet, dans toutes les églises et chapelles des trois ordres, les 12, 13 et 14 juillet prochain. La circulaire du R. P. Bernardin est datée du 10 mars 1874.

Mgr Bayley, archevêque de Baltimore, a convoqué le 11 concile provincial de Baltimore pour le premier dimanche du mois de mai. Le concile réunira les Pères des douze diocèses et du vicariat apostolique que comprend la province ecclésiastique de cette métropole. On sait que ce siége est le plus an-

cien des Etats-Unis et qu'il a été déclaré le premier des Etats-Unis par un Bref de Pie IX. Les délibérations du concile de Baltimore auront donc une grande autorité et seront d'une grande importance pour tous les catholiques des Etats-Unis.

— Une lettre récente de Mgr Sylvestre Guevara, archevêque de Caracas depuis vingt ans, et exilé depuis plusieurs années, donne les détails de la persécution de l'Eglise catholique dans l'Amérique espagnole, à Vénézuela. Les biens ecclésiastiques sont saisis, les églises et les chapelles sont abattues ; les prêtres sont séparés des paroisses, qui restent abandonnées ou confiées à des mercenaires ; les évêques suffragants de Mgr Guevara sont envoyés en exil, et tous les séminaires sont supprimés. C'est partout le même mot d'ordre. Le président de la république de Vénézuela est évidemment de la secte. Nous aurons à revenir sur ces événements.

Mgr l'archevêque de Posen, détenu à la prison d'Ostrowo, avait été cité devant la cour supérieure ecclésiastique, nouvellement instituée pour juger en dernier ressort sur les soi-disant délits commis par des évêques catholiques. Mgr Ledochowski a répondu à toutes les sommations par un refus de comparaître, en déclinant la compétence de la cour. Celle-ci vient de le condamner à la révocation de ses fonctions, comme s'il appartenait au pouvoir civil de retirer à un évêque sa juridiction spirituelle. Si le projet de loi présenté aux Chambres prussiennes, et qui punit les évêques révoqués de l'internement ou de la perte de l'indigénat, est adopté, Mgr Ledochowski sera sans doute obligé, à sa sortie de prison, de prendre le chemin de l'exil.

On vient de publier en Bavière le mémoire officiel du docteur Fœzl, professeur de l'université de Munich, membre de la Chambre haute et se prononçant contre la reconnaissance de M. Reinkens en Bavière. D'autre part, une lettre pastorale, adressée par l'évêque de Spire à son clergé, constate que beaucoup de ces malheureux égarés qui avaient embrassé le schisme

des néo-protestants sont rentrés ou sont à la veille de rentrer dans le sein de l'Eglise. Naguère encore la *Gazette nationale*, dont les données sont certainement exagérées, évaluait à 20,000 le nombre des vieux-catholiques en Bavière, à 24,000 en Prusse, à 15,000 dans le grand-duché de Bade. La faveur officielle pourra prolonger quelque temps encore l'existence de cette secte ; mais elle est condamnée à une mort inévitable et prochaine.

Un procès scandaleux qui vient d'avoir lieu a montré que le pseudo-évêque Reinkens avait des antécédents qui sont assez embarrassants pour ses protecteurs. Tout ce qu'on apprend de ce soi-disant évêque et de la plupart des prêtres vieux-catholiques prouve bien que c'est dans leurs passions qu'il faut chercher la cause de leur défection, et non dans leurs convictions religieuses.

On mande de Cologne que le gouvernement n'autorise l'archevêque prisonnier à recevoir des visites que le mardi et le vendredi, entre neuf et onze heures le matin, et de deux à quatre heures le soir, naturellement en présence de l'inspecteur. La santé de Mgr Melchers est parfaite.

Le 10 courant, a eu lieu la vente aux enchères des derniers effets de Mgr Baudri, coadjuteur de l'archevêque de Cologne. Ils ont été achetés par son frère, député au Parlement allemand.

Une des plus importantes démonstrations de la population catholique en faveur des évêques persécutés a eu lieu, le 7 de ce mois, à Breslau, dans le palais de Mgr Forster, le vénérable évêque de cette ville. Vingt équipages ont amené trente sept représentants de la plus haute noblesse catholique de la province et, parmi eux, le prince Ferdinand de Radziwill, qui possède en Silésie de grandes propriétés. Il est député au Reichstag et membre héréditaire de la Chambre des seigneurs, comme co-propriétaire du comté de Przygodzice, près d'Ostrowo. Il est le frère du prince Edmond Radziwill, également député au Reichstag et vicaire à Ostrowo.

Mgr Forster a reçu les membres de la députation, en les re-

merciant de la consolation et des encouragements que leur présence lui apportait. Il a déclaré de nouveau, en termes solennels, que ni la persécution, ni la prison, ni même la mort ne sauraient le détourner de l'accomplissement consciencieux de ses devoirs épiscopaux. Ce prélat a célébré, le 17 avril, le 50e anniversaire de son ordination.

En Autriche-Hongrie, Mgr Sembratowicz, archevêque grec-uni, ayant destitué quelques ecclésiastiques qui avaient voté en faveur des lois schismatiques présentées par le ministère autrichien, le ministère a décidé que les ecclésiastiques destitués conserveraient leur traitement. Les lauriers de M. de Bismarck empêchent le comte Andrassy et le prince Auersperg de dormir.

La série des pèlerinages s'est ouverte en France par le pèlerinage de Paris et d'Amiens au sanctuaire de Saint-Joseph de Beauvais, le lundi de Pâques, 6 avril. Mgr de Marguerye, ancien évêque d'Autun, était à la tête des pèlerins, qui ont été reçus à la gare du chemin de fer par le clergé du pensionnat des Frères et par une députation des élèves du Grand-Séminaire, dans l'établissement des Frères où se trouve la chapelle dédiée à saint Joseph, par le vénérable évêque de Beauvais, qui monta en chaire quelques instants après pour souhaiter la bienvenue aux pèlerins, et leur bien préciser l'objet de leurs prières. Il leur parla des douleurs de la France et de l'Eglise en termes qui les touchèrent vivement.

La messe a été célébrée par Mgr de Marguerye. Dans l'après-midi, on se réunit dans la magnifique cathédrale, où M. l'abbé Codant, dont l'éloquente parole est connue de toute la France, et surtout bien aimée à Beauvais, parla sur le culte de saint Joseph et sur les besoins de l'Eglise. Répondant, vers la fin de son discours, aux vaines et puériles terreurs suscitées en certains lieux par les manifestations religieuses : « On nous accuse, « dit-il, d'être des conspirateurs. Oui, je l'avoue, nous sommes « des conspirateurs, mais à la façon du médecin qui conspire « contre la maladie. Nous conspirons contre le vice, l'erreur, « toutes les passions humaines, contre l'enfer. Plaise à Dieu

« qu'il n'y ait pas en ce monde de conspiration pire que la « nôtre ! »

Le sermon, lisons-nous dans le *Messager de Saint-Joseph*, devait être suivi d'une procession aux flambeaux dans la cathédrale; mais à cause de l'heure avancée, Mgr Gignoux dut clore aussitôt cette belle cérémonie par la bénédiction du Saint-Sacrement. Le vénérable prélat avait dit le matin : « Je veux être avec les pèlerins toute la journée. » Il a tenu parole, malgré son grand âge et la fatigue, et il ne les a quittés qu'au moment où la vapeur les a emportés à Paris et à Amiens.

Quelques jours auparavant, Mgr Gignoux avait béni solennellement, en présence du préfet de l'Oise et des autorités ecclésiastiques et civiles de Beauvais, la première pierre du nouvel évêché qui va s'élever dans cette ville. L'ancien évêché de Beauvais, monument des siècles passés, a reçu une nouvelle destination au moment où Mgr Gignoux est arrivé à l'épiscopat, et le vénérable prélat s'est contenté d'une simple maison bourgeoise où il est difficile d'établir convenablement tous les services de l'administration diocésaine. Enfin, un nouvel évêché va s'élever, et il occupera l'emplacement de l'ancien séminaire, qui n'offrait que des bâtiments délabrés et qui a été remplacé par un séminaire véritablement monumental. Mgr Gignoux, avant d'être évêque, était supérieur de ce vieux séminaire qui tombait en ruine, mais où la vie morale et intellectuelle circulait en abondance. Les ruines matérielles vont faire place au palais épiscopal, et c'est de ce même lieu d'où sont sortis tant de prêtres instruits et zélés que partira encore l'impulsion qui donne la vie à tout un vaste diocèse.

Il n'y a guère d'épiscopats qui aient été plus féconds que celui de Mgr Gignoux : les monuments matériels, cette magnifique chapelle de Saint-Joseph, la restauration de la cathédrale, le nouveau grand séminaire, le palais épiscopal qui va s'élever, le petit séminaire de Saint-Lucien achevé depuis de longues années, l'abbaye de Saint-Vincent sortie de ses ruines à Senlis, le petit séminaire de Noyon qui se restaure sur un vaste plan, de nombreuses églises, d'intelligentes restaurations, toutes ces

améliorations qui frappent les yeux sont comme le signe des progrès accomplis dans l'ordre moral et religieux, dans l'éducation de la jeunesse, dans l'établissement des pieuses confréries, et, pour ne parler que de la fondation qui a provoqué le pèlerinage du lundi de Pâques, dans l'établissement de cette Archiconfrérie de Saint-Joseph, dirigée jusqne dans ces derniers temps par le neveu même de Mgr Gignoux, le digne et pieux abbé Claverie, et qui compte aujourd'hui plus de 800,000 associés.

Dans la réunion qui a clôturé le congrès des cercles catholiques d'ouvriers à Paris, M. le capitaine comte de Mun a donné un détail qu'il importe de signaler : cette année, 400 élèves de Saint-Cyr ont fait leurs Pâques à l'Ecole militaire de Saint-Cyr. Cet admirable résultat, a-t-il dit, est dû en partie à l'éducation des RR. PP. Jésuites et à l'esprit chrétien dont sont animés les officiers qui dirigent l'Ecole.

Le général de Cathelineau, lisons-nous dans l'*Echo religieux des Pyrénées*, visite en ce moment les villes du Midi, où il propage la pensée d'un pèlerinage général à Notre-Dame de Lourdes. Les catholiques saluent partout ce noble caractère et l'écoutent avec une religieuse attention. Le général, dans une allocution prononcée à Toulouse, a dit : « Battus, non par les « Prussiens, mais par le manque de foi, nous ne pouvons plus « nous appeler France, parce que la France doit être toujours « la première des nations, et elle ne le sera plus jusqu'à ce « qu'elle ait reconquis ses provinces perdues. Jusqu'à ce mo- « ment, le cœur plein de tristesse, nous ne pouvons l'appeler « que le pays.

« Le peuple, flatté et égaré par une certaine presse, ne sait « pas ce qu'il est. Il est le cœur de la France, mais il n'en est « pas la tête.

« Un paysan a battu soixante mille hommes. Savez-vous pour- « quoi? parce qu'il avait Dieu avec lui. Il ne rougissait pas de « la religion, et ses armes à lui étaient un Sacré-Cœur sur la « poitrine et un chapelet à la main. Ce paysan s'appelait Ca-

« thelineau, c'était mon père. Et moi aussi, j'ai mon chapelet « (le montrant); il y manque la croix; savez-vous pourquoi? « Ce chapelet appartient à mon fils, qui s'était enrôlé dans les « zouaves pontificaux; il le portait toujours sur lui; lorsqu'il « fut blessé, une balle lui traversa le corps et emporta la croix « de son chapelet; tout le monde le croyait perdu, mais Dieu « le rendit en même temps à son père et à son pays. »

Mgr l'archevêque de Bourges vient d'avoir la douleur de perdre sa mère. C'est le jeudi, 16 avril, que la princesse de la Tour-d'Auvergne est décédée en son hôtel, boulevard des Invalides. Dans un âge assez avancé, la princesse de La Tour-d'Auvergne avait conservé une force d'âme et une vigueur d'esprit qui, dans la pensée de ses amis, éloignaient pour longtemps encore ce douloureux événement. Elle fut, dans toute l'acception du mot, le modèle de la femme forte, telle que l'Ecriture nous la peint. Ce qu'était l'éducation dans ses mains, c'est ce que proclament les fils qu'elle a élevés pour l'Eglise, pour le gouvernement et pour l'armée.

Les plus alarmantes nouvelles sont arrivées à Paris sur la santé de Mgr Bravard, évêque de Coutances. Arrivé vendredi dernier chez Mgr l'archevêque de Sens, le vénérable prélat a été frappé dans la nuit d'une congestion cérébrale. Le mal a paru céder le dimanche, mais il s'est ensuite aggravé. Lundi matin, les derniers sacrements ont été administrés au Prélat, qui a reçu la bénédiction du Saint-Père. Les médecins craignent une issue fatale.

LE 12 AVRIL AU VATICAN.

Le 12 avril rappelle aux Romains deux grands événements : le premier est le retour de Pie IX à Rome après son exil de Gaëte ; le second est la préservation providentielle de ses jours lors de l'accident arrivé dans l'église de Sainte-Agnès.

La veille, 11 avril, les élèves de la Propagande, au nombre

de quatre-vingt-dix, ont été présentés au Saint-Père par le cardinal Franchi. A l'Adresse lue par l'un d'eux, Pie IX a répondu :

« Vous avez bien raison de dire que les rues de Sion pleu-« rent, et qu'elle-même est accablée d'amertume et couverte « d'ignominie. Mais vous donnez au Pape pendant ces jours « d'épreuve de grandes consolations par votre piété, votre ap-« plication. Rappelez-vous que vous êtes des instruments qui « doivent servir à sanctifier vos familles et vos pays après vous « êtes sanctifiés vous-mêmes, et que vous êtes appelés à aider « et à consoler celui qui guide la barque de Pierre et qui a été « choisi par Jésus-Christ pour être son Vicaire.

« Mes consolations sont toutes dans la sanctification des « âmes, c'est pourquoi je suis heureux de vous annoncer qu'il « y a de nombreuses conversions parmi les Arméniens schis-« matiques. Quant aux Arméniens fidèles, leur courage est « au-dessus de tout éloge. Les persécutions qu'ils souffrent ne « servent qu'à purifier leurs âmes et à accroître leur énergie. « Rien ne les ébranle, et ils restent fermes à leur poste sans « crainte et sans défaillance. Honneur à eux, et grâces leur en « soient rendues !

« Vous êtes venus pour me féliciter d'avoir été sauvé lors de « la chute de la salle à Sainte-Agnès. Vos prédécesseurs étaient « là, mais vous, vous n'y étiez pas, car vous n'étiez pas encore « nés. En ce grand jour, de même que sainte Agnès fut sauvée « par un ange, de même nous trouvâmes qui nous sauva du « péril.

« Mais ce n'était là qu'un danger de second ordre ; les grands « dangers sont ceux que courent les âmes et de ceux-là la « main de Dieu seule peut nous sauver. Voyez cette tapisserie « (et le Saint-Père indiquait une tapisserie représentant Notre-« Seigneur guérissant les malades et les paralytiques) ; elle « nous montre les malades guéris par Jésus-Christ qui sont « l'image des pécheurs guéris par la grâce.

« Les pécheurs sont des aveugles d'esprit, et pour guérir ces « aveugles un prodige plus grand est nécessaire, parce qu'il « est plus difficile de guérir les esprits que de sauver les corps. « Prions Dieu qu'il éclaire tous les aveugles, et qu'il daigne

« nous sauver des périls de l'âme. Pour vous, soyez sages,
« obéissants, vertueux, diligents, afin d'obtenir et de hâter par
« votre piété et vos vertus le triomphe de l'Église de Dieu. »

Le 12, le Conseil supérieur de toutes les sociétés catholiques de Rome a été reçu à son tour, et Pie IX a répondu à l'Adresse qui lui était présentée (1) :

« Il y a peu de jours qu'en ce lieu même je me tournais vers « Dieu et implorais de lui seul la paix, l'ordre, la tranquillité, « parce que je vois bien l'impossibilité de les obtenir de ces « hommes qui, mis à même de concourir à ces biens, s'y refu- « sent, soit à cause de l'orgueil dont ils sont dominés, soit à « cause de la faiblesse qui les abat, et me montrent ouverte- « ment leurs dispositions contraires. Absorbé par ces pensées, « je m'écriais dans l'excès de mon affliction : *Ego dixi in* « *excessu meo : Omnis homo mendax.*

« Et de fait, une partie de ces hommes est agitée de fureurs « infernales, une autre partie dément par les faits les paroles « moins dures qui sortent de leur bouche.

« Il est inutile de parler des premiers, car les spoliations in- « justes, les exils violents, les dures captivités et leur obstina- « tion perfide dans ces voies, parlent pour eux. Le mensonge « et la calomnie précèdent d'ailleurs, accompagnent et suivent « toute la masse de ces hommes acharnés à bouleverser la « société.

« Parlant des seconds, je dirai qu'ils promettent, ne font « rien et ne peuvent tenir leur parole. En effet, on avait promis « à la religion catholique protection, prééminence et liberté « exclusive. Mensonge. Il est permis à quiconque d'ériger des « chaires de pestilence, de blasphémer Dieu et la foi et de dif- « famer ses ministres. On avait promis des garanties. Men- « songe. Le vice est garanti, mais non pas ceux qui crient con- « tre le vice : ils sont au contraire livrés aux insultes de la « presse et de la parole. On avait promis la liberté à l'Eglise. « Mensonge. En effet, on ment chaque jour à sa promesse en « dépouillant cette Eglise lambeau par lambeau, en employant

(1) Traduction de l'*Univers*.

« la lime sourde qui consume plus lentement, en détruisant « dans un mois ce que des ennemis enragés détruiraient en un « jour ; et tous imitent les bourreaux qui se partagèrent sur le « Golgotha les vêtements du Rédempteur divin. Puis ce sys- « tème de conduite est escorté de sophismes à l'aide desquels « on veut appeler légitime une usurpation sacrilége.

« Cependant la violence des faits arrache des lamentations à « la multitude des bons, fait verser des larmes aux opprimés « et parvient à produire quelque défection, en poussant à mal « faire certains qui devraient servir d'exemplaires de vertu et « donner plus que les autres des preuves de constance dans le « bien et dans l'union à Dieu.

« Mais ce qu'il y a de plus douloureux, c'est l'apathie dans « laquelle s'endorment tous ceux qui devraient et pourraient « apporter quelque soulagement, et qui, cédant à la terreur, se « font complices actifs du bouleversement général dans lequel « ils seront eux-mêmes emportés.

« Quant à vous, votre présence et votre discours rappellent « aujourd'hui deux événements qui s'accomplirent à peu d'an- « nées de distance : le fait de Sainte-Agnès et mon retour dans « la capitale du catholicisme et dans les territoires de l'Eglise. « Dans le premier événement, Dieu seul opéra le prodige ; dans « le second, il voulut employer le concours des hommes, et il « pourrait bien le répéter maintenant; sans aucun doute ; il « pourrait se servir de la main des hommes pour détruire ce « que la masse sectaire et maçonnique a cherché à relever.

« Et je réponds qu'il est peut-être dans l'ordre de la divine « Providence de permettre le mal actuel, lequel, tout en puri- « fiant la société catholique à tous les degrés, ranime l'esprit « de foi qui languissait en bien des lieux et en d'autres semblait « éteint.

« Dieu juge que le moment n'est pas encore venu de pousser « la volonté de certains hommes, d'autant que la volonté des « hommes dont je parle n'est plus libre. Elle n'est plus libre « parce qu'elle est menacée par des conseillers féroces. Si ceux- « ci cessaient de pousser, de menacer, d'imposer, peut-être les « hommes dont je parle se résoudraient-ils à un parti moins « mauvais ; mais les voilà forcés de s'écrier : *Video meliora*

« *proboque* ; et, en attendant, l'hydre venimeuse, échappée des « plus noires cavernes de l'enfer, les force de prononcer les « deux autres paroles : *Deteriora sequor.*

« Et nous? Redoublons notre confiance sans faiblir, et, le- « vant les yeux, attendons tout de l'aide de Dieu. Que si le pro- « phète Daniel fut exaucé parce qu'il fut reconnu homme de « désirs, espérons, oui, que nous serons exaucés aussi, parce « que nous désirons la gloire de Dieu, le bien des âmes, la « sanctification des familles et le bon exemple dans le peuple.

« Et si David fugitif, poursuivi à mort il y a trois mille ans, « se confiait en Dieu, pourquoi ne devrions-nous pas à plus « forte raison avoir confiance, puisque nous avons vu déjà « les effets de son amour infini pour nous dans son incarnation, « dans sa vie, dans sa mort? *In te Domine speravi, non con-* « *fundar in æternum.*

« A cette confiance unissons donc le prix du sang précieux « de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et ainsi nous pourrons avec « fondement espérer que viendront enfin les jours de la miséri- « corde et de l'amour de Dieu. En attendant je lève les mains « et je vous bénis, afin que vous rentriez chez vous, riches des « faveurs célestes.

« Que cette bénédiction vous donne un courage capable d'ac- « croître votre espérance, de ne jamais craindre les méchants, « et d'être toujours unis à Notre-Seigneur Jésus-Christ, afin « qu'il vous protége en cette vie, et que, recueillis par lui au « jour de la mort, vous puissiez le louer dans le ciel, pendant « l'éternité des siècles. »

LA PERSÉCUTION AU BRÉSIL (1).

Rio de Janeiro, 8 mars 1874.

C'est le 21 février que la Cour suprême de justice du Brésil, réunie en session publique, a condamné Mgr Vital Gonçalves de Oliveira, évêque d'Olinda, à quatre années de prison avec travaux forcés, parce qu'il n'a pas voulu lever l'interdit lancé

(1) Extrait d'une correspondance particulière du *Journal de Florence* avec quelques additions.

contre une confrérie qui se refusait à expulser de son sein les francs-maçons notoires et incorrigibles. Voici les détails :

Mgr Vital, à peine enfermé dans son cachot, avait rédigé un mémoire que les catholiques sont parvenus à faire publier; dans cet écrit le prisonnier rend compte de sa conduite et repousse l'accusation de *désobéissance* dont le tribunal le chargeait, et il explique que ne pouvant répondre à des juges incompétents il parle pour faire connaître la vérité à ses ouailles qui, voyant leur évêque traîné devant un tribunal auquel il refuse de répondre, pourraient en prendre scandale. Un des juges qui devaient composer la cour demanda qu'on désignât d'office un défenseur à cet évêque qui ne se défendait ni par lui-même ni par d'autres. Cette proposition fut rejetée, mais on admit que si un avocat se présentait bénévolement pour plaider en faveur du prisonnier on ne le repousserait pas.

Sur ces entrefaites on intima à Mgr Vital qu'il eût à comparaître le 18 devant la haute Cour suprême de justice pour assister à l'ouverture du procès qui devait se juger le 21. Au jour dit, Mgr de Lacerda, évêque de Rio de Janeiro, se rendit avec sa voiture à la prison de l'arsenal et accompagna le confesseur de la foi dans la salle des séances. Le prétoire et les tribunes étaient remplies de monde de toutes les classes de la société, car jamais au Brésil on n'avait encore vu chose pareille. Mgr Vital portant la mosette prit place sur un siége qui lui avait été préparé; Mgr de Lacerda s'assit à côté de lui.

La séance fut ouverte par la lecture de l'acte d'accusation; cette lecture terminée, deux sénateurs, MM. Zacharias de Goes Vasconcellos, et Candido Mendes d'Almeida, présentèrent une demande pour être agréés comme défenseurs volontaires de Mgr d'Olinda. Ils furent acceptés, et prirent place aux côtés du vénérable accusé. Ces deux sénateurs sont réputés parmi les premiers jurisconsultes de l'Empire, et plus d'une fois ils ont pris courageusement au Sénat la parole pour défendre les droits de l'Eglise et de Mgr Vital.

Ensuite le procureur de la loi demanda qu'un des juges de la Cour suprême, M. Figueira de Mello, fût répudié parce qu'il avait déjà manifesté son opinion favorable à l'accusé dans un discours prononcé au Sénat. L'honorable sénateur protesta,

déclarant qu'il n'avait jamais exprimé son opinion sur le fait pour lequel Mgr Vital allait être jugé. Ce nonobstant, M. Figueira fut répudié. Mais on se garda bien de répudier les autres juges qui, en leur qualité de francs-maçons notoires, s'étaient en maintes circonstances déclarés ouvertement hostiles à l'évêque accusé.

A la suite de ce premier incident, un des défenseurs, M. le sénateur Candido Mendes, demanda s'il lui était permis à lui et à son collègue d'user de la faculté qu'accorde la loi brésilienne d'exclure quelques juges. Les membres du tribunal répondirent qu'il appartenait au président de décider la question. Le président se prononça pour l'affirmative, et personne ne réclama. Alors M. Mendes demanda l'exclusion de M. Valdilaro. Celui-ci, piqué au vif, se leva avec impétuosité, et déclama contre l'injustice qu'on commettait envers lui, alléguant que par les services rendus depuis de longues années, il ne méritait pas cet affront. Malgré la décision déjà donnée, le président fit mettre la chose aux voix, et le sieur Valdilaro ne fut pas exclu. Le sénateur Zacharias parla contre l'illégalité de cette manière d'agir, mais ce fut en vain. Ces incidents mirent fin à la première séance. La seconde et dernière eut lieu le 21.

Le président, les juges, le procureur de la loi, les deux défenseurs étaient déjà à leur poste, les tribunes remplies de monde, lorsque Mgr l'évêque de Pernambuco (Olinda) fit son entrée dans le prétoire, accompagné par Mgr de Lacerda et par Mgr Miége, vicaire apostolique du Kansas, aux Etats-Unis, qui se trouvait ce jour-là de passage à Rio de Janeiro.

On commença la lecture du rapport sur la cause, après quoi la parole aurait dû être accordée à la défense. Il est évident que les juges se repentaient d'avoir admis les deux sénateurs catholiques pour plaider. Aussi, avant de leur accorder la parole, le procureur de la loi demanda qu'on la leur *refusât*, sous prétexte que Mgr Vital ne les avait pas nommés et qu'on devait par conséquent les considérer comme des *intrus*. Le président s'efforça bien de faire cesser le réquisitoire, disant que les défenseurs avaient été légalement agréés ; mais le procureur devenait de plus en plus furibond et menaça même d'abandonner le tribunal. Le président, à son tour, menaça de faire appel à

la force et cet incident scandaleux n'eut pas d'autre suite.

La parole fut accordée au sénateur Zacharias, mais avec recommandation expresse d'être très-court dans sa défense. Celui-ci protesta d'abord contre le titre d'*intrus* que lui avait décerné le procureur de la loi, puis il démontra que même en admettant la compétence de la Cour suprême pour connaître de la présente cause, on ne peut condamner Mgr Vital, en vertu des articles de lois invoquées par l'accusateur.

Je viens de dire *en attendant la compétence de la Cour*, car les deux défenseurs étaient convenus entr'eux que le premier combattrait l'illégalité du procès, et le second l'incompétence du tribunal. La défense de M. le sénateur Zacharias consista donc en une réfutation légale de toutes les accusations et allégations produites qui mit en évidence toutes les contradictions de l'accusateur public. Il fut splendide de logique et d'éloquence.

Lorsque M. Zacharias eut fini sa plaidoirie, le second défenseur, le sénateur Candido Mendes, demanda la parole. Le président voulait la lui refuser, prétextant que la Cour suprême était suffisamment éclairée par le discours de M. Zacharias. Mais M. Candido Mendes, avec cette vigueur de raisonnement qui lui est propre, maintint son droit, et quoique avec peine il obtint d'être entendu. Le code brésilien à la main, il prouva à la Haute-Cour son incompétence pour juger le procès, et il termina sa harangue en faisant appel à la conscience des juges, les avertissant du compte sévère qu'ils devront rendre un jour au Juge suprême incorruptible et scrutateur des cœurs. La plaidoirie de M. Mendes, comme celle de M. Zacharias, fut souvent applaudie par les tribunes. Il y eut aussi des signes d'improbation, mais en bien petit nombre.

Après ces deux discours, le président déclara que le tribunal se retirait en séance secrète pour délibérer et donna ordre de ramener l'accusé dans sa prison. Celui-ci, au sortir du tribunal, fut l'objet d'une ovation unanime de la population ; de toutes parts retentissaient les cris de *Vive l'évêque d'Olinda* ! et *Vive l'évêque de Rio de Janeiro* !

Pendant tout le temps que durèrent les deux séances publiques, le calme de Mgr Vital fut prodigieux. Non-seulement il ne

prononça pas une seule parole, mais il ne manifesta aucun signe ni d'approbation ni d'improbation ou de ressentiment au milieu des incidents tumultueux et passionnés qui se produisirent.

Après deux longues heures de délibération secrète, les portes du tribunal s'ouvrirent, et en présence d'une foule immense qui était de nouveau accourue dans la salle, on recueillit les votes des 7 juges. Un vota pour le maximum de la peine, 16 années de travaux forcés; le second, M. le baron de Pirapama, vota pour la nullité du procès, déclarant que la Haute-Cour était incompétente en matière spirituelle ; mais comme on n'admit pas l'exception, M. le baron de Pirapama vota pour l'absolution de l'accusé, parcequ'il n'y a pas dans le code de peine prévue ni applicable pour le délit reproché. Les 5 autres juges votèrent pour la moyenne de la peine, 4 ans de travaux forcés. Le président s'étant levé déclara Mgr Vital Gonçales condamné à 4 ans de travaux forcés.

On vient de voir que Mgr Vital avait refusé de se défendre. Pour toute réponse à l'acte d'accusation du procureur de la couronne, il avait écrit ces trois mots de l'Evangile : *Jesus autem tacebat*, or Jésus se taisait. Il paraît que cette réponse produisit sur le tribunal suprême l'effet d'un coup de foudre. Le président pâlit en la lisant, dit un journal du pays, et les juges, comme consternés à cette lecture, baissèrent la tête et demeurèrent quelque temps sans parole et sans voix. Enfin, au bout de quelques minutes, le conseiller Chichorro rompit le silence en disant d'une voix rauque et suffoquée : *Il se compare au Christ* ! Tout rentra ensuite dans le plus profond silence. Après de plus longues réflexions, la même voix se fit de nouveau entendre pour dire : *En se comparant au Christ, il nous met, nous, sur le même rang que Pilate et Caïphe* !

Le conseiller Chichorro avait raison. Ce n'était pas l'illustre évêque, mais bien le cri de sa propre conscience, qui le forçait à se reconnaître ainsi dans la personne de ses deux juges iniques et abominables.

L'empereur du Brésil, qui semble avoir appris de singulières choses dans son récent voyage en Europe, croit s'être montré clément en commuant la peine des travaux forcés en une simple

détention : si la peine est moindre, l'injustice l'est-elle ? Mais le généreux confesseur du droit et de la vérité ne s'en plaindra pas ; il sait que l'Eglise triomphe par les épreuves, et déjà le réveil de la foi au Brésil est l'un des heureux effets de la persécution maçonnique qui y sévit.

LE BACCALAURÉAT ÈS-LETTRES.

On lit dans le *Journal officiel :*

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts,

Décrète :

Article premier. L'examen du baccalauréat ès-lettres comprend deux séries d'épreuves :

La première porte sur les lettres et sur les parties de l'histoire et de la géographie enseignées dans le cours des études classiques jusqu'à la rhétorique inclusivement ;

La deuxième porte sur la philosophie, sur les sciences et sur les parties de l'histoire et de la géographie enseignées dans la classe de philosophie, et sur les langues vivantes.

Art. 2. Nul ne peut, sauf le cas de dispense, se présenter à l'examen du baccalauréat ès-lettres, s'il n'est âgé de seize ans accomplis.

Les candidats âgés de moins de dix-neuf ans ne peuvent se présenter aux épreuves de la deuxième série qu'une année après avoir subi avec succès celles de la première série. Pourra compter pour une année l'intervalle compris entre la session de novembre et celle de juillet.

Le délai d'une année est réduit à trois mois pour les candidats âgés de plus de dix-neuf ans à la date des épreuves de la deuxième série.

Art. 3. La division des épreuves est obligatoire à dater de la session de novembre 1875 ; jusque-là elle est facultative et les candidats qui se présenteront à la première série des épreuves ne seront interrogés, en ce qui concerne l'histoire et la géographie, que sur les matières actuellement comprises dans le programme de rhétorique.

Le ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts,

Arrête :

Article premier. Une session extraordinaire pour la première série des épreuves du baccalauréat ès-lettres sera ouverte dans les facultés le 1er août 1874.

Le registre d'inscription sera ouvert du 10 au 25 juillet inclusivement.

Art. 2. L'épreuve écrite comprendra :

1° Une composition latine ;

2° Une version latine de la force de celles qu'on donne en rhétorique.

Les sujets et le texte de ces compositions sont choisis par le doyen de la faculté.

Art. 3. L'épreuve orale commence par l'explication à livre ouvert d'un auteur grec, d'un auteur latin et d'un auteur français, indiqués au candidat par le président du jury parmi les auteurs prescrits pour la classe de rhétorique des lycées. Le candidat doit d'ailleurs répondre aux questions de littérature et d'histoire qui se rattacheraient naturellement à cette explication.

Des questions prises dans les programmes officiels de l'enseignement de la classe de rhétorique sont ensuite adressées au candidat sur l'histoire et la géographie.

L'épreuve orale dure une demi-heure.

Art. 4. Les diverses épreuves sont partagées en trois sections, qui sont représentées par un nombre de suffrages déterminé comme il suit :

L'épreuve écrite, deux suffrages ;

Explication des auteurs, deux suffrages ;

Histoire et géographie, un suffrage.

Art. 5. Nul ne pourra se présenter à l'examen s'il n'est âgé de seize ans accomplis.

Des dispenses pourront être accordées par le ministre aux élèves de rhétorique sur le rapport motivé du recteur.

LES FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE

Les Frères des Ecoles chrétiennes sont maintenant connus de tout le monde : ils ont conquis leur célébrité par leur humilité même, on peut le dire, et aussi par le dévouement et le martyre. Mais il ne faudrait pas croire qu'ils sont les seuls à se consacrer à l'éducation et à l'instruction de l'enfance chrétienne. L'Eglise catholique est une mère féconde : il n'est pas de pays, pas de siècle où elle n'enfante quelqu'une de ces admirables congrégations qui attirent à elles les cœurs les plus généreux, et qui permettent ainsi à l'apostolat religieux de répondre à tous les besoins, de pénétrer partout, dans les plus humbles villages comme dans les villes les plus superbes. Tel est l'Institut des Frères de l'Instruction chrétienne, sur lequel l'attention vient d'être appelée à l'occasion du pèlerinage fait à Rome, aux fêtes de Pâques, par le Supérieur général, le Très-Révérend Frère Cyprien, en compagnie de Mgr l'évêque de Vannes et de Mgr Hillion, évêque du Cap-Haïtien.

Nous laissons le *Journal de Florence* raconter les entrevues du Frère Cyprien avec le Souverain-Pontife ; il y a là de charmants détails qu'il ne faut pas abréger, et qui feront connaître, à ceux qui ne les connaissaient pas encore, l'Institut dont nous parlons.

On sait, dit le *Journal de Florence*, que la maison-mère de cet Institut est établie à Ploërmel, dans le diocèse de Vannes. Depuis sa fondation aucun des supérieurs majeurs n'avait pu se rendre à Rome pour y déposer aux pieds du Chef de l'Eglise le témoignage de l'amour et de la soumission de tous les membres de la Congrégation, si ce n'est le père Deshayes, en 1824 : encore avait-il moins en vue l'Institut des Frères que celui des Filles de la Sagesse, dont il venait d'être nommé supérieur. Cependant il obtint de Léon XII pour les membres de la Congrégation trois indulgences plénières relatées dans les règles de l'Institut.

Comme les deux évêques de Vannes et du Cap-Haïtien, le T. R. Frère Cyprien a eu l'honneur d'être reçu par Sa Sainteté en audience particulière, et c'est avec un bonheur indicible qu'il a pu déposer aux pieds du vénérable prisonnier du Vatican

ses hommages, et l'expression de la piété filiale et de l'entier dévouement de tous les membres de sa Congrégation. Il nous dépeignait en ces termes la première impression qu'il reçut de la vue du Vicaire de Jésus-Christ : « Après avoir, disait-il, « traversé de vastes et magnifiques salles, où de nombreux « personnages attendaient la sortie du Saint-Père pour le saluer « à son passage, je fus introduit dans des appartements beau- « coup plus modestes et plus petits ; et ce ne fut pas sans sur- « prise que je m'y trouvai tout à coup en présence de Pie IX, « de cette auguste figure, la plus grande des temps modernes.

« Je vis un beau et gracieux vieillard auquel on donnerait à « peine soixante-dix ans. Sur ses traits resplendit une amabilité « si charmante, qu'auprès de son auguste personne, on oublie « un instant toutes les douleurs et les amertumes de la vie. »

Lorsque le Frère Cyprien entra dans le cabinet de Sa Sainteté, Pie IX était debout à son bureau. Il fit les trois génuflexions d'usage, et tomba aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ, en y déposant ses hommages et ceux de ses enfants. Le Saint-Père le releva aussitôt avec une bonté touchante et lui tendit la main ; puis Sa Sainteté lui parla avec une affabilité toute paternelle de son intéressant Institut.

— Vous êtes donc venu voir le Pape ? dit Pie IX avec un doux sourire.

— Oui, Très-Saint Père, répondit le Frère Cyprien avec émotion, et je le désirais depuis longtemps.

— Vous êtes, je crois de la Bretagne ?

— Oui, Très-Saint Père ; et les *zouaves bretons*, si dévoués à Votre Sainteté, sont sortis, pour la plupart de nos écoles.

— Oui ! oui ! reprit Pie IX d'une voix émue, je sais que vous faites beaucoup de bien dans les villes et dans les campagnes où vous dirigez des écoles.

Ici le Frère Cyprien parla à Sa Sainteté du fondateur de l'Institut, du vénérable abbé Jean de La Mennais, le frère du malheureux écrivain. « C'étaient, dit-il, deux hommes de gé- « nie, mais d'un génie bien différent. Si l'un avait le génie lit- « téraire, l'autre possédait au suprême degré le génie du bien, « des œuvres utiles, et par-dessus tout l'amour de l'Eglise.

— Oui ! oui ! répondit Pie IX, l'abbé Jean était bon, bien bon.

Puis Sa Sainteté ajouta tout à coup d'un ton significatif : « Ils n'étaient pas frères, en effet, moralement parlant, depuis « les égarements du trop célèbre écrivain. »

— Vous êtes, je crois, bien nombreux? reprit Sa Sainteté.

— Nous sommes près de quinze cents, Très-Saint Père ; nous dirigeons environ cinq cents écoles, et nous instruisons près de cent mille enfants et adultes, en France et dans les colonies.

— Bien, bien, ajouta Pie IX, croissez et multipliez et continuez à vous consacrer à l'éducation des enfants du peuple.

Le T. R. F. Supérieur présenta ensuite à Sa Sainteté, au nom de l'Institut, une somme de 5,000 francs pour le Denier de Saint-Pierre.

A cette vue, Pie IX surpris autant qu'ému dit avec vivacité : « Oh ! c'est trop ! c'est trop ; vos frères sont pauvres, et vous « n'avez pas le moyen de me donner une somme aussi considé« rable... Non, ajouta Sa Sainteté, vous ne pouvez vraiment « pas me donner cela.

— Ah ! Très-Saint Père, permettez-moi de vous supplier d'agréer cette aumône : nous la faisons de très-grand cœur, et nous n'avons qu'un regret, c'est de ne pouvoir pas donner davantage en ce moment ; mais j'espère bien que nous y reviendrons.

Le Frère Cyprien avait porté des crucifix, des chapelets et des médailles. Il pria le Souverain-Pontife de les bénir. Non-seulement Sa Sainteté s'y prêta volontiers ; mais elle daigna toucher de sa main ces objets, et tout particulièrement le crucifix que le Frère Supérieur portait sur lui.

Celui-ci tenait surtout à obtenir quelque faveur spéciale pour tous les membres de sa Congrégation ; et il avait à cet effet préparé une supplique dans laquelle il demandait pour lui et pour ses frères la Bénédiction apostolique, et une indulgence plénière *In articulo mortis*. Il avait déjà obtenu cette grâce de vive voix ; mais enhardi par la bonté du Souverain-Pontife, il la lui demanda par écrit.

— Très-volontiers, répondit Pie IX, donnez-moi votre supplique, j'y apposerai bien volontiers ma signature.

Sa Sainteté prit la supplique, la lut à haute voix, et la signa d'une main ferme, ce que le Frère Cyprien trouva très-surprenant, dans un âge si avancé.

Le T. R. Frère Cyprien sortit, ravi d'un pareil entretien et heureux du trésor de précieuses bénédictions et de faveurs spirituelles qu'il emportait pour son cher Institut.

Ce n'est pas d'ailleurs la seule occasion où le Supérieur général des Frères de l'Instruction chrétienne ait eu le bonheur de voir le Souverain-Pontife. Quelques jours après, il fut invité à l'accompagner dans sa promenade avec les Cardinaux et les Evêques.

Pie IX qui a, comme on le sait, une présence d'esprit et une mémoire étonnantes, le reconnut fort bien. Mgr Hillion ayant voulu rappeler à Sa Sainteté qui il était, le Saint-Père l'interrompit en disant avec un sourire : « Je sais : je l'ai reçu « en audience spéciale. » Et Sa Sainteté lui donnant sa main à baiser le bénit de nouveau.

Une autre fois il était présenté à Pie IX par Mgr de Vannes. En le voyant, Pie IX s'écria avec une bonté charmante : « *Ecco il nostro fratello! Voilà notre frère*, le supérieur général! »

— Oui, Très-Saint Père, dit Mgr de Vannes; et comme Votre Sainteté le sait, il a quinze cents frères sous sa direction.

Alors le Saint-Père, qui a souvent de soudaines inspirations, appliqua au supérieur des Frères de l'Instruction chrétienne ce passage de la Sainte Ecriture, en l'accompagnant d'un geste plein de majesté : — *Rectorem te fecerunt, nolli extolli et esto quasi unus ex illis.* Ils vous ont fait supérieur; n'en concevez point d'orgueil, et soyez comme l'un d'entre eux.

Grande et précieuse leçon qui ne fera qu'accroître dans le T. R. Frère Cyprien l'esprit d'humilité qui le distingue.

Cette fois encore Sa Sainteté bénit tendrement le supérieur des Frères et daigna lui accorder de nouvelles faveurs.

NOUVELLE RECULADE DE M. PILATTE.

Le 23 janvier 1874, M. Pilatte, rédacteur en chef de l'*Eglise libre*, publiait dans son journal l'entrefilets suivant :

« En 1662, le nonce délégué en Suisse recevait du Saint-Siége les

instructions suivantes : « Vous vous attacherez essentiellement à proscrire les livres *païens*, surtout la Bible, car c'est le livre qui nous a amené la tempête dans laquelle nous avons été presque engloutis. NOTRE ENSEIGNEMENT EST TRÈS-DIFFÉRENT DE L'ÉVANGILE **ET LUI EST PLUTOT OPPOSÉ**; VOILA POURQUOI IL FAUT SUPPRIMER LES EXEMPLAIRES DE LA BIBLE. »

Le 31 janvier 1874, les *Annales catholiques* sommèrent M. le Rédacteur en chef de l'*Eglise libre* ou de *prouver* ce qu'il avançait, ou de reconnaître qu'il s'était trompé.

Les *Annales catholiques* renouvelèrent cette sommation plusieurs fois.

Silence complet de M. Pilatte, qui restait plus muet qu'un poisson.

Enfin, le 3 avril 1874, jour du Vendredi-Saint, où a été prononcée cette parole : *Quid est Veritas*, et où celui qui l'avait prononcé laissa conduire à la mort Celui qui est la Vérité, l'*Eglise libre* nous apporta une réponse d'un pasteur de Genève, M. Louis Rœhrich, disant à M. Pilatte : « A la réserve d'un mot mal traduit, « la citation incriminée est au fond parfaitement authentique. »

Et M. le pasteur de Genève, dont nous avons reproduit intégralement la réponse, avouait qu'on avait tort de mettre *païens* au lieu d'*hérétiques*, et que la *tempête* dont il est question dans l'entrefilets se trouvait dans une consultation faite par trois évêques en 1553, non dans les instructions données au nonce en 1662. Il nous apprennent, d'ailleurs, ce que nous savions parfaitement, que l'Eglise proscrivait les Bibles protestantes, dont on connaît les mutilations et les traductions très-libres.

Mais du point capital, de ces paroles mises dans les instructions au nonce en 1662 : *Notre enseignement est très-différent de l'Evangile et lui est plutôt opposé,* pas un mot; M. le pasteur de Genève trouve donc ce texte parfaitement authentique : quelle maladresse à lui de ne pas prouver cette authenticité!

Nous avons donc dit, dans notre numéro du 11 avril, que M. Pilatte avait parlé ou plutôt fait parler sans répondre, que la preuve de sa calomnieuse assertion restait toujours à faire, et lui faisant connaître l'esprit de l'Eglise catholique sur les traductions de la Bible, nous lui avons donné un conseil qu'il n'a pas suivi, selon nos prévisions.

Par la même occasion nous avons montré à nos lecteurs comment on écrit l'histoire dans l'*Eglise libre*, en rapportant ce qui est dit

dans ce journal du *Rosier de Marie* et de la condamnation de l'évêque d'Olinda.

En résumé : M. Pilatte était convaincu de n'avoir pas prouvé ce qu'il avançait au sujet des instructions données au nonce en 1662, et, par conséquent, toujours mis en demeure de *prouver* ou de *se rétracter*.

Voici la réponse de M. Pilatte, telle que nous la trouvons dans le numéro de l'*Eglise libre* du 17 avril ; nous la donnons *in extenso*, selon notre habitude, qui peut paraître *injurieuse* à M. Pilatte, mais qui nous paraît d'une loyale et franche polémique :

« Un homme content, c'est M. Chantrel, le rédacteur des *Annales catholiques*. « M. PILATTE A PARLÉ ! » s'écrie-t-il, à propos de la réponse aux *Annales* parue dans notre numéro du 3 avril courant. Et sous ce titre jubilant il lâche (infortunés lecteurs !) les écluses de sa prose ! Cela coule, coule, coule, onze mortelles pages durant, et compactes! en sept points numérotés avec un sous-titre pour chacun, le tout émaillé de ces bonnes petites injures dont les papistes sont toujours prodigues envers les hérétiques !

« Nous nous félicitons d'avoir procuré à M. Chantrel le soulagement qu'il a éprouvé à nous répondre. Sa prose, qui nous paraît légère, lui pesait ; l'en voilà délivré. Quand nous aurons le loisir et la place, nous en dirons quelque chose. Ce sera pour lui l'occasion d'un nouveau soulagement, car il ne manquera pas de nous prendre pour texte d'une nouvelle diatribe en sept points.

« Heureux temps que le nôtre, après tout, puisque ceux qui nous faisaient brûler autrefois doivent se contenter aujourd'hui de nous injurier ! »

C'est tout ;

Mais cela ne prouve pas qu'un Pape ait dit que l'*enseignement du Saint-Siége est opposé à celui de l'Evangile.*

M. Pilatte cherche en vain à faire prendre le change : dire qu'on lui prodigue les injures, sans les montrer à ses lecteurs qui connaîtraient mieux les papistes, se féliciter qu'on ne brûle plus les hérétiques, comme Calvin s'en passait autrefois la fantaisie ; tout cela n'est pas prouver qu'un Pape ait écrit ces mots dans un document officiel : **NOTRE ENSEIGNEMENT EST TRÈS-DIFFÉRENT DE L'ÉVANGILE ET LUI EST PLUTOT OPPOSÉ.**

Mais tout serait là pour les protestants, si on pouvait le

prouver ; qu'est-ce donc que M. Pilatte veut qu'on pense de lui, lorsque, ayant un tel argument sous la main contre les *papistes*, il néglige d'en montrer que la base en est authentique?

Que veut-il qu'on pense, si, ne pouvant faire cette preuve, il n'a pas la loyauté de l'avouer?

Que doivent croire les lecteurs de l'*Eglise libre?* Que les *Annales catholiques* ne savent qu'injurier le malheureux M. Pilatte, et que les *papistes* brûleraient bien volontiers cet habile rédacteur, s'ils le pouvaient.

Cependant M. Pilatte fait une promesse :

Quand nous en aurons le loisir et la place, nous en dirons quelque chose (de la réponse des *Annales*).

Nous savons ce que vaut cette promesse : il y a deux ans, M. Pilatte nous l'avait faite dans une lettre privée; le loisir et la place lui ont toujours manqué. Il en sera de même cette fois. M. Pilatte a toujours le loisir et la place de calomnier l'Eglise, les Papes et les catholiques ; il n'a jamais le loisir et la place de prouver ses calomnies ou de reconnaître ses erreurs.

Ah ! M. Pilatte est un homme bien occupé et bien à l'étroit! Plaignons-le.

Encore un mot. Le nom de M. Pilatte se trouve dans un rapport présenté à l'Assemblée nationale sur un projet de loi relatif à la liberté des cultes. On voit, dans ce rapport, que M. Pilatte désire une plus grande liberté pour les prédicateurs protestants, dont il lui déplaît de voir la parole quelquefois gênée. Nous comprenons que les hommes qui ont une conviction désirent pouvoir la faire passer dans d'autres esprits ; mais est-ce une conviction bien assise que celle qui recule toujours devant une polémique sérieuse, qui refuse de prouver ce qu'elle avance, et qui tient soigneusement sous le boisseau les réponses qu'on lui fait? Si la liberté, pour les protestants, n'avait d'autre but que de leur permettre de calomnier l'Eglise catholique sans fournir les preuves et sans faire connaître les justifications de ceux qu'ils accusent, la liberté qu'ils demandent ne serait que licence. La manière dont M. Pilatte conduit les polémiques dans son journal, son refus obstiné de prouver, sa persistance à accuser, sont, en ce moment, des maladresses d'autant plus grandes qu'il demande la liberté.

Autrefois, on disait : *Qu'est-ce que la vérité?* et l'on se lavait les mains et on laissait crucifier le Juste ; aujourd'hui on lance une grosse calomnie, et, quand la preuve est demandée, on fait une pirouette, et l'on dit : *Nous nous occuperons de cela quand nous en aurons le loisir et la place.*

La différence n'est pas grande. J. CHANTREL.

MISSION HISTORIQUE DE LA FRANCE.

(Suite. — V. Les numéros du 22 et du 29 novembre, du 27 décembre 1873 et du 3 janvier 1874.)

V

Les successeurs de Clovis.

Malgré l'action réelle exercée par l'Eglise sur les mœurs farouches des Francs, le glaive homicide de Clovis ne sortait pas de sa maison. Deux cents ans de luttes fratricides et de guerres impies suivirent son règne, et la Gaule vit avec terreur des princes égorger les fils de leurs frères. On vit des rois et des enfants de roi périr sous le poignard de Frédégonde et des bandes armées descendre en Bourgogne et en Auvergne, renversant les églises et les monastères, et emmenant des multitudes de captifs, destinés à être vendus dans les marchés du Nord.

L'épiscopat, loin de méconnaître les vices des Francs, en fit la dure expérience ; mais il connut aussi leur mission, et ne s'effraya pas de tout ce qu'il lui faudrait endurer de travaux et d'humiliations pour tirer de ce peuple violent et emporté tout ce que la Providence en voulait faire. Il pouvait dire de lui ce que saint Remy disait de Clovis : « On doit pardonner beaucoup à celui qui s'est fait le propagateur de la Foi et le sauveur des provinces. » Il ne faut donc pas s'étonner de voir les saints, les évêques et les moines fréquenter le palais de ces princes mérovingiens, teints du sang de leurs proches. Leur sagesse prudente entretint les lueurs de la foi chrétienne dans ces cœurs égarés, et éclaira les ténèbres sanglantes de ce siècle. L'Eglise n'exigea point de ces populations à demi barbares tout ce qu'elle devait demander à des temps meilleurs : sans laisser fléchir ses règles immuables, volontiers elle admettait au baptême ces turbulents catéchumènes, parce qu'elle n'ignorait pas

ce qu'ils avaient à étouffer d'instincts pervers pour se rendre dignes d'une telle faveur. Les Francs de Clovis ne se trouvèrent pas, en sortant du baptistère de Reims, subitement transformés en d'autres hommes. Mais si leur mission semble se perdre de vue au milieu des perpétuels partages de territoire entre les princes et des rivalités sanglantes qui, dans les royaumes de Neustrie et d'Austrasie, suivirent la mort du fondateur de la monarchie franque, il est facile du moins d'y suivre la trace des progrès de la foi.

En 554, Childebert Ier ordonne la destruction de toutes les idoles que les attardés du paganisme érigeaient encore sur leurs domaines. Peu de temps après, Clotaire Ier prescrit et sanctionne l'observation des commandements de Dieu, proclame l'indépendance de l'Eglise et confie aux évêques la surveillance de l'administration de la justice. Une nouvelle ère de sécurité et de justice chrétienne semble s'ouvrir avec le règne de Dagobert Ier. Respecté au dedans, admiré au dehors, ce souverain fait corriger et traduire en latin les coutumes diverses de ses peuples, et fonde ainsi les premières législations modernes. Il donne à la cour des rois francs un éclat qu'elle n'avait jamais connu. Tandis que saint Eloi embellit de ses ouvrages précieux la demeure royale, saint Arnoul et saint Ouen éclairent le monarque de leurs sages conseils ; et les ambassadeurs étrangers qui le visitent admirent en lui le Salomon du Nord. La mémoire de ce prince, restée toujours chère au peuple français, est encore populaire après plus de douze siècles. C'est le dernier Mérovingien dont le règne ait eu quelque éclat : après lui, s'ouvre la liste déshonorée des rois fainéants. L'exemple funeste de cette royauté déchue entraîne les grands dans une même inertie : dès ce moment, les leudes neustriens préférèrent à une vie de combats et de fatigues les délices amollissantes et le luxe énervant qu'on trouvait encore dans les villas gallo-romaines ; et les conquérants venus de la Germanie sont vaincus à leur tour par cette civilisation corruptrice qui avait vaincu les Gaulois.

Disséminés entre la Somme et la Loire, dans des régions populeuses et épargnées par les invasions, les Francs de Neustrie, captivés par la fécondité du sol et les douceurs de ce pre-

mier repos qui suit la victoire, s'amollirent, comme autrefois les Carthaginois, dans cette nouvelle Capoue; et leurs chefs à demi-barbares introduisirent les pratiques d'étiquette et de chancellerie romaine dans leurs cours de Soissons, d'Orléans et de Paris. Cette dernière ville, à moitié romaine depuis le séjour qu'y fit Julien, devint insensiblement la résidence préférée de nos rois. Ils y habitèrent le vieux palais bâti par le gouverneur byzantin, trônèrent comme lui sur une chaise curule, et créèrent autour d'eux des référendaires, des comtes et des clarissimes. Plusieurs même, comme Chilpéric s'appliquèrent à l'étude des lettres romaines et dictèrent des vers latins, à l'exemple de Néron, bâtirent des cirques et donnèrent des jeux publics. La société antique parut sortir de ses ruines et reprendre possession de la Gaule; et le poëte Fortunat, le contemporain de sainte Radegonde et son hôte à Poitiers, célèbre dans ses vers la résurrection, à laquelle il paraît croire, du siècle de Tibulle et d'Horace.

Tel fut l'ascendant de ce génie latin qui sut dompter les mœurs germaines, maîtriser la langue et la législation de ces tribus barbares, et finit par constituer la France en y enracinant le christianisme, par les efforts réunis de l'épiscopat gallo-romain qui, continuant la pensée des Remy de Reims, des Avitus de Vienne, des Grégoire de Tours, des Prétextat de Rouen et des Germain d'Auxerre, forma par ses conseils et sa politique sainte cette royauté religieuse dont il trouvait l'idéal dans la religion chrétienne. Les rois neustriens, à leur tour, entourèrent les évêques d'un appareil semblable à celui des préteurs et des proconsuls romains; ils leur conservèrent le caractère officiel qu'ils tenaient des lois édictées par Constantin, et traitèrent avec eux de puissance à puissance.

Il n'en fut pas de même en Austrasie : disséminés dans des villes moins populeuses et plus teutonnes, les évêques eurent moins d'influence sur une population toute germanique; et pourtant ils aimèrent d'un amour de prédilection cette seconde branche de la race franque; à la mollesse des Neustriens ils préférèrent la rudesse austrasienne, et comprirent que l'avenir appartenait à ces barbares plus grossiers, plus violents, mais plus capables d'énergie et de persévérance dans la défense de

l'Eglise, une fois qu'ils auraient embrassé sa cause. Et de fait, à partir de la bataille de Testry, en 687, la Neustrie, épuisée par une longue inaction, s'efface devant l'influence grandissante de l'Austrasie.

Demeurés entre la Somme et le Rhin, dans des régions continuellement foulées par l'invasion et voisines de la Germanie où ils se recrutent, les Francs d'Austrasie ont conservé plus que leurs frères de Neustrie les mœurs conquérantes du Germain. La bataille de Testry, gagnée par Pépin d'Héristal sur le faible Thierry III leur assure la prééminence ; et dès ce moment, les deux royaumes, réunis sous la souveraineté nominale des Mérovingiens, obéissent en réalité au vainqueur de Testry, à Pépin, qui va substituer à une dynastie en décadence une royauté nouvelle ; et cette royauté aura l'honneur de refouler à jamais de nos contrées l'islamisme, et donnera à l'Occident, en la personne de Charlemagne, le plus grand roi et le plus grand empereur que le monde ait encore vu.

Malgré sa puissance effective, Pépin n'osa pas s'emparer de la couronne, et Thierry III continua à régner sous le commandement de son vainqueur : vrai fantôme de roi, il présidait les assemblées du Champ de Mars, recevait les ambassadeurs des cours étrangères auxquels il livrait les réponses dictées par son maître, et vivait, le reste du temps, relégué dans sa villa de Maumaques, située entre Noyon et Compiègne.

La bataille de Testry, dont nous avons parlé, fut comme une dernière invasion des Francs de Germanie sur le territoire gaulois ; et cette fois le mouvement s'opéra sans violence, sans secousses, et comme par la seule force des choses. La haute intelligence politique que déploya le vainqueur y contribua puissamment : plein de générosité et de clémence, il pardonna à ceux des leudes neustriens qui lui avaient été opposés, indemnisa et enrichit celles des églises ou abbayes qui avaient souffert de la guerre, remit en honneur les convocations solennelles des champs de mai, toujours chères à la nation, réorganisa l'armée et réforma la législation franque en y introduisant dans une plus large mesure l'élément chrétien, qui eut pour résultat d'adoucir les mœurs en épurant les lois. En un mot, Pépin se montra digne de servir de transition entre l'ancienne dynastie,

devenue incapable de remplir la mission providentielle confiée à la nation, et cette dynastie carlovingienne qui devait porter si haut la gloire des Francs, en soumettant à l'Eglise des peuples nouveaux et en affermissant cette royauté temporelle des Pontifes romains, si nécessaire à l'indépendance et à la liberté de l'Eglise.

Malgré les qualités et le génie déployés par Pepin, malgré les sages réformes qu'il opéra, toutes les parties de la Gaule ne se soumirent pas immédiatement à l'heureux vainqueur. Les leudes bourguignons, qui ne considéraient le duc d'Austrasie que comme un égal, profitèrent de l'abaissement du pouvoir royal pour se rendre de fait, sinon pour se proclamer indépendants. L'Aquitaine surtout, qui n'avait jamais obéi qu'avec répugnance à une royauté étrangère, mit à profit l'effacement des princes mérovingiens pour rejeter la domination des ducs d'Austrasie, et n'entra dans le mouvement national qu'après une lutte longue et acharnée.

Chef de l'aristocratie austrasienne, maître en réalité de toutes les nations franques, Pépin d'Héristal fixa sa résidence à Cologne, d'où il pouvait facilement surveiller et contenir les tribus germaniques soumises à sa domination. Il étouffa, dans de longues et glorieuses expéditions, les révoltes successives des Frisons, des Saxons et des Suèves, et légua à ses fils cette activité indomptable qui devait amener sa postérité à la domination de tout l'Occident. En mourant, après vingt-sept années d'un règne auquel il n'a manqué que le nom, il légua la charge de maire du palais de Neustrie et la tutelle du jeune roi Dagobert III à son petit fils Théobald, sous la régence de son épouse Plectrude. Mais Charles, son fils naturel, se fit délivrer de la prison où le retenait le soupçon d'un crime; et, avec le secours de quelques leudes, il fut proclamé duc d'Austrasie et prince des Francs. La Neustrie voulut profiter de la mort de Pépin pour secouer le joug de l'Austrasie, et mit à la tête de ses armées le leude Rainfroy; mais Charles le vainquit à Vincy, près de Cambrai, en l'année 717. Dès lors, la suprématie austrasienne fut définitivement assurée. L'Aquitaine, soumise à l'autorité de son duc Eudes, et qui étendait sa domination de l'Océan aux Cévennes, des Pyrénées à la Loire, essaya bien

aussi de renverser cette maison d'Héristal qui menaçait d'envahir toute la Gaule ; mais une nouvelle victoire que Charles remporta près de Reims sur Eudes et Chilpéric réunis détruisit toutes ses espérances.

C'est ici qu'il faut admirer la grandeur du rôle de Charles : toujours armé, toujours bardé de fer, et la framée au poing, il passe sa vie entière à combattre les ennemis redoutables qui menacent sans cesse la sécurité, l'indépendance et l'intégrité de ce royaume des Francs dont les grandes destinées éveillent déjà la jalousie de vingt peuples : au nord et à l'orient, ce sont toutes les nations germaines, la Saxe, la Frise, la Souabe, la Bavière qui, impatientes du joug de l'Austrasie, dont elles sont tributaires, débordent nos frontières et nous menacent d'une invasion semblable à celle des Goths, des Vandales et des Huns. Charles lutte seul avec son armée contre toutes ces tribus germaniques : six fois il pénètre chez les Saxons, qu'il trouve plus faciles à détruire qu'à dompter. Il favorise de tout son pouvoir la prédication de l'Evangile chez ces peuples encore païens ; et son petit-fils, un autre Charles, aura la gloire de les soumettre définitivement au joug civilisateur de l'Eglise.

L'organisation militaire, si défectueuse alors chez les Francs, interdisait à Charles tout succès durable : il ne pouvait laisser aucune garnison dans les villes et les forteresses soumises, parce que ses soldats ne consentaient à le suivre que pour un temps très-court ; c'est pourtant avec des ressources si précaires qu'il va repousser victorieusement une des plus formidables invasions qui aient jamais menacé la patrie française et la foi chrétienne.

C'était le temps où la religion de Mahomet, mélange d'imposture, de fanatisme et de luxure, en lâchant la bride à toutes les passions, inspirait à ses sectateurs ce prosélytisme ardent qu'ont toutes les superstitions naissantes, lorsqu'elles prêchent l'amour des jouissances et des voluptés, avec la haine de tout ce qui est vrai, pur et austère. Des rivages de l'Afrique où ils dominaient, les Sarrasins se jetèrent sur l'Espagne, appelés, a-t-on dit, par une des factions qui déchiraient ce royaume, ou encore, comme on l'a insinué sans preuve, par la trahison du fameux comte Julien. La bataille qu'ils livrèrent près de Xérès,

en 711, aux Wisigoths, fit perdre la couronne et la vie à leur dernier roi, Rodrigue; et ainsi disparut cette grande monarchie gothique qui avait étendu, durant trois siècles, ses bienfaits, et surtout ses ravages, causés par l'hérésie arienne, sur la Gaule méridionale, l'Italie et l'Espagne : tant il est vrai que l'erreur, même armée de la plus haute puissance, n'a qu'un temps ! Les peuples catholiques seuls se maintiennent à travers les âges, parce qu'ils portent avec eux la vérité, qui est éternelle.

Quelques Goths cependant, pour échapper à la domination mulsulmane, se réfugièrent dans les montagnes des Asturies, sous la conduite de Pélage. Cet homme de cœur, issu de sang royal, et fils de Favila, duc de Cantabrie, les conduisit dans une grotte consacrée par la piété des siècles au culte de la Mère de Dieu. C'est là que le nouveau Machabée repoussa avec énergie les offres corruptrices de l'évêque intrus Oppa, doublement traitre à la cause nationale et chrétienne. Oppa fait signe aux soldats du Croissant qui le suivent : la bataille commence; et l'on voit le spectacle, qui s'est renouvelé bien rarement, d'une poignée de braves résistant couragement à une armée d'infidèles, et triomphant de la force impie à force de foi et d'héroïsme. Pélage, proclamé roi par ses intrépides compagnons d'armes, fonda ainsi, sans autres ressources que son patriotisme agrandi par la foi, ce royaume de Galice d'où sortira, après huit siècles de combats, cette généreuse nation espagnole qui, née sur les champs de bataille du sacrifice, deviendra le peuple catholique par excellence, et conquerra, un jour, en récompense de ses travaux tant de fois séculaires, un monde nouveau qu'elle gagnera à cette foi du Christ à qui elle doit sa naissance, sa conservation et la gloire de ses plus beaux âges.

De l'Espagne, les soldats de Mahomet passèrent dans lès Gaules. Déjà maîtres de l'Asie, de l'Egypte, de l'Afrique et de l'Espagne, ils espéraient dominer le monde entier; et de fait, s'ils se fussent rendus maîtres de notre patrie, rien ne pouvait plus leur résister : ni l'Italie que se disputaient les Grecs et les Lombards, ni la Germanie que trop d'intérêts rivaux empêchaient de s'unir, ni la Grèce toujours divisée contre elle-même. Le moment était solennel : il s'agissait de savoir si la

force brutale dominerait le monde, si l'Eglise de Jésus-Christ allait disparaître après avoir brillé un instant comme toutes les sectes, si la foi chrétienne et la raison elle-même allaient abdiquer en présence du cimeterre, et si enfin le genre humain tout entier allait devenir ce que sont devenus sous l'action mahométane l'Afrique et l'Asie depuis douze siècles.

A.-J. MONIQUET, S. J.

(*A suivre.*)

L'ENSEIGNEMENT ÉPISCOPAL.

INSTRUCTIONS PASTORALES ET MANDEMENTS DE NN. SS. LES ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DE FRANCE, DE BELGIQUE, DE SUISSE ET D'ITALIE A L'OCCASION DU CARÊME DE 1874.

(Suite. — Voir les quatre numéros précédents).

Avignon. — Mgr Dubreil a écrit son mandement sur la *Charité*, bonne au pauvre, bonne au riche. Le Christ a beaucoup fait pour la dignité du pauvre ; il l'avait trouvé esclave, il lui a rendu sa place dans la famille humaine et une place privilégiée dans la famille chrétienne. Les richesses sont quelquefois funestes à celui qui les possède, elles deviennent malsaines et fiévreuses, pleines de tentatives et de désirs, pleines d'amertume quand elle les égare et les fait sortir de leur voie. La charité les y ramène, elle les touche avec la main du pauvre, elle y met les larmes de sa reconnaissance et elle les rend salutaires. « Vous dites que la religion s'en va, vous avez un moyen de la retenir, c'est de l'enchaîner dans le cœur des peuples par les doux liens de la charité, *funiculis charitatis.* »

Rennes. — Comme NN. SS. d'Avignon, de Lyon, de Bayeux, de La Rochelle et de Carcassonne, Mgr Saint-Marc s'occupe d'une question vitale : *La tentation des richesses*, contre laquelle Sa Grandeur cherche à prémunir ses diocésains, en démontrant que tous ne peuvent pas être riches, que les richesses ne font pas le bonheur et qu'elles sont un danger pour le salut. Dieu, dans sa providence, a voulu que les biens de la fortune, comme les autres biens de ce monde, fussent inégalement répartis ; et de même qu'il a donné aux uns les biens du

corps, aux autres ceux de l'esprit, de même il a voulu que les uns fussent pourvus des biens de la fortune et que les autres en fussent privés, afin que de cette inégalité même naquît la nécessité mutuelle de s'aider les uns les autres dans les différents besoins de la vie, et d'établir les liens sociaux, qui constituent l'essence même des sociétés humaines. De plus, le bonheur consistant dans la paix de l'âme et dans la satisfaction des désirs du cœur, il est certain que les richesses ne peuvent procurer ni l'un ni l'autre à celui qui les possède ; enfin, considérées au point de vue de la foi, elles sont un obstacle presque insurmontable pour arriver au ciel, parce qu'elles fournissent à la triple concupiscence les moyens de se satisfaire.

Lyon et Vienne. — S'il est pour la société humaine des époques de prospérité, il en est aussi d'épreuves et de privations, où le redoutable problème de la richesse et de la pauvreté se dresse devant tous les yeux et où il importe de le résoudre. Ce problème doit faire surtout l'objet des méditations des politiques et des sages. Mgr Ginoulhiac l'envisage à la lumière de l'Evangile et montre quel est *le riche qui se perd et le pauvre qui se sauve*, en commentant quelques versets du chapitre XVI de l'évangile de saint Luc. Le riche de l'Evangile était un homme fastueux, mais sans injustice, homme de bonne chère et de plaisir, mais sans débauche, indifférent pour la religion, mais sans impiété; un de ces hommes dont le monde admire la probité et dont il excuse aisément l'indifférence religieuse et l'oubli des pauvres. C'est là le riche qui se perd, leçon redoutable pour tous. Le pauvre qui se sauve est le pauvre qui est pauvre dans l'ordre de la Providence, qui n'est pas l'auteur de sa pauvreté, qui ne la simule pas, qui ne la doit pas à ses désordres, c'est celui qui, toujours soumis à l'ordre de Dieu, ne se laisse pas surprendre au murmure contre la Providence et se garde bien de l'accuser d'injustice ; celui qui est modéré dans ses désirs, respecte les droits de la propriété, qui estime assez sa position pour être soumis. La leçon de l'Evangile s'adresse à tous.

Bayeux et Lisieux. — Une des plaies profondes de nos sociétés modernes est l'*Antagonisme social*, l'hostilité des classes inférieures contre les classes supérieures, des pauvres contre les

riches. Son explication se trouve dans les doctrines sensualistes répandues à notre époque et substituées aux enseignements religieux, doctrines à la fois immorales et barbares, également destructices de la vertu et de la félicité, et qui feraient de l'homme, s'il les prenait pour règle, le plus méprisable et le plus misérable des êtres.

L'enseignement du christianisme peut seul faire cesser cet antagonisme. Si cet enseignement était la règle de notre conduite, si ses lois étaient observées, si les dimanches étaient sanctifiés, si les ambitions et les convoitises de toute espèce étaient apaisées, combien le nombre des pauvres serait diminué parmi nous! Et quant au petit nombre qui n'auraient pu échapper aux épreuves de l'indigence, le christianisme leur offre, dans les croyances religieuses, de puissantes consolations.

Carcassonne. — Mgr Leuillieux cherche dans les Livres saints les passages *sur la Richesse*, et pose la question des dangers auxquels sont exposés les riches. Il y a des richesses qui sont un don de Dieu ; mais autre chose est la possession des richesses, autre chose l'emploi que l'on en fait. Le riche qui se perd est le riche dur, voluptueux, vaniteux et superbe, dominé par l'égoïsme. Le riche qui se sauve est celui qui sait bien user de sa richesse, donne son superflu à ceux qui en ont besoin, s'occupe de bonnes œuvres qui le précéderont dans une autrevie.

La Rochelle et Saintes. — Ecrivant sur *les Riches et les pauvres*, Mgr Thomas se demande pourquoi les riches et les pauvres se traitent si souvent comme des frères ennemis? Comment rétablir l'équilibre entre les deux fractions de l'humanité? Pas d'autres moyens que la force ou la charité ; il faut enchaîner les volontés ou les purifier. A la religion seule il appartient de purifier les volontés ; en dehors d'elle on ne sait que les enchaîner. Le principe d'égalité chrétienne, c'est l'éminente dignité du riche et du pauvre. Ils sont tous deux représentants du Dieu sur la terre, de là leur premier devoir, le respect. Mgr l'évêque de la Rochelle développe successivement les motifs de réconciliation et de charité mutuelle, et décrit les devoirs des uns et des autres.

LÉON MARET,
Chanoine honoraire.

(*A suivre.*)

LES FRANCS-MAÇONS EN FRANCE

Nous avons donné la statistique de la franc-maçonnerie européenne ; nous avons plus d'une fois déjà montré tout ce que la religion a à redouter de cette secte antichrétienne que les Papes ont si justement condamnée, et qui se signale en ce moment par de tels actes de persécution en Allemagne, en Suisse, en Italie, au Brésil, partout où elle se trouve assez forte pour entraîner les gouvernements. *L'Assemblée nationale* a fourni, il y a quelques jours, en s'appuyant sur les documents les plus authentiques et sur les faits les plus incontestables, une statistique de la secte en France et un tableau résumé de l'action qu'elle a exercée parmi nous. Il y a là une leçon d'histoire aussi instructive qu'effrayante ; nous devons la reproduire. Nous citons :

Un remarquable écrivain de la démocratie la plus avancée, M. Louis Blanc, dans son introduction à l'*Histoire de la Révolution francaise*, n'hésite point à reconnaître que la franc-maçonnerie, importée d'Angleterre, en 1725, se trouvait avoir pris chez nous, en 1789, un immense développement.

« Répandue dans l'Europe entière, dit M. Louis Blanc, elle secondait le génie méditatif de l'Allemagne et agitait surtout la France. Par le seul fait des bases constitutives de son existence, elle tendait à décrier les institutions et les idées du monde extérieur qui l'enveloppait.

« Il est vrai que les doctrines apparentes de la franc-maçonnerie portaient soumission aux lois, observation des formes et des usages admis par la société du dehors, respect aux souverains. Il est vrai encore que réunis en des banquets, les maçons buvaient au roi dans les Etats monarchiques, et au magistrat suprême dans les républiques. Mais de semblables réserves, *commandées à la prudence* d'une association que menaçaient tant de gouvernements ombrageux, ne suffisaient pas pour annuler les influences *naturellement révolutionnaires*, quoiqu'en général pacifiques, de la franc-maçonnerie.

« D'un autre côté, l'ombre, le mystère, un serment terrible à prononcer ; un secret à apprendre, pour prix de mainte sinistre épreuve courageusement subie ; un secret à garder, sous

peine d'être voué à l'exécration et à la mort ; des signes et attouchemnnts particuliers auxquels les frères se reconnaissent aux deux bouts de la terre ; des cérémonies qui se rapportent à une histoire de meurtre et semblent couvrir des idées de vengeance : quoi de plus propre à former des conspirateurs?... »

Ce mystère, ce secret à apprendre et à garder, ces épreuves, ces signes et attouchements, ces cérémonies lugubres dont parle M. Louis Blanc, tout cela existe encore, et, par conséquent, il serait permis de dire que la conspiration n'a jamais cessé d'être permanente, si les révolutions accomplies depuis quatre-vingts ans et la catastrophe de 1871 n'en étaient les preuves trop nombreuses.

Nos historiens, accoutumés pour la plupart à se copier les uns les autres, n'ont point aperçu jusqu'ici que les personnages les plus connus dans le bouleversement politique et social de 1789 appartenaient presque tous à la franc-maçonnerie.

Philippe-Égalité, Mirabeau, Dumouriez, La Fayette, Dubois-Crancé, Rœderer, Lepelletier de Saint-Fargeau appartenaient à la loge de la *Candeur*. Bailly, Barrère, Guillotin, Danton, Garat, Brissot, Camille Desmoulins, Pétion, Marat, Hébert, Collot-d'Herbois, le chartreux Dom Gerle, sortirent de la loge des *Neuf-Sœurs*. L'abbé Sieyès faisait partie de celle des *Vingt-Deux*. Robespierre était rose-croix du chapitre d'Arras.

Le 6 mai 1789, quand Louis XVI fait son entrée dans la salle des Etats généraux, le franc-maçon Mirabeau, le montrant du doigt à ses voisins, murmure cette parole que l'histoire a recueillie : « Voilà la victime ! »

Le 16 juin, dans la séance de nuit, lorsque les Etats prirent le titre d'Assemblée nationale pour divorcer avec la royauté, le franc-maçon Sieyès proclame qu'il ne peut exister aucun *veto* entre le pouvoir royal et l'Assemblée qui va régénérer la France.

Le 20 juin, le franc-maçon Guillotin entraîne les députés dans la salle du Jeu de Paume, où le franc-maçon Bailly improvise le serment de la révolte.

Le 14 juillet, dans le jardin du Palais-Royal, le franc-maçon Camille Desmoulins jette à la foule le cri : « Aux armes ! » qui devient le signal du premier meurtre et du premier pillage.

Le 21 juin 1791, le franc-maçon La Fayette expédie le franc-maçon Pétion à Varennes, pour empoigner le roi fugitif, et se fait lui-même geôlier des Tuileries changées en maison d'arrêt.

Le 20 juin 1792, le même Pétion, maire de Paris, livre la famille royale aux outrages des hordes armées des faubourgs.

Le 10 août, nouvel assaut livré aux Tuileries : le franc-maçon Rœderer, sous prétexte de sauver la famille royale, la livre prisonnière à la Convention pleine de ses complices.

A la veille des journées de septembre, le franc-maçon Danton organise le massacre des suspects pendant que le franc-maçon Marat fait creuser un puits rue de la Tombe-Issoire pour enfouir dans les catacombes de Paris les cadavres des égorgés.

La veille du 21 janvier, le franc-maçon Garat signifie au roi martyr son arrêt de mort sans sursis.

Après le régicide, le franc-maçon Robespierre devient grand-maître de l'échafaud.

Voilà un aperçu du passé de la franc-maçonnerie.

On ne refait pas deux fois une si odieuse histoire. Nos mœurs se sont d'ailleurs adoucies, et nous ne croyons pas que la France se résignerait à subir une seconde fois pareille tragédie. Cependant la Commune de 1871 a failli nous y ramener.

On se souvient que le 28 avril, à l'Hôtel-de-Ville, le drapeau rouge de la Commune fut lié solennellement avec le drapeau de la franc-maçonnerie, et que le président de la députation des loges de Paris s'écria :

« Nous allons à Versailles nous adresser aux soldats ; s'ils nous écoutent, nous rentrerons à Paris avec la plus belle des victoires. S'ils tirent sur nous, nous appellerons à notre aide toutes les vengeances, et la maçonnerie de toutes les provinces suivra notre exemple. Nous combattrons tous ensemble pour le triomphe de la Commune ! »

Paris contient cent-neuf loges et l'état-major de ses principaux chefs, désigné, en langage maçonnique, sous le titre de Grand-Orient de France.

Déployez une carte, et projetez de Paris, centre du pouvoir

maçonnique, cinquante rayons sur les points ci-après notés du périmètre de la France. Prenant, par exemple Boulogne-sur-Mer pour point d'arrivée du premier rayon, dirigez les suivants sur :

Abbeville, Dieppe, Fécamp, le Havre, Caen, Brest, Rennes, Nantes, Saint-Nazaire, Napoléon-Vendée, Rochefort, Bordeaux, Bayonne, Pau, Tarbes, Saint-Girons, Perpignan, Narbonne, Béziers, Cette, Nîmes, Tarascon, Arles, Avignon, Marseille, la Ciotat, Toulon, Antibes, Grasse, Nice, Grenoble, Chambéry, Lyon, Annécy, Mâcon, Tournus, Autun, Dôle, Besançon, Montbéliard, Belfort, Mulhouse, Colmar, Strasbourg, Metz, Reims, Cambrai, Arras et Amiens.

Vous aurez ainsi tracé la circonférence de la franc-maçonnerie française dont voici les foyers ou loges par départements et localités :

Aisne : Château-Thierry, 1 loge.
Alpes-Maritimes : Nice, 2.
Ariége : Saint-Girons, 1.
Aube : Troyes, 1.
Aude : Carcassonne, 1; Lésignan, 1; Narbonne, 1.
Aveyron : Rodez, 1.
Bouches-du-Rhône : Marseille, 14; Aix, 3; Arles, 1; Tarascon, 1; La Ciotat, 1.
Calvados : Caen, 1.
Cantal : Aurillac, 1.
Charente : Angoulême, 2; Barbezieux, 1; Cognac, 1; Confolens, 1.
Charente-Inférieure : Rochefort, 2; Royans, 1; Saint-Jean-d'Angély, 1.
Côte-d'Or : Dijon, 1; Auxonne, 1.
Dordogne : Périgueux, 1; Eymet, 1.
Doubs : Besançon, 2; Montbéliard, 1.
Drôme : Valence, 2; Crest, 1; Romans, 1.
Eure : Vernon-sur-Seine, 1.
Eure-et-Loir : Dreux, 1.
Finistère : Brest, 2.

Gard : Nîmes, 2; Beaucaire, 1.

Garonne (Haute-) : Toulouse, 1.

Gers : Auch, 1; Condom, 1.

Gironde : Bordeaux, 12.

Hérault : Agde, 1; Bédarieux, 1; Béziers, 2; Cette, 1.

Ille-et-Vilaine ; Rennes, 2; Saint-Malo, 1.

Indre ; Issoudun, 1.

Indre-et-Loire : Tours. 1.

Isère : Grenoble, 1; Vienne, 2; Voiron, 1.

Jura : Dôle, 1.

Loir-et-Cher : Blois, 1.

Loire : Saint-Etienne, 1.

Loire-Inférieure : Nantes, 5; Saint-Nazaire, 1.

Loiret ; Orléans, 1.

Lot-et-Garonne : Agen, 1; Marmande, 1.

Maine-et-Loire : Angers, 1.

Marne : Reims, 1; Epernay, 1; Vitry-le-Français, 2.

Mayenne : Laval, 1.

Meurthe : Nancy, 1.

Nord : Cambrai, 1.

Oise : Senlis, 1.

Pas-de-Calais : Boulogne-sur-Mer, 1; Arras, 2.

Pyrénées (Basses-): Bayonne, 1; Pau, 1.

Pyrénées-Orientales : Perpignan, 6.

Rhin (Bas-): Strasbourg, 1.

Rhin (Haut-): Colmar, 1; Belfort, 1.

Rhône : Lyon, 15; Caluire, 1.

Saône (Haute-): Lure, 1.

Saône-et-Loire : Mâcon, 1; Autun, 1 ; Tournus, 1.

Sarthe : Le Mans, 2.

Savoie : Chambéry, 2.

Savoie (Haute-): Annecy, 2.

Seine-Inférieure : Rouen, 5; Dieppe, 1; Le Havre, 7; Fécamp, 1.

Seine-et-Oise : Versailles, 1; Dammartin, 1; Corbeil, 1; Longjumeau, 1; Pontoise, 1; Saint-Germain-en-Laye, 3; Argenteuil, 1; Monthléry, 1.

Somme : Amiens, 1; Abbeville, 2.

Tarn : Albi, 1; Gaillac, 1.
Tarn-et-Garonne : Montauban, 2; Caussade, 1.
Var : Toulon, 3; Grasse, 1; Antibes, 1.
Vaucluse : Avignon, 1.
Vendée : Napoléon-Vendée, 1.
Vienne (Haute-): Limoges, 1.
Vosges : Epinal, 1; Mirecourt, 1; Neufchâteau, 1.
Yonne : Joigny, 1; Sens, 1; Villeneuve-sur-Yonne, 1.
Algérie ; Alger, 2; Bone, 2; Oran, 2; Constantine, 2; Batna, 1; Philippeville, 1; Mascara, 1; Orléansville, 1; Tlemcem, 1; Mostaganem, 1.

Ainsi 62 départements français renferment plus de 300 foyers de propagande antichrétienne : de là partent les mots d'ordre qui poussent aux enterrements civils, et qui font une guerre acharnée à tout ce qui est religieux. Il y a là un immense danger contre lequel il est temps de réagir par les œuvres, par la propagande des bons livres et des bons journaux, par les associations animées d'un esprit chrétien, par l'enseignement, par tous les moyens, enfin, que fournissent le dévouement et la charité. Encore un peu, et il sera trop tard.

L'ÉGLISE RUSSE

SON PRÉSENT, SON AVENIR (1).

I

Si nous en croyons les théologiens russes, l'Eglise russe, avec son Tsar, réalise dans une certaine mesure cet idéal d'Eglise appuyée par un puissant souverain qui paraît à beaucoup de monde la situation la plus désirable. On connaît le mot du comte de Maistre sur le Saint-Empire romain, qui ne fut ni saint, ni empire, ni romain ; de fait l'histoire nous laisse dans le doute si cette institution a servi davantage à protéger l'Eglise

(1) Nous sommes heureux de pouvoir donner ici à nos lecteurs la primeur d'un excellent livre sur l'Eglise russe, que va publier le savant Barnabite dont les travaux sur cette Eglise ont été déjà remarqués dans le monde religieux (N. des *Ann. cath.*).

catholique ou bien à l'éprouver. Epreuves et protection, tout tourne, il est vrai, à l'avantage de ceux que Dieu aime; mais, certes, personne ne prendra sur soi de soutenir que, puisque les épreuves sont utiles à l'Eglise, il faut lui en procurer tout exprès. Voilà pourquoi, quels que puissent être, pour un temps plus ou moins long, les avantages probables de cette institution, il faut, si nous ne nous trompons, laisser à Dieu le soin de la raviver. Mais si tel est l'enseignement de l'histoire relativement à un Empereur gardien de la foi et protecteur de l'Église catholique, l'histoire condamne, avec une éloquence bien autrement puissante, l'étrange protection dont les Tsars ont couvert leur Église. Dans le *Règlement ecclésiastique* de Pierre le Grand, le Tsar est désigné comme « gardien de l'orthodoxie et de tout ce qui concerne le bon ordre dans la sainte Église. » Les successeurs de Pierre continuèrent à se déclarer investis de la même mission, et ce passage du *Règlement* fut aussi inséré dans le Code russe (1).

Être le gardien de l'orthodoxie et de tout ce qui concerne le bon ordre de la sainte Église, c'est là en effet le premier des devoirs d'un prince chrétien ; nous allons constater brièvement la façon dont les Tsars s'en sont acquittés.

Le lecteur, qui sans être rebuté par le sujet et la forme de cette Etude voudra bien s'imposer le travail de la parcourir jusqu'au bout, comprendra sans peine comment les protestants peuvent et doivent considérer Pierre Ier comme un des leurs. Les tendances protestantes du *Règlement* sont manifestes; le lecteur y remarquera aussi les précautions, toutes en faveur des protestants, prises pour la prédication de la parole divine. Les prêtres, les moines et les évêques de l'Église orthodoxe, traités comme ils l'étaient par Pierre, ne pouvaient guère paraître respectables. De même, la faveur publique accordée par Pierre aux protestants d'Allemagne, le cas infini qu'il en faisait, la confiance illimitée qu'il mettait en eux pour la civilisation de la Russie, et pour tout dire, le ridicule qu'il jetait sur les choses saintes dans ses infâmes orgies, tout cela ne paraîtra nullement

(1) *Le Règlement ecclésiastique de Pierre le Grand*, etc. publication de la Société bibliographique de Paris.

pouvoir se concilier avec le premier des devoirs d'un prince chrétien.

Dans les notes au *Règlement* nous avons aussi relevé, en plus d'un endroit, la façon dont Catherine II comprenait et exerçait sa mission de *chef de l'Église grecque*, ainsi qu'elle s'appelait elle-même en écrivant à Voltaire. Tout Russe sincèrement orthodoxe, en parcourant la correspondance de Catherine avec Voltaire, doit sentir le rouge lui monter au visage. Si les protestants peuvent revendiquer Pierre Ier comme un des leurs, les incrédules sont en droit d'en faire autant pour Catherine ; c'est bien leur gloire. Les passages de sa correspondance que nous rapporterons plus loin, nous la montrent se moquant des cérémonies et des *sacrements* de son Église ; si à cela on ajoute la faveur qu'elle accordait aux philosophes de l'Encyclopédie, le libre accès que leurs productions trouvaient à Saint-Pétersbourg, l'atmosphère d'impiété qu'elle faisait régner autour d'elle, enfin ses mœurs, expression si fidèle d'une âme incroyante, on ne trouvera pas excessive notre appréciation. Il eût été, en vérité, miraculeux que, sous une pareille tutelle, l'orthodoxie pût se conserver dans les âmes de ceux qui savaien lire, écrire et penser ; aussi l'incrédulité des hautes classes en Russie est l'héritage de Catherine II. Que si, d'un autre côté, elle montrait du zèle pour maintenir le bas peuple dans la foi, c'est qu'elle pensait de l'incrédulité populaire ce qu'elle pensait du désir de s'instruire chez le peuple. « Ce n'est pas pour les Russes, écrivait-elle au gouverneur de Moscou, que j'institue des écoles, c'est pour l'Europe, où il faut conserver notre rang dans l'opinion. Du jour où nos paysans auront le désir de s'instruire, ni vous ni moi ne resterions à nos places. »

Sous les successeurs de Catherine II, l'orthodoxie russe subit des phases diverses, suivant le degré d'orthodoxie des Tsars et les vicissitudes de leur politique intérieure et extérieure. Paul Ier était si convaincu d'être le vrai chef de son Église, qu'un jour il s'imagina pouvoir célébrer la sainte Messe (1).

(1) Nous tenons d'une source très-authentique que l'Empereur s'était fait faire à cet effet des ornements de velours bleu de ciel. Son grand favori, le comte Rostopchin, ne parvint à le dissuader de cette lubie qu'en lui faisant observer qu'il avait été marié deux fois, et par conséquent, selon les canons de l'Eglise orthodoxe, qu'il n'était plus apte à célébrer.

D'autre part, il est certain qu'il songea à la réunion de l'Église russe avec l'Église catholique (1). Un tel chef ne commandait pas la foi par le prestige de son intelligence et de ses qualités morales ; aussi l'incrédulité continua ses ravages en Russie.

Dans la vie d'Alexandre I[er], on peut distinguer une période où ce Tsar pencha sensiblement vers le protestantisme ; ses historiens ne manquent pas de relever l'influence qu'eut sur lui une dame protestante, M[me] de Krudener. Si nous ne nous trompons, ceux qui, sous le règne d'Alexandre, s'occupèrent si activement de la fondation d'une Société biblique en Russie, ne se proposaient point de favoriser l'orthodoxie. C'est aussi sous le règne du même Tsar que parut la première édition (1823) du Catéchisme de Mgr Philarèthe, destiné à remplacer pour l'enseignement religieux dans les écoles celui de Mgr Platon. Or, en 1823, Mgr Philarète était loin d'être aussi orthodoxe dans ses écrits qu'il le fut depuis, et la première édition de son Catéchisme diffère sensiblement des suivantes. « L'Empereur Alexandre, dit un historien qui mérite toute confiance, était chrétien orthodoxe, *non dans le sens de son Église*, mais dans celui de la conformité religieuse de sa croyance avec le dogme fondamental de toutes les Églises chrétiennes, qui est la rédemption du genre humain par la mort réparatrice de Jésus-Christ, moyennant la foi. » Quel pavé lancé à un Tsar gardien de l'orthodoxie ! — Avec tout cela Alexandre aurait eu, vers la fin de sa vie, des rapports assez suivis avec le pape Pie VII ; quelques personnes même affirment qu'il mourut catholique (2).

C'est au début du règne de Nicolas, que des jeunes gens russes furent envoyés aux frais du gouvernement, à l'Université de Berlin pour y faire leur éducation. Vint ensuite ce terrible revirement d'orthodoxie qui, annoncé par la révision du Caté-

(1) Le Père Gruber, général des Jésuites, qui était en grande faveur auprès de Paul, présenta au Tsar un projet de réunion. Sur l'ordre de l'Archimandrite Eugène (Volkhovichinoff), plus tard Métropolite de Kieff, rédigea en 1800 une réponse à ce projet en forme de dissertation canonique *sur l'autorité du Pape*. Voir *Le clergé russe*, par le P. Gagarin S. J. Deuxième édition, Bruxelles, 1871, p. 128, *note*.

(2) Nous nous sommes appliqué à élucider ce point d'histoire. Sans avoir abouti à des résultats définitifs nous avons des raisons de croire que, sur les derniers jours de l'empereur Alexandre, on n'a pas publié tout ce qu'on savait.

chisme de Mgr Philarète, se manifesta par les sanglantes conversions de Lithuanie en 1839. L'Europe, qui en accueillit la nouvelle par un cri général d'indignation, n'en a pas encore perdu le souvenir (1). Par une bizarre coïncidence, Nicolas à qui revient la gloire d'avoir achevé l'œuvre gigantesque tentée sans résultat par tous ses prédécesseurs, de la codification des lois russes, avait voulu que, dans le Code, il y eût un article ainsi conçu : « L'Eglise dominante seule a le droit d'amener ceux qui ne lui appartiennent point à embrasser sa foi. *Cette foi cependant c'est la grâce divine qui la produit dans l'âme, c'est l'instruction, c'est la mansuétude, ce sont surtout les bons exemples. C'est pourquoi l'Église dominante ne se permet* AUCUN MOYEN COERCITIF, SI PETIT QU'IL SOIT, *pour convertir à l'orthodoxie ceux qui suivent d'autres confessions et d'autres d'autres croyances et, d'après l'exemple de la prédication des Apôtres, elle ne menace nullement ceux qui ne veulent point se convertir de leur foi à la sienne.* » Tout cela se trouve dans les trois éditions du Code russe, de 1832, de 1842 et de 1857, et a force de loi, *même de nos jours* (2) *!...*

Nous ne dirons rien ici du règne de l'empereur actuel. Nous ferons remarquer seulement que la puissante réaction arrivée presque immédiatement après la mort de Nicolas, qui força le gouvernement à entrer dans la voie des réformes, fut l'inévitable conséquence de la conduite de Nicolas. Il est juste que les historiens d'Alexandre II, en jugeant les hésitations et les contradictions de sa conduite dans les affaires religieuses, n'oublient point que Nicolas lui légua un rôle très-difficile.

Mais, ni les dix millions de Rascolniques que compte aujourd'hui la Russie, ni les nombreux incrédules ou rationalistes de toutes nuances qu'elle renferme dans son sein ne protestent

(1) C'est à la suite de cet événement et comme provoqués par l'indignation générale, que parurent les deux ouvrages : *Persécutions et souffrances de l'Eglise catholique en Russie* par un ancien conseiller d'Etat de Russie, (le Comte Arsène d'Horrer) Paris, Gaume, 1842, et *Vicissitudes de l'Eglise catholique des deux rites en Pologne et en Russie*, par le P. Theiner prêtre de l'Oratoire. L'édition française de ce dernier ouvrage parut à Paris en 1842 (Sagnier et Bray) précédée d'un remarquable avant-propos par le comte de Montalembert.

(2) *Code des lois*, etc, Tome XIV, éd. 1857. « Statut pour prévenir et extirper les délits contre la foi. » Art. 97, p. 19.

aussi éloquemment contre la protection exercée par les Tsars sur l'orthodoxie et l'Eglise que l'impuissance à laquelle les Tsars ont réduit leur Eglise d'exercer de l'influence sur les classes éclairées. Tous ceux qui ont écrit sur la Russie s'accordent à reconnaître et à déplorer l'abaissement du clergé orthodoxe. De peur de nous confier, sur un point pour nous si délicat, à des récits passionnés ou du moins inexacts et exagérés, nous avons eu soin de ne nous laisser guider que par des écrivains offrant toutes les garanties, non-seulement de compétence et d'impartialité, mais aussi de sympathie vis-à-vis du clergé orthodoxe. L'auteur de *La tolérance et le schisme religieux en Russie*, connu sous le nom de Schédo-Ferroti, nous a paru réunir à un haut degré toutes ces qualités. « Ayant, dit-il, en ma qualité d'ancien officier du génie, parcouru la Russie dans toutes les directions, faisant à pied et la planchette à la main des voyages de quatre et cinq cents kilomètres, restant des six mois en route et m'arrêtant dans chaque village qui se trouvait sur mon chemin, je m'adressais de préférence aux curés de campagne pour les renseignements que je désirais obtenir, et, comprenant de bonne heure l'importance morale et politique de ces hommes, je mis un soin tout particulier à les étudier... Je suis certain de ne pas exagérer en disant que j'ai connu bien au-delà de deux cents prêtres russes... Je puis dire que j'ai rencontré des spécimens de toutes les variétés, depuis le jeune prêtre arrivé la veille dans la paroisse, jusqu'au vieillard courbé sous le poids des souffrances physiques et morales.., depuis le curé du régiment, jusqu'à l'ascète fanatique... depuis l'ex-professeur du séminaire, nommé curé à quelque riche église de la capitale où il fait parade de sa rhétorique et étale avec complaisance son érudition, jusqu'à l'humble prêtre du village sachant à peine déchiffrer son bréviaire (1)... »

En voilà assez pour la compétence. Quant à l'impartialité de M. Schédo-Ferroti, sur le point qui nous occupe, elle apparaît à chaque page : les citations que nous emprunterons à son ouvrage en fourniront la preuve. Du reste, l'auteur est protes-

(1) SCHÉDO-FERROTI, *La tolérance et le schisme en Russie* (Berlin, Behr, 1863, p. 292-293).

tant et plaide chaleureusement la cause de la liberté religieuse pour tous les cultes et pour toutes les sectes.

Enfin, pour ce qui est de la sympathie vis-à-vis du clergé orthodoxe, on trouverait difficilement un avocat plus dévoué et plus convaincu de ce clergé. « Je le dis avec satisfaction, dit-il, j'ai presque toujours trouvé mieux que je n'attendais, mieux que je n'étais en droit d'exiger, vu la situation où se trouvait, et le milieu social où vivait l'homme que j'étais à même d'étudier (1). » Ajoutons aussi que M. Schédo-Ferroti n'est nullement tendre pour le clergé catholique, sur lequel, d'après lui, le clergé russe orthodoxe aurait l'avantage de n'être point entaché *d'hypocrisie.* C'est une raison de plus pour que nous ayons choisi cet auteur.

Voici maintenant ce que nous dit M. Schédo-Ferroti de l'influence sociale des popes russes ; nous ne lui emprunterons que quelques lignes : «... Opprimé et déconsidéré par ses chefs, le pope perd les trois quarts de ses moyens d'action, car il se voit récusé par les classes supérieures, toléré mais rien que toléré par les classes moyennes, et tourné en ridicule par le peuple... Jugeant sur les apparences, et voyant que partout, même dans les réceptions des dignitaires de l'Eglise, le pope occupe la dernière place, les masses ont pris l'habitude de ne plus lui en assigner d'autre (2). »

Tel est le clergé russe en contact avec le peuple, le clergé à qui revient la mission d'instruire les Russes dans l'orthodoxie et de les y maintenir. Or, telle n'était point la situation sociale de ce clergé du temps où Pierre Ier institua le Synode ; au contraire, le *Règlement* nous montre ce Tsar effrayé de l'excès d'influence que possédait alors le clergé, s'arrêtant à peindre, en de sombres couleurs, les dangers qui en résultaient pour la patrie, et y trouvant son meilleur prétexte pour l'établissement du Synode. Ce sont les institutions des Tsars qui ont fait au clergé la triste situation où il se trouve aujourd'hui, qui l'ont dépourvu de tout prestige moral et qui l'ont réduit à être « récusé par les classes supérieures, toléré mais rien que toléré par les classes moyennes et tourné en ridicule par le peuple. » Ce qui main-

(1) *Id.*, *ib.*, p. 293.
(2) Id. ib. p. 328 et 318.

tient extérieurement dans l'orthodoxie les classes par lesquelles le pope russe est méprisé ou à peine toléré, ce sont les prescriptions du code pénal; conçoit-on que, sans ces prescriptions, elles iraient se confesser à lui?

Résumons-nous. Des souvenirs historiques encore tout vivants, et qui montrent au peuple russe des Tsars faisant personnellement peu de cas de l'orthodoxie, au moment même où par des prescriptions très-sévères ils la maintenaient dans le peuple; les classes supérieures incroyantes ou sceptiques; les doctrines les plus radicales en faveur chez un grand nombre de Russes; les Rascolniques, qui du temps de Pierre le Grand, commençaient à peine à se constituer en sectes, aujourd'hui puissants par le nombre et par leur signification politique, au point qu'ils ont déjà forcé le gouvernement et le Synode à des concessions considérables; le clergé réduit, par la force des institutions de Pierre maintenues et complétées par ses successeurs, à être un agent de police, un instrument du pouvoir, formant une caste si méprisée que rarement un pope est admis au-delà d'une antichambre d'une maison seigneuriale, impuissant à exercer une influence sur les classes même moyennes (1); voilà l'Église russe d'aujourd'hui telle que l'ont faite les Tsars.

P. C. Tondini
Barnabite

(La suite au prochain numéro.)

CAUSERIES BIBLIOGRAPHIQUES.

1. *Mois de Marie de Notre-Dame du Saint-Sacrement*, méditations extraites des écrits du T. R. P. Eymard; in-18 de VIII-352 pages; Paris, 1872, chez Poussielgue frères. — 2. *La double couronne de la sainte Vierge ou Nouvelles méditations pour le mois de Marie*, par l'abbé Bédu; in-12 de VIII-358 pages; Arras, 1874, chez Eugène Bradier; à Paris, chez Olmer, rue des Saints-Pères; prix : 2 francs; — *Petit calendrier d'indulgences plénières*, par le même; in-18 de 112 pages; Arras, 1874; Paris, chez Olmer; prix : 25 centimes, et *franco* 35 cent. — 3. *Le quart-d'heure pour Marie ou Mois de Marie des paroisses*, par l'abbé Larfeuil, 2e édition; in-12 de IV-460 pages; Paris, chez A. Jouby et Roger, rue des Grands-Augustins, 7; prix : 3 francs. — 4. *Marie et ses pèlerinages*; in-12 de XII-276 pages; Paris et Lyon, 1874, chez Lecoffre; prix : 2 francs.

Nous allons encore consacrer la plus grande partie de cette

(1) Id. ib. p. 328 et 318.

causerie à des livres qui concernent la sainte Vierge, et principalement à des *Mois de Marie*. Nos lecteurs s'en plaindront-ils? Nous espérons que non. *Nunquam de Maria satis*, a dit un grand serviteur de la Vierge, et à l'approche du mois qui lui est consacré, pourrait-on reprocher à une revue catholique de s'arrêter trop longtemps aux livres qui parlent de Marie?

Le premier qui se présente se compose de méditations extraites des écrits du R. P. Eymard, fondateur de la Société du Très-Saint Sacrement. « Ces méditations sont pleines d'onction, dit Mgr d'Arras dans l'approbation qu'il en donne, et propres à inspirer aux fidèles le désir de s'unir toujours à Marie dans leurs nombreux devoirs envers la sainte Eucharistie. » Chaque méditation est suivie d'un exemple, d'une pratique et d'une aspiration. Dire que ces méditations viennent du R. P. Eymard, qui aimait tant l'Eucharistie, et qui, envisageant surtout Marie comme le modèle de la piété envers l'Eucharistie, lui a donné le titre de *Notre-Dame du Saint-Sacrement*, n'est-ce pas assez pour indiquer l'onction qui les distingue, la piété dont elles sont empreintes? Un Appendice assez développé contient l'exposé des motifs sur lesquels repose la dévotion envers Notre-Dame du Saint-Sacrement; on le lira avec le plus grand intérêt. Le *Mois de Marie de Notre-Dame du Saint-Sacrement* a donc un caractère tout particulier ; il offre aux âmes pieuses le moyen de passer le mois de mai avec Jésus et Marie, et fournit pour chaque jour du mois une visite au Saint-Sacrement à faire en compagnie de la sainte Vierge.

M. l'abbé Bédu, secrétaire de l'évêché d'Arras et directeur de la *Semaine religieuse* d'Arras, l'une des *Semaines* les mieux rédigées que nous connaissions, a écrit aussi un *Mois de Marie* sous ce titre : *La double couronne à la sainte Vierge*. Nous ne saurions mieux faire connaître le mérite de cet ouvrage qu'en reproduisant ici un extrait de la lettre écrite par Mgr l'archevêque de Bourges : « Je suis heureux, écrit Mgr de la Tour d'Auvergne à l'auteur, de n'avoir à vous envoyer que des félicitations : doctrine, piété, onction, méthode; tout se trouve réuni dans votre ouvrage. C'est un des meilleurs *Mois de Marie* que l'on puisse mettre entre les mains des personnes pieuses. »

Le but que se propose M. l'abbé Bédu est de former les fidèles à une véritable et solide piété. De là son plan. Dans les premières méditations, il traite des vérités fondamentales de la religion ; dans les suivantes, il passe en revue les principales vertus qui doivent orner les jeunes personnes; dans les dernières, il indique les moyens à employer pour avancer dans les voies de la perfection. En tête de chaque méditation, quelques mots sur la sainte Vierge, le modèle des âmes pieuses ; à la suite un exemple, une prière à la sainte Vierge, une pratique, et un examen sur la résolution qu'on a dû prendre le matin pour la journée. Un mot résume tout l'esprit de l'ouvrage : c'est le livre de l'âme pieuse méditant ses devoirs aux pieds de Marie.

Nous ne quitterons pas M. l'abbé Bédu sans signaler de lui un petit livre très-utile : le *Petit calendrier d'indulgences plénières*, suivi de prières et de pratiques de piété auxquelles les indulgences sont attachées. On ne saurait calculer la valeur des trésors spirituels mis par l'Eglise à notre disposition dans le cours d'une année, chaque semaine, chaque jour, on peut dire à chaque heure et à chaque instant ; mais on ignore ou on néglige. Le *Petit calendrier* de M. l'abbé Bédu ôte tout prétexte à l'ignorance et rend la négligence pour ainsi dire impossible.

M. l'abbé Larfeuil, vicaire général de Sens, après avoir composé *le Quart d'heure pour Dieu*, a voulu écrire *le Quart d'heure pour Marie*, suite de méditations substantielles sur la très-sainte Vierge, sa vie, ses vertus, son culte, sa protection, ses bienfaits. Le but de l'auteur est de mettre entre les mains des ecclésiastiques un livre où ils puissent trouver, chaque jour du mois de Marie, et sur un sujet qui se rapporte directement à la sainte Vierge, une lecture *tout arrangée* permettant d'entretenir ainsi les fidèles pendant un quart d'heure. Chaque *jour* s'ouvre ainsi par des considérations relatives à la sainte Vierge et qui forment une méditation facile ; viennent ensuite trois histoires qui complètent les considérations et qui les gravent dans l'esprit de l'auditeur au moyen de l'intérêt que l'on prend au récit. Il y a donc bien là, comme le dit Mgr l'archevêque de Sens dans l'approbation donnée à l'auteur, un *Mois de Marie* « destiné à prendre rang parmi les meilleurs et les plus utiles. »

Voici enfin un joli petit volume, *Marie et ses pèlerinages*, qui en présentant des lectures pieuses sur l'histoire du culte de la sainte Vierge en France et sur l'origine de ses principaux sanctuaires, suivies de réflexions, d'exemples et de prières, pourra aussi servir de *Mois de Marie ;* ce sera, pour ainsi dire, le Mois de Marie des pèlerins. Ce n'est pas, du reste, comme le disent très-bien les éditeurs de ce livre, une œuvre de vaine curiosité qui se présente au public. L'auteur, qui ne se nomme pas, a pensé que dans un temps où la confiance en Marie entraîne des millions de pèlerins sur les chemins de ses sanctuaires, ces consolantes et magnifiques démonstrations des sentiments populaires créaient un besoin nouveau, celui de connaître les principaux pèlerinages consacrés à la sainte Vierge. L'auteur a ainsi fait l'histoire du développement du culte de Marie en France, depuis les origines du christianisme. Toutes les époques de notre histoire, toutes les contrées de notre pays y sont représentées, et chaque notice amène des réflexions, des prières dont les âmes pieuses goûteront certainement le caractère et l'à-propos. L'auteur voulait se borner aux pèlerinages français ; il a cru cependant devoir faire une exception, dont on lui saura gré, en faveur de la sainte Maison de Lorette, de Notre-Dame des Anges et de Notre-Dame des Ermites. Citons, parmi les sanctuaires français dont il s'occupe : Notre-Dame de Chartres, Notre-Dame de la Garde, à Marseille, Notre-Dame de Fourvière à Lyon, Notre-Dame du Puy, Notre-Dame de Liesse, entre Laon et Reims, Notre-Dame de la Salette, Notre-Dame de Lourdes, Notre-Dame du Sacré-Cœur, à Issoudun, Notre-Dame de Pontmain, etc. Le volume se termine par diverses prières à la sainte Vierge et par deux cantiques qu'on y trouvera avec plaisir : le cantique national et le cantique des Bretons à Lourdes. Une courte notice donne des renseignements intéressants et peu connus sur le cantique national.

J. Chantrel.

A Mgr LEDOCHOWSKI.

Le *Magyar Allam* de Bude-Pesth, du 25 mars 1874, nous a apporté l'ode suivante en l'honneur du glorieux prisonnier d'Ostrowo; il nous semble qu'il y a là une belle version à

donner à faire à nos jeunes humanistes, et quelques-uns seront sans donte tentés de traduire l'ode latine en vers français. Nous serions heureux, pour notre part, d'avoir à reproduire cette traduction poétique, s'il nous en arrivait une digne de la publicité.

Immortali Memoriæ Invicti Herois Excellentissimi Domini Micislai e Comitibus Ledochowski, *Archi-Episcopi de Gnesen et Posen*, *Pro Ecclesia Sancta Dei in Carcere Ostrowo patientis*, 1874.

Invictus heros carcere clauditur,
Percellit horror Christiadum gregem,
Et sauciata cum Sione
Tollit ad astra Themis querelas :

Heu veritatis nescia quo ruit
Spreta superna lege scientia!
Humana mens quas tentat artes,
Ut cruciet fidei Ministros!

Ergo Nerones progenuit novo
Illuminatum lumine sæculum,
Aut Julianos, qui recusis
Pontifices onerent catenis?

Frustra furenti mente superbia
Heroa tantum frangere nititur;
Cadet superna vi retusis
Serius ocius illa telis.

Lapsu probroso sic Babylonii
Columna Regis corruit aurea;
Sic gloriosis labem inussit
Sævitia Antiochi triumphis.

Justos probari Cœlipotens sinit
Duris; inanes consilio potens
Sedare ventos et superbos
Conteret imperio colossos.

Damnata fastis Christiadum dies
Quæ vidit arctis Pontificum manus
Vinclis teneri, fulcra vidit
Maxima Christiadum in catenis.

Hos gratulantes pro grege, legeque
Et jure sancto fortia perpeti
Mansit decus, mercedis instar
Dedecus, opprobrium tyrannos.

Quis ergo felix ? Ille-ne, qui pati
Pro jure discit, lege, fide, patrum,
Et ante mortem præparata
Jam fruitur Superum corona?

An, qui superbo vertice proterens
Sanctam fidem et jus inviolabile
In sede sublimi tonantis
Fulmina habet metuenda Cœli?

Est una ab uno missa fides Deo ;
Est una Sponsæ tradita veritas;
Hanc ergo vendat Præsul empto
Arbitrio popularis auræ?

Non hic Polonis mos fuit. Hi pati
Pro lege docti, justitia et fide,
Durus satelles quas paravit
Non timidi subeunt catenas.

En Præsul unus testis in Ostrowo,
Invictus Heros, gloria sæculi,
In vinculis lumen Polona
Atque decus Ledochowski in ora.

Hic Ille avorum sanguine nobilis
Et nunc catena nobilior gravi,
Pro lege sancta quem vetusti
Dura pati docuere patres.

Hic Ille justi propositi tenax,
Quem nec potestas, nec furor Herculis,
Nec vultus instantis superbi
Mente quatit solida colossi.

Hic Ille gentis delicium et gregis
In rebus atris omnibus omnia
Et in secundis lumen aris,
Præsulibus, populisque factus.

Tales vetustas vidit Apostolos,
Inter catenas grande Petro decus
Crevit ; catenas inter orta
E veteri nova lux fugavit

Roma tenebras. Petrus in ultimis
Vinclis videbat, quid sibi barbarus
Tortor pararet. Pro superno
Discipulus moritur Magistro.

Mundo salutem crux tulit, in cruce
Petrus reversa promeruit novum
Super ruinis et sepulchris
Omne jubar, decus omne Romæ.

Sic cum revincto gloria Præsule
Vix ante noti promicat Ostrowo,
Vulgatur invictus per orbem
Omnibus et spoliatus heros.

Vulgatur atri carceris incola,
Vulgantur orbi nomina judicis,
Severa Clio cuncta tradet
Christiadum recolenda fastis.

Æterna justi vox manet Arbitri.
Virtus micabit, sævities perit,
Confisa Divis spes, gregisque
Vota polum penetrant serenum.

At Te Tuorum, magne Micislae,
Ardens amor, Te prosequitur fides,
Miratur in Te, Præsul, omnis
Sidus in orbe novum Polono;

Jam fama tanti fertur ad ultimos
Herois Indos; Christiadum greges
Pro Te preces fundunt ad aras,
Atque levant pia vota ad astra:

O vive, sidus grande Poloniæ,
Et rara nostri gloria sæculi!
Te roboret virtus superna,
Atque Tuis revehat Polonis!

At Sponsa tantis pressa malis, Tua
Virtute major, nobilior Tua
Caliginosa nocte pressis
Fulmina surripiat tyrannis!

Et quos in aras, in gregem, et infulas
Plenos minarum viderat anxia
Sævire quondam, gratuletur
Se in gremium revocasse Paulos!

Sic una lex, atque una fides via
Ad astra tuta quemque vehat, tegat
Omnes amor sincerus; alma
Pax referet bona cuncta Cœlo.

Quid! atra nubes navigio novas
Movet procellas? Surgite, navitæ,
Durate, vos servate rebus,
Quas Superi revehent, secundis!

JOSEPHUS BUDAVARY.

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5

ANNALES CATHOLIQUES

QUE FAIRE ?

Voilà une parole qu'on entend répéter tous les jours, et avec un accent de désespoir ou d'inquiétude qui ne montre que trop à quel point l'on ignore les principes et l'on a perdu courage. On voit la Révolution aux portes, les barbares de la civilisation qui s'apprêtent à tout renverser; on voit la corruption des mœurs, le matérialisme, l'impiété s'étendre comme une lèpre hideuse sur toute la société chrétienne, autrefois si puissante et si prospère; on voit, après les plus épouvantables désastres, après les plus terribles leçons, les peuples se ruer sur les plus dégradantes jouissances, les théâtres plus encombrés que jamais, les plaisirs coupables plus recherchés avec fureur, et l'impudicité, ruine des nations comme des individus, s'étaler avec une audace qu'on ne connaissait plus. Que faire? s'écrie-t-on alors. Et la plupart affolés, anéantis par la peur, se croisent honteusement les bras; les autres cherchent à conjurer le mal par de petites combinaisons politiques, par des habiletés, par des lois que la Révolution emporte comme les impuissantes barrières opposées à des torrents impétueux.

Les uns se laissent emporter par le torrent; ils désespèrent du salut et ne veulent pas se fatiguer en inutiles efforts; les autres, affairés, anxieux, jettent avec précipitation quelques poignées de sable devant l'onde mugissante qui s'avance, et ils ont l'air surpris de voir le torrent renverser leurs digues sans ciment; et le torrent roule toujours, ravageant les champs, déracinant les

arbres, renversant les maisons, ne laissant sur son passage que le désert et la mort.

Que faire?

Nous répondons en deux mots : être chrétien, agir en chrétien.

Etre chrétien, c'est-à-dire accepter la doctrine de l'Eglise dans toute son intégrité, écouter avec docilité les enseignements du Saint-Siége, conformer sa conduite à sa foi ;

Agir en chrétien, c'est-à-dire, dans la vie publique comme dans la vie privée, suivre, défendre et appliquer les principes chrétiens, défendre la vérité et la justice, pratiquer la charité, la charité qui donne le pain intellectuel aussi bien que le pain matériel à ceux qui en sont privés, et, si l'on a quelque puissance et quelque autorité, travailler à pénétrer les institutions, la législation de cet esprit chrétien qui est vérité, justice et charité.

Telle est la règle, tel est le devoir.

Que faire? demandez-vous; mais écoutez la voix de Pie IX, et vous saurez ce qu'il faut faire. Nous reproduisons avec le plus d'exactitude possible cette parole qui tombe de si haut, et qui est pour les âmes une force et une lumière. Sous ce rappprt, le pontificat de Pie IX, si grand, si glorieux, apparaît chaque jour plus lumineux et plus extraordinairement providentiel. Nul pontificat n'a été plus rempli d'actes doctrinaux de la plus haute importance, résumés dans le *Syllabus* et dans les deux premières constitutions du concile du Vatican ; nul, surtout, n'a été rempli de plus de ces leçons familières, de ces enseignements particuliers sur toutes les questions, sur toutes les difficultés de chaque jour.

Les ténèbres sont si épaisses, que ce n'est pas trop de cette parole de tous les jours pour ranimer les cœurs,

éclairer les intelligences et indiquer aux chrétiens ce qu'ils ont à faire.

Rappelons-nous ces paroles, que nous avons reproduites il y a quelques semaines, et que Pie IX adressait aux douze cents catholiques dont le landgrave de Furstemberg venait d'exprimer les sentiments :

« *S'opposer à la mauvaise presse*, persévérer dans « l'*action*, prendre le *soin de la jeunesse*, *réclamer par les* « *voies légales en faveur de l'Eglise*, qui n'a jamais été et « ne sera jamais servante parce que Dieu la veut maî- « tresse ; et enfin *tenir haut les bras en les élevant vers le* « *ciel* et ne les abaisser que quand l'ennemi sera humilié « et que le soleil sera descendu à l'horizon ; voilà le « résumé de vos devoirs dans les temps présents, voilà « les moyens que je vous conseille d'employer pour que « vous puissiez, *sous la conduite des évêques*, voir les âmes « tranquillisées, le retour de cette paix relative dont on « peut jouir dans cette vallée d'exil, et la suspension, si « ce n'est la fin, de la persécution de l'Eglise de Jésus- « Christ. »

Tout le programme des catholiques au dix-neuvième siècle, dirons-nous avec le *Bien public* de Gand, est renfermé dans ces paroles si pratiques, si claires, si autorisées, et qui planent bien au-dessus de la politique proprement dite. La lutte contre la mauvaise presse, l'action persévérante, la question de l'enseignement, l'accomplissement des devoirs de la vie publique, la prière et l'accord avec l'épiscopat, tout est indiqué dans ce programme.

La *mauvaise presse* est l'un des plus grands dangers de notre temps. Le devoir, à cet égard, est fort clair. On s'oppose à la mauvaise presse en s'abstenant de la soutenir et en favorisant la bonne presse. Sous ce rapport, il faut le dire, trop de catholiques manquent à leur de-

voir, malgré les avis répétés du Pape et des évêques. Combien qui, sans nécessité, soutiennent de leur abonnement des journaux, où la religion est insultée, où la morale est bafouée? combien qui préfèrent certains journaux *libéraux* qui traitent la religion avec une apparence de respect, mais qui n'en sont que plus dangereux à cause de la modération calculée de leur langage? Alors il ne reste plus d'argent pour s'abonner à un bon journal, et, pendant qu'on fournit des subsides à l'ennemi, on les retire à l'ami! Mais, disent quelques-uns, les journaux religieux ne sont pas aussi amusants que les autres. C'est dire qu'il vaut mieux lire les romans dangereux et les mauvais livres que les livres sérieux et honnêtes. Si l'on raisonne ainsi, qu'on ne se plaigne pas des progrès de l'ennemi, puisqu'on se fait son auxiliaire; et si l'on trouve plus de plaisir à lire d'indignes plaisanteries, de perfides attaques contre l'Eglise ou le récit des fêtes profanes, la description des théâtres, la chronique scandaleuse du monde et du demi-monde, que les enseignements donnés par le Souverain-Pontife et par les évêques, que le récit des fêtes chrétiennes ou la défense de la religion et de la société, qu'on ne prétende pas conserver le nom de chrétien. Nous sommes heureux de le constater : grâce aux avertissements de l'autorité ecclésiastique et aux terribles leçons des événements, l'on commence à comprendre que, pour être vraiment chrétien, il faut éviter de soutenir la mauvaise presse de ses deniers et savoir préférer le devoir au plaisir; mais ce retour à de meilleures idées est encore bien peu prononcé; il importe de lui donner une vive impulsion; pour y réussir, c'est par la parole, par les bons conseils et par l'exemple qu'il faut procéder.

L'ennemi qui a déjà pour lui la presse, cherche à s'emparer partout de l'enseignement. La presse pervertit

les idées de l'homme fait, l'enseignement pervertit l'enfance et la jeunesse et prépare des générations sans foi, sans mœurs, sans Dieu, c'est-à-dire des générations de pétroleurs. La conspiration est universelle. Partout on cherche à proscrire de l'école l'enseignement religieux : c'est là le sens de l'enseignement laïque. On en a déjà goûté le fruit; que serait-ce, si cet enseignement sans Dieu se généralisait? Aussi, n'y a-t-il guère de devoir plus impérieux pour les catholiques que celui de revendiquer pour l'Eglise la liberté d'enseignement, qui n'est pour elle que la liberté de remplir sa divine mission. Ce devoir, du reste, est compris, et la dernière assemblée générale des Comités catholiques a montré que, sur ce point, la lutte sera soutenue avec la plus énergique résolution. Aux législateurs, sans doute, d'assurer cette liberté d'enseignement, qui est l'un des plus grands besoins de la société, tant au point de vue intellectuel qu'au point de vue moral et religieux; à tous d'agir par la parole, par les écrits, par les pétitions, pour obtenir la reconnaissance légale d'un incontestable droit.

Pour atteindre le but, trois moyens puissants indiqués par Pie IX : la prière, l'action persévérante et l'accord avec l'épiscopat.

Point d'action persévérante et efficace sans prière, parce que c'est la prière qui attire la grâce et la vertu d'en-haut. Il faut la prière privée et la prière publique, car Dieu n'est pas moins le Dieu des nations que le Dieu des individus. Grâces lui soient rendues : la prière publique rentre dans les mœurs de la France; les pèlerinages en sont la plus frappante manifestation, et tout indique que, sous ce rapport, l'année 1874 ne le cèdera en rien à l'année 1873.

Avec la prière, donc, l'action, l'action persévérante : tandis que Moïse tient les bras levés vers le ciel, Josué

combat dans la plaine, et il faut que la prière, il faut que le combat durent jusqu'à ce que l'ennemi soit repoussé et que le soleil soit descendu sous l'horizon. Nous nous plaignons, avec notre impatience, avec notre *furie française*, de prier et d'agir sans arriver au résultat désiré. Y a-t-il donc si longtemps que nous prions et que nous agissons? et n'est-ce pas déjà un immense résultat obtenu, de voir que la main de Dieu, qui allait nous frapper, reste suspendue, laissant encore à la miséricorde le temps d'intercéder et nous faisant jouir, au milieu de tant de causes de trouble et de bouleversement, d'un calme relatif, inexplicable pour ceux qui ignorent ce que pèsent les supplications, les actes de repentir et les bonnes œuvres dans les balances divines?

Mais une des conditions nécessaires du succès, c'est l'accord des catholiques, et pour assurer cet accord, l'union avec l'épiscopat. « L'Eglise militante, dit très-justement le *Bien public*, n'est pas une armée sans chefs. Elle a une hiérarchie complète dont le Pape est le sommet, mais dont les évêques sont, dans leurs diocèses, l'expression vivante. A moins qu'ils ne désobéissent au Pape ou qu'ils ne se séparent de la communion du Pape, ils doivent être obéis comme le Pape lui-même. C'est là la vieille règle de conduite de la fidélité catholique; c'est le meilleur gage de succès pour nos luttes, et c'est, en définitive, l'ordre formel de Pie IX lui-même. »

Il suffit d'ouvrir les yeux pour voir la force que donne aux catholiques leur union avec l'épiscopat : n'est-ce point là ce qui assure l'admirable résistance des catholiques de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Suisse, de l'Italie aux lois injustes par lesquelles on prétend opprimer l'Eglise et anéantir leurs droits? L'Eglise est une armée rangée en bataille : unis à nos prêtres, qui obéissent aux évêques rangés autour de Pie IX, nous serons

invincibles, parce que nous aurons pour nous la vérité, le droit, la force morale et Dieu !

Laissons-donc à ceux qui ont la mission difficile et peu enviable de diriger la société, le soin de gouverner, de faire des lois, laissons-leur les soucis de la politique; laissons passer ces agitations plus ou moins stériles, qui ne sont d'ailleurs que des agitations de surface; prions et agissons chacun dans notre sphère, *faisons ce que devons et advienne que pourra*, et soyons assuré que, si nous faisons notre devoir, ce qui adviendra sera bon pour nous, bon pour la société, bon pour la patrie.

Un antique poëte a écrit ces vers :

Suave, mari magno, turbantibus æquora ventis,
E terra magnum alterius spectare laborem,
Non quia vexari quemquam est jucunda voluptas,
Sed quibus ipse malis careas quia cernere suave est.

(LUCRÈCE, Ch. II.)

Il est doux de contempler du rivage, pendant que les vents soulèvent les flots, la lutte du nautonnier contre la tempête, non que l'infortune des autres ait pour nous des charmes, mais parce qu'il est doux d'être affranchi des maux que l'on contemple.

Le chrétien ne se désintéresse pas ainsi de la lutte : il compatit aux laborieux efforts de ceux que tourmentent les agitations des luttes quotidiennes et il ne demande pas mieux que de leur venir en aide, au prix de son repos et de sa vie; mais son active charité ne peut lui enlever le calme de l'âme. Fortement appuyé sur la terre ferme des principes, assis, pour ainsi dire, sur le rivage de l'éternité, il contemple avec une sorte de charme ces futiles intrigues, ces mouvements désordonnés des individus et des peuples qui doivent tourner au triomphe de l'Église et à la gloire de Dieu, et il est

heureux de songer que, grâce à sa foi et à la possession de la vérité, il est inaccessible aux vaines terreurs et aux fausses joies de l'heure qui passe.

Il sait que l'Église n'a pas seulement le jour pour elle, mais les siècles; il sait que Dieu, qui a promis la victoire à la foi, a pour lui l'éternité, et il est sûr du résultat final, et cette invincible espérance, fondée sur la parole de Dieu, donne à sa prière et à son action une force sereine et joyeuse qui brave les périls et les souffrances. *Ibant gaudentes quoniam digni habiti sunt pro nomine Jesu contumeliam pati*. Depuis les Apôtres jusqu'à nos jours, voilà ce qui fait la force et la joie des chrétiens qui combattent et qui souffrent : l'amour de Jésus transforme les douleurs en joie, les souffrances en voluptés; l'amour de Jésus est plus fort que la mort, et il répand la vie, là où les puissances de l'enfer ont multiplié les funérailles.

J. CHANTREL.

CHRONIQUE RELIGIEUSE

SOMMAIRE. — Les œuvres ouvrières à Notre-Dame de Paris. — La Fédération des cercles catholiques de Belgique; vœu relatif à l'observation du dimanche et à la presse. — Condamnation de Mgr l'évêque de Nancy. — Continuation de la persécution. — La constitution Suisse et l'Eglise; élection dans le Jura bernois. — Les protestants de Genève; belle conduite des catholiques. — Lettre de Mgr Mermillod.

30 avril 1874.

Le mois de Marie, dans lequel nous allons entrer, a été inauguré à Paris, on peut le dire, par la magnifique manifestation qui a eu lieu à Notre-Dame, dimanche dernier, 26 avril. Les Enfants de Marie avaient donné l'exemple le 25 mars; les hommes ont eu leur tour. Son Eminence le cardinal archevêque avait donné rendez-vous, pour la fête du Patronage de Saint-Joseph, à tous les hommes affiliés aux œuvres catholiques ouvrières; son appel a été entendu. Non-seulement les fondateurs et pro-

tecteurs des œuvres ouvrières étaient là avec les directeurs des différentes œuvres, mais les ouvriers étaient venus en grand nombre, et, dit un rédacteur de l'*Univers*, avec les enfants et les jeunes gens qui fréquentent les patronages d'apprentis, ce n'est pas à moins de six mille qu'il faut estimer la foule des hommes rassemblés dans la vaste basilique.

La parole éloquente du P. Giromet, des Frères-Prêcheurs, fit ressortir la leçon fournie par cet admirable spectacle, et montra quelles doivent être les conséquences, pour l'ouvrier, de la vie chrétienne du travail dont saint Joseph est l'inspirateur et le patron. L'assemblée tout entière a ensuite entonné le cantique national du Sacré-Cœur; ce cri, *pitié, mon Dieu*! poussé vers le ciel par ces voix mâles et puissantes, pénétrera sans doute jusqu'au trône de la miséricorde divine : c'est l'espoir de tous ceux qui ont pu partager les émotions de cette grande journée. Mgr de Ségur présidait la cérémonie. Un chanoine de la métropole monta en chaire pour donner lecture d'une amende honorable au Saint-Sacrement répétée, par toute l'assistance, et le salut du Saint-Sacrement a terminé cette fête du Patronage qui laissera de touchants souvenirs et qui produira des fruits précieux.

Le samedi 25, s'était ouverte à Gand, en Belgique, la sixième assemblée générale de la Fédération des cercles catholiques. M. de Cannart d'Hamale, sénateur, présidait; on voyait dans l'assemblée tout ce que la Belgique catholique compte de plus distingué dans les chambres, dans la magistrature, dans l'administration, dans la presse, etc. Le dimanche, une adresse énergique au Saint-Père a été votée avec acclamation; nous y lisons :

Nous compatissons, Très-Saint Père, aux amertumes de votre captivité et aux angoisses qui ne cessent d'accabler votre âme.

Nous avons vu avec une indicible tristesse la proscription des ordres religieux et la spoliation de ces maisons généralices d'où venaient au Saint-Siége de si précieux secours pour le gouvernement de l'Eglise.

Mais ce n'est pas seulement contre votre personne auguste et contre les droits imprescriptibles du Saint-Siége que la persécution

s'acharne aujourd'hui ; elle sévit en maîtresse dans différents pays de l'univers.

D'illustres évêques que le monde catholique contemple avec une douloureuse sympathie, sont condamnés à l'exil ou à la prison pour avoir maintenu et défendu les prérogatives sacrées dont ils sont les gardiens, l'indépendance et les droits de juridiction de la sainte Eglise.

Instruits par leurs exemples et dociles à la voix du Saint-Siége, nous réprouvons la monstrueuse et païenne doctrine de l'omnipotence et de la souveraineté absolue de l'Etat, et nous répudions les maximes funestes qui, méconnaissant l'institution divine de l'Eglise, aboutissent partout à enchaîner sa liberté et à entraver sa légitime mission.

Pénétrés de reconnaissance pour les conseils que Votre Sainteté a daigné nous adresser dans le Bref mémorable du 8 mai 1873, nous déclarons, Très-Saint Père, adhérer de cœur et d'esprit à tous les enseignements du Vicaire de Jésus-Christ.

Nous voulons servir, avec un dévouement absolu, dans la vie publique comme dans la vie privée, toutes les vérités que ces enseignements proclament, et nous réprouvons sans réserve toutes les erreurs qu'ils dénoncent. Trop heureux, Très-Saint Père, si nous pouvions par notre filiale soumission adoucir quelque peu l'amertume de vos souffrances!

Les épreuves toujours croissantes que l'enfer suscite à l'Eglise ne lasseront pas nos prières. Nous ne cesserons, Très-Saint Père, d'implorer du ciel l'indépendance de votre autorité suprême et l'intégral rétablissement de la royauté pontificale.

Les résolutions suivantes ont été adoptées avec la même unanimité :

La Fédération des cercles catholiques, réunie en assemblée générale,

Considérant :

Que la consécration du *dimanche* à Dieu est un précepte essentiel et fondamental de l'ordre religieux ;

Que ce précepte intéresse d'ailleurs au plus haut degré la famille, la morale, la société entière;

Que la violation de ce précepte exerce, en se répandant par l'exemple, une influence chaque jour plus funeste, influence qu'il importe de combattre sans relâche;

Emet le vœu :

1° Que tous les membres des Cercles catholiques se fassent un

devoir de seconder de toute leur activité, de tout leur zèle, la recherche des moyens propres à amener la restauration des traditions chrétiennes sur ce point;

2° Qu'un pétitionnement soit organisé, sur la plus large base possible, pour demander aux chambres et au gouvernement la suppression de toutes les entraves qui, dans la sphère administrative, s'opposent au respect du dimanche par les ouvriers, les employés civils ou militaires;

3° Qu'il soit constitué, entre les catholiques de tous pays, une Société pour le respect du dimanche, Société chargée :

a De provoquer et de répandre des écrits et des conférences sur cette matière;

b De récompenser les auteurs par des primes, des diplômes d'honneur, des médailles, etc.;

c De signaler et d'honorer les chefs d'industrie qui renoncent volontairement au travail du dimanche et portent leurs ouvriers à employer ce jour d'une manière morale et utile à leur famille;

d D'encourager les œuvres particulières qui fournissent, les dimanches et jours de fêtes, des récréations utiles et honnêtes à la classe ouvrière ou aux militaires;

e De protéger et de secourir au besoin les ouvriers ou les patrons qui se trouveraient lésés dans leurs intérêts, par suite de leur obéissance au précepte religieux.

En conséquence, l'Assemblée a décidé « la fondation en Belgique d'une œuvre pour la sanctification du dimanche. »

Relativement à la *Presse*, la Fédération :

Convaincue de l'urgente nécessité de faire pénétrer partout la presse catholique pour résister à la propagande des sectes révolutionnaires et athées;

Engage tous les Cercles fédérés à constituer dans leur sein une section spéciale, qui s'occupera d'encourager, par tous les moyens en son pouvoir, la vente et le placement des journaux catholiques.

Ces sections seront invitées à rendre compte de leurs travaux à la prochaine assemblée générale, afin que l'initiative et l'expérience de chacun puissent profiter à tous.

Un banquet, comme c'est l'usage en Belgique, a terminé les travaux de l'Assemblée. De bruyantes acclamations ont accueilli le toast porté à Pie IX par M. le sénateur de Cannart d'Hamale. A Gand, comme à Paris, les catholiques ont tenu à

montrer leur dévouement au Pape et leur soumission aux enseignements du Saint-Siége.

Nous avons dit que Mgr Foulon, évêque de Nancy, ferait défaut devant le tribunal de Saverne, où les juges prussiens de l'évêque français ont paru, le 18 avril, assez embarrassés de leur rôle ; le jugement a été prononcé ; le procureur de l'empire demandait une condamnation à deux mois de forteresse ; Mgr Foulon a été condamné, en effet, à deux mois de forteresse.

La Prusse va-t-elle demander l'extradition ?

Il est bon, en tout cas, de voir cette nouvelle application des doctrines libérales.

Nous donnerons le Mandement de Mgr Foulon, cause ou prétexte de la condamnation ; il faut que nos lecteurs sachent ce qu'est ce Mandement qui a fait appeler un évêque français devant un tribunal prussien ; nous soulignerons les passages incriminés, car, autrement, il est sûr que nos lecteurs ne les remarqueraient pas.

Logiquement et juridiquement, d'après l'axiome *non bis in idem*, nous ne voyons pas comment Mgr Foulon a pu être appelé en jugement : évêque français, il avait bien le droit de manifester des regrets et des espérances ; si cette manifestation déplaisait en Allemagne, il suffisait de condamner les curés qui l'avaient faite, en lisant le Mandement, dans les paroisses soumises à la domination prussienne. C'est ce qu'on a fait, les curés ont été condamnés, et voici que l'on condamne en plus l'évêque de Nancy ! c'est un excès de *justice*.

Nous n'avons pas besoin de dire, après cela, que la persécution continue de plus belle en Allemagne. En Autriche, le libéralisme poursuit aussi ses entreprises ; les lois confessionnelles ont été votées ; il ne manque plus que la sanction de l'Empereur, qui ne manquera pas longtemps. L'Italie prescrit également ses actes de spoliation sur les couvents et la sécularisation du mariage. En attendant, l'on meurt de faim dans ce pays où la vie était autrefois si facile.

Le 19 avril a vu à la fois une défaite générale et une victoire partielle pour les catholiques de Suisse. La défaite générale, c'est le vote de la révision de la constitution, que nous n'avons pas à apprécier au point de vue politique, mais dont l'esprit est absolument hostile à la liberté catholique ; la victoire partielle, c'est l'élection faite à une écrasante majorité, dans le Jura bernois, des candidats catholiques au Conseil général de Berne et l'échec éclatant des personnages qui se sont le plus signalés dans la persécution actuelle, comme le préfet Froté, de Porrentruy, avec qui nos lecteurs ont fait connaissance.

Si l'on veut se faire une idée des projets de tyrannie religieuse que veulent mettre à exécution les libéraux de Berne, on n'a qu'à lire ces conclusions d'un long rapport de M. Kuhn, espèce de dictateur que ceux-ci avaient envoyé dans le Jura bernois pour terroriser les populations et les amener au schisme :

S'il était possible, dit ce M. Kuhn s'adressant à son gouvernement, d'établir dans le Jura, pour un ou deux ans, un *pouvoir exceptionnel*, on pourrait, de cette manière, obvier à une foule d'inconvénients très-nuisibles. Relativement à l'instruction populaire en général et aux écoles, il faudra encore un long travail avant que dans le Jura catholique les enfants soient éduqués d'une manière pratique et dans le *sens national* (lisez *radical*). Quand même les instituteurs et institutrices sont formés dans les établissements de l'Etat, la plupart d'entre eux sont *infectés d'un lourd esprit clérical.* Aux yeux du plus grand nombre, l'assiduité à l'église, les exercices de piété et les catéchismes ont le pas sur toute autre science.

..... La population sait maintenant que le gouvernement possède la force pour exécuter les nouveaux décrets. Les préfets déploient aussi plus d'énergie et interviennent non-seulement pour la répression des délits, mais dans toutes les machinations dirigées contre le nouvel ordre de choses.

..... Les pèlerinages à la frontière, près des prêtres expulsés, augmentent plutôt qu'ils n'ont diminué. La présence à la frontière de ces ecclésiastiques exercera toujours une certaine influence sur les populations. Malheureusement, en présence de la triste attitude du Conseil fédéral, il ne saurait plus être question de demander l'internement en France. Il faut s'attendre à ce que les ultramontains enverront toujours de nouveaux prêtres, et que notamment

dans les villages frontières, les curés français se montreront davantage que ce n'est maintenant le cas. *Il faudra nécessairement éloigner ces intrus* (!)

Le moment est d'ailleurs favorable pour se débarrasser de tout ce qui peut gêner le mouvement *libéral et réformiste.* La population catholique a besoin d'être gouvernée *les rênes tendues* (!!) Qu'on agisse sans crainte et *rigoureusement* (!!!), et on est sûr de trouver l'obéissance. Donc, pour qu'enfin le Jura catholique croie à la puissance du gouvernement, qu'on *en finisse* avec les Sœurs enseignantes, avec les Ursulines à Porrentruy et à Sainte-Ursanne. A LA PORTE LES HOSPITALIÈRES et en général toutes les Sœurs soumises à la règle d'un ordre religieux. De plus, qu'on restreigne autant que possible l'*exercice du culte privé*, qui n'est guère qu'*une comédie* (!!!!) et une source de haines, de divisions et de fanatisme.

D'autre part, il est temps que l'on pense à opérer *une réforme* dans le culte catholique. Le parti libéral qui appuie le mouvement actuel, ne se déclare pas satisfait d'un simple *changement d'ecclésiastiques.* Les mesures prises jusqu'à présent sont plutôt des mesures de police; les anciens curés ont été suspendus, révoqués, expulsés, parce qu'ils ne voulaient pas se soumettre aux lois de l'Etat. C'est un progrès, un *progrès considérable.* Mais si l'on veut que l'œuvre commencée prenne fortement racine, si l'on veut qu'elle devienne populaire, il faut absolument exciter un vif intérêt dans la population. On n'atteindra ce but qu'en donnant au mouvement, *par des réformes appropriées aux besoins de l'époque*, une signification qui forcera la population à s'intéresser et à participer directement à ces changements. Il faut bien se garder de revenir à l'ancien système, car nous serions abandonnés par le parti libéral jurassien, et les *nouveaux curés* en seraient réduits à la fin à se jeter dans les bras des ultramontains ou à s'en aller.

Espérons que le développement des communes à la faveur d'une loi ecclésiastique démocratique, réveillera dans les vallées du Jura catholique un nouvel esprit de progrès et de libre examen rationnel.

Avec haute considération. Le commissaire du gouvernement,
Delémont, le 21 mars 1874. Ch. KUHN.

C'est parler franc, et c'est là le pur libéralisme.

Quant à la nouvelle constitution, écoutons ce qu'en dit le *Journal des Débats*, qui n'est pas clérical :

Il faut reconnaître que la réforme qui vient de s'accomplir, sans être exclusivement dirigée contre l'Eglise romaine, puisqu'elle

embrasse toutes les questions constitutionnelles, se ressent des agitations religieuses qui dans ces derniers temps ont troublé la Suisse et provoqué de graves conflits entre le clergé ultramontain et les autorités cantonales. *Il est évident que les articles dits confessionnels sont absolument contraires à la liberté religieuse bien entendue.* Ils prononcent l'exclusion des Jésuites de tout le territoire de la Confédération, et maintiennent les sentences de bannissement qui ont atteint antérieurement les autres corporations affiliées à la Société de Jésus; ils interdisent la fondation de nouveaux couvents et empêchent le recrutement des anciens en leur défendant de recevoir des novices. *Ils vont même beaucoup plus loin :* ils refusent à l'Eglise le droit de frapper même de peines ecclésiastiques ses membres dissidents, aux évêques celui d'excommunier un hérétique ou de destituer un prêtre rebelle. Nous ne faisons pas l'apologie de cette législation rigoureuse dont certaines clauses se concilient difficilement avec le principe de la séparation des deux pouvoirs. *En Suisse, comme en Prusse, le besoin et le droit de réagir contre les empiètements du clergé et d'assurer l'indépendance de l'autorité civile ont jeté fatalement cette dernière dans le même excès qu'elle reprochait à ses adversaires.* Dans l'ardeur de la lutte, on ne sait ni d'un côté ni de l'autre mesurer ses coups. L'Eglise romaine subit aujourd'hui les conséquences inévitables des doctrines exposées dans le *Syllabus* et des alarmes que ses prétentions ont excitées.

Il y a là de précieux aveux et de lourdes erreurs. Ce *besoin* et ce *droit* qu'auraient la Suisse et la Prusse de réagir contre les empiètements du clergé, les faits montrent bien que c'est tout simplement le *besoin* et le *droit* qu'a le Loup de dévorer l'Agneau.

C'est au tour des protestants de Genève à ne pas être contents. Les *libéraux* de la ville de Calvin qui ont exilé Mgr Mermillod et introduit les *vieux-catholiques* dans les églises qui ne leur appartenaient pas, commencent à aller un peu plus loin et à montrer qu'ils en veulent à toute religion positive. Le 26 avril, les citoyens de Genève étaient donc appelés à voter quatre nouvelles lois constitutionnelles, dont une est destinée à régler l'exercice du culte protestant. Le but de cette loi est de fondre les différentes sectes protestantes en une seule, et de la mettre dans la main de l'Etat. Ceux des protestants qui

croient encore à quelque chose trouvent que leurs opinions religieuses ne relèvent que leur conscience; mais, après avoir contribué par leurs votes l'année dernière à violenter les consciences catholiques, ont-ils le droit de revendiquer pour eux-mêmes une liberté qu'ils refusaient à autrui ?

Dans cette occasion, les catholiques pouvaient être tentés de se venger ; ils étaient sûrs, en se ralliant aux partisans du gouvernement central et en votant avez eux, de rendre aux protestants les mauvais offices qu'ils en avaient reçus. Mais ces sentiments de vengeance et de représailles ne sont pas les leurs. Ils veulent qu'on respecte leur foi et ils respectent celle des autres. C'est pourquoi, quelques jours avant le vote, les plus considérables d'entre les catholiques de Genève, au nombre de cent, ont publié la proclamation suivante, qui leur fait le plus grand honneur et qui est l'éclatante condamnation de la conduite des protestants.

Electeurs catholiques !

Une loi constitutionnelle sur le Culte protestant va être soumise à la votation populaire.

Considérée par ses partisans comme une loi de progrès, par ses adversaires comme une loi fatale à l'Eglise nationale protestante à Genève, elle suscite les appréciations les plus diverses dans l'opinion publique.

Notre attitude, à nous, catholiques *en ce qui concerne cette loi,* doit être :

Abstention.

Notre mot d'ordre : pas d'ingérence dans le culte de nos concitoyens, pas d'immixtion dans le domaine de leurs consciences.

Cette attitude est conforme à nos traditions ; elle est en harmonie avec les déclarations réitérées de nos députés depuis 1815 jusqu'à ce jour.

Electeurs catholique.

Restons inviolablement fidèles à nous-mêmes, à nos principes d'impartialité et de loyale conduite vis-à-vis de nos concitoyens protestants.

Rappelons-nous tous, enfants de la même patrie, que le respect

mutuel de nos droits et de nos croyances est la base fondamentale des libertés publiques.

VIVE GENÈVE !

VIVE LA CONFÉDÉRATION SUISSE !

Le vote a été émis ; les catholiques ont fait leur devoir en s'abstenant. Cependant le parti de l'Etat l'a emporté à deux ou trois cents voix ; les protestants ne peuvent s'en prendre qu'à eux-mêmes, et ils devront reconnaître que ceux qui, parmi eux, croient encore en Jésus-Christ et à l'indépendance de leur conscience religieuse, sont en minorité.

Nous devons citer ici, en terminant, la lettre écrite par Mgr Mermillod à un catholique de Genève au sujet de cette loi sur le culte protestant ; c'est l'approbation complète de la conduite des catholiques, et un résumé historique qui ne peut manquer d'intéresser le lecteur.

Fernex, 24 avril.

Monsieur,

Je vous félicite d'avoir signé la proclamation que viennent d'adresser à leurs concitoyens de nombreux et éminents catholiques de la ville et de la campagne. Vous avez tous compris que la conscience, le patriotisme et l'honneur vous imposent le devoir de l'abstention dans la prochaine votation populaire sur la loi constitutionnelle du culte protestant.

Depuis 1815, nos députés ont été fidèles à cette loyale conduite vis-à-vis de nos concitoyens protestants, et ils ont toujours gardé la plus délicate réserve dans toutes les délibérations qui avaient trait à l'organisation calviniste. Lors des discussions de l'Assemblée constituante de 1847, nos députés catholiques conservèrent cette neutralité absolue et ne prirent aucune part, ni par leurs paroles, ni par leurs votes, aux articles constitutifs de l'Eglise nationale protestante. Il serait facile de rapporter ici le témoignage irrécusable de M. Rilliet-Constant.

Votre proclamation, qui recommande l'abstention, est donc bien dans nos traditions ; elle est en parfaite harmonie avec les soixante ans où, dans une attitude qui n'est pas sans dignité, les catholiques ont su, dans la vie publique, concilier leur inviolable attachement à leur religion avec le respect pour les droits de leurs compatriotes qui ne partagent pas notre foi.

Sans doute de spécieux prétextes pourraient attirer les catholiques dans le piége de la votation ; mais ils se souviennent noble-

ment, devant Dieu et devant leur pays, que le succès n'est rien, que les principes sont tout.

Quelques-uns seraient tentés d'user de légitimes représailles ; apportant l'appoint de leurs votes, ils voudraient retourner la phrase étrange qui a été dite contre nous dans le Grand-Conseil, lors de nos affaires religieuses : « Nous ne sommes pas dans une question de droit, mais dans une question de majorité! »

Hélas! nous en sommes les témoins et les victimes : les droits des catholiques, droits inscrits dans les traités qui valent à Genève la faveur d'appartenir à la patrie suisse, droits garantis solennellement dans notre Constitution et dans la loi sur l'hospice général, ont été déchirés par une majorité protestante du Conseil d'Etat, du Grand-Conseil et du Collége électoral ! La loi qui porte atteinte aux bases fondamentales du catholicisme, qui chasse nos prêtres des églises et des presbytères élevés par les mains et les deniers catholiques ; la loi qui impose des intrus étrangers à des populations fidèles, à des consciences qui n'en veulent pas, cette loi a été faite sans nous, malgré nous et contre nous. Préparée, élaborée, discutée et votée par une coalition de libres-penseurs et de protestants, elle a continué cette série d'entreprises commencées contre la liberté de notre enseignement et de nos associations.

On a frauduleusement cherché à la marquer d'un signe quelconque catholique, prétendant qu'une commission de quelques catholiques avait servi de comité consultant au Conseil d'Etat. Ce sophisme ne trompe personne ; car jamais les noms de ces catholiques n'ont été officiciellement publiés ; nous pouvons hautement déclarer qu'ils n'appartiennent plus à l'Eglise, puisqu'ils méconnaissaient les droits inaliénables, les caractères essentiels du catholicisme, et qu'ils n'avaient aucun mandat, ni de l'autorité de l'Eglise, ni même de leurs concitoyens.

Choisis clandestinement par le Conseil d'Etat, ils acceptaient la mission d'organiser une secte servante de l'Etat et oppressive pour les consciences ; ils se firent les instruments de cette menaçante promesse faite par un de nos magistrats, avant tous nos conflits, de démocratiser l'Eglise, c'est-à-dire de la réduire en servitude.

Les catholiques, gens de foi et de cœur, s'associèrent aux énergiques protestations du clergé ; dans une proclamation publique, ils convièrent leurs frères à s'éloigner de ces urnes, d'où ne pouvait sortir qu'une œuvre schismatique. Quelques esprits clairvoyants du protestantisme, bien rares, il est vrai, élevèrent la voix ; mais la loi fut adoptée par une majorité d'électeurs protestants.

Ces faits sont indiscutables.

Je ne parle pas des malheureux dévoyés que les faveurs et l'appui de l'Etat omnipotent ont attirés sur notre sol troublé ; ils soulèvent en mon âme une vive et profonde compassion. Vainement ils cherchent à dérober le titre glorieux de *catholiques ;* ils sont en dehors de l'Eglise universelle. Ils ne peuvent plus se soustraire à des clartés vengeresses qui illuminent leur œuvre et leur mission. Que leurs amis et leurs alliés les accusent ou les louent, leurs paroles sont des châtiments.

Nos catholiques ont raison de résister aux séductions d'un vote malsain ; ils souffrent et ils contemplent, le cœur attristé, ces démolitions religieuses et sociales dont ils ne seront jamais et à aucun prix les complices ; ils aiment Dieu et leur patrie !

Sans doute, on pourrait encore évoquer les annales du protestantisme genevois, rappeler qu'au seizième siècle l'Etat fut le créateur de l'Eglise nationale presbytérienne, et que ce furent les mêmes électeurs qui statuèrent alors souverainement, en religion comme en politique. Malgré cette puissante tutelle de l'Etat, toujours facilement acceptée, le protestantisme genevois ne put rester longtemps un corps homogène, bientôt deux tendances s'y révèlent: l'une orthodoxe, cherchant à garder le christianisme surnaturel et à le préserver des coups logiques du libre examen ; l'autre arrivant à former ce qu'un de leurs écrivains appelle « des protestants « dont toute croyance consiste à ne rien croire de ce qui est parti- « culier à la révélation chrétienne, tellement que leur symbole se « réduit à repousser le catholicisme, en professant les principaux « articles de la religion naturelle (1). »

Ces deux camps opposés ont fait alliance contre nous ; évangéliques, partisans de l'Eglise libre, applaudiront à l'oppression des consciences ultramontaines, comme nous voyons aujourd'hui les protestants libéraux implorer l'omnipotence de l'Etat pour abriter leurs négations antichrétiennes sous le nom de christianisme.

Les orthodoxes et leurs journaux, qui avaient triomphé de la loi contre les catholiques, se sont pris à emprunter tous nos arguments; oubliant leurs battements de mains et leurs votes contre nous, ils accablent de leurs rancunes et de leurs dédains les politiques qui osent traiter sans façon le calvinisme. Tout était légitime et saint contre les catholiques ; tout est criminel maintenant, quand il s'agit de porter la main sur ce qu'un ministre a malicieusement appelé le *hangar banal.*

(1) Rognon, *Avenir du protestantisme*, p. 46.

Vous avez repoussé les mauvais instincts de vengeance.

Aussi, je félicite les catholiques de ce qu'ils répudient énergiquement toute part d'action dans ces conflits protestants qui n'aboutissent qu'à emporter d'un peuple les derniers débris de l'Evangile qu'il garde encore ; je les félicite de ce qu'ils sont jaloux, pour leurs adversaires comme pour eux-mêmes, de l'indépendance de l'âme. Nul de nous n'a intérêt aux progrès de l'incrédulité dans le protestantisme.

Je ne saurais dire tout ce que l'attitude courageuse du clergé et des catholiques devant l'action oppressive de la majorité, tout ce que leur attitude actuelle devant la prochaine votation produit en moi de saintes et fières émotions.

Oui, ils sont fidèles à la conscience, au patriotisme et à l'honneur, je le redis avec un légitime orgueil ; ils sont les défenseurs des choses saintes, les serviteurs infatigables de la patrie ; ils font acte du respect le plus vrai à l'égard de l'Etat et de la souveraineté nationale, en les protégeant contre leurs propres excès et les maintenant dans leurs plus nobles frontières, qui sont la justice et les droits de Dieu. Le jour n'est pas loin où l'on connaîtra que les catholiques de Genève, par leurs douleurs et par leurs actes, ont conservé à ce cher et beau pays le christianisme et la liberté de l'âme, ces deux grands trésors qui empêchent un peuple de périr dans le matérialisme et la servitude.

Au sein de ces orages qui agitent les esprits, ils restent calmes, ils se souviennent du mot de Pascal, ils ont le droit de se réjouir d'*être dans une barque battue par les flots et qui ne peut périr.*

Permettez-moi, Monsieur, en finissant, de vous citer trois hommes dont nul ne discutera la valeur. M. Roget, ancien professeur de l'Académie, mort depuis plusieurs années, écrivait à M. le chanoine Rendu, plus tard évêque d'Annecy :

« C'est dans la religion, dans la foi, et non dans des combinai-
« sons tout humaines, que Dieu veut qu'on puise la force, quand
« il s'agit de travailler à sa gloire; il se plaît à laisser tomber tous
« ces échafaudages politiques qui ne sont que des colonnes de ro-
« seaux incapables de soutenir l'édifice éternel. »

Le protestantisme, et le catholicisme de contrefaçon qui se nomme *libéral*, ont laissé les colonnes de la vérité, ils sont à la recherche d'autres appuis, et ils ne trouvent que des *colonnes de roseaux :* la la protection et la tutelle de l'Etat, sa caisse et les urnes du césarisme populaire; fragiles et impuissants soutiens de ce qui doit périr.

Quant à nous, clergé et fidèles de la sainte Eglise catholique, nous ne sommes ni effrayés ni découragés de la pauvreté et des épreuves, nous répétons avec M. le ministre Vinet : « L'Eglise ca-« tholique ne s'est jamais laissé absorber par l'Etat. Il faut lui « rendre cette justice, jamais elle ne connut la servitude.... *Elle « reste dans son domaine* et confine l'Etat dans le sien... C'est sa « gloire, gloire digne d'envie. »

Cette gloire, elle l'achète et la garde au prix de bien des souffrances ; mais qu'importe, c'est alors que l'Eglise reprend son empire sur les consciences et sur les âmes.

« Il n'y a pas, dit Montalembert, dans l'histoire, un plus grand « spectacle, et plus consolant que les embarras de la force aux « prises avec la faiblesse. Oui, dans toute la lutte contre l'Eglise, « il vient un moment où cette lutte devient insupportable au genre « humain, un moment où celui qui l'a engagée tombe devant la « réprobation unanime de l'humanité. Cette lutte n'a jamais porté « bonheur à personne *depuis que l'histoire existe.* »

A Genève, cette lutte fera briller aux yeux des hommes impartiaux la force invincible et surnaturelle de l'Eglise, et prouvera à tous qu'elle est le grand et sûr abri de la liberté, de la dignité et du patriotisme.

L'esprit d'équité, le bon sens genevois, la Providence hâteront cette heure bénie où la pacification religieuse dominera ces lois de colère et ces jours de haine.

C'est là mon ardent espoir ! C'est là ma consolation dans les tristesses de cet exil arbitraire que je sens chaque jour plus accablant ; mais chaque jour aussi l'admirable et vaillante union des prêtres et des catholiques me soutient dans les amertumes présentes, elle me fait espérer l'avenir avec une confiante sérénité.

Recevez, Monsieur, l'expression de mon cordial attachement en Notre-Seigneur.

† GASPARD,
Evêque d'Hébron, vicaire apostolique de Genève.

FAITS DIVERS.

Dimanche dernier, au collége de l'Immaculée-Conception, à Vaugirard, nous avons assisté à une réunion qui renouvelait les consolations et les espérances de l'assemblée générale des comités catholiques et du congrès des cercles catholiques d'ouvriers. M. le comte de Mun, l'éloquent apôtre des cercles d'ouvriers, donnait une con-

férence en faveur du cercle de Vaugirard : les élèves du collége, un grand nombre de parents et d'autres personnes, parmi lesquelles se trouvaient les plus beaux et les plus grands noms de France, se pressaient dans la vaste salle des exercices pour entendre cet apôtre soldat qui a voué son temps, sa vie, toute son âme à l'œuvre admirable destinée à rapprocher le riche du pauvre et à sauver la France par le relèvement moral de tous.

Il faut avoir entendu M. le comte de Mun pour se faire une idée de l'accent convaincu qui donne à sa parole tant de puissance, et de ces mouvements d'éloquence enflammée qui transportent les cœurs et suscitent d'admirables dévouements. M. de Mun a raconté l'histoire des cercles catholiques d'ouvriers; il en a montré le germe jeté, il y a plus de vingt ans, dans un coin ignoré de Paris ; il a dit comment nos derniers malheurs ont tout à coup fait sortir de ce germe, qui paraissait perdu, les magnifiques épis, qui annoncent dès maintenant une prochaine et magnifique moisson ; enfin, s'adressant plus spécialement à son jeune auditoire, il lui a montré quels sont les devoirs du riche à l'égard du pauvre, quelles jouissances pures et profondes sont réservées à ceux qui s'occupent de leurs frères malheureux, et quelles forces on puise dans ces deux grands sentiments, qui avaient fait autrefois la France si grande et si glorieuse : la foi et l'enthousiasme. « Oui, l'enthousiasme, a-t-il dit, non cet enthousiasme qu'excitent les appels aux passions et ces chants révolutionnaires qui ont présidé à tant de crimes et à tant de désastres, cet enthousiasme vrai, profond, qui ne se montre point par des cris, mais qui est dans le cœur, qui échauffe l'âme, qui fortifie la volonté et qui enfante des prodiges. »

Il ne pouvait, parlant dans le collége de Vaugirard, oublier celui qui en a été pendant tant d'années l'âme et la vie, ce bon et aimable P. Olivaint, massacré par ce peuple qu'il aimait tant et pour lequel il a préparé tant de vrais et dévoués amis. Parler du P. Olivaint, c'était aussi parler du recteur actuel du collége, le R. P. Chauveau, qui a partagé un moment la captivité du martyr et qui n'a qu'un regret, celui de ne l'avoir point partagée jusqu'au bout. D'ailleurs, c'est à Belleville, à quelques pas du lieu où sont tombés tant de martyrs de la foi et du devoir, que le premier cercle catholique d'ouvriers a été ouvert après la Commune. N'est-ce point ce sang fécond qui a fait grandir l'œuvre naissante?

Les applaudissements qui ont accueilli les passages les plus significatifs et les plus chrétiennement éloquents de la conférence de M. de Mun, ont montré combien il était compris de son jeune audi-

toire, et lui ont donné l'assurance que l'œuvre à laquelle il travaille avec tant de zèle et de succès trouvera d'ardents collaborateurs dans cette jeunesse qui est appelée à réparer les ruines et à rétablir la France dans son intégrité.

En quelques paroles parties du cœur et prononcées avec une énergie et une émotion qui se communiquaient à tout son auditoire, le R. P. Chauveau a remercié l'éloquent orateur. Il a rappelé cet autre soldat, devenu apôtre, qui a fondé sur la colline de Montmartre, là même où devait éclater l'insurrection du 18 mars, l'ordre qui a produit le P. Olivaint, et qui, par l'éducation qu'il donne à la jeunesse, travaille avec tant d'efficacité au relèvement de la patrie.

Ce n'est pas lui qui a rendu ce témoignage à son ordre; nous devons le faire à sa place, en rappelant les jeunes héros sortis des colléges des Jésuites, qui ont jeté un si vif éclat sur la valeur française au milieu de nos derniers désastres, et dont il s'est fait lui-même l'historien, pour indiquer à ceux qui leur succèdent la voie glorieuse du patriotisme et du dévouement chrétiens. M. de Mun, dans un des passages les plus applaudis de sa conférence, avait transporté son auditoire jusqu'au Vatican, où Pie IX, prisonnier, ne cesse de combattre pour le droit et pour la vérité; le R. P. Chauveau, complétant ce passage, a fait justice en quelques mots de ces préjugés stupides et de ces ignorances calculées, qui font un monstre du *Syllabus*, comme si le *Syllabus* avait introduit des dogmes nouveaux dans l'Eglise et avait fait autre chose que signaler les erreurs dont se meurt la société contemporaine.

L'hommage à Pie IX, l'adhésion au *Syllabus*, le dévouement au pauvre, à l'ouvrier, tels ont été les sentiments dominants de cette belle réunion; ajoutons le sentiment d'une espérance invincible, comme l'a si bien dit le R. P. Chauveau, car on ne peut désespérer d'un pays où se produisent tant de dévouements, où il existe une foi si ferme et si intrépide.

Il y a, en ce moment, un M. Piccon, de Nice, qui fait beaucoup de bruit dans le monde. Ce M. Piccon est député à l'Assemblée nationale de France, et il vient, paraît-il, dans un discours *inter pocula*, de montrer qu'il aimerait mieux être Italien que Français. A chacun son goût, et cela nous importe peu; mais nous croyons qu'il est bon de faire savoir que M. Piccon, député de Nice avant l'annexion, est un personnage important de la secte maçonnique; C'est un fait à consigner.

On lit dans les journaux de New-York que le juge Louis Dent, le frère de Mme la générale Grant, est mort à Washington, le mois dernier, visité par M. l'abbé White, curé de l'église Saint-Matthieu. Le juge Dent et sa famille sont catholiques.

La fille d'un amiral américain et la fille de l'ambassadeur de Prusse à Washington, sont entrées au couvent de la Visitation, à Washington, où la fille du général Scott, commandant en chef des armées de l'Amérique, est morte, il y a quelques années.

Dimanche et les trois jours suivants, s'est ouverte, chez les Mékhitaristes du Collége arménien, rue Monsieur, à Paris, l'Exposition dite de l'Œuvre apostolique.

Fondée en 1838, et actuellement établie en plusieurs diocèses de France, l'Œuvre apostolique a pour but de coopérer à l'expansion de la Foi en venant en aide aux besoins spirituels et matériels des différentes missions en pays étranger, en leur procurant les objets nécessaires ou utiles, soit à la célébration des saints mystères, soit à l'administration des sacrements, à la décoration des églises, à l'édification des fidèles, soit aux missionnaires eux-mêmes ou à leurs néophytes.

Les objets qui font partie de cette Exposition proviennent de dons, souscriptions, cotisations, loteries, quêtes, et principalement des travaux personnels des associés de l'Œuvre apostolique. Ils ont été primitivement exposés dans les villes des donataires, et expédiés de là à Paris, pour être centralisés et distribués aux différentes missions.

Chaque ville a son exposition particulière. C'est ainsi que nous y voyons figurer Paris, Rennes, la plupart des villes de Bretagne, Orléans, Lille, Douai, Cambrai, etc.; mais, de toutes ces expositions partielles, la plus remarquable et la plus riche en vases sacrés, en statues, est celle de Rennes, qui occupe une salle spéciale.

Rien de plus curieux que la manière dont ces ornements ont été confectionnés. Des robes de soie qu'on a teintes, des dentelles qui ne pouvaient plus servir, des dessins de tapisseries, tout a été utilisé pour la confection des chasubles, des chapes, des ornements arméniens, chaldéens, syriens, grecs, bulgares, abyssiniens, des dalmatiques, des étoles, des dais, des huméraux, etc.

Entre autres objets destinés aux femmes sauvages, remarque de grandes tuniques de toutes nuances, faites avec toutes sortes d'étoffes; de la verroterie. dont elles sont, comme on le sait, très-avides; des chapelets, des scapulaires, des livres, et une foule

d'autres objets qui indiquent que les missionnaires ne poursuivent pas seulement une œuvre de propagande catholique, mais encore et en même temps une œuvre civilisatrice et de charité.

Le lundi 13 avril, une imposante cérémonie a eu lieu au Séminaire des Missions étrangères, fondé à Mill-Hill, près de Londres, par Mgr Vaughan, aujourd'hui évêque de Salford. C'était le couronnement, au nom du Pape, des statues de l'Enfant Jésus et de saint Joseph, qui ornent la chapelle de cet établissement. Au jour fixé, Mgr Manning, archevêque de Westminster, se rendait à Mill Hill, entouré des évêques de Beverley, de Northampton, de Clifton, de Liverpool, de Southwark, de Salford et de l'ancien évêque de Port-Louis (île Maurice). Les prélats furent reçus à la porte du séminaire par M. le chanoine Benoît, supérieur, et se revêtirent de leurs ornements pontificaux. Après le chant du *Veni Creator*, le bref du Pape autorisant la cérémonie fut lu en latin et en anglais, puis Mgr Manning prononça un éloquent discours, comme il en a le secret. Voici le passage le plus remarquable de ce beau morceau d'éloquence sacrée :

« Saint Joseph n'est pas seulement le patron de l'Eglise universelle et en particulier celui des évêques et des prêtres, — il est le meilleur exemple de la vie domestique. Le Saint-Père a voulu qu'à cette époque où l'Eglise ressemble à une barque battue par la tempête, nous invoquions les prières de ce saint avec un redoublement de zèle et de ferveur. Les puissants de ce monde se réjouissent en pensant que l'usurpation passagère du pouvoir temporel du Pape est un signe que le Christ est détrôné. Sans doute la souveraineté du Pape représentait le règne du Fils de Dieu sur les royaumes de ce monde. Quand les rois adoptèrent le christianisme, il fallut que le Pape devînt un roi parmi eux. Si un conseil des souverains venait à être convoqué, où était la place du Pape, à leurs pieds ou parmi eux ? Il est nécessaire que le Vicaire de Jésus-Christ soit un souverain indépendant.

« Voilà mille ans que le monde s'efforce de détrôner le Christ, et aujourd'hui il s'imagine être venu à bout de sa tâche. Il a dépouillé le Souverain-Pontife de son pouvoir sur le monde chrétien autant qu'il l'a pu, et il s'est réjoui en pensant qu'il avait abandonné le sort du christianisme à la volonté individuelle des chrétiens. Toutefois il y a eu dans l'histoire de l'Eglise des périodes également sombres et tout aussi menaçantes ; — par exemple les temps de saint Grégoire-le-Grand et de saint Grégoire VII. Mais que les ca-

tholiques ne se laissent pas décourager. Si leur zèle avait besoin d'être ranimé, ils trouveraient de quoi l'exciter dans la cérémonie de ce jour. Ils sont rassemblés dans un collége où l'on forme les jeunes gens destinés à aller prêcher l'Evangile dans les pays étrangers, peut-être à cueillir la palme du martyre. Ceux-là conquerront un nouveau royaume au vicaire de Jésus-Christ. Une nouvelle chrétienté sera créée, et quand notre vieille chrétienté aura été purifiée, purgée de ses hérésies et de ses rébellions, elle reviendra à sa foi antique. Oui, nous avons devant nous un avenir glorieux. Prenons courage, retournons chez nous en paix, pleins de confiance, et souvenons-nous que si la barque de Pierre est parfois ballottée par des flots furieux, elle ne sombrera jamais. »

Après cette magnifique allocution, les évêques se rendirent processionnellement dans la chapelle de Saint-Joseph, où les riches couronnes, après avoir été bénites selon le cérémonial consacré, furent placées sur la tête du divin Enfant d'abord, puis sur celle de saint Joseph. Le salut du Très-Saint Sacrement et le chant du *Te Deum* terminèrent cette belle journée. — *Union.*

Une lettre circulaire de Mgr l'archevêque d'Avignon recommande à ses diocésains les religieux de l'abbaye de Vallombreuse, établis depuis peu en France :

« Cette parole barbare, dit le Prélat, qui avait souvent retenti pendant les guerres civiles des temps païens, et qu'on ne croyait plus devoir troubler la paix des champs depuis que la paix de Dieu y était descendue, cette parole si désolante : *Veteres migrate coloni,* vient de retentir d'un bout de l'Italie à l'autre, et les institutions religieuses de ces belles contrées ont subi le sort des nôtres.

« Il y en avait une sympathique entre toutes. Elle avait été bâtie au XIe siècle, au pied d'un rocher sauvage, à côté d'un hêtre desséché qui reverdit aussitôt et qui bourgeonne encore toutes les années avant le printemps, comme s'il semblait se souvenir de ce premier miracle. C'était un gentilhomme du sang de Charlemagne qui en avait posé la première pierre un jour où, ayant fait grâce au meurtrier de son frère qu'il avait juré de venger, il avait remporté la plus grande victoire qu'un Italien de ce temps-là pût remporter sur lui-même. Les forêts impénétrables qui l'entouraient de toutes parts la couvraient de leur sombre majesté et semblaient la vouloir dérober aux regards du soleil ainsi qu'aux regards des hommes. Le soleil des grandeurs n'était pas moins venu la visiter... C'était l'abbaye devenue si célèbre sous le nom de Vallombreuse.

« Les siècles, qui ont fait tant de ruines, l'avaient respectée et lui avaient, en passant, laissé des souvenirs tels qu'ils semblaient devoir la sauver. Mais elle n'a pu, malgré son noble passé, trouver grâce aux yeux des envahisseurs. Elle a été, comme les autres, vouée à des usages profanes. La demeure qui abrita Grégoire VII n'est plus aujourd'hui qu'une ferme.

« Comme des oiseaux chassés de leur nid, les enfants de saint Gualbert, qui l'avaient remplie de leur histoire, ont été obligés de s'en exiler, et ils sont venus se consoler en essayant de la refaire sous notre ciel, sur les bords de notre Rhône, non loin des murs où, il y a quatre cents ans, les Souverains-Pontifes, exilés de la Ville-Eternelle, vinrent faire une seconde Rome.

« D'augustes protecteurs, à qui nous aimons d'obéir, les ont recommandés à notre intérêt, qui ne saurait leur manquer, et dont nous avons eu déjà la consolation de leur donner des preuves; nous les autorisons à solliciter la vôtre, qui ne leur manquera pas davantage. »

L'Académie royale des sciences de Lisbonne vient de s'honorer par un fait qui mérite d'être connu. Elle s'est souvenue que Dieu est le Dieu des sciences, *Deus scientiarum Dominus*, que Jésus-Christ est le fondement de toute science solide, et, le 8 avril dernier, elle a repoussé la proposition qui lui était faite d'admettre M. Ernest Renan comme associé correspondant.

Le dimanche 26 avril ont eu lieu, à Paris, les élections triennales pour les conseils presbytéraux de l'Eglise protestante dite « réformée. »

La crise que traverse le protestantisme français donne à ces élections un caractère particulièrement intéressant. On sait quelle division a éclaté depuis plusieurs années entre les protestants dits « orthodoxes » et les protestants « libéraux, » ou plutôt rationaslites.

Comme l'a dit M. Guizot, il y a déjà plus de vingt ans, la question est posée entre le surnaturel et le naturel.

Aux termes des décisions synodales de l'année dernière, pour être pasteur, il faut adhérer à une déclaration de foi proclamant « l'autorité souveraine des saintes Ecritures en matière de foi, et « le salut par la foi en Jésus-Christ, fils unique de Dieu, mort pour « nos offenses et ressuscité pour notre justification. » Pour être inscrit au registre électoral et prendre part à la constitution des conseils presbytéraux et des consistoires, il faut déclarer « être « attaché de cœur à l'Eglise réformée de France et à la vérité révé-

« lée, telle qu'elle est contenue dans les livres sacrés de l'Ancien « et du Nouveau-Testament. » Le « parti libéral » a repoussé ces conditions avec une extrême violence, et depuis un an le conflit prend chaque jour, d'un bout à l'autre de « l'Église réformée de « France, » un caractère plus aigu.

Le journal la *Renaissance*, organe des protestants libéraux, énumère 47 consistoires sur 100 qui ont plus ou moins vivement protesté contre les décisions synodales, et refusé d'imposer les conditions fixées par la majorité orthodoxe du Synode. Le *Christianisme au dix-neuvième siècle*, organe des protestants orthodoxes, s'applique à atténuer la gravité de la contradiction qu'il rencontre, et conteste quelques-uns des chiffres produits par la *Renaissance*.

A Paris, en particulier, parmi les 2,572 électeurs inscrits au registre paroissial, 1,400 ont adhéré aux nouvelles conditions électorales. Les « libéraux » sont donc en minorité; mais les termes mêmes dans lesquels la lutte est engagée sont trop graves pour ne pas montrer comme imminente la rupture définitive entre les deux parties depuis longtemps séparées du protestantisme.

Les candidats du « parti orthodoxe » à Paris, sont MM. Mettetal, Heutsch, Girod, Beigbeder, de Pourtalès et de Triquett.

Les candidats du « parti libéral » sont MM. Denfert-Rochereau, Dietz-Monnin, Clamageran, Bordier, Borel et Fabre.

Une douloureuse nouvelle, dit le *Courrier de Genève*, nous arrive de Zurich ; le curé de la paroisse, M. Reinhard, a été frappé de mort subite le 21 avril à dix heures du matin. C'est une perte immense pour les catholiques de Zurich, déjà si éprouvés. On sait avec quel zèle et avec quel succès M. Reinhard s'était mis à l'œuvre pour construire une église nouvelle après que les apostats ont eu souillé la sienne. Il alla quêter en France et en Suisse; le Saint-Père lui envoya 2,000 francs, les catholiques de Genève lui envoyèrent un millier de francs. Son œuvre était maintenant couronnée lorsque Dieu l'appelle à la récompense du Ciel. Puisse-t-il avoir un digne successeur pour continuer les bons combats du Seigneur, qu'il a si vaillamment soutenus!

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que la situation de Mgr l'évêque de Coutances, loin d'empirer, tend à s'améliorer de jour en jour; le vénérable prélat n'est pas encore tout à fait hors de danger, mais on peut espérer qu'il sera conservé à son diocèse et à l'Eglise.

LA QUESTION DES CIMETIÈRES A PARIS.

Le projet de supprimer les cimetières actuels de Paris et de transporter les morts de la capitale dans un cimetière unique, immense, situé à Méry-sur-Oise, à plus de six lieues de Paris, excite vivement l'opinion dans toutes les classes de la société. On sait que l'idée du cimetière de Méry-sur-Oise remonte au temps de l'Empire et à M. Haussmann. Le Conseil municipal de Paris l'a reprise et une faible majorité s'est prononcée en sa faveur; mais le sentiment public s'est aussitôt prononcé avec une telle force, que, dans la discussion définitive qui doit avoir lieu, la majorité n'est plus aussi sûre, qu'un contre-projet qui aurait pour but d'agrandir quelques cimetières et d'en créer de nouveaux près des fortifications a toute chance d'être adopté, et qu'enfin le *Figaro*, le gai *Figaro*, qui avait pris avec autant d'étourderie que d'enthousiasme la défense de la nécropole de Méry-sur-Oise, a cru prudent de faire volte-face et de se mettre à l'unisson de la population parisienne.

Les Parisiens ont conservé le culte des morts; le nombre des pieux visiteurs qui se rendent aux différents cimetières le témoigne surabondamment, car on les compte par centaines de mille, et il a été calculé que jamais les moyens de transport, outre la dépense qu'ils exigeraient, ne pourraient suffire à contenter cette foule de visiteurs. Il y avait là un projet que la libre-pensée caressait avec bonheur et qu'adoptaient volontiers ceux qui n'aiment pas qu'on les fasse souvenir de la mort; mais le peuple de Paris n'en est pas encore où on le voudrait mener, et, sur ce point, son sentiment est tel, que les journaux de la démocratie la plus avancée n'ont pas osé le heurter de front. Il est donc probable que le projet sera abandonné, ou tout au moins remis à des temps *meilleurs* pour sa réalisation. Nous croyons que la lettre écrite à ce sujet par Mgr l'archevêque de Paris n'aura pas été sans influence sur cet heureux résultat. En tout cas, les considérations si religieuses, si élevées, si patriotiques que présente Son Eminence méritent d'être sérieusement méditées. Voici cette lettre :

Messieurs,

MM. les Curés de Paris, se faisant les interprètes de leurs parois-

siens, ont cru devoir m'avertir, dans une lettre collective, que le projet, discuté en ce moment dans votre conseil de créer un cimetière unique hors du département de la Seine, à vingt-six kilomètres de la capitale, produit partout la plus pénible impression; j'ai reçu moi-même à ce sujet des réclamations empreintes de la plus grande tristesse, et je n'exagère pas en vous assurant que la mesure dont on se croit menacé excite une véritable émotion. Vous ne serez pas étonnés si je me permets d'intervenir auprès de vous, au nom de mes diocésains, pour vous présenter quelques observations.

Tout le monde connaît le profond attachement du peuple de Paris au culte des morts; on sait avec quel religieux empressement il se porte aux cimetières pour prier, non-seulement à la fête de la Toussaint et de la Commémoration des morts, mais tous les dimanches et les jours où le travail est suspendu; à l'anniversaire de la mort des parents et des amis, on ne manque pas de venir visiter leurs tombes et d'y déposer des couronnes. Faudrait-il désormais qu'on fût obligé de faire un voyage pour aller porter à ceux qu'on a aimés ces témoignages d'un pieux souvenir? Les pauvres et les ouvriers en auraient-ils les moyens? Et si vous les forciez, par le trop grand éloignement du cimetière, à interrompre des habitudes si dignes de respect, ne craindriez-vous pas de tarir dans les cœurs la source des meilleurs sentiments? Ceux qui auraient oublié la vénération envers la mémoire des morts ne seraient pas loin d'oublier les devoirs qu'ils ont à remplir à l'égard des vivants.

Chez tous les peuples, à toutes les époques, les lieux de sépulture ont trouvé place au voisinage des villes: dans une des plus célèbres républiques de la Grèce, la loi réglait que les corps des citoyens seraient inhumés au sein même de la cité; à Rome, les tombes étaient le plus souvent disposées sur le bord des voies publiques. On voulait par là entretenir l'amour et la reconnaissance pour les ancêtres et exciter la génération nouvelle à suivre l'exemple de leurs vertus. Les chrétiens, qui ont des croyances plus pures et plus élevées, aiment aussi à venir répandre leur prière et leur douleur sur la terre où reposent les restes de ceux qu'ils espèrent retrouver dans un monde plus heureux.

Croyez-moi, messieurs, si nous voulons sérieusement relever notre société, qui penche à sa ruine, gardons-nous d'aller à l'encontre de ces saintes croyances et de ces touchantes coutumes. Un philosophe de l'antiquité a dit que la vraie philosophie est tout entière dans la méditation des leçons que la mort nous donne. Il y a, en effet, dans ce salutaire souvenir, une forte et puissante éloquence,

qui apaise les passions, rapproche les cœurs et enseigne à tous l'abnégation et le sacrifice. Je n'hésite pas à affirmer qu'un peuple désaccoutumé de la vue des tombeaux, qui font songer à la fin de l'homme et à ce qui la suit, arriverait en peu de temps au plus abject matérialisme.

Le sentiment religieux n'est déjà que trop affaibli parmi nous, et c'est, il n'en faut pas douter, la première cause de notre déchéance morale; qu'on nous laisse du moins la religion des morts, qui reste encore dans tous les cœurs, même chez ceux qui n'en connaissent point d'autre.

L'idée d'établir un seul cimetière à une si grande distance se ressent de l'esprit d'une époque où l'on voulait faire de Paris le centre de toutes les jouissances humaines; il était dès lors tout naturel qu'on cherchât à éloigner les souvenirs lugubres qui auraient pu troubler les joies et les fêtes perpétuelles. Nous avons vu où mène cette façon de comprendre le sérieux et les devoirs de la vie.

J'ai la confiance, messieurs, que vous ne voudrez pas contrister, par les décisions que vous êtes appelés à prendre, la portion la plus nombreuse et la plus honnête de notre population, et que Paris ne donnera pas au reste de la France le mauvais exemple de cette sorte d'ostracisme contre les morts. Comment le respect dû à leur dépouille pourrait-il se concilier avec les détails d'exécution du projet dont il s'agit? Les sollicitudes de la piété, le recueillement religieux, les formes du respect seraient-ils possibles au départ et à l'arrivée de ces trains emportant plusieurs fois par jour quarante ou cinquante cercueils à la fois? Le désordre et la confusion bruyante seraient inévitables, et vraiment je ne puis me représenter, en de telles conditions, que le trouble dans le deuil des familles et des funérailles sans gravité et sans consolation. Plus je réfléchis à ce projet, et plus je demeure convaincu que, s'il se réalisait, la civilisation n'aurait pas moins à s'en affliger que la religion.

Il ne m'appartient pas, messieurs, d'indiquer ici, ni d'examiner d'autres plans qui concilieraient, avec les exigences de la salubrité publique, les coutumes séculaires, les convenances chrétiennes et les besoins intimes de l'âme. Mais je ne puis croire qu'il soit impossible de faire, à Paris, ce qui a été fait dans toutes nos grandes villes, où la distance des cimetières en dehors de l'enceinte des cités n'est pas un obstacle à la piété envers les morts. Nos lieux de sépulture situés sur divers points, à proximité des murs de fortification, deviendraient comme une protection de plus pour la capitale; l'aspect des tombeaux de leurs pères ne pourrait qu'exciter le courage et le dévouement des défenseurs du pays.

. . .

Je dois me borner, messieurs, aux courtes observations que je viens de vous exposer; vos lumières et votre sagesse sauront trouver les meilleures solutions.

Veuillez bien agréer, messieurs, l'assurance de ma respectueuse considération.

Paris, le 30 mars 1874.

† H., Cardinal-Archevêque de Paris.

Deux pétitions ont été rédigées dans un sens différent, mais toutes deux aboutissent à la même conclusion : l'abandon du projet municipal et la conservation des cimetières actuels agrandis, avec la création de quelques autres. L'une de ces pétitions, la plus populaire, s'appuie sur le sentiment religieux ; l'autre, à l'usage des esprits qui craignent de voir intervenir l'idée de Dieu et de l'immortalité de l'âme, ne s'appuie que sur des considérations philosophiques, dont quelques-unes sont assez ridicules ; toutes deux témoignent de la volonté des Parisiens de conserver non loin d'eux les restes de ceux qu'ils ont aimés. Il sera difficile de résister à ce sentiment quasi-unanime. Le suffrage universel se prononce ici avec une force irrésistible, et, certes, s'il est une question que le suffrage universel soit appelé légitimement à trancher, c'est bien celle qui regarde la dépouille mortelles de nos proches et nos propres dépouilles.

Nous ajouterons ici un fait d'expérience qui nous paraît décisif pour ceux qui sont disposés à faire peu de cas des raisons d'ordre moral, mais que frappent plus fortement les arguments tirés de faits matériels.

La triste expérience que l'on tente à Paris a été tentée à Londres et se poursuit depuis une douzaine d'années. En Angleterre, le gouvernement n'aime pas à se charger de tout ; une grande compagnie s'est donc formée et a obtenu une charte du Parlement pour créer, à 35 kilomètres de Londres, sur le chemin de fer du Sud-Ouest, une vaste nécropole destinée à recevoir tous les morts de la capitale. Cette compagnie a pris, du but qu'elle poursuit, le nom de *Nécropolis :* c'est peu gai, mais c'est très-juste.

Lord Palmerston, qui était premier ministre à l'époque où se fonda la *Nécropolis*, avait eu d'abord l'intention de donner à la nouvelle Société le monopole des enterrements et de fermer

tous les autres cimetières. Mais l'opposition de toutes les paroisses de Londres ne permit pas de mettre ce projet à exécution. Il fallut même permettre à chaque paroisse d'acheter un terrain pour ses morts, et il en est résulté qu'il y a aujourd'hui, à Londres, presque autant de cimetières que de paroisses, et ces cimetières ne sont pas situés à plus de quatre kilomètres du centre paroissial. La population pauvre, qui est toujours la plus nombreuse, peut ainsi se rendre au cimetière, à pied et sans frais, et la *Nécropole* est à peu près délaissée.

Aussi la *Nécropolis* a-t-elle fait d'assez mauvaises affaires. Ce n'est que l'année dernière qu'elle a pu réaliser un bénéfice de 50 livres sterling (1250 fr.) sur un capital dépensé de 120,000 livres sterling (3 millions de francs).

Sans doute, il y a un certain nombre d'enterrements dans la Nécroprole, mais ces chiffres montrent que la population préfère un cimetière où elle peut se rendre à pied, à un autre plus vaste et plus beau où elle ne peut se rendre qu'en chemin de fer, quoique la dépense ne soit que de deux francs environ. Les gens riches eux-mêmes, pour qui la Nécropole serait une véritable économie, parce qu'elle les dispenserait des voitures de deuil, préfèrent en très-grande majorité les cimetières rapprochés, malgré les frais qu'il faut faire pour les voitures de deuil.

Ainsi, à Londres, où la population a pu se prononcer elle-même entre les deux systèmes, le cimetière unique et éloigné est délaissé ; chaque paroisse tient à avoir son cimetière, et ces cimetières paroissiaux, il est bon qu'on le sache en France, ne sont pas les seuls. Les catholiques en ont trois, situés l'un au Nord, l'autre au Sud, le troisième à l'Ouest ; presque chacune des autres croyances a le sien. Le cimetière de Kensal-Green a plus de 14 hectares de superficie, et les revenus qu'on en tire permettent de payer la retraite des prêtres infirmes.

Voilà des faits ; ils parlent haut. L'expérience de Londres doit éclairer les édiles de Paris : nous avons le ferme espoir que la victoire restera à la raison et à la religion, qui sont ici d'accord, comme toujours.

J. CHANTREL.

LES RELIQUES DE SAINT AMBROISE

ET DES SAINTS MARTYRS GERVAIS ET PROTAIS.

Nous avons publié dans notre numéro du 17 janvier (Tome VII des *Annales*, page 144), le texte latin de la Bulle du 7 décembre 1873, *Qui attingit a fine*, relative à la découverte des reliques de saint Ambroise et des saints martyrs Gervais et Protais. Cette Bulle, que nous n'avons encore vue reproduite jusqu'ici dans aucun journal français, accorde une indulgence plénière à tous les fidèles qui accompliront les conditions ordinaires et visiteront une église placée sous le vocable de saint Ambroise. Nous disions, à cette occasion (page 150), que Paris, qui a le bonheur de posséder une église consacrée sous le titre de Saint-Ambroise, pourrait profiter de la faveur accordée par le Saint-Père. Son Em. le cardinal Guibert vient de publier, à la date du 26 avril 1874, un Mandement qui fixe le jour où l'indulgence pourra être gagnée à Saint-Ambroise. Nous nous empressons de reproduire ce Mandement :

Joseph-Hippolyte GUIBERT, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siége apostolique, cardinal-prêtre de la sainte Eglise romaine, archevêque de Paris,

Au Clergé et aux Fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction en Notre Jésus-Christ.

Nos très-chers Frères,

L'un des dogmes les plus consolants de notre foi est celui de la communion des saints. Parmi les tristesses et les périls de notre pèlerinage sur cette terre, il nous est doux de penser que nous avons, dans la patrie céleste, des frères qui ont connu nos épreuves et qui nous appellent à partager leur gloire. Pour entretenir et ranimer en nous cette espérance du ciel, l'Eglise ne néglige aucun moyen; mais celui qu'elle emploie avec le plus de confiance, c'est le culte des saints. Non contente d'honorer leur mémoire, en chantant leurs louanges et en racontant leurs vertus, elle entoure de sa vénération leurs dépouilles sacrées; et lorsqu'elle a la joie de découvrir des restes précieux dont sa piété avait depuis longtemps perdu la trace, elle reconnaît dans cet événement heureux une marque de la protection divine.

Tel est, Nos Très-Chers Frères, le sentiment qu'exprime, au

nom de l'Eglise entière, notre Saint-Père le Pape Pie IX, à l'occasion de la découverte récente qui a rendu au jour le corps vénéré du grand évêque de Milan avec ceux des saints martyrs Gervais et Protais. Par ses *Lettres apostoliques*, adressées à tous les évêques du monde chrétien, le souverain Pontife rappelle les circonstances de cette découverte, en fait ressortir le caractère providentiel, et ouvre les trésors de l'Eglise pour accorder une indulgence plénière à tous les fidèles qui, remplissant les autres conditions ordinaires, iront prier dans l'une des églises dédiées à saint Ambroise.

L'église paroissiale que nous avons à Paris sous le vocable de ce grand docteur, nous impose particulièrement le devoir de publier la lettre pontificale et les grâces qu'elle contient ; ce devoir, nous venons le remplir avec un vrai plaisir religieux.

Saint Ambroise, lorsqu'il gouvernait l'Eglise de Milan, eut une vision merveilleuse : deux martyrs, Gervais et Protais, qui, dès la première persécution sous Néron, avaient été mis à mort pour la foi, lui apparurent et lui firent connaître le lieu longtemps ignoré de leur sépulture. La découverte des saints corps avec les signes certains du martyre vint confirmer l'avertissement céleste. Ambroise, au comble de la joie, fit construire une basilique en leur honneur et les y déposa solennellement; de nombreux miracles accompagnèrent cette translation, qui marqua la fin de la persécution suscitée à Milan par les ariens contre les catholiques. Saint Augustin, témoin oculaire de ces prodiges, en a consigné le souvenir au livre de ses *Confessions.*

Cette basilique, déjà consacrée par la sépulture des martyrs, devait recevoir une gloire nouvelle : Ambroise voulut y être enseveli près des corps de ces saints dont il avait relevé le culte. C'est un sentiment d'humilité qui lui fit désirer de reposer dans le même tombeau, afin de trouver plus facilement dans cet asile sacré grâce et protection devant Dieu.

Lorsque, au neuvième siècle, l'évêque Angilbert résolut de placer en un lieu plus honorable le corps de son illustre prédécesseur, il le réunit dans un même sarcophage de porphyre aux corps des saints Gervais et Protais, et depuis lors ce triple dépôt, objet de la vénération des siècles, n'avait plus été exposé aux regards. Le sarcophage même qui le contenait avait été recouvert par les changements successifs dans la disposition des lieux : on avait fini par ne plus savoir exactement où il était placé.

Enfin, il y a dix ans, de grands travaux entrepris pour la restauration de la basilique ambrosienne mirent au jour, au dessous de

l'autel, un ancien hypogée au milieu duquel reposait, appuyé sur deux tombes en pierre, un sarcophage de porphyre. Les deux tombes étaient celles qui avaient renfermé les corps des saints martyrs; des médailles de l'époque, des parcelles d'ossements ne laissèrent aucun doute à cet égard. Le sarcophage devait évidemment contenir les trois insignes reliques. Le vicaire capitulaire qui administrait alors l'Eglise de Milan ne voulut pas prendre sur lui d'ouvrir ce précieux trésor. Il en référa au souverain Pontife, qui plaça ce dépôt sacré sous la garde et la protection du Saint-Siége.

Ce ne fut que sept années plus tard, le 8 août 1871, que Mgr l'archevêque de Milan, avec l'autorisation du Pape, fit solennellement, en présence d'une multitude de témoins, l'ouverture du tombeau. On y trouva trois corps : deux plus grands, qui furent reconnus pour des restes d'hommes encore jeunes ; un troisième, de plus petite taille et annonçant un âge avancé. De plus, il fut constaté que les fragments trouvés dans les deux tombes appartenaient aux deux plus grands squelettes.

Le doute ne semblait plus possible. Néanmoins le Saint-Siége, procédant avec cette circonspection qui prépare tous ses jugements, évoqua la cause à son tribunal, et institua une commission spéciale prise parmi les membres de la sacrée congrégation des Rites. C'est après une longue et minutieuse investigation que cette commission présenta ses conclusions au Saint-Père. En conséquence le souverain Pontife, par ses *Lettres apostoliques*, confirme et ratifie le jugement de l'archevêque de Milan reconnaissant l'identité des trois corps découverts dans le tombeau de porphyre et les attribuant aux saints Ambroise, Gervais et Protais; ordonne, en outre, que ces trois corps, placés sous la protection immédiate du Saint-Siége, demeurent toujours réunis; défend enfin, sous peine d'excommunication *encourue par le seul fait* et réservée au Pape, d'ouvrir désormais le sarcophage sans son autorisation et de distraire la moindre partie des reliques qu'il contient.

Après ce récit, que nous avons tiré de l'histoire et des *Lettres apostoliques*, il vous sera facile de comprendre l'importance que notre Saint-Père le Pape attache à ce mémorable événement. Avec l'esprit de foi qui anime les saints, Pie IX a cherché le sens providentiel de cette découverte qui vient réjouir l'Eglise au plus fort de ses douleurs. Il en a trouvé la signification dans le caractère même et dans la vie des saints dont les restes sacrés sont rendus à nos hommages : ce sont d'abord deux illustres martyrs des premiers siècles; le renouvellement de leur culte nous rappellera que les

persécutions sont de tous les âges, qu'elles ont commencé pour l'Eglise dès les premiers temps, et qu'il faudrait effacer la longue histoire de ses combats et de ses triomphes pour arracher de nos cœurs l'espérance invincible que nous gardons parmi les épreuves présentes : mais c'est encore et surtout un grand évêque et un grand docteur dont la longue carrière a été remplie par des luttes sans nombre contre les ennemis de l'Eglise ; il a démasqué la perfidie, résisté à la violence, fait accepter à un prince coupable la sainte loi de l'expiation ; il a opposé sans cesse la vérité au mensonge, les bienfaits à l'ingratitude, la droiture de la conscience aux artifices de la séduction, la majesté du droit aux empiétements de la force, et il a vaincu ! il a vu la paix rendue à son Eglise, et il s'est endormi plein de jours et de mérites, entouré de l'amour et de la vénération des peuples. Un tel souvenir n'est-il pas une espérance, et les circonstances extraordinaires qui ramènent en ce moment l'attention sur cette glorieuse mémoire ne sont-elles pas un avertissement du Ciel qui nous invite à la confiance ?

Nous nous associerons tous, Nos Très-Chers Frères, aux sentiments qu'inspire au cœur de Pie IX un événement qui semble ménagé pour soutenir son héroïque constance et pour relever le courage des chrétiens. Nous nous empresserons de joindre nos actions de grâces et nos prières à celles de notre Père commun ; nous invoquerons avec lui le grand évêque de Milan, ainsi que les deux glorieux martyrs, et nous demanderons pour la sainte Eglise, pour ses membres persécutés, la patience, la force, la délivrance.

A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, après en avoir conféré avec nos vénérables frères les chanoines et Chapitre de notre Eglise métropolitaine, et pour nous conformer à la volonté exprimée par le souverain Pontife dans ses *Lettres apostoliques* du 7 décembre 1873,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article premier. A l'occasion de la découverte dans la basilique ambrosienne des corps des saints Ambroise, Gervais et Protais, une solennité de prières et d'actions de grâces sera célébrée dans l'église de Saint-Ambroise à Paris, le cinquième dimanche après Pâques, 10 du mois de mai.

Art. 2. Ce jour-là, au lieu de la grand'messe ordinaire, on chantera une messe solennelle votive en l'honneur de saint Ambroise ; aux messes basses on fera mémoire du saint. Les vêpres chantées seront aussi de saint Ambroise, elles seront suivies du panégyrique

du saint et de la bénédiction du très-saint Sacrement. L'exercice sera terminé par le chant du *Te Deum*.

ART. 3. En vertu des Lettres apostoliques de notre Saint-Père le Pape, une indulgence plénière est accordée à tous les fidèles qui, s'étant confessés et ayant communié, visiteront l'église paroissiale de Saint-Ambroise, et, invoquant les suffrages de saint Ambroise et des saints martyrs Gervais et Protais, adresseront à Dieu des prières pour les pressants besoins de l'Eglise et pour son exaltation.

Et sera notre présent Mandement lu et publié dans toutes les églises et chapelles du diocèse le dimanche qui en suivra la réception.

Donné à Paris, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing du secrétaire général de notre archevêché, le dimanche du Bon Pasteur, 26 avril 1874.

† J. HIPP., CARDINAL GUIBERT, *archev. de Paris.*

Par Mandement de Son Eminence.

E. PETIT, *Chan. hon., Secrét. gén.*

L'ENSEIGNEMENT ÉPISCOPAL.

INSTRUCTIONS PASTORALES ET MANDEMENTS DE NN. SS. LES ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DE FRANCE, DE BELGIQUE, DE SUISSE ET D'ITALIE A L'OCCASION DU CARÊME DE 1874.

(Suite. — Voir les cinq numéros précédents).

Nancy et Toul. — L'instruction pastorale de Mgr Foulon est un petit traité complet et fort instructif sur l'*Oraison Dominicale*, sujet développé aussi par Mgr l'archevêque de Reims dans plusieurs lettres pastorales depuis quelques années. Les deux principaux remèdes qu'il est nécessaire d'opposer aux fausses doctrines sont la prière et les bonnes œuvres. Et parmi toutes les prières, il n'en est pas que soit plus sublime que l'Oraison dominicale ; nous devons nous pénétrer de sa vertu. Elle est la règle de nos sentiments et de nos devoirs envers Dieu, puisqu'elle contient tout ce que l'homme peut et doit lui demander. Sa courte formule est accommodée à la mesure de l'intelligence et de la mémoire de tous les hommes, à tous les âges et dans toutes les conditions de la vie. A la fois simple et sublime, claire et profonde, les savants et les ignorants la com-

prennent, et l'enfant au berceau comme le vieillard sur le bord de la tombe y trouvent l'aliment le plus substantiel de leur piété.

Agen. — Pour nous soutenir et nous diriger dans les luttes de cette vie, la prière est indispensable. La philosophie païenne reconnaissait la nécessité de prier Dieu, mais elle l'admettait seulement d'une manière générale ; elle ne croyait pas qu'il fût digne de sa majesté de lui rien demander en particulier. Jésus-Christ a réfuté cette erreur. Mgr d'Outremont entretient ses diocésains sur ce sujet et traite de la *Nécessité de la prière dans les malheurs présents*, du besoin que nous avons de la prière pour obtenir le secours que nous attendons, et des règles à suivre dans la prière ; ces règles ressortent des deux attributs de la Divinité, de la Toute-Puissance et de la Bonté, auxquels nous nous adressons plus particulièrement lorsque nous prions.

Mende. — L'âme humaine se manifeste et s'affirme principalement par la force. Cette puissance intime est le résumé complet de notre personnalité. Nul ne s'y trompe, et quand on veut juger de nous, mesurer notre valeur morale, c'est là seulement qu'on regarde. Mgr Saivet entretient ainsi ses diocésains de la *Force chrétienne*, dont l'intervention est décisive dans les luttes de la vie. Et où puiserions-nous ailleurs que dans le courage chrétien cette patience tranquille, cette persévérance infatigable, dans les mauvais jours que traverse l'Église ? Qui maintiendrait dans nos âmes la sérénité, dans nos cœurs l'espérance, quand nous avons à subir tout à la fois la défiance ou la tyrannie des pouvoirs, les mensonges de la science, les haines de la Révolution, les aveuges complicités de la multitude, et que nous roulons, calomniés et vaincus, des mécomptes de la veille aux servitudes du lendemain ?

Vannes. — Mgr Bécel, en publiant l'Encyclique, a fait aussi un mandement sur la *Force chrétienne*, ainsi définie : une vertu spéciale, cardinale, qui incline la volonté de l'homme à supporter en temps et lieu convenables, dans les limites tracées par la droite raison et la loi de Dieu, tous les dangers, y compris la mort, et à supporter toutes les épreuves que nécessite l'obtention du bien. Sa Grandeur explique cette définition, signale quelques actes particuliers de la force, et envisage, au

point de vue doctrinal, la nature de la force chrétienne, ses qualités et les vices contraires à cette vertu, pratiquée si noblement par le chef de l'Eglise catholique.

Nîmes. — Voici les idées que développe à la lumière de l'histoire et de l'Evangile Mgr Plantier dans une instruction de 50 pages, où Sa Grandeur traite des *Funestes influences de l'orgueil et des bienfaits de l'humilité par rapport à la vie des peuples :*

L'orgueil enfante l'erreur, car il a la haine de l'obscurité et du mystère, un ardent besoin de singularité et la passion de l'indocilité ; l'orgueil propage l'erreur, en flattant les passions des peuples et de ceux qui les gouvernent ; il perpétue l'erreur par l'obstination et l'entêtement.

L'humilité chrétienne suit l'orgueil pas à pas et en neutralise les actes désastreux. Elle éteint au foyer même les grandes calamités politiques et sociales, c'est-à-dire l'orgueil de la littérature et de la philosophie corruptrices, les débordements de l'esprit de révolution, les caprices de l'ambition et du despotisme; et, en pacifiant les âmes et les peuples, l'humilité, loin de paralyser leurs forces, les rend capables de concevoir et d'exécuter de grandes choses.

En outre, Mgr l'évêque de Nîmes publie l'Encyclique.

Chartres. — Il y a deux principales causes de nos malheurs publics, dit à son tour Mgr Regnaud, l'*Irréflexion et l'égoïsme moderne.* On n'approfondit plus rien, on ne profite pas des leçons du passé ; et à mesure que la religion s'affaiblit dans les mœurs, l'homme recherche les jouissances terrestres. Tout pour soi, rien pour les autres, telle est la maxime adoptée et pratiquement suivie. Comme remède à ces maux, il faut l'amour de Dieu et du prochain. En nous inspirant de l'esprit de l'Evangile, nous professerons un dévouement sincère pour la patrie et pour nos frères, et dès lors, ces jouissances matérielles, vers lesquelles notre nature dégradée aspire sans cesse, ne seront plus l'unique objet de nos pensées ni le but de nos entreprises, nous n'entendrons plus avec froideur le récit des souffrances des chrétiens persécutés et des cruelles épreuves qui pèsent sur les pasteurs de l'Eglise.

Arras, Boulogne et Saint-Omer. — C'est sur le *Respect hu-*

main que porte l'instruction de Mgr Lequette, qui le définit ainsi : considération des jugements que les hommes peuvent porter sur nos actes divers, sur l'ensemble de notre conduite, et que, dans la crainte de leur déplaire, nous prenons comme règle de nos déterminations. Le prélat montre combien le respect humain est avilissant en lui-même et funeste dans ses conséquences, surtout dans l'ordre de la foi, détruisant les principes de la sainteté, jetant le trouble dans la conscience et nous exposant aux jugements les plus sévères de Dieu.

Rouen. — D'où vient le trouble dans les familles et dans l'Etat, sinon de l'esprit de révolte contre toute autorité? Cette impatience de toute espèce de joug vient de l'orgueil. De là, le désordre universel. Le remède sera dans le respect, l'obéissance, qui ont pour principe l'*Humilité.* C'est de cette vertu que parle dans son mandement Mgr le cardinal de Bonnechose. L'Humilité n'est pas une faiblesse de cœur ou d'esprit s'inclinant servilement sous la volonté d'autrui ou inspirant à l'homme une défiance exagérée de ses propres forces; mère de toutes les autres vertus, l'humilité a sa racine dans la double connaissance de Dieu et de nous-mêmes, et a pour compagnes la douceur et la paix. Citons ce passage de la lettre pastorale : « Faut-il s'étonner de l'agitation et des désordres dont le monde aujourd'hui nous offre le triste spectacle, de ces défiances mutuelles qui nous divisent, de cette ingratitude qui paralyse les grandes entreprises, de cette impuissance générale pour le bien et pour l'amélioration de la condition sociale? Peut-il en être autrement lorsque le règne de Dieu n'est plus accepté, parce que l'orgueil lui ferme les cœurs?... »

Metz. — Une vertu qui devrait se présenter à nous, moins comme une obligation que comme un besoin, c'est la *Confiance en Dieu*, dont parle Mgr Dupont des Loges, parce que ce noble sentiment tend à s'affaiblir dans les jours malheureux que nous traversons. Saint Bernard a posé la règle de la confiance chrétienne dans l'espérance. Car agir, se défendre, souffrir, espérer, n'est-ce pas le cercle de la vie? A la vue des œuvres de Dieu, nous devons sentir la confiance la plus vive naître d'elle-même dans nos âmes. La seule considération de la charité de Dieu nous conduira invinciblement à la confiance; car en jetant

un regard sur l'ensemble de la religion, son histoire, ses mystères, ses dogmes, son culte, il est visible qu'elle n'est qu'un grand ouvrage d'amour. Le pieux évêque de Metz ranime ainsi cette confiance dans le cœur de ses bien-aimés diocésains.

LÉON MARET,

(*A suivre.*) *Chanoine honoraire.*

LE CATHOLICISME ET LE PROGRÈS.

Nous recommandons à tous ceux qui considèrent le catholicisme comme incompatible avec le progrès, et qui prétendent qu'il lui est hostile parce que le progrès le tuerait, l'article suivant du *New-Zealand Tablet* (Tablettes de la Nouvelle-Zélande), du 14 février 1874. Ce journal de la Nouvelle-Zélande, disons-le en passant, est l'un des mieux rédigés de ceux qui paraissent dans l'Océanie; il est, par lui-même, une preuve des progrès faits par la presse catholique et du bon rang qu'elle occupe dans ces régions lointaines. Nous traduisons :

Nous sommes dans un siècle de progrès; tout le monde en convient, et ceux qui écrivent pour le public ont bien soin de ne pas nous le laisser oublier. Le mot *progrès* est écrit partout, répété partout; on le rencontre à chaque ligne des journaux. Les livres qui traitent d'économie politique ne peuvent éviter de le montrer. Philosophes et hommes de lettres le trouvent nécessaire, convenable, expressif. Il est clair qu'il possède un caractère tout particulier. Mais, remarquons-le tout de suite : il n'est pas rare qu'on le présente comme l'antagoniste de l'Eglise catholique, à laquelle, dit-on, les lumières et le progrès portent un coup fatal. C'est là une sottise (*a platitude*) que répètent *usque ad nauseam* les soi-disant hommes de progrès.

En est-il donc ainsi? C'est une question qui doit être examinée à la lumière du passé et du présent. Quant au passé, il suffira de dire ici qu'après dix-huit siècles de lutte chez toutes les nations et dans les diverses conditions de science et de civilisation, l'Eglise existe encore et qu'elle est florissante. Aux yeux d'un philosophe digne de ce nom, il y a là un fait qui

doit faire conclure que le résultat de l'avenir sera semblable à celui du passé. Mais les philosophes modernes semblent ignorer les faits et fondent leurs théories sur les espérances que leur donne leur expérience bornée. Leur argument se réduit à ceci : comme ils ont perdu la foi, tout homme qui atteint ou qui atteindra le degré d'instruction auquel ils sont parvenus devra aussi la perdre ; telle est, pour eux, la mesure *orthodoxe* du progrès.

Il nous serait difficile de donner une définition de cette mesure orthodoxe ; mais, prenant les choses comme elles sont, nous pensons qu'il n'y a guère de fondement, dans l'histoire du temps présent, pour l'espérance qu'ils conçoivent de voir la réalisation de leur théorie. Quel est, en effet, l'enseignement que nous donne le siècle actuel sur la question dont nous nous occupons ? Si le progrès, si une civilisation avancée, comme on dit, doit être fatale au catholicisme, sans nul doute c'est dans les Etats les *plus progressifs* et les plus civilisés que l'Eglise catholique doit être en décadence. Les faits répondent-ils à cette théorie ? Pour avoir la réponse, considérons deux des plus grandes nations du monde, les deux plus remarquables par leurs progrès d'après les idées modernes : l'Angleterre et les Etats-Unis d'Amérique.

Ces deux pays sont à l'avant-garde de la civilisation, en ce qui regarde la prospérité matérielle et la liberté politique, le commerce et l'industrie, l'éducation, la science, les arts et la littérature. On peut dire sans exagération qu'ils sont l'objet de l'envie des autres peuples pour leur culture intellectuelle et leurs progrès dans la civilisation. Ce progrès, cette culture intellectuelle ont-ils été fatals au catholicisme ? L'Eglise s'est-elle éteinte dans ces pays à mesure qu'ils avançaient dans la civilisation ?

Regardons ! Il y a cent ans, c'est à peine si l'on pouvait compter soixante mille catholiques dans la Grande-Bretagne ; il y en a maintenant deux millions ! Et quelle est la condition de ces deux millions ? Ils ont une noble hiérarchie, un clergé nombreux, instruit et actif ; des centaines de belles églises, admirablement pourvues de tout ce qui est nécessaire à la célébration du culte divin et à l'administration des sacrements ; un

grand nombre d'écoles, de colléges, de communautés religieuses. En outre, chaque année, dans toutes les parties de l'Angleterre, l'Eglise attire à elle des milliers de personnes appartenant à tous les rangs de la société. Parmi les plus fidèles et les plus devoués de ses enfants se trouvent des hommes et des femmes de l'intelligence la plus élevée, de la culture intellectuelle la plus avancée, de la science la plus solide, des savants, des littérateurs, des théologiens qui sont sortis des rangs mêmes de ses plus acharnés ennemis. En Angleterre, l'Eglise a fait plus que de marcher d'un pas égal avec la nation ; elle ne s'est pas contentée de tenir sa place au milieu de la civilisation moderne ; elle a fait de victorieuses incursions dans le camp ennemi. Il est donc évident que, chez cette grande nation anglaise, le progrès moderne n'a pas été fatal à l'Eglise catholique.

En est-il de même aux Etats-Unis, dans ce pays qu'on proclame le plus libéral et le plus progressif de tous? C'est un fait, pourtant, et il faut que les soi-disant philosophes en prennent leur parti : les progrès de l'Eglise catholique ont été plus considérables encore aux Etats-Unis qu'en Angleterre. Aux Etats Unis, il y a cent ans, il n'existait pas même un évêque, à peine un prêtre, et seulement quelques catholiques épars çà et là. Aujourd'hui, il s'y trouve cinquante évêques, plus de trois mille prêtres et de neuf à dix millions de catholiques. Les catholiques y possèdent des écoles nombreuses, des colléges, des universités. Leurs églises, qui sont nombreuses, comptent parmi les plus beaux monuments du pays. Ils ont un grand nombre de couvents, d'hôpitaux, d'asiles, d'orphelinats et d'autres institutions de charité, une presse puissante et une littérature qui n'est pas inférieure à celle des autres nations: L'Eglise est maintenant très-puissante dans les grands centres de population, et c'est l'opinion d'un grand homme d'Etat d'Amérique que, dans un quart de siècle, les centres de population et d'intelligence, c'est-à-dire les grandes villes des Etats-Unis, seront entièrement catholiques. Un homme très-compétent et très-capable de porter un jugement motivé sur ce sujet a dit, en effet, qu'avant vingt-cinq ans tout homme intelligent qui sera soucieux du salut de son âme deviendra catho-

lique. On a calculé qu'il y a, en ce moment, dans les Etats-Unis, un million et demi de convertis. Et ce qui ajoute à la signification de ce fait, c'est que ces convertis sortent, en grande partie, des classes intelligentes et instruites. Ainsi l'archevêque actuel de Baltimore, les évêques de Philadelphie et de Columbus, le savant Brownson, etc., sont des convertis.

Nous sommes donc en droit de conclure que le progrès, — progrès intellectuel, scientifique, littéraire, industriel, artistique, etc., — n'est point fatal à l'Eglise catholique. Au contraire, si nous en jugeons d'après ce qui se passe en Angleterre et en Amérique, on doit nous concéder que ce progrès est favorable à la prospérité et à l'extension de notre grande et vieille Eglise.

L'EGLISE RUSSE, SON PRÉSENT, SON AVENIR.

(Suite. — V. le numéro précédent.)

II

Nous avons vu ce qu'était hier l'Eglise russe ; et demain ?

C'est ce demain, assez rapproché, qui révélera mieux encore ce que les Tsars ont fait de l'orthodoxie et de l'Eglise dont ils s'appellent les gardiens. Ce sera le jour où, par la force même des choses, les prescriptions dont nous avons parlé disparaîtront du Code russe, et où rien ne forcera plus les Russes à garder des rapports avec un clergé méprisé ni à pratiquer la religion enseignée et représentée par lui. Ce sera le jour que craignait tant Catherine II, le jour où le peuple russe saura lire et écrire et éprouvera le désir d'instruction. Ce qui arrivera alors en Russie nous est révélé, mais en de minces proportions, par ce qui s'est passé sous nos yeux en plus d'un pays catholique où le clergé, fort de l'appui des lois, vécut peu soucieux de l'avenir jusqu'à ce que des révolutions politiques venant changer soudainement les rapports de l'Eglise et de l'Etat le placèrent inopinément et sans préparation en face de l'incrédulité. Nous avons dit cependant, « en de minces proportions, » car si ce clergé ne put prévenir la première explosion d'incrédulité, il lui fallut peu de temps pour en ralentir le progrès.

Ni en Espagne, ni en Italie, l'incrédulité ne peut se vanter d'avoir de beaucoup diminué le nombre des catholiques; on dirait que la nouvelle législation n'a servi qu'à ouvrir une libre sortie à ceux qui ne l'étaient que de nom, et en a ainsi délivré l'Eglise. Des renseignements puisés à des sources certaines constatent que les fidèles ne remplissent pas moins les temples et ne fréquentent pas moins les sacrements qu'auparavant. — C'est ce qui arrivera difficilement en Russie, nous allons en dire la raison.

Et d'abord, s'il est juste de reconnaître que dans quelques provinces des pays que nous venons de mentionner, des abus s'étaient glissés dans le clergé, ils n'étaient cependant ni aussi graves ni aussi universels qu'on s'est plu généralement à les représenter. Leur source principale c'était le trop grand nombre d'ecclésiastiques dont plusieurs engagés, sans une véritable vocation, dans les ordres sacrés. Mais précisément en raison du grand nombre de prêtres il s'en trouvait beaucoup de bons, et assez pour suffire amplement aux besoins des fidèles. Leurs vertus, qui contrastaient avec le train de vie habituel aux apôtres de l'irréligion, formèrent ainsi une première digue contre l'incrédulité.

En sera-t-il de même en Russie?

Nous sommes fort loin de vouloir dénigrer le clergé russe. Ses défauts ne détruisent point ni n'excusent ceux qu'on peut rencontrer chez les prêtres catholiques : nous voulons même admettre que la grande majorité des popes russes mène une vie exemplaire. Mais sait-on ce que représente, pour l'avantage de l'incrédulité en Russie, même une très-faible minorité de mauvais popes? En Russie, chaque paroisse a tout juste le personnel nécessaire pour l'exercice du culte; à quelques exceptions près, toutes les paroisses, dans les campagnes du moins, n'ont qu'un seul prêtre ; si ce prêtre perd la foi, l'incrédulité aura dans sa paroisse libre carrière. — Le lecteur songe ici aux moines qui, en Russie, sont encore assez nombreux, et demande s'ils ne peuvent point venir au secours du clergé séculier. Un Russe à qui on poserait une pareille question, ne pourrait s'empêcher de sourire ; bornons-nous à remarquer que les moines prêtres (hiéro-moines) sont fort rares, et que jamais une paroisse

russe n'éprouvera le désir de l'intervention d'un moine. Stations, retraites, exercices spirituels, communions générales, nous ne sachons pas que ces mots aient, jusqu'à ce jour, leurs correspondants dans la langue russe; si ce n'est, tout au plus, dans les livres catholiques en langue russe que le gouvernement de Saint-Pétersbourg vient de faire imprimer, afin, paraît-il, qu'il monte au ciel plus de prières en russe et moins en langue polonaise. Toujours est-il que l'intervention des moines dans la direction des paroisses serait une innovation bien plus hardie que la correction des livres liturgiques qui valut à la Russie les dix millions de sectaires qu'elle compte aujourd'hui. — Cette comparaison nous rappelle qu'au jour où l'orthodoxie perdra l'appui du code pénal, les popes russes n'auront pas seulement à la défendre contre l'incrédulité, mais aussi contre les sectes russes dont quelques-unes dépassent, en superstitions diaboliques et en d'abominables mystères, tout ce qu'on a dit des gnostiques et des manichéens. — Enfin, il ne faut pas oublier que les popes russes, si exemplaires qu'ils soient, si pleins de zèle pour l'orthodoxie qu'on les suppose, sont des prêtres mariés; une qualité leur manque, dont le prestige est loin d'être superflu.

Nous ne demanderons pas comment il se fait que le clergé russe, s'il est vraiment vertueux, soit « récusé par les classes supérieures, toléré, mais rien que toléré par les classes moyennes et tourné en ridicule par le peuple. » La vertu donne toujours à l'homme qui la possède une supériorité dont l'ascendant, sur les masses surtout, ne le cède pas à celui du rang et du savoir. De même, nous ne tiendrons pas compte des récits que nous trouvons dans les écrits des Russes; les exagérations et les faussetés qui, au sujet du clergé catholique, sont débitées chaque jour dans les pays catholiques, nous font un devoir d'accueillir avec défiance les accusations des Russes à l'égard de leur clergé. Mais, nous le répétons : le clergé en contact avec le peuple est marié; une qualité lui manque dont le prestige est loin d'être superflu.

Ici on nous signale le clergé protestant, surtout le clergé anglican, « si respectable, nous dit-on, si entouré d'estime et de confiance; remplissant si bien sa mission, tout en étant marié. »

Nous nous sommes fait une loi d'éviter les récriminations ; nous accepterons donc de confiance tout ce qu'on nous dit du clergé protestant. Mais peut-on, dirons-nous à notre tour, peut-on seulement établir un parallèle entre la mission du clergé protestant et celle du clergé orthodoxe? Le protestantisme est cette religion qui, sur bon nombre de questions touchant à la morale, ne reconnaît d'autre juge que la raison individuelle, tandis que, sur ces mêmes questions, l'Eglise orthodoxe possède une autorité qui les tranche dans le sens moins favorable aux penchants de la nature. Le protestantisme est cette religion qui n'impose aucune pratique spéciale du culte, l'Eglise orthodoxe n'en laisse pas entièrement le choix aux fidèles; le protestantisme a banni les œuvres expiatoires, l'Eglise orthodoxe impose des abstinences, et des jeûnes fort prolongés ; le protestantisme nous renvoie à Dieu pour l'humble aveu de nos fautes, l'Eglise orthodoxe veut qu'on les déclare à un homme afin d'obtenir par cet acte humiliant et pénible le pardon du Seigneur; si le protestantisme nous présente Jésus-Christ comme modèle, il rétrécit la sphère de ce que nous devons ou pouvons imiter en Lui, l'Eglise orthodoxe ne fixe aucune limite à l'imitation de notre divin modèle ; la virginité, la pauvreté et l'obéissance volontaire sont pour le protestantisme ce qu'était la croix pour les Gentils, une folie ; l'Eglise orthodoxe y reconnaît des conseils légués par Jésus-Christ lui-même à ceux dont le bonheur est de Lui ressembler.

Nous ne continuerons point ce parallèle. Qu'on se rende compte de ce qu'exige des fidèles la foi et la discipline de l'Eglise orthodoxe, et on nous accordera que, du moins en face de l'incrédulité, il faut à ses prêtres quelque chose de plus que le banal prestige d'un honnête homme, obéissant sujet du souverain, bon père de famille, fidèle à sa femme et dévoué pour ses enfants (1). Ce quelque chose de plus, l'Eglise catholique

(1) Il faut aussi remarquer pour ce qui concerne le clergé anglican, que l'Eglise d'Etat d'Angleterre est une institution entièrement au profit de l'aristocratie. Celle-ci voit d'autant plus volontiers ses cadets s'engager dans le clergé qu'elle pourvoit par là à leur subsistence sans trop amoindrir le patrimoine du chef de famille, et que ses enfants aident à maintenir une institution à laquelle elle doit en grande partie sa puissance. — Quant au clergé protestant d'Allemagne, il n'est ni aussi influent ni aussi respecté que le clergé anglican.

le possède, l'Eglise russe l'a perdu. Quoi qu'on pense de la loi ecclésiastique du célibat dee prêtres, personne, croyons-nous, ne peut nier qu'un prêtre vivant sur la terre comme un ange n'exerce un prestige qui manquera toujours à un prêtre marié, Ce « magnétisme de la pureté, comme l'a appelé quelqu'un, a inspiré une des plus belles odes du grand poëte anglais Tennyson (1), et ceux qui, de bonne foi, combattent le célibat des prêtres le font parce que, d'après eux, la pureté exigée par l'Eglise catholique est une vertu trop céleste pour qu'on puisse la rencontrer ici-bas. Ils raisonnent comme ce Juif qui, ayant lu le traité sur l'Eucharistie par l'abbé Martinet (2), vint nous dire : *Cela ne peut être vrai, parce que ce serait trop beau.* Ceux qui raisonnent ainsi concluent trop facilemet de la difficulté, — quelle vertu n'est pas difficile ? — à l'impossibilité. S'ils n'ont pas la foi et qu'ils n'admettent point l'efficacité des moyens surnaturels, nous n'entreprendrons point de les convaincre, nous n'en viendrions pas à bout. Mais s'ils ont la foi, nous leur soumettrons une réflexion qui ne sera pas vaine.

C'est que l'Eglise catholique engage vivement tous ses prêtres à célébrer chaque jour la sainte Messe et leur fait un strict devoir de réciter tous les jours, avec attention et piété, l'office divin. En prenant la défense du clergé russe, M. Schédo-Ferroti dit : « L'hypocrisie est un vice inconnu dans le clergé russe, dont la piété est de bon aloi et n'exprime au dehors que le sentiment qu'il éprouve réellement, celui de la croyance en la vertu sanctifiante des cérémonies qu'il est appelé à accomplir (3). » Qu'on nous permette d'exprimer ici, nous aussi, la ferme croyance en la vertu sanctifiante de la messe et de l'office divin. L'Eucharistie est appelée dans l'Ecriture : *Frumentum electorum et vinum germinans virgines*, le froment des élus et le vin qui fait germer les vierges (*Zach.*, IX, 17). Quant à l'office divin, il est la prière par excellence de l'Eglise. Comme la prière dominicale enseignée et recommandée par Jésus-Christ lui-même, a une puissance qui lui est propre, une puissance

(1) TENNYSON (Alfred) : *Sir Galahad.*

(2) MARTINET (Ant.). *L'Emmanuel, où le remède à tous nos maux.* Paris, Lecoffre, 1850.

(3) SCHÉDO-FERROTI, *Op. cit.*, ch. XV, p. 293.

toute spéciale, une vraie vertu sanctifiante est aussi attachée à une prière choisie et mise tous les jours sur nos lèvres par l'Eglise. La Messe et l'office divin forcent, en quelque sorte, le prêtre à avoir toujours des pensées du ciel; si la vanité ou la séduction du monde acquièrent sur lui un empire momentané, la Messe et l'office divin le rappellent à ces vérités salutaires, qui ne changent jamais.

Nous ne nous appesantirons pas sur ce point; le lecteur doué de pénétration saura en faire l'application pratique. Ici nous ajouterons seulement que, si avoir été capable d'un acte de grande générosité est un titre à l'indulgence pour bien des défauts, si le souvenir d'une action héroïque en faveur de la patrie ou de l'humanité entoure d'une auréole toute l'existence de celui qui a su l'accomplir, si on hésite enfin à prononcer sur son compte un blâme même mérité, tout prêtre catholique, quel qu'il soit, a accompli au moins une foi dans sa vie un acte de la plus grande générosité. Il a juré, en recevant les ordres sacrés, de renoncer à toute affection qui, en divisant son cœur, pût l'empêcher de se dévouer sans réserve au bien des âmes et, uniquement pour le bien des âmes, il a volontairement embrassé l'abnégation et les combats, conséquences de sa générosité. Rien d'étonnant, après cela, qu'un prestige mérité accompagne toujours le prêtre catholique fidèle à ses devoirs, quand même l'éducation et le savoir lui feraient défaut.

Or ce prestige, doublement nécessaire en Russie à cause de l'infériorité sociale du clergé orthodoxe, manque à toute cette partie de ce clergé *qui est en contact avec le peuple*. C'est là une lacune dont les funestes conséquences se feront surtout sentir le jour où aucun secours ne sera de trop pour aider le peuple russe à se maintenir dans la foi.

Mais il y a plus. Dans la poésie ci-dessus citée, Tennyson met dans la bouche de son héros, le chevalier vierge, ces paroles : « Ma bonne épée fend les casques des mortels, ma solide lance « frappe sûrement, ma force est comme la force de dix, *parce* « *que mon cœur est pur.* »

My good blade carves the casques of men
My tough lance thrusteth sure,

My strength is as the strength of ten,
Because my heart is pure.

Celui qui nous révèle ainsi la relation intime existant entre la pureté et la force, n'est pas un Catholique. Si nous avions exprimé la même pensée, comme venant de nous, on aurait peut-être crié au mysticisme, voilà pourquoi nous avons cité le grand poëte anglais. Il ne craint point d'être appelé à justifier sa pensée, on voudra bien s'en prendre à lui.

(*A suivre*). P. C. TONDINI,
Barnabite.

LA DÉMOCRATIE RÉGÉNÉRÉE.

C'est des cercles catholiques d'ouvriers que nous voulons parler.

Depuis trois ans, notre démocratie est la proie d'une immense association du mal.

Profitant de la démoralisation où vingt ans de bien-être sans croyances ont conduit les classes laborieuses, les sociétés secrètes ont promis à l'ouvrier la satisfaction de toutes ses convoitises s'il voulait se laisser enrôler et conduire passivement dans toutes les questions (politiques, sociales ou religieuses).

En observant de près cet embrigadement démagogique, certains hommes de cœur y ont démêlé des symptômes d'intimidation. Il n'est plus douteux aujourd'hui que ces sociétés coupables s'imposent aux ouvriers malgré eux, et qu'un grand nombre d'honnêtes travailleurs ne demanderaient pas mieux que de briser ce joug s'ils se sentaient assez appuyés pour n'avoir pas à souffrir dans leur indépendance.

On s'est alors demandé si le travailleur libre, chrétien et soucieux de sa dignité, ne pourrait pas fonder une *contre-association du bien* destinée à défendre sa liberté dans le travail.

Cela semblait un rêve, car ce n'était pas autre chose que la régénération de la démocratie par elle-même.

Et cependant des hommes généreux ont poussé la foi dans leur œuvre jusqu'à en arrêter les moindres détails pratiques.

Pour que les ouvriers chrétiens puissent se suffire, il faut

qu'ils puissent organiser des agglomérations, où la force de l'association leur donne la vie à bon marché unie à tous les éléments du travail et du progrès intellectuel et moral ;

Que chaque quartier populaire puisse avoir son cercle d'ouvriers, entretenu par les cotisations volontaires de l'ouvrier lui-même ;

Que ces cercles s'administrent eux-mêmes au moyen d'un conseil élu par les sociétaires ;

Que dans le voisinage se trouvent un restaurant à bon marché, des maisons meublées, saines, propres et à des prix réduits, dont le commerce serait alimenté par la clientèle même du cercle ;

Que pour donner de l'attrait à cette fraternité d'honnêtes gens, le cercle même contînt des éléments nombreux de distraction et de progrès intellectuels : une bibliothèque de choix, des journaux, des salons de jeux, des billards, un jardin, un gymnase ;

Que des hommes instruits et généreux y vinssent faire des conférences gratuites sur toutes les sciences intéressant la vie professionnelle de l'ouvrier : la mécanique, l'hygiène, la chimie appliquée, les mathématiques élémentaires, l'histoire nationale ;

Que des institutions économiques établies dans le cercle garantissent l'homme de travail contre les chances de la fortune contraire, au moyen de caisses d'épargne, de secours mutuels, d'assurance sur la vie ;

Qu'une chapelle et un aumônier installés dans le cercle offrissent à ceux qui croient la liberté de prier ;

Qu'en un mot, une société chrétienne s'organisât de toutes pièces, assez forte pour se suffire, assez fière pour rompre le joug des sociétés secrètes et ne reconnaître d'autres maîtres que son travail et la loi.

N'est-il pas vrai que tout cela vous semble un rêve ?

Eh bien ! deux années ont suffi pour changer ce rêve en réalité.

Il y a aujourd'hui, dans Paris, huit cercles d'ouvriers fondés sur ce modèle jusque dans les quartiers les plus diffamés, jusqu'à Belleville et Montmartre.

Il y a en France quarante-huit comités qui ont réussi à fonder cinquante-neuf cercles dans nos principales villes, telles que Lyon, Marseille, Bordeaux, Toulouse, Rouen, Lille, Cambrai.

Soixante-douze villes ont vu surgir tout à coup des groupes d'hommes résolus qui entreprennent des fondations semblables.

La contagion de l'exemple a gagné comme une traînée de poudre. A chaque minute surgit un nouveau comité.

Le chiffre approximatif des ouvriers qui composent cette croisade démocratique s'élève en ce moment à *dix mille.*

Dix mille travailleurs qui, grâce à leur économie, deviennent, contre-maîtres ou patrons et peuvent avoir à leur tour des dizaines d'associés sous leurs ordres.

Calculez maintenant ce que, dans quelques années, cela peut faire de centaines de mille.

Il y a surtout, dans ces sociétés, un instrument de propagande et d'influence qui m'a ému jusqu'au fond du cœur :

L'ouvrier qui s'y enrôle exerce évidemment un travail lucratif, puisqu'il doit prélever sur son produit une contribution à payer. Mais ces généreux travailleurs ont réfléchi qu'il y a aussi des indigents autour d'eux, des indigents que la misère prive du bénéfice de l'association. Aussi ont-ils résolu de secourir encore l'indigence *avec leur superflu!...*

Chaque cercle s'érige en association de Saint-Vincent de Paul, et ces pauvres vont tendre la main à de plus pauvres qu'eux. On cite un cercle naissant qui ne comptait encore que *treize* membres et qui trouvait moyen de soutenir *quinze familles indigentes.*

Que dites-vous de ce machiavélique moyen d'influence?

Tels sont les faits qui ont été révélés le dimanche 12 avril dans l'assemblée générale de près de 400 membres où l'on trouvait de tout : des députés, des prélats, des journalistes et surtout des délégués des quatre coins de la France, annonçant que la France entière se sentait tressaillir d'espérance à la nouvelle de cette grande association des travailleurs chrétiens.

Et moi aussi, j'espère et je crois.

Je crois qu'on a calomnié l'ouvrier; qu'en voyant ce qu'a pu

l'association dans le mal, il voudra quelque jour tenter ce que peut l'association dans le bien. Je crois que si l'on ose replacer l'idée de Dieu à la tête de notre société moderne, on rendra tout possible en France.

Tout, même la liberté. (*France nouvelle.*)

QUESTIONS DE JURISPRUDENCE.

Donations pour missions.

Malgré les termes prohibitifs du décret du 26 septembre 1869, les *legs* pour *missions* sont maintenant autorisés sans difficulté lorsque l'Evêque déclare que, d'après les usages de son diocèse ou d'autres circonstances de lui connues, les exercices ainsi fondés ne seront pas des missions proprement dites, mais des stations ou prédications extraordinaires prévues et régies par l'artiele 50 de la loi du 18 germinal an X, et les articles 32 et 37 du décret du 30 décembre 1809. — A l'égard des donations entre-vifs faites en vue de la même destination, il ne suffirait pas, pour en déterminer l'autorisation, d'une semblable déclaration de l'autorité diocésaine. Tant que le décret du 26 septembre 1809 n'aura pas été expressément abrogé ou du moins reconnu comme étant tombé en désuétude, les *donations* faites textuellement pour *missions* ne seront pas susceptibles d'être autorisées dans ces termes. Les donateurs seront préalablement invités à modifier leurs libéralités de manière à les rendre aceeptables. Nous croyons savoir, du reste, que le Gouvernement n'exige pas, en pareil cas, une modification par acte notarié ; il demande seulement qu'il soit joint au dossier de chaque affaire de cette nature une déclaration par acte sous seing-privé, même non timbré, tel qu'une lettre émanant du donateur et portant qu'il a entendu prescrire des stations ou prédications extraordinaires dans le sens des articles précités.

Droit des Fabriques pour la construction d'une nouvelle église.

Lorsqu'une Fabrique entreprend la reconstruction de l'église paroissiale, tant avec ses ressources propres qu'au moyen de souscriptions volontaires recueillies par elle dans ce but, et que les membres du Conseil de Fabrique dont la solvabilité n'est pas contestée, garantissent le recouvrement intégral des souscriptions et s'engagent dans toute hypothèse à assurer l'entière exécution des travaux sans recours à la commune, l'administration municipale

n'est pas fondée à exiger que l'engagement ainsi pris par les Fabriciens soit préalablement constaté par acte notarié avec stipulation d'hypothèques sur les biens des signataires.

Les travaux de démolition de l'ancienne église peuvent être commencés par la Fabrique, sans qu'elle ait obtenu du maire aucune autorisation de prise de possession, du moment où les autorités diocésaines et départementales se trouvent d'accord pour reconnaître la nécessité et l'urgence de cette démolition, et qu'en outre l'administration s'est également prononcée dans ce sens.

La possession légale, comme la possession de fait, de l'église appartient à la Fabrique, qui a même un droit supérieur à la possession, l'affectation. Le maire n'a donc ni à accorder, ni à refuser une prise de possession.

La commune n'a pas, sur les matériaux de l'ancienne église, un droit de propriété absolu lorsque la Fabrique utilise ces matériaux pour la construction régulièrement autorisée d'une nouvelle église. — (*Semaine catholique de Toulouse*).

CAUSERIES BIBLIOGRAPHIQUES.

1° *Le Mois de Marie des Pèlerinages*, par Alfred de Perrois; in-12; Paris, 1874, chez Victor Palmé, rue de Grenelle-Saint-Germain, 25; prix : 2 fr., et illustré 4 fr. — 2° *La vierge Lorraine, Jeanne d'Arc*, son histoire au point de vue de l'héroïsme, de la sainteté et du martyre, par Mme la baronne de Chabannes ; in-12 de 360 pages ; Paris, 1874, chez E. Plon, rue Garancière, 10. Prix : 3 fr. 50 c. — 3° *Vie d'un jeune séminariste de Saint-Sulpice* ou l'*Art de se donner à Dieu*, par un prêtre du diocèse d'Alby ; in-12 de II-240 pages ; Paris, 1874, chez F. Watelier, rue de Sèvres, 19. — L'*Abbé Bonnel de Lonchamps*, son souvenir à Saint-Sulpice et son noviciat chez les religieux du Très-Saint-Sacrement, par un de ses amis, religieux du Très-Saint-Sacrement ; in-24 de XVIII-428 pages. Paris, 1872, chez Poussielgue frères. — 4° L'*Art de gouverner* ou *Manuel des Supérieurs*, par un aumônier de communauté ; in-24 de 118 pages. Paris, 1870, chez Berche et Tralin, rue Bonaparte, 82 ; prix : 1 fr. — 5° *La dévotion dans le monde*, par Mme la comtesse de Mila; in-16 elzévirien de XXIV-428 pages; Paris, 1874, chez A. Sauton. — 6° *Le Manuel des Offices*.

Quoique le mois de Marie doive être commencé au moment

où cette livraison des *Annales* arrivera sous les yeux de nos lecteurs, nous n'en voulons pas moins signaler encore le *Mois de Marie des pèlerinages*, dont nous avons déjà dit beaucoup de bien l'an dernier, mais que nous tenons à recommander encore, parce que l'auteur, M. Alfred de Perrois, l'a amélioré soigneusement et qu'il a obtenu pour lui plusieurs approbations épiscopales. Ce *Mois de Marie*, qui répond très-bien à son titre, a contribué pour sa part au mouvement des pèlerinages qui a été si remarquable en 1873 ; nous espérons qu'il y contribuera encore cette année. Rappelons qu'il y a, dans ce livre, *trois* mois de Marie qu'on peut suivre séparément, et que l'auteur, embrassant son sujet dans toute son étendue, a voulu résumer la vie de la sainte Vierge en la traçant telle qu'elle a été dans les prophéties avant sa venue sur la terre, qu'elle a été recueillie par les Pères de l'Eglise pour le temps de sa vie humaine, et qu'elle a été écrite pour ainsi dire par elle-même dans les prodiges de ses sanctuaires depuis qu'elle est montée au ciel.

La fête qu'on célèbre tous les ans à Orléans, le 8 mai, en l'honneur de Jeanne d'Arc, tombe fort à propos dans ce mois consacré à la Vierge que l'héroïne de Domrémy aimait tant à prier pour la France. Cette année, la statue qu'on vient d'élever à Paris à la mémoire de Jeanne d'Arc et les bruits qui courent sur les intentions de Mgr Dupanloup de travailler à la canisation de l'héroïne, appellent plus vivement l'attention sur cette humble jeune fille dont l'amour de Dieu et de la France fit un grand capitaine et une martyre. Il appartenait à une femme, fille de la Lorraine, comme Jeanne, et portant le nom de l'un des plus valeureux compagnons de la pucelle d'Orléans, d'écrire de nouveau l'histoire de Jeanne d'Arc et de la présenter aux femmes françaises, à tous les Français comme un modèle et une espérance au milieu des douleurs actuelles. C'est ce qu'a fait Mme la baronne de Chabannes, et avec ce patriotique entrain, cette foi vive, cette piété tendre et suave, cette finesse d'aperçus et cette consciencieuse et patiente érudition qui sont les caractères distinctifs de sa plume à la fois énergique, délicate et facile.

« Mon dessein, disait Mgr Dupanloup dans un de ses panégyriques consacrés à l'héroïne de Donrémy, est de vous révéler une Jeanne d'Arc que nous ne connaissons peut-être pas encore assez : la *sainte* dans la jeune fille ; la *sainte* dans la guerrière ; la *sainte* dans la suppliciée ; la *sainte* avec l'héroïsme du courage, et plus encore l'héroïsme des vertus. » Le livre de Mme de Chabannes est le développement de cette pensée, et ce développement est si heureusement fait, que Mgr l'évêque de Verdun, dans une Approbation motivée, ne craint pas de dire : « Ce livre ne tend pas seulement à faire connaître, à faire aimer la libératrice de la France sous Charles VII ; il la montre unissant à l'héroïsme militaire l'héroïsme de toutes les vertus, et nous fait ainsi désirer, pour la vierge de Domrémy, ce que l'Eglise seule peut donner : l'auréole de la sainteté. L'autorité des documents, la solidité des preuves, la grâce et l'entrain du récit, le parfum de piété qui s'exhale de ce livre, en font une œuvre qui ne convient pas moins aux familles chrétiennes, aux maisons religieuses, aux lecteurs de tout âge, qu'aux érudits, aux hommes de lettres, et surtout aux vrais amis de la France. »

L'histoire de la vierge lorraine est divisée en trois parties, qui représentent les trois grandes phases de sa vie. Pendant la première, on assiste au développement de la mission de Jeanne d'Arc et à ses victoires, qui la conduisent jusqu'à Reims ; pendant la seconde, on la voit, sa mission directe accomplie, comme une victime qui s'achemine, sans plaintes ni murmures, vers le lieu du sacrifice ; la troisième montre, dans tous ses lugubres détails, les ignominies de sa passion et les tortures de son martyre. Cette troisième partie se termine par un dernier chapitre, *la glorifiée*, qui donne l'histoire de la réhabilitation solennelle de Jeanne d'Arc, et qui laisse le lecteur avec l'espoir d'une canonisation qu'il ne nous appartient pas de préjuger, mais qui remplirait de joie tous les cœurs véritablement français.

En nous transportant maintenant sur un autre théâtre plus modeste, mais où se pratiquent aussi les plus héroïques vertus et se prépare, nous ne craignons pas de le dire, la régénéra-

tion de notre pays, nous rencontrons deux jeunes séminaristes de Saint-Sulpice dont la vie mérite bien d'être racontée et dont la mémoire doit rester comme une exhortation à la vertu et à la piété. Le premier était M. Marie-Joseph-Eugène Guy, né à Castres le 20 mars 1846, mort en odeur de sainteté, le 25 juin 1867, n'étant encore que clerc minoré. On peut dire que la vie de ce pieux jeune homme a été une continuelle étude de l'art de se donner à Dieu, on pourrait dire aussi l'art d'être heureux, car, malgré cette mort prématurée, on ne peut s'empêcher d'admirer et d'envier le calme et les joies intimes de cette vie d'abnégation et de charité, racontée d'ailleurs avec un charme et une simplicité qui feront les délices des jeunes aspirants au sanctuaire. Le second est l'abbé Bonnel de Lonchamps, mort novice chez les religieux du Très-Saint-Sacrement ; né à Paris, le 15 janvier 1842, il est mort à Saint-Maurice (Seine-et-Oise), le 29 mai 1870. La biographie de ce fervent adorateur du Saint-Sacrement est le récit intime des sentiments d'une âme de foi logique avec ses principes et fidèle à la grâce : simplicité, fidélité, générosité, voilà en trois mots ce qu'a été l'abbé Bonnel, l'un des plus beaux exemples qu'on puisse citer de la puissance et de l'influence de l'idée chrétienne sur une âme droite, qui est docile aux grandes inspirations de la foi. Nous ne craignons pas de dire que la vie de M. Guy et de l'abbé Bonnel mérite d'être étudiée, non-seulement par les jeunes séminaristes et les jeunes religieux dont ils ont été le modèle et l'édification, mais encore par les personnes pieuses de toutes les conditions. L'auteur, qui ne se nomme pas, a rendu un véritable service en recueillant les détails de ces deux courtes existences si bien remplies ; disons, en outre, qu'on sent bien, à son accent, qu'il partage les sentiments de ses héros, et cette communication intime avec eux donne un charme et une force de plus aux leçons qui ressortent de ces deux belles vies.

Voici un livre d'un tout autre genre, mais non moins recommandable. *L'Art de gouverner*, par un aumônier de communauté, est un recueil très-bien fait de maximes empruntées aux plus célèbres auteurs tant anciens que modernes, et qui ont

pour but d'enseigner la grande science du gouvernement des esprits. Saint Ambroïse, saint Bernard, sainte Thérèse, Bossuet, les Pères de l'Eglise, les philosophes, les moralistes, viennent ainsi tour à tour enseigner ou rappeler aux supérieurs les règles de conduite consacrées par l'expérience, et dans un ordre qui fait de ce petit livre un véritable manuel du gouvernement. Un premier chapitre renferme les *axiomes* de la science ; les quatre chapitres suivants traitent des qualités nécessaires aux supérieurs, des défauts qu'ils doivent éviter, des vertus qu'ils doivent pratiquer, et enfin des règles de conduite qu'ils ont à suivre. C'est court et c'est complet. Ce qui appartient à l'auteur, c'est l'ordre, c'est l'immense lecture dont son livre témoigne ; les leçons viennent des plus hautes autorités religieuses et même profanes. Nous estimons que ce livre peut être d'une grande utilité ; il sera lu et relu avec autant de plaisir que de profit par tous ceux qui exercent quelque part d'autorité dans la société religieuse, domestique et civile ; il convient particulièrement aux supérieurs de communauté et aux chefs d'établissement ; mais, certainement, il ne serait pas inutilement lu et médité par ceux qui sont chargés du gouvernement de la société.

Sous ce titre : *La dévotion dans le monde*, Mme la comtesse de Mila vient de publier un livre où respire l'esprit et où règne, à quelques égards, le charme de la *Vie dévote*. Aussi le successeur de saint François de Sales, Mgr Mermillod, écrit-il à l'auteur : « Je vous félicite de votre travail ; vous joignez à une observation du monde, à une étude pénétrante du cœur humain le sens de la doctrine catholique ; plus d'une femme, en vous lisant, retrouvera dans vos pages les conseils d'un guide et d'un ami sincère. » L'ouvrage est écrit sous forme de lettres: ce que dans le monde l'on dit des dévotes, sous forme d'apologue de la vie réelle ; la religion seule peut donner au cœur d'une femme des vertus qu'il doit avoir ; en quoi certaines femmes font consister la dévotion ; les causes de la fausse dévotion ; nécessité de la vie intérieure pour arriver à la véritable dévotion ; la femme dévote dans la famille ; la femme dévote dans le monde ; la piété doit être éclairée pour porter tous les

fruits qu'on peut attendre d'elle ; adieux aux lectrices ; tels sont les titres de ces lettres, écrites avec charme et simplicité. Ajoutons que l'exécution matérielle du livre est un attrait de plus qui le fera pénétrer dans les riches demeures auxquelles il est plus particulièrement destiné.

Louons, enfin, la bonne pensée qu'ont eue MM. Le Clere (Paris, rue Cassette, 29), de publier, avec l'autorisation du cardinal Guibert, le *Manuel des offices de l'Eglise selon le rit romain à l'usage des fidèles du diocèse de Paris*, en même temps que l'*Ordo divini officii* qui est à l'usage spécial du clergé. Le *Manuel* explique ce qu'il faut entendre par les mots *liturgie* et *rubriques*, quels sont les différents degrés dans la solennité des fêtes, ce qui a rapport aux commémoraisons et à la translation des fêtes, ce qu'on entend par les *féries* et quelles en sont les différentes espèces ; il donne d'excellentes règles sur la manière dont les fidèles doivent se tenir à l'église, et d'utiles renseignements sur la messe dite pour les paroissiens et sur les messes pour les défunts. Le tout se termine par le *Calendrier liturgique* pour l'an de grâce 1874, et par l'indication des églises et des jours où doit se faire, pendant cette année, l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement. Il serait à désirer que chaque diocèse eût un *Manuel* de cette espèce ; sans doute, l'exemple de Paris sera suivi, et la piété des fidèles s'en trouvera bien.

J. CH.

Nous reprendrons, dans notre prochain numéro, la série des *Ephémérides*, la suite de la *Revue des Revues*, et nous commencerons la publication de la nouvelle intitulée : *Les deux Clochers*, dont nous avons donné le prologue au mois de décembre dernier.

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5

ANNALES CATHOLIQUES

L'ÉGLISE CATHOLIQUE (1)

Le 10 février de l'année dernière, une grande solennité s'accomplissait à Rome. Le Chef auguste et vénéré de l'Eglise catholique procédait à la canonisation du bienheureux Benoît Labre, et, au cours de la magnifique allocution qu'il prononçait à cette occasion, on a pu recueillir les mémorables paroles que nous allons rapporter :

« Dieu est toujours admirable dans l'ordre de sa pro-
« vidence! Oui, c'est bien lui qui est l'auteur de son
« Eglise, œuvre grande, belle et immortelle de ses saintes
« mains, et il ne cesse jamais de la protéger en tous les
« temps, en toutes les circonstances, à travers toutes les
« luttes. Il l'a protégée, ainsi que nous le lisions dans l'E-
« vangile de ce matin même, à la troisième, à la sixième,
« à la neuvième heure; il l'a protégée jusqu'à la onzième
« heure, QUI EST PEUT-ÊTRE LA NÔTRE.

« Dieu l'a protégée au commencement : lorsque la fu-
« reur des tyrans sévissait contre elle, il lui opposait la
« constance des martyrs, cette constance qui faisait re-
« naître la force et la résolution dans les cœurs timides et
« faibles et multipliait le nombre des disciples de Jésus-
« Christ. Il l'a protégée contre l'audace impudente de
« l'hérésie : il faisait surgir alors la sainteté et le savoir
« des docteurs vaillants athlètes de l'Eglise qui confon-
« daient, s'ils ne convertissaient pas toujours, les héré-
« tiques, tout en étant pour les fidèles des flambeaux de
« vérité et de justice qui les raffermissaient dans leurs
« croyances.

(1) Extrait de la *Malle*, journal de l'île de la Réunion (Bourbon).

«...... Dieu ne cesse pas de protéger son Eglise, même « de nos jours.

« ..... Oui, l'Eglise, bien qu'au milieu des plus horribles contrariétés, ne s'arrête point, ne ralentit pas « même son pas ; elle marche toujours avec célérité dans « la voie de la vertu ; l'Eglise dont on maudit le nom, « prie pour ses blasphémateurs ; l'Eglise, détestée par ceux « qui ne la connaissent pas, lève les yeux au Ciel et dit à « Dieu : Pardonne à ces infortunés, parce qu'ils ne « savent pas ce qu'ils font. Cette Eglise, en effet, sait par- « donner, Dieu lui accorde la grâce suffisante pour cela ; « elle pardonne, elle prie pour ses persécuteurs. Mais « lorsqu'il s'agit de soutenir les principes éternels de la « justice et de la religion, et de défendre ce trésor de « sainteté et de vertu que Dieu a mis sous sa garde, oh ! « qu'on le sache bien, le chef, quoique indigne, de cette « Eglise ne baisse pas la tête devant les injonctions du « monde et du démon.

« Il ne baissera pas la tête, dût-il la laisser sous le « couperet du bourreau. »

Il est impossible de ne pas se sentir profondément ému en face de ce langage si imposant et plein d'une si puissante autorité. Celui qui a prononcé les admirables paroles que nous venons de citer est le successeur du Prince des apôtres, de celui-là même à qui il a été dit il y a plus de dix-huit siècles : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je « bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévau- « dront point contre elle. » Les âges se sont écoulés, les révolutions ont succédé aux révolutions, les peuples et les empires ont passé, emportés par le temps et par les catastrophes, tout, en un mot, s'est transformé dans le monde ; et au milieu de tant d'institutions qui disparaissent, une seule est restée debout, défiant toutes les atteintes qui pouvaient l'ébranler, et se montrant après chaque épreuve nouvelle qu'elle subissait, plus grande, plus forte, plus

impérissable qu'auparavant. Comment donc le représentant privilégié de cette institution incomparable n'aurait-il pas le droit de proclamer qu'elle est directement protégée de Dieu, et que cette protection ne lui manquera pas plus aujourd'hui et dans les temps à venir qu'elle ne lui a fait défaut dans l'histoire déjà si longue de son merveilleux passé?

En effet, à quels coups et à quelles violentes secousses l'Eglise n'a-t-elle pas été exposée depuis qu'elle existe, et quel est celui qui peut dire qu'il a réussi à la faire seulement chanceler sur sa base immuable? Pie IX, comme on l'a vu plus haut, a rappelé en quelques mots les vicissitudes qu'elle a traversées, et il lui a été facile de démontrer que toujours à côté du mal apparaissait le remède. A l'origine, c'était la persécution barbare et implacable du paganisme, qui se trouvait menacé dans ses derniers retranchements et qui voulait étouffer dans le sang la vérité naissante. Mais des légions de martyrs se succédaient inépuisables, et, par un prodige inconnu jusque-là dans le monde, c'était la faiblesse qui parvenait à triompher de la force, faiblesse sublime et invincible des victimes opposée à la force cruelle, mais périssable, des bourreaux. Puis est venue l'hérésie, plus dangereuse peut-être que les entreprises de la violence ouverte, parce que si celles-ci s'attaquaient brutalement à la vérité, l'autre s'efforçait de la contourner et de l'altérer avec des apparences de modération et de libre discussion qui pouvaient exercer sur les esprits chancelants la plus funeste influence. Ici encore, Dieu veillait sur son Eglise, et l'hérésie victorieusement combattue par ces immortels docteurs du catholilicisme que le Souverain-Pontife appelle avec tant de raison « des flambeaux de vérité et de justice », s'est vue réduite à l'impuissance. Elle a pu ne pas se convertir, mais il lui a été du moins défendu d'accomplir l'œuvre de décomposition et de ruine qu'elle méditait.

Aujourd'hui, c'est-à-dire à la triste époque où nous vivons, l'Eglise se retrouve en présence de tous ses ennemis, qui semblent s'être réunis de nouveau pour concerter sa perte. Aux empereurs païens du passé ont succédé des monarques qui se disent chrétiens, mais qui n'hésitent pas à marcher sur les mêmes traces que ces devanciers d'un autre âge. L'hérésie a pris le nom général de *libre-pensée*, et ce ne sont plus seulement des points particuliers de la doctrine catholique qui sont mis en discussion, c'est à Dieu lui-même, à sa puissance et à ses attributs éternels qu'on s'attaque. Aussi, tout est-il bouleversé sur la terre. Les notions du bien et du mal, en même temps que celles du juste et de l'injuste, s'y trouvent maintenant confondues, et c'est à peine si l'on parvient à y distingner la vérité de l'erreur. Les grands principes d'ordre et de conservation sur lesquels reposent les sociétés humaines sont partout méconnus, et l'on dirait que le monde tout entier, frappé de vertige, erre à l'aventure, sans pouvoir découvrir la voie qu'il doit suivre pour échapper à l'abîme vers lequel il se précipite.

Cependant, rassurons-nous, car, malgré tant de pronostics effrayants, nous n'avons pas à désespérer des destinées de l'humanité. C'est l'Eglise qui sauvera encore une fois le monde, comme elle l'a déjà sauvé si souvent, au milieu des crises les plus formidables. Quel est le mal qui dévore actuellement tous les peuples, et qui les pousse à leur perte? C'est la révolution, qui résume dans son nom justement exécré les souffrances qui nous accablent et les dangers qui nous menacent. Eh bien, écoutons ici l'oracle infaillible du Vatican, prédisant à la révolution le sort qui l'attend :

« La révolution *doit périr*, et c'est l'épée elle-même de « nos ennemis qui nous en délivrera. Elle *sera tuée* par le « manque de principes, par l'abus de la force, par l'in- « justice de ses précédés..... Donc, retenons ceci POUR

« CERTAIN : la révolution *sera tuée*, tuée par ses propres « armes, ces mêmes armes qu'elle dirige contre la vérité, « la justice, l'Eglise, contre *tout ce qu'il y a de plus sacré sur « la terre*. Mais quand et comment sera-t-elle tuée? « *Domine Deus, Israel respice*. Il faut imiter Judith, en « s'adressant avant tout à Dieu, lui demander qu'il « vienne à nous avec sa grâce, avec sa force, qu'il « vienne nous consoler et couronner nos espérances.. « Prions avec ferveur et avec foi! Prions sans relâche, *et « le suicide de la révolution aura lieu lorsque nous nous y « attendrons le moins*. Dieu a promis aussi, comme à « l'ancienne, à cette Jérusalem moderne, à cette ville de « Rome qui lui appartient, que, lorsqu'il aura donné « cours à sa justice, il se présentera parmi nous dans « l'éclat de sa miséricorde. ... *Je suis* PERSUADÉ *que la « révolution tombera d'elle-même, qu'elle périra par le sui- « cide; oui, elle périra de ses propres mains et par ses « propres armes. Elle tombera, elle tombera vaincue, et « Dieu veuille qu'elle soit ensevelie à tout jamais*! »

Comme on le voit, jamais paroles n'ont été plus énergiques ni plus formelles, et, quand on réfléchit que c'est le Chef de l'Eglise catholique, c'est-à dire le Vicaire infaillible de Jésus-Christ sur la terre, qui a prononcé ces paroles, on se sent renaître à l'espérance, et l'on a foi dans l'avenir qui se prépare pour le monde. Pie IX recommande aux catholiques de prier, de prier sans cesse et avec un redoublement de ferveur, afin de forcer en quelque sorte la miséricorde de Dieu, et d'obtenir de sa clémence qu'il abrége le temps de nos épreuves. Disons-le bien vite, la voix du Souverain-Pontife est écoutée, et ce n'est pas en vain qu'il a multiplié ses solennelles exhortations. Empressons-nous également de le constater avec autant de bonheur que de fierté, c'est surtout en France que cette sainte conjuration de la prière s'est organisée de la manière la plus puissante. Et il le fallait

bien, car c'est notre malheureuse patrie qui a eu le plus à souffrir des maux de la révolution. Sans doute, celle-ci n'a pas désarmé, et c'est, au contraire, en reconnaissant elle-même que son agonie est proche, qu'elle cherchera à frapper ses derniers et ses plus effroyables coups. Mais Pie IX nous a annoncé qu'elle était condamnée à périr, et c'est avec l'assurance de la victoire définitive qui nous est promise que nous avons à entreprendre cette lutte suprême. Puisse Dieu nous l'épargner, en laissant la révolution consommer son propre suicide, suivant l'expression si nette et si précise du Saint-Père. Mais, quoi qu'il arrive, persuadons-nous bien que le règne du mal est près de finir, et que c'est enfin l'ordre et la paix que nous verrons succéder aux troubles et aux bouleversements qui agitent le monde depuis tant d'années.

Et comment pourrions-nous en douter, quand il nous est donné de contempler l'admirable spectacle que nous offre en ce moment même l'Eglise catholique? Elle est partout persécutée, et ceux qui voudraient lui venir en aide sont réduits à l'impuissance. Elle a été dépouillée de son pouvoir temporel, et son Chef est pour ainsi dire retenu captif dans le dernier asile que n'ont pas osé lui retirer ses ennemis. Par conséquent, que de causes de faiblesse, et combien on pourrait croire que cette Eglise penche vers sa ruine! Eh bien, il n'en est rien, et ce vieillard désarmé qui réside au Vatican a conservé le secret de remuer le monde aux accents de sa voix. Il parle, et la terreur pénètre au cœur des persécuteurs, de même que la confiance revient aux opprimés. Partout où il rencontre l'injustice, il la flétrit et il la condamne, si haut placés que soient ceux qui s'en rendent coupables. On cherche à lui imposer silence, mais, ainsi qu'il l'a si bien dit lui-même : « L'Eglise, au milieu des plus horribles « contrariétés, ne s'arrête point, ne ralentit pas même son « pas, et son Chef ne baissera pas la tête devant les in-

« jonctions du monde et du démon, dût-il la laisser sous « le couperet du bourreau ! » Et ce qui fait que les plus puissants de la terre se sentent troublés lorsque cette voix s'adresse à eux, c'est qu'ils sont bien obligés de croire à son infaillibilité, si ce n'est par des motifs de foi, du moins par le témoignage irrécusable des événements. Car, ce qu'ils ne peuvent méconnaître, c'est que Pie IX dit vrai quand il trace d'une façon si saisissante le rôle joué par l'Eglise depuis le jour de son institution divine. Elle ne s'est point arrêtée ; elle n'a même point ralenti son pas. Est-ce qu'on songerait à lui contester cette marche continue, qui s'est prolongée sans interruption pendant dix-huit siècles? Il faudrait alors ne plus croire à l'histoire et repousser d'une manière absolue tous ses enseignements, quels qu'ils soient.

Mais non, l'Eglise est éternelle, parce que le Dieu qui l'a fondée lui a promis l'immortalité, et que cette promesse doit se réaliser jusqu'à la consommation des siècles. Et comme c'est sur Pierre, dont elle est inséparable, que l'Eglise a été fondée, Pierre, dans la personne de ses successeurs, est éternel comme cette Eglise elle-même. Ainsi, tout passera dans le monde, mais l'Eglise survivra à tout ce qui l'entoure, et alors que les dynasties des rois seront changées, la Papauté seule ne variera pas et restera toujours la même dans la succession de ses Pontifes. En dehors de la foi qui nous l'enseigne, une expérience dix-huit fois séculaire est là pour nous l'attester.

CHALVET DE SOUVILLE.

AU VATICAN

La situation religieuse est restée la même pendant la semaine qui vient de s'écouler; on trouvera ci-après les principaux faits qui méritent d'être signalés; quelques-uns, qui doivent être rapportés avec plus de détails, seront étudiés dans nos

prochaines livraisons. L'absence, non de faits, mais d'incidents nouveaux, nous permettra de nous renfermer aujourd'hui au Vatican, où se sont rendus les promoteurs des pèlerinages français. Ce sera la Chronique du Vatican qui remplacera notre Chronique ordinaire.

Le jeudi 30 avril, une députation de Milanais a présenté au Saint-Père un magnifique parchemin orné de vignettes et d'enluminures remarquables qui doit être placé dans le tombeau de saint Ambroise. Sa Sainteté a écrit, *propria manu*, au bas de la page, ces mots : *Doctor optime*, *Ecclesiæ lumen.*

Le lendemain, 1er mai, une autre députation milanaise a offert à Pie IX un riche et magnifique reliquaire contenant l'os de l'avant-bras du corps de saint Ambroise. Nous espérons bien pouvoir reproduire les paroles que Pie IX a prononcées à cette occasion.

Le même jour, recevant les chantres de la basilique de Saint-Pierre qui constituent ce qu'on appelle la *Cappella Giulia*, du nom du pape Jules II qui en fut le fondateur, prononça ces paroles que nous rapporte l'*Union* :

« La musique a été de tout temps agréable à Dieu, ce qui nous est prouvé par l'Ancien et le Nouveau Testament. Dans l'Ancien, nous voyons David et les prophètes qui, pour mieux s'inspirer avant d'adresser la parole au peuple, faisaient entendre sur la harpe des préludes harmonieux. C'est en musique qu'on implorait les grâces du Seigneur ou qu'on le remerciait des faveurs obtenues. Dans le Nouveau Testament, nous avons l'exemple de sainte Cécile, de saint François d'Assise, de saint Philippe de Néri et de tant d'autres. La musique est un moyen pour soulager et reposer l'esprit, elle élève aussi le cœur et le pousse vers Dieu. La musique sacrée de Rome fut célèbre jusqu'au 20 septembre ; mais depuis, je sais bien que la musique s'en est allée tout de travers ; le bruit et le tapage ont remplacé, me dit-on, la douceur et l'harmonie. Ceci me rappelle un fait de l'histoire de Venise. Il y aura, je crois, deux cents ans qu'un amiral de cette république fut fait prisonnier par les Turcs et condamné à être écorché vif. Pendant qu'on lui faisait subir cet horrible supplice, le pauvre homme poussait des cris lamentables. Que firent les Turcs? Ils réunirent autour de lui toutes

sortes d'instruments qui étant joués avec frénésie et produisant un tapage effrayant, empêchaient que les hurlements du malheureux supplicié fussent entendus.

« Eh bien ! il en arrive à peu près de même maintenant; on ne chante plus, on hurle, parce qu'ainsi le public n'entend pas les blasphèmes et les impiétés du *libretto*. Mais vous, vous donnez un tout autre exemple, et la musique sacrée que vous cultivez avec zèle n'a rien perdu des saines et glorieuses traditions du passé. Je vous donne ma bénédiction et je vous l'accorde, comme vous désirez, pour vous et vos familles. C'est maintenant à vous à vous faire entendre et à nous dire les promesses de Notre-Seigneur à Pierre et à son Eglise. »

Alors les musiciens ont chanté un admirable morceau composé dans le style large et solennel de Palestrina sur ces paroles : *Tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam, et portæ inferi non prævalebunt adversus eam.* Quand ce chant a été fini, le Saint-Père a admis auprès de lui chacun des artistes, et s'est informé de tous avec beaucoup d'intérêt, leur donnant sa main à baiser et leur adressant quelques paroles.

Le 4 mai, le Saint-Père a réuni les cardinaux en forme de consistoire. Après la cérémonie de la fermeture de la bouche aux nouveaux cardinaux LL. Em. Régnier, Tarnoczy et Falcinelli, le Pape a nommé trois évêques en Italie, onze *in partibus infidelium*. Il a nommé aussi les prêtres Adolphe Perraud, de l'Oratoire, évêque d'Autun; Bosque, évêque en Bolivie; Crinnon, évêque d'Hamilton (Canada); Redwood, évêque de Wellington, dans la Nouvelle-Zélande. — Le Pape a élevé aussi l'église épiscopale de Melbourne au rang d'archevêché, en promouvant à ce poste l'évêque actuel, Mgr Goold. Il a nommé également M. O'Connor, évêque de Ballerat, en Australie, et M. Fortuné, évêque de Sandhurst en Australie, élevant ces deux dernières églises au rang d'évêchés. Le Pape a ensuite ouvert la bouche aux trois nouveaux cardinaux. Il leur a donné l'anneau cardinalice et assigné leurs titres presbytéraux.

Nous reviendrons sur ce consistoire dans notre prochain numéro, ces détails n'étant connus que par la télégraphie.

Le 5 mai, jour de la fête de saint Pie V, à midi, des députations françaises et des députations américaines, formant une réunion d'environ cinq cents personnes, ont été reçues par le Souverain-Pontife. M. le vicomte de Damas a lu une Adresse exprimant le désir que la paix soit donnée à la France et au monde par l'intervention de l'Eglise.

Le Pape a répondu par un magnifique discours dont la télégraphie n'à pu encore nous apporter que quelques pensées. Il ne veut pas que l'on compte, pour obtenir la paix, sur les gouvernements, mais sur le Christ immortel, qui a dit : J'ai vaincu le monde. C'est donc avec lui qu'il faut faire alliance, c'est de lui qu'il faut parler, pour lui qu'il faut travailler. Puis le Saint-Père a béni la France et ceux qui la gouvernent, et il a indiqué comme les principaux moyens de la régénération du pays la liberté d'instruire sainement la jeunesse et la répression de la licence de la presse.

Nous aurons donc des paroles et des actes importants à publier dans huit jours. Nous devons admirer, en attendant, la merveilleuse activité et l'admirable santé de Pie IX, qui va commencer, le 13 mai, sa quatre-vingt-troisième année. Ah! que Dieu le conserve longtemps encore à la tête de l'Eglise, et qu'il lui donne de voir le triomphe préparé par ses épreuves, mérité par ses vertus !

J. Chantrel.

FAITS DIVERS.

ROME ET L'ITALIE.

Une épisode charmant des audiences du Saint-Père, raconté par le *Journal de Florence*. C'était le dimanche 26 avril. Au détour d'une des allées du jardin du Vatican, le Pape a rencontré vingt-cinq bergers de la campagne romaine agenouillés, chacun tenant dans ses bras un agneau blanc ou noir, ou tacheté, gracieusement enrubanné aux couleurs de l'Eglise, pourpre et or. Ces bergers venaient du hameau de Prima Porta avec leur curé : c'étaient de très-beaux hommes, de cette forte race du Latium, au teint bronzé, aux traits aquilins, aux formes mâles, à la démarche fière et royale.

Mais, devant le Pape, ils avaient le regard chargé de tendresse, et, comme l'a fait remarquer Sa Sainteté : « Ils avaient l'air aussi doux que leurs agneaux. »

Le bon curé a lu une adresse où les rapprochements entre le Christ et les agneaux, le Pasteur suprême et les bergers, venaient d'eux-mêmes. Puis un des bergers romains, tenant toujours son agneau dans les bras, s'est avancé et a récité un compliment en son idiôme *romanesque* d'où l'énergie de l'accent n'excluait pas la grâce de l'expression.

Pie IX, appuyé sur sa canne, contemplait ce doux et fier jeune homme, vêtu de sa peau de mouton, chaussé de ses guêtres de cuir montant au-dessus du genou, et sentait, j'en suis sûr, son cœur s'émouvoir et ses yeux se mouiller de larmes.

Le Pape a remercié par quelques mots les bergers de leur offrande ; puis se tournant vers ceux qui faisaient cercle autour de lui, il a dit :

« On nous donne ces petits agneaux, nous les donnerons à ceux qui n'ont pas à manger, et ainsi ils béniront la main de ces bons bergers. »

Mais le curé a fait observer qu'il y a avait là tout près des *massaie*, des fermières venues avec les bergers.

« Qu'elles viennent ! qu'elles viennent ! » s'est écrié le Pape.

Elles apportaient des fleurs.

Avant que de bénir les bergers et les fermières, Pie IX a donné à chacun une belle médaille d'*argent*, et il disait en riant :

« Voici, mes enfants, une chose que vous ne voyez plus depuis bientôt quatre ans, — de l'*argent*. »

— Le 23 mai, les représentants des quatre cents loges maçonniques d'Italie se réuniront à Rome en assemblée constituante pour réformer les statuts de leur secte.

— Tous les évêques d'Italie protestent les uns après les autres contre le projet de loi qui doit introduire l'obligation de célébrer ce qu'on appelle le mariage civil avant le mariage religieux. Ont été déjà publiées les protestations des évêques de la province de Turin, de la Vénétie et de la Sicile. Nous espérons pouvoir en reproduire au moins d'importants fragments.

FRANCE.

— Mgr l'évêque de Versailles, qui revient de Rome, a adressé, le 1er mai, une Lettre pastorale au clergé et aux fidèles de son diocèse à l'occasion de sa visite *ad Limina Apostolorum*. Le vénérable Pré-

lat, pour attirer les lumières et les bénédictions de Dieu sur l'Assemblée nationale, qui va reprendre ses travaux, ordonne le chant du *Veni Creator* avant la messe, et un salut solennel, le dimanche 3 mai. Citons ces passages de la Lettre pastorale :

« Les chefs du peuple chrétien, ceux que Dieu a posés pour gouverner l'Eglise, sous la direction du Pontife suprême, sont tenus, plus que jamais, de paraître constamment sur la brèche et de donner à tous l'exemple du dévouement et du courage. C'est à eux qu'au moment où se préparait un des plus grands événements de l'histoire il a été dit : *Vigilate et orate*, veillez et priez. Mais à l'heure où nous vivons, il ne leur suffit pas de faire ce qu'on fait lorsque les bons principes règnent sur les cœurs et dirigent les masses. Ils doivent redoubler de zèle et d'énergie, se multiplier, signaler les périls, indiquer les remèdes, créer de nouvelles œuvres, éclairer, fortifier les faibles, se pénétrer de plus en plus de l'esprit des immortels défenseurs de l'Eglise et saisir toutes les occasions de montrer qu'ils sont prêts à tout souffrir, à tout sacrifier pour la cause qu'ils ont entre les mains.

« Or, il y a pour nous, en ce genre, au sommet de la hiérarchie, un modèle accompli. Chacun le connaît, chacun l'a nommé, c'est Pie IX....

« Sans doute les jours sont mauvais ; toutefois nous avons des consolations et des espérances. Nous étions bien malades ; la pénitence, si nous savons la pratiquer, nous guérira de toutes nos blessures.

« Il est un symptôme que l'on constate surtout dans les pays où la persécution, bien qu'elle ne verse pas de sang, fait très-habilement son œuvre. D'une part, beaucoup d'hommes que l'indifférence avait gagnés, reviennent à des sentiments meilleurs. Ils détestent et condamnent hautement les injustices que l'on commet à l'égard de l'Eglise. D'autre part, les chrétiens, sous l'empire d'une foi plus vive et plus agissante, écoutent et suivent avec plus de respect leurs guides spirituels ; ceux-ci se groupent autour des évêques, et les évêques tiennent par le fond de leurs entrailles au Siége apostolique. C'est ainsi que Dieu sait tirer le bien du mal ; c'est ainsi que des événements qui nous affligent il fait sortir des germes et les éléments du triomphe.

« Nous avons commencé les exercices du mois consacré à la très-sainte Vierge. N'oublions pas que Marie, notre Mère, est la toute puissance suppliante et que, par son intervention, nous pouvons

obtenir de Dieu toutes les grâces et les faveurs dont nous avons un si grand besoin.

« Avant tout, c'est l'Eglise qui nous occupe. Oh! comment ne pas désirer, ne pas demander nuit et jour, que les effroyables épreuves qu'elle traverse aient un terme? Se pourrait-il que l'Epouse de Jésus-Christ, à qui nous devons tout et qui nous conduit aux félicités de l'autre vie, n'ait pas la première place dans nos cœurs et dans toutes nos aspirations?

« Bien que nous soyons en dehors des mouvements et des opinions politiques, nous devons aimer la France, et nous l'aimons passionnément. Les malheurs qui l'ont frappée nous la rendent plus chère. Nous voudrions, au prix de tous les sacrifices, la voir grande et heureuse. Oui, nous l'espérons, l'auguste Reine du ciel se souviendra que la France lui a été consacrée, qu'elle en est la protectrice et qu'elle a dans cette nation si profondement catholique une multitude innombrable d'enfants et de serviteurs qui ne cessent de l'implorer. Croyons-le, touchée de tant de bonnes prières, elle fera pleuvoir sur nous les miséricordes divines.

« Dans quelques jours les représentants de la France auront repris leurs travaux. Vous savez combien nous estimons ces hommes courageux et sincères qui ont accepté une mission aussi épineuse, aussi difficile qu'elle est importante. Notre rôle, en ce qui les concerne, ne consiste pas à les juger, moins encore à les blâmer ; elle consiste à prier pour eux. Dans les rudes combats qu'ils livrent à l'anarchie pour réorganiser le pays, ce qui leur est nécessaire, c'est l'esprit d'union, ce sont des vues d'ensemble et des vues fermes sur le but à atteindre, ce sont des convictions au fond desquelles on ne trouve que l'amour véritable de la France et de ses grands intérêts. Eh bien! prions, prions encore pour que Dieu leur accorde abondamment tout cela; prions, prions encore, pour que leurs lumières, leur bonne volonté, leur dévouement à la patrie et leurs efforts ne demeurent pas stériles. »

— Il y a quelques jours, Mgr Bataille, évêque d'Amiens, bénissait le nouveau Palais de justice de sa ville épiscopale. Il a prononcé à cette occasion un magnifique discours que nous regrettons de ne pouvoir reproduire en entier, mais dont nous citerons au moins ce passage :

« Religion et Justice! les deux pivots, les deux colonnes de cet immense édifice qu'on appelle le monde moral; les deux choses sans lesquelles la société s'écroulerait demain pour faire place au plus effroyable chaos.

« Religion et Justice! « deux sœurs nées du même père — un illustre prélat l'a dit avant moi — deux forces qui concourent au même but dans des fonctions différentes. L'une rassure les intérêts et protége les droits, l'autre console le malheur et couronne la vertu. La première punit le crime, la seconde en interdit même la pensée. Celle-ci encourage à la pratique du bien par l'attrait de l'amour, celle-là prévient le mal par le frein de la crainte. Mais toutes deux s'appuient sur le même fondement : la conscience, et, bien que diverses dans leur mode d'action, elles ont entre elles des affinités si étroites que leurs noms mêmes s'échangent comme les idées qu'elles réveillent, et que magistrature et sacerdoce s'appliquent réciproquement au ministère du juge et au ministère du prêtre.

« Séparez la Religion de la Justice, vous mutilez l'une et vous détruisez l'autre. Car sans la Justice, la Religion cesserait d'être divine, et sans la Religion la Justice serait impuissante et vaine. Il n'y a pas plus, dans ce sens, de justice indépendante qu'il n'y a de morale indépendante.

« C'est Dieu, messieurs, Dieu seul, qui a mis le glaive dans vos mains. C'est en son nom que vous dites à l'innocent : « Tu es libre! » comme c'est en son nom que vous envoyez le coupable à la prison, au déshonneur, à l'échafaud! Otez l'idée du législateur suprême, la Justice n'est plus qu'une fiction, une convention purement humaine, derrière laquelle pourraient s'abriter toutes les usurpations et toutes les tyrannies. Nous en avons eu, hélas! des preuves trop éloquentes dans des jours que je ne veux point rappeler.

« La force donc de la justice, comme la grandeur de la Religion, c'est de se serrer et de s'unir autant qu'il se peut : c'est de réaliser dans sa plénitude l'idéal offert, par l'Esprit-Saint lui-même, à nos admirations et à nos efforts, quand il disait : La miséricorde et l'austère vérité vont au-devant l'une de l'autre; la Justice et la paix se rencontrent, elles s'embrassent comme deux amies sous le regard de Dieu : *Justitia et pax osculatæ sunt* (Ps. LXXXIV, 11.) »

Le 1er mai, les Dames du Sacré-Cœur ont élu la supérieure générale appelée à succéder à Mme Gœtz. Selon le règlement de la Congrégation, les dames assistantes et les dames vicaires générales ont seules le droit de vote. Le choix de ces religieuses, venues de toutes les parties du monde, s'est fixée sur Mme Le Hon, qui appartient à une des premières familles de Belgique. Supérieure du couvent du Sacré-Cœur de la Trinité-du-Mont, à Rome, pendant

vingt-sept ans, connue et particulièrement appréciée de Pie IX, Mme Le Hon a laissé dans la capitale du monde chrétien le souvenir d'une extraordinaire bonté et d'une inépuisable charité. De Rome, elle avait été appelée à Paris par la vénérée Mme Barat, première supérieure générale du Sacré-Cœur, pour remplir près d'elle les fonctions d'assistante générale, qu'elle continua près de Mme de Gœtz.

— Les PP. de la Miséricorde viennent aussi d'élire un supérieur général de leur société en remplacement du R. P. Levasseur, décédé. Le supérieur élu est le R. P. Delaporte.

— L'acte de la consécration du diocèse de Toulouse au Sacré-Cœur vient de s'accomplir dans toutes les églises de Toulouse avec une grande solennité.

A la cathédrale, la foule était immense; il eût été impossible de trouver une place vide. Mgr l'archevêque a prononcé du haut de la chaire les paroles de foi, d'espérance et d'amour qui débordaient de toutes les poitrines. La procession du chœur a présenté un consolant spectacle. Elle était uniquement composée d'hommes tenant des cierges allumés. Les aumônes recueillies à toutes les portes d'entrée, pour la construction de la grande basilique du Sacré-Cœur, ont dû être abondantes. De pareilles cérémonies font du bien à l'âme; elles la reposent de bien des tristesses et permettent de considérer l'avenir avec moins d'alarmes.

— Mgr de Cabrières, le nouvel évêque de Montpellier, reçoit dans toutes les villes de son diocèse qu'il visite, les plus précieux témoignages de respect et de sympathie. A Béziers, les libres-penseurs radicaux, furieux de l'accueil triomphal fait par toute la population au Prélat, se sont livrés à des actes de grossièreté, qui n'ont que mieux montré les sentiments religieux de la très-grande majorité. Groupés à chaque coin de rue, ils se livraient, à côté des prêtres, des dignes sœurs de charité et des frères qui les entendaient, à des réflexions saugrenues et aux plaisanteries les plus grossières. C'était un honteux scandale. A la place Saint-Cyr, au moment où, après le couronnement du buste de saint Aphrodise, Monseigneur donnait la bénédiction, une bordée de sifflets aigus s'est fait entendre; ailleurs, d'une fenêtre qui faisait tache à côté de ses voisines, descendait une pluie de fleurs rouges sur la tête des prêtres. La rage impie des radicaux se montrait partout aveugle, stupide. Ces tristes scènes, dit le *Messager du Midi*, n'ont donné lieu pourtant à aucun désordre ; et il faut s'en féliciter. Si Mgr de Cabrières a pu en être affligé, il a dû être consolé par la pensée que près de lui,

dans la foule recueillie et respectueuse, battaient des milliers de cœurs à l'unisson de son cœur de chrétien.

— Les Frères des écoles chrétiennes du Mans viennent de remporter un éclatant succès dans le concours cantonal du 26 mars dernier. 94 concurrents, dont 33 élèves des Frères, se trouvaient en présence. Sur 12 prix, les élèves des Frères en ont remporté 10!... et sur 64 mentions honorables, 50 ont été obtenues par ces mêmes élèves. Et cependant, il y a deux ans, le conseil municipal radical du Mans voulait retirer l'enseignement des mains des Frères!...

— Le lycée Bourbon, devenu lycée Bonaparte sous l'Empire, et lycée Condorcet depuis le 3 septembre 1870, vient de recevoir le titre de lycée Fontanes. Au moins, si le premier nom n'a point reparu, celui de l'athée révolutionnaire Condorcet, qui a excusé les massacres de septembre, glorifié le bonnet rouge, demandé pour Louis XVI la peine la plus terrible après la peine de mort, et qui a fini sa vie par un suicide, ne souillera plus le fronton d'un édifice consacré à l'éducation de la jeunesse française. Il était temps de faire cesser ce scandale, après les exemples réitérés de suicide donnés par de jeunes lycéens. Fontanes, au moins, était religieux, quoique ministre de l'instruction publique sous Napoléon Ier, qui n'aurait pas, il est vrai, toléré l'enseignement de l'athéisme dans les collèges et qui avait voulu faire de l'Université une espèce de corporation religieuse laïque. On rappelle, à l'occasion de Fontanes, ce mot des collégiens qui traduisaient son nom en celui de *Faciunt asinos* : on sait que ce n'est point l'enseignement religieux, mais l'enseignement sans Dieu qui prétend faire de l'homme un frère de l'âne.

— Les élections presbytérales, pour la constitution du Synode protestant, viennent d'avoir lieu à l'Oratoire du Louvre. Ont été proclamés membres du Synode : M. Pourtalès, par 1,191 voix; M. Henisch, par 1,185; M. Girod, par 1,174; M. de Tricqueti, par 1,109; M. Beigbeder, par 1,086, et M. Mettetal, par 995. C'est le triomphe des orthodoxes.

Mais tout le monde n'est pas satisfait, paraît-il; car la protestation suivante a été insérée au procès-verbal des élections :

« Nous soussignés, électeurs inscrits au registre paroissial de l'Eglise réformée de Paris, sous les numéros 668, 3717.

« 1° Considérant qu'un très-grand nombre d'électeurs ont été rayés sous prétexte qu'ils n'avaient pas donné leur adhésion à de nouvelles conditions électorales votées par le Synode, mais qu'aux

termes de l'ancienne discipline des Eglises réformées de France, le Synode n'avait pas le droit de modifier les lois électorales existantes sans avoir, au préalable, consulté les Eglises, et que 52 consistoires sur 100 ont repoussé, sous des formes et à des degrés divers, ces conditions nouvelles ;

« 2° Considérant que le conseil presbytéral de Paris n'avait pas le droit d'imposer ces conditions, puisque, d'après l'article 5 de la loi de germinal an X, « aucun changement dans la discipline ne peut avoir lieu sans l'autorisation du Gouvernement, » laquelle n'a point été donnée :

« 3° Considérant en outre que, contrairement aux prescriptions de la circulaire ministérielle du 9 décembre 1867, « la liste des inscriptions admises et des radiations opérées » n'a point été affichée « à la porte des temples et presbytères, »

« Déclarons protester contre les élections qui viennent d'avoir lieu les 26 et 27 avril 1874 dans l'Eglise réformée de Paris, et nous réservons d'en poursuivre l'annulation par toutes les voies de droit.

« Paris, le 28 avril 1874.

« Alf. Gary,
pasteur,
20, rue de Saint-Pétersbourg.

« Ant. Carenou.
ancien pasteur,
9, rue Clapeyron. »

Un avis, publié par plusieurs journaux, annonce, en effet, comme devant avoir lieu le dimanche 10 et le lundi 11 mai, l'élection de douze membres laïques du comité libéral de Paris. Des cartes de vote sont envoyées à tous les électeurs qui ont remis avant le 8 mai la déclaration par laquelle ils refusent d'accepter les nouvelles conditions électorales votées par le Synode.

A Nîmes, ce sont les libéraux qui l'ont emporté. On peut dire que le protestantisme français est en pleine dissolution ; il tombe dans l'incrédulité ; ceux qui veulent se retenir au surnaturel ne le font que par inconséquence : la logique les conduira au même point, s'ils ne reviennent pas au catholicisme.

— On annonce la mort de M. l'abbé Arnault, curé de la paroisse Sainte-Marguerite, à Paris. M. l'abbé Arnault, connu au dehors par des *nouvelles* populaires et par des petits livres de piété, était très-aimé des familles ouvrières de sa paroisse, à cause de sa charité ; ce qui n'avait pas empêché les communards de piller son presbytère et de le changer en corps de garde.

— Le 14 avril, à Batna (province de Constantine), un misérable

a essayé d'assassiner le curé pendant qu'il disait sa messe. Secouru à temps, le vénérable prêtre a pu échapper à la mort. L'assassin est un homme d'une quarantaine d'années, Suisse d'origine et ancien soldat de la légion étrangère. Quant au mobile du crime, on ne peut le trouver que dans cette haine satanique de la religion et des prêtres que les plus infâmes journaux ne cessent de souffler au cœur des populations. En effet, comme le bon curé, en se débattant entre ses mains, essayait de l'adoucir en lui disant : « Que vous ai-je donc fait pour m'attaquer ainsi ? Je ne vous connais pas. — Rien, répondit l'assassin ; mais je veux que tu me dises quel est ton bon Dieu pour qui tu travailles. Ton bon Dieu, c'est de l'argent. » Interrogé de nouveau par ceux qui s'étaient emparés de lui sur le motif qui l'avait poussé à attenter à la vie du curé, il a dit qu'il ne connaissait pas ce curé ; mais qu'il avait voulu le tuer parce qu'il y avait trente ans qu'il parlait de son bon Dieu.

— De magnifiques fêtes se préparent à Lille pour le 21 juin, à l'occasion du couronnement de Notre-Dame de la Treille ; un double concours de musique et de poésie est ouvert : tout annonce une glorieuse manifestation des sentiments religieux de la Flandre.

HOLLANDE.

M. Loyson, qui ne se trouve plus bien à Genève, vient de traverser l'Allemagne et de se rendre dans les Pays-Bas. Le 27 avril, il était à Leyde, où il parlait devant environ quinze cents personnes. Le moine défroqué a insisté, comme toujours, sur la nécessité d'une réforme dans l'Eglise, et s'est prononcé contre la séparation de l'Eglise et de l'Etat, parce que la liberté laissée à l'Eglise tournerait à l'avantage de celle-ci, tandis que l'Etat doit être le maître. Ces malheureux, qui n'ont su que se déformer eux-mêmes, ne savent jamais que parler de la réforme de l'Eglise, et, après avoir quitté cette Eglise au nom de la liberté de leur conscience, que demander l'asservissement de la conscience à l'Etat. Le Césarisme est l'aboutissement fatal de leur libéralisme.

— La Hollande catholique ne fournira pas à M. Loyson les auditeurs que lui donnent le protestantisme, le jansénisme et la libre pensée. Les progrès du catholicisme dans ce pays sont continuels, et la dévotion à la sainte Vierge en est certainement l'un des plus puissants mobiles. Le culte du Sacré-Cœur de Marie, dit une correspondance adressée à l'*Univers*, a pris un essor extraordinaire depuis quelques années. La confrérie du Sacré-Cœur, qui compte déjà plus d'un million de membres, a son siége principal au cou-

vent des pieuses et actives dames Ursulines, à Sittard. Il y a quelques mois, une grande fête, celle du couronnement solennel de la statue de Notre-Dame du Sacré-Cœur, par Sa Grandeur Mgr Paredis, à ce délégué par l'auguste Pontife de Rome, a eu lieu au milieu d'un immense concours de prêtres et de fidèles. Dès lors, voyant que la chapelle du couvent était loin de suffire aux besoins, parce que des processions accourent continuellement au sanctuaire de la bonne Mère, qui ne peut rien refuser à ceux qui la prient avec confiance, il fut décidé qu'une église, spécialement dédiée au Sacré-Cœur, serait érigée, au moyen de dons volontaires, à côté de la chapelle actuelle, servant au service de la maison.

Or, ce projet est en pleine exécution. Les secours arrivent de tous côtés. Pas une ville, pas un village où les catholiques ne soient heureux d'envoyer leur obole au temple qui embellira Sittard, et qui sera une consécration nouvelle de l'amour des catholiques pour la Reine des cieux.

Allemagne.

Le Saint-Père a adressé, à la date du 13 avril, à Mgr Baudry, évêque d'Aréthuse *in partibus*, et auxiliaire de l'archevêque de Cologne, un Bref dans lequel on lit :

« Oui, nous sommes accablé d'une douleur amère à cause de la grande injustice avec laquelle on traite l'Eglise et de la témérité avec laquelle on a osé mettre la main sur Notre Vénérable Frère l'archevêque de Cologne. Nous déplorons profondément sa situation, tout en n'oubliant pas que jamais peut-être il n'a été placé dans une lumière plus éclatante qu'au moment où il a été entraîné hors de sa demeure pour être conduit en prison et assimilé aux malfaiteurs à cause de son amour pour la justice. Les gémissements et les larmes du clergé et du peuple, les nombreuses phalanges de citoyens accourues de toutes les parties du diocèse, les manifestations de dévouement qui l'accompagnèrent sur le parcours de l'archevêché à la prison, les témoignages publics et universels de vénération et d'amour pour le Saint-Siége et pour sa personne, ont fait de son passage à travers la ville une véritable marche triomphale. En vérité, celui qui réfléchit à quel système tyrannique le prisonnier et ceux qui l'ont applaudi sont soumis, celui-là peut voir dans cet accord manifeste entre la persévérance du pasteur et l'amour du troupeau une force d'âme, une foi, une piété, un attachement religieux qui appellent plutôt des félicitations que des larmes de compassion. Quoique votre lettre Nous ait rempli d'amertume, elle Nous

a néanmoins consolé, d'autant plus que Nous avons reconnu, par tout le contenu de votre lettre, que vous ne vous éloignerez jamais des traces du noble pontife et que vous ne négligerez rien pour faire en sorte que la perte que vient d'éprouver le fidèle peuple de Cologne lui soit adoucie et ne lui porte aucun préjudice. »

— La persécution continue, nous n'avons pas besoin de le dire, dans les Etats du roi Guillaume. Le 17 avril, le vénérable évêque de Breslau conférant l'ordination sacerdotale à 25 diacres, leur décrivait en ces termes la situation faite au clergé catholique par le moderne libéralisme : « Vous savez aujourd'hui quel esprit se révèle « contre les membres du sacerdoce catholique. Insultez l'Eglise, « refusez-lui obéissance et respect, méprisez vos évêques et vos « supérieurs, révoltez-vous contre les lois de l'Eglise, et vous serez « loués et glorifiés. Mais restez fidèles à vos devoirs et attestez votre « foi, montrez-vous fidèles à l'Eglise, le monde vous insultera en « vous traitant de prestolets (*Pfaffen*), d'ultramontains, de fanati- « ques, ou même d'ennemis de l'empire. » L'allocution du prélat se terminait par ces paroles : « Je vous envoie comme des agneaux « parmi les loups. Soyez prudents comme les serpents et simples « comme les colombes. Mais prenez garde aux hommes, car ils vous « traduiront devant les tribunaux ; vous serez traduits devant les « gouverneurs et les rois pour rendre témoignage à Jésus-Christ « devant eux et devant les nouveaux païens. » On ne sera pas étonné d'apprendre que les organes officieux dénoncent ces paroles comme une excitation à la révolte.

— L'évêque de Trèves a reçu dans sa prison une lettre de félicitation et d'encouragement signée par 12 prélats catholiques anglais: l'archevêque de Westminster (Mgr Manning), les évêques de Birmingham, Schrewsbury, Plymouth, Clifton, Northampton, Beverley, Hexham et Newcastle, Southwark, Salford, Newport et Liverpool.

Le 27 avril, une deputation de 3,000 femmes et jeunes filles catholiques ont été reçues par l'évêque de Paderborn, auquel elles ont donné l'assurance de leur inébranlable fidélité. En tout 34,000 diocésains du prélat sont venus personnellement lui exprimer leur sympathie et leur dévouement, et plusieurs centaines de mille ont signé des adresses qui lui ont été remises en différentes fois.

— La *Gazette officielle* de Strasbourg, du 4 mai, confirme en partie la nouvelle publiée par les journaux catholiques allemands concernant la fermeture du petit séminaire de cette ville, en disant que l'ordre de fermeture a été donné par le gouvernement d'Alsace-

Lorraine, mais que le directeur du séminaire a encore la faculté d'en appeler au chancelier de l'Empire. Cette mesure a été prise parce que l'on avait refusé, à un inspecteur du gouvernement le droit d'assister à un cours.

SUISSE.

Voici le résultat définitif par cantons, tel qu'il a été arrêté le 25 avril par la Chancellerie fédérale, de la votation du 19 avril ; il montrera que c'était bien la question religieuse qui se trouvait posée par la révision de la constitution ; nous écrivons en italiques les cantons qui ont rejeté la révision :

	OUI	NON
Zurich	61,779	3,516
Berne	63,367	18,225
Lucerne	11,276	18,188
Uri	332	3,886
Schwytz	1,988	9,298
Obwald	562	2,806
Nidwald	522	2,235
Glaris	5,169	1,634
Zoug	1,797	2,740
Fribourg	5,575	21,547
Soleure	10,739	5,746
Bâle-Ville	6,821	1,071
Bâle-Campagne	9,236	1,428
Schaffhouse	6,586	219
Appenzell (Ext.)	9,858	2,040
Appenzell (Int.)	427	2,553
St-Gall	26,134	19,939
Grisons	10,504	9,492
Argovie	27,196	14,558
Thurgovie	18,232	3,761
Tessin	6,245	12,507
Vaud	26,204	17,362
Valais	3,558	19,368
Neufchâtel	16,295	1,251
Genève	9,674	2,827
Total	340,186	198,182

Majorité des oui : 142,004.

ÉTATS-UNIS.

L'Union catholique de New-York, dit le *Monde,* compte actuellement 12,000 membres. Formée depuis deux ans seulement, elle a pour but de travailler à faire rendre aux catholiques la part légitime d'influence et de priviléges qui leur est due et qui leur a été refusée jusqu'ici. Les catholiques se plaignent avec raison qu'ils sont systématiquement écartés des emplois publics et des charges de l'Etat. « Depuis la fondation du gouvernement d'Etat de New-York, disent-ils, pas un seul catholique n'a occupé le poste de gouverneur ou rempli aucune des charges dites d'Etat, et quoique New-York soit redevable de sa première charte à un gouverneur et à un roi catholique, on ne trouve le nom d'aucun catholique dans la longue liste de ses maires. Et cependant nos coreligionnaires forment plus d'un tiers de la population de New-York. » Par le même système, les prêtres catholiques sont écartés des institutions publiques, asiles, prisons, etc. Dans les prisons d'Etat, il y a partout des chapelains protestants, pas un seul chapelain catholique. C'est la même chose dans l'armée, où il y a trente chapelains, tous protestants, bien qu'un grand nombre de soldats soient catholiques.

— Les *Missions catholiques* nous apprennent que l'un des premiers apôtres du Kentucky, M. Edouard Mac-Mahon, curé de Saint-Edouard-le-Confesseur, à Philadelphie, est mort le 7 octobre 1873, dans sa soixante-treizième année. Ordonné prêtre à Bardstown, il y a près de quarante ans, par Mgr Flaget, M. Mac-Mahon avait été envoyé dans les contrées sauvages du Kentucky. Pendant plusieurs années, il fut attaché à l'église de Saint-Pierre à Lexington, et desservait encore cinq autres missions. En 1846, il fut nommé supérieur du collége Saint-Joseph à Bardstown, où, en même temps, il professait la philosophie. En 1849, il retourna à Lexington ; puis, en 1850, on l'envoya comme curé de l'église Saint-Pierre à Pittsburg. En 1856, Mgr O'Connor le nomma vicaire-général du diocèse Il occupa ce poste jusqu'à l'année 1865, époque à laquelle il se rendit au diocèse de Philadelphie. Il y fut nommé, par Mgr Wood, curé d'une église achetée aux Episcopaliens, et dédiée plus tard à Saint-Edouard-le-Confesseur.

MANDEMENT DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE NANCY (1)

A L'OCCASION DU COURONNEMENT SOLENNEL DE LA STATUE DE LA SAINTE VIERGE VÉNÉRÉE DANS LE SANCTUAIRE DE NOTRE-DAME DE SION (DU 26 JUILLET 1873.)

Nous pouvons enfin, Nos Très-Chers Frères, réaliser le pieux dessein que nous avons formé depuis plus de trois ans, le dessein d'honorer, d'une façon particulière, le sanctuaire de Notre-Dame de Sion, et de donner à la dévotion séculaire de la Lorraine pour notre antique pèlerinage l'encouragement qu'elle ambitionnait depuis si longtemps.

Notre Saint-Père le Pape, daignant agréer une demande que nous avions déposée à ses pieds dans l'audience particulière du 27 mars 1870, nous avait permis, par un privilége d'autant plus précieux qu'il est plus rare, de couronner solennellement la statue de la très-sainte Vierge vénérée à Sion. Sur nos indications et l'expression de notre humble désir, Sa Sainteté avait fixé la cérémonie au 15 septembre suivant, c'est-à-dire à l'octave de la fête de la Nativité de la sainte Vierge, sous la réserve néanmoins que cette date pourrait être modifiée suivant les circonstances. Hélas ! nous ne prévoyions pas alors à quel point cette précaution nous deviendrait nécessaire. Les désastres de la guerre, les tristesses de l'occupation, nos angoisses patriotiques ne nous ont pas permis, en effet, pendant les trois années qui viennent de s'écouler, de profiter de la faveur accordée par le Souverain-Pontife.

Aujourd'hui que les armées étrangères ont enfin quitté le territoire de ce diocèse et qu'elles s'apprêtent à évacuer les derniers postes qu'elles retiennent en France, il est possible et permis, non point, sans doute, de se livrer à la joie ; le souvenir de la Patrie mutilée et de l'Eglise en deuil nous interdira longtemps un sentiment de cette nature, mais, du moins, d'accomplir enfin les solennités religieuses différées jusqu'à ce jour et de porter à Sion nos douleurs, nos vœux et nos indomptables espérances.

Nous venons donc vous annoncer, N. T.-C. F., que la cérémonie du couronnement de la statue de Notre-Dame de Sion se fera le

(1) Ce mandement, précédé d'une introduction où sont exposés tous les incidents de l'affaire, vient d'être publié dans le format in-8°. Il se trouve au bureau de la *Semaine Religieuse de Paris*, 5, place du Panthéon, et dans toutes les librairies religieuses. — Prix : 50 cent. *franco :* 55 cent.

mercredi, 10 septembre prochain, c'est-à-dire dans l'Octave de la Nativité de la très-sainte Vierge. En prévision de cette date que vous connaissez déjà, votre piété s'est émue et de toutes parts vous vous apprêtez, nous le savons, à donner à cette fête une pompe inusitée. Soyez bénis, N. T. C. F., de ces dispositions! Ce n'est pas le simple désir de satisfaire une curiosité d'ailleurs légitime qui vous poussera sur les chemins de Sion; grâce à Dieu, vous apporterez à cette solennité de tout autres dispositions. Vous voudrez vous associer au réveil de l'esprit de prière qui se manifeste en France à l'heure qu'il est par une série de faits prodigieux en dehors de toutes les prévisions, au-dessus de tous les calculs. Vous voudrez avoir votre place dans ces croisades pacifiques qui ne sont, quoi qu'on en ait dit, ni un péril, ni une menace pour personne. Vous voudrez ne point rester étrangers à ce concert de supplications solennelles qui s'élèvent de tous côtés pour demander à Dieu la délivrance de N. S.-P. le Pape, la prospérité de l'Eglise et le salut de notre chère Patrie. Vous voudrez enfin avoir votre part des bénédictions et des grâces spirituelles que Pie IX a attachées à l'Œuvre des pèlerinages. Voilà ce que vous voudrez faire à Sion.

Vous y serez témoins des honneurs rendus à l'image vénérée de la très-sainte Vierge, devant laquelle tant de générations ont prié; vous y assisterez à une cérémonie qui a sa place parmi les plus solennelles de la liturgie catholique et dont l'histoire est contenue dans les plus vénérables monuments de la tradition ecclésiastique. Ce n'est point, en effet, de nos jours que date l'usage de couronner les images de la très-sainte Vierge. Il faut remonter jusqu'aux premiers siècles de l'Eglise pour en trouver l'origine.

La couronne ayant, de tout temps, désigné la royauté, la puissance et la gloire, il vint de bonne heure à la pensée des hommes de consacrer à Dieu et à son culte ce symbole qui est, en effet, à sa véritable place, lorsqu'il sert à glorifier Celui à qui seul appartient la royauté éternelle, la puissance infinie et la gloire sans partage. Admettant en participation de cet honneur, quoiqu'à un degré différent, les serviteurs de Dieu qui, par la sainteté de leur vie, ont cherché, autant qu'il est possible à des créatures, à imiter les perfections divines, l'art chrétien a, dès le temps des catacombes, représenté les saints, la tête couronnée d'une auréole, c'est-à-dire, d'une couronne.

Mais c'est surtout aux images de la très-sainte Vierge que cette distinction suprême a été appliquée. C'est qu'en effet la Reine des anges et des saints a des droits particuliers à la couronne. Les ti-

tres qui les consacrent sont déposés dans le trésor même des saintes Ecritures. « Assise, à votre droite, ô mon Dieu, comme le chante le roi-prophète, *Astitit regina à dextris tuis*, c'est à cette reine que vous avez dit : « Venez, ma fille, vous serez couronnée; « *Veni, filia, coronaberis.* Descendez des sommets du Liban, ô « ma bien-aimée : *Veni de Libano*, et recevez la couronne » que la sainte Trinité vous a préparée. Le Père couronne en vous sa fille ; le Fils, sa divine Mère ; le Saint-Esprit, son Epouse. Tous les diadèmes vous sont dus, car vous avez résumé en votre personne tous les mérites et toutes les gloires : *Veni, coronaberis.* C'est sur votre tête radieuse que l'apôtre saint Jean, dans sa vision prophétique de Pathmos, a vu douze étoiles figurant l'Eglise et les douze apôtres qui l'ont fondée : *In capite ejus corona stellarum duodecim*, car la gloire de l'Eglise est aussi votre gloire et l'éclat de ses couronnes n'est pour ainsi dire qu'un reflet de la splendeur des vôtres.

« Avancez donc, ô Reine, dans la paisible possession de votre « majesté et régnez » : *Intende, prospere procede et regna.* Pour vous, la couronne n'est pas un vain symbole ou un titre usurpé, c'est le plus légitime des honneurs, c'est la plus réelle des dignités. Portée sur les ailes des anges, le jour de votre Assomption glorieuse dans le ciel et jusqu'au pied du trône de votre divin Fils, c'est de ses mains que vous avez été ceinte du mystique diadème qui vous assigne un trône immédiatement au-dessous du trône de Dieu même, et nos mains qui ambitionnent de vous tresser ici-bas des couronnes, s'efforcent simplement d'imiter par un symbole visible les honneurs que vous avez reçus dans le Ciel.

Ces titres expliquent et justifient le soin que met l'Eglise à entourer la cérémonie du couronnement des images de la sainte Vierge, d'une solennité toute particulière.

De bonne heure la reconnaissance et l'amour des fidèles déposèrent des couronnes votives aux lieux des pèlerinages les plus fréquentés. De là, ces représentations si nombreuses et si variées où l'art chrétien s'est donné largement carrière et a produit tant de chefs-d'œuvre. De là, les encouragements accordés par l'Eglise à cette pieuse coutume; de là, les faveurs spirituelles dont les Souverains Pontifes l'ont enrichie. Il y a plus, les Papes eurent souvent la dévotion de donner eux-mêmes à Marie ce témoignage singulier de leur piété, et en Italie surtout l'on vénère dans de nombreux sanctuaires des images de la Reine des cieux couronnées par les mains des Pontifes-Rois.

Dans le dessein de favoriser le mouvement de piété qui se tra-

duisait par ces hommages délicats, une fondation célébre faite au milieu du dix-septième siècle à l'insigne Chapitre de Saint-Pierre de Rome, mit à sa disposition, pour être employées à doter de couronnes votives les images de la sainte Vierge dans les lieux de pèlerinages les plus renommés de la chrétienté, des ressources importantes qui, jusqu'à notre époque, n'ont jamais été détournées de cet usage. C'est même au Chapitre de la basilique vaticane que le Saint-Père délègue, dans la plupart des cas, le pouvoir d'accorder des couronnes.

Toutefois, N. T.-C. F., en nous autorisant à couronner l'image de Notre-Dame de Sion, le Pape a bien voulu supprimer tout intermédiaire et c'est de lui directement et en vertu d'un bref spécial que nous tenons ce privilége. Avec quelle bonté il nous l'accorda ! Nous nous souvenons encore des moindres incidents de l'audience que nous reçûmes à cette occasion. Nous commençâmes par rappeler au Saint-Père la faveur qu'il avait daigné faire à Notre-Dame de Bon-Secours, il y a quelques années : plaidant ensuite la cause de Notre-Dame de Sion, nous exposâmes les titres du vénéré sanctuaire à l'honneur que nous sollicitions pour lui. Le Pape nous écoutait avec une attention bienveillante : « Nous n'avons pas « l'habitude, nous dit-il, de prodiguer cette faveur, et il me semble, « mon cher Fils, que vous l'avez déjà reçue. »

« Il est vrai, Très-Saint Père, lui répondîmes-nous, c'est la se-« conde fois et à peu d'intervalle, que Votre Sainteté honorerait « de la sorte un pèlerinage de la Lorraine, mais qu'Elle daigne se « souvenir que je n'étais pas évêque de Nancy, au moment du « couronnement de Notre-Dame de Bon-Secours. C'est donc la pre-« mière fois qu'Elle m'accorderait personnellement la grâce qu'Elle « avait faite à mon vénéré prédécesseur. »

Le Pape voulut bien ne pas insister davantage : il nous demanda de lui présenter un rapport et nous promit de nous adresser un bref apostolique qui nous fut, en effet, expédié un mois plus tard. Sa Sainteté daigna y ajouter une lettre particulière, signée de sa main, et mit le comble à sa bienveillance paternelle en nous disant dans sa dernière audience, avant notre départ de Rome, qu'il avait été heureux de nous être agréable et qu'il espérait, pour les fidèles de notre diocèse, un accroissement de dévotion pour la très-sainte Vierge, à l'occasion des fêtes qu'il venait d'autoriser.

Ces circonstances, N. T.-C. F., qui sont gravées dans notre mémoire et plus encore dans notre cœur, ont grandement ajouté au prix de la faveur accordée par le Saint-Père.

Ainsi, notre sanctuaire de Sion, aura les mêmes honneurs que les sanctuaires les plus vénérés du monde. Ainsi, notre diocèse aura obtenu deux fois en huit années un privilége dont le Saint-Siége n'a jamais été prodigue.

Il est vrai, N. T.-C.-F., Sion avait plus d'un titre pour le mériter. Vous savez son histoire. Il nous plaît, cependant, de vous en rappeler les principaux traits.

Il y a près de neuf siècles, sur le sommet dominé aujourd'hui par la tour et la statue colossale qui signalent au loin le principal pèlerinage de la Lorraine, un des plus illustres évêques de Toul, saint Gérard, pressé, comme le raconte l'historien de sa vie, par une révélation dans laquelle la sainte Vierge lui fit connaître elle-même son désir de se voir honorée sur la montagne de Sion, érigeait une humble chapelle qui devint bientôt un centre de dévotion pour toute la contrée d'alentour. L'image de la sainte Vierge qu'il y plaça se rendit dès lors célèbre par de nombreux miracles.

Tout concourait à recommander ce lieu : la montagne de Sion qui domine au loin le pays, des Vosges au Jura, et ouvre d'immenses perspectives sur les plaines qui viennent rejoindre les côtes de Toul et les hauteurs voisines de Nancy, semblait prédestinée à devenir le centre de la dévotion de la Lorraine à la très-sainte Vierge. Il n'y avait pas jusqu'au nom de cette montagne, nom mystérieux et caché, qui ne fût un présage ou une consécration, soit, comme quelques-uns le pensent, que ce nom ait existé avant l'érection du sanctuaire; soit, d'après l'opinion la plus vraisemblable, que la langue populaire détournant le nom primitif de sa signification véritable ait été inspirée d'appeler Sion ces hauteurs sanctifiées par une église.

On se rappelait qu'il y avait eu ici, du temps de la domination de Rome, une forteresse protégeant toute la contrée; saint Gérard y installa une protection plus efficace. Non loin de Sion, et séparés seulement par un ravin, les comtes de Vaudémont, cette illustre branche de la maison de Lorraine, avaient établi leur séjour. Aussi l'on peut dire que le double sommet de Sion résume toute l'histoire de la Lorraine, puisqu'il a l'honneur de porter le passé religieux et politique de ce noble pays.

Les pauvres avaient été les premiers à porter leurs hommages au nouveau sanctuaire ; les riches et les puissants ne tardèrent pas à les suivre. Mais entre tous, les comtes de Vaudémont tinrent à honneur de se distinguer, et il est vrai que leur dévotion à la sainte Vierge les recommande autant que leurs vertus guerrières. L'église

de Sion, voisine de leur château, devint bientôt le but de leurs pèlerinages et de leurs largesses.

Vers l'an 1072, le premier comte de Vaudémont, Gérard, nom prédestiné dans l'histoire des bienfaiteurs du sanctuaire, consacrait à Notre-Dame de Sion sa personne, sa famille et son peuple ; lui faisait hommage de son comté, se proclamait son serviteur et son feudataire, et reconnaissant par acte authentique le droit de suzeraineté de la sainte Vierge sur le pays de Lorraine, exprimait le pieux désir que ses descendants et ses successeurs préférassent à tous leurs titres celui de vassal de Notre-Dame.

Ce témoignage de la piété de Gérard de Vaudémont reçut une consécration nouvelle par la résolution que prit le comte Ferri devenu, vers la fin du quatorzième siècle, chef de la maison de Vaudémont, d'instituer en l'honneur de la sainte Vierge un ordre spécial de chevalerie sur le modèle de ceux qui existaient alors. C'était en effet le temps où ces associations, à la fois religieuses et guerrières, créées au moment des croisades, jetaient le plus grand éclat et multipliaient dans l'Europe chrétienne les traditions de l'honneur et du dévouement à toutes les saintes causes. S'inspirant de l'esprit des statuts qui régissaient les grands ordres militaires de la chrétienté, le comte Ferri entreprit lui aussi d'armer des *chevaliers de la très-sainte Vierge.*

C'est le lendemain de la fête de Noël de l'année 1393, que se fit cette inauguration mémorable. A dater de ce jour, les plus grands personnages de la Lorraine ambitionnèrent l'honneur de porter les couleurs de Notre-Dame de Sion, et s'engagèrent par serment à la défendre contre les hérétiques et les infidèles de tous les temps et de tous les pays. Longtemps après la mort du comte Ferri, cette façon militante de comprendre et de pratiquer le culte de la très-sainte Vierge fut celle de la Lorraine. Cette province ne s'épargna point, on le sait, à prouver sa dévotion à Marie. Elle lui prodigua, en effet, les noms les plus tendres à la fois et les plus gracieux. C'est ainsi qu'elle l'appelait *La Protectrice de la Lorraine, le Trésor du peuple, la Reine de la Paix, Notre-Dame*, en un mot ; car ce nom populaire qui rappelle les traditions courtoises de la chevalerie au moyen-âge, était et demeurera toujours le nom par excellence de la *Dame* du Ciel à laquelle les chevaliers de Sion avaient *voué leur pensée* et fait hommage de leurs personnes.

Tant de piété mettait, ce semble, la Mère de Dieu dans la douce obligation de montrer, par des preuves décisives, sa puissance et son amour pour le peuple de Lorraine. Marie n'y manqua point.

Sans parler des nombreux miracles dus à son invocation et dont on peut lire les récits dans l'histoire spéciale du pèlerinage (1), une des marques les plus décisives de la protection de la très-sainte Vierge, fut d'avoir préservé la Lorraine de l'hérésie, sur la fin du seizième siècle et au commencement du dix-septième. Pendant que ce fléau s'abattait sur les plus belles provinces de France, traînant à sa suite la guerre civile, le pillage et l'incendie, votre beau pays, N. T.-C. F., avait le bonheur de rester attaché à l'Eglise catholique. Les historiens de Sion en rapportent un fait mémorable. Le prince d'Orange, fougueux hérétique, ayant subitement envahi le comté de Vaudémont, était entré avec ses soldats dans l'église de Sion, pour la livrer au pillage; mais la seule vue de la statue miraculeuse suffit pour arrêter son bras. Dompté par la vertu puissante qui s'en échappait, il fit mettre bas les armes à ses soldats et s'avouant vaincu, rentra dans ses quartiers.

Quelque temps après s'ouvrait pour la Lorraine une ère de calamités sans nombre, au sein desquelles devait éclater la protection de Notre-Dame de Sion sur sa chère province. C'était la guerre de Trente ans, cette guerre qui a accumulé dans notre pays tant de ruines. *Les Suédois avaient brûlé des villages entiers, profané les églises, renversé les monuments les plus chers à la foi chrétienne, laissant le peuple en proie à la peste, à la famine et à cette secrète et incurable amertume qui monte au cœur d'une nation généreuse et fière, lorsque, trahie par la fortune des armes, et encore plus humiliée que vaincue, elle se sent impuissante à prendre sa revanche.*

Dans cette effroyable détresse dont le souvenir survit même à nos désastres récents, la Lorraine eut recours à la Consolatrice des affligés, à celle qu'elle saluait à Sion sous le nom de *Protectrice.* Un conseil de ville fut tenu à Nancy : on y délibéra sur les moyens à prendre pour mettre fin aux malheurs de la guerre. Le moyen qui parut le plus efficace, puisque tous les secours humains manquaient à la fois, ce fut de faire un pèlerinage à Sion. C'était la seconde fois, en vingt années, que l'on voyait une ville entière s'acheminer avec ses magistrats vers la sainte Montagne. Le *Corps de ville*, comme on disait alors, députa ses notables qui déposèrent en son nom aux pieds de l'image vénérée une lampe d'argent aux armes de Nancy et s'engagèrent par vœu à renouveler tous les ans leur pèlerinage, ce qu'ils firent en effet jusqu'aux jours de la Révolution. C'est ainsi que nos pères, dans les calamités publiques

(1) *Histoire du pèlerinage de Sion*, par le R. P. Vincent. — *Id.* par le P. Trouillot.

de leurs temps, comprenaient la nécessité de faire des actes publics de foi.

Des prières si humbles méritaient d'être exaucées : la guerre s'apaisa et une paix fut signée qui rendait la Lorraine à ses destinées sans mutiler son territoire. L'allégresse alors fut au comble, et les sentiers de Sion, d'où était descendue l'espérance, furent de nouveau envahis par des foules reconnaissantes qui les remontaient pour y remercier la *Reine de la Paix. Hélas! c'était le temps où l'on pouvait se réjouir d'avoir conclu la paix. Des pensées élevées et généreuses dominaient alors dans les conseils de l'Europe, et grâce aux traditions chrétiennes dont la politique était encore pénétrée, les exigences du droit de la force étaient contenues par le respect de la force du droit.*

(*A suivre*).

DE LA CANONISATION DE JEANNE D'ARC (1).

Les gazettes ont parlé à tort et à travers du voyage de Mgr Dupanloup à Rome, celles du catholicisme libéral, surtout, se sont donné carrière à propos des démarches de l'évêque pour la cause de la Pucelle d'Orléans. L'occasion leur a paru bonne d'attaquer le Saint-Siége par insinuation. Mais allons au fond de l'affaire sans nous préoccuper autrement des dires d'autrui.

On sait que de grandes fêtes furent célébrées il y a peu de temps à Orléans, en l'honneur de Jeanne d'Arc, et que les évêques et le clergé prirent l'initiative de ces fêtes et leur donnèrent le caractère religieux qu'elles devaient avoir, et qui convenait d'ailleurs à l'esprit populaire des Français, surtout dans les circonstances où ils se trouvent depuis la guerre.

Les évêques de la province qui ont pour métropolitain Son Eminence le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, avaient dressé un acte solennel par lequel ils imploraient du Pape l'honneur des autels pour la Pucelle d'Orléans, et proposaient, par conséquent, d'introduire la cause de sa canonisation. A cet acte étaient joints de nombreux documents.

Le Saint-Siége s'empressa de saisir la Sacrée Congrégation des rites de cette affaire, qui provoqua une réponse motivée de Mgr Minetti, promoteur de la foi. En substance, Mgr Minetti

(1) Extrait du *Journal de Florence*.

objectait que la cour de Rome avait déjà émis, en 1455, un jugement qui proclamait l'innocence parfaite de Jeanne d'Arc, et qu'il n'y avait point lieu de faire autre chose, à moins que l'on ne présentât des témoignages sur lesquels on pût asseoir la réputation de sainteté et passer aux actes préparatoires à l'introduction d'une cause de canonisation. C'était le rôle de Mgr Minetti, parce que dans les procès de ce genre le promoteur de la foi doit opposer les *animadversiones* aux postulateurs et se faire « l'avocat du diable, » expression dont la vulgarité est justifiée par la coutume.

La réponse de Mgr Minetti fut envoyée au métropolitain et les choses en étaient restées à ce point.

Or, à peine arrivé à Rome, Mgr Dupanloup a vu Mgr Bartolini, secrétaire de la Congrégation des rites, qui s'est bien vite aperçu, par les ouvertures de Sa Grandeur, qu'elle ignorait l'existence de la réponse de Mgr Minetti, en sorte qu'après avoir pris les ordres du Pape, il a remis à Mgr d'Orléans une copie de cette réponse.

Muni de cette pièce, l'évêque s'est adressé à M. l'avocat Aliprandi, très-docte en matières ecclésiastiques, et a fait choix d'un prélat plein d'amour pour cette cause, et que l'on dit être Mgr Termoz.

Ces détails suffisent, je pense, pour mettre à néant les insinuations des ennemis du Saint-Siége et pour nous donner l'espoir de l'introduction prochaine de la cause de la Pucelle d'Orléans.

Ce n'est point ici le lieu de raconter la vie et les gestes héroïques et saints de Jeanne, mais nous pouvons dire quelque chose de sa mort, qui fut héroïque et sainte comme sa vie.

On sait que les juges, parmi lesquels Henri d'Angleterre, évêque de Winchester, substituèrent un document faux au document signé d'une croix par Jeanne d'Arc, comme en témoigna plus tard le greffier. Tous les juges ne furent pas coupables de cette substitution infâme, mais ceux-là mêmes la condamnèrent. Quand on lui annonça qu'elle serait livrée au feu, elle fit entendre quelques plaintes, mais bientôt, reprenant ses esprits et son courage, elle se confessa et demanda avec ardeur la communion, qu'on lui accorda.

Le 30 mai 1431, à neuf heures du matin, la Pucelle fut conduite sur la place du Vieux-Marché de Rouen, où était dressé l'échafaud. Là, un des infâmes traîtres qui l'avaient vendue, l'Oyseleur, instrument de Cauchon et de Warwick, se précipita vers elle pour lui demander pardon. Montée sur l'échafaud, elle écouta paisiblement un sermon de Nicolas Midy; puis s'agenouillant, elle déclara à haute voix, devant le peuple, que, quoi qu'il en fût, qu'elle eût raison ou non d'agir comme elle l'avait fait, son roi n'était coupable de rien. Sublime immolation d'elle-même! Tous les assistants pleuraient, même les juges. Jeanne priait avec ferveur et demanda une croix. Un Anglais en fit une d'un bâton; elle la prit, la baisa, la serra sur sa poitrine en invoquant l'assistance du Sauveur. Peu après, le Frère Isambert et l'appariteur allèrent chercher à l'église voisine un crucifix et le tinrent devant ses yeux jusqu'à son dernier moment. Elle entoura longtemps ce crucifix de ses bras, se recommandant à Dieu et à ses saintes. On n'attendit pas la lecture de la sentence du juge séculier; on l'attacha à un poteau placé sur le bûcher. Le vénérable frère prêcheur Martin l'Advenu se tenait à ses côtés, et quand les flammes s'élevèrent, le moine ne bougea pas, mais Jeanne le supplia de se soustraire au danger.

Pierre Cauchon s'approcha d'elle de nouveau, et Jeanne lui dit: « Hélas! c'est par vous que je meurs; car, si je m'étais contentée des prisons de l'Eglise, je ne serais pas ici. Ah! Rouen, j'ai grand' peur que tu n'aies à souffrir de ma mort! »

Lorsque la fumée et les flammes l'enveloppèrent, elle demanda de l'eau bénite, invoqua encore une fois ses saintes, et s'écria finalement d'une voix claire et forte: « Jésus! Jésus! Jésus! »

Un soldat anglais avait juré de mettre de sa main un fagot dans le bûcher; lorsqu'il entendit ce dernier cri, il lui sembla voir une colombe blanche s'élever des flammes dans le ciel, et il tomba en défaillance. Le bourreau déclara, par serment, que, malgré l'huile, le soufre et le charbon, il ne put parvenir à brûler le cœur de la Pucelle.

On jeta, par ordre du cardinal d'Angleterre, les cendres de Jeanne et tout ce qui lui avait appartenu dans la Seine.

Les juges, comme elle l'avait prédit, eurent tous une fin mi-

sérable. Les Anglais perdirent ce qu'ils possédaient en France. Charles VII, dès qu'il fut maître de Rouen, en 1449, fit des démarches pour rétablir l'honneur de celle qui avait sauvé la France et son roi, et l'enquête la plus minutieuse mit à nu l'odieuse trame ourdie contre Jeanne.

Son innocence éclata à tous les yeux. Jamais, dans la chaleur des combats, elle n'avait blessé un ennemi, et toujours elle avait fait traiter les prisonniers avec douceur.

Enfin, le 7 juillet 1456, on lut, dans le palais archiépiscopal, la sentence solennelle de réhabilitation, rendue par les juges que le pape Calixte III avait nommés par un bref de 1455. Cette sentence, comme je l'ai dit plus haut, proclamait l'innocence parfaite de la Pucelle d'Orléans. Elle est le premier pas fait, il y a plus de quatre siècles, par le Saint-Siége en faveur de la vérité et de la justice. Pour obtenir l'introduction de la cause de canonisation, la France peut invoquer, non pas le culte religieux proprement dit, mais le culte historique accompagné de cérémonies auxquelles le clergé n'a cessé de prendre part. La fête de la Pucelle qu'on célèbre tous les ans, le 8 mai, à Orléans, en mémoire de la levée du grand siége, est connue. La France peut aussi invoquer les traits relatifs à la mission de Jeanne qui se trouvent dans la liturgie particulière d'Orléans.

Quoi qu'il en soit, deux gros volumes *in-folio* de documents et de témoignages contemporains prouvent que, après avoir passé par une jeunesse pure et sainte, Jeanne demeura chaste au milieu des désordres de la guerre, tint en respect la soldatesque, accomplit des actes dont l'annonce avait paru incroyable aux plus crédules, impossible aux plus sages, se montra toujours miséricordieuse au milieu des combats, se sacrifia sans réserve à sa mission, et finit par souffrir les tortures et la mort avec la constance des martyrs. Marquée du sceau de la Providence, et couronnée par l'approbation de l'Eglise, Jeanne est une des apparitions les plus merveilleuses de l'histoire, et un des instruments les plus éclatants que Dieu ait jamais choisis pour intervenir dans les choses de ce monde.

L'heure où nous écrivons est pleine de menaces. La France catholique en a le sentiment, et elle demande à Rome un soutien nouveau, une protection efficace. Ce n'est pas assez pour

elle d'avoir élevé à Jeanne des statues devant lesquelles aujourd'hui les tambours battent au champ et que les troupes saluent : elle veut lui élever des autels. Dans sa foi, la France sait que si Jeanne lui donna, vivante, la victoire, à plus forte raison, du haut du ciel, elle peut la donner encore.

E.

LE VŒU NATIONAL AU SACRÉ-CŒUR.

Le Vœu national au Sacré-Cœur, sur lequel nous ne nous lasserons pas d'appeler l'attention de nos lecteurs, ne pouvait manquer d'occuper les Comités catholiques réunis en assemblée générale, à Paris, pendant la semaine de Pâques.

Le premier jour, à la réunion générale que présidait Son Eminence le cardinal-archevêque de Paris, M. Chesnelong, membre de l'Assemblée nationale, qui avait si éloquemment défendu l'œuvre à la tribune, il y a deux ans, termina ainsi le discours dans lequel il traçait le programme des travaux du Congrès :

« A l'œuvre donc, messieurs, pour que Dieu soit content de nous ! Renouons avec Jésus-Christ le vieux pacte des Francs ; renouons-le par le plus irrésistible des hommages, en nous jetant dans son Cœur comme dans un asile où la miséricorde désarme la justice. Oui, à l'œuvre tous, pour que la France catholique, s'associant à la pensée du cardinal-archevêque de Paris, soit tout entière représentée à Montmartre, par ses dons, par ses prières, dans la consécration qui sera faite de notre bien-aimée patrie au Sacré-Cœur de Jésus.

« En posant la première pierre de l'église de Montmartre, il me semble qu'on posera aussi la première pierre de notre rédemption nationale. Le sang de Jésus-Christ ira, sur cette colline doublement consacrée, réveiller le sang des martyrs ; et de ces deux sangs réunis sortira, nous l'espérons, une France transfigurée, rentrant dans la voie de ses grandes destinées, retrouvant, avec sa vieille foi, les conditions de l'ordre dans le respect, et de la liberté dans le bien, redevenant l'initiatrice de tous les peuple, la tutrice de l'Eglise, le noble soldat de toutes les grandes causes. Si disproportionnés que ces présages puissent paraître avec les angoisses de l'heure présente, j'ose croire

qu'ils ne seront pas trompeurs. Nous en avons pour garant le cœur de Jésus-Christ et cette glorieuse solidarité qui a toujours uni, dans le triomphe comme dans l'épreuve, son Eglise et notre France. »

A la fin de la même séance, le cardinal Guibert a prononcé les paroles suivantes :

« Dernièrement, nous avons eu à Notre-Dame un pèlerinage magnifique; la métropole était remplie par le concours de plus de six mille dames, qui priaient pour l'Eglise, pour le Pape et pour la France.

« Messieurs, j'espère que nous verrons à Paris des réunions semblables formées par les hommes, il ne faut pas que les hommes restent en arrière. (Oui ! oui ! applaudissements.)

« Les dames ont donné l'exemple ; il était convenable de les laisser passer les premières. (Assentiment et sourires.) Mais je voudrais que les hommes, après elles, vinssent un jour faire leur pèlerinage à la métropole, en l'honneur du Sacré-Cœur, en attendant que nous puissions ouvrir pour toute la France le grand pèlerinage de Montmartre. (Bravos répétés.)

« Il faut auparavant construire la nouvelle église. Peut-être les dimensions de la crypte pourront nous permettre de recevoir ces concours avant l'achèvement du grand édifice. Mais il faut du temps pour accomplir de si vastes projets. Ne pourrions-nous pas, en attendant, à la fête du Sacré-Cœur que nous célébrons ici le troisième dimanche après la Pentecôte, avoir une grande réunion d'hommes dans la métropole de Notre Dame ? (Oui ! oui ! acclamations unanimes.) Il n'y a rien d'opposé, vous le comprenez, entre Notre-Dame et le Sacré-Cœur. (Applaudissements.) Ce serait la sainte Vierge qui donnerait l'hospitalité aux pèlerins du Sacré-Cœur, jusqu'au moment où ils pourront aller porter leurs hommages au Cœur de Jésus dans le sanctuaire de Montmartre.

« Et puisque je parle de la future église du Sacré-Cœur, permettez-moi de vous dire quelques mots sur cette œuvre. Car, c'est là un des signes du temps, bien propre à relever nos espérances. Auriez-vous pu prévoir, en effet, il y a quelques années, qu'à notre époque la France, dans sa ferveur religieuse, voudrait élever un sanctuaire au Cœur de Jésus au sein de sa

capitale? L'auriez-vous pensé, surtout au moment où des canons étaient pointés contre la ville sur ces mêmes hauteurs où sera assise l'église du Sacré-Cœur? Qui aurait pu le penser? Qui aurait dit que l'Assemblée des représentants de la France voterait une loi investissant l'archevêque de Paris du droit d'exproprier, dans l'enceinte de la Ville, des terrains afin d'y élever une église nationale en l'honneur du Sacré-Cœur.

« Et puis, je dois le dire, les difficultés que j'avais redoutées dans l'exécution se sont applanies comme d'elles-mêmes. Non-seulement la Ville de Paris ne fait pas opposition, mais les autorités se prêtent avec bonne grâce, je pourrais dire avec satisfaction, à la réalisation de notre projet. Dans le moment actuel, je traite avec la ville de l'achat des terrains. Car le hasard, ou plutôt la Providence a voulu que le choix de l'emplacement dont nous avons besoin soit tombé, en grande partie du moins, sur des terrains appartenant à la Ville. Tout cela est merveilleux et bien propre à exciter notre reconnaissance envers Dieu, qui dispose les cœurs et conduit lui-même toute cette entreprise.

« Je le répète, il ne sera pas besoin d'user du droit légal pour arriver à un bon résultat; car l'entente est déjà faite; nous débattons, en ce moment, le prix des terrains. Je ne doute pas que la Ville ne les eût cédés gratuitement, si l'état plus propice de ses finances le lui permettait; mais j'ai l'espoir que le produit de la vente qu'elle en fera sera employé aux travaux exigés par l'accès et les abords de notre monument. Chose vraiment remarquable! notre projet se trouve en parfaite concordance avec les plans d'embellissement que la Ville elle-même avait conçus depuis longtemps pour les buttes de Montmartre.

« Je vous dit ces choses, messieurs, afin de calmer un peu les impatiences. Je reçois de nombreuses lettres de tous les points de la France : les unes me demandent si nous avons commencé la construction, d'autres si l'église n'est pas encore achevée. De loin, on ne peut apprécier les difficultés, les formalités à remplir, les délais inévitables. Je crois que ces retards ne doivent pas nous inspirer trop de regrets : il faut beaucoup d'argent pour arriver au terme d'une semblable

construction, et il me semble qu'il est bon que nous ayons en caisse une somme un peu considérable au moment où nous commencerons, afin de n'être pas obligés d'interrompre.

« Vous savez que les constructions s'élèvent rapidement aujourd'hui. Quand on est absent d'une ville pendant six mois ou un an, on trouve à son retour des quartiers nouveaux, des palais, des monuments sortis de terre comme par enchantement. L'église du Sacré-Cœur, quoique les constructions doivent être considérables, peut être élevée en deux ou trois ans, pourvu que nous ayons en main les ressources nécessaires. En attendant, les fonds s'accumulent : nous atteignons en ce moment 1,300,000 francs. J'espère que les offrandes arriveront plus abondantes lorsque nous aurons commencé. Il y a bien des personnes qui sont très-prudentes, d'une prudence quelquefois un peu trop humaine, qui attendent pour donner qu'on commence, et ne veulent placer leur argent que sur un terrain solide. (On sourit.) Quand elles verront que les fondations sont posées, et que les murs s'élèvent, elles donneront un libre cours à leur générosité.

« Je ne puis pas encore assigner l'époque de la pose de la première pierre. Nous avons mis au concours le plan de l'édifice. Je crois que cette mesure convenait pour une œuvre aussi importante. Il ne fallait pas que le choix du plan fût exclusivement dévolu à l'archevêque, ni même au Comité tout entier. Il était dans l'ordre qu'on procédât comme on fait pour les grandes œuvres, soit dans l'ordre civil, soit dans l'ordre religieux, en indiquant un concours public. On m'assure qu'il y a plus de cent cinquante architectes qui se présentent pour y prendre part.

« Nous avons accordé un temps suffisant pour les études préparatoires ; le terme en est fixé au 1er juillet. Ensuite les plans seront exposés et cette exposition doit durer vingt jours. Nous arriverons ainsi jusqu'au 20 du mois de juillet. Après cela, il faudra que le Comité s'entende avec moi pour l'adoption définitive du plan le plus convenable. Nous ne sommes pas engagés à prendre celui qui aura obtenu le premier prix, ni même l'un des plans qui obtiendront la distinction d'une prime. Il peut y avoir en effet dans les travaux des artistes des preuves

d'un grand talent qui commandent la concession de la prime, et cependant il se peut qu'il n'y ait pas ce qui convient à nos projets. Nous nous sommes réservé à cet égard toute liberté. Donc, après l'exposition des plans, il faudra encore quelques semaines pour nous fixer sur le choix d'un plan en particulier. Nous serons ainsi conduits vers le milieu ou la fin du mois d'août. Il faudra alors choisir l'architecte exécutant, puis l'entrepreneur, régler la marche de l'entreprise, fixer les termes, poser les conditions, toutes choses qui demandent beaucoup de réflexion et de soins.

« Si nous pouvons, avant l'arrivée de la mauvaise saison, préparer les fondations, j'inviterai pendant l'automne mes vénérables collègues, à qui reviendra plus qu'à moi le mérite de notre sainte entreprise ; je convoquerai ceux d'entre vous qui voudront se joindre à nous, et nous poserons la première pierre. Si nous n'arrivons pas à temps, s'il y a des retards imprévus, nous ferons creuser les fondations durant l'hiver, nous les ferons remplir jusqu'à fleur de terre, aux premiers jours du printemps prochain. La première pierre angulaire de l'édifice sacré sera solennellement bénite et posée, et les travaux de construction commenceront pour n'être plus, je l'espère, interrompus.

« Soyez assurés, messieurs, que je hâterai la marche des choses autant qu'il me sera possible ; une de mes grandes joies est de penser que peut-être il me sera donné de célébrer la sainte messe dans le nouveau sanctuaire, et je ne puis me dissimuler que je penche vers la fin de ma vie. Je suis donc intéressé à accélérer le progrès de la construction bien plus que vous, qui êtes, pour la plupart, encore jeunes, et à qui il sera donné de venir souvent, devant l'autel du Sacré-Cœur, prier pour l'Eglise, pour son auguste chef et pour le bonheur de notre patrie. »

Le lendemain, 8 avril, à la séance générale du soir, M. Legentil, secrétaire du Comité de l'Œuvre du Vœu national, donna lecture d'un rapport qui a été écouté avec le plus grand intérêt et qui fait très-bien connaître la situation actuelle de l'Œuvre. Nous en commencerons la publication dans notre prochain numéro, et nous nous arrêterons aujourd'hui en annonçant que le chiffre des souscriptions pour l'Eglise du Sacré-

Cœur dépasse en ce moment 1,300,000 francs. C'est un beau chiffre, mais ce n'est pas assez; il s'accroît chaque jour, il faut qu'il s'accroisse de plus en plus, et de manière à donner à l'exécution du Vœu national une splendeur, et une magnificence dignes du repentir et de la foi de la France.

LE SUICIDE (1)

La mort de M. Beulé, l'ancien ministre, et la fréquence des suicides, qui se multiplient de nos jours d'une manière effrayante, viennent de faire écrire bien des pages sur ce crime, que la philosophie humaine cherche bien à répudier, mais qu'elle ne peut empêcher, parce qu'elle n'a aucune raison convaincante à donner en dehors des principes de la foi et que tous ses raisonnements manquent de sanction. M Veuillot, en quelques pages éloquentes, a indiqué la cause et le remède; nous les reproduisons :

La fréquence des suicides émeut la conscience publique. Devant les gros morts qui ont commis ce grand crime, elle ne peut réprimer un frisson d'inquiétude, ou tout au moins de curiosité. Elle interroge. Mais le cortége distingué qui revient de l'église pour s'éparpiller dans les divers cabarets de l'opinion, n'était en réalité qu'une queue d'enterrement civil. Il ne s'est pas interrogé lui-même ; il néglige ou il craint de répondre aux questionneurs. Les doléances et les médisances ordinaires lui paraissent suffire. « Que voulez-vous? Il avait des ennuis, il s'est tué. Il eut tort sans doute! » Cela suffit en effet. Avoir des « ennuis, » c'est si ennuyeux! Et, depuis que l'homme pourrait n'être qu'un singe, où est le mal de tuer un singe ennuyé? Il est vrai qu'un singe ne se tue pas; mais qui empêche qu'en quittant sa peau poilue le singe perfectible n'ait pris une peau d'ennui? Bref, il s'ennuyait, et c'est assez pour la raison régnante.

Cependant la question reste. Pourquoi? D'où vient ce crime, et si ce n'est pas un crime, d'où vient cette gêne, cette terreur secrète qu'on ne veut pas éclaircir? L'ennui ne répond pas à tout. Quel est-il cet ennui? N'étant plus sujets de Dieu, pour-

(1) Extrait de l'*Univers*.

quoi sommes-nous sujets de ce dur maître? Avons-nous encore tant de préjugés? En sommes-nous à traiter de préjugés les révoltes persistantes de la nature contre des actes que la science autorise et que la raison admet? Mais la science et la raison s'évadent et font silence...

Beulé rappelle Paradol, et tous deux font souvenir de beaucoup d'autres. Quels hommes mieux faits, en apparence, pour jouir de la vie moderne? Ils en ont joui, ils l'ont vantée. Ils étaient fiers de son esprit, de ses allures, de ses maximes fondamentales. Ils la louaient d'être ouverte si large à toute aspiration du mérite qu'ils se sentaient. Ils pouvaient se donner en exemple des fortunes bien faites; elle agréait cet orgueil. Véritablement, entre ceux qu'elle veut enfanter ils étaient des mieux réussis. Instruits dans sa sagesse et dans sa science, tous deux avaient mené leur barque très-vite et très-correctement. Partis de loin, arrivés avant l'heure, sans privilégé, sans usurpation, sans autre vent que la faveur publique conquise par le travail et non surprise par des œuvres malsaines. Au sens légal, c'est la légitimité même, et la plus austère. Ils avaient le droit de changer de carrière, d'en prendre une autre, de s'y placer au point d'élévation correspondant à celui qu'ils venaient de quitter. Ils ont fait hardiment cette manœuvre autorisée. Avec six sous on prend l'omnibus et le *ticket* de correspondance à n'importe quel endroit du parcours. Ils avaient les six sous, c'est-à-dire le diplôme de normalien, qui est l'un des plus coûteux et des plus sérieux. Le normalien Paradol a pris par le journalisme pour arriver à l'Institut et de là aux fonctions publiques; le normalien Beulé, par l'école d'Athènes. C'est le plus long. Combien les ont devancés, grâce aux chemins de traverse, sans diplôme, ni *ticket*! S'étonnerait-on de voir ambassadeur ou ministre tel député, uniquement célèbre par les bâfres qu'il a données à ses électeurs, et tel qui a pris simplement sa part des bâfres au lieu de les payer? Sur 750, il en est sans doute plus d'un à qui l'on pourra décerner l'épitaphe antique : *Placuit et saltavit*,

Ci gît qui plut et qui dansa...
On le fit député pour ça.

Le normalien Paradol et le normalien Beulé furent plus fiers.

Ils ont payé leur entrée, suivi la voie régulière et même montré de la tenue. Cependant, voici qu'à peine arrivés, ils sortent, découragés, dégoûtés, obsédés. Paradol, ambassadeur, se brûle la cervelle ; Beulé, homme politique, but de ses envies, se plante un poignard dans le cœur. Pourquoi ?

Comment ! un homme *arrivé* si droit et si vite, et presque incontesté ; un homme qui était quelque chose et qui avait quelque chose...., un tel homme se tuer comme un soldat ennuyé de sa guérite ou comme une cuisinière qui manque son pompier. Pourquoi ?

On a parlé d'ambition déçue, de chagrins, de ruine soudaine ; suivant d'autres, ce sont des contes et des calomnies, et Beulé s'est tué pour échapper à d'intolérables douleurs physiques. M. About, normalien et moraliste fameux, mais qui s'est fourvoyé et détérioré dans les chemins de traverse, suggère une raison plus originale : Beulé se serait tué par remords.

Beulé (ses livres, hélas ! le font assez voir), était païen, ce qui le vouait à la république. Or, ayant passé à la cause de l'ordre moral, il a agi contre la république et contre les enterrements civils. C'est un crime : sa conscience l'a forcé de se punir.

Lorsqu'on a pris à l'Ecole normale ces convictions fortes dont M. About donne l'exemple, il paraît que c'est pour la vie. Tout ce qui sent « l'ordre moral, » si peu que ce soit, devient à jamais odieux. Une chute de ce côté-là, fût-elle légère et momentanée, passe au rang des choses qu'un normalien de cœur ne se pardonne plus. Si M. About en avait été tenté, ce serait son ver. Beulé fut tenté et succomba, il en est mort. C'est bien fait. Ainsi raisonne M. About.

Mais cette théorie qui peut servir à la gloire de M. About et de son école, et même, à certains yeux, relever jusqu'à un certain point M. Beulé, ne répond pas à la question du suicide.

Si le suicide est un crime, pourquoi l'excuse-t-on ? Si c'est un acte indifférent de la volonté, pourquoi s'en occupe-t-on ? Si c'est un problème posé à la science, que ne travaille-t-on à le résoudre ?

A côté de M. About, il y a des gens qui s'obstinent à chercher dans le cas de M. Beulé des arguments contre l'Eglise et

contre le gouvernement. A une autre époque, leur niaiserie semblerait extraordinaire.

L'Eglise étudie le fait, résout le problème, définit le mal et y propose un remède, condamne le crime et le punit. Elle n'a rien de commun avec Paradol et Beulé, qui ne la connaissaient pas, ne voulaient pas être connus d'elle et se piquaient de tout autre chose que de suivre ses enseignements. Quant au gouvernement, que pourrait-il faire ici? Prêter main-forte aux lois de l'Eglise? Ce serait empiéter contre vos libertés. Vous suivre? ce serait entreprendre sur les nôtres. Il prend le parti de ne rien faire, et c'est le crime qu'il commet contre la société, mais en lui obéissant. Elle aussi ne veut rien faire.

Paradol et Beulé ont été élevés non par l'Eglise, mais par la société contre l'Eglise. L'Ecole normale est une création de cette société animée à combattre l'esprit chrétien par tout ce qu'elle sait et par tout ce qu'elle ignore. L'Ecole normale a voulu faire ces hommes tels qu'ils ont été du commencement à la fin, instruits, bien disants, subtils et ardents à s'avancer, persuadés de leur universel savoir, au fond ne sachant rien, puisqu'ils ne connaissaient pas Dieu ou ne le reconnaissaient pas pour Dieu. C'était l'état des Socrate et des Platon, « sots éternels, » dit Tertullien. Tels ils ont vécu, tels ils sont morts, et c'est se savoir et cette ignorance qui les ont tués. Prématurément, volontairement, honteusement ils sont morts, ou hébétés par la douleur morale, qui devait les relever, ou vaincus par la douleur physique, dont triomphent tous les jours, depuis dix-neuf siècles, tant de femmes, d'enfants et d'infirmes armés du signe de la croix.

L'Ecole normale est une école de professeurs où l'on apprend tout, sauf l'art de rester professeur malgré l'ennui du professorat, sauf l'art de ne pas se faire d'autres ennuis dans d'autres professions, sauf le signe de la croix. Ces lacunes préméditées sont grandes! On ne veut pas le voir, on n'est pas maître de n'en pas mourir. Et la société élevée par l'Ecole normale rebrousse imbécilement vers ces lointains formidables, où dans le sein des voluptés, des richesses et de la puissance, la mort, suivant l'expression d'un heureux de la terre, était le plus invoqué des dieux.

Le suicide est un mal des décadences. Quand la société s'est voilé les lois saines, la bonne crainte et la ferme espérance qui s'étendent sur elle comme l'ombre de Dieu, le désespoir de la justice et du bonheur envahissent le cœur humain. Il n'y a plus de Dieu, il n'y a plus même de hasard ; le mal est dominant, il est maître. De son autorité privée, dit Pascal, l'ennui s'installe chez les heureux et les tue. Le suicide décimait la société romaine ; il tuait ceux que laissait vivre César, et cette plaie ne fut fermée que quand la foi chrétienne vint éteindre les fascinations du néant.

LOUIS VEUILLOT.

REVUE DES REVUES

Revue des sciences ecclésiastiques. — Le concile du Vatican. — Saint Alphonse de Liguori et le probabilisme; les *Vindiciæ alphonsianæ*. — L'Eglise et l'Etat. — L'ovulation spontanée. — Les études de philosophie chrétienne. — Le passé, le présent et l'avenir de l'Eglise d'après l'Apocalypse. — Le sixième centenaire de saint Thomas d'Aquin. — Un nouvel ouvrage du P. Schrader. — Deux nouveaux cours de théologie dogmatique

L'une de nos meilleures Revues religieuses *spéciales* est sans contredit la *Revue des sciences ecclésiastiques*, fondée par le savant abbé Bouix sous les auspices de Mgr Parisis, et dirigée, depuis la mort de M. Bouix, par M. l'abbé Hautcœur. Cette revue, qui est mensuelle, est arrivée à sa 171e livraison, au tome IX de la 3e série et au tome XXIXe de toute la collection.

Les trois premiers numéros de l'année 1874 (janvier, février, mars), que nous avons sous les yeux, contiennent des articles remarquables et particulièrement intéressants pour le clergé.

1. *Le concile du Vatican*, par M. l'abbé Didiot, donne d'utiles et curieux renseignements sur divers ouvrages contenant les Documents relatifs au Concile ; l'auteur s'occupe, dans ce premier article, des recueils faits par les ennemis de la sainte assemblée, comme le Dr Friedrich, vieux-catholique, et le Dr Emile Friedberg, protestant ; il discute les documents mis en lumière, montre ceux qui sont authentiques et indique ceux

qui ne doivent être acceptées qu'avec réserve. Les études de M. Didiot seront très-utiles aux historiens du Concile.

2. *Saint Alphonse de Liguori et le probabilisme*, les *Vindiciæ alphonsionæ*, l'*Autorité de saint Alphonse en matière de théolologie morale*, forment autant d'articles qui intéresseront beaucoup les théologiens de profession. Les *Annales catholiques* se sont occupées des questions soulevées par l'apparition des *Vindiciæ alphonsianæ;* nous voyons avec plaisir que les conclusions de la *Revue des sciences ecclésiastiques* ne diffèrent pas de celles des *Annales*.

3. *L'Eglise et l'Etat*, études historiques et théologiques d'après le docteur J. Hergenrœther. M. l'abbé Gapp, dans ces études auxquelles il a consacré sept articles, établit la vraie doctrine en ce qui concerne les rapports de l'Eglise et de l'Etat. Dans les deux articles publiés en janvier et en mars, et qui terminent ses études, il examine particulièrement la question du *Syllabus* en face des Etats modernes, la situation du Pape et des évêques devant la constitution dogmatique du dernier concile sur l'Eglise de Jésus-Christ, l'infaillibilité doctrinale du Pape, et enfin le concile du Vatican, dont il dit avec beaucoup de raison que, « abstraction faite de son but principal, qui est de garantir l'Eglise des influences rationalistes, il est une pierre de touche pour les Etats, en servant à reconnaître jusqu'à quel point les gouvernants ont conservé l'idée chrétienne. » Ce qui se passe en Allemagne le montre bien. Là, dit M. l'abbé Gapp, « les catholiques sont à peu près dans le même cas que les premiers chrétiens sous les Césars païens. Pendant qu'on tolère toutes les sectes et tous les partis, on cherche à enlever aux catholiques leurs droits les mieux acquis. Mais si Dieu permet les épreuves actuelles, cela ne peut être, dans ses adorables desseins, que pour le bien éternel des âmes. Le monde incrédule ou hétérodoxe qui nous regarde ne manquera pas d'admirer l'union, la générosité et la fermeté des catholiques, et plus d'une âme droite rentrera dans le sein de cette Eglise qui ne sait point fléchir le genou devant Baal. L'Etat qui se sépare de l'Eglise tombera sous le coup du socialisme qu'il a enfanté. L'Eglise, au contraire, continuera de vivre, car elle est l'œuvre de l'Homme-Dieu. »

4. *L'Ovulation spontanée*. Il y a là une question des plus délicates, soulevée à propos d'un livre qui a été publié en Belgique sous ce titre, et dont nous avons signalé l'apparition. Dans plusieurs articles qu'y consacre la *Revue des sciences ecclésiastiques*, il apparaît entre la *Revue* et le savant auteur du livre un désaccord qui mérite d'attirer l'attention des casuistes. Le *Consultor de los Parrocos*, qui se publie à Madrid, combat aussi plusieurs des conclusions de l'auteur. Nous notons simplement cette discussion, qui intéresse au plus haut point la théologie morale.

5. *Les Etudes de philosophie chrétienne*, par le R. P. Chartier, S. J., intéresseront un plus grand nombre de lecteurs. Dans l'article du mois de février, qui est le troisième, le R. P. Chartier établit la réalité objective de la vérité, ce qu'elle a d'absolu et ce qu'elle a de relatif. Que servirait à l'esprit humain, dit-il, de percevoir la vérité, si la vérité perçue n'était rien, ou, ce qui revient au même, si, manquant d'objet réel, la perception pouvait se réduire à une forme purement subjective? Qu'obtiendrait-on encore, si la vérité pouvait se contredire elle-même, dire sur le même objet *oui* aujourd'hui et *non* demain; *oui* à tel esprit et *non* à tel autre, selon les dispositions et les points de vue? Il faut donc admettre cette proposition: « Toute perception de l'esprit a nécessairement son objet réel, et l'esprit ne « peut rien percevoir, rien imaginer dans le néant absolu; en « deux mots, l'*être seul est connaissable.* » La vérité, par conséquent, est absolue en elle-même, dans son objet; mais cela n'empêche pas qu'il ne s'y trouve des côtés relatifs, en ce sens qu'elle est changeante et multiple dans son objet, qu'elle est cultivée avec des soins, des aptitudes, des respects fort divers. Toujours la même dans son essence, elle n'est pas toujours aperçue tout entière et telle qu'elle est; tous les esprits sont égaux devant elle, mais il y a des regards plus faibles qui n'en sondent pas avec le même succès les profondeurs.

6. *Le passé, le présent et l'avenir de l'Eglise d'après l'Apocalypse de saint Jean*. M. l'abbé Gapp analyse, dans cet article, un ouvrage qui a paru en allemand sous ce titre: *Vergangenheit, Gegenwart und Zukunft der Kirche nach der Offenbarung des H. Johannes*. L'auteur veut garder l'anonyme, et signe

seulement : *Expectans expectavi.* Il y a là une nouvelle explication de l'Apocalypse, qui est fort remarquable; l'analyse de M. l'abbé Gapp en donne une analyse intéressante; les lecteurs qui voudraient en savoir davantage n'auront qu'à lire la *Revue du Monde catholique*, qui vient de commencer la traduction de l'ouvrage allemand dans la livraison du 25 avril.

7. *Le sixième centenaire de saint Thomas d'Aquin*, par M. Gustave Contestin. Nous n'avons pas besoin de redire aux lecteurs des *Annales catholiques* ce que nous avons déjà dit du mouvement théologique et philosophique suscité par ce centenaire; M. Contestin, qui s'en occupe, s'attache particulièrement à montrer que le retour à saint Thomas, et en général à la scholastique, aura pour heureux effet de détruire le cartésianisme, qui a fait tant de mal, même malgré les bonnes intentions de plusieurs de ses défenseurs.

8. *Un nouvel ouvrage du P. Schrader.* Le nouvel ouvrage dont il s'agit ici est intitulé : *Clementis Schrader, S. J., de Theologia generatim commentarius in sacram doctrinam ὁδηγός* (Poitiers, 1874, chez Henri Oudin). On sait que le savant Jésuite était, récemment encore, professeur à l'Université de Vienne, en Autriche; il est aujourd'hui à Poitiers, où il continue ses magnifiques travaux pour la défense de l'Eglise, tout près de cet évêque qui occupe si dignement le siége de saint Hilaire. Annoncer un nouvel ouvrage de ce grand théologien, c'est le recommander suffisamment. Le clergé français ne pourra qu'être heureux de voir cette lumière briller au milieu de nous. Nous aimons à voir, dans ces révolutions et ces épreuves qui poussent en France tant de savants religieux et de prêtres zélés, un témoignage de la paternelle providence de Dieu, qui prépare ainsi la régénération religieuse et scientifique de notre malheureux pays.

9. *Un nouveau cours de théologie dogmatique.* Nous avons signalé des premiers un nouveau cours de théologie dogmatique, qui vient de paraître en Espagne, et nous avons été heureux de pouvoir le livrer à nos Abonnés de France à un prix inférieur même au prix de l'Espagne; nous voyons avec plaisir que M. l'abbé Hautcœur, directeur de la *Revue des sciences ecclésiastiques*, en porte un jugement aussi favorable que le nôtre.

« Quoique, dit-il dans le numéro de mars, la patrie des « Suarez, des Vasquez, des de Lugo, des Grégoire de Valentia, « des Sanchez, etc., n'occupe plus dans la littérature théolo- « gique son rang d'autrefois, cependant les écoles y sont en- « core florissantes et la science sacrée y est cultivée avec beau- « coup de soin. Le concile du Vatican a révélé chez les théolo- « giens de ce pays une science aussi solide qu'étendue. Aussi « c'est avec bonheur que nous annonçons la publication à Ma- « drid d'un cours de théologie dogmatique (*Cursus theologiæ « dogmaticæ*) qui, en un volume, d'une étendue considérable, « il est vrai, contient énormément de choses et respire d'un bout « à l'autre le plus pur esprit de la foi catholique. Nous souhai- « tons un légitime succès au livre de D. Michel Sanchez, c'est « le nom de l'auteur, et nous espérons que, malgré la difficulté « actuelle des communications, ce livre se répandra même de « ce côté des Pyrénées. »

A côté du livre de D. Sanchez, nous sommes heureux de noter aussi l'apparition du *Compendium theologiæ dogmaticæ* (4 vol. in-12) de M. l'abbé Teissonnier, professeur de dogme au grand séminaire de Nîmes. Nous ne connaissons encore cet ouvrage que par l'éloge qu'on fait M. Contestin dans la *Revue des sciences ecclésiastiques;* mais cet éloge, qui est parfaitement motivé, recommande suffisamment l'ouvrage du savant professeur qui est déjà bien connu du monde théologique.

J. Chantrel.

CAUSERIES BIBLIOGRAPHIQUES.

Les livres se multiplient sur notre bureau, et les colonnes des *Annales*, malgré la place que nous y consacrons, suffisent à peine à les signaler tous. Auteurs et éditeurs attendent ; plus d'un livre mériterait un article spécial, plusieurs de ces articles sont déjà préparés, mais précisément parce qu'ils occupent plusieurs pages, leur tour est plus long à venir. Que ceux qui attendent le plus longtemps ne se plaignent donc pas ; c'est pour leur réserver plus de place qu'on laisse écouler la foule ; nous ne voulons pas seulement les saluer, nous voulons converser avec eux.

Il en est pourtant que nous ne faisons que saluer et avec qui nous voudrions aussi nous arrêter. Mais qu'y faire? Il nous faudrait un volume chaque semaine, et nous ne disposons que d'une soixantaine de pages, et le temps, lui aussi, court bien vite : l'espace et le temps nous manquent à la fois.

Saluons donc tout d'abord aujourd'hui les *Entretiens familiers sur l'hygiène de la première enfance*, par le docteur Paul Triaire (In-18 de 172 pages, Paris, chez G. Masson; prix : 2 fr.). M. le docteur Triaire aime les enfants, on le voit, et c'est avec une véritable sollicitude qu'il prodigue aux mères les conseils dont leur tendresse a d'autant plus besoin, qu'elle exagère souvent les soins donnés à l'enfant ou qu'elle s'alarme à tort dans certains cas, tandis que, dans d'autres, elle s'aveugle, double, erreur dont les suites peuvent être si funestes. L'hygiène de la grossesse, l'allaitement maternel, que le docteur préfère à l'allaitement par les nourrices et à l'allaitement artificiel, qu'il ne rejette cependant pas absolument, parce qu'il y a des circonstances où ils sont nécessaires; la manière dont il faut se conduire avec la nourrice; l'habillage de l'enfant, le sommeil et la promenade; les fonctions et les soins de la peau, la dentition, le sevrage; les maladies des enfants, celles qui n'exigent pas l'intervention du médecin, celles qui la réclament, tels sont les points traités par M. Triaire dans une suite d'entretiens simples, clairs et qui, en instruisant la mère, tendent à la tranquilliser, ce qui est une excellente condition pour lui conserver la santé, santé maternelle qui fait pour ainsi dire partie de la santé de l'enfant et qui en est une condition sinon essentielle, au moins très-importante. « Dans l'ordre de choses établi par la Providence, dit M. le docteur Triaire, et en dehors des circonstances épidémiques, un enfant bien constitué, né de parents sains, doit s'élever sans aucune des maladies qui sont d'ordinaire son triste privilége. » Nous estimons que les *Entretiens* du docteur Triaire contribueront à ce résultat, en même temps qu'ils permettront d'élever encore avec succès les enfants moins privilégiés dans leur constitution et dans celle de leurs parents.

M. Ernest Caron songe aussi aux enfants, mais à ceux qui sont sortis de la première enfance, dans sa petite brochure ayant pour titre : *Nos vrais sauveurs, la famille, l'école* (in-32 de 64 pages, Paris, 1873, chez Régis Ruffet ; prix : 25 cent.). « Puissent tous les instituteurs, écrit Mgr l'évêque de Chartres à l'auteur, chef d'institution à Paris, bien comprendre ce que vous avez exposé avec tant de clarté, et surtout le mettre en pratique. » Nous avons déjà eu l'occasion de signaler une brochure dans laquelle M. Caron s'élève contre l'enseignement laïque, c'est-à-dire contre l'enseignement sans Dieu. C'est un homme d'expérience qui parle ; on ne saurait trop recommander à ses confrères de l'enseignement de s'inspirer de son esprit et de suivre ses sages conseils.

Mlle Durand de la Grangère s'adresse aux jeunes filles, qui sont appelées, elles aussi, à travailler à la régénération de la France, dans ses *Lettres à une jeune fille après sa première communion* (in-18 de XXIV-192 pages encadrées de vignettes ; Paris, 1874, 3e édition, chez A. Sauton). La première communion, ce premier acte décisif de la vie chrétienne, ouvre le cœur et l'esprit des enfants à tous les bons sentiments, et, en raison de ces bonnes dispositions, le choix de leurs lectures prend une importance exceptionnelle. C'est ce qu'a très-bien compris Mlle de la Grangère, et voilà pourquoi elle a publié ces lettres, qui ont reçu l'approbation de Son Em. l'archevêque de Bordeaux et de Mgr l'archevêque de Reims. Ce joli petit livre fournira aux jeunes communiantes une série d'intéressantes et utiles lectures qui entretiendront leur piété en nourrissant leur intelligence. Les prières du matin et du soir et les prières pendant la sainte messe, qui le terminent, en feront un vade-mecum facile à porter avec soi à cause du peu de place qu'il occupe.

Jésus-Christ dans l'Eucharistie, que vient de publier la librairie Ch. Douniol (in-32 de 366 pages ; Paris, 1874, rue de Tournon, 29), aura sa place toute marquée à côté du livre précédent. La pensée qui l'inspire et qui s'y trouve développée, c'est que Jésus-Christ est le principe, le modèle et la fin de la

vie chrétienne, et que l'Eucharistie est « l'abrégé des merveilles du Seigneur » selon l'expression du Psalmiste. Or Jésus-Christ n'est plus connu, adoré, servi comme il doit l'être ; le but de ce livre est de remédier à ce mal en faisant mieux connaître et aimer Jésus-Christ, ce que l'auteur fait avec beaucoup d'onction et de science théologique dans les quatres parties de son ouvrage, intitulées : la Sainte Hostie, le Tabernacle, le Sacrifice et la Communion.

Voici, maintenant, dans un autre ordre d'idées, les *Souvenir d'un Ecolier en* 1815 *ou vingt ans après*, par l'abbé Bainvel, ancien curé de Sèvres, et précédés de quelques aperçus sur la vie de l'auteur, par l'abbé Dolla, vicaire de Sèvres (in-12 de 156 pages; Paris, 1874, chez E. Plon). Opuscule plein du plus saisissant intérêt. et qui jette une vive lumière sur les événements de Bretagne en 1815, en même temps qu'il montre dans toute sa beauté le dévouement des élèves du collége de Vannes à cette malheureuse époque. Le courage de ces jeunes gens, Brizeux l'a chanté dans des vers qui passeront à la postérité, et Chateaubriand lui-même l'a cité dans ses écrits avec une admiration bien légitime. Capitaine de ses héroïques camarades, dont quelques-uns vivent encore, M. Bainvel a retracé sans la moindre prétention les phases diverses de la campagne à laquelle ils prirent une part si active. Prêtre, il a stigmatisé les discordes civiles ; mais Breton et royaliste, il a travaillé dans l'intérêt de la cause qu'il a aimée toute sa vie. La notice biographique consacrée à l'ancien capitaine, devenu curé de Sèvres, par M. l'abbé Dolla, complète heureusement ces *Souvenirs*, en faisant connaître la belle et sympathique figure de l'abbé Bainvel.

Les *Souvenirs des retraites d'ordination*, par l'abbé Henri Perreyre (in-12 de 136 pages ; Paris 1874, chez Ch. Douniol ; prix : 1 fr. 25), sont d'un autre ordre que ceux de l'abbé Bainvel, mais, s'il ne s'agit plus de combats sanglants, il s'agit de la préparation à une vie non moins militante, la vie du sacerdoce. Ces *Souvenirs* de l'abbé Perreyre se composent de réflexions écrites par lui pendant les retraites préparatoires à

chacun des saints ordres, qui lui furent conférés de 1854 à 1858. Ces pages confidentielles achèvent l'histoire de la vocation de ce jeune prêtre enlevé par une mort prématurée, vocation dont ses lettres intimes, déjà publiées, avaient retracé quelques traits; elles sont un témoignage de la générosité toujours plus grande avec laquelle de degré en degré il s'élevait vers le Sacerdoce.

Rappelons, enfin, *les Gloires de Lourdes*, 32 cantiques nouveaux en l'honneur de l'Immaculée-Conception, par M. l'abbé Tustet, archiprêtre de Foix (grand-in-8°, Paris, chez Tolra, rue de Rennes 112), cantiques qui ont été accueillies à leur apparition avec la plus grande faveur, et qui sont si capables de relever les solennités du mois de Marie; — et signalons une véritable œuvre d'art qui vient de sortir des mains de M. Talrich. C'est une statue en cire de la Bienheureuse Marie de l'Incarnation, représentée sur son lit de mort, au moment où elle vient de recevoir les derniers sacrements, et où, le visage tout enflammé du feu de l'amour divin, qui ne permet pas aux glaces de la mort de la défigurer, elle regarde le ciel où elle va posséder le Dieu pour qui elle a vécu. La statue est admirablement modelée, et fait le plus grand honneur à l'artiste, que l'Ecole de médecine a choisi pour la reproduction des pièces anatomiques les plus délicates. La Sainte est là, vivante et calme comme à son dernier jour; on peut se croire en présence de la réalité. Des photographies très-bien réussies de cette œuvre ont été tirées (chez Emile Bouasse, rue Mabillon, et chez Desgodets, rue du Vieux-Colombier). Quant à la statue, elle est destinée à la chapelle des Carmélites de Pontoise; l'autel qui doit la renfermer sera posé le 10 juin prochain. Ajoutons que pour couvrir les frais de la chapelle et l'achever, les promoteurs de l'œuvre font appel aux âmes religieuses et charitables.

J. Ch.

LES DEUX CLOCHERS (1).

I

Coup de foudre dans un ciel pur.

C'était pendant une froide soirée du mois de février 186... Le vent soufflait au dehors, poussant avec violence contre les vitres des fenêtres une pluie mêlée de neige qui donnait le frisson; peu de passants dans la rue, d'ailleurs ordinairement peu fréquentée, quoiqu'elle se trouvât dans l'un des quartiers les plus bruyants et les plus animés de Paris. Mais, dans la grande et turbulente cité, le désert et le silence règnent à quelques pas de la foule et du bruit : il suffit pour cela que la rue ne soit point sur le passage des voitures. Les grandes artères, comme on dit, attirent à elles tout le mouvement : on se détourne des rues où il n'y a ni trottoirs, ni magasins brillants ; ces rues ne sont fréquentées que par leurs habitants ; les omnibus ne les éveillent jamais de leur fracas pesant, à peine sont-elles traversées de temps en temps par un modeste fiacre qui y paraît comme égaré, et qui fait événement.

C'est le village au milieu de la ville; il y en a comme cela quelques dizaines au milieu de Paris. Les démolitions de M. Haussmann, les larges trouées percées pour les nouveaux boulevards intérieurs en ont fait disparaître plusieurs; il en reste, et ces nouvelles voies elles-mêmes en ont créé quelques-uns. Que de vieilles voies, comme la rue Saint-Jacques, qui étaient incessamment sillonnées par les voitures et par une foule affairée, et qui peu à peu deviennent désertes et silencieuses, parce qu'une voie rivale, large, bordée de riches magasins, s'est ouverte à côté!

Cependant, vers le milieu de la rue où nous avons d'abord introduit le lecteur, il y avait, au fond d'une cour, et précédée de ce qu'on appelle un jardin à Paris, c'est-à-dire trois ou quatre mètres carrés plantés d'un ou deux rosiers et entourés d'une petite bordure en buis, un petit pavillon, ou plu-

(1) Les deux articles qui ont paru sous ce titre au mois de décembre dernier n'étaient qu'un Prologue, la nouvelle qui va suivre en est tout à fait indépendante. — La reproduction des *Deux Clochers* est interdite sans une autorisation de l'administration des *Annales catholiques*.

tôt une pauvre masure, où le froid, pourtant, semblait ne pouvoir pénétrer et où régnait une certaine gaieté, à en juger par les chants qui s'y faisaient entendre.

Là, dans une pièce assez petite, mais propre, la vie modeste et calme de l'ouvrier s'épanouissait dans tout son charme.

Au milieu, un bon poêle construit en briques, et ronflant solennellement; une cheminée fermée d'un paravent, à gauche; entre la cheminée et le grand lit qui remplissait l'alcôve faisant face aux deux fenêtres dont la pièce était éclairée,un petit enfoncement dans lequel on avait établi trois ou quatre rayons de bibliothèque, sur lesquels on voyait quelques vieux livres bien usés, livres d'église, livres de prières, une *Vie des saints*, une *Histoire de France*, une *Bible* avec des images et le *Simon de Nantua* de M. de Jussieu à côté de la *Morale en actions*,et sur la tablette supérieure, un crucifix à côté d'un Napoléon en plâtre; au fond de l'alcôve, une grande image coloriée représentant saint Joseph avec l'Enfant-Jésus; en face de la cheminée, une grande armoire et entre cette armoire et l'une des fenêtres, une commode au-dessus de laquelle on avait placé, sous un globe, une statue de sainte Anne, autour de laquelle s'accumulaient les coquillages et même quelques bonbons mis là en réserve, sans doute, pour exhorter les enfants à la sagesse; entre les deux fenêtres, une espèce de bureau très-simple, sur lequel quelques feuilles de papiers noircies de grandes lettres et de nombreuses taches d'encre indiquaient assez qu'il y avait là un enfant qui travaillait entre les heures consacrées à l'école; enfin, dans un coin, à droite de la porte d'entrée, une horloge dont le tic-tac monotone semblait battre la mesure aux ronflements du poêle.

Ajoutons que, derrière le grand rideau du lit, un petit berceau se trouvait dissimulé, et que vers le pied du lit, un petit cabinet avait été ménagé, communiquant avec la pièce principale par une porte vitrée : dans ce cabinet, un lit d'enfant avait été établi, petit, mais assez grand pourtant pour contenir deux enfants.

Il pouvait être huit heures du soir.

Sur le poêle ronflant chantait en sautillant un ragoût aux pommes de terre, dont la fumée eût réjoui l'odorat le plus fin; dans le berceau dormait une jolie petite fille de deux ans en-

viron, qui n'avait pu supporter la veillée ; deux garçons, l'un de cinq ou six ans, l'autre de deux ans plus âgé, étaient assis près du poêle, surveillant le *fricot*, comme le leur avait recommandé leur mère, et soulevant de temps en temps le couvercle pour avoir le plaisir de voir s'échapper en tourbillons la belle fumée blanche du ragoût qui bouillait.

Et la mère, assise près d'une fenêtre et tournée vers la porte d'entrée, tricottait en chantant des cantiques que les enfants s'exerçaient à répéter.

C'était une femme d'une trentaine d'années, à la physionomie douce et calme, et dont toutes les pensées, tous les sentiments se concentraient dans le cercle du foyer domestique. A l'accent pur et joyeux de sa voix, l'on sentait qu'elle était heureuse ; heureuse parce que ses enfants étaient bien portants, heureuse, parce qu'elle ne cherchait pas à étendre ses désirs au-delà de sa vie d'ouvrière ; heureuse, parce que, sans doute, elle avait un mari laborieux et rangé, et qu'après Dieu, elle n'avait rien de plus cher au monde que ce mari et ses enfants.

Et, tout en faisant aller les aiguilles de son tricot avec une surprenante agilité, elle chantait ce pieux cantique :

Goûtez, âmes ferventes,
Goûtez votre bonheur,
Mais demeurez constantes,
Dans votre sainte ardeur

Le chant maternel fut interrompu par un :

— Maman, j'ai faim ;

Qui donna aussitôt un autre cours à ses idées.

— Attendez encore un peu, mes enfants. Votre père ne peut tarder à revenir ; il est huit heures ; il ne faut pas se mettre à table sans lui.

—Il est bien longtemps ce soir, reprit la même voix d'enfant.

— C'est la paye, aujourd'hui, Léon ; c'est samedi ; il aura eu quelque chose de pressé à finir, ou bien le patron l'aura fait un peu attendre.

Les enfants n'avaient rien à objecter ; la mère continua son tricot, mais elle ne reprit pas son cantique.

Le cours de ses idées s'était trouvé tout à coup changé. Le

mari ne revenait guère avant huit heures le samedi, mais jamais les huit coups de l'horloge n'avaient frappé sans qu'il eût reparu, et il y avait près d'une demi-heure que ces coups avaient sonné. Lui, qui revenait avec tant d'empressement aussitôt sa journée finie, et qui était si heureux, après avoir reçu les embrassements de ses deux grands garçons, comme il les appelait, d'aller soulever, malgré les recommandations de sa femme, la gaze légère placée sur la tête de sa jolie petite fille, afin de la contempler plus à son aise, comment se faisait-il qu'il ne fût pas encore de retour?

L'imagination va vite, quand on aime, et même lorsqu'il n'y a pas la moindre raison de s'inquiéter, elle fait passer devant l'âme les plus sombres, les plus lugubres tableaux. Lui serait-il arrivé un accident? Un camarade l'aurait-il entraîné à boire un coup après la paye? Qu'est-ce qui peut le retarder ainsi? Mon Dieu! protégez-le, protégez-nous!

Et la pauvre femme voyait déjà son mari blessé, mort, ou entraîné dans ces sociétés qu'il avait toujours évitées jusque-là, mais dont il lui semblait qu'il n'avait plus la même horreur qu'auparavant.

Elle regarda ses enfants, et se mit à fondre en larmes.

Les enfants, sans se rendre compte des pensées qui remplissaient le cœur de leur mère, se mirent à pleurer aussi.

La faim, sans doute, était pour quelque chose dans leur douleur; mais ce chagrin de leur mère les affligeait, sans qu'ils sussent trop pourquoi, et c'est ainsi que ces simples mots, prononcés par un enfant qui avait faim :

— Il est bien longtemps, ce soir;

Avaient tout à coup jeté le froid et l'inquiétude dans cette maison où, tout à l'heure, régnaient la joie et la tranquillité.

C'est du plus simple incident que dépend souvent notre bonheur : un cri, une idée qui traverse subitement l'esprit, un mot que vient jeter dans votre oreille un ami, un indifférent, un inconnu, et tout change; c'est le grain de sable qui arrête tout à coup le mouvement de la montre, c'est le pas fait dans l'obscurité qui précipite au fond de l'abîme, c'est la piqûre de l'insecte qui empoisonne le sang et amène la mort.

On se dit qu'il n'est pas sage de s'arrêter à de futiles inci-

dents, et de charitables avis vous répètent qu'il faut savoir se raisonner, qu'il est insensé de s'inquiéter et de s'affliger sans motif, qu'il faut attendre avant de se laisser aller ainsi aux folies de l'imagination ; peine perdue ! l'imagination continue sa course : vous étiez heureux, une ombre a passé, et voilà que vous pleurez à sanglots et que rien ne peut vous consoler.

Neuf heures sonnèrent. La pauvre femme n'y tint plus :

— Ah ! il faut qu'un malheur soit arrivé ; mon Dieu ! mon Dieu ! ayez pitié de nous !

Il pouvait y avoir mille raisons rassurantes : l'ouvrier avait pu être retenu pour finir un travail pressé ; il avait pu survenir, en effet, un accident qui le forçait à rester, mais sans qu'il en fût lui-même la victime ; il avait pu être chargé par son patron, comme cela était arrivé quelquefois, de quelque commission pressante avant de rentrer chez lui ; n'importe, la pauvre femme ne pouvait s'arrêter à ces suppositions rassurantes, elle ne voyait que son mari, et c'était à son mari qu'un malheur devait être arrivé.

— Il faut manger, mes enfants, dit-elle tristement, et prier le bon Dieu pour votre père.

On se mit, ou plutôt la pauvre mère mit ses enfants à table. Les chers petits, qui mouraient de faim, attaquèrent résolûment les morceaux mis sur leur assiette.

— Auront-ils de quoi manger demain ? se disait-elle pendant ce temps-là, et les larmes qu'elle s'efforçait de retenir lui retombaient dans la gorge et l'étranglaient.

Enfin, un pas bien connu retentit dans la cour :

— C'est lui ! c'est papa ! crient les enfants joyeux.

Elle, elle ne dit rien, elle se lève précipitamment, elle court déjà rassurée et joyeuse, elle ouvre la porte :

— Comme tu t'es fait attendre ? dit-elle d'une voix dont la tendresse fait disparaître le reproche.

Mais, en voyant l'air glacial de son mari, elle recula et tomba à demi-évanouie sur la chaise qu'elle venait de quitter.

Un rayon de soleil avait pénétré dans la maison à l'arrivée de l'ouvrier ; maintenant, c'est la nuit noire et le froid, c'est la douleur et les poignantes étreintes de l'inquiétude.

(A suivre.)

EPHÉMÉRIDES.

Janvier 1873.

1. — Le Saint-Père réprouve, dans une audience, les fêtes profanes et les bals qui se donnent à Rome. — Allocution adressée à la députation des séminaires étrangers qui existent à Rome. — Victor-Emmanuel, recevant à l'occasion du jour de l'an, fait des vœux pour que l'année soit moins désastreuse que la précédente. — De grandes inondations sont causées par le débordement du Pô aux environs du lac Majeur et dans la province de Pavie. — M. de Corcelles arrive à Rome en mission extraordinaire auprès du Pape. — Les Japonais introduisent chez eux le calendrier européen; le Micado reçoit le corps diplomatique à l'occasion du jour de l'an.

2. — Voyage triomphal de M. Rattazzi à Naples. — M. de Corcelles repart pour Paris après avoir eu une audience du Pape. — Les inondations augmentent dans le nord de l'Italie. — La *Gazette de Spener* et d'autres journaux allemands sont saisis pour avoir reproduit les passages de l'allocution pontificale du 23 décembre 1872 relatifs à l'Allemagne.

3. — La Russie envoie à Londres le comte Schouvalow pour calmer l'agitation produite par son attitude à l'égard de Khiva.

4. — Napoléon III subit l'opération de la pierre. — Accord entre la Russie et l'Angleterre sur leurs frontières respectives en Asie. — Ouverture des chambres portugaises.

5. — Les progrès des carlistes forcent le gouvernement espagnol à prendre des mesures énergiques; on augmente le nombre des régiments de volontaires, et le général Moriones est nommé commandant en chef des troupes de la Navarre et des provinces basques. — Discours du Saint-Père à une députation des catholiques d'Irlande.

6. — Pie IX reçoit une députation de la jeunesse catholique d'Italie, qui lui apporte une offrande de cent mille francs; allocution du Pape. — Encyclique aux Arméniens. — Le *Bien public* de Paris déclare, au nom de M. Thiers, président de la République, que la France veut à la fois protéger le Pape et reconnaître le royaume d'Italie à Rome. — Des habitants de Berlin, appartenant à la communauté de la *nouvelle Eglise*, adressent au ministre des cultes une protestation contre la destitution de M. Sydow, prédicateur révoqué pour avoir nié la divinité de Jésus-Christ. — Napoléon III subit une nouvelle opération. — Mort du général Moralès, président de la république de Bolivie.

7. — M. de Corcelles accepte les fonctions d'ambassadeur de France près du Saint-Siége. — MM. de Belcastel, de Franclieu et du Temple, députés à l'Assemblée nationale, demandent à interpeller le gouvernement sur la démission de M. de Bourgoing; l'interpellation est ajournée. — Le *Moniteur de l'Empire allemand* publie une ordonnance royale, en date du 1er janvier, qui nomme M. de Roon ministre président à la place du prince de Bismarck.

8. — A Londres, conférence entre lord Granville et le comte Schouwalow, qui donne au gouvernement anglais des explications satisfaisantes sur l'expédition projetée contre Khiva. — A Versailles, l'Assemblée nationale commence la discussion sur le conseil supérieur de l'instruction publique. — Les passeports sont abolis entre la France et l'Allemagne. — Discours du Saint-Père à une députation de la Fédération Pie.

9. — Mort de Napoléon III à Chiselhurst; né à Paris le 20 avril 1808, il était dans sa soixante-cinquième année; élu président de la République le 10 décembre 1848, il prit le titre d'empereur le 2 décembre 1852, et fut renversé du trône le 4 septembre 1870. — A la chambre des députés de Berlin, M. Falk, ministre des cultes, dépose trois projets de lois relatifs : le premier, au droit de quitter les ordres ecclésiastique; le second, à l'instruction préparatoire et à la nomination des ecclésiastiques; et le troisième, à l'autorité disciplinaire de l'Eglise et à l'institution d'une cour supérieure de justice pour les ecclésiastiques. — Clôture du congrès de la république Argentine; la bonne entente se rétablit entre cette république et le Brésil. — Le gouvernement de Vénézuela adopte des mesures de persécution contre l'Église catholique.

10. — Dans le parlement italien, le député Massari exprime le profond regret qu'éprouve l'Italie de la mort de Napoléon III, qui a rendu de si grands services à son indépendance; M. Lanza, président du conseil des ministres, ajoute que l'Italie entière apprendra cette mort avec une vive douleur, et qu'elle n'oubliera jamais ce qu'elle doit à Napoléon III, qui a si puissamment contribué à faire l'unité italienne par ses conseils et par ses armes; la Chambre approuve vivement ces paroles.

11. — Le *Journal officiel* publie la nomination de M. de Corcelles comme ambassadeur de France près du Saint-Siége. — En Italie, ouverture d'une souscription pour élever un monument à Napoléon III.

12. — A Madrid, manifestations populaires en faveur de l'abolition de l'esclavage. — Discours de Pie IX à une députation des catholiques allemands.

13. — A Versailles, un amendement de M. Bert contraire à l'admission des ministres des cultes dans le conseil supérieur de l'instruction publique, est rejeté par 448 voix contre 180. — Le conseil d'État de Genève présente au Grand-Conseil un projet de loi ayant pour but de placer complètement le clergé sous l'autorité de l'État.

14. — Le gouvernement grec se montre disposé à reconnaître l'arbitrage dans l'affaire des mines de Laurium, si les grandes puissances admettent que cette question est de nature internationale. — Assemblée générale de la Congrégation des Sacrés Rites pour s'occuper de la canonisation du B. Benoît-Joseph Labre.

15. — Funérailles de Napoléon III à Chiselhurst; on y compte 12,000 personnes, parmi lesquelles un grand nombre de notabilités impérialistes de France. — M. de Belcastel développe son interpellation relative à la démission de M. de Bourgoin; M. Dufaure répond que le gouvernement en nommant M. de Corcelles pour le remplacer, témoigne de ses bonnes intentions à l'égard du Saint-Siége, et que sa politique est, d'ailleurs, de conserver de bonnes relations avec le Pape et avec le roi territorial. — En réponse à une interpellation, le gouvernement espagnol déclare qu'aucun échange de notes n'a eu lieu avec les Etats-Unis au sujet de l'esclavage dans l'île de Cuba. — A Rome, invention des corps des apôtres saint Jacques et saint Philippe; discours du Pape aux curés de Rome.

16. — Commencement, dans le sénat italien, de la discussion de la loi qui supprime les facultés théologiques dans les universités. — Le gouvernement du canton de Genève, poursuivant sa guerre contre l'indépendance de l'Église catholique, déclare au Conseil fédéral qu'il regarde comme un attentat au droit de l'Etat l'immixtion du Saint-Siége dans les affaires intérieures de Genève, immixtion qu'il prétend voir dans les réclamations faites par le nonce au sujet des griefs dont les catholiques ont à se plaindre; en conséquence, il ne veut pas répondre aux protestations du nonce.

17. — L'Assemblée nationale de France adopte, malgré l'opposition du duc de Broglie, par 352 voix contre 314, la proposition de M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique, qui tend à former, dans le Conseil supérieur de l'instruction publique une section permanente dont les membres doivent être à la nomination du gouvernement. — Un grand nombre d'évêques français écrivent au Président de la République pour le presser d'intervenir dans la question des couvents en Italie.

18. — On dépose dans l'église de Potsdam les drapeaux et étendards français pris pendant la guerre de 1870-71.

19. — A Londres, mort de l'écrivain anglais Bulwer Lytton.

20. — Commencement de la discussion des lois ecclésiastiques à Berlin. — Arrangement de la question du Laurium. — Ouverture du Rigdag suédois; discours du trône dans lequel le roi exprime l'esprit de voir se perpétuer la bonne entente entre la Suède et la Norvége. — Allocution de Pie IX à deux cents dames romaines.

21. — Quatre-vingtième anniversaire de l'assassinat de Louis XVI; les princes d'Orléans assistent pour la première fois à la messe dite pour Louis XVI dans la chapelle expiatoire, à Paris.

23. — Naufrage, dans la Manche, du *North-Fleet*, qui est accosté par le *Murillo*; plus de trois cents personnes périssent. — Au Mexique, le premier train régulier parcourt toute la grande voie ferrée qui vient d'être établie.

24. — A Athènes, mort de l'homme d'état Spiridion Trikoupis. — Lettre de l'évêque de Versailles à M. Thiers en faveur des maisons religieuses de Rome.

25. — Une ambassade Kirghise arrive à Moscou pour demander du secours contre les brigandages commis par le peuple de Khiva.

26. — Décret royal qui exproprie seize nouveaux couvents à Rome. — En Espagne, la nomination du général Hidalgo comme commandant de la divison de Tarragone, excite un grand mécontentement parmi les officiers d'artillerie. — A Lisbonne, mort de l'impératrice douairière du Brésil, la princesse Amélie, fille du prince Eugène.

27. — Le prince Arthur, fils de la Reine d'Angleterre, est reçu par le Pape au Vatican.

29. — Les délégués des cantons composant le diocèse de Bâle, réunis à Soleure, votent une résolution tendant à enlever à Mgr Lachat sa juridiction ecclésiastique et à le considérer comme démissionnaire; cette décision schismatique est prise par cinq cantons contre deux (Zong et Lucerne). — Le prince Hounalipa est élu roi des îles Sandwich.

30. — La reine d'Espagne met au monde un garçon. — Les archevêques de Cologne et de Posen, au nom de tous les évêques prussiens, présentent un mémoire au gouvernement contre les lois ecclésiastiques.

31. — La chambre des députés de Berlin adopte, en deuxième lecture, la modification des articles 15 et 18 de la constitution, relatifs aux rapports de l'Église et de l'État; cette modification a pour but d'enlever à l'Église catholique les garanties que lui offrait la constitution.

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES

PROVISION D'ÉGLISES.

Le lundi, 4 mai, notre Saint-Père le Pape a réuni les cardinaux dans le palais apostolique du Vatican, afin de pourvoir aux églises vacantes.

Sa Sainteté, après avoir dans cette réunion fermé comme d'habitude la bouche des nouveaux cardinaux présents : René-François Régnier, Maximilien-Joseph de Tarnoczy et Mariano Falcinelli-Antoniacci, créés et publiés le 22 décembre 1873, a daigné pourvoir aux Eglises suivantes :

Eglise métropolitaine de Cosenza, pour le R. D. Camille Sorgente, prieur, curé de la très-sainte Annonciade de Salerne, professeur et docteur en théologie, et examinateur synodal.

Eglise épiscopale de Limyre, in partibus infidelium, pour Mgr Calixte Clavijo, ancien évêque de la Paz en Bolivie.

Eglise cathédrale de Bertinoro, pour Mgr Camille Ruggeri, prêtre de Bologne, prélat de la maison de Sa Sainteté, référendaire de la signature, protonotaire apostolique surnuméraire, abréviateur du Parc-Majeur, ancien délégat apostolique de Rieti et Velletri, docteur en droit.

Eglise cathédrale de Tortona, pour le R. D. Vincent Capelli, prêtre et vicaire général de Vigevano, curé-archiprêtre de cette cathédrale, examinateur et juge pro-synodal, docteur en théologie et *in utroque*.

Eglise cathédrale d'Autun, pour le R. D. Adolphe-Louis-Albert Perraud, prêtre de Lyon, de la congrégation de l'Oratoire de Paris, professeur d'histoire ecclésiastique en Sorbonne et examinateur du clergé.

Eglise cathédrale de la Paz en Bolivie, pour le R. D. Jean de Dieu Bosque, prêtre diocésain de la Paz, prébendé de cette cathédrale, recteur et professeur de théologie, de droit canonique

et d'histoire ecclésiastique au séminaire, vice-chancelier, conseiller et doyen de la Faculté de théologie à l'Université de cette ville, examinateur synodal, conseiller d'Etat, docteur en théologie et *in utroque*.

Eglise épiscopale de Tanis, in partibus, pour le R. D. Janvier de Vivo, prêtre de Naples, vicaire-curé dec ette métropole, professeur de théologie dogmatique et d'hébreu, d'Ecriture-Sainte à l'Université, maître des cas de morale, examinateur pro-synodal et des actes de mariage, député coadjuteur avec future succession de Mgr Raphaël Purpo, évêque de Pouzzolles.

Eglise épiscopale de Ténédos, in partibus infidelium, pour Mgr Jean-Jacques della Bona, prêtre de Goritz, protonotaire apostolique, prévôt du chapitre métropolitain de Salzbourg, examinateur pro-synodal, conseiller de l'archevêché, inspecteur des études, docteur en théologie et député auxiliaire de S. Em. de Tarnoczy, archevêque de Salzbourg.

Ont été ensuite pourvues par brefs les autres Eglises qui suivent :

Eglise de Melbourne, en Australie, récemment élevée au rang de Métropole par Sa Sainteté, pour Mgr Jacques-Alype Goold, moine augustin, évêque de ce siége.

Eglise archiépiscopale de Trajanopolis, in partibus, pour le R. P. Séraphin Milani, des mineurs observants, député délégué apostolique de Syrie, et vicaire apostolique d'Alep.

Eglise archiépiscopale de Damiette, in partibus, pour le R. P. Fr. Louis Lion, des frères-prêcheurs, député délégué apostolique de Mésopotamie, du Kurdistan et de l'Arménie mineure.

Eglise archiépiscopale d'Héraclée, in partibus, pour le R. D. Augustin Cluzel, de la congrégation de la mission, député vicaire apostolique de la Perse.

Eglise archiépiscopale de Thessalonique, in partibus, pour Mgr Ludovic Jacobini, député nonce apostolique de l'Autriche-Hongrie.

Eglise cathédrale d'Hamilton, au Canada, pour le R. D. Pierre Crinnon, vicaire général du diocèse de Londres.

Eglise cathédrale de Wellington, dans la Nouvelle-Zélande, pour le R. D. François Redwood, de la congrégation des maristes.

Eglise de Ballarat, élevée au rang de cathédrale par Sa Sainteté, dans la provinee de Melbourne, pour le R. D. Michel O'Connor, curé de Rathprucan, archidiocèse de Dublin.

Eglise de Sandhurst, élevée au rang de cathédrale par Sa Sainteté, dans la province de Melbourne, pour le R. D. Guillaume Fortune, recteur du collége de Tous-les-Saints, à Dublin.

Eglise épiscopale de Sarepta, in partibus, pour le R. D. Jean-François Jamet, député vicaire apostolique au Canada septentrional, institué par Sa Sainteté.

Eglise épiscopale de Telmesse, in partibus, pour le R. D. Joseph-Ludovic Bardou, désigné comme vicaire apostolique de Coïmbatour, dans les Indes-Orientales.

Eglise épiscopale de Trapezopolis, in partibus, pour le R. P. Antoine-Marie Grasselli, des mineurs conventuels, élu visiteur apostolique de Moldavie.

Eglise épiscopale d'Alabanda, in partibus infidelium, pour le R. P. Guillaume O'Carral, des frères-prêcheurs, député coadjuteur de Mgr Joachim-Louis Gonin, archevêque de Port-d'Espagne.

Sa Béatitude a ensuite, conformément à l'usage, ouvert la bouche des Eminentissimes et Révérendissimes Cardinaux Régnier, de Tarnoczy, et Falcinelli-Antoniacci.

Il a été fait alors à Sa Sainteté la demande du Sacré Pallium pour les églises métropolitaines de Melbourne et de Cosenza, et pour la cathédrale d'Autun, signe distinctif accordé par saint Grégoire le Grand.

Enfin le Saint-Père a mis l'anneau cardinalice aux nouvelles Eminences et a accordé à l'Eminentissime et Révérendissime Cardinal Régnier le titre Presbytérial de la Très-Sainte-Trinité-du-Mont, celui de Santa-Maria *in Ara cœli* à l'Eminentissime et Révérendissime Cardinal de Tarnoczy, et celui de Saint-Marcel à l'Eminentissime et Révérendissime Cardinal Falcinelli-Antoniacci.

PIE IX ET LES PÈLERINS FRANÇAIS.

La journée du 5 mai, fête de saint Pie V, dont Pie IX reproduit si heureusement les héroïques vertus, a été bonne, à Rome, pour les catholiques de France. C'est ce jour-là que le cardinal Régnier a pris possession de l'église de son titre cardinalice de la Très-Sainte-Trinité-du-Mont; ce jour-là aussi, à onze heures, qu'ont été reçus par le Saint-Père les pèlerins français, ayant à leur tête M. le vicomte de Damas, leur président, le R. P. Picard, de l'Assomption, M. le duc de Chaulnes et un grand nombre de personnages de distinction, parmi lesquels nous nommerons Leurs Eminences les cardinaux Donnet, Pitra, Guidi, Oreglia, Borromeo, Martinelli, et Leurs Grandeurs NN. SS. de la Bouillerie, Maret, Lenti, etc., Mgr Nardi, et les secrétaires de l'ambassade de France, M. le prince de Croy et M. de Turenne.

M. le vicomte de Damas, s'étant approché du trône pontifical, a lu d'une voix pleine d'émotion, mais distincte, l'Adresse suivante :

Très-Saint Père,

Les peuples veulent la paix. Dans leur soif de repos, ils crient : *Pax*, *pax*, et la guerre répond toujours à leurs cris désespérés. La guerre est partout, parce que partout règne le désordre du cœur ou le désordre de l'esprit. Les nations ne connaissent plus le chemin qui conduit à la paix.

Ce chemin des conquêtes pacifiques, le plus puissant de nos rois sut le montrer aux peuples dans le plus mémorable des pèlerinages. Interrompant les travaux d'un siége meurtrier, il vint à Rome, la ville des Pontifes; il ne craignit point d'humilier la pourpre en montant à genoux les marches qui conduisent à la basilique du Prince des Apôtres. Il déposa aux pieds de saint Pierre les trésors de ses Etats, et puis Charles et Léon s'embrassèrent.

Par le baiser solennel de la force et de la vérité, de la nation franque et de la Papauté, l'empire de la paix fut établi dans le monde, et la mission de notre patrie confirmée. Désormais la France a le plus chrétien des rois, et l'humble pèlerin de Rome devient le plus grand, le plus illustre des empereurs, Charlemagne.

Que font aujourd'hui les chefs des nations? Où sont les Charle-

magne en nos temps désolés? Hélas! les décrets de bannissement, les cachots peuplés d'innocentes victimes, les couvents profanés, le Vatican lui-même transformé en prison nous répondent : Les gouvernements modernes ne connaissent plus le chemin de la paix.

Nous le connaissons, Très-Saint Père, nous le connaissons, nous catholiques, ce chemin lumineux, et nous venons à Rome.

Il y a un an, nous étions ici pour célébrer la fête de notre Père vénéré et malade, qui daignait nous accueillir malgré ses fatigues, nous déposions à ses pieds l'adhésion de nos esprits à ses enseignements infaillibles, le dévouement de nos âmes à ses volontés saintes et les souhaits ardents de nos cœurs pour une santé si nécessaire en nos jours de confusion et de trouble.

Nous venons aujourd'hui nous réjouir avec notre grand et bien-aimé Pontife de la jeunesse que Dieu daigne renouveler en lui comme la jeunesse de l'aigle. Nous venons lui demander des forces nouvelles pour entreprendre une nouvelle campagne et lui rendre compte de nos humbles travaux.

Armés par Votre Sainteté du signe invincible du chrétien, la Croix; soutenus de ses bénédictions et des faveurs de l'Eglise, nous avons repris l'an dernier nos courses pacifiques. Des millions d'hommes nous ont suivis; ils ont sillonné la France en tous sens, faisant retentir partout, dans leurs marches comme dans leurs processions solennelles, sur les places publiques comme dans les sanctuaires, les cantiques du Sacré-Cœur de Jésus et les cantiques de Marie Immaculée.

En un mois seulement, trois mille pèlerinages sont organisés, et plusieurs d'entre eux ne comptaient pas moins de quarante mille pèlerins, tous unis par la même foi, tous animés des mêmes sentiments, tous prêts à verser leur sang pour le triomphe de l'Eglise, la délivrance de Pie IX, le salut de la France.

Un événement si étrange devait étonner le monde; on avait cru d'abord que nous péririons sous le sarcasme; mais en nous voyant reparaître, on s'indigne, on ne veut point croire que nous sommes des hommes pacifiques, on nous accuse d'apporter le trouble et de vouloir la guerre.

Eh bien! oui, nous voulons la guerre, la guerre au respect humain, la guerre à l'indifférence religieuse et au sensualisme; nous voulons la guerre comme la veut Votre Sainteté.

N'êtes-vous pas, Très-Saint Père, le plus persévérant, le plus infatigable lutteur?

Lutteur de la vérité : Vos lèvres radieuses portent la lumière au

sein des ténèbres les plus rebelles et poursuivent avec la même rigueur et les finesses adulatrices d'un libéralisme trompeur, et les astucieuses audaces d'une incrédulité triomphante.

Lutteur de la charité : Votre cœur compatit à toutes les misères, encourage les persécutés et condamne les persécuteurs. Votre indomptable courage fortifie les faibles, et répond aux attaques des forts par ce sublime défi : « Dieu m'a donné un front plus dur que votre front. *Frontem duriorem frontibus eorum.* » Et la rage sacrilége des sectes ténébreuses viendra, comme l'inhabileté impuissante d'une politique antichrétienne, se briser contre ce front d'airain forgé par le Christ.

Nous voudrions être les fils obéissants d'un père dont les désirs sont pour nous des ordres, nous voudrions combattre avec lui les combats de la paix, et obtenir par la prière le triomphe des trois grandes causes qui résument toutes nos aspirations et font palpiter tous nos cœurs, Rome, Pie IX, la France.

Rome, ou la force invincible du Christ au service de la paix.

Pie IX, ou Pierre vivant encore parmi nous, conquérant pacifique qui prend possession des royaumes en répandant sur eux les trésors de son infaillibilité et les richesses de son amour.

La France! Permettez à des vaincus, Très-Saint Père, de mêler la patrie temporelle à la grande et immortelle patrie des âmes. Que de larmes, en effet, que de sang son amour n'a-t-il pas fait couler! Que dans ses humiliations la France retrouve le chemin de la paix! Que par l'ardeur de ses prières et l'énergie de ses œuvres elle remonte à ses vieilles traditions d'honneur et de foi, et qu'on puisse dire encore : *Gesta Dei per Francos*, ou l'épée des Francs au service de la paix, au service du Pape.

Telles sont nos aspirations, Très-Saint Père, tel est l'unique but de notre croisade de pèlerinages. Bénissez nos désirs; bénissez notre pauvre patrie ; bénissez les pèlerins de 1874 comme vous avez béni les pèlerins de 1873. Daignez accueillir nos dévouements et fortifier nos espérances. Le Christ ratifiera dans le ciel la bénédiction de son représentant sur la terre, et le monde pourra longtemps encore retentir de ces cris chers à tous les cœurs chrétiens :

Vive le Pape roi!
Vive le Docteur Infaillible!
Vive Pie IX!

Le Saint-Père, visiblement ému, a répondu en italien, d'une voix haute et claire, par un de ces admirables discours qui

étonnent le monde et qui déconcertent les ennemis de l'Eglise. C'étaient la force et la majesté fondues dans une merveilleuse harmonie, et, de temps en temps l'auditoire frémissait aux accents d'une tendresse toute paternelle ; rien ne saurait rendre, par exemple, l'impression produite par le ton avec lequel il prononça ces simples paroles, *cari Francesi*, mes chers Français. Voici, d'après le *Journal de Florence*, la traduction textuelle de ce discours qui mérite d'être médité par tous les catholiques, et particulièrement par les Français.

Mon cœur ne pouvait recevoir une annonce plus agréable que celle qui vient de m'être faite : l'annonce de la paix. Nous désirons tous la paix, vous comme moi, moi comme vous. Mais pour obtenir ce bien qui vient directement de Dieu, il est nécessaire d'employer les moyens qui produisent la paix.

L'histoire de tous les siècles nous montre que les puissances, lorsqu'elles ont été menacées d'une guerre ou de dissensions intestines, ont cherché à se créer des alliances. Aujourd'hui encore, au milieu des désordres qui troublent sans cesse la société entière, les puissances travaillent à conclure des alliances dans le secret de leur cabinet. Les conquérants surtout les recherchent : les justes, afin de conserver ce qu'ils ont conquis ; les injustes, pour garder ce qu'ils ont usurpé. Les alliances sont encore recherchées par ceux qui ont perdu une partie ou la totalité de leurs Etats, parce qu'ils désirent revenir à leur situation primitive, ou pour me servir de l'expression aujourd'hui à la mode, parce qu'ils veulent conserver leur autonomie, parole qui, avec tant et tant d'autres, a été volée à la langue grecque. Ce n'est là d'ailleurs qu'un vol innocent. Plût au ciel qu'en même temps que les mots, plusieurs n'eussent pas aussi adopté la *foi grecque* (fede greca).

Nous devons aussi, nous chrétiens, rechercher ces alliances, afin de nous soutenir au milieu de tant de désordres. Mais où les trouverons-nous? Si nous nous

tournons vers les puissances, nous trouvons que les unes sont ennemies déclarées, et les autres amies peu sûres; il en est quelques-unes de bienveillantes, mais elles sont impuissantes. Laissons donc faire ce que l'on croira le plus convenable dans le secret des cabinets, laissons les morts ensevelir leurs morts, laissons enfin que le monde soit livré en proie aux disputes des mondains.

Quant à nous, recherchons des alliances plus fortes, recherchons-les aux pieds de celui qui a lié au char de son triomphe le monde, l'enfer et la mort. Il est le grand conquérant, l'Empereur des Empereurs, le Roi des Rois. Il nous crie aujourd'hui ce qu'il disait autrefois. *Confidite, Ego vici mundum.* Oui, le monde a été vaincu par ma foi, par mes apôtres, par les successeurs des apôtres; et aujourd'hui encore il est vaincu par les ministres de Dieu et par tant de millions d'hommes qui demeurent fidèles dans l'exercice de leur foi, dans l'accomplissement des devoirs de la religion. Ne craignez pas : *Ego vici mundum.*

Hélas! Un bien grand nombre d'impies, de conquérants injustes, d'incrédules et d'apostats s'écrieront avec le trop fameux empereur romain, à la fin de leur vie : *Vicisti* ! Que dis-je? Toutes les âmes perdues poussent ce cri aujourd'hui même et le pousseront jusqu'à la consommation des siècles. Oui, à la fin de leur vie, ces hommes humiliés s'écrieront, en se tournant vers le divin conquérant : *Vicisti* !

Quant à Lui, il entre en triomphe dans le ciel; et après avoir effacé le sceau de la condamnation éternelle qui était imprimé sur nos fronts, et qu'il a attaché sur la croix, il entre glorieux, suivi et entouré de plusieurs millions d'âmes qu'il a rachetées par sa Passion, et pour lesquelles il a fermé les portes de l'enfer et ouvert celles du paradis. Il entre, et les chœurs des anges célèbrent son entrée par ces chants : *Attollite portas principes ves-*

tras; et elevamini portæ æternales, et introibit Rex gloriæ.

C'est au milieu de ces chœurs et de ces chants que le triomphateur du monde fait son entrée solennelle, accompagné de l'immense multitude des âmes rachetées. Là, il va s'asseoir à la droite du Père, pour régner sur ce trône durant les siècles des siècles.

Qu'ils sont malheureux tous ceux qui blasphèment ce qu'ils ne connaissent pas et qui se glorifient de leur incrédulité! Cette incrédulité d'ailleurs ne peut empêcher que Jésus-Christ règne, juge et condamne aux peines éternelles tous ceux qui meurent sans vouloir le reconnaître.

Pour nous, nous devons nous approcher en toute confiance du trône de ce Souverain tout puissant, qui est un juge sévère pour les impies, mais en même temps un Père plein de tendresse pour ceux qui le craignent et l'invoquent. Faisons alliance avec Lui, et nous serons sûrs de combattre avec avantage et de vaincre les nombreux ennemis qui nous feront la guerre. Mais si Jésus-Christ nous accorde une protection si efficace, la réciprocité exige que nous remplissions de notre côté la condition qui nous est imposée par le grand Allié. Or ce qu'il demande de notre part, c'est que nous nous souvenions de Lui, que nous marchions avec Lui et que nous parlions de Lui.

J'appelle votre attention sur ce fait : Aussitôt après le le dénouement de la scène tragique du Calvaire, deux disciples partirent de Jérusalem, et se dirigèrent vers le village d'Emmaüs. Chemin faisant ils s'entretenaient des souffrances et de la mort de Jésus-Christ. Au milieu de leur conversation Jésus-Christ lui-même apparut et leur expliqua jusqu'aux moindres détails tout ce qui se rapportait à sa Passion. En leur faisant cette explication, il alluma dans leur cœur un ardent amour, de telle sorte qu'ils furent ensuite obligés de dire : *Nonne cor nostrum ardens erat in nobis?*

Les apôtres réunis parlaient de Jésus-Christ; tout à coup le Sauveur lui-même apparaît au milieu d'eux pour y apporter cette heureuse annonce : *Pax vobis*!

Les deux Marie parlaient aussi de Jésus-Christ en se rendant au sépulcre, le cœur brûlant d'affection; tout tout à coup Jésus-Christ lui-même leur apparaît et leur adresse cet aimable salut : *Avete*! Je vous salue, âmes dévotes : allez, allez trouver les apôtres et dites-leur que je suis ressuscité.

Ainsi donc le moyen sûr d'obtenir une alliance si avantageuse pour nous, une alliance qui nous assure la protection ou, pour mieux dire, l'amitié du Roi des rois, c'est d'être avec lui, de parler de lui, de l'aimer et d'accomplir sa sainte volonté.

Mais, est-ce que je me trompe ? ou n'est-ce pas ce qui arrive aujourd'hui sur tant de points de la France? Les nombreux et pieux pèlerinages qui se font aux divers sanctuaires parlent de Jésus-Christ; les tribunaux de la pénitence autour desquels se pressent tant de milliers d'âmes brûlant du désir de se revêtir du brillant habit de la pureté, que donne la grâce divine, parlent aussi de Lui. Les tables eucharistiques autour desquelles se réunissent les âmes qui désirent acquérir de la vigueur, en se nourrisant du pain des forts, et qui sont *quasi novellæ olivarum in circuitu mensæ* parlent aussi de Jésus-Christ. Les missionnaires qui parcourent le monde, soutenus par la charité et par le dévouement qui les porte à répandre le royaume de Dieu, parlent encore de Jésus-Christ. Enfin tous les catholiques qui témoignent tant d'affection au Vicaire de Jésus-Christ, quelqu'indigne qu'il soit, qui prient pour lui, qui lui donnent chaque jour de nouvelles preuves de dévouement, qui le défendent par leurs écrits et le soutiennent par leurs aumônes généreuses, ces catholiques parlent encore de Jésus-Christ.

Et ces vierges, épouses de Jésus-Christ, qui conservent

toujours la lampe pleine de l'huile de la charité, que l'on voit tantôt au chevet du malade pour le consoler, et qui se montrent tantôt entourées d'une nombreuse couronne de jeunes filles, inspirant à ces tendres cœurs la sainteté des mœurs, leur enseignant les maximes de la vérité et leur montrant les avantages de la foi; ces âmes saintes qui pénètrent jusque dans l'horrible obscurité des prisons pour appliquer le baume de la charité sur les blessures de ces cœurs encore endurcis, et alléger en même temps le poids de leurs chaînes, ces humbles vierges ne parlent-elles pas aussi de Jésus-Christ ?

Qu'il soit donc permis au vicaire de l'Evêque de vos âmes de s'adresser à vous tous, chers Français (*cari Francesi*), et de vous dire : *Avete*! Je vous salue.

Je vous salue, et j'entends par ce salut vous confirmer dans la bonne volonté que vous avez manifestée jusqu'à présent. Je vous salue, et j'entends que ce salut s'étende à toutes les âmes charitables, afin que vous priiez tous ensemble, pour obtenir que votre piété se dilate, et porte les cœurs les plus durs à suivre vos exemples. Je vous salue, et en vous saluant, je vous bénis.

Je vous bénis, vous, vos familles, vos amis, vos compagnons, tous les pèlerins. Je bénis aussi ceux qui président aux destinées de cette illustre nation; et en les bénissant, j'invoque sur eux l'esprit de force, afin qu'ils compriment la licence de la presse et qu'ils emploient tous les moyens pour que l'enseignement chrétien se répande de plus en plus sur tous les points de la France.

Je les bénis afin que, unis par les liens d'une sainte alliance avec ce Saint-Siége, ils puissent protéger les intérêts de ce même Siége, qui ne sont autres que les intérêts de notre très-sainte religion.

Plaise à Dieu que le feu allumé par le Divin Sauveur dans le cœur des deux disciples d'Emmaüs, entre et pénètre dans le cœur de ces gouvernants et que sous son

action, ils deviennent non pas tant les propagateurs de la nouvelle de la Résurrection de Jésus-Christ, comme jadis les disciples, mais les coopérateurs de la Résurrection de la France en Jésus-Christ. Je les bénis enfin dans le but (laissez-moi vous le dire) de les voir encore occupés de l'œuvre difficile qui consiste à faire disparaître, si c'est possible, ou au moins à diminuer une plaie horrible qui afflige la société humaine et qu'on appelle le *suffrage universel*. Oui, c'est là une plaie qui détruit l'ordre social et qui mériterait à juste titre d'être appelé *mensonge universel*.

Je lève la main et je vous bénis. Je vous bénis pour le voyage que avez entrepris, je vous bénis pour être venus pleins de foi visiter le pauvre Vicaire de Jésus-Christ. En retournant dans vos demeures respectives, portez cette bénédiction à vos familles. Que Dieu bénisse vos enfants, vos jeunes gens, ceux même qui, quoique issus de bons parents, ont pourtant l'esprit faussé par certaines pensées puisées à de mauvaises sources. Que la bénédiction de Dieu donne à ces derniers la lumière nécessaire pour pouvoir sortir de l'obscurité dans laquelle ils sont plongés, et leur indique la voie dans laquelle ils doivent marcher !

Que Dieu vous bénisse durant les années qu'il vous reste à vivre sur la terre : qu'il vous bénisse jusqu'au moment de votre mort. Qu'il vous aide en ce moment solennel, et qu'il reçoive vos âmes, afin qu'elles soient trouvées dignes de monter en triomphe avec Lui dans le Ciel, pour le bénir, le louer et le remercier durant l'éternité des siècles !

FAITS DIVERS.

ROME ET L'ITALIE.

L'adresse suivante, reproduite dans vingt mille albums et accompagnée de plus de cent mille signatures, parmi lesquelles figurent

les noms les plus illustres, a été remise à Pie IX au nom des comités français de pèlerinages et de tous les catholiques français qui ont pris part aux pèlerinages de 1873 :

« Très-Saint Père,

« Rome et la France ne sauraient être séparées : en renouvelant la consécration de la France à Marie, les pèlerins de tous les sanctuaires pensent à leur Pontife et à leur Père.

« C'est parce que leur patrie a oublié sa mission qu'elle est humiliée ; et c'est parce qu'elle a oublié sa mission que Vous êtes captif.

« Nos crimes sont la cause de Vos souffrances, et nos malheurs sont liés aux Vôtres. Votre triomphe sera notre triomphe.

« Vous seul pouvez nous montrer le chemin de la victoire.

« Continuez à éclairer notre marche par Vos enseignements infaillibles ; dirigez-nous dans la voie tracée par le grand et glorieux Syllabus; présentez la France à Marie Immaculée ; obtenez notre conversion et notre salut.

« Le salut de la France, c'est le triomphe de l'Eglise.

« Le salut de la France, c'est Votre délivrance. A Vous nos cœurs, à Vous nos esprits, à Vous la puissance de notre patrie, à Vous le sang de nos enfants. *Ad multos annos! Vivat! Vivat!* »

— Les catholiques de Rome, représentés par le Conseil de la fédération Pie, ont protesté contre la réunion des francs-maçons qui doit avoir lieu le 23 mai, par l'adresse suivante qu'ils ont fait déposer aux pieds du Souverain-Pontife :

« Très-Saint Père,

« La franc-maçonnerie, qui s'est installée publiquement dans votre Rome après l'envahissement du 20 septembre 1870, en faisant une insulte inouïe à la foi de nos pères et à tout le monde catholique, a convoqué une réunion solennelle de tous les représentants des loges maçonniques, rassemblant ainsi dans cet auguste siége du christianisme les chefs de la secte ennemie de Jésus-Christ et de sa sainte religion qu'elle voudrait anéantir, secte condamnée par tant de papes, et tout récemment encore condamnée à plusieurs reprises par Votre Sainteté elle-même.

« Plongées dans la plus profonde douleur par cet attentat inouï, les sociétés catholiques, unies en fédération Pie, supplie Votre Sainteté de daigner approuver leur pensée de solennelle protestation et de réparation à laquelle toutes les autres associations catholiques seront invitées à s'associer.

« L'assemblée maçonnique ayant lieu le 23 mai, veille de la fête de la bienheureuse Vierge Marie *Auxilium Christianorum* et de la solennité de la Pentecôte, la fédération Pie proposerait qu'au Triduum de préparation, qui se célèbre chaque année à Santa-Maria-Sopra-Minerva, on ajoute telles pratiques spéciales de mortification et de prière que Votre Sainteté daignera prescrire, afin d'obtenir de Dieu, avec la conversion des malheureux adeptes de cette secte fatale, le complet anéantissement de la secte elle-même, pour la paix de l'Eglise et de la Société.

« Dans l'espoir que Votre Sainteté daignera accueillir notre supplique, le conseil fédéral prosterné à ses pieds implore sa bénédiction apostolique. »

(Suivent les signatures des présidents, trésoriers, secrétaires, de toutes les associations confédérées.)

Le Saint-Père, dans l'audience du 27 avril dernier, a daigné approuver chaudement et bénir la pensée qui lui était soumise, et a prescrit d'ajouter le psaume *Miserere* aux prières ordinaires récitées au Triduum de préparation à la fête de la très-sainte Marie *Auxilium Christianorum*.

FRANCE.

Jeanne d'Arc est le type admirable de l'union de la foi et du patriotisme. On est heureux de voir enfin sa statue s'élever sur une des places de ce Paris, que souille encore la statue de Voltaire, de l'infâme poëte sans religion et sans patriotisme, qui a essayé de déshonorer notre plus pure héroïne et qui rampait platement devant le Prussien vainqueur. Tout est dans ce contraste : il montre bien que le patriotisme meurt là où la religion n'existe plus; et il ne faut lire qu'un numéro du *Siècle*, du journal qui a fait élever la statue de Voltaire par l'argent du peuple que Voltaire méprisait, pour voir que le Prussien vainqueur est encore de nos jours moins détesté que la religion du Christ qui aime les Francs.

Chaque jour, à Paris, la statue équestre de Jeanne d'Arc se couvre de couronnes et reçoit les plus pieux et les plus patriotiques hommages. A Orléans, le 8 mai, Jeanne vient de recevoir, selon l'usage, les hommages de tout un peuple confondu dans un même sentiment de reconnaissance et de patriotisme. Cette année, M. l'abbé Lémann, du clergé de Lyon, était chargé de faire le panégyrique de l'héroïne, comme son frère l'a fait l'année dernière. L'éloquent et sympathique orateur s'est principalement attaché à faire ressortir la vie de Jeanne d'Arc par rapport à la personne de Charles VII.

« Charles VII, messieurs, a-t-il dit, était le cinquantième monarque de cette illustre maison de France dont on a pu dire, sans flatterie, qu'elle occupe dans les siècles chrétiens, parmi les maisons royales, le rang d'honneur tenu par la famille de David au milieu des siècles et des rois du premier Testament.

« Il existe, en effet, ce magnifique trait de ressemblance : à la maison de David l'honneur de fournir *le sang* qui deviendra *le corps* adorable du Christ : « Un rejeton jaillira de la tige de Jessé », prophétise Isaïe; et à la maison de France l'honneur de *servir de garde* à l'Eglise, son *œuvre* : « Je vous consacre, s'est écrié saint Rémi, pour être les perpétuels défenseurs de l'Eglise. »

« Mais, parce que ces deux maisons furent ainsi prédestinées à de si magnifiques prérogatives, le Seigneur, et c'était justice, s'est montré plus jaloux de leur fidélité.

« Lorsque les rois de Juda, oubliant la personne du Christ, menaçaient de corrompre par des alliances étrangères ce sang du Rédempteur qu'ils avaient la mission de conserver intact dans leurs veines, Dieu, par des châtiments providentiels, les rappelait aussitôt à *la garde du sang*. Et lorsque les rois de France, oubliant l'œuvre du Christ, inclinaient vers ses ennemis, le schisme ou l'hérésie, il y eut aussi des catastrophes soudaines pour les rappeler à *la garde de l'Eglise*.

« Eh bien, la seconde moitié de notre quatorzième siècle avait été, pour la maison de France, l'heure d'un de ces châtiments providentiels.

« Elle méritait d'être punie, la défection de Philippe-le-Bel et de ses fils, qui, après avoir insulté à la Chaire de Pierre, avaient osé dire au schisme : Nous serons ta force! Et c'est pourquoi, par de justes représailles divines, le royaume de France, comme le manteau du prophète Ahias, avait été déchiré en deux ; et, à l'avénement du pauvre Charles VII, la plus grande partie du territoire se trouvait la proie du roi d'Angleterre, aidé, dans ses conquêtes, par la rébellion d'une partie de ses sujets.

« Ce fut à ce moment que parut Jeanne d'Arc ! »

L'orateur établit ainsi les divisions de son discours : « Charles VII était méconnu, Jeanne d'Arc l'a fait reconnaître; Charles VII était privé de l'huile sainte, Jeanne d'Arc l'a fait sacrer ; Charles VII était vaincu et dépouillé, Jeanne d'Arc l'a rendu triomphant. Le *Droit*, le *Sacre*, le *Triomphe;* » telles sont les divisions. Citons encore quelques passages :

« Dépossédé par l'Angleterre, trahi par ses sujets, désavoué par

sa propre mère, ne croyant plus à lui-même, voilà, d'après l'histoire, l'abîme de méconnaissance où gisait Charles VII... C'était, sur sa tête, la nuit entassée sur la nuit.

« Eh bien! c'était dans une pareille extrémité que le Dieu de David et de saint Louis avait décidé de le faire reconnaître...

« Voici d'abord que saint Louis et Charlemagne se sont, au ciel, présentés devant Dieu : « Gentil Dauphin, je vous dis que Dieu a « pitié de vous, de votre royaume et de votre peuple, car saint « Louis et Charlemagne sont à genoux devant lui, en faisant prière « pour vous. »

« Voici qu'à la suite de cette prière le plus beau des archanges, celui que la Bible décore du titre de *prince de Judée*, et que les rois très-chrétiens ont nommé *prince du royaume de France*, l'archange saint Michel, est envoyé de Dieu : « Je suis l'archange Michel, je « te viens commander de la part du Seigneur. »

« Voici qu'il s'arrête à une humble bourgade dont le nom significatif, *Domremy*, était celui du grand évêque qui avait sacré Clovis et sa descendance.

« Voici que, pour raffermir le trône ébranlé de Charles VII, c'est d'une femme qu'il est fait choix, parce que la prière d'une femme avait, à l'origine, cimenté le trône du premier roi de France..... Charles VII, toi le désespéré et le méconnu, lève la tête et réconforte ton cœur; les portes du château de Chinon s'ouvrent : voici Jeanne d'Arc!

« Messagère de Dieu, son premier acte sera, en présence des sujets, l'affirmation des droits de Charles VII.

« C'est dans la grande salle du château, en ce moment éclairée par cinquante torches, et où se pressent plus de trois cents personnes. Pour mettre à l'épreuve l'humble bergère, Charles VII a dépouillé ses habits royaux et quitté ses insignes. Il affecte de se confondre au milieu de la foule, caché par des seigneurs magnifiquement vêtus. C'est volontairement que, dans cette circonstance, il est descendu de son rang. Mais, sans s'en douter, il a exprimé la situation que lui ont faite des sujets rebelles. Oui, la trahison l'a fait descendre; elle l'a presque confondu avec ses sujets. Mais Jeanne va droit à lui, à travers la foule : « En nom de Dieu, mon « gentil prince, vous êtes le Roi, et pas un autre! »

« Vous êtes le roi, et pas un autre! C'était, sur les lèvres de Jeanne d'Arc, la déclaration solennelle des droits de Charles VII, et la justice outragée qui relevait sa tête.

« A ces accents révélateurs, tous les courtisans tressaillirent.

Bientôt, répétées de bouche en bouche, ces paroles voleront dans toutes les directions, et, en moins de deux mois, presque toute la chevalerie du royaume marchera ralliée à la suite de Charles VII.

« Mais les murs de Chinon furent témoins d'autres prodiges. Il fallait que Charles VII, qui se méconnaissait lui-même, crût en son nom et en son droit. Il fallait que le doute flétrisseur, imaginé contre sa naissance, fût arraché de son esprit. Et c'est pourquoi, toujours dans la grande salle où elle a été introduite, Jeanne le prend à part, et lui révélant le secret de son cœur, cette prière inconnue de tous et qui n'avait pas même passé par ses lèvres, avec un accent solennel, au roi ébahi d'abord, mais bientôt rayonnant de joie comme « une révélation de l'Esprit-Saint : « Je te dis de la « part du Seigneur que tu es vrai héritier de France et fils du roy. » — Isabeau de Bavière, lorsqu'on vous rapportera ces paroles, qu'elles vous flagellent comme un remords et confondent vos intrigues. C'est un ange de Dieu qui venge l'honneur d'un fils outragé par sa mère ; et le doute, imaginé par la dépravation, voici que la virginité le répare !

« Restaient les Anglais, méconnaisseurs au dehors. Ce sera par un message que Jeanne d'Arc leur notifiera les droits de Charles VII : « Roi d'Angleterre, et vous, duc de Bethfort qui vous « dites régent le royaume de France, faites raison au roi du Ciel « de son sang royal... Et n'ayez point en votre opinion que vous « tiendrez jamais le royaume de France, ains (mais) le tiendra le « roi Charles, vrai héritier. Car Dieu le veut ainsi et lui est révélé « par la Pucelle. » Mais avec des gens enivrés de leurs succès, des paroles, même inspirées, ne pouvaient suffire. Pour les amener, non point à rendre justice, mais à prêter seulement attention aux réclamations du droit, il fallait plus que des paroles, il fallait des actes et quelque grand signe. Ce signe, ils ne l'attendront pas longtemps. Orléans, que depuis sept mois ils enserraient étroitement, sera, en une semaine, débloqué par la Pucelle. Et ceux qui avaient refusé de se rendre à l'invitation du message, apprendront désormais en lettres de sang que ce n'est point l'étranger, Henri de Lancastre, mais le Dauphin, Charles de France, qui a, seul, sur le trône de saint Louis et de Charlemagne, les titres imprescriptibles que lui confère le droit...

« Et maintenant, ville antique de saint Remi, berceau du royaume très-chrétien, ouvre tes portes ! ouvre-les au fils de saint Louis, qui vient dans tes murs pour y jurer de se consacrer au bonheur de son peuple.

« Quelqu'imposante que fût la cérémonie, elle n'eut pourtant point, racontent les chroniques, parce qu'on fut obligé de la faire à la hâte, elle n'eut pourtant point la magnificence accoutumée... On entendait dans l'avenir le bruit de la lutte, et il y manquait plusieurs des enfants égarés de la France.

« Mais si le sacre de Charles VII n'égala point en magnificence le sacre de ses pères, il y eut une splendeur que ses ancêtres n'avaient point connue. Debout, en avant des douze pairs qui entouraient l'autel, un ange de Dieu se tenait à côté du Roi : Jeanne d'Arc, sa bannière à la main! En l'apercevant, tous les yeux se mouillèrent de larmes, mais cette fois rafraîchissantes comme la rosée, ainsi qu'autrefois en Israël, lors de la consécration du second Temple au sortir de la captivité. Cette seconde dédicace du Temple et de la patrie juive n'égalait point non plus la magnificence de la première consécration : Salomon n'était plus, les cèdres du Liban avaient refusé de prêter leur concours ; les parfums de Saba et l'or de Chalcis apparaissaient moins abondants. Mais toutes ces absences, Dieu les avait compensées par un éclatant prodige : le feu sacré, qui, durant tous les siècles du premier Temple, avait brûlé, sans jamais s'éteindre, en face de l'arche d'alliance ; le feu sacré, en place duquel on n'avait plus retrouvé qu'une boue obscure et noirâtre au fond de ce puits desséché où l'avaient caché les Lévites avant de prendre le chemin de l'exil ; le feu sacré, après soixante ans d'étouffement, venait d'être miraculeusement rallumé en présence de tout Israël. Car au-dessus de cette boue apportée et étendue sur l'autel des holocaustes, à la voix des prières et des sanglots du grand-prêtre, le soleil, qui se souvenait de Josué, le soleil avait déchiré la nue. Au contact de ses rayons, la boue s'était enflammée, le feu sacré brillait de nouveau ! Et aussitôt, succédant aux regrets, avaient éclaté mille cris d'allégresse : la seconde dédicace du Temple de la patrie juive, inférieure à la première dans les pompes de la terre, ne lui cédait en rien dans les grâces du Ciel. Or, ces cris de joie qu'ont entendu mes pères (1) et qui firent tressaillir toutes les collines de Sion, vos aucêtres, Messieurs, les ont entendus à leur tour, à la seconde consécration de la royauté française, sous les voûtes émues de la cathédrale de Reims... L'amour de la patrie, ce feu le plus beau d'ici-bas après celui qui brûle sur nos autels devant la face de Dieu ; l'amour de la patrie, par la prière et les larmes de Jeanne d'Arc, venait de s'élancer vivant de la boue et des malheurs où on avait cru l'étouffer. Il apparaissait à tous les regards radieux,

(1) On sait que MM. les abbés Lémann sont des juifs convertis (N. des *Annales*).

vivant, ressuscité. Et tandis que la majestueuse harmonie des cloches, unie aux cris mille fois répétés de : Noël, ébranlait au loin les airs, des feux de joie sur les montagnes, symbole de la grande flamme ressuscitée dans les cœurs, apprenaient aux Anglais, interdits et tremblants, que désormais il ne devait plus être question du *roi de Bourges*, parce qu'il y avait un *roi de France!* »

A Rome, ce fut aussi une fête pour la France que la prise de possession de l'église de la Trinité-du-Mont par le cardinal Régnier, archevêque de Cambrai. Au reste, ce sanctuaire, comme l'a rappelé le cardinal, appartient à la France; « il est à Rome un des traits d'union qui rattachent depuis des siècles et d'une manière éclatante notre patrie au centre de la catholicité. » Et Son Eminence a ajouté : « Ici le Sacré-Cœur de Jésus reçoit les adorations incessantes de la société religieuse qui porte son nom et s'est consacrée d'une manière spéciale à son culte : société bénie dont l'institution est une des gloires de notre France, dont le zèle intelligent et dévoué rend dans toutes les parties du monde les plus éminents services à la religion et à la société, dont je suis heureux de constater chaque jour et la douce et sanctifiante influence dans mon diocèse. » Bel et juste hommage rendu à ces dames du Sacré-Cœur dont la supérieure générale qui vient d'être élue, Mme Le Hon, a été si longtemps supérieure du couvent de la Trinité-du-Mont!

— Mgr le cardinal Régnier est de retour dans son diocèse, où se préparent les grandes fêtes du couronnement de Notre-Dame de la Treille, à Lille.

— Mme la maréchale de Mac-Mahon offre à Notre-Dame de la Treille le manteau royal dont la statue de la sainte Vierge sera revêtue le jour du couronnement.

— Mgr Lequette, évêque d'Arras, a consacré, il y a quelques jours, la nouvelle église de Fruges, en présence de toutes les autorités et d'une foule immense composée des habitants de la ville et des localités voisines. Toutes les maisons étaient pavoisées.

— La fête de saint Ambroise a été célébrée, dimanche dernier, à Paris, avec une grande solennité dans l'église paroissiale de ce nom. Cette église, on le sait, est située dans le quartier de la Roquette, au bas de Belleville. Neuve, vaste, du style roman orné, elle est une des plus élégantes de Paris. A l'occasion de la découverte du corps de saint Ambroise et des saints Gervais et Protais, le Souverain-Pontife avait daigné accorder une indulgence plénière à ceux qui visiteront l'église Saint-Ambroise de Paris après y avoir rempli les conditions d'usage. La grand'messe a été célébrée par

Mgr l'archevêque de Sébaste. Mgr l'archevêque de Paris a présidé aux offices de l'après-midi. Le panégyrique de saint Ambroise a été prononcé par M. l'abbé Brettes, chapelain de Sainte-Geneviève. Une foule nombreuse n'a cesssé de de se presser dans l'église toute la journée, et surtout dans l'après-midi.

— La ville de Tours a été, le 5 mai, témoin d'une magnifique et importante manifestation religieuse. Environ quatre mille personnes se sont rendues processionnellement au couvent du Plessis-lez-Tours, fondé par saint François de Paule, afin de vénérer les lieux qu'il avait habités et de prier près de la croix de fonte qui seule aujourd'hui rappelle l'emplacement de son tombeau.

— Sur la demande de Mgr Langénieux, évêque de Tarbes, le Saint-Père vient d'élever au rang de *basilique mineure* l'église bâtie à Lourdes sous le vocable de l'Immaculée-Conception de la Mère de Dieu.

— Son Em. le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon, vient d'annoncer à ses prêtres, réunis au grand séminaire de cette ville, à propos de la retraite pastorale annuelle, que la liturgie romaine sera établie dans le diocèse au plus tard à l'Avent prochain.

— Mgr Landriot, archevêque de Reims, vient de revenir dans sa ville épiscopale. Sa santé, qui a donné pendant plusieurs mois de sérieuses inquiétudes, est maintenant heureusement améliorée.

— On a les meilleures nouvelles de la santé de Mgr l'évêque de Coutances, dont la position avait paru un moment désespérée. Le vénérable prélat est maintenant tout à fait hors de danger.

— Mgr l'évêque de Nîmes, tombé malade dans le cours de ses tournées pastorales, est encore sérieusement malade; on espère que l'Eglise et son diocèse n'auront point à déplorer un malheur qui a paru d'abord imminent.

— Il a été souvent question de créer à Saint-Etienne un évêché qui serait détaché de l'archidiocèse de Lyon. On croit qu'un évêque *in partibus* sera prochainement chargé d'administrer la partie de cet archidiocèse qui forme le département de la Loire; l'évêque serait auxiliaire de l'archevêque de Lyon.

— Le *Stéphanais* a récemment annoncé la mort, arrivée à Saint-Etienne, de la sœur Noémie-Joseph, supérieure des Petites-Sœurs des Pauvres, et signalé l'hommage que la population tout entière a rendue à cette humble servante de Dieu.

La sœur Noémie était à Saint-Etienne depuis la fondation de l'établissement des vieillards; elle n'avait pas trente-cinq ans lors-

qu'elle a succombé aux privations, aux fatigues, aux excès de son dévouement dans cette tâche sublime et trop incomprise du monde.

Pour nous, qui avons vu de près l'œuvre des Petites-Sœurs des Pauvres, dit le *Stéphanais*, nous nous faisons un devoir d'en dire quelques mots, afin de leur gagner plus encore dans notre population la sympathie et le secours dont elles ont besoin chaque jour.

L'établissement de la rue des Noyers renferme en tout deux cent vingt vieillards; les postulants qui attendent, pour entrer, la mort d'un des pensionnaires sont nombreux. L'asile est tenu par quinze religieuses ; c'est bien peu pour tant de besogne et une besogne parfois si répugnante.

Pour faire vivre ces deux cent trente-cinq personnes, il n'y a que les ressources journalières de la charité. Il n'y a ni fondations ni revenus, et il ne peut y en avoir ; c'est absolument contraire aux règles et aux constitutions. Il faut que tout ce monde vive au jour le jour, à l'abandon de la Providence. Il est nécessaire qu'il en soit ainsi ; si les Petites-Sœurs des Pauvres recevaient des dotations, chacun les abandonnerait à leurs propres ressources. Elles ne pourraient dire en frappant à nos portes : « Aujourd'hui, nous n'avons « point de pain à donner à nos pauvres vieillards. Donnez-leur un « peu de pain pour l'amour de Dieu. Si vous le refusez, ils auront « faim, car nous ne sommes que leurs servantes, et nous n'avons « rien. » Qui pourrait résister à un tel langage ?

ALLEMAGNE.

Le *Moniteur de l'Empire* (allemand) du 6 mai a publié la loi impériale sur l'internement et l'expulsion des ecclésiastiques qui exercent *illégalement* leurs fonctions sacerdotales.

— Le Landtag prussien a adopté en première lecture le projet de loi relatif à l'administration des évêchés devenus vacants par suite de la déposition des évêques titulaires. En vertu de cette loi, le gouvernement pourra sommer les chapitres de procéder à l'élection des vicaires capitulaires et retirer aux chanoines qui refuseront d'obéir à cette sommation leur traitement.

— Les catholiques allemands présents à Rome, ont signé, au nombre de 104, une Déclaration au sujet de la persécution de l'Eglise en Prusse ; en voici les principaux points :

« 1. Nous repoussons énergiquement comme fausse et mensongère, l'assertion de ceux qui prétendent voir dans la proclamation de l'infaillibilité pontificale en matière de foi une violation des

droits de l'Etat. Nous repoussons la puérile distinction que se plaisent à faire entre le *catholicisme* et l'*ultramontanisme* ceux qui par là veulent masquer leur haine de l'Eglise. Nous affirmons que dans la lutte à laquelle on nous force il y va de la pureté de notre foi, de l'indépendance de notre sainte Eglise, de la liberté de conscience, de l'éducation chrétienne de nos enfants, qu'il y va enfin de nos biens les plus sacrés, pour lesquels nous pouvons mourir, mais auxquels nous ne pourrons ni ne voudrons jamais renoncer.

« 2. Toujours nous avons prévu que l'épiscopat et le clergé, pénétrés des devoirs que leur impose leur auguste mission, offriraient au monde à l'heure de l'épreuve le grand spectacle de la plus étroite union et de la plus noble fermeté dans les combats et les souffrances. Aujourd'hui, où nous voyons plusieurs de nos évêques dans les fers et les autres sur le chemin de la captivité, nous contemplons avec orgueil et avec la plus ardente admiration nos pasteurs et nos prêtres persécutés. Notre amour les suit à travers mille obstacles, malgré les geôliers et les grilles de la prison ; nos prières, jointes à celles de millions de catholiques allemands, ne cesseront que le jour où elles auront ouvert les portes des cachots et ramené les prisonniers au milieu de nous.

« 3. La loi qui nous fait un devoir de l'obéissance au pouvoir civil est aussi ancienne que l'Eglise même et les catholiques se souviendront de cette loi non moins au jour de la persécution qu'au jour de la prospérité. Mais la parole : *Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes,* est non moins ancienne. Fidèles à cette parole et prêts à tout souffrir plutôt qu'à trahir la vérité, nous opposerons une résistance passive toutes les fois que les lois humaines s'élèveront contre la loi de Dieu.

« 4. Aux jours de la Passion succèderont pour l'Eglise ceux de l'*Alleluia ;* au combat succédera la victoire. La cause de Dieu ne saurait succomber. Animés de cette inébranlable conviction, les catholiques s'efforceront et par leurs prières et par l'emploi de tous les moyens légitimes de hâter le jour du triomphe.

« 5. Nous exprimons la plus profonde reconnaissance à notre Pontife bien-aimé Pie IX, qui, lui-même persécuté et dépouillé, oublie ses maux pour consoler et bénir ses frères. Tous, peuple est pasteurs, pleins de foi et d'obéissance, nous demeurerons groupés autour de lui et nous participerons de cette force invincible que le Rédempteur a promise à celui qui est Pierre. Nous serons avec lui, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre nous. »

— L'une des manifestations les plus importantes dans le conflit

actuel est, sans aucun doute, l'unanimité avec laquelle tous les chapitres cathédraux se prononcent contre le projet de loi sur l'administration des diocèses « vacants. » Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que toutes ces protestations réunies sont actuellement publiées en un seul volume (Mayence, chez Kirchheim). Ce volume renferme :

1° Les pétitions du chapitre métropolitain de Cologne et celles des chapitres cathédraux de Trèves, Munster et Paderborn ;

2° Celles de Posen et Gnesen, de Culm ;

3° Celles des évêchés exempts : du chapitre de Breslau, des chapitres de Frauenbourg (Ermeland), Hildesheim et Osnabruck.

— Mgr Brinkmann, évêque de Munster, avait intenté un procès au fisc pour la fermeture, évidemment illégale, de la Faculté de théologie et de philosophie dans l'Université de cette ville. Il va sans dire qu'il a perdu son procès.

— Un symptôme assez curieux de l'intérêt grandissant que provoquent les questions religieuses en Allemagne est le fait que la *Gazette illustrée* de Leipzig vient de publier, à sa première page, dans son dernier numéro, les portraits fort ressemblants des évêques prussiens dont le nom a été le plus souvent prononcé dans les récents conflits.

— On sera peut-être étonné d'apprendre qu'on fait encore des procès à Mgr Ledochowski pour violation des lois de mai. Il a reçu une sommation judiciaire pour le 22 courant, ainsi que son coadjuteur Mgr Janiszewski, naturellement pour violation des lois de mai. La *Germania* assure qu'à la suite de son arrestation, Mgr Ledochowski a recu du Saint-Père une lettre des plus flatteuses et des plus encourageantes.

— L'évêque de Paderborn continue de recevoir des fidèles de son diocèse des adresses, des députations et d'innombrables témoignages de fidélité et de dévouement. On sait que ce prélat est poursuivi pour sa dernière lettre pastorale.

AUTRICHE-HONGRIE.

En Autriche, la session du *Reichsrath* vient d'être close. La Chambre des seigneurs a adopté à son tour la troisième des lois confessionnelles, celle qui a trait à la reconnaissance officielle des communions religieuses. On ne doute point que ces lois ne soient incessamment sanctionnées par l'Empereur, sauf la quatrième, celle relative aux couvents, qui restera probablement en suspens, par suite de l'opposition prévue de la Chambre haute

aux amendements adoptés par la Chambre des députés et auxquels le gouvernement a pu se rallier.

— On a des nouvelles de la réponse que l'empereur François-Joseph a faite à la lettre que le Saint-Père lui a adressée, à la date du 7 mars, pour l'adjurer de refuser sa signature aux projets de lois confessionnelles. C'est le 10 du mois d'avril, en audience privée, que le comte Paar, ambassadeur d'Autriche auprès du Vatican, a remis entre les mains de Sa Sainteté cette réponse. Cette lettre adressée au Saint-Père, ainsi que la note remise de la part du comte d'Andrassy entre les mains du cardinal Antonelli, est loin d'être aussi violente et aussi énergique que la presse libérale l'avait prétendu.

« La lettre de l'empereur, dit une corrrespondance de l'*Union*, est conçue dans la forme la plus conciliante et la plus respectueuse. Sa Majesté apostolique se retranche derrière les lieux communs ordinaires en pareil cas. Elle a accepté les nouvelles lois pour empêcher un plus grand mal, et puis elle n'a fait que subir les conséquences du système constitutionnel qui ne lui permet pas de peser sur les déterminations du gouvernement, etc. En somme, on y voit que l'empereur est fortement embarrassé et tiraillé; mais, la forme de la lettre est conçue dans les termes les plus respectueux. On peut en dire autant de la note du comte Andrassy. »

BELGIQUE.

La cent trente-huitième maison des *Petites Sœurs des Pauvres* a été ouverte ces jours derniers à Charleroi.

Malgré les efforts de l'impiété qui rugit en voyant la couronne de la charité briller d'une manière si éclatante sur le front de l'Eglise, la congrégation des *Petites Sœurs* se développe avec une rapidité vraiment miraculeuse. La fondatrice de l'Institut vit encore en Bretagne, et elle compte aujourd'hui sous sa direction près de deux mille sœurs, qui dans les cent trente-huit asiles ouverts en Europe et en Amérique, et sans autres ressources assurées que la divine Providence, entretiennent chaque jour plus de vingt mille vieillards des deux sexes.

AMÉRIQUE.

Le Président de la République de Guatémala, Rufino Barrios, général de division, vient de publier un décret qui dissout et incorpore à l'Université nationale le collége Tridentino, dirigé par les Pères de la Compagnie de Jésus, et transforme en école normale le

collége supérieur dirigé par les Frères de la congrégation de Saint-Vincent de Paul. Ces deux établissements sont enlevés à leurs légitimes propriétaires.

Un autre décret interdit aux ecclésiastiques de porter leur habit hors de l'église.

Ce que décrète ainsi le Président de la République de Guatemala, c'est l'ingratitude d'un pays qui n'existerait pas pour l'Europe sans le catholicisme. C'est par la charité des prêtres de Jésus-Christ et principalement des Jésuites, que ce peuple a été arraché aux ténèbres de l'idolâtrie et aux fureurs de la barbarie. Mais c'est le libéralisme qui règne au Guatémala.

— Quelques Pères jésuites, récemment arrivés d'Europe, s'étaient établis à Huanuco, près de Lima, et s'y livraient paisiblement à leurs occupations religieuses, lorsqu'un préfet zélé découvrit qu'on pourrait bien leur faire l'application d'une ancienne ordonnance qui interdit le séjour de la terre des Incas aux jésuites. Il fit part de sa découverte à l'avocat général, qui, non moins scandalisé que le préfet de la présence de ces religieux, déclara qu'ils tombaient sous le coup de l'ordonnance et invita le Président à les faire expulser immédiatement du territoire de la République, cela, sans doute, au nom de la liberté religieuse et de la tolérance des cultes. Toujours l'application du libéralisme.

MISSIONS.

D'après les dernières nouvelles parvenues en Europe, du 25 février au 13 de ce mois, *dix mille* chrétiens ont été massacrés dans le seul vicariat apostolique du Tonquin méridional !

Peut-on espérer que le traité d'alliance et de commerce conclu entre le contre-amiral Dupré, représentant le gouvernement français, et les ambassadeurs de l'empire d'Annam, munis des pleins pouvoirs de leur souverain, mettra fin à ces barbaries ?

Voici, d'après l'*Indépendant* de Saïgon, les principales clauses de ce traité :

« 1° Ouverture au commerce de trois ports, dont Hannoi, dans la province de Tonquin.

« 2° Liberté pour les Européens de résider et d'acquérir sur ces trois points du territoire tonquinois, sous la protection d'un consul français et d'une garnison de cent hommes.

« 3° Libre circulation dans l'intérieur du royaume au moyen de passeports visés par le consul.

« 4° Autorisation de faire transiter les produits de la Chine à travers le Tonquin.

« 5° Libre exercice de la religion catholique dans tout le royaume.

« 6° Payement à l'Espagne par le gouvernement annamite d'une indemnité de 1 million de piastres.

« 7° Cession par la France au gouvernement annamite de cinq vapeurs de la force de 500 chevaux, 100 canons et 1,000 fusils à tabatière.

« 8° Interdiction au roi d'Annam, en cas de révolte ou de troubles intérieurs, de recourir à une autre puissance que la France. »

La signature du traité a eu lieu à Saïgon, le 21 mars dernier, avec un certain caractère de solennité; vingt-et-un coups de canon ont annoncé aux populations que l'empereur Tu-Duc devenait décidément l'allié de la France.

— Le dimanche 22 février, lisons-nous dans les *Missions catholiques*, Mgr Siméon Volonteri, de la Société des Missions-Etrangères (de Milan), nommé évêque de Paléopolis et vicaire apostolique du Honan, a été sacré à Ou-tchang-fou, avec une solennité qu'on n'attendait pas au centre de la Chine.

A huit heures, des pétards, remplaçant le son des cloches, annoncèrent aux fidèles, réunis dans la petite église, l'arrivée de LL. GG. Mgr Zanoli, vicaire apostolique du Hou-pé, évêque consécrateur; Mgr Bray, vicaire apostolique du Kiang-si, évêque assistant, et Mgr Volonteri, accompagnés des prêtres et des séminaristes.

Après la cérémonie, le nouvel évêque fut solennellement reconduit dans son appartement, tandis qu'une décharge de pétards manifestait la joie des chrétiens.

Au dîner, qui eut lieu dans une salle du séminaire, se trouvaient réunis : 3 évêques et 18 prêtres, dont 14 Frères-Mineurs européens, missionnaires dans la province du Hou-pé. Quelques-uns étaient venus à Ou-tchang de différentes parties de la province, pour traiter des affaires de la mission et pour faire la retraite annuelle; trois arrivaient d'Europe. La France était représentée par un évêque, Mgr Bray, et un missionnaire lazariste; — l'Italie, par un évêque, Mgr Volonteri, et un missionnaire de la société des Missions étrangères (de Milan), par Mgr Zanoli, deux provicaires et six missionnaires de l'ordre des Frères-Mineurs; — l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, chacune par un missionnaire du même ordre; — et la Chine par trois prêtres du tiers-ordre.

Des pièces de poésie, écrites dans les diverses langues parlées

par les missionnaires, interprétèrent les vœux formés pour le nouvel évêque. Après le dîner, Mgr Volonteri reçut la visite des chrétiens d'Ou-tchang, et le soir même il partit pour Han-keou.

Nous avons reçu de Terre-Sainte des nouvelles très-intéressantes que l'abondance des matières nous force à renvoyer au prochain numéro.

LA PERSÉCUTION AU BRÉSIL.

Les nouvelles que nous recevons du Brésil sont de plus en plus navrantes, et en même temps, nous l'osons dire, consolantes. La persécution maçonnique y sévit de plus en plus, encouragée, sans doute, par le triomphe momentané de la Prusse protestante et du libéralisme antichrétien. Nos lecteurs connaissent l'emprisonnement de Mgr l'évêque d'Olinda ; Mgr de Macedo, évêque de Para, est sans doute aussi arrêté, à l'heure où nous écrivons, et l'apostolique courage que montrent en ces tristes circonstances l'archevêque de Bahia et l'évêque de Rio-de-Janeiro, leur vaudra probablement le même honneur. C'est l'heure des ténèbres et des puissances infernales; mais l'aurore luit déjà dans le lointain, et l'on pressent que l'Eglise du Brésil va sortir rajeunie et purifiée de cette épreuve suscitée par la franc-maçonnerie.

On nous écrit de Rio-de-Janeiro, à la date du 15 avril 1874 :

Nous voyons avec douleur les malheureux effets de la méchanceté maçonnique, mais nous lisons avec admiration et avec bonheur les protestations magnifiques et pleines d'énergie de nos saints évêques à l'occasion de l'emprisonnement du plus saint de tous, Mgr Gonçales de Oliveira, évêque d'Olinda. A part les souffrances physiques, ce sont absolument les scènes de la Passion qui se sont renouvelées pour ce doux agneau qui lui-même ne s'est servi, dans sa défense, que des paroles du divin Sauveur. Nous voyons bien que les journaux religieux de France parlent de cette persécution, ils ne se doutent pas de l'étendue du mal et de la grandeur des épreuves que l'Eglise du Brésil va traverser.

Mgr Vital Gonçales, qui n'a pas encore trente ans (il est né au mois d'août 1844), est une des plus belles figures épiscopales de ce

temps. Doué d'une haute intelligence, du caractère le plus aimable et d'une franchise de parole que rien n'intimide, il ne connaît que son devoir : le martyre ne saurait le faire reculer, car le martyre ferait son bonheur. Il trouve sa prison trop douce; il eût préféré les galères auxquelles il a été condamné, mais dont l'empereur lui a fait grâce; il est heureux de souffrir et il voudrait souffrir davantage, pensant que c'est un bien pour l'Eglise du Brésil. Il se réjouissait déjà, lorsque la grâce impériale est intervenue, d'avoir les cheveux et la barbe coupés et de traîner ses chaînes et son boulet. Son courage est passé dans le clergé de Pernambouc, régénéré par lui depuis les deux ou trois ans qu'il gouverne ce diocèse, de sorte que ces prêtres sont décidés pour la plupart à résister jusqu'au sang pour obéir à la voix de leur évêque. Les treize églises de Pernambouc qui ont été interdites à cause des francs-maçons, ne seront réouvertes que lorsque l'évêque aura parlé. On a bien envoyé de Rio des émissaires pour séduire et corrompre ce clergé si éprouvé, mais les francs-maçons en ont été pour leurs frais; ils n'ont rien gagné.

Tout le monde s'accorde à dire que cette persécution était nécessaire au Brésil pour bien séparer le bon grain du mauvais. Ah! il y avait bien à faire, car les bons devenaient rares. Mais ceux qui étaient bons deviennent meilleurs et *zélés*, chose inconnue jusqu'ici chez les Brésiliens. Le journal l'*Apostolo*, rédigé par des prêtres et des laïques à la foi ardente, soutient la lutte avec une grande énergie et devient de plus en plus intéressant. Dans le Sénat, la cause catholique a été admirablement défendue par M. Candido Mendes de Almeida contre le grand-maître de la maçonnerie brésilienne, M. Rio Branco, le premier ministre de l'empereur.

J'allais oublier de dire qu'en ce moment un vaisseau de guerre est en marche pour aller arrêter l'évêque de Para, un ancien élève de Saint-Sulpice, je crois, comme l'évêque d'Olinda : c'est Mgr de Macedo, qui a une quarantaine d'années. Coupable du même crime que Mgr Vital, c'est-à-dire d'avoir dénoncé les francs-maçons comme excommuniés, il doit subir la même peine. C'est son désir. Quant aux autres évêques, ils approuvent hautement ces généreux confesseurs de la foi; mais quelques-uns s'abstiennent de sévir avec autant de vigueur contre les confréries ou *Irmandades*, dont font partie les personnages les plus riches et les plus influents des paroisses, qui sont presque tous affiliés à la franc-maçonnerie. Ces confréries sont établies pour subvenir à toutes les dépenses du culte, des fêtes extérieures, des processions, etc. Les interdire, ce

serait priver tout à coup le culte des ressources et surtout des pompes auxquelles les populations sont accoutumées, et c'est là sans doute ce qui retient le bras de quelques-uns de nos évêques. Mgr de Pernambouc jugea que le mal était trop grand pour pouvoir être toléré plus longtemps, et il refusa aux membres d'une trentaine d'*Irmandades* la permission d'entrer dans l'église, comme c'est l'usage des confrères, avec une torche à la main et le manteau d'ordre sur les épaules. Ça été le signal de la persécution.

Notre correspondant nous envoie, en même temps que sa lettre qui peint si bien au vif la situation religieuse au Brésil, plusieurs documents importants dont nous ferons usage. Nous devons nous borner aujourd'hui à signaler la circulaire adressée par l'archevêque de Bahia, Mgr de Silveira, à ses vénérables collègues les évêques du Brésil, à la date du 2 mars 1874. Dans cette circulaire, le primat du Brésil exhorte ses frères dans l'épiscopat à résister de toutes leurs forces au *césarisme maçonnique* : sa voix retentira dans tout l'empire et provoquera le réveil des catholiques qui se seraient encore laissés tromper par les mensonges du libéralisme césarien et maçonnique. Nous publierons prochainement ce document.

J. Ch.

VŒU NATIONAL AU SACRÉ-CŒUR.

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

Voici le rapport fait par M. Legentil, secrétaire du Comité de l'Œuvre du Vœu national, à l'Assemblée générale des Comités catholiques, le 8 avril :

Messeigneurs (1),
Messieurs,

Après ce que vous avez entendu de la bouche de notre vénérable archevêque, il semble que l'œuvre du Vœu national au Sacré-Cœur de Jésus n'ait plus besoin de s'adresser à vous. Rien ne lui manque en effet, ni l'autorité de la voix qui l'a recommandée, ni le zèle du saint prélat qui l'a adoptée. Cependant le Comité de l'œuvre a pensé qu'il pouvait encore vous intéresser, en vous donnant quelques détails de plus sur ses travaux et sur l'état actuel de ses res-

(1) Mgr de Marguerye, ancien évêque d'Autun, et Mgr de Ségur.

sources. Il a d'autant plus d'empressement à le faire qu'il n'a que de bonnes nouvelles à vous donner. Notre œuvre prospère et tout nous permet de penser que le divin Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ daigne agréer l'hommage qui lui est destiné. La première fois que nous avons eu l'honneur de paraître devant vous, nous vous annoncions 17,796 souscripteurs, et 50,000 francs de recette effectuée. L'année dernière, à pareille époque, 650,000 francs avaient été versés. Aujourd'hui, ce chiffre est presque doublé et nous pouvons vous annoncer un chiffre de 1,279,634 fr. 75, versés par 66,400 donateurs. A cette somme il convient d'ajouter 54,949 fr. promis par 550 souscripteurs.

Nous mentionnons pour mémoire 18,045 adhérents, qui ne nous ont pas encore fait connaître le montant des sommes qu'ils se proposent de nous verser. Nous aurons plus d'une fois occasion de les prier de réaliser les espérances qu'ils nous ont fait concevoir. En effet, toute fondation est une œuvre de longue haleine, obligée à quêter souvent et longtemps. C'est ainsi que se sont élevées ces magnifiques basiliques, témoins de la foi de nos pères; c'est ainsi que s'élèvera et s'achèvera, avec l'aide de Dieu, l'église du Sacré-Cœur.

Quand on visite ces antiques monuments, on s'aperçoit que certaines parties ont été construites avec une intention spéciale. On trouve la trace d'un donateur, d'une famille, d'une corporation, le souvenir d'un grand événement. Notre église sera fidèle à cette tradition. Déjà un grand nombre d'honorables officiers des armées de terre et de mer ont demandé qu'une chapelle fût érigée à l'intention de l'armée. Les Cercles catholiques d'ouvriers ont également demandé l'érection d'une chapelle en l'honneur de Jésus-Ouvrier. S. Em. Mgr le cardinal-archevêque de Paris a accueilli avec empressement ces deux demandes. Ce n'est pas en vain que le Seigneur est dit le Dieu des armées; et l'invocation à Jésus-Ouvrier est une noble protestation contre l'impiété furibonde dans laquelle une trop grande partie de la classe ouvrière se plonge et contre l'association impie et vraiment infernale qui, dans presque toute l'Europe, en fait son esclave et sa victime.

Les deux demandes que je viens de rapporter ne sont pas les seules; d'ici à peu nous pourrons en faire connaître d'autres, auxquelles il ne manque qu'une forme plus précise.

Lorsque nous nous sommes adressés à vous pour la première fois, notre œuvre venait à peine de se constituer. Son comité était réuni; les premières offrandes étaient reçues, et c'était tout. A partir de

ce moment, nous eûmes un bureau organisé, une comptabilité tenue avec la plus rigoureuse exactitude et une publicité.

Notre premier appel aux fidèles de Paris fut à la fois éclatant et béni, grâce à l'affection de notre vénérable archevêque, et grâce aussi à l'éloquence du P. Monsabré. En effet, quelques jours après votre première session, le 14 avril 1872, une conférence eut lieu dans l'église métropolitaine de Notre-Dame, sous la présidence de Mgr Guibert et dans les mêmes conditions que les conférences du Carême. Le R. P. Monsabré fit connaître à un des auditoires les plus brillants, les plus nombreux et les plus recueillis que les voûtes de la basilique parisienne aient jamais vus, l'œuvre du Vœu national, son espoir, son but, ses commencements. Cet admirable discours est certainement présent à la mémoire de beaucoup d'entre vous; il a d'ailleurs été publié. Mais je ne puis passer sous silence ce qui, pour l'avenir de l'Œuvre, fut le point capital de la journée : je veux dire l'adoption publique et solennelle de l'Œuvre par Mgr l'archevêque de Paris, les paroles que l'éminent prélat voulut bien prononcer après la conférence du P. Monsabré et dont l'allocution d'hier soir a été la confirmation.

Trois mois après, une confirmation plus éclatante encore venait réjouir nos cœurs et fortifier nos espérances : le Souverain Pontife daignait, à la date du 31 juillet 1872, adresser au Comité de l'Œuvre un bref dans lequel Sa Sainteté voulait bien nous dire : « Comme « dans cette grande entreprise que vous avez conçue éclatent une « vive piété et une sagesse digne de cœurs chrétiens, Nous ne « sommes point du tout surpris que votre excellent pasteur et tant « d'autres parmi nos vénérables frères les évêques de France l'aient « fortement recommandée et lui aient accordé tout leur concours. « Certes nous donnons notre entière approbation à votre zèle et à « votre piété, et nous ne pouvons que vous décerner, à vous et à « vos coopérateurs, les éloges que vous méritez. »

Pie IX ne s'en est pas tenu là, messieurs. Au milieu des ruines qui l'entourent et des infortunes qui l'assaillent, il a bien voulu nous faire parvenir une large et magnifique offrande : 20,000 fr.! Et le Vicaire de Jésus-Christ, captif et dépouillé comme son divin Maître, a encore trouvé le moyen d'être à la fois notre intercesseur auprès du trône des miséricordes, notre répondant auprès du monde catholique tout entier et le plus généreux de nos donateurs.

Qu'on s'étonne maintenant de notre confiance dans l'avenir! Ne sommes-nous pas *superædificati super fundamentum apostolorum*.

et prophetarum, ipso summo angulari lapide Christo Jesu? (Ephes. II, 20.)

C'est un rapport de plus que nous avons avec notre Pontife et notre Père. Les portes de l'enfer ne prévaudront pas plus à Paris qu'à Rome, et la main toute puissante qui garde encore l'enceinte sacrée du Vatican, gardera aussi le sanctuaire de Montmartre que la divine Providence paraît s'être réservé depuis tant de siècles. Un évêque martyr, envoyé par le Saint-Siége (1), l'a marqué de son sang; un souverain Pontife exilé (2), recevant l'hospitalité de la France, a consacré sur cette colline un premier sanctuaire. Une des plus grandes fondations de l'Eglise catholique, la Compagnie de Jésus, a pris naissance sur ce sol béni; saint Vincent de Paul a vécu et est mort à son ombre; les révolutions ne nous l'arracheront pas.

L'année dernière, notre honorable rapporteur, M. le comte de Ségur, vous conviait à vous rendre en grand nombre au pèlerinage qui devait avoir lieu pendant tout le mois de juin à Paray-le-Monial en l'honneur du Sacré-Cœur. C'était engager l'Œuvre du Vœu national à s'y faire représenter. Son comité ne pouvait pas, vous le pensez bien, laisser fausser l'engagement pris en son nom. Il fut représenté à Paray-le-Monial, le 20 juin, jour même de la fête du Sacré-Cœur. Notre bannière figura au milieu des centaines de bannières qui décoraient cette splendide manifestation. Trois officiers généraux en uniforme nous firent l'honneur d'en tenir les cordons. Le pieux et vaillant général de Sonis était du nombre, malgré son infirmité, au premier rang, comme toujours, quand l'Eglise et la patrie l'appellent. Mais quelle ne fut pas notre émotion quand, pénétrant dans la chapelle de la Visitation, dans ce lieu vénérable, honoré il y a deux cents ans de la présence visible de Notre-Seigneur Jésus-Christ, nous retrouvâmes près de l'autel la bannière des zouaves pontificaux encore teinte du sang des héros qui l'avaient défendue à Patay (3)! La devise : « Cœur de Jésus, sauvez la

(1) Saint Denis.

Hinc a summo Præsule,
Directus in Galliam,
Non gentis incredulæ
Veretur insaniam...

(*Prose de la fête de saint Denis.*)

(2) Eugène III.

(3) Nous avons donné l'histoire de cette bannière du Sacré-Cœur dans notre numéro du 4 avril. (N. des *Annales.*)

France ! » semblait résumer en un seul élan de foi et d'amour toutes les magnificences de cette belle journée.

Les prières de tant d'âmes généreuses furent entendues. Quelques semaines après l'Assemblée nationale déclarait d'utilité publique la construction de l'église de Montmartre. La lettre de Mgr l'archevêque de Paris, visée dans le texte même de la loi du 24 juillet 1873 (article 1er) emportait implicitement de la part du pouvoir législatif la reconnaissance du Vœu national. Je ne vous rappellerai pas, messieurs, les incidents de cette discussion : je ne veux mentionner que les paroles éloquentes de l'éminent orateur qui préside en ce moment vos réunions et qui combattit le bon combat, ce jour-là comme toujours. Je ferai seulement ressortir ce fait. Les représentants de la nation française ont déclaré, pour la première fois, qu'un grand acte de foi et d'expiation était d'utilité publique; qu'il était également d'utilité publique que cet acte fût perpétué par un monument durable, appartenant à l'Église de Paris et non à l'Etat. Et cette déclaration solennelle, qui a rempli de joie tous les cœurs catholiques, a été prononcée par une majorité imposante.

Que le Seigneur, dans sa clémence, daigne accorder à nos législateurs beaucoup d'inspirations pareilles et à notre patrie beaucoup de journées comme celle-là !

Le vote de l'Assemblée eut le résultat que nous pouvions attendre; les souscriptions et les dons affluèrent rapidement. Toutefois notre tâche n'était pas diminuée pour cela. Le magnifique emplacement qui nous était promis, l'importance que l'Œuvre avait prise aux yeux du public, tout nous imposait l'obligation d'élever un monument magnifique, vraiment digne d'être l'offrande d'une grande nation. Il sembla nécessaire d'en mettre le plan au concours.

(*La fin au prochain numéro.*)

MANDEMENT DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE NANCY

A L'OCCASION DU COURONNEMENT SOLENNEL DE LA STATUE DE LA SAINTE VIERGE VÉNÉRÉE DANS LE SANCTUAIRE DE NOTRE-DAME DE SION (DU 26 JUILLET 1873.)

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent).

Cependant la physionomie des institutions dont les souverains de Lorraine avaient doté le pèlerinage national de Sion, se modifiait peu à peu. A la Chevalerie, cette association du Moyen-Age,

avaient succédé les Confréries, cette Chevalerie des temps nouveaux. Il y en avait trois à Sion : en l'honneur du Très-Saint Sacrement, du Saint Rosaire et du Saint Scapulaire, trois foyers, le premier surtout, d'où rayonnaient l'esprit et les habitudes chrétiennes sur toute la contrée, et qui entretenaient la vie publique du pèlerinage. En même temps, Sion voyait s'agrandir son enceinte devenue trop étroite. Stanislas, roi de Pologne, posait en 1741 la première pierre de l'église qui subsiste encore aujourd'hui, et les Religieux du Tiers-Ordre de Saint-François ou Tiercelins, qui desservaient le pèlerinage, ne pouvant alors suffire à satisfaire la dévotion des fidèles, demandaient à leur maison de Nancy, située derrière l'église Primatiale, de leur envoyer des renforts.

Telle était la prospérité de Sion au moment de la Révolution française. Mais une telle gloire était trop saintement populaire pour que la République de 1793 la respectât. Elle fit là ce qu'elle faisait ailleurs ; les religieux furent chassés, le sanctuaire dépouillé des témoignages séculaires de la piété des Lorrains, et la statue miraculeuse brisée. Cependant, une pieuse famille en recueillait secrètement les débris et les cachait dans sa maison pour les soustraire aux dernières profanations qu'on méditait contre eux. Plus tard, un modeste oratoire élevé sur le territoire de Chaouilley, abrita ces souvenirs et renoua la tradition interrompue de saint Gérard pour la transmettre à ses derniers successeurs.

Il est raconté dans nos livres saints, que l'arche du Seigneur fut pour la maison d'Obédédom qui eut l'honneur de lui donner asile, une source de bénédictions. Puissent les respectables restes de l'antique statue de Sion couvrir aussi de protection et de bonheur les descendants de ceux qui s'honorent de les avoir disputés à l'impiété de leurs contemporains !

Lorsque la tempête révolutionnaire fut passée, des mains zélées s'appliquèrent à relever les ruines du sanctuaire, comme l'avaient fait, pour le temple de Jérusalem, les enfants d'Israël au retour de la captivité. Les peuples qui avaient oublié pendant plus de dix ans la Sainte-Montagne, se reprirent à lever les yeux vers elle et à en suivre encore les sentiers. Une nouvelle statue, celle-là même que le Saint-Père veut bien nous autoriser à couronner, remplaça la statue posée par saint Gérard. Comme l'ancienne, elle représente la Vierge-Mère. L'enfant Jésus qu'elle porte dans ses bras, étend une de ses petites mains vers une colombe posée sur le sein de Marie, et élève l'autre vers le ciel. Touchant symbole du mystère de l'Incarnation, si cette colombe est l'image du Saint-Esprit ! Figure non

moins consolante, si l'on y veut voir représentée l'âme coupable qui se réfugie dans le sein de la Mère de miséricorde!

Une dernière épreuve était réservée au sanctuaire de Sion. L'hérésie et le schisme qui l'avaient épargné, il y a trois siècles, vinrent de nos jours s'asseoir à ses portes et réussirent à recruter des prosélytes. Il sembla dès lors qu'un vent brûlant venu du désert, eût desséché la Sainte-Montagne. Sans doute, ses flancs se couvraient encore de riches moissons, et la fertilité des admirables campagnes qui l'environnent n'avait point diminué; mais le pèlerinage était solitaire. On sentait que la mort avait passé par là. « Les sentiers « de Sion pleuraient, comme dit le prophète Jérémie, parce que « personne ne venait plus à ses solennités : » *Viæ Sion lugent, eo quod non sint qui veniant ad solemnitatem;* « ses prêtres gémissaient », *sacerdotes gementes;* « les ennemis de Sion avaient établi leur domination sur la Sainte-Montagne : « *Facti sunt hostes ejus in capite;* « Et la fille de Sion avait perdu toute sa beauté : « *Et egressus est a filia Sion omnis decor ejus* (1).

Les pleurs des vieillards qui se souvenaient de l'ancien temple ne tarissaient plus : *Flevimus, cum recordaremur Sion* (2). « La sainte « cité, disaient-ils, est devenue déserte, Sion s'est changée en une solitude désolée : » *Civitas sancti facta est deserta, Sion deserta facta est* (3). Il n'y avait pas jusqu'aux abords du sanctuaire, jusqu'aux bâtiments qui l'entourent, dont l'abandon ne fût un signe manifeste du passage de la malédiction de Dieu. En voyant ces ruines croulantes, on se souvenait des paroles du prophète Isaïe : *Sion sera délaissée comme un abri de feuilles sèches, dans une vigne, après la vendange, comme une ville livrée au pillage* (4).

Mais Dieu avait sur la Sainte-Montagne des desseins de miséricorde, et il devait choisir encore Jérusalem pour demeure : *Miserebitur Dominus Sion, et eliget adhuc Jerusalem.* La sainte Vierge devait justifier, dans notre temps, comme elle l'a fait dans tous les siècles, les louanges que lui décerne l'Eglise, lorsque, dans sa sainte liturgie, elle s'écrie : « Vous seule, ô Marie, vous avez écrasé les hérésies dans le monde entier » : *Tu sola hæreses confregisti in universo mundo.*

Le vieux pèlerinage lorrain ne devait plus être longtemps aux mains de ceux qui avaient détruit sa splendeur.

C'est dans ces douloureuses circonstances qu'un de nos vénérables prédécesseurs eut la pensée de le relever. Hélas! il ne s'agissait pas seulement de remettre des pierres sur leurs bases : bien des âmes

(1) Thren. I, 4-6. — (2) Ps. CXXXVI, I. — (3) Is. LXIV, 10. — (4) Is. I, 8.

avaient été ébranlées, il était urgent de les replacer dans le centre de l'unité. Pour cette tâche difficile, Mgr Menjaud fit appel au zèle éprouvé d'une pieuse congrégation dont la mission est d'évangéliser les pauvres et de fournir, pour ainsi dire, une garde d'honneur aux lieux de pèlerinage. Nous savons, pour en avoir été témoin, au prix de quelles privations et de quelles fatigues les RR. PP. Oblats de Marie-Immaculée ont réussi à rendre à Sion son ancienne gloire. Deux ans à peine s'étaient écoulés que, grâce à leur zèle, l'hérésie, autrefois en possession des abords même du sanctuaire, abandonnait ses derniers retranchements. Encore quelques années, et l'infatigable activité de l'excellent religieux (1) qui a dévoué sa vie à Notre-Dame de Sion, devait achever la restauration du sanctuaire, en recueillant des aumônes dans toute la Lorraine, presque dans toute la France, à Metz surtout, dont le généreux concours a si puissamment secondé son œuvre laborieuse. Par ses soins est enfin terminée cette tour projetée depuis tant d'années, piédestal gigantesque de la colossale statue de l'Immaculée-Conception dont les bras étendus semblent reprendre possession de la contrée en la bénissant. Par ses soins ont disparu les derniers vestiges des ruines qui attristaient le sommet de Sion, et l'antique monastère des Tiercelins est redevenu l'asile des nouveaux gardiens du sanctuaire régénéré.

Une dernière gloire, et celle-là la plus considérable, manquait à Notre-Dame de Sion. Il appartenait à l'auguste Pie IX de la lui assurer. C'est le Vicaire de Jésus-Christ qui aura mis le sceau à l'œuvre réparatrice. C'est lui qui aura consacré la vie nouvelle du pèlerinage régénéré ; aussi, en voyant les paternelles préférences du Saint-Père, l'on dira désormais que le Seigneur aime Sion plus encore que les tabernacles de Jacob : *Diligit Dominus Sion super omnia tabernacula Jacob* (2). C'est de Sion que de nouveau sortira la loi de la grâce et de miséricorde : *De Sion exibit lex* (3), ainsi que le proclamait, avec un accent prophétique, il y a plus de quarante ans, un de nos illustres prédécesseurs qui avait, lui aussi, sur Sion, de grands desseins, mais que les événements ne lui permirent pas d'accomplir. « Réjouissez-vous donc, fille de Sion » : *Lætare filia Sion*, « tressaillez d'allégresse, répandez-vous en hymnes de joie » : *Exsulta satis, filia Sion, jubila, filia Jerusalem ;* c'est le Seigneur qui vous a rétablie dans toute votre gloire ; c'est le Seigneur seul qui pouvait opérer un si grand prodige, après un si grand abaissement : *ædificavit Dominus Sion* (4). « Il vous a choisi

(1) Le R. P. Michaux. — (2) Ps. LXXXVI, 1. — (3) Is. II, 3. — (4) Ps. CI, 17.

« de nouveau pour sa demeure » : *elegit Dominus Sion in habitationem sibi.* « Que ceux-là donc soient remplis d'une confusion sa-« lutaire qui nourrissaient contre Sion des pensées de haine » : *confundantur omnes qui oderunt Sion.* Sion, nom prophétique et doux qui rappelle les plus grands miracles de l'Evangile; Sion, qui avez abrité David, sa pénitence et ses larmes; Sion, où s'élevait le Cénacle, lieu de l'institution de la divine Eucharistie et de la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres; Sion! que Dieu bénisse toujours son peuple du haut de vos sommets : *Benedicat vos Dominus ex Sion* (1)!

Que nous reste-t-il maintenant à dire, N. T.-C. F., sinon à vous prier de vous unir aux saints empressements que suscitera la grande journée du couronnement de Notre-Dame de Sion? C'est un pèlerinage,et ce mot seul en dit assez à ceux qui ont palpité comme vous aux récits de ces saintes manifestations de la prière publique où la France tout entière semblait de nouveau marcher à Dieu. C'est un pèlerinage, et notre saint-père le Pape daignait approuver solennellement, il y a peu de jours, la pensée de consacrer un mois entier à ces voyages pacifiques, et récemment, il a bien voulu permettre aux fidèles de notre diocèse de gagner à l'époque fixée pour le pèlerinage de Sion, les indulgences qu'il a accordées pour une autre date. C'est un pèlerinage lorrain, et qui est pour ainsi dire à vos portes. Sans doute, il y a mérite et profit à s'engager dans les expéditions lointaines de la piété catholique qui semble aujourd'hui ne plus connaître les distances. Il est beau de les rencontrer, ces pieuses troupes de pèlerins, sur les chemins de Lourdes et de Chartres, de la Salette et de Paray-le-Monial; mais tous ne peuvent tenter de pareilles entreprises. La santé ou le temps, l'insuffisance des ressources ou les exigences impérieuses du devoir ne permettront jamais qu'au petit nombre, de laisser leur pays si loin derrière eux. La Providence, en plaçant à l'horizon même des lieux de votre naissance une église illustrée par tant de miracles et depuis tant de siècles, nous invite à ne la point négliger.

Et quel temps plus propice pour demander à Dieu ses grâces! Après une guerre formidable qui a désolé notre chère Lorraine et une paix désastreuse qui l'a mutilée; au lendemain du départ des soldats étrangers qui foulaient depuis trois ans notre sol, qu'il sera à propos de mêler aux chants de la délivrance, les prières du repentir et de se prosterner dans la douleur, afin de se relever dans l'espérance!

Et déjà, N. T.-C. F., tout se prépare pour cette grande solennité.

(1) Ps. CXXVII, 5.

Les évêques suffragants de l'antique métropole de Besançon nous ont promis d'être tous là avec notre éminent cardinal. Il viendra aussi des îles lointaines, des régions glacées du Canada et des solitudes brûlantes de l'Afrique des évêques missionnaires, fils de la pieuse Congrégation qui veille sur Sion. Il sera là, le clergé de notre diocèse qui a tant désiré voir ce jour, et qui a tant travaillé à le préparer : les diocèses voisins, surtout celui qui confine à la montagne de Sion, nous enverront des députations importantes. Les religieux et les religieuses de tous les ordres, ces auxiliaires dévoués de tous nos travaux, répondront au désir que nous avons de les voir tous représentés en grand nombre. Mais ce qu'on verra surtout, c'est l'affluence des pèlerins accourant de tous les lieux où le sanctuaire de Sion a conquis sa sainte popularité. De toute notre province il nous semble, en effet, qu'on s'ébranle déjà vers la montagne sainte. Les villes, les associations pieuses, les confréries et les congrégations de ce diocèse et des lieux voisins préparent déjà des bannières qui resteront suspendues dans l'église de Sion comme celles qu'on a envoyées à Paray-le-Monial, et transmettront aux générations futures la mémoire de ce grand jour. *A côté des bannières de Nancy, marcheront, douloureux souvenir! celles de nos deux* INFORTUNÉES SOEURS, *Metz et Strasbourg.* Toul, le siége antique de saint Gérard, ce grand évêque qui fonda Sion, Toul que l'on appelait autrefois : « la pieuse, l'antique et la fidèle », *Pia, prisca, fidelis,* aura ses armes et sa devise sur son étendard, Badonviller et Baccarat, Gerbéviller et Vaucouleurs se préparent. Lunéville et Pont-à-Mousson ne resteront pas en arrière ; à leur suite, on nous l'apprend, de nombreuses paroisses où la dévotion de la très-sainte Vierge, dévotion active et militante, comme elle l'était du temps de nos pères, se signale tous les jours par d'admirables œuvres de zèle. En un mot, une émulation sainte d'ajouter aux honneurs que nous préparons pour la fête du Couronnement de la *Protectrice de la Lorraine* s'est emparée de tout ce pays, sans même que nous ayons eu besoin de l'exciter. Au frémissement qui agite tous les cœurs, à l'attente anxieuse de ceux qui paraissaient hier les moins empressés, il est aisé de s'apercevoir que la dévotion de la Lorraine médite de se manifester comme dans les anciens jours.

Mais ces signes extérieurs de piété, tout consolants qu'ils soient, ne suffiraient pas, s'ils ne s'unissaient à une dévotion sincère et de cœur. Car la vertu des pèlerinages ne consiste pas dans l'éclat des cérémonies publiques, pas plus que la religion n'est contenue tout entière dans le culte extérieur. Il y faut d'autres éléments : une foi

vive, un véritable esprit de prière et la purification de la conscience par l'humble réception des sacrements. C'est à rendre la vie meilleure et plus chrétienne ; c'est à atteindre le fond de l'âme par des émotions saintes et non à l'effleurer par des impressions passagères; c'est à renouveler le peuple fidèle dans l'amour et la pratique de tous ses devoirs et non à satisfaire sa curiosité par l'attrait de fêtes brillantes ; c'est à ce but élevé que tend l'esprit des pèlerinages. Tel est leurs sens véritable, telle est la raison de leur utilité.

C'est dans cet esprit sérieux et chrétien, N. T.-C. F., que vous entreprendrez le pèlerinage de Sion ; la divine Vierge que vos pères appelaient *le Trésor du peuple lorrain, la Protectrice de leur pays et la Reine de la paix* justifiera une fois de plus ces titres glorieux, en obtenant de Dieu pour vous, pour vos enfants et vos familles, pour vos intérêts, surtout pour les intérêts de vos âmes, les grâces dont vous avez tous besoin.

Ces grâces, N. T.-C. F., nous les demanderons aussi pour l'Eglise et pour la Patrie. Pour l'Eglise, afin que Dieu daigne la consoler dans ses épreuves et ramener dans son sein ses enfants qui s'égarent ; pour l'Eglise, afin que mieux connue et plus aimée, elle désarme les préventions de ceux qui l'ignorent, et la haine de ceux qui la blasphèment ; pour l'Eglise, afin que son Chef auguste et vénéré, auquel notre pèlerinage de Sion devra sa suprême splendeur, soit enfin délivré des maux qui l'accablent, et que son règne miraculeux déjà prolongé au-delà des années accordées à ses prédécesseurs, dure encore assez longtemps pour être témoin de la fin des persécutions et du retour à Dieu des persécuteurs. *Pour la* PATRIE, *afin que ramenée à Dieu par l'excès même de ses malheurs, elle trouve dans l'amertume de ses humiliations un avertissement à ne plus retomber dans les fautes qui les lui ont values ; pour la* PATRIE, *afin qu'elle mérite de voir bientôt se lever pour elle des jours meilleurs, et que les revendications qu'elle désire, elle se les assure d'abord par sa foi ; pour la* PATRIE, *afin que les cruelles séparations que lui a imposées la guerre ne soient pas sans espoir, et que des sommets de Sion l'horizon ne soit pas à jamais borné par une frontière.*

Voilà, N. T.-C. F., les vœux que nous porterons au sanctuaire de Notre-Dame de Sion. Que Dieu daigne les exaucer dans toute leur étendue !

† JOSEPH, *évêque de Nancy et de Toul.*

(*Suit le dispositif*).

HOMMES ET SINGES.

Le savant Agassiz, qui vient de mourir, et qui était l'une des plus grandes autorités scientifiques de nos jours en tout ce qui concerne l'histoire naturelle, s'est posé la question que les disciples de Darwin prétendent résoudre en faveur des singes comme ancêtres de l'homme. L'*Union médicale*, dans un excellent article, a résumé l'opinion raisonnée d'Agassiz sur cette soi-disant doctrine de la transmutation des espèces. Agassiz ne fait pas d'imagination, il examine les faits et il en tire des déductions qui renversent la théorie darwinienne et qui conduisent directement au Créateur, à Dieu. Voici cet article :

L'homme est le type le plus élevé d'une série.

En examinant l'ordre de succession des animaux à travers les âges géologiques, on constate l'élévation successive dans l'animalité, et que l'homme apparaît le dernier. Dans l'ordre de succession des races vivantes qui ont, à différentes époques, peuplé la surface de notre globe, on voit l'homme annoncé dès le principe, et l'on peut donner comme l'un des résultats scientifiques de la comparaison de toutes ces races que, dès l'origine, l'homme était destiné à être à la tête de la création, et que, d'après le plan suivant lequel sont construits les animaux vivants, il n'y a pas possibilité d'un être au-dessus de l'homme. Cette généralisation peut se soutenir rien que par l'examen du cerveau dans la série des vertébrés.

Dans le cerveau du poisson, on voit, comme dans tous les cerveaux, une protubérance antérieure, petite, d'où partent les nerfs qui se rendent aux narines, une protubérance médiane, moyenne, d'où proviennent les nerfs qui se dirigent aux yéux, et une troisième protubérance postérieure, plus volumineuse, servant d'origine aux nerfs qui vont à l'oreille. Chez les reptiles, la protubérance antérieure commence à se redresser, et la protubérance médiane est aussi volumineuse que la protubérance postérieure. Dans les oiseaux, la portion antérieure s'est tellement développée qu'elle couvre déjà en partie la protubérance médiane et laisse à découvert la protubérance posté-

rieure. Chez le quadrupède, la protubérance antérieure recouvre complétement la protubérance médiane, mais laisse encore entièrement à découvert la protubérance postérieure. Chez l'homme, non-seulement la protubérance moyenne, mais encore la protubérance postérieure sont si bien recouvertes, leur position est tellement changée, qu'au lieu de s'étendre sur le même plan ou de s'élever lentement, comme dans le cas des reptiles, ou obliquement, comme dans le cas des oiseaux et des mammifères, la cervelle humaine en arrive à faire un angle droit avec la moelle épinière ; au-delà, il n'y a plus de progrès possible. Ce développement présente une harmonie parfaite, et l'ensemble commande le système tout entier d'une façon qui, si l'on tentait de le dépasser, conduirait à un mouvement rétrograde et non pas à un progrès en avant.

La distance comprise entre les types est inégale.

Entre l'homme et les singes, les singes et les quadrupèdes, les quadrupèdes et les oiseaux, les oiseaux et les reptiles, les reptiles et les poissons, il existe une gradation ininterrompue de structures plus ou moins compliquées ; avec cette particularité remarquable qu'il n'y a pas de succession égale qui ferait que, d'un stage à un autre, les différences seraient parfaitement uniformes. La mesure n'est pas égale entre les degrés compris entre un type inférieur et le type qui lui est immédiatement supérieur. Or, dans l'ordre d'apparition des animaux sur le globe, on trouve quelque chose de semblable. Les théoriciens de la transmutation prétendent que les animaux dérivent les uns des autres et qu'il s'est formé, sous l'influence de la lumière agissant sur la matière, une cellule primitive dont tous les animaux sont sortis. Cette doctrine est démentie par la géologie, qui prouve que :

La création n'est pas un acte isolé.

Les polypes, les acalèphes et les échinodermes ont existé de tout temps ; on les trouve dans toutes les formations géologiques, et ils existent encore actuellement. Parmi les mollusques, nous avons des coquilles bivalves, des coquilles univalves et des coquilles chambrées existant depuis les temps les plus re-

culés jusqu'à nos jours. Il en est de même pour les vers et les crustacés : les premiers insectes apparaissent seulement pendant la période carbonifère. Parmi les vertébrés, les poissons existent dès le commencement, les reptiles datent de la période carbonifère, les oiseaux du trias ou du jurassique (1) ; enfin, les mammifères datent de la même époque.

Est-il possible de dire que des animaux qui furent contemporains sont descendants les uns des autres, ou que des animaux qui ont apparu ensemble, à la même époque, ont dérivé les uns des autres ? Certainement non. Nous avons au moins autant de commencements qu'il y a de représentants de ces différentes classes dans les couches les plus anciennes. Si l'on trouve aujourd'hui des polypes et des mollusques plus élevés dans l'animalité que certains polypes et mollusques primitifs, on en trouve également qui sont aussi bas placés dans l'échelle. De sorte que nous aurions, d'après la doctrine de la transmutation, des êtres capables de se changer eux-mêmes, et en même temps restant ce qu'ils étaient ; nous aurions en même temps des influences qui produiront un changement et d'autres qui empêcheront un changement de s'effectuer. Cela n'est pas logique, et une doctrine contre laquelle des faits s'opposent d'une manière si flagrante n'est pas une fidèle interprétation de la nature.

La création est-elle l'œuvre du pouvoir plastique de la nature ou celle d'un esprit dirigeant ?

L'homme a-t-il apparu sur la terre parce que notre terre était devenue ce qu'elle était, ou la terre a-t-elle été préparée pour l'homme, de façon qu'il pût y développer ses facultés de la manière la plus convenable ? Si nous considérons l'ordre de succession des vertébrés, nous y trouvons une réponse à cette question. Nous observons d'abord que les poissons ont existé aussi longtemps que la surface de cette terre a été dans une condition telle que les animaux aquatiques étaient seuls capables d'exister. Puis les reptiles ont été appelés à l'existence

(1) Nous ne devons pas nous arrêter à cette chronologie, qui est plus ou moins hypothétique ; qu'on l'accepte ou qu'on la rejette, les conclusions d'Agassiz restent les mêmes, et elles sont inattaquables. (Note des *Annales*).

juste au moment où la terre, s'élevant au-dessus de la mer, est devenue assez vaste pour offrir une demeure convenable aux larges masses des reptiles des périodes primitives. Nous constatons ensuite l'apparition des oiseaux au moment où notre atmosphère avait été privée de son accumulation d'acide carbonique, dans lequel les oiseaux n'auraient pas pu respirer. Il s'agit de savoir si l'enlèvement de ce carbone dans l'atmosphère a été la cause de la venue des oiseaux et des mammifères, ou bien si la marche de la nature a été conduite par une intelligence admirable, de telle sorte que, à un certain moment, l'atmosphère pût être débarrassée de sa matière impure pour permettre d'appeler à l'existence les types d'êtres supérieurs. Lorsque nous nous trouvons en présence d'une telle gradation, et que nous observons qu'il n'y a pas de formes intermédiaires, il semble à peine possible d'admettre que des causes et des influences, qui ont toujours agi de la même façon, aient pu avoir produit ce résultat.

Les causes physiques sont actuellement ce qu'elles étaient jadis. Les agents physiques et chimiques agissent aujourd'hui comme ils ont agi depuis l'origine. Dès lors, les animaux qui ont existé à diverses époques et qui offrent entre eux les différences les plus multiples, sont-ils le résultat de causes qui ne varient pas, qui procèdent toujours de la même manière ? Cette opinion est contraire à toutes les preuves que nous possédons. Nous ne pouvons attribuer une diversité de résultats à des causes uniformes. Par conséquent, il n'est pas logique d'attribuer la diversité qui existe parmi les êtres vivants à des causes caractérisées par une uniformité de nature et une uniformité d'action.

Similis similem parit.

Tous les êtres vivants sont nés et se sont développés d'œufs. Tous achèvent leur croissance dans des changements qui ont commencé avec l'œuf. Chaque génération successive part de nouveau avec cet œuf. Depuis qn'il y a eu des hommes ou des quadrupèdes sur la terre, depuis que les animaux ont existé, ils ont reproduit à chaque génération tous les changements de développement et de transformation qui sont caractéristiques

de leur race. Apprécions la juste valeur de cette observation. On compte plusieurs centaines de mille d'espèces différentes d'animaux vivant sur ce globe et appartenant à différents types. Chacun d'eux présente sa ligne de développement. Chaque moineau commence par l'œuf et subit toutes les modifications caractérisant l'existence d'un moineau jusqu'au moment où il est capable de produire de nouveaux œufs, qui passeront à leur tour par les mêmes changements. Chaque papillon vient de l'œuf qui produit la chenille, laquelle devient une chrysalide, puis enfin un papilllon qui pond des œufs, et ces œufs accompliront encore les mêmes phases.

Il en est de même pour les animaux, quel que soit le degré d'humilité ou d'élévation de leur type. Le règne animal, tel qu'il est aujourd'hui, passe chaque année par des changements plus grands que ceux qui ont été traversés par le règne animal tout entier, depuis le commencement jusqu'à aujourd'hui, et cependant nous ne voyons jamais un de ces animaux sortir du plan établi ou reproduire autre chose que ce qu'il est lui-même. Voilà le grand fait. Chaque être se reproduit lui-même avec des conditions qui sont aussi variées qu'elles l'ont été depuis l'origine du monde jusqu'à aujourd'hui, et cependant ces êtres ne changent pas. Pourquoi ? Parce que, de par la nature, ils ne sont pas susceptibles de changer. Telle est la conséquence que nous devons déduire. Or, si ceux qui vivent maintenant ne sont pas susceptibles de changer et ne passent pas de l'un à l'autre, quoiqu'ils représentent tous les changements que peuvent accomplir les animaux, est-il logique de prétendre que ceux des âges reculés sont devenus ce que nous les voyons maintenant par suite de changements accomplis dans les générations successives ? Les lois de la nature ont-elles tellement changé que ce qui ne se fait pas maintenant s'est fait autrefois ? Je réponds négativement. Je dis que, de même que le cycle accompli par chaque animal, en parcourant son développement depuis l'œuf jusqu'à la condition parfaite, retourne au plan imprimé sur cet animal par le Créateur ; de même les diverses formes, dont nous trouvons les restes dans les roches, ont été depuis le commencement les degrés par lesquels il a plu au Créateur de mener le règne animal pour l'amener jusqu'à

l'homme. Il a créé l'homme à sa propre image. Il l'a doué d'un esprit analogue au sien, et c'est par sa seule vertu que nous pouvons comprendre la nature. Si nous n'étions pas faits à l'image du Créateur, si nous ne possédions pas une étincelle de cet esprit divin qui est l'héritage d'un Dieu, pourquoi comprendrions-nous la nature? Pourquoi la nature n'est-elle pas pour nous un livre scellé? C'est parce que nous avons des liens qui nous rattachent au monde, non-seulement au monde physique et animal, mais au Créateur lui-même, que nous pouvons lire le monde et comprendre qu'il vient de Dieu.

L'ŒUVRE DE SAINT-MAURICE.

Nous sommes heureux de faire connaître, d'après la *Semaine religieuse* d'Angers, une nouvelle Œuvre dont il est à désirer que les bienfaits s'étendent sur toute la France.

L'application de la nouvelle loi militaire éveille dans les familles une sollicitude d'autant plus vive que *toutes* en subissent les conséquences.

Comment n'être pas soucieux de ce brusque passage des douceurs du foyer domestique au régime rigoureux de la caserne?

L'œuvre militaire de Saint-Maurice a le désir d'atténuer cet état de choses, et de remplacer autant que possible, près des jeunes soldats, la famille absente. Elle ne s'impose pas, elle ne contraint personne; heureuse de vivre sous la triple approbation des autorités religieuse, civile et militaire, elle se contente d'ouvrir ses portes et d'accueillir avec cordialité ceux qui viennent à elle.

L'Œuvre a trois moyens d'action :

1° Le service divin;

2° Le cercle de récréation et d'études des soldats;

3° La société fraternelle des anciens militaires.

Le service divin a été organisé en février 1873, par Mgr Freppel, dont la bienveillance a mis également à la disposition de l'Œuvre un local tout meublé pour les besoins d'un cercle.

M. le préfet de Maine-et-Loire lui a donné l'existence civile

en septembre 1873, et a bien voulu prendre rang parmi ses bienfaiteurs.

Au mois de mars 1873, M. le général de Cissey, ministre de la guerre, avait autorisé l'Œuvre au point de vue militaire, en félicitant ses fondateurs d'une initiative si bienveillante et si utile pour l'armée.

Mgr l'évêque d'Angers, en appelant près de lui d'anciens officiers pour étudier les moyens propres à satisfaire sa sollicitude pastorale envers les jeunes soldats, fondait par là même la société des anciens militaires.

Pour le vieil officier français, pour l'homme de cœur en général, quelque glorieuse ou utile qu'ait été sa carrière active, servir jusqu'à la fin, servir toujours, c'est un devoir et un besoin de l'âme.

Le comité fondateur sollicite des adhésions à cette partie de l'Œuvre militaire de Saint-Maurice.

Nous extrayons ce qui suit des statuts de la société :

La Société fraternelle des anciens militaires a pour but d'en rapprocher les membres par les liens d'une affectueuse réciprocité de bons offices, dont les principaux témoignages sont :

1° Se visiter en cas de maladie ;
2° Se procurer les secours religieux ;
3° Pourvoir à la dignité des sépultures ;
4° Aider les veuves et les orphelins ;
5° Servir les intérêts des anciens militaires ;
6° Patronner et soutenir le cercle des jeunes soldats.

Elle se compose :

1° De fondateurs ;
2° De titulaires ;
3° De bienfaiteurs, de bienfaitrices et de souscripteurs.

Les fondateurs sont d'anciens officiers des armées de terre et de mer, des membres du clergé, des membres d'un ordre de chevalerie. La cotisation annuelle de chaque fondateur est de 10 francs (5 francs par semestre) plus 1 franc d'entrée.

Les titulaires sont d'anciens militaires ou marins ; d'anciens mobiles ou mobilisés. La cotisation annuelle de chaque titulaire

est de 4 francs (2 francs par semestre), plus 50 centimes d'entrée.

Les bienfaiteurs et les souscripteurs sont des militaires en activité ou en retraite, des veuves et des parents de militaires, ou toute personne aimant l'armée et voulant lui être utile. Leurs noms sont conservés avec reconnaissance.

BIBLIOGRAPHIE

L'un des plus sûrs moyens d'aller à Jésus, c'est d'y aller avec Marie, et c'est ce moyen que recommande M. A. Espanet dans l'*Etoile de la vie spirituelle ou Marie conduisant à Jésus* (in-32 de IV-168 pages, Paris, 1874, chez Pouget-Coulon). Il y a, dans ce petit livre, un *bouquet* pour chaque jour du mois de Marie, « *Bouquets* d'une fraîcheur et d'une senteur ravissantes, écrit Mgr l'archevêque d'Alby à l'auteur. Mais, ajoute le Prélat, vous avez conçu votre œuvre de façon à en rendre la lecture profitable dans tous les temps de l'année; il suffira de l'ouvrir au hasard pour y trouver une foule de pensées qui font du bien à l'âme. » Le livre est dédié au général de Cathelineau, qui, pendant la dernière guerre, comme le rappelle M. Espanet, avait voué à la Vierge le corps qu'il commandait et avait placé sur sa poitrine et sur celle de ses volontaires le Sacré-Cœur de Jésus. « Gloire à Marie, à la Reine des cieux ! écrit le général à l'auteur. Par elle nous arrivons toujours au Cœur de Jésus : alors, régénérés et couverts des armes du ciel, pour la patrie, pour Dieu et son Eglise, nous sommes de vrais serviteurs, quelquefois des apôtres et toujours les soldats invincibles du bon combat. » On voudra lire un livre qui inspire ces chaudes et chrétiennes paroles au brave général.

Nous avons déjà reçu plusieurs traductions en vers de l'Ode à Mgr Ledochowski ; nous attendrons encore huit jours avant de publier celles qui nous paraissent mériter la préférence.

LES DEUX CLOCHERS (1).

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

II

Triste veillée.

L'ouvrier, sombre et silencieux, s'assit à table sans faire attention à sa femme.

Les enfants, effrayés de son air, n'osèrent lui crier le joyeux *bonsoir* qu'ils lui jetaient tous les soirs à son retour en se suspendant à son cou. Ils se remirent à manger silencieusement, pendant que leur père dévorait plutôt qu'il ne mangeait le ragoût fumant qui embaumait la pièce.

Tout-à-coup :

— Eh bien? dit-il d'une voix dure, que signifie cette scène?

Il venait enfin de s'apercevoir que sa femme ne s'était pas placée à table comme à son ordinaire, et qu'elle restait près de la fenêtre, sur la chaise où elle était tombée à demi-morte, pâle, les yeux fixes et secs, sans mouvement.

A la voix de son mari, elle se leva comme en sursaut, et, fondant en larmes, elle se jeta à son cou en disant :

— Joseph !

Il y avait, dans l'accent avec lequel elle prononça ce mot, tout un monde évoqué du passé. Le nom de son mari, dont le patron, placé au fond de l'alcôve, était le protecteur de cette maison d'ouvrier, c'était aussi le nom de l'aîné de ses enfants, et, à lui seul, il rappelait tout ce passé d'affection mutuelle et de bonheur qui avait embelli leur vie jusque-là, et dont la pauvre femme pressentait douloureusement la fin.

Joseph (donnons-lui son nom), repoussa froidement, mais assez doucement sa femme.

— Laisse-moi, dit-il.

— Mais qu'y a-t-il donc? qu'est-il donc survenu ?

— Que *vous* importe? Je suis le maître; je ne dois compte de ce qui arrive à personne.

(1) Reproduction interdite sans une autorisation de l'administration des *Annales catholiques*.

Et il se remit à manger.

La pauvre femme n'osa point l'interroger davantage.

Les enfants avaient fini leur repas. Elle leur fit faire leur prière, que l'ouvrier n'accompagna pas ce soir-là. C'était la première fois, et la pauvre mère put surprendre un haussement d'épaules qui lui fit entrevoir un abîme profond, immense, désormais creusé entre elle et son mari.

Les enfants, très-étonnés de ce qui se passait, allaient se coucher sans embrasser leur père, qui leur faisait peur, lorsque la mère les rappela à ce devoir qui n'avait été jusqu'alors pour eux qu'un plaisir. A leurs caresses, il ne répondit que par un glacial bonsoir; puis, prétextant une extrême fatigue, il se coucha sans un mot adressé à Dieu, sans un signe de croix, comme les brutes sans raison qui vivent sans savoir même qu'elles vivent.

La femme de l'ouvrier se remit à l'ouvrage, continuant de tricoter des bas pour les chers petits qui n'avaient pas tardé à s'endormir. Mais ses doigts engourdis semblaient ne plus pouvoir supporter le poids des aiguilles, et les grosses larmes qui roulaient silencieusement de ses yeux lui troublaient la vue et empêchaient la besogne d'avancer.

Cette crise qu'elle redoutait depuis longtemps, mais qu'elle n'avait pas crue possible et dont elle éloignait la pensée comme une injure faite à son mari, cette crise était donc arrivée. Pourquoi n'étaient-ils pas restés au village, où ils étaient si heureux, où Joseph travaillait avec une si joyeuse ardeur, où les dimanches se passaient dans un si délicieux repos, dans les douces causeries de la famille, et les promenades au bois entre les offices pendant l'hiver, après les vêpres dans les long jours d'été? Joseph était considéré comme le meilleur ouvrier du canton : sous ses mains l'ouvrage fondait, comme on dit, et il le faisait avec une perfection qu'aucun autre ne pouvait égaler.

Lorsque ce jeune ouvrier, que toutes les mères enviaient pour leurs filles, s'était présenté à la maison d'Annette (c'était le nom de la jeune femme, et voilà pourquoi la statue en cire de sainte Anne ornait la commode), il avait été accueilli avec

bonheur ; le mariage n'avait pas tardé à se conclure, et tout le monde, sur le passage de la noce, disait :

— Comme ils sont bien faits l'un pour l'autre ! En voilà une qui sera heureuse, et qui ne rendra pas son mari malheureux.

Le curé du village, qui comptait Annette parmi ses plus pieuses congréganistes, et qui connaissait l'esprit religieux, la conduite rangée de Joseph, voulut faire un petit discours aux jeunes mariés. Il parla d'Abraham et de Sara, d'Isaac et de Rébecca, de Jacob et de Rachel, de Tobie et de l'autre Sara, et surtout de saint Joachim et de sainte Anne, de saint Joseph et de la sainte Vierge, leur montrant ces admirables modèles et les exhortant à les imiter pour mériter toujours les bénédictions du Seigneur. Le bon curé pleurait d'attendrissement en parlant, et tous les assistants étaient doucement émus. Le jeune époux retenait difficilement ses larmes, et la jeune épouse, toute rougissante, essuyait les siennes qu'elle laissait couler avec bonheur.

Quelques années s'étaient écoulées, calmes et douces et sans inquiétudes, et les enfants étaient venus remplir la chaumière de mouvement et de sollicitudes charmantes.

Alors parut dans le village un monsieur de Paris qui venait recruter de bons ouvriers pour une importante usine qu'il venait de fonder non loin du boulevard Montparnasse. Originaire du pays, il avait entendu parler de l'habileté de Joseph ; il lui fit les plus brillantes promesses et il l'engagea à venir à Paris, malgré les répugnances des vieux parents, à qui l'on allait arracher ces petits enfants qui réjouissaient leur vieillesse ; malgré les répugnances aussi et les larmes de la pauvre Annette, qui ne pouvait se résoudre à quitter son vieux père et sa vieille mère, et cette église où ses enfants avaient été baptisés, où elle avait été mariée, où elle avait fait sa première communion.

Mais les sages du pays disaient qu'il ne fallait pas négliger une si belle occasion de faire fortune et de bien établir ses enfants, et Joseph, qui avait de l'ambition, écouta les *sages*. Annette avait voulu faire intervenir le bon vieux curé, qui ne voyait jamais sans peine ses jeunes paroissiens quitter le village pour la ville.

— Ma fille, avait-il répondu, Joseph est un bon ouvrier,

bien rangé, laborieux et qui a toujours rempli ses devoirs de chrétien : avec vous auprès de lui, avec ses enfants, il sera fortifié contre les tentations ; l'amour du travail, l'amour de sa femme et de ses enfants et l'amour du bon Dieu le préserveront.

L'excellent curé disait tout cela d'un ton qui ne paraissait point parfaitement convaincu; on eût volontiers pensé qu'il cherchait plutôt à se rassurer lui-même qu'à rassurer la pauvre femme.

Annette se mit à pleurer, mais elle sentait bien qu'il fallait se résigner.

On quitta le village, on vint à Paris, on s'installa, par les soins du patron, dans la petite maisonnette, gaie pour Paris, où l'on se trouvait encore, et, pendant dix-huit mois, tout alla si bien, qu'Annette se reprochait comme de mauvaises pensées contre son mari les craintes qu'elle avait d'abord éprouvées.

Joseph, ouvrier laborieux et intelligent, allait passer contremaître. L'argent qu'il apportait à la maison tous les samedis subvenait très-suffisamment aux besoins grandissants de la petite famille; l'aîné des enfants contentait les bons Frères dont il suivait l'école ; le second promettait de marcher sur les traces de son aîné, et la petite fille, qui était encore au berceau, jolie comme un ange avec ses beaux yeux bleus, ses cheveux qui se bouclaient comme ceux de l'Enfant-Jésus et ses gracieuses petites mains potelées, faisait dire à l'heureux père : — Annette, notre Anna te ressemblera ; elle sera belle et bonne comme toi.

Mais, au commencement de l'hiver qui allait finir, Annette, sans pouvoir se rendre compte de ce qui se passait, crut apercevoir quelque changement dans l'air, dans le ton, dans les manières de son mari. Joseph n'était plus aussi expansif. Un nuage de tristesse ou de préoccupation assombrissait son visage, autrefois si ouvert et si franc. Le regard paraissait embarrassé. Et puis, lorsque Annette, inquiète, allait essayer, par quelque interrogation, de pénétrer le mystère, Joseph redevenait tout à coup joyeux, expansif même à l'excès, et Annette se rassurait, attribuant à quelque contrariété d'atelier les accès

de tristesse qui prenaient son mari, et elle n'osait lui en parler autrement, dans la crainte de lui faire injure.

N'eût-elle pas mieux fait de provoquer à temps les explications? En faisant appel à la confiance de son mari, qui l'aimait, n'eût-elle pas adouci les chagrins qu'il pouvait avoir, détourné le cours des pensées qui semblaient le tourmenter?

Deux ou trois fois, des inconnus étaient venus à la maison, demandant à parler à l'ouvrier et paraissant très-contrariés de ne pas le trouver.

Que se passait-il donc? Qui y avait-il à craindre? Que fallait-il faire?

Telles étaient les pensées de la pauvre femme, qui venait de repasser ainsi toute sa vie. Ah! cette soirée ne ressemblait guère aux autres, elle était loin, surtout, de ressembler à ces soirées du village où tous, assis autour d'un large foyer dans lequel pétillait un brillant feu de branches de sapin et de sarments de vigne, chantaient quelques vieux Noëls, les cantiques de l'Avent et du mois de la sainte Enfance, et où le vieux père, tout en faisant sauter un enfant sur ses genoux, racontait les histoires du temps passé, si supérieur au temps actuel! Elle voyait ainsi passer dans sa mémoire tous les heureux jours de ses jeunes années et de ses premières années de mariage. Et elle pleurait, laissant là les aiguilles que sa main engourdie ne pouvait plus agiter, regardant le berceau où dormait la petite fille; regardant son mari, dont le sommeil lourd et agité redoublait encore sa douleur inquiète.

Onze heures sonnèrent; elle quitta son travail, qui n'avançait guère; elle se mit à genoux et fit une fervente prière, et, après avoir jeté un regard dans le cabinet où dormaient les deux garçons, après avoir arrangé avec d'infinies précautions le petit berceau où dormait son Anna, elle essaya enfin de goûter un sommeil qui ne vint que bien lentement et que devaient tourmenter les plus pénibles rêves.

(à suivre.)

VARIÉTÊS

Les reliques de la vraie Croix. — Calvin a prétendu que le nombre des reliques de la vraie Croix vénérées comme authentiques est tel que, réunies, elles formeraient un volume cent fois supérieur à celui qu'on peut raisonnablement supposer à l'instrument du supplice du divin Sauveur. Cette affirmation ne pouvait manquer de faire fortune. Protestants et incrédules l'ont répétée à foison, bien entendu sans se préoccuper d'en vérifier l'exactitude. C'était un si beau thème de déclamation contre les superstitions du culte catholique, et de plus si sûr! Pour y opposer une réponse péremptoire, il aurait fallu mesurer les innombrables fragments de la vraie Croix répandus sur toute la surface du globe, et quelle apparence qu'il se trouvât jamais un homme capable de songer à une entreprise de ce genre et de la mener à bonne fin? Eh bien, cet homme s'est rencontré.

M. Ch. Rohault de Fleury a recueilli tous les témoignages de l'histoire et de la tradition qui pouvaient lui permettre de dresser un catalogue suffisamment complet de toutes les reliques de la vraie Croix qu'on vénère ou qu'on a jamais vénérées dans l'Eglise; il a examiné de ses yeux et dessiné un grand nombre de celles qui existent encore, il s'est procuré des renseignements authentiques sur la plupart des autres; enfin il a complété cet immense travail par un travail semblable sur les saints clous, le titre de la croix, la couronne d'épines, les saints suaires et tous les autres objets qu'on trouve mentionnés dans le récit évangélique de la passion du Sauveur, et il a publié les résultats de ses investigations dans un splendide volume de luxe, intitulé : *Mémoire sur les instruments de la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, et dédié à Sa Sainteté le Pape Pie IX.

L'auteur de cet ouvrage constate que le total des volumes des reliques insignes dont, après des recherches consciencieuses, il a pu avoir connaissance, monte à environ quatre millions de millimètres cubes. Triplons, quadruplons ce total, si l'on veut, pour y comprendre aussi les parcelles moins connues, et nous n'arrivons pas encore au dixième du volume qu'il faut assigner

à la croix du Sauveur, puisque, selon les calculs très-minutieux rapportés dans l'ouvrage de M. Rohault, ce volume serait de 178 *millions de millimètres cubes.* Certes il nous est permis de rire à notre tour de la simplicité des incrédules qui répètent de confiance la plaisanterie de l'hérésiarque de Genève. Nous ne les corrigerons pas sans doute; mais du moins aura-t-on pu constater une fois de plus le degré de science et de bonne foi qui caractérise leurs attaques contre l'Eglise et contre le culte catholiques. — *Etudiant catholique.*

Grace pour nos amis et auxiliaires ! — Pourquoi tuer les araignées ailleurs que dans les appartements puisqu'elles détruisent les mouches qui nous importunent?

Pourquoi mettre le pied sur ce joli grillet ou arabe doré qui, dans nos jardins, fait la guerre aux chenilles, aux limaces, aux hannetons, qu'il mange?

Pourquoi tuer la couleuvre non venimeuse, qui vit de mulots et de souris? Elle n'a jamais mordu personne.

Pourquoi tuer le petit orvet inoffensif, qui croque les sauterelles?

Pourquoi détruire le coucou, dont la nourriture favorite est la chenille, à laquelle nous ne pouvons toucher sans inconvénient?

Pourquoi tuer le grimpereau et dénicher la fauvette, ennemis du cloporte et des guêpes ?

Pourquoi faire la guerre aux moineaux qui ne mangent un peu de grain qu'à défaut d'insectes et qui exterminent par choix les insectes nuisibles aux grains ?

Pourquoi brûler de la poudre contre les étourneaux, qui passent leur vie à manger des larves et à épucer jusqu'à nos bestiaux dans les prés?

Pourquoi prendre au piége les mésanges, dont chaque couple

prend 120,000 vers et insectes en moyenne, pour élever ses petits?

Pourquoi tuer la coccinelle (bête à bon Dieu) qui se nourrit de pucerons?

Pourquoi tuer le crapaud, qui mange des limaces, des becmares et des fourmis?

Pourquoi sauver la vie à des milliers de cousins en détruisant l'engoulevent ou crapaud volant qu'on nomme si sottement tête-chèvre.

Pourquoi tuer la chauve-souris, qui fait aux papillons de nuit et aux hannetons la guerre des hirondelles aux moucherons?

Pourquoi tuer la musaraigne, qui vit de vers de terre comme la souris vit de blé?

Pourquoi dire que la chouette mange les pigeons et les jeunes poulets, puisque cela n'est pas vrai? Pourquoi la détruire, puisqu'elle fait la besogne de six ou huit chats en mangeant au moins 6,000 souris par an?

Guerre aux mouches. — Les agriculteurs connaissent combien en été est importune et souvent nuisible la guerre faite aux animaux par les mouches et les taons. Il y a divers moyens pour garantir le bétail d'une guerre si fatigante, et nous n'en indiquerons que deux : 1° Prenez des feuilles fraîches de concombre, exprimez-en le suc et conservez-le dans des bouteilles pur ou légèrement mêlé avec de l'eau. Chaque matin, avant de conduire les animaux dans la campagne, on les frotte légèrement avec une éponge imbibée de ce suc ; de cette manière on est sûr que pour toute la journée aucune mouche ou taon n'ira sur les animaux.

2° L'eau dans laquelle on a infusé du suc de noix est un répulsif encore plus puissant pour les mouches. L'animal ainsi frotté est pour trente heures exempt de toute piqûre.

DANS LES BOIS (1).

Ce soir, je suis allé rêver dans le grand bois.
Les oiseaux l'emplissaient de leur gaieté bruyante.
Couronné de muguets, comme aux jours d'autrefois,
Le printemps y menait sa fête verdoyante.

Et je me suis laissé tomber à deux genoux
Dans la mousse, parmi les boutons près d'éclore :
« Quand nous sommes en deuil, pourquoi fleurissez-vous,
« O muguets? Rossignols, pourquoi chanter encore?

« Le pays a perdu sa joie et sa fierté.
Les Teutons ont saigné la France aux quatre veines,
Et le peu de sang pur qui nous était resté,
Nos propres mains l'ont fait ruisseler par les plaines.

« Libres oiseaux, chantez pour les peuples heureux.
L'allégresse n'a plus de place en notre histoire,
Notre orgueil est à terre, ô chênes vigoureux!
Verdissez pour les fronts des peuples pleins de gloire.

« Avec votre gaîté pourquoi leurrer nos cœurs?...
Comme des histrions, sous leurs faux diadèmes,
Grimaçant un sourire et fardant nos laideurs,
Nous nous sommes menti trop longtemps à nous-mêmes.

« Arbres à qui le vent livra plus d'un assaut,
Limpidité des eaux qu'aucun limon n'altère,
Simplicité des fleurs, apprenez-nous plutôt
Le secret d'être digne et l'art d'être sincère.

« Mais surtout, ô forêt! toi dont les jeunes voix
Célèbrent du printemps la féconde victoire,
Apprends-nous, ombre aimante et profonde des bois,
Comment il faut aimer et comment il faut croire. »

André THEURIET.

(1) Extrait d'un volume de poésies intitulé : *le Bleu et le Noir*.

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5

ANNALES CATHOLIQUES

CHRONIQUE ET FAITS DIVERS.

SOMMAIRE. — Situation générale. — *Rome et l'Italie :* Congrégations romaines ; le 13 mai à Rôme ; le libéralisme à Milan ; la salle du Concile. — *France :* circulaire ministérielle aux évêques ; les pèlerinages ; la basilique de Lourdes. — *Allemagne :* échec du vieux-catholicisme ; démonstrations catholiques ; l'abbé Michaud. — *Autriche-Hongrie* : les lois confessionnelles ; les écoles sans religion ; les évêques hongrois. — *Russie* : la secte des Monnonites : *Suisse :* moralité de prêtres vieux-catholiques.

21 mai 1874.

La situation que le monde présente en ce moment est bien digne d'attention. Presque partout, c'est la persécution qui sévit : lois contre l'Eglise en Prusse, lois confessionnelles en Autriche, schisme vieux-catholique en Suisse, spoliation en Italie, schisme arménien en Turquie, persécution en Pologne, emprisonnement des évêques au Brésil, violation des droits de l'Eglise au Guatémala, au Pérou, au Chili, massacre des chrétiens au Tonquin, enfin, le Pape dépouillé de ses Etats et captif au Vatican, quel tableau! Presque partout triomphe et gouverne le libéralisme anti-catholique, l'allié conscient ou inconscient de la franc-maçonnerie, qui a juré la ruine de l'Eglise catholique et de toute religion. Le cri de *liberté* qui se fait entendre de toutes parts ne reçoit guère des faits que cette signification : licence au mal, oppression du bien.

Cependant nous conservons non-seulement l'espérance, mais la certitude de la victoire, et nous osons dire que, pour un spectateur attentif, même en dehors des considérations surnaturelles, les faits conduisent à cette victoire.

C'est une banalité de répéter cet adage : l'*Union fait la*

force, mais l'adage n'en est pas moins vrai, et, ce qui est sûr, c'est que jamais l'Eglise catholique n'a offert un tel spectacle d'union et de concorde. Pie IX parle, et tous les évêques répètent sa parole en suivant ses directions; les évêques, serrés autour de Pie IX, parlent à leur tour, et tout le clergé catholique écoute avec respect, tout le clergé catholique obéit. Et, d'accord avec Pie IX, avec les évêques, avec les prêtres, les fidèles résistent à l'erreur et au mal; ils résistent à la persécution; ils ne se révoltent pas, ils continuent de payer partout l'impôt du sang et l'impôt de la fortune; mais, lorsqu'on leur demande une chose contraire à la loi de Dieu et aux droits de l'Eglise, ils s'écrient : *Non licet*, *Non possumus*, cela n'est pas permis, nous ne pouvons faire cela, et ils préfèrent tout souffrir plutôt que de se révolter contre Celui qui est au-dessus des empereurs et des rois.

Voilà ce que nous voyons partout où sévit la persécution, en même temps que nous voyons la foi se réveiller, et toutes les œuvres recommandées par l'Evangile, œuvres de zèle, œuvres de charité, œuvres de dévouement, se multiplier et se fonder partout.

Cette merveilleuse vitalité, cette extraordinaire fécondité de l'Eglise catholique démontrent bien qu'elle est vivante, qu'elle grandit et se fortifie, et, par conséquent, que l'avenir est à elle.

D'ailleurs les excès de l'injustice et de la violence amènent les révoltes de la conscience humaine. Ce ne sont plus seulement les catholiques, ce sont les protestants eux-mêmes et des indifférents qui commencent à trouver que le libéralisme va bien loin et se dément trop impudemment. Nous avons déjà fait connaître de précieux aveux dans ce sens; il y en a bien d'autres, qui témoignent qu'un mouvement de réaction se prononce. Il ne faut jamais désirer le mal dans l'espoir que le bien en sortira, mais il devient de plus en plus évident que Dieu se prépare à tirer du mal actuel un grand bien, et que les tempêtes qui agitent si violemment aujourd'hui le vaisseau de l'Eglise ne feront que la conduire plus rapidement au port.

J. Chantrel.

ROME ET L'ITALIE.

Le Saint-Père a désigné aux cardinaux, dont les noms suivent, les congrégations ecclésiastiques aux travaux desquelles ils auront à prendre part. Voici dans quel ordre :

Cardinal Franchi. — Affaires ecclésiastiques extraordinaires. — Concile. — Evêques et réguliers. — Indulgences et sacrées reliques.

Cardinal Oreglia. — Evêques et réguliers. — Consistoriale. — Indulgences et sacrées reliques. — Propagande.

Cardinal Martinelli. — Index. — Evêques et réguliers. — Consistoriale. — Indulgences et sacrées reliques.

Cardinal Barrio y Fernandez. — Concile. — Evêques et réguliers. — Consistoriale. — Indulgences et sacrées reliques.

— Toutes les correspondances qui arrivent de Rome sont unanimes à rapporter l'empressement et l'enthousiasme avec lequel a été célébré, dans toute l'Italie, et particulièrement à Rome, le quatre-vingt-deuxième anniversaire de la naissance de Pie IX. On compte par milliers les Romains qui ont fait ce jour-là la sainte communion pour le Pape. Plus de 100,000 lettres, exprimant les vœux les plus ardents et la fidélité la plus dévouée, sont arrivées au Saint-Père.

Au Vatican, dit une correspondance de l'*Union*, la réception a été splendide ; tout ce que Rome contient de plus distingué par la naissance, les talents, les vertus et la fortune était accouru auprès du grand Pontife. Les vastes chambres du palais semblaient être devenues trop petites et ne pouvaient suffire à contenir tant d'illustres visiteurs. On y voyait des cardinaux en grand nombre, des évêques, des prélats, des camériers, des princes romains, des ministres, des officiers pontificaux, de hauts employés, de riches bourgeois, des pèlerins français. C'était une vraie fête de famille ; la joie brillait sur tous les visages et l'amour faisait battre tous les cœurs.

Sa Sainteté a quitté ses appartements un peu avant midi et a été l'objet des plus chaleureuses démonstrations. Son visage était rayonnant de santé et de joie ; sa démarche paraissait encore plus ferme que d'habitude, son pas était plus assuré, son regard plus énergique, tout son corps plus jeune et plus fort. Le Saint-Père s'avança difficilement au milieu de tous ses fidèles. On l'entourait, on le pressait, on le fêtait ; tous s'avançaient pour baiser sa main paternelle, tous lui répétaient : *Ad multos annos, vivat, vivat !* et à

chacun il savait répondre par un mot agréable, par un sourire gracieux, par une caresse.

Un nombreux et brillant cortége le suivait, et ce cortége allait toujours grossissant à mesure que Sa Sainteté avançait. On y remarquait les cardinaux Barili, Oreglia, Martinelli, Borromeo, Bizzarri, Berardi, Bonaparte, Ferrieri, Caterini, Mgr Meglia, le nouveau nonce de Paris, Mgr Hassoun, Mgr Tavani, Mgr Agnozzi et tant d'autres en grand nombre qu'il serait trop long de nommer. Dans la salle *degli Arazzi* se trouvait une députation du collége américain du Sud. Un des élèves a lu au Saint-Père une adresse en espagnol où, après avoir retracé les gloires et les douleurs de cette vie si bien remplie, il a exprimé les vœux les plus ardents pour la conservation des précieux jours du Souverain-Pontife et pour le prochain triomphe de l'Eglise.

Le Saint-Père était très-ému et a répondu par des paroles de remercîment. Il a surtout recommandé de prier pour le Mexique, *dove si fanno tanti spropositi*, où l'on fait tant de folies, disait-il, et où l'on prétend marcher sur les traces des persécuteurs et des francs-maçons d'Europe. Il a béni ensuite le collége, les élèves, leur patrie, leurs familles et a encore une fois bien recommandé de prier Dieu afin que les méchants ne s'obstinent pas à continuer leur guerre impie contre Dieu et l'Eglise.

Sa Sainteté a donné ensuite sa main à baiser aux autres personnes qui remplissaient la salle parmi lesquelles on remarquait le P. Picard, le duc de Chaulnes, etc. Toutes les autres salles étaient également remplies de monde et le cortége allait toujours grossissant, de sorte qu'arrivé dans le corridor des Loges, on aurait dit une immense procession. Le Saint-Père s'est rendu dans la salle de la princesse Mathilde pour y recevoir les hommages d'un très-grand nombre de dames de l'aristocratie romaine, puis il est descendu dans la bibliothèque pour y faire sa promenade accoutumée. C'est là que Sa Sainteté a reçu les félicitations et les souhaits des cardinaux Franchi, Monaco-Lavalette, Patrizi, de Luca, Mertel, Bilio, Asquini, Guidi et Pitra qui revenaient en ce moment de la congrégation ordinaire du Saint-Office. Une demi-heure après, le Saint-Père est rentré dans ses appartements, et ceux qui avaient eu le bonheur de le voir et de baiser sa main sacrée quittaient le Vatican le cœur plein des plus suaves émotions, des plus doux souvenirs et des plus heureuses espérances.

— Le libéralisme vient de montrer une fois de plus en Italie la façon dont il entend la liberté. Le gouvernement avait autorisé la

translation solennelle, à travers les rues de Milan, des reliques de saint Ambroise et des saints Gervais et Protais. Mais la secte antichrétienne, qui est libre dans toutes ses manifestations et qui a pu faire, dans la capitale même du *royaume italien*, l'apothéose de Mazzini le régicide, avait juré de rendre impossible cette manifestation religieuse. Pour cela, on fit d'abord courir le bruit que les radicaux de Milan feraient une contre-manifestation qui deviendrait certainement l'occasion de rixes et peut-être de désordres sanglants. Le député Cavallotti interpella dans ce sens le ministère en plein parlement. Le gouvernement répondit d'abord qu'il était sûr de pouvoir maintenir l'ordre; et cela lui eût été, en effet facile, car les perturbateurs aux ordres directs et immédiats de la secte ne dépassent pas de beaucoup la centaine. Les choses en étaient là lorsqu'une députation des loges, représentées par les députés juifs Fano et Servolini, est allée trouver le ministre et là, dans le secret de son cabinet, lui a intimé le décret de la franc-maçonnerie. A cette vue M. Cantelli a pâli, il a balbutié quelques mots, comme opinion publique.... égalité devant la loi... la considération devant les puissances... Les francs-maçons ont souri de pitié en voyant cet embarras, mais aussitôt ils ont ajouté : Ou vous révoquerez l'autorisation, ou nous vous ferons une guerre à mort. Devant cet *ultimatum* le ministre a télégraphié au préfet de Milan de s'arranger pour que la procession n'eût pas lieu, et, de fait, le malheureux préfet qui a, depuis, donné sa démission, décréta ce qui suit :

« Milan, 9 mai 1874.

« Le préfet de la province de Milan,

« Vu la loi de sûreté publique;

« Vu l'article 12 (n° 4) du décret royal du 16 octobre 1861 n° 273, et les circulaires ministérielles qui s'y rapportent;

« Considérant que le premier soin de l'autorité politique doit être de prévenir les désordres ;

« Considérant qu'il y a de sérieuses raisons de craindre qu'à l'occasion de la procession de saint Ambroise, l'ordre public ne vienne à être troublé; ce qui porterait une grave atteinte à la dignité des cérémonies religieuses et au sentiment moral de tout honnête citoyen;

« Considérant qu'aujourd'hui les circonstances ne sont plus ce qu'elles étaient le jour où l'autorité politique, conformant ses actes aux principes de la vraie liberté, accueillait favorablement la demande qui lui était faite d'autoriser la dite procession ;

« Considérant tout ce qui s'est dit à ce sujet dans la séance du Conseil communal de Milan le 8 de ce mois,

« Arrête :

« Dans les journées des 11 et 14 courant, on ne fera pas la procession pour la fête de saint Ambroise sur la voie publique dans cette ville.

« Le Questeur de Milan est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

« *Le préfet* TORRE. »

Voilà l'Église libre dans l'Etat, et le cas que font les libéraux des sentiments populaires. Aussi le *Temps* lui-même, journal protestant de Paris, a-t-il cru devoir faire ces réserves pour l'honneur des principes : « En général, la vraie liberté, en ces matières, c'est « de faire chez soi, dans l'intérieur de son temple, tout ce qu'on « veut (il y aurait bien à dire là-dessus, mais passons). Mais il est « vrai de dire aussi que les avancés promenant volontiers dans les « rues les restes des héros de leur parti, on ne comprend pas « bien, en bonne justice, pourquoi ils refusent le même droit aux « dévots de saint Ambroise. »

— On écrit de Rome que les constructions faites dans Saint-Pierre pour la tenue du Concile sont conservées comme si le Pape espérait pouvoir encore le réunir quelque jour. Les tables et les siéges plus que modestes qui garnissaient la chapelle où se trouve le tombeau de Clément XIII, l'un des chefs-d'œuvre de Canova, sont encore dans cette chapelle qui servait de buffet pendant le Concile. Quant à la salle même du Concile, l'accès en est rigoureusement interdit; le cardinal Antonelli lui-même en garde les clefs.

FRANCE

M. de Fourtou, ministre de l'instruction publique et des cultes a récemment adressé la circulaire suivante aux archevêques et évêqués :

« Monseigneur,

« La dernière loi de finances a autorisé le gouvernement à prélever sur les reliquats éventuels du chapitre IV du budget des cultes la somme nécessaire pour porter de 900 à 1,000 fr. de traitement de 500 desservants âgés de 50 à 60 ans.

« La répartition de ce reliquat présumé ne peut avoir lieu qu'à la fin de l'année; mais, pour répondre au désir exprimé par quel-

ques membres de l'épiscopat, je crois devoir vous faire connaître, Monseigneur, les dispositions que je me propose de prendre.

« La répartition de ces augmentations entre les divers diocèses devra être proportionnelle au nombre des desservants appelés à en jouir.

« D'après les derniers états, qui sont à la disposition de l'administration des cultes, le nombre des desservants âgés de 50 à 60 ans est de 6,457 pour la France.

« Si les nouveaux chiffres que NN. SS. les archevêques et évêques voudront bien me fournir pour l'année courante ne modifient pas cette situation, le treizième environ du nombre total de ces desservants pourra être porté à 1,000 fr. ; il y aura donc dans chaque diocèse une promotion par 13 desservants âgés de 50 à 60 ans.

« Par application des règles suivies pour les promotions, à titre personnel, des curés de seconde classe à la première, les fractions de cette unité conventionnelle, représentée par le nombre 13, compteront pour l'unité lorsqu'elles dépasseront la moitié de ce nombre ; mais réciproquement, il ne pourra être tenu compte des fractions inférieures. Les diocèses qui présenteraient 33 desservants de l'âge fixé auraient donc droit à 3 promotions ; ceux qui auraient 32 desservants ne recevraient, au contraire, que 2 promotions.

« Les desservants qui auront 50 ans accomplis au 1er janvier de chaque année pourront seuls être compris dans les augmentations de traitement sur l'exercice courant ; l'allocation supplémentaire sera donc de *cent francs*. En principe, cette allocation sera continuée à chaque desservant jusqu'à l'époque où il atteindra 60 ans et recevra un traitement de 1,100 fr. Mais cette continuation de plein droit des allocations accordées sera nécessairement subordonnée à la condition qu'un excédant se produira en fin d'année sur le chapitre des traitements du clergé paroissial.

Lorsque j'aurai déterminé le nombre des allocations adhérentes à chaque diocèse, d'après le chiffre total des ayants-droit que Votre Grandeur voudra bien me fournir, je vous prierai, Monseigneur, de m'adresser, avant le 1er novembre, une liste de propositions contenant le double du nombre des desservants ayant eu 50 ans révolus au 1er janvier dernier, qui pourraient recevoir le supplément de 100 fr.

Vous voudrez bien joindre à cet état de propositions l'indication de l'âge de ces desservants relevé sur leur acte de naissance et certifié par Votre Grandeur : j'aurai soin, du reste, de lui rappeler en temps utile ces dernières dispositions.

— Les pèlerinages recommencent. Le mardi 12 mai, un magnifique pèlerinage a eu lieu à Aubervilliers-les-Vertus, près de Paris; le 14 juin aura lieu le grand pèlerinage national à Paray-le-Monial. Les pèlerinages à Lourdes se succèdent chaque jour. Le grand mouvement de l'année dernière sera peut-être encore surpassé par celui de cette année.

A Rome, le Saint-Père a accordé, pour une année, toutes les grâces spirituelles demandées dans la supplique suivante, qui lui a été remise par le R. P. Picard :

Très-Saint Père,

« Humblement prosterné aux pieds de Votre Sainteté, François Picard, des Augustins de l'Assomption, la supplie de bénir le conseil général des pèlerinages dont il est le directeur, et les divers comités qui organisent en France ces manifestations de la foi catholique.

« D'encourager les fidèles qui ayant reçu la petite croix des pèlerinages ne craignent pas de rompre avec le respect humain et de manifester leur foi en portant ostensiblement cette croix bénite aux grands pèlerinages et qui ensuite continuent de la porter sous leurs vêtements, et de leur accorder :

200 Jours d'Indulgences toutes les fois qu'ils réciteront un *Pater Ave* et *Gloria* ou accompliront un acte pour organiser ou favoriser un pèlerinage :

Une Indulgence Plénière aux conditions ordinaires, le 3 mai et le 14 septembre, fêtes de la Sainte-Croix de Notre-Seigneur.

« Il supplie en outre Votre Sainteté d'ouvrir comme l'an dernier les trésors de l'Eglise en faveur des pèlerinages qui vont se faire et accorder *ad annum* :

« Une Indulgence Plénière pour chacun des pèlerinages organisés par le conseil général ou par les divers comités unis à lui, à tous les fidèles qui y prendront part en remplissant les conditions requises. »

— Nous avons dit que l'église de la Vierge Immaculée, à Lourdes, venait d'être élevé au rang de *basilique mineure*. Voici le bref pontifical relatif à cette faveur :

« PIE IX, PAPE,

« Pour la mémoire dans les siècles à venir.

« Les Pontifes Romains, qui ont reçu de Dieu la charge de l'Eglise universelle, ont toujours appliqué leur esprit et leur cœur

à procurer le bien, la prospérité et la félicité du peuple catholique. Ils ont voulu que les sanctuaires sacrés devenus célèbres par la magnificence des édifices, la splendeur du culte, la vénération des fidèles, fussent aussi rendus plus augustes par des honneurs particuliers et par des privilèges qu'ils leur accordaient selon les temps et les circonstances ; de telle sorte que les temples les plus illustres fussent les plus honorés. De ce nombre est l'église élevée en l'honneur de la Bienheureuse Vierge Marie dans la cité de Lourdes, au diocèse de Tarbes ; et Notre cœur a favorablement accueilli les prières de Notre Vénérable Frère, l'Evêque de Tarbes, qui nous demandait avec instance de décorer cette église du titre et des droits de Basilique Mineure,

« A ces causes :

« En vertu de Notre Autorité Apostolique, et par les présentes lettres, nous élevons et nous établissons au rang de BASILIQUE MINEURE l'église bâtie sous le vocable de l'Immaculée-Conception de la Mère de Dieu, dans la cité de Lourdes, au diocèse de Tarbes; et par cette même autorité nous lui donnons et conférons tous les droits, priviléges, prérogatives, honneurs et préséances, qui appartiennent aux Basiliques mineures, soit par le droit, soit par la coutume...

« Donné à Rome, à Saint-Pierre du Vatican, sous l'anneau du Pêcheur, le XIIIe de mars de l'année MDCCCLXXIV, de notre Pontificat la XXVIIIe. »

ALLEMAGNE.

Le vieux-catholicisme, malgré la faveur dont il est l'objet, ne réussit guère en Allemagne. Jusqu'ici il n'a racolé qu'une quarantaine de prêtres dans tout l'empire, et déjà quelques-uns sont revenus de leur égarement. C'est une très-faible proportion sur le chiffre total du clergé catholique qui s'élève, en Allemagne, à 17,304 prêtres séculiers, se répartissant ainsi :

Prusse : 7,690 prêtres séculiers; 1,034 religieux; 7,763 religieuses. Total des prêtres : 8,724.

Bavière : 6,899 prêtres séculiers; 1,000 religieux environ; 3,800 religieuses. Total des prêtres : 7,899.

Le Wurtemberg a 1,041 prêtres catholiques; la Saxe, 70 pour 50,000 habitants catholiques; le grand-duché de Bade, 1,156; la Hesse 284; Saxe-Weimar, 18; la mission du Nord (Poméranie, Hambourg, etc.), 25; Anhalt, 121.

Le chiffre des religieux et religieuses était d'environ 14,000,

dont il faut distraire les jésuites, les rédemptoristes, les prêtres du Saint-Esprit, qui ont été expulsés en vertu d'une loi spéciale de 1872.

— Les démonstrations de sympathie en faveur des évêques persécutés en Allemagne continuent dans tous les diocèses, en particulier à Munster, à Paderborn et à Pelplin. A Fulda, « la glorieuse lutte contre l ultramontanisme » a offert deux nouveaux et remarquables incidents. Le chanoine Weber, emprisonné, a pu entendre dans sa cellule les voix de plusieurs centaines d'ouvriers et apprentis catholiques, chantant des cantiques en son honneur. Le curé de Dipperz, paroisse voisine, arrêté également, a été accompagné par la moitié de ses paroissiens jusqu'à la porte de la prison, et dans la nuit du 8 au 9 courant, des milliers d'habitants se sont rassemblés autour de la prison pour attester leur sympathie en faveur des deux vénérables captifs et confesseurs de la foi. L'abbé Schrœter, de Posen, signataire de l'adresse Ratibor, avait été nommé directeur de l'école normale primaire de Fulda; les élèves ont résolu de quitter en masse cet établissement, pour éviter tout rapport avec le prêtre apostat.

— Un feuilleton du *Monde* intitulé : *A travers l'Allemagne*, nous apporte des nouvelles de l'ex-abbé Michaud, qui est aujourd'hui réduit à donner des leçons de français à Stuttgard. L'année dernière, le malheureux avait fait à Bade des conférences religieuses dans lesquelles il traînait littéralement la France dans la boue. Sa double apostasie ne l'empêche pas de mourir de faim.

AUTRICHE-HONGRIE.

La *Gazette officielle* de Vienne a publié, le 13 mai, les deux premières lois confessionnelles. L'une règle les rapports de juridiction extérieure entre l'Eglise et l'Etat; l'autre établit un impôt ou contribution sur les biens de l'Eglise pour subvenir aux besoins du culte catholique. Désormais le Concordat n'existe plus. La troisième loi, qui est déjà sanctionnée par l'empereur, sera probablement promulguée dans quelques jours : elle a rapport à la reconnaissance légale des corporations ou communautés religieuses qui ne pourront plus s'établir en Autriche qu'à certaines conditions.

— Le *Monde* donne une statistique qui prouve mathématiquement la décadence des mœurs sous la fatale influence de notre presse libérale et de nos écoles sans religion. Il y a à Vienne, sans compter la population des faubourgs extérieurs, environ 650,000 habitants. Les naissances ont été de 26,632 pour l'année 1873, c'est-à-dire 16,262 légitimes et 10,370 illégitimes. De tels chiffres sont

beaucoup plus éloquents que la prose des libéraux sur les progrès de la civilisation. La proportion est à peu près la même dans les autres capitales de la monarchie, à l'exception toutefois de quelques grandes villes que les libres-penseurs ne sont pas encore parvenus à déchristianiser.

— Les évêques hongrois ont tenu, le 5 de ce mois, une conférence à Bude, sous la présidence du primat, pour s'occuper d'une question qui a beaucoup d'analogie avec les lois confessionnelles autrichiennes. Cela soit dit pour le fond ; quant à la forme, il y a une grande différence. Le gouvernement hongrois cherche à se procurer des moyens pour faire face aux dépenses et frappe à toutes les portes.

On ne doit donc pas s'étonner si le ministre des cultes a jeté son dévolu sur les revenus de l'épiscopat pour combler un déficit dans le chapitre des écoles. On voit que ce ministre, M. Trefort, se rapproche beaucoup de son collègue de Vienne, M. de Stremayr; mais il s'y prend d'une autre façon. Au lieu de présenter une loi pour imposer une taxe sur les biens d'église et les bénéfices ecclésiastiques, afin de les faire contribuer, il s'adresse tout bonnement aux évêques, en leur expliquant ses embarras et demande leur bienveillant concours. Lui du moins, il ne les traite pas du haut de sa grandeur et reconnaît leurs droits sur les biens qu'il convoite. Aussi est-il fort probable que les évêques se cotiseront pour donner de bon gré au ministre ce qu'il lui faut. Le clergé catholique s'est toujours montré disposé à venir en aide à l'Etat dans ses besoins.

RUSSIE.

A la suite d'un décret constituant le service militaire obligatoire, tous les membres de la secte des Mennonites s'étaient décidés à émigrer en Amérique. L'empereur avait d'abord l'intention de créer une exemption pour les adhérents de cette secte, mais son entourage craignant d'affaiblir les effets de la nouvelle loi obtint qu'on ne ferait qu'adoucir pour ces gens les prescriptions du code militaire. Là-dessus, nouveaux préparatifs de départ des Mennonites. L'empereur s'en émut et députa auprès d'eux, avec pleins pouvoirs, l'adjudant général von Todleben. Il est bon d'ajouter que celui-ci appartient à la confession évangélique. On ne sait pas encore quels ont été ou quels seront les résultats de sa mission.

Le czar aurait-il autant d'égard pour les catholiques ?

SUISSE.

Les vieux-catholiques de Suisse n'ont pas de chance avec leurs curés. Nous lisons dans la *Gazette des Tribunaux* :

On vient de procéder à l'arrestation de plusieurs prêtres interdits, arrivant de Suisse ou s'y rendant pour se joindre à la secte des vieux-catholiques.

L'un deux, le sieur Opsómer, de nationalité belge, a été arrêté à la gare de Lyon, au moment où il allait partir pour Fontainebleau, en compagnie de deux femmes de mauvaise vie. Arrivé à Paris la veille de son arrestation, il était descendu dans une maison publique, où il avait passé la nuit.

Il a expliqué sa présence à Paris en disant qu'il se rendait à Berne pour entrer comme prêtre dans la secte des vieux catholiques. Vicaire en Belgique, il avait reçu l'année dernière la visite d'un délégué de Berne, qui était venu le solliciter d'entrer dans cette secte, mais il aurait alors refusé parce que cette secte admettait les deux dogmes de la messe et de la confession auriculaire, auxquels il ne pouvait croire. Ayant appris depuis que les vieux catholiques avaient rejeté ces deux dogmes, il s'était décidé à se rendre à Berne, en passant par Genève, où il devait voir le Père Hyacinthe et M. Egli, chef de la secte des vieux-catholiques.

Au moment de son arrestation, Opsomer était porteur d'une somme de 7,950 francs, composée en partie d'or en partie de billets de banque belges, français et suisses.

Interrogé sur la provenance de cette somme, il répondit qu'elle lui venait de sa famille et des économies qu'il avait pu faire pendant l'exercice de son vicariat.

Comme il n'avait aucun domicile en France, il fut arrêté sous inculpation de vagabondage. Des renseignements demandés en Belgique viennent d'apprendre qu'il y était poursuivi pour un détournement d'une somme de 10,000 francs.

Le gouvernement belge a demandé son extradition.

Un autre prêtre interdit, nommé Jobert, vient aussi d'être arrêté, après avoir fait, dans un hôtel, une dépense de 110 francs, qu'il ne pouvait payer.

Il appartenait au diocèse de Lyon et avait sur lui deux diplômes de prêtrise en latin et une carte provisoire de séjour à Genève. Il était allé dans cette ville pour s'affilier aussi à la secte des vieux-catholiques.

Puis il était venu à Paris pour entrer, a-t-il dit, dans le journa-

lisme. Il a prétendu connaître MM. Esquiros et Millaud, députés à l'Assemblée nationale, qui lui auraient fait espérer de lui procurer un emploi dans un journal de province.

Ces affiliations des prêtres interdits à la secte des vieux-catholiques de Suisse paraissent se généraliser depuis quelque temps.

C'est la *Gazette des Tribunaux* qui fait cette réflexion ; elle est juste ; elle ne fait pas honneur au vieux-catholicisme.

PIE IX ET LA MISSION DU ZANZIBAR (1).

Parmi les dernières audiences, celle que le Souverain-Pontife a daigné accorder au T. R. P. Horner, membre de la congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie, et préfet apostolique de Zanzibar, dans l'Afrique orientale, mérite une mention spéciale.

Le T. R. P. Horner évangélise depuis de longues années avec le zèle d'un apôtre ces contrées lointaines plongées dans les ténèbres du mahométisme ou du paganisme, et il a eu le bonheur de voir ses travaux et ceux des autres missionnaires qui partagent avec lui les fatigues de cette œuvre apostolique, couronnés par des résultats satisfaisants. Les pauvres noirs prêtent volontiers l'oreille aux enseignements des ministres de Dieu, et embrassent avec joie une religion qui leur révèle la véritable dignité de l'homme et leur promet le bonheur de la vie future.

Le préfet apostolique de Zanzibar est surtout connu par une excursion qu'il a faite dans le Zanguebar. Il a publié sur ce voyage une relation aussi intéressante qu'estimée dans le monde savant.

Le T. R. P. Horner loge au séminaire français, dirigé, comme on sait, par les Pères de la Congrégation à laquelle il appartient lui-même.

C'est le 3 mai, dans la soirée, que le Souverain-Pontife lui a fait l'honneur de l'admettre en sa présence.

Le missionnaire se jeta à genoux aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ. Pie IX l'exhorta d'un ton aimable à se lever, puis lui a affectueusement serré la main. « Ah ! lui a dit Sa

(1) Extrait du *Journal de Florence*.

Sainteté, c'est une noble mission que celle de convertir l'Afrique; il faut prendre saint Augustin, ce grand Africain, pour votre modèle. Il faut cerner l'Afrique et surtout entrer dans l'intérieur; il faut engager beaucoup de jeunes prêtres à venir avec vous.

— Quand partez-vous? ajouta Sa Sainteté.

— Dans quelques jours, Saint-Père, par Brindisi et le canal de Suez.

Comme Pie IX avait daigné admettre, dans sa haute bienveillance, le missionnaire sur un pied de douce familiarité, ce dernier se permit de lui dire, avec un sourire :

— Très-Saint Père, est-ce que la *civilisation* qu'on fait autour de Votre Sainteté ne lui donne pas l'envie d'aller à Zanzibar?

— Hélas! répondit le Saint-Père; mais c'est trop loin, je suis trop vieux, cela est bon pour vous, qui êtes encore jeune.

Le R. P. Horner rendit ensuite compte à Sa Sainteté de l'impression produite sur le cœur de sir Bartle Frere par l'audience qu'il obtint du Saint-Père, l'année dernière, impression qui n'a pas été assez remarquée par les catholiques, et qui cependant fait un si bel éloge de notre glorieux Pontife.

— Très-Saint Père, lui dit le missionnaire, veuillez me permettre de vous dire un mot de l'impression si douce et si favorable que sir Bartle Frere a emportée de l'audience que Votre Sainteté a daigné lui accorder. Sir Bartle Frere, venu, comme Votre Sainteté le sait, à Zanzibar en qualité de ministre plénipotentiaire de S. M. la reine d'Angleterre pour abolir la traite et l'esclavage, a dit à qui voulait l'entendre : « Le plus beau jour de ma vie a été celui ou j'ai été reçu par le Saint-Père. » Et pour le prouver, il nous distribua des photographies de Votre Sainteté, sachant que cela nous ferait un indicible plaisir.

Le Saint Père répondit :

— Ah! oui, sir Bartle Frere est bon, il est bon; mais il n'est pas converti au catholicisme.

Après avoir donné sur sa mission quelques détails qui intéressèrent vivement Sa Sainteté, le R. P. Horner ajouta :

— Très-Saint Père, il commence à se faire tard, et je ne

voudrais pas abuser de Votre bonté. Permettez-moi de vous demander Votre bénédiction pour ma famille, pour l'Alsace, pour...

Au mot *Alsace*, le Saint-Père, l'arrêta et lui dit en riant :

— Ah ! vous êtes Prussien ?

— Non, Très-Saint Père, répliqua-t-il avec une certaine vivacité, je ne suis pas Prussien ; mon pays l'est devenu, mais moi, je suis resté français.

Le bon Pape voyant en lui un exemple de la répugnance qu'éprouve tout bon catholique alsacien à devenir Prussien, insista en plaisantant :

— Ah ! oui, vous êtes Prussien ; vous avez beau dire, vous êtes Prussien !

L'insistance avec laquelle le missionnaire se défendait égaya beaucoup le Souverain-Pontife.

Le T.-R. P. Horner reprit alors sa phrase demeurée entrecoupée. « Très-Saint Père, dit-il, je vous demande aussi votre bénédiction pour tous les membres et tous les bienfaiteurs de la mission, oui, pour tous les membres de la mission, et surtout pour tous ses bienfaiteurs, sans en excepter un seul. »

Souriant un peu de son insistance, le Saint-Père ajouta : « Est-ce que vous n'avez pas oublié quelque bienfaiteur ? »

— Non, Très-Saint Père, j'ai demandé votre bénédiction pour tous.

Si, mio caro, reprit le Pape avec une bonté touchante ; oui, mon cher, je vous la donnerai pour tous, et cela de grand cœur.

Alors le missionnaire se mit à genoux et reçut la bénédiction apostolique pour tous ceux qui lui sont chers.

— Ah ! nous disait-il en nous donnant ces détails, que j'étais heureux d'avoir reçu la bénédiction du grand Pape pour ces nombreux bienfaiteurs dispersés aux quatre coins du monde ! Que je serais surtout heureux si cette bonne nouvelle pouvait leur être transmise comme un faible témoignage de la profonde reconnaissance qui remplit mon cœur de missionnaire envers eux.

La mission de Zanzibar a en effet trouvé de l'écho parmi les cœurs généreux de l'Europe et du Nouveau-Monde, puisqu'elle

a racheté de l'esclavage un grand nombre d'enfants, pour leur octroyer les bienfaits de la liberté chrétienne.

En parlant de l'abolition de la traite, le Saint-Père dit au P. Horner : « *Mio caro* (mon cher), ne vous y trompez pas, la traite est abolie *officiellement*, mais elle continuera encore longtemps. » La perspicacité du Saint-Père frappa le missionnaire, qui lui répondit que c'était malheureusement aussi sa conviction.

— Ce sont les Anglais qui ont aboli la traite à Zanzibar, il faut leur rendre l'hommage qui leur est dû, dit Pie IX; les Anglais sont bons dans les colonies, ils laissent de la liberté aux missionnaires.

Ensuite Sa Sainteté demanda à son visiteur si c'était pour la première fois qu'il venait à Rome. « Oui, Très-Saint Père, reprit-il, c'est pour la première fois que j'ai eu le bonheur de voir Votre Sainteté, ainsi que la Ville Eternelle. »

— Dans ce cas, reprit Pie IX, il faut que je vous donne un souvenir.

Il lui donna un magnifique médaillon d'argent portant d'un côté son effigie et de l'autre la représentation de la basilique de Saint-Laurent.

LES MASSACRES DU TONQUIN.

Le massacre des chrétiens du Tong-King méridional, dont on aurait voulu pouvoir douter, n'est que trop authentique. Voici ce que Mgr Gauthier écrit, à la date du 5 mars, à son coadjuteur, Mgr Croc; nous empruntons ce document aux *Missions catholiques* :

Le chef de canton de Phu-Nghia et le sous-chef de canton de Quinh-Doï nous avaient avertis que les lettrés, dans un conciliabule tenu au village de Quinh-Doï, chez le bachelier Liéu, avaient décidé que le massacre commencerait le 24 février.

Nous en fîmes part aux trois grands mandarins de la province, les assurant que l'arrestation de quelques-uns des principaux incendiaires de 1868 suffirait pour empêcher la catastrophe qui était imminente. Ils se contentèrent de nous répondre : « — Tout ce que vous dites est pure imagination ; « vous n'avez rien à craindre des lettrés ni de leurs milices. »

Les chrétiens de Nam-Duong étaient déjà en route pour chercher un refuge auprès de nous, lorsque le grand mandarin de la justice leur fit dire qu'ils pouvaient rentrer chez eux sans crainte; ce qu'ils firent. Le soir du même jour, ils ont été cernés par les lettrés ayant à leur tête les autorités locales, et tenus en réserve par le couteau des assassins...

Le 24 février, jour annoncé, le bachelier Cuu et ses gens firent un sacrifice solennel. Le 25, avant l'aurore, pour entrer en campagne, ils ont décapité deux servants du P. Doan et un chrétien, puis les ont jetés à la rivière.

Le même jour, ils ont brûlé les trois villages de Trun-Lam, Mo-Vinh et Ban-Tach, et ont massacré les habitants qui s'y trouvaient. Ceux qui avaient pu s'enfuir dans les forêts furent recherchés au moyen de chiens de chasse et massacrés les jours suivants... On m'annonce de toutes parts que la rivière est couverte de cadavres venant du côté de Lang... Les brigands massacrent en ce moment les chrétiens de la paroisse de Hoi-Yen, et brûlent leurs villages. Ceux qui se sont réfugiés dans les falaises du voisinage sont pourchassés et brûlés vifs... Le grand mandarin de la justice, qui est au marché Sa-Nam, avec 800 hommes de troupes, reste tranquille spectateur du massacre des chrétiens de Nam-Duong.

A la date du 7 mars, Mgr Gauthier écrit de nouveau à son coadjuteur :

Les lettrés, chefs des milices destinées au massacre des chrétiens, disent que l'œuvre d'extermination, qui s'exerce sous les yeux des mandarins, a été concertée entre la cour et les lettrés, et cela *en représailles des dernières affaires*. Les mandarins viennent de recevoir de la cour l'ordre de n'employer que la voie de la persuasion pour engager les incendiaires à s'en tenir là.

Hier, un colonel envoyé avec 200 soldats sur le théâtre des événements, disait avec indignation à des soldats chrétiens de son entourage :

— Le croiriez-vous? Il nous est défendu de combattre ceux qui s'abreuvent du sang de vos femmes et de vos enfants!

Un des chefs, qui venait de faire assassiner deux chrétiens

sur la grand'route, est allé en faire parade devant le gouverneur de la citadelle, qui l'a renvoyé avec honneur. A son retour, vingt femmes ou enfants sont tombés sous le fer de cet homme et de ses gens. Il venait d'offrir un sacrifice à la déesse de la prostitution, qui a un temple célèbre sur le bord de la route...

Dans plusieurs localités, on prend toute une famille, le père, la mère et les enfants, on les lie ensemble avec des bambous, et on lance ces faisceaux humains dans les fleuves. On a soin auparavant de couper la tête aux hommes. La multitude de cadavres attachés ainsi par groupes de huit à dix, que charrie le fleuve principal, n'exhale, au grand étonnement de tout le monde, aucune mauvaise odeur.

Voilà donc cinq paroisses, qui comptaient près de 10,000 chrétiens, qu'il faut rayer de la mission, ce sont : Lang-Thanh-Huyen, Nam-Duong, Hoï-Yen et Dong-Thạnh. Beaucoup de victimes sont mortes au milieu des flammes.

Les lettrés, avec l'assentiment et même le concours des mandarins de la localité, tiennent déjà prêtes plusieurs bandes de brigands pour venir m'attaquer.

Mgr Gautier ne parle que des chrétientés voisines de sa résidence mais les autres chrétientés n'ont pas été plus épargnées ; M. Marie, qui se trouvait dans le district de Quinh-Lun, où l'on comptait environ 10,000 chrétiens, écrit à M. Delpech, supérieur des Missions étrangères :

Dès les premiers jours de février, les ettrés devinrent plus menaçants; *des pamphlets injurieux à la religion et à la France circulaient partout.* Les lettrés s'assemblaient fréquemment et s'excitaient les uns les autres au massacre des chrétiens.

— Il faut, répétait-on, il faut tuer les chrétiens jusqu'au dernier ; car, *lorsqu'il n'y en aura plus, les Européens ne viendront plus au royàume d'Annam.*

Enfin l'orage éclata vers la fin de février.

Dans le district qui m'est confié, le massacre commença par deux chrétiens, dont les corps restèrent plusieurs jours sans sépulture. On alla auprès des grands mandarins réclamer justice et demander protection; mais ce fut sans succès. Dès lors la fureur de ces ennemis ne connut plus de frein.

Un village de plus de 400 chrétiens fut attaqué par les lettrés, et devint bientôt la proie des flammes. Sur ces 400 chrétiens, il y en eut à peu près 120 qui parvinrent à se sauver dans un gros village rapproché de l'endroit où je me trouvais. Quand aux 300 autres, ils ont été presque tous massacrés.

D'heure en heure, je n'apprenais que désolantes nouvelles, et ne voyais que des malheureux effarés qui arrivaient fuyant la mort. L'orage approchait sensiblement de ma résidence.

Deux petits villages chrétiens, situés à deux heures du marché de l'endroit où j'étais alors, furent cernés par les païens. Le maire visita chaque maison, compta les chrétiens et leur défendit, sous les peines les plus sévères, de sortir de chez eux. Quelques femmes chrétiennes, pour éviter de mourir de faim, essayèrent de se rendre au marché. Elles ne revinrent pas ; des femmes païennes, parties avec elles, dirent que les chrétiennes avaient été prises et décapitées. Deux ou trois jours après, j'appris que, dans ce village, tous les hommes avaient eu la tête tranchée ; les femmes et les enfants avaient été épargnés.

Le 8 mars, me trouvant à Manh-Son, village situé sur les bords de la mer, j'envoyai deux chrétiens chercher quelques objets dans la maison d'un prêtre indigène, à deux heures de marche dans l'intérieur des terres. Ces deux hommes furent arrêtés par les païens et jetés en prison. J'employai tous les moyens possibles pour les arracher des mains de ces barbares ; je fis porter des présents au village, qui les dédaigna et me donna pour toute réponse cette phrase énigmatique :

— Lorsque la grande armée sera arrivée, on verra.

Le 12 mars on les décapitait.

Je compris le danger qui me menaçait moi-même, ainsi que le village où j'habitais. Je ne cessais d'entendre les confessions et le jour et la nuit ; chacun venait se confesser pour se préparer à la mort, car chacun s'attendait à mourir.

Ces chers chrétiens étaient bien résolus à suivre la sainte volonté de Dieu et à verser leur sang pour obtenir la conversion de leurs bourreaux. Craignant de ne pas avoir le temps de se confesser en particulier, ils se précipitaient parfois en grand nombre à genoux :

— Père, père, s'écriaient-ils, donnez-nous une absolution générale, les méchants sont là, nous allons mourir.

Ils étaient pâles, défigurés, versant des torrents de larmes. J'étais navré de douleur, et à peine pouvais-je leur dire quelques mots pour les consoler, ou plutôt pour les encourager à souffrir.

— Père, père, me disaient-ils encore, nous sommes décidés à mourir pour Dieu et la religion. Priez pour nous, afin que le sacrifice de notre vie soit agréable à Notre-Seigneur!

Lorsque la moitié du village eut pris la fuite, je me décidai à descendre en barque et à m'éloigner. Une tempête nous assaillit à deux lieues en mer.

— Mourir dans les flots ou sous le glaive des persécuteurs, dis-je aux chrétiens qui se trouvaient dans la barque, qu'importe après tout, pourvu que la volonté de Dieu soit faite! Rentrons au port, et remettons-nous entre les mains de la très-sainte Vierge.

C'était le 12 mars, au soir.

Le 13, la mer était encore extrêmement agitée, et quoique nous fussions exposés à la fureur des lettrés, nous n'osions pas sortir du port.

Vers dix heures du matin, j'étais à entendre les confessions des chrétiens, qui descendaient incessamment dans la barque; tout à coup l'on vient me dire :

— Père, cachez-vous, voici un païen qui arrive.

Je me cachai de mon mieux. Ce païen était un espion envoyé par nos ennemis pour nous tromper et nous perdre. Il disait aux chrétiens de la barque :

— A quoi bon fuir en pleine mer? Exposés aux vents et aux flots, vous allez périr; la mer est si mauvaise, qu'il n'y a pas moyen d'échapper au naufrage. Restez ici, ou bien descendez à terre, retournez dans vos maisons; vous n'avez certainement rien à craindre.

A ce même moment, le chef de canton parcourait la montagne qui entoure le village chrétien, et disait à ceux qui s'y étaient réfugiés de rentrer dans leurs maisons, car il n'y avait aucun danger à courir. C'était une ruse satanique, qui avait

pour but de concentrer dans un même lieu le plus de chrétiens possible pour les massacrer.

En effet, deux heures après, l'on vit venir de l'autre extrémité du port six barques, montées chacune par une trentaine d'hommes, armés de fusils et de lances; chaque barque avait deux drapeaux et courait voile déployée à toutes rames. C'étaient nos ennemis. Il y eut alors dans notre barque un mouvement de frayeur impossible à décrire. Notre ancre n'était pas levée, la voile pas encore déployée, et les brigands étaient à 400 mètres de nous :

— Allons! dis-je aux chrétiens, un peu de courage, et à la garde de la sainte Vierge! Levez l'ancre, déployez la voile et, malgré les vagues et les flots, courons en pleine mer.

Les chrétiennes de la barque récitaient les prières que l'on a coutume de réciter près du lit des mourants et priaient à haute voix :

— Jésus, Marie, sauvez-nous!

Les lettrés n'étaient plus qu'à 200 mètres. Déjà ils nous tiraient des coups de fusil, dont les balles ne blessèrent heureusement personne, lorsque le vent enfla notre voile et nous poussa en pleine mer. Nos ennemis nous poursuivaient toujours. Ils savaient que j'étais là, et c'est ce qui activait leur acharnement, car, s'ils avaient pu me prendre et me couper la tête, c'eût été pour eux un triomphe sans pareil. Mais comme ils étaient montés dans de petites barques de pêcheurs, lorsqu'ils arrivèrent aux grands îlots, ils craignirent de sombrer et virèrent de bord. Notre barque était une grosse jonque marchande habituée à aller en pleine mer; quatre-vingts chrétiens, hommes, femmes et enfants, s'y trouvaient avec moi. Trois ou quatre autre barques, portant chacune un certain nombre de chrétiens, avaient pu également sortir du port et gagner la haute mer, en sorte que la moitié du village se trouvait à l'abri du fer des assassins; l'autre moitié avait fui sur les montagnes.

Les six barques des persécuteurs ayant donc viré de bord, les barbares descendirent à terre, entourèrent le vilage et se mirent à la poursuite des chrétiens cachés dans les grottes de la montagne. Au bout de quelques instants la flamme s'élevait dans les airs; le village n'allait bientôt plus être qu'un mon-

ceau de cendres. J'ignore, toutefois, le nombre des morts...

Lancé au milieu des flots avec mes chrétiens entassés les uns sur les autres, je fis voile vers la partie méridionale de notre mission, résidence du coadjuteur, Mgr Croc. Le 15 mars, j'abordai au port Gianh, à quatre heures de marche de la résidence de l'évêque.

Ne pouvant descendre à terre, j'écrivis une lettre à Sa Grandeur, qui me répondit :

« Ici, nous sommes en très-grand danger ; nous n'avons sans doute que quelques jours à vivre ; il est impossible que vous restiez ici ; je vous autorise à fuir jusqu'à Saïgon. »

J'apprends en même temps que, sur les ordres de Mgr Gauthier, M. Tessier devait se rendre à Saïgon pour prier le gouverneur de Cochinchine de venir au secours de nos pauvres chrétiens. M. Tessier profita donc de ma barque, et nous fîmes voile vers Saïgon, où nous arrivâmes après neuf jours de navigation.....

Quant au rôle du gouvernement annamite, il est parfaitement expliqué dans une lettre de M. Tessier, le missionnaire que Mgr Gauthier a envoyé à Saïgon pour demander des secours, qui peut-être lui auront été refusés :

Jamais Tu-Duc n'avait persécuté la religion aussi habilement et avec autant de cruauté. Il met les lettrés en avant, afin de ne pas se compromettre aux yeux de la France. Publiquement, il exhorte à la concorde, tandis que, secrètement, il pousse les lettrés à faire un massacre général des chrétiens. D'une main, il signe un traité avec la France, promettant liberté de religion pleine et entière, et de l'autre, il égorge tous ceux de ses sujets qui suivent la religion chrétienne.

DOCUMENTS POUR L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

Nous avons donné, dans notre numéro du 13 décembre 1873, (tome VI des *Annales*, page 627), la traduction, faite sur le portugais, du bref *Quamquam dolores* adressé par Pie IX à l'évêque d'Olinda au sujet de la franc-maçonnerie. Nous publions aujourd'hui le texte latin, qui nous a été envoyé de Rio

de Janeiro; il se trouve à la fin d'une lettre pastorale, datée du 16 juillet 1873, dans laquelle l'archevêque de Bahia, le promulgue pour son diocèse.

Venerabili Fratri Vitali Mariæ Episcopo Olindensi.

PIUS P. P. IX.

Venerabilis Frater, Salutem et Apostolicam Benedictionem.

Quamquam dolores Nostros exacerbaverint quæ tu, Venerabilis Frater, Nobis exposuisti de *massonismi* viru istic adeo late diffuso, ut pias ipsas Sodalitates invaserit, et nonnullas ex iis plane corruperit; nequimus tamen non commendare fiduciam, qua gravem a te conceptum hac de causa mœrorem in cor Nostrum effudisti, et zelum, quo tanto malo studuisti et studes occurrere. Vetus est hæc pestis ac cito confixa ab Ecclesia, designataque, licet incassum, populis et eorum moderatoribus qui in discrimen vocabantur. Jam ab anno 1728 Clemens XII recolendæ memoriæ encyclicis litteris *In eminenti* datis die 28 Aprilis querebatur « longe lateque progredi « nonnullas societates vulgo *des Francs-maçons* nuncupatas, in « in quibus cujuscumque religionis et sectæ homines, affectata « quadam contenti honestatis specie, arcto et impervio fœdere in« vicem consociantur, » et sedulo vigilandum esse ducens « ne hujusmodi hominum genus veluti fures domum perfodiant, atque instar vulpium vineam demoliri nitantur » conventicula hæc quocumque nomine appellata proscribebat, unicuique e fidelibus mandans, ut ab iis « prorsus abstinere se debeat sub pœna excommunicationis ipso facto absque ulla declaratione incurrenda, » a qua nonnisi e Romano Pontifice, præterquam in mortis articulo, absolvi possit. Eam constitutionem deinde Benedictus XIV ejus successor inseruit, fusiusque explicavit suis encyclicis litteris *Providas* diei 16 Martii 1751, quibus decreta et pœnas a suo Decessore statutas confirmavit. Nefaria tamen societas occulte semper increbuit in varias divisa sectas, variis distincta nominibus, sed sententiarum facinorumque communione et fœdere conjunctas; donec latissime propagata magnisque aucta viribus erumpens ex antris suis se prodere potuit, ac prudentibus omnibus demonstrare, quam merito a speculatoribus Israel damnata fuisset. Patuit enim e catechismis ejus, e constitutionibus, e conventuum actis typorum ope vulgatis, et clarius etiam e publicis machinationibus et gestis, propositum ei esse Catholicam delere Religionem Romanamque idcirco Cathedram, unitatis centrum, insectari; legitimam quamlibet hu-

manam auctoritatem evertere, hominem autonomum constituere, prorsus exlegem, ab ipsis sanguinis vinculis solutum, solisque suis mancipatum cupiditatibus.

Satanicum hunc societatis spiritum imprimis ostenderunt, exeunte præterito sæculo, truculentæ Galliarum vicissitudines, quæ totum commoverunt orbem; ac docuerunt, plenam humanæ societatis dissolutionem esse expectandam, nisi scelestissimæ sectæ vires frangerentur. Quocirca Pius VII sanct. mem. encyclicis litteris *Ecclesiam* datis die 13 septembris anni 1821 non solum obvertit iterum omnium oculis indolem, malitiam, periculum istarum societatum, sed gravius etiam iteravit condemnationem et pœnas spirituales earum sodalibus inflictas a Decessoribus suis, eaque omnia postea confirmata fuerunt tum a Leone XII recolendæ memoriæ, per litteras apostolicas *Quo graviora* diei 13 martii 1826, tum a Nobis ipsis per encyclicas litteras *Qui pluribus* diei 9 novembris 1846. Itaque post repetita toties Ecclesiæ mandata gravissimis munita sanctionibus, post vulgata impiarum societatum acta, quæ vera earum consilia patefecerunt, post perturbationes, calamitates, cædes innumeras ab illis ubique invectas, quibus ipsæ publicis scriptis insolenter gloriari non erubescunt; nulla sane excusatio suppetere videretur illis, qui nomina sua eisdem dederunt.

Nos tamen considerantes, nefarias hasce sectas non aliis sua prodere mysteria quam illis, — qui per impietatem se iisdem excipiendis paratos exhibent: ab adeptis suis propterea severissimum postulare juramentum, quo spondeant, se nullo unquam tempore nullove casu patefacturos hominibus in societatem non adscriptis quidquam quod eam societatem respiciat, vel communicaturos cum iis, qui in gradibus inferioribus versantur, aliquid quod ad gradus pertineat superiores; obducere se passim beneficentiæ et mutui auxilii velo; et incautos atque imperitos facile decipi specie fictæ honestatis: misericordiæ rationem cum prodigis istis filiis, quorum perniciem deploras, Venerabilis Frater, ineundam esse censemus, ut ejus societate illecti a pessimis viis suis pedem referant, et ad matrem suam Ecclesiam, a qua sejuncti vivunt, revertantur. Itaque memores Nos Ejus vice fungi, qui non venit vocare justos sed peccatores, sequenda censemus vestigia laudati Decessoris Nostri Leonis XII et suspendimus idcirco ad integrum anni spatium, postquam hæ nostræ Litteræ innotuerint, reservationem censurarum, in quas sectis illis nomen dantes inciderunt, eosque absolvi ab iis censuris posse concedimus a quocumque confessario, modo sit ex eorum numero, qui a locorum in quibus degunt, Ordi-

nariis approbati sunt. Quod si neque hoc clementiæ remedium sontes a nefario cœpto deterreat et a gravissimo suo crimine retrahat, volumus ut, dicto unius anni spatio elapso, illico reviviscat reservatio censurarum, quas Apostolica Nostra auctoritate denuo confirmamus; diserte declarantes, neminem prorsus ex harumce societatum adeptis immunem esse ab istis pœnis spiritualibus quocumque obtentu sive assertæ suæ bonæ fidei, sive extrinsecæ speciei probitatis quam eædem sectæ præferre videantur, ac propterea omnes omnino in eodem versari æternæ damnationis periculo, donec hujusmodi societatibus adhæreant. Præterea vero plenam tibi facimus potestatem procedendi juxta canonicarum legum severitatem in ea spiritualia sodalitia, quæ per hanc impietatem indolem suam tam fœde vitiarunt, illaque prorsus dissolvendi, aliaque consociandi, quæ nativæ suæ institutioni respondeant.

Utinam consideratio perversitatis societatum, quibus se adscribere non sunt veriti tot homines, qui christiano nomine decorantur; memoria anathematum, quibus iterum iterumque ipsæ confixæ fuerunt ab Ecclesia; notitiaque clementiæ hujus Sanctæ Sedis erga deceptos ab hisce litteris ad errantes perlata eos in viam salutis reducat; prævertat plurimarum animarum exitium, omnemque a te amoliatur severitatis adhibendæ necessitatem. Id Nos incensa a Deo prece poscimus, id ominamur pastorali zelo tuo, id adprecamur deceptis hisce omnibus filiis nostris.

Et quoniam eadem vota ad alias quoque istius Imperii Diœceses extendimus, in quibus eadem mala grassantur, cupimus, hasce litteras a te communicari cum Venerabilibus Fratribus tuis, ut unusquisque eorum sibi populoque suo dicta arbitretur quæ tibi scribimus.

Dum vero divinam obsecramus clementiam, ut desiderio Nostro curisque obsecundet, cælestis auxilii supernorumque omnium munerum auspicem, ac simul præcipuæ Nostræ benevolentiæ pignus tibi, Venerabilis Frater, universæque Diœcesi tuæ, Benedictionem apostolicam peramanter impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum die 29 Maii anno 1873 Pontificatus nostri anno Vicesimo septimo. — Pius PP. IX.

Lettre de l'Archevêque de Bahia à ses collègues les évêques du Brésil.

A nos vénérables Frères et bien-aimés Collègues de l'épiscopat brésilien, salut et paix en Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est de nous tous le véritable remède et le salut.

Vénérables Frères, la voici arrivée, comme vous le savez, l'heure sinistre du triomphe des ténèbres, pendant laquelle l'empire de l'erreur et du mensonge devait affermir son trône sur les débris de la religion et de la foi.

Une page noire, bien noire, est venue assombrir à tout jamais le grand, le précieux livre de nos souvenirs patriotiques.

Adorons dans le plus profond anéantissement les inscrutables desseins de la Providence, qui ne permet l'oppression de l'innocence et de la vertu que pour les exalter ensuite avec un plus grand éclat!

Il est vrai que les événements qui nous affligent ne sont ni nouveaux, ni inconnus dans les annales du Christianisme. Trente-six Papes, conduits aux chevalets, aux roues et aux bûchers; les Athanase, les Chrysostóme, les Basile, et un nombre infini d'autres traînés par les rues, déposés de leurs siéges, mis en prison, et supportant les plus cruelles privations dans leur exil, sont des preuves irréfragables que le calice des amertumes est le plus précieux héritage de ceux qui suivent courageusement la Croix.

Quoi qu'il en soit, vénérables Frères, ces époques lamentables, où dominaient les hérétiques, étant tombées dans les archives de l'oubli, c'est un phénomène bien extraordinaire que sous le beau ciel de la Croix du Sud, jamais terni par la tempête du schisme, ait lieu l'horrible spectacle d'un successeur des Apôtres condamné aux galères, et confondu parmi les plus ignobles scélérats du pays. Quoi donc! Un évêque aux galères, pour avoir accompli ses devoirs sacrés! L'Oint du Seigneur! Où est donc la moralité publique? Où est donc la religion et son culte?

Le volcan, Vénérables Frères, devait nécessairement jeter bien loin ses laves ardentes. Voici que cette secte, hautaine et orgueilleuse de sa victoire, victoire qu'elle attendait depuis longtemps, comme elle l'a elle-même déclaré par son organe officiel, se lève, le marteau en main et poussant des cris qui retentissent dans tout l'empire; elle assure qu'elle est juge et partie, qu'elle tient dans sa main les tribunaux les plus illustres, qu'elle dirige les destinées de la société, que les autorités s'inclinent, soumises, au moindre signe qu'elle fait, qu'elle peut couvrir de boue et déchirer la soutane du prêtre, que l'Eglise ne peut rien contre elle, et qu'enfin le Christ du Calvaire a déjà cédé le pas au dieu imaginaire du Triangle.

L'abîme appelle l'abîme. Elle arrive, l'illustre victime, sous la garde de soldats, sur un vaisseau de guerre qui l'emmène des bords de l'Amazone; elle va partager dans la capitale de l'empire les

mêmes souffrances que son confrère dans l'apostolat. Déjà vous pouvez entendre le bruit des gonds et des verroux de ces cachots infects où vont être enfermés les courageux pasteurs des diocèses d'Olinda et du Para.

Accablé d'une profonde douleur à la vue de ces événements aussi nouveaux que sinistres, je ne crains point de dire que la religion serait en ce moment mieux accueillie parmi les sectateurs de l'Alcoran que dans les chrétientés de la terre où brille la Croix du Sud.

Il est évident qu'ici l'intelligence des saintes Ecritures, le maintien des canons, l'explication des Bulles, l'interprétation des conciles, a cessé d'appartenir à la sainte Eglise pour devenir le domaine de la secte, parce que c'est le pouvoir des Orients qui gouverne le Brésil et non pas l'Evangile de Jésus-Christ. Il ne nous reste plus rien à voir; et, pour tout dire en un mot, tout est soumis à une certaine constitution dont les articles ne sont connus et compris que par les furieux coryphées de la secte anathématisée. Nul autre n'a le droit de pénétrer dans les arcanes de notre constitution politique. Et ces mêmes hommes, qui autrefois étaient proclamés dans tout le pays comme des lumières dans la science du droit, ne sont plus à présent que de vains déclamateurs qui parlent avec la plus extrême et la plus crasse ignorance, parce qu'ils plaident, en s'appuyant sur le pacte fondamental de l'empire, la cause de la justice et de la foi!

Qu'elle est donc puissante la raison de la force contre la force de la raison!

Il n'y a plus à en douter, vénérables Frères, l'anarchie irréligieuse, comme un courant impétueux, s'avance à grands pas, inondant, détruisant tout ce qu'elle rencontre dans son cours violent et impétueux. Celui qui doit venir ne tardera pas à nous intimer à nous, évêques brésiliens, que le rituel, le pontifical, la liturgie, toutes les dispositions disciplinaires du concile de Trente ne sont autre chose que des lettres mortes. Alors les sépultures ecclésiastiques ne pourront plus être refusées aux duellistes, aux suicides, aux hérétiques publics et notoires, parce qu'il plaît ainsi au Grand-Orient.

Alors seront soumis à un rigoureux procès les confesseurs et les curés qui refuseront d'entendre en confession les malades reconnus publiquement infectés du virus de la secte, et ne voulant pas faire l'abjuration indispensable, parce que le Grand-Orient l'ordonne ainsi. Alors seront entièrement déliés de l'obéissance à leur évêque ces prêtres qui, manquant à leurs devoirs sacrés, auront été punis,

ex informata consciencia, parce qu'ainsi le prescrit l'Orient maçonnique! Alors, enfin le mariage civil, la séparation projetée de l'Eglise et de l'Etat, embelliront comme pierre angulaire le somptueux et colossal édifice du marteau et du compas, parce qu'ainsi le veut, le peut et le commande l'Orient maçonnique!

Vénérables Frères, que nous convient-il de faire dans une position si critique? Crier de vive voix et par écrit, avec le *Clama, ne cesses* du prophète, et employer la résistance patiente que l'Evangile nous prescrit. Oui, obéissons d'abord à Dieu, après Dieu à César ; mais aux Orients, jamais!

Qu'elles viennent, qu'elles viennent au plutôt les dénonciations, les accusations, les libelles, les sentences! qu'ils arrivent les cachots, les déportations, les exils! Phalange unie dans les vérités de la même foi, nous, évêques brélisiens, nous n'imiterons pas le répréhensible exemple des anciens *Traditeurs*, qui, épouvantés à la vue des supplices, abandonnaient leur siége, ou remettaient aux tribuns idolâtres le dépôt sacré des Livres inspirés. Un évêque ayant en main la Croix et l'Evangile est invulnérable ; c'est un rocher ferme contre lequel les vagues impétueuses brisent leur furie! Courage, vénérables Frères, courage ; lorsqu'on défend la vérité, dit l'illustre Bossuet, tôt ou tard la victoire est sûre.

Les évêques de cette Croix qui flottait autrefois comme l'étendard du triomphe sur les ruines de Rome orgueilleuse et païenne, ne se courberont pas, fortifiés par le ciel, devant le triangle superstitieux du temple orné des colonnes de Joachim et de Booz!

Nous avons, vénérables Frères, au haut du Vatican notre étoile polaire, et par la direction de sa lumière brillante nous poursuivrons tranquillement notre route, malgré notre défaite.

Le grand, l'immortel Pie IX est notre pasteur, notre maître, le docteur infaillible de la foi, notre unique souverain dans la sphère du spirituel.

Faisons donc arriver jusqu'à sa personne auguste le récit de toutes les péripéties par lesquelles a récemmeut passé l'Eglise du Brésil dans les vastes régions de l'Amérique. Déchirons devant Lui le voile épais sous lequel se cache le célèbre *Memorandum*, dont les narrations sont infidèles, les faits inexacts, l'essentiel omis ; les accusations sévères contre les évêques, et la maçonnerie en tout épargnée. Faisons voir au Saint-Père que les prélats brésiliens, unis dans la même pensée, ont toujours approuvé la conduite régulière des évêques d'Olinda et du Para et que c'est cette secte turbulente qui a jeté le défi aux catholiques, les provoquant et les

excitant pendant qu'elle encourage et protége tous les ennemis acharnés de l'Eglise de Dieu et de son chef visible.

Permettez-moi maintenant, vénérables Frères, quoique le plus humble de nos collègues, de vous exhorter à persévérer dans ce zèle ardent du sanctuaire que vous avez montré jusqu'à présent. Fermes dans les mêmes sentiments, soutenons avec la force, qui ne peut venir que de Dieu, la cause sainte pour laquelle nous combattons. Le *Non possumus* de nos fidèles et fermes prédécesseurs devant le Sandédrin de Jérusalem, doit être continuellement sur nos lèvres ; car de même que nous sommes leurs successeurs dans leur dignité, nous devons être aussi leurs imitateurs dans l'intrépidité et le courage. Ne cédons point d'un iota, dans ce qui regarde le dogme et la discipline, car l'Eglise, cette épouse immaculée du Christ, ne suit pas les sentiers erronés de ces dangereuses nouveautés que le siècle appelle progrès.

C'est notre devoir de maintenir dans leur intégrité toutes les définitions du saint concile œcuménique du Vatican, qui a été présidé par ce même esprit de sagesse et de force qui est descendu autrefois sur le Cénacle pour creuser les fondements de l'Eglise naissante.

La prudence, comme vous le savez, ne peut avoir accès que jusqu'à la porte du presbytère ; au-delà, elle dégénère en faiblesse coupable ; songeons qu'au grand jour du jugement nous ne serons pas jugés par le tribunal faillible et défectueux des hommes, mais bien par le juste et inexorable tribunal de Dieu.

Exposons-nous sans trembler, et s'il est nécessaire, jusqu'à l'effusion du sang, parce que toute notre gloire est au fond de notre conscience *et obedire oportet Deo magis quam hominibus.*

Prions, Vénérables Frères, avec cette ferveur ardente que la charité seule inspire, pour la conversion de ces enfants égarés de l'Eglise, qui, par une incroyable tenacité, refusent de confesser leur fatal aveuglement.

Pardonnons du fond du cœur à nos implacables persécuteurs, puisque nous nous disons disciples de Celui qui, insulté et meurtri, sur le plus infâme et le plus humiliant gibet fit tomber de ses lèvres divines ces paroles adorables : *Pater ! dimitte illis !* Souffrons, enfin, de si cruels déboires avec une patience résignée et invincible ; mettons avec le grand apôtre toute notre confiance dans le Dieu éternel, Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ. *Pater misericordiarum et Deus totius consolationis.*

Fait en notre résidence archiépiscopale, le 2 mars 1874.

† MANOEL, *archevêque, comte de San-Salvador.*

VŒU NATIONAL AU SACRÉ-CŒUR.

(Suite et fin. — V. les deux numéros précédents.)

Mais ce n'est pas une chose toute simple que d'instituer un concours. Il fallait d'abord en rédiger le programme. Les conseils ne nous manquaient pas; nous en recevions de toutes parts et parfois d'assez étranges. S. Em. Mgr le cardinal-archevêque de Paris nomma une commission chargée d'instituer le concours et plus tard de le juger. Votre honorable président voulut bien y siéger. Les artistes les plus éminents et jouissant de la plus grande autorité acceptèrent d'en faire partie, et répondirent à notre appel avec un empressement, j'oserai dire avec une bonne grâce qui nous remplissent de reconnaissance. La publicité donnée à ce programme me dispense de vous en faire connaître les dispositions.

Vous avez pu remarquer que, fort net sur les points essentiels, il laisse une grande latitude au génie des artistes et n'étouffera pas leur inspiration par trop d'exigences et de minuties. Notre concours est donc judicieusement institué. Nous pouvons espérer qu'il sera brillant; il sera probablement fort nombreux. Nous avons distribué à Paris six-cent vingt-cinq programmes accompagnés de plans de la colline de Montmartre. Et ce n'est pas seulement à Paris qu'il s'en est distribué : des demandes nous sont arrivées de tous les côtés de la France. A Lyon, vingt programmes ont été pris, grâce surtout au zèle de M. Fabisch, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts de cette ville. Des demandes nous sont arrivées de l'étranger, même de l'Amérique.

Les architectes les plus compétents ont fixé le chiffre probable des dépenses à une somme assez élevée : sept millions de francs pour le gros œuvre seulement. Ce chiffre, bien entendu, est un maximum. A ce sujet, des observations de plus d'un genre nous ont été faites : « Quoi! ont dit les uns, vous voulez dépenser sept millions pour une seule église, alors que tant d'autres œuvres urgentes et tant de poignantes misères réclament de larges secours! Mais vos sept millions, vous ne les aurez jamais. On vous donnera pendant un an, deux ans, trois ans, puis on se lassera, et vous resterez avec un monument inachevé, triste preuve de votre impuissance. »

« Sept millions, ont dit les autres; mais ce n'est pas assez, c'est misérable! Quoi! l'Opéra coûtera quarante millions peut-être, et pour une grande œuvre de pénitence et d'expiation intéressant la France entière, vous ne demandez que sept millions?

Mais il en faudrait dépenser trente, quarante, cinquante, afin d'ériger un monument digne du but que vous vous proposez.

Messieurs, si nous étions dans une assemblée délibérante, je pourrais réfuter ces deux amendements l'un par l'autre. Entre deux reproches contradictoires, le plus simple est de ne rien céder. Mais nous devons plus d'égards à nos donateurs. Je dirai donc aux premiers : « Ce chiffre qui vous effraie n'est qu'un maximum. Si un architecte a l'habileté d'établir à moins de frais un projet qui satisfasse le jury, nous lui en aurons beaucoup de reconnaissance. Toutefois, les meilleurs juges en pareille matière ont pensé qu'il y avait lieu de s'attendre à cette dépense. Est-ce trop d'ailleurs pour une œuvre qui intéresse la France entière? Il y a des misères autour de nous ; hélas ! nous le savons bien ! Il y a des œuvres urgentes à faire; nous ne l'ignorons pas. Mais nous croyons que, sans négliger le soulagement de nos frères souffrants, nous avons un grand devoir d'expiation à remplir et qu'il faut le remplir à tout prix. Il y avait des pauvres autour de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de ses apôtres, et cependant le divin Maître, quelques jours avant sa passion, accepta l'hommage d'une pénitente qui inonda sa tête de parfums. Le Fils de l'homme, qui n'avait pas une pierre pour reposer sa tête et qui, supplicié pour nous, allait reposer dans un tombeau d'emprunt, daigna recommander à l'admiration des fidèles l'hommage rendu à sa personne sacrée. C'est encore la même personne qu'il s'agit d'honorer. J'ose dire que cela est aussi urgent que le soulagement des pauvres, quand même nos crimes passés et nos dangers présents ne nous feraient pas un devoir impérieux de ne négliger aucun moyen d'expiation et de préservation.

A ceux qui nous trouvent trop timides et nous reprochent de la parcimonie, la réponse sera plus facile encore : « Voulez-vous que nous dépensions beaucoup de millions? Apportez-les-nous. Nous nous chargerons parfaitement d'utiliser tout ce qu'on nous donnera. » Hélas! Messieurs, je crains que cette réponse ne nous permette de trop bien constater la vérité du vieux proverbe : « Les conseilleurs ne sont pas les payeurs. »

D'autres enfin nous disent : « A quoi bon construire une église à Paris, puisque Paris doit être brûlé ? — Et qui vous a dit que Paris doit être brûlé ? — Les prédictions. — Un éloquent évêque nous a appris récemment ce qu'on peut penser de toutes ces prédictions, vraies ou supposées. Quoi que qu'il en soit, le souverain Pontife, bon juge en cette matière, on en conviendra, n'est pas si effrayé, puisqu'il a béni notre œuvre et a daigné l'enrichir de ses dons.

Mais quand ces prédictions seraient aussi authentiques et aussi autorisées qu'elles paraissent douteuses, voici ce que je me permets de dire : Jonas était un vrai prophète et ce fut avec une mission véritable qu'il prédit la ruine de Ninive. Et cependant le Seigneur se laissa toucher par les supplications de la ville coupable, et il aima mieux faire mentir son prophète que de rester sourd à la voix de la pénitence et de la prière.

Espérons-nous moins de miséricorde sous l'empire de la loi de grâce ?

Je vous faisais remarquer, il y a deux ans, que pas un des sanctuaires que renferme Paris n'avait été détruit par les incendies de la Commune. Evidemment le doigt de Dieu était là. Mais, depuis ce temps, son intervention ne s'est-elle pas encore manifestée ? Voici ce que nous écrivait, il y a peu de jours, un de nos zélateurs, un officier général aussi honorable que pieux :

« C'est à vous que je dois de connaître l'œuvre de réparation à « laquelle nous sommes tous attachés et qui me paraît écarter en ce « moment de la France les maux qui la menacent de toutes parts. « Je ne m'expliquerais pas sans cela le calme relatif dont nous jouis- « sons depuis trois ans, au milieu des dangers de toute espèce dont « notre malheureux pays est entouré. »

Il y a vingt-six ans, au lendemain de la révolution de Février, un homme d'Etat s'écriait : « Chose étrange, le feu est partout et rien ne brûle. » Non, messieurs, cela n'est pas étrange. Il n'est pas étrange que le Seigneur soit patient et miséricordieux, qu'il attende longtemps les marques de notre repentir. Mais, s'il daigne les attendre longtemps, nous serions insensés de croire qu'il les attendra toujours. Et c'est pour cela que vous êtes réunis, que vous vous efforcez de multiplier les œuvres catholiques, de défendre les intérêts et de garantir les droits de la patrie de la terre ainsi que ceux de la patrie du ciel. Vous avez accueilli avec empressement une œuvre de foi, intimement liée aux droits de Dieu sur nos âmes, à l'intérêt sacré de la persévérance dans la pénitence et du progrès de la piété. Elle se recommande encore à vous ; elle vous demande votre protection, votre concours généreux et durable.

De toutes parts, on s'occupe de relever les ruines de la patrie, de préparer et d'agrandir ses moyens de défense. Quand le peuple de Dieu revint de la captivité sous la conduite d'Esdras, son premier soin fut de rétablir le temple du Seigneur. Plus tard, le sage Néhémie pourvut au rétablissement des murailles de Jérusalem. Mais, en même temps qu'on travaillait aux fortifications de la ville sainte

les enfants d'Israël, se prosternant devant le Très-Haut, lui faisaient solennellement amende honorable pour tous les péchés de la nation et renouvelaient avec lui l'alliance qui avait fait la gloire et la sécurité de leurs aïeux. Il me semble, messieurs, que cet exemple mérite d'être présent à nos esprits. Faisons amende honorable à Dieu, et comme un des grands scandales de notre temps a été le blasphème contre la personne sacrée de Notre-Seigneur Jésus-Christ, attachons-nous au culte de cette personne adorable, et tout spécialement au culte de son divin Cœur, foyer de son amour et source du sang qui nous a rachetés. Que l'église du Sacré-Cœur à Montmartre soit le témoignage immortel d'une alliance désormais indissoluble de la France avec le Christ et avec l'Eglise !

Je le demande au Seigneur et je supplie toutes les âmes pieuses de le demander avec plus d'autorité et de ferveur que moi. Peut-être la divine Providence nous réserve-t-elle encore de nouveaux châtiments que nous ne méritons que trop. Quel que soit l'avenir, n'oublions pas que nous avons le passé à expier, et que cette expiation est, dès à présent, un devoir pour nous tous. Tous nous avons péché, les meilleurs mêmes ont péché, au moins par négligence, par faiblesse, par découragement. Eh bien ! prenons tous part à l'expiation et à l'amende honorable auxquelles l'œuvre du Vœu national vous convie, et, si le Seigneur nous frappe encore, au moins nous aurons payé notre part de la dette nationale, nous aurons contribué, autant qu'il est en nous, à l'affranchissement de l'Eglise et à la rédemption de la patrie.

Après la lecture de ce rapport, l'Assemblée a adopté les résolutions suivantes :

L'Assemblée émet le vœu :

1° Que les catholiques propagent par tous les moyens en leur pouvoir l'œuvre du Vœu national au Sacré-Cœur de Jésus ;

2° Que, dans tous les diocèses, l'Œuvre ait des zélateurs attitrés, chargés de solliciter et de recueillir les offrandes et de correspondre d'une manière permanente avec le Comité de l'Œuvre ;

3° Que les catholiques propagent le Bulletin de l'Œuvre en s'efforçant d'en multiplier les abonnements.

L'ENSEIGNEMENT ÉPISCOPAL.

INSTRUCTIONS PASTORALES ET MANDEMENTS DE NN. SS. LES ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DE FRANCE, DE BELGIQUE, DE SUISSE ET D'ITALIE A L'OCCASION DU CARÊME DE 1874.

(Suite. — Voir les six numéros précédents).

IV. PÉNITENCE.

Besançon. — Pour engager ses diocésains à *Devenir de vrais chrétiens*, Mgr le cardinal Matthieu met sous leurs yeux le spectacle de tant d'hommes devenus infidèles à la grâce de leur baptême et de leur vocation au ciel, soit dans les villes où l'on est constamment occupé à s'y faire un bien-être, soit dans les campagnes, où le souci principal est celui de la terre qu'on cultive. Son Eminence exhorte au retour aux habitudes saintes et aux pratiques religieuses.

Tours. — C'est une courte *Exhortation à la Pénitence* que fait Mgr Fruchaud. Si le carême était religieusement observé, « quel magnifique spectacle serait offert à notre admiration! Tous les chrétiens unissant leurs efforts pour se réconcilier avec Dieu, avec leurs frères, avec eux-mêmes ; l'autorité respectée et obéie dans l'Eglise, et par une influence logique et nécessaire, dans la famille et dans l'Etat; les différentes classes de la société puissantes et heureuses par leur union dans la vérité, dans la justice et dans la charité; les générations contemporaines arrachées au luxe qui les amollit, au sensualisme qui les énerve, au matérialisme qui les déshonore, fournissant désormais à la patrie des soldats disciplinés et vigoureux, des citoyens dévoués et désintéressés; enfin, la vie physique, intellectuelle et morale circulant à flots bienfaisants dans tous les membres du corps social. Avouez, nos très-chers frères, que si une institution capable de produire de pareils résultats nous venait des législations antiques et n'avait pas, aux yeux des libres-penseurs, le péché irrémissible de son origine chrétienne, ils ne tariraient pas pour la célébrer en paroles d'admiration et en chants d'enthousiasme. »

Fréjus et Toulon. — Il n'y a pas un esprit sérieux qui ne

soit vivement préoccupé, pour l'avenir, de la situation de la France et de l'Europe.

Pour prévenir de nouveaux coups de la justice divine, il faut voir d'où vient le mal et chercher le remède. Les deux tyrans de l'homme sont l'orgueil et la volupté. Tous les crimes et tous les maux de la terre sortent de ces deux sources empoisonnées.

Mgr Jordany propose la *Pénitence* comme le *moyen le plus puissant de rétablir l'ordre moral*, et fait voir que ce sont les pernicieux exemples d'individualité, de mœurs dissolues, ou seulement d'indifférence, donnés au peuple par les classes élevées, qui ont perverti tous les rangs de la société et produit ces fruits de mort qui nous épouvantent aujourd'hui.

Viviers. — En quelques lignes seulement Mgr Delcusy montre *Comment il faut sanctifier le carême*, engage à l'obéissance à l'Eglise, à remplir nos devoirs envers le Pape et communique à ses diocésains le Bref par lequel Pie IX, en remerciant le prélat des offrandes de son diocèse, répond à l'exposé fait par l'évêque de Viviers sur l'état de son diocèse.

Verdun. — Il manque à notre société, dit Mgr Hacquard, l'intelligence et le respect de la loi divine, le respect de l'Eglise contre le mal qui nous dévore. C'est parce que nous voulons nous soustraire à ces lois de Dieu et de l'Eglise et persister dans nos habitudes de mollesse que l'abîme s'élargit chaque jour autour de nous.

L'austérité des mœurs chrétiennes aurait bientôt retrempé nos âmes et relevé notre patriotisme, mais le sensualisme nous déprime et nous abaisse. Ainsi Mgr l'évêque de Verdun insiste sur l'*Obligation pressante de la Pénitence*, en gémissant sur la perversion des esprits et des cœurs.

Clermont. — Au retour du carême, Mgr Féron fait entendre à ses diocésains quelques réflexions sur la *Nécessité de travailler au salut de l'âme*, et signale nos redoutables ennemis, le libertinage, l'avarice, l'orgueil de la vie. Et si puissante que soit l'influence des mauvaises passions, au point de vue de la foi et des mœurs, les pécheurs ne sont jamais excusables de se laisser pervertir.

Amiens. — Dans la première instruction quadragésimale adressée à ses diocésains, Mgr Bataille fait une *Exhortation à*

ceux qui vivent éloignés de la religion. Trois classes de personnes composent cette catégorie : celles qui prétendent manquer de foi et de conviction et qui essaient par là de justifier leur indifférence ; celles qui se sentent plus ou moins enchaînées par des liens dont la puissance déconcerte leur volonté, situation dangereuse, parce qu'on en sort difficilement ; celles enfin que l'hésitation arrête et retient, quand l'heure semble venue de pratiquer franchement ses devoirs. Le prélat adresse aux uns et aux autres de sages et paternels conseils.

Soissons et Laon. — La *Nécessité de la Pénitence* est le sujet choisi par Mgr Dours qui, après quelques considérations générales sur le salut, parle ainsi de la vertu qui le fait acquérir :

« La pénitence est la racine féconde sur laquelle s'élève l'arbre de toute sanctification ; elle est comme l'abrégé du christianisme. C'est la vertu chrétienne que le Seigneur a prescrite comme une condition indispensable pour le salut.

« S'il est impossible de plaire à Dieu sans la foi, il est aussi impossible, dans le cours ordinaire des choses, de se sauver sans la pénitence. La pénitence, en un mot, est la grande école où, de tout temps, se sont formés les saints. »

Laval. — Mgr Wicart, à propos du mercredi des Cendres, se borne à faire dans son Mandement un *Entretien familier sur la mort*, et après avoir présenté quelques graves considérations, conclut qu'il faut bien nous pénétrer de la nécessité de vivre en chrétiens pour mourir en chrétiens.

V. EDUCATION.

Paris. — Le mandement de Son Eminence Mgr le cardinal Guibert traite de l'*Education*, de son importance dans tous les temps et tous les lieux, surtout à cause des erreurs sur ce sujet.

C'est l'éducation qui fait l'homme, car elle s'adresse à toutes les facultés de notre nature, mais surtout au cœur, centre de la vie morale.

« Répandre l'instruction sans se préoccuper du perfectionnement moral, serait méconnaître la loi essentielle du développement de l'homme.

« L'éducation morale, à son tour, est inséparable de l'édu-
« cation religieuse, où elle trouve sa forme complète et son
« efficacité. »

Telle n'est pas la formule des maîtres nouveaux, qui veulent substituer l'éducation *laïque* à l'éducation religieuse.

Le mot du Mandement restera : « La morale sans religion est une morale impuissante. »

Cahors. — L'année dernière, dans une solide et très-intéressante instruction pastorale, Mgr Grimardias avait cherché la cause de l'affaiblissement du sentiment religieux dans notre pays, et avait dénoncé l'ignorance dont Sa Grandeur signalait le principe, l'étendue et les lamentables conséquences. Le prélat concluait que la religion, sérieusement étudiée et mieux connue, dissiperait les préventions.

Cette année, pour compléter son dessein, Mgr l'évêque de Cahors parle de l'*Instruction religieuse*, et en dit la nécessité, l'efficacité et les conditions. L'enseignement est le moyen employé par Notre-Seigneur pour conquérir les nations. L'Eglise, comme son fondateur, a la passion de la vérité et la haine des ténèbres et de l'erreur. Son pire ennemi, c'est l'ignorance qu'elle combattra toujours. On connaît toutes les œuvres, toutes les saintes industries qu'a suscitées dans l'Eglise de Dieu le sentiment de l'importance et la nécessité absolue de l'instruction religieuse.

Périgueux et Sarlat. — Il n'est pas un cœur honnête et dévoué qui ne souffre cruellement dans l'état où se trouve notre pays. D'où vient ce mal? L'état moral d'un peuple est le produit logique de l'éducation. L'année dernière, Mgr Dabert considérait l'éducation à la double lumière des principes et des faits, et définissait avec précision les droits de l'Etat, de la famille et de l'Eglise en matière d'éducation. Considérant chaque année l'éducation sous son point de vue pratique, le prélat détermine la *Mission de la religion dans l'éducation de la jeunesse.* La vraie et bonne éducation prend l'homme tout entier : littéraire, elle l'instruit ; morale, elle le discipline. Former dans l'enfant, dans le jeune homme, l'homme du devoir, voilà l'œuvre dominante de l'éducation. « Eh bien, dit le prélat, l'éducation est radicalement impuissante à remplir cette noble tâche si la religion ne

lui est pas constamment en aide; parce que l'éducation ne trouve que dans la religion la règle du devoir, la force nécessaire à la pratique du devoir. »

Annecy. — En face de l'anarchie et de cette étrange confusion de doctrines, de variations et de contradictions perpétuelles, Mgr Magnin fait comprendre à ses diocésains que leur devoir est d'aller puiser l'*Instruction religieuse donnée par l'enseignement du Catéchisme* qui n'est autre que la parole de Dieu. Le mandement est précédé de quelques considérations sur l'état de la Suisse, qui avoisine la Savoie, et où un grand nombre de ses diocésains sont allés s'établir; le prélat veut les prémunir contre les atteintes portées contre leur foi, tout en exaltant le courage de ces nouveaux Hilaire, Eusèbe, Athanase, qu'on appelle Mgr Mermillod et Mgr Lachat, défendant la cause de l'Eglise.

Châlons. — Lorsque d'une part on réfléchit à l'obligation et aux avantages pour chacun des fidèles de s'instruire des vérités de la religion, de ce qu'elle commande et de ce qu'elle défend, de l'économie des voies et moyens qu'elle offre pour le salut; et que, d'autre part, on constate l'indifférence profonde des chrétiens à cet égard, les conséquences funestes de leur négligence et de leur ignorance volontaire, on demeure confondu; l'inquiétude envahit l'esprit. On se demande quel avenir nous est réservé. Voilà pourquoi Mgr Meignan insiste cette année sur la *Nécessité de l'instruction religieuse, et l'obligation de fuir les mauvaises lectures*, surtout quand la mauvaise presse se livre de nos jours à tant d'excès.

Le Mans. — Mgr Fillion traite de l'*Education chrétienne*, qui commence au sein de la famille, se développe à l'école, mais qui s'achève et se perfectionne au milieu de la société pendant les années consacrées à l'apprentissage des arts mécaniques ou à la préparation aux carrières libérales. Pour la persévérance des jeunes gens, il faut, de la part des parents, le bon exemple, la vigilance qui prévient le mal, l'autorité qui reprend et corrige; de la part de ceux qui sont voués à l'éducation ou aux bonnes œuvres, un concours efficace dans toute la mesure du possible.

VI. — MAUVAISES LECTURES. — PRESSE IRRÉLIGIEUSE.

Saint-Claude. — Mgr Nogret a écrit sur le *Danger des mauvaises lectures.* Et il ne s'agit pas d'envisager ce danger par rapport à l'homme pris isolément, il faut encore le voir par rapport à tous les hommes en général, c'est-à-dire par rapport à la société, à ce qui la constitue dans l'ordre divin du bonheur des familles, de la religion des peuples et de la sécurité des Etats. La décadence des familles vient plus souvent des fautes de l'esprit et du cœur que des malheurs particuliers. Les mauvaises lectures sont un fléau pour la religion des peuples, comme nous voyons dans l'Orient les conséquences de la lecture de l'Alcoran, et en Occident celles des lectures des productions impies. Mgr l'évêque de Saint-Claude prouve enfin que la stabilité, la prospérité et la sécurité des Etats sont gravement compromises par les lectures pernicieuses qui mènent à la négation de Dieu et à la négation de tout ce qui est ordre social.

Grenoble. — La France traverse une crise bien douloureuse sous l'action des sectes impies. Quels seront donc les *Devoirs des catholiques pour conjurer le péril social?* Il faut prier, il faut agir et connaître la cause du péril qui n'est pas dans un simple changement de nos constitutions, mais dans l'union des esprits et des cœurs, et dans le triple apostolat de la parole, des œuvres, des exemples, exercé par les catholiques. Mgr Paulinier fait dans sa lettre pastorale des réflexions très-pratiques sur la presse, l'éducation de la jeunesse, les œuvres des classes ouvrières, les cercles catholiques et l'édification des bons exemples.

Montauban. — Mgr Legain rattache à une bonne éducation le soin avec lequel on répudie les doctrines malsaines mises à la portée de tous les âges par les mauvais livres et les mauvais journaux, qui s'attaquent aux deux facultés nobles de l'homme, l'esprit et le cœur, en les corrompant l'un et l'autre. Dans ceux-ci, c'est la foi qui est battue en brèche; dans ceux-là, c'est la sainteté des mœurs. Ruine de la foi, ruine des mœurs, ces deux résultats des pernicieuses doctrines sont simultanés et parallèles. En signalant donc le *Danger des mauvaises lectures*, Mgr Legain signale les déplorables principes qu'on appelle les

idées modernes, et s'efforce de prémunir ses diocésains contre les mauvaises doctrines, en les engageant à aimer, à défendre l'Eglise et à être dociles à sa voix.

LÉON-MARET,
Chanoine honoraire.

(A suivre.)

LE SACRE DES ÉVÊQUES (1).

Le sacre des évêques est *de jure* réservé au Saint-Siége, et doit être fait par le Pape, Vicaire de Jésus-Christ, comme on lit dans les leçons du Bréviaire romain. *Habuit ordinationem mense... quibus creavit... episcopos per... diversa loca.*

Mais il serait impossible au Pape de sacrer de ses mains tous es évêques, et les évêques sont le plus souvent sacrés *de mandato apostolico*. Le *mandatum apostolicum* est inséré dans la formule de la Bulle ou du Bref d'élection.

Si le sacre a lieu à Rome, un maître des cérémonies pontifical adresse au Pape une supplique dans laquelle est exprimé, au nom de l'élu, le désir d'être sacré tel jour, en telle église, par les mains de tel cardinal. Au revers de la supplique le Pape écrit : *Romæ die... pro gratia. Pius PP. IX.*

Quand le sacre se fait *extra Romanam curiam* le Pape désigne nommément tel cardinal, tel évêque pour la cérémonie.

Dans les pays de missions il donne faculté à l'élu de choisir l'évêque consécrateur : *quem malueris communionem catholicum antistitem gratiam et communionem cum apostolica sede habentem, adhibitis duobus aliis episcopis et his deficientibus duobus presbyteris in ecclesiastica dignitate constitutis*, etc.

A Rome les sacres sont faits de droit par des cardinaux de l'ordre des évêques. Mais à leur défaut ils sont confiés aux cardinaux les plus anciens de l'ordre des prêtres, et si ceux-ci sont empêchés (comme cela arriva sous Benoît XIV) le Pape ordonne, par une constitution expresse, que l'élu soit sacré par un patriarche résidant à Rome ou par le prélat vice-gérant.

Hors de Rome on doit lire le *mandatum apostolicum* selon la prescription du Pontifical. A Rome on ne le lit point. Quand le

(1) Extrait du *Journal de Florence.*

cardinal consécrateur demande : *Habetis mandatum apostolicum?* on le lui présente en répondant : *Habemus.*

Enfin, il est arrivé quelquefois que les Papes ont autorisé un cardinal à sacrer un évêque sans *mandatum apostolicum*, mais *vivæ vocis oraculo.*

Ces détails ont leur intérêt comme tout ce qui est d'Eglise ou tient à l'Eglise, dont la sagesse a inspiré les actes extérieurs du rit en les entourant de formes nobles et saintes.

LES LEÇONS DE LA PANIQUE.

La panique financière et les catastrophes dont les Etats-Unis d'Amérique viennent d'être affligés, ont suggéré au *Catholic Standard* de Philadelphie un article plein de bon sens, qui peint au vif les mœurs américaines et cette prétendue prospérité qu'on vante si volontiers de ce côté de l'Atlantique. Le tableau, vrai pour l'Amérique, offre bien des traits qui conviennent aussi bien à la société européenne ; il sera utile de le mettre sous nos yeux. Voici l'article du *Catholic Standard :*

Quelle que soit la cause immédiate de la crise financière dont nous commençons à nous relever, son origine doit indubitablement être attribuée à cette soif désordonnée de l'argent qui donne à notre peuple une honteuse prééminence parmi les autres nations.

Un Américain ne peut pas admettre la lente accumulation de la richesse. En dépit des enseignements de l'économie politique, en dépit de l'expérience universelle, en dépit du sens commun, il se persuade qu'il lui est possible d'accomplir en un petit nombre d'années le travail de plusieurs générations. La nature lui a accordé l'un de ses dons les plus admirables : une énergie indomptable ; mais au lieu d'apprécier à sa juste valeur ce don précieux, il le dissipe en de basses et inutiles tentatives, cherchant à s'élever à de brillantes apparences plutôt qu'à se perfectionner en la condition particulière où la Providence l'a placé.

Pour posséder la distinction qu'il convoite, les richesses sont absolument nécessaires, et il se dévoue à les acquérir avec une

volonté aussi irrésistible que dénuée de scrupules. Sourd aux avertissements de la sagesse divine et de la sagesse humaine, il risque tout pour remplir ses coffres. Aucune entreprise ne lui semble trop téméraire, si elle lui offre la perspective d'une récompense dorée. Un changement soudain dans la marchandise sujette à spéculation, peut faire aussi vite un mendiant qu'un millionnaire d'un Américain. En réalité, il possède peu de chose. Ses biens sont hypothéqués, ses obligations et ses rentes sont aux mains des prêteurs d'argent, et la plus grande partie de ce qu'il consomme chaque jour provient d'un crédit aussi faux que spécieux. D'où il arrive souvent qu'une fortune d'apparence colossale est engloutie en un instant par une calamité imprévue.

Chez nous, la liberté dégénère en licence. Presque tous sont disposés à singer leurs supérieurs, et la position d'aucun n'est assurée. La vanité, l'arrogance, la jalousie et la vulgarité prétentieuse dominent partout. On ne se doute pas que la majorité du genre humain est condamnée à travailler dans l'obscurité. Dieu est oublié et l'égoïsme est élevé au rang de la divinité.

Sur cent hommes il en est à peine un seul qui puisse s'élever au-dessus d'une humble et décente médiocrité. Il est tout à fait absurde aux masses de rêver la richesse. Mais le pernicieux système d'éducation que nous devons à des politiques dévoyés et à des chefs de secte, a aveuglé l'esprit de nos concitoyens et l'a rendu insensible aux avertissements de l'expérience. Presque tous les jeunes gens qui sont élevés dans les écoles publiques se persuadent être destinés à devenir, qui négociant, qui manufacturier, qui banquier, qui avocat, qui homme d'Etat, ou quelque chose d'analogue dans l'estime du monde.

Au lieu d'apprendre qu'ils doivent s'adonner de toute leur force à la besogne que Dieu a placée devant eux, ils s'imaginent qu'ils seront appelés un jour à gouverner la nation. Le respect de l'autorité leur est inconnu ; ils se regardent comme leurs propres législateurs. Les occupations serviles, aussi nécessaires au bon ordre de la société que l'habileté des financiers ou le talent des ministres, ils les méprisent cordialement. Ils ne peuvent pas consentir à vivre inconnus et à mourir oubliés, à peiner patiemment et à laisser les résultats aux soins de

Dieu. Le travail les dégrade. Ils sont déterminés à gagner le pouvoir et la renommée à n'importe quel prix. Devenus chefs de famille, ils s'empressent d'imprégner de leurs idées le tendre esprit de leurs enfants, dont ils détruisent la rectitude naturelle en donnant une activité fatale aux mouvements de l'ambition matérielle, et ils les lancent ensuite à travers le monde, mécontents, incapables, sans un champ approprié à leur action : — un problème pour les économistes, un fléau pour l'Etat.

Les divers projets destinés à élever les classes inférieures que les journaux et les démagogues nous jettent constamment à la tête, sont aussi ridicules que pernicieux. Les classes inférieures n'ont pas besoin d'être élevées ; elles en sont, en fait, radicalement incapables. Les élever, ce serait les détruire.

Il faut que le travail brut de ce monde soit fait, et elles doivent le faire. Nous sommes tenus de leur donner l'éducation religieuse, de veiller à ce que leurs droits moraux et politiques soient respectés, en un mot, nous sommes tenus d'assurer leur confort et leur bonheur ; nous ne sommes tenus qu'à cela. Bien plus, la prudence et la charité nons défendent également de faire davantage pour elles.

Notre pays regorge déjà d'aventuriers. Partout on rencontre des gens qui pourraient avoir été d'utiles membres de la société, au cas où ils se seraient contentés de creuser des fossés ou de casser des pierres, mais qu'une ambition irrégulière a convertis en respectables voleurs et en aristocratiques coquins. Nous entendrons parler à chaque instant de banqueroutiers, de joueurs, d'agioteurs, de faux monnayeurs et autres spécimens du même genre, tant que les ouvriers auront la prétention de devenir des *gentlemen*.

Nous rendons les institutions républicaines un sujet de risée pour les étrangers et de honte pour notre peuple. Ainsi que l'observait justement un écrivain du *New-York Times :* « Malgré notre démocratie, nous sommes partagés en différentes classes, et chacun de nous aspire à faire partie de la plus élevée. L'opulence constitue notre aristocratie, et nous désirons tous être des aristocrates. » Quelle vive satire en si peu de mots ! Une aristocratie de l'opulence !... Est-il possible d'imaginer rien de plus méprisable ? Il n'y a qu'une seule sorte de vraie aristo-

cratie, et pour recevoir son lustre, il faut être doué de générosité, de grandeur, d'un sentiment de l'honneur chevaleresque et posséder des aptitudes sociales que connaissent rarement ceux qui n'ont pas pu être élevés au milieu d'influences étrangères à l'immense majorité des hommes.

La vraie noblesse n'est pas une plante qui croît à l'improviste. Elle est la couronne de générations patientes et adonnées à un travail désintéressé. C'est un héritage reçu par l'enfant au moment de sa conception, un instinct qui ne peut pas être créé à volonté ou acheté avec de l'or. Elle n'est pas la concomitance nécessaire d'un titre : elle est un don transmis par un grand nombre de très-illustres, un glorieux apanage et un dépôt d'un prix inestimable. Les ignorants, les gens vulgaires et ceux qui sont dénués de principes peuvent lutter pour y parvenir, mais leurs efforts seront toujours vains. Sa pleine possession est exclusivement réservée aux cœurs grands et bons.

Sachons donc débarrasser nos esprits d'une absurde et dangereuse ambition ; dévouons notre âme entière à l'accomplissement de nos devoirs actuels, et identifions dans notre conduite la simplicité, l'humilité, le contentement et la charité. Il est vrai que des hommes dont la jeunesse s'est écoulée au sein de la pauvreté, de l'ignorance et de l'obscurité, se sont parfois élevés au sommet du pouvoir, de la sagesse et de la renommée ; mais de tels hommes doivent être considérés comme les envoyés spéciaux de la Providence, et s'ils doivent exciter notre admiration, nous ne devons pas avoir le désir de les imiter.

Le meilleur moyen de s'élever, c'est d'accomplir le devoir de chaque jour. Et après tout, il n'est pas de nécessité plus impérieuse pour l'homme que de sauver son âme ; il importe peu que le sentier qui conduit au ciel soit un sentier caché? Les grands hommes ont de grandes épreuves et de grandes tentations. Des souffrances pires que le froid, la faim et la maladie les assaillent constamment et remplissent leur vie de travaux, de peines et de luttes. Outre leurs propres anxiétés, ils ont celles de milliers d'individus, et leur responsabilité devant le monde et devant Dieu est terrible.

LE SYSTÈME PRÉHISTORIQUE (1).

I

L'*Ecole préhistorique* s'appelle ainsi, parce qu'elle fouille les entrailles de la terre pour y trouver ou en extraire les faits qui sont en dehors de l'histoire ou qui l'ont précédée.

Ces faits que l'on recherche peuvent appartenir soit aux temps postérieurs à Adam, soit aux temps antérieurs. Dans le premier cas, le système préhistorique peut s'accorder avec la foi, car les faits dont Moïse s'occupe n'excluent en rien la science cosmogonique. Dans le second cas, il faut distinguer. En effet, les faits antérieurs à Adam qui sont recherchés peuvent appartenir soit aux œuvres de la nature irrationnelle, soit aux œuvres de l'homme. S'ils appartiennent aux œuvres de la nature irrationnelle, on peut ne pas repousser le système préhistorique, car, en admettant l'opinion de saint Augustin et en concédant, ce qui est permis, que les jours de la création ont été des époques, rien n'empêche de supposer que l'histoire des minéraux, des végétaux et des animaux sans raison ne soit de beaucoup antérieure à celle de l'homme. Mais s'il s'agit de faits et d'œuvres appartenant à l'homme, on doit absolument rejeter le système préhistorique, parce qu'il est absurde et impie de supposer qu'il y ait eu des œuvres humaines avant que le premier homme ou le premier père des hommes ait été créé de Dieu.

Ces remarques faites, et pour procéder dans l'ordre qui nous paraît le plus clair et le plus utile, nous allons d'abord exposer les arguments ou observations qu'on apporte en faveur du système préhistorique.

II

Les patrons du système préhistorique disent : « Notre sys-
« tème ne peut être rejeté comme anticatholique, car il a pris

(1) Traduit du *Cursus theologiæ dogmaticæ* de D. Michel Sanchez. Ce passage et quelques autres que nous nous proposons de traduire, montreront avec quel soin l'auteur de ce nouveau *Cours de théologie*, a traité les questions qui sont aujourd'hui les plus agitées parmi les savants (N. des *Ann. catholiques.*)

« naissance à Rome, et il n'a nullement été repoussé par les « Souverains-Pontifes, lorsqu'on a commencé à l'exposer. »

Pour répondre convenablement à cette assertion, nous devons dire d'abord :

1° C'est, en effet, Mercati, philosophe et critique vraiment catholique, qui a composé l'ouvrage le plus ancien que l'on connaisse sur le système préhistorique. (L'ouvrage, longtemps conservé dans la Bibliothèque du Vatican, a été publié à Rome en 1719, avec l'approbation de Clément XI.)

2° Mercati scrutait les entrailles de la terre, non pour rejeter la révélation ou ébranler le dogme de la création, mais pour trouver la vérité, et sans être poussé par aucun préjugé anticatholique.

3° L'Eglise n'a jamais condamné les efforts de ceux qui fouillent les entrailles de la terre pour y trouver ce qui y est caché, car Dieu a livré le monde aux discussions des hommes.

4° L'Eglise condamne et ne peut pas ne pas condamner les efforts de ceux qui se livrent ou qui feignent de se livrer à ces études en niant *a priori* la révélation, et qui ne cherchent que des arguments ou des sophismes pour pouvoir la rejeter *a posteriori.*

Cela posé, quel est donc le but des géologues préhistoriques? Admettent-ils les vérités de la foi et cherchent-ils sincèrement la vérité? Alors leur conscience peut être parfaitement tranquille. Au contraire, excluent-ils la foi et cherchent-ils contre elle des arguments? Alors il est évident que leur école ne peut être une école catholique, puisqu'elle cherche à renverser les dogmes de la foi.

Disons, avant d'aller plus loin, que nous désignerons sous le nom connu de *géologues* tous ces savants ou soi-disant tels qu'on désigne sous les divers noms d'*ethnologues*, d'*ethnographes*, de *paléontologistes*, d'*anthropologistes*, d'*anthropo-archéologues*, etc., etc.

III

Les *géologues préhistoriques* supposent que les temps qui nous ont précédés peuvent être partagés en quatre époques distinctes, savoir :

1° L'époque de la *pierre taillée*, pendant laquelle l'homme n'avait, pour remuer la terre ou couper le bois, que de grossiers instruments de pierre aiguisés au moyen d'autres pierres par des coups ou des frottements;

2° L'époque de la *pierre polie*, pendant laquelle, bien que l'art de travailler et de fabriquer le fer ne fût pas encore trouvé, il y avait déjà eu quelque progrès de fait, puisque les instruments de pierre étaient aiguisés avec plus de soin et mieux préparés.

Lubbock donne à ces deux époques les noms de *paléolithique* et *néolithique* (*palaios*, vieux; *neos*, nouveau ; *lithos*, pierre).

3° L'époque du *cuivre* ou du *bronze* ;

4° L'époque du *fer*.

Dans ces deux dernières époques, on suppose que l'homme, déjà plus cultivé, pouvait travailler le bronze et le fer pour les faire servir à son usage. Nous n'aurons rien à en dire ici, parce que tous les faits qui s'y rapportent peuvent être facilement, de l'aveu même des *préhistoriques*, être renfermés dans les *temps bibliques*. Les préhistoriques ne montrent aucun instrument de bronze ou de fer qu'ils osent faire remonter au-delà d'Adam. Il n'y a donc aucune difficulté là-dessus.

Quant aux époques dites de la *pierre taillée* ou de la *pierre polie*, il suffira de remarquer :

1° Que jusqu'à présent on n'a rien trouvé, absolument rien, d'où l'on puisse inférer qu'il y a eu avant Adam des hommes qui aiguisaient ou polissaient la pierre ; — la saine critique montre, au contraire, que les *monuments* de la science préhistorique sont loin d'avoir l'antiquité que certains *savants* leur attribuent par esprit de secte ou de système :

2° Qu'il n'existe aucun monument d'après lequel on puisse démontrer qu'il y a eu autrefois une époque pendant laquelle l'homme ne se servait que d'instruments de pierre, parce qu'il ne connaissait pas encore la fabrication du bronze ou du fer ;

3° Qu'on peut, au contraire, montrer à l'évidence que l'homme s'est servi dans le même temps et simultanément d'instrument de fer et de pierre : — la Bible nous fait connaître Tubalcaïn, qui savait travailler le bronze et le fer, et, après le

Déluge, même après Abraham et Moïse, du temps de Josué, on voit donner ce commandement : *Fais-toi des couteaux de pierre*, ce qui montre des instruments de pierre postérieurs aux instruments de fer ;

4° Que malgré le progrès des arts et de l'industrie, on a conservé très-longtemps, et même jusqu'à nos jours, l'usage des instruments de pierre, tant pour couper le bois que pour remuer la terre ;

5° Que le progrès des arts n'est point partout égal, et qu'il peut par conséquent arriver que dans la même province et même dans la même ville, on trouve des riches ou hommes plus cultivés qui se servent d'xcellents intruments de fer, et des pauvres ou hommes grossiers qui n'ont à leur disposition que d'imparfaits instruments de bois ou de pierre ;

6° Que, pour cette raison, les instruments de pierre qu'on trouve démontrent, non l'ignorance générale de toute l'époque à laquelle on les rapporte, mais seulement la grossièreté ou la pauvreté de ceux qui se sont servis de ces instruments, parce qu'ils n'en avaient point de plus parfaits ; — il y a encore, en ce moment, en Afrique, en Asie, en Amérique et en Océanie des peuples qui ignorent l'usage des métaux, et qui *vivent ainsi dans les premièrs âges*, puisqu'ils ne se servent d'autres instruments que de la pierre, des os ou du bois.

Il est clair, d'après ces remarques, que les âges ou les époques de pierre, qui constituent le fondement du système préhistorique, ne peuvent être démontrés comme ayant réellement existé.

IV

La science préhistorique divise également la formation de la terre en cinq époques d'après ce qu'on appelle les terrains *primitifs*, *secondaires*, *tertiaires*, *quaternaires* et *modernes*.

Les *terrains modernes* sont ceux que l'on considère comme postérieurs au déluge. La science préhistorique ne s'en occupe pas. Elle estime qu'une période de près de cinquante siècles n'est rien ou presque rien quand il s'agit d'expliquer les grandes transformations de la terre.

Il n'y a pas non plus à parler des terrains primitifs ou secondaires, puisque les géologues positivistes n'osent pas supposer l'existence de l'homme à l'époque de ces terrains. On peut en dire autant du terrain tertiaire, quoiqu'il y ait des préhistoriens qui pensent autrement ; mais l'opinion générale parmi eux est qu'on ne trouve les restes de l'homme ou fossiles humains que dans les terrains quaternaires.

Il faut donc se demander à quelle époque appartient le terrain quaternaire. — Est-ce à l'époque d'Adam ou aux temps qui ont suivi Adam ? Alors, il n'y aurait plus de difficulté. Est-ce à des temps antérieurs à Adam ? Mais alors, comment prouver qu'il a existé des hommes avant Adam ? Il importe de ne pas oublier que des hypothèses gratuites ne peuvent être considérées comme des démonstrations.

V

Les *préhistoriens* ont coutume de dire, pour prôner leur système, que « cette science est aujourd'hui admise et cultivée par les plus célèbres géologues des nations civilisées. »

Ce qui est vrai, c'est que beaucoup de géologues, dont l'autorité n'est pas d'ailleurs égale, admettent ce système et travaillent à le propager. Citons Boucher de Perthes, de Quatrefages, Falconer, Lyell, Lubbock, Dupont, Pictet, Agassiz, etc. Mais, parmi ces géologues, les uns se disent catholiques, les autres ne sont poussés que par la haine de la foi ou le fanatisme sectaire ; les uns sont vraiment savants, les autres n'ont aucune autorité scientifique ; il y en a qu'on doit considérer comme des hallucinés, d'autres qui cherchent la célébrité dans la singularité de leurs idées, d'autres qui rendent leur esprit esclave de leur système et qui acceptent les yeux fermés tout ce qui paraît le confirmer. Ceux-ci conservent l'usage de leur raison et n'admettent rien sans examen, ceux-là supposent audacieusement chaque jour de ridicules découvertes de fossiles ; les uns, faisant peu de cas de ces découvertes, ne se hasardent à parler que des principes généraux, les autres supposent ces principes les uns admettent telles ou telles hypothèses, les autres les re-

jettent ; c'est une véritable confusion des langues, c'est une nouvelle tour de Babel qui s'élève.

Il serait bien impossible de trouver dans les livres de ces géologues quelque harmonie ou quelque unité, ni quant à la doctrine, parce que les uns conservent la foi et que les autres professent ouvertement l'athéisme ; ni quant au principes, parce que les inductions logiques étant absolúment impossibles en cette matière, les uns rejettent comme tout à fait impossibles les suppositions gratuites que les autres affirment ; ni enfin quant aux faits, parce que les illusions et les fraudes sont si faciles et si fréquentes en cette matière qu'il n'y a pas un fait digne d'être noté qui, affirmé comme certain par celui-ci, ne puisse être nié par tous les autres, ou au moins regardé comme douteux ou comme suspect.

En outre, le système préhistorique ou n'est rien ou n'est qu'une science de raison et d'observation. Qu'est-ce donc que rappellent les noms des géologues ? Quelle autorité peuvent avoir les noms propres dans ce système ? De deux choses l'une : ou ces *savants* démontrent, ou ils ne démontrent pas ce qu'ils affirment ou supposent. Or, le démontrent-ils ? Non. Donc, comme il ne s'agit point là d'une science d'autorité, mais de raison, s'ils ne démontrent pas ce qu'ils supposent, leur système et leur nom doivent être absolument et aussitôt rejetés.

D. Michel Sanchez.

(La suite au prochain numéro.)

LES DEUX CLOCHERS.

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

III

La lutte intérieure.

Le lendemain était un dimanche, jour de joie dans les familles chrétiennes. On fait une toilette plus soignée aux enfants, on revêt les habits de fête ; il y a une détente de l'esprit et du corps, et le père et la mère qui s'en vont à l'église en

donnant la main aux jeunes enfants, ou en portant tour à tour dans leurs bras ceux qui ne peuvent pas marcher, sont heureux et fiers de montrer aux passants ces êtres chers, pleins de santé, qui sautillent gaîment ou qui les accablent de naïves et charmantes questions.

A la ville, la fête est moins gaie, parce qu'on ne se connaît pas ; à la campagne, les voisins se saluent en vieux amis ; ceux que les travaux de la semaine séparent, se retrouvent avec joie ; les groupes grossissent à mesure qu'on approche de l'église, les conversations s'animent, et ne se calment que dans le lieu saint lui même ou lorsqu'elles sont violemment interrompues par les éclats bruyants des cloches qui ébranlent le clocher de leur effréné carillon.

Dans la maison de notre ouvrier, le dimanche avait jusque-là conservé quelque chose des joies du village. On faisait bien belle la petite Anna ; les blouses neuves faisaient mieux ressortir le bon air et les frais visages des deux garçons; Joseph endossait ses habits de noces, un peu fanés, mais encore très-présentables ; Annette remplaçait par une robe élégante celle de la semaine et par un bonnet tout parfumé d'empois la marmotte de l'intérieur, et l'on partait content, non sans qu'il y eût eu quelques pleurs des enfants fatigués des longueurs de la toilette, quelques gronderies de la maman qui se terminaient par de bons baisers, et quelques observations du papa, qui souffrait du supplice de propreté infligé aux enfants. Charmantes petites querelles, qui sont comme l'assaisonnement du bonheur domestique !

Annette, ce jour-là, commença par habiller la petite Anna ; puis elle s'occupa des garçons.

Mais tout se faisait en silence et avec calme.

Ce n'était plus le joyeux tapage et le mouvement des autres dimanches.

Le père s'était levé sombre, triste et préoccupé. Il avait embrassé ses enfants, qui s'étaient approchés de lui presque tremblants, et il n'avait pas prononcé un seul mot.

Quand on fit la prière du matin, il s'occupa du poële et s'assit.

Annette, qui faisait tout haut la prière, pouvait à peine pro-

noncer les saintes et fortifiantes paroles : de grosses larmes coulaient sur ses joues ; à chaque moment, elle était près d'éclater en sanglots. L'ouvrier voyait cette douleur qu'elle s'efforçait de dissimuler, et son visage s'assombrissait encore davantage.

— Joseph, est-ce que tu es malade ? dit Annette en se relevant.

— Non, répondit-il.

Et ce fut tout. On déjeûna en silence. Les deux petits garçons se regardaient et regardaient leurs parents, tout étonnés d'un pareil spectacle. La petite fille, qu'on n'amusait plus comme à l'ordinaire, pleurait et criait.

Cependant, l'heure de la messe approchait, et l'ouvrier n'avait encore fait aucun préparatif de toilette.

— Est-ce que tu ne viendras pas à la messe ? demanda timidement Annette.

— Non, fut encore la seule réponse.

— Tu attends quelqu'un ?

— Oui.

— Mon Dieu ! mon Dieu ! qu'y a-t-il ? s'écria la pauvre femme.

Et, se jetant à genoux, elle se mit à prier ; puis elle se releva plus forte, donna un dernier coup à la toilette des enfants, et prit la petite Anna dans ses bras :

— N'as-tu besoin de rien ? dit-elle à son mari.

— Non.

— Pouvons-nous partir à la messe ?

— Comme vous voudrez.

— Tu n'embrasses pas ta petite Anna ?

Il y eut un moment d'anxieuse incertitude.

Enfin l'ouvrier prit la jolie petite fille dans ses bras, et, après l'avoir un moment contemplée avec une sorte d'adoration, il la couvrit de baisers ; puis il la rendit à sa mère en détournant la tête.

Annette reprit l'enfant ; elle vit une larme qui était tombée sur la joue de sa fille ; son regard, levé vers le ciel, exprima la plus vive reconnaissance. Tout n'était donc pas désespéré : *il* avait pleuré ; *il* n'était pas perdu. Un mystère étrange, sans doute,

restait à pénétrer. Que s'était-il passé? Quelles pouvaient être les événements qui avaient si soudainement, quoique d'une façon non imprévue, changé l'attitude, les sentiments de son mari?

Elle sortit avec ses enfants.

Joseph, qui s'était rassis près du poële, se leva vivement, et regarda par la fenêtre, tout en ayant soin de ne pas être vu, le départ de ces êtres si chers que, pour la première fois, il n'accompagnait pas. Annette marchait la première, portant la petite fille dans ses bras, afin de la préserver de la boue fangeuse qu'avait formée la neige tombée pendant la nuit; les deux garçons, qui couraient d'ordinaire en avant, la suivaient sans parler, sans faire entendre ces rires enfantins dont les éclats réjouissaient tant le cœur paternel.

— Chère femme! chers enfants! dit-il, et ses yeux se remplirent de larmes, et il se mit à pleurer à sanglots, marchant à grands pas dans la chambre.

En ce moment, il sentait que le bonheur était là, et non dans les nouvelles idées qu'il avait accueillies depuis quelque temps.

— Maudite soirée! disait-il. Qu'avais-je besoin d'aller hier à cette réunion, pour y entendre tous ces discours contre les riches et contre la société? Qu'avais-je besoin d'écouter ce beau diseur d'Assius, qui a jeté le trouble dans l'atelier et qui tourne toutes les têtes des ouvriers? Je sens bien, au fond, que tous ces hommes-là ont tort... Mais ils m'ont fait jurer... Me voilà lié, je ne peux plus reculer... Il faut que je marche... Et que deviendra ma pauvre femme? que deviendront nos enfants?... Ah! j'étais plus heureux au village. Maudit Paris, pourquoi faut-il que j'y sois venu? Les vieux avaient bien raison de me retenir; mais je voulais faire fortune et je suis venu... Pauvre Annette! comme je l'ai fait souffrir depuis hier au soir!... Et ces pauvres enfants, comme les voilà tristes, eux qui étaient si heureux!... Je suis un mauvais père, un mauvais mari!... Mais que faire? C'est fini, me voilà pris dans l'engrenage; il faut que j'y passe tout entier; le sort en est jeté...

Comme il disait ces mots, il se trouvait près du berceau de sa fille. Il entr'ouvrit les rideaux, que la mère avait refermés, parce qu'elle n'avait pas eu le temps d'arranger le petit lit. Le

doux nid était encore tout chaud ; on voyait encore à l'oreiller la dépression produite par le poids de la tête. Tout cela n'était rien pour un indifférent ; c'était tout pour un père. Il se pencha sur le berceau, il baisa l'oreiller, et, fondant en larmes, sanglotant, il tomba à genoux devant l'image de saint Joseph tenant l'enfant Jésus par la main, et qui semblait lui reprocher doucement sa conduite.

— Saint patron, s'écria-t-il, patron des ouvriers, prenez pitié de moi ; je suis bien malheureux !

Saint Joseph l'exauçait. Il se releva tout-à-coup plus calme, plus fort. Le cours de ses idées était changé ; tous les bons sentiments se réveillaient dans son cœur ; il se reprochait sa dureté pour ceux qui l'aimaient tant, il se promettait de réparer sa faute et de les rendre heureux. Dans ces pensées, il s'habilla promptement, afin d'aller les rejoindre à la messe, et il était déjà heureux de la joie qu'il apporterait ainsi avec lui.

Mais, lorsqu'on s'est laissé entraîner aux mauvaises doctrines, lorsque, surtout, on a eu l'imprudence de se laisser lier par ces affreux serments qui enchaînent la vie, et qu'on a fait de ces funestes connaissances qui vous enlacent sans vous laisser un moment de répit, il est bien difficile de revenir sur ses pas. Les bonnes pensées reviennent, les bons sentiments remontent à la surface du cœur, et les bonnes résolutions se prennent. Hélas! le faux ami qui vous a entraîné reparaît, les mauvaises passions sont de nouveau remuées, les mauvais instincts reprennent le dessus ; la noblesse de l'âme s'obscurcit, et ce sont les basses convoitises de la bête qui l'emportent. Le courage manque, on retombe.

Certes, le retour n'est jamais impossible, mais il devient de plus en plus difficile. Dieu ne refuse jamais le secours, mais le secours divin demande le concours de la volonté, d'une énergique volonté. Pour faire le mal, il n'y a qu'à descendre ; pour faire le bien, pour revenir au bien, il faut monter, gravir péniblement une côte rude et hérissée d'obstacles. Sans doute, le bonheur est au bout de la côte, avec la lumière et le soleil et les vastes horizons ; mais que de fois le voyageur se décourage en chemin ! Il s'arrête et il redescend.

Heureux les jeunes gens qui n'ont pas descendu ces pentes

rapides du vice et de l'erreur! Pour eux l'atmosphère est pure. S'il y a quelques orages passagers, ils se dissipent bientôt; jamais ils ne couvrent l'horizon tout entier; ils laissent toujours apercevoir un coin du ciel bleu, qui annonce le retour du beau temps. Et, comme leur cœur goûte les douces joies de la vertu et les intimes jouissances de la possesion de la vérité, le vice leur fait horreur, ils repoussent instinctivement l'erreur. — Cela sonne faux, disent-ils, même quand ils ne peuvent se rendre compte de l'impression qu'ils éprouvent en entendant l'exposé d'une fausse doctrine, et ils restent calmes, ils restent heureux.

Joseph, qui aurait pu s'arrêter dès les premiers pas, en s'ouvrant à sa femme, en recourant à la prière, en cherchant des conseils près de ces hommes vénérables et bons que les chrétiens appellent leurs pères et leurs pasteurs, Joseph s'était trop fié à lui-même; il avait voulu raisonner avec ceux qui lui présentaient les séduisantes doctrines de la libre-pensée et du socialisme, il avait gardé pour lui les pensées que ces doctrines faisaient naître en son âme, il avait absorbé avec une orgueilleuse avidité les compliments qu'on lui faisait sur son intelligence et sur son habileté, et, de degré en degré, il était descendu jusqu'au fond de ces systèmes qui n'ont d'autre but que le renversement de toute société et la destruction de toute religion; il avait, enfin, enivré des théories des beaux parleurs et échauffé par l'atmosphère brûlante des clubs, prêté le terrible serment des sociétés secrètes. Il était lié.

Seul, il luttait contre le poids de la chaîne; en présence de ses faux amis, il allait redevenir un esclave soumis, s'il n'avait pas une fois le courage de rompre cette chaîne forgée avec tant d'habileté.

Il ouvrait la porte pour sortir et pour se rendre à l'église, lorsqu'il se trouva face à face avec celui qui avait reçu la veille son serment.

Il avait oublié qu'il l'attendait :

— Malheur! dit-il intérieurement.

Et il sentit défaillir toutes ses bonnes résolutions; avant la lutte, qu'il voulait cependant soutenir, il se sentait vaincu.

(*A suivre.*)

CAUSERIES BIBLIOGRAPHIQUES.

Voici le mois de juin qui s'approche ; c'est le mois du Saint-Sacrement et du Sacré-Cœur et nous devons nous hâter de signaler les livres qui peuvent être utiles à la piété pendant ce mois.

Voici d'abord les *Litanies du Saint-Sacrement méditées*, par Mme la baronne de Castellan (in-32 de x,-210 pages; Paris, 1874, chez Sauton, rue du Bac, 41, prix : 1 franc 50 cent.) ; joli petit volume revêtu de l'approbation de Mgr Dupanloup, et tout parfumé d'amour pour le divin Sauveur. Les *Litanies* forment une suite de petites méditations qui peuvent servir pour chaque jour du mois ; elles seront comme le Vade-mecum de la jeune fille et de la femme chrétienne.

Voici ensuite le *Petit mois du Sacré-Cœur*, par M. l'abbé Arnaud (in-18 de 72 pages, Paris, chez Victor Sarlit, rue de Tournon, 19 ; prix : 25 centimes). Celui-là s'adresse plus particulièrement aux personnes pieuses du peuple, qui y trouveront ce qui nourrit la piété et l'amour de Jésus. Le prix est modique ; il invite à une bonne œuvre ceux qui aiment à répandre les bons livres.

Voici encore le *Mois du SacréCœur de Jésus*, par le R. P. Lefebvre, de la Compagnie de Jésus (in-12 de VIII-380 pages, Paris, 1873, chez Henri Allard, rue de l'Abbaye, 13 ; prix : 3 francs). C'est un livre bien plus considérable, et qui répond au *Mois de Marie* du même auteur, dont nous avons rendu compte et qui est si apprécié des dévots à la sainte Vierge. Il se compose de trois neuvaines et d'un triduum pour tous les jours du mois de juin, et se termine par l'office du Sacré-Cœur, des prières diverses au divin Cœur et par la consécration au Cœur de Jésus qu'a composée la Bienheureuse Marguerite-Marie. Les livres du R. P. Lefebvre n'ont pas besoin d'être recommandés; il y a longtemps qu'ils sont goûtés et appréciés du public religieux, qui y trouve l'onction des sentiments unie à la solidité de la doctrine.

Enfin, voici une petite vie de *la Bienheureuse Marguerite-Marie*, qu'a esquissée Mme Marie de Bray, et que l'on aimera à

lire pendant le mois de juin, qui rappelle si vivement le souvenir de la sainte religieuse de Paray-le-Monial (in-18 de 36 pages; Paris, chez Victor Sarlit; prix : 15 centimes). C'est une brochure qu'il sera utile de propager; la modicité du prix en rend, d'ailleurs, la propagande facile.

En passant à des ouvrages d'un autre genre, nous rencontrons sur notre bureau :

1° *La résurrection de la France et le châtiment de la Prusse*, prédits par Marie en Alsace et à Fontet (in-12 de 68 pages; Paris, 1874, chez Adolphe Josse, rue de Sèvres, 31 ; prix franco : 70 cent.). On sait le bruit qu'ont fait les apparitions d'Alsace et de Fontet ; nous n'avons pas ici à nous en faire les juges, et l'éditeur ne prétend pas non plus se prononcer sur le caractère de ces événements mystérieux. Mais la simple narration des faits excite vivement la curiosité; en excitant les espérances patriotiques, elle met d'ailleurs en garde contre les exagérations de la confiance, et montre que c'est dans la prière, dans la pénitence et dans le sincère retour à Dieu que la France trouvera son salut.

2° *Lettres d'un vétérinaire à M. Littré, de l'Académie française*, par Jean Grange (in-18 de 120 pages; Paris, 1874, chez C. Dillet, rue de Sèvres, 15 ; prix : 1 fr.) M. Littré se ravalant par ses doctrines au rang des singes, Jean Grange a pensé qu'il fallait se faire vétérinaire pour parler avec lui. Or il nous semble que le vétérinaire Chambart, c'est le nom de celui qui signe les *Lettres*, raisonne un peu mieux que le médecin académicien Littré. Le *simianisme* est battu, très-spirituellement battu. Nous recommandons vivement la lecture de ces *Lettres*, qui ne sont certes pas indignes des autres ouvrages si bien raisonnés et si populaires de Jean Grange.

3° A ceux qui vont partir à la campagne et qui aiment à lire sous l'ombre des hêtres et à la lisière des bois, ou sous les berceaux et les charmilles des jardins, nous recommandons aussi *Marie de Sancenay*, par Emile Delaunay (in-12 de 180 pages, chez le même libraire; prix : 1 fr. 50 cent.) Il y a là une nouvelle écrite avec beaucoup d'intérêt, et qui excite de bons et nobles sentiments.

4° Nous en dirons autant d'une nouvelle beaucoup plus considérable et écrite avec beaucoup d'art. *Un Cœur pur*, par Adolphe Archier (in-12 de 372 pages, Paris, chez Victor Palmé, rue de Grenelle-Saint-Germain, 25). M. Adolphe Archier est un écrivain bien connu du monde religieux. Il est de ceux qui arrivent à produire les plus puissants effets sans chercher à parler aux nerfs et à surexciter l'imagination, et dont l'âme pure et limpide se reflète dans l'expression des plus nobles sentiments et des plus douces affections. *Un Cœur pur* est certainement l'un des livres les plus propres à charmer les loisirs de la campagne ou les longues soirées d'hiver; il est de ceux auxquels on aime à revenir et qu'on retient dans sa bibliothèque, afin de reprendre avec eux l'agréable commerce de l'esprit et du cœur.

Nous signalerons en terminant deux ouvrages d'une utilité pratique : *l'Annuaire de l'instruction publique pour l'année 1874*, qui vient de paraître chez Jules Delalain, et que le monde enseignant a si souvent lieu de consulter ; — et les *Programmes des examens* (baccalauréat, licence, doctorat) de la Faculté de théologie de Paris, qui sont publiés par le même éditeur. Les *Programmes*, qui peuvent intéresser le jeune clergé, forment une brochure de 56 pages ; l'*Annuaire*, très-compact, se compose de 500 pages, plus d'une carte de la France universitaire.

J. Ch.

VARIÉTÉS

Antiquités américaines. — Un savant espagnol, qui s'est occupé pendant de longues années de recherches archéologiques dans l'Amérique centrale, vient d'apporter à New-York la plus importante et la plus précieuse collection d'antiquités mexicaines qui ait jamais été réunie. Parmi plusieurs milliers d'objets, elle possède une idole en pierre qui, suivant la tradition indienne, représente Cucumaz, le dieu de l'air. Elle est taillée dans un bloc de porphyre rouge-brun et a environ 2 pieds de haut sur 18 pouces de diamètre. La forme est celle d'un ser-

pent couvert de plumes ; de sa gueule largement ouverte sort une femme dont le type ne ressemble à aucune des races qui se rencontrent actuellement au Mexique ; mais elle ressemble beaucoup aux têtes sculptées que l'on trouve dans les monuments antiques de l'Egypte.

Un autre objet singulièrement curieux paraît aussi rattacher le Nouveau-Monde à l'Ancien dans les temps préhistoriques ; c'est une tête de pierre noire qui représente un nègre. Non-seulement ce sont les traits de la race égyptienne pure, mais c'est la forme de la tête et la conformation de la figure. Ces petites statues sont admirablement sculptées et d'un fini parfait, quoique les hommes qui les adoraient ne connussent certainement pas l'usage du fer. Chaque jour paraît apporter un nouvel indice pour démontrer que le continent américain, à différentes périodes, longtemps avant Christophe Colomb, a reçu des visiteurs et des colons de l'Ancien-Monde.

Le catholicisme et Livingstone. — Le docteur Livingstone, dont la Grande-Bretagne est si justement fière, et qui a été à la fois un missionnaire de l'Evangile et un missionnaire de la science, a fait souvent dans ses livres, quoique protestant, un magnifique éloge du catholicisme.

C'est lui qui a écrit :

« Les jésuites étaient plus sages autrefois que nous ne le « sommes aujourd'hui. Leurs communautés (en Afrique) étaient « riches et influentes, et ils fondaient leur prospérité sur le soin « qu'on avait d'appliquer l'esprit de chacun des frères aux fonc- « tions pour lesquelles il était né : l'un était passionné pour « l'histoire naturelle et suivait son penchant ; l'autre, pour la « littérature, il avait des loisirs ; celui-ci, doué d'une vive in- « telligence, était envoyé à la recherche de l'ivoire ou de la « poudre d'or, de manière que, tout en accomplissant les actes « de sa mission, il trouvait le moyen de seconder efficacement « les frères qu'il avait laissés à la maison centrale. »

C'est encore Livingstone qui, dans le même ouvrage, a porté ce jugement sur les moines :

« Les moines ne dédaignaient pas de se servir de la charrue ; « à l'instruction religieuse qu'ils répandaient autour d'eux, ils « joignaient la culture des arbres à fruits, celle des légumes et « des fleurs, dont ils introduisaient les grains dans le pays. « Leurs couvents ressemblaient à nos stations de missionnaires ; « les malades y trouvaient, comme chez nous, des soins et des « médicaments ; les pauvres, des aumônes, et les enfants, des « écoles. Pourquoi les monastères, ces missions du moyen-âge, « étaient-ils si florissants tandis que nos missions modernes « sont incapables de suffire à elles-mêmes? *Les religieux d'au-« trefois ont été les pionniers de la civilisation* ; *nous recueil-« lons aujourd'hui les fruits de leurs travaux et de leurs efforts*, « et nos établissements n'ont pas même la permanence qui per-« met de tenter quelque chose de durable. »

DERNIÈRES NOUVELLES.

Au moment où nous mettons sous presse, nous recevons le compte-rendu de la séance de l'Assemblée nationale du 20 mai. La loi sur l'aumônerie de l'armée venait en troisième lecture. Après une vive discussion, dans laquelle la parole éloquente, incisive, irréfutable de Mgr Dupanloup a plus d'une fois provoqué les applaudissements de la majorité et les murmures de ceux qui ont peur de tout ce qui peut conserver et ranimer les sentiments religieux des soldats, de nos enfants, l'Assemblée a définitivement voté la loi à une majorité de plus de cent cinquante voix. Tous les amis de la patrie se réjouissent de cet événement, qui est la consécration de la liberté religieuse du soldat, et qui ne permettra plus à l'étranger de dire que les défenseurs de la France sont des hommes sans religion et sans Dieu.

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5

ANNALES CATHOLIQUES

L'EXISTENCE DE L'EGLISE.

PREUVE DE SA DIVINITÉ (1).

Renovabis faciem terræ.

Il y a dix-huits cents ans que douze Galiléens obscurs, réunis à Jérusalem, y conçurent l'étrange dessein de régénérer le monde et, comme ils disaient, de « sauver les âmes, » en prêchant la doctrine d'un Galiléen comme eux, « le fils du charpentier de Nazareth. »

Cette conquête morale de l'humanité, ils l'ont accomplie; leur œuvre, c'est l'Eglise catholique et leur apostolat s'est étendu jusqu'aux extrémités de la terre.

L'Eglise vit sous nos yeux, elle se multiplie, elle enseigne, elle baptise, elle juge, elle absout, elle condamne, elle est, en un mot, le royaume universel de l'Evangile.

Comment expliquer ce fait?... Comment comprendre que les ignorants aient instruit les savants, que la faiblesse ait vaincu la force, que l'humilité ait triomphé de l'orgueil, que les obstacles soient devenus des moyens, que les Empires aient disparu et que la religion qu'ils voulaient abattre leur ait survécu? Comment se fait-il que, vieille de dix-huit siècles, l'Eglise n'ait point de rides, que toujours combattue elle ne soit jamais anéantie, et qu'aux despotes qui méditent sa ruine et aux impies qui prédisent sa chute, elle oppose, encore aujourd'hui, son immortelle jeunesse, son inépuisable fécondité, le prestige souverain d'une parole inspirée, la prédication plus efficace encore de l'exemple et des œuvres, les mi-

(1) *Bien public* de Gand.

racles de sa charité, la foi de ses apôtres et l'abnégation de ses martyrs?...

Fait prodigieux, fait unique, fait inexplicable devant lequel la raison demeure interdite et dont la foi seule scrute, pénètre et élucide le profond mystère!

Si Dieu n'était pas avec les douze prêcheurs de l'Evangile; si leur œuvre n'est pas son œuvre; si l'Eglise n'est pas divinement établie pour être en ce monde le foyer toujours allumé de la vérité; le guide des intelligences, *le lieu des âmes*, l'histoire devient inexplicable, la suite des siècles est brisée; le passé, le présent, l'avenir de l'humanité se confondent en un vaste chaos couvert de ténèbres.

Que la science explique cette énigme!

Que la raison sonde cet abîme!...

Elles ne feront qu'accumuler les difficultés, les invraisemblances, les obscurités, les impossibilités.

Dieu seul suffit à expliquer l'œuvre de Dieu.

Et c'est pourquoi l'Eglise qui nous montre, au jour de la Pentecôte, l'Esprit-Saint planant sur son berceau, inspirant les apôtres, présidant à la diffusion de l'Evangile, perpétuant la religion à travers le sang répandu par les persécuteurs, à travers les négations de l'hérésie et les blasphèmes de l'impiété; c'est pourquoi, disons-nous, l'Eglise nous offre aussi la seule solution qui puisse satisfaire la raison, puisqu'elle proportionne la cause à l'effet et qu'à un phénomène surnaturel, elle assigne une origine également surnaturelle.

Il est bon, en ces temps troublés, de ramener nos intelligences devant ces grandes vérités, de retremper nos convictions et d'opposer au spectacle des épreuves de l'Eglise les motifs invincibles de la constance de notre foi et de la sainte opiniâtreté de nos espérances.

Toutes les ressources de la politique, tout l'effort des puissants de ce monde, toutes les influences et toutes les

conquêtes de la vie moderne semblent, à l'heure actuelle, dirigés contre le catholicisme. C'est une guerre universelle, conduite avec un art infini, poursuivie avec un acharnement sans pareil. Et cependant la vieille Eglise romaine résiste, elle triomphe au milieu de ses apparents revers, et ses humiliations passagères lui attirent des fidélités nouvelles et des prosélytes inattendus. Les luttes des premiers siècles se reproduisent et amènent les mêmes résultats consolants et glorieux. — « Sublime spectacle — dit « M. Auguste Nicolas, dans son dernier ouvrage — que « celui qui se dégage d'un tel combat. Plus la force y « remporte de victoires, plus elle y subit de défaites ; plus « le droit est foulé aux pieds, plus il se dresse contre le « vainqueur. Le droit use la violence de tous les coups « qu'elle lui porte. Mais l'enclume a facilement raison du « marteau par la supériorité de sa trempe, et le droit a « pareillement raison de la force : parce que la force est « périssable comme la matière et le bras de l'homme, et « que le droit est éternel comme la conscience et comme « Dieu. »

N'est-il pas vrai que ces paroles écrites, nous en convenons, en face de la situation actuelle, l'éclairent à merveille et justifient l'espoir qui, au milieu de la tempête déchaînée contre l'Eglise, survit au fond de toutes les âmes catholiques ?... Il semble que nous ayons, pour ainsi dire, la vision de l'Esprit-Saint, perpétué dans la société catholique, et y multipliant toutes les merveilles du zèle, de la charité, de l'apostolat. La force matérielle est du côté de nos adversaires ; mais la force morale, nous ne disons pas assez, la force divine est pour nous. Plus que jamais, l'Eglise est la terre promise des grands caractères, la patrie des âmes d'élite, l'intarissable pépinière des saints. Voyez ses ordres religieux, son clergé, son épiscopat, son Chef !... C'est la vie, c'est la ferveur, c'est la foi, c'est l'apostolique constance des premiers âges

chrétiens, c'est le souffle du Cénacle répandu par le monde entier, rafraîchissant, épurant les âmes et mugissant déjà autour des Empires de la force, comme l'orage précurseur des grandes ruines et des fécondes réparations.

Oui, il fait bon se sentir chrétien à l'heure où nous sommes; il fait bon se voir dans l'arche de la vérité au milieu du déluge de toute les erreurs; il fait bon trouver sur le roc de Pierre un refuge contre le sceptre de César et rencontrer, dans l'heureuse sécurité de la foi, un abri contre les tentations du scepticisme et contre l'ignominieuse idolâtrie de la force!

Les dons du Saint-Esprit répandus, au jour de la Pentecôte, sur l'Eglise entière, infusés, peut-on dire, à chacun de nous au jour de la Confirmation, sont aujourd'hui, au milieu de l'universel abaissement des caractères, la meilleure garantie de la dignité comme de la liberté des âmes. Ils constituent véritablement la supériorité de l'esprit chrétien sur ce qu'on appelle « l'esprit moderne » et sont l'armure invincible, impénétrable à toutes les attaques du libéralisme et de la Révolution. Ne cherchons pas ailleurs le secret de ces saintes résistances qui étonnent le monde et lui montrent où se trouvent les hommes qui savent affirmer leur foi, accomplir leur devoir et tout sacrifier plutôt que de renier l'une ou de trahir l'autre. « L'esprit du christianisme, dit Bossuet, est un esprit « de fermeté et de résistance qui se met au-dessus des « présents du monde, au-dessus de sa haine la plus « animée, au-dessus de ses menaces les plus terribles; « c'est par cet esprit généreux que l'Eglise a été fondée; « c'est dans cet esprit qu'elle s'est nourrie : chrétiens, ne « l'éteignez pas. »

Il suffit de jeter un regard sur ce qui se passe autour de nous, il suffit d'interroger les annales judiciaires de l'Allemagne et de la Suisse, de suivre, sur les chemins de la

proscription, les glorieux bannis du libéralisme, pour se convaincre que les saintes traditions du courage apostolique sont, au sein du catholicisme, plus vivaces que jamais. Le *non possumus* des apôtres se retrouve sur les lèvres de leurs successeurs. Ayons confiance : si l'Eglise livre les mêmes combats, c'est pour remporter les mêmes victoires. L'Esprit divin qui la guide ne connaît point d'amoindrissement : il est aujourd'hui, comme il y a dix-huit siècles, l'Esprit créateur qui donne la force aux faibles et renouvelle la face de la terre!

CHRONIQUE ET FAITS DIVERS.

Sommaire. — Le mois du Sacré-Cœur et le mois de saint Pierre. — Le Pontificat de Pie IX. — Santé du Saint-Père. — *Rome et l'Italie :* les francs-maçons ; les fêtes de Milan ; les vieux-catholiques de Mantoue. — *France :* le nouveau ministère ; propagation de la Foi ; faits divers. — *Allemagne :* les catholiques de Berlin ; Mgr Martin ; le Dr Dellinger. — *Brésil :* progrès de la franc-maçonnerie. — *Etats-Unis :* les pèlerins. — *Suisse :* Serment civil du clergé. — *Missions :* les catholiques de Bombay.

28 mai 1874.

Nous allons entrer dans un mois non moins cher à la piété chrétienne que celui qui se termine : c'est le mois du Sacré-Cœur et le mois de saint Pierre, nous allions dire le mois de Pie IX, cet autre Pierre dont le pontificat, à Rome, a surpassé les années de l'Apôtre, et qui a tant contribué à l'exaltation du culte de Marie, à la diffusion du culte du Sacré-Cœur, comme à l'extension du royaume de Jésus-Christ. C'est au mois de juin 1846 que Pie IX a été élu et couronné ; nous allons assister au vingt-huitième anniversaire de cet événement mémorable, qui avait excité, dès le premier jour, dans tout le monde chrétien, un tressaillement de joie et d'espérance, pressentiment des grandes choses qui se sont accomplies.

L'avénement de Pie IX, en 1846, la définition du dogme de l'Immaculée-Conception, en 1854 ; le coup de foudre de *Syllabus*, en 1864 ; la définition de l'infaillibilité pontificale, en

1870, quels faits et quelles dates ! Quelles marques de la providence divine qui veille sur l'Église ! quelle magnifique préparation d'un avenir qui ne peut être éloigné ! Quels triomphes pour la vérité qui sera le salut du monde !

Dans ces derniers jours, des bruits inquiétants ont couru sur la santé de Pie IX ; nous sommes heureux de pouvoir dire que le Saint-Père n'est point malade. Il a été indisposé pendant quelques jours, et, sur l'avis de ses médecins, il a dû garder la chambre ; mais déjà il ne se ressent presque plus du refroidissement dont il souffrait, il a repris ses occupations habituelles. Il faut, encore une fois, que ceux qui spéculent sur sa mort, comme avaient spéculé Cavour, Napoléon III, et tant d'autres, remettent leurs sinistres espérances à d'autres temps : Dieu, nous aimons à le penser, accordera à son grand Serviteur de voir au moins l'aurore du triomphe auquel il aura tant contribué par ses actes et par ses épreuves.

J. Chantrel.

ROME ET L'ITALIE.

Les francs-maçons italiens ont ouvert leur congrès à Rome, le 23 mai, samedi de la Pentecôte, à midi, dans le palais Lepri. L'inauguration s'est faite par un discours du Grand-Maître Mazzoni, qui a pris pour thème que la concorde de la franc-maçonnerie est nécessaire pour détruire « l'éternel ennemi commun, l'obscurantisme. » On sait ce que cela veut dire. Le même jour, une assemblée de francs-maçons se réunisssait à Berlin ; les deux congrès se sont congratulés par dépêches télégraphiques.

On peut remarquer, à ce propos, que le gouvernement italien qui, pour faire plaisir à sept ou huit fanatiques d'impiété de Milan, a prohibé la procession en l'honneur de saint Ambroise, ne paraît pas voir d'inconvénient à la réunion de ces hommes qui conspirent, avec tous leurs *frères* des autres pays, au renversement de la religion, c'est-à-dire de toute société.

— Quant à la fête religieuse de Milan, elle a été, malgré la mauvaise volonté des autorités civiles, aussi magnifique que possible. Le 13 mai restera un jour mémorable pour la cité de saint Ambroise. L'archevêque de Milan, dit une correspondance de l'*Union*,

a été l'objet des plus vives ovations. Au moment où Sa Grandeur traversait la cour de l'archevêché pour se rendre à l'église, une foule immense a fait entendre les plus enthousiastes acclamations. On battait des mains, on agitait les chapeaux, les mouchoirs, et on criait avec énergie : *Vive la Religion! Vive le Pape! Vive l'archevêque!*

Les évêques venus des différentes parties de l'Italie pour ces fêtes religieuses ont été aussi chaleureusement acclamés. Les prélats qui assistaient à la grande cérémonie qui a eu lieu dans le Dôme étaient au nombre de vingt-huit. C'étaient le patriarche latin d'Alexandrie, les archevêques de Turin, Gênes, Verceil, Catane et Syracuse, les évêques de Suse, Alexandrie, Pignerol, Saluces, Cunéo, Acqui, Savone, Ivrée, Casale, Biella, Vigevano, Côme, Pavie, Bergame, Lodi, Crême, Crémone, Brescia, Vérone, Mantoue et les évêques coadjuteurs de Bergame et de Novare.

Nous avons dit que le préfet de Milan avait donné sa démission : le bruit en a couru; il était sans doute fondé, mais la démission n'aura pas été accepté : le préfet reste.

— La secte maçonnique, dit le *Monde*, travaille à introduire le système vieux-catholique en Italie. Elle a choisi pour théâtre de ses exploits le diocèse de Mantoue. Lorsqu'un curé vient à manquer dans une paroisse, vite la secte présente à l'élection du peuple un prêtre passalien (signataire de l'Adresse Passaglia), et l'élu est installé dans ses fonctions curiales par un délégué de la secte. Déjà trois élections de cette nature ont eu lieu dans l'espace de quelques mois.

Mgr Rota, le digne évêque de Mantoue, a vainement réclamé auprès des autorités politiques pour mettre un terme à un pareil scandale. Non-seulement le Gouvernement n'a rien fait dans le sens de l'évêque, mais le député Guerrieri Gonzaga, de Mantoue, ayant interpelé le ministre des cultes pour savoir qu'elle serait son attitude dans ce déplorable conflit, eut la satisfaction d'entendre M. Vigliani, ministre, lui dire que le Gouvernement regrette de ne pouvoir livrer les revenus des cures à ces prêtres intrus, parce que la loi ne reconnaît que les curés nommés par les évêques; mais lui, ministre, voit avec la plus sincère satisfaction cette rébellion des prêtres libéraux contre leurs évêques: c'est, a-t-il ajouté, l'embryon de notre clergé national.

Les choses étant ainsi poussées à l'extrême, Mgr Rota s'est vu dans la nécessité de faire usage des armes spirituelles dont il dispose. Le 9 mai, il a lancé l'excommunication nominale contre les

prêtres qui ont usurpé les fonctions paroissiales, et il prévient ses diocésains qu'ils ne peuvent, sous peine d'excommunication, ni assister à la messe, ni recevoir les sacrements de ces prêtres apostats.

FRANCE.

Le vote de deux excellentes lois a signalé les dernières séances de l'Assemblée nationale : la première est relative au travail des enfants dans les manufactures; la seconde à l'aumônerie de l'armée. On trouvera plus loin des détails sur la discussion de cette dernière loi; on sait que la première a pour but d'assurer l'instruction morale, religieuse et intellectuelle des enfants, de préserver leur moralité et d'empêcher que l'esprit de lucre épuise par un excès de travail les jeunes garçons et les jeunes filles employés dans les manufactures.

— Divers décrets du maréchal de Mac-Mahon, en date du 23 mai, ont constitué comme il suit un nouveau ministère :

MM. le général DE CISSEY, guerre et vice-présidence du conseil des ministres.
TAILHAND, garde-des-sceaux, justice.
Le duc DECAZES, affaires étrangères.
DE FOURTOU, intérieur.
MAGNE, finances.
Contre-amiral marquis DE MONTAIGNAC, marine.
Vicomte DE CUMONT, instruction publique, cultes et beaux-arts.
CAILLAUX, travaux publics.
GRIVART, agriculture et commerce.

— Mgr Dupanloup vient de nommer une commission ecclésiastique chargée de commencer sans retard, sous sa direction, les premières procédures canoniques connues sous le nom de *Procès de l'Ordinaire*, pour la cause de Jeanne d'Arc.

— La santé de Mgr l'évêque de Séez, qui a donné pendant quelques jours les plus vives inquiétudes, commence à se raffermir. On espère que le vénérable prélat sera conservé au diocèse qu'il administre depuis si longtemps et où il est si universellement aimé.

— Mgr l'évêque de Nîmes va aussi beaucoup mieux; l'Eglise de Nîmes conservera longtemps encore, espérons-le, l'intrépide et éloquent évêque, dont la parole et les écrits défendent si bien la cause de la justice et de la vérité.

— On sait que le Saint-Siége, pour honorer la retraite de Mgr Le Courtier, évêque démissionnaire de Montpellier, lui a conféré, par

une bulle en date du 17 des calendes de février de l'an de l'Incarnation 1873, le titre d'archevêque de Sébaste *in partibus infidelium*. Mais, aux termes du décret impérial du 7 janvier 1808 et de l'article 17 du Code civil, nul ecclésiastique, en France, ne peut poursuivre ou accepter la collation d'un évêché, même *in partibus infidelium*, sans l'autorisation du gouvernement, à moins de s'exposer à perdre la qualité de citoyen français. Le conseil d'Etat, saisi de l'examen de cette affaire, a émis un avis favorable, et un décret présidentiel a autorisé, en conséquence, Mgr Le Courtier à prendre publiquement le titre d'archevêque de Sébaste.

— M. le baron de Meneval, ancien ambassadeur à Munich, et aujourd'hui l'un des membres les plus zélés du clergé français, vient d'être élevé à la dignité de prélat domestique de Sa Sainteté. S. Em. le cardinal Chigi a voulu lui remettre personnellement le Bref qui lui confère cette dignité.

On sait que M. le baron de Meneval abandonna en 1860 la carrière diplomatique pour venir faire à Rome ses études ecclésiastiques. Il viendra, dit-on, prochainement à Rome remercier le Souverain-Pontife de la faveur dont il vient d'être l'objet. Il doit descendre au Séminaire français, dont il est l'ancien élève et où il a reçu la prêtrise. (*Journal de Florence.*)

— Voici, d'après le compte-rendu général de l'Œuvre de la Propagation de la Foi, le tableau résumé des recettes comparées de 1872 et 1873 :

		1872		1873	
EUROPE.	France. . . .	3,660, 95 fr.	07 c.	3,629, 21 fr.	52 c.
—	Alsace-Lorraine. .	186,947	61	185,372	93
—	Allemagne. . .	353,448	20	283,468	43
—	Belgique. . . .	348,003	22	391,000	57
—	Espagne. . . .	31,081	70	7,353	40
—	Iles Britanniques.	437,934	13	294,662	94
—	Italie.	348,763	09	267,954	82
—	Levant.	32,797	23	16,446	35
—	Pays-Bas. . . .	97,239	61	97,161	57
—	Portugal. . . .	41,784	28	52,640	67
—	Pologne et Russie.	1,024	53	4,404	57
—	Suisse.	54,215	58	49,022	83
—	Nord de l'Europe.	600	»	574	86
ASIE.	. . . .	12,859	58	12,226	55
AFRIQUE.	. . . .	24,[illegible]40	25	32,685	75
AMÉRIQUE	(Septentrionale).	201,418	59	129,095	78
—	(Méridionale). .	63,028	69	56,930	50
OCÉANIE.	. . . .	5.764	»	14,340	»
	TOTAL. .	5,602,045 fr.	16 c.	5,524, 105 fr.	04 c.

En comparant ces tableaux, on voit que, pendant l'année 1873, les recettes de l'Œuvre de la Propagation de la foi ont éprouvé une diminution en France, en Allemagne, en Espagne, en Italie, en Suisse, dans le Levant et dans les deux Amériques ; qu'elles ont, au contraire, augmenté dans les Iles Britanniques, en Portugal, en Pologne, en Russie, en Afrique et en Océanie ; et qu'elles sont restées stationnaires dans les autres contrées.

Malgré ses cruelles épreuves, malgré ses propres besoins, l'Alsace-Lorraine continue de verser au budget des missions sa généreuse et traditionnelle offrande : Strasbourg, 103,385, et Metz, 76,977 francs.

ALLEMAGNE.

Les catholiques de Berlin ont célébré, le 13 mai, le 82e anniversaire de la naissance de Pie IX. Un banquet d'environ 150 personnes a réuni dans le restaurant Muller, *sous les Tilleuls*, les sommités de la société catholique à Berlin, dont deux membres de la famille Radziwill et M. Herzog, curé de Sainte-Hedwige, qui a glorifié Pie IX comme le représentant inébranlable de la liberté et du droit. De leur côté, les députés catholiques ont eu un banquet à part, dans leur club de la *Niedervall Strasse*. La place d'honneur a été donnée à M. Mallincrodt, qui a prononcé un remarquable discours sur la situation présente et exprimé l'avis que déjà l'avenir apparaît pour les catholiques sous un jour plus favorable, que l'embarras augmente chez les ennemis de l'Eglise; il a terminé par un vivat en l'honneur du Pape, auquel toute l'assemblée s'est associée avec enthousiasme.

— L'évêque de Paderborn, Mgr Martin, s'attend à être arrêté d'un moment à l'autre pour avoir violé les lois de mai. Il a, en conséquence, adressé aux fidèles de son diocèse une lettre pastorale en forme d'adieu. Dans cette lettre, le prélat critique vivement la législation ecclésiastique qui vient d'être mise en vigueur dans l'empire d'Allemagne, il réprouve la conduite du gouvernement et attaque les vieux-catholiques. Il loue aussi la France d'avoir accepté le dogme de l'infaillibilité papale.

— Nous apprenons, dit le *Courrier de la Meuse* (puisse-t-il être bien informé!), que M. Dœllinger s'est séparé de la secte des vieux-catholiques. Le vieux défenseur de l'Eglise, si malheureusement foudroyé, a déjà écrit sa rétractation et elle serait imprimée si son entourage ne l'empêchait. Les cabales de la cour bavaroise et la politique prussienne étouffent sa voix et le retiennent dans leurs

filets; le vieillard devra faire un effort violent et se soumettre à un grand sacrifice pour s'en arracher et pour suivre le cri de sa conscience. Que le ciel ne tarde pas de lui donner la force et le secours nécessaires !

La secte des vieux-catholiques, qu'en Allemagne on appelle catholiques Hollandais parce que le soi-disant évêque Reinkens est venu chercher sa considération en Hollande, perdra par là son premier et dernier prestige. Quelle importance pourrait avoir une secte composée de gens sans foi ni convictions et qui n'avaient d'autre but que de faire une démonstration politique ?

Dœllinger qui, dans sa *Réformation*, a écrit si magistralement le retour à la vérité de nombre d'esprits éminent du 16e siècle qui, séduits par la nouveauté de la doctrine de Luther, s'étaient laissé entraîner, mais qui virent bientôt l'abîme où le Réformateur les conduisait, Dœllinger pourra écrire sa propre conversion, et il aura fait un livre instructif.

BRÉSIL.

Dans un article sur les progrès de la franc-maçonnerie que publie l'*Evénement*, l'on constate que cette secte anti-chrétienne se développe rapidement dans l'empire du Brésil. Le nombre des Loges y croît tous les jours, et le Grand-Orient reçoit constamment des demandes pour la fondation de nouveaux Ateliers. C'est ainsi, suivant le *Monde maçonnique*, que le *Grand-Orient-Uni* possédait, à la fin de décembre dernier, 190 *Ateliers*, dont 122 *Loges* et 68 *Chapitres*, plus 20 ou 30 *Ateliers supérieurs*.

Sur ces 122 *Loges*, 51 appartiennent à l'ancien *Grand-Orient des Bénédictinos*, 31 à celui du *Lavradio*, et 10 au *Grand-Orient-Uni*.

Ces curieux détails nous expliquent les derniers faits qui viennent de se passer au Brésil. Avec les progrès de la Franc-Maçonnerie coïncident les mesures de persécution contre l'Eglise. Affiliés aux Loges, les fonctionnaires de l'Etat entreprennent contre les évêques la même campagne qu'entamèrent, à la veille de la Révolution, les encyclopédistes et les « philosophes » contre le catholicisme et le clergé. Dieu veuille, dirons-nous avec le *Monde*, que cette campagne n'aboutisse pas aux mêmes résultats, et que le courageux évêque d'Olinda soit à la fois la première et la dernière victime de leurs machinations !

ÉTATS-UNIS.

Les pèlerins d'Amérique vont sans doute arriver en France ces jours-ci. Ils ont dû quitter New-York le 16 mai, sur le vaisseau le

Pereire. Les vœux et les prières des catholiques les accompagnent. Ils se proposent de visiter le sanctuaire de Paray-le-Monial, les tombeaux des Saints-Apôtres, Notre-Dame de Lorette et Lourdes; en partant, ils ont reçu les offrandes de leurs concitoyens, pour être déposées aux pieds du Souverain-Pontife. De plus, ils apportent pour le sanctuaire de Lourdes une bannière splendide. Le nombre des pèlerins a dû être limité à cent, mais il est formé de l'élite de la société catholique. Ce sera donc pour la France et l'Italie un curieux spectacle que cette caravane de pieux et généreux catholiques venus de tous les Etats de l'Union américaine, pour prier dans nos fameux sanctuaires. On pourra juger de la fermeté de leur foi et des fruits de la civilisation du Nouveau-Monde.

SUISSE

La dernière séance du conseil supérieur de l'Eglise catholique libérale tenue à Genève le 22 de ce mois, a donné lieu à d'utiles enseignements. M. Hyacinthe Loyson et ses amis étaient au grand complet. Il a été constaté dans le cours de la discussion, avec une grande tristesse, par les différents orateurs, que l'Eglise catholique réformée faisait peu de progrès, principalement dans les campagnes, et que l'immense majorité des catholiques en Suisse restaient fidèles à l'autorité du Saint Père.

Afin de modifier cette situation, on a proposé divers moyens et on a voté l'adoption d'une pétition au gouvernement central pour demander qu'il impose à tous les ecclésiastiques romains un serment qui porterait le titre imaginé en France, pendant la première révolution, de *serment civil du clergé.*

Les curés qui refuseraient de prêter ce serment, seraient remplacés par des ecclésiastiques que choisirait le suffrage universel et qui appartiendraient à l'Eglise catholique libre dont fait partie M. Loyson.

Nous savons qu'il existe en Suisse un parti qui voudrait faire imposer par le gouvernement central actuel aux catholiques romains *une constitution civile du clergé*, mais nous ne croyons pas qu'on ose aller jusque-là en ce moment.

Cette persécution aiguë contre les catholiques est ajournée par suite du temps d'arrêt qui existe à Berlin dans la politique à outrance de M. de Bismark, dont le gouvernement Suisse suit la direction.

— Le 22 mai également, une réunion de vieux-catholiques, tenue dans la ville de Berne, a décidé de rompre avec le Saint-Siége pour

les questions de dogme et de discipline, et d'appeler Herzog, le curé des vieux-catholiques d'Olten, pour célébrer les offices dans l'église catholique.

Les ambassades des puissances catholiques ont été informées de ces décisions !

MISSIONS

Le 26 août, dit une correspondance adressée de Bombay à l'*Univers*, une assemblée extraordinaire de catholiques de cette ville a eu lieu dans la grande cour du collége Saint-François-Xavier, sous la présidence de Mgr l'Evêque. La salle splendide de ce collége grandiose ne peut guère contenir que mille personnes ; voilà pourquoi on s'est vu forcé de préparer la grande cour pour recevoir le nombre de personnes qu'on attendait.

En effet, près de deux mille cinq cents hommes, Européens et natifs, sont venus se ranger autour de la belle tribune préparée, sur laquelle Mgr l'évêque d'Ascalon, vicaire apostolique de Bombay, s'est assis, entouré des orateurs du jour.

Les *speechs* ont répondu à l'enthousiasme de ce peuple profondément catholique. Voici les deux résolutions qui en formaient la matière :

Premièrement, « d'envoyer un télégramme au Saint-Père au nom des catholiques de Bombay des deux juridictions (du vicaire apostolique et de l'archevêque de Goa), pour le féliciter avec vénération filiale, à l'occasion de son quatre-vingt-troisième jour de naissance. »

Secondement, « de prier Mgr l'Evêque d'exprimer au nom des catholiques de Bombay, assemblés en meeting, aux évêques persécutés de l'Allemagne, de la Suisse et du Brésil, leurs sympathies profondes au sujet des souffrances auxquelles ces confesseurs de la sainte foi catholique sont assujettis à cause de Jésus-Christ, et leur admiration enthousiaste de l'intrépidité de martyrs avec laquelle ces héros de l'Eglise catholique défendent sa liberté et ses droits divins. »

Impossible de donner une idée de l'émotion de ce bon peuple, qui écoutait les orateurs avec la plus grande attention, et ne cessait d'exprimer ses sentiments par ses acclamations chaleureuses.

Il faut remercier les auteurs de la persécution contre l'Eglise catholique d'exciter dans le cœur des chrétiens de tout le monde, le sentiment de la justice et de l'innocence opprimées. Voilà ce qui fait du bien et rend les tièdes fervents dans la défense de leur sainte religion.

NOUVELLES DE TERRE-SAINTE.

(Correspondances particulières des *Annales catholiques.*)

On nous écrit de Jérusalem, 18 avril (1) :

Les cérémonies de la Semaine-Sainte et les fêtes de Pâques se sont passées sans incident, à Jérusalem, tant pour les Latins que pour les Grecs. Les étrangers venus d'Europe étaient en nombre presque double de l'année dernière, et parmi eux se trouvaient des personnages de distinction. Quant à l'Orient, il n'a pas fourni son chiffre habituel de visiteurs.

L'évêque grec schismatique Agapios, le trop fameux auteur des désordres arrivés dans la Grotte de la Nativité, le 25 avril 1873, est revenu de Jaffa à Jérusalem, avec le consentement, dit-on, de l'administration locale. On sait que, grâce à ses intrigues et à ses largesses, il avait obtenu de demeurer à Jaffa au lieu d'aller à Acre, place forte où il avait été condamné à séjourner cinq ans. On ajoute qu'il avait été nommé l'*évêque du feu*, et que, en cette qualité, il devait, le Samedi-Saint, profaner la Tombe sacrée du Sauveur, en y entrant seul et sans témoins pour faire jaillir par ses prières l'étincelle soi-disant miraculeuse que le vulgaire ignorant croit venir du tombeau du Sauveur; ce n'est qu'une supercherie, et l'étincelle est produite par des moyens naturels.

M. Patrimonio, le consul français, ne crut pas l'administration autorisée à user d'une telle indulgence; il télégraphia à Constantinople et l'ordre arriva de faire immédiatement conduire à Acre l'audacieux évêque sous bonne escorte. Cet ordre fut exécuté et six bachibouzouks l'accompagnèrent jusqu'à sa nouvelle résidence.

Le parti de l'ex-patriarche Cyrille continue à se soutenir, grâce à la protection de la Russie. Le consul russe de Jérusalem donne par lui-même des secours au clergé cyrillien, et il a établi un procureur pour en dispenser au peuple. Le gouvernement, qui est favorable à Procope, fait des efforts pour em-

(1) Quoique l'abondance de matières nous ait empêchés de publier ces correspondances aussitôt que nous les avons reçues, nous sommes persuadés que les détails qu'elles renferment, n'auront rien perdu de leur intérêt pour le lecteur. (V. les *Annales catholiques.*)

pêcher ce schisme entre schismatiques, mais que peut-il devant le colosse de la Néva ?

Les caravanes que nous ont envoyées la France, sous la conduite de M. l'abbé Albuy, et l'Italie, sous celle de Don Gaspar Olmi, ont demandé la bénédiction du Souverain-Pontife avant d'entreprendre, le Mercredi-Saint, leur pèlerinage à la grotte de l'Agonie ; le télégraphe la leur transmit immédiatement.

Bethléem, 16 avril 1874.

Le Vendredi-Saint, 3 avril, une députation des élèves de l'orphelinat catholique de Bethléem s'est rendue le matin de bonne heure à Jérusalem pour visiter les lieux sanctifiés par la présence et la mort du Divin Sauveur et y prier pour le triomphe de l'Eglise, pour la délivrance de Pie IX et pour tous leurs bienfaiteurs.

La première visite fut pour le Jardin de Gethsémani. C'est un jardin rempli de fleurs que l'on distribue aux pèlerins et qu'ils conservent par dévotion. Ce jardin est entouré de hautes murailles et possède encore huit oliviers énormes et très-vieux. D'après la tradition, ils auraient eu l'honneur de couvrir de leur ombre l'Homme-Dieu et d'être les témoins de ses soupirs, de ses larmes et de ses brûlantes prières pour le rachat du genre humain. On y trouve quatorze chapelles consacrées au Chemin de la Croix, et une quinzième chapelle, qui est dédiée à Notre-Dame des Douleurs.

Les orphelins allèrent ensuite à la pierre indiquant où Jésus fit attendre Pierre, Jean et Jacques, en leur recommandant de veiller et de prier pour ne pas succomber à la tentation. Dans ces différends endroits, nos élèves ne manquèrent pas de prier pour toutes les intentions indiquées plus haut.

Ils passèrent ensuite à la Grotte de l'Agonie, où Notre-Seigneur Jésus-Christ sua le sang et l'eau, la veille de sa mort. Cette grotte est au nord du jardin de Gethsémani, à environ 70 mètres. C'est une grotte naturelle, dans laquelle on descend par un escalier de six marches ; la lumière passe par un trou pratiqué dans le haut ; trois autels y sont dressés. Cette grotte, comme le jardin de Gethsémani, est la propriété exclusive des

Latins et là, au moins, les Grecs schismatiques n'ont rien à voir. A quelques mètres de distance, on trouve l'église souterraine de l'Assomption; c'est là qu'est le tombeau de la sainte Vierge où l'on arrive en descendant 48 marches. Cette église était autrefois en possession des Latins; mais les Grecs s'en emparèrent en 1759. Les Latins, ne pouvant donc plus y officier, se contentent de s'y rendre en particulier, le 15 août et font leurs cérémonies religieuses à la Grotte de l'Agonie, qui en est, comme je viens de le dire, très-rapprochée.

Nous passâmes ensuite le torrent de Cédron sur le pont de pierre, et à 60 m. à l'ouest, nous trouvâmes la pierre, de couleur blanche, qui montre au pieux pèlerin le lieu où fut lapidé saint Etienne, premier martyr. Le 26 décembre, jour de sa fête, on y fait un pèlerinage après les vêpres. Nous dûmes ensuite monter une pente rapide et, en quelques minutes, nous nous trouvâmes à la porte-Est de Jérusalem, appelée par les indigènes *Bab-Setti-Mariam* (porte de Notre-Dame Marie), et par les autres *Porte de Saint-Etienne.*

Une particularité à noter, c'est que les portes de Jérusalem ont chacune au moins deux noms : l'un employé généralement par les indigènes et l'autre par les écrivains.

A peine entré dans la cité, on rencontre, à droite, l'église de Sainte-Anne, qui a été donnée à la France par le sultan Abdul-Medjid après la guerre de Crimée, en 1856. Cette église n'étant pas encore restaurée, on n'y officie que le 26 juillet, fête de sainte Anne, et le 8 septembre, fête de la Nativité de la sainte Vierge, à cause du pèlerinage qui a lieu ces jours-là en cette église. On espère qu'elle sera bientôt ouverte au culte catholique, principalement pour le service des pèlerins français, et qu'un hospice sera construit à leur usage.

En face de cette église, à gauche de la route, vous trouvez la Piscine probatique (Beth-Saïda), qui est entourée d'une muraille et à moitié remplie de terre, où croissent des figuiers. Elle mesure 100 mètres de long sur 40 de large. On dit qu'un catholique anglais l'a dernièrement achetée pour la rendre à la vénération des fidèles; c'est là, en effet, que Notre-Seigneur guérit un paralytique.

Au sud de cette piscine s'étend une immense esplanade sur

laquelle s'élève la magnifique mosquée d'Omar avec ses dépendances. C'est là, il y a dix-huit siècles, qu'on voyait le second temple de Jérusalem ; Jésus-Christ le sanctifia plusieurs fois par sa présence. Il faut, pour pouvoir pénétrer dans cette mosquée, une permission spéciale du pacha, qui ne la refuse pas, lorsqu'elle est demandée par le consul de la nation à laquelle on appartient. Qui oserait s'y aventurer sans cette permission, pourrait certainement s'attendre à être battu d'importance par les musulmans.

C'est encore sur cette esplanade que se trouve la mosquée El-Aksa, à sept nefs ; elle a été bâtie à l'endroit même où demeura la sainte Vierge, depuis sa présentation au temple jusqu'à son mariage ; c'est encore là que prophétisa le saint vieillard Siméon. La partie droite de la mosquée, qui encore aujourd'hui présente la forme d'une basilique, aurait été, paraît-il, bâtie par l'empereur Justinien.

Mais reprenons l'itinéraire de notre pèlerinage. Nous étions à l'église Sainte-Anne ; en poursuivant notre route, nous arrivâmes à l'église de la Flagellation. A quelques pas à gauche, se trouve le prétoire de Pilate. Le prétoire est aujourd'hui une caserne turque ; moyennant un léger pourboire, on obtient facilement la permission d'entrer dans le lieu qui est la première station du chemin de la croix. On y remarque encore aujourd'hui une petite chapelle érigée par les Croisés et qui sert actuellement de sépulture à un derviche (prêtre musulman). On voit encore très-bien aujourd'hui, dans la rue, sur le mur de la caserne, les traces de l'escalier que notre divin Sauveur monta pour se rendre au prétoire. Comme on le sait, sainte Hélène fit transporter cet escalier à Rome, où il est vénéré sous le titre de *Scala-Santa*. Les pèlerins qui ne veulent pas entrer dans le prétoire, font là leur première station. L'église de la Flagellation fut au pouvoir des PP. Franciscains jusqu'en 1618, époque où Mustafa-Bei la leur enleva pour en faire une écurie. Dieu ne permit pas longtemps une telle profanation : tous les chevaux installés dans ce lieu saint y mouraient, et force fut de l'abandonner. Peu à peu, cette église tomba en ruine ; il n'est restée debout que la partie couvrant l'endroit où était la colonne de la Flagellation. En 1838, Ibrahim la rendit

aux Latins ; grâce à la munificence de Maximilien, duc de Bavière, on put construire la magnifique petite église actuelle avec ses cinq gracieux autels de marbre. Chaque jour, on y célèbre le saint sacrifice de la messe ; à la fête du Précieux-Sang et le Mardi-Saint, on y vient en pèlerinage, et à cette occasion une messe solennelle y est chantée.

La colonne de la Flagellation ne s'y trouve plus ; mais on en vénère un morceau très-grand dans le chœur latin, à la basilique du Saint-Sépulcre ; on l'y transporta du Cénacle où elle avait d'abord été placée par les premiers chrétiens. Cette colonne est de porphyre ; le morceau a 65 centimètres environ de hauteur. Le Mercredi-Saint, on ouvre les deux grilles de fer qui l'entourent et l'on permet aux pèlerins de la baiser. Inutile de vous dire que les élèves de notre orphelinat prièrent avec dévotion, dans l'église de la Flagellation, pour les trois intentions du pèlerinage. Ils y commencèrent le saint exercice du chemin de la Croix.

La deuxième station est au pied de l'escalier dont nous avons parlé plus haut ; c'est ici, en effet, que Jésus-Christ fu chargé du bois de sa croix. La troisième station est éloignée de 200 mètres environ, à l'ouest, à l'angle d'une rue, à gauche, et indiquée par une colonne brisée en deux et gisant contre le mur. On se dirige vers le sud à 40 mètres, et un sentier qui aboutit à une porte en arcade indique la quatrième station, c'est-à-dire l'endroit où la sainte Vierge rencontra son divin Fils; elle l'avait devancé en prenant, à la sortie du prétoire, un chemin plus court. 20 mètres plus loin, on trouve une route qui monte vers le couchant, et c'est l'endroit ou Simon le Cyrénéen fut contraint de porter la croix avec Jésus-Christ, succombant sous son poids ; un trou pratiqué dans la muraille de la première maison à la gauche de celui qui monte la rue, indique cette cinquième station.

L'emplacement de la maison de la Véronique est la sixième station ; elle est située à 90 mètres plus loin ; un morceau de colonne incrustée dans le pavé sert d'indication. Au haut de la rue, on se trouve à l'endroit où Jésus succomba pour la seconde fois sous le poids de sa croix ; c'est la septième station ; c'était ici qu'on voyait autrefois la *porte judiciaire*. Vis-à-vis est l'an-

cienne colonne de la Sentence, visible du dehors par la fenêtre de la maison qui fait le coin. Cette colonne est actuellement au milieu d'une boutique, traverse la voûte et s'élève à 7 mètres environ.

La ville se terminait ici autrefois et la huitième station était alors en dehors. On monte toujours vers le couchant et l'on rencontre, à 30 mètres de la colonne de la Sentence, à gauche, l'endroit où Jésus dit aux saintes femmes de Jérusalem de ne pas pleurer sur lui mais, plutôt sur elles-mêmes et sur leurs enfants. Un trou pratiqué dans une des pierres de la muraille du couvent grec de Saint-Caralambos sert d'indication pour le pieux voyageur. Ici, les constructions postérieures interceptent la *Voie douloureuse* ; et il faut, pour parvenir à la neuvième station, revenir sur ses pas jusqu'à l'endroit où est la colonne de la sentence ; on prend alors le chemin au sud qui passe sous un bazar obscur. Environ 100 mètres au-delà, il y a à droite un passage qui monte vers les ruines encore visibles de la seconde enceinte de la ville construite par les rois de Juda; on arrive ensuite à la porte d'entrée du couvent cophte, et près de la porte, on trouve une colonne qui marque la neuvième station, où Jésus tomba pour la troisième fois, sous le poids de sa croix.

Non loin de là, est situé le couvent des Ethiopiens abyssins ; ils montrent au milieu de ruines, un olivier qu'ils prétendent se trouver à l'endroit où Abraham fut sur le point d'immoler son fils Isaac. Nous n'avons pas ici à examiner la valeur de cette assertion ; la critique n'est pas d'accord pour fixer ce lieu ; reprenons donc nos stations. Il nous faut pour cela retourner sur nos pas, prendre à droite du sud à l'ouest ; après quelques minutes de marche, nous arriverons à la basilique du Saint-Sépulcre, dans laquelle se trouvent les cinq dernières stations.

Ce fut avec tout le respect qu'inspire le plus vénérable des sanctuaires du monde, que nos élèves entrèrent dans cette vaste basilique ; les cérémonies de l'office du Vendredi-Saint touchaient à leur fin ; ils se rendirent tout d'abord au Calvaire. Deux escaliers y conduisent : l'un de 18 marches vers le nord, et un autre de 19, situé au sud derrière la porte de la Basilique. Le lieu où Jésus fut dépouillé de ses vêtements est à 4 mètres à

l'est du dernier degré de l'escalier sud; il appartient aux Pères de Terre-Sainte et cette dixième station est indiquée par une rosace inscrustée dans le pavé.

Lorsque les cérémonies qui se font ce jour-là, en cet endroit, furent terminées, les orphelins continuèrent leur pieux exercice. A la onzième station, ils baisèrent avec amour l'endroit où Jésus fut attaché à la Croix ; de là ils passèrent à la douzième station après avoir prié Notre-Dame des Douleurs dont la statue se trouve à droite de l'autel de la Crucifixion, dans une chapelle qui lui est dédiée.

Nous ferons remarquer ici que les Grecs schismatiques possèdent l'endroit sacré où fut plantée la croix ; on le voit sous l'autel ; on aperçoit encore, des deux côtés de ce trou, les indices de la place où furent plantées les croix des deux larrons; ce sont deux disques de pierre qui servent de point de repère. Pour faire la treizième station, on retourne à l'autel de Notre-Dame des Sept Douleurs; c'est l'endroit où la Reine des martyrs reçut dans ses bras le corps inanimé de son divin Fils.

On voit encore très-bien sur le Calvaire la fente du rocher occasionnée par le tremblement de terre qui se fit sentir, à la mort du créateur du monde ; elle va de l'est à l'ouest, et elle est aussi visible par le dessous dans la chapelle dite d'Adam, ainsi appelée parce que l'on prétend que c'est là que fut enseveli le premier homme.

Du Calvaire on descend à la pierre de l'Onction, où Joseph d'Arimathie et Nicodème embaumèrent le corps de Jésus, selon la coutume des Juifs ; cette pierre se trouve devant la porte d'entrée de la Basilique ; elle est couverte de marbre rouge du pays ; elle mesure 2 m. 70 cent. de long sur 1 m. 30 cent. de large et est élevée de 30 cent. au-dessus du sol.

Douze mètres plus loin, se trouve la quatorzième station sous une grande coupole reconstruite en 1868 par la France, la Russie et la Turquie ; c'est le sépulcre où fut enseveli Notre-Seigneur Jésus-Christ, d'où il ressuscita glorieux, le troisième jour, pour ne plus mourir. Quarante trois lampes sont entretenus dans le sépulcre proprement dit par les Latins, les Grecs les Arméniens, les Cophtes, qui en ont chacun un certain nombre; ils en entretiennent également quinze dans la chapelle

de l'Ange, laquelle chapelle est un second compartiment du monument élevé sur le Saint-Sépulcre, mais plus grand que la chapelle du Saint-Sépulcre.

Nos chers enfants ayant prié avec ferveur, à toutes les stations, pour le triomphe de l'Eglise, la délivrance de Pie IX et pour leurs bienfaiteurs, avaient terminé leur pèlerinage; mais je voulus retourner, à trois heures de l'après midi, sur le Calvaire, pour répandre de nouveau devant Dieu mes humbles prières pour toutes ces intentions si importantes.

Antoine BELLONI,
Directeur de l'orphelinat catholique de Bethléem.

LA RELIGION ET L'ARMÉE.

Nous n'avons pu qu'annoncer, dans notre dernier numéro, l'heureuse nouvelle du vote définitif de la loi sur l'aumônerie de l'armée, lequel a eu lieu dans la séance de l'Assemblée nationale du mercredi 20 mai. La discussion qui a eu lieu à cette occasion, appartient aux *Annales catholiques;* nous en reproduirons donc ici les traits principaux.

Après un discours de M. le général Saussier, contraire au projet de loi, Mgr Dupanloup a pris la parole :

Vous permettrez, messieurs, a-t-il dit, que je prenne part de nouveau et en quelques paroles à cette discussion, dans laquelle j'ai déjà, si vous me permettez ce souvenir, rencontré votre bienveillance et même vos suffrages. Je serai d'ailleurs très-bref, car tout a été dit, de part et d'autre, pour ou contre. La question est du reste très-simple, et si on veut la prendre et la laisser dans sa simplicité et sa vérité, la solution en est très-facile ; il n'y a point ici de difficulté sérieuse : car de quoi s'agit-il ? De l'exécution franche et loyale de l'article 70 de votre loi sur le recrutement de l'armée, article, il vous en souvient, qui a été voté à l'unanimité par l'Assemblée nationale.

Il s'agit de laisser aux soldats de toutes armes, appelés sous les drapeaux, la liberté, le temps et les moyens de remplir leurs devoirs religieux, quand cela est dans leur conscience et dans leur volonté.

La liberté et le temps, c'est-à-dire sauf les exigences impérieuses

du service militaire, de ne pas employer les heures matinales de la journée du dimanche pour les catholiques et les protestants, de la journée du samedi pour les israélites, à des manœuvres, à des corvées, à des revues, à des exercices militaires.

J'ai ajouté : les moyens nécessaires... Et cela est évident : on aurait beau leur laisser le temps et la liberté, si l'on ne leur donnait pas les moyens, ce serait une déception, une dérision. (Très-bien ! très-bien !)

Il faut donc la liberté, le temps et les moyens.

Mais c'est ici que commence notre dissentiment. Nos contradicteurs veulent que les soldats soient envoyés à l'église avec les simples fidèles.

J'ai répondu, — et je l'ai fait d'une façon péremptoire, car on n'a pas même essayé de me réfuter, — j'ai répondu que cela était absolument impossible, par la raison très-simple, irrécusable.... (interruption), qu'il n'y a pas de place dans les églises, même pour les simples fidèles.

J'ai nommé les églises, les quartiers, j'ai dit les chiffres de la population des paroisses de 50, de 60,000 âmes, nul de vous ne les a contredits, et, certes, vous pouviez le faire, car cette tribune est libre, vous pouviez y monter pour me répondre ; vous ne l'avez pas fait...

Je répète qu'il n'y a pas assez de place dans les églises ni à Paris, ni à Versailles, ni à Orléans pour les simples fidèles. Il n'y en a pas assez, et, dans ce moment-ci même, l'archevêque de Paris, dans son intelligence et son zèle, a imaginé un système pour bâtir à ses frais, avec le concours d'hommes généreux et dévoués, des églises que la ville de Paris, ruinée par de folles dépenses, par la construction des égouts et des théâtres, devrait mais ne peut pas édifier.

Eh bien ! lui, l'archevêque de Paris, va les faire à ses frais, pour ce pauvre peuple qui ne peut trouver de place dans les églises.... J'ai été vicaire dans plusieurs paroisses de Paris, et j'affirme ce que je sais, et je vous mets absolument au défi de venir à cette tribune ou dans votre presse, me donner un démenti sur ce point ; c'est impossible. (Très-bien ! très-bien ! à droite).

Oui, je le répète, ce pauvre peuple de Paris ne sait pas où mettre le pied dans les églises.

Il y a trois ans, permettez-moi ce souvenir, je descendais la rue de Satory, c'était au moment de cette abominable guerre de la Commune... J'apercevais de loin une foule immense, c'était 12 à

1,500 insurgés qu'on ramenait prisonniers et que l'on conduisait au camp de Satory ; je me réfugiai dans une porte sur le chemin, et de loin je contemplai avec une profonde tristesse ces visages pâles, affamés, abattus, ces vieillards, ces femmes, ces enfants, et je me dis : Sans doute, ils ont été coupables, mais ne le sommes-nous pas aussi ? Parmi eux, combien qui n'ont pas trouvé de place dans nos églises, qui n'ont jamais entendu les paroles d'un bon prêtre ! Eh bien ! nous sommes coupables de n'avoir pas fait pour eux des églises qui leur fussent accessibles, de n'avoir pas été les chercher dans leurs pauvres demeures, de n'avoir pas multiplié pour eux les prêtres... (Très-bien ! très-bien ! à droite), de ne pas leur avoir montré d'assez près ce qu'est la charité de Jésus-Christ... et je le répète, le fait certain et absolument incontestable, c'est que dans les églises de Paris il n'y a pas assez de places pour les fidèles, les chiffres en donnent une éclatante et irréfutable démonstration.

Il y a un autre point : après avoir démontré que dans les églises il n'y a pas assez de places, et j'ai ajouté que les bonnes personnes qui occupaient le peu de places qu'il y a n'étaient pas disposées à les céder à d'autres, je rencontre une difficulté soulevée il y a quelques moments par l'honorable préopinant. Il a parlé des casernes ; eh bien, ici, messieurs, je suis encore obligé de trouver que nos honorables adversaires se jettent dans la plus étrange contradiction avec eux-mêmes que j'aie jamais rencontrée dans une discussion. Ils ont loué, comme nous, une œuvre admirable — je cite le mot textuel, — qui s'appelle l'Œuvre des soldats. Ils nous ont proposé cette Œuvre pour modèle, ils nous ont invités à faire ce que fait l'Œuvre des soldats.

Or, où éclate la contradiction de nos adversaires, c'est que cette œuvre se fait uniquement dans les casernes dont ils ne veulent à aucun prix. Oui, cette œuvre des soldats, soit à Paris, soit à Versailles, se fait uniquement dans les casernes. Et voici ce que m'écrivait sur ce point un des hommes les plus compétents, le fondateur et le directeur de l'Œuvre :

« La messe se dit dans les casernes ; les conférences se font dans les casernes ; des retraites préparatoires à la communion pascale se font dans les casernes ; la confession et la communion se font également dans les casernes. Pendant les huit jours que dure la retraite dans chaque caserne, nous allons dire la messe à cinq heures du matin tous les jours. Les hommes, préparés la veille, communient le lendemain matin. Le lever est à six heures : les soldats qui vien-

nent de communier sont rentrés dans la chambrée pour le lever de leurs camarades ; tout se fait avec la permission des chefs de corps, et rien n'est changé à l'ordre de la journée. »

Voilà la vérité. Je la dis encore ici. J'ai nommé les rues, les quartiers, les casernes soit de Paris, soit de Versailles. Je n'ai omis aucun de ces détails ; il serait fastidieux de les rappeler, et je ne veux pas en fatiguer de nouveau l'Assemblée.

A cela, que nous répond-on ! Vous voulez faire une aumônerie avec un grand état-major, avec une hiérarchie militaire.

Eh bien, l'honorable rapporteur de la loi, l'amiral de Dompierre d'Hornoy, vous a répondu dans son rapport qu'il n'y avait ni état-major, ni hiérarchie militaire, ni grades d'aucun genre, qu'il n'y avait simplement que la hiérarchie ecclésiastique et diocésaine.

On nous a dit que cela coûterait très-cher ; eh bien, j'ai démontré par des chiffres pris au budget que c'était une dépense très-minime, eu égard à l'importance du service que l'on voulait établir.

Mais, dit-on encore, vous voulez donc imposer la religion à l'armée ? Non, nous voulons que l'armée ait la liberté d'avoir de la religion si cela lui convient. (Très-bien ! très-bien !)

On nous dit encore : vous demandez donc une religion officielle pour l'armée ? Non, nous demandons pour l'armée le droit du libre exercice pour sa religion.

On nous dit : Mais ils n'iront pas plus à la messe ! Je ne les connais pas plus que vous, peut-être, qui êtes ses généraux et ses chefs, je les connais cependant, et je puis affirmer que si on les laisse vraiment libres, la moitié, peut-être les trois quarts... (Interruptions.)

On a dit encore : Cela enlèvera du temps pour les exercices militaires. Je réponds simplement : Il y a tous les jours de la semaine pour le travail et les services militaires ; qu'il y ait le dimanche pour le repos et l'accomplissement des devoirs religieux.

Enfin, on a été jusqu'à nous dire qu'alors le colonel et le général n'auraient plus l'occasion de connaître intimement leur régiment ou leur armée. En vérité, j'avoue qu'il m'a été très-difficile de comprendre la valeur de cette raison. Car il y a du temps ; il y a les six jours de la semaine pour faire cette connaissance, et le dimanche, évidemment, n'est pas absolument nécessaire. (Très-bien !)

Mais, laissons-là, si vous le permettez, ces objections de détail, ces faibles objections qui ne touchent que les petits côtés de la question et laissent dans l'ombre ce qui est la raison souveraine et décisive de la loi.

Il faut ici élever plus haut ses regards, et si je puis le dire, étendre l'horizon de notre pensée, si nous voulons voir la question dans son vrai et grand jour. Il n'y a parmi vous personne, j'en suis sûr, même parmi ceux qui sont séparés de nous par de profonds dissentiments, personne qui croie que cette armée, que vous mettez tant de soin à reconstituer, soit une simple expression de la force matérielle. Non, Messieurs, vous le croyez tous, c'est plus et mieux : c'est une des grandes fonctions sociales, c'est le droit et la justice armée... (Très-bien! très-bien!), c'est la sécurité au dedans et l'honneur au dehors, et voilà pourquoi c'est l'avenir de la patrie. (Applaudissements répétés.)

J'ajoute que, dans une grande et capitale institution comme celle-là, qui désormais embrasse le pays tout entier, il faut que tout se tienne, il faut que tout soit en harmonie, si vous voulez qu'elle atteigne son but et réponde à vos vœux et à la grandeur de sa mission. Vous demandez qu'elle soit une grande école de courage, de discipline, de dévouement et de sacrifices. Vous demandez que ce jeune soldat méprise la fatigue, les périls et la mort. Vous exigez qu'il soit prêt à verser son sang sur le champ de bataille, c'est-à-dire suivant l'admirable expression de nos Ecritures, qui révèle là tout le secret de la rédemption chrétienne elle-même, vous lui demandez qu'il soit obéissant jusqu'à la mort. *Obediens usque ad mortem!* (Applaudissements.) C'est-à-dire que vous lui demandez l'abnégation complète et l'immolation héroïque.

Et, quand vous exigez cela de lui, vous éloigneriez de lui ce qui est le principe même de l'abnégation! Vous lui refuseriez le bienfait de ces espérances sublimes qui rendent facile le sacrifice de la vie! Vous le priveriez des secours de cette religion qui apprend à obéir sans murmurer, à combattre sans peur et à mourir sans regret! (Vifs applaudissements.) Non, vous ne le ferez pas, car ce serait découronner votre œuvre, cette grande institution sociale que vous voulez faire.

N'oublions pas les enseignements de notre dernière et triste guerre. Nul, parmi les vaillants généraux qui sont ici, n'ignore qu'au moment où la guerre éclata, tout était à faire dans le service de l'aumônerie, tout était à imaginer, à organiser, à improviser. Il en est résulté des lacunes immenses; des corps entiers privés de tout secours religieux; et, parmi tant de douleurs, celle de ces pauvres soldats tombés dans un sillon des champs ou dans un fossé de route, condamnés à mourir là, seuls, délaissés, inconnus, sans qu'une parole consolante se soit fait entendre à leur oreille, à leur

dernière heure. J'en sais parmi eux qui, dans ce moment suprême, comme autrefois le chevalier sans peur et sans reproche, ont fixé sur la croix de leur épée, à défaut d'une autre, leur dernier regard. (Profonde sensation. — Bravos.)

Cependant, qui n'a pas rendu justice au zèle, au courage, à l'abnégation de nos aumôniers? Qui ne les a vus exercer autour d'eux l'influence la plus heureuse par l'exemple de leur intrépidité, de leur désintéressement et de leur vertu?

Donc, Messieurs, je vous en conjure, votez cette loi : ce n'est pas seulement une loi de haute convenance religieuse, c'est une loi de rigoureuse justice qui assurera aux jeunes gens que vous appelez sous les drapeaux le bienfait de ces puissantes influences morales, sans lesquelles rien ne saurait demeurer longtemps dans sa force et dans sa vigueur.

Vous le devez à leurs familles, qui les ont élevés le plus souvent dans les principes de la foi chrétienne, qui vous les livrent pendant cinq années dans la force et la fleur de leur jeunesse, qui les suivent avec une inquiète sollicitude à travers les épreuves et les périls de la vie militaire, et qui vous demandent de les leur rendre tels qu'ils puissent continuer à être leur consolation et leur honneur. (Très-bien! très-bien! à droite et au centre.)

Vous le devez à ces jeunes gens eux-mêmes; arrachés si jeunes à toutes les joies et à toutes les saintes affections du foyer, loin de leurs pères et de leurs mères, livrés à vingt ans à toutes les surprises, à toutes les menaces d'un inconnu quelquefois terrible, ils ont certes le droit que vous n'ajoutiez pas à tant de sacrifices celui de leurs intérêts les plus élevés, et que vous mettiez à leur portée, au milieu du tumulte des camps, ces moyens de préservation et ces ressources religieuses que la famille absente ne peut plus leur offrir.

Vous le devez à la France qui, après tant de calamités et de tourmentes, a plus que jamais besoin que son armée soit une grande école de respect et que la discipline militaire trouve dans le concours de la discipline morale ce nerf, cette énergie, qui fait les vaillants soldats et peut seule relever l'avenir.

Vous le devez à l'armée qui est désormais la France entière groupée autour de ses drapeaux et qui doit trouver, sur les champs de batailles aussi bien que dans les foyers, cette religion qui n'a jamais refusé de s'associer à vos tristesses comme à vos joies, à vos deuils comme à vos triomphes, afin de consoler les uns et, s'il se peut, de préparer les autres.

Vous le devez à la religion elle-même, qui est aussi une des forces sociales et, j'ose ajouter, une des grandeurs vivantes de la patrie. (Mouvement marqué.) Vous ne pouvez lui refuser dans votre armée ce droit de cité qu'elle a eu dans la société et même dans ce passé militaire incomparable, et, sauf un nuage passager, dans le prestige séculaire de vos armes.

Enfin, pourquoi ne le dirais-je pas? Vous le devez à vous-mêmes. Appelés, après des désastres et des renversements sans nom, à relever l'édifice social ébranlé jusque dans ses fondements, vous avez la glorieuse mission de traduire en quelque sorte dans nos lois les grands et solennels enseignements que renferment nos malheurs. Messieurs, honorez-vous en montrant au pays que les justes préoccupations de l'ordre matériel ne sauraient balancer dans vos conseils les intérêts d'un ordre plus relevé, et que, dans votre grande œuvre de réorganisation sociale, vous avez à cœur de rendre la place qui leur convient à ces principes et à ces intérêts éternels de la religion et de la morale qu'on ne méconnut jamais impunément, qui peuvent seuls refaire les âmes et retremper à la source suprême cet esprit de dévouement et de sacrifice, ce sentiment du devoir et du respect, sur lesquels reposent la vitalité des institutions humaines, la vraie force des armées et la grandeur des peuples. (Applaudissements.)

Je vote pour le projet de loi, et je vous conjure, messieurs, de vous souvenir que vous avez adopté l'article 70 à l'unanimité, et de retrouver tous dans l'oubli de nos tristes et funestes divisions le cœur français qui vous fera voter une loi qui répond si bien aux inspirations de la foi et de l'honneur chrétien. (Très-bien! très-bien! — Bravos et applaudissements redoublés sur un grand nombre de bancs.)

Après quelques paroles de M. le général Guillemaut, qui attirèrent une réplique de Mgr Dupanloup, M. l'amiral Fourichon fut amené, pour répondre à certaines accusations, à faire cette déclaration :

Il suffit de dire ce qui se passe dans la marine pour faire justice des accusations de M. le général Guillemaut. Nos aumôniers vivent au milieu de nos équipages ; le confessionnal est ouvert à tous, et ce sont ceux qui refusent d'assister à la messe du dimanche qui sont plutôt embarrassés vis-à-vis de leurs camarades.

On a exprimé la crainte que les aumôniers ne se mêlasssent des notes à donner aux officiers. Je jure, sur mon honneur, que jamais

ce fait ne s'est présenté, et que ces tentatives d'empiétement, qu'on signale comme inévitables, ne se sont jamais produites. Je suis convaincu que jamais elles ne se produiront. (Vifs applaudissements.)

On passa ensuite au vote : 384 voix contre 231, sur 615 votants, se déclarèrent en faveur du projet de loi.

LA DÉCORATION DE SAINTE-GENEVIÈVE.

Un grand travail artistique se prépare, travail à la fois religieux et patriotique, qui offrira à nos artistes un vaste champ de production, et qui suscitera, on doit l'espérer, plus d'un chef-d'œuvre dignes de l'art français et du temple qu'ils sont appelés à décorer. Dans un premier rapport, daté du 6 mars dernier, M. de Chennevières, directeur des beaux arts, qui montre la plus louable activité dans la position où il a été appelé, avait proposé au ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, de confier à quelques peintres et sculpteurs la décoration de l'église Sainte-Geneviève (Panthéon). La proposition a été approuvée, les études ont été faites, les artistes ont été choisis, et les travaux vont commencer. On pourra demander s'il n'eût pas mieux valu mettre au concours l'exécution du programme adopté, que de choisir d'autorité les artistes appelés à le remplir ; on pourra discuter tel ou tel point, et, pour notre part, nous avouons qu'il nous répugne de penser que M. Carpeaux, par exemple, l'auteur des danseuses de l'Opéra, devra faire la statue de saint Bernard, comme nous répugnerions à voir confier à l'auteur de la *Pucelle* la composition d'un cantique à la Vierge ; mais, au fond et en somme, la pensée de la décoration de Sainte-Geneviève est excellente, les noms choisis sont des noms connus et pour la plupart illustres, et nous nous plaisons à espérer que ceux mêmes de ces artistes qui ont eu le malheur de rabaisser l'art en le faisant servir à la glorification ou à la satisfaction des sens, s'inspireront de pensées plus hautes et plus véritablement artistiques et s'approcheront ainsi plus près de l'idéal qu'ils poursuivent en cherchant l'expression de la vraie et éternelle Beauté.

Nous reproduisons le nouveau rapport de M. de Chennevières, en date du 7 mai ; il fera connaître à nos lecteurs les détails du programme, et leur donnera une idée complète de la grandeur du travail qui se prépare.

RAPPORT

AU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES CULTES ET DES BEAUX-ARTS.

Paris, 7 mai 1874.

Monsieur le ministre,

Vous avez bien voulu approuver le rapport en date du 6 mars dernier, où je proposais à Votre Excellence de confier à quelques-uns de nos peintres et de nos sculpteurs les plus éprouvés la décoration de la basilique nationale de Sainte-Geneviève, décoration « où la légende de la patronne de Paris se combinerait avec l'histoire religieuse de la France. » Je me suis appliqué, monsieur le ministre, à étudier avec M. Louvet, architecte de Sainte-Geneviève, les plus sages conditions d'exécution de ce projet, et nous avons reconnu que, pour le mettre d'accord avec la grandeur et l'unité vraiment admirables du monument, il convenait de morceler le moins possible l'ensemble des travaux et de confier à un seul artiste chacune des parois de la croix latine dont il affecte la forme.

Ce n'est pas que le système régulier de colonnes engagées qui règne sans intermittence, à intervalles rapprochés et étroits, autour de l'édifice, n'offrît de graves difficultés à vaincre; mais j'ai proposé à M. l'architecte, qui a bien voulu accepter ma solution, de faire passer les compositions, par une sorte d'illusion de perspective, à l'arrière des colonnes, ce qui a permis de prolonger chacune des compositions dans trois entre-colonnements. Le quatrième entre-colonnement de chaque paroi, isolé de l'axe principal, tout en restant livré à la même main d'artiste, sera le cadre d'un sujet spécial.

Quant aux deux panneaux avec archivolte qui sont voisins des portes, aux deux chapelles de la Vierge et de Sainte-Geneviève et à l'abside, ils offraient naturellement des places distinctes propres à la peinture, et qui ont pu être confiées à des artistes différents.

Le bandeau général à la hauteur de l'imposte des arcades de l'entrée, qui coupe les entre-colonnements aux deux tiers de leur hauteur et règne tout autour de l'édifice, divisait forcément les parois en deux systèmes de sujets, et la zone supérieure nous a paru propre à un immense déroulement de processions de personnages sacrés, pensée très-convenable à une église où les reliques de la sainte ont motivé dans tous les siècles des processions traditionnelles. La condition essentielle d'harmonie, plus indispensable ici que dans la décoration des chapelles isolées d'une même église, a exigé que la partie de ces processions qui domine sur chaque paroi les grandes compositions inférieures, fût confiée au même peintre que les compositions maîtresses.

Etant donné le thème accepté par vous, monsieur le ministre, l'ordonnance générale des sujets à traiter découlait assez logiquement d'elle-même; et je n'ai eu qu'à invoquer le bon aide de M. Bonnefoy,

doyen de Sainte-Geneviève, pour obtenir de lui, dans le sens qu'il m'avait suffi de lui indiquer, toute une série de motifs entre lesquels nous n'avons eu qu'à choisir.

La prédication et le martyre de saint Denis, premier apôtre de Paris et comme introducteur du christianisme dans les Gaules, m'ont semblé convenir aux deux panneaux avec archivolte qui se trouvent à la droite et à la gauche de l'entrée de l'église. Je vous proposerai de confier ces deux sujets, le premier à M. Galland, le deuxième à M. Bonnat.

La grande nef, dans tout son développement, appartenait de droit aux traits principaux de la vie de sainte Geneviève, patronne de l'édifice.

Le premier entre-colonnement à droite représenterait l'éducation de sainte Geneviève, et les trois entre-colonnements suivants, réunis en une seule composition, représenteraient la vie pastorale de la jeune sainte. Je proposerai à Votre Excellence de les confier à M. Puvis de Chavannes.

Le premier entre-colonnement à gauche représenterait Attila marchant vers Paris, après avoir brûlé Trèves, Metz, etc.; les trois entre-colonnements suivants représenteraient sainte Geneviève calmant la multitude affolée par la nouvelle qu'Attila se dirige sur Paris, et prophétisant que la ville ne subira pas l'invasion du Fléau de Dieu. Je vous proposerai, monsieur le ministre, de confier ces deux compositions à M. Delaunay.

Les trois premiers entre-colonnements à gauche de la grande nef, après le dôme, représenteraient sainte Geneviève au milieu des horreurs de la famine pendant le siége de Paris par les Francs; elle a réuni la flottille avec laquelle elle va ravitailler Paris. Le quatrième entre-colonnement la montrerait distribuant des provisions au peuple qui l'acclame. Bien que le talent qui place M. Meissonnier si haut dans l'estime de l'Europe ne se soit exercé que dans des œuvres d'un genre tout différent, et j'allais dire opposé, je crois qu'il serait extrêmement intéressant d'offrir à ce vigoureux artiste l'occasion de lutter sur une large surface contre des difficultés nouvelles pour lui, et je vous proposerai, monsieur le ministre, de lui confier l'exécution de ces deux compositions.

Dans les trois entre-colonnements à droite dans la grande nef, après le dôme, seraient représentés les derniers instants de la sainte devenue vieille et vénérée du peuple, conseillère des rois, consolatrice des malheureux, et l'honneur de la patrie. — Dans le dernier compartiment, se verrait sainte Clotilde faisant déposer les restes de son amie dans le tombeau de Clovis, en l'église encore inachevée des Saints-Apôtres, qui deviendra plus tard l'église de Sainte-Geneviève. Je vous proposerai, monsieur le ministre, de confier à M. Gérôme ces deux compositions.

J'ai pensé, monsieur le ministre, que les deux bras de la croix devraient être consacrés aux quatre grandes époques, ou mieux aux quatre grandes figures chrétiennes de la France : Clovis, Charlemagne, saint Louis et Jeanne d'Arc.

Dans le bras droit de la croix, celui où se voit l'autel placé sous l'invocation de sainte Geneviève, les trois premiers compartiments à gauche seraient remplis par le vœu de Clovis à la bataille de Tolbiac,

et le quatrième représenterait son baptême. Ces deux compositions seraient confiées à M. Blanc.

Les trois premiers entre-colonnements à droite représenteraient le couronnement de Charlemagne par le pape Léon III, et le quatrième compartiment le montrerait entouré de paladins, de lettrés et de jurisconsultes. Ces deux compositions seraient confiées à M. Lehmann.

Dans le bras gauche de la croix, celui où est placé l'autel de la Vierge, les trois premiers compartiments à gauche seraient remplis par le sujet de saint Louis rendant la justice et fondant les grandes institutions qui ont fait sa gloire, la Sorbonne, les Quinze-Vingt, l'abolition des combats judiciaires; et le dernier entre-colonnement le montrerait captif des Sarrasins qui le demandent pour roi. Ces deux compositions seraient confiées à M. Cabanel.

Les entre-colonnements à droite seraient confiés à M. Beaudry, qui y représenterait Jeanne d'Arc devant Orléans ou à Reims et dans sa prison.

Les deux chapelles de la Vierge et de Sainte-Geneviève seraient confiées, celle de la Vierge à M. Gustave Moreau, celle de Sainte-Geneviève à M. J.-F. Millet, et l'abside avec les compartiments qui en dépendent et où serait représenté le Christ (*Vivat Christus qui diligit Francos*, comme disait la loi salique) montrant en vision à l'ange de la France les destinées de son peuple (*Gesta Dei per Francos*), l'abside serait confiée à M. Chenavard, auteur des cartons destinés en 1848 à la décoration du Panthéon.

M. l'architecte, défenseur légitime des belles lignes de l'œuvre de Soufflot, m'a fait observer avec raison que les piliers qui supportent la coupole et les nefs, de même que les parois intérieures des murs à droite et à gauche de la porte principale, ne pourraient, sous peine d'être diminués dans leur aspect solide, être couverts de peinture, et que de grandes figures sculptées y seraient plus convenablement adossées. J'ai cru que les statues des grands patrons, des grands docteurs et des saints les plus populaires de l'Eglise de France rempliraient dignement ces places, et, sur les indications de M. le doyen de Sainte-Geneviève, j'ai choisi les noms de saint Denis, saint Remi, saint Germain, saint Martin, saint Eloi, saint Grégoire de Tours, saint Bernard, saint Jean de Matha, saint Vincent de Paul, le vénérable de la Salle.

A droite et à gauche de la porte principale, seraient placés : saint Denis, qui pourrait être confié à M. Perraud; saint Remi, confié à M. Cavelier; — adossés aux gros pilliers du dôme faisant face à l'entrée ; saint Germain, confié à M Chapu; saint Martin, confié à M. Cabet; — faisant face à l'abside, saint Bernard, confié à M. Carpeaux; saint Jean de Matha, confié à M. Hiolle; — faisant face à la chapelle Sainte-Geneviève, saint Eloi, confié à M. Mercié; saint Grégoire de Tours, confié à M. Frémiet; — faisant face à la chapelle de la Vierge, saint Vincent de Paul, confié à M. Falguière; le vénérable de la Salle, confié à M. Montagny. La statue de la Vierge, destinée à sa chapelle, serait confiée à M. P. Dubois; la statue de sainte Geneviève, destinée à sa chapelle, serait confiée à M. Guillaume.

M. Galland, professeur d'art décoratif à l'école des beaux-arts, serait chargé de l'exécution de l'encadrement ornemental des compositions.

Tel est, monsieur le ministre, l'ensemble des travaux que je vous

proposerai d'attribuer à des artistes dont les noms sont tous connus de vous. Si vous approuvez l'ordonnance générale et le plan de cette vaste entreprise, et si vous voulez bien donner votre agrément à la présente distribution de peintures et de sculptures, dont les dépenses se répartiraient sur les quatre plus prochains exercices du budget des beaux-arts, j'ai la ferme conviction, basée sur leurs œuvres déjà renommées, que les artistes dont je vous ai soumis la liste feront honneur à votre confiance; vous leur aurez ouvert un large concours, mémorable peut-être, utile en tous cas à l'émulation de la génération actuelle, et où, surexcités par la solennité du monument et par le but national de l'œuvre, ils n'épargneront, à coup sûr, ni leurs forces ni leur courage.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, monsieur le ministre, votre très-humble et très-dévoué serviteur.

Le directeur des beaux-arts,
PH. DE CHENNEVIÈRE.

Approuvé :
Le ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts,
DE FOURTOU.

QUARANTE PROPOSITIONS ORTHODOXES

CONTRE LES ERREURS, L'IGNORANCE ET LA MALIGNITÉ DU SIÈCLE (1).

1. L'ordre ou le rang épiscopal légitimement conféré, ou ce qu'on appelle le pouvoir d'ordre et sacramentel, est le même dans tous les évêques de l'Eglise de Jésus-Christ, et dans chacun d'eux, sans excepter l'évêque de la ville de Rome.

2. Le pouvoir de juridiction sur toute l'Eglise, c'est-à-dire sur tous les membres de l'Eglise et sur chacun d'eux, est conféré sans intermédiaire par Jésus-Christ à l'évêque de Rome légitimement élu ; et c'est dans ce pouvoir que consiste la charge de Vicaire de Jésus-Christ et le Souverain-Pontificat dont le Pape est revêtu.

3. En matière de juridiction, le Pape ne reçoit rien de l'Eglise ; c'est l'Eglise, au contraire, qui reçoit tout du Pape.

4. Tout Pape légitimement élu, en sa qualité de chef de l'Eglise, possède tout le pouvoir de juridiction que le Christ lui-même possédait lorsqu'il était sur la terre.

5. Ainsi le pouvoir de juridiction de l'évêque de Rome est universel, plein et complet, épiscopal et ordinaire sur tout le corps de l'Eglise, c'est-à-dire sur tous ses membres et sur chacun d'eux.

6. Ainsi encore le Pontife romain, en sa qualité de Vicaire de Jésus-Christ, est l'unique source de la juridiction des évêques, et de toute juridiction ecclésiastique quelconque, et c'est en ce sens

(1) Extrait de la *Liberté* de Fribourg.

qu'il faut entendre ces maximes traditionnelles : « L'épiscopat est un ; il n'y a qu'une seule chaire dans l'Eglise. »

7. La puissance de juridiction du Pape est seule de droit divin, c'est-à-dire que lui seul la reçoit de Dieu sans intermédiaire ; tandis que la juridiction de n'importe quel patriarche, métropolitain, évêque ou prélat quelconque, est seulement de droit ecclésiastique ou pontifical ; c'est-à-dire que personne autre dans l'Eglise ne reçoit sa juridiction de la bouche même de Dieu, mais tous la reçoivent du Pape, soit immédiatement, soit par intermédiaire.

8. Tous dans l'Eglise, de quelque rang qu'ils soient et quelles que puissent être l'étendue et l'élévation de leurs fonctions, sont corps et membres par rapport au Pape, qui est l'unique tête.

9. C'est le Pape qui établit les évêques dans l'Eglise, comme le Christ vivant sur la terre a établi ses apôtres. Et c'est dans cette forme, et non autrement, que les évêques succèdent aux apôtres.

10. Le Pape, au contraire, est vraiment et très-pleinement l'unique héritier des apôtres, et surtout de saint Pierre, dans l'enseignement infaillible et la juridiction universelle ; il succède aux apôtres non-seulement dans l'épiscopat, mais encore dans l'apostolat, et il recueille l'héritage de Pierre dans la charge de Vicaire de Jésus-Christ.

Et c'est en cette forme que le Saint-Siége de Rome est excellemment et est appelé, avec une justesse parfaite, *apostolique*, et que le Pontife romain est appelé de même avec une propriété de termes exacte, et est vraiment le *Lieutenant* de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ou son Vicaire sur la terre.

§ 1. *De l'Essence de la Juridiction ecclésiastique et de ses diverses espèces.*

11. Toute juridiction ecclésiastique vient de la mission dans ceux qui sont envoyés pour travailler à la divine moisson, soit en enseignant aux peuples la parole de Dieu, soit en administrant les choses saintes après avoir été légitimement ordonnés, soit en gouvernant et en rendant la justice selon le droit sacré.

12. C'est le Christ seul maintenant qui envoie le Pape seul, ou lui donne la mission. Et c'est le Pape seul, comme Vicaire de Jésus-Christ et possédant toute la puissance de juridiction et de mission que possédait le Seigneur sur la terre, qui envoie tous les autres, et leur donne la mission, soit immédiatement, soit par intermédiaire.

13. Il existe dans l'Eglise une hiérarchie instituée par l'ordre de

Dieu, laquelle se compose d'évêques, de prêtres et de ministres inférieurs ; et par le même ordre de Dieu, les évêques, dont les douze apôtres sont le type, sont d'un rang supérieur aux prêtres, dont les 72 disciples ont été les exemplaires.

14. De droit divin, c'est-à-dire par la vertu de son ordination ou de sa consécration, chaque évêque, prêtre ou ministre inférieur reçoit du Saint-Esprit l'aptitude à exercer les fonctions sacrées de son ordre ou de son rang, don très-grand et vraiment divin ; mais il ne reçoit rien autre chose.

15. Personne, fût-il légitimement élu, soit par le clergé et par le peuple, ou les chefs des peuples, fût-il même ordonné à un rang quelconque, ne reçoit aucune juridiction par droit divin, c'est-à-dire en vertu de son élection, de son ordination ou de sa consécration ; mais seulement par droit ecclésiastique ou pontifical, c'est-à-dire du Saint-Siége, et en vertu de la mission du Pontife romain qui seul la donne soit par lui-même, soit par intermédiaire.

16. Personne, fût-il élu ou même sacré évêque, n'acquiert par droit divin, c'est-à-dire en vertu de son élection ou de sa consécration, la moindre parcelle de juridiction épiscopale, ni sur l'Eglise en général, ni pour un diocèse en particulier.

17. Et la juridiction qu'il acquiert non sur l'Eglise en général, mais uniquement pour le diocèse particulier que le Pape lui confie, il la reçoit tout entière par droit ecclésiastique ou pontifical, c'est-à-dire du Pape, qui seul lui donne la mission.

18. La juridiction que confère le Pape aux évêques préposés aux diocèses, est, en vertu du droit ecclésiastique ou pontifical, conforme à l'ordre de Dieu, appelée *ordinaire*, et elle est telle en réalité.

19. En conséquence, voici la définition de la juridiction épiscopale ordinaire. C'est celle que le Pape confère selon le régime ecclésiastique, établi par l'ordre de Dieu et l'économie divine, transmis par les apôtres et observé dès l'antiquité. Selon ce régime, des hommes revêtus du sacerdoce, succédant aux apôtres dans l'épiscopat, sont établis évêques, chacun dans des parties délimitées de la terre, dans lesquelles, en vertu du pouvoir qu'ils tiennent du Pape par la mission reçue de lui, ils enseignent d'une manière permanente à titre de docteurs principaux, ils régissent canoniquement les personnes et les choses sacrées à titre de prêtres suprêmes, ils administrent la justice selon le droit sacré à titre de juges ordinaires, sous l'autorité du Pontife romain, et sauf en toutes choses la juridiction très-pleine et ordinaire du Vicaire de Notre-

Seigneur Jésus-Christ, la leur n'étant qu'un écoulement de cette sollicitude universelle du Pontife romain, qui demeure entière sur les mêmes lieux, les mêmes personnes et choses sacrées, et sur ces personnes épiscopales elles-mêmes.

20. C'est pourquoi tous les fidèles, quels qu'ils soient et même les prêtres, doivent écouter leur évêque comme principal docteur, enseignant, dans son diocèse, les doctrines et les maximes approuvées par le Saint-Siége apostolique : ils doivent l'aider et l'assister dans l'exercice de ses fonctions sacrées, chacun selon son ordre, son rang ou sa condition. Ils doivent le suivre comme le vrai et principal pasteur, lui obéir en tout ce qui touche le gouvernement du clergé et du peuple, régis par lui selon les canons sacrés et les traditions de la sainte Eglise romaine, ou approuvées par elle, et qu'il a jurées pendant la solennité de son sacre. Ils doivent enfin se soumettre à ses jugements et à ses sentences canoniques, comme étant rendues par leur juge naturel et ordinaire, sauf appel définitif ou recours au Souverain-Pontife.

21. C'est pourquoi aussi, d'un autre côté, un évêque serait dans l'erreur, s'il pensait qu'il peut exercer l'épiscopat comme tenant de Dieu même un pouvoir de juridiction quelconque, et il pécherait si, ignorant les saints canons, ou négligeant les traditions de la sainte Eglise romaine, pour suivre des usages mauvais, ou non approuvés par elle, ou contraires à la discipline qu'elle approuve, ou en désaccord avec les canons et les décrets des conciles revêtus de son approbation, il entreprenait de dogmatiser, de dominer et de rendre des décisions et des sentences. Car en omettant tous ces excès, il n'exercerait ni la juridiction que le Pape lui a confiée, ni aucun pouvoir légitime quelconque ; mais il exigerait indûment l'obéissance de ses sujets ; et c'est indûment aussi que ses sujets lui obéiraient.

22. Aucun prêtre, par droit divin, c'est-à-dire en vertu de son ordination à la prêtrise, ne reçoit, non plus que l'épiscopat avec la faculté d'engendrer des prêtres, aucune portion quelconque de juridiction, ni encore le ministère ordinaire du sacrement de confirmation.

23. En vertu du droit ecclésiastique ou pontifical, certains prêtres, tels que les chanoines agissant en chapitre et leur vicaire, le siége vacant ; tels aussi que les préfets et les vicaires appelés appostoliques, nonces, légats et autres, promus ou non à l'épiscopat, obtiennent du Pape la juridiction épiscopale, entière ou partielle, et quelquefois même une juridiction plus ample ; et cette juridic-

tion est dite, et elle est en effet, tantôt *ordinaire*, et tantôt extraordinaire ou *déléguée*.

24. La juridiction conférée par le Souverain-Pontife, dite *déléguee* est celle qu'il confère à des personnes, épiscopales ou non, pour certains cas, ou pour certaines causes et affaires déterminées, ou enfin pour le bon gouvernement de l'Eglise; et il arrive que cette juridiction déléguée est plus ample que la juridiction épiscopale et lui est supérieure, selon le jugement ou la décision du Pape.

25. Par droit ecclésiastique ou pontifical, les prélats réguliers obtiennent juridiction sur leurs sujets; et cette juridiction est ordinaire.

26. La juridiction conférée par le Pape aux prélats des réguliers sur leurs sujets est assimilée à la juridiction épiscopale, bien que ces prélats ne soient pas consacrés évêques.

27. La mission des réguliers leur vient du Pape sans l'intermédiaire des évêques, lors même qu'ils sont envoyés pour le salut des séculiers, en ce qui concerne la dispensation de la parole de Dieu et le ministère de plusieurs sacrements.

28. Cette espèce de juridiction ou cette mission des réguliers, en vertu de leurs constitutions approuvées du Pape, leur vient du Pape par leurs supérieurs et non pas par les évêques, même lorsqu'elle s'étend sur les séculiers. Toutefois, les décrets des Souverains-Pontifes, et les sacrés conciles, approuvés par eux, ont sagement réservé aux évêques considérés comme délégués du Saint-Siége, soit l'approbation des personnes à donner ou à refuser sous certaines conditions déterminées; soit la visite des églises conventuelles, surtout de celles qui ne sont pas exemptées; soit la surveillance et l'information de certaines causes, surtout de celles qui prennent leur origine hors des maisons conventuelles; et d'autres priviléges analogues; et encore dans certains cas, par exemple, pour le gouvernement des paroisses, la juridiction dite *cumulative*, ainsi dénommée parce qu'elle est conférée immédiatement tant par l'évêque que par le prélat régulier, et qu'elle peut être retirée par l'un ou l'autre, lorsque le cas l'exige.

§ 2. *De la Souveraineté du pouvoir et de la Juridiction du Vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ.*

29. Telle est la puissance de juridiction ecclésiastique du Vicaire de Jésus-Christ, et telle est son étendue, sur les patriarches, les primats, les archevêques, évêques, abbés, et sur tous les autres prélats quelconques, qu'il peut les transférer à d'autres dignités

d'une juridiction supérieure ou moindre, restreindre ou augmenter la juridiction dans laquelle ils ont été établis d'abord, ou, si leurs crimes l'exigent, les dégrader, les déposer, les excommunier et les livrer à Satan.

30. De même, si haute est cette puissance de juridiction des Pontifes romains, que personne n'a jamais eu le droit de les juger dans le passé, ni ne l'a à présent, ni ne l'aura jamais dans l'avenir, et qu'ils sont réservés au jugement de Dieu seul; tandis que personne ne peut appeler à aucun autre juge de leurs jugements et de leurs sentences.

31. De même cette suprême autorité du Vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ ne peut ni ne doit être soumise à aucune puissance impériale, ni royale, ni à aucune autorité séculière quelconque et il n'appartient à personne ni d'instituer cette autorité, ni de la corriger judiciairement, ni de la destituer.

§ 3. *De la Juridiction ecclésiastique dans ses rapports avec la Juridiction laïque, et de l'ordre à garder entre l'une et l'autre.*

32. Notre Seigneur Jésus-Christ ayant voulu qu'il y ait dans son Eglise une hiérarchie ou autorité sacrée, formée d'évêques, de prêtres et de ministres inférieurs qui sont établis pour les hommes dans leurs rapports avec Dieu, c'est avec raison que dans l'Eglise les premiers sont appelés *clercs*, et les autres hommes *laïques*.

33. C'est pour cela aussi que le Pape confère la juridiction ecclésiastique généralement aux clercs, non aux laïques; et non-seulement il organise entre eux les évêques, les prêtres et les ministres inférieurs; mais il les organise tous pour les autres hommes, c'est-à-dire pour les laïques, pour qui ils sont établis; en sorte que le bien spirituel des laïques est, sous ce rapport, l'objet et la fin de la hiérarchie sainte et de la juridiction ecclésiastique.

34. Parce que le Pape est la source unique de toute juridiction ecclésiastique, personne, ni empereur, ni roi, ni autorité séculière quelconque, ni pouvoir ecclésiastique inférieur, ne peut, en dehors de sa volonté ou de ses décrets, transférer ni ôter, restreindre ni étendre la juridiction ecclésiastique de qui que ce soit. Et c'est à son seul tribunal suprême qu'il est permis d'appeler définivement, ou de recourir contre les abus de tous les autres prélats.

35. La juridiction ou le pouvoir laïque, civil, séculier, non plus que la puissance paternelle dont il est une extension, ne vient du Pape; il existe de droit naturel, et il s'exerce selon le droit des gens et le droit civil de chaque pays ou cité.

36. C'est pour cela que les Souverains-Pontifes ont déclaré sagement qu'il ne leur appartient pas à eux-mêmes, ni aux juges ecclésiastiques ordinaires ou délégués, de connaître ni de juger en matière de causes laïques, impériales, royales, civiles ou séculières; mais bien aux juges laïques, civils ou temporels.

37. Mais comme le Pontificat suprême, qui consiste dans la puissance de lier et de délier, conféré par le Christ à son Vicaire, s'étend souverainement et universellement sur les brebis du Seigneur qui les lui a confiées toutes et chacune, il est de la fonction du Pontife romain, lorsque le cas l'exige, de juger tous les chrétiens, — quels que soient leur condition et leur dignité, — en matière de péché.

38. Ainsi, pour le cas où les laïques refusent de juger et de rendre la justice, ce qui est un très-grand crime, les Souverains-Pontifes ont décrété que les victimes des dénis de justice ont le droit de recourir à leur tribunal, pour contraindre les juges laïques à juger et à faire justice.

39. Ainsi encore, ils peuvent et ils doivent juger des lois humaines et des mœurs contraires à la loi naturelle et divine, lorsqu'il s'en édicte ou qu'il s'en introduit chez les peuples. Ils peuvent et doivent les déclarer radicalement nulles et sans effet, comme ils ont fait.

Ainsi enfin, ils ont jugé parfois des empereurs et des rois scélérats, et prononcé que, à cause de leurs scélératesses gravement préjudiciables au salut de leurs peuples, ces criminels n'avaient plus le droit d'exiger l'obéissance de leurs sujets, ni de posséder l'autorité.

40. Il est ainsi de foi que toute âme, sous peine de damnation, doit être soumise au jugement du Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, de quelque dignité que l'on soit revêtu, ecclésiastique ou laïque, patriarcale, ou royale, ou impériale.

LE SYSTÈME PRÉHISTORIQUE (1).

(Suite. — V. le numéro précédent.)

VI

Quelques *préhistoriens*, qui se laissent vraiment trop aller à leur imagination, osent dire : « La science préhistorique est

(1) Traduit du *Cursus theologiæ* que les *Annales catholiques* ont recommandé plus d'une fois, et qu'elles peuvent offrir à leurs abonnés au prix de 13 fr. *franco*.

« une vraie science qui est fondée sur des principes fixes, d'où « l'on tire des conséquences évidentes. » D'autres ajoutent encore : « Ici les *théories* ne peuvent satisfaire. Il s'agit ici d'une « science de *pure observation*, que constituent des *faits authen-* « *tiques* liés à d'autres faits, qui sont le fondement des *induc-* « *tions les plus logiques*, formées par la raison, *après un* « *examen attentif* et *sans esprit de parti*. Accepter des hypo- « thèses *a priori*, c'est se tromper. »

Toutes ces assertions sont importantes ; c'est pourquoi il convient de les examiner les unes après les autres.

Dans la science préhistorique *les théories ne peuvent satisfaire!* Mais qu'est-ce donc que la science préhistorique, si ce n'est un amas monstrueux de suppositions gratuites, ou de théories qui n'ont jamais été démontrées? Qu'y a-t-il dans cette science qui lui appartienne en propre et qui ne doive pas être regardé comme purement hypothétique? Où sont les démonstrations du système préhistorique? A quoi se réduirait ce système, si l'on en enlevait les hypothèses ?

Le système préhistorique est une science de *pure observation* ! Et pourtant, dans ce système, ce sont toujours les suppositions qui précèdent les observations. Ce n'est donc pas une science d'observation, mais un système d'hypothèses arbitraires.

La science préhistorique se constitue sur des *faits authentiques* ! Mais où sont donc ces faits authentiques? Y a-t-il un seul, oui, un seul fait préhistorique, qui puisse être considéré comme authentique et indubitable? Pas un. Si donc la science préhistorique ne se compose que de faits authentiques, et si ces faits n'existent pas, à quoi se réduira cette science exagérée?

C'est par des *inductions logiques* qu'on procède dans ce système ! Mais quelles sont ces inductions logiques? Peut-on désigner une seule induction logique de ces *préhistoriens* qui ait été faite selon les règles de la logique? La science préhistorique ne peut faire d'inductions, parce que, on peut en prendre l'expérience à témoin, toujours lui font défaut les observations ou les faits absolument requis pour faire une induction. La science préhistorique n'a pu recueillir encore que des faits excessivement rares, incomplets, faux ou au moins douteux. Ainsi elle

ne peut procéder ni *a priori* ni *a posteriori* : elle ne peut procéder *a priori*, parce que, en sa qualité de science d'observation, elle doit nécessairement exclure les hypothèses; elle ne peut procéder *a posteriori*, parce qu'elle est impuissante à recueillir les observations nécessaires aux inductions qu'elle voudrait en tirer. Qu'est-ce donc que cette science ?

La science préhistorique s'appuie sur un *examen attentif!* Cet examen se fait *sans esprit de parti*, *sans passion!* Mais comment cela pourrait-il être? Quand cet examen attentif a-t-il eu lieu ? Est-il même possible de faire un examen attentif en cette matière ? Et, quand on le concèderait, où est cet examen fait sans passion ? Peut-on nier qne l'hallucination est très-fréquente chez ceux qui admettent ou qui fabriquent des systèmes ? N'est-il pas vrai que le système préhistorique, si stérile ou si creux de sa nature, n'attire généralement que ceux qui ont une haine fanatique contre le catholicisme ou contre Dieu, ou ceux qui, aimant trop la singularité, professent sans difficulté les choses qui paraissent les plus absurdes ? Sans doute, la bonne foi peut exister chez plusieurs, mais c'est là le *rara avis in terris.*

En outre, examiner attentivement le système préhistorique, c'est le réfuter. Jusqu'à présent, quiconque a examiné atentivement les faits les plus célèbres sur lesquels on prétend l'appuyer, a été conduit à les rejeter. Il serait facile de le montrer par des exemples. Il s'ensuit qu'on ne peut admettre de la part des *préhistoriens* cet examen attentif dont ils se vantent. Donc, enfin, le système préhistorique ne constitue point une science d'observation.

VII

Les géologues positivistes ou matérialistes ont coutume de dire, comme nous l'avons vu, que la science préhistorique est fondée sur des *principes fixes*. Quels sont donc ces principes ? Quoiqu'il soit fort difficile de trouver, dans ce système de confusion, quels sont ses vrais principes fondamentaux, nous allons nous occuper rapidement de ceux qui sont donnés comme tels par Pictet.

Premier principe. « Toutes les espèces organiques ont eu une durée déterminée. »

On suppose ici que la nature (nous disons la nature parce que, dans le système préhistorique, on se dispense généralement de faire mention de Dieu), on suppose donc que la nature a déterminé une période fixe d'existence à chaque espèce animale et végétale. D'après ce principe, elle a dit aux chênes, par exemple : « Il y aura des chênes dans le monde pendant l'es-« pace de vingt siècles ; ces siècles écoulés, plus de chênes. »

Mais cela est-il certain? Peut-on démontrer que les espèces végétales ou animales ont une somme de vie déterminée? Nullement, d'où il suit qu'il n'y a là qu'une supposition toute gratuite.

D'ailleurs, les espèces organiques périraient par des causes intrinsèques ou des causes extrinsèques. Or elles ne périssent point par des causes intrinsèques, puisque toutes ont en elles-mêmes leur semence particulière, qui leur donne la faculté de se reproduire et de se multiplier, et rien n'indique que cette semence commence à leur manquer. Elles ne périssent point non plus par des causes extrinsèques, car il n'existe aucune cause géologique permanente, d'après laquelle on puisse prévoir et annoncer la mort périodique de ces espèces. Nous ne parlons pas de Dieu, qui aurait pu certainement anéantir des espèces; mais les géologues positivistes ne voient que des causes naturelles et matérielles. Il n'y a donc aucune raison sur laquelle puisse s'appuyer le principe préhistorique qui suppose l'extinction périodique des espèces.

Il y en a qui assurent seulement que quelques espèces se sont éteintes. Est-on absolument sûr qu'elles soient éteintes? Non. Et, si on le concède, peut-on constater que les espèces éteintes n'ont pas péri par quelque cause extraordinaire, mais par une cause géologique et permanente, ou, ce qui revient au même, par une loi de la nature qui limiterait la vie des espèces? Nous ne nions pas qu'une espèce ne puisse être entièrement détruite. Si, par exemple, tous les lions étaient tués par l'homme, l'espèce *lion* périrait certainement. Mais pourquoi? Evidemment par une cause extraordinaire, non d'après une loi de la nature exigeant l'extinction de cette espèce.

Or, les grands poissons existaient déjà avant Adam (*Gen.* I, 21), et la vigne était connue au temps du Déluge, au temps de Noé (*Gen.* IX, 2). Quelle est donc la durée déterminée de ces deux espèces organiques? On les voit dès le commencement, et elles sont encore ce qu'elles étaient au commencement. Quand périront-elles? Pourquoi n'ont-elles pas encore péri?

La science préhistorique n'a jamais pu répondre à cela.

Deuxième principe. « Les espèces contemporaines d'une région ou de régions voisines apparaissent ensemble et s'éteignent ensemble dans le plus grand nombre des cas. »

Pour affirmer ce principe, il faut :

1° Qu'on ait vu quand les espèces apparaissent dans une région ou dans plusieurs régions voisines.

2° Qu'on ait vu quand les espèces s'éteignent dans une région ou dans plusieurs régions voisines. Or les géologues préhistoriques ont-ils vu quelque chose de semblable? Jamais et nulle part. S'ils ne l'ont jamais vu, comment osent-ils affirmer ce qu'on ne peut avancer sans l'avoir vu? Ce deuxième principe est donc purement l'œuvre de l'imagination.

Troisième principe. « La différence entre les *faunes* et les *flores* (1) qui ont péri et celles qui existent encore, sont d'autant plus grandes que les espèces éteintes sont plus anciennes. »

Pour pouvoir affirmer ce principe, il faut :

1° Connaître les *flores* et les *faunes* anciennes qu'on suppose avoir péri.

2° Après avoir reconnu les *flores* et les *faunes* éteintes, les comparer avec les *flores* et les *faunes* qui existent encore.

Mais connaît-on les *faunes* et les *flores* qu'on dit éteintes? Non. Et si on ne les connaît pas, comment pourra-t-on les comparer avec celles que l'on connaît? Et si l'on ne peut pas les comparer, comment pourra-t-on déterminer les différences qu'on suppose exister entre celles qui sont éteintes et celles qui ne le sont pas? Tant il est vrai que le système préhistorique n'est pas une science d'observation, mais d'imagination.

Quatrième principe. « Les formes des végétaux et des animaux

(1) La *faune* d'un pays est l'ensemble de tous les animaux qui y existent; la *flore*, l'ensemble de tous les végétaux.

éteints étaient plus simples que les formes des animaux existants. »

C'est là une hypothèse gratuite et très-dangereuse : gratuite, parce qu'elle ne s'appuie sur rien en raison et quelle est contraire à toutes les observations et à l'expérience générale ; très-dangereuse, parce qu'elle ouvre la voie au matérialisme, ou à la négation de la création. En effet, si l'on concède que les animaux des temps primitifs avaient des formes plus simples que celles de nos jours, il faut nécessairement concéder qu'il y a une échelle au moyen de laquelle on va du moins au plus, c'est-à-dire du minéral au végétal, du végétal à l'animal, de l'animal sans raison à l'animal raisonnable, toutes conversions qui se font par le cours du temps et par l'action de la nature. Voilà l'abîme où pousse ce faux principe, ou plutôt cette supposition gratuite de la simplicité des formes dans les animaux primitifs.

Cinquième principe. « Les animaux et les végétaux dont les formes sont plus compliquées, ont une origine relativement postérieure. »

C'est supposer que les animaux et les végétaux deviennent chaque jour de moins en moins simples dans leurs formes. Une fois ce faux principe admis, on est forcé d'admettre la transformation successive des espèces. En effet, si l'on admet que les formes des végétaux et des animaux deviennent de plus en plus compliquées, il faudra admettre la théorie de Darwin, d'après laquelle l'homme n'est qu'un animal de forme plus compliquée, qui provient d'un animal de forme plus simple.

Sur quelle raison s'appuie donc la science préhistorique pour affirmer que les animaux sont plus ou moins compliqués, selon les temps dans lesquels ils vivent? Quelle *complication*, par exemple, ont donc les grands poissons de notre temps, que n'aient pas eue les grands poissons de l'époque de la création? Aucune, certainement? Le cinquième principe, comme les quatre précédents, est donc une hypothèse purement gratuite (1).

(1) Ajoutons ici que les animaux à formes compliquées existent, de nos jours, simultanément avec les animaux des formes les plus simples, ce qui ne devrait pas être, si l'hypothèse préhistorique était une vérité. (Note des *Annales catholiques.*)

Sixième principe. « Depuis le moment où les espèces apparaissent jusqu'au temps où elles s'éteignent, on ne trouve en elles aucune interruption. »

D'après ce principe, par exemple, l'espèce *singe* est aujourd'hui ce qu'elle était lorsqu'elle apparut pour la première fois sur la terre, et ce qu'elle sera jusqu'au moment où elle périra. Comment le sait-on? Peut-on le démontrer *a priori?* Non, puisqu'il n'y a aucune cause connue d'où ce phénomène puisse sortir comme effet? Pourra-t-on le démontrer *a posteriori?* Point du tout, puisqu'il n'y a nulle expérience, nulle observation qui montre que les espèces s'éteignent ainsi. Le sixième principe préhistorique est donc aussi une supposition gratuite.

Septième principe. « De la comparaison des *faunes* et des *flores* aux diverses époques, on déduit que la température de la surface terrestre a varié dans la longue période de son histoire physique. »

Sur cette question de la chaleur de la surface terrestre, comment les géologues préhistoriques peuvent-ils prouver ce qu'ils affirment ici? Connaissent-ils les *faunes* et les *flores* qui appartiennent aux temps les plus reculés? Non. Peuvent-ils savoir si les fossiles que l'on trouve ont appartenu aux animaux ou aux végétaux de la région où on les a trouvés? Non, car ils ont pu être transportés par un déluge, par un tremblement de terre ou par quelque autre cataclysme. Et s'ils ne connaissent pas les fossiles dont ils parlent, comment pourront-ils les comparer entre eux? Et s'ils ne savent pas si les fossiles ont appartenu aux régions où on les trouve, pourquoi affirment-ils ce qu'ils ignorent?

Le septième principe est donc une hypothèse purement gratuite, comme les précédents.

Huitième principe. « Les animaux qui ont vécu dans les temps préhistoriques, ont eu une plus grande aire géographique que les animaux plus récents. »

On suppose ici que les animaux qui ne se trouvent aujourd'hui qu'entre les tropiques ou dans les pays chauds, ont pu vivre autrefois même dans les zônes glaciales, ce qui revient à supposer que toutes les zônes ont eu autrefois la même tempé-

rature, en même temps ou successivement (1). Mais les géologues préhistoriques peuvent-ils démontrer qu'il en a été ainsi ? Nullement. La science montre, au contraire, que les différences de température proviennent, non de la chaleur ou du froid du globe, mais de la manière dont les rayons du soleil frappent la terre dans chaque zone.

Ce principe, qui est le huitième et le dernier, est donc aussi une hypothèse gratuite. Tous ces principes, sur lesquels prétend s'appuyer la science préhistorique, ne sont que des hypothèses gratuites et sans fondement.

VIII

Les géologues positivistes aiment à dire « que des conséquences évidentes se déduisent légitimement des *principes* de la science préhistorique. » Ces principes, nous venons de le voir, ne sont que des suppositions ; la science préhistorique n'en a pas d'autres.

Quelles sont donc ces conséquences ? Les principales sont :

1° Le roman de Lubbock (*the Prehistoric Man*, l'homme préhistorique), qui parle de l'homme préhistorique comme s'il l'avait trouvé et l'avait vu ;

2° Le roman de Lyell (*Geological Evidence of the antiquity of Man*, preuve géologique de l'antiquité de l'homme), qui déduit, des absurdes principes ci-dessus exposés, que l'homme est évidemment plus ancien qu'Adam ;

3° Le roman de Le Hon (*l'Homme fossile en Europe, son industrie, ses mœurs et ses œuvres d'art*), qui a poussé la hardiesse jusqu'à décrire et dépeindre l'industrie, l'art, et même les mœurs de l'homme préhistorique ;

4° Le roman de Broca (*Instructions générales pour les recherches anthropologiques*), qui, supposant que personne ne doute plus de la science préhistorique, donne les règles et les instructions générales à suivre pour les investigations anthropologiques à faire.

(1) Nous modifions ici une phrase du théologien espagnol, afin d'exposer plus complétement l'hypothèse des géologues. (Note des *Annales.*)

Ces conséquences, qui constituent toute la science préhistorique, ont les défauts suivants :

1° Elles se déduisent de principes faux, et, par conséquent, sont absurdes ;

2° Elles ont une plus grande extension que les principes mêmes d'où on les déduit, et, par conséquent, ne peuvent être considérées que comme de pures imaginations ;

3° Elles sont très-fausses, parce que ce qu'elles affirment est absolument contraire à la raison et à l'expérience.

(*Suite et fin au prochain numéro.*) D. Michel SANCHEZ.

REVUE DES REVUES

La Scuola cattolica. — But de cette Revue. — Etudes sur saint Ambroise comme évêque, comme théologien, comme jurisconsulte, comme poète. — Hymnes authentiques de saint Ambroise. — La poésie chrétienne.

Il y a longtemps que nous désirons faire connaître à nos lecteurs une nouvelle revue, la *Scuola cattolica* (l'Ecole catholique), qui paraît par livraisons mensuelles à Milan, depuis l'année dernière, sous la direction de Mgr Parocchi, évêque de Pavie. Cette Revue a pour but de faire connaître la doctrine de l'Eglise dans ses rapports avec la raison individuelle et sociale. Son drapeau est celui du Concile du Vatican, du Syllabus et du Saint-Siége. Elle s'efforce de diriger la défense de la vérité d'après la stratégie spéciale des ennemis actuels de l'Eglise. Dire que parmi ses collaborateurs se trouvent, outre Mgr l'évêque de Pavie, Mgr Ballerini, patriarche d'Alexandrie, Mgr Boromelli, évêque de Crémone, le P. Mauro Ricci, le chanoine Merighi, le prêtre Pierre Balan et Mgr Eugène Albèri, c'est-à-dire que cette Revue tient un rang distingué parmi celles qui sont consacrées à la défense de l'Eglise, de la vérité et de la société.

La dernière livraison publiée, qui est la dix-septième de la publication et qui est datée du 13 mai, est spécialement et presque tout entière consacrée à saint Ambroise, le grand évêque de Milan, où se publie la *Scuola cattolica.*

Dans un premier article intitulée : *le Cœur de saint Ambroise*, Mgr Parocchi loue sa sensibilité, sa charité, son amour de la virginité, sa générosité, sa bonté, mais aussi sa fermeté.

La défaite définitive du paganisme, dit-il, la destruction de la secte arienne et l'établissement de l'empire chrétien, tels sont les points que ce grand cœur ne perdit pas un instant de vue. Qui ne connaît sa lettre XVIIIe à Augustin, lettre qui inspira cette magnifique épopée qu'on appelle la *Cité de Dieu?* Symmaque voulait qu'on rétablît au Capitole l'autel de la Victoire, ce qui était revenir au paganisme, sous prétexte de ramener la prospérité du nom latin. Ambroise oublie pour la foi l'antique amitié qui le liait à l'illustre sénateur, et il oppose à ses froids discours la virile éloquence du cœur : « Ecoutez les païens ; ce ne sont que de grandes paroles, « des phrases pompeuses. Allez au fond, et vous verrez qu'il n'y « a que des paroles et des phrases, et ces hommes qui parlent de « Dieu se tiennent aux pieds des idoles (Ep. XVIII, 2). » Puis il déchire le voile de l'équivoque en disant : « Qu'est-ce donc que la « victoire? Un être abstrait, tout au plus une force humaine et ter- « restre, non une divinité du ciel. Grande déesse, en vérité, qui « est ou qui n'est pas, selon le nombre des soldats et le sort des « batailles! (*Ibid.*, 30.) » Symmaque avait fait parler Rome païenne dans son discours ; le disciple d'Ausone, imbu de l'esprit chrétien, fait parler bien plus heureusement la nouvelle Rome : « Pourquoi « m'ensanglantez-vous chaque jour par le stérile sacrifice d'ani- « maux? Ce n'est pas dans les fibres palpitantes des victimes, c'est « dans la valeur guerrière que se trouve le secret de la Victoire. « C'est là le secret qui a conquis le monde, qui a précipité les Gau- « lois vainqueurs du haut de la roche Tarpéienne et enlevé leurs « enseignes déjà plantées sur le Capitole. C'est le courage qui a « sauvé les murailles que la superstition n'avait pu défendre. Lors- « que Scipion l'Africain remporta la victoire, il n'était pas à ge- « noux devant l'autel de Jupiter, mais, à la tête de ses troupes, il « se précipitait contre les bataillons d'Annibal. Pourquoi, d'ailleurs, « invoquer les exemples des ancêtres? J'ai en horreur les dieux « adorés par Néron (*ibid.*, 7.) » Et comme l'adversaire avait parlé de la liberté due à tous les cultes, Ambroise le poursuit ainsi dans les retranchements de son scepticisme : « Vous prétendez que la « vérité est une énigme profonde et que plusieurs chemins y con- « duisent. Qu'elle soit encore une énigme pour vous, c'est possible, « mais, pour nous, elle est la lumière d'une révélation manifeste. « Vous cherchez, nous possédons, croyant à la parole de la Sagesse

« incréée et de la divine Vérité. Au reste, nous ne pouvons nous « entendre en tout ceci, parce que c'est des empereurs que vous « demandez la paix à vos dieux, et nous, c'est du Christ que nous « demandons la paix pour nos empereurs (*ibid.*, 7, 8). » Le jeune empereur Valentinien, malgré les tristes adulateurs qui l'entouraient, ne résista point à cette éloquence et la décision fut en faveur du christianisme. Symmaque avait prononcé l'oraison funèbre du paganisme ; sur la tombe, Ambroise arbora la croix de Jésus-Christ.

L'éloquence et les raisons de saint Ambroise seraient encore utiles de notre temps. Le second article intitulé : *Ubi Petrus, ibi Ecclesia*, montre, avec ces paroles décisives de l'évêque de Milan, que ce n'est pas d'hier que prévaut dans l'Eglise la doctrine du Concile du Vatican, et c'est à ceux qui se prétendent *vieux* catholiques et qui repoussent l'infaillibilité pontificale, qu'il convient de relire ce commentaire de saint Ambroise, un Père du quatrième siècle, sur le psaume XL. Saint Ambroise vient de dire que comme le Christ tombe pour ressusciter à la vie et à la gloire, ainsi il arrive que s'il tombe sur quelqu'un, il le purifie et le sauve : *Super quem hic lapis ceciderit, mundabit eum.* Et il poursuit : « Ainsi il arriva de Pierre. Le Christ « tombe sur Pierre, sur l'Eglise. Ecoutez comment il est tombé « sur l'Eglise. Derrière le Christ était Pierre... ce Pierre à qui « il a dit : *Tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo Eccle-* « *siam meam.* Donc où est Pierre, là est l'Eglise : *Ubi Petrus,* « *ibi Ecclesia* : où est l'Eglise, il n'y a plus de mort, mais la « vie éternelle. Et c'est pourquoi il ajoute : *Et portæ inferi non* « *prævalebunt ei, et tibi dabo claves regni cœlorum.* »

Le sens de ces paroles est clair, dit l'auteur de l'article, le Dr Sala, et l'on y trouve toute la doctrine catholique sur l'Eglise, qui se réduit à trois questions principales : quelle est la nature intrinsèque de l'Eglise, quel est le signe distinctif pour la reconnaître, quelle est en fait la véritable Eglise, en trois mots, nature et propriété de l'Eglise du Christ, ses notes distinctives, vérité de l'Eglise romaine. Et le mot de saint Ambroise contient une réponse parfaite à chacune des trois questions : il y a identité entre l'Eglise et Pierre qui la résume ; l'Eglise est là où est Pierre ; le moyen de la reconnaître est de

regarder où est Pierre. A Milan, qui était alors le centre de l'arianisme, cette parole lumineuse fut un coup de foudre pour l'hérésie ; elle n'a pas perdu de sa puissance, et ce n'est pas sans un effet de la Providence que de nos jours ont été découvertes les reliques du grand Docteur, dont les enseignements reçoivent ainsi un si utile rajeunissement.

Un troisième article, de l'abbé Nicora, étudie principalement saint Ambroise au point de vue philosophique, et s'attache à démontrer, d'après le saint Docteur, l'importance du principe d'autorité pour arriver à la vérité, d'où le principe opposé, celui du radicalisme, qui laisse tout au bon plaisir et à la raison de chacun, a tant éloigné la philosophie. Sans le principe d'autorité, remarque l'auteur, nous ne disons pas qu'il ne peut pas y avoir, mais nous disons qu'il n'y a pas eu de connaissance de la vérité. Sans doute, absolument parlant, « par la lumière naturelle de la raison humaine Dieu peut être distingué des choses créées comme principe et fin de tout ; » c'est ce qu'enseigne le Concile du Vatican, et ce que, en 1855, la Congrégation de l'Index avait imposé de signer aux traditionalistes français, par cette proposition : « Le raisonnement peut démontrer avec certitude non-seulement l'existence de Dieu, mais encore la spiritualité de l'âme et la liberté de l'homme. » Cependant en considérant combien la raison humaine est faible, que les meilleurs parmi les philosophes païens ont eu toujours soin d'interroger les traditions, et que chaque homme est un anneau de la chaîne au moyen de laquelle ces traditions passent d'une génération à l'autre, on reconnaît que tout homme apprend des anciens et enseigne aux jeunes gens, c'est-à-dire qu'il reçoit et transmet des doctrines, et, par conséquent que, pratiquement et en fait, le principe d'autorité est le moyen suprême pour connaître la vérité, et surtout pour la conserver.

Dans un quatrième article, l'abbé Prada, docteur *in utroque*, place saint Ambroise, l'ancien consulaire et gouverneur de Milan, en face du droit romain, et montre quelle a été son action, comme celle des grands évêques de son temps, pour christianiser ce droit, ainsi que le gouvernement. Grâce au saint Docteur, l'alliance séculaire entre l'empire romain et l'idolâtrie fut rompue, sans que l'on tombât dans cette séparation de l'Eglise

et de l'Etat que voulaient les sceptiques du temps, et les bases d'un nouveau droit public de l'Eglise et des nations chrétiennes furent jetées. Les décrets de Gratien et de Théodose marquèrent l'accomplissement de cette grande révolution. Ce fut en 380 que Théodose le Grand publia la mémorable constitution dans laquelle il déclarait la foi chrétienne religion de l'Empire, et que, entre les diverses sectes qui s'en disputaient le nom, la vérité se trouvait avec ses notes caractéristiques dans la foi professée et enseignée par le Pontife romain qui était alors saint Damase.

A côté du droit civil romain se développait le droit canonique. La propriété devenait universelle ; plus de distinction entre la *res mancipi* ou *nec mancipi*, entre le domaine *quiritaire* ou *de prescription*. Le mariage était aussi le même pour tous ; plus de *legitimæ nuptiæ* opposées aux *justæ nuptiæ* ou au concubinage légal ; plus de mariage par *confarréation*, par *coemption*, par *usage*. Le droit de vie et de mort du père sur ses enfants avait déjà été aboli sous les empereurs païens ; Constantin avait décrété la peine du parricide contre le père qui tuerait son enfant ; mais il restait encore bien des traces du droit ancien, et entre autres celui qu'avait le père de vendre ses enfants ; le droit romain céda aussi sur ce point, grâce à l'action du christianisme. Saint Ambroise apparaît encore dans les modifications chrétiennes apportées au droit de succession ; son éloquente charité réclame des procédures plus favorables aux accusés, et recommande la clémence aux juges dans les cas où il y a espérance d'amendement dans le coupable. Il suffit de lire, même rapidement, les écrits de ce Père de l'Eglise, pour voir les rapides progrès que faisait la législation dans un sens chrétien, et par conséquent humain et juste. Il y a juste quinze siècles, en 374, qu'il fut élu et consacré évêque de Milan : pourrait-on dire qu'aujourd'hui les progrès moraux égalent les progrès matériels ? Le Dieu-Etat a relevé ses autels ; le paganisme revit dans les institutions ; le mariage est ébranlé dans son inviolabilité et dans sa sainteté ; la propriété est menacée ; l'esclavage renaît sous une autre forme, et l'on voit s'avancer le hideux communisme, accompagné de ses terreurs, de ses spoliations et de ses massacres.

Homme d'Etat, évêque intrépide, grand théologien, philosophe solide, jurisconsulte profond, saint Ambroise se présente encore à nous comme l'une des gloires de la poésie chrétienne. L'abbé Locatelli, membre de l'Académie pontificale de l'Immaculée Conception à Rome, fait ressortir les beautés de la poèsie de saint Ambroise dans un quatrième article plein d'intérêt et de charmes. Même dans sa prose, Ambroise est souvent poétique, et il n'est pas difficile d'y découvrir de nombreuses imitations ou réminiscences de Virgile, le poëte qu'il préférait à tous les autres. Convaincu que les arts doivent servir à glorifier Dieu et à élever l'âme vers la Beauté suprême et le souverain Bien, l'évêque de Milan a composé un grand nombre d'hymnes dont la plupart ont été conservés dans la liturgie de l'Eglise; on lui en a même attribué d'autres qu'une saine critique rejette, mais cela même montre qu'il était regardé comme le poëte liturgique par excellence. M. l'abbé Locatelli cite comme authentiques les suivantes :

1. Pour la nuit de Noël, *Intende qui regis Israel.*

2. Pour l'Epiphanie, *Illuminans Altissime.*

3. Pour le jour de Pâques, *Hic est dies verus Dei.*

4. Pour la nativité de sainte Agnès, *Agnes beatæ virginis.*

5. Pour la passion de Victor, Nabor et Félix, martyrs milanais, *Victor*, *Nabor*, *Felix*, *pii.*

6. Pour l'invention des reliques de saint Gervais et Protais, *Grates, tibi*, *Jesu, novas.*

7. Pour la fête de saint Pierre et saint Paul, apôtres, *Apostolorum Passio.*

8. Pour le martyre de saint Laurent, *Apostolorum supparem.*

9. Pour la nativité de saint Jean, apôtre, *Amore Christi nobilis.*

10. Pour la nativité des bienheureux martys, *Æterna Christi munera.*

11. Pour matines, *Æterne rerum conditor.*

12. Pour prime, *Splendor paternæ gloriæ.*

13. Pour tierce, *Jam surgit hora tertia.*

14. Une autre pour la même heure, *Nunc*, *Sancte*, *nobis*, *Spiritus.*

15. Pour sexte, *Rector potens, verax Deus.*
16. Pour none, *Rerum Deus tenax vigor.*
17. Pour vêpres, *Deus creator omnium.*
18. Pour les Vierges, *Jesu corona virginum.*

Dans toutes ces hymnes, l'exactitude du dogme, la propriété de l'expression, la douceur et la vigueur du style se font également remarquer ; on comprend, à l'onction de la prière, qui s'en exhale, que saint Ambroise ait été surnommé le docteur *Mellifluus*, car c'est bien le miel qui coule de ces paroles et de ces chants; mais on aurait tort de croire que l'onction en exclut la force et la fermeté. La *Scuola cattolica* cite plusieurs de ces hymnes, et entre autres ce délicieux cantique en l'honneur de la virginité :

Jesu, corona virginum,
Quem mater illa concipit
Quæ sola virgo parturit,
Hæc vota clemens accipe.

Qui pascis inter lilia
Septus choreis virginum,
Sponsus decorus gloria,
Sponsisque reddens præmia;

Quocumque pergis, virgines
Sequuntur, atque laudibus
Post te canentes cursitant
Hymnosque dulces personant.

Te deprecamur, largius
Nostris adauge mentibus
Nescire prorsus omnia
Corruptionis vulnera.

Ces vers défient toute traduction, et la paraphrase ne peut qu'en affaiblir l'énergique simplicité. En quelques mots, le poëte dit tout : Jésus, fils d'une vierge mère, est la couronne des vierges; c'est l'époux glorieux qui prend sa nourriture au milieu des lis et qui est la récompense de l'épouse; les vierges l'accompagnent, elles accourent sur ses pas en faisant retentir les airs de ses louanges et des plus doux cantiques en son honneur. « O Jésus, s'écrie le poëte à la vue de ce gracieux tableau,

digne du ciel, ô Jésus, faites donc que nous ignorions, comme ces vierges, les blessures de la corruption ! » Tout est merveilleusement groupé dans ce tableau : Jésus, la reine des vierges, et les vierges, et les lis, emblêmes de la virginité; le peintre y trouverait une riche matière pour sa palette, le cœur chrétien y trouve une délicieuse nourriture et une force toute divine contre les assauts des sens.

Croit-on que la jeunesse de nos écoles ne profiterait pas à étudier cette poésie chrétienne qui charme depuis des siècles les cœurs les plus purs et qui a inspiré tant de vertus? Est-ce que l'imagination aurait à perdre dans la contemplation de ces chastes tableaux? Espérons qu'on y reviendra, et qu'aux études païennes qui ont fait tant de mal à la société moderne, on ajoutera au moins, si on ne les y substitue pas, les sérieuses et fortes études chrétiennes qui sont le plus ferme soutien d'une bonne éducation. J. CHANTREL.

LES DEUX CLOCHERS (1).

(Suite. — Voir les trois numéros précédents.)

IV

A l'Hôtel du Lapin-Vert.

Avant de poursuivre notre récit, il faut, pour le faire mieux comprendre, transporter le lecteur à quelques semaines en arrière, dans une des rues les plus étroites, les plus sales et les moins bien habitées de Belleville. Là, dans un misérable bouge décoré du titre d'hôtel, l'*Hôtel du Lapin-Vert*, avec l'enseigne parlante qui représentait ledit animal, qu'on aurait pu prendre tout aussi bien pour un chat (on sait que chez les gargotiers de Paris, le chat et le lapin ne sont que deux variétés de la même espèce, et que le chat est un lapin de gouttière), là donc, au fond d'une cour à laquelle donnait accès un long et sombre corridor où il était impossible à deux hommes de front de passer à la fois, et où ils ne passaient qu'en s'effaçant contre la muraille et non sans se presser l'un contre l'autre, trois hommes étaient réunis, un soir du mois de janvier, autour

(1) Reproduction interdite sans une autorisation de l'Administration des *Annales catholiques*.

d'une petite table sur laquelle écumaient trois choppes de bière.

Le visiteur pénétrant tout à coup dans ce réduit, qu'on appelait la salle du restaurant, aurait d'abord eu besoin de quelques moments pour distinguer les objets à travers l'épaisse fumée de tabac qui obscurcissait la pièce.

Peu à peu, il aurait découvert une mauvaise cheminée prussienne dans laquelle achevaient de s'éteindre les restes d'un feu de charbon de terre ; puis quatre ou cinq tables de bois, recouvertes d'une toile cirée crasseuse et usée, trois ou quatre petites tables rondes dans le même état, et autour de l'une d'elles les trois hommes qu'on vient de signaler.

Il pouvait être neuf heures du soir. Les ouvriers qui avaient pris là leur souper étaient partis ; sans doute, ils n'avaient quitté la salle qu'après avoir au moins fumé chacun une pipe, car les trois hommes qui étaient là, assis et fumant, n'eussent pas pu épaissir à ce point l'atmosphère. A l'odeur de la fumée se mêlait une odeur de mets, de vin, de bière, de café et d'eau-de-vie, qui formait un ensemble nauséabond pour quiconque arrivait de l'air pur du dehors dans ce cloaque où il paraissait ne plus rien rester de respirable pour une poitrine humaine.

Le visiteur, surpris et suffoqué, eût été bien plus étonné encore, en remarquant la différence des conditions sociales que paraissaient indiquer les habits, la tenue et les manières des trois hommes qui se trouvaient alors seuls dans cette pièce, tout à l'heure si bruyante et si animée.

L'un de ces hommes avait une toilette soignée, une tournure élégante, une figure intelligente, et il n'était pas difficile de voir, à la distinction de ses mains et à leur blancheur, qu'il ne les déformait ni ne les fatiguait par les travaux grossiers et pénibles des hôtes habituels du *Lapin-Vert*.

Un autre, qui ne devait pas non plus appartenir à la classe ouvrière, si l'on en jugeait à son paletot à peu près neuf, et à ses mains blanches, quoique grosses et lourdes, avait une tournure plus vulgaire. Aux éclairs qui sortaient des yeux du premier, il répondait par de petits clignotements, et à l'aisance et à la noblesse des gestes par de grands mouvements des bras et des balancements de jambes qui n'avaient rien d'aristocratique.

Le troisième était vêtu d'une simple blouse d'ouvrier ; à ses

mains calleuses et fortement brunies, à son visage hâlé, à sa tenue un peu embarrassée, quoique plus naturelle que celle du précédent, on pouvait reconnaître un ouvrier dans toute la force du terme ; à son air intelligent, l'on pouvait aussi deviner qu'il devait exercer une certaine influence sur ses compagnons de travail.

En somme, la salle de restaurant du *Lapin-Vert* résumait ce soir-là, en ces trois hommes, les représentants de chacune des trois grandes classes de la société : la classe dite éclairée et aristocratique, aristocratique soit par la naissance, soit par la position, soit par la fortune, soit par l'intelligence ; la classe moyenne ou bourgeoise, élevée à ce rang par le commerce ou par l'industrie ; la classe ouvrière ou populaire, plus spécialement obligée de gagner sa vie à la sueur du front et par le travail des mains.

Par quelle suite de circonstances ces trois hommes se trouvaient-ils ainsi réunis, dans ce bouge si peu propre à attirer le premier et le second, devant la même table, buvant ensemble, fumant leurs pipes également grossières, et les fumant, en apparence, avec le même plaisir ? On le saura peut-être en écoutant leur conversation.

— Mes amis, dit le premier après avoir choqué la choppe de ses deux compagnons et avoir avalé quelques gorgées de bière, je vous ai convoqués ici aujourd'hui, parce que le lieu habituel de nos rendez-vous n'est plus sûr. La maison où nous nous réunissions est surveillée par la police ; un de nos associés a laissé échapper des paroles imprudentes, nous avons besoin de redoubler de précautions. Ma tête est mise à prix, vous le savez ; je n'ai pas envie de la leur livrer encore. Avant, il me faut la revanche, il me faut la rédemption du peuple. Pour cela, j'ai un plan. C'est vous deux que j'ai jugés les plus capables de m'aider à le réaliser.

— Maître, nous écoutons, dirent les deux interlocuteurs.

— C'est bien, frères ; mais je dois vous dire que les difficultés sont grandes, et qu'il y a la vie à risquer.

— La vie pour racheter mes frères, dit l'ouvrier ; je suis prêt.

Le bourgeois garda le silence.

— Il y a la vie à risquer, reprit celui qu'on nommait le maî-

tre ; mais il ne faut pas la risquer au hasard ; il faut même tâcher de réussir sans être obligé d'en arriver là.

— Sans doute, dit le bourgeois.

— Parlons franc, dit le maître. Nous sommes entre nous, nous pouvons tout nous dire. Visant au même but, nous devons nous entendre sur les moyens.

— Le but, c'est le bonheur de l'humanité, l'égalité, la liberté, la fraternité, dit le bourgeois ; il n'y en a pas de plus beau ; il faut y marcher sans peur et sans relâche.

— Le but, c'est la jouissance, dit l'ouvrier, il y a assez longtemps que d'autres jouissent pendant que nous souffrons. Oui, il faut que nous soyons tous égaux, qu'il n'y ait plus de riches ni de pauvres, plus de patrons et d'ouvriers, rien que des frères, et malheur à qui voudra s'opposer au but sacré qu'il faut atteindre !

— Très-bien, Assius, dit le maître, vous êtes logique ; le but et le bout, c'est la même chose ; pour aller au but, il faut aller jusqu'au bout. Qu'en pensez-vous, Médius ?

Médius, qui ne s'attendait sans doute pas à la question, resta un moment sans répondre ; puis :

— Je ne dis pas que vous n'avez pas raison ; mais je crois qu'il ne faut pas aller trop vite. Quand l'attelage prend un trop grand galop, la voiture verse au premier tournant ; un train lancé à trop grande vitesse déraille à la première courbe. Nous avons versé en 89 en courant trop vite à 93 ; nous avons déraillé en 48 avec les journées de Juin ; 1830 nous menait tout doucement et bien plus sûrement au but, et il me semble que l'Empire, quoiqu'il nous gêne bien un peu, ne fait pas trop mal nos affaires. Le testament d'Orsini s'exécute petit à petit : la maçonnerie est libre, et les messieurs de Saint-Vincent-de-Paul sont dispersés ; nous sommes les plus forts en Italie, nous gagnons du terrain en Autriche, nous ne reculons pas en Prusse, la Belgique nous ouvre ses portes toutes grandes et nous prête sa presse pour prêcher nos doctrines, et l'Angleterre ne permet pas qu'on touche à ceux de nos frères qui sont malheureux. Allons donc tout doucement, ne compromettons pas le succès par trop de précipitation.

— Ah ! oui, s'écria Assius en frappant sur la table un coup

de poing qui faillit faire sauter les choppes, et en proférant un horrible juron, oui, c'est cela, attendons, et pendant que Médius sera bien vêtu, bien logé, bien nourri, qu'il s'amusera dans ses banquets et ses fêtes, qu'il donnera de belles robes à sa femme et à ses filles et fera donner de belles places à ses fils, toi, Assius, continue de travailler à la sueur de ton front, travaille pour ton patron qui ne fait rien, paie les impôts pour ces bourgeois qui se moquent de toi, et nourris, si tu peux, ta femme qui meurt de faim, tes enfants qui te demandent à grands cris à manger ! Voilà votre fraternité, vous autres : ne nous pressons pas et continuons de jouir, pendant que nos frères crèvent de misère ; voilà votre liberté : prenons-en à notre aise, et tant pis pour ceux qui n'ont que la liberté de mourir de faim ; voilà votre égalité : à nous les belles maisons, les bons repas, les places, la fortune, aux autres les bouges, les os, le travail et tout le mal.

Pendant cette violente sortie, le Maître et Médius s'étaient fait un signe d'intelligence ; ils avaient souri. Le Maître reprit :

— Assius, c'est parfaitement dit ; mais vous auriez tort d'en vouloir à Médius. Nous sommes d'accord sur le but, nous pouvons différer sur les moyens. Il est certain qu'en voulant aller trop vite, nous pourrions tout compromettre ; mais il est certain aussi que les hommes intelligents comme vous peuvent arriver au but bien plus vite que les autres et surtout peuvent aider à arriver plus promptement à ce but.

— Comment ?

— Voilà précisément le plan que je veux vous soumettre. Veuillez m'écouter :

La franc-maçonnerie a fait accepter sa grande devise : *liberté*, *égalité*, *fraternité*. Cette devise a régné en 93, elle a reparu en 1848, bientôt, je l'espère, elle brillera de nouveau sur nos édifices publics, et au fronton même des églises.

Cette devise, les nobles ont contribué à la réaliser en renonçant à tous leurs priviléges, et ç'a été l'avénement de la bourgeoisie au pouvoir. Il faut faire un pas de plus ; nous l'avions presque fait en 1848, il a fallu reculer, parce que les esprits n'étaient pas mûrs. Ils mûrissent ; mais il y a un obstacle très-puissant qui s'oppose au succès définitif.

— Quel est cet obstacle? demandèrent à la fois Assius et Médius en voyant que le Maître s'arrêtait.

— Cet obstacle, reprit le Maître, voulez-vous que je vous dise quel il est? C'est le prêtre, c'est le Pape, c'est la religion, c'est Dieu !

Il s'arrêta pour voir l'effet produit par ces paroles.

— Je ne comprends pas bien, dit Assius.

— Vous allez comprendre, dit le Maître.

— Vous voulez l'égalité absolue, et par conséquent il faut supprimer toute autorité, il faut que nul homme n'ait le droit de commander, que nul homme ne soit obligé d'obéir. Mais qu'est-ce que vous prêche le prêtre, si ce n'est l'obéissance? Qu'est-ce que vous prêche le Pape, si ce n'est l'obéissance? Qu'est-ce que vous enseigne la religion, si ce n'est l'obéissance? Et tout cela, on vous le prêche, on vous le commande au nom de Dieu, et, en effet, je suis franc, s'il y a un Dieu, je reconnais que nous ayant créés, il a des droits sur nous, que nous ayant créés intelligents, il n'a pu le faire sans nous imposer le devoir de chercher la vérité et de l'accepter; que nous ayant créés libres, il doit nous punir ou nous récompenser selon l'usage que nous ferons de notre liberté, etc., etc. En un mot, étant admis Dieu, tel qu'il doit être s'il est distinct de la nature, s'il est créateur, intelligent, infiniment juste et bon, je ne vois pas de système philosophique plus logique, plus fortement enchaîné, plus nécessaire à admettre que le système catholique. Je ne parle pas des protestants, qui ne sont que des chrétiens sans logique; ni des sectateurs des autres religions, qui n'ont jamais raisonné sérieusement leur affaire. En un mot, s'il y a un Dieu, un vrai Dieu et non, comme nous disons en riant sous cap, un Architecte de l'Univers, un Dieu-tout, un Dieu-nature, etc., pour moi, il y a une vraie religion, et c'est celle du Pape et des prêtres, et alors il y a une autorité, il y a des hommes qui ont le droit de commander, d'autres le devoir d'obéir; il y a bien encore l'égalité devant Dieu, l'égalité devant le devoir, mais il n'y a plus l'égalité que nous entendons et que nous voulons. Par conséquent il faut supprimer Dieu, et, pour le supprimer, il faut supprimer la religion, le Pape et les prêtres. Qu'en pensez-vous?

— Bravo ! bravo ! Maître, crièrent Médius et Assius enthousiasmés.

Le Maître continua :

— Vous voulez la liberté absolue, et par conséquent, non-seulement la suppression de toute autorité, mais la suppression de tout devoir. Il ne doit plus y avoir que des droits, plus de devoirs : droit au plaisir, droit à la jouissance, droit de la pensée, de la parole et de l'action. Prétendre enchaîner l'homme, c'est le détruire. Pourquoi l'indissolubilité du mariage quand les époux ne se conviennent plus ? Pourquoi la charge des enfants quand il faut s'épuiser pour les nourrir ? Pourquoi l'obligation de défendre ce qu'on appelle la patrie, quand la patrie ne vous fait qu'une existence malheureuse ? Plus de mariage, plus de famille, plus d'armées ! Logiquement, tout cela est absurde, s'il n'y a pas de Dieu, et c'est pour cela que l'existence de Dieu, la religion, le Pape et les prêtres doivent être supprimés, car c'est avec l'idée de Dieu que la religion, le Pape et les prêtres prétendent imposer des devoirs, c'est avec cela qu'ils prétendent établir que les seuls vrais droits de l'homme sont de ne pas être gêné et même d'être protégé dans l'accomplissement de ses devoirs. Je sais bien qu'il y a là une idée grande, glorieuse même, et qu'avec cette idée le christianisme a fait reculer la tyrannie des anciens empereurs romains et détruit l'esclavage ; mais si cela a été bon pour faire faire à l'humanité une première étape dans le progrès, cela ne peut plus servir qu'à entraver les progrès futurs. Ainsi, vous le voyez, avec le second mot de notre devise, nous arrivons encore à cette conclusion, qu'il faut abolir Dieu et supprimer la religion, le Pape et les prêtres.

— Bravo ! bravo ! crièrent encore Médius et Assius.

— Vous voulez l'égalité et la liberté, poursuivit le Maître ; mais est-ce qu'il y a égalité là où les uns sont riches et les autres pauvres ; est-ce qu'il y a liberté, là où l'un, avec son argent, peut se procurer toutes les jouissances qu'il veut, où l'autre n'a que le choix de mourir de faim ou de travailler comme un esclave. Donc, plus de propriété individuelle ! Mais la religion, au nom de Dieu, vient, par la bouche du Pape et des prêtres, nous crier qu'il faut respecter le bien d'autrui, et

il est certain que, si Dieu existe, il a le droit de nous commander cela et que nous devons obéir. Mais nous voulons l'égalité des biens, nous voulons la propriété collective, non la propriété individuelle, et nous disons que, celle-ci, c'est le vol, parce que quiconque possède quelque chose en propre le dérobe à celui qui ne le possède pas. Donc, à bas le capital, à bas ceux qui le déclarent légitime, à bas celui au nom de qui on prétend le défendre, à bas Dieu !

— A bas Dieu ! à bas Dieu ! hurlèrent Médius et Assius.

— Quant à la fraternité, ajouta le Maître, elle est dans l'égalité et dans la liberté. Nous ne pouvons considérer comme des frères ceux qui prétendent nous imposer des devoirs, ceux qui restreignent notre liberté, ceux qui refusent de partager leurs biens avec nous, ceux qui reconnaissent la religion et Dieu, ce Dieu dont on fait la source de l'inégalité et de l'esclavage. Donc, fraternité entre ceux qui veulent l'abolition de Dieu, mort à ceux qui l'acceptent !

— Fraternité ou la mort ! hurlèrent encore les deux auditeurs du Maître.

— Mais c'est ici, frères, dit le Maître, que commencent les difficultés. Si tout le monde pensait comme nous, tout irait bien ; si nous avions même la majorité, tout serait facile. Or, il n'en est pas ainsi. Vous le savez : la religion règne encore chez tous les peuples ; les protestants eux-mêmes, qui nous ont déjà tant aidés sans le savoir, s'arrêtent en chemin ; le catholicisme que nous battons en brèche depuis cent ans, nous le voyons encore plein de vie, malgré les sarcasmes de Voltaire, la hache de 93, les journaux et les livres que les défenseurs de Dieu ont la sottise de nous laisser publier. Ce n'est donc pas assez ; il nous faut quelque chose de plus : il nous faut la jeunesse, l'enfance, il nous faut la femme et la jeune fille, il nous faut, pour que la force soit de notre côté, il nous faut les masses ouvrières.

Comment avoir tout cela ? Si vous voulez bien m'écouter encore un instant, je vous le dirai.

(*A suivre.*)

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5

ANNALES CATHOLIQUES

LE SACRÉ-CŒUR.

I

Nous voici à l'époque de l'année où l'Eglise célèbre ses fêtes les plus solennelles, les plus splendides et les plus touchantes. La nature répond, par sa magnifique parure, aux splendeurs religieuses : partout des fleurs, un vert feuillage, des champs dont les promesses réjouissent les yeux et le cœur, et le soleil radieux, qui mûrit les fruits et les moissons, revêt le tout des plus douces ou des plus éblouissantes couleurs. C'est la fête de la nature et c'est la fête du Créateur, la Fête-Dieu, comme dit si bien le peuple dans son expressif langage.

La Fête-Dieu, le *Corpus Domini*, comme dit l'Eglise, est le triomphe de l'Eucharistie, et q'uest-ce que l'Eucharistie, si ce n'est la réalisation divine d'un amour dont le cœur humain ne pourra jamais se faire qu'une bien faible idée?

L'Eucharistie confond la raison : l'admirable mystère qu'elle renferme a été la pierre d'achoppement pour bien des hommes, il est le scandale des protestants, il paraît à beaucoup être la glorification même de l'absurde.

Et pourtant, la croyance à ce mystère a traversé les siècles, depuis la Cène du Jeudi-Saint jusqu'à nos jours; elle a produit les saints, elle a enfanté les vierges, *vinum germinans virgines,* elle a rendu les martyrs invincibles, et c'est elle qui donne à l'Eglise catholique sa force avec ces légions de prêtres, de missionnaires, de moines, de religieuses et de laïques de tout âge, de tout rang, de tout sexe, de toute condition, qui bravent les persécutions extérieures et résistent victorieusement aux tentations de la corruption intérieure.

Le faux est-il capable de produire de telles merveilles,

pendant des siècles, dans tous les pays, chez tant de peuples différents de caractères, d'habitudes et de besoins?

Le faux est-il capable de produire tant de vertus, tant d'héroïsmes, tant d'actes contraires à la nature, et qui cependant excitent l'admiration de tous les hommes?

Disons plus : l'imagination humaine la plus exaltée était-elle capable d'enfanter une pareille idée, et si elle en était capable, pouvait-elle la faire accepter par des millions et des millions d'hommes pendant des milliers d'années, et par les plus hautes intelligences qui aient brillé dans le monde, comme par le plus modeste paysan et la plus humble femme?

Si le mystère de la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, avec son corps, son âme et sa divinité, n'était pas une vérité, ce mystère est, en apparence, si absurde, si contraire à la raison, qu'il y aurait un mystère encore plus inexplicable dans cette croyance extraordinaire des siècles et des peuples, d'autant plus inexplicable, qu'il se relie à tout l'ensemble de la religion et qu'il emporte avec lui des obligations morales, qui suffiraient à elles seules pour le faire rejeter. Car, il importe de le remarquer, l'Eucharistie, qui est comme le centre auquel aboutit tout le christianisme, est aussi le centre d'où rayonnent à la fois le dogme et la morale, et surtout cette morale de la pureté la plus intime, pureté du corps et de l'âme, si difficile à garder au milieu des attaques des passions et des sollicitations de la volupté.

Or, ce miracle de la croyance à l'Eucharistie existe; l'Eucharistie n'a pas seulement ses adorateurs, elle a ses martyrs; elle n'a pas seulement ses martyrs, elle a, nous oserions dire, ses *pratiquants*, qui cultivent toutes les vertus qu'elle impose.

II

L'absurdité apparente du mystère de l'Eucharistie

vient de ce qu'on ne réfléchit pas assez à ce que peut être l'amour de Dieu pour ses créatures.

Dieu est infiniment puissant;

Dieu est infiniment aimant;

Impossible à la raison humaine de concevoir des limites à la puissance divine et de se faire l'idée de sòn action infinie;

Impossible au cœur humain de concevoir l'étendue, la profondeur et la force d'un amour qui va jusqu'à l'infini.

L'Eucharistie, c'est l'amour tout-puissant, c'est la toute-puissance aimante, et voilà pourquoi nous ne pouvons le comprendre, et pourquoi il nous a fallu la parole même de Dieu, non-seulement pour la croire, mais même pour l'imaginer, et voilà pourquoi il faudrait, pour comprendre l'Eucharistie, comprendre le cœur, c'est-à-dire l'amour de Jésus, de l'Homme-Dieu pour les hommes.

Le Cœur de Jésus, voilà l'explication et la raison de l'Eucharistie.

Or, dit l'apôtre saint Jean, l'apôtre de l'amour, dans son Evangile : *Sciens Jesus quia venit hora ejus... cum dilexisset suos, qui erant in mundo, in finem dilexit eos*, Jésus aima les siens jusqu'à la fin, jusqu'à l'infini, et c'est alors qu'il fit cette prodigieuse invention de se donner en nourriture à ceux qu'il aime, et de rester, non-seulement par sa présence comme Dieu, non-seulement par l'assistance du Saint-Esprit, mais réellement, quoique non d'une manière visible, près de nous, avec nous, comme un ami, comme un frère, comme un père : *Ecce ego vobiscum sum omnibus diebus usque ad consummationem seculi*, je suis avec vous jusqu'à la fin du monde.

Avec l'Eucharistie, nous ne comprenons pas, sans doute, l'infinie puissance et l'infini amour de Dieu, mais nous nous en faisons au moins une idée, capable déjà

d'écraser l'imagination humaine, mais aussi d'enflammer notre cœur d'un amour plus fort que la mort, plus fort que les passions. L'Eucharistie est l'acte du Cœur de Jésus, *in finem dilexit;* elle est la démonstration aussi forte que puisse la soutenir notre raison, de l'amour de Dieu pour nous, par conséquent la plus pressante invitation que nous puissions concevoir à aimer Dieu de tout notre cœur, de toute notre âme, de toutes nos forces.

Il faut plaindre les hommes qui passent à côté de ce mystère en haussant les épaules et en vomissant des blasphèmes : ils se croient des esprits forts, ils ne sont que de pauvres esprits qui rabaissent la puissance et l'amour de Dieu aux infimes proportions de la puissance et de l'amour de l'homme.

Il faut plaindre ceux de nos frères séparés qui rejettent le divin mystère : ils privent leur cœur des plus intimes et des plus ineffables jouissances, ils le dessèchent et ils ne produisent plus que les froides œuvres de la philanthropie au lieu des œuvres vivifiantes de la charité chrétienne.

III

La fête du Sacré-Cœur de Jésus, explication du mystère eucharistique, est donc admirablement bien placée à côté de la Fête-Dieu, de la fête de Jésus caché sous les voiles eucharistiques; cette fête du Sacré-Cœur, qui était implicitement contenue dans la fête du *Corpus Domini*, en est le développement et le complément. Et c'est ainsi qu'à travers les siècles, l'Eglise catholique, qui est immuable dans ses dogmes, mais qui est vivante, développe peu à peu, selon les besoins des temps, son culte, sa discipline, les applications de la morale et les aspects divers des vérités dont elle a reçu le dépôt.

On parle beaucoup de progrès, de notre temps, et les uns reprochent à l'Eglise catholique son immobilité, tandis que les autres l'accusent de changer et de n'être

pas aussi immuable qu'elle le prétend. L'Eglise vit, voilà la réponse aux deux espèces d'accusations. Elle vit, et de siècle en siècle, par ses définitions, par ses décrets, par ses actes, elles nous fait progresser dans la connaissance de la vérité religieuse et morale; mais elle vit à la façon des êtres vraiment vivants, qui grandissent et se développent sans changer de nature, sans cesser d'être toujours identiques à eux-mêmes, et c'est pourquoi elle ne change pas. Ce qu'on a cru dans les premiers siècles, on le croit encore aujourd'hui, mais, sur divers points d'une façon plus explicite et plus claire; ce qu'on croit aujourd'hui on l'a toujours cru, mais, sur divers points, d'une façon moins nette et moins explicite; mais c'est toujours la même foi, c'est toujours la même vérité, qui reste immuable, tandis que, grâce aux définitions de l'Eglise, nous en acquérons une vue de plus en plus sûre et distincte.

Le progrès vrai suppose le mouvement, sans doute; mais il suppose aussi un point fixe et une base, sans quoi le mouvement est désordonné, et par conséquent ne peut produire un véritable progrès.

De nos jours, où les hommes tendent à s'éloigner de plus en plus de Dieu, la dévotion au Sacré-Cœur est un nouveau moyen de rapprochement que Dieu nous donne, parce qu'elle vient parler au cœur avec une force merveilleuse, au moment où l'orgueilleuse raison ne veut plus écouter. C'est à cause du cœur que la raison s'est égarée, c'est par le cœur que Dieu veut la ramener dans sa vraie voie.

Allons donc au Cœur de Jésus, allons à Jésus aimant, aimant à l'infini, *in finem*, allons aux sanctuaires où il s'est plu à manifester sa présence d'une façon plus sensible, et, en lui demandant notre propre conversion, demandons-lui la délivrance du Saint-Père et le salut de la France. *Cor Jesu sacratissimum, miserere nobis.*

J. CHANTREL.

SANTISSIMI DOMINI NOSTRI
PII
DIVINA PROVIDENTIA
PAPÆ IX
EPISTOLA

AD ARCHIEP. LEOPOLIEN. HALICIEN. ET CAMENECIEN. RUTHENORUM ALIOSQUE EPISCOPOS EJUSDEM RITUS GRATIAM ET COMMUNIONEM CUM APOSTOLICA SEDE HABENTES.

VENERABILIBUS FRATRIBUS JOSEPHO SEMBRATOWICZ ARCHIEPISCOPO LEOPOLIEN. HALICIEN. ET CAMENECIEN. RUTHENORUM ALIISQUE EPISCOPIS EJUSDEM RITUS GRATIAM ET COMMUNIONEM CUM APOSTOLICA SEDE HABENTIBUS.

PIUS PAPA IX

VENERABILES FRATRES

SALUTEM ET APOSTOLICAM BENEDICTIONEM.

Omnem sollicitudinem vel a primis diuturni Pontificatus Nostri annis adhibuimus atque operam dedimus ad spirituale Orientalium Ecclesiarum bonum procurandum et fovendum, solemniter, inter cetera, declarantes sartas ac tectas religiose servandas et custodiendas peculiares catholicas Liturgias (1), quas pariter Prædecessores Nostri maximo in pretio semper habuerunt. Qua porro in re luculentissima sunt quæ Clemens VIII tradidit in sua Constitutione *Magnus Dominus* an. 1595, Paulus V in suo Brevi diei 10 Decembris 1615, ac potissimum, reliquis omissis, Benedictus XIV in suis encyclicis Litteris *Demandatam* an. 1743, et *Allatæ sunt* an. 1755.

Cum autem arctissimus existat nexus quo cum dogmaticis doctrinis disciplina præsertim liturgica conjungitur et consociatur, hinc Apostolica Sedes, infallibilis Fidei Magistra ac sapientissima Veritatis Custos, vix ac deprehendit « periculo-« sum et indecorum aliquem ritum in Orientalem Ecclesiam « irrepsisse illum damnavit, mprobavit ejusque usum ipsi pro-« hibuit (2). »

(1) Litteræ Apostolicæ *ad Orientales*, quarum initium *In Suprema*, diei 6 januar. 1848.

(2) Benedictus XIV in suis Litteris *Allatæ sunt*, § 27, diei 26 julii 1755.

LETTRE DE NOTRE TRÈS-SAINT PÈRE
PIE IX
PAR LA GRACE DE DIEU
PAPE

A L'ARCHEV. DE LÉOPOL, HALICS ET KAMINIEC
DES RUTHÈNES ET AUX AUTRES ÉVÊQUES DU MÊME RITE
EN GRACE ET COMMUNION AVEC LE SIÉGE APOSTOLIQUE.

Aux Vénérables Frères Joseph Sembratowicz, archevêque de Léopol, Halics et Kaminiec, du rite Ruthène, et aux autres évêques du même rite qui sont en grâce et en communication avec le Siége apostolique,

PIE IX PAPE.

Vénérables frères,

Salut et bénédiction Apostolique.

Dès les premières années mêmes de Notre long Pontificat, Nous avons employé toute Notre sollicitude et tous Nos efforts à cultiver et à favoriser le bien spirituel des Eglises orientales, et Nous avons solennellement déclaré (1) que les liturgies particulières catholiques devaient être religieusement conservées et gardées dans toute leur intégrité, lesquelles, du reste, ont été également tenues toujours en très-haute estime par Nos prédécesseurs.

Nous en avons en effet pour preuve les remarquables enseignements donnés par Clément VIII dans sa Constitution *Magnus Dominus* de l'année 1595, par Paul V, dans son bref du 10 décembre 1615, et surtout, pour ne point parler d'autres, par Benoît XIV dans ses lettres encycliques *Demandatam* de l'année 1743 et *Allatæ sunt* de l'année 1755. Or, il y a un lien très-étroit qui unit et associe surtout la discipline liturgique aux doctrines dogmatiques; c'est pourquoi, dès que le Siége Apostolique, maître infaillible de la foi et gardien très-sage de la vérité, s'est aperçu que quelque rite dangereux et non convenable s'était furtivement glissé dans l'Eglise orientale, il l'a aussitôt condamné, désapprouvé et en a proscrit l'usage (2).

D'autre part, ce soin dont nous avons parlé de conserver intactes les anciennes liturgies n'a pas été un empêchement à ce que certains rites pris des autres Eglises fussent adoptés parmi les rites orientaux; et ces rites, comme Grégoire XVI, d'heureuse mémoire, l'écrivait aux Arméniens catholiques : « Vos ancêtres ou s'en épri-

(1) Lettres Apostoliques *aux Orientaux*, commençant par ces mots : *In suprema*, en date du 6 janvier 1848.

(2) Benoît XIV, dans ses lettres *Allatæ sunt*, paragraphe 27. Du 26 juillet 1755.

Rursus memorata cura illibatas servandi, veteres Liturgias impedimento non fuit quominus inter orientales ritus adsciscerentur etiam nonnulli ex aliis Ecclesiis accepti, quos, uti ad catholicos Armenos Gregorius XVI fel. record. scribebat : « Majores vestri aut, quia rectiores visi fuerant, adamarunt, « aut tamquam notam ab hæreticis schismaticisque eos discer- « nentem aliquo abhinc tempore assumpserunt (1). » Quapropter, ceu tradit idem Summus Pontifex, « ea regula omnino « servanda est qua statuitur, inconsulta Sede Apostolica, in « sacræ Liturgiæ ritibus nihil esse innovandum etiam nomine « instaurandi cærimonias, quæ, Liturgiis ab eadem Sede pro- « batis magis conformes esse videantur, nisi ex gravissimis « causis et accedente Sedis Apostolicæ autoritatæ (2). »

Hisce porro juris principiis, quæ pro universis orientalis ritus Ecclesiis sapienti consilio fuerunt sancita, regitur quoque, uti pluries data occasione declaratum est præsertim in superius memorato Brevi Pauli V, liturgica disciplina Ruthenorum, quos non destiterunt Romani Pontifices singulari benevolentiæ affectu ac peculiaribus favoribus prosequi ; et vix ac aliquod periculum imminere et eorum fidem in discrimen adduci perspectum est, Apostolica Sedes ad tantum malum avertendum vocem suam absque ulla mora attollere non prætermisit. Solemnia adhuc sunt verba quibus usus est Decessor Noster Gregorius XVI fel. me. (3) cum scilicet Ruthenorum natio, ut cuique exploratum est, in asperrima versaretur rerum conditione qua ipsos ad usque tricies centena millia ex catholicæ Ecclesiæ gremio miserrime avulsos et hodie lamenatmur.

Nec pariter Ruthenorum nationi defuit ejusdem Apostolicæ Sedis auxilium, cum graves et diuturnæ controversiæ in ecclesiastica Provincia Leopoliensi ob disciplinæ et ritus varietatem, atque ob mutuas relationes, quæ inter ecclesiasticos viros latini et græci ritus ibi intercedebant, non absque christianæ charitatis detrimento agitabantur, quæ per conventionem seu concordiam ab episcopis utriusque ritus propositam, et die 6 oc-

(1) Gregorius XVI in suis Litteris *Studium paternæ benevolentiæ*, diei 2 maii 1836.

(2) Gregorius XVI in suis Litteris *Inter gravissimas* diei 3 februarii 1832.

(3) Allocutio habita in Consistorio diei 22 nov. 1839.

« rent parce qu'ils leur avaient paru plus convenables, ou les ont « adoptés depuis quelque temps comme un signe qui sert à les dis- « tinguer des hérétiques et des schismatiques (1). » C'est pourquoi, comme l'enseigne le même Souverain-Pontife, il faut tout à fait observer la règle par laquelle il est établi que, sans avoir consulté le Siége apostolique, on ne doit rien innover dans les rites de la liturgie sacrée, pas même sous le prétexte de rétablir des cérémonies qui paraissent être plus conformes aux liturgies approuvées par le même Siége, excepté pour des raisons très-graves et avec l'approbation du Siége apostolique (2). »

Or, ces principes de droit, qui furent prescrits par une sage décision pour toutes les églises du rite oriental, régissent aussi, comme il l'a été plusieurs fois déclaré dans l'occasion et surtout dans le bref sus-mentionné de Paul V, la discipline liturgique des Ruthènes, que les Pontifes romains n'ont point cessé de gratifier d'un sentiment particulier de bienveillance et de combler de faveurs spéciales; et à peine s'est-on aperçu que quelque danger les menaçait et que leur foi était exposée à de graves périls, que le Siége apostolique n'a pas manqué d'élever sa voix sans perdre un seul instant pour détourner un si grand malheur.

On entend encore retentir les paroles prononcées par Notre Prédécesseur d'heureuse mémoire, Grégoire XVI (3), alors que la nation des Ruthènes, comme chacun sait, se trouvait dans la plus cruelle situation à la suite de laquelle Nous avons à déplorer encore aujourd'hui que trois cent mille environ de ces mêmes Ruthènes aient été si misérablement arrachés du giron de l'Eglise catholique.

Et le secours de ce même Siége apostolique n'a pas non plus fait défaut à la nation des Ruthènes, lorsque de graves et longues controverses étaient agitées, non sans détriment de la charité chrétienne, dans la province ecclésiastique de Léopol, à cause de la diversité de discipline et de rite, et à cause des mutuelles relations qui existaient entre les ecclésiastiques de rite latin et de rite grec, controverses qui, par le moyen d'une convention ou d'un accord proposé par les évêques de l'un et l'autre rite et sanctionné par un décret de la Sacrée-Congrégation de la Propagande pour les affaires du rite oriental, en date du 6 octobre 1863, furent heureusement aplanies et étouffées.

Mais le triste état de choses dans lequel se trouvent en ce moment

(1) Grégoire XVI dans ses lettres *Studium Paternæ benevolentiæ*, du 2 mai 1836.
(2) Grégoire XVI, dans ses lettres *Inter gravissimas* du 3 février 1832.
(3) Allocution prononcée dans le Consistoire du 22 novembre 1839.

tobris 1863 sancitam decreto S. Congregationis de Propaganda Fide pro negotiis orientalis ritus, feliciter fuerunt compositæ ac diremptæ.

Verum miserrima rerum adjuncta in quibus eadem Provincia, et potissimum finitima Chelmensis Diœcesis in præsentiarum versantur, omnem Nostram vigilantiam et sollicitudinem jure ac merito rursus expostulant. Nuperrime siquidem ad Nos relatum est inter istos Catholicos Græco-Rutheni ritus vel acrem controversiam de re liturgica temerario ausu excitatam esse, ac quosdam existere, licet in clericali ordine constitutos, qui rebus novis studentes sacras cærimonias alias immemorabili usu laudabiliter receptas, alias quoque Zamoscenuæ Synodi, quam Apostolica Sedes probavit (1), sanctione, solemniter confirmatas, proprio lubitu immutare ac reformare pertentant.

Sed quod magis Nos angit, et intima ægritudine Cor Nostrum afficit est quod recenter accepimus de misserrimo rerum statu quo affligitur Chelmensis Diœcesis. Siquidem, recedente ejusdem Episcopo paucis abhinc annis per Nos Ipsos instituto, et spirituali vinculo cum eadem Diœcesi adhuc illigato quidam pseudo-administrator, quem Nos episcopali munere indignum jam pridem judicavimus, minime dubitavit ecclesiasticam jurisdictionem usurpare, cuncta in memorata Ecclesia pessumdare, ac potissimum rem liturgicam canonice sancitam proprio marte confundere ac perturbare.

Mœrentes adhuc præ oculis habemus circulares litteras die 20 Octobris anni 1873 editas, quibus infelix ille pseudo-administrator divini cultus exercitium sacramque liturgiam innovare audet, ea plane mente ut in catholica Chelmensi Diœcesi schismaticorum liturgia inducatur; et ad rudes ac simplices decipiendos, eosque facilius ad schisma impellendos ipse non erubescit in medium proferre nonnullas Apostolicæ Sedis Constitutiones, earumque sanctionibus in suum sensum detortis fraudulenter abuti.

Porro quæ in præcitatis litteris de re liturgica disponuntur nulla prorsus ac irrita existere nemo est qui non videat, eademque Nos nulla et prorsus irrita Apostolica Nostra Auctoritate

(1) Benedictus XIII in sui Brevi *Apostolatus Officium*, diei 19 julii 1724.

la même province et particulièrement les pays voisins du diocèse de Chelm réclame de nouveau à bon droit toute Notre vigilance et Notre sollicitude. Il Nous a été en effet rapporté tout dernièrement qu'une pénible controverse a été soulevée avec une téméraire audace sur les matières liturgiques parmi ces catholiques du rite gréco-ruthène, et que certains individus, malgré l'ordre clérical dont ils sont revêtus, s'attachent à de nouvelles doctrines et essaient de changer et de réformer, suivant leur propre caprice, les cérémonies sacrées qui ont été, les unes justement reçues à cause de leur usage immémorial, et les autres solennellement ratifiées par la sanction du concile de Zamosk que le Siége apostolique a approuvé (1).

Mais ce qui Nous tourmente le plus et cause le plus profond chagrin à Notre cœur, c'est ce que nous avons appris du triste état de choses qui afflige le diocèse de Chelm. En effet, l'évêque de ce diocèse que Nous avions Nous-même institué il y a peu d'années, et qui est encore attaché à ce même diocèse par le lien spirituel, étant parti, un certain pseudo-administrateur que Nous avons, depuis longtemps déjà, jugé indigne de la dignité épiscopale, n'a pas craint d'usurper la juridiction ecclésiastique, de tout bouleverser dans cette Eglise, et surtout de confondre et de troubler de sa propre autorité la liturgie canoniquement approuvée.

Plein de tristesse, Nous avons encore sous les yeux les lettres circulaires du 20 octobre de l'année 1873, par lesquelles ce pseudo-administrateur ose faire des innovations dans l'exercice du culte divin et dans la liturgie sacrée, dans le but assurément d'introduire la liturgie des schismatiques dans le diocèse catholique de Chelm. Pour mieux tromper les simples et les ignorants et pour les entraîner plus aisément dans le schisme, ce même pseudo-administrateur ne rougit pas de citer à l'appui de sa cause certaines constitutions du Siége apostolique et d'abuser frauduleusement de leurs sanctions qu'il interprète à tort dans son sens.

Or, il n'est personne qui ne voie que toutes les règles données sur la matière liturgique dans les lettres précitées sont tout à fait nulles et sans valeur, et Nous-même Nous les déclarons telles au nom de Notre apostolique autorité. En effet, le pseudo-administrateur sus-nommé est tout d'abord complétement dépourvu d'une juridiction ecclésiastique quelconque, puisque ni le légitime évêque à son départ, ni plus tard le Siége apostolique ne lui en ont jamais confié aucune ; c'est pourquoi il est évident et certain pour tous

(1) Benoît XIII dans son bref *Apostolatus officium* du 19 juillet 1724.

declaramus. Imprimis enim memoratus pseudo-administrator quavis ecclesiastica jurisdictione penitus destituitur, quam scilicet nec legitimus Episcopus in suo discessu, nec postea Apostolica Sedes eidem umquam demandarunt, ac proinde ipsum *per ostium non intrasse in ovile ovium, sed ascendisse aliunde* (1) ac veluti intrusum habendum cuique perspectum et exploratum est.

Ad hæc Sacri Ecclesiæ Canones antiquos orientales ritus legitime inductos religiose utique servandos præcipiunt, cum « Prædecessores Nostri Romani Pontifices satius consultiusque « duxerint ritus hujusmodi, qua in parte nec Fidei catholicæ « adversantur, nec periculum generant animarum, aut eccle- « siasticæ derogant honestati, approbare seu permittere » (2) : at simul ipsi solemniter indicunt, nemini prorsus, hac Sancta Sede inconsulta, fas esse in re liturgica vel leviores innovationes peragere, quemadmodum satis abunde commonstrant Apostolicæ Constitutiones, quas initio retulimus.

Nec ullius momenti est quod ad fucum faciendum adjicitur, nimirum liturgicas hujusmodi innovationes proponi ut orientalis ritus expurgetur et ad nativam integritatem restituatur. Quandoquidem Ruthenorum liturgia nulla alia esse potest nisi quæ vel a sanctis Ecclesiæ Patribus fuit instituta, vel Synodorum canonibus sancita, vel legitimo usu inducta. Apostolica Sede sive expresse sive tacite semper adprobante : et si quæ variationes temporis lapsu in eadem Liturgia occurrerunt, eæ profecto non inconsultis Romanis Pontificibus et potissimum ea mente invectæ sunt, ut hujusmodi ritus a quavis hæretica et schismatica labe eximerentur, atque ita catholica dogmata ad incolumitatem fidei tuendam, et bonum animarum promovendum rectius et clarius exprimerentur. Quocirca sub dolosa specie ritus expurgandi, eosque in integrum restituendi nihil aliud intenditur nisi parare insidias fidei Ruthenorum Chelmensium, quos ab Ecclesiæ Catholicæ gremio distrahere, et hæresi ac schismati devovere perditissimi homines adnituntur.

Sed acerbissimas inter, quibus undique premimur, angus-

(1) In Cap. X. v. 1.

(2) Benedictus XIV in sua Constitutione *Etsi pastoralis* edita die 26 mai 1842.

qu'il n'est pas entré dans le bercail des brebis par la porte, mais par ailleurs (1), et qu'il doit être regardé comme un intrus.

Il est vrai que les canons sacrés de l'Eglise ordonnent de conserver religieusement les anciens rites orientaux légitimement introduits, puisque « Nos prédécesseurs les Pontifes romains ont « jugé à propos et après mûr examen d'approuver ou de permettre « ces sortes de rites, en tant qu'ils ne sont pas contraires à la foi « catholique, qu'ils ne créent pas un péril pour les âmes, ou qu'ils « ne dérogent pas à l'honnêteté ecclésiastique (2); » mais ces mêmes canons sacrés en même temps déclarent solennellement qu'il n'est permis à personne absolument, sans avoir consulté auparavant le Saint-Siége, d'effectuer les changements même les plus légers dans la matière liturgique, et c'est ce que prouvent assez abondamment les constitutions apostoliques que nous avons citées dès le commencement.

Prétendre ensuite, comme on le fait pour en imposer, que ces sortes d'innovations liturgiques sont proposées pour que le rite oriental soit épuré et ramené à son intégrité native, c'est là un argument sans valeur aucune. En effet, la liturgie des Ruthènes ne peut être autre que celle qui a été ou instituée par les Saints Pères de l'Eglise, ou sanctionnée par les canons des conciles, ou introduite par un usage légitime, avec l'approbation toujours soit expresse, soit tacite du Siége Apostolique; et si avec le temps quelques variations se sont rencontrées dans la même liturgie, elles n'y ont pas été introduites assurément sans que les Pontifes romains aient été consultés, et elles l'ont été surtout dans le but de délivrer ces sortes de rites de toute souillure hérétique et schismatique et d'exprimer ainsi les dogmes catholiques avec plus de justesse et de clarté pour garantir l'intégrité de la foi et augmenter le bien des âmes.

C'est pourquoi sous l'astucieux prétexte d'épurer les rites et de les ramener dans leur intégrité, on n'a rien autre chose en vue que de dresser des embûches à la foi des Ruthènes de Chelm, que des hommes tout à fait perdus s'efforcent d'arracher du giron de l'Eglise catholique et de livrer à l'hérésie et au schisme.

Toutefois au milieu des si cruelles angoisses dont Nous sommes accablé de toutes parts, une chose Nous soutient et Nous réjouit, c'est le remarquable et tout à fait héroïque spectacle donné dernièrement devant Dieu, devant les anges et devant les hommes par

(1) Saint Jean, cap. x., v. 1.

(2) Benoît XIV dans sa constitution *Et si pastoralis* du 26 mai 1742.

tias Nos reficit ac recreat præclarissimum et plane heroicum fortis et constantis animi spectaculum nuperrime Deo, Angelis et hominibus oblatum a Chelmensis Diœceseos Ruthenis, qui iniqua pseudo-administratoris mandata rejicientes mala quæque perpeti atque ipsam vitam in extremum discrimen maluerunt adduci quam avitæ fidei jacturam facere et catholicos dimittere ritus quos ipsi ab eorum majoribus receperunt et incorruptos ac illibatos se perpetuo servaturos conclamarunt.

Nos autem Deum omnibus precibus orare non intermittimus, ut dives in misericordia lumen gratiæ suæ in corda eorum, qui omne contra fas Chelmensem Diœcesim divexant, clementer effundat, ac simul miseris illis fidelibus omni prorsus auxilio et spirituali regimine destitutis potentem suam opem afferat, et optatæ tranquillitatis solatium acceleret.

Post hæc Vos, Venerabiles Fratres, qui tanto studio ac singulari zelo demandatam Ruthenorum curam suscepistis, etiam atque etiam in Domino hortamur, ut liturgicam disciplinam ab Apostolica Sede probatam, vel eadem sciente et non contradicente invectam religiose tueamini, quavis innovatione penitus interdicta, et accuratam Sacrorum Canonum hac in re editorum ac potissimum Zamoscenæ Synodi custodiam Parochis atque Sacerdotibus vel per severissimas, si opus fuerit, pœnarum sanctiones præcipiendam curetis. Agitur enim de re gravissima, videlicet de salute animarum, cum illegitimæ innovationes catholicam Fidem et sancta Ruthenorum unionem in summum discrimen adducant. Quamobrem nulli curæ, nulli labori parcendum est, nihilque intentatum relinqui debet quo universæ in re liturgica perturbationes istic a pravis hominibus excitatæ vel ab earum primordiis penitus comprimantur : quibus muneribus fortiter et suaviter obeundis Vos, Venerabiles Fratres, Dei opitulante gratia, minime defuturos confidimus.

Quod ut feliciter contingat Apostolicam Benedictionem Vobis, Venerabiles Fratres, et gregibus cuique Vestrum curæ concreditis peramanter in Domino impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum die decimatertia Maii MDCCCLXXIV, Pontificatus Nostri anno vicesimoctavo.

PIUS PP. IX.

---

les Ruthènes du diocèse de Chelm, qui, repoussant les ordres iniques du pseudo-administrateur, ont préféré endurer toute sorte de maux et exposer même leur vie au dernier péril que de faire le sacrifice de la foi de leurs pères et d'abandonner les rites qu'ils ont eux-mêmes reçus de leurs ancêtres et qu'ils ont déclaré hautement vouloir conserver toujours intacts et entiers.

Pour Nous, Nous ne cessons d'implorer Dieu par toute sorte de prières, afin que Lui, qui est riche en miséricordes, ait la bonté de faire pénétrer la lumière de sa grâce dans le cœur de ceux qui, contre toute justice, tourmentent le diocèse de Chelm, et afin qu'il accorde en même temps sa puissante protection à ces malheureux fidèles qui sont privés de tout secours et de toute direction spirituelle, et qu'il hâte l'heureux moment de la tranquillité tant désirée. Quant à vous, vénérables frères, qui avez accepté avec tant d'ardeur et avec un si remarquable zèle le soin des Ruthènes, qui vous a été confié, Nous vous exhortons instamment après cela dans le Seigneur à conserver religieusement la discipline liturgique approuvée par le Siége apostolique, ou qui a été introduite après que ce même Siége en avait été averti et n'y avait pas fait d'opposition, à interdire complétement toute innovation et à ne pas oublier de recommander aux curés et aux prêtres, même sous peine des châtiments les plus sévères, si vous le croyez nécessaire, l'observance exacte des sacrés canons concernant cette matière et surtout ceux du synode de Zamosc. Il s'agit, en effet, d'une question très-importante, c'est-à-dire du salut des âmes, puisque les innovations illégitimes font courir les plus grands risques à la foi catholique et à la sainte union des Ruthènes.

C'est pourquoi il ne faut épargner aucun soin ni aucune peine, ni cesser de tenter tous les moyens pour étouffer complétement, dès leur première apparition même, tous ces troubles excités là-bas en matière liturgique par des hommes dépravés ; et Nous avons la confiance qu'avec le secours de la grâce de Dieu, vous ne manquerez nullement d'accomplir ces devoirs avec énergie et douceur tout à la fois.

Et afin qu'il en soit heureusement ainsi, Nous vous accordons très-affectueusement dans le Seigneur la bénédiction apostolique, pour vous, Vénérables Frères, et pour les troupeaux confiés aux soins de chacun de vous.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 13 mai 1874, la vingt-huitième année de Notre pontificat.

PIE IX, Pape.

CHRONIQUE ET FAITS DIVERS.

Sommaire. — La Lettre du Pape aux évêques du rite ruthène. — Les pèlerins d'Amérique et le pèlerinage à Notre-Dame de Paris. — Fêtes de Lille et couronnement de Notre-Dame de la Treille. — L'année de pénitence et de prière. — Lois sur le travail des enfants, sur l'aumônerie de l'armée, sur le dimanche, sur la liberté de l'enseignement supérieur. — Mouvement religieux artistique. — Faits divers : Mgr Plantier et Mgr Rousselet; les cardinaux Guibert et Chigi; mort du cardinal Falcinelli et du Frère Calixte; sacre de Mgr Perraud. — Etranger : élections en Belgique; les vieux-catholiques en Allemagne et en Suisse; le congrès maçonnique de Rome.

4 juin 1874.

On vient d'entendre encore une fois la voix du Souverain-Pontife, dont les actes montrent chaque jour que sa sollicitude s'étend à toutes les Eglises, et qu'il ne craint pas, dans la détresse où il se trouve, de flétrir les violences des persécuteurs, même quand ces persécuteurs sont puissants et font semblant de vouloir traiter avec lui, afin d'en imposer à l'opinion publique. C'est un spectacle admirable, on ne peut se lasser de le répéter, que celui de ce Pontife dépouillé de toute puissance temporelle, de ce vieillard plus qu'octogénaire, qu'entourent les plus perfides et les plus astucieux ennemis, qui ne se laisse ni émouvoir par les menaces, ni séduire par les promesses, et qui ne sait que répéter les paroles de la justice et de la vérité : *Est, est; non, non; non licet, non possumus.* Les esprits sérieux et de bonne foi sont frappés de ce spectacle, unique sur la terre, et ils se disent que l'institution, fût-elle humaine, aussi bien qu'elle est divine, qui inspire un tel courage au Chef de cette institution, comme à ceux qui combattent sous ses ordres, a une force intrinsèque capable de briser les plus grands obstacles, et une longévité telle qu'elle verra passer et s'évanouir bien des dominations avant de sentir la décrépitude. C'est la réalisation de la promesse faite par Jésus-Christ il y a plus de dix-huit cents ans : nous demandons quel est le chef d'école, quel est le législateur, quel est le fondateur d'empire qui a pu faire une pareille promesse, ou dont la parole se soit si magnifiquement accomplie.

Au moment même où le Pape élevait ainsi la voix, cent vingt pèlerins quittaient les rivages du Nouveau-Monde pour aller visiter Pierre dans la personne de Pie IX. Ces pèlerins pleins de foi, représentants de tous les diocèses des Etats-Unis et du Canada, évêques, prêtres, hommes laïques et quelques dames des meilleures familles de l'Amérique, nous venons de les voir à Paris, dont ils ont tenu à visiter les principaux sanctuaires, Notre-Dame, Notre-Dame des Victoires, le *Jésus*. Ils viennent de repartir pour Lourdes, d'où ils se rendront à Rome, pour revenir par Paray-le-Monial, visiter les lieux sanctifiés par la présence sensible du divin Sauveur ; nous les reverrons sans doute, et nous aurons de nouveau à admirer cette foi vive et sans ostentation, cet amour ardent et profond pour l'Eglise catholique, ce dévouement au Saint-Siége, dont leur pèlerinage même est une éclatante manifestation. Nous ne pouvons aujourd'hui entrer dans les détails ; nous le ferons, car le passage parmi nous de ces pèlerins d'au-delà de l'Atlantique est un événement religieux considérable.

En même temps qu'eux, d'ailleurs, le monde catholique tout entier s'ébranle : les paisibles et saints bataillons des pèlerins sillonnent les routes de France et de Belgique pour se rendre aux sanctuaires les plus vénérés ; ils se succèdent à Lourdes, ils vont se multiplier à Paray-le-Monial à l'occasion de la fête du Sacré-Cœur.

Paris devait avoir sa grande manifestation le dimanche 14 juin ; nous croyons que le départ du cardinal Guibert pour Rome, où il va recevoir l'anneau cardinalice, retardera ce grand acte de foi du peuple, des hommes de Paris. Mais, sans doute, l'éminent Cardinal, qui ne manquera point d'en parler à Pie IX, rapportera de Rome des trésors de grâces pour les pèlerins du grand jour qu'il ne tardera pas à fixer. L'église du Sacré-Cœur de Montmartre ne peut les recevoir, puisqu'elle n'est encore qu'en projet, mais en projet assez avancé pour qu'on puisse espérer d'en voir bientôt poser la première pierre ; en attendant que les pèlerins voient ce sanctuaire s'ouvrir devant eux, c'est à Notre-Dame que Mgr Guibert leur donne rendez-vous. Oh ! ce jour-là, il faut que Notre-Dame soit pleine comme au jour de la communion pascale, et pleine

d'hommes s'unissant par la communion au Cœur sacré de Jésus; il faut, ce jour-là, que les hommes de Paris fassent violence au ciel, et que la miséricorde divine s'épanche en flots de salut et de grâces sur Paris, sur la France, sur l'Eglise tout entière!

De tous côtés, on peut le dire, un souffle religieux se répand sur la France. Les fêtes du mois de juin semblent se multiplier. Aux pèlerinages ordinaires, nos lecteurs savent déjà que vont s'ajouter, cette année, des fêtes grandioses à Lille, à l'occasion du couronnement, fait au nom du Saint-Père, de Notre-Dame de la Treille, patronne de la capitale de la Flandre. La musique et la poésie doivent concourir à l'éclat de ces fêtes. En même temps une exposition artistique, qui recueille les objets d'art religieux de la Flandre, de l'Artois et d'une partie de la Belgique, attire une foule d'étrangers. Le 21 juin, la population de Lille sera doublée, et il sera prouvé une fois de plus qu'il n'y a rien de tel que les fêtes religieuses pour remuer les populations et attirer les multitudes.

Des indulgences, qui arrivent de Rome, vont aussi donner un nouvel élan à l'association qui s'est récemment formée pour consacrer une année de prière et de pénitence au triomphe de l'Eglise et au salut de la France. Nous ne pourrons reproduire que dans notre prochain numéro le Bref pontifical, et nous profiterons de cette occasion pour faire connaître plus complétement l'association dont nous parlons.

Le monde officiel lui-même, malgré les préoccupations si vives de la politique, s'occupe des questions religieuses, qui sont, au fond, les principales questions de notre temps. Nous avons dit que deux lois, auxquelles les hommes religieux ne peuvent qu'applaudir, venaient d'être votées, une loi relative au travail des enfants dans les manufactures, une autre relative à l'aumônerie de l'armée. Ces lois sont maintenant promulguées; le texte en a paru dans le *Journal officiel* d'hier; on les trouvera plus loin, et l'on verra qu'il en est peu de plus propres à aider la régénération morale que tout le monde demande,

mais que trop peu de personnes songent à assurer en commençant par se réformer elles-mêmes.

Deux autres lois non moins importantes sont à l'ordre du jour : une loi sur l'observation du dimanche, et une loi sur la liberté de l'enseignement supérieur. Il est à craindre que la discussion en soit encore longtemps retardée : aux chrétiens de prier Dieu pour qu'il écarte les obstacles, et pour que nos législateurs émettent bientôt un vote qui serait l'un des plus grands services rendus à la religion et à la société.

Le monde artistique entre aussi dans le mouvement religieux, suscité principalement de nos jours par la dévotion au Sacré-Cœur, à la sainte Vierge et à saint Joseph. Que de sanctuaires s'élèvent de toutes parts pour témoigner de la foi et de la piété du dix-neuvième siècle ! Il semble qu'on pourrait dire que la terre, la terre de France principalement, se revêt, comme au onzième siècle, d'une blanche parure d'églises et de monuments religieux : ici l'on restaure les vieux monuments, là on en élève de nouveaux. Nous en avons cité plus d'un ; nous ne renonçons pas à donner quelque jour une statistique aussi complète que possible ; nous rappellerons aujourd'hui, à cause de l'intérêt que plusieurs de nos lecteurs y ont pris, la construction de l'église du Sacré-Cœur à Limoges, église destinée à remercier la sainte Vierge au nom des départements non envahis dans la dernière guerre, et qui est devenue le centre d'une paroisse déjà florissante.

Ce n'est pas seulement l'architecture, on le sait, qui est intéressée à ces constructions. L'art, qui est l'expression sensible du beau, et qui, par conséquent, doit être principalement consacré à Dieu, trouve à se déployer sous toutes ses formes dans les temples catholiques : c'est la musique, qui chante les louanges de Dieu et des saints et qui prête ses accents à la prière et au repentir suppliant ; c'est la sculpture, qui reproduit les formes sensibles des saints ; c'est la peinture, qui fixe les évènements les plus mémorables de l'histoire religieuse, et, dans un ordre inférieur, les arts mécaniques eux-mêmes et les métiers viennent contribuer à la parure du temple par l'orfèvrerie, par la serrurerie, par la menuiserie, etc. Il nous suf-

fira de rappeler aujourd'hui ce qui se prépare pour la décoration de Sainte-Geneviève (Panthéon) et le concours ouvert pour l'église du Sacré-Cœur de Montmartre : quel vaste champ pour l'art, pour l'industrie, pour le génie humain qui saura se nourrir aux sources sacrées de la foi catholique, de l'histoire ecclésiastique et de l'amour de Jésus-Christ !

La place va nous manquer, hâtons-nous de signaler les faits les plus importants, sur plusieurs desquels nous espérons pouvoir revenir.

Disons tout d'abord qu'on a les meilleurs nouvelles de la santé des évêques de Nîmes et de Séez.

Nous venons de dire que le cardinal-archevêque de Paris est parti pour Rome ; nous savons que Mgr Guibert est arrivé heureusement à Chambéry le 3 ; c'est demain, 5 juin, qu'il doit arriver à Rome, où il sera logé à l'ambassade de France.

Le cardinal Chigi, ancien nonce du Pape à Paris, est parti il y a une dizaine de jours ; il se trouvera à Rome en même temps que le cardinal Guibert pour recevoir aussi l'anneau cardinalice.

Le nouveau nonce, Mgr Meglia, est incessamment attendu à Paris ; en attendant, c'est Mgr Capri qui fait l'intérim de la nonciature.

Les deux nouveaux cardinaux qui vont arriver à Rome n'y trouveront plus deux des collègues qui ont été créés en même temps qu'eux : le cardinal Tarquini, mort si peu de temps après avoir reçu la pourpre, et le cardinal Falcinelli, ancien nonce à Vienne, qui est mort le 28 mai.

Une autre mort est venue, en France, affliger les Frères des Ecoles chrétiennes, déjà si éprouvés par la mort du Très-Honoré Frère Philippe : les obsèques du Frère Calixte, premier assistant du Très-Honoré Frère Olympe, et le compagnon des travaux du Frère Philippe, ont eu lieu avant-hier au milieu d'un immense concours, qui a témoigné une fois de plus de la popularité vraie dont jouissent les humbles et dignes enfants du vénérable de La Salle.

Le sacre de Mgr Perraud, évêque d'Autun, aura lieu le 29 juin ; c'est le cardinal Guibert qui doit donner la consécration épiscopale au nouveau prélat.

A l'étranger, nous signalerons les élections qui doivent avoir lieu le 9 juin en Belgique pour le Sénat et pour la Chambre des représentants. On sait que, en ce moment, ce sont les catholiques qui ont la majorité dans le parlement belge ; aussi, dans ces élections, les questions religieuses prennent-elles le pas sur les autres : c'est une raison pour tous les catholiques de prier pour leurs frères de Belgique, qui luttent pour la liberté de l'Eglise.

En Allemagne, il y a une apparence d'adoucissement et de repos dans la persécution ; mais la cause catholique vient de faire une perte bien douloureuse dans la personne du député Malinkrodt, qui était l'un des plus énergiques et des plus éloquents champions de cette cause.

A côté du mal le bien, et c'est un bien que le discrédit dans lequel tombe de plus en plus le vieux-catholicisme et le mépris qui poursuit le pseudo-évêque Reinkens.

Les vieux catholiques de Suisse ne sont pas plus heureux : ils ont pour eux les faveurs du pouvoir civil et l'argent, mais ils ne peuvent arriver à avoir le peuple et la considération. Chaque jour d'accablantes révélations viennent montrer que les prêtres vieux-catholiques, qu'on a accueillis avec tant d'empressement à Genève et dans le Jura bernois, ne sont que l'écume du clergé des autres pays, et que la plupart ne sont venus en Suisse que pour échapper ou aux anathèmes ecclésiastiques qui les menaçaient ou aux tribunaux qui les revendiquaient, souvent pour les actes et les crimes les plus honteux.

Enfin, disons que le Congrès maçonnique de Rome a fait fiasco ; on avait compté sur trois à quatre cents représentants des loges, il en est venu environ une centaine, et l'on n'a pu s'entendre. C'est la force de l'Eglise contre ses ennemis, que ceux-ci ne restent pas longtemps unis entre eux, tandis que, sous la protection de Dieu et avec l'assistance du Saint-Esprit, elle ne cesse de former une immense société dont les membres

n'ont qu'un cœur et qu'une âme, comme ils n'ont qu'un seul chef visible, le Pape, et un seul chef invisible, Jésus-Christ.

J. CHANTREL.

Le *Journal officiel* du 3 juin a promulgué les deux lois suivantes :

LOI sur le travail des enfants et des filles mineures employés dans l'industrie.

L'Assemblée nationale a adopté la loi dont la teneur suit :

SECTION PREMIÈRE

AGE D'ADMISSION. — DURÉE DU TRAVAIL.

Art. 1er. Les enfants et les filles mineures ne peuvent être employés à un travail industriel dans les manufactures, fabriques, usines, mines, chantiers et ateliers que sous les conditions déterminées dans la présente loi.

Art. 2. Les enfants ne pourront être employés par des patrons ni être admis dans les manufactures, usines, ateliers ou chantiers avant l'âge de douze ans révolus.

Ils pourront être toutefois employés à l'âge de dix ans révolus dans les industries spécialement déterminées par un règlement d'administration publique rendu sur l'avis conforme de la commission supérieure ci-dessous instituée.

Art. 3. Les enfants jusqu'à l'âge de douze ans révolus ne pourront être assujettis à une durée de travail de plus de six heures par jour, divisée par un repos.

A partir de douze ans, ils ne pourront être employés plus de douze heures par jour, divisées par des repos.

SECTION II

TRAVAIL DE NUIT, DES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS.

Art. 4. Les enfants ne pourront être employés à aucun travail de nuit jusqu'à l'âge de seize ans révolus.

La même interdiction est appliquée à l'emploi des filles mineures de seize à vingt et un ans, mais seulement dans les usines et manufactures.

Tout travail entre neuf heures du soir et cinq heures du matin est considéré comme travail de nuit.

Toutefois, en cas de chômage résultant d'une interruption accidentelle et de force majeure, l'interdiction ci-dessus pourra être temporairement levée, et pour un délai déterminé, par la commission locale ou l'inspecteur ci-dessous institués, sans que l'on puisse employer au travail de nuit des enfants âgés de moins de douze ans.

Art. 5. Les enfants âgés de moins de seize ans et les filles âgées de moins de vingt et un ans ne pourront être employés à aucun travail, par leurs patrons, les dimanches et fêtes reconnues par la loi, même pour rangement de l'atelier.

Art. 6. Néanmoins, dans les usines à feu continu, les enfants pourront être employés la nuit ou les dimanches et jours fériés aux travaux indispensables.

Les travaux tolérés et le laps de temps pendant lequel ils devront être exécutés seront déterminés par des règlements d'administration publique.

Ces travaux ne seront dans aucun cas autorisés que pour des enfants âgés de douze ans au moins.

On devra en outre leur assurer le temps et la liberté nécessaires pour l'accomplissement des devoirs religieux.

SECTION III

TRAVAUX SOUTERRAINS

Art. 7. Aucun enfant ne peut être admis dans les travaux souterrains des mines, minières ou carrières avant l'âge de douze ans révolus.

Les filles et les femmes ne peuvent être admises dans ces travaux.

Les conditions spéciales du travail des enfants de douze à seize ans, dans les galeries souterraines, seront déterminées par des règlements d'administration publique.

SECTION IV

INSTRUCTION PRIMAIRE

Art. 8. Nul enfant, ayant moins de douze ans révolus, ne peut être employé par un patron qu'autant que ses parents ou tuteur justifient qu'il fréquente actuellement une école publique ou privée.

Tout enfant admis avant douze ans dans un atelier devra, jusqu'à cet âge, suivre les classes d'une école pendant le temps libre du travail.

Il devra recevoir l'instruction pendant deux heures au moins, si une école spéciale est attachée à l'établissement industriel.

La fréquentation de l'école sera constatée au moyen d'une feuille de présence, dressée par l'instituteur et remise chaque semaine au patron.

Art. 9. Aucun enfant ne pourra, avant l'âge de quinze ans accomplis, être admis à travailler plus de six heures chaque jour, s'il ne justifie par la production d'un certificat de l'instituteur ou de l'inspecteur primaire, visé par le maire, qu'il a acquis l'instruction primaire élémentaire.

Ce certificat sera délivré sur papier libre et gratuitement.

SECTION V

SURVEILLANCE DES ENFANTS. — POLICE DES ATELIERS.

Art. 10. Les maires sont tenus de délivrer aux père, mère ou tuteur, un livret sur lequel sont portés les nom et prénoms de l'enfant, la date et le lieu de sa naissance, son domicile, le temps pendant lequel il a suivi l'école.

Les chefs d'industrie ou patrons inscriront sur le livret la date de l'entrée dans l'atelier ou établissement, et celle de la sortie.

Ils devront également tenir un registre sur lequel seront mentionnées toutes les indications insérées au présent article.

Art. 11. Les patrons ou chefs d'industrie seront tenus de faire afficher dans chaque atelier les dispositions de la présente loi et les règlements d'administration publique relatifs à son exécution.

Art. 12. Des règlements d'administration publique détermineront les différents genres de travaux présentant des causes de danger ou excédant leurs forces, qui seront interdits aux enfants dans les ateliers où ils seront admis.

Art. 13. Les enfants ne pourront être employés dans les fabriques et ateliers indiqués au tableau officiel des établissements insalubres et dangereux, que sous les conditions spéciales déterminées par un règlement d'administration publique.

Cette interdiction sera généralement appliquée à toutes les opérations où l'ouvrier est exposé à des manipulations ou à des émanations préjudiciables à sa santé.

En attendant la publication de ce règlement, il est interdit d'employer les enfants âgés de moins de seize ans :

1° Dans les ateliers où l'on manipule des matières explosibles et dans ceux où l'on fabrique des mélanges détonnants, tels que pou

dre, fulminates, etc., ou tous autres éclatant par le choc ou par le contact d'un corps enflammé ;

2° Dans les ateliers destinés à la préparation, à la distillation ou à la manipulation de substances corrosives, vénéneuses, et de celles qui dégagent des gaz délétères ou explosibles.

La même interdiction s'applique aux travaux dangereux ou malsains, tels que :

L'aiguisage ou le polissage à sec des objets en métal et des verres ou cristaux ;

Le battage ou grattage à sec des plombs carbonatés dans les fabriques de céruse ;

Le grattage à sec d'émaux à base d'oxide de plomb dans les fabriques de verre dit de mousseline ;

L'étamage au mercure des glaces ;

La dorure au mercure.

Art. 14. Les ateliers doivent être tenus dans un état constant de propreté et convenablement ventilés.

Ils doivent présenter toutes les conditions de sécurité et de salubrité nécessaires à la santé des enfants.

Dans les usines à moteurs mécaniques, les roues, les courroies, les engrenages ou tout autre appareil, dans le cas où il aura été constaté qu'ils présentent une cause de danger, seront séparés des ouvriers de telle manière que l'approche n'en soit possible que pour les besoins du service.

Les puits, trappes et ouvertures de descente doivent être clôturés.

Art. 15. Les patrons ou chefs d'établissement doivent, en outre, veiller au maintien des bonnes mœurs et à l'observation de la décence publique dans leurs ateliers.

SECTION VI

INSPECTION

Art. 16. Pour assurer l'exécution de la présente loi, il sera nommé quinze inspecteurs divisionnaires. La nomination des inspecteurs sera faite par le Gouvernement, sur une liste de présentation dressée par la commission supérieure ci-dessous instituée, et portant trois candidats pour chaque emploi disponible.

Ces inspecteurs seront rétribués par l'Etat.

Chaque inspecteur divisionnaire résidera et exercera sa surveillance dans l'une des quinze circonscriptions territoriales déterminées par un règlement d'administration publique.

Art. 17. Seront admissibles aux fonctions d'inspecteur, les candidats qui justifieront du titre d'ingénieur de l'Etat ou d'un diplôme d'ingénieur civil, ainsi que les élèves diplômés de l'école centrale des arts et manufactures et des écoles des mines.

Seront également admissibles ceux qui auront déjà rempli, pendant trois ans au moins, les fonctions d'inspecteurs du travail des enfants ou qui justifieront avoir dirigé ou surveillé pendant cinq années des établissements industriels occupant cent ouvriers au moins.

Art. 18. Les inspecteurs ont entrée dans tous les établissements manufacturiers, ateliers et chantiers. Ils visitent les enfants ; ils peuvent se faire présenter le registre prescrit par l'article 10, les livrets, les feuilles de présence aux écoles, les règlements intérieurs.

Les contraventions seront constatées par les procès-verbaux des inspecteurs, qui feront foi jusqu'à preuve contraire.

Lorsqu'il s'agira de travaux souterrains, les contraventions seront constatées concurremment par les inspecteurs ou par les gardes-mines.

Les procès-verbaux seront dressés en double exemplaire dont l'un sera envoyé au préfet du département et l'autre déposé au parquet.

Toutefois, lorsque les inspecteurs auront reconnu qu'il existe dans un établissement ou atelier, une cause de danger ou d'insalubrité, ils prendront l'avis de la commission locale ci-dessous instituée, sur l'état de danger ou d'insalubrité, et ils consigneront cet avis dans un procès-verbal.

Les dispositions ci-dessus ne dérogent point aux règles du droit commun quant à la constatation et à la poursuite des infractions commises à la présente loi.

Art. 19. Les inspecteurs devront, chaque année, adresser des rapports à la commission supérieure ci-dessous instituée.

SECTION VII

COMMISSIONS LOCALES

Art. 20. Il sera institué dans chaque département des commissions locales dont les fonctions seront gratuites, chargées : 1° de veiller à l'exécution de la présente loi ; 2° de contrôler le service de l'inspection ; 3° d'adresser au préfet du département, sur l'état du service et l'exécution de la loi, des rapports qui seront transmis au ministre et communiqués à la commission supérieure.

A cet effet, les commissions locales visiteront les établissements industriels, ateliers et chantiers ; elles pourront se faire accompagner d'un médecin quand elles le jugeront convenable.

Art. 21. Le conseil général déterminera, dans chaque département, le nombre et la circonscription des commissions locales ; il devra en établir une au moins dans chaque arrondissement ; il en établira, en outre, dans les principaux centres industriels ou manufacturiers, là où il le jugera nécessaire.

Le conseil général pourra également nommer un inspecteur spécial rétribué par le département ; cet inspecteur devra toutefois agir sous la direction de l'inspecteur divisionnaire.

Art. 22. Les commissions locales seront composées de cinq membres au moins et de sept au plus, nommés par le préfet sur une liste de présentation arrêtée par le conseil général.

On devra faire entrer autant que possible, dans chaque commission, un ingénieur de l'État ou un ingénieur civil, un inspecteur de l'instruction primaire et un ingénieur des mines dans les régions minières.

Les commissions sont renouvelées tous les cinq ans ; les membres sortants pourront être de nouveau appelés à en faire partie.

SECTION VIII

COMMISSION SUPÉRIEURE.

Art. 23. Une commission supérieure, composée de neuf membres, dont les fonctions seront gratuites, est établie auprès du ministre du commerce ; cette commission est nommée par le Président de la République ; elle est chargée :

1° De veiller à l'application uniforme et vigilante de la présente loi ;

2° De donner son avis sur les règlements à faire et généralement sur les diverses questions intéressant les travailleurs protégés ;

3° Enfin, d'arrêter les listes de présentation des candidats pour la nomination des inspecteurs divisionnaires.

Art. 24. Chaque année le président de la commission supérieure adressera au Président de la République un rapport général sur les résultats et sur les faits relatifs à l'exécution de la présente loi.

Ce rapport devra être, dans le mois de son dépôt, publié au *Journal officiel.*

Le Gouvernement rendra compte chaque année à l'Assemblée nationale de l'exécution de la loi et de la publication des règlements d'administration publique destinés à la compléter.

SECTION IX

PÉNALITÉS

Art. 25. Les manufacturiers, directeurs ou gérants d'établissements industriels et les patrons qui auraient contrevenu aux prescriptions de la présente loi et des règlements d'administration publique relatifs à son exécution, seront poursuivis devant le tribunal correctionnel et punis d'une amende de seize à cinquante francs.

L'amende sera appliquée autant de fois qu'il y a eu de personnes employées dans des conditions contraires à la loi, sans que son chiffre total puisse excéder 500 francs.

Toutefois, la peine ne sera pas applicable si les manufacturiers, directeurs ou gérants d'établissements industriels et les patrons établissent que l'infraction à la loi a été le résultat d'une erreur provenant de la production d'actes de naissance, livrets ou certificats contenant de fausses énonciations ou délivrés pour une autre personne.

Les dispositions des articles 12 et 13 de la loi du 22 juin 1854 sur les livrets d'ouvriers, seront, dans ce cas, applicables aux auteurs des falsifications.

Les chefs d'industrie sont civilement responsables des condamnations prononcées contre leurs directeurs ou gérants.

Art. 26. S'il y a récidive les manufacturiers, directeurs ou gérants d'établissements industriels et les patrons seront condamnés à une amende de 50 à 200 francs.

La totalité des amendes réunies ne pourra toutefois excéder mille francs.

Il y a récidive lorsque le contrevenant a été frappé, dans les douze mois qui ont précédé le fait qui est l'objet de la poursuite, d'un premier jugement pour infraction à la présente loi ou aux règlements d'administration publique relatifs à son exécution.

Art. 27. L'affichage du jugement pourra, suivant les circonstances et en cas de récidive seulement, être ordonné par le tribunal de police correctionnelle.

Le tribunal pourra également ordonner, dans le même cas, l'insertion de sa sentence aux frais du contrevenant, dans un ou plusieurs journaux du département.

Art. 28. Seront punis d'une amende de seize à cent francs les propriétaires d'établissements industriels et les patrons qui auront mis obstacle à l'accomplissement des devoirs d'un inspecteur, des

membres des commissions, ou des médecins, ingénieurs et experts délégués pour une visite ou une constatation.

Art. 29. L'article 463 du code pénal est applicable aux condamnations prononcées en vertu de la présente loi.

Le montant des amendes résultant de ces condamnations sera versé au fonds de subvention affecté à l'enseignement primaire dans le budget de l'instruction publique.

SECTION X

DISPOSITIONS SPÉCIALES

Art. 30. Les articles 2, 3, 4 et 5 de la présente loi sont applicables aux enfants placés en apprentissage et employés à un travail industriel.

Les dispositions des articles 18 et 25 ci-dessus seront appliquées auxdits cas, en ce qu'elles modifient la juridiction et la quotité de l'amende indiquées au premier paragraphe de l'article 20 de la loi du 22 février 1851.

Ladite loi continuera à recevoir son exécution dans ses autres prescriptions.

Art. 31. Par mesure transitoire, les dispositions édictées par la présente loi ne seront applicables qu'un an après sa promulgation.

Toutefois, à ladite époque les enfants déjà admis légalement dans les ateliers continueront à y être employés aux conditions spécifiées dans l'article 3.

Art. 32. A l'expiration du délai sus-indiqué, toutes dispositions contraires à la présente loi seront et demeureront abrogées.

Délibéré en séance publique, à Versailles, les 25 novembre 1872, 18 février 1873 et 19 mai 1874.

Le président,
Signé : L. BUFFET.

Les secrétaires,
Signé : FÉLIX VOISIN, FRANCISQUE RIVE, LOUIS DE SÉGUR, E. DE CAZENOVE DE PRADINE.

Le Président de la République promulgue la présente loi.

Maréchal DE MAC-MAHON,
DUC DE MAGENTA.

Le ministre de l'agriculture et du commerce,
L. GRIVART.

LOI sur l'organisation du service religieux dans l'armée de terre.

L'Assemblée nationale a adopté la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. Les rassemblements de troupes sont pourvus, pour le service religieux, de tout ce qu'exige l'exercice des cultes reconnus par l'Etat.

Art. 2. Les ministres des différents cultes, attachés temporairement au service religieux de l'armée, prennent le titre d'aumôniers militaires.

Les aumôniers n'ont ni grade ni rang dans la hiérarchie militaire. En temps de paix, ils ne sont pas attachés aux corps de troupe, mais aux garnisons, camps, forts où résident les différents corps de troupe.

Les aumôniers sont placés, comme le clergé paroissial, sous l'autorité spirituelle et la juridiction ecclésiastique, soit des évêques diocésains, soit des consistoires. Ils sont présentés par eux et par l'intermédiaire du ministre des cultes, à la nomination du ministre de la guerre.

Art. 3. Les aumôniers sont titulaires ou auxiliaires.

Les aumôniers titulaires sont exclusivement affectés au service religieux de l'armée.

Art. 4. Il est attaché :

A tout rassemblement de troupes de deux mille hommes au moins, un aumônier titulaire ;

Au rassemblement supérieur à deux mille hommes, des aumôniers titulaires ou auxiliaires en nombre suffisant pour assurer le service ;

Au rassemblement inférieur à deux mille hommes, mais supérieur à deux cents, un aumônier auxiliaire ;

Au rassemblement contenant plus de deux cents israélites, un aumônier de leur culte, auxiliaire ou titulaire, selon les besoins du service.

Dans les garnisons où se trouve un régiment complet, lors même que son effectif est inférieur à deux mille hommes, ainsi que dans les écoles spéciales dont les élèves ne sont pas libres les dimanches et jours de fête, dans les prisons, ateliers de condamnés, pénitenciers militaires, le service religieux est confié à des aumôniers titulaires ou auxiliaires, selon les besoins du service.

Le service des hôpitaux conserve son organisation actuelle.

Art. 5. Les dimanches et fêtes conservées par le Concordat, un

office spécial est fait par les aumôniers titulaires ou auxiliaires pour les troupes de la garnison.

Ces jours-là, le travail est supprimé dans les ateliers et établissements militaires, conformément à la loi existante.

Dans les quartiers, casernes, camps et forts, les heures du service militaire sont réglées de manière que les militaires de tout grade aient la faculté de remplir librement leurs devoirs religieux.

Art. 6. Lorsque les troupes sont mobilisées, les aumôniers titulaires restent attachés aux corps d'armée près desquels ils étaient employés avant la mobilisation.

Les évêques diocésains peuvent leur adjoindre un certain nombre d'aumôniers, sur les demandes des ministres des cultes et de la guerre.

Une commission mixte, nommée par les synodes de l'Eglise réformée et de l'Eglise de la confession d'Augsbourg, sera chargée de présenter à la nomination du ministre et pour la durée de la guerre, le nombre d'aumôniers nécessaires pour assurer le service de leur culte.

Le consistoire central israélite sera également chargé, en temps de guerre, de s'entendre avec le ministre de la guerre, pour assurer le service religieux des militaires de ce culte.

Le ministre de la guerre s'entendra avec le ministre des cultes pour la nomination, à titre temporaire et seulement pour la durée de la guerre, d'un aumônier en chef par armée, et d'un aumônier supérieur par corps d'armée.

Les aumôniers supérieurs seront nécessairement choisis parmi les aumôniers titulaires de leurs corps d'armée, et les aumôniers en chef, parmi les aumôniers titulaires de chaque armée. Les uns et les autres seront nommés par le ministre de la guerre, sur la proposition des évêques diocésains.

Les aumôniers mobilisés sont remplacés dans le service des garnisons par des aumôniers temporaires qui reçoivent les indemnités et les frais de culte attribués aux aumôniers auxiliaires et qui cessent leurs fonctions au retour de ceux qu'ils suppléent.

Art. 7. Un décret règle le traitement et les diverses allocations attribuées sur le pied de paix et sur le pied de guerre aux aumôniers militaires, ainsi que les frais de culte qui doivent leur être alloués.

Art. 8. Un crédit supplémentaire sera demandé par le ministre de la guerre pour l'exécution de la présente loi, qui devra être mise en vigueur dans les trois mois qui suivront sa promulgation.

Art. 9. Sont et demeurent abrogés les lois, décrets ou ordonnances contraires à la présente loi.

Délibéré en séance publique, à Versailles, les 19 juillet 1873, 27 janvier et 20 mai 1874.

Le président : Signé : L. BUFFET.

Les secrétaires : Signé FRANCISQUE RIVE, L. GRIVART, LOUIS DE SÉGUR, E. DE CAZENOVE DE PRADINE, FÉLIX VOISIN.

Le Président de la République promulgue la présente loi.

Maréchal de MAC-MAHON, duc DE MAGENTA.

Le vice-président du conseil, *ministre de la guerre*, E. DE CISSEY.

L'ÉGLISE RUSSE, SON PRÉSENT, SON AVENIR.

(Suite. — V. les numéros du 25 avril et du 2 mai).

III

Quoiqu'il en soit de l'appui que l'expérience apporte à la pensée de Tennyson, que nous avons citée, il n'est pas nécessaire d'attendre le jour où le clergé russe sera aux prises avec l'incrédulité pour juger de sa force d'alors. Dans un chapitre consacré à l'exposé de l'état du clergé orthodoxe, M. Schédo-Ferroti met un louable soin à révéler les bonnes qualités de ce clergé : « J'ai trouvé, dit-il, à quelques regrettables exceptions près, que le prêtre russe possédait deux qualités précieuses et vraiment chrétiennes, qualités dont la fréquence constitue une sorte de trait caractéristique de la classe entière. Le prêtre russe est pieux sans ostentation aucune, *et il est doué d'une faculté merveilleuse pour supporter le malheur*, *quelle que soit la forme sous laquelle il se présente* (1). » La première de ces deux qualités nous a déjà fourni le sujet d'une remarque, arrêtons-nous à la deuxième.

Être doué d'une faculté merveilleuse pour supporter le malheur, quelle meilleure préparation en apparence que celle-là, aux luttes de l'avenir? C'est bien à la patience que Jésus-Christ promet la possession de nos âmes pour l'éternité bienheureuse

(1) SCHÉDO-FERROTI, *Op. cit.*, p. 293.

quand il dit : *In patientia vestra possidebitis animas vestras.* Vous posséderez vos âmes dans votre patience (Luc., XXI, 19). Hélas ces paroles ne peuvent point trouver leur application dans la patience du clergé russe !

La patience dont parle Jésus-Christ, est celle qui trempe l'âme, qui lui ôte la crainte des grands de la terre, qui lui met sur les lèvres des paroles dont la sagesse inspirée réduit au silence les adversaires. Cette explication n'est pas nôtre, elle est de Jésus-Christ lui-même, écoutons-le. « On se saisira de vous, « dit Jésus-Christ, et l'on vous persécutera, vous livrant aux « synagogues, et dans les prisons, vous traînant devant les rois « et devant les gouverneurs, à cause de mon nom ; et cela vous « arrivera pour que vous me rendiez témoignage. Songez donc « à ne point préméditer ce que vous répondrez, car je vous « donnerai moi-même des paroles et une sagesse à laquelle « tous vos ennemis ne pourront résister, et qu'ils ne pourront « contredire. Vous serez livrés par vos pères mêmes et par vos « mères, par vos frères, par vos parents, par vos amis, et plu« sieurs d'entre vous seront mis à mort. Et vous serez haïs de « tous à cause de mon nom. Mais un seul cheveu de votre tête « ne périra pas. *Vous posséderez vos âmes dans votre patience.* » — On le voit, la patience ainsi décrite par Jésus-Christ correspond de tous points à la patience dont les évêques et les prêtres catholiques de Suisse, d'Allemagne et d'ailleurs, nous offrent en ce moment même l'admirable spectacle.

La patience enseignée et recommandée par Jésus-Christ ne manque donc pas au clergé catholique ; la retrouverons-nous dans le clergé russe au jour où l'orthodoxie sera menacée? Qu'on veuille seulement relire les paroles de Jésus-Christ, ci-dessus citées, qu'on se rende compte de l'énergie d'âme qu'elles supposent et qu'on les compare avec les paroles suivantes de l'avocat le plus dévoué du clergé orthodoxe de Russie : « Cette aptitude à supporter sans murmurer les revers subits de fortune, dit Schédo-Ferroti, cette soumission spontanée aux décrets de la Providence, est une vertu trop chrétienne, pour que nous lui refusions l'admiration qu'elle mérite ; mais il nous semble que les circonstances dont le concours a contribué à développer dans le clergé russe cette *muette résignation*, ont dû exercer sur son

moral une action déprimante, en paralysant les ressorts de sa volonté, par l'impossibilité où elles le mettent *de jamais l'exercer librement*. C'est le propre de l'excès de souffrances tant physiques que morales, de finir par *énerver le patient*, *par lui ôter la faculté d'agir*, *par tuer en lui toute énergie*, *en lui enlevant jusqu'à la croyance en ses propres forces*, pour ne lui laisser qu'un sentiment unique, celui de son impuissance à lutter contre le sort; sentiment qui se traduit par cette résignation absolue et muette, que nous trouvons dans le bas clergé russe (1). » Parmi les vertus morales, la force est une de celles qui a le plus besoin d'être longtemps exercée avant qu'on puisse croire qu'on la possède. Qu'attendra-t-on donc du clergé russe au jour de la lutte ?

Pauvre clergé russe! il est tout ce qu'il peut être dans la situation que lui ont faite les Tsars. Les souffrances du prêtre russe, Dieu en tient compte, Dieu tient compte aussi de sa résignation. Loin de lui jeter la pierre, nous aimons à signaler tout ce qui peut servir à l'excuser. Réduit à l'indigence au point de devoir se nourrir du travail laborieux des champs, les pressantes nécessités courbent, avec son front, son âme aussi vers la terre. De quel droit prétendra-t-on qu'il donne aux intérêts des âmes un temps et des pensées impérieusement réclamés par les soins de sa propre existence? Et voulût-il s'oublier lui-même, se dévouer, savourer la sublime joie du sacrifice, il n'est pas seul. Sa femme et ses enfants deviendront-ils autant de victimes de son zèle pour les âmes?

Cette faiblesse, cette impuissance, ces chaînes, voilà ce qu'on voudrait voir aussi dans la milice de l'Eglise catholique. « Mais pourquoi, répond l'Eglise en indiquant les armées, pourquoi les gouvernements veulent-ils que les soldats appelés à défendre le pays soient libres et seuls!... (2). »

(1) Schédo-Ferroti, *Op. cit.*, p. 295-296.

(2) Il est des moments, dans l'histoire des peuples, où la nécessité morale de certaines institutions de l'Eglise catholique s'impose aux plus incrédules. C'est en Allemagne, on le sait, que la loi ecclésiastique du célibat des prêtres a été le plus vivement attaquée; c'est de l'Allemagne que nous vient la plus splendide apologie de la fermeté déployée sur ce point de discipline par l'Eglise catholique. Ces prêtres qui, en ce moment, luttent si vaillamment contre la persécution et bravent la perte de leurs revenus, les amendes, la prison, l'exil, la mort

Mais, si être libre et seul est un élément de force qui manque au prêtre russe déjà réduit par une longue habitude de souffrances et d'esclavage à l'état dont Schédo-Ferroti nous fait la peinture saisissante, un autre appui lui manque aussi, dont la puissance est manifeste dans le clergé catholique. De nos jours et sous nos yeux, toutes les circonstances paraissent concourir pour favoriser l'apostasie du clergé catholique. Les prêtres qui manquent à leur devoir, ont pour eux des gouvernements, une grande partie de la presse, la perspective assurée d'honneurs et d'emplois; on les proclame les seuls honnêtes, les seuls vrais ministres de Jésus-Christ, les seuls qui comprennent ses intérêts *et peuvent les faire aimer par les âmes.* Il y a de quoi séduire non-seulement les ambitieux et ceux qui veulent s'affranchir de la discipline sévère de l'Eglise, mais ceux aussi qui, en présence des ravages que produit l'incrédulité, se persuadent, peu humblement, que si l'Eglise agissait à leur manière, les intérêts de Dieu seraient mieux sauvegardés. Malgré tout cela, si l'on tient compte du nombre des prêtres catholiques, les apostats se comptent à peine. Ceux qui ont entrepris de faire la guerre au catholicisme, s'attendaient-ils a cet échec qui, disons-le en passant, témoigne contre la prétendue généralité des abus? Ont-ils bien mesuré les forces de l'ennemi qu'ils se flattaient d'anéantir? Si nous ne nous trompons, ils pensent que ses forces d'aujourd'hui sont les mêmes qu'à l'époque où parut Luther et que, si des nations entières ont été alors soustraites à l'Eglise, il est possible d'en faire autant aujourd'hui. Mais le protestantisme d'alors laissait subsister une vraie foi en Dieu, en la Providence, en Jésus-Christ, et gardait un baptême de tout point valide. Il est permis de croire que, si Dieu a permis que des peuples entiers fussent arrachés à l'action *immédiate* de l'Eglise, sa Providence veillera à ce qu'ils ne retombent point *dans l'état où ils se trouvaient avant la Rédemption*, — c'est à quoi aboutit logiquement le protestantisme d'aujourd'uhi. Ensuite la situation politique et sociale de l'Europe, les institutions des divers peuples et surtout la difficulté des communications, permettaient alors aux

même, croit-on qu'ils se seraient montrés également intrépides, si l'existence d'une famille dépendait de la leur?

souverains d'élever comme autant de murailles de Chine aux confins de leur Etats. Ils pouvaient alors isoler leurs sujets et ne leur permettre, avec le reste du monde, d'autres rapports que ceux qui convenaient aux intérêts de l'Etat interprétés à leur guise. Si la pensée elle-même ne pouvait être enchaînée, ses manifestations, du moins, pouvaient être circonscrites ou étouffées. Cela n'est plus possible aujourd'hui; une brochure, un journal, une interpellation dans un parlement, jusqu'à un simple mot d'un Evêque, peuvent maintenant, de l'autre bout du monde, troubler le repos et déranger les plans d'un puissant conquérant. Pour la pensée il n'y a plus de police ni de barrières possibles — et la pensée fait les révolutions.

Or, parmi les pensées qui échappent à toute police et franchissent toute barrière, il y a celle aussi de la constance, qu'en n'importe quel instant de la vie de l'Eglise catholique témoignent des hommes vivant sous d'autres climats, régis par d'autres institutions, mais *frères dans la foi*. Si porter le même nom, être nés sur le même sol et parler la même langue créent des liens si puissants et font défendre avec tant de dévouement les communs intérêts, la fraternité dans la foi catholique ne le cède en rien pour la puissance de ses effets à toute autre fraternité. L'humble curé d'une pauvre paroisse perdue dans les gorges des montagnes, apprend que, dans un pays lointain, un prêtre a été emprisonné pour s'être refusé à trahir sa conscience. Cette nouvelle l'émeut, il prend au sort de ce prêtre le plus vif intérêt, et suit avec une espèce d'anxiété, dans son journal, l'histoire des luttes de ce confesseur de la foi. Pendant ce temps, sans qu'il s'en rende compte, un travail salutaire s'opère dans son âme. Peu après il se trouve lui-même dans le cas de devoir souffrir pour faire ce que lui impose sa qualité de prêtre. Ses adversaires, le jugeant d'après la douceur de son langage et de ses manières, s'imaginent qu'une seule parole va l'intimider; à leur grand étonnement ils trouvent en lui une fermeté d'apôtre. D'où lui vint ce courage? Ils l'ignorent, lui aussi l'ignore : ce qui a trempé son âme et l'a préparée à la lutte, n'est autre chose que le récit des souffrances d'un frère dans la foi et dans le sacerdoce, sur une terre lointaine et étrangère.

Eh bien ! ce puissant soutien, cet appui qui dérivent au prêtre catholique de se sentir membre d'une famille aussi vaste que le monde, frère dans la foi des martyrs, cet appui manquera au clergé russe quand le sort de l'orthodoxie dépendra entièrement de lui. Le prêtre russe, lui qui, n'étant pas seul, aura besoin d'un courage autant de fois plus grand que le nombre des êtres chéris dont l'existence est liée à la sienne, le prêtre russe cherchera des exemples pour soutenir son courage ; les trouvera-t-il? Les mêmes causes qui ont produit la *résignation muette* dont parle Schédo-Ferroti, nous autorisent à penser que le clergé russe n'aura pas de martyrs et, en eût-il, leur nombre sera trop restreint pour contrecarrer l'exemple de la faiblesse générale. Pourtant, ici encore, nous prendrons la défense du clergé russe. Qui, en effet, s'avisera de demander un acte héroïque à un homme « énervé par l'excès des souffrances physiques et morales, privé de la faculté d'agir et, non-seulement ne possédant plus aucune énergie, mais ayant perdu jusqu'à la croyance en ses propres forces ? » Or c'est là, mot pour mot, l'état du prêtre russe, tel que l'a peint son plus dévoué défenseur.

P. C. Tondini, Barnabite.

(*La fin au prochain numéro.*)

UNE MORT CHRÉTIENNE (1)

M. l'abbé Buon raconte ainsi les dernières heures de la vie de la princesse de La Tour-d'Auvergne, dont nous avons annoncé la mort, arrivée le jeudi, 16 avril. Il est bon de mettre ces morts chrétiennes en face de tant d'autres, qui sont la triste conséquence de l'absence de la foi et de la pratique religieuse.

La journée du mardi s'était passée mal, au milieu d'une agitation extrême et de crises répétées d'étouffements. Les symptômes les plus alarmants s'étaient manifestés dès le matin, et le docteur Passant ne nous avait pas caché que la pauvre malade se trouvait dans une position sans remède humain et que ses jours étaient comptés. Plus attentifs et plus vigilants que jamais, nous étions toujours là, en compagnie des sœurs Sainte-

(1) Extrait de la *Semaine religieuse* du Berry.

Euphrasie et Sainte-Geneviève et du bon serviteur Jean Izarn, le dévouement incarné, nous relayant auprès du lit de douleur.

La pauvre malade n'avait plus de forces ; il fallait la soulever doucement quand elle toussait, afin de lui aider quelque peu à expectorer. Quand elle étouffait, nous agitions devant elle un grand éventail, afin de lui donner un peu d'air. Sauf quelques cuillerées de bouillon qu'elle prenait encore de temps en temps, son estomac ne pouvait rien supporter ; elle ne se soutenait qu'avec de l'eau de Lourdes. Cette eau, qu'elle buvait avec plaisir et avec une vraie dévotion, avait, mieux que toutes les potions du pharmacien, la vertu de la soulager un peu.

Quant aux consolations spirituelles, grâce à Dieu et à la présence de Monseigneur, elles n'ont cessé d'abonder dans l'âme de la bonne princesse. Toujours même courage, même énergie chrétienne ! Jamais une plainte, jamais la moindre impatience.

Vers huit heures du soir, le docteur fut heureux de constater une légère détente, il en augurait que la nuit serait assez tranquille. Hélas ! le bon docteur se faisait illusion ! car quelques instants après sa visite, l'état de la malade parut se compliquer et s'aggraver subitement et d'une manière très-inquiétante.

Elle tomba dans un assoupissement qui ressemblait à un sommeil léthargique ; à cet assoupissement succéda une grande agitation fiévreuse, un léger nuage voila sa belle intelligence ; mais il suffisait de lui dire un mot du bon Dieu pour ramener immédiatement son esprit à la pleine lucidité.

A minuit, elle eut une crise de suffocation. « J'étouffe, « j'étouffe, s'écriait-elle ; mon Dieu ! ayez pitié de moi ! que « votre sainte volonté soit faite, mon Dieu ! je vous aime de « tout mon cœur ! »

La crise devenait de plus en plus intense, les étouffements redoublaient. Il fallut, pour la soutenir, lui tenir la tête et les épaules soulevées sur des oreillers et la changer dix fois de position dans l'espace d'une heure. J'avais l'honneur d'être de garde auprès de la malade, pendant que Monseigneur se reposait dans un salon à côté. Or, comme je la tenais ainsi soulevée avec le brave Jean, elle se mit à nous regarder avec son bon sourire, puis elle me dit aimablement : « Merci, mon cher abbé, « vous êtes un bon frère infirmier. » Un instant après, s'adres-

sant à Jean : « Mon pauvre Jean, lui dit-elle, tu dois être bien « fatigué ! que tu es bon ! tu t'éreintes pour moi. »

Entre une heure et demie et deux heures, nous crûmes qu'elle était près de succomber. Elle-même se sentait bien malade. « Où est Charles? demanda-t-elle vivement, est-ce que Charles va venir bientôt? Et Godefroy? Mon Dieu! j'étouffe!... j'ai mal au cœur!... je m'en vais!... je voudrais qu'il fût là. — Le voilà, chère princesse, qui arrive. — Qui? Edouard ? » reprit-elle. La pensée de son fils absent traversait en ce moment son esprit, et le besoin de le voir tourmentait son cœur maternel. — Monseigneur, réveillé immédiatement, était déjà auprès de sa chère mère, la consolant et la fortifiant par tous les moyens qne lui inspiraient sa foi d'évêque et son amour de fils.

« Chère maman, baisez le crucifix ! dites : Mon Dieu ! je vous aime de tout mon cœur ; mon Dieu ! je m'abandonne à votre sainte volonté ; » et la pieuse mère collait ses lèvres avec amour sur l'image du Christ, que lui présentait son cher fils, et elle répétait avec lui d'une voix ferme, quoique faible, toutes ces saintes paroles. Quand nous fûmes réunis, Monseigneur lui dit qu'on allait prier pour elle, et l'engagea à s'unir à ces prières. « Bien volontiers, mon fils. Oh oui, de tout mon cœur ! tu sais que je suis soumise au bon plaisir de Dieu ! Tout ce que tu voudras, mon Charles ; je m'en rapporte absolument à toi pour tout ! Mon Jésus, miséricorde ! » Alors, nous nous agenouillâmes autour du lit de la princesse, et nous récitâmes tous ensemble les prières des agonisants, auxquelles la courageuse malade répondit avec une grande piété. A la fin, elle dit : « Merci, c'est bien ! » Peu de temps après, comme elle voyait Monseigneur interroger son pouls, elle lui fit cette question : « A quoi en est mon pouls ? »

Le pouls était mauvais ; il pouvait battre 120 pulsations, mais d'une manière intermittente et désordonnée. L'expectoration qui avait été interrompue au commencement de la nuit, pendant l'assoupissement, se faisait de nouveau; mais elle était maintenant accompagnée de douleurs très-vives dans le côté droit : en outre, les crachats étaient des plus mauvais.

La journée du mercredi commença à peu près comme avait fini celle du mardi. La princesse retomba dans l'assoupissement,

je dirai presque dans un état d'anéantissement. Le médecin qui la vit vers huit heures et demie, déclara que c'était fini, qu'il n'y avait rien à faire, que la pauvre mourante gagnerait peut-être la fin de la journée, tout au plus le milieu de la nuit suivante.

Vers neuf heures, l'assoupissement augmenta visiblement ; au dire du docteur Passant, la souffrance aigüe dut cesser dès ce moment-là, dominée qu'elle était par l'anéantissement, précurseur des angoisses de l'agonie. La pauvre princesse commença à ne plus voir distinctement, mais elle avait toute sa présence d'esprit et nous reconnaissait tous très-facilement au son de la voix. Evidemment l'heure suprême approchait. Monseigneur et le prince Godefroy ne voulurent plus quitter un seul instant le lit d'agonie d'une si chère âme. Nous étions huit autour d'elle, priant, pleurant, la regardant.

« Mon Dieu ! que je souffre ! Mon Dieu, mon Dieu ! que votre « sainte volonté soit faite ! Mon Jésus, ayez pitié de moi ! Mon « Dieu, je vous offre mes souffrances et ma vie, en expiation de « mes fautes... Pardonnez-moi, mon Dieu ! Mon doux Jésus, « miséricorde ! Jésus, Marie, Joseph ! défendez-moi dans ma « dernière agonie ! Jésus, Marie, Joseph ! faites que je meure « en votre sainte compagnie ! » Elle aimait encore à réciter une prière à son ange gardien et deux ou trois autres formules de prières qu'elle avait l'habitude de dire chaque jour depuis son enfance.

Vers le soir, les forces s'abattant de plus en plus, nous nous remîmes en prières autour de son lit. On lui renouvela ensuite, avec la grâce de l'absolution, l'indulgence plénière *in articulo mortis.* Monseigneur était là, tenant d'une main tremblante la main à demi-glacée de sa pauvre mère, et de l'autre bénissant de ses bénédictions répétées ce cher trésor qui allait bientôt lui échapper. Le courage de la noble princesse grandissait à mesure que le danger devenait plus imminent.

Rarement l'on a vu en présence de la mort plus de calme, de résignation, d'abandon entre les mains de Dieu. Il était à peu près cinq heures et demie, c'est-à-dire quelques minutes seulement après les prières terminées, quand Monseigneur et le prince Godefroy, fondant en larmes et sanglotant, voulurent

embrasser la pauvre mourante. Elle eut alors pour ses fils et petits-fils des paroles d'une tendresse exprimable. Touchée de l'émotion de son bien-aimé fils : « Ah ! mon fils ! lui dit-elle en lui serrant plus fortement la main, si tu savais comme je t'aime ! Mon Charles ! mon bon Charles ! tu as été ma joie et ma consolation ! » Et au milieu de ces épanchements de l'amour maternel, de ces effusions de tendresse, pas l'ombre d'une défaillance ! pas une parole de regret pour la vie ! Sa force chrétienne ne s'est pas démentie un seul instant : « Mon Dieu, je vous aime ! ayez pitié de moi ! je souffre ! Oh ! que je souffre ! Mon Dieu, Mon Dieu ! que votre sainte volonté soit faite ! »

A six heures, la princesse répondait encore assez distinctement aux questions qu'on lui adressait. Monseigneur ayant bien voulu me céder un instant sa place auprès d'elle, je lui suggérai quelques invocations, qu'elle s'efforça de répéter après moi. Voici à peu près les termes de sa dernière prière articulée :

« Mon Dieu, je vous rends grâces de m'avoir fait naître et « vivre, et de m'accorder de mourir au sein de l'Eglise catho- « lique, apostolique et romaine. Exaucez, ô mon Dieu, la « prière ardente que je vous adresse à l'heure de mon agonie, « en faveur de cette Mère bien-aimée. Consolez dans ses tribu- « lations Notre Saint-Père le Pape, qui m'a lui-même si douce- « ment consolée par sa bénédiction paternelle. Bénissez notre « pauvre France, bénissez mes chers fils et mon bien-aimé « petit-fils ; bénissez mes amis, bénissez mes bons et dévoués « serviteurs.

« Je vous offre de grand cœur mes souffrances et ma vie. « Daignez accepter mon sacrifice, ô mon Dieu, et introduisez- « moi dans votre saint paradis. »

A partir de ce moment, six heures environ, la dernière agonie a commencé. La pauvre princesse entendait toujours ce qu'on lui disait, mais la parole devenait extrêmement difficile : de temps en temps nous approchions le crucifix de ses lèvres. Jusqu'au dernier moment elle a donné des signes de connaissance. A onze heures un quart elle a encore pu murmurer, d'une manière assez distincte pour moi, les invocations qui suivent :

« O Marie, conçue sans péché, priez pour nous qui avons re-

« cours à vous. Notre-Dame du Sacré-Cœur, priez pour nous!
« Saint Joseph, patron de la bonne mort, priez pour nous. Mon
« Jésus, miséricorde! »

A 2 heures 10 minutes, la princesse de La Tour-d'Auvergne rendait le dernier soupir, et s'endormait, dans le Seigneur, du doux sommeil des justes; au moment où elle expirait, nous récitions pour la troisième fois les prières des agonisants. Monseigneur la couvrait de ses bénédictions et appliquait sur ses lèvres l'image du Rédempteur. *Beati mortui qui in Domino moriuntur.*

LE SYSTÈME PRÉHISTORIQUE

(Suite et fin. — V. les deux numéros précédents).

IX

Nous allons maintenant exposer en peu de mots les découvertes, que l'on regarde comme si merveilleuses, de la science préhistorique.

Il n'y a pas longtemps, les géologues préhistoriques se mirent à parler triomphalement d'un certain squelette humain trouvé dans l'île de la Guadeloupe. Avec quelle confiance, apparente au moins, ils affirmaient la vérité du fait! Quelle joie triomphante! Et, pourtant, ce n'étaient que des illusions. Quelque temps après, les patrons mêmes du système préhistorique, forcés par l'évidence, avouèrent que ce fameux squelette n'était qu'une grossière incrustation calcaire (V. Tubino, *Etudes préhistoriques*, 1872).

Scheuser, qui cherchait avec la plus grande ardeur l'homme préhistorique, trouva un jour un squelette. Quoique la chose, au premier aspect, dût paraître assez douteuse, l'imagination aidant, et à force de bonne volonté, écartant tous les doutes, il la proclama comme certaine. Son enthousiasme s'exalta à tel point, comme cela arrive pour ceux qui se laissent aller à l'esprit de système, qu'il s'écria, de bonne ou de mauvaise foi, nous ne savons : *En homo diluvii testis!* Voici l'homme témoin du Déluge! Cruelle déception! Dans la suite, lorsque la chose eut été bien examinée, tout le monde vit qu'il ne s'agissait que d'une gigantesque salamandre. (Tubino, *ibid.*)

Hélas! l'homme fossile, qu'on appelle l'homme préhistorique, c'est-à-dire antérieur à Adam, n'a pas encore été trouvé et ne le sera jamais. Il n'existe pas, et quoi qu'on fasse, il ne pourra jamais apparaître, puisqu'il n'a jamais existé.

Mais il y a d'autres découvertes de la science préhistorique sur lesquelles il faut s'arrêter un instant.

Boucher de Perthes, qui était un ardent propagateur du système préhistorique, trouva, en 1863, à Moulin-Quignon, en France (près d'Abbeville), dans un certain terrain qu'il appelait diluvien, une mâchoire d'homme, à ce qu'il dit. Cela lui suffit pour affirmer que cette mâchoire avait appartenu à l'homme préhistorique.

Cependant Falconer, autre géologue préhistorique, après avoir examiné cette mâchoire, en nia l'antiquité, et prétendit même mettre en doute la vérité de la découverte. Boucher de Perthes, qui ne voulait passer ni pour un imposteur ni pour un homme trompé, publia un livre pour démontrer l'*authenticité de la mâchoire découverte*. Réussit-il à faire cette preuve? Pas du tout. Au contraire, après avoir lu l'ouvrage, des géologues continuèrent à soupçonner une fraude. Et, en effet, il est difficile de lire l'ouvrage sans y découvrir ou une déplorable hallucination, ou une exécrable fraude.

Cette affaire acquit une certaine célébrité. Les journaux, qui en parlaient souvent, finirent par exciter la curiosité non-seulement des savants, mais encore du vulgaire. Pour terminer le procès, quelques géologues anglais et français, tous appartenant à l'école préhistorique, se réunirent à Paris, et, après avoir examiné avec la plus grande attention la mâchoire en question, n'osèrent pas aller au-delà de cette déclaration : « On ne voit pas de raison qu'il y ait de douter de l'authenticité de la découverte faite d'une mâchoire humaine par M. Boucher de Perthes. »

Il faut noter, dans cette déclaration :

1° Qu'on ne dit pas si la mâchoire examinée a appartenu certainement ou probablement à l'homme préhistorique ;

2° Qu'on n'affirme pas même que la mâchoire découverte ait une grande antiquité ;

3° Qu'on n'affirme pas qu'elle ait été véritablement décou-

verte, mais seulement qu'on ne *voit* pas de raison de douter de la vérité de la découverte.

Après cette déclaration des géologues, on ne parla plus de cette mâchoire prétendue préhistorique. Et voilà pourtant la principale et la plus célèbre découverte des *préhistoriens* (1)!

Les géologues préhistoriques trouvent dans les entrailles de la terre certaines pierres qui paraissent avoir été polies par l'industrie humaine, et ils disent : « Voici des haches de pierre! voilà des vestiges de l'industrie des temps primitifs! Voici l'âge de la pierre démontré par des faits! » Et après avoir fait ces suppositions, ils ajoutent pour compléter la fable : « Ces haches de pierre n'ont pu être travaillés que par l'homme, et la couche de terre dans laquelle on les a trouvées appartient au terrain diluvien ou antédiluvien. Les hommes qui ont fait ces haches ont donc précédé Adam de plusieurs siècles. »

Mais comment montre-t-on qu'il y ait vraiment eu un âge de la pierre, c'est-à-dire une époque où l'homme ne savait pas travailler le fer? Comment démontre-t-on que les haches de pierre n'ont pas été faites après, et longtemps après le Déluge? Enfin, comment prouve-t-on que le terrain où on les a trouvées n'a jamais été remanié par un tremblement de terre ou par quelque cataclysme? Aucune preuve; on ne peut démontrer que ces haches de pierre forcent d'admettre un homme antérieur à Adam.

Les géologues préhistoriques répondent : « Les haches de pierre se trouvent habituellement sous des *tourbières* qui ont besoin d'années et même de siècles innombrables pour se former. Les hommes qui les ont travaillées, et qui les ont laissées sur le terrain recouvert dans la suite par les tourbières sont donc de beaucoup antérieurs à Adam. »

Mais qu'est-ce que les tourbières?

[D'immenses accumulations de végétaux herbacées, d'une

(1) Nous tenons à dire ici, pour l'honneur du savant français, M. Boucher de Perthes, que ce géologue (et il n'est pas le seul) ne prétendait pas trouver des hommes antérieurs à Adam, mais antérieurs au Déluge. Nous sommes d'accord avec le savant théologien espagnol pour affirmer qu'on ne trouvera pas l'homme préadamique, et pour reconnaître que les découvertes faites jusqu'à présent ne prouvent pas grand'chose; mais nous croyons qu'on pourra trouver l'homme antédiluvien, comme certains faits semblent déjà l'indiquer (N. des *Ann. cath.*)

texture lâche et spongieuse, qui, s'accumulant chaque année au fond des marais, finissent à la longue par subir une décomposition particulière, de laquelle résulte le combustible noir charbonneux, connu sous le nom de *tourbe*. Ce dépôt varie selon la nature des végétaux qui ont concouru à sa formation selon l'époque de l'origine. Mais on sait, dans les pays du Nord, qu'il ne faut pas un nombre extraordinaire d'années par la formation des tourbières, et que celle qui sont exploitées se reforment assez rapidement ; il suffit pour cela de moins d'un siècle. Il n'est donc pas nécessaires de faire remonter à une antiquité très-reculée, et surtout aux temps antérieurs à Adam les instruments de pierre qu'on trouverait sous les tourbières (1).]

Les géologues préhistoriques disent encore : « On a trouvé aussi des haches de pierre dans les couches de stalagmite qui se forment dans les cavernes ; or, pour la formation de ces couches, il faut des milliers d'années et même de siècle ; les hommes qui ont déposé là ces haches ont donc vécu des milliers de siècles avant nous. »

Pour réfuter cet argument, il suffira de dire :

1° Que ces couches des cavernes n'ont pas besoin d'un si long espace de temps pour se former.

2° Que, d'après Chabas, on a trouvé sous ces couches non-seulement des haches de pierre, mais aussi des instruments de fer qui, de l'aveu même des géologues préhistoriques, ne remontent pas à une époque autérieure à Adam. Si donc on trouve sous ces couches des instruments de fer, c'est-à-dire des objets de l'âge historique, il est évident que ces couches se sont formées dans les temps historiques, et non dans les temps préhistoriques.

L'argument mis plus haut en avant n'est donc d'aucune valeur.

Les *préhistoriens* ajoutent : « On ne peut douter que des haches de pierre ne se trouvent dans les couches du terrain qua-

(1) Nous mettons ici entre crochets une réponse que nous nous permettons de substituer à celle du théologien espagnol afin de réfuter plus directement l'assertion des *préhistoriens* incrédules (N. des *Ann.*)

ternaire; elles ont donc été faites par les *hommes* qui vivaient lorsque ces couches constituaient la surface du globe. »

Supposons que cela soit, qu'en conclure? Est-ce que la terre n'a pas dû être extraordinairement changée au temps du Déluge? Et faudrait-il s'étonner que les énormes alluvions de ce cataclysme général aient superposé une nouvelle couche à la surface ancienne de la terre?

En outre, si l'homme aujourd'hui fouille et remue la terre, pourquoi les hommes des siècles passés n'en auraient-ils pas fait autant? Si nous parvenons jusqu'aux couches où se trouvent les instruments de pierre, pourquoi ceux qui ont déposé là ces instruments n'auraient-ils pu y parvenir? Quelles forces avons-nous pour creuser et remuer la terre, que n'aient pas eues les hommes d'autrefois?

La surface de la terre peut être changée par l'air, par l'eau ou par le feu. Est-il permis de supposer que l'air, l'eau et le feu aient manqué dans les temps passés pour amener des changements à la surface de la terre? Et si cette surface a pu être facilement changée autrefois, pourquoi les *préhistoriens* supposent-ils qu'elle n'a pas changé?

En effet, lorsqu'ils parlent des haches de pierre, ils posent ces trois affirmations :

1° Les hommes qui ont fabriqué ces haches appartenaient à une époque très-reculée;

2° Les couches dans lesquelles on trouve ces haches, sont postérieures aux temps dans lesquels vivaient les hommes qui ont fabriqué ces haches.

3° Les couches dans lesquelles les haches ont été laissées n'ont été, jusqu'à notre temps, ni mises à découvert par la nature, ni remaniées par les hommes.

Le système préhistorique a-t-il jamais pu démontrer ces trois affirmations? Nullement. Il faut donc les rejeter comme ne s'appuyant que sur des hypothèses gratuites.

Mais voici encore une autre découverte des *préhistoriens*:

En 1853, dans un temps de grande sécheresse, les eaux du lac de Zurich, en Suisse, baissèrent d'une façon extraordinaire, et le fond du lac se trouvant à découvert, on aperçut quelques habitations que les eaux couvraient auparavant.

D'où venaient ces habitations? Etaient-ce des habitations construites d'abord près du rivage et qui avaient été plus tard submergées par suite de l'extension du lac? Voilà ce qui était très-vraisemblable; mais les géologues positivistes, peu satisfaits d'une explication si simple, voulurent trouver dans ces demeures submergées des traces de l'industrie de l'homme antérieur à Adam.

Ces habitations furent aussitôt appelées du nom sonore de *cités lacustres*, et, pendant plusieurs années, elles absorbèrent entièrement l'attention des géologues préhistoriques. Ruttmeyer recueillit les restes d'animaux trouvés dans les habitations submergées, et écrivit là-dessus tout un livre : *Die Fauna der Pfahlbauten in der Schweitz* (la Faune des maisons bâties sur pilotis en Suisse). Heer, autre *préhistorien*, s'occupant des restes des végétaux, composa aussi un livre intitulé : *Die Pflanzenten der Pfahlbauten*, les Plantes des cités lacustres. Cela montre de quel intérêt ces *cités lacustres* étaient pour les géologues préhistoriques, et tout ce qu'ils attendaient de ces constructions si simples.

Or, voici tout ce qu'on a pu en conclure :

1° Ces édifices construits sur les rivages de la mer, des lacs ou des fleuves, ne sont pas du tout des choses inconnues autrefois, car tous les savants en parlent depuis le temps d'Hérodote; ce ne sont pas même des constructions très-rares, car il en a existé et il en existe encore en Irlande, en Hollande, en Lombardie, en Grèce et ailleurs.

2° Ces édifices ne sont pas d'une grande antiquité, et certainement ils ont été construits après Adam. Keller, géologue préhistorique, qui s'est livré, de 1854 à 1865, à de longues études sur cette question, avoue, pressé par l'évidence, que l'âge de ces *cités* ne peut remonter à plus de cinq ou six mille ans (Voir ses dissertations intitulées : *Pfahlbauten*, et insérées dans la revue scientifique *Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft*, Communications de la Société des Antiquaires.)

Cette déclaration a été un coup terrible pour les fauteurs du système préhistorique, qui voulaient que leurs *cités lacustres* fussent plus anciennes, et beaucoup plus anciennes que la ville

d'*Henochia*, habitée par les fils de Caïn, et dont il est fait mention dans la *Genèse*.

Quant aux découvertes préhistoriques des géologues espagnols, il nous suffira de dire quelques mots de la plus importante.

Il n'est personne qui n'ait entendu parler plus d'une fois des monuments préhistoriques trouvés dans un lieu appelé *Cerro-Muriano*. Or, qu'a-t-on trouvé dans ce lieu? Ecoutons la réponse de deux géologues espagnols, tous deux partisans du système préhistorique, qui ont ainsi conclu, dans un rapport fait au gouvernement, après avoir fait les plus sérieuses investigations :

« Il n'est pas facile de déterminer l'âge du terrain auquel appartient le lieu appelé *Cerro-Muriano* (ils ne savent pas même si ce terrain est quaternaire ou moderne) ! Malgré toutes la diligence que nous avons apportée à cette étude, nous n'avons pu qu'acquérir la *triste conviction* de la grande difficulté de trouver de grands fossiles dans ces roches, *si réellement il y en a* (ils ne trouvent pas de fossiles, ils ne savent pas même s'il y en a !)

Il est évident que cela revient à ne rien dire (1).

De tout ce qui précède nous pouvons donc tirer les conclusions suivantes :

1° Le système préhistorique ne s'appuie que sur des hypothèses gratuites;

2° Il ne peut véritablement être appelé une science.

3° Tous les principes sur lesquels il s'appuie sont contraires à la raison et à l'expérience ;

4° Les conséquénces qu'on tire de ces principes sont absurdes et ridicules;

5° Les découvertes de fossiles, que les géologues exagèrent, ne sont que des illusions ou d'évidentes déceptions;

6° Le squelette de l'homme préhistorique, ou antérieur à Adam, n'a jamais été trouvé ;

7° Les restes de l'homme préhistorique, ou prétendus tels,

(1) Voir le *Mémoire* présenté, le 9 mai 1868, au directeur du Musée archéologique de Madrid par les géologues Vilanova et Tubino.

imaginés par l'illusion ou par la fraude, comme la mâchoire de Moulin-Quignon, ne signifient absolument rien;

8° Les haches de pierre, dont on parle si souvent, ne prouvent rien, parce qu'elles n'appartiennent nullement à un âge de pierre proprement dit, dans lequel on n'aurait pas su travailler le fer.

Le système préhistorique doit donc être absolument rejeté comme absurde et impie.

Remarquons, d'ailleurs, encore une fois, qu'il s'agit ici non des géologues qui étudient la terre pour en découvrir les secrets, mais de ceux qui, méprisant la révélation, cherchent à trouver dans la terre des témoignages contraires à la foi catholique.

D. Michel SANCHEZ.

CAUSERIES BIBLIOGRAPHIQUES.

De quelques mauvais livres. — La publication intitulée : *Education populaire.* — Bons livres sur la communion, sur le Saint-Esprit, sur les saints ordres. — La bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque. — L'enfant chrétien.

Quelques-uns de nos lecteurs nous demandent de les tenir aussi bien au courant des mauvais livres que des bons. Nous comprenons fort bien les raisons de ce désir : on les consulte, ils aimeraient à pouvoir donner des réponses motivées; les voyageurs en librairie viennent les trouver et les poussent à acheter, ils voudraient ne le faire qu'à bon escient.

Nous avons déjà plus d'une fois fait ce qu'on nous demande; nous avons signalé des publications dangereuses et absolument mauvaises, nous le ferons encore. Cependant nous demandons à notre tour à nos lecteurs de ne pas être trop exigeants à cet égard : il y a des livres dont les titres seuls ou les noms des auteurs ou ceux même des éditeurs indiquent suffisamment l'esprit et excitent la juste défiance des personnes qui aiment les lectures honnêtes et respectent la religion et les mœurs.

Il y a, par exemple, de bonnes publications qui paraissent par livraisons illustrées; mais elles sont rares; il faut, en général, n'acheter qu'avec défiance ces ouvrages illustrés qui se répandent par milliers et milliers d'exemplaires et qui vont

infecter jusqu'aux plus pauvres ménages d'ouvriers ou les misérables mansardes des ouvrières. Voici la *Bibliothèque des bons romans illustrés.* S'il y en a, parmi ces romans, quelques-uns de supportables, et encore! ne serez-vous pas suffisamment avertis par ces titres : les *Collets noirs*; *Chasse aux femmes et aux lions en Algérie*, *le Couvent*, mémoires d'une religieuse, etc.? M. Rouquette, auteur des *Jeunes filles de Paris*, ne vous crie-t-ils pas, gare! lui-même, quand il vous dit, dans ses *Drames de la jeunesse pauvre*, auxquels les *Jeunes filles de Paris* font suite, qu'il « a peint la jeunesse parisienne dans toutes les situations et dans toutes les circonstances où elle se trouve placée, dans le tourbillon de la grande cité, enfer et paradis des femmes? » Est-ce qu'il faudra vous avertir de ne pas acheter les cent livraisons illustrées à 10 centimes des *Alcoves maudites*, par Henri de Kock? ou le roman de *Mademoiselle Giraud, ma femme*, qui en est, c'est un signe du temps et un signe effrayant, à sa quarante-deuxième édition?

Il y a des publications plus trompeuses, et qu'il est bon de signaler. Nous avons fait connaître la *Bibliothèque démocratique;* voici, encore, l'*Education populaire*, publication à bon marché (52 cours à cinq centimes), qui paraît tous les quinze jours depuis le 15 décembre 1872. L'*Education populaire* est vivement recommandée aux instituteurs, aux délégués cantonaux, aux maires, et, et si elle ne faisait que ce qu'elle annonce, elle serait en effet recommandable. C'est un cours complet d'instructions commençant par l'alphabet, et comprenant la lecture, la grammaire, le système métrique, l'arithmétique, l'écriture, etc. Rien de plus innocent en apparence, et cependant l'auteur a trouvé le moyen de faire de la politique, et laquelle? et d'afficher le mépris pour la religion, dans ces petits livres qu'il prétend destiner au relèvement moral et intellectuel des classes populaires. Par exemple, dans l'*Alphabet politique*, on demande à l'enfant ce qu'il aime : « D'abord ma patrie, mes parents ensuite, puis mes compatriotes, enfin le genre humain et la nature entière (page 25). » De Dieu, pas un mot. Plus loin, interrogé sur ce qu'il apprend, l'enfant énumère tout, excepté la religion. On lui demande quelle est la mission du peuple français : « C'est d'être l'initiateur et le

« libérateur du genre humain, en donnant aux autres peuples « l'exemple de toutes les vertus, et en conservant les institu- « tions républicaines, seules capables d'amener l'ordre, la « liberté, la prospérité de tous les Français, etc. »

A côté d'un excellent choix d'auteurs du dix-septième siècle, dit le *Polybiblion*, dont nous résumons ici un excellent article, il y en a un qui a ce sous-titre : *Le Paysan sous la monarchie d'après Vauban et La Fontaine* ; on en devine l'esprit. L'histoire est traitée au point de vue révolutionnaire ; tout se rapporte à 89, comme le nouveau et vrai Messie des peuples. On voit, dans l'Histoire de France, que « de toute antiquité les prêtres furent « les ennemis acharnés de la diffusion des lumières, opposés à « tout progrès au sein des masses, gardant pour les intérêts de « la domination politique les richesses de la science et des « arts. » Ailleurs on lit : « C'est sous Robert que se passa la « grande comédie de l'an 1000... L'an 1000 passa sans cata- « clysme... mais le clergé garda précieusement ses nouvelles « richesses (page 187). » Au début de l'Histoire générale, l'auteur déclare que le problème de l'origine de l'homme n'est pas encore résolu. L'Hygiène lui fournit l'occasion de blâmer l'habitude « de transporter les enfants dès le lendemain de « leur naissance, à la mairie, et *quelquefois* à l'église (p. 6). »

En voilà assez pour faire connaître l'esprit de cette publication insidieuse. Un dernier trait, c'est qu'après avoir été d'abord éditée par M. Delagrave, elle l'est maintenant chez MM. Sandoz et Fischbacher, éditeurs protestants de la *Société des traités religieux*.

Revenons à d'autres livres, et hâtons-nous de recommander d'autres publications qu'il serait injuste de faire attendre plus longtemps.

Entretiens avec Notre-Seigneur Jésus-Christ pour les jours de communion, à l'usage des associés de la Communion réparatrice (in-32 de XII-446 pages; 4e édition, Paris, 1874, chez Charles Douniol, rue de Tournon, 29). Excellent manuel de piété, dont le succès indique bien le mérite. L'auteur, qui ne se nomme pas, aime l'Eucharistie et la fait aimer ; avec lui, on reconnaît que ce n'est qu'une stricte justice de venir souvent

au sanctuaire apporter à Notre-Seigneur un tribut de gratitude et d'amour, et l'on ne se lasse pas de le bénir d'y avoir placé la consolation de cette courte vie.

2. *Préparation à la confirmation*, par l'abbé Henri Congnet (in-18 de 36 pages ; Paris, chez Victor Sarlit, 19, rue de Tournon ; prix : 15 cent.). Cet opuscule, extrait du *Manuel pratique pour la première communion et la confirmation*, du même auteur, qui a reçu un grand nombre d'approbations épiscopales, contient par demandes et par réponses l'instruction qu'il faut faire apprendre par cœur, le questionnaire ou examen des confirmands, l'exercice pour la confession, le cérémonial complet de la Confirmation, des actes, des prières et des cantiques sur le Saint-Esprit.

3. *Les sept dons du Saint-Esprit*, traité ascétique d'après les saints docteurs, par le R. P. Belot (in-12 de XVIII-294 pages ; Clermont-Ferrand, 1864, à la librairie catholique dirigée par Bellet). Ceci est un traité complet des dons du Saint-Esprit. L'auteur l'a divisé en deux parties d'inégale longueur. Dans la première il s'occupe des dons du Saint-Esprit en général, de leur principe, de leur nature, de leurs effets et des moyens à prendre pour les obtenir. Dans la seconde, il étudie les uns après les autres les sept dons : crainte, piété, science, force, conseil, intelligence, sagesse, à chacun desquels il applique les subdivisions suivies pour les dons en général. Le tout est suivi d'une paraphrase du *Veni Creator* et de prières pour obtenir les dons du Saint-Esprit. Les Pères et les Docteurs de l'Eglise sont les guides du R. P. Belot, qui a mis à profit, avec un grand bonheur, leurs enseignements et leurs études.

4. *Cours complet d'instructions pour la retraite et le jour d'une première communion*, par l'abbé Brugalé (in-12 de II-210 pages ; Paris, 1874, chez P. Lethielleux, rue Cassette, 4.) Beaucoup de prêtres, absorbés par les occupations matérielles du saint ministère, manquent du temps nécessaire pour préparer les instructions et les sermons relatifs à la première communion. Et cependant l'on sait combien cette touchante et solennelle cérémonie a d'importance non-seulement pour les enfants, mais encore pour les paroisses. M. l'abbé Brugalé, curé de Bezons, a voulu venir en aide à ses collègues en pu-

bliant ce *Cours complet* qui se compose d'une instruction pour le dimanche qui précède la retraite de la première communion, d'une instruction sur la retraite, et de quatre instructions sur chacun des trois jours de la retraite, d'une exhortation sur la première Communion, de trois instructions pour le grand jour, d'une allocution pour le lendemain de la première communion. Sans doute, les curés ou prédicateurs de retraite ne devront pas s'astreindre, comme le dit l'auteur, à suivre pas à pas l'ordre ou le texte de ces instructions; mais ils trouveront là de précieux canevas, un plan excellent, qu'ils n'auront plus besoin que de modifier légèrement selon les circonstances, en excitant d'ailleurs l'intérêt de leurs jeunes auditeurs au moyen d'anecdotes, d'histoires frappantes qu'ils auront soin de mêler aux instructions elles-mêmes.

5. *La Vie de la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque*, avec le procès de béatification, suivi d'une notice historique et théologique sur la dévotion au Sacré-Cœur, et d'un aperçu des principales causes de canonisation et de béatification actuellement introduites ou en instance en cour de Rome, par l'abbé Marillier, directeur de la *Semaine religieuse* de Nevers (in-12 de VIII-280 pages; Paris, chez Henri Allard, rue de l'Abbaye, 13; prix : 1 fr. 75 cent.). Le titre un peu long que nous avons transcrit indique d'ailleurs fort bien l'intérêt de ce livre. Il y aura dix ans, le 18 septembre 1864, que Pie IX a béatifié la bienheureuse Marguerite-Marie, et, depuis ce jour, depuis deux ans surtout, quel éclat s'est répandu sur ce nom! que de pèlerins, en se rendant à Paray-le-Monial, ont répété ce nom, devenu l'un des plus chers à la piété française, qui ne le sépare plus de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus! M. l'abbé Marillier, sans prétendre offrir au public une Vie complète et détaillée de la Bienheureuse, a voulu la faire connaître suffisamment, et il a réussi. Ce qu'il dit du procès de la béatification intéressera les lecteurs généralement peu au courant de la façon dont s'introduisent et se poursuivent ces saintes causes. Les Appendices sur la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus et sur les principales causes de canonisation et de béatification actuellement pendantes, n'offrent pas moins d'intérêt. C'est donc en

toute confiance qu'on peut présenter aux pieux lecteurs le livre de M. Marillier.

6. *L'Enfant chrétien*, par E. Delmas, curé (in-12 de VIII-356 pages; 2e édition, Paris, 1873, chez Ch. Douniol; prix : 3 francs). L'enfant-Dieu est le vrai et parfait modèle des enfants; c'est lui que M. l'abbé Delmas propose à l'enfant chrétien, et, en étudiant les mystères de la Sainte-Enfance, il conduit le jeune chrétien à l'amour de Jésus, à l'imitation de ses vertus, à l'accomplissement de tous les devoirs de la vie chrétienne. « L'agrément de la forme et la clarté du style, » comme l'écrit Mgr Dupanloup à l'auteur, facilitera l'intelligence du fond : ce n'est point là un livre ordinaire, comme tant de ceux qui s'adressent à l'enfance; c'est un livre sérieux, élevé, et qui mérite bien le succès qu'il obtient.

7. *Méditation sur les saints ordres*, suivis d'instructions pour la première communion et de méditations sur quelques versets de l'Évangile de saint Jean, par l'abbé Henri Perreyve (in-12 de VI-328 pages; Paris, 1874, chez Ch. Douniol; prix : 3 fr. 50 cent.) Ce volume, qui fait partie des œuvres posthumes de l'abbé Perreyve, se divise en trois parties. Dans la première se trouvent cinq méditations écrites pendant les retraites préparatoires à chacun des saints ordres qui ont été conférés à l'auteur, de 1850 à 1858. Dans la deuxième partie se trouvent douze instructions composés, en 1857, pour la première communion du jeune duc de Chevreuse, qui devait mourir glorieusement à Patay le 2 décembre 1870. La troisième partie contient seize méditations sur quelques versets de l'Évangile de saint Jean pour des jeunes gens plus avancés en âge, que l'auteur se préoccupait surtout de fortifier dans la foi et de prémunir contre les attaques de la critique incrédule.

J. Ch.

LES DEUX CLOCHERS (1).

(Suite. — Voir les trois numéros précédents.)

V

Le plan du Maître.

Les deux interlocuteurs de celui qu'on appelait le Maître étaient arrivés au point où celui-ci voulait les voir. Le bourgeois Médius clignotait des yeux plus fort que jamais, et, le buste redressé sur son tabouret de paille, la tête renversée en arrière, imprimait un balancement rapide à sa jambe droite qu'il avait superposée à la gauche, en même temps qu'il tirait de sa pipe de triomphales bouffées de fumée. L'ouvrier Assius était plus calme en apparence ; mais ses yeux ardents, enflammés, fixés sur le Maître, sa bouche à demi-ouverte (il avait déposé sa pipe) montraient qu'il ne voulait perdre aucune des paroles qui allaient être prononcées.

Chez le bourgeois, on ne pouvait voir que la joie d'un prochain triomphe, la satisfaction envieuse qu'éprouve la médiocrité quand elle voit tomber à son niveau ce qui s'élève au-dessus d'elle, et comme le tressaillement de la bête qui va assouvir sa faim; chez l'ouvrier, il y avait un singulier mélange d'aspirations grossières et de sentiments généreux. Médius ne prononçait le nom de *frère* qu'avec un léger haussement d'épaules, qui témoignait que pour lui la fraternité était pure comédie ; pour Assius, ce mot avait encore une signification élevée. Il voulait monter, il voulait arriver à la puissance, écraser les riches, abattre l'autorité; mais ce n'était point pour s'élever seul au-dessus des siens et jouir seul de ses triomphes : il songeait à ses *frères*, il se croyait avec eux la victime d'une odieuse injustice, et il voulait que justice leur fût rendue comme à lui.

En deux mots : chez le bourgeois, il n'y avait plus que de l'égoïsme ; chez l'ouvrier, il restait de généreux instincts à côté des passions perverses. Le bourgeois disait volontiers : Qu'est-

(1) Reproduction interdite sans une autorisation de l'administration des *Annales catholiques*.

ce que le mal? Tout est bien où je suis bien; l'ouvrier disait : Il faut que le mal disparaisse; mais il ne savait plus où il était bien, où était le mal, et ses préjugés, doublés d'ignorance et de haine, le poussaient à des extrémités d'où le mal seul pouvait sortir.

Le Maître avait admirablement pénétré le caractère de ces deux hommes, qu'il avait distingués parmi la foule des affiliés parce qu'il avait vu dans Médius une avidité de jouissance, de richesse et d'honneurs capable de le faire passer par-dessus tous les obstacles, et dans Assius une ignorance présomptueuse et des aspirations mal dirigées qui permettaient d'en faire un merveilleux instrument de propagande et de destruction.

— Nous venons de voir, reprit-il après un moment de silence, que nous ne pouvons atteindre le but qu'en supprimant Dieu et ceux qui vivent de Dieu, le Pape et les prêtres. Cela supprimé, il ne nous sera pas difficile de renverser tout le reste, les empereurs et les rois, les soldats et les magistrats, et tous ces prétendus devoirs qui gênent la liberté et empêchent l'expansion des instincts humanitaires. Mais Dieu est encore bien fort : on lui donne l'enfant dans les écoles, on lui donne toutes les jeunes filles, ce qui lui assure les femmes qui, à leur tour, retiennent les enfants et la jeunesse dans les liens des préjugés religieux. Il y a bien les colléges et les grands pensionnats laïques, où les enfants de la bourgeoisie et des classes riches apprennent assez généralement à se passer de Dieu et des prêtres; il y a bien aussi les journaux et les livres qui font une excellente besogne. Mais l'enfant du peuple est toujours livré aux Frères des Ecoles chrétiennes, à ces affreux ignorantins dont la robe seule soulève mon dégoût, et la fille du peuple est livrée, elle aussi, à un tas de femmes en cornettes blanches et en robe noire, bleue, grise et de toute couleur. Et tout cela leur monte l'imagination, tout cela s'entend avec les curés, tout cela empêche, plus tard, nos bons journaux de produire tout l'effet voulu. Alors, impossible de faire perdre l'habitude au peuple de mener les enfants à l'église pour ce qu'ils appellent le baptême; alors toutes ces bêtises de première communion, de mariage à l'église, d'enterrement avec une croix et des prêtres qui jettent de l'eau bénite sur les tombes

en baragouinant je ne sais quelles paroles incompréhensibles.

Est-ce que le progrès est possible, avec tout cela?

Nous avons déjà obtenu le mariage civil obligatoire, avec lequel on peut se passer de l'autre; c'est un bon commencement, nous irons plus loin, il n'y aura plus de mariage; mais il faut, pour que cela se généralise, que nous ayons encore autre chose.

Il nous faut l'enterrement civil. Plus de prêtre auprès du mourant, plus de prêtre dans le cimetière. Nos frères de Belgique ont commencé; ils ont établi la bonne solidarité : les frères veillent au chevet du malade et en chassent le prêtre, et quand le frère est mort, quand il a rendu à la nature universelle les molécules qui s'étaient agglomérées pour constituer son individu, ce sont les frères qui accompagnent ses restes et qui leur rendent les derniers honneurs. Nous arriverons là en France, et nous aurons ainsi gagné deux points importants : plus de Dieu à la mort, plus de Dieu au commencement des unions destinées à perpétuer l'espèce.

— C'est cela, c'est cela! dirent ensemble Médius et Assius, charmés du plan qui se déroulait devant eux.

— Plus de Dieu non plus à la naissance; mais ce sera difficile tant que les femmes seront là pour pousser au baptême. Je connais déjà bien des pères qui ont le courage de refuser cette simagrée, mais d'autres cèdent aux larmes, aux bouderies. Dans les mariages civils, cela va tout seul, dans les mariages libres, encore mieux. Il faudra donc y arriver.

Comment? Voici ce que les plus profonds penseurs ont imaginé, écoutez bien :

L'instruction laïque, gratuite, obligatoire.

Le salut, le progrès, tout est dans ces quatre mots :

L'instruction, parce que c'est la science qui doit remplacer la religion;

Laïque, c'est-à-dire sans Dieu, parce qu'avec Dieu tous les maux reparaissent;

Gratuite, parce qu'il faut que l'instruction soit à la portée de tous et que l'enfant pauvre ne soit pas humilié par l'enfant riche qui paierait pendant que lui ne donnerait rien;

Obligatoire, parce qu'il faut que *tous* soient instruits, *tous*

instruits sans Dieu, *tous* instruits par des maîtres qui ne leur parleront jamais de Dieu que pour en rire, des prêtres que pour les faire détester et mépriser, *tous* instruits loin des pères et surtout des mères qui auraient encore conservé les vieux préjugés.

Avec cette machine de guerre, nous irons loin, soyez-en sûrs. Et remarquez que la formule trompera les niais : l'instruction, quoi de plus désirable? et tout le monde la demande. L'instruction laïque, nous ne dirons pas sans Dieu, mais donné par des laïques, par des pères de famille, seuls capables d'élever les enfants, par des citoyens qui ne dépendent pas, comme les Frères, d'une autorité étrangère, qui ne sont pas enrôlés dans une milice sans patrie, etc., etc. Je n'ai pas besoin de vous développer cela ; vous voyez tout ce qu'on peut dire à ce sujet. Quant à l'instruction gratuite, mais c'est l'application même de la fraternité et de l'égalité, et, quant à l'instruction obligatoire, c'est l'application de ce principe qui veut que tous les citoyens soient pourvus, physiquement et intellectuellement, des instruments avec lesquels ils pourront gagner leur vie et arriver à l'aisance et à la fortune.

Tout cela, vous le voyez, peut être présenté sous les plus belles couleurs. C'est une campagne à entreprendre ; elle est même commencée ; nous en verrons bientôt, j'espère, les heureux résultats.

— Mais c'est sublime, s'écria Médius.

— C'est parfait et c'est très-juste, dit Assius.

— Il me reste un dernier point à vous exposer, poursuivit le Maître.

Notre plan est bon, vous le voyez, et, grâce à lui, l'avenir est à nous. Mais l'avenir, ce n'est pas aujourd'hui, ce n'est pas même demain, et il est dur d'attendre.

— Oh ! oui, exclama Assius.

— Il y a un moyen de hâter l'avenir.

— Lequel? demanda anxieusement Assius.

— Pour obtenir plutôt des primeurs, reprit le Maître, on place les légumes ou les fruits dans une serre ; on accumule sur un point la chaleur et l'humidité dont on a besoin ; en un

mot, on *force* la culture. Eh bien ! il faut forcer l'avènement du règne de l'égalité, de la liberté et de la fraternité.

— Comment donc faire ? dit Assius.

— En attendant que l'éducation et l'instruction, qui mûrissent lentement les esprits, fassent leur œuvre, il faut employer la force.

— Comment cela ?

— Il faut faire agir ceux qui sont le nombre, ceux qui sont la force et qui sont les plus intéressés à la culture forcée d'où doit sortir la nouvelle société. Comprenez-vous ?

— J'entrevois, dit Médius.

— Expliquez-vous, dit Assius.

— Où est le nombre ? Où est la force ? Et où sont les souffrances ? N'est-ce pas dans les masses ouvrières ?

— Je comprends, dit Médius.

— Continuez, Maître, continuez, dit Assius.

(*A suivre.*)

EGLISE DU SACRÉ-CŒUR A LIMOGES.

SOUSCRIPTION DE RECONNAISSANCE DE LA PART DES DIOCÈSES DE FRANCE NON ENVAHIS DANS LA DERNIÈRE GUERRE.

Les *Annales catholiques* ont déjà publié plusieurs listes de souscription pour cette église, qui est devenue, grâce au zèle de son excellent curé, une source de bénédictions pour la paroisse du Sacré-Cœur de Limoges. Nous savons que les exercices du mois de Marie y ont été suivi avec un admirable empressement, que les œuvres de religion et de piété se multiplient dans la nouvelle paroisse, et que le mois du Sacré-Cœur y sera célébré avec une grande solennité. L'église du Sacré-Cœur de Montmartre a un caractère tout-à-fait national, c'est l'*ex-voto* de la France dévouée au Sacré-Cœur et repentante ; l'église du Sacré-Cœur de Limoges doit être *l'ex-voto* spécial des départements que la guerre a épargnés. Nous publions aujourd'hui une nouvelle liste :

	fr.	c.
Une famille au nom de tous ses membres vivants et morts	3,000	
Mme Lacroix, au nom de sa mère et de sa grand'-mère défunte	200	
Mme Virton de Bart, au nom de sa chère petite-fille Alice de Bart, décédée	100	
M. Alexandre Nénart	100	
M. Audoin Malinvand 1er syndic de Saint-Aurélien	5	
Mmes Franrez et Marrum	200	
Mme veuve Taberne, de Paris	50	
Mme G., de Paris	50	
M. Lavergnolle	20	
Mme de Belgaris	10	
M. Hubert Durand	40	
M. Chevalier, chanoine de Limoges	20	
Mme Russin	25	
Mme Duverger de Meillor	20	
Mme Paul Dubois	20	
M. et Mme Ern. Du Boys	100	
Plus pour un porte-Dieu	30	
Mme Ern. Laporte, 2me versement	40	
Mme Gustave de Jalles, 2me versement	300	
Une sœur de l'hospice	100	
Une pauvre sœur du Bon-Pasteur	8	
M. Martin, aumônier d'hospice	45	
M. Baurand, aumônier	5	
Elèves d'une école à Issoire	7	40
Mlle Quittard de Clermont	20	
M. Martial Lafaye	100	
Total de cette liste :	4,315	40

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5

ANNALES CATHOLIQUES

CHRONIQUE ET FAITS DIVERS

SOMMAIRE. — Le repos du dimanche ; un raisonnement du *Rappel*. — La Fête-Dieu. — **France :** Mgr Meglia, nonce apostolique, diocèses (Paris, Amiens, Autun, Beauvais, Cambrai, Clermont, Marseille, Nîmes, Reims, Tarbes, Vannes). — **Rome et l'Italie :** La santé du Pape ; les cardinaux ; spoliation des couvents. — **Allemagne :** L'évêque de Paderborn ; association catholique de Cologne. — **Angleterre :** Consécration de l'Université catholique de Dublin au Sacré-Cœur ; synode des évêques d'Irlande. — **Luxembourg.** — **Brésil :** Discours de l'empereur. — **Missions :** Fin de la persécution en Corée.

11 juin 1874.

La discussion sur la proposition de M. le baron Chaurand relative au repos dominical est venue plus tôt que nous ne l'espérions ; elle ne s'est pas, nous le disons avec douleur, terminée par le vote que nous désirions. Il s'agissait de compléter, et, si l'on nous permet l'expression, de raviver la loi de 1814, qui n'est pas abolie, mais qui n'est guère observée, et, dans les deux séances de vendredi et de samedi dernier, il y avait seulement à statuer si l'on prendrait la proposition en considération, c'est-à-dire s'il y avait lieu de discuter à fond la question. L'Assemblée nationale n'a pas pris la proposition en considération ; nous devons dire que tous les ministres ont voté pour cette prise en considération, et que des explications données par M. le ministre des travaux publics font espérer que l'administration, à tous les degrés, tiendra plus compte que par le passé des dispositions de la loi de 1814.

Au fond, il s'agit d'une loi de liberté religieuse ; il s'agit de savoir s'il faut, pour respecter la soi-disant liberté de ceux qui affectent de repousser toute pratique religieuse et de ne pas reconnaître Dieu, faire souffrir la liberté de tous les autres, la liberté de l'immense majorité d'une nation qui est restée chrétienne et catholique ; il s'agit d'une mesure qui n'est pas moins

par l'hygiène que par la morale, et qui, certainement, ne peut porter atteinte à la prospérité publique, au commerce, aux affaires, puisque le repos dominical est observé, et avec bien plus de rigueur que ne le demande la loi française, en Angleterre et aux Etats-Unis, deux pays qui ne passent point pour n'être ni industriels, ni commerçants. On trouvera plus loin des détails. Nous ajouterons seulement ici, que les journaux qu'on a vu s'élever avec le plus d'emportement contre la proposition de M. le baron Chaurand, sont précisément ceux qui se donnent pour les plus grands amis du peuple : singuliers amis, qui veulent rétablissement, sous une autre forme, de l'esclavage antique, et qui, par haine de la religion, veulent priver le peuple d'un repos nécessaire à sa santé, des jouissances du foyer domestique, de l'éducation morale qu'il peut trouver le dimanche, tandis qu'ils n'ont pas un mot à dire contre le repos abrutissant du lundi !

Ecoutons le *Rappel*, qui résume tous les autres :

Il faut, dit-il, pour se reposer, que les travailleurs le puissent. Quand on gagne à grand'-peine sa vie jour à jour, peut-on perdre un jour sur sept ? Le travail est-il si abondant qu'on doive en refuser? N'y a-t-il pas déjà assez de chômage, sans ajouter un chômage de cinquante-deux jours par an? Si on retranche à l'ouvrier cinquante-deux jours de son travail, son propriétaire lui retranchera-t-il cinquante-deux jours de loyers ? Si sa femme est malade le dimanche, le pharmacien, ce jour-là, lui donnera-t-il les médicaments gratis? Ne mange-t-on pas le dimanche comme les autres jours? Si le père se repose, la faim des enfants se reposera-t-elle ? Vous voulez qu'on se croise les bras un jour sur sept, commencez par augmenter les salaires d'un septième. Jusque-là, condamnez les criminels au travail forcé, ne condamnez pas les innocents au repos forcé !

Tels sont les sophismes des libres-penseurs en habits bourgeois, qui n'accordent pas un moment de répit à l'ouvrier! Ne sait-on pas que le repos du dimanche, universellement pratiqué, augmenterait le prix de la main-d'œuvre, puisqu'il y aurait, par le fait, un septième de moins de bras, et que ces bras sont d'autant mieux payés qu'ils sont plus rares? N'est-il pas vrai que l'ouvrier, payé plus cher, parce qu'il serait plus rare, gagnerait tout autant en ne travaillant que six jours et aurait ainsi un

jour de repos par semaine sans souffrir dans ses intérêts? N'est-il pas clair qu'il avilit lui-même le prix de la main-d'œuvre, en travaillant sept jours au lieu de six? Et si le travail est peu abondant, quelle nécessité de travailler sept jours au lieu de six? Et s'il y a tant de chômage, pourquoi ne pas en profiter en le répartissant sur chacun des cinquante-deux dimanches de l'année? Une fois qu'il est démontré, et c'est l'expérience des siècles, c'est l'expérience de tous les peuples chez qui le dimanche est observé, que le travail de six jours par semaine doit suffire à l'entretien du travailleur et de sa famille, qu'est-ce que viennent faire ces niaiseries du propriétaire avec ses loyers, du pharmacien avec ses médicaments, du besoin de manger le dimanche comme les autres jours?

« Vous voulez, dit le *Rappel*, qu'on se croise les bras un jour sur sept, commencez par augmenter les salaires d'un septième. » Nous répondons, d'abord, que si le repos dominical était généralement observé, les salaires augmenteraient en effet; ensuite, que c'est une réelle augmentation de salaire, que la bonne santé entretenue par le repos dominical, que la bonne conduite sauvegardée par ce repos, qui donne à l'ouvrier le temps d'élever son âme vers Dieu et de goûter les joies du foyer domestique.

Nous répondrons encore : 1° La plupart de ceux qui travaillent le dimanche font le lundi, ce qui ne fait ni reposer la faim des enfants, ni la maladie, mais ce qui est la cause la plus habituelle de la misère chez les ouvriers ; 2° la plupart des ouvriers qui observent le dimanche sont précisément ceux qui ont le plus d'aisance et dont la famille présente cet aspect de bonheur et de santé qui fait plaisir à voir.

Les ennemis du dimanche sont les ennemis de l'ouvrier et les ennemis de la vraie et bonne liberté : cela est une vérité que les faits démontrent tous les jours, et qui acquiert malheureusement, grâce au chômage du lundi, toute l'évidence d'un axiome.

Dimanche dernier, Paris et la France ont montré que la foi catholique reste vivante parmi nous, et qu'il serait encore possible d'obtenir des merveilles avec un peuple qui s'émeut ainsi

réclamée devant les pompes de la religion. Les processions de la Fête-Dieu ont eu lieu partout dans le plus grand ordre, au milieu du profond respect des populations, empressées et heureuses. Elles ont reparu dans plusieurs grandes villes où elles avaient été omises les années précédentes, et l'on a pu constater une fois de plus qu'il ne faut qu'un peu de bonne volonté pour donner à la foi chrétienne la liberté de se manifester à la face du ciel et pour imposer le respect de l'ordre à l'infime minorité qui ne mérite certainement pas qu'on prive pour elle de ces belles fêtes religieuses l'immense majorité des honnêtes gens.

A Paris, où les processions ne parcourent pas les rues, la Fête-Dieu a été célébrée avec un éclat et un concours extraordinaires dans l'intérieur des églises. Dans quelques paroisses, à Saint-Sulpice, à la Madeleine, à Saint-Thomas d'Aquin, à Saint-Lambert de Vaugirard, à Sainte-Marie des Batignoles, la procession a fait le tour de l'église ou est sortie à quelques pas; dans quelques endroits, comme aux Missions-Étrangères, à Saint-Médard, à Saint-Jacques-du-Haut-Pas, la procession peut se déployer dans des jardins particuliers qui s'ouvrent à la foule des fidèles, et l'on voit bien, à l'attitude recueillie de cette foule, dans laquelle se confondent tous les rangs, avec quelle facilité l'on obtiendrait l'ordre dans la rue, si on le voulait. Partout, il importe de le dire, les hommes se montraient plus nombreux que jamais : les cercles catholiques d'ouvriers, les conférences de Saint-Vincent de Paul, les comités catholiques, etc., donnaient l'exemple, et les uniformes militaires qui tranchaient sur les habits civils étaient considérés avec un respect tout rempli d'espérance.

On voyait bien çà et là quelques pâles figures de voyous et quelques paletots qui affectaient de ne pas se découvrir devant le passage du Saint-Sacrement, mais leur air embarrassé prouvait qu'ils se trouvaient assez mal à l'aise en accomplissant quelque pari grossier et bête; quelques-uns, peut-être, en contemplant les longues files de bourgeois et d'ouvriers qui faisaient escorte au Dieu de l'Eucharistie, se disaient : En voilà des otages! Pauvres gens, plus dignes de pitié que de colère. Eh! oui, il y a là, sans doute, quelques otages de vos orgies révolutionnaires futures, mais prenez-y garde : plus vous

en tuerez de ces otages, plus tôt, soyez-en sûrs, Dieu rentrera dans la société. Encore un massacre comme ceux du mois de mai 1871, et c'est à travers toutes les rues de Paris que se déploieront les magnificences des processions de la Fête-Dieu.

En province, toutes les nouvelles qui arrivent témoignent de la foi de la France.

A Versailles, la procession a eu lieu avec une grande pompe.

Toutes les paroisses de la ville et plusieurs corps de métiers, oriflammes et bannières en tête, précédaient le Saint-Sacrement qui était porté par Mgr l'évêque de Versailles.

Derrière le dais venaient immédiatement M. Buffet, président de l'Assemblée nationale; M. Tailhand, ministre de la justice, et son chef de cabinet, M. Baragnon, sous-secrétaire d'État, suivis par une centaine de députés, parmi lesquels MM. le vicomte de Meaux, Cazenove de Pradines, de Belcastel, de Lorgeril, Dezanneau, de Kerdrel, etc., et un grand nombre d'employés des administrations publiques.

Sur le parcours de la procession, toutes les maisons étaient tendues de draperies et le sol était jonché de fleurs.

De distance en distance avaient été élevés de magnifiques reposoirs, du haut desquels l'évêque a donné la bénédiction à une foule immense et recueillie.

La haie était formée par le 1er régiment du génie, musique en tête.

Commencée à huit heures et demie, la procession, qui a été favorisée par un temps superbe, n'est rentrée à Saint-Louis qu'à onze heures, au moment où la pluie commençait à tomber.

A Bordeaux, dit un journal de cette ville, la procession de la Fête-Dieu a surpassé de beaucoup, par sa pompe et son éclat, toutes ses devancières. S. Em. Mgr le cardinal Donnet portait le Saint-Sacrement.

Derrière le dais suivaient : Mgr de la Bouillerie, trois généraux en grande tenue, M. le préfet, M. le maire, les magistrats de la cour et du parquet, des officiers d'état-major, des douanes, de la gendarmerie, les adjoints au maire, des membres des tribunaux de commerce, etc.

Au Havre, où les processions extérieures venaient d'être ré-

tablies, à la demande des paroisses, par un arrêté du maire, on a pu admirer le grand nombre et la magnificence des reposoirs, et la tenue respectueuse et recueillie de la foule qui suivait le Saint-Sacrement.

A Marseille, le même jour on a vu deux magnifiques cérémonies. Le matin, c'était la statue de Notre-Dame de la Garde qui parcourait la ville, escortée par les chants et la vénération d'une foule innombrable. Le soir, c'était le Saint Sacrement qui faisait sa marche triomphale, suivi de toutes les autorités sans exception. A leur retour de la procession, M. de Tracy, préfet du département, et le général Espivent de la Villeboisnet, ont été acclamés. Le 9 juin, l'image de la Sainte-Vierge a été réintégrée dans le sanctuaire de Notre-Dame de la Garde. Elle a été saluée du cri de *Vive Marie!* poussé par une foule enthousiaste. Plus de cent mille personnes étaient présentes. C'était, dit une dépêche envoyée à l'*Univers*, un spectacle sublime, défiant toute description.

Nous ne pouvons tout dire : il faudrait citer toutes les villes, Lyon, Nantes, Toulouse, Bourges, Rouen, Douai, Arras, Montpellier, Rennes, Bayonne, Amiens, Beauvais, Lille, Cambrai, Rennes, le Mans, Poitiers, etc., etc. La France tout entière, avec son armée, sa magistrature, s'est levée, le dimanche 7 juin, pour témoigner de sa foi et de sa religion : magnifique acclamation à Jésus-Christ Notre-Seigneur, grand acte de foi qui sera puissant sur le cœur de Dieu et qui attirera sur nous ses miséricordes.

J. Chantrel.

FRANCE.

Nous avons dit qu'on attendait incessamment l'arrivée de Mgr Meglia, le nouveau nonce apostolique en France. Son Excellence est arrivée la semaine dernière à Paris, accompagné de M. l'abbé Tosti Guerra, son secrétaire. Le nouvel auditeur de la nonciature est Mgr Taliani, qui était auditeur à Munich. Mgr Capri, nous l'avons déjà dit, doit être envoyé comme internonce à La Haye.

Mgr Pierre-François Meglia est né le 3 novembre 18 0, à Saint-Etienne-de-la-Mer, diocèse de Vintimille, voisin de celui de Nice. Peu de temps après avoir fini ses études à Rome, il fut nom-

mé secrétaire de la nonciature au royaume de Naples. Il quitta cette nonciature avant 1850 pour se rendre à Paris, où il demeura jusqu'en 1856 comme secrétaire du nonce. A cette époque, il remplaça comme auditeur de nonciature M. le chanoine Farès, et exerça ses fonctions sous Mgr Garibaldi, Mgr Sacconi et Mgr le prince Chigi, nonces apostoliques. Il fut promu en qualité de nonce à Mexico, et plus tard, le 22 septembre 1864, il fut proconisé archevêque de Damas *in partibus*.

Mgr Meglia, camérier secret, surnuméraire de Sa Sainteté et docteur *in utroque jure*, a reçu la consécration épiscopale du pape Pie IX en même temps que Mgr Mermillod, évêque d'Hébron, vicaire apostolique de Genève, et que Mgr Strain, vicaire apostolique de l'Ecosse occidentale. Ces prélats ont été sacrés le 28 septembre 1864, dans la chapelle privée du Vatican. Mgr Berardi, archevêque de Nice *in partibus*, et Mgr Marinelli, évêque de Porphyre, étaient prélats assistants. Le 5 octobre, Mgr Meglia quittait la Ville-Eternelle pour se rendre à son poste. Peu de temps après, il quitta le Mexique, d'où il fut envoyé en Bavière.

Mgr Meglia est un prélat très-apprécié, d'une rare piété, d'une intelligence peu commune et très-habile dans la diplomatie. Le choix du remplaçant de S. Em. le cardinal Chigi ne pouvait être plus heureux.

Le nouveau nonce a été reçu, le 8 juin, en audience publique, à l'Élysée, par le président de la République, et a remis au maréchal le bref du Saint-Père qui l'accrédite en qualité de nonce apostolique.

M. le général de Cissey, vice-président du conseil ; M. le duc Decazes, ministre des affaires étrangères, et M. le vicomte de Cumont, ministre des cultes et de l'instruction publique, assistaient à l'audience.

S. Exc. Mgr Meglia a adressé au président le discours suivant :

« Monsieur le maréchal,

« J'ai l'honneur de remettre entre les mains de Votre Excellence le bref de Notre Saint-Père le Pape, par lequel il a daigné m'accréditer auprès de Votre Excellence en qualité de nonce apostolique.

« Je suis particulièrement chargé, monsieur le maréchal, de vous renouveler l'expression des sentiments tendres et affectueux dont le cœur paternel du Saint-Père, même au milieu des épreuves et des amertumes, est rempli pour vous, ainsi que celle des vœux

qu'il forme pour le véritable bonheur et pour la prospérité de la grande et noble nation française.

« Heureux et fier d'être appelé à maintenir et resserrer les liens existant entre le gouvernement pontifical et la France, à laquelle je suis si attaché par les bons souvenirs d'une longue résidence antérieure, je ne négligerai rien pour mériter la confiance de Votre Excellence et justifier la haute marque de bienveillance dont mon auguste et vénérable souverain a bien voulu m'honorer. »

Le président lui a répondu :

« Monseigneur,

« Je suis touché vivement des sentiments que notre Saint-Père le Pape veut bien me témoigner par votre intermédiaire et des vœux qu'il forme pour le bonheur et la prospérité de la France ; je vous prie de lui transmettre l'expression de notre profonde reconnaissance, de notre respectueux dévouement et de notre vénération filiale.

« Je me félicite du choix que Sa Sainteté a fait de votre personne pour la représenter parmi nous, car nous n'avons point oublié la haute piété et la sagesse dont vous n'avez cessé de donner l'exemple pendant votre séjour dans notre pays. »

Le nonce, l'auditeur et le secrétaire de la Nonciature ont été conduits, suivant l'usage, à l'Elysée dans les voitures du maréchal président de la République, par l'introducteur des ambassadeurs, et reconduits, après l'audience, avec le même cérémonial, à l'hôtel de la Nonciature.

PARIS. — Son Em. le cardinal Guibert est arrivée heureusement à Rome, où elle a reçu le plus affectueux accueil de Sa Sainteté. Le cardinal a remis au Pape 150,000 francs pour le Denier de Saint-Pierre.

— Le jeudi, 28 mai, la première communion des enfants de la paroisse de Saint-Joseph (faubourg du Temple), a eu lieu dans la nouvelle église qui vient d'être construite rue Saint-Maur-Popincourt. Le soir, le cardinal Guibert y a donné la confirmation, au milieu d'une foule immense et respectueuse. M. l'abbé Sibon, curé de Saint-Joseph, a adressé à Son Eminence un discours dont nous reproduisons ce passage :

« Monseigneur,

« Permettez à l'humble pasteur, placé par Votre Eminence à la

tête de la paroisse Saint-Joseph, de vous témoigner sa personnelle reconnaissance et de vous exprimer aussi celle de son cher troupeau, pour votre empressement paternel à venir visiter le magnifique temple placé sous le vocable de votre glorieux patron, le saint protecteur de l'Eglise universelle.

« Dans les temps difficiles, que nous traversons, le Souverain Pontife, Pie IX, se plaît à redire aux âmes éprouvées : Allez à Joseph ; il sera votre guide, votre ami, votre modèle : *Ite ad Joseph.*

« Et nous remarquons, Monseigneur, que comme le Patriarche, placé autrefois par la Providence sur les degrés du trône d'un monarque puissant, pour nous représenter le pouvoir dont le Père adoptif de Notre-Seigneur Jésus-Christ, devait être un jour honoré, vous portez aussi le *nom de Joseph ;* vous venez d'être fait prince de la cour du représentant du Roi des rois ; dans nos inquiétudes et nos souffrances, vous savez nous consoler, nous tendre la main et nous dire : prenez courage ; je marche à votre tête, je vous aime; je suis Joseph votre frère : *Ego sum Joseph frater vester.*

« Laissez-nous donc vous féliciter de porter un nom qui répond aux desseins de Dieu, à notre tendresse, à notre respect, et veuillez entrer dans cette première église paroissiale dédiée à saint Joseph, dans la capitale de la France, au milieu d'un quartier d'ouvriers ; il est vrai qu'elle est encore inachevée ; mais déjà elle est digne de l'auguste époux de la Sainte Vierge Marie.

— Le 30 mai dernier, dans la chapelle du séminaire des Missions-Étrangères de la rue du Bac, Mgr Verrolles, vicaire apostolique de la Mandchourie, a conféré les ordres sacrés à 104 aspirants, parmi lesquels 34 prêtres, 14 diacres, 25 sous-diacres, 5 minorés et 26 tonsurés. A la même cérémonie, 21 élèves du collége irlandais de Paris ont reçu les ordres sacrés des mains du même prélat.

— Dimanche 14 juin, dans toutes les églises et chapelles du diocèse de Paris, quête pour l'église que l'on doit construire à Montmartre en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus.

— Nos lecteurs peuvent savoir qu'un débat s'est élevé dernièrement dans la presse, à propos de la Société des gens de lettres et de quatre de ses membres qui ont été condamnés par contumace à des peines entraînant l'incapacité civile. Nous apprenons que le jury disciplinaire qui avait à se prononcer sur la demande d'expulsion introduite par M. E. Blavet, a exclu seulement de la Société MM. Vallès et Razoua, et y a par conséquent maintenu les deux

autres personnages dont il était en même temps question, MM. Félix Pyat et Paschal Grousset.

Voilà un singulier verdict; et l'on se demande vainement quelle différence on a pu établir entre ces quatre membres de la Commune; comment MM. Paschal Grousset et Félix Pyat ont pu paraître moins indignes que MM. Vallès et Razoua de continuer à faire partie de la Société des gens de lettres. Depuis que ce verdict a été rendu, plusieurs écrivains faisant partie de la Société des gens de lettres ont envoyé leur démission.

Amiens. — La ville d'Amiens vient d'être dotée d'une église qui, par la solidité de la construction, l'ampleur de ses dimensions, l'harmonie de ses lignes, l'élégance de ses détails, peut rivaliser avec les plus beaux monuments qui ont été construits de nos jours, dans la France du Nord, en style ogival du treizième siècle.

Autun. — Le sacre de Mgr Perraud, évêque élu d'Autun, préconisé par le Saint-Père dans le Consistoire du 4 mai, aura lieu à l'église Saint-Sulpice, le lundi 29 juin.

Le prélat consécrateur sera S. Em. le Cardinal-Archevêque de Paris, assisté de Mgr de Marguerye, ancien évêque d'Autun, et de Mgr Bourret, évêque de Rodez et ancien collègue de Mgr Perraud à la Sorbonne.

Le 29 juin, c'était, dans l'ancien Oratoire de France, la fête du cardinal Pierre de Bérulle, premier fondateur de cette Congrégation. C'est aussi la fête du T. R. P. Pierre Pététot, avec lequel le nouvel évêque d'Autun a contribué, il y a vingt-deux ans, à relever l'Oratoire, canoniquement rétabli par le Saint-Siége en 1864. (*Semaine religieuse de Paris*).

Beauvais. — Le lundi 8 juin, est mort, dans la 39e année de son âge, le R. P. Soly, mariste, supérieur de l'Institution St-Vincent de Senlis, où il avait succédé au R. P. Monfat. C'est une grande perte pour son ordre et pour l'établissement auquel il avait donné, en suivant les traditions de son prédécesseur, un élan et une prospérité très-remarquables. Le R. P. Soly était un écrivain distingué; nos lecteurs peuvent se rappeler, à cet égard, les fragments de son discours de distribution de prix que les *Annales catholiques* ont reproduits.

Cambrai. — Nous lisons dans la *Patrie* :

« On sait que le *Progrès du Nord* est tout à la fois poursuivi par le parquet sous l'accusation de publication de fausses nouvelles, et par dix-sept religieux en diffamation, à propos d'une anecdote con-

trouvée édictée par cette feuille. Nous apprenons que cette attitude toute nouvelle du clergé est le commencement d'une mesure générale. Chaque fois que l'Eglise sera attaquée avec cette regrettable violence, cette partialité coupable qui est de mise aujourd'hui dans certaines feuilles, les intéressés interviendront judiciairement au nom du corps sacerdotal. On espère ainsi mettre fin à des procédés odieux en cours depuis trop longtemps et que semblait encourager une longanimité qu'on prenait pour de la faiblesse ou de la peur. »

La *Patrie* ne se trompe pas, dit l'*Univers*, mais elle ne dit pas tout. En effet, c'est bien au nom des religieux dont elle parle que le procès est intenté. Mais c'est le comité catholique qui, muni de leur procuration, se porte partie pour eux. Sur l'initiative et l'insistance du comité catholique de Paris, les membres des comités de province sont ainsi parfaitement résolus à prendre en main la cause de l'Eglise, toutes les fois qu'elle sera, dans l'une de ses œuvres ou dans l'un de ses membres, faussement attaquée par une presse habituée à ne respecter rien. Les écrivains démagogiques ont cru pouvoir compter sur la longanimité de ceux qu'ils calomnient parce que ce sont des religieuses ou des prêtres, qu'ils savent plus disposés à souffrir humblement qu'à protester.

Mais l'honneur de l'Eglise, comme son intérêt, s'oppose à ce que, plus longtemps, nous soyons les dupes de ces insolences qui ne s'affichent avec tant d'audace que parce qu'on ne s'attachait pas suffisamment à faire justice des bravi qui les écrivent, assurés qu'ils se croient d'une longue impunité. Désormais il n'en sera plus ainsi, et nous pouvons certifier que l'exemple des comités catholiques du Nord ne sera pas perdu.

L'*Agence Havas* nous apprend que le *Progrès du Nord* a été condamné à 2,000 fr. d'amende et 500 fr. de dommages-intérêts, et l'*Echo du Nord* à 500 fr. d'amende et 500 fr. de dommages-intérêts, comme ayant propagé de fausses nouvelles et ayant diffamé les jésuites et les dominicains.

Nous nous félicitons doublement de cette sentence, qui rendra plus circonspectes les feuilles radicales et ranimera par toute la France le zèle des comités catholiques.

— La *Semaine religieuse* de Cambrai nous apprend que le couronnement de l'image miraculeuse de Notre-Dame-de-la-Treille, qui sera fait par S. Em. le cardinal Régnier, le 21 juin, aura lieu en présence d'un grand nombre de prélats. Elle cite S. Em. le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, les évêques de Tournai,

d'Arras, d'Amiens, d'Angers, de Beauvais, de Bayeux, d'Agen, de Limoges, d'Hébron, et de Lydda ; Mgr de Marguerie, chanoine-évêque de Saint-Denis, ancien évêque d'Autun ; Mgr Danel, évêque de Southwark ; Mgr Namèche, recteur magnifique de Louvain ; Mgr Capel, *Leader* (recteur) de l'Université catholique de Londres ; Mgr Cartuyvels, vice-recteur de l'Université catholique de Louvain ; les abbés de Sainte-Marie-du-Mont et de Port-de-Salut, de l'Ordre des Trappistes ; les prélats Mgr Cataldi, maître des cérémonies de Sa Sainteté, et Mgr Bastide, chanoine de Sainte-Marie-Majeure.

Clermont. — Une grande manifestation se prépare à Clermont-Ferrand. Le 21 juin, sera érigée sur le faîte de la cathédrale une statue monumentale, vouée, durant la guerre, en l'honneur de la très-sainte Vierge. Cette image remplacera celle que Jacques d'Amboise, évêque de Clermont et frère du cardinal, avait élevée sur le même point dans les premières années du seizième siècle, que l'on priait des divers points du vaste horizon qu'elle domine, à laquelle on venait en pèlerinage, un cierge à la main, en fléchissant le genou sur chacune des marches de la tour qui conduit à la cime du temple. Les grâces obtenues en avaient fait le saint objet de la dévotion populaire.

Lyon. — Dimanche dernier ont eu lieu, en présence des autorités de Saint-Etienne, la bénédiction et la pose de la première pierre du barrage du Pas-du-Riot. L'archevêque de Lyon, Mgr Ginoulhac, a donné lui-même la bénédiction ; puis le maire de Saint-Etienne a prononcé un discours d'intérêt tout local et auquel le préfet de la Loire a répondu pour le remercier et lui exprimer, au nom du Gouvernement, toute sa satisfaction du zèle et de l'intelligence dont fait preuve la municipalité stéphanoise, et aussi, en son nom personnel, pour avoir eu la bonne pensée d'associer à cette cérémonie l'illustre prélat qui a bravé la fatigue d'un voyage afin de répondre à l'invitation de la municipalité.

Après quelques paroles élogieuses sur son prédécesseur, M. Ducros, et pour la population paisible et laborieuse de Saint-Etienne, le préfet a terminé en ces termes :

« Messieurs, nous avons à lutter, les uns comme les autres, pour raffermir dans notre pauvre patrie les principes d'autorité et de religion, si attaqués de nos jours ; ne perdons pas courage ; restons sur la brèche, et malgré tous nos malheurs passés, n'oublions jamais que le dernier des malheurs pour une nation est d'obéir à des hommes qui n'obéissent pas à Dieu. »

Marseille. — A l'audience solennelle du tribunal civil de Marseille, on a beaucoup remarqué, et nous nous faisons un devoir de la reproduire, la noble profession de foi de M. le président Autran. Après avoir remercié les principales autorités présentes à la séance, il poursuit :

« Maintenant que j'ai tâché de témoigner à tous ceux qui m'entourent les pensées qu'ils ont fait naître en moi, pourquoi retiendrais-je l'expression du sentiment qui domine mon âme et la pénètre jusque dans ses profondeurs? Oui, mon être tout entier s'élève dans un élan de reconnaissance vers Jésus-Christ, Dieu Sauveur, notre Juge suprême, dont l'image vénérée préside à nos audiences. C'est lui qui, m'appelant au redoutable ministère de la magistrature, chargea des cœurs affectueux de m'y préparer et de m'en faciliter l'accès. C'est lui qui m'a donné de parcourir au milieu de mes concitoyens cette longue carrière, et qui m'y a toujours soutenu. S'il a permis les obscurités, c'était pour me convaincre de mon insuffisance et pour les dissiper au plus tôt. S'il a laissé surgir les difficultés, c'était pour les aplanir, ou pour mieux m'apprendre à les surmonter. C'est lui qui me choisit avec mes deux collègues, MM. Gillet-Roussin et de Rossi, pour représenter la magistrature aux prises avec la violence pour le maintien de la justice et du droit, et qui, nous couvrant de sa main au milieu de ses fureurs, nous ramena dans ce palais sans aucune atteinte. C'est en haine de son nom que je fus en particulier frappé d'ostracisme : c'est en son nom glorieux que j'inaugure aujourd'hui mes fonctions. »

Nimes. — La santé de Mgr Plantier se rétablit lentement; il est encore trop faible pour rester hors de son lit plus de deux ou trois heures et faire deux ou trois pas dans sa chambre sans être soutenu.

Reims. — Une bien douloureuse nouvelle est arrivée lundi de Reims. L'archevêque, Mgr Landriot, dont la santé paraissait se raffermir tous les jours, est mort subitement, dans la nuit de dimanche à lundi, vers deux heures du matin. Né à Couches-les-Mines, dans le diocèse d'Autun, le 9 janvier 1816, préconisé évêque de la Rochelle le 16 juin 1856, transféré à l'archevêché de Reims le 27 mars 1867, il s'était acquis la juste réputation d'un brillant orateur et d'un solide écrivain. Ses Œuvres, parmi lesquelles on distingue surtout le *Christ de la tradition* et les *Conférences aux femmes du monde*, forment plus de vingt volumes.

Mgr Landriot était un prélat instruit, affable, charitable, zélé pour les soins de son diocèse, et qui portait un intérêt tout spécial aux

questions d'enseignement. Nous reviendrons sur la vie et les œuvres de l'éminent Prélat que vient de perdre l'Eglise de Reims.

TARBES. — La cloche de l'église de Lourdes, fondue par une maison de Paris, va être expédiée à sa destination. Presque aussi grosse que le bourdon de Notre-Dame, elle dépasse en poids et en volume celle de Sainte-Clotilde. La cérémonie du baptême pour la cloche de Lourdes aura probablement lieu dans le courant d'août ou de septembre.

VANNES. — Le Pape vient d'élever au rang de basilique mineure la nouvelle chapelle que l'évêque de Vannes a fait bâtir en l'honneur de sainte Anne d'Auray, au lieu du célèbre pèlerinage de ce nom.

Sa Sainteté a en même temps élevé M. le chanoine Mathurin Guillozon, chapelain de ladite chapelle, à la dignité de missionnaire apostolique, et lui a conféré le titre et le pouvoir de pénitencier de la nouvelle basilique de Sainte-Anne d'Auray.

ROME ET L'ITALIE.

La santé du Pape est complètement rétablie.

Le Saint-Père a reçu, le 9, les pèlerins d'Amérique, qui ont assisté, le 10, à la messe et ont reçu de sa main la sainte communion.

C'est dans une assemblée de cardinaux, le 15 juin, que le Pape fermera et ouvrira la bouche et conférera l'anneau cardinalice aux cardinaux Guibert, Chigi et Simor.

— Son Altesse Royale la comtesse de Chambord a fait remettre au Pape une somme de dix mille francs en or pour le Denier de Saint-Pierre.

— Aujourd'hui, tous les couvents ont disparu, et avec eux tous les bienfaits et les prodiges de charité dont ils étaient la source. Il ne reste plus que la misère — que l'on aurait bien dû supprimer aussi pour être équitable — la misère sans secours, seule avec le désespoir.

Le 27 mai dernier, la junte liquidatrice s'est emparée, à Rome, de trois nouveaux couvents : celui des Sacrés-Cœurs, à Sainte-Marie *in Publicolis*, celui des Camaldules ermites de Toscane, Piazza di Termini, et la Chartreuse de Sainte-Marie des Anges. Ce sont *quatre-vingt-treize* maisons que l'on a ravies jusqu'ici aux religieux.

Le couvent des Chartreux est, comme on le sait, une œuvre admirable de Michel-Ange, et les cent colonnes de ses cloîtres magni-

fiques faisaient l'admiration et l'étonnement de tous les étrangers qui visitaient Rome. Depuis longtemps déjà une partie du couvent a été transformée en caserne, et ses merveilleux cloîtres sont devenus de sales écuries. La religion, l'art, les grands souvenirs, rien ne trouve grâce devant les *buzzurri*.

ALLEMAGNE.

Mgr Martin évêque de Paderborn, n'a pas encore été conduit en prison, parce qu'il est malade en ce moment.

Prévoyant le terme prochain où il devra quitter ses chères ouailles, il leur a adressé une lettre d'adieux qui restera comme un monument dans les annales de l'Eglise catholique en Allemagne. L'intrépide prélat y dit que le moment est arrivé où la force sera employée et où il devra prendre congé d'eux. Il exhorte les fidèles à rester inébranlables dans leur union pour la foi et l'amour du Saint-Siége ; il leur dit : « Ne reconnaissez jamais d'autres pasteurs que ceux qui sont entrés par la vraie porte du bercail, qui vous ont été envoyés par la chaire de saint Pierre et qui restent unis avec le Saint-Siége dans l'unité de la foi, de la fidélité et de l'obéissance ecclésiastique.

« Vous, pères et mères, enseignez vous-mêmes à vos enfants les vérités de la religion chrétienne plutôt que de confier leur éducation et leur instruction à des mercenaires et à des larrons.

« Vous, pères de familles, vous, ménagères, vous, gens de maison, restez chez vous en contemplation religieuse, en priant et en chantant ensemble nos cantiques dans votre maison, plutôt que d'assister au service sacrilége d'un prêtre apostat qui offense la majesté de Dieu en la déshonorant. — Au cas même où vous seriez en péril de mort, gardez-vous d'avoir recours à un prêtre hérétique ou schismatique, et si vous vous trouvez dans l'impossibilité d'avoir un prêtre catholique, faites un acte de contrition parfaite, qui vous purifiera de tous vos péchés, si vous y joignez le désir d'être munis des saints sacrements de notre Eglise. »

Mgr Martin conseille ensuite à ses malheureuses ouailles, à défaut de prêtre, de baptiser eux-mêmes leurs enfants, d'enterrer leurs morts en récitant des prières et en chantant des cantiques sur la tombe. Quant aux mariages, le courageux évêque promet de publier sous peu les ordres qu'il attend à ce sujet de Rome.

— On écrit de Berlin, à la *Gazette d'Augsbourg*, que l'évêque de Paderborn a été invité, à plusieurs reprises, par le président supérieur de Kuhlwetter, à rétablir dans ses fonctions, conformément à la

sentence prononcée par le tribunal suprême des affaires ecclésiastiques, le chapelain Mœnnikes de Lippspringe, suspendu par lui. L'évêque Martin vient de répondre à ces sommations par la lettre suivante :

« Votre Excellence, qui est catholique, ne peut ignorer qu'en exécutant la sentence prononcée par la cour royale, dans l'affaire du chapelain Mœnnikes de Lippspringe, je violerais le serment sacré que j'ai prêté à Dieu et à la sainte Eglise. Par conséquent, je réponds à la sommation réitérée que vous m'adressez en vous priant de vouloir bien vous convaincre que jamais, au grand jamais, je ne violerai mon serment épiscopal.

« † MARTIN.
« évêque de Paderborn. »

Paderborn, le 16 mai 1874.

— L'Association catholique de Cologne a tenu le 20 mai dernier une de ses réunions périodiques, et l'on y a adopté les résolutions suivantes :

« Pendant la durée des persécutions actuelles, les membres de l'Association s'engagent avec leurs familles à ne fréquenter aucun théâtre, en particulier les théâtres d'été ; 2° à ne prendre part à aucun bal ou réunion dansante ; 3° à ne pas fréquenter sans nécessité les restaurants ou auberges où l'on tient de mauvais journaux. »

ANGLETERRE

L'Irlande vient d'avoir une belle fête nationale et religieuse. L'archevêque de Dublin a procédé à la dédicace de l'université catholique au Sacré-Cœur de Jésus. La cérémonie avait attiré une affluence énorme de fidèles, et l'illustre archevêque d'Ardagh en a pris occasion pour prononcer un de ces discours dont le souvenir ne s'efface pas. Le noble peuple de saint Patrick, combien nous sommes heureux de le constater, donne un grand exemple au monde : il met son ambition à se constituer chrétiennement, et Dieu bénit ses longs et douloureux efforts.

— On télégraphie de Dublin au *Times* :

Le cardinal Cullen a reçu un mandat du Saint-Siége, par lequel il est autorisé à convoquer un synode national ayant pour but d'examiner les affaires de l'Eglise catholique romaine d'Irlande.

Aucune assemblée de cette sorte n'avait été tenue depuis le synode de Thurles.

Parmi les questions à discuter se trouvent : la loi déclarant illé-

gales toutes bulles et rescripts émanés du Pape, les relations des maisons conventuelles avec l'Etat, les incapacités légales de la compagnie de Jésus et autres ordres, l'influence du clergé dans les élections contestées, enfin, les réclamations des catholiques romains à l'égard de l'Université et de l'éducation primaire.

LUXEMBOURG

Nous lisons dans le *Temps*, journal protestant de Paris :

« La *Gazette de Trèves*, faisant allusion à l'avertissement de la presse ministérielle de Berlin, relativement aux agitations cléricales dans le grand-duché de Luxembourg, assure que le gouvernement allemand a déjà exposé au gouvernement grand-ducal ses griefs et formulé la demande que le séjour du territoire luxembourgeois fût interdit aux jésuites expulsés du territoire prussien.

« Le ministre d'Etat du Luxembourg aurait répondu à ces réclamations que, après une enquête sérieuse, il s'est assuré que les jésuites réfugiés ne s'occupent pas d'entretenir dans le grand-duché des agitations hostiles à la législation prussienne, et, qu'en conséquence, le gouvernement grand-ducal ne se croit pas autorisé à donner suite aux réclamations de la Prusse. »

La ferme attitude du gouvernement du Luxembourg ne saurait être trop louée.

BRÉSIL.

L'empereur du Brésil a fait l'ouverture des Chambres à Rio-Janeiro par un discours que publie l'*Agence Havas*. Voici le paragraphe qui se rapporte à la persécution religieuse :

« La conduite des évêques d'Olinda et du Para les a amenés à comparaître devant le tribunal suprême de justice pour y être jugés. Ce regrettable incident m'a beaucoup ému, mais il fallait qu'une offense si grave envers la constitution et les lois ne restât pas impunie.

« Dans le ferme dessein de conserver intacte la souveraineté nationale et de protéger les droits des citoyens contre les excès de l'autorité ecclésiastique, le gouvernement compte sur votre solide appui, et sans s'écarter de la modération qu'il a gardée jusqu'à ce jour, il parviendra à mettre un terme à un conflit qui porte autant de préjudices à l'ordre social qu'aux véritables intérêts de la religion. »

On voit que, bien loin de paraître regretter les mesures prises contre les évêques coupables seulement d'avoir fait leur devoir,

l'empereur dom Pedro annonce de nouvelles mesures destinées à compléter ce qui a été commencé contre ces confesseurs de la foi.

MISSIONS.

Nous trouvons, dans un journal anglais de Hong-kong, le passage suivant d'une lettre datée de Shang-haï, le 10 avril 1874 :

«..... On prétend qu'une révolution importante a eu lieu en Corée, il y a quelques semaines. Le régent, qui s'est montré si hostile aux chrétiens et aux étrangers, qui a fait mettre à mort, en 1866, neuf missionnaires français, et massacrer des milliers de néophytes, qui a fait brûler plusieurs fois des navires naufragés de diverses nations et égorger leurs équipages, vient, assure-t-on, d'être renversé ainsi que son parti.

« Le prétexte de cette révolution aurait été la crainte d'une guerre avec le Japon ; ses effets prochains seraient la liberté religieuse pour les chrétiens et l'ouverture des ports de la Corée au commerce étranger. »

Puissent se réaliser les espérances que cette nouvelle fait concevoir !

DOCUMENTS POUR L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

Le *Journal officiel* prussien a publié le 27 mai les deux nouvelles lois qui complètent la législation politique ecclésiastique de la Prusse. En voici la traduction donnée par le *Monde :*

LOI sur l'administration des évêchés catholiques devenus vacants.

Nous, Guillaume, par la grâce de Dieu roi de Prusse, etc., avec l'assentiment des deux Chambres du Langtag, ordonnons ce qui suit :

§ 1. Dans un diocèse catholique dont le siége est devenu vacant, les droits et les fonctions sacrées ressortissant de la charge épiscopale ne pourront être remplis, pour autant qu'ils ne touchent point à l'administration temporelle, ni en général ni en particulier, jusqu'à l'institution d'un évêque reconnu par l'Etat, que selon les dispositions suivantes de cette loi.

§ 2. Celui qui veut exercer des droits épiscopaux ou remplir des fonctions de la nature de celles qui sont spéficiées au § 1 doit en référer au président supérieur de la province dans laquelle se trouve le siége vacant, en indiquant par écrit dans quelles limites il veut

exercer ces droits ; il doit lui communiquer l'invitation ecclésiastique qu'il a reçue et attester qu'il jouit des qualités personnelles dont la loi du 11 mai 1873 fait dépendre le pouvoir de remplir des fonctions ecclésiastiques. Il doit en même temps déclarer qu'il est prêt à s'engager par serment à être fidèle et obéissant au roi et à observer les lois de l'Etat.

§ 3. Le président supérieur peut, dans l'intervalle des dix jours qui suivent la réception de la référence, faire opposition contre la demande de remplir les fonctions épiscopales dont il est question au § 1. L'opposition se fera conformément aux prescriptions du § 16 de la loi du 11 mai 1873, et elle sera applicable selon la mesure d'après laquelle l'appel à la Cour de justice pour les affaires ecclésiastiques n'est permis que dans l'intervalle de dix jours.

S'il n'y a pas d'opposition, ou si l'opposition est rejetée par la Cour de justice pour les affaires ecclésiastiques, le postulant prêtera le serment exigé par le § 2 devant le président supérieur ou devant un commissaire nommé par lui.

§ 4. Celui qui remplira des droits ou des fonctions épiscopales de la nature de celles désignées au § 1 sera passible d'un emprisonnement de six mois à deux ans.

Sera passible de la même peine le représentant personnel ou le chargé d'affaires d'un évêque (vicaire général, official, etc.) qui, pendant la vacance d'un siége, continue d'exercer des droits ou de remplir des fonctions sans en avoir obtenu l'autorisation, conformément aux §§ 2 et 3.

Les actes accomplis n'auront aucune efficacité légale.

§ 5. Les fonctionnaires ecclésiastiques qui, sur l'ordre ou l'avis d'un évêque non reconnu par l'Etat ou déposé par sentence juridique de sa charge, ou encore d'une personne qui remplit des fonctions épiscopales, contrairement aux prescriptions de la présente loi, seront punis d'une amende de 1 à 100 thalers ou d'un emprisonnement d'un jour à un an ; et si les droits ont été exercés ou les fonctions remplies, d'un emprisonnement de six mois à deux ans.

§ 6. Si un siége est devenu vacant par suite d'une sentence juridique, le président supérieur aura à provoquer l'élection d'un administrateur ou d'un vicaire capitulaire par le chapitre de la cathédrale.

Si le président supérieur n'est pas averti dans le délai de dix jours du résultat de l'élection, ou si dans le délai de quatorze jours l'élu ne prête pas le serment, le ministre des affaires ecclésiastiques nommera un commissaire qui prendra la surveillance et l'ad-

ministration des biens meubles et immeubles appartenant au diocèse. Le président supérieur prendra les mesures de rigueur, s'il en est besoin, pour opérer la remise des biens au commissaire ministériel. Le président supérieur est autorisé, même avant la nomination du commissaire, et dès la provocation du chapitre pour l'élection, de prendre les biens du diocèse en tutelle et d'user des moyens de rigueur, si cela est nécessaire.

§ 7. Les dispositions du § 6 seront appliquées :

1° Dans le cas où, la charge étant vacante par sentence juridique, l'administrateur du diocèse quitte ses fonctions avant l'institution d'un évêque reconnu par l'Etat.

2° Si dans d'autres cas de vacance d'un siége épiscopal, des droits et des fonctions épiscopales sont exercés par des personnes qui ne remplissent pas les conditions dont il est question aux §§ 2 et 3.

§ 8. Les dispositions du § 6 sur la nomination d'un commissaire pour l'administration des biens indiqués, aussi bien que pour la saisie de ces biens, seront appliqués en outre dans tous les cas où un siége épiscocal ne serait pas occupé dans le délai d'un an après sa vacance, par un évêque reconnu par l'Etat.

Le ministre des affaires ecclésiastiques est autorisé à prolonger le délai.

§ 9. Les droits d'administration d'un évêque passent au commissaire.

Les frais d'administration seront prélevés sur les biens.

Le commissaire représente le siége épiscopal ou l'évêque comme tel dans toutes les relations légales qui touchent aux biens et qui se rapportent au dehors. Il exerce la direction supérieure et la surveillance qui appartiennent à l'évêque sur la fortune ecclésiastique dans le diocèse, y compris les biens des curés, des vicariats, des chapellenies, des fondations, aussi bien que sur toute espèce de fortune destinée à des œuvres ecclésiastiques ou religieuses.

L'action du commissaire sera légitime, même dans les cas où la loi réclame un pouvoir spécial ou un pouvoir stipulé par sentence juridique ou par acte notarié.

§ 10. L'administration du commissaire cesse dès qu'un administrateur (vicaire capitulaire), nommé selon les dispositions de la présente loi, prend lui-même l'administration en main, ou dès qu'a lieu l'institution d'un évêque reconnu par l'Etat.

Le commissaire n'est responsable de son administration qu'à ses supérieurs directs, et les comptes de sa gestion ne seront révisés

que par la chambre supérieure des comptes, selon les prescriptions du § 10, nº 2, de la loi du 27 mars 1872. Il n'y a pas d'autre règlement de compte ou d'autre responsabilité.

§ 11. Le président supérieur portera à la connaissance du public la nomination de l'administrateur diocésain faite conformément à la présente loi, en indiquant le jour de son entrée en fonctions, aussi bien que le jour où ces fonctions cesseront, par le moyen du *Journal officiel* ou par tous les journaux du district et de la province compris dans les limites du diocèse.

§ 12. Les prescriptions des §§ 6 à 11 seront exécutoires, lors même que le chapitre aura nommé, pour la durée de la vacance, un économe spécial pour administrer les biens diocésains, ou aura lui-même pris cette administration, alors qu'il n'y a pas d'évêque titulaire.

§ 13. Pendant la durée d'une administration commissariale, dans les cas des §§ 6 et 7, celui qui a, en vertu d'un patronat ou d'un autre titre, le droit de présentation, de proposition ou de nomination, est autorisé à faire réoccuper la charge ou à gérer pour un représentant.

§ 14. Si celui qui a ce droit en fait usage, on agira selon les prescriptions de la loi du 11 mai 1873. Les peines édictées dans la première partie du § 22 de ladite loi contre les supérieurs ecclésiastiques qui donnent une investiture de fonctions ecclésiastiques contrairement à la loi, atteindront le patron dans le cas identique.

§ 15. Si le patron ne gère pas pour un représentant, dans le délai de deux mois, à partir de la vacance légale, ou si le poste n'est pas réoccupé dans le délai d'un an, son droit passe à la paroisse. La paroisse a tous les droits indiqués au § 13, dans tous les cas où il n'y a pas de patron.

§ 16. Dans les éventualités prévues par le § 15, le conseiller communal, et dans les villes le bourgmestre, sur la demande d'au moins dix habitants majeurs en possession de leurs droits de bourgeoisie, appartenant à la paroisse et qui ne sont pas soumis à l'autorité paternelle d'un des coélecteurs, convoquera les électeurs de la paroisse pour prendre des résolutions dans le but de procéder au choix d'un représentant ou d'un titulaire pour réoccuper le poste.

Il faut, pour la validité de la décision, que la majorité de ceux qui sont présents aient souscrit à la décision.

Le président supérieur est chargé de prendre les dispositions les plus prochaines pour l'exécution de ce paragraghe.

§ 17. Si l'élection a eu lieu, il faudra choisir, selon la teneur du § 16, un représentant qui aura à remettre le poste au prêtre choisi.

Pour la conduite et la responsabilité du représentant, on s'en tiendra aux prescriptions du § 14.

§ 18. S'il n'y a pas d'opposition de la part du président supérieur, pour les cas prévus aux §§ 13 à 17, ou si l'opposition a été rejetée par la Cour de justice, le prêtre doit être considéré comme légalement nommé.

§ 19. Si, avant le jour de la promulgation de la présente loi, il y a un évêque dont le siége a été déclaré vacant par décision judiciaire, les décisions de la présente loi seront appliquées.

§ 20. Partout où il est question, dans la présente loi, d'évêque, de siége épiscopal ou de diocèse, il faut aussi entendre les archevêques, les siéges archiépiscopaux, etc.

Sous le nom de droits épiscopaux et de fonctions épiscopales, il faut entendre aussi bien les droits épiscopaux et les fonctions du titulaire que les droits et les fonctions du délégué épiscopal.

§ 21. Le ministre des affaires ecclésiastiques est chargé de l'exécution de la présente loi.

Donné sous notre signature royale et le sceau royal.

Wiesbaden, le 20 mai 1874.

Signé : GUILLAUME.

CAMPHAUSEN, comte D'EULENBOURG, LEONHARDT, FALK, DE KAMEKE, ACHENBACH.

LOI déclarative et complémentaire de la loi du 11 *mai* 1873 *sur l'éducation et la nomination des clercs.*

Nous, Guillaume, par la grâce de Dieu, roi de Prusse, etc., etc.

Art. 1er. — La loi du 11 mai 1873 est complétée en ceci, que la collation d'une charge ecclésiastique et l'acceptation d'une semblable collation sont également contraires aux prescriptions des §§ 1 à 3 de cette loi, lorsqu'elles ont lieu sans la nomination du candidat prescrite par le § 15, ou avant cette nomination, ou avant l'expiration du délai indiqué dans le § 15 pour former opposition.

Art. 2. — La pénalité prononcée par le § 23 de la loi du 11 mai 1873 atteint tout prêtre qui exerce des fonctions ecclésiastiques sans pouvoir attester qu'il a été appelé à une charge impliquant ces fonctions ou à une suppléance ou en qualité d'auxiliaire dans une

semblable charge sous l'observation des §§ 1 à 3 de la loi précitée.

Art. 3. — Quand une charge ecclésiastique sera devenue vacante, le président supérieur est autorisé à faire la saisie des biens de la charge :

1° Si la charge vacante a été donnée contrairement aux prescriptions des §§ 1 à 3 de la loi du 11 mai 1873 ;

2° Quand il y a des faits qui laissent supposer que la collation de la charge ne se fera pas conformément à ces prescriptions.

Tous les biens, les usufruits, les jouissances, les créances de la charge seront soumis à la saisie. Le président supérieur nommera un commissaire qui exécutera la saisie et aura la gestion des biens pour le compte de la charge jusqu'à la réoccupation légale ou jusqu'à ce qu'il ait été pourvu à une suppléance légale dans la charge. S'il est besoin de mesures de rigueur pour l'exécution de la saisie, elles seront employées par voie administrative. Le commissaire fait usage de tous les droits de gestion du titulaire ; il y a une action juridique pleine et entière.

Les frais de gestion seront prélevés sur les recettes de la charge.

Art. 4. — Si un ecclésiastique, après qu'une charge aura été déclarée vacante, a été condamné pour exercice illégal de fonctions dans cette charge, conformément au § 23, 1re partie de la loi du 11 mai 1873 ou de l'article 3 de la présente loi, celui auquel appartient le droit, en vertu d'un patronat ou d'un autre titre légal, de pourvoir à l'occupation de la charge, doit veiller à ce qu'elle soit réoccupée ou qu'on y mette un suppléant.

Art. 5. — Le patron est également autorisé à pourvoir à la nomination d'un suppléant dans la charge vacante lorsque, conformément au § 5 de la loi du 4 mai 1874 concernant la défense de remplir des fonctions ecclésiastiques, il a été interdit à un prêtre de résider dans le district de la charge vacante.

Art. 6. — Le patron doit être officiellement avisé du jugement (art. 4) ainsi que de l'ordonnance d'interdiction de résider dans le district.

Pour ce qui concerne les jugements et les ordonnances rendus avant la promulgation de la présente loi, avis doit en être donné dès le jour où cette loi entrera en vigueur.

Art. 7. — Si le patron ne fait pas usage des droits que lui confère la présente loi (art. 4 et 5), on appliquera les prescriptions de la loi du 11 mai 1873, et la pénalité dont la première partie du § 23 me-

nace les supérieurs ecclésiastiques, dans le cas d'une collation illégale d'une charge.

Art. 8. — Si le patron ne pourvoit pas à une suppléance dans le délai de deux mois, à partir du jour où il aura reçu avis ordonné par l'art. 6, ou s'il ne fait pas réoccuper la charge dans le délai d'un an, à partir du même jour, les droits de patronat passent à la paroisse.

La paroisse jouit de tous les droits contenus dans les articles 4 et 5, dans tous les cas où il n'y a pas de patron.

Les prescriptions de l'article 6 seront applicables aux paroisses. Celles-ci doivent être spécialement avisées que le patron n'a point fait usage de son droit dans le délai stipulé.

Art. 9. — Si les éventualités prévues par l'article 8 se réalisent, le conseiller, et pour les villes le bourgmestre, convoque, sur la demande d'au moins dix paroissiens majeurs, jouissant de leurs droits civils et ne se trouvant pas sous la tutelle d'un chef de famille électeur, tous les électeurs de la paroisse pour prendre des résolutions sur l'arrangement de la suppléance ou sur la réoccupation de la charge.

Pour que les conclusions soient valides, il faut qu'elles soient acceptées par la majorité des assistants.

Le président supérieur est chargé de la réglementation de la manière de procéder.

Art. 10. — Si l'élection est valide, il faudra, selon les prescriptions de l'art. 9, choisir un représentant qui aura à remettre la charge entre les mains de l'ecclésiastique élu. Les prescriptions de l'article VII seront applicables à la conduite à tenir par le représentant et à sa responsabilité.

Art. 11. — Si le président supérieur ne met pas opposition pour les cas prévus par les articles 4 à 10, ou si l'opposition a été rejetée par la Cour de justice, l'ecclésiastique doit être considéré comme légalement investi.

Donné l'original sous notre signature et revêtu de notre sceau royal.

Wiesbaden, le 21 mai 1874.

Signé : GUILLAUME.

CAMPHAUSEN, comte D'EULENBOURG, LEONHARDT, FALK, DE KAMEKE, ACHENBACH.

LE DIMANCHE.

La question du repos dominical vient d'occuper l'Assemblée nationale dans deux de ses séances, celles du 5 et du 6 juin. Il s'agissait de la prise en considération d'une proposition faite par M. le baron Chaurand, qui tendait à compléter la loi de 1814 sur le dimanche. La Chambre n'a pas voté la prise en considération, mais il est évident que la majorité était favorable à la pensée qui avait inspiré la proposition, et que son vote a été inspiré par cette idée que la loi de 1814 est suffisante et qu'il suffirait de la faire observer dans la mesure que comportent les circonstances. Nous n'avons pas à entrer dans la discussion même, ni à nous prononcer sur le résultat du vote ; mais nous tenons à extraire des discours qui ont été prononcés les excellentes choses dites en faveur de l'observation du dimanche par M. Chesnelong, rapporteur de la commission chargée d'examiner la proposition de M. Chaurand, et par M. de Belcastel, et à faire connaître les explications et la déclaration données par M. Caillaux, ministre des travaux publics.

M. CHESNELONG.

La loi de 1814, dit-on, est incompatible avec la liberté de conscience et avec la liberté des cultes. Que fait donc la loi de 1814? Elle n'impose à personne aucun précepte. Elle réprime l'outrage aux croyances de la nation, — car si nous n'avons pas une religion d'Etat, nous ne sommes pas, apparemment, une nation sans croyances, — elle réprime, dis-je, l'outrage aux croyances de la nation, lorsque cet outrage est fait en public.

Eh bien, cette loi est-elle incompatible avec la liberté de conscience et avec la liberté des cultes ?

Je le conteste absolument ; je ne le conteste pas seulement avec le législateur de 1814 ; je le conteste avec la cour de cassation qui a décidé le contraire, à une époque où il n'y avait plus de religion d'Etat ; je le conteste avec la Chambre des députés de 1832, et avec la Chambre des pairs de 1844 ; je le conteste avec les législations étrangères des pays où règne la liberté religieuse la plus complète : je ne citerai que l'Angleterre et les Etats-Unis ; je le conteste enfin avec la législation de notre première République elle-même; car si elle avait supprimé le dimanche, elle avait inventé les décadis ; et

voici l'article 10 de la loi du 7 thermidor an IV, relatif au repos du décadi :

« Tous travaux dans les lieux et les voies publiques, ou en vue des lieux et voies publiques, sont interdits durant les jours de décadi et de fêtes nationales, sous les peines portées en l'article 8, sauf les travaux urgents spécialement autorisés par les corps administratifs et les exceptions pendant le temps des semailles et des récoltes. »

Mais je laisse de côté les exemples et les analogies, et j'examine la question en elle-même.

Je dis que la liberté de conscience n'est pas en cause. Cette loi n'impose, en effet, à personne l'obligation de faire ce qui répugne à la conscience ; elle interdit seulement de faire publiquement ce qui pourrait blesser la croyance d'autrui. (Murmures à gauche. — Assentissement à droite.)

La liberté des cultes n'est pas davantage en cause. Il ne s'agit pas d'un dogme sur lequel les divers cultes soient en dissentiment; il s'agit d'une prescription commune à tous et dont tous sont intéressés à réclamer le respect.

Il n'y a, messieurs, qu'une liberté qui soit atteinte ; si vous me permettez de l'appeler par son nom, c'est la liberté du mépris.

L'Etat doit-il renoncer à assurer le respect de la religion, pour laisser à l'incroyance la liberté du mépris public et affiché? Voilà toute la question.

Eh bien, je déclare que poser la question, c'est la résoudre.

Car enfin, messieurs, vous reconnaîtrez bien que l'Etat doit au moins assurer à la religion ces deux choses : la liberté et le respect.

Il doit lui assurer la liberté, parce que c'est le droit propre de la religion, droit divin pour ceux qui croient, droit inviolable pour ceux qui, ne croyant pas, ont quelque souci de la dignité des âmes.

Il doit encore lui assurer le respect, parce que la religion n'est pas seulement une liberté légitime, parce que c'est aussi la plus haute des puissances morales et la première des nécessités sociales, et que la société se doit à elle-même de garantir le respect de ce qui la sauve contre le mépris de ce qui la perd.

Et, messieurs, permettez-moi de mettre ces principes sous l'autorité d'un nom illustre et de rappeler ce qu'a écrit en 1850, dans un rapport sur la même question du repos du dimanche, l'honorable M. de Montalembert qui, pendant toute sa vie, a défendu la religion et la liberté.

Voici ce que disait M. de Montalembert : « L'Etat est incompé-

tent pour gouverner la religion; il ne l'est pas pour la protéger et la défendre : loin de là, c'est un devoir strict pour l'Etat que de veiller à la protection efficace du bien le plus précieux des citoyens, c'est-à-dire de la liberté de leur foi et de leur conscience. L'intervention de l'Etat au profit de la liberté religieuse, quand elle se renferme dans les limites tracées par la nature même des deux pouvoirs, spirituel et temporel, est non-seulement licite et utile, mais nécessaire. Il en est de la religion comme de la justice, comme de l'innocence, comme de la vérité : celui qui ne la défend pas la trahit ou l'opprime. L'Etat qui assiste tranquillement à la ruine du principe fondamental de toute société, devient le complice de cette ruine avant d'en être la victime. »

Donc, et je n'ai plus à insister à cet égard, la loi de 1814 ne dépasse pas le droit de l'Etat...

Ceci dit, j'arrive à l'objection de fond, la loi est incompétente, l'Etat peut se désintéresser de la question.

Comment! messieurs, il s'agit d'une loi religieuse qui ne touche pas à telle ou telle croyance particulière, mais qui touche aux fondements mêmes de toute religion et de tout culte; il s'agit d'une loi morale qui touche à la dignité des âmes et à la stabilité des foyers; il s'agit d'une loi sociale qui touche à l'enseignement hebdomadaire de ces principes éternels sans lesquels aucune société ne peut vivre dans la paix et dans l'honneur; il s'agit d'une loi économique protectrice de la santé de l'ouvrier; car messieurs, le jour de Dieu est aussi le jour du peuple. (Interruptions à gauche.) La loi de l'observation du dimanche est aussi la loi du repos du septième jour, et ce repos est nécessaire à l'ouvrier pour maintenir l'équilibre de ses forces; je dirai aussi qu'il y a là une loi protectrice de sa dignité, car enfin à l'ouvrier comme à nous tous il faut un jour dans la semaine où il puisse élever son âme en l'inclinant devant Dieu, et retremper son cœur dans les joies de la famille.

Et cette loi, messieurs, vous voudrez non-seulement que l'Etat ne l'impose pas à autrui, mais encore qu'il ne se l'impose pas à lui-même! Vous voudrez qu'il n'accepte pas le devoir de la respecter, qu'il se fasse le propagateur et le complice de sa violation! Non, cela est impossible, et à ce premier point de vue, la prise en considération ne peut pas être repoussée.

Quant au second côté de la question, est-ce qu'il y a quelqu'un dans cette enceinte qui puisse dire que l'Etat n'est pas tenu de prendre les mesures nécessaires pour assurer aux employés sous sa dépendance la liberté et le temps de vaquer à leurs devoirs reli-

gieux? Vous avez pris cette décision pour les militaires, est-ce que vous pourriez prendre une décision différente pour les employés civils?

On parle de la liberté de conscience! Eh bien, la liberté de conscience, la voilà; elle réclame parce qu'elle souffre. Oui, elle réclame parce qu'elle souffre. Est-ce que, parce que l'Etat prend un fonctionnaire à son service, vous admettez qu'il ait le droit de réduire son âme en servitude? Pour l'honneur de la législation française, cela n'est pas possible. Si cela existe à quelque degré et pour quelques-uns, il faut que la loi soit modifiée, et, à ce second point de vue, vous ne pouvez pas refuser de prendre la proposition en considération.

La France est un pays de libre conscience; la conscience de tous doit être respectée. La France est aussi, Dieu merci, un pays de foi chrétienne; la foi de tous doit être sauvegardée. Oui, la religion est trop haute et trop grande pour qu'on puisse la solidariser avec les choses contingentes de la politique; c'est mon avis. Mais c'est aussi chose trop nécessaire pour qu'une société puisse, sans se suicider, la traiter en ennemie ou seulement en étrangère.

Dieu et la patrie, la religion et la société, tout cela est inséparable. Le christianisme est le salut social et national, en même temps qu'il est la vérité éternelle.

Messieurs, je vous en conjure, ne poussez pas cette doctrine antisociale de l'Etat sans Dieu jusqu'à cette conséquence extrême que l'Etat ne doive pas respecter le jour consacré à Dieu. Où Dieu n'est pas, l'autorité est sans base, le devoir est sans responsabilité, le droit est sans garantie, la liberté est sans règle, la société est sans avenir! (Bravos et applaudissements à droite.)

Laissons à Dieu son jour, si vous ne voulez pas que la force et la violence règnent seules tôt ou tard sur les ruines de la civilisation et de la patrie.

M. CAILLAUX, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Y a-t-il lieu, comme on le demande, de convertir en prescriptions légales les recommandations exprimées et les mesures adoptées par des décisions ministérielles, pour assurer aux ouvriers employés aux travaux de l'Etat, des départements et des communes, le repos du dimanche? Y a-t-il lieu de réviser ou de modifier les instructions déjà données?...

En ce qui concerne les travaux de l'Etat, des départements et des communes, je puis dire à l'Assemblée que l'interdiction du

travail, le dimanche, est la règle partout maintenue, partout appliquée, sauf des circonstances exceptionnelles.

La loi de 1814 reçoit dans la pratique une application déterminée par diverses circulaires ministérielles.

La première porte la date du 20 mars 1849. M. le baron Lacrosse, alors ministre des travaux publics, s'y exprimait ainsi : « A côté du travail qui fait vivre, je placerai toujours l'amélioration de la condition morale, la satisfaction des besoins de l'intelligence qui élèvent et fortifient chez tous le sentiment de la dignité personnelle, et la facilité laissée à l'ouvrier d'exercer librement les devoirs de la religion et de la famille. »

Dans une circulaire du 10 décembre 1851, le ministre disait : « Le gouvernement entend respecter les exigences légitimes de service et la liberté de ceux qu'il emploie ; mais il s'honorera toujours en donnant le haut exemple de ce respect traditionnel qui s'est, de tout temps, attaché au jour consacré par les lois religieuses au repos, au culte et à la famille. »

Ces instructions ont été renouvelées par circulaires du 24 août 1863 de M. Béhic, du 1er juillet 1871 de M. de Larcy, et enfin du 21 août 1873 de M. Deseilligny, et elles ont reçu leur application.

Il existe, en effet, dans tous les cahiers des charges des entrepreneurs des travaux publics à exécuter pour le compte, soit de l'Etat, soit des départements, soit des communes, une clause ainsi conçue :

« Il est interdit à l'entrepreneur de faire travailler les ouvriers le dimanche et jours fériés.

« Il ne peut être dérogé à cette règle que dans le cas d'urgence et en vertu d'une autorisation écrite ou d'un ordre de servir de l'ingénieur. »

En ce qui concerne les travaux de constructions des compagnies de chemins de fer, l'Etat a fait insérer dans leurs cahiers des charges une clause ainsi conçue :

« Pour l'exécution des travaux, la compagnie se soumettra aux décisions ministérielles concernant l'interdiction du travail des jours fériés. »

Telles sont les conditions constamment appliquées en ce qui concerne les travaux de l'Etat, des départements, des communes et des compagnes de chemins de fer.

M. le ministre de la guerre et M. le ministre de la marine m'ont en outre chargé d'assurer à l'Assemblée que, dans les ateliers de l'Etat qui ressortissent de leurs ministères, ces mêmes règles

sont très-rigoureusement appliquées. En ce qui concerne le ministère des travaux publics, je puis vous affirmer que, sauf des circonstances particulières et des exceptions nécessitées par les besoins du service, les règles prescrites par les circulaires que j'ai citées sont rigoureusement suivies.

J'ajouterai que, en ce qui concerne les compagnies de chemins de fer, qui ne sont pas placées, il faut le remarquer, sous la direction de l'Etat, mais sous son contrôle seulement, et auxquelles, par conséquent, l'Etat ne peut demander que des conditions compatibles avec celle de leurs cahiers des charges, il existe des circulaires qui prescrivent un certain repos les dimanches. Ainsi l'article 13 de l'arrêté du 12 juin 1866 contient les prescriptions suivantes :

« Du 1er avril au 30 septembre, les gares seront ouvertes pour la réception ou la livraison des marchandises à petite vitesse à six heures du matin au plus tard, et fermées au plus tôt à six heures du soir.

« Du 1er octobre au 31 mars, elles seront ouvertes à sept heures du matin au plus tard, et fermées au plus tôt à cinq heures du soir.

« Par exception, les dimanches et jours fériés, les gares de marchandises à petite vitesse seront fermées à midi, et les livraisons restant à faire avant la fin de la journée seront remises à la première moitié du jour suivant.

« Dans ce dernier cas, le délai fixé pour la perception du droit de magasinage, soit par les tarifs généraux, soit par les tarifs spéciaux ou communs homologués par l'administration supérieure, sera augmenté de tout le temps compris entre l'heure de midi et l'heure réglée aux paragraphes 1er et 2 du présent article pour la fermeture des gares. »

Vous le voyez, messieurs, il existe déjà pour le service de la petite vitesse dans les chemins de fer des prescriptions qui laissent aux ouvriers qui y sont employés un certain temps de repos, une certaine liberté, et qui ont en outre l'avantage d'assurer aux négociants un supplément de délai pour l'enlèvement de leurs marchandises, en les exemptant pendant ce délai du droit de magasinage.

On pourrait peut-être augmenter ce délai, et le commerce ne s'en plaindrait pas.

Telle est la situation actuelle, la situation vraie. Je puis donner à l'Assemblée l'assurance que, sauf des cas exceptionnels, tous ces règlements sont en vigueur, qu'ils sont appliqués, je ne dirai pas d'une façon absolue et exempte de toute erreur, mais avec autant d'exactitude que possible. Je donne l'assurance qu'en ce qui me

concerne, je veillerai scrupuleusement à ce qu'ils soient rigoureusement maintenus.

Il n'y a donc pas de grandes modifications à apporter à l'état de choses actuel; je reconnais cependant qu'il peut y avoir intérêt à examiner s'il n'y aurait pas à édicter des dispositions nouvelles se rapportant à des faits que n'avaient pu prévoir les lois et règlements antérieurs.

Il peut y avoir, comme le dit votre commission d'initiative, de nouvelles mesures à prendre pour que les ouvriers et employés de chemins de fer ne soient pas exclus par les nécessités de leur service de toute participation aux offices de leur culte. Il peut y avoir avantage, en temps ordinaire, à augmenter pendant la journée du dimanche la durée de la fermeture des gares aux marchandises à petite vitesse. Il peut être utile que cette question importante soit mûrement examinée, qu'elle soit l'objet d'une étude approfondie d'une commission de l'Assemblée.

Il en est de même en ce qui concerne les services des postes et des télégraphes.

M. DE BELCASTEL.

Messieurs, je viens, dans le sens de l'idée générale, mais à un point de vue particulier et en négligeant les détails, appuyer la prise en considération de la proposition de M. le baron Chaurand.

Je ne puis oublier, messieurs, que cent mille femmes chrétiennes se sont adressées à l'Assemblée pour lui demander, au nom de l'intérêt des familles, le retour au respect du dimanche.

Les femmes chrétiennes, qui font sur leurs genoux la première éducation de l'homme, et qui lui méritent souvent au lit de mort, par un bienfait suprême, le pardon des jours qui ont failli, étaient bien dignes de prendre cette initiative. Elles ont fait là de la politique vraiment française.

J'ai nommé la famille, messieurs. Avez-vous jamais réfléchi à un phénomène en apparence inexplicable? Comment se fait-il que les capitales les plus populeuses, qui devraient offrir l'apogée de l'esprit social, offrent trop souvent le spectacle de ses plus basses décadences? Cela vient surtout, messieurs, de ce que, dans ces fourmilières humaines, la vie de famille est amoindrie. Or, qu'on parle de solidarité humaine, de vie collective et de République universelle, on n'empêchera jamais que la véritable unité sociale ne soit la famille. Quand cette unité s'altère, la société court un péril.

Eh bien, je dis, messieurs, que le respect du dimanche intéresse

puissamment la bonne constitution, l'harmonie et la vitalité de la famille. En voici trois motifs sommaires :

Quand le dimanche est violé, la fête de famille est détruite, l'enseignement religieux fait défaut, et le jour du repos, nécessaire à l'homme, au lieu d'être un jour de prière et de paix, devient un jour funeste et immoral.

D'abord le dimanche est la fête de la famille.

Ici, messieurs, je laisserai la parole à un publiciste qui n'est pas suspect. Soyez tranquilles, le texte sera respecté ; seulement j'abrégerai le tableau :

« La joie du dimanche se répand partout ; les douleurs plus solennelles sont moins poignantes, les regrets moins amers ; les sentiments s'épurent ; les époux ont retrouvé une tendresse vive et respectueuse, l'amour maternel ses enchantements ; la piété des fils s'incline avec plus de docilité sous la tendre sollicitude des mères. »

C'est Proudhon qui est l'auteur de ces lignes.

Après la poésie du grand démocrate, permettez-moi une simple observation réaliste. S'il est un principe de psychologie, c'est que la présence a une action considérable sur les affections humaines. Ici, les proverbes se succèdent et s'aggravent cruellement : « Loin des yeux, loin du cœur, » dit l'un. « Les absents ont toujours tort, » dit l'autre.

Ces locutions familières cachent une loi profonde, la voici :

C'est que la résidence est la première vertu de toute fonction qui veut porter ses fruits.

Voilà pourquoi, messieurs, la présence aussi fréquente que possible du père au milieu des siens est nécessaire à l'ordre des affections et au bon gouvernement de la famille.

Cela posé, que se passe-t-il pour les populations laborieuses ?

Dès le matin, chacun part pour son travail ; les membres de la famille, courbés toute la semaine sur la machine ou sur la glèbe, si le dimanche ne revenait pour les faire se retrouver en toute liberté, finiraient par se méconnaître. Les peines, les joies, les désirs, les regrets, ne feraient plus un fond commun de sentiments et de pensées ; l'indifférence alors est prompte à venir, quand ce n'est pas l'hostilité.

Mais, au jour de dimanche fidèlement gardé, les liens se renouvellent, l'oubli perd ses droits ; la prescription de l'absence cesse de courir ; l'harmonie primordiale se rétablit. Plus riche que la manne antique et matérielle tombant six jours pour nourrir le septième, la

manne morale qui tombe le dimanche nourrit le cœur de l'homme pendant sept jours.

C'est le seul jour d'ailleurs, où, sous le rapport de la liberté du bras et de la pensée, le prolétaire soit l'égal du roi. En ce temps où l'on prône l'égalité, on devrait comprendre celle-là et montrer quelque gratitude à la religion qui l'inaugura, qui la consacre et ne cesse de la revendiquer.

Il y a plus, messieurs, tout n'est pas fête dans la famille : empoisonnée, comme tous les biens de ce monde, par la déchéance primitive, elle a trop souvent ses épreuves, elle a toujours ses devoirs austères. Eh bien, si la réunion des membres de la famille est nécessaire à leur tendresse, l'enseignement religieux n'est pas moins nécessaire pour apprendre à tous la réciprocité de leurs devoirs. C'est l'enseignement religieux qui facilite l'union par la loi du support mutuel, qui la cimente par la loi de la fidélité, qui l'ennoblit par l'espérance commune vers d'immortelles destinées.

Or, cet enseignement religieux, c'est dans les heures affranchies du dimanche qu'il se distribue à l'immense majorité des hommes.

Savez-vous ce que c'est que le dimanche libre? C'est l'Evangile propagé. Or, ce que vaut l'Evangile pour la constitution de la famille, vous le savez. Pour le comprendre il suffit de regarder le monde infidèle. Si la prédication de Jésus-Christ disparaissait de nos maisons, l'égoïsme du père et de l'époux écraserait la générosité de la mère et la faiblesse de l'enfant, car l'Evangile seul tue dans l'homme la bête fauve qui s'y cache toujours ; l'Evangile seul fait jaillir du cœur de l'homme le flot intarisable du dévouement pour les longs sacrifices de la vie.

Aussi, qu'arrive-t-il quand le dimanche est violé ? Comme le jour de repos est imposé à l'homme par une loi physique inéluctable, quand il n'est pas le jour de la fête, de la prière et de la paix, il devient le rendez-vous de la débauche, et, sous le nom de lundi, au lieu d'être le régénérateur de la famille, il en est le fléau.

Je n'insisterai pas sur les désordres qui en résultent. Un livre, que quelques-uns d'entre vous connaissent sans doute, nous a révélé, dans des pages sinistres qui n'ont pas été démenties, l'état — oserai-je le dire? — de sauvagerie dans lequel une partie du peuple de nos grandes villes est tombé ; je crois pouvoir dire que c'est le culte renouvelé du lundi et le mépris du dimanche qui l'a fait.

LE COMBAT PERPÉTUEL (1).

Avant d'être monarchistes, oligarchistes ou démocrates, chacun à sa volonté ou à son choix, du moins en théorie, nous sommes tous, prenez-en votre parti, chers lecteurs, *théocrates* ou *démonocrates*. Théocrates, nous reconnaissons l'action de Dieu en ce monde, son gouvernement et sa providence, tant dans l'ordre de la nature que dans l'ordre supérieur de la grâce; nous reconnaissons les droits, la loi, le règne de Dieu avant tout, et nous les regardons comme le salut du peuple, de l'humanité qui vient après Dieu, comme il est juste. Ceux qui ne rêvent que le règne du mal et du démon ne sont pas les amis du peuple, ils en sont les pires fléaux.

Il n'y a donc, à vrai dire, que deux partis en ce monde : les théocrates et les démonocrates. Depuis le combat de l'archange Michel contre le premier des révoltés dans le ciel, combat qui se perpétue et se renouvelle tous les jours sur la terre, il y a le parti de la *chair*, de la bête qui est en l'homme par son corps, et qui borne tous ses désirs à la vie présente, et le parti de *l'esprit*, de l'ange qui est en l'homme par son âme. C'est-à-dire que le ciel et l'enfer, que Dieu tout puissant d'une part, et le démon foudroyé, mais non réduit à l'impuissance de l'autre, continuent le combat primitif commencé dans les hauteurs sur ce milieu appelé *terre*, et dont l'homme est l'enjeu et le théâtre, théâtre vivant, personnel, intelligent et libre qui se range à volonté d'un côté ou de l'autre pour être le prix de la victoire. Le démon tient au nombre, Dieu à la qualité. De là, selon les insondables jugements de Dieu, beaucoup d'appelés, peu d'élus. *Pusillus grex.* Mais ce petit troupeau d'élus pèse infiniment plus dans la balance divine que cette tourbe de maudits qui volontairement se seront exclus du ciel.

Théocrates et démonocrates toujours divisés, toujours séparés, suivant des routes diamétralement contraires qui aboutissent à des termes extrêmes, ces deux partis sont et seront

(1) Extrait de la *Semaine religieuse* du diocèse de Soissons, nouvelle *Semaine* qui a commencé avec cette année, et qui a déjà pris un très-bon rang parmi les autres par la façon vive et attrayante dont elle présente les faits et expose les doctrines.

toujours aux prises les uns contre les autres. Cette guerre de la bête et de l'esprit, qui est intestine dans l'homme, se produit au dehors dans le cercle étroit de la famille et dans les relations sociales, puis de là envahit la société entière. Les peuples, les gouvernements, soit à l'intérieur, soit dans leurs relations internationales, offrent sans cesse les péripéties et les alternatives de ce combat dans la lutte du sacerdoce et de l'empire, de la société civile et de la société religieuse. Ce combat se retrouve partout, l'homme portant en tout lieu ce dualisme dont le germe est en lui-même, depuis que le démon l'a entraîné dans le péché.

Ainsi, lecteur, quand on vous jettera à la face, comme une injure, le qualificatif de *théocrate*, répondez hardiment : Oui, je suis théocrate, et je m'en glorifie. Pour vous, vous ne combattez le règne de Dieu et de son Christ, que parce que vous voudriez établir dans les autres, comme en vous-même sans doute, le regne du diable par la profession d'un athéisme abrutissant et d'un matérialisme abject. Vous êtes un *démonocrate*. Règne pour règne, je préfère mille fois le mien au vôtre. Que le règne de Dieu arrive et s'établisse dans chaque homme et dans la société !

Si l'on ajoute que, théocrate, vous êtes un *réactionnaire*, répondez qu'on n'est jamais réactionnaire avec Dieu qui est l'éternel progrès, tandis que le démon est l'éternel recul.

UN AVEU... PROTESTANT.

M. J. Ribet écrit de Rome, à la date du 26 mai 1874, la lettre suivante à M. Pilatte, de l'*Eglise libre*, qui fera bien d'imiter la bonne foi de son correspondant ; cette lettre, insérée dans l'*Eglise libre* du 5 juin, montre parfaitement que les efforts des protestants en Italie, et principalement à Rome, n'obtiennent que de misérables résultats.

Je tiens à vous dire que je ne puis pas, consciencieusement, imiter certains correspondants religieux qui croient sans doute agir charitablement en ne répandant que des nouvelles agréables et, malheureusement, souvent exagérées ou fausses, sur l'œuvre de l'évangélisation en Italie... J'aimerais, moi aussi,

pouvoir toujours vous donner des nouvelles agréables, mais la vérité avant tout.

La Société Biblique italienne vient de publier un second rapport.

Au lieu de se développer, elle a perdu cette année plus de la moitié de ses membres italiens. Il est vrai que l'amiral Fischbourne, son président, a collecté pour elle en Angleterre environ 15,000 francs, et qu'un généreux chrétien allemand lui en a donné 14,190; mais les évangéliques italiens, dont devrait, il me semble, se composer une société biblique italienne, n'ont pas même donné une somme de 500 francs, tandis que l'année dernière, les membres des églises vaudoises seuls versèrent dans la caise de la Société, par mon intermédiaire et par celui de mon collègue M. J. P. Pons, de 2 à 3,000 francs.

Ce qui a détruit la confiance qu'inspira au premier abord aux chrétiens d'Italie le comité de la Société Biblique, c'est qu'il a décidé de publier une grande Bible, dont l'édition coûtera de 40 à 50,000 francs. Tout le monde sait que cette dépense est parfaitement inutile, puisque les dépôts de la Société Biblique Britannique et étrangère de Londres, qui se trouvent dans nos principales villes, sont pleins de Nouveaux Testaments et de magnifiques éditions de la Bible, aux meilleurs prix, qui attendent en vain des acheteurs...

Je regrette de ne pas pouvoir vous donner des détails sur le Synode des Eglises méthodiques, qui a tenu ses séances à Rome du 12 au 15 courant. Les séances des synodes méthodiques ont lieu à huis-clos, ainsi que celles des Assemblées générales de la *Chiesa libera*, tandis que les séances des synodes vaudois sont toujours publiques. De grands placards affichés sur les murailles de la ville annonçaient aux Romains que chaque soir, pendant le synode, auraient lieu des prédications dans la chapelle méthodiste. Ces réunions furent suivies avec intérêt, surtout par les membres de nos différentes églises évangéliques. Je ne pus assister que deux fois à ces assemblées, et j'y entendis d'abord une déclamation aussi bruyante et aussi pauvre de substance évangélique que possible, de l'ex-moine Ragglianti de Viareggio, évangéliste à Naples, puis un bon discours de M. Jacques Roland, pasteur à Bologne.

On dit que le Synode a jugé convenable de clore l'école théologique que dirigeait ici M. Piggott.

Vous avez sans doute entendu parler d'une autre école ouverte à Rome par l'Eglise libre. Ce n'est qu'abusivement qu'on lui donne le nom d'*Instituto teologico*. En effet, pour enseigner la théologie, il faut la connaître. Or, MM. Beria et Conti qui enseignent actuellement dans cette école, ne sont pas du tout théologiens. Le premier est maître d'école, et le second, après avoir pendant plusieurs années vendu honorablement, au détail, du charbon et des légumes sur le marché de Florence, obtint la place de dépositaire de la Société des traités de Londres. Il était alors membre de l'Eglise vaudoise. Il passa ensuite à l'Eglise libre qui le transforma en pasteur et professeur de théologie. On peut donc croire et on croit réellement, grâce aux correspondances absurdes publiées dans quelques journaux, en Suisse, en Angleterre et en Amérique, à l'existence de l'école de théologie de l'Eglise libre, mais il est impossible d'y croire sérieusement à Rome même.

A PROPOS DU SYSTÈME PRÉHISTORIQUE

Pour compléter l'étude sur le système préhistorique, que nous avons traduite du *Cursus theologiæ*, nous citerons ce passages d'une *Chronique scientifique* écrite le mois derniers pour le *Monde* pour M. Albert Dupaigne ; il montrera que les savants sérieux commencent à revenir sur les conclusions trop précipitées qu'on avait tirées de certaines découvertes.

Une découverte importante, celle d'un nouvel *abri sous roche* des temps préhistoriques, faite par MM. L. Lartet et Chapelain-Duparc sur le territoire du village de *Sordes*, sur la rive du Gave d'Oloron, tout près de son confluent avec le Gave de Pau, met en ce moment en émoi le monde des anthropologistes.

Sous près de deux mètres d'épaisseur de débris minutieusement examinés, tout contre le sol rocheux de la grotte, gisait un squelette humain, associé à des silex taillés et à des dents d'ours et de lion, pour la plupart percées ou gravées au silex, sculptées même en forme de poisson ou de phoque. Au-dessus

venait une couche noire de près d'un mètre, composée de cendres, galets, os brisés de cheval, de bœuf, de cerf et de renne, avec silex taillés dits de l'époque du renne.

Une mince couche avec *Helix nemoralis*, indiquant un abandon momentané par l'homme, sépare la couche inférieure d'une supérieure presque de même épaisseur, contenant les mêmes objets à peu près, quoiqu'en moins grand nombre, mais dénotant bien la même époque ; immédiatement au-dessus étaient entassés une *trentaine* de squelettes humains, avec poinçons en os, amulettes et silex évidemment de l'âge appelé de la *pierre polie.*

Tous les squelettes présentent, d'une manière frappante, les caractères de la race appelée de Cro-Magnon. « Voilà donc, disait la note lue par M. de Quatrefages, une race humaine que nous trouvons dans le Périgord, associée au Mammouth, au Lion et au Renne, d'abord à l'âge des flèches d'os triangulaires (Cro-Magnon), puis à celle caractérisée par les flèches barbelées et les représentations d'animaux (la Madeleine, Laugerie), et qui, après s'être montrée, à la base de notre abri de Sordes, en pleine phase artistique, comme à la Madeleine, se retrouve encore, vers la partie supérieure du même abri, avec des armes de silex, que leur taille perfectionnée et leur polissage font classer dans l'âge de la pierre polie. »

L'importance spéciale de cette découverte n'est pas dans l'abondance des squelettes, le nombre et la parfaite conservation des objets, mais surtout dans cette succession immédiate, au même endroit habité sans interruption par la même race, d'objets ayant le caractère de ce qu'on nomme l'époque de la pierre taillée, et d'autres ayant le caractère de ce qu'on nomme l'époque de la pierre polie. C'était devenu un véritable dogme chez les anthropologistes, que les trouvailles ayant ces deux caractères dénotaient des populations séparées par des milliers, certains disaient même des millions d'années. L'incroyable fortune de cette assertion contraire au plus vulgaire bon sens se trouve, par la découverte de l'abri de Sordes, avoir reçu un coup mortel.

Nous donnerons comme signal de l'abandon de ce préjugé l'aveu par lequel M. de Parville termine, dans le *Journal des*

Débats, l'exposé de cet incident scientifique : « Conclusion naturelle, dit-il : on s'est trop avancé en présentant les perfectionnements industriels comme solidaires des changements de race ; il n'est pas si exact qu'on l'a dit qu'il existe des hommes de la pierre taillée, de la pierre éclatée, de la pierre polie. La même race a pu successivement confectionner des armes et des outils de plus en plus perfectionnés, suivant son degré de civilisation, suivant l'étendue de ses relations. Donc, l'étude isolée des restes humains, l'examen de leur outillage ne doivent pas suffire pour établir une bonne classification chronologique des gisements préhistoriques. »

A. Dupaigne.

PIE IX (1).

I

Dans une ville de la Marche d'Ancône, à Sinigaglia, l'antique *Sena Gallica*, le 13 mai 1792, un enfant venait d'être posé dans un berceau au palais d'une noble et ancienne famille.

Cet enfant était Giovanni-Maria-Battista-Pietro-Pellegrino-Isidoro *Mastai Ferretti*, et devait s'appeler plus tard Pie IX. Son père, gonfalonier de Sinigaglia, se nommait le comte Girolamo Mastai Ferretti, et sa mère Caterina Solazzi. C'est vers la fin du dix-septième siècle, qu'en récompense de nombreux et éclatants services, les Mastai reçurent le titre de comte du prince Farnèse, duc de Parme et Plaisance. Par suite d'une alliance matrimoniale avec le dernier rejeton de la famille Ferretti, ils avaient ajouté ce dernier nom au leur.

Les premières années du jeune Mastai s'écoulèrent doucement au foyer paternel ; mais la tempête avait soufflé sur la France, elle ne tarda pas à se déchaîner sur le reste de l'Europe. Les soldats de la République descendirent en Italie, s'emparèrent des Marches.

Le père du pape actuel, tout dévoué à l'illustre et vénérable Pie VI, fut contraint de se soumettre à la domination étrangère. L'enfant, habitué par sa mère à garder dans son cœur le respect

(1) Extrait du *Journal de Florence*.

le plus profond pour les pontifes successeurs de saint Pierre, eut dès lors à prier au milieu des larmes de sa famille pour obtenir la cessation des tribulations du Vicaire de Jésus-Christ devenu prisonnier. Il le fit avec toute la ferveur de son jeune cœur, ne se doutant guère qu'un jour, prisonnier à son tour, le monde aurait à adresser les mêmes prières à Dieu pour Pie IX dépouillé et captif.

A l'âge de douze ans, Giovanni-Maria (Jean-Masie) Mastai entra au collége de Volterra (Toscane) où il se fit remarquer par sa douce piété, son aptitude et son zèle pour l'étude et son angélique charité. En six ans il accomplit le cours régulier de ses études; il en avait dix-huit lorsqu'il revint au foyer paternel, près de sa noble mère, chercher les inspirations pour le choix d'une carrière.

Le monde retentissait alors du bruit des armes. Les âmes généreuses sont toujours sensibles à la gloire; le jeune Mastai débutant dans la vie à une pareille époque, subit nécessairement l'influence du temps. La carrière militaire lui sourit tout d'abord, il rêva comme tant d'autres de porter une épée et de se mêler aux grands événements qui s'accomplissaient en Europe; mais il se sentait en même temps puissamment attiré vers la maison du Seigneur, comme averti des grâces extraordinaires qui lui étaient réservées.

Sa vocation se dessina bientôt; sa piété ardente l'empêcha de donner suite à un éphémère dessein; il résolut d'entrer dans les ordres et, reconnaissant la vanité du monde, de se consacrer à D eu.

Une terrible maladie, à laquelle il était en proie, parut être d'abord un obstacle insurmontable à l'entrée du jeune Mastai dans l'état ecclésiastique et semblait devoir lui fermer pour toujours les portes du sanctuaire.

Toutefois il partit pour Rome, avec le dessein d'y commencer ses études théologiques, et trouva dans les encouragements que lui donna le pape Pie VII, avec lequel sa famille avait des liens de parenté, un secours puissant pour le faire persévérer dans sa sainte résolution.

Giovanni-Maria, malgré de nouvelles attaques de sa cruelle maladie, ne se découragea pas; sûr de sa vocation il, chercha dans

la prière les ressources qu'il ne pouvait attendre de la science humaine; il pria avec persévérance; il invoqua avec foi et amour la *Consolatrice des affligés*, et l'épilepsie disparut miraculeusement. Il reçut le sacerdoce, et le 11 avril 1819 il célébra sa première messe au milieu des pauvres orphelins de *Tata Giovanni.*

L'abbé Mastai, à qui son nom, son savoir, ses vertus ouvraient la porte aux plus importantes fonctions, fidèle à sa vocation de charité, préféra un ministère obscur au milieu des pauvres. D'abord bienfaiteur, puis directeur de l'hospice de *Tata Giovanni*, il passa les six à sept premières années de sa vie ecclésiastique, vivant au milieu de ces pauvres orphelins sans protection et sans appui; imitant le Divin Maître qui a dit : *Laissez venir à moi les petits enfants.* Il préludait ainsi à cette vie de charité qui, depuis qu'il est devenu Vicaire de Jésus-Christ, nous le montre toujours entouré de pauvres, de malades, d'infortunés de toutes classes, répandant des largesses et des paroles d'amour, pour essuyer toutes les larmes, soulager toutes les souffrances. Sa fortune, son temps, toute son existence furent consacrés à la prospérité morale et matérielle de l'orphelinat où il avait célébré sa première messe.

Ce fut un jour de larmes pour le Père et pour les enfants le jour où l'abbé Mastai, en 1823, fut arraché par l'autorité du Pontife régnant à ces saintes et modestes occupations pour suivre au-delà des mers un vicaire apostolique.

Mgr Muzi avait reçu ordre du pape Pie VII de se rendre au Chili afin de rétablir les affaires ecclésiastiques que les révolutions continuelles de l'Amérique du Sud avaient mises dans un triste état. Il s'agissait de régler avec les autorités républicaines du Chili les droits et les devoirs du clergé, la situation temporelle et spirituelle de l'Eglise dans l'Etat nouveau. Le vénérable Pie VII, en attachant à cette mission l'abbé Mastai en qualité d'auditeur, savait qu'il donnait à son envoyé un précieux auxiliaire.

La goëlette *Héloïse*, à bord de laquelle monta l'abbé Mastai, mit à la voile le 5 juillet 1823. Le voyage ne fut qu'une longue épreuve, une longue suite de privations et de souffrances. De terribles et continuelles tempêtes mirent en danger le frêle

vaisseau, et le jeune prêtre qui venait de quitter les misères de l'humanité dans l'obscurité d'un hospice, se trouva tout à coup en face de grands périls et d'effrayants spectacles. Les déchaînements de la nature le touchèrent moins que les misères de l'enfance. Il montra que son âme était trempée pour résister à des tempêtes bien autrement redoutables.

Calme et résigné, agenouillé sur une faible planche, il invoqua par l'intermédiaire de l'*Etoile de la mer*, Celui qui dompte tous les ouragans ; et la Vierge qu'il devait plus tard faire proclamer *Immaculée* par l'univers catholique, entendit sa prière, et le fit arriver à bon port.

Au bout de huit mois de souffrances, après avoir été accusés, en abordant à l'île de Palma, d'être des complices de la révolte contre l'Espagne, après avoir été rançonnés par un brick de flibustiers, les missionnaires apostoliques entrèrent enfin dans le Rio de la Plata. Mais ils n'étaient pas encore à la fin de leurs épreuves. Avant d'arriver à Santiago, but de la mission, il leur fallut traverser en caravane les pampas et la grande cordillière des Andes, marcher sans trêve, le jour sur le sable brûlant ou dans de grandes forêts sans chemins frayés ; leur confiance en Dieu ne les abandonna jamais, et, vers la fin du mois de mars, Mgr Muzi et l'abbé Mastai mirent le pied sur le territoire du Chili.

II

Au Chili, des souffrances d'un autre genre attendaient la légation romaine : grâce à la mauvaise foi du gouvernement de cette république, elle se vit presque réduite à demander l'aumône. Toutefois ces déboires si cruels n'eussent rien été pour Mgr Muzi et pour son jeune auditeur, qui se montra toujours calme et résigné, si leurs efforts, pour mener à bonne fin la mission dont ils étaient chargés, avaient été couronnés de succès ; mais on n'est pas révolutionnaire pour rien : de misérables chicanes, des difficultés de toutes sortes, suscitées par la Maçonnerie qui fournit le plus énergique appui à la révolte contre l'Espagne, firent échouer la mission et, un an juste après avoir quitté l'Italie, Mgr Muzi et l'abbé Mastai durent se rembarquer sans avoir rien obtenu.

Au retour du jeune auditeur à Rome, Pie VII n'était plus : Léon XII occupait la chaire de saint Pierre.

Ce pontife accueillit avec bienveillance le compagnon du vicaire apostolique. La réputation qu'il s'était acquise dans cette difficile et périlleuse mission, les services qu'il avait rendus, n'avaient point échappé au nouveau pontife, et voulant lui témoigner son estime, il l'admit aux honneurs de la prélature. Pie VII l'avait déjà nommé chanoine de Santa-Maria *in via Lata*, bâtie sur la prison de saint Paul.

Ces dignités ne changèrent pas le cœur de l'abbé Mastai, et ne le détournèrent pas de la voie de la charité, qui était une vocation réelle pour son âme tendre et remplie de bienveillance.

Nommé bientôt président de la commission directrice du grand hospice apostolique de Saint-Michel *a Ripa Grande*, Mgr Mastai, avec une joie céleste, se retrouva au milieu des pauvres et des malades, qui l'aimèrent et le bénirent comme l'avaient aimé et béni les orphelins de Tata-Giovanni.

Dans cette nouvelle fonction il déploya une capacité administrative exceptionnelle, rétablit l'ordre dans les finances de l'hospice qui, à son arrivée, avait un budget en déficit ; il procura même à cet établissement de magnifiques recettes et intéressa les apprentis à la prospérité de la maison, en leur donnant une part dans les bénéfices du travail : en un mot, il régénéra l'hospice de Saint-Michel.

Pour reconnaître les nouveaux services de Mastai, Léon XII le nomma à l'archevêché de Spolète. Ce fut dans le Consistoire du 21 mai qu'eut lieu la préconisation. Le 3 juin suivant, jour de la Pentecôte, il fut consacré dans l'église de Saint-Pierre-ès-liens, par le cardinal Castiglioni, qui fut plus tard Pie VIII.

Mgr Mastai voulut que le premier acte de sa vie épiscopale fût un acte de charité. Il écrivit aux autorités de Spolète pour les conjurer de convertir en aumônes l'argent qu'elles voulaient destiner aux fêtes pour célébrer son entrée dans la ville. Sa prière fut entendue, mais toute la population, au jour de son arrivée, se porta au-devant de son pasteur ; on l'entoura ; de nobles jeunes gens dételèrent les chevaux de la voiture du nouvel archevêque et la traînèrent pendant que les cloches

sonnaient à toute volée. Ce ne fut que cris d'allégresse, que bénédictions. Les riches et les pauvres se confondaient ensemble dans un hymne d'amour envers le nouvel ange que la Providence envoyait à la ville de Spolète.

Les vertus de Mgr Mastai brillèrent d'un nouvel éclat dans ce poste éminent. Le prélat occupa cinq ans le siége de Spolète, cinq années qu'il consacra avec un admirable dévouement à l'administration de son diocèse, partageant tout son temps entre les devoirs de la religion et le soin des pauvres.

Si pendant ce temps il eut de grandes consolations, il eut aussi la douleur de voir une partie de ses diocésains tremper dans l'insurrection de 1831, qui fut le premier signe du réveil en Italie de la secte antichrétienne endormie après la chute de Napoléon. Les Autrichiens accoururent; ils étaient aux portes de la ville se préparant à de terribles représailles.

Mgr Mastai, ne voyant pas le danger qu'il courait, mais ne songeant qu'aux malheurs qui menaçaient ses enfants, sortit de son palais, se dirigea vers les portes de la ville et, nouveau Léon le Grand, alla trouver le général étranger. Par sa douce éloquence, le saint pontife parvint à triompher de son juste courroux.

« Epargnez-les, dit l'évêque, je m'engage à les désarmer sans que vous ayez recours à des moyens de rigueur. »

Mgr Mastai, en effet, une fois rentré dans la ville, calma l'effervescence populaire : la rébellion était domptée par la charité.

Les Autrichiens s'éloignèrent, mais la loi avait un compte sévère à régler; un agent de la police romaine vint à Spolète, dressa la liste des principaux coupables et la montra à l'archevêque.

« Pie IX est juste, il n'est pas justicier, » dit avec beaucoup de raison un des plus grands écrivains de notre époque, M. Louis Veuillot. C'est un reproche que lui fera l'histoire, et que le pontife actuel partage avec nombre de ses devanciers. Les représentants de Jésus-Christ sur la terre se souviennent toujours plus de la miséricorde du Maître que de sa justice. »

Le cœur de Mgr Mastai se déchira en songeant au sort qui attendait tant de malheureux égarés; se trouvant en présence

de l'agent du gouvernement et voulant les sauver à tout prix, il demeura quelques instants en silence, pressant de ses mains la liste de proscription, lorsque par une inspiration soudaine, il dit à l'employé de police :

« Mon ami, quand le loup veut dévorer les moutons, il ne doit pas prévenir le pasteur du troupeaux. »

En même temps il jeta au feu la liste sur laquelle étaient inscrits les noms des coupables.

L'archevêque fut blâmé par le Souverain-Pontife et non sans raison bien certainement; mais le glaive de la justice dut rentrer dans le fourreau : presque tous les conspirateurs de la ville de Spolète lui furent arrachés par cet acte de générosité de son évêque.

D'ailleurs personne ne connaissait alors la secte. Le premier à fouiller dans les livres sacrés pour se mettre sur ses traces fut le R. P. Barnaba-Bernardino Negroni qui publia en 1861 son grand ouvrage *Dell'ultima persecuzione della Chiesa et della fine del mondo*. Après lui vint M. de Camille qui confirma les découvertes de son devancier, les compléta et décrivit les moyens d'action de la secte sur la société. Ses deux volumes portant le titre *Storia della Setta Anticristiana* ne parurent qu'en 1871 (1).

Dans les mouvements révolutionnaires de 1831 personne ne voyait la main occulte qui menait toute chose. On n'avait devant soi que des jeunes gens bouillants, exaltés, qui réclamaient l'indépendance de leur pays et la plupart étaient d'une bonne foi parfaite. Ils bornaient là toutes leurs aspirations, instruments inconscients d'un dessein plus épouvantable, dont la Providence réservait la manifestation à une époque ultérieure.

Vers la fin de 1832, Grégoire XVI transféra Mgr Mastai à Imola. Sous son active administration les églises furent embellies, les clercs sans fortune accueillis gratuitement dans le séminaire diocésain, des asiles ouverts aux orphelins des deux sexes, l'instruction rendue accessibles aux enfants des classes pauvres, les hôpitaux richement dotés, enfin la charité de Giovanni Mastai fut là comme partout sans bornes.

(1) Les *Annales catholiques* en ont rendu compte et se proposent d'y revenir (N. des Ann).

Le Souverain-pontife, reconnaissant le mérite de l'archevêque-évêque (1) d'Imola, le créa cardinal dans le consistoire du 14 décembre 1840.

Il y avait quatorze ans que le cardinal Mastaï occupait le siége épiscopal d'Imola lorsque Grégoire XVI mourut. Empressé de remplir son devoir de prince électeur dans l'Eglise, il se rendit en toute hâte à Rome où le conclave devait se réunir. Ce fut pendant ce voyage, q'uà Fessombrone, une colombe blanche descendue du haut des airs vint se poser sur la voiture de l'archevêque-évêque d'Imola. Les habitants de ce pays, qui étaient accourus pour contempler la douce majesté de Son Eminence le cardinal Mastaï, en apercevant cette colombe que rien n'effrayait et qui demeurait à son poste, s'écrièrent :

« *Evviva ! evviva!* Voilà le nouveau Pape. »

En effet le conclave ratifia le pronostic des habitants d'une petite bourgade ; mais n'intervertissons pas l'ordre des événements. (*La suite au prochain numéro.*)

L'EGLISE RUSSE, SON PRÉSENT SON AVENIR (2).

(Suite et fin. — V. les numéros du 25 avril, du 2 mai et du 6 juin.)

IV

Sans entrer en détail sur ce point, nous ferons une seule remarque. On trouve bien en Russie assez d'histoires de l'Eglise russe, mais y trouve-t-on également une *Histoire universelle de l'Eglise orthodoxe?* C'est le contraire de ce qui arrive dans les pays catholiques. On a relativement de la peine à trouver des *Histoires* particulières de l'Eglise catholique en France, en Italie, en Allemagne, etc., mais partout on trouve et on enseigne l'*Histoire universelle de l'Eglise catholique*, histoire où celle d'une nation, quelque grande, quelque puissante qu'elle

(1) Ce titre d'archevêque-évêque est donné aux évêques qui ont été transférés d'un siége archiépiscopal à un siége épiscopal (N. des Ann.)

(2) Le R. P. Tondini vient de publier sous ce titre : l'*Avenir de l'Eglise russe*, la belle étude dont nous présentons ici à nos lecteurs un dernier fragment. Nous n'avons pas besoin de leur recommander cet ouvrage du savant Barnabite, qui est si bien au courant de tout ce qui concerne l'Eglise russe, comme le témoignent ses précédents écrits. Cet opuscule, de 80 pages in-8, se trouve à la *Société bibliographique*, rue du Bac, 75, prix : 1 fr. 50 cent. et *franco* 1 fr. 70 centimes.

soit, figure, sinon comme un épisode, certainement comme une simple partie, et partie contingente d'un tout nécessaire.

Un jour nous lisions dans un journal anglais fort répandu ce qui suit : « Une Eglise qui compte des hommes tels que Mgr Manning et le P. Newman, est une Eglise avec laquelle on doit compter. » Le bon sens anglais faisait ainsi justice de la « foi du charbonnier, » comme on se plaît à appeler l'adhésion des catholiques aux doctrines proposées par leur Eglise. De fait, pour ne parler que du dernier des personnages nommés, l'auteur de la *Grammar of assent* ne le cède en puissance d'intelligence à aucun de ses adversaires anglicans, d'où nous pourrions inférer par une suite de déductions logiques, qu'il ne le cède à aucun des adversaires du catholicisme. A vrai dire, nous ne nous sommes jamais aperçu que les adversaires du catholicisme montrassent une intelligence à faire peur, du moins en ce qui concerne l'application des règles de la logique. En tous cas, de même que depuis Celse et Porphyre, il n'a jamais manqué des hommes qui ont représenté la foi proposée par l'Eglise catholique comme une abdication de la raison, de même depuis Justin et les premiers philosophes chrétiens, l'Eglise n'a jamais manqué de docteurs qui, en la défendant, ont défendu en même temps la raison. L'apostolat de la science n'est pas moins fécond, peut-être, que celui de la vertu et du martyre. Sans nous prononcer sur la nécessité et les avantages relatifs de ces trois apostolats, ni examiner s'il est possible d'exercer un *vrai* apostolat par la science, sans abnégation et sans vertu ; ni même rappeler que Dieu dans l'ancienne loi, et l'Eglise dans la nouvelle, ont fait toujours aux prêtres un devoir précis de la science, nous nous bornerons à constater que beaucoup d'âmes sont amenées à la foi, et que d'autres tentées d'en douter, y sont raffermies par cette simple réflexion analogue à celle du journal anglais, ci-dessus cité. « Une foi, se disent-elles, professée par des esprits aussi supérieurs que tel et tel écrivain, ne saurait être rejetée légèrement. » C'est un premier raisonnement dont les effets sont salutaires, la grâce fait le reste.

Si l'on se rend compte maintenant de ce que dix-huit siècles, et d'innombrables écrivains de tous les pays, ont accumulé de

preuves et de témoignages en faveur de la doctrine catholique, si l'on se rend compte aussi de l'immense variété et des formes infiniment multiples des erreurs combattues tour à tour par l'Eglise, on comprendra qu'il est à peine possible de concevoir une erreur dont la réfutation n'ait point déjà paru quelque part. Et de même que la lutte continue encore et sur tous les points du globe et chez des peuples qui se trouvent à divers degrés de science et de civilisation, la défense continue aussi sur tous les points du globe et par des hommes élevés dans le même milieu que leurs adversaires. Enfin, les productions catholiques ne sont pas l'apanage exclusif d'un seul diocèse, d'un seul pays, d'une seule nation, elles sont des trésors de famille, elles appartiennent à toute l'Eglise catholique. La facilité des communications nous porte avec les noms les ouvrages de ceux qui combattent les diverses erreurs dans les divers pays. Prendre du temps, s'enquérir, faire quelques recherches, voilà tout ce qui peut arriver de pire à un prêtre catholique qui se trouverait un moment impuissant à résoudre une objection. Mais l'objection est déjà résolue, fût-elle tirée d'une découverte scientifique de la veille, si tant est, — et le cas arrive souvent — qu'elle ne puisse être résolue par de simples données de bon sens et surtout de logique, la science la plus nécessaire et la moins étudiée de toutes.

Voilà ce qui arrive dans l'Eglise catholique, voilà pourquoi, même dans les pays où naguère seulement le clergé a été surpris sans préparation suffisante, déjà il lutte avec force, et pourquoi les catholiques sérieux ont su démêler sans peine entre le vrai et le faux progrès, entre la vraie et la fausse science.

En sera-t-il de même en Russie?

Nous ne voulons rien exagérer, nous admettons même que les plaintes si générales sur l'ignorance du clergé en Russie soient fort exagérées. En parcourant néanmoins la bibliographie de ce pays, nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître que le jour de l'incrédulité y aura libre carrière, décorée des appellations séduisantes de science, de progrès, d'émancipation de la raison, le clergé russe ne trouvera pas d'armes pour défendre l'orthodoxie, ou bien celles qu'ils trouvera seront insuffisantes.

De fait le lecteur ignore, peut-être que, dès l'année 1701, Pierre le Grand avait été *obligé*, foi de Voltaire, de défendre l'encre et la plume aux moines. « Il fallait, dit cet apôtre de la science, une permission expresse de l'Archimandrite qui répondait de ceux à qui il la donnait. Pierre voulut que cette ordonnance subsistât (1). » Les successeurs de Pierre voulurent, eux aussi, que cette ordonnance subsistât ; cependant, nous n'oserions pas affirmer qu'on en tienne compte encore de nos jours. Soyons donc justes, ne nous en prenons pas aux moines russes, si depuis Pierre le Grand ils n'ont pas extraordinairement enrichi la littérature de leur pays ; la faute n'en est pas à eux.

Ne nous en prenons pas non plus au clergé séculier si ce clergé n'a pas produit de nombreux écrivains, ni de ceux dont le nom seul exerce un apostolat. Tous les Russes qui ont écrit sur les écoles ecclésiastiques de leur pays, ne tarissent pas en plaintes sur la mauvaise méthode et sur l'insuffisance de l'enseignement que le jeune lévite russe emporte à sa sortie du séminaire (2). Nous n'accuserons point les Commissions chargées de l'inspection et de la réforme des écoles ecclésiastiques, nous sommes convaincus que ces Commissions ont fait de leur mieux ; si le mal ne dura pas moins, c'est qu'il n'était pas en leur pouvoir d'en atteindre la racine. De quel droit, d'ailleurs, prétendra-t-on qu'un clergé pauvre, chargé de famille, et devant, très-souvent du moins, se nourrir et nourrir les siens du travail des mains, ait l'esprit assez libre et trouve assez de loisir pour s'adonner à l'étude ?

Restent les évêques. Ils sont tirés de l'état monastique et si, depuis Pierre Ier, tous n'ont pas été archimandrites, à tous du moins, l'Archimandrite du couvent qu'ils habitaient avait accordé, à ses risques et périls, l'usage de l'encre et de la plume. Sur les deux cent soixante-huit écrivains ecclésiastiques qui ont paru et sont morts en Russie depuis la conversion de ce pays au chistianisme jusqu'à 1827, et dont on trouve la biographie

(1) Voltaire, *Histoire de Pierre le Grand*, IIe part. Ch. xiv.

(2) Dans la *plupart* des campagnes on trouve des popes qui ne sont nullement sortis des séminaires. On leur a appris à lire, à écrire, à connaître les cérémonies de l'Eglise et les prescriptions des Tsars, puis on les a ordonnés prêtres.

dans le dictionnaire de Mgr Eugène, métropolite de Kieff (1), cent dix appartiennent à l'épiscopat, et même depuis 1827 l'épiscopat russe a continué à compter parmi ses membres des hommes recommandables par leur savoir. Tout cependant est relatif ; ces évêques ont brillé en Russie ; on a voulu les faire briller jusqu'en France, en traduisant en français *la Théologie orthodoxe* de feu Mgr Macaire, évêque de Vinnitza, un recueil de *Sermons* de feu Mgr Philarète, métropolite de Moscou, et peut-être quelques autres ouvrages ; il est même à supposer qu'on a eu soin de choisir parmi les productions de la littérature ecclésiastique en Russie ce qu'elle possédait de mieux. Sans en faire ici la critique, nous ne nous croyons pas moins fondé à soutenir que, jusqu'à présent, l'épiscopat russe n'a pas fourni par ses écrits à l'orthodoxie un appui en rapport avec les dangers dont elle est menacée et nous doutons fort qu'il soit à même de le lui fournir de sitôt. Les prélats russes renommés par leur savoir sont en petit nombre ; d'ailleurs tant que la foi et l'Eglise sont protégées par le Code pénal et que toute attaque expose à des poursuites judiciaires, soit les prêtres, soit les évêques n'ont guère l'occasion de se trouver en face de sérieux adversaires. Ceux-ci, en effet, mettent plutôt leur soin à éviter des hommes qui pourraient les dénoncer ; il en résulte que, faute d'exercice, soit les prêtres soit les évêques ne peuvent constater ni leur force, ni leur faiblesse. Ajoutons à cela les mille entraves mises par la censure russe à la manifestation de la pensée religieuse. Il n'est pas jusqu'au sermon prononcé par le pope dans sa paroisse, qui ne doive être soumis à la censure : quant à des mandements d'évêques, nous serions bien aise qu'on pût nous en citer quelques-uns. Les formalités et les lenteurs qui accompagnent la révision et l'approbation de chaque ouvrage destiné à l'impression, sont de nature à décourager les plus intrépides. L'examen de *toutes* les productions ecclésiastiques destinées à paraître dans l'immense empire des Tsars, est confié à des Comités attachés aux *quatre* Académies ecclésiastiques de Kieff, de Kasan, de Moscou et de Saint-Pétersbourg. Si l'on n'admettait pas des exceptions, au moins en

(1) Mgr Eugène (Volkhovichinoff). *Dictionnaire historique des écrivains ecclésiastique de l'Eglise greco-russe qui ont vécu en Russie.*

faveur des écrits périodiques, on pourrait vraiment appliquer à la Russie, la plainte de Jérémie, « *Parvuli petierunt panem et non erat qui frangeret eis.* Les petits enfants ont demandé du pain et personne n'était là pour leur en donner. » (Jér., *Lament.*, II, 4.) Enfin nous ne nous arrêterons pas à la façon dont la censure ecclésiastique est exercée en Russie, ni à ses tendances ni à son but. Disons, pour signaler un seul point, qu'il est impossible de trouver dans toute la Russie un seul ouvrage pouvant jeter de la lumière sur les rapports réciproques de l'Eglise et de l'Etat... — Plus d'un lecteur, nous en sommes convaincu, reconnaîtra avec nous qu'en Russie une vraie littérature apologétique est encore à créer.

Pour achever de peindre ce qui arrivera indubitablement en Russie, le jour où l'Eglise orthodoxe y perdra l'appui du Code pénal et devra, toute seule abandonnée à ses propres forces, lutter contre l'hérésie et l'incrédulité, nous devons faire remarquer que depuis la confiscation générale des biens du clergé opérée sous Catherine II (1762) l'Eglise russe n'a plus, pour subvenir à ses besoins, que ce qui lui est alloué par l'Etat. C'est l'Etat qui pourvoit à l'entretien des églises et des monastères, c'est l'Etat qui fait les frais du culte orthodoxe, c'est l'Etat qui assigne aux ministres de ce culte la portion de terre dont ils doivent tirer de quoi se nourrir, eux et leur famille, ou bien leur passe un salaire en rapport avec le rang de leurs fonctions. Il n'est pas après tout impossible que, au jour dont nous parlons, l'Etat, tout en continuant à garder un budget pour le culte orthodoxe, veuille cependant le réduire outre mesure ; il n'est pas non plus impossible que des conditions auxquelles la conscience se refuse soient attachées au payement du salaire déjà si modique des ministres de l'Eglise. Dans un cas comme dans l'autre, plus encore qu'à combattre l'hérésie et l'incrédulité, l'Eglise russe devra songer à procurer du pain et un abri aux prêtres et à leurs familles. Or, les classes qui seules pourraient alors leur venir *efficacement* en aide, ne sont-elles pas les mêmes qui aujourd'hui témoignent un si grand mépris pour le pope ?

Ce n'est pas encore tout. Au jour dont nous parlons, qui assurera aux évêques l'obéissance du clergé séculier ? Maintenant ce

clergé tremble devant eux, parce qu'il les voit armés par la loi d'un pouvoir despotique (1) ; nul ne peut prévoir ce qui arrivera le jour où popes et évêques seront égaux devant la loi. Les évêques étant exclusivement tirés de l'état monastique, il en résulte que le clergé séculier a vécu jusqu'ici dans la sujétion du clergé régulier; ce fait, uni à d'autres causes, crée entre ces deux clergés un puissant antagonisme qui, assez souvent, se trahit par des écrits venimeux. Une partie de la presse prend fait et cause pour le clergé séculier et, s'il faut juger d'après les tendances générales, l'admission à l'épiscopat du clergé séculier sera probablement une des conséquences des changements survenus dans les rapports entre l'Eglise et l'Etat. Mais cela ne pourra pas se faire pacifiquement ; les désordres, qui parfois se manifestent dans l'application du principe du suffrage universel, peuvent faire entrevoir de quelle manière se passeraient, dans ce cas, plusieurs élections d'évêques. Et alors, dans la confusion et le désarroi des conflits, où se trouvera l'autorité ayant pouvoir de décider les différends, réclamant pour elle l'adhésion et le respect? Et les évêques qui, depuis un siècle et demi, sont tous égaux devant le Tsar, seulement distingués par des décorations et des titres accordés ou refusés suivant le bon plaisir du Monarque, se soumettront-ils à un archevêque, à un métropolite, à un patriarche, à l'un d'entre eux, en un mot? l'investiront-ils, par amour de la concorde, d'une autorité supérieure et lui obéiront-ils? Et si on en venait là, est-ce que Saint-Pétersbourg ne contesterait pas le primat à Moscou? Et Kieff oublierait-il sa juridiction canonique d'autrefois?

Il y a plus encore, Constantinople ne revendiquerait-il aucun droit sur la Russie? Et les autres patriarches orientaux oublieraient-ils que leur concours fut demandé jadis pour l'érection du patriarcat de Moscou, et leur approbation pour sanctionner l'établissement du Synode!

Voilà, dans ses traits principaux, l'état auquel les Tsars ont réduit la foi et l'Eglise dont ils s'appellent les gardiens. Le tableau est sombre, nous croyons cependant n'avoir rien exa-

(1) Nous pourrions citer des cas où le pope qui voulait parler à son évêque devait se mettre à genoux à l'entrée même de la salle, se traîner ainsi jusqu'au prélat et ne lui parler qu'à genoux.

géré. Avant de passer outre, nous aurons même un mot d'excuse pour les Tsars. Si l'Eglise catholique n'était point bâtie sur un roc à l'épreuve de toutes les tempêtes, plusieurs souverains catholiques désignés par des appellations indiquant le plus haut degré d'attachement pour l'Eglise, l'eussent depuis longtemps réduite au même état que l'Eglise des Tsars.

P. C. Tondini, Barnabite.

LES DEUX CLOCHERS (1).

(Suite. — Voir les quatre numéros précédents.)

V

Le plan du maître.

(*Suite*)

Le maître continua ainsi :

— Nous tenons ce qu'on appelle les hautes classes de la société par les plaisirs, par l'appât des honneurs, par l'esprit de domination, qui leur inspire la révolte contre tout ce qui est autorité, et particulièrement contre l'autorité religieuse, toujours occupée à enseigner des devoirs. Avec les hauts grades de la maçonnerie, où on ne leur dévoile, d'ailleurs, que ce que l'on veut, on satisfait leurs petites vanités, et surtout on leur soutire des fonds nécessaires à la marche de l'œuvre.

— On les fait chanter, dit en riant Assius.

— Précisément, reprit le maître. Et c'est de cette façon que nous tenons même des princes et quelques autres grands personnages à qui un titre princier ne déplairait pas. Ce que nous avons fait dans les premières années de ce siècle montre ce que nous pouvons faire; nous sommes plus puissants, nous pouvons allez bien plus loin. Je vous dirai même tout bas, bien bas, que nous tenons un bon nombre de chefs d'Etat, de rois et d'empereurs.

— Comment? interrompit Assius.

(1) Reproduction interdite sans une autorisation de l'administration des *Annales catholiques.*

— Oui des rois et des empereurs. Il y en a un qui n'est pas si loin d'ici, que nous avons fait assez bien marcher depuis quelques années. Il voulait, le malin, oublier ses premiers engagements, mais il y a des bombes qui les lui ont rappelés en parlant haut à ses oreilles. Il faut lui rendre justice, depuis ce temps-là il marche. Il se fait bien un peu tirer; à tout moment il prétend qu'il faut s'arrêter, que c'est peu prudent, etc., etc. Cela fait rire notre Chef, qui tire de temps en temps une ficelle, et la marche recommence. Le trône du Pape, convenez-en, a été passablement secoué depuis quelque temps; on ira, *il* plus loin, ou bien on le remplacera par un autre instrument, qui se prépare déjà. Soyez tranquilles, mes amis; les affaires marchent : dans quelques années, on verra beau jeu.

Je n'ai pas besoin de vous parler de la bourgeoisie; elle est des plus faciles à prendre, et nous la tenons. C'est pour elle précisément qu'est faite la franc-maçonnerie. Le bourgeois aime les distinctions, on lui en donne tant qu'il en veut; le mystère n'est pas pour lui sans attrait, on lui en sert à bouche que veux-tu ; les petits banquets lui vont, on le fait banqueter; les petites cotisations philanthropiques lui plaisent, parce qu'elles lui donnent du relief, on fait de la philanthropie et des cotisations. Et puis, en maçonnerie, on se pousse, on s'épaule, tout cela a son utilité dans le commerce et dans l'industrie, comme dans la bureaucratie. Mais, le grand attrait, c'est qu'on se passe de la religion, qui vient toujours fourrer ses regards indiscrets dans les comptes et dans les mille transactions du commerce, et qui parle de restitution, là où il n'y a eu que d'innocentes habiletés, de vol là où il n'y a que de l'adresse et du savoir-faire. On se passe de la religion, on nargue les curés, on s'amuse aux dépens des jésuites, des capucins et des nonnes, et, comme il faut des joujoux à ces grands enfants, on leur donne des insignes, un tablier, des écharpes, et l'on crée un langage tout spécial pour boire, pour manger, pour délibérer; on a des rites familiers et autres; une mascarade de religion, en un mot.

— Vous n'avez pas l'air de faire grande estime des bourgeois, Maître, observa Médius.

— Des bourgeois niais, non, sans doute, et, entre nous,

convenons qu'il y en a un bon nombre ; mais nous, nous savons à quoi nous en tenir sur toutes ces simagrées. Nous voulons l'union des classes, l'égalité entre tous les hommes, et c'est pourquoi nous sommes ici réunis, moi, représentant de la vieille aristocratie, vous, Médius, représentant de la bourgeoisie, vous, Assius, représentant des travailleurs. Mais l'égalité, et la fraternité, et la liberté, qu'est-ce que cela nous ferait si ce n'était pas pour nous un moyen de rabaisser ceux qui sont au-dessus de nous, de nous servir de nos *frères* pour arriver au but et d'avoir la pleine liberté, qui est l'indépendance, laquelle indépendance se trouve dans la domination ?

Le Maître dévoilait d'un mot le secret de la secte antichrétienne et de toutes les sectes. Au fond, c'est à la domination qu'aspirent les sectaires ; c'est là le but suprême, parce que la domination donne ou du moins promet toutes les jouissances de l'orgueil, de la richesse et de la volupté. C'est là ce qui se remue au fond de toutes les révoltes qui mettent en avant les beaux mots de liberté, d'égalité, de fraternité. Avec ces mots, les sectaires séduisent les cœurs généreux, et en imposent au vulgaire ; mais qu'on pénètre le vrai sens de ces mots pour ceux qui s'en font une enseigne, ou mieux, qu'on voie les actes de ceux qui les ont continuellement à la bouche, qu'on ouvre seulement les yeux et que l'on considère les bouleversements, les massacres, les incendies, les ruines causés par les prédicateurs de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, et l'on ne pourra plus garder d'illusions.

Le Maître avait d'abord attiré Médius et Assius par le côté généreux de la devise maçonnique ; puis, flattant adroitement leur orgueil et successivement toutes les mauvaises passions qui s'agitent dans le cœur humain, il les avait amenés au point où il importe que se trouvent les principaux adeptes, c'est-à-dire à l'athéisme, qui prétend remplacer la religion et Dieu par la science, et qui ne fait, en réalité, que substituer l'homme à Dieu, la matière à l'esprit, la licence à la morale, la jouissance à l'accomplissement du devoir, ce qui est le renversement total de toute société et le retour direct à la barbarie. Ces complices ne se dissimulaient pas les conséquences de l'affreuse doctrine ; mais ils se disaient entre eux que l'homme étant un être essen-

tiellement sociable, le besoin d'ordre se ferait bientôt sentir au milieu des bouleversements révolutionnaires, et qu'alors toute autorité légitime, c'est-à-dire s'appuyant sur l'autorité divine, ayant disparu, ce serait aux plus habiles, aux plus résolus, aux plus audacieux, aux chefs de la révolution, que serait confié le soin de rétablir l'ordre et de le maintenir, pour empêcher les hommes de se dévorer entre eux comme des bêtes féroces. Ils devaient donc être les triumvirs de l'avenir, d'un avenir prochain, si leurs plans réussissaient, et chacun d'eux se promettait bien que, dans ce triumvirat, il serait le premier : le Maître comptait pour cela sur son intelligence supérieure, Médius sur son habileté pleine de ruse, Assius, sur l'ascendant que lui donnerait son titre d'ouvrier sur les masses armées dont il allait devenir le chef.

Le Maître, plus intimement initié au grand secret, savait, au reste, qu'il ne pouvait aspirer à la domination universelle dans cette immense République dont on allait entreprendre la propagation ; mais cette République, nécessairement fédérale à cause de son étendue, devait se fractionner selon l'ordre des grandes nationalités, et le grand Chef, l'être mystérieux dont une dizaine d'adeptes seulement connaissaient le nom et la demeure, lui avait assigné la nationalité gauloise : cela lui suffisait pour le moment, et rien n'empêchait ses rêves d'aller jusqu'à l'espoir d'une succession que la mort pouvait ouvrir, et qui, selon lui, lui reviendrait naturellement en saqualité de membre de la nation initiatrice.

Après avoir prononcé le mot de *domination*, le Maître s'était arrêté, comme pour attendre les réflexions de ses compagnons. Voyant qu'ils gardaient le silence, il reprit :

— L'aristocratie et même les princes étant pris, pour la plupart, la bourgeoisie entrant en masse dans nos rangs, il ne nous reste plus à gagner que les ouvriers, qui jalousent l'aristocratie et la bourgeoisie, et qui les détestent. Ces sentiments sont excellents : il faut les entretenir et les coordonner. Pour cela, Assius, c'est à vous que revient le premier rôle. Le grand Chef m'a chargé spécialement de l'aristocratie ; en son nom, j'ai chargé Médius de la bourgeoisie ; en son nom, je vous charge des ouvriers. Ils souffrent, il faut leur faire envisager

dans une immense association le moyen de mettre un terme à leurs souffrances.

Et c'est bien simple. Le capital est le maître; par l'association le capital peut être vaincu, car, en se cotisant, cent millions d'ouvriers seront plus forts que les plus forts capitalistes. Calculez. Cent millions d'ouvriers versant chaque mois un franc à la caisse de l'association, c'est douze cents millions par an, le budget d'un Etat florissant. Alors, que ne pouvez-vous pas faire? Vous demandez ici une augmentation de salaire, on vous la refuse, vous vous mettez en grève, et le trésor de l'association vous vient en aide, jusqu'à ce que le patron soit forcé de céder. Même chose pour la réduction des heures de travail. Cela, du reste, ne sera qu'un moyen de harceler le capital, de l'intimider tantôt ici, tantôt là. Peu à peu, on pourra généraliser les grèves sur toute la surface d'un pays, et l'on pèsera ainsi sur la politique tout entière. Enfin, au moment voulu, lorsque les ressources de l'association se compteront par milliards, l'ouvrier dictera ses conditions dans tous les Etats à la fois. Là où existera le suffrage universel, il sera facilement le maître; ailleurs, il l'imposera, et le capital croulera, et avec le capital les armées, les magistratures, toutes les autorités qui exploitent l'humanité : il n'y aura plus de religion, plus de prêtres, plus de pape, plus de rois, plus d'empereurs, ce sera la République universelle, le règne de l'homme, le règne de la science, le bonheur universel.

— Le bonheur universel, en êtes-vous bien sûr, Maître? dit Assius, qui conservait toujours quelques scrupules.

— Hé! je vous l'ai dit, Assius, le bonheur universel, c'est le programme, c'est le boniment, si vous aimez mieux; mais, entre nous, nous savons ce que cela veut dire. Est-ce que vous ne me comprenez pas?

— Parfaitement, parfaitement, dirent Assius et Médius en souriant.

— Eh bien! agissons. Je propose de donner à l'association dont je viens de vous parler le nom d'*Internationale*, car il faut qu'elle relie ensemble les ouvriers de toutes les nations. Elle aura ses chefs, ses groupes. Les chefs ne devront être connus que d'Assius et ne pas se connaître entre eux, pas plus que ne

se connaîtront par leurs vrais noms les dix membres formant chaque groupe. Suivons le système décimal, le système scientifique par excellence. Assius va s'occuper de trouver dix chefs, lesquels s'occuperont de former chacun des groupes de dix hommes d'élite, et ceux-ci à leur tour formeront d'autres groupes, ainsi de suite. Lorsqu'on aura englobé les ouvriers les plus intelligents, cela suffira: les autres suivront naturellement, qu'ils soient ou non directement affiliés à la société. Vous comprenez, Assius ?

— Parfaitement, Maître.

— Et pour éviter toute indiscrétion, que des nombres remplacent les noms.

Le grand Chef, il m'est permis de vous le révéler, à vous qui formez avec moi le triumvirat gaulois, le grand Chef a pour nous le nombre 666.

Comme nous le représentons ici, à nous trois, nous formons le même nombre, mais qui se décompose ainsi, en décroissant toujours suivant le facteur 10, conformément au système décimal : je suis 600, Médius est 60, Assius est 6. Permettez-moi de vous le dire sans vous offenser. La formule 666 représente l'action unie de l'intelligence, de la richesse et de la force ; dans cette somme, l'intelligence, qui se sert de la richesse et de la force pour arriver au but, vaut 600 ; la richesse, instrument de l'intelligence et maîtresse de la force, vaut 60 ; la force, 6. Avec cette formule, on voit que l'intelligence et la force unies valent 606. Du reste, égalité entre nous, car le pivot est 6 ; 60 et 600 ne représentent que des rangs respectifs, des unités d'ordres différents, mais égales entre elles, car toutes sont également nécessaires pour le grand œuvre que représente 666.

Le Maître entra ensuite dans tous les détails de l'organisation de l'Internationale ; il mit ses compagnons au courant de tout ce qui s'était déjà fait jusque-là en Angleterre, en Allemagne, en France et en Espagne.

L'heure s'avançait ; le maître de l'hôtel du Lapin-Vert vint avertir que, conformément aux réglements de la police, il était obligé de fermer dans quelques minutes son restaurant-estaminet. Assius sortit le premier.

— Il est pris, dit le Maître à Médius.

— Complètement pris, répondit le bourgeois en clignotant des yeux et en balançant plus fort que jamais la jambe qui ne posait pas à terre.

— C'est une bonne recrue.

— Excellente, et avec laquelle les affaires vont marcher.

Médius sortit à son tour.

— Triple sot, je te tiens, s'écria le Maître en poussant un ricanement comme on doit en entendre aux enfers. Oui, je le reconnais, 666 a raison : il n'y a rien qu'on ne puisse obtenir de la sottise humaine. Allons, nous arriverons.

Le maître du Lapin-Vert reparut en ce moment, la casquette à la main, et témoignant respectueusement par son attitude que l'heure était venue.

— Au revoir, dit l'aristocrate d'un air à la fois familier et protecteur ; mais tâchez donc que, pour notre prochaine réunion, l'atmosphère du restaurant soit un peu moins épaisse. J'ai failli tomber à la renverse en entrant. Je ferai mon rapport aux inspecteurs d'hygiène si cela se renouvelle.

Ces derniers mots avaient été dits en riant. L'aubergiste sourit le plus agréablement qu'il put, et saluant profondément, il jeta ses derniers souhaits à l'hôte distingué dont il était glorieux pour le Lapin-Vert :

— Une excellente nuit à Monsieur. (*A suivre.*)

LES GRANDES RELIQUES D'AIX-LA-CHAPELLE.

La ville d'Aix-la-Chapelle, résidence favorite de Charlemagne et ville de couronnement des rois de l'ancien Saint-Empire d'Allemagne au moyen-âge, possède dans sa cathédrale les reliques les plus précieuses, dont le souvenir se rattache à saint Jean-Baptiste, à la très-sainte Vierge Marie et à Notre-Seigneur Jésus-Christ même.

L'empereur Charlemagne, plus grand par sa législation chrétienne que par ses conquêtes, était pénétré de la conviction que le bonheur des peuples dépend de leur attachement à la religion chrétienne et de leur soumission aux lois de Dieu et aux préceptes de l'Église. Aussi ne poursuivait-il en politique que la propagation et la consolidation de la foi catholique.

C'est dans ce pieux sentiment qu'il fit bâtir dans sa résidence une magnifique église dédiée à la sainte Vierge, reine du ciel ; et, comme la gloire de son nom était répandue dans tout l'Orient, tout aussi bien qu'en Occident, il usa de son influence

auprès du Calife qui dominait en Palestine, pour se procurer les importantes reliques dont il dota sa nouvelle église, et qui, depuis mille ans, font l'objet de la vénération des peuples catholiques. Ce sont :

1. Une robe de la sainte Vierge;

2. Une serviette ensanglantée qui recouvrait le plat sur lequel la fille d'Hérode présenta à sa mère, pendant le festin, la tête de saint Jean-Baptiste décapité ;

3. Les langes dont l'Enfant-Jésus a été enveloppé dans la crèche ;

4. Une toile ensanglantée qui a ceint les reins de Jésus-Christ sur la croix.

Ce sont ces précieux objets que l'on appelle les *Grandes Reliques.*

La cathédrale d'Aix-la-Chapelle conserve dans son trésor encore beaucoup d'autres reliques d'une grande importance que l'on peut voir, admirer et vénérer en tout temps, tandis que les *Grandes Reliques* ne sont exposées que tous les sept ans à la vénération des pèlerins qui viennent en foule, de tous les pays du monde, pour satisfaire leur piété et obtenir des grâces. Le pape Léon X, au seizième siècle, a accordé aux pèlerins qui se rendent à l'exposition solennelle des *Grandes Reliques* les mêmes indulgences que l'on peut gagner en visitant les lieux de la Terre Sainte. Il y a là, en effet, une certaine analogie, puisque les *Grandes Reliques* se rapportant à Jésus-Christ, son précurseur et sa mère, rappellent vivement les principaux événements de la vie de Jésus-Christ, né dans l'étable de Bethléem et mort pour nous sur la croix.

Pour assurer l'authenticité des grandes reliques à travers les siècles, on a de tout temps pris les plus grandes précautions. La châsse, richement ornée, qui les contient, est fermée au moyen d'un fort verrou qu'on remplit, après la fermeture, faite en présence du magistrat et du conseil communal, ainsi que du chapitre de l'église, avec du plomb fondu. Un serrurier divise ensuite la clef en deux fragments, dont l'un est confié au Chapitre, et l'autre est remis aux mains du magistrat. L'ouverture de la châsse se fait également par un acte solennel, dans lequel un serrurier lime et brise le verrou en présence du Chapitre de l'Eglise, du magistrat et du conseil communal de la ville, et d'un grand nombre de notables. Toutes ces personnes constatent l'identité et l'intégrité de ces précieuses reliques, qu'on expose ensuite solennellement tous les jours, pendant quinze jours consécutifs, à la vénération des fidèles. Cette exposition aura lieu cette année-ci du 9 au 24 juillet.

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5

ANNALES CATHOLIQUES

CHRONIQUE ET FAITS DIVERS.

Sommaire. — Exaltation et couronnement de Pie IX. — Processions et pèlerinages; fin du libéralisme. — Une procession de la Fête-Dieu 1793. — *Rome et l'Italie* : les nouveaux cardinaux; préconisation d'évêques; congrès catholique de Venise; Universités catholiques. — *France* : conseil supérieur de l'Instruction publique; diocèses (Alger, Bourges, Châlons, Grenoble, Lyon, Marseille, Reims, Toulouse, Tours); l'ex-abbé Risse; centenaire de saint Bonaventure; congrès archéologique à Toulouse; la basilique de Saint-Martin à Tours. — *Allemagne :* Synode vieux-catholique; le P. Fugger. — *Angleterre :* nouvelle église catholique. — *Autriche-Hongrie :* les lois confessionnelles; l'abbé Prato. — *Etats-Unis* : nouveaux siéges épiscopaux à créer. — *Suisse* : démenti donné par le cardinal-archevêque de Besançon au conseil exécutif de Berne; nouveaux faits de persécution; une curieuse annonce.

18 juin 1874.

Nous disions dernièrement que le mois de juin est à la fois le mois du Sacré-Cœur, de saint Pierre et de Pie IX; nous pouvons dire aujourd'hui que la semaine dans laquelle nous nous trouvons est plus spécialement la semaine de Pie IX, qui a été élevé au souverain Pontificat le 16 juin 1846 et couronné le 21 juin suivant. Depuis cette date, que d'événements formidables accomplis! Louis-Philippe est tombé, la République de 1848 est tombée; l'empire, élevé sur ses ruines, est tombé à son tour; on a vu la révolution agiter l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, l'Espagne; on a vu de terribles guerres civiles et des guerres étrangères, la guerre de Hongrie, les soulèvements de la Pologne, la guerre de Crimée, la guerre de la sécession en Amérique, la guerre d'Italie, la guerre de la Prusse contre l'Autriche, la guerre de la Prusse contre la France, la chute des souverains d'Italie, la chute d'Isabelle d'Espagne, d'Amédée Ier, des ruines, des désastres sans nom, des atrocités qu'on

ne croyait plus possibles, des persécutions sanglantes, des persécutions astucieuses, un développement inouï de prospérités matérielles suivi de désolations dont on ne peut encore entrevoir la fin. Que de catastrophes! que de bouleversements! Et ces catastrophes, et ces bouleversements matériels, contre-coup logique et fatal d'une perversion morale, d'une corruption dont il est difficile, même aujourd'hui, de mesurer la profondeur et de calculer les ravages.

Cependant Pie IX, acclamé le 16 juin avec un enthousiasme et une joyeuse espérance, dont les contemporains ressentent encore les frémissements, Pie IX est acclamé aujourd'hui comme il l'était il y a vingt-huit ans. Il a vu l'exil, il a vu les trahisons, il a été dépouillé de ses Etats, il est prisonnier au Vatican, et il est encore le souverain de deux cent cinquante millions d'âmes, il est le souverain le plus aimé, le plus obéi de la terre, il reste l'espoir de la société chrétienne qui agonise, il reste la voix qui flétrit l'injustice, qui condamne l'oppression et qui proclame la vérité, il est le Maître de la Doctrine et le Père des âmes, et, en ce moment même, il voit venir auprès de lui pour l'acclamer, pour lui demander ses bénédictions, pour recevoir ses enseignements, pour lui témoigner le plus absolu dévouement et la plus filiale obéissance, les fils des contrées les plus lointaines, les citoyens de cette grande république américaine où les esprits sont si fiers et si indépendants, mais où l'on ne croit pas encore que la liberté puisse se fonder sans religion et sans Dieu.

Il y a là un spectacle qui doit frapper tous les regards : ce spectacle, unique au monde et dans tous les siècles, montre bien que l'Eglise catholique n'est pas une institution comme une autre, et que la Papauté ne ressemble pas aux autres royautés de la terre. *Stat Crux dum volvitur orbis*, la Croix reste stable et immobile pendant que l'univers s'ébranle, et c'est sur la croix que s'appuie la Papauté, sur la croix du Christ, sur la croix de saint Pierre, sur la force même de Dieu, *Christum crucifixum... Dei virtutem.*

Catholiques, nous acclamons Pie IX, le Père de la grande famille chrétienne, le grand Pontife qui a défini l'Immaculée Conception de la sainte Vierge, qui a frappé les erreures con-

temporaines dans son immortel *Syllabus*, qui a réuni le concile du Vatican, Pie IX, le successeur de Pierre, le Docteur infaillible de l'Église; Français, nous acclamons le Pape qui aime la France, qui bénit la France, et dont le trône, nous l'espérons, sera un jour relevé par la France, qui est tombée avec lui; qui se relèvera avec lui.

En ce moment, toutes les routes, les routes de terre, les chemins de fer, les larges voies que les navires s'ouvrent à travers les eaux, sont parcourus par d'innombrables multitudes de pélerins qui prient Dieu, la sainte Vierge et les saints pour le triomphe de l'Église et de Pie IX, et, sur le vieux sol français, dans les moindres villages, dans les bourgades, dans les villes, à travers les champs et les bois, retentit le cantique national et catholique :

Dieu de clémence,
O Dieu vainqueur,
Sauvez Rome et la France
Au nom du Sacré-Cœur !

La semaine qui vient de s'écouler a été bonne pour la religion : c'est le rayon d'espérance qui luit au milieu des incertitudes et des inquiétudes de la politique. Les processions de la Fête-Dieu ont montré la vivacité de la foi; les pèlerinages, celui de Paray-le-Monial, en particulier, sont de grands actes de foi et de supplications qui attireront sur nous la grâce du salut spirituel et social; espérons donc toujours, et pour donner à notre espérance des fondements de plus en plus solides, prions, réformons-nous, faisons des œuvres de miséricorde et de charité.

Le rédacteur en chef du *Monde*, M. Ravelet, fait à ce propos des réflexions que nous tenons à mettre sous les yeux de nos lecteurs.

Nous ne voyons pas sans espérance, dit-il, les catholiques poursuivre leur œuvre avec une indomptable persévérance, et demander à Dieu par la prière les secours que les hommes ne peuvent leur donner. Les pèlerinages ont recommencé avec la même ardeur que les années précédentes. Tous les jours, les trains de chemin de fer amènent à Lourdes de nouveaux flots de population. On y vient

maintenant des extrémités du monde. Ce fut, à l'origine, une petite dévotion diocésaine ; elle était, l'année dernière, un pèlerinage national ; cette année, elle devient un sanctuaire universel, devant lequel des représentants de toute la terre passeront, parce que la Vierge qu'on y invoque est la Vierge des miséricodes et de l'espérance.

Mais en même temps d'innombrables dévotions, chères à nos pères et oubliées par notre ingratitude, sont remises en honneur. Tous les vieux sanctuaires de la France chrétienne secouent la poussière sous laquelle ils étaient ensevelis, et, comme aux beaux siècles de la foi, leurs chemins si longtemps déserts se peuplent de fidèles. Nos colonnes ne suffiraient pas si nous voulions raconter dans le détail ces longues processions, ces prières ardentes, ces grâces demandées et obtenues, ces miracles sans nombre, et toutes les merveilles de cette parole apostolique prêchée aux foules sur les places, parce que les temples sont trop étroits pour contenir les auditeurs. La religion reprend vraiment possession du peuple.

On nous rapporte des incidents de la procession qui s'est accomplie le dimanche du Saint-Sacrement autour de la nouvelle église Saint-Georges, à Belleville. Dans ce quartier de sinistre renommée que les otages traversaient, il y a quatre ans, au milieu d'un peuple en furie, Notre-Seigneur passait à son tour et ne recueillait que des témoignages d'adoration et d'amour.

Les mères se prosternaient sur son passage et présentaient leurs fils afin qu'ils reçussent la bénédiction. « C'est le Dieu des pauvres et notre Dieu, » disaient-elles. Cette admirable parole était entendue par celui même qui portait le Saint-Sacrement.

Mais ces peuples n'obéissent pas seulement aux impulsions d'une dévotion solitaire qui les pousse à venir chercher au pied des autels un secours pour leurs besoins et des consolations à leurs douleurs. Ils sentent la nécessité de la restauration du règne social de Notre-Seigneur Jésus-Christ. C'est, d'après ce qu'on nous rapporte, le vœu des pèlerins à Paray-le-Monial. C'est la parole prêchée tous les jours par Mgr Mermillod dans toute la Belgique catholique, aux acclamations enthousiastes de son auditoire.

Cette question est à l'ordre du jour dans le grand congrès des catholiques italiens réunis en ce moment à Venise sous la présidence du duc Salviati. Elle est l'objet de la préoccupation universelle : l'enseignement que, depuis plus d'un quart de siècle, notre vénéré Pontife ne cesse de verser sur les âmes, commence à y germer et à montrer ses fruits. On désire et on proclame pour les

sociétés le devoir de redevenir chrétiennes et de resserrer les liens qui les attachaient autrefois à l'Eglise catholique, et d'aller puiser directement dans les enseignements de la chaire apostolique les principes inspirateurs de leurs lois : sans cela, les lois ne sont pas respectées, les gouvernements s'effondrent, les nations sont vouées à d'irréparables malheurs, et l'on entrevoit de tels horizons de révolution et de guerre, que l'on craint que la civilisation tout entière y périsse.

Il est vrai que l'Eglise est persécutée. Elle l'est partout. En Prusse, le Gouvernement ne se relâche en rien de ses rigueurs ; la Suisse continue son œuvre de spoliation, et la Révolution italienne poursuit ses machinations. Tous ces gouvernements, menés par les sociétés secrètes, ne cachent même plus leurs desseins. La Maçonnerie tenait dernièrement à Rome même ses grandes assises. Mais la vie extérieure n'est que la manifestation de la vie des âmes ; il faut aller chercher dans le fond des croyances et des vertus des peuples la raison première des événements politiques dont ils paraissent être le jouet. Qu'importe donc que les lois et les gouvernements soient hostiles à l'Eglise, si les peuples commencent à se convertir. Les lois tomberont en désuétude, les gouvernements changeront de politique ou seront remplacés par d'autres, car la force ne vient jamais à bout des grands courants de foi qui de temps en temps soufflent sur le monde. Or, nous paraissons être à l'un de ces moments-là.

Ce souffle vient de plus haut que nous ; mais il faut que nous y soyons dociles. Nous devons y correspondre par une piété plus ardente, plus logique dans ses œuvres, et si complète qu'elle embrasse en nous l'homme tout entier. Soyons chrétiens, soyons-le dans toutes les conditions de notre vie, et surtout dans la vie publique, afin que l'Etat le devienne à son tour.

Ce sera la mort définitive du libéralisme. Mille symptômes présagent que sous les coups répétés du Saint-Siége il penche enfin vers sa ruine. Nous saluons sa chute, et nous l'acclamons comme une liberté. C'était lui qui tenait la foi captive dans le secret des cœurs et ne voulait pas qu'elle se manifestât dans la vie publique. C'était lui qui mettait obstacle à la lumière des vérités révélées, et soutenait que, bonne tout au plus pour illuminer les foyers, elle était inutile aux Etats, et que ceux-ci avaient assez de leur raison pour se conduire.

...... En tous cas, si les gouvernements ne sont pas encore éclairés, les peuples commencent à l'être. Ils s'aperçoivent du peu

de fondement des systèmes politiques, de l'impuissance des partis, et dans leurs prières, comme dans leurs œuvres, ils n'ont plus qu'un but : la restauration du règne social de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Le *Nouvelliste* du 16 juin a publié une note curieuse transmise par le républicain Dutard au ministre Garat, sur une procession de la Fête-Dieu qui a eu lieu à Paris, le 30 mai 1793, cent vingt-huit jours après l'assassinat de Louis XVI. Cette note fait connaître un fait dont nous n'avons vu le récit dans aucune des histoires de la Révolution. Dutard était un ancien avocat entré dans la police le 30 avril 1793 ; voici son récit et ses impressions :

Les premiers regards se sont portés, aujourd'hui, vers les processions et les cérémonies du jour. Dans plusieurs églises, j'ai vu beaucoup de peuple, et surtout les épouses des sans-culottes. On avait fait la procession *intra muros*.

J'arrive dans la rue Saint-Martin, près de Saint-Merry : j'entends un tambour et j'aperçois une bannière. Déjà, dans toute cette rue, on savait que la paroisse Saint-Leu allait *sortir en procession*.

J'accours au-devant : tout y était modeste. Une douzaine de prêtres, à la tête desquels était un vieillard respectable, le doyen, qui portait le *rayon* sous le dais. Un suisse de bonne mine précédait le cortége. Une force armée, de douze volontaires à peu près, sur deux rangs, devant et derrière. Une populace assez nombreuse suivait dévotement.

Tout le long de la rue, tout le monde s'est prosterné; je n'ai pas vu un seul homme qui n'ait ôté son chapeau. En passant devant le poste de la section Bon-Conseil, toute la force armée s'est mise sous les armes.

J'étais chez un marchand, au milieu des Halles, quelques moments après. Le tambour qui précédait et ceux qui suivaient ont annoncé la procession. Ah! quel a été l'embarras de toutes nos concitoyennes de la Halle! Elles se sont concertées à l'instant, pour examiner s'il n'y aurait pas moyen de tapisser avant que la procession ne passe. Chacune aurait volontiers mis son tablier. Une partie se sont prosternées, d'avance, à genoux, et, enfin, lorsque le *Dieu* a passé, toutes à peu près se sont prosternées. Les hommes en ont fait de même. Des marchands se sont mis à rôder devant chez eux ; d'autres ont tiré des coups de fusil. Plus de cent coups ont été tirés.

Tout le monde approuvait la cérémonie, et aucun, que j'aie entendu, ne l'a désapprouvée.

C'est un tableau bien frappant que celui-là. La présence d'un Dieu, notre ancien maître et qui n'a pas cessé de l'être, a porté la consternation dans tous les esprits. C'est là que l'*observateur* a pu dessiner les physionomies, images parlantes des impressions qui se sont faites si vivement sentir au fond de l'âme des assistants. J'y ai vu le repentir; j'y ai vu le parallèle que chacun a fait forcément de l'état actuel des choses avec celui d'autrefois. J'y ai vu la privation qu'éprouvait le peuple par l'abolition d'une cérémonie qui fut jadis la plus belle de l'Eglise. J'y ai vu aussi les regrets sur la perte des profits que cette fête et autres valaient à des milliers d'ouvriers. Le peuple de tous les rangs, de tous les âges, est resté honteux, silencieux, abattu... Quelques personnes avaient les larmes aux yeux. Les prêtres et le cortége m'ont paru fort contents de l'accueil qu'on leur a fait partout.

J'espère, citoyen-ministre, que vous ne laisserez pas cet article sur votre cheminée.

Voilà donc, comme le remarque le *Nouvelliste*, ce qui se passait en plein jour, au centre de Paris, la veille du 31 mai 1793, date fameuse de la proscription qui allait vouer les Girondins à l'échafaud et ouvrir l'ère de la terreur universelle. Dutard n'était pas un dévot et il ne méprisait pas pour lui-même le titre de *sans-culotte*; mais il avait du bon sens et de l'honnêteté politique; c'est ce qui lui faisait écrire à Garat dès le 25 mai :

La Fête-Dieu approche. Rappelez-vous, citoyen-ministre, que c'est à cette époque, l'an passé, que Péthion, le dieu du peuple, fut accueilli à coups de pierres, par les sans-culottes de la section des Arcis, pour avoir déclaré dans une ordonnance qu'on serait libre, ce jour-là, de travailler ou de ne pas travailler. Rappelez-vous qu'à la même époque, les sans-culottes de Paris délibérèrent pendant quelques jours s'ils devaient ou non lapider Manuel, pour avoir osé imprimer qu'on serait libre de tapisser ou non; que ce jour-là, des hommes, qui, par opiniâtreté ou par irréligion, n'avaient pas tapissé, reçurent de bons coups de bâton.

Je ne sais si c'est *fanatisme* de la part d'un peuple, qui veut unanimement une chose qui lui fait plaisir et à laquelle il est attaché; ou si ce n'est pas une *infamie* stupide et aveugle, de la part des représentants de ce même peuple, qui contrarient absolument tous

ses penchants, dont cent années de révolution ne sauraient le délivrer.

Vraiment, voilà un *sans-culotte* qui ne raisonne pas trop mal; nos rouges ne montrent guère ce bon sens et ce respect de la liberté des autres. Mais, ce qui s'est passé en plein Paris, en 1793, ne montre-t-il pas ce qu'on pourrait faire en 1874? Pourquoi donc les processions de nos paroisses ne sortiraient-elles pas des églises, comme elles le font dans les villes de province et dans les campagnes? Le respect, la joie même avec laquelle elles sont accueillies par la population parisienne, là où elles peuvent se montrer au dehors, comme à la Madeleine, sur la place Saint-Sulpice, etc., ne prouvent-ils pas que l'immense majorité serait heureuse de voir reparaître dans les rues ces pompes religieuses? N'est-il pas temps enfin de faire acte de courage? On craint des scènes désagréables, des manifestations regrettables; mais ne voit-on pas que l'aspect d'un seul sergent de ville suffit pour en imposer aux *manifestateurs*? Dans une ville de deux millions d'habitants; il n'y en a pas dix mille, peut-être, qui verraient nos processions avec peine et qui voudraient essayer de les troubler; nous sommes certainement plusieurs centaines de mille qui serions heureux de les voir reparaître au grand jour. Parisiens, serons-nous donc moins hardis que nos pères de 93, et faut-il que des millions d'honnêtes gens soient privés des plus belles fêtes religieuses, parce qu'il plaît à quelques voyous de traverser, casquette ou chapeau mou sur la tête, les rangs de nos processions, qu'il dépendrait d'ailleurs de nous de ne pas laisser rompre?

Nous espérons mieux, et nous ne renonçons pas à voir, même cette année, les catholiques traverser les rues de Paris, l'emblème du Sacré-Cœur sur la poitrine; ce jour-là, on peut en être sûr, l'ordre ne sera pas troublé, et plus d'un bourgeois timide, effrayé le matin, s'applaudira, le soir, de cette vraie victoire de l'ordre remportée sur l'esprit révolutionnaire et impie.

J. CHANTREL.

ROME ET L'ITALIE

Le 15 juin, à onze heures, a eu lieu au Vatican la cérémonie dans laquelle le Saint-Père a fermé et ouvert la bouche aux cardinaux Guibert, archevêque de Paris, Simor, archevêque de Gran, et Chigi, ancien nonce du Saint-Siége en France.

Sa Sainteté a ensuite préconisé plusieurs évêques. Elle a adressé à ceux qui étaient présents un discours dans leqnel elle leur a recommandé le zèle et la fermeté apostoliques.

— Un congrès de tous les catholiques italiens s'est ouvert à Venise, le 12 juin, sous la présidence honoraire du cardinal-patriarche Trevisanato, et la présidence effective du duc Salviati. Nous reviendrons sur ce congrès.

— Une lettre de Rome, dit la *Patrie*, annonce que les prélats français en ce moment dans la Ville éternelle ont soumis au Pape les projets relatifs à la création de plusieurs universités catholiques, si la loi portant liberté de l'enseignement est votée.

Ces projets ont été aussitôt envoyés à l'examen de la Sacrée Congrégation, qui, après avoir approuvé le principe, préparé, à l'adresse de l'épiscopat français et des chefs des futures universités religieures, des instructions spéciales. Quelles sont ces instructions? Nous les ignorons encore; mais Mgr Guibert, qui les apportera ici, vers la fin du mois, les fera sans doute connaître à quelques-uns de ses collègues.

FRANCE

La session du Conseil supérieur de l'instruction publique s'est ouverte le 10 juin. A cette occasion, M. de Cumont, le nouveau ministre, a prononcé un discours dont voici la fin :

« Les temps sont difficiles, nous aurons à lutter contre des obstacles de tous genres. Nous ne nous laisserons pas décourager, messieurs, car nous serons soutenus par le sentiment du devoir, par l'amour tendre et profond que nous a toujours inspiré notre pays, qu'il nous inspire plus profondément encore après ses malheurs. Nous puiserons dans ce sentiment patriotique la force de surmonter les fatigues, les épreuves, dont sera semé, sans nul doute, le chemin que nous aurons à parcourir. L'œil fixé vers le but qu'il nous faut atteindre, nous compterons pour rien nos peines et nos ennuis; assez récompensés si nous pouvons nous dire un jour que nous avons contribué pour notre part à relever les âmes et à faire des hommes! Oui, messieurs, l'œuvre que vous avez commencée et que

nous poursuivrons ensemble, est la plus haute, j'ajoute, la plus ardue qu'il soit possible d'entreprendre. Mais Dieu soit loué! ni les moyens, ni les secours, ni les bonnes volontés ne nous feront défaut pour accomplir notre tâche. D'un côté je vois l'Université, de l'autre les établissements libres : cette grande Université de France, dont personne ne peut nier les services ni la gloire : ces établissements libres, auxiliaires précieux, émules et non rivaux de l'Université, stimulant indispensable du progrès, témoignage manifeste des résultats heureux que l'on peut attendre de l'exercice d'une sage liberté. Messieurs, vos preuves sont faites; je sais que je peux compter sur vous; les miennes sont à faire encore; mais, je le dis d'un cœur animé des intentions les plus droites et d'un ardent désir du bien, vous pouvez compter sur moi.

Alger. — La procession de la Fête-Dieu s'est faite à Alger avec une pompe solennelle. Mgr Lavigerie présidait la cérémonie, à laquelle assistaient le général Chanzy, entouré des généraux Wolff et Vuillemot et de tout son état-major, la Cour, le parquet, et tous les membres de l'administration civile.

Bourges. — Mgr de la Tour-d'Auvergne vient d'arriser à Rome, accompagné de son neveu, le prince de la Tour-d'Auvergne, et de son secrétaire, M. le chanoine Drnon (1).

Chalons. — L'un des curés vieux-catholiques de Suisse, un certain abbé Risse, ancien curé de Grange-sur-Aube, arrondissement d'Epernay, qui avait quitté furtivement sa paroisse au mois de février dernier, et s'était réfugié en Suisse, où on l'avait élu curé, avait été redemandé par le gouvernement français comme accusé de crimes honteux et ayant des dettes qu'il ne payait pas. Le 19 mars, il avait écrit à son évêque :

« J'ai laissé là, monseigneur, l'ultramontanisme, j'ai obéi à l'inspiration divine, je suis venu à Genève. Je voulus voir de mes yeux et étudier par moi-même cette Eglise réformée : je trouvai l'idéal que je cherchais... L'excommunication m'est réservée, je le sais. Qu'importe, j'ai pour moi ma conscience; elle me dit : Marche en avant! Et, apôtre de la véritable Eglise de Dieu, je marche. »

Le fait est que cet « apôtre de la véritable Eglise de Dieu » a été reconnu, par la cour d'assises de la Marne, coupable des délits et des crimes dont on l'accusait, et qu'il a été condamné à dix ans de

(1) C'est ce nom qu'il faut lire, au lieu de *Buon*, dans la notice que nous avons publiée sur la mort de la princesse de la Tour-d'Auvergne.

réclusion, le 7 mai dernier. Il faudrait se faire une triste idée de l'*idéal* de l'Eglise réformée de Genève, s'il est tel que le montre la conduite de ce malheureux.

GRENOBLE. — Une nouvelle église paroissiale, placée sous le vocable de saint Bruno, est en construction dans un nouveau quartier de Grenoble, avoisinant la gare. Le dimanche 17 mai, Mgr l'évêque en a béni solennellement la première pierre.

LYON. — M. le curé de la paroisse de Saint-Bonaventure a adressé la lettre suivante à l'*Echo de Fourvière* :

« J'ai l'honneur de vous adresser à la hâte la petite note que vous m'avez demandée sur la célébration du sixième centenaire de saint Bonaventure, le 15 juillet 1874. C'est une fête lyonnaise et nationale que nous préparons. Le cardinal saint Bonaventure, né à Bagnorea (Toscane), est mort dans le couvent de son ordre, aux Cordeliers, le 15 juillet 1274. C'était l'ami du grand saint Thomas, le docteur angélique, mort trois mois avant lui en se rendant au concile général de Lyon. C'était aussi l'ami de saint Louis. Le cardinal Bonaventure avait fait ses études à Paris ; toutes les grandes villes de France ont entendu sa parole, et c'est par la puissance de ce grand docteur, aussi pieux, aussi sympathique que savant, que fut consommée un moment la réunion de l'Eglise grecque à l'Eglise latine, au grand concile de Lyon, en 1274. Son culte a été l'âme de toutes les œuvres lyonnaises, jusqu'à la grande révolution. Il avait fondé à Lyon la grande confrérie des Gonfalons, qui fut le modèle d'un grand nombre d'autres. Pour célébrer dignement ce sixième centenaire, j'ai obtenu un triduum et une indulgence spéciale pour le 15 juillet, par un bref de Sa Sainteté. Une neuvaine préparatoire sera prêchée depuis le 5 juillet jusqu'au 11 ; les 12, 13 et 14, NN. SS. les évêques de Saint-Brieuc, d'Hébron et de Grenoble prêcheront, et le 15, Mgr l'archevêque prononcera le panégyrique. En mémoire du concile général de 1274 et de la réunion de l'Eglise grecque à l'Eglise latine, la paroisse de Saint-Bonaventure ira processionnellement chanter la grand'messe à l'église de Saint-Jean, le lundi 13, à dix heures. »

MARSEILLE. — Le conseil municipal de Marseille a eu le bon esprit de rétablir cette année, au 12 juin, l'usage, interrompu depuis 1871, de renouveler les vœux faits par les échevins, en 1722, pour la cessation de la grande peste. Il a assisté officiellement à la procescession générale, le défilé a duré deux heures. Le reposoir, élevé par les soins de la municipalité, avait une hauteur de 30 mètres.

La fête a été splendide. La statue de Belzunce était entourée de bouquets et de couronnes.

Reims. — Les funérailles de Mgr Landriot ont été célébrées samedi dernier. NN. SS. les évêques Meignan, de Châlons; Hacquard, de Verdun; Thomas, de La Rochelle; Gignoux, de Beauvais; de Marguerye, ancien évêque d'Autun; le chapitre, les préfets de la Marne et des Ardennes, cinq sous-préfets, M. Paris, maire de la ville, la magistrature, le lycée et toutes les autorités, se sont réunis dès huit heures et demie dans la grande salle de l'archevêché, où des discours ont été prononcés par M. le préfet des Ardennes, M. Paris, maire de Reims, M. le général de division Verger et M. Pieton, président de l'Académie. Mgr l'évêque de Beauvais présidait la funèbre cérémonie.

Le chapitre de la cathédrale de Reims, a élu pour vicaires capitulaires les vicaires généraux de l'archevêque décédé, MM. Juillet, Tourneur et Butot.

Saint-Brieuc. — Un grand pèlerinage à Notre-Dame d'Espérance de Saint-Brieuc, a eu lieu le 1er juin. L'affluence a été considérable et a constitué une magnifique manifestation catholique. Le soir, une procession aux flambeaux ayant plus de 1 800 mètres de longueur, dans laquelle l'armée et la marine étaient représentées, a parcouru les rues de la ville. Mgr David fermait la marche. Les illuminations étaient splendides. Tous les édifices publics étaient illuminés.

Toulouse. — Au congrès général des sociétés archéologiques de France, qui vient de s'ouvrir au Capitole de Toulouse, Mgr Desprez, président, a prononcé un discours dont nous extrayons les passages suivants :

« La religion ne doit pas s'exclure des congrès de la science, car elle tient non-seulement de son droit divin, mais encore de son droit de mère, l'autorité de conseiller la science sans entraver sa liberté. Il y a déjà longtemps qu'une fresque immortelle a représenté la théologie présidant une sorte de congrès idéal, où toutes les sciences apparaissent devant elle dans l'attitude du respect. Cette scène exprime les conditions nécessaires de l'ordre dans le monde intellectuel. En dehors de cette subordination à la vraie science surnaturelle, les sciences naturelles produisent le chaos plutôt que la lumière. C'est pourquoi, Messieurs, j'éprouve, à la place d'honneur que votre bienveillance m'a décernée, deux sentiments contraires : comme archéologue, je sais que je ne suis point votre égal; comme évêque, je sens que je suis votre président.

« Parmi les sciences, il en est peu qui aient avec la religion plus de rapports de voisinage et de solidarité que l'archéologie. Étudiée dans les monuments de l'antiquité chrétienne, elle constitue un des témoignages les plus irrécusables de notre tradition, et elle devient une branche de l'apologétique. C'est en vain qu'un scepticisme aventureux voudra nier l'origine apostolique de nos dogmes, l'archéologie confondra cette falsification de l'histoire, en montrant nos dogmes tracés, tantôt en inscriptions lapidaires, tantôt en peintures murales, sous les voûtes augustes des catacombes. Depuis la publication de l'immortel volume intitulé : *Roma sotterranea*, par Antonio Brosio, jusqu'à l'ouvrage du même titre, mais de plus grande autorité, composé par le commandeur Rossi, les preuves à l'appui de nos origines chrétiennes sont sorties, en nombre incalculable, des entrailles du sol romain.

« Ainsi, tandis qu'une critique dissolvante répudiait toutes nos traditions au nom de l'histoire sincère, et défigurait la jeunesse de l'Eglise par un système d'hypothèses *a priori*, grâce à vos efforts, grâce à vos fouilles intelligentes, Messieurs, l'histoire sincère a été exhumée, et la jeunesse de l'Eglise a secoué la poussière des premiers siècles qui la couvrait, pour venir déposer à la face du monde savant que les prétendus explorateurs de nos sources historiques n'en étaient que les empoisonneurs.

« ..... Savez-vous pourquoi, Messieurs, la vérité morale a été plus tôt connue sur la terre que les lois de l'ordre physique ? Savez-vous pourquoi Dieu, l'âme et le devoir, qui ne tombent pas sous les sens, sont mille fois plus populaires que tous les phénomènes visibles au microscope ou au télescope ! Enfin, savez-vous pourquoi, à dater de l'Evangile, toutes les sciences ont tant progressé et la perfection de la religion a touché sa dernière borne? C'est que les autres sciences sont la révélation de l'homme, perfectible comme lui, tandis que le christianisme est la révélation de Dieu, parfaite comme Dieu lui-même. Aussi, tandis que la raison scientifique vous dit avec justice : Déblayez et bâtissez, vous pouvez égaler les magnificences de Karnac, d'Héliopolis et de Palmyre, la raison chrétienne vous dit : Après le Sinaï et la montagne des Béatitudes, ne cherchez pas le progrès, car là se trouve la limite du monde, et, aux pieds de Moïse et de Jésus-Christ, les voix et les pierres du passé vous répètent cette sagesse d'une inscription célèbre : Voilà les dernières frontières de la vérité : *Voyageur, arrête-toi ici ; Hic siste, viator*.

Tours. — Son Eminence le cardinal Guibert, alors qu'il était

archevêque de Tours, conçut, il y a plusieurs années, on se le rappelle, le projet de reconstruire l'ancienne et célèbre basilique de Saint-Martin, dont il ne reste plus que deux tours, remontant au douzième et au treizième siècle : la tour Charlemagne et la tour de l'Horloge, séparées par la rue Saint-Martin, qui s'étend actuellement dans le sens de la longueur de l'église de la vieille abbaye.

Des souscriptions s'ouvrirent en conséquence dans la France entière et, grâce à l'activité déployée par le clergé de tous les diocèses, elles atteignirent bientôt un chiffre considérable.

Mgr Guibert a fait personnellement acheter, dès le commencement de l'année 1864, un très-grand nombre d'immeubles situés à Tours, rue du Change, rue Saint-Martin et place aux Légumes, sur l'emplacement de l'ancienne église, et dont la valeur ne saurait être évaluée à moins de 400,000 francs.

Mais, au lendemain de la Commune, lorsque, après l'assassinat de Mgr Darboy, Mgr Guibert fut promu au siége archiépiscopal de Paris, le cardinal, occupé d'autres soins, dut nécessairement renoncer à poursuivre directement la réalisation du projet qu'il avait conçu, de telle sorte que l'œuvre qu'il avait entreprise courait grand risque de rester inachevée.

Nous apprenons que le gouvernement, désireux de voir renaître de ses ruines l'antique basilique témoin de tant de grands événements accomplis à l'origine de notre histoire, vient d'autoriser le cardinal-archevêque de Paris à céder au nouvel archevêque de Tours les différents immeubles acquis par lui, en même temps que le maréchal de Mac-Mahon, par un décret rendu sur la proposition du ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, s'est empressé de donner à Mgr Fruchaud tous les moyens nécessaires pour lever les difficultés de toute nature qu'aurait pu rencontrer l'accomplissement du projet formé depuis douze ans par son prédécesseur. — (*Journal des Débats.*)

ALLEMAGNE.

Le faux évêque Reinkens a tenu dernièrement un synode de vieux catholiques à Bonn. On a décidé dans ce synode que la confession cesserait d'être obligatoire, et que la *confession de dévotion* serait bannie comme *jésuitique ;* ensuite, que les formalités, en fait de dispenses matrimoniales, seraient simplifiées, les mariages mixtes facilités par la suppression des garanties jusque-là exigées pour l'éducation des enfants. On s'y est occupé du jeûne, des catéchismes, des livres liturgiques, mais rien de spécial n'a encore

transpiré : ce qui est certain, c'est que les néo-jansénistes ne donnent pas dans le rigorisme !

Ce que ce synode a produit de plus intéressant, c'est la communication faite par l'apostat Friedrich, de Munich (et cela seulement à la 5e séance), que Dœllinger a daigné donner son agrément au synode ainsi qu'aux réformes projetées : que son âge et ses occupations l'ont empêché d'y prendre une part active. Le vieux finaud, parâtre de la secte, s'est bien gardé de donner deux lignes de sa main. En bon politique et courtisan, il se réserve pour toutes les contingences.

Le règlement synodal et paroissial au congrès de Constance a été confirmé. Il a été en outre décidé que le prochain synode aurait lieu à Fribourg ou à Bade où, comme on sait, des lois fabriquées *ad hoc* viennent de donner aux *vieux* toutes les facilités pour s'emparer des églises catholiques. — (*Univers.*)

— Mgr Martin, évêque de Paderborn, a été sommé, le 9 juin, par le tribunal du cercle, de se présenter dans un délai de huit jours pour faire la peine de six semaines d'emprisonnement à laquelle il a été condamné pour nomination illégale d'un curé. Si dans le délai de huit jours l'évêque n'a pas donné suite à cette sommation, l'autorité aura recours à la force.

— Le P. Fugger, jésuite, comte de Fugger, de la maison comtale de Fugger, devenue princière en 1805, mais médiatisée et soumise à la couronne de Bavière, avait adressé au Parlement bavarois une protestation contre la décision du gouvernement allemand, qui l'avait interné, en exécution de la loi de l'empire sur les jésuites. Il motivait sa plainte sur ce qu'on aurait violé à son égard la Constitution fédérale, en ne tenant pas compte des droits réservés à la Bavière et aux princes médiatisés. Dans une des dernières séances, la Chambre des députés a cru devoir faire droit à cette réclamation et la déclarer fondée. — Les Prussiens ne sont pas contents.

ANGLETERRE.

Les Oratoriens font construire actuellement une magnifique église sur les terrains qui appartiennent à l'ordre et qui occupent à Brompton, près de Londres, une très-belle position. Le nouveau temple, construit dans le style de la Renaissance, sera surmonté d'un superbe dôme. Le duc de Norfolk a promis de contribuer à cette œuvre pieuse par une somme de 20,000 livres sterling (500,000 francs). On pense que l'édifice coûtera en tout 2,500,000 fr. et sera terminé en 3 ans.

AUTRICHE-HONGRIE.

Les journaux libéraux de Vienne amusaient leur public par des contes relatifs à une prétendue circulaire du nonce aux évêques d'Autriche, dans laquelle Mgr Jacobini aurait exhorté les évêques à modérer l'opposition qu'ils font aux nouvelles lois confessionnelles. Il est à regretter que cette fable n'ait pas reçu de démenti officiel. Du reste ceux qui s'efforcent de propager les bruits d'un prétendu changement dans les vues et les intentions du Saint-Siége et de l'épiscopat, relativement à ces lois, ou pour mieux dire ceux qui ont pu croire à de pareilles fables (car ceux qui les racontent n'y croient pas eux-mêmes) trouvent une réponse tout a fait concluante dans deux documents importants publiés ces jours-ci.

Le premier est une lettre que les cardinaux autrichiens ont adressée au Pape au sujet de ces mêmes lois, et dans laquelle ils protestent qu'ils ne leur prêteront obéissance qu'autant qu'elles ne dérogent pas aux stipulations du concordat, mais que jamais ils ne suivront des ordres qui se trouveraient être incompatibles avec le salut de l'Eglise.

Le second est la réponse du Saint-Père, qui approuve de la façon la plus explicite la manière de voir et d'agir des évêques autrichiens, ratifie la déclaration qu'ils ont adressée au ministre des cultes et à la Chambre des seigneurs, et les exhorte solennellement à persévérer dans leur zèle à défendre la sainte cause de l'Eglise. Nous reproduirons ces documents.

— L'abbé Prato, député du Tyrol méridional au Reichsrath, avait dans le temps voté pour les lois confessionnelles. Dans une lettre adressée à l'évêque de Trente, ce digne ecclésiastique, égaré un instant par de fausses vues politiques, vient de rétracter explicitement, et sans aucune réserve, le vote qu'il avait émis en faveur de ces lois, vu qu'elles ont été réprouvées par l'Encyclique du Saint-Père et par la déclaration des évêques. On n'a pas encore entendu dire qu'une pareille démarche ait été faite par les chanoines ruthéniens de Léopol, qui ont, aux aussi, voté pour les lois confessionnelles. L'archevêque de Léopol les a destitués de certaines fonctions extraordinaires. Le gouvernement, de son côté, tout en déclarant qu'il ne pouvait pas empêcher l'archevêque de retirer à des prêtres certaines fonctions que lui seul avait le droit de leur conférer, a pris les mesures nécessaires pour que le revenu de ces chanoines n'en soit pas diminué.

ÉTATS-UNIS.

Les archevêques de Baltimore, de New-York, et plusieurs autres évêques et prêtres se réunissaient, à la fin d'avril, chez Mgr Purcell, le vénérable archevêque de Cincinnati. Ce n'était pas un concile, mais une simple consultation. Le *Catholic Telegraph* nous apprend que les prélats se sont réunis pour s'entendre sur l'érection de nouveaux évêchés et des métropoles.

Ainsi, Milwaukee deviendrait un archevêché, aussi bien que Philadelphie et Boston. On proposerait aussi au Saint-Père le siége si antique de Santa-Fé pour une métropole. On comprend que ce ne sont là que des projets, car il faut consulter les autres évêques intéressés. Le Saint-Siége se prononcera ensuite. Un nouveau siége serait érigé dans le Missouri, à Peoruz.

Mgr Grace, évêque de Saint-Paul, dans le Minnesota, demande aussi la division de son vaste diocèse. Comme le Gouvernement n'a rien à voir dans ces érections de siége, puisqu'il ne paie pas les évêques, la chose n'offre pas de difficultés. Le religion profite de cette multiplication des évêchés, car les missionnaires sont plus rapprochés de leur chef, et la visite canonique se fait plus régulièrement.

C'est ainsi que la jeune Eglise d'Amérique tend à se modeler sur la primitive Eglise, qui comptait un si grand nombre d'évêchés qui, hélas ! aujourd'hui n'existent que de nom. — (*Monde.*)

SUISSE.

Le Conseil exécutif du canton de Berne a adressé aux préfets des districts du Jura bernois, cette singulière circulaire :

« Berne, le 27 mai 1874.

« Monsieur le préfet,

« Il résulte d'une communication du Président de la Confédération, qu'à la suite des faits qui se sont passés dernièrement sur la frontière de France, l'archevêque de Besançon a interdit à tous les prêtres de son diocèse de se rendre sur le territoire suisse pour y exercer les fonctions pastorales ou ecclésiastiques ; l'archevêque a apporté à cette défense générale une seule exception, savoir : le cas où le prêtre serait requis de donner les dernières consolations de la religion à un mourant.

« En faisant cette communication au président de la Confédéra-

tion, l'ambassadeur de France a fait observer que l'exception dont il s'agit ne peut être admise qu'avec le consentement des autorités bernoises, et qu'il désire, en conséquence, obtenir de notre part une déclaration générale et catégorique, afin qu'il sache si nous consentons ou non à ce que des prêtres français assistent, à leur lit de mort, les citoyens français établis sur le territoire du canton de Berne, qui voudraient avoir recours à leur ministère.

« Nous n'avons pas tardé à donner au président de la Confédération, pour la communiquer à l'ambassade de France, la déclaration désirée, en ce sens que les ecclésiastiques français ne seront empêchés en aucune manière d'apporter aux citoyens français, domiciliés dans notre canton, qui en feront la demande, les dernières consolations de leur religion (extrême-onction), avec cette restriction toutefois qu'ils n'abuseront pas de la permission qui leur est ainsi accordée, et qu'elle se bornera aux localités frontières.

« Nous vous informons pour votre gouverne, en vous invitant à faire parvenir les ordres nécessaires à ce sujet aux employés de police de votre district.

« Au nom du Conseil exécutif :

« Le président, TEUSCHER.
« Le secrétaire d'Etat, Dr TRÆCHSEL. »

Le cardinal-archevêque de Besançon n'a pas permis qu'on fît un pareil abus de son nom ; il a adressé au doyen de Porrentruy le démenti suivant, qui est parfaitement catégorique :

« Besançon, le 7 juin 1874.

« Monsieur et très-honoré citoyen,

« La circulaire du Conseil exécutif du canton de Berne, du 27 mai dernier, que vous me communiquez, est une entière fausseté.

« Jamais, dans mes communications avec le ministère français, je n'ai tenu un langage aussi anticatholique et aussi déshonorant.

« J'ai, en effet, recommandé à mes ecclésiastiques de ne pas aller desservir les paroisses suisses à titre permanent ; mais je leur ai laissé, comme je le devais, toute liberté d'aller consoler, assister et administrer, non-seulement les Français qui se trouveraient sur le territoire suisse, mais tous les Suisses et étrangers quelconques qui réclameraient leur ministère en l'absence des pasteurs légitimes, et, en agissant ainsi, je me suis certainement conformé aux règles du droit naturel, du droit ecclésiastique et du droit divin.

« Je vous prie de donner toute publicité à ma lettre.

« Veuillez recevoir, monsieur le doyen, l'assurance de ma considération très-distinguée. « † CÉSAIRE,

« Cardinal, archevêque de Besançon. »

— La brouille se met dans le ménage vieux-catholique de Genève ; il y a guerre entre M. Loyson et M. Marchal, et M. Loyson est vigoureusement tancé parce qu'il prétend rester à mi-route sur le chemin de la libre pensée. Cela promet ; nous tiendrons nos lecteurs au courant.

— Le Conseil exécutif de Berne a lancé un nouvel ukase qui aura un douloureux retentissement dans le Jura catholique. Les sœurs de charité de Besançon établies à Sainte-Ursanne depuis plus de quarante ans, ont reçu l'ordre de quitter la Suisse dans un délai de trois mois, et de fermer le florissant pensionnat qui faisait la gloire de la petite ville de Sainte-Ursanne. Ces humbles filles de Saint-Vincent de Paul ont passé leur vie en faisant le bien, et pour récompense Berne les envoie en exil. *Une pareille association*, dit l'organe des tyrans de Berne, *est en contradiction avec les circonstances du temps.* Il faut être un Œdipe pour déchiffrer de pareilles énigmes. On allègue encore que l'ordre des sœurs de charité est un *Ordre français* ; ce n'est qu'après quarante ans de paisible séjour qu'on s'est souvenu de la nationalité de ces sœurs. Et quelle est donc la nationalité de tous ces intrus qui remplissent les cures du Jura et les paroisses de Genève ?

— Voici quelles sont les bases de la future constitution qui doit organiser le schisme dans le canton de Berne :

« 1° L'Eglise chrétienne catholique de la Suisse sera constituée nationalement, et aura pour fondement les paroisses. Il y aura des synodes cantonaux de cercles, et chaque année une réunion d'un grand synode national qui constituera l'autorité législative supérieure de l'Eglise. Ce synode se composera de l'évêque, du conseil synodal, des curés et des délégués des paroisses.

« 2° Le mandat des membres du synode durera quatre ans. Il aura dans ses attributions le choix de l'évêque suivant un règlement d'élection arrêté d'accord avec les gouvernements cantonaux. Le grand synode procédera à l'élection du conseil synodal, autorité exécutive composée de neuf membres, quatre ecclésiastiques et cinq laïques.

« L'évêque nommé par le synode aura tous les droits et devoirs de l'épiscopat (?). Les curés seront élus sur la simple présentation d'un certificat de capacité, d'après les dispositions légales en vigueur dans chaque canton en matière d'élection. »

On enverra donc aux catholiques un évêque nommé par les protestants de Berne qui lui délègueront l'autorité spirituelle sur les catholiques. Aussi bouffon que sacrilége !

— Le *Temps*, journal protestant de Paris, vient d'insérer, à la demande du Conseil exécutif de Berne et sous la signature de la direction des cultes de ce canton, une annonce qui énumère les avantages faits à ceux qui se présenteront pour remplir les vingt-huit cures vacantes dans le Jura et comprenant environ trente-cinq mille âmes, d'après les chiffres mis dans l'annonce.

Ces cures vacantes, dit l'annonce, « sont mises au concours pour qu'il y soit pourvu au libre choix par les assemblées paroissiales que cela concerne. » Il n'est pas question de conditions de moralité, d'instruction, de pouvoirs spirituels ; qu'est-ce que cela peut faire ? mais l'annonce énumère avec soin les avantages et les espérances des places mises au concours :

« 1° L'élection a lieu par l'assemblée paroissiale pour une période de six années, durant lesquelles le titulaire ne peut être écarté de la charge qu'il occupe qu'en vertu d'une sentence judiciaire. Si, à l'expiration des six années, la paroisse ne décide pas la mise au concours de la place, le titulaire est de nouveau élu pour une nouvelle période de six ans.

2° Le traitement en espèces variera selon les difficultés que présente la place à desservir, le chiffre de la population, etc., entre 2,000 et 3,000 fr.

« Dans ce chiffre n'est pas compris le logement gratuit et le bois d'affouage suffisant.

« Après trente ans de services, et déjà auparavant si les circonstances l'exigent, l'ecclésiastique peut être mis à la retraite avec une pension qui est de la moitié du traitement qu'il touchait pendant qu'il était en fonctions.

« 3° L'ecclésiastique élu est tenu de prêter le serment constitutionnel.

« Pour les détails ultérieurs, les intéressés sont invités à s'adresser à la direction soussignée.

« Berne, le 1er juin 1874.

« Au nom du Conseil exécutif du canton de Berne :

« La direction des cultes,

« TEUSCHER. »

Telle est la réforme libérale qui s'opère en ce moment dans le Jura.

LES PÈLERINS D'AMÉRIQUE AU VATICAN.

Les pèlerins d'Amérique ont été reçus le 9 juin par le Saint-Père, en même temps que les catholiques américains présents à Rome. Plusieurs cardinaux, les prélats de la cour pontificale et d'autres grands personnages assistaient à cette réception.

Mgr Dwenger, évêque de Fort-Wayne (Indiana) a pris le premier la parole et a lu l'adresse suivante au Saint-Père :

Beatissime Pater

Ante pedes Sanctitatis Tuæ provolutos vides filios qui vere a longe sed ab Occidente veniunt, et in his temporibus afflictionis Tuæ, nec mare, nec aridum, nec immensam locorum distantiam timuere, ut possint in Te videre Sanctum Petrum Patrem omnium fidelium et Pontificem vere Maximum, Maximum laboribus et persecutionibus, Maximum patientia, spe et fiducia in Deum. Filius nunquam majore desiderio desiderat videre patrem sibi charissimum, quam nos desiderabamus videre Sanctitatem Tuam, et distantia amorem nostrum non minuit, sed auxit. Derelictum a principibus terræ et in carcere constitutum, Te non deseruimus, sed ecce tam maxima distantia venimus, ut in facie totius mundi fidem, devotionem et obsequium erga Te Pastorem infallibilem totius Ecclesiæ, Centrum unitatis fidei nostræ, et Petram super quam ædificata est Ecclesia Dei profiteamur. Ut per Te, Sancti Petri dignum successorem, fides nostra confirmetur et augeatur, optamus. Ecce dies longo tempore desideratus, in quo possumus Te charissimum Patrem videre et tuam Apostolicam Benedictionem accipere, non pro nobis tantum, sed pro omnibus nostris, qui hic adesse non possunt, sed a longe pro Te in carcere constituto cum lacrimis supplicationes suas Deo afferunt. Et illi nobiscum hæc profitentes et, prouti nos, amatores honestæ civilis libertatis, toto corde condemnant tyrannicam persecutionem Ecclesiæ Dei per hos falsæ libertatis jactatores, qui animam et conscientiam non Deo sed potestatibus civilibus subjicere volunt. Sine, rogo, Beatissime Pater, ut etiam unus peregrinorum laicorum nomine breviter devotionem nostram exponat.

Voici la traduction :

Très-Saint Père,

Vous voyez prosternés aux pieds de Votre Sainteté des fils qui

viennent de l'Occident et de bien loin, et qui, dans ces temps de votre affliction, n'ont redouté ni la mer, ni la terre, ni l'immense distance des lieux pour pouvoir contempler en votre personne saint Pierre, véritablement Pontife souverain, souverain par les souffrances et les persécutions, souverain par la patience, l'espérance et la confiance en Dieu.

Jamais un fils n'a tant désiré de voir le père qui lui est très-cher, que nous n'avons désiré de voir Votre Sainteté; et la distance n'a point diminué notre amour, elle l'a augmenté.

Abandonné par les princes de la terre et constitué en prison, nous ne vous avons point abandonné; mais nous sommes venus d'une si grande distance afin de témoigner à la face de tout l'univers notre dévotion et notre respect envers vous, qui êtes le Pasteur infaillible de toute l'Eglise, le centre de l'unité de notre foi, et la pierre sur laquelle est édifiée l'Eglise de Dieu.

Nous souhaitons que par vous, digne successeur de saint Pierre, notre foi soit confirmée et augmentée.

Voici le jour longtemps désiré où nous pouvons vous voir et recevoir votre bénédiction; non-seulement pour nous, mais pour tous les autres qui ne peuvent être ici, mais qui de loin offrent à Dieu leurs supplications avec leurs larmes pour vous qui êtes prisonnier.

Ils déclarent ici avec nous que, tout en étant amateurs d'une honnête liberté civile, ils condamnent néanmoins de tout leur cœur la persécution tyrannique de l'Eglise de Dieu, de la part de ceux qui se vantent d'une fausse liberté, et qui veulent soumettre l'âme et la conscience non à Dieu mais aux puissances civiles.

Permettez, je vous prie, Très-Saint Père, qu'un de nous, au nom des pèlerins laïques, expose brièvement notre dévouement.

M. Théard, juge à la Nouvelle-Orléans, au nom de tous les pèlerins et de tous les fidèles catholiques d'Amérique, a lu ensuite cette adresse en français :

Très-Saint Père,

Vous voyez à Vos pieds des pèlerins américains des différents diocèses des Etats-Unis d'Amérique et du Canada. Nous venons d'un pays libre, mais où heureusement la liberté est bien entendue. Car nous n'y sommes pas persécutés : nous y jouissons au contraire d'une pleine liberté de conscience.

Nous avons abandonné notre pays, nos foyers, nos familles, nos affaires temporelles pour venir nous prosterner à Vos pieds, et

vous offrir nos cœurs, nos fortunes et nos vies même au besoin.

Nous avons voulu contempler de près cette gloire qui ne vient pas des princes et des peuples de ce monde, mais qui est un reflet de Dieu lui-même, et de cette croix qui brille tout autour de Votre tête; nos voix ne peuvent exprimer ce que nos cœurs, qui battent en ce moment de la même pulsation, renferment de soumission, de respect et d'amour pour Votre Sainteté.

Plus Votre affliction est grande, plus nous sentons grandir notre amour pour Vous. Et ce qui nous console, c'est que vous subissiez la loi commune à tous les justes ; car on ne persécute que les justes.

Nous prierons Dieu cependant pour que vos chaînes tombent, que vos persécuteurs ouvrent les yeux à la lumière, et que voyant leur erreur, ils vous rendent les Etats auxquels le Saint-Siége a un droit incontestable, et dont le titre a été soutenu par l'épée de Pépin et de Charlemagne.

Nous, dont le pays est spécialement consacré à la Vierge Immaculée, nous avons cru devoir, comme préparation à notre visite à Votre Sainteté, nous prosterner d'abord à Lourdes, à la grotte de celle qui, depuis votre définition seulement, s'est appelée Immaculée Conception.

Notre sainte Mère en se nommant ainsi a voulu de même aussi confondre les incrédules, rendre hommage à la vérité du dogme de l'Immaculée Conception, et prouver aux sceptiques votre infaillibilité même comme chef de l'Eglise, puisque c'est à votre proclamation que nous devons que ce dogme fasse aujourd'hui partie de notre Credo.

Dans ce continent qui a pris naissance de l'Océan, dans ce continent d'où nous venons, la religion catholique s'est propagée d'une manière miraculeuse.

Ne vous étonnez pas de l'amour des Américains, vous le premier, le seul Pape dont le pied sacré ait foulé le sol de leur continent.

Quand de tous les points du monde vous arrivent de telles protestations d'obéissance et d'amour, nous croyons devoir affirmer que l'heure n'est pas éloignée, où il n'y aura plus qu'un seul troupeau et un seul Pasteur.

Pour nous, qui sommes les premiers pèlerins d'Amérique, nous sommes venus dans cette ville pour vous offrir, non de riches présents, mais nos sentiments d'amour et d'obéissance, ce qui est plus précieux. Pour Vous et pour notre sainte religion, nous sommes prêts à tous les sacrifices.

Puisse Dieu Vous conserver encore longtemps à la tête de notre

sainte Eglise. Vous avez vu les années de Pierre : que Dieu daigne Vous permettre de voir le triomphe de l'Eglise !

Et maintenant, Saint-Père, à vos pieds, nous Vous demandons Votre amour et Votre bénédiction pour notre pays; pour nos familles et pour nous-mêmes, et nous Vous prions humblement d'accepter les faibles présents que nous mettons à Vos pieds.

A cette adresse fréquemment interrompue par des applaudissements et par des marques d'approbation, Pie IX a répondu en italien (1) :

Dans un moment où l'Eglise de Jésus-Christ est assaillie par un si grand nombre d'ennemis de d'ifférentes sortes; dans un moment où l'on voudrait envelopper cette Eglise de ténèbres, et l'ensevelir dans une obscurité profonde; dans ce moment-là même, Dieu dissipe, par son souffle tout puissant, les ténèbres et l'obscurité, et montre à l'univers entier le phare qui nous sert de guide, à nous, pèlerins sur cette terre, et nous indique la voie qui doit nous conduire au port.

Tous les ennemis de l'Eglise, à quelque classe qu'ils appartiennent, travaillent de différentes manières à lui enlever son éclat.

Les uns cherchent à atteindre ce but par leurs dissimulations et leur hypocrisie ; ce sont les hommes liés à une secte d'impies qui veulent s'introduire jusque dans le sanctuaire, et prétendent, non-seulement régler les rites et la discipline de l'Eglise, mais convoitent d'arriver même à altérer les dogmes de cette épouse de Jésus-Christ.

Il y en a d'autres qui emploient le mépris, la raillerie et le sarcasme, et tournent en dérision tout ce qui appartient à l'Eglise de Dieu, en parlant à tout propos de ce qu'ils ne connaissent pas, et de ce dont ils n'ont pas même l'idée.

Enfin, parmi les ennemis de la religion, il y en a qui, plus hardis que tous les autres, ne craignent pas de

(1) Nous reproduisons la traduction du *Journal de Florence.*

porter la main à l'épée et de se faire les cruels persécuteurs de l'Eglise de Jésus-Christ.

Mais cette Eglise, oh non ! elle ne chancellera jamais, parce qu'elle est bâtie sur une pierre ferme et inébranlable ; et c'est précisément ce qui la rend en ce moment même un objet d'admiration pour le monde, pour les anges et pour les hommes. De toute part elle est persécutée, soit dans le clergé, soit dans les fidèles ; mais sa fermeté contraint ses propres persécuteurs à s'écrier : Nous ne croyions pas trouver tant de foi en Israël.

Et ce que je vous dis là, ô mes enfants, n'est-ce pas la vérité ? Vous-êtes vous-mêmes un témoignage sublime de cette vérité. Oh ! oui, je le dis avec le prophète Isaïe : *Leva in circuitu oculos tuos, et vide : omnes isti congregati sunt, venerunt tibi filii tui, e longe veniunt.* Ces fils et ces filles sont venus des contrées lointaines *aurum deferentes, et laudem Domino annuntiantes.* Oui, vous n'avez craint ni les fatigues du voyage, ni la distance du but, mais ayant pris votre résolution généreuse vous avez traversé l'Océan pour aller vous prosterner aux pieds de la très-sainte Vierge Marie dans un de ses sanctuaires de France, et vous diriger ensuite vers cette Rome destinée par Dieu à être le siége de son Vicaire ; et retènez-le bien : c'est précisément à cause de cela qu'elle est prise comme point de mire par les incrédules qui déchargent toute leur rage contre elle, et cherchent à la souiller de cent manières différentes. Mais voilà que malgré tout, en ce moment même, Dieu indique de son doigt tout puissant cette Rome comme centre de la vérité, et dans une de ses parties les plus nobles, comme le soutien de la foi.

Que Dieu vous bénisse, chères âmes, et qu'il daigne tourner son regard vers vous et vers votre patrie ; vers ce pays nouveau, vers cette nouvelle nation pleine de vigueur, où les produits de la nature et de l'industrie prospèrent d'une manière admirable, et où la Religion catho-

lique jouit d'une liberté sans limite. Là les véritables hommes de foi se multiplient, et le nombre extraordinaire des conversions qui se sont opérées a déterminé le Saint-Siége à augmenter considérablement le nombre des diocèses.

Mais tout en priant Dieu de jeter un regard sur sa nouvelle vigne, n'oublions pas non plus de le supplier de vouloir bien retrancher tout ce qui n'en fait pas partie. Si les Luthériens, les Calvinistes, les Anglicans, les Méthodistes et tant d'autres partis s'agitent sur la surface immense des Etats-Unis, daigne le Seigneur faire briller la lumière de la vérité au fond de toutes ces âmes, qui se comptent par millions, afin qu'elles puissent, elles aussi, jouir du fruit de la rédemption divine.

Que Dieu confirme du haut du ciel ces quelques paroles que son indigne Vicaire vous adresse. Et vous, qui avez laissé votre patrie pour quelque temps afin de venir recevoir à Rome la bénédiction du Vicaire de Jésus-Christ, unissez vos prières aux miennes, et tous ensemble, supplions Dieu de multiplier le nombre des ouvriers nécessaires pour la culture d'un si vaste champ, afin que, jetant la bonne semence en terre, même au milieu des difficultés, ils puissent en recueillir le fruit en son temps au milieu des bénédictions.

Que Dieu vous reconduise au sein de vos familles, le cœur rempli de charité ; et puisque cette charité demande toujours à se répandre, faites en sorte de la communiquer à vos parents, à vos amis et à vos compatriotes respectifs.

Que les mères trouvent leur consolation en voyant leurs enfants croître dans le saint amour de Dieu ; que les pères soient assez heureux pour voir se multiplier les fruits de leurs trafics et de leur commerce, fondés sur les bases de la justice. Que cette bénédiction s'étende sur toute la surface de cet immense continent, et qu'elle le

rende de plus en plus digne des faveurs du ciel. Qu'elle vous accompagne, enfin, pendant le voyage que vous devez faire pour retourner dans votre patrie, pendant celui que vous devez parcourir durant votre vie, et qu'elle soit avec vous au moment solennel de votre mort ; dans ce moment où vous devrez remettre votre âme entre les mains de Dieu pour le louer et le bénir pendant les siècles des siècles.

DE L'ÉLECTION DES CURÉS.

La Sacrée-Congrégation du Concile a fait publier par l'organe de Son Em. Préfet le cardinal Caterini le décret suivant contre les ecclésiastiques qui acceptent les charges d'âmes qu'on prétend leur conférer au moyen de l'élection populaire. Nous n'avons pas besoin de signaler l'importance de ce document.

DÉCRET.

Les disciples des sectes infernales, qui ne cessent de s'agiter pour parvenir au pouvoir, et qui, lorsqu'ils y sont une fois parvenus, font tous leurs efforts pour troubler la société et renverser même la constitution fondamentale de l'Eglise de Jésus-Christ, ne craignent pas de soulever les peuples jusqu'au sein de la catholique Italie, pour les déterminer à suivre l'exemple funeste de certains hommes de la Suisse, qui poussent l'audace jusqu'à usurper et à s'arroger le droit des pasteurs et des âmes. Et ce qui est pis encore, c'est qu'il y a eu certains ecclésiastiques qui, s'étant laissé corrompre, n'ont pas craint d'accepter un office paroissial qui leur était conféré d'une manière si perverse, et d'en accepter les fonctions avec tant de présomption et tant d'impudence. C'est là un crime énorme, qui renverse la hiérarchie ecclésiastique et la détruit de fond en comble. En effet, « c'est nous, dit le pape Célestin, qui devons marcher à la tête du peuple et non pas le suivre ; au lieu de nous soumettre aux caprices des hommes, c'est nous qui devons leur enseigner ce qui est permis ou ce qui est défendu (1). » C'est donc une hardiesse bien téméraire que celle de s'insurger contre les statuts des saints Pères ; c'est donc là un crime aussi ambitieux

(1) Con. *Docendus* 2 dist. 63.

qu'il est contraire à l'obéissance. « C'est de là, ajoute Grégoire VII, que découlent la plupart des perturbations qui troublent l'Eglise, causent la ruine de notre sainte religion et font que les principes religieux sont foulés aux pieds (1). » Il n'y a donc rien d'étonnant si les saints canons ont toujours condamné un tel crime et s'ils y ont attaché les peines les plus graves. Aussi Grégoire VII que nous venons de nommer (2), Paschal II (3), Alexandre II (4), et le concile de Latran (5), tenu sous Alexandre III, ont-ils décrété solennellement que l'investiture ecclésiastique entre les mains des laïques est complétement nulle, et que les clercs qui acceptent une telle investiture sont interdits de l'entrée de l'Eglise, qu'ils sont frappés d'excommunication, et que s'ils persistent à vouloir persévérer dans leur crime, ils doivent être privés des fonctions de leur ministère ecclésiastique. Bien plus, un pareil crime renferme en soi cette usurpation excessivement grave de juridiction, de bénéfices et de droits de l'Eglise que le concile de Trente (6) a frappée d'anathème aussi souvent que l'usurpation ne viendrait à cesser; et la constitution *Apostolicæ Sedis IV*, id. Oct. de l'an 1869, l'a déclarée soumise à une excommunication *latæ sententiæ*, réservée d'une manière toute spéciale au Pontife romain.

Or, comme toutes les sanctions des saints canons, malgré les avis si salutaires qu'elles renferment, ne suffisent pas pour abattre l'audace et la perversité des novateurs, et ne les empêchent pas de commettre dans les contrées supérieures de l'Italie ce même crime qui a été dernièrement condamné en Suisse par l'autorité apostolique, notre très-saint Père le Pape Pie IX, enflammé de cette charité qui fait que sa sollicitude s'étend à toutes ses ouailles, a voulu que cette Sacrée-Congrégation du Concile opposât le même remède au même mal. Il a donc ordonné que dans les provinces de Venise et de Milan, et dans chacun des diocèses, soumis à la juridiction patriarcale et métropolitaine de ces provinces, on appliquât et on sanctionnât, comme en réalité est appliqué et sanctionné par le présent décret, tout ce qui a été si sagement établi pour la fédération helvétique dans la lettre encyclique du 21 novembre der-

(1) Con. *Si quis deinceps* 12 et Con. *Quoniam* 13 Cons. 16, q. 7.

(2) Con. *Si quis deinceps* 12 Con. *Quoniam* 13 Con. *Si quis episcopus* 14. cons. 16, 4. 7.

(3) Con. *Si quis clericus* 16 Con. *Constitutiones* 17 Con. *Nullus* 18 Con. *Sicut*, 19 Cons. 16, q. 17.

(4) Con. *Per laicos* 20 Cons. 16, q. 7.

(5) Con. *Præterea* 4 de jure patr.

(6) Sess. 22 cap. 11 de Reform.

nier 1873, relativement à l'élection populaire des curés. De sorte que quiconque osera, dans les diocèses que nous avons mentionnés, s'approprier la prétendue possession, soit d'une église, soit des droits et des bénéfices ecclésiastiques, comme ayant été élevé à l'office de curé ou de vicaire par le suffrage du peuple, et ne craindra pas d'en remplir les fonctions comme ministre ecclésiastique, encourt *ipso facto* l'excommunication majeure particulièrement réservée au Saint-Siége, ainsi que toutes les autres peines canoniques; et tous ceux qui en agissent de la sorte doivent être évités par les fidèles, d'après le conseil divin, comme des étrangers et des voleurs qui ne viennent que pour s'emparer injustement du bien d'autrui, pour corrompre les cœurs et perdre les âmes. C'est aussi ce que la Sacrée-Congrégation du Concile a établi et décrété, ordonnant en même temps que tout ce qui est établi et décrété soit observé par tous les fidèles, nonobstant toute sorte d'exceptions ou de priviléges, fussent-ils même dignes d'une mention toute particulière.

Donné à Rome, de la secrétairerie de la Sacrée-Congrégation du Concile, le 23 mai 1874.

P. Card. Caterini, *Préf.*

P. Archevèque de Sardes, *Secr.*

LA FRANCE ET LE CŒUR DE JÉSUS

Plusieurs se demandent pourquoi l'on attache une si grande importance à l'érection d'une église votive, dans Paris, en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus. Ils seront peut-être éclairés par les lignes suivantes :

Sous Louis XIV, la monarchie française était parvenue à l'apogée de sa gloire. Celui qu'on appelait justement le *grand roi*, dictait des lois à l'Europe. Sous la protection de son sceptre, les lettres, les sciences et les arts jetaient un riche éblouissement. Mais la morale chrétienne avait souffert de graves atteintes jusque sur le trône, et le souverain, par trente-quatre années d'austère vertu, ne pouvait plus empêcher le vice d'envahir de proche en proche toutes les classes de la société. D'autre part, le jansénisme éteignait dans les cœurs les flammes de la véritable piété; le gallicanisme relâchait les liens qui auraient dû toujours étroitement lier la fille aînée de l'Eglise à

sa mère; et à la faveur des discordes religieuses, l'incrédulité se glissait dans l'ombre.

Vers ce même temps, vivait à Paray-le-Monial, en Bourgogne, dans un monastère obscur de la Visitation, une humble religieuse destinée à devenir célèbre, sœur Maguerite-Marie Alacoque. Depuis, ses écrits ont été hautement approuvés, et ses révélations reconnues authentiques. Le Siége apostolique a proclamé sa sainteté, et Pie IX, le 19 octobre 1866, lui a solennellement décerné les honneurs de la béatification.

Or, un jour de l'octave du Saint-Sacrement, en 1674, Notre-Seigneur découvrant son Cœur à la pieuse fille lui dit : « Voilà ce Cœur qui a tant aimé les hommes qu'il n'a rien épargné, jusqu'à s'épuiser et se consumer pour leur témoigner son amour ! et en retour je ne reçois de la plupart que des ingratitudes par les mépris, irrévérences, sacrifices et froideurs qu'ils ont pour moi dans ce sacrement d'amour... Je te demande que le premier vendredi après l'octave du Saint-Sacrement soit une fête particulière pour honorer mon Cœur... Je te promets aussi que mon Cœur se dilatera pour répandre avec abondance les effusions de son divin amour sur tous ceux qui lui rendront cet honneur et procureront qu'il lui soit rendu. »

Le 22 février 1689, elle écrit à la Mère de Saumaise, son ancienne supérieure : « Ah ! que de bonheur pour vous et pour ceux qui contribuent à glorifier l'aimable Cœur de Jésus ! Non-seulement ils s'attirent son amitié et ses bénédictions éternelles, *mais ils gagnent un puissant protecteur à notre patrie*..... Il n'en fallait pas un moins puissant pour détourner la juste colère de Dieu.

Le 17 juin de la même année, la Bienheureuse écrivait encore : « Le divin Cœur désire entrer avec magnificence dans la maison des princes et des rois, pour y être honoré autant qu'il y a été outragé, méprisé et humilié en sa passion. Il faut qu'il ait autant de plaisir à voir les grands de la terre humiliés devant lui qu'il a senti d'amertume à se voir anéanti à leurs pieds.

« Et voici les paroles que j'entendis à ce sujet : Fais savoir au *Fils aîné de mon sacré Cœur*—parlant de notre roi Louis XIV — que, comme sa naissance temporelle a été obtenue par la

dévotion aux mérites de ma sainte enfance, de même il obtiendra sa naissance à la gloire éternelle par sa consécration à mon Cœur adorable. Il veut triompher du sien, et par son entremise, de celui des grands de la terre. *Il veut régner dans son palais, être peint dans ses étendards et gravé dans ses armes, pour les rendre victorieuses de tous ses ennemis et de tous les ennemis de la sainte Eglise.* »

Au mois d'août de la même année 1689, la Bienheureuse revient sur le même sujet et s'exprime en ces termes : « Le Père éternel, voulant réparer les amertumes et angoisses que l'adorable Cœur de son divin Fils a reçues dans la maison des princes de la terre, parmi les humiliations et les outrages de sa Passion, veut établir son empire dans le cœur de notre grand monarque. Il entend se servir de lui pour l'exécution de son dessein, qu'il désire voir s'accomplir en cette manière : *Construire un édifice où serait placé le tableau de ce divin Cœur, pour y recevoir la consécration et les hommages du roi et de toute la cour.*

« De plus, ce divin Cœur se veut rendre protecteur et défenseur de sa personne sacrée contre tous ses ennemis visibles et invisibles. Il l'a choisi comme son fidèle ami pour faire autoriser par le Saint-Siége Apostolique la Messe en son honneur, et obtenir les autres priviléges qui doivent accompagner la dévotion de son divin Cœur. C'est par ce Cœur qu'il lui départira les trésors de sa grâce, de satisfaction et salut, et répandra avec abondance ses bénédictions sur toutes ses entreprises...

« Qu'il sera donc heureux, s'il prend goût à cette dévotion ! Elle lui fera un règne éternel d'honneur et de gloire dans ce Cœur sacré ; et Notre-Seigneur prendra soin de l'élever dans le ciel devant son Père, autant que ce grand monarque en prendra de réparer devant les hommes les opprobres et anéantissements soufferts par ce divin Cœur. »

Ainsi, voilà Notre-Seigneur lui-même qui montre son Cœur à une religieuse française, qui promet à la France d'être son protecteur, et réclame en particulier l'hommage de nos rois, afin de pouvoir les combler de ses bénédictions. Pourquoi n'a-t-il pas été plus tenu compte de ces tendres et magnifiques avances? Sans doute quelques-uns de ceux qui auraient dû parler au roi, alors converti et pieux, manquèrent à leur mission. D'ailleurs,

les communications célestes de la Bienheureuse n'avaient pas encore reçu la haute sanction du temps et de l'Eglise, qui leur assure aujourd'hui une autorité irréfragable.

R. P. ALET, *de la Compagnie de Jésus.*

L'ÉGLISE EST VIVANTE (1).

Comment se manifeste en ce monde la vie de l'Eglise ?

Jésus-Christ a dit : Si vous ne croyez pas à ma parole, croyez au moins à mes œuvres.

Ce langage s'applique parfaitement à l'Eglise. Vous lui demandez si elle est vivante ; elle vous répond par l'autorité de sa parole et la fécondité de ses œuvres ; ajoutons sa résistance victorieuse à toutes les épreuves, sorte de résurrection perpétuelle qui affirme sa vie, comme la résurrection triomphante du Christ affirmait sa divinité.

I

La parole de l'Eglise, première preuve de sa vie. Nous vivons dans le siècle de la parole. La parole retentit partout, mais c'est une parole impuissante. Où trouve-t-on encore dans nos temps modernes une parole assez forte pour créer des disciples, pour faire école? Dans l'antiquité, Socrate, Platon, Aristote, voyaient leur chaire entourée de disciples. Qui donc, aujourd'hui, réunira trois cents disciples? La parole n'a plus ce pouvoir ; la parole écrite n'est plus qu'une feuille volante, éphémère, qui naît le matin et qui, le soir, a cessé d'exister ; la parole vivante ne parvient pas à établir dans les esprits des convictions durables et ne laisse après elle que des traces fugitives. Il y a cependant dans le monde une parole qui porte en elle l'autorité, c'est la parole de l'Eglise. Non pas seulement cette parole qui retentit chaque jour depuis la plus humble des chaires de village jusqu'à celles de nos cathédrales ; mais cette parole puissante et souveraine qui s'est fait entendre deux fois depuis quelques années.

(1) Extrait analytique d'un discours prononcé, il y a quelques jours à la cathédrale de Namur, par Mgr Mermillod.

C'était en 1854, le 8 décembre; au milieu d'une assemblée de huit cents évêques qu'il avait convoqués autour de lui, le Vicaire de Jésus-Christ proclame l'Immaculée Conception de la Vierge Marie et ramène sur le front de la Mère de Dieu l'étoile qu'on avait pu croire un instant voilée. Et toute l'assemblée s'écrie : « Je crois ! » Et des millions de catholiques répètent : « Je crois ! » Et pourtant c'est un mystère qu'il faut croire, le mystère qu'une Femme qui seule a vu, dès l'aube de sa vie, le péché éloigné d'elle et a conservé sans souillure sa pureté immaculée. A cette parole le monde entier répond. La France se réjouit, l'Angleterre lui fait écho, la Belgique s'illumine, l'Europe tout entière tressaille, l'Afrique et l'Amérique répètent : « Je crois ! »

La seconde fois — il y a moins de quatre ans — nous étions là huit cents évêques réunis auprès du tombeau des Apôtres pour les grandes assises de l'Eglise universelle, le Concile du Vatican. Partis à douze du Cénacle de Jérusalem, nous nous retrouvions huit cents après dix-neuf siècles, après avoir traversé tant d'épreuves et de contradictions, après avoir parcouru tous les chemins de la terre arrosés du sang chrétien; nous étions huit cents, nous arrivions de toutes les extrémités de la terre à l'appel du Pontife suprême.

Après une discussion qui fut longue et quelquefois passionnée, la voix de l'Eglise proclame l'infaillibilité du Vicaire de Jésus-Christ, et l'épiscopat tout entier, sans l'ombre d'une déchirure, répond : *Credo*, je crois. Et les huit cents évêques s'en vont porter cette parole sur toutes les plages et dans toutes les contrées, et tandis que la parole des philosophes ne parvient pas à réunir dans une communauté de foi deux cents disciples, deux cents millions de catholiques répondent à la voix de l'Eglise : « Je crois ! »

II

Voilà la parole qui prouve la vie. A côté de la parole, il y a les œuvres.

L'Eglise aussi peut dire, comme le Christ, croyez à mes œuvres; elle a une triple vie, la vie apostolique, la vie virginale et de dévouement, la vie austère de la pénitence.

Sa vie apostolique! Est-ce que les prêtres nous manquent? Est-ce que, des entrailles de l'humanité, ne surgissent pas constamment des générations d'ouvriers du Seigneur, qui, sous tous les habits religieux, s'en vont prêcher l'Evangile, ne craignant qu'une chose : n'avoir pas assez de dévouement? Là où ni le commerce, ni le chemin de fer, ni le télégraphe n'ont pu pénétrer, on trouve des missionnaires.

J'ai parlé de la vie virginale de l'Eglise. C'est encore là une des grandes forces de l'Eglise. On ne pense pas assez à ces héroïques sacrifices de tant de vierges qui dans tous les pays du monde viennent chaque jour se consacrer à Dieu et aux pauvres.

Prenez une nation, prenez la France : elle compte peut-être en ce moment cent mille jeunes fille qui ont renoncé à toutes les joies de la famille et aux douceurs de la richesse, pour aller, sous le costume des sœurs de tout nom, consacrer, dans la liberté et la misère, leur vie aux pauvres, aux malades, aux vieillards, aux enfants.

Dans la misère, car vivant pauvres, ces jeunes vierges de vingt ans ne savent même pas si on ne les chassera pas demain de l'asile toujours précaire où elles sont venues abriter leur virginité.

Dans la liberté, car les portes du couvent peuvent toujours s'ouvrir. Les lois ne reconnaissent plus les vœux monastiques. La révolution avait dit : Ouvrons les grilles des cloîtres, rendons la liberté aux religieux et il n'y aura plus de couvents. Eh bien, les cloîtres se sont relevés et la source des sacrifices volontaires ne s'est point ralentie.

Oui, ces jeunes filles sont libres, et l'Eglise elle-même a établi un jour où chaque année les vœux sont déliés. Le soir de la Visitation ou de l'Annonciation, à minuit, elles sont libres de tout engagement; le monde est là avec ses séductions, et la porte du couvent peut s'ouvrir. Eh bien! non, elles restent, et le lendemain matin, librement et avec un nouvel amour, elles s'inclinent vers le pauvre, vers le petit enfant, et s'écrient : Je te prends pour ma famille, je te consacre ma vie entière, c'est pour toi que j'ai tout quitté; et se tournant vers le Divin Crucifié : Je te prends pour mon époux, pour mes trésors et toute ma richesse...

Puis il y a la vie austère de la pénitence, je ne fais que l'indiquer. Jamais il n'y a eu plus de carmélites, plus de trappistes, plus de chartreux. J'ai visité les Chartreux au sommet de leur montagne et ils m'ont dit : Jamais nous n'avons été plus nombreux. Voilà une vie de vertu et de sacrifice que l'on peut insulter, mais qu'on ne parviendra jamais à contrefaire.

III

Le troisième signe de la vie, après la parole et les œuvres, c'est la résistance.

Depuis dix-huit siècles que l'Eglise est persécutée, elle a toujours résisté. Après l'épreuve et le Calvaire, la résurrection. Nous sommes perpétuellement des ressuscités.

Les Juifs s'étaient mis en garde contre la résurrection du Christ. Ils l'avaient mis dans un sépulcre creusé dans le roc ; ils y avaient roulé une grosse pierre pour le fermer, ils avaient scellé le tombeau du sceau de l'empire romain et l'avaient entouré de soldats. Et après trois jours de pauvres femmes s'en vont en tremblant au tombeau du Christ. Le sépulcre était ouvert et un ange leur apparut pour leur dire : Vous cherchez Jésus, il n'est plus ici, il est ressuscité !

Ainsi, pendant trois siècles, ils nous ont enfouis dans les catacombes, ils y ont mis des pierres et du sang, ils y ont mis le sceau de l'Empire romain et les bourreaux ont fait la garde. Et quand ils sont venus après trois siècles nous chercher dans ces refuges souterrains, nous n'y étions plus. L'Eglise qu'ils cherchaient était ressuscitée, elle était victorieuse au sommet du Capitole. C'était le Labarum.

C'est l'histoire de l'Eglise dans tous les sièles. Dans nos temps modernes, quand Pie VI mourait dans sa prison de Valence, nos ennemis chantaient les funérailles de la Papauté et de l'Eglise, et au même moment la Papauté ressuscitait dans la personne de Pie VII, sortant du conclave de Venise.

Le passé nous présage l'avenir.

L'Eglise résiste au césarisme d'en haut et à la démagogie d'en bas. Relégué au Vatican comme sur la colonne de douleurs, Pie IX, avec son sceptre de roseau et son manteau royal

en lambeaux, est encore aujourd'hui la puissance inébranlable qui résiste à l'oppression. J'ignore si de nouvelles épreuves lui sont réservées; quelles qu'elles soient, l'Eglise et la Papauté ne périront pas, et quand ils s'applaudiront d'avoir creusé notre tombeau, l'ange leur apparaîtra pour leur annoncer la résurrection, pour leur apprendre que nous sommes vivants et que nous sommes immortels.

MGR MERMILLOD.

LES MISSIONNAIRES CATHOLIQUES.

M. G. de la Tour, à propos des récents massacres du Tonquin, trace ce tableau des missionnaires qui ont évangélisé ce pays :

Quel tapage eût éclaté si les sauvages de Nouméa avaient tué une centaine de communards! — Mais des missionnaires français et leurs prosélytes, qu'importe! N'y a-t-il pas toujours trop de ces gens-là? Est-ce que ces fanatiques sont encore Français? Pourquoi ne sont-ils pas restés tranquillement dans notre pays? Gardons-nous de les protéger et de venger leur assassinat, cela nous entraînerait à de ruineuses expéditions. Ainsi raisonne le gros des conservateurs eux-mêmes.

Je voudrais qu'un de ces sages rencontrât un missionnaire du Tong-King; il trouverait celui-ci bien différent du type que les préventions des libérâtres et des sceptiques dépeignent; il aurait devant lui ce qu'il y a de plus rare au monde : un homme sincère, simple, bon, modeste, indulgent, courageux, un chrétien parfait et charmant, et en même temps un Français dévoué à sa patrie.

Une incomparable sérénité transfigure ces soldats du Christ, à la physionomie mâle et douce, au regard droit et limpide; ils vont au but dans la parole comme dans l'action. Allégés des préoccupations humaines, ils savent que leur vie sera une souffrance continue, mais ils s'en réjouissent, car ils voient, au bout de leur route épineuse, les bras ouverts de l'Eternel qui les attendent; seulement leur cœur est tendre comme celui d'une mère pour les enfants qu'ils ont conquis, et il se brise parfois quand ceux-ci meurent dans les tortures.

J'ai connu trois évêques des pays annamites; leur conversation était bien autrement attrayante que celle des causeurs les plus recherchés à l'Académie et dans les salons ; quelle différence, par exemple, sous ce rapport, entre Mgr Pellerin et M. Villemain !

C'est à Mgr Pellerin que nous avons dû la Cochinchine. Navré des persécutions qui sévissaient contre ses chrétiens, il vint en France et plaida leur cause en homme habile. Il fit valoir la fécondité du pays, les beaux fleuves qui le traversent, sa position incomparable entre l'Inde anglaise et la Chine, l'importance d'une colonie dans cet extrême Orient, vers lequel la Russie s'avance, et auquel l'Angleterre et la Hollande ont dû leur richesse ; il éblouit, il persuada, il entraîna ; et bientôt la France acquit, à peu de frais, celle de ses colonies qui est appelée au plus brillant avenir, si nous évitons les grandes fautes.

Dans l'intimité, Mgr Pellerin racontait ses aventures avec une gaieté originale et pleine d'entrain. Il aborda dans sa mission sur une voile en nattes à laquelle il s'était accroché ; sa barque avait chaviré à plus d'une lieue au large, et bien des fois il échappa aux satellites des mandarins et à la dent des tigres. Une fois, pourchassé par les premiers, il s'élança dans une jungle où logeait un grand tigre, l'expulsa de son gîte, et les rugissements du monstre chassèrent les soldats. Souvent il faillit mourir de faim et de soif. Son premier palais épiscopal, de bambous et de feuilles, lui avait coûté 60 fr. ; les serpents s'y promenaient à leur aise.

Cette existence n'était pas précisément agréable ; le prélat y tenait avec l'obstination de sa tête bretonne. Napoléon III lui offrit un évêché en France : « Oh ! non, répondit-il, je suffis à mes sauvages, mais je ne réussirais peut-être guère auprès des Français ; puis, je suis condamné là-bas à être coupé en cinquante morceaux ; si je restais ici, ces coquins de païens croiraient que j'ai peur de leurs couteaux. »

Secondé par le P. Croc, son jeune compatriote, Mgr Pellerin guida notre corps expéditionnaire, et cet homme si vaillant, si dur pour lui-même, mourut, dit-on, de chagrin, après avoir vu brûler vifs quelques centaines de ses chrétiens devant nos troupes victorieuses.

Mgr Croc, dont on a publié les sublimes adieux, est de la même trempe ; peut-être vit-il encore ; je craindrais d'offenser sa modestie en relatant quelques-uns de ces récits. Quant il fut promu à l'épiscopat, il prit pour armoiries des épines ensanglantés, et pour devise : *Aut in sudore, aut in sanguine* ; c'était le symbole de son existence, le présage de son avenir humain ; mais il était simple et gai comme un enfant parmi nous, durant le congé que le concile lui avait imposé.

Parlerai-je encore de Mgr Theurel, autre apôtre d'Annam ? Il avait échappé aux bourreaux, qui l'enfermèrent durant plusieurs semaines dans une cloison de bambous ; quelques poignées de riz furtivement passées l'empêchèrent de mourir de faim. Insuffisamment rétabli de cette longue torture, il retourna mourir parmi ses disciples.

Je pourrais citer d'autres traits de ces humbles héros qui savent si bien vivre et mourir. Mais à quoi bon ? Les catholiques connaissent leurs missionnaires, et les incroyants veulent les méconnaître, de peur d'être obligés de les respecter, de les aimer, de les secourir. G. DE LA TOUR.

ÉDUCATION ET INSTRUCTION (1).

Le prêtre hors de tout, excepté de l'Eglise, tel est le mot d'ordre du libéralisme : cela traîne depuis quelque vingt ans, dans je ne sais plus quel livre de Victor Hugo. Non-seulement, les libéraux ont préconisé l'expulsion du prêtre hors de l'école, mais on a vanté, sur tous les tons, l'instruction obligatoire, gratuite et laïque. C'est, d'après ces messieurs, une panacée universelle : Répandez l'instruction à flots, se sont-ils écriés, et vous aurez, en peu d'années, une génération nouvelle, sans prêtres peut-être, mais foncièrement morale. — Ces péroreurs ne croient pas le premier mot de ce qu'ils disent, mais ils essaient d'imposer leurs sophismes aux badauds qui constituent le gros de l'armée libérale.

L'instruction et la moralité ne sont nullement parallèles dans leur progression.

(1) *Bien public* de Gand.

Pour le démontrer, ce n'est pas chez les adversaires du libéralisme que nous irons chercher des preuves, mais chez les coryphées mêmes de la libre pensée.

« Il s'en faut, dit Renan (*les Apôtres*, p. 326), que les pro« grès de la haute culture de l'esprit et ceux de la moralité « soient parallèles. »

Victor Cousin n'est pas moins formel : « L'augmentation de « l'instruction n'amène pas toujours une augmentation de mora« lité. Il faut tourner l'instruction en éducation, ou on n'a rien « fait. Ce n'est pas l'instruction qui moralise, c'est l'éducation, « chose fort différente, et *surtout l'éducation religieuse*. L'ins« truction ne suffit pas ; il faut encore un milieu moral, et lorsque « j'ai vu en France la littérature qui a prévalu pendant les der« nières années exalter l'orgueil et la passion des jouissances « matérielles, j'ai bien senti *que l'instruction primaire serait « insuffisante et même dangereuse*. »

Volney avait soumis à Franklin le manuscrit des *Ruines*. Franklin lui répond une lettre qu'il faudrait pouvoir citer en entier : « Vous pouvez, pour votre compte, trouver aisé de vivre « une vertueuse vie sans l'assistance donnée par la religion, vous « qui avez une claire perception des avantages de la vertu et « des désavantages du vice, et qui possédez une force de réso« lution suffisante pour vous rendre capable de résister aux ten« tations communes. Mais considérez combien nombreuse est la « portion de l'humanité qui se compose d'hommes et de femmes « faibles et ignorants, et d'une jeunesse inexpérimentée et in« considérée des deux sexes, ayant besoin des motifs de religion « pour les détourner du vice, les encourager à la vertu, et les « y retenir dans la pratique. Et peut-être vous lui êtes rede« vable originairement, je veux dire à votre éducation religieuse, « pour les habitudes de vertus dont vous vous prévalez main« tenant à juste titre..... Je vous conseillerai donc de ne pas « *déchaîner le tigre*, mais de brûler cet écrit... Si les hommes « sont si méchants *avec* la religion, que seraient-ils donc *sans* « elle? »

Qu'en dites-vous, marchands de paroles, qui avez successivement dégoisé ce boniment dans les réunions électorales?

L'abolition de la loi de 1842 (1) n'est d'ailleurs que le premier pas dans la voie de la sécularisation libérale. Elle sera suivie d'autres mesures plus énergiques, plus violentes, inspirées par la poursuite du résultat final auquel aspire le libéralisme : décatholiciser la Bélgique. Or, la Belgique décatholicisée, c'est la Belgique livrée en proie au socialisme qui grandit sous nos yeux dans les masses populaires (2). — Le jour où la religion y disparaîtra, on y verra, du même coup, se déchaîner, dans une mêlée hideuse, toutes les convoitises et toutes les vengeances. Qu'on ne crie pas à l'exagération! Ecoutons ce qu'écrivait un libre-penseur, dans le *Journal des Débats*, quelques jours après l'entrée dans Paris de l'armée de Versailles : « Qui « peut affirmer qu'il n'y ait pas en ce moment un membre « anglais de l'*Internationale*, rêvant dans quelque bouge la « destruction de Londres, un membre belge ou russe préparant « l'anéantissement de Bruxelles ou de Saint-Pétersbourg ? La « folie démagogique est plus contagieuse que jamais. Toutes « les grandes villes de l'Europe feront bien de veiller à leur « salut. »

A cette folie démagogique, la religion seule peut opposer une digue. « Essayez de persuader au pauvre, quand il saura lire, « dit Chateaubriand, à ce pauvre, possédant les mêmes lumières « et la même intelligence que vous, qu'il doit se soumettre à « toutes les privations, tandis que tel homme, son voisin, a, « sans travail, mille fois le superflu de la vie ; vos efforts seront « inutiles. »

Encore une fois, seule la religion accomplit ce miracle. Bannissez-la de la société, la société croule. *Nisi Domimus ædificaverit domum, in vanum laborant qui ædificant eam.*

PIE IX.

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

III

Le Sacré Collége devait se réunir immédiatement après les

(1) Loi qui régit l'instruction primaire en Belgique. (N. des *Ann.*)

(2) Inutile d'ajouter que ce qui est vrai pour la Belgique l'est aussi pour la France. (N. des *Ann.*)

obsèques du Pape défunt, qui, suivant les règles canoniques, ne peuvent avoir lieu que neuf jours après son décès.

Ce fut dans la matinée du 14 juin que ces éminents électeurs se rendirent à la basilique Vaticane où le cardinal Macchi, sous-doyen du Sacré Collége, évêque de Porto et Sainte-Ruffine, célébra la messe du Saint-Esprit pour implorer les lumières du Très-Haut dans le choix du nouveau chef suprême de l'Eglise de Dieu.

Vers six heures du soir de ce même jour, les cardinaux se réunirent dans l'église de Saint-Sylvestre au Quirinal, où les chantres de la chapelle Pontificale entonnèrent l'hymne : *Veni Creator Spiritus.*

La première strophe terminée, tout le Sacré Collége sortit de l'église et traversant la place du Quirinal toute garnie de troupes de ligne et de soldats de la milice, se dirigea en grande pompe, suivi d'un brillant cortége, vers le palais apostolique où tout avait été préparé pour le Conclave.

Les cardinaux, les prélats et toute la cour pontificale entrèrent alors dans la chapelle Pauline, où se termina l'hymne *Veni Creator Spiritus.* Après quoi le cardinal Macchi exhorta les électeurs à pourvoir le plus promptement possible la sainte Eglise d'un nouveau Pape.

On donna ensuite lecture de la Bulle apostolique relative à l'élection du Souverain Pontife, et tous les cardinaux faisant le serment d'usage jurèrent d'observer fidèlement les prescriptions de cette Bulle.

Le préfet des sacrés palais apostoliques et gouverneur du Conclave, le maréchal perpétuel de la sainte Eglise et garde du Conclave, tous les prélats dignitaires et autres personnes devant exercer une fonction quelconque furent invités à prêter le même serment.

Les cérémonies et formalités préliminaires une fois remplies, les cardinaux se retirèrent dans leurs cellules respectives, et vers onze heures du soir le maréchal garde du Conclave en fit faire la fermeture complète.

Dans la soirée du 14 juin, les cardinaux au nombre de cinquante se trouvèrent donc renfermés pour le Conclave au Quirinal.

Le lendemain à 9 heures, après la messe du Saint-Esprit, le scrutin s'ouvrit.

Le cardinal Lambruschini, qui pendant seize ans avait occupé une grande place dans le règne de Grégoire XVI, et qui était âgé de soixante-dix ans, passait dans l'opinion publique pour avoir les chances de l'élection. Son seul concurrent sérieux paraissait être le cardinal Gizzi, devenu populaire pendant sa légation de Forli.

Quant au cardinal Mastai, âgé de cinquante-quatre ans, on était loin de penser à son Exaltation. Le peuple se souvenait de ses vertus, de sa charité et des premières années de son ministère, mais la noblesse romaine et plusieurs membres du Sacré Collége le connaissaient à peine ; les devoirs de l'épiscopat depuis près de vingt ans l'avaient tenu presque constamment éloigné de Rome.

Moins que tout autre l'évêque d'Imola se croyait appelé à la mission sublime que le Ciel lui destinait.

Le premier scrutin avait donc été ouvert dans la matinée du 15 juin ; la majorité canonique devait être de trente-quatre voix, c'est-à-dire les deux tiers des électeurs présents.

Lors du dépouillement de ce premier vote, le nom du cardinal Lambruschini fut proclamé quinze fois, celui du cardinal Mastai treize, les autres suffrages s'étaient divisés.

L'étonnement fut général au sein du Conclave. Toutes les prévisions humaines étaient évidemment déjouées.

La volonté de Dieu se manifestait et la colombe blanche de Fossombrone, ainsi que celle qui autrefois, au rapport d'Eusèbe, avait désigné saint Fabien successeur de saint Anthère, paraissait bien descendue du Ciel pour annoncer l'avènement de l'évêque d'Imola au souverain sacerdoce.

Au nouveau scrutin du soir, le cardinal Mastai eut quatre voix de plus, tandis que le cardinal Lambruschini en perdait deux.

Le 16, à neuf heures du matin, un troisième tour de scrutin eut lieu. Il donna vingt-sept voix au cardinal Mastai, Lambruschini n'en obtint plus que onze.

La Providence qui voulait sans doute que l'humilité du cardinal Mastai se montrât dans toute sa grandeur devant le Sa-

cré Collége, avait permis que le sort le désignât pour être un des trois scrutateurs chargés de dépouiller les votes et de les proclamer.

Rome pendant ce temps était dans l'anxiété ; le clergé, la noblesse, le peuple surtout avaient hâte de recevoir la bénédiction du nouveau pontife. Le corps diplomatique, comme réveillé soudainement d'un profond sommeil, donnait des signes d'inquiétude.

Ici vient se placer une petite anecdote, qui ne figure en aucune des biographies de Pie IX. Le marquis Crosa, représentant à Rome du roi Charles-Albert, se trouvait à Gênes, sa ville natale, juste au moment de la réunion du Conclave ; comme le marquis Torriglia et le comte Rati-Opizzoni lui témoignaient leur étonnement de ne pas le voir se hâter de gagner son poste à l'annonce de la mort de Grégoire XVI, il leur dit : « Le Conclave a bien moins d'importance que vous ne croyez : que l'on choisisse qui l'on veut, la politique de la cour de Rome ne subira aucun changement.... à moins que l'élu ne soit le cardinal Mastai, car dans ce cas il y aura de grands bouleversements dans le monde entier. »

Ces dernières paroles furent dites en riant. Le diplomate piémontais croyait faire allusion à une hypothèse peu probable ; mais lorsqu'elle devint un fait les deux patriciens génois n'eurent rien de plus pressé que de divulguer son pronostic. Sur quoi le fondait-il ? On ne sait, mais le mot est historique. D'ailleurs M. le comte Charles-Albert Rati-Opizzoni vit encore à Reggio (Emilie) où il s'est retiré et peut en attester la parfaite exactitude.

Il n'était pas donné à la diplomatie de pénétrer, en ce temps-là, dans les mystères de la prédestination providentielle.

Dieu était allé choisir ce Pape parmi les cardinaux qui s'étaient le moins occupés de politique. La Providence le prenait par la main et l'élevant au suprême pontificat disait au monde entier : « Voici mon représentant sur la terre : il est issu d'une famille libérale, il n'apporte point dans le gouvernement l'esprit étroit que vous reprochez aux Papes ; il vous fera toutes les concessions conciliables avec ses devoirs de Pontife ; tout

ce que vous lui demanderez pour le bien des peuples il vous l'accordera. Cet homme est mon élu parce qu'il doit prouver au monde que derrière tout ce libéralisme hypocrite il y a une secte que rien ne saurait satisfaire et dont le but est la destruction du christianisme. »

Deux fois déjà la grande procession du clergé romain s'était rendue de l'église des Saints-Apôtres au palais du Quirinal et avait adressé aux auditeurs de Rote cette question :

Habemus Pontificem? Avons-nous un Pontife?.....

Et deux fois cette procession s'en était retournée en chantant le *Veni Creator*, afin que Dieu fît descendre les lumières du Saint-Esprit sur le Sacré Collége.

Une foule immense stationnait tout le jour sur le Monte-Cavallo et tenait les yeux fixés sur la chapelle Pauline, où les cardinaux se réunissaient pour le vote et brûlaient les bulletins. Son impatience fut vive lorsqu'en apercevant la colonne de fumée provenant des bulletins brûlés, elle reconnut que le quatrième vote avait été nul.

Le 16, à trois heures du soir, le troisième tour du scrutin commença enfin.

En ce moment une émotion profonde s'empara de tous les cardinaux, ils sentaient que l'heure solennelle allait sonner. Chaque membre du Sacré Collége écrivit son vote en silence et le déposa dans le calice placé sur l'autel.

Le scrutin terminé, le dépouillement eut lieu. Le cardinal Mastai, ayant à ses côtés les deux autres scrutateurs, était debout près de la table sur laquelle devaient se déposer les bulletins.

Son âme était dans une espèce d'effroi. Il semblait redouter le résultat de cette dernière épreuve, que celle du matin ne lui faisait que trop pressentir. Tout le jour, entre le troisième et le quatrième tour de scrutin, il était resté en prières demandant sans d ute à Dieu de ne pas lui imposer une mission dont il ne se croyait pas digne.

Ce fut d'une main tremblante que l'archevêque-évêque d'Imola reçut les bulletins qu'on lui présentait; il lut son nom dix-sept fois de suite. Au dix-huitième billet, apercevant encore

son nom, un torrent de larmes jaillit de ses yeux, sa voix s'éteignit.

« *Mes frères*, murmura-t-il en sanglotant, *ayez pitié de ma faiblesse, je ne suis pas digne.....*

Invité à continuer, il répondit :

« *Je ne puis ; remettez à un autre le soin de lire le reste des votes.* »

Sa prière ne pouvait être exaucée, sous peine de frapper de nullité l'élection. Les membres du Sacré Collége le prièrent de calmer son émotion et le firent asseoir, en disant qu'on attendrait.

Semblable à son divin Maître qui, au jardin de Gethsémani, fut pris d'une tristesse mortelle et arrosa la terre avec la sueur de son sang, le cardinal Mastai, au moment de consommer son sacrifice, fut en proie à la faiblesse de la chair. Peut-être avait-il entrevu au milieu d'une nuée céleste le calice que l'avenir lui réservait, et il ne put s'empêcher de s'écrier comme Jésus-Christ :

« Seigneur, s'il est possible, éloignez de moi ce calice. » Mais soumis à la volonté divine, il ajouta aussi : « Néanmoins Seigneur, que votre volonté s'accomplisse. »

Et bientôt, en effet, raffermi par la prière, soutenu par la grâce venue d'en haut, le cardinal Mastai se releva, retourna près de l'autel et lut sur les bulletins trente-six fois son nom.

(*A continuer.*)

LE CARDINAL FALCINELLI.

Le cardinal Falcinelli, qui vient de mourir à Rome, le 28 mai 1874, était né à Assises, le 10 novembre 1806, de l'illustre famille des comtes Falcinelli. Ses parents lui donnèrent au baptême le nom de Mariano, nom dont il s'est rendu digne par la grande dévotion qu'il a toujours eue pour l'auguste Mère de Dieu, et par la confiance illimitée qu'il mettait en elle pour surmonter toutes les difficultés de son laborieux ministère. Les exemples vertueux de ses parents, surtout ceux de sa mère, éveillèrent en lui l'amour de la religion, et l'acheminèrent dès sa plus tendre jeunesse vers la dévotion la plus

solide. Pour mieux répondre aux désirs d'un cœur qui brûlait de l'amour de Dieu, il résolut généreusement de quitter le monde où une carrière brillante lui souriait cependant déjà ; pour embrasser la vie religieuse, et, pour mieux satisfaire à la passion si louable qui l'animait de se livrer entièrement à l'étude de la religion, il choisit de préférence l'Ordre de Saint-Benoît-du-Mont-Cassin. Il avait à peine 20 ans lorsqu'il fit sa première profession ; c'était le 15 décembre 1825. Son assiduité au travail, son application continuelle à l'étude des questions les plus ardues de la philosophie et de la théologie le rendaient le modèle de tous ses confrères. Sa piété surtout aimable et enjouée lui attirait l'admiration et l'estime de tous.

La profonde érudition qu'il avait ainsi acquise par un travail assidu, secondé par une intelligence peu commune, le fit élever en 1850 au grade d'abbé à Saint-Paul-hors-les-murs. Mais la haute réputation qu'il s'était déjà acquise ne lui permit pas de conserver longtemps ce poste. Trois ans après il était nommé évêque de Forli, et tout le monde sait quel sacrifice il lui fallut faire pour quitter des études qui faisaient toutes ses délices. Quatre ans plus tard, c'est-à-dire en 1857, Sa Sainteté le créait archevêque d'Athènes *in partibus*.

Cette même année lui incombait une tâche aussi difficile que périlleuse. L'Eglise commençait déjà à être travaillée par la secte antichrétienne dans l'empire du Brésil, et les vérités religieuses subissaient chaque jour de nouvelles attaques.

C'est pour combattre ces difficultés qu'on voyait surgir à l'horizon, que le prélat fut envoyé en qualité de Nonce apostolique à Rio-Janeiro. Si sa modestie lui fit récuser quelque temps une tâche qui semblait remplie de difficultés insurmontables, dès que l'obéissance l'eut contraint de l'accepter, son zèle et son courage ne connurent plus de bornes. Les intrigues et les subterfuges auxquels la secte avait recours n'eurent pas de prise sur lui. Quel zèle, quelle ardeur, quels efforts n'a-t-il pas déployés pour conjurer tout le mal qui afflige l'empire du Brésil en ce moment, et qu'il voyait prendre une nouvelle extension chaque jour ! Ceux-là seuls qui ont vu cet athlète dans la lutte peuvent apprécier les hautes qualités qu'il sut y déployer. Son souvenir est encore vivant au Brésil, et le clergé

et l'épiscopat savent de quelle utilité leur a été son séjour au milieu d'eux.

Mais ce grand courage, d'autant plus inébranlable qu'il était appuyé sur la force même d'en haut, devait bientôt se voir exposé à une bataille encore plus terrible. De la nonciature du Brésil il est appelé à celle de Vienne. Les obstacles s'accumulent et se présentent devant lui comme insurmontables; mais la voix du Pontife dont le nom tout seul lui ravissait le cœur s'est fait entendre, et il n'hésite pas. C'était en 1863. Dix ans passés à la nonciature de Vienne auraient été bien capables d'épuiser tout esprit moins fort. Le sien ne s'est jamais laissé abattre. Et pourtant, que de fois n'a-t-il pas dû souffrir! Pendant les dix années de nonciature en Autriche, l'empire a été démembré, les provinces ont été agitées par des partis presque sans nombre, les menées de la franc-maçonnerie n'ont donné aucune trêve à la religion. Que n'a-t-il pas vu? la jeunesse catholique menacée dans son instruction première, le droit des curés frustré, et la secte pénétrant partout pour arracher du sein de l'Eglise ses propres enfants! Mais ce qui dut surtout déchirer le cœur de l'intrépide défenseur du Saint-Siége, ce fut de voir le concordat solennellement reconnu entre le Saint-Siége et la cour de Vienne, d'abord mutilé et enfin complètement foulé aux pieds et rompu.

Une longue carrière aussi admirablement parcourue et si bien remplie méritait les honneurs de la principauté, et l'auguste Pie IX reconnaissait le mérite du zélé champion de la foi et des droits de l'Eglise, en l'élevant à la haute dignité de la pourpre le 22 décembre 1873. Le ciel s'est hâté de l'enlever pour lui donner encore une meilleure récompense. — (*Journal de Florence.*)

UNE SOIRÉE LITTÉRAIRE

On parle beaucoup, depuis quelque temps, de la moralisation du théâtre ; M. Paul Féval a fait, à ce sujet, une conférence qui a eu un grand retentissement, et l'on a même vu paraître quelques pièces dans lesquelles apparaissait évidente l'intention de produire quelque chose de supérieur aux drames et aux comé-

dies de demi-monde dont nous sommes inondés, malgré nos malheurs. Là-dessus, tout de suite les avis se partagent : les uns condamnent absolument le théâtre, prétendant qu'on ne pourra jamais le corriger et que le mieux est d'y renoncer ; les autres, voyant dans le théâtre, un puissant instrument d'action sur les cœurs, avancent que, puisqu'il ne paraît pas possible de le supprimer, il ne saurait être inutile de le faire servir au relèvement des âmes et à la régénération du pays. La presse, aussi, est un bien terrible instrument de mal, disent ces derniers ; est-ce une raison pour que les gens de bien brisent leur plume et renoncent à s'en servir pour la défense de la vérité et de la vertu ? L'abus ne prouve rien contre la chose ; il faut réagir contre le mal et faire servir au bien les moyens que les méchants prennent pour leur funeste propagande.

Nous nous faisions ces réflexions en assistant, l'autre jour, samedi dernier, à une soirée littéraire, au collége de l'Immaculée-Conception de Vaugirard, que les Jésuites dirigent avec tant d'éclat et de succès, et nous avouons que nous avons trouvé l'un des plus puissants arguments, l'argument de fait, en faveur de la possibilité de la régénération théâtrale, qu'on demande sans trop savoir comment on pourra l'obtenir. Il faut dire aussi que les spectateurs étaient choisis : une brillante jeunesse, une foule immense de parents sympathiques, des personnages distingués dans les arts et dans les lettres, plusieurs députés, et de ceux qui jouissent par leur talent, par leur éloquence et leur probité politique de la plus grande influence à l'Assemblée nationale, il y avait là pour les acteurs, de jeunes rhétoriciens et humanistes, et pour l'auteur, leur professeur à la modestie de qui nous craindrions d'être désagréable en le nommant, il y avait là de quoi enflammer la verve et le génie. Racine ne trouvait pas mieux à Saint-Cyr, et Racine ne désavouerait ni les beaux sentiments, ni tant de ces beaux vers, qui ont excité les applaudissements en même temps qu'ils faisaient couler ces larmes sympathiques, qui sont le triomphe de l'art.

Sans doute, il y a ici réaction du public sur les acteurs et sur l'auteur, et l'on n'a pas tout à fait tort de dire que le théâtre se régénérera naturellement, lorsque la société sera elle-même

régénérée ; mais le théâtre agit aussi sur le spectateur, et le vrai poëte, le grand acteur, sait faire vibrer dans les foules les plus corrompues les fibres des plus nobles sentiments et des plus généreuses pensées, qui sommeillent au fond des âmes, et qu'il leur appartient de réveiller. Nous l'avons vu récemment à Paris même ; il a été démontré, par le fait, que si l'art ne se manquait pas à lui-même en se détournant de son vrai but, qui est l'élévation des âmes par l'expression de la vraie beauté, inséparable du bien et de la vérité, il pourrait encore remporter bien des triomphes et des triomphes durables, dont la patrie recueillerait le profit.

Nous voudrions avoir plus de place à consacrer à ces réflexions, que nous ne pouvons que jeter en courant, et à l'étude de la tragédie en vers qui nous a tenu, samedi dernier, sous le charme pendant près de trois heures. Il faudra nous borner à indiquer quelques traits.

La scène se passe en 1483, au moment où Charles VIII vient de succéder à Louis XI. L'un des fils du duc Nemours décapité sous Louis XI, Jacques d'Armagnac, est enfermé au fond d'un cachot ; son jeune frère, Jean d'Armagnac, qui vient de sortir de la Bastille, essaie de le sauver de la haine du duc de Roussillon, Boffalo del Judice, qui a juré la mort du jeune homme afin de s'assurer la possession tranquille de son héritage ; un religieux aide l'enfant dans son pieux dessein, que seconde Clarins, gouverneur de la citadelle de Perpignan, qui est chargé de la garde de Jacques et qui, après l'avoir longtemps tourmenté, s'est laissé attendrir par les grâces et la douceur du jeune prince. Après bien des péripéties, qui laissent le spectateur haletant entre la crainte et l'espérance, la cruauté de Boffalo triomphe, Jacques meurt étouffé, mais le religieux, Jean de Belsunce, intervient une dernière fois comme l'expression vivante et l'exécuteur de la vengeance céleste, et Boffalo affolé de remords et de terreur, meurt frappé de la foudre.

Tel est le canevas qui a servi au poëte pour dérouler devant les spectateurs une série de scènes attendrissantes et charmantes, dans lesquelles les plus beaux sentiments, la résignation à la volonté divine, l'amour fraternel, l'amour filial, font admira-

blement contraste avec l'ambition et la cruauté des persécuteurs des fils de Nemours.

Jean d'Armagnac, pour pénétrer jusqu'à son frère, a pris un costume de troubadour. Cest encore presque un enfant; son entrée en scène excite le plus vif intérêt, il chante :

Je suis le petit troubadour
Qui s'en va chantant tout le jour.
Sans abri pour couvrir sa tête,
Comme au fond des bois la fauvette,
Il n'a pour bien que sa chanson;
Mais j'ai beau chanter et sourire,
Je ne puis calmer mes douleurs;
La lyre entre mes doigts soupire,
Et dans ma voix on sent des pleurs.

Puis il adresse une touchante prière à la Vierge, dont il aperçoit l'image au pied d'un chêne; mais Boffalo arrive, et sans se douter qu'il a affaire au plus cruel ennemi de sa famille, l'enfant lui dévoile son dessein. Le duc le fait surveiller et charge un de ses gardes de le débarrasser à la fois des deux frères. C'est là-dessus que se termine le premier acte.

Le second acte se passe dans le caveau même où languit Jacques d'Armagnac, et s'ouvre par un monologue du jeune prisonnier : Seul, dit-il,

Seul je veille, ou parfois si, la tête baissée,
Je dors, soudain sur moi passe une main glacée...
Pourtant, j'eus un beau rêve, hier : dans mon sommeil
Je voyais le ciel bleu, le radieux soleil,
Les arbres et les fleurs ;... j'entendais le ramage
Des rossignols cachés derrière le feuillage ;
Je respirais l'air pur qu'exhale le matin.
Jean était près de moi, me prenait par la main,
Et nous allions tous deux, joyeux et pleins de vie,
Fouler d'un pied léger l'herbe de la prairie.
Mais, hélas! ces plaisirs ne sont plus faits pour moi.

Dès ma plus tendre enfance une implacable loi
Me poursuit. Mes instants sont comptés par mes larmes,
Et jamais un seul jour qui soit exempt d'alarmes;
Jamais de doux rayons, toujours ce noir caveau...
O mon Dieu, qu'il fait froid dans cet affreux tombeau!
De larges gouttes d'eau la voûte est ruisselante;
Tout mon corps est glacé, mais ma lèvre est brûlante.
Oh! la soif me dévore, et rien pour l'étancher!
Quand sous les feux du jour, la fleur vient à pencher,
Du ciel sur son calice une eau pure est versée,
Et la nuit elle boit les gouttes de rosée...
Je suis moins que la fleur,.... moins que l'obscur grillon
Qui dans l'herbe, le soir, fait sonner sa chanson;
Car il a, lui, du moins, un chant qui lui réponde;
On l'écoute, mais moi, qui m'écoute en ce monde?
Qui m'aime? Est-il quelqu'un qui songe seulement
Que dans ces sombres lieux languit, en ce moment,
Un pauvre petit être, éperdu, solitaire,
Sans ami pour l'aimer, sans soleil... et sans mère?..
Qu'ont-ils donc à me faire ici-bas tant souffrir?
Est-ce ma faute, à moi, si je ne puis mourir?

Clarins entre. Il veut sauver l'enfant, car le remords l'oppresse, et il sent qu'il ne s'en délivrera qu'en sacrifiant sa vie pour sauver l'innocent qu'il a tant fait souffrir. Scène touchante où le bourreau s'accuse devant la victime, où celle-ci excuse le bourreau en s'accusant elle-même d'avoir mérité les mauvais traitements. Clarins sort pour faire les derniers préparatifs de l'évasion qu'il projette, et le jeune homme reste seul encore une fois. Ici, une délicieuse imitation des adieux de Philoctète à sa grotte :

Je vais donc te quitter, demeure souterraine;
Mais mon cœur, en partant, éprouve quelque peine.
Quoique ce lieu m'ait vu tant pleurer et gémir,
J'ai fini par l'aimer à force d'y souffrir.
Reçois mes adieux, toi, mon petit banc de pierre,
Où j'essayais au soir de clore ma paupière;
Tu ne m'en voudras pas si j'aime mieux encor
Le tapis de verdure émaillé de fleurs d'or.

(*Se tournant vers la lampe*)

Et toi, dont la clarté si tristement me luit,
Mon unique soleil dans cette affreuse nuit,
Mes yeux ne verront plus ta flamme vacillante,
Quand dans l'ombre, éveillé par la fièvre brûlante,
Pour trouver un remède à mon horrible effroi,
Je venais en rampant m'abriter près de toi.
J'attends une lumière et plus douce et plus belle;
Mais à ton souvenir je resterai fidèle.

Et l'enfant s'écrie avec élan :

Oh! quel bonheur d'errer, libre, au fond des grands bois,
D'entendre sur son front de ravissantes voix,
De revenir, le soir, les deux mains toutes pleines
Des bouquets embaumés, moissonnés dans les plaines !

Le monologue continue; le jeune prince s'étonne du retard que son libérateur met à revenir, il repasse ses souvenirs d'enfance, il se livre alternativement à l'espérance et à la crainte, il pleure, il s'exalte, il se rappelle les tristes prédictions d'une mendiante qui venait demander l'aumône à la porte du château de ses pères; il chante la ballade que chantait la vieille femme :

Qnand vous venez former vos rondes
Au pied du vieux manoir,
Livrant gaîment vos têtes blondes
A la brise du soir,
Parlez, enfants, d'une voix douce,
Que légers soient vos pas;
Car il sommeille sous la mousse :
Oh! ne l'éveillez pas!

Mais quand bientôt la pâle automne
Jaunira les forêts;
Lorsque le vent du nord frissonne
Aux branches des cyprès,
Enfants, dans les froides bruyères,
Le soir ne courez pas;
Car votre mort tûrait vos mères :
Oh! restez dans leurs bras.

Pendant qu'il chante, l'archer qui doit le poignarder, entre; il

croit d'abord que c'est Clarins, que l'archer vient de tuer, parce qu'on a soupçonné sa défection. Scène déchirante, où la colombe se débat dans les serres du vautour. Au moment où l'archer va frapper, on entend le chant du troubadour, qui a fini par parvenir jusqu'au caveau, sans savoir encore que c'est son frère qui y gémit. Le troubadour (Jean d'Armagnac) apprend à Jacques la mort de Clarins, qu'il a vu frapper, et l'archer, incertain de ce qu'il doit faire, va chercher de nouvelles instructions, pendant que les deux frères restent dans le caveau. Ils se reconnaissent. Jean, à qui Clarins a pu révéler l'existence d'un passage secret qui conduit de ce caveau dans la campagne, près de l'ermitage où se trouve Jean de Belsunce, jette son manteau de troubadour sur les épaules de son frère, et l'entraîne dans ce passage, au moment même où rentre l'archer avec Boffalo, qui ne voyant plus les enfants, accuse l'archer de trahison et le tue. En ce moment, Jean d'Armagnac, tranquille sur le sort de son frère, revient. A la vue de Boffalo, la colère de l'enfant éclate; sans rien craindre, il lui reproche sa cruauté et ses crimes. Mais Boffalo invente une nouvelle perfidie : montrant à l'enfant le cadavre de l'archer, il lui fait croire qu'il l'a frappé parce que cet homme avait voulu tuer son frère, dont il se déclare le sauveur, et il apprend ainsi de l'enfant comment Jacques d'Armagnac a pu fuir.

Le troisième acte, qui commence vers la fin de la nuit, dans l'ermitage où Jacques d'Armagnac a pu se réfugier, s'ouvre par cette magnifique prière du moine :

O célestes flambeaux, admirable splendeur
Qu'aux plaines de l'espace un pouvoir créateur
Suspendit! O divine, ô parlante harmonie,
Mélodieux écho de l'essence infinie!
Souffles des chastes nuits, parfums silencieux
Que la terre en prière élève vers les cieux!
Temple immense, où la foi s'agenouille et s'épure
Au contact pénétrant du Dieu de la nature;
Qu'il m'est doux, à l'abri de tout regard mortel,
D'épancher chaque nuit mon âme à ton autel!

(*s'agenouillant*)

Océan de beauté, mais que le monde ignore,
C'est pour toi que je vis, c'est toi seul que j'adore.
Du jour où ton rayon daigna tomber sur moi,
Je n'eus plus d'autre père et d'autre ami que toi.
Au cœur que tu remplis l'humain n'a plus de place,
Et devant ton amour tout autre amour s'efface,
Comme on voit ces flambeaux s'éteindre tour à tour
Lorsque sur l'horizon paraît le roi du jour.

Le jour va paraître, l'aube commence à poindre; un stratagème du duc Boffalo éloigné le moine (Jean de Belsunce) pendant quelque temps, et Jacques d'Armagnac, qui ne soupçonne pas la présence de Boffalo, caché à quelques pas derrière les arbres, sort de l'ermitage et salue le premier jour de sa liberté :

Ce n'est donc point un rêve, et je suis libre enfin!
Salut, ô mon beau ciel, ciel charmant du matin!
Comme des monts là-bas la cime se colore
Aux rayons empourprés de la naissante aurore!
Jamais si doux éclat à mon regard n'a lui;
On dirait que pour moi tout se pare aujourd'hui.
Sur la tige des fleurs, doucement caressée,
Tremblent, en scintillant, des gouttes de rosée.
Ah! sans doute, elles ont, comme nous, leurs douleurs :
Les fraîches gouttes d'eau sont peut-être leurs pleurs!
Pauvre petite fleur, puissé-je, en ta corolle,
De mon heureux destin rencontrer le symbole!
Nous avons tous les deux connu de longs ennuis,
Et courbé nos deux fronts sous la brise des nuits;
Maintenant l'aube blanche au ciel vient d'apparaître,
Et nous allons ensemble et sourire et renaître.
. . . . Au fond des verts buissons
Les oiseaux réveillés commencent leurs chansons.
Chante, petit oiseau, dans ta maison de mousse,
Chante, à l'honneur de Dieu, de ta voix la plus douce.
Tu n'as pas, comme nous, sujet de t'attrister,
Le ciel fit tout pour toi : le nid pour t'abriter,
Avec les bois en fleurs et la brise légère,
Le chaud rayon des cieux, et l'amour d'une mère.
Prends garde, cependant, aux serres du vautour,
Car il est là, peut-être, épiant à l'entour.

Le vautour était là : le duc Boffalo paraît, bourrelé de remords, hésitant devant un dernier crime, mais poussé par l'ambition à le commettre. Ici se place un chœur charmant : ce sont de jeunes pâtres qui se réunissent au son de l'*Angelus* du matin, et qui chantent leur prière. La vue de Boffalo, qui les a écoutés, les effraie ; ils fuient comme devant un spectre horrible ; il les supplie de rester, il s'attendrit à la vue de ces visages purs et innocents, il voudrait s'arrêter dans la voie du crime, mais le démon de l'ambition le pousse toujours. Belsunce reparaît ; il reproche au criminel ses forfaits ; on apprend qu'un messager du roi arrive, demandant la délivrance de Jacques d'Armagnac ; il est trop tard, Boffalo a complété la série de ses forfaits, Jacques vient d'expirer, étouffé par l'assassin. Alors le moine se relève ; il s'avance vers le duc, il lui montre la vengeance divine prête à tomber sur lui, et pendant qu'un orage éclate, au bruit du tonnerre, à la lueur livide des éclairs, la voix du moine paraît plus formidable encore, ses yeux lancent des feux terribles ; le duc tombe. Jean d'Armagnac arrive alors, croyant son frère sauvé, et quand il apprend l'affreuse vérité, quand les témoins de ce spectacle sont tentés d'accuser la justice de Dieu, qui a laissé succomber l'innocence, la voix de Jean de Belsunce prend un accent plus grave, plus imposant encore, et proclame ces vérités sublimes, qui sont la morale de la pièce :

Que personne entre vous aujourd'hui ne murmure
Si Dieu voulut livrer l'innocent au parjure.
Depuis que sur le mont du Golgotha sanglant
Se dressa le gibet de l'Homme-Dieu mourant,
La souffrance du juste est nécessaire au monde ;
Ses pleurs sont la rosée où le sol se féconde.
A la voix de ce sang, oubliant son courroux,
Dieu désarme le bras prêt à frapper sur nous ;
Et tandis qu'enivré de sa lâche victoire,
Le méchant se promet une éternelle gloire,
Le ciel proclame au monde, en arrêtant leur cours,
Que du crime, ici-bas, les triomphes sont courts.

Il faut s'arrêter, mais nous nous reprocherions de ne pas

rendre hommage aux jeunes acteurs, qui ont su admirablement se pénétrer des divers sentiments de leurs rôles, aux musiciens, qui accompagnaient les chants avec tant d'intelligence sous l'habile direction d'un Père Jésuite, et surtout au jeune auditoire dont les applaudissements notaient avec une étonnante justesse les plus beaux passages et les plus nobles sentiments. Une soirée littéraire telle que celle-ci, donnée pour la fête du vénérable Recteur du collége, n'est pas une simple récréation et un amusement plus ou moins vif : elle est la preuve d'une éducation classique, solide, chrétienne et nationale ; elle fait honneur aux maîtres, elle permet de concevoir les plus belles espérances pour l'avenir de la jeunesse qui reçoit cette éducation. Il y a là des fleurs qui promettent des fruits magnifiques, et l'espérance est d'autant mieux fondée qu'il y a déjà, pour la garantir, un splendide passé.

J. CHANTREL.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Les auteurs, les éditeurs, nos lecteurs attendent avec impatience, nous dit-on ; les *Annales* ne consacrent pas assez de place aux livres, et les lecteurs ne voient pas arriver les appréciations qui les guideraient dans leur choix. Hélas ! répondrons-nous, c'est vrai, chaque semaine nos dettes grossissent, nous voyons les livres s'accumuler sur notre bureau, et nous ne pouvons nous occuper de tous aussitôt que nous le voudrions. Eh bien ! dans l'impossibilité de payer tout de suite toutes nos dettes et de satisfaire tous nos créanciers, nous donnerons aujourd'hui des à-compte. Le titre de l'ouvrage, quelques indications, deux mots sur sa valeur ; pour quelques-uns, cela sera suffisant, pour les autres, nous reviendrons à des comptes-rendus plus complets ; au moins, nous aurons montré notre bonne volonté, et l'on nous accordera quelque répit. J. CH.

1. ŒUVRES CHOISIES de Mgr Joseph Armand Gignoux, évêque de Beauvais, Noyon et Senlis ; 3 vol. in-8 (il y en aura 4), d'environ 460 pages chacun; Beauvais et Paris, 1869-1874, chez Victor Sarlit, rue de Tournon, 19 ; — prix de chaque volume : 4 fr.

Les trois premiers volumes publiés contiennent : Allocutions synodales, Lettres et circulaires relatives au ministère paroissial et à la vie sacerdotale ; — Lettres et discours relatifs à l'histoire de l'Eglise et du diocèse; — Instructions pastorales sur différents points de la foi, de la morale et de la piété chrétienne. On peut dire qu'il y a là toute la vie épiscopale, avec ses sollicitudes, ses actes et ses enseignements.

2. Œuvres pastorales de Mgr Berteaud, évêque de Tulle; in-8 de 318 pages; Paris, 1872, chez Tolra, rue de Rennes, 112; — prix : 7 fr. 50 *franco.*

Tout le monde connaît la parole d'or de Mgr Berteaud, cette éloquence qui ne ressemble à aucune autre, et dont la forme originale s'allie si heureusement à la plus profonde théologie ; en le lisant, on éprouve bien vivement le regret de n'avoir point le texte de tant d'autres discours tombés de ces lèvres du nouveau Chrysostome; Mgr Berteaud prodigue les perles de sa parole, il ne songe pas à les recueillir.

3. Œuvres de Son Em. le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen ; 3 vol. in-8 d'environ 500 pages chacun, Paris, 1874, chez Victor Palmé, rue de Grenelle-Saint-Germain, 25 ; prix : 15 fr.

Ces volumes contiennent les Lettres pastorales, circulaires et mandements publiés de 1848 à 1859 ; — les Lettres pastorales, circulaires et mandements publiés de 1859 à 1873; — les Allocutions, discours politiques et discours de circonstance prononcés de 1834 à 1873. On peut dire que, en dehors des questions plus spécialement ecclésiastiques, c'est l'histoire religieuse contemporaine qui se trouve traitée dans ce magnifique recueil que la haute autorité du cardinal de Bonnechose recommande à l'attention de tous les esprits sérieux.

4. Le général de La Moricière, sa vie militaire, politique et religieuse, par E. Keller, député du Haut-Rhin; 2 vol. in-8, d'environ 400 pages avec cartes ; Paris, 1874, à la librairie militaire de J. Dumaine, et chez Poussielgue frères.

Le héros et l'historien sont ici dignes l'un de l'autre ; le livre que vient d'écrire M. Keller restera comme un monument élevé à la mémoire du grand général catholique. Nous y reviendrons.

5. Histoire de la constitution civile du clergé (1790-1801), l'Eglise et l'Assemblée constituante, par Ludovic Sciout ; 2 vol. in-8 d'environ 460 pages chacun ; Paris, 1872, chez Firmin Didot frères.

Un de ces ouvrages qui font la lumière sur les points les plus difficiles de l'histoire, et qu'il sera toujours bon de consulter pour l'étude de la question particulière qui y est traitée. Nous aurons à y revenir.

6. Méditations sur les saints ordres, par l'abbé Henri Perreyves (*Œuvres posthumes*) ; in-12 de 328 pages, Paris, 1874, chez Ch. Douniol, rue de Tournon, 29 ; — prix : 3 fr. 50.

Nous avons rendu compte de ce livre dans notre numéro du 6 juin.

7. Jésus-Christ dans l'Eucharistie, in-32 de 364 pages ; Paris 1874, chez Ch. Douniol ; — prix : 1 fr. 50 cent.

Excellent petit livre, qui développe admirablement ces paroles du psaume qui lui servent d'épigraphe : « Voici l'abrégé des merveilles du Seigneur. »

8. L'Enfant chrétien, par E. Delmas, curé, 2e édition, in-12 de VIII-356 pages ; Paris, 1873, chez Ch. Douniol ; — prix : 3 fr.

Nous avons rendu compte de cet ouvrage dans notre numéro du 6 juin.

9. Cours d'instructions pour la première communion, par M. l'abbé Clairin, nouvelle édition, in-12 de 500 pages ; Paris, 1874, chez Victor Sarlit, rue de Tournon, 19 ; — prix : 2 fr. 50 cent.

Ce *Cours d'instructions* comprend deux retraites préparatoires à la première communion, plusieurs instructions pour le grand jour et une retraite pour les personnes pieuses, qui peut servir d'un cours d'instructions paroissiales pour la prière du soir pendant le carême. Cet ouvrage est un extrait fort utile du Recueil intitulé : *la Doctrine catholique expliquée*, par M. l'abbé Clairin.

10. Cours complet d'instructions pour la retraite et le jour d'une première communion, par l'abbé Brugalé, curé de Bezons ; in-12 de II-210 pages ; Paris, 1874, chez P. Lethielleux, rue Cassette, 4 ; — prix : 2 fr. 50 cent.

Nous avons rendu compte de ce livre dans notre numéro du 6 juin ; nous y revenons pour en indiquer le prix.

11. De l'art chrétien, par A.-F. Rio, nouvelle édition refondue et considérablement augmentée ; 4 vol. in-12 d'environ 480 pages chacune ; Paris, 1874, chez Bray et Retaux, rue Bonaparte, 82 ; prix : 15 fr. ; le tome IV et dernier se vend séparément 7 fr., 50 c.

Cet ouvrage n'est plus à louer, car on peut dire qu'il est devenu

classique, et l'on sait avec quel bonheur il a contribué à l'intelligence de l'art chrétien ; nous y reviendrons pour le rappeler à ceux qui en auraient entendu parler, mais qui ne le connaîtraient pas encore.

12. Vie du Vénérable Jean-Baptiste de La Salle, fondateur de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, suivie de l'histoire de cet Institut jusqu'en 1734, par un Frère des Ecoles chrétiennes ; grand in-8 de xliv-508 pages ; Rouen, 1874, chez Fleury ; — prix : 6 francs.

Histoire du Vénérable Jean-Baptiste de La Salle, fondateur de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, par Armand Ravelet ; in-8 de ii-496 pages ; Paris, 1874, chez Victor Palmé, rue de Grenelle-Saint-Germain, 25.

Ces deux livres qui paraissent en même temps, sont un bel hommage rendu au vénérable Fondateur de l'Institut que tout le monde admire : tous deux contribueront, nous l'espérons, à hâter le moment désirée de la béatification de Jean-Baptiste de La Salle. Nous leur consacrerons une étude spéciale ; nous voulons dire, dès aujourd'hui, que complets tous deux en eux-mêmes, ils se complètent encore l'un par l'autre, par le fait même qu'ils sont l'œuvre de deux historiens placées dans des positions différentes : l'un, fils du vénérable de La Salle, l'autre, homme du monde et publiciste catholique.

13. Conférences de Notre-Dame de Paris, par le R. P. Matignon, de la Compagnie de Jésus, Avent 1873, Jésus-Christ et les unités sociales ; in-8 de 288 pages ; Paris, 1874, chez A. Jouby et Roger, rue des Grands-Augustins, 7, prix : 4 francs.

Nous avons, dans nos numéros du 31 janvier et du 7 février, donné l'analyse de ces conférences ; nous tenons à rappeler aujourd'hui qu'elles ont été publiées en un beau volume, qui a sa place marquée à côté des conférences du P. Lacordaire, du P. de Ravignan et du P. Félix.

14. Les livres saints vengés, ou la Vérité historique et divine de l'Ancien et du Nouveau Testament défendue contre les principales attaques des incrédules modernes, par J.-B. Glaire ; nouvelle édition, revue, corrigée et considérablement augmentée ; 3 vol. in-8 d'environ 450 pages chacun, chez A. Jouby et Roger ; — prix : 15 fr.

L'accueil si favorable fait à la première édition de cet important ouvrage ne pouvait qu'encourager son savant auteur à le revoir avec soin et à le rendre plus digne encore de son succès en tenant la dé-

fense des Livres saints à la hauteur des nouvelles attaques dont ils sont l'objet. Il le fait avec une science et une érudition remarquables ; nous nous contentons de le dire aujourd'hui, nous réservant de le prouver dans l'étude spéciale que réclament l'importance du livre et des questions qui y sont traitées.

15. HISTOIRE DE LA PAPAUTÉ, Persécutions contre le christianisme, Chute du paganisme, par M. l'abbé E. Castan ; in-8 de 600 pages ; Paris, 1874 ; chez A. Jouby et Roger et chez Victor Palmé ; — prix : 6 francs.

Ce volume fait suite à un autre dont nous avons rendu compte et qui est consacré à saint Pierre et à l'établissement du christianisme. Il se distingue par les mêmes qualités, et promet une grande Histoire de la Papauté étudiée philosophiquement.

16. VIE DU RÉVÉREND PÈRE LIBERMANN, par le cardinal Jean-Baptiste Pitra ; in-8 de XII-676 pages ; Paris, 1872, chez Poussielgue frères, rue Cassette, 27.

Le nom du héros et celui de l'historien disent assez l'intérêt que présente ce livre, qui montre bien, comme le dit l'éminent cardinal en commençant sa préface, que « l'apologie de la religion par les faits a toujours été la meilleure prédication. » Mais ce n'est pas en courant qu'on rend compte de pareils ouvrages ; nous reviendrons à celui-ci ; le P. Libermann est une de ces belles figures de notre siècle sur lesquelles il importe de s'arrêter.

17. HISTOIRE DE JÉSUS-CHRIST, traduction en vers français, par l'abbé Félix Gaurel ; in-32 de VIII-440 pages ; Paris, 1874, chez E. Plon.

En même temps que cette traduction en vers est imprimée, nous en avons une autre manuscrite à faire connaître, ainsi qu'une traduction en prose. Nous consacrerons un article spécial à ces trois ouvrages ; nous nous hâterons de dire, dès aujourd'hui, que la traduction de M. l'abbé Gaurel est une œuvre vraiment remarquable, qui se recommande aux hommes de goût aussi bien qu'aux familles chrétiennes.

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5

ANNALES CATHOLIQUES

LE VINGT-HUITIÈME ANNIVERSAIRE DE PIE IX

Pie IX est entré dans la vingt-neuvième année de son pontificat et de son règne. Depuis l'abandon de la France et la trahison active du reste du monde, l'Eglise n'est plus soutenue matériellement et visiblement que par ces anniversaires inouïs où se montre seulement la main de Dieu. Il y a quelques années la Papauté semblait une colonne immense et magnifique, mais seule debout, d'un édifice détruit. On disait : Cette colonne en apparence indestructible tombera pourtant, comme est déjà tombé tout ce qui l'entourait. Si sa tête est au-dessus des atteintes de l'ennemi, sa base est fragile. La science en aura raison. De ce granit et de ces peuples elle fera une poussière que la force balayera, et ce sera fini ! La science a fait ce qu'elle annonçait, et la force aussi. Elles l'ont cru, du moins, et le croient encore. La base est décomposée, déplacée, emportée peut-être. On ne voit plus rien sous la colonne; mais la colonne, on la voit toujours ; elle est debout à la même place, elle est plus haute et plus lumineuse. Il devient évident qu'elle tient par en haut ; il devient évident même qu'elle refait sa base et que ce sont la force et la science qui se décomposent et qui s'en vont.

C'est le hasard, disent-ils. Il a plu au hasard que ce Pape fût d'un tempérament particulier et durât plus longtemps qu'un autre Pape et qu'un autre homme. Dans une situation étrange, il a rencontré une fortune plus rare. Il paraît ne ressentir ni le poids des ans ni la dent de la douleur : il semble être d'un métal que la rouille

n'atteint pas ! En effet, et il est en cela la figure de l'Eglise, qui jouit de ce même tempérament et qui est faite de ce même métal. La science est déconcertée par ce hasard. Il y a des hasards contre la science, qui la forcent d'en attendre qui soient pour elle. La science aussi, la science politique surtout est un jeu de hasard. Mille fois la face des choses humaines a été changée ou bouleversée, ou a manqué de l'être, parce qu'un hasard impossible à prévoir l'a voulu ; et par ce mystère anti-scientifique, l'œuvre de Jésus-Christ subsiste depuis dix-neuf cents ans. Car la science explique tout, même le hasard qui la contredit.

Donc, le hasard, cette fois encore, s'en est mêlé. Il a fait que le Pape, franchissant la limite des plus longs règnes, a, par cette manœuvre inopinée et soutenue, renversé toutes sortes d'hommes sûrs et de plans bien établis. Ce mort a enterré considérablement de vivants, et considérablement fatigué ceux qui survivent. Cavour et Napoléon sont morts, Garibaldi est las, Victor-Emmanuel est las, grande lassitude et grande décomposition en Italie, en France, même en Allemagne. Simultanément grande recomposition, dans un sens contraire, de l'Allemagne, de la France et de l'Italie. Des vivants et des triomphants d'hier et d'aujourdhui beaucoup meurent ; des morts et des vaincus d'avant-hier, beaucoup renaissent et ne veulent plus mourir. Ceux que Michelet (il est mort), après d'autres qui ne vivent plus, appelait les *hommes noirs*, les voici couverts d'une armure forgée par les mains qui les devaient détruire :

Hommes noirs, d'où sortez-vous?
Nous sortons de dessous terre !

Exactement le même dialogue qu'échangeait entre eux, il y a seize cents ans, le grand et savant peuple de César

et le petit et ignorant peuple du Christ sortant des catacombes. O hasard persévérant !

Nous aussi nous avons notre explication du hasard. Nous l'appelons Dieu : mais le Dieu qui est la voie, la vie et la résurrection, et qui ne veut pas que ceux qui sont à lui meurent, parce qu'étant à lui ils ne sont pas faits pour la mort. Nous possédons l'avenir parce que nous vivons dans l'Eglise. L'Eglise ne meurt pas avec ses fils qui tombent au milieu de l'éternel combat. Elle vit par eux, ils revivent en elle et par elle. Ils tombent dans le chemin de la justice, et ils vivent. *In semita justitiæ vita.* Voilà tout le hasard et tout son impénétrable secret. Dieu a ainsi constitué son Eglise, qu'au milieu des souillures et des folies du monde, un homme a toujours la vue nette de ce qui convient au salut du monde et le dit toujours avec une autorité contre laquelle tout peut s'armer et rien ne prévaudra. Cet homme est le Chef de l'Eglise romaine et de toute l'Eglise, et Dieu est avec lui, et quoi que fasse le monde, il est vainqueur du monde. Sa bouche suffit à instruire, sa main à soutenir. Assez de voix répéteront toujours sa parole pour qu'elle remplisse tous les échos de la terre et suscite des Constantin et des Charlemagne, à l'heure opportune, autant qu'il en faudra.

Pie IX est aujourd'hui cet homme envoyé de Dieu. Dieu, dans sa miséricorde, l'a orné de toutes les vertus qui rendent l'autorité plus naturelle et plus douce en commandant l'estime des hommes. En cela, le monde a obéi. Depuis vingt ans, Pie IX, environné du respect universel, règne par l'ascendant de ses vertus sur une humanité qui semble être devenue indigne de s'élever à une notion plus haute de l'autorité, et qui s'étonne de respecter encore quelque chose. C'est le miracle de la constance dans le devoir, aidée par le prodige du temps. A cette génération incrédule ce miracle suffit. Plus tard, il en viendra d'autres, qu'elle comprendra par un sens dont

elle est aujourd'hui dépourvue, mais qui cependant commence à renaître. Alors, les hommes que Pie IX appelle et prépare se lèveront, et son successeur les conduira. Un peuple les attend.

Maintenant le tombereau passe, emportant à la fosse commune les détritus et les puanteurs qui nous restent d'un siècle mauvais et puni. Nous avons les guerres, les conquérants, les sinistres histrions de la fausse science et de la force brutale. Le tombereau n'est pas chargé et conduit là où il doit se rendre par l'élite du genre humain! Mais enfin l'ordure est emportée et s'emporte, et sur les routes assainies se lève, renouvelé par Pie IX, le peuple du Christ vainqueur. — (*Univers.*)

LOUIS VEUILLOT.

PROVISION D'ÉGLISES

ET COLLATION DES TITRES CARDINALICES.

Le 15 juin, le Souverain-Pontife a réuni le Sacré-Collége des cardinaux, afin de procéder à la fermeture et à l'ouverture de la bouche des cardinaux créés et publiés le 22 décembre dernier, et de pourvoir à la vacance des siéges épiscopaux de diverses Eglises. Sa Sainteté a commencé la cérémonie par clore, dans les formes ordinaires, la bouche à Leurs Eminences le cardinal Chigi, ancien nonce à Paris, le cardinal Guibert, archevêque de Paris, et le cardinal Simor, archevêque de Strigonie (Gran) et primat de Hongrie. Puis il a nommé :

A l'*Eglise archiépiscopale de Tarse in partibus infidelium*, Mgr Dominique Sanguigni, prêtre de Terracine, prélat domestique de Sa Sainteté, internonce apostolique au Brésil, délégué apostolique près des Etats de la république Argentine, du Paraguay, du Chili et de la Bolivie, docteur en l'un et l'autre droit.

A l'*Eglise cathédrale de Caiazzo*, le R. D. Joseph Spinelli, prêtre du diocèse de Naples, lecteur substitut d'histoire ecclésiastique et de théologie dogmatique au lycée archiépiscopal, recteur du séminaire urbain et curé de Santa-Maria, à Palazzo.

A l'*Eglise cathédrale de Cariati*, le R. D. Maglione, prêtre de l'archidiocèse de Salerne, prébendier de la collégiale d'Elboli et directeur spirituel de l'Archiconfrérie de l'Immaculée-Conception de la Sainte-Vierge Marie.

Aux *Eglises cathédrales unies de Cava et Sarno*, le R. D. Joseph Carrano, prêtre de Diano, grand-chantre du chapitre de cette ville, provicaire général de la même ville et dudit diocèse, juge et examinateur pro-synodal, recteur du séminaire, docteur en l'un et l'autre droit.

A l'*Eglise cathédrale de Fiesole*, le R. D. Louis Corsani, prêtre de Prato, chanoine de la cathédrale de cette ville, ministre, recteur et professeur de théologie morale au séminaire, vicaire général de la ville et diocèse de Prato et examinateur pro-synodal.

A l'*Eglise cathédrale de Scepusio* (Zips), le R. D. Georges Csaszka, prêtre de l'archidiocèse de Strigonie, chapelain secret d'honneur de Sa Sainteté, chanoine de l'église métropolitaine de Strigonie, directeur de l'archevêché et chancelier primatial.

A l'*Eglise cathédrale de Macao*, le R. D. Emmanuel Bernard de Sousa Ennes, prêtre diocésain d'Angra, professeur de théologie, d'histoire ecclésiastique et de droit canonique à l'Université et au séminaire de Coïmbre, examinateur pro-synodal et docteur en théologie.

Le Saint-Père a ensuite fait connaître les Eglises auxquelles il avait été pourvu par brefs particuliers, savoir :

L'*Eglise archiépiscopale d'Attalie in partibus infidelium*, pour Mgr Pierre-Marie Vranken, ancien vicaire apostolique de Batavia, transféré de l'église de Colophon *in partibus*;

L'*Eglise épiscopale de Chrysopolis in partibus infidelium* pour Mgr Edouard Horan, ancien évêque de Kingston ;

L'*Eglise cathédrale de Breda*, dans la Hollande, pour Mgr Henri Beek, camérier secret surnuméraire de Sa Sainteté, prévôt du chapitre et vicaire général de Harlem ;

L'*Eglise épiscopale de Hippa in partibus infidelium*, pour Mgr Dominique de Angelis, protonotaire apostolique et vicaire général de Matera.

Enfin l'*Eglise épiscopale de Tranopolis in partibus infidelium*, pour le R. D. Adam Classens, député vicaire apostolique de Batavia.

Le Souverain-Pontife a ensuite ouvert, suivant l'usage, la

bouche aux éminentissimes cardinaux Chigi, Guibert et Simor, et après leur avoir passé au doigt l'anneau cardinalice, il leur a assigné à chacun leur titre.

Le cardinal Chigi a eu le titre presbytéral de Sainte-Marie-du-Peuple, le cardinal Guibert le titre presbytéral de Saint-Jean à la porte Latine, et enfin celui de Saint-Barthélemy-en-l'Ile a été attribué au cardinal Simor, primat de Hongrie.

Après la collation des titres cardinalices, plusieurs personnes ont été admises dans la salle du Consistoire, tandis que le Saint-Père adressait aux quatre évêque préconisés qui se trouvaient présents, un touchant et énergique discours dans leque il a insisté particulièrement sur le zèle et la fermeté apostolique que les Pasteurs du troupeau du Christ doivent déployer au milieu de la persécution actuelle.

LA SITUATION RELIGIEUSE DU MONDE.

SOMMAIRE. — Abondance des évènements retigieux. — Les fêtes du Vatican. — Les congrès catholiques de Venise et de Mayence. — Allemagne, Autriche, Espagne, Portugal, Suisse, Belgique, Angleterre. — Les Etats d'Amérique : Brésil, Pérou, Vénézuéla, Mexique, Etats-Unis. — L'Afrique : les missions; projet d'une mer dans le Sahara ; les desseins de Dieu. — Asie, Inde, Chine, Japon; la Turquie. — France : Œuvres religieuses; pèlerinage ; les fêtes de Lille; *Gesta Dei per Francos.* — Un mot sur les *Annales càtholiques.*

25 juin 1874.

Rarement semaine a été plus remplie de fêtes religieuses que celle qui vient de s'écouler, et, à ces fêtes, qui sont elles-mêmes des évènements, se joignent des manifestations de la foi catholique qui n'ont pas une moins grande importance, des faits qui resteront dans les annales de l'Eglise. On peut bien dire que c'est le monde tout entier qui s'agite sous le souffle de Dieu, et qu'un magnifique renouvellement de la terre se prépare : *Emittes Spiritum tuum et renovabis faciem terræ.* Le grand concile de Trente a été le signe de la renaissance catholique au seizième siècle et a marqué l'arrêt du protestantisme ; le concile du Vatican, qui n'est point achevé, est déjà le signe

d'une merveilleuse renaissance religieuse et marquera l'arrêt et bientôt, nous l'espérons, la fin de cette révolution dont le but final et maintenant avoué est le renversement de l'Eglise et la négation de Dieu.

A Rome, nous voyons les députations succéder aux députations, depuis le 16 juin, surtout : ce sont les fidèles de tout le monde catholique, de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique, de l'Océanie, de l'Amérique, qui viennent les uns après les autres témoigner au Pape de la fidélité et du dévouement du peuple chrétien. Parmi ces députations, c'est aux pèlerins d'Amérique qu'appartient cette année le premier rang ; mais la France est là aussi, par ses évêques, par ses prêtres, par ses religieux, par les laïques distingués qui se rendent à Rome, et l'Italie, toujours profondément catholique, plus catholique que jamais, nous l'osons dire, tient à garder auprès du Souverain Pontife la place d'honneur qui lui a été assignée par la Providence. En même temps, les plus distingués de ses enfants sont réunis à Venise en congrès. Là de viriles résolutions sont prises, et l'impiété s'irrite de ce nouvel obstable qui va s'opposer à ses desseins.

En Allemagne, à côté des persécutions, nous avons à signaler également un congrès catholique, à Mayence, et la force matérielle, si fière de ses triomphes, voit de jour en jour grandir la force morale contre laquelle elle se brisera. En ce moment même, des évêques sont réunis à Fulda, près du tombeau de saint Boniface. L'Allemagne catholique confesse hautement sa foi ; elle est prête à donner des martyrs ; c'est un magnifique spectacle qu'elle présente. Nous ne pouvons nous empêcher de voir dans la persécution qui la tourmente l'agonie même et les dernières convulsions de ce protestantisme, qui a été le précurseur et la source de l'athéisme contemporain.

L'Autriche est aussi éprouvée par les coups que le libéralisme y porte à l'indépendance de l'Eglise ; mais là encore, l'épiscopat est sur la brèche, et les catholiques se réveillent. On a voulu abolir le concordat, et la conscience chrétienne proteste contre cette violation des plus solennels traités ; les lois dites confessionnelles seront le dernier triomphe et le signal de la défaite du joséphisme.

L'Espagne, déchirée par la guerre civile, reste si foncièrement catholique, que ses gouvernements les plus révolutionnaires sentent le besoin de respecter la religion et d'entretenir avec le Saint-Siége des rapports bienveillants.

Le Portugal, si longtemps mené par la franc-maçonnerie, commence à sortir de sa torpeur ; le peuple y est resté profondément attaché à l'Eglise; les classes que l'on appelle éclairées, trop souvent parce qu'elles ont cessé de voir la vérité, ouvrent, en effet, les yeux, et l'on voit se former des associations catholiques qui amèneront le réveil religieux du pays.

La Suisse, trop fidèle aux inspirations qui viennent de Berlin, continue ses errements persécuteurs, si contraires à son caractère et à ses intérêts; mais les populations catholiques résistent avec une admirable constance. Les intrus du Jura bernois n'obtiennent que le concours du pouvoir et des hommes les plus méprisés de leurs paroisses ; les prêtres vieux-catholiques de Genève tombent dans le discrédit, la discorde est parmi eux, et déjà pâlit l'étoile de ce malheureux Loyson, qui voudrait retenir ses complices en apostasie sur la pente de la libre pensée et qui n'obtient d'eux que le mépris : pouvait-il attendre autre chose de prêtres scandaleux, lui, prêtre apostat et scandaleux ?

En Belgique, les élections dont nous avons parlé ont été favorables aux catholiques. La gloire de ce triomphe revient principalement à la Flandre, où la foi s'est conservée dans toute sa vivacité. Il est vraiment curieux, en face de ce résultat, d'entendre les injures versées par les libres-penseurs sur l'ignorance et l'abrutissement des Flamands, tandis qu'ils n'ont que des éloges pour les autres populations belges qui ont voté pour les libéraux. Pour ces fiers tenants de l'athéisme et de l'irréligion, il n'y a rien de plus éclairé que l'électeur qui fréquente le cabaret, qui célèbre le lundi et qui méprise la loi religieuse ; il n'y a rien de plus abruti que l'électeur qui observe les commandements de Dieu, qui vit honnêtement et sobrement et qui travaille en relevant de temps en temps la tête vers le ciel, d'où vient son courage, où sont ses espérances.

En Angleterre, nous voyons le mouvement catholique se développer. Il y a bien, là aussi, des velléités de persécution de

la part de quelques fanatiques protestants. L'un de ceux-ci, par exemple, M. Newdegate, tente bien, périodiquement, de porter des coups aux couvents catholiques et d'y introduire une inspection aussi inutile qu'elle serait outrageante: mais les membres de la chambre des communes ne l'écoutent pas ; ses déclamations tombent dans le vide, et la vie catholique continue sa merveilleuse croissance, dont la multiplication des prêtres et des églises est le signe incontestable.

Si nous sortons de l'Europe, nous voyons encore la persécution, comme au Brésil, qui emprisonne les évêques ; au Pérou, qui expulse les Jésuites; dans le Vénézuéla, qui proscrit les couvents ; au Mexique, qui met la main de l'Etat sur la liberté de l'Eglise ; mais partout aussi nous avons à admirer le courage de l'épiscopat, la fidélité du clergé et le réveil des catholiques. Dans le Canada, l'Eglise développe de plus en plus son action bienfaisante ; aux Etats-Unis, l'on assiste à des progrès de plus en plus rapides, qui vont rendre nécessaire la fondation de nouveaux siéges épiscopaux.

L'Océanie, dont toutes les îles sont visitées par les missionnaires catholiques, qui y comptent de fervents prosélytes, serait déjà tout entière chrétienne, si la propagande protestante n'y venait pas contrarier et souvent détruire l'œuvre de nos missionnaires ; mais là, le progrès est aussi incontestable, et l'on a pu voir dernièrement que, dans l'Australie même, une nouvelle province ecclésiastique a été formée, avec Melbourne pour métropole, et cinq évêchés suffragants, dont trois nouvellement érigés : Adélaïde, Ballarat et Sandhurst.

L'Afrique est moins heureuse : cependant les missions de Zanzibar et du Gabon fleurissent, l'apostolat des Nègres se développe, l'Eglise se fortifie de plus en plus en Algérie, grâce au zèle de nos évêques et de nos prêtres, la colonie catholique de l'Egypte est parfaitement cultivée, et il nous semble apercevoir les desseins miséricordieux de la Providence sur les Africains dans le projet qui commence à agiter le monde savant et commerçant, le projet de faire du Sahara une grande mer intérieure. Ce projet, s'il se réalise, et les difficultés ne paraissent

pas insurmontables, n'aura pas seulement pour résultat de fertiliser d'immenses régions aujourd'hui stériles, et de faciliter les rapports commerciaux avec l'intérieur de l'Afrique ; il permettra aussi à nos missionnaires de pénétrer plus facilement dans ces contrées assises à l'ombre de la mort : la grande conversion de l'Afrique commencera. C'est ainsi que l'homme s'agite et que Dieu le mène. Les Romains avaient tracé leurs magnifiques voies pour rendre plus facile l'administration de leur immense empire et pour assurer leurs conquêtes ; ces voies ont servi aux conquêtes du christianisme. Il en est de même de nos jours de toutes les découvertes de la science et de tous les travaux de l'industrie : tout vient servir, à son heure, à l'accomplissement des desseins de Dieu et à l'extension du règne de Jésus-Christ.

N'est-ce pas la vapeur qui porte les héraults de la bonne nouvelle jusqu'aux extrémités du monde, et qui rend plus facile l'évangélisation de ces contrées lointaines, l'Inde, la Chine, le Japon, où le sang chrétien a coulé à flots, mais comme une semence féconde qui a déjà produit, qui produira encore de magnifiques moissons ?

En se rapprochant de l'Europe, le regard s'attriste, à la vue de ces contrées, autrefois si florissantes, et que la barbarie turque tient sous son empire, comme à la vue de ces vastes régions que gouverne le sceptre schismatique du Czar. Mais n'est-il pas permis d'espérer que les martyrs de la Pologne obtiendront la renaissance de leur pays et la conversion de leurs persécuteurs ? N'est-il pas à espérer que la persécution que subissent aujourd'hui les Arméniens va être le signal de nouvelles victoires du catholicisme en Orient ? Les conquérants venus du fond de l'Asie avaient pour mission de châtier cet Orient ravagé par l'hérésie et le schisme. Ces conquérants avaient fini par comprendre qu'ils ne pouvaient que gagner à pratiquer la tolérance religieuse, et depuis des siècles, la protection de la France s'étendait particulièrement sur les catholiques. Aujourd'hui que la France est abattue, et que la puissance appartient à un empire ennemi de l'Eglise, les Ottomans changent d'attitude et se laissent pousser à persécuter les coreligionnaires de ces Français qui ont sauvé, il y a vingt ans, l'intégrité de l'empire

turc. C'est un nouveau germe de division pour cet empire si peu solide. Faudrait-il donc voir là le commencement de l'accomplissement d'une vieille prophétie qui annonce la fin de la domination musulmane pour l'année 1882 ?

Il y a là un terrain sur lequel nous ne voulons pas nous avancer davantage ; mais nous disons que tout ce qui se passe sous nos yeux n'est que la préparation visible, évidente, d'événements d'une immense portée. Voilà près de cent ans que Dieu se sert de la main de la Révolution pour effacer : que va-t-il écrire ? Oh ! quelle gloire et quel bonheur pour la France, si la France veut bien lui prêter sa main pour tracer les magnifiques caractères qui rempliront les pages futures !

La France, nous n'en avons pas encore parlé dans cette rapide revue, où nous nous efforçons d'indiquer la situation religieuse du monde au milieu de l'année 1874 ; il est donc temps d'en dire quelques mots.

Nous ne craignons pas d'être accusé de chauvinisme en proclamant tout d'abord que la France, malgré ses humiliations et ses malheurs, reste encore la première nation du monde. Nous ne parlons pas de la France politique et militaire, nous parlons de la France religieuse, et nous sommes certain de n'être contredit par personne si nous avançons que cette France religieuse, chrétienne, catholique, marche encore à la tête de toutes les nations chrétiennes. Où trouve-t-on plus de dévouement et de charité ? où voit-on plus de religieux et de religieuses renonçant au monde pour se consacrer tout entiers au service des ignorants, des pauvres, des malades, des vieillards ? d'où partent plus nombreux les missionnaires qui vont porter la civilisation chrétienne et la pratique de l'Evangile jusqu'aux extrémités du monde ? où naissent plus facilement, plus abondamment les bonnes œuvres, les œuvres de dévouement, les œuvres de zèle, les œuvres de charité ? où la main s'ouvre-t-elle plus volontiers pour l'infortune ? où les actes de foi se multiplient-ils davantage ? où, disons-le en un mot, l'Eglise est-elle aujourd'hui plus libre dans son action, plus une dans son épiscopat et dans son clergé, plus active et plus agissante ? Et où l'Eglise est libre, où elle peut agir, elle enfante des merveilles,

elle relève les âmes, elle affermit les cœurs, elle prépare les fortes générations qui rendront l'avenir brillant et prospère.

Au moment même où nous écrivons, les routes et les chemins de fer voient défiler des bataillons de pèlerins qui font des actes de foi publics, des actes de supplications et de repentir. Tous les sanctuaires se remplissent de ces foules religieuses, chantant des cantiques sacrés, écoutant la parole de Dieu, et gardant partout un ordre admirable qui fait l'étonnement de l'indifférence et de l'incrédulité. Lourdes, La Salette, Saint-Michel, Issoudun, Beauvais, Liesse, Paray-le-Monial, Chartres, et tant d'autres lieux chers à la piété française, retentissent de ces cantiques de la foi et de ces supplications qui forceront bien le Ciel à renouveler son alliance avec la France repentante. Paris, qui a déjà vu les magnifiques manifestations de la foi, va les revoir encore, et, en attendant que l'église dédiée au Sacré-Cœur s'élève sur les hauteurs de Montmartre, Notre-Dame verra son immense enceinte se remplir d'hommes confessant hautement leur foi et puisant dans l'Eucharistie la force de soutenir les luttes d'où doit sortir la régénération de la France.

Et cependant nous voyons revenir, joyeux, attendris, les pèlerins de Lille. Ils étaient cent mille, accourus de toutes les parties de la France, de la Belgique, de l'Angleterre, mais surtout de la Flandre, la Flandre française et la Flandre belge, séparées par la politique, toujours unies dans la même foi. C'est un pèlerin belge qui le dit : « L'éclat de cette magnifique « fête lui donne les proportions d'un événement. Malgré les « ravages de l'impiété et de la Révolution, poursuit-il, la « France vient de s'affirmer la grande nation catholique, et de « promettre au monde qu'elle continuera ses glorieuses tradi- « tions résumés par cette parole : *Gesta Dei par Francos.* »

Voilà le témoignage qui nous vient de l'étranger : nous l'enregistrons avec bonheur et avec une joyeuse espérance.

Sans doute, catholiques de France, nous avons encore bien à faire pour répondre à ce que le monde attend de nous : ce n'est pas sans douleur que nous voyons la corruption semée par la mauvaise presse, que nous entendons blasphémer les journaux de la libre-pensée, que nous constatons les ravages faits parmi la jeunesse par un enseignement sans Dieu ou in-

différent, et que nous assistons à cette violation publique du repos dominical, qui nous fait redouter les plus terribles catastrophes ; mais, à côté du mal, le bien se fait ou se prépare ; nous obtiendrons bientôt, espérons-le, la liberté de l'enseignement religieux ; la presse catholique se fortifie et se développe ; l'ouvrier commence à comprendre qu'il n'a nul intérêt à violer la loi de Dieu, et, au milieu de tant d'incertitudes, de tant d'inquiétudes, à la vue de tant de constitutions qui tombent les unes sur les autres et qui s'accumulent comme la poussière des tombeaux, tous sentent instinctivement qu'avant tout il faut en revenir à cette antique constitution promulguée sur le Sinaï et portée à sa perfection sur le Golgotha, si l'on veut revenir à la vie et à la sécurité. On y reviendra, et nous en croyons le pèlerin belge revenu du couronnement de Notre-Dame de la Treille : l'histoire de France, l'histoire de la Fille aînée de l'Eglise n'est pas finie, nous reverrons les beaux jours de l'antique alliance, et les Francs, qu'aime le Christ, *Christus amat Francos*, produiront encore des actes qui seront des actes de Dieu, *Gesta Dei per Francos*.

J. CHANTREL.

L'abondance des matières et la place prise dans cette livraison par les Tables ne nous permettent pas de donner aujourd'hui la Chronique ordinaire avec les faits divers. Nous le ferons dans la prochaine livraison. Mais nous devons le répéter aujourd'hui : devant l'importance de jour en jour plus grande que prennent les événements religieux, nous sentons de plus en plus combien il serait désirable de donner aux *Annales catholiques* une plus grande extension.

L'année dernière, nous avons, sans augmenter le prix de notre publication, doublé le nombre des pages de chaque numéro ; nous voudrions, et nos lecteurs peuvent voir combien cela serait utile, pouvoir ajouter un certain nombre de pages à celles que nous publions déjà. Mais, pour cela, nous n'avons pas besoin de le dire, il nous faudrait encore un plus grand nombre d'abonnés. Ceux

qui nous ont suivi depuis le commencement ont pu constater les efforts que nous faisons pour être de plus en plus complets, pour répondre à tous les désirs des lecteurs religieux, et pour donner une importance de plus en plus considérable aux *Annales* sans en augmenter le prix. Nous voulons que cette publication reste toujours à un bon marché qu'il soit impossible de surpasser, et nous ne regarderons comme atteint le but que nous nous sommes proposé en la fondant, que lorsque nous aurons pu faire des *Annales* le résumé et le panorama vraiment complet de la Semaine, tant au point de vue des faits qui se passent qu'au point de vue des idées qui s'agitent.

Nous croyons vraiment faire de notre côté tout le possible, et nous oserions presque dire l'impossible; le reste dépend de nos Abonnés eux-mêmes.

Nous disions il y a un an que chacun de nos Abonnés devait s'attacher à nous procurer un ou deux souscripteurs, ce qui nous permettrait de ne pas augmenter le prix des *Annales* tout en conservant l'augmentation matérielle du double que nous leur donnions. Nous n'avons qu'à remercier nos Abonnés : depuis un an, chacun d'eux en moyenne nous a apporté *trois* nouveaux souscripteurs, de sorte que le nombre en a été quadruplé en douze mois.

Maintenant, nous faisons un nouvel appel au zèle de ceux qui nous lisent. Que chacun d'eux nous procure un abonné nouveau, et les améliorations que nous projetons pourront se réaliser.

Que les anciens donc nous soient fidèles, que chacun d'eux nous envoie un ami de plus, et les *Annales catholiques* feront un nouveau pas en avant.

Avec le numéro prochain commencera le neuvième volume de notre publication : nous pouvons donc invoquer en notre faveur l'expérience d'un passé déjà considérable.

Nous croyons avoir rempli toutes nos promesses ; le passé répond de l'avenir.

Trois cardinaux, trois archevêques, plus de trente-cinq évêques qui ont bien voulu nous envoyer des félicitations et des encouragements, sont aussi une garantie en faveur de l'orthodoxie et de l'utilité de notre œuvre : nous rappelons ces témoignages pour remercier encore une fois les vénérables Prélats à qui nous les devons, pour y puiser un nouveau courage et de nouvelles forces, et aussi, pourquoi ne le dirions-nous pas? pour montrer à nos lecteurs que nous avons quelque titre à leur confiance.

A nous tous, donc, et, abonnés et rédacteurs, travaillons au succès d'une œuvre entreprise pour faire mieux connaître la sainte Eglise, pour la faire aimer, et pour la défendre contre les justes attaques dont elle est tous les jours l'objet !

J. Ch.

AU VATICAN.

Le 16 février, le Saint-Père a reçu dans la salle du Consistoire les jeunes gens du Cercle de Saint-Pierre et les artistes qui, sous leur impulsion, s'étaient inscrits pour offrir chacun au Saint-Père une œuvre de leur art. Le professeur Philippe Tolli, président du Cercle, a lu cette adresse à Pie IX :

Très-Saint Père,

Nous sommes amenés à vos pieds par l'anniversaire de ce jour où Dieu vous confiait les clefs du Royaume des Cieux et vous élevait à la plus sublime dignité de la terre en vous adressant ces paroles vivifiantes : *Ecce constitui te super gentes et regna.* Par un événement nouveau dans les âges de l'Eglise, nous célébrons aujourd'hui pour la vingt-huitième fois ce jour mémorable, et nous considérons avec étonnement toute l'immense succession de joies et de douleurs, de prospérités et de persécutions, qui, illustrant les fastes de votre Pontificat, vous a toujours fait paraître grand dans les jours de

gloire et plus grand encore dans les jours de l'adversité. Ce merveilleux cachet de votre Pontificat si illustre par sa durée et par ses succès, la conservation de votre précieuse vie au milieu des tempêtes dont nous sommes horriblement battus, nous laissent envisager l'avenir avec une tranquille espérance; nous portons vers lui nos regards qui se détournent avec horreur du présent état d'oppression et de bouleversement.

C'est pourquoi en ce jour qui réveille dans nos cœurs des sentiments si divers, le Cercle de Saint-Pierre de la Société de la jeunesse catholique italienne est heureux de déposer à vos pieds l'hommage de ses félicitations et l'assurance de son filial dévouement qu'il jure de vous conserver avec constance, quelque soit le cours des événements et de la fortune.

Pour rendre en outre plus mémorable ce jour si cher à nos cœurs, notre Cercle a eu l'idée de créer une exposition d'objets d'art que nous vous prions, Très-Saint Père, d'accueillir comme une offrande qui, malgré son peu de valeur par elle-même, n'en est pas moins la sincère expression des sentiments de ceux qui les offrent à l'égard de Votre personne sacrée. Ce projet ne nous a pas semblé inopportun, soit parce que nous avons espéré qu'il serait agréable à Votre Sainteté, qui en Souverain bienveillant a toujours eu à cœur les arts et en fut constamment le généreux protecteur; soit parce que, tandis que les ennemis de Dieu et les vôtres prostituent les arts et s'en servent pour outrager la religion et les bonnes mœurs, il était juste que les enfants demeurés fidèles à vous et à l'Eglise en consacrassent le respectueux tribut au Trône auguste de Pierre.

Nous sommes heureux, Très-Saint Père, si vous daignez agréer cet hommage d'affection que vous offre dans ses travaux cette élite d'artistes catholiques et de membres du Cercle de Saint-Pierre, heureux d'avoir conçu et mené à bonne fin ce projet. Nous vous prions unanimement de vouloir bien, en témoignage de votre souveraine satisfaction, répandre sur nous tous votre bénédiction apostolique : en nous obtenant les vertus d'en haut, cette bénédiction raffermira dans nos cœurs les sentiments qui nous unissent à Votre personne sacrée et servira à nous tenir toujours éloignés des fils de Bélial pour faire de nous les enfants de Dieu.

Le Saint-Père se levant alors, dit le *Journal de Florence*, a prononcé un discours admirable par l'à-propos et par l'énergie des sentiments. Il a déploré la spoliation de l'Eglise de Rome, « arrivée à un tel point que la majesté du culte en est atteinte

et que le Vicaire de Jésus-Christ se voit privé des aides nombreux qui se formaient aux vertus et à la science apostolique dans l'asile des couvents. » Mais en même temps il a exalté le dévouement de ceux qui, par leurs largesses, par leurs offrandes filiales, opposent une protestation perpétuelle à l'avidité des spoliateurs. Pour ceux-ci, ils auront la fin qu'ils méritent, la fin de tous leurs devanciers.

A ce propos, le Pape a fait une comparaison bien terrible et sur laquelle on ne saurait assez s'arrêter. Il a comparé les spoliateurs de l'Eglise à ces jeunes gens que, dans l'antiquité païenne, on choisissait parmi les plus beaux et les plus robustes de leur âge pour les offrir en sacrifice aux dieux irrités. Pendant un an, les victimes étaient engraissées aux frais du Trésor public; on leur procurait tous les plaisirs, même les plus criminels ; en un mot rien ne manquait à leurs passions. Que si, au bout de ce temps, la colère des dieux n'était pas apaisée, alors on les faisait monter, les yeux bandés, sur des chevaux indomptés, auxquels on couvrait égalements les yeux, puis on les lançait sur une voie dont l'issue était un horrible précipice.

Ainsi les spoliateurs de l'Eglise s'engraissent aujourd'hui des dépouilles des vierges du Christ et des apôtres de l'Evangile ; ils s'engraissent du sang des veuves et des orphelins ; ils accumulent sur leurs têtes les malédictions de Dieu et des hommes, mais le jour approche où, pressés par le déchaînement universel des passions, ils devront courir les yeux bandés, c'est-à-dire en proie au plus épouvantable délire, vers l'abîme que des fleurs perfidement semées sur leurs pas leur ont caché jusqu'ici.

Ce n'est là, ajoute le *Journal de Florence*, qu'un pâle résumé de l'énergique discours du Saint-Père. Bientôt, nous l'espérons, nous pourrons le reproduire *intégralement*,

---

Le 17 juin, les membres du Sacré-Collége sont venus présenter leurs hommages au Saint-Père; nous ne pouvons aujourd'hui entrer dans le détail de ces réceptions et de ces audiences dont l'anniversaire de l'exaltation de Pie IX vient d'être l'objet; nous nous empressons de donner, d'après la traduction du journal que nous venons de citer, la magnifique réponse donnée par Pie IX à l'adresse des cardinaux :

Plus les afflictions augmentent, plus les contradictions grandissent, plus la rage infernale contre l'Eglise de Jésus-Christ et contre ce Saint-Siége s'accroît, plus on voit aussi grandir dans le Sacré-Collége la fermeté et la constance à soutenir les droits de l'Epouse de Jésus-Christ et du siége de son Vicaire. Les paroles prononcées tout à l'heure par le cardinal-doyen montrent qu'à mesure que les maux s'étendent, vos efforts et vos travaux pour les combattre se multiplient. Il doit d'ailleurs en être ainsi, puisque vous devez coopérer avec moi à l'administration et au gouvernement de l'Eglise universelle. Nous voyons par les faits qu'au milieu de ces contradictions et des persécutions présentes de l'Eglise, il arrive à Rome des demandes de plus en plus nombreuses pour des conseils et des décisions. Les congrégations deviennent de plus en plus fréquentes, il semble que le monde catholique tourne plus que jamais ses regards vers ce centre d'unité et vers cette chaire de vérité pour en avoir lumière et conseil dans les terribles vicissitudes qui bouleversent le monde.

Puisqu'il a plu à Dieu de me faire commencer la vingt-neuvième année de pontificat, cette occasion me semble favorable pour répéter certains actes qui ne peuvent être longtemps négligés, afin de ne pas induire en erreur les hommes de bonne foi, et de ne pas fournir à nos ennemis de prétexte pour se prévaloir de la longue habitude comme d'une prescription.

Eh bien! en présence de cette assemblée sacrée qui m'environne, je répète les plus solennelles protestations contre l'usurpation du pouvoir temporel du Saint-Siége, contre la spoliation sacrilége des églises, contre l'abolition des ordres religieux, et enfin contre tous les actes sacriléges consommés par les ennemis de l'Eglise de Jésus-Christ.

Une autre circonstance extraordinaire me fournit aussi l'occasion de renouveler ces protestations. Depuis quelque

temps il m'est parvenu certains désirs, exprimés tantôt de vive voix, tantôt par écrit, qui tendent à nous rapprocher des nouveaux venus. La dernière lettre, que j'ai encore sur mon bureau, est écrite avec beaucoup de calme et un grand respect. On me dit dans cette lettre, qu'étant le vicaire du Dieu de paix, je veuille pardonner à tous les ennemis de l'Eglise, et lever toutes les excommunications, dont nous avons chargé leurs consciences.

Je ferai remarquer ici que les révolutionnaires sont de deux sortes : les uns ont imaginé et conduit à terme la révolution, les autres y ont fait adhésion, en rêvant la félicité, le progrès, et je ne sais quel paradis terrestre, sans avoir su prévoir qu'ils n'auraient au contraire recueilli que des tribulations, des épines et la misère.

Les premiers, au cœur obstiné, sont les Pharaons de notre époque, durs comme l'enclume, et aucun acte de suprême bonté ne parviendrait à les attendrir. Mais les autres (et c'est à eux qu'appartiennent ceux qui me parlent à voix basse et m'écrivent avec des sentiments de modération) voyant que le paradis terrestre s'est éloigné, voyant que ces biens, cette richesse, cette prospérité qu'ils avaient rêvés, sont remplacés par un véritable déluge de maux accompagnés d'impôts et de charges énormes, sentant leur conscience troublée et dans l'angoisse pour avoir donné leur coopération à la révolution, ils m'appellent à des sentiments de paix.

Mais quelle paix puis-je faire avec eux ? Ils ressentent des angoisses !... A quoi cela leur sert-il ? Saül en ressentait aussi quand, frappé à mort et désirant un terme à ses souffrances, il priait le soldat amalécite de l'achever : *Sta super me et interfice me, quoniam tenent me angustiæ.*

Et le soldat eut la coupable faiblesse d'obéir et de lui ôter le peu de vie qui lui restait ; mais ensuite sa faute fut punie par David, qui le fit mettre à mort. Que prétend-on donc ? Que je devienne pour eux un soldat ama-

lécite? ou que le Pape imite l'infortuné Saül? Oh! conseils insensés! Mais si l'Amalécite n'a pu échapper à la terrible punition à laquelle David l'a condamné, le vicaire de l'Evêque éternel de nos âmes pourrait-il échapper aux châtiments que Dieu lui infligerait?

On demande la paix, on demande une trêve, on cherche, pour dire le mot, un *modus vivendi!* Tout cela pourrait-il nous conduire à bien avec un adversaire qui tient continuellement en main le *modus nocendi*, le *modus auferendi*, le *modus destruendi*, le *modus occidendi?* Est-il possible que le calme fasse alliance avec la tempête, pendant que celle-ci mugit et frémit, renversant, déracinant, détruisant tout ce qu'elle trouve devant elle?

Que ferons-nous donc, ô mes vénérables frères, nous auxquels il est dit : *Statis in domo Dei et in atriis domus Dei nostri?* Nous resterons unis avec l'épiscopat qui en Allemagne, au Brésil et dans toute l'Eglise catholique donne des preuves éclatantes de constance et de fermeté.

Nous nous unirons avec ceux-là et avec toutes les âmes chères au Seigneur pour continuer dans la prière, en implorant de Dieu le pardon des aveugles et en demandant pour nous la patience et la fermeté, non pour combattre nos ennemis l'épée à la main ; mais, puisque Jésus-Christ a combattu avec la croix, nous nous servirons de la même arme, sans jamais nous conformer à leurs principes et en condamnant les faibles qui répètent dans leur indolence : *Qu'avons-nous à faire?... Que pouvons-nous faire?* — Demande insensée, digne des vermisseaux et non des hommes.

Prenez-courage donc, la très-sainte Marie, honorée aujourd'hui sous le titre de *Auxilium Christianorum,* nous y invite. Le 24 mai, qui est destiné à cette fête, a été consacré cette année à l'Epoux de Marie, le Saint-Esprit.

Que cette circonstance augmente notre confiance. Comme Marie a protégé un Pie pour briser l'orgueil des

Turcs, comme elle a protégé un autre Pie pour abattre l'arrogance d'un grand empereur, qu'elle protége aujourd'hui le plus humble Pie et son siége, assailli par des ennemis nombreux et variés. De même qu'elle vainquit *apud Echinadas insulas*, de même qu'elle vainquit *apud Savonam*, qu'elle fasse encore luire le jour où elle vaincra aussi *apud Sanctum Petrum*.

Que Dieu me bénisse, moi, son indigne vicaire, et qu'il vous benisse, aussi vous, mes coopérateurs dans l'administration de l'Eglise ; et que par cette bénédiction il retrempe nos cœurs dans le feu de son amour. Que la même bénédiction descende sur l'épiscopat, sur les ordres religieux, spécialement sur les pauvres religieuses si tourmentées et si opprimées ; qu'elle descende sur les familles, sur les pères, sur les mères, sur tous, et qu'elle soit le gage de la bénédiction éternelle que Dieu nous donnera à la fin de notre vie.

LES FÊTES DE LILLE

Les grandes fêtes du couronnement de Notre-Dame de la Treille laisseront dans l'esprit de ceux qui ont eu le bonheur d'y assister un ineffaçable souvenir.

Au moment où les croyances semblent à la veille de sombrer dans le gouffre révolutionnaire, la capitale des Flandres appelle la Belgique et le nord de la France à venir prier aux pieds de Marie, à laquelle, depuis plus de six cents ans, elle s'est particulièrement consacrée.

Dès le treizième siècle, Notre-Dame de la Treille était vénérée dans la chapelle de Saint-Pierre de Lille. « Son nom lui venait, rapporte le *Monde*, d'une treille de fer qui la séparait de la piété des fidèles afin de leur rappeler le respect avec lequel leurs vœux doivent être adressés, comme ces barreaux de fer, dit la légende, derrière lesquels les anciens chevaliers, protégés contre le zèle des solliciteurs, recevaient leurs requêtes pour les présenter au roi. »

La protection de Marie pour la cité de Lille s'est manifestée depuis ces temps reculés par de nombreux miracles qui ont rendu populaire dans tout le nord de la France le sanctuaire de Notre-Dame de la Treille. Des pèlerins y venaient en foule, toute la ville y participait aux pèlerinage : échevins, magistrats, notables, corporations se faisaient gloire d'en relever l'éclat.

Le culte de la miraculeuse image s'étendait au loin. Les Souverains Pontifes, les rois de France, les comtes de Flandre et les ducs de Bourgogne lui donnèrent de hautes marques de vénération. Philippe le Bon, duc de Bourgogne, créa l'ordre de la Toison d'Or dans la chapelle de Notre-Dame de la Treille; Louis XIV y fit serment de respecter les libertés de la ville et de la province. C'est toujours à la protection divine que le peuple d'autrefois demandait le maintien de ses libertés; c'est en la protection divine de la Vierge qu'il met aujourd'hui ses espérances. N'est-ce point à cette intention qu'à l'entrée de la basilique on a placé l'inscription : *Hæc est spes nostra*, elle est notre espérance?

La Révolution, si habile à détruire et si incapable de ne rien édifier, ne respecta pas l'église de Notre-Dame de la Treille : elle la démolit, jeta dans ses décombres l'image sacrée qu'un sacristain recueillit et conserva pour la rendre aux âges futurs, revenus des erreurs et des infamies de 1793.

L'œuvre de réparation a commencé, la piété des fidèles reconstruit une immense basilique qui, pour la grandeur, sera l'émule de la cathédrale de Paris, et les grands pèlerinages recommencent.

Un grand nombre de pèlerins sont arrivés dès la veille; c'est par milliers et par milliers qu'il faudra compter ceux du lendemain.

Nous faisions partie des pèlerins d'Arras, partis le 20 juin, sous la conduite de leur vénérable pasteur, Mgr Lequette. Un temps magnifique favorisait leur voyage. Arrivés à Lille à 7 heures et demie ils se sont dirigés, bannière en tête, vers la basilique, où Mgr Lequette a célébré à leur intention spéciale le saint sacrifice de la messe. Sa Grandeur, heureuse de se retrouver parmi « ses chers pèlerins d'Arras, » leur adressa, à l'issue de la messe, une allocution où il leur rappelait le culte de Notre-

Dame des Ardents (1), le rapprochant de celui de Notre-Dame de la Treille, et énumérant les évocations variées et touchantes sous lesquelles Marie est invoquée : « Prions, s'est-il écrié, prions, en faveur de notre chère patrie soumise à de si terribles épreuves, Celle dont saint Bernard a dit qu'on ne l'invoquait jamais en vain. »

Sa Grandeur bénit ensuite un cierge dans lequel ont été mélangées quelques parcelles de la Sainte-Chandelle (2), et les pèlerins se séparent pour se retrouver bientôt soit sur le parcours des processions, soit dans les groupes du cortége, derrière la bannière des pèlerinages, la Sainte-Chandelle ou la châsse de Saint-Vincent de Paul.

Nous courons aussitôt à l'exposition artistique et religieuse.

Malgré l'heure matinale, le nombre des visiteurs est déjà grand, et l'on avance avec une peine infinie dans les salles où sont réunies les plus belles collections d'objets d'art religieux. Dans vingt-six salles est disposé ce que l'orfévrerie, la sculpture, la peinture ont produit de plus remarquable ; les grandes tapisseries et les tableaux attirent surtout les regards.

Mais il y a tant de choses à examiner et le temps en est si court que l'on voit tout sans rien voir et l'on sort ébloui.

La ville est pavoisée. Toutes les maisons, à de très-rares exceptions près, sont ornées, et avec goût. Toutes les tentures, les fleurs, les bannières qui les décorent sont d'une incomparable fraîcheur. Des banderolles et des oriflammes flottent au-dessus des rues et portent les armes pontificales, l'initiale de la Vierge, et des inscriptions religieuses. Près du théâtre s'élève une fausse porte de buis de la hauteur d'un quatrième étage ; au sommet de la porte se détache une croix, légèrement découpée, et sous la croix l'initiale M, surmontée d'une couronne.

A l'entrée de la rue Esquermoise, sur la Grande Place, on a construit un arc de triomphe monumental au haut duquel brillent en lettres d'or ces mots : *Gloire à Notre-Dame de la Treille*, *Veni Coronaberis*. Sur les colonnes massives qui le supportent,

(1) Une église s'élève à Arras sous ce vocable, qui rappelle la protection dont la sainte Vierge a couvert cette ville pendant la fièvre dite des Ardents.

(2) Cierge miraculeux apporté par la sainte Vierge et qui est l'objet d'un culte pieux à Arras.

nous lisons : Pie IX exalte Marie. — Marie exalte le règne de Pie IX. — Il la couronne Mère de grâce. — Elle lui donne une couronne de longs jours.

A deux heures, la procession s'organise. A trois heures et demie, elle se met en marche et parcourt la rue Mazurel, la rue des Prêtres, la Petite-Place, la rue de Paris, la rue du Moulinel, et la Place de Béthune.

A toutes les fenêtres, aux vitrines des magasins, s'encadrent des hommes, des femmes, des enfants, en nombre considérable. Sur le parcours de la procession s'échelonne une foule innombrable, avide de contempler l'imposant cortége et les prélats qui en ferment la marche.

La procession arrive sur la Place de la Nouvelle-Préfecture, où elle se groupe devant l'estrade du haut de laquelle les évêques donneront tout à l'heure une solennelle bénédiction.

La place présente à ce moment le plns beau spectacle. Le cortége défile lentement. Voici d'abord la croix paroissiale de Saint-Etienne, une relique de la vraie Croix, les statues et les bannières de Notre-Dame de Lorette, de Notre-Dame d'Assistance, de Notre-Dame de Miséricorde, de Notre-Dame de Bénédiction, de Notre-Dame des Affligés, de Notre-Dame des Sept-Douleurs, de Notre-Dame de Fives, de Notre-Dame de la Barrière, de Notre-Dame de Consolation, de Notre-Dame de Loos, de Notre-Dame des Saints-Suffrages, de Notre-Dame de Réconciliation. Puis les cercles catholiques d'ouvriers, avec leurs trois bannières derrière lesquelles marchent ces braves travailleurs précédés du lieutenant-colonel du 43e de ligne et d'un capitaine d'état-major en uniforme. Viennent ensuite la bannière de Notre-Dame de la Plaine, la bannière de Notre-Dame des Anges, portée par un Père récollet, celle de Notre-Dame de Perpétuel-Secours, du Saint-Rosaire, de l'Immaculée-Conception suivie de l'école libre des Jésuites; de Notre-Dame du Sacré-Cœur, de Lourdes, du Saint-Cœur de Marie, du Mont-Carmel, de Bon-Secours, de Tongres, de Grâce, de Notre-Dame des malades ; puis la statue de saint Eubert, la châsse de saint Piat, la châsse de saint Chrysole, la châsse de saint Vital, la relique de saint Calixte, la relique de saint Louis, roi de France et pèlerin de Notre-Dame de la Treille, un magnifique calice ex-

voto offert à Notre-Dame de la Treille, et porté par vingt-cinq jeunes filles.

Après la bannière du collége de Marcq, marche l'excellente musique du pensionnat des frères de Saint-Omer.

Voici les pèlerins d'Arras, avec la bannière où Benoît Labre est représenté couronné par la sainte Vierge, d'un côté; sur l'autre côté se détache la croix rouge des pèlerinages avec l'inscription : *Christo domino servire.* Nous voyons ensuite la Sainte-Chandelle abritée par une tour richement ornée. Cette précieuse relique a été beaucoup remarquée. Mais on a plus encore remarqué l'oriflamme du Saint-Cierge sur lequel on lit le mot CereVM, qui rapqelle à la fois l'objèt et son origine merveilleuse (l'an MCV).

Des députations de Gand et de Tournai suivent avec leur musique les pèlerins d'Arras.

Les écrivains catholiques marchent sous le grand étendard de la croix que le souverain Pontife a désignée comme le signe de ralliement de tous ceux qui ont entrepris de coopérer à la régénération catholique. Les journaux catholiques de Paris et du nord de la France étaient tous représentés à Lille, mais ils ignoraient pour un certain nombre qu'une place leur fût assignée dans la procession. C'est la première fois, il faut le remarquer, que la presse catholique a sa place spéciale dans une cérémonie religieuse; heureuse initiative qui sera suivie!

La châsse de Saint-Vincent de Paul est accompagnée d'un grand nombre de membres des conférences du Nord et de la Belgique.

Enfin voici Notre-Dame de la Treille, revêtue d'une magnifique robe de soie rouge doublée de blanc et recouverte de dentelles. Son magnifique trône est porté par vingt-quatre membres des cercles catholiques d'ouvriers en costume violet et rouge. La statue est entourée d'une couronne de prêtres, enfants de Lille, en habits sacerdotaux, et de douze gendarmes en grande tenue.

Suivent le clergé, MM. les doyens et curés de Lille, les prélats de la Maison du Pape, les Révérends abbés mîtrés, Nos Seigneurs les évêques, le cardinal Régnier, les autorités municipales et une foule de personnes parmi lesquelles nous remarquons

plusieurs députés du Nord, MM. Théry, Pajot, Kolb-Bernard, M. de Diesbach, député du Pas-de-Calais, M. d'Abadie de Barrau, député du Gers, un général en uniforme, deux colonels, plusieurs capitaines d'état-major, des officiers de ligne ; des chasseurs à cheval et des dragons ferment la marche.

Sur la place de la Préfecture est disposée une riche estrade tendue de reps grenat frangés d'or. Sur des pannonceaux surmontés de bannières, on lit les diverses invocations à Marie. Un baldaquin de velours cramoisi se détache sur un fond blanc aux reflets d'or. Au fond de l'estrade sont suspendus des cartouches aux armes des prélats.

La cérémonie du couronnement commence; Nos Seigneurs les évêques et S. E. le cardinal, suivis d'un nombreux clergé, gravissent l'estrade et les membres des comités catholiques entonnent le cantique de Notre-Dame de la Treille, accompagnés des musiques des cannoniers de Lille, des pompiers, du 43e de ligne, des élèves du lycée, du pensionnat de Saint-Omer, de l'institution Saint-Pierre, etc.

Le cantique terminé, le cardinal Régnier descend les gradins de l'estrade, et lit au pied de la statue de Notre-Dame de la Treille, placée sous le baldaquin, l'acte d'exaltation, pendant que les musiques jouent un cantique à Marie, arrangé par M. Delannoy.

Mgr Régnier pose ensuite sur la tête de la Vierge la couronne d'or donnée par S. S. Pie IX ; les applaudissements et les acclamations éclatent alors de toutes parts. Vive N.-D. de la Treille ! Vive Pie IX ! vive le cardinal ! vive NN. SS. les évêques ! vive la France ! tels sont les vivats qui nous parviennent. Puis l'on tourne la Vierge du côté de l'assistance. Ce sont alors de nouveaux cris, de nouvelles acclamations. La statue est ensuite portée sur un piédestal au milieu de la place de la Préfecture, vis-à-vis de l'estrade où se tiennent les évêques, et l'on chante le *Te Deum*. Enfin les évêques donnent la bénédiction et la foule s'incline recueillie et silencieuse.

Le défilé recommence immédiatement et, pendant une heure, nous voyons repasser sous nos yeux les groupes dont nous avons plus haut donné la longue énumération.

Les Frères des Ecoles chrétiennes sont applaudis à leur

passage. Ainsi en est-il des Jésuites qui pour toute musique n'ont que des tambours de huit ans et des clairons de dix ans. Les petits tambours battent aux champs comme de vieux troupiers, si bien que le cheval de l'adjudant-major de service se cabre et veut s'emporter. — L'intelligent animal s'y était laissé prendre comme tout le monde.

La procesison regagne la basilique par le boulevard de la Liberté, la rue Nationale, la rue Royale, etc. Elle fait le tour de la Grande Place, et les évêques donnent une dernière bénédiction de la terrasse située à l'entrée de la Halle. A huit heures ils rentrent à Notre-Dame de la Treille : la cérémonie est terminée.

Le soir, illumination splendide.

Telle a été cette journée qui a attiré à Lille près de cent mille étrangers; c'est le triomphe de la sainte Vierge, le triomphe de la foi, et l'espérance du relèvement de la patrie.

Em. Danten.

LE JUBILÉ DE LOUVAIN.

(Correspondance particulière des *Annales catholiques.*)

On nous écrit de Louvain, le 22 juin :

Une grande et solennelle manifestation catholique vient d'avoir lieu dans la ville de Louvain ; elle mérite que les *Annales catholiques* y consacrent quelques lignes.

Il y a cinq cents ans, en 1374, un sacrilége, un impie ayant reçu la sainte communion avec une conscience souillée, cracha les saintes espèces, mais s'aperçut au même moment que l'hostie était devenue de la chair vivante. Ce miracle stupéfiant éclata comme un coup de foudre en Brabant et resta à tout jamais vivant dans la mémoire des Brabançons.

Un fragment de la divine Hostie fut donné au couvent des Augustins de Louvain et conservé par ces dignes religieux jusqu'à la tourmente révolutionnaire de 1793 et à l'invasion des provinces belges par l'armée des républicains français.

Pendant la fermeture des églises, une âme pieuse se constitua la gardienne du précieux trésor. Lorsqu'après le Concordat les églises furent rendues au culte, le couvent des Augustins

de Louvain demeurant supprimé, la parcelle miraculeuse fut confiée à l'église paroissiale de Saint-Jacques de Louvain où elle n'a cessé, depuis, d'attirer des pèlerins de Bruxelles et de toutes les villes du Brabant.

Le jubilé du miracle de 1374 a été célébré ces jours derniers à Louvain et a été solennisé par une octave qu'a précédée une grande procession et qu'une autre procession a terminée le 21 juin, par un temps splendide et au milieu d'une foule des plus nombreuses et des plus recueillies. Quand nous aurons dit à nos lecteurs qu'on évalue à plus de mille le nombre des jeunes personnes qui y ont concouru et qui, dans vingt groupes différents, représentaient les mystères de Saint-Sacrement ; que le premier jour l'Université catholique, recteurs, professeurs et étudiants y ont pris part, et que le dernier jour derrière le dais sous lequel Sa Grandeur Mgr Anthonis, évêque auxiliaire de Mgr de Malines portait le Saint-Sacrement, venaient LL. AA. Sérénissimes Mme la duchesse et Mgr le duc régnant d'Arenberg, on comprendra l'importance de cette démonstration pieuse et l'édifiant spectacle qu'elle a donné à la population louvaniste.

Ajoutons que pendant toute l'octave du jubilé, des milliers de pèlerins ont afflué de tout le diocèse de Malines vers l'église de Saint-Jacques de Louvain, et que le 21, jour de la clôture, la sainte communion n'a cessé d'être distribuée dans cette belle église, de quatre heures du matin à dix heures.

On le voit, la piété ne s'éteint pas encore en Belgique. Lorsque les plus puissants de la terre, le duc d'Arenberg, qui est le premier après le roi des Belges, donnent de si grands exemples, la pusillanimité ou le respect humain n'ont aucune chance de dominer le cœur de l'homme du peuple et de l'enlever à la foi de ses pères.

Chevalier VAN ELEWYCK.

PIE IX

(Suite. — V. les deux numéros précédents.)

IV

Le cardinal archevêque-évêque d'Imola avait obtenu deux suffrages de plus que ne l'exigeaient les lois canoniques.

Aussitôt tous les cardinaux se levèrent de leurs stalles et proclamèrent le nouveau Pape. La sonnette du cardinal doyen annonça aux prélats assemblés aux portes de la chapelle que le Pontife était nommé.

Le cardinal Mastaï, qui s'était prosterné au pied de l'autel et demandait à Dieu la force de porter les redoutables honneurs du pontificat, était encore anéanti dans sa prière lorsque le doyen du Sacré-Collége s'avança vers lui, escorté des maîtres des cérémonies et des cardinaux, et lui adressa cette question :

Acceptez-vous la dignité de Souverain Pontife à laquelle l'élection vous appelle?

A cette interpellation l'élu se releva, le visage illuminé d'un rayon divin, et répondit d'une voix ferme :

J'accepte.

Quel nom voulez-vous prendre? demanda, selon l'antique cérémonial, le cardinal Macchi.

Celui de Pie, en mémoire de Pie VII mon prédécesseur au siége d'Imola, répondit le Pontife.

Immédiatement, Mgr de Ligne, notaire du Saint-Siége apostolique, dressa les deux actes de la nomination et de l'acceptation.

Pie IX, revêtu des insignes de sa nouvelle dignité, fut conduit en grande pompe à la chapelle du Quirinal, où après qu'il eut reçu les premiers hommages des cardinaux, le camerlingue de la sainte Eglise romaine, le cardinal Riario Sforza, lui mit au doigt l'anneau du Pècheur.

Il était neuf heures et demie du soir quand toutes les cérémonies furent terminées. La proclamation publique fut remise au lendemain.

Le Conclave dans lequel Pie IX venait d'être élu n'avait duré que trente-six heures; depuis plusieurs siècles, il ne s'en était pas rencontré un plus court.

Lorsque, le 17 juin, neuf heures sonnèrent, les murailles du Conclave tombèrent et le cardinal camerlingue, s'avançant sur le balcon du Quirinal, de sa plus forte voix dit à la foule :

« Je vous annonce une grande joie : Nous avons pour Pape le Révérendissime Seigneur Jean-Marie Mastaï-Ferretti, jus-

qu'ici cardinal de la sainte Eglise romaine. Il a pris le nom de Pie IX (1). »

A cette annonce inattendue pour les hommes politiques, mais pressentie mystérieusement par le peuple, un frisson électrique courut dans toutes les veines, des applaudissements éclatèrent comme une tempête. Mais quand on vit paraître au balcon le Souverain Pontife lui-même, les yeux tout baignés de larmes, quand on lui eut vu lever les mains vers le ciel comme pour s'offrir en holocauste à Dieu pour le bonheur de son peuple et le salut du monde, puis abaisser ses mains pour bénir la ville et l'univers, toutes les voix de la foule assemblée s'unirent dans un seul cri : *Vive Pie IX!* et ces cris répétés retentirent jusqu'aux extrémités de la cité des Papes.

Le nouveau Pontife déclara qu'il voulait fixer sa résidence dans le palais du Quirinal, et prescrivit quelques changements qui furent aussitôt exécutés.

Le 21 juin, il se rendit à la basilique Vaticane où il fut couronné.

Nous allons maintenant parcourir rapidement les actes de ce pontificat, un des plus merveilleux que nous offre l'histoire de l'Eglise.

En un mois Pie IX s'était fait rendre compte de la situation administrative et politique des Etats de l'Eglise. Les ambassadeurs des puissances, en venant déposer à ses pieds les félicitations des souverains, n'avaient pas laissé que de glisser quelques conseils au milieu de leurs compliments. L'esprit subtil et pénétrant du nouveau Pape comprit toutes les difficultés de la situation. Après avoir pris conseil d'une congrégation de cardinaux, il arrêta de concert avec eux la ligne de conduite à sui-

(1) Voici par ordre chronologique les dates authentiques des ordres sacrés reçus par Pie IX :

Quatre ordres mineurs, 5 janvier 1817, à Rome, de Mgr Caprano ; — Sous-diaconat, 20 décembre 1818, à Rome, de Mgr Caprano ; — Diaconat, 6 mars 1819, à Rome, de Mgr Caprano ; — Prêtrise, 10 avril 1819, à Rome, de Mgr Caprano ; — Préconisé archevêque, 21 mai 1827, par Léon XII ; — Consacré, 3 juin 1827, par le cardinal Castiglioni ; — Transféré à Imola, 17 décembre 1832, par Grégoire XVI ; — Créé cardinal, 14 décembre 1839, par Grégoire XVI ; — Publié dans le Consistoire, 13 décembre 1840, par Grégoire XVI ; — Elu Souverain Pontife, le 16 juin 1846 ; — Couronné à Saint-Pierre, 21 juin 1846 ; — Prise de possession de l'archi-basilique de Latran, 9 novembre 1846.

vre. Elle consistait à désarmer la révolution qui rugissait dans les antres secrets. Pie IX résolut d'accorder à son peuple toutes les réformes qui ne seraient pas en opposition avec les lois de l'Eglise.

Confiant et généreux, le nouveau Pape, un mois après son exaltation, ouvrit largement sa main souveraine pleine de dons : il rendit à leurs foyers dix-sept cents criminels politiques, il nomma une commission pour étudier la concession d'un réseau de chemin de fer, publia une loi communale, la plus libérale qui ait existé en Europe ; bientôt après il décrétait la création d'une consulte d'Etat pour voter les impôts et contrôler les budgets, il instituait un conseil d'Etat, un conseil des ministres, puis, poussant la confiance jusqu'aux extrêmes limites, il autorisait l'organisation d'une garde nationale.

Si la secte pouvait jamais être désarmée par la clémence, Pie IX aurait obtenu ce but et redonné à la papauté son prestige sur toutes les classes de la société. Tout ce que les libéraux demandaient ils l'avaient ; mais Satan était là : il suggéra à ses adeptes un plan infernal. Un Pape qui étouffait pour toujours l'esprit de rébellion en Italie, ne faisait pas le compte des ennemis de Dieu ; ils se réunirent en conciliabule pour trouver le moyen d'entraver d'abord et de fausser le cours de ce beau mouvement régénérateur. Ils n'en trouvèrent pas de plus facile ni de plus efficace que de se mêler au peuple dans ses démonstrations d'allégresse et de le pousser à demander chaque jour de nouvelles réformes. Pie IX comprit le piége qu'on lui tendait, mais sans faillir il marcha ferme dans sa voie.

Le roi Ferdinand II dans le royaume de Naples et Charles-Albert en Piémont venaient d'octroyer à leurs peuples le régime représentatif ; les francs-maçons qui se trouvaient être le seul corps organisé dans ces pays, manipulèrent les premières élections, et, dès son apparition, le régime constitutionnel était vicié, il tomba aux mains de la secte.

Sur ces entrefaites éclata la révolution de Milan ; les Autrichiens abandonnèrent la Lombardie jusqu'à la ligne du Mincio. La maison de Savoie, qui était dans le secret du carbonarisme, proclama la première la nécessité de constituer l'*unité* de la Pé-

ninsule, elle déclara la guerre à l'Autriche et appela les Italiens aux armes.

En vain Pie IX déclara-t-il qu'il ne prendrait jamais part à une guerre contre une puissance catholique qui ne l'avait pas provoqué, en vain proposa-t-il de former une confédération entre tous les souverains de la Péninsule pour assurer l'indépendance politique, on fit semblant de négocier avec les légats pontificaux, et, entre temps, le général piémontais Durando, qui s'était placé à la tête de l'armée papale, l'entraînait sur le territoire autrichien. Dès ce moment la scission que les sectes avaient tramée s'opéra contre le Pontife ; Charles-Albert était mis à sa place dans les acclamations populaires et la papauté fut dès lors désignée comme l'ennemie de l'indépendance nationale.

La campagne du roi piémontais aboutit à la trêve de Turin, puis au désastre prévu de Novare. Les Autrichiens occupèrent une partie des Etats de l'Eglise.

(*La fin au prochain numéro.*)

CHEZ LES TRAPPISTES (1).

J'avoue que mes idées, en fait de Trappistes, n'étaient jamais allées au-delà de la sombre impression que me causait instinctement ce mot de Trappe. La Trappe ! En un clin-d'œil, sans que la volonté y soit pour rien, l'imagination dresse sur ce vocable le profil d'une profonde et mystérieuse prison.

J'avais aussi dans l'esprit, venant de je ne sais où, que les habitants de ces terribles demeures ne s'abordent qu'en échangeant entre eux un lugubre : « Frères, il faut mourir ! » Passe encore pour ce salut, quelque farouche qu'il soit. Les hommes qui se coudoient dans les rues des villes, ne portent-ils pas écrit sur leurs fronts cette parole : « Frères, il faut jouir ; frères, il faut nous enrichir ! »

Je ne savais donc rien sur cet ordre célèbre, dont le nom est prononcé si souvent, sans signification précise, lorsqu'il y a

(1) Extrait du *Propagateur* de Lille.

quelques jours, étant à Bailleul, j'allai visiter le couvent qui se trouve à huit kilomètres sur le mont des Cattes.

De Bailleul, la route monte insensiblement, à travers un charmant paysage champêtre qui me rappelle la Suisse... que je n'ai jamais vue. Ce n'est donc pas ma faute, si la comparaison est boiteuse. Je marchais allègrement, respirant l'air salubre du matin, content de moi, plus content si j'avais eu un compagnon sur cette route solitaire, quand la fortune m'offrit, sous les traits d'un jeune homme débouchant par un sentier de traverse, ce compagnon désiré. J'engage la conversation, avec plus d'empressement que d'originalité, sur la beauté du temps et du site, et, partis de rien, nous causons de tout.

Mon compagnon a l'esprit brillant, de fortes études, un jugement sûr ; il arrose toutes ces qualités d'une gaîté intarissable, et le mot pour rire se multiplie sur ses lèvres au point que je me dis en moi-même : « En voilà un qui ne sera jamais trappiste ! »

Comme moi, il va au mont des Cattes.

Tout à coup, le terrain se relève en montagne, et le couvent, dans l'encadrement d'un grand mur en parallélogramme, apparaît sur le sommet. En quatre coups de pinceau, un dessinateur en jetterait l'ébauche sur le papier. De longs bâtiments bas accolés à deux chapelles, le tout en pierre brute et couleur nature ; pour la perspective aérienne, deux petits clochers de bois ainsi que quelques croix de fer semées sur le ciel, rien n'est plus simple, mais d'une simplicité particulière que l'on n'a pas encore ressentie, et qui, vous pénétrant pour la première fois, saisit fortement l'âme.

A mi-montée, nous découvrons en plein champ, sur notre droite, une troupe de Trappistes, occupés à déblayer une carrière. Ils ont la tunique en laine blanche, couverte d'un long scapulaire noir tombant jusqu'aux pieds, en forme de vêtement ; une ceinture de cuir leur serre les reins ; les têtes rasées et nues sont dévorées par l'ardeur du soleil. Je suis frappé de la gravité noble de leurs physionomies ; mais quelles robustes mains d'ouvriers ! Les pierres les plus lourdes ont beau se tenir ; elles ne tiennent pas contre l'effort vigoureux qui les déplace, les enlève, et dompte impérieusement, par la loi de la

volonté, les lois de la pesanteur. Ils travaillent sans dire mot, ne s'exprimant que par signes rapides ; ce silence des hommes, ajouté au silence de la nature, tandis qu'à quelques lieues de là les villes, que l'œil perçoit distinctement, nagent dans le bruit, est de l'effet le plus solennel.

— Quelle mort de soi ! dis-je à mon compagnon. Voyez, il y en a de jeunes, au visage frais et gracieux, qu'appellent les plaisirs de la vie, et de vieux, illustrés de rides, que sollicitent les douceurs du repos. Ils ont volontairement prononcé, les uns sur leur jeunesse, les autres sur leurs jours avancés, l'inexorable sentence : « Prie, travaille ! » Et, parmi eux, plus d'un, sans doute, sur qui tombe aujourd'hui la pitié du passant témoin de ses sueurs, riche des dons de la fortune et de l'intelligence, a été autrefois l'un des enviés et des rayonnants du monde. Il a tout quitté : quel Rubicon il lui a fallu passer pour venir jusqu'ici ! C'est extraordinaire.

— Bah ! vous exagérez, me répond-il, vous les drapez beaucoup trop en noir ! Allez, ils ont leurs festins aussi ! Si vous connaissiez le dessous de leur vie et de leur pensée, vous garderiez votre compassion pour d'autres.

J'ai évidemment affaire à un jeune voltairien, imbu de la légende des moines voluptueux et fainéants. J'avais mieux auguré de son esprit. Ma peine égale ma surprise...

Nous voici à la porte du couvent. Un Frère, en robe brune, nous souhaite la bienvenue, et nous introduit dans un petit parloir, donnant sur une vue de jardin. Je me suis à peine assis qu'il revient porteur d'un déjeûner, pain, bière, fromage.

— Mais, mon frère, je ne vous ai rien demandé ; j'ignore même si j'ai l'appétit suffisant....

— Cela ne fait rien, c'est notre habitude d'offrir à manger aux étrangers.

Ce bon religieux déguisait, sous le titre d'habitude, la charité qui est une des vertus de sa maison.

Sans doute, je ne suis pas venu ici, à quelques centaines de mètres au-dessus du niveau de la mer, à je ne sais combien au-dessus de l'humanité ordinaire, pour me livrer à des études comparatives sur l'art de la brasserie, et cependant je suis

obligé de m'arrêter à la bière du couvent, de célébrer ses mérites, de la saluer la reine des bières du département.

Je n'en ai jamais bu de pareille ; elle me fait pardonner à la Providence un oubli dont je lui avais tenu rigueur jusqu'ici, l'oubli de la vigne dans le Nord. Ce sont les Pères Trappistes qui la fabriquent eux-mêmes. En quelques rasades, grâce à la clairvoyance de mon gosier, j'ai pu pénétrer le secret de leur fabrication. Ils n'y emploient que d'excellent grain et des matières de première qualité, réservant pour le bâtiment la chaux, que certains hommes du métier sont trop portés à confondre avec le houblon. Je livre le secret, certain à l'avance qu'on n'en abusera pas.

Je demande à visiter le monastère. Le Frère, avec cette douce bienveillance qui ressort de ses moindres paroles et de ses moindres gestes, m'engage à remettre ma visite jusqu'à l'après-dîner, parce qu'alors, me dit-il, je pourrai voir les Pères partant pour la travail.

— Je veux bien ; mais, si cette expression d'après-dîner n'est pas vide de sens, elle suppose que j'aurai dîné, et, dans ce pays dénué de ressources, je ne vois pas...

— Vous dînerez chez nous.

— Je ne suis pas invité.

— Vous l'êtes, toutes les personnes qui passent sur la montagne le sont ; ne savez-vous pas que vous êtes chez les Trappistes ?

Ce mot de Trappistes, en fait d'hospitalité, semble tout dire.

La partie du couvent où je me trouve s'appelle l'Hôtellerie. Elle est de règle fondamentale dans tous les couvents de l'Ordre. Une foule de pauvres se pressent chaque jour devant sa porte, bureau de bienfaisance toujours ouvert, en exercice continuel. Et cette porte, je ne fais que répéter le dire du pays, ne sait pas ce que c'est qu'un refus.

Les étrangers sont nourris, logés, et, en cas de maladie, soignés à l'Hôtellerie. Les aliments étant obligatoirement maigres et le maigre étant encore amaigri par l'exclusion du poisson, je ne conteste pas que la cuisine du Grand-Hôtel ou des Frères Provençaux n'offre de plus succulents repas ; mais nulle part

l'accueil dicté par les empressements de la pure fraternité chrétienne, ni l'appétit aiguisé par l'air des hauteurs, ne sont meilleurs.

La propreté, qui généralement n'est considérée que comme une vertu à pied, en demi-solde, figure ici comme une des vertus les plus actives ; elle reluit dans les moindres détails, s'inquiète du plus petit grain de poussière...

N'admirez-vous pas avec moi cette touchante sollicitude qui, dans le plan d'une maison, réserve une place, et la plus agréable, la plus commode, pour les hôtes inconnus? Quand les Trappistes bâtissent pour eux, ils bâtissent en même temps pour les autres. Je dirai plus, ils ne partagent pas leur foyer avec l'étranger, ils le lui donnent véritablement tout entier, vivant eux-mêmes dans le coin le plus pauvre de leur habitation.

Je me rends à la chapelle du monastère, communiquant avec l'hôtellerie par une tribune. Les Pères, revenus des champs, et, cette fois, drapés pardessus leur tenue de travail d'un large manteau blanc à capuchon, sont alignés en deux files symétriques sur les côtés du chœur. Ils psalmodient l'office ; au *Gloria*, répété à la fin de chaque verset, au milieu du roulement continu de la psalmodie qui bruit, grave, pénétrante, et solennellement soutenue comme l'harmonie de l'océan, un coup de vent soudain semble passer sur toutes les têtes. Elles s'inclinent, les cœurs descendent visiblement dans les abîmes intérieurs, les poitrines se courbent longuement vers la terre, et ne se relèvent que sur le commencement du verset suivant.

Un religieux sort des rangs, s'avance au milieu du chœur, et s'étend de son long, le front sur la dalle. Là, il gît immobile, les plis inertes de son vêtement l'enveloppent comme un suaire; ce n'est plus qu'une masse morte, vous diriez une statue tombale, figée depuis les siècles. Un voisin de tribune m'instruit : ce religieux se prosterne en réparation d'une faute commise, et il attend dans cette attitude, la dernière des attitudes humaines, le signal du pardon. Ce signal, que la bonté des supérieurs ne diffère jamais, retentit bientôt en un coup sec frappé par le père abbé, et le pénitent se redresse...

En redescendant à l'Hôtellerie, je rencontre mon compagnon

de route, que j'ai perdu de vue depuis l'arrivée. Il m'annonce qu'il part. Je n'en suis pas étonné. La réflexion qu'il m'a faite tantôt sur le travail des Pères, n'indique pas un appréciateur très-convaincu des beautés et des mérites de la vie religieuse. Je lui demande où il va.

— A l'intérieur, me répond-il.

— Sans doute ; à moins de passer en Belgique, vous ne pouvez aller qu'à l'intérieur du département ; mais peut-être ma question est-elle indiscrète...

— Nullement, mais vous m'avez mal compris, je vais à l'intérieur du couvent.

— Pour... ?

— Pour être novice.

— Vous plaisantez !

— Si c'est une plaisanterie, c'en est une à laquelle je songe et j'aspire depuis deux ans, et que je considère comme l'acte le plus sérieux de ma vie.

— Mais vos opinions de tantôt sur les moines ?

— Qu'ils ont aussi leurs festins, au figuré bien entendu, je les maintiens ; comptez-vous pour rien les transports de la foi, les joies de l'âme autrement profondes que celles des sens ? et, qui croyez-vous le plus à plaindre, du moine qui goûte une volupté réelle dans le sacrifice, ou de l'homme du monde qui, de ses voluptés factices, ne retire qu'amertume et dégoût ?

— Vous, si gai et si expansif !

— Si vous croyez que les Trappistes soient des croque-morts, détrompez-vous, étudiez-les et vous réformerez vos jugements.

Il me présenta la main. Je la lui pressai avec respect. J'avais devant moi un de ces héros, trempés dans la foi chrétienne, sur lesquels ni les passions, ni les illusions du monde, n'ont de prix. J'ai toujours admiré ces invulnérables.

(*La suite au prochain numéro*). TOBY.

LES TITRES CARDINALICES.

Voici, d'après le *Monde*, quelques courtes notices sur les

églises de Rome dont les titres viennent d'être donnés aux cardinaux Chigi, Guibert et Simor.

Sainte-Marie-du-Peuple.

Suivant la tradition, Sainte-Marie-du-Peuple aurait été édifiée par les soins du pape Paschal II, sur le tombeau même de Néron, et un bas-relief de l'église en perpétue la mémoire. L'édifice, tombé en ruines, fut, en 1227, relevé aux frais du peuple et embelli ensuite par différents Papes et divers particuliers qui en firent, sous le rapport de l'art, une des plus intéressantes églises de Rome.

Les grandes familles des Venuti, des Cibo, des de la Rovère, des Chigi, etc., y ont fait orner des chapelles fort remarquables avec de nombreuses peintures de Pinturicchio, d'Annibal Carache, de Raphaël, de Daniel Volterre, de Charles Maratte, etc., et des sculptures de la plus belle époque. Mais celle qui prime toutes les autres est sans contredit la chapelle des *Chigi*, où Raphaël s'est montré grand architecte, grand peintre et grand sculpteur.

C'est donc par une délicate attention que le Souverain-Pontife a donné le titre de cette église à S. Em. le cardinal Chigi.

Le cardinal qui l'a précédé est, par une curieuse coïncidence, celui-là même qu'il avait remplacé à Paris en qualité de Nonce apostolique. Le cardinal Sacconi, après avoir porté durant plusieurs années le titre de Sainte-Marie-du-Peuple, s'en est démis pour prendre celui d'évêque suburbicaire.

Saint-Jean à la porte Latine.

Cette petite église, dans un lieu assez écarté, aurait été bâtie, suivant la tradition, sur l'emplacement d'un temple de Diane et tout proche de l'endroit où saint Jean l'Evangéliste fut plongé dans une chaudière d'huile bouillante par les ordres du cruel Domitien. Ce n'est pas dans ce lieu qne le saint apôtre endura les souffrances de son martyre, mais un peu plus loin, là où l'on trouve une petite chapelle ronde connue sous le nom de *San Giovanni in Oleo*, littéralement *saint Jean dans l'huile.*

Cette chapelle fut d'abord élevée pour perpétuer le souvenir du lieu où avait souffert le grand évangéliste, et un siècle plus

tard, vers 772 environ, on construisit l'église de Saint-Jean à la porte Latine, qui prit son nom de la *porta Latina*, qui en est peu éloignée.

Le cardinal qui a eu le titre de Saint-Jean à la porte Latine avant S. Em. le cardinal-archevêque de Paris, est encore vivant; il est devenu, comme le cardinal Sacconi, évêque suburbicaire. C'est le cardinal di Pietro, évêque d'Albano.

Saint-Barthélemy-en-l'Ile.

Cette église, qui porte le titre de basilique mineure, est située dans l'île que les gerbes de blé des champs de Tarquin, chassé de Rome, formèrent au milieu du Tibre, lorsque le peuple indigné les jeta à l'eau, dédaignant de s'en servir pour sa nourriture. On croit que le temple chrétien remplace le fameux temple païen dédié au dieu Esculape.

L'église fut d'abord placée sous le patronage de saint Adalbert, évêque de Prague. Plus tard, l'empereur Othon III ayant transporté de Lipari à Rome le corps de saint Barthélemy et de plusieurs autres saints, les fit placer dans cette église, les renfermant dans une magnifique urne en porphyre, que l'on voit toujours sous le maître-autel. Le temple sacré perdit peu à peu son nom primitif, et il n'est plus connu désormais que sous le nom de Saint Barthélemy-en-l'Ile. L'église a été réparée à diverses reprises, et particulièrement en 1852 par les soins de Pie IX.

Le primat de Hongrie, S. Em. le cardinal Simor, succède au cardinal Sterckx, archevêque de Malines, mort en 1867, titulaire de cette basilique.

VARIÉTÉS

Amusons-nous. — Les incertitudes de la politique, les cinq milliards, les difficultés financières, le ralentissement des affaires, etc., tout cela réuni ne détourne pas la France, et Paris en particulier, de son goût pour les délassements. Les cafés ne sont pas vides, les bals publics non plus. Quant aux

théâtres, ils se remplissent tous les soirs. Voici, d'après la *France*, leurs recettes comparées en 1869 et en 1873 :

	En 1869	En 1873.
Comédie-Française. . .	995.000 fr.	1.360.000 fr.
Odéon	283.000	382.000
Variétés.	810.000	1.026.000
Palais-Royal.	759.000	930.000
Vaudeville.	456.000	624.000
Châtelet.	59[illegible].000	941.000
Opéra.	1.639.000	1.639.000
Etc., etc.		

Les propres a rien. — La *Gazette des Campagnes* rapporte le fait suivant que nous signalons à l'attention toute spéciale des *mangeurs de prêtres :*

Le comice agricole de Limoux a tenu dernièrement un important concours pour la taille des vignes. Trente-huit concurrents sont venus de divers points des départements pour se disputer les trois primes offertes par le comice. La première a été enlevée par un groupe de jeunes gens de l'orphelinat agricole et vinicole de Limoux. Cet orphelinat a été fondé, *il y a deux ans seulement*, par le Frère Joiars, appartenant à l'Ordre des Frères des Écoles chrétiennes, qui a consacré à cette fondation tout son patrimoine avec tout son dévouement à l'enfance. « Le temps n'a fait qu'un pas, dit notre correspon- « dant, qui cite ce fait, et déjà les jeunes élèves de l'orphelinat, « dirigé par le Frère Joiars, laissent loin derrière eux les anciens « praticiens dans la taille des arbres et des vignes. » Les faits de ce genre ne désarmeront malheureusement pas les haines qui poursuivent les meilleurs éducateurs de l'enfance au profit de l'ignorance et de la barbarie décorées du nom d'enseignement laïque.

Le Directeur-Gérant : J. Chantrel.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME VIII (1)

(1) Les chiffres qui suivent les différents articles indiquent les pages.

TABLE ALPHABÉTIQUE [1]

A

(1) Dans cette Table, les Chiffres qui suivent les articles indiquent les pages; les noms des auteurs dont les travaux ont été publiés dans ce volume des *Annales* sont en petites majuscules; les titres des livres sont en italiques.

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

Z

Paris. — E. de Soye et Fils, imprimeurs, place du Panthéon, 5

